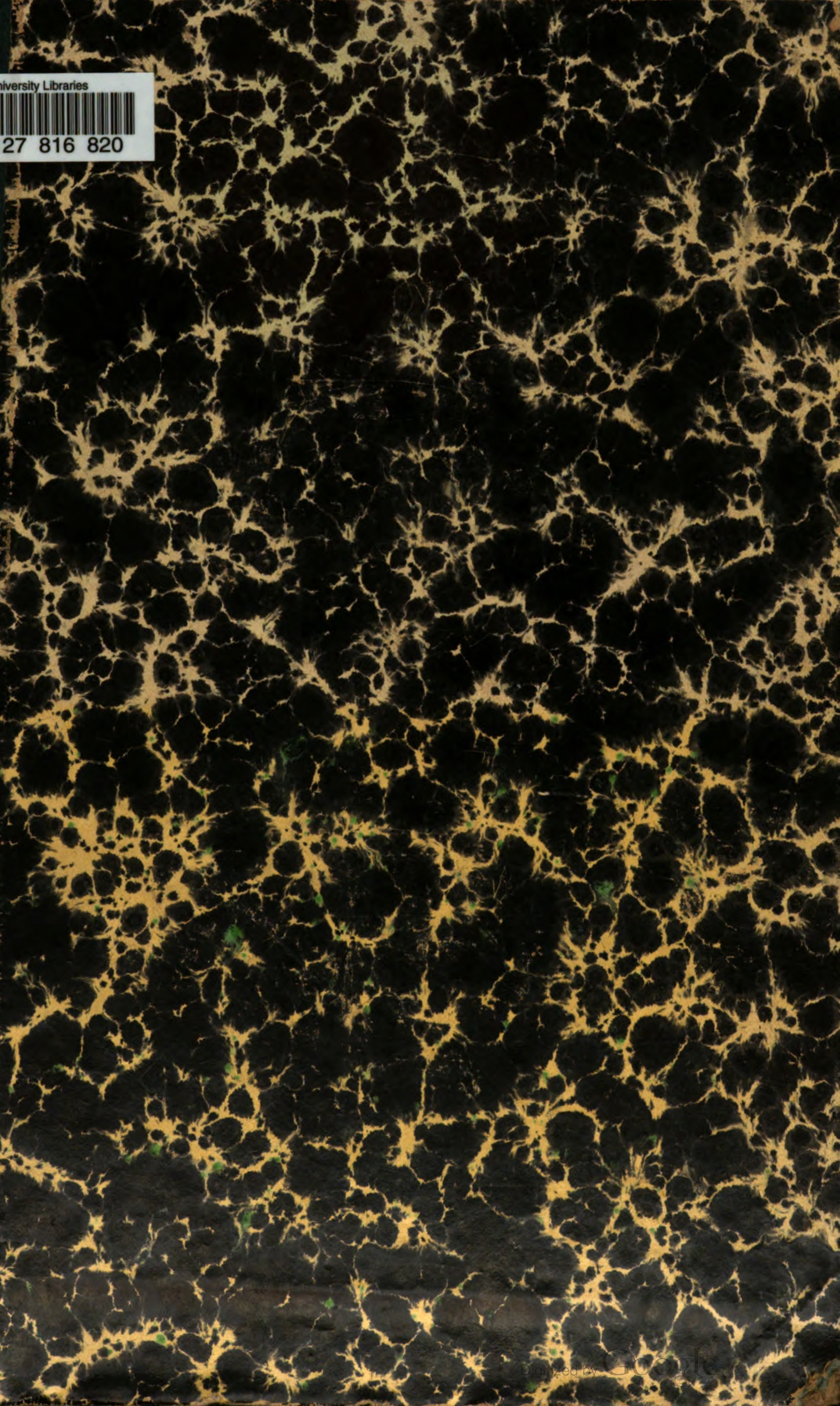
niversity Libraries
27 816 820
Digitized by Google

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

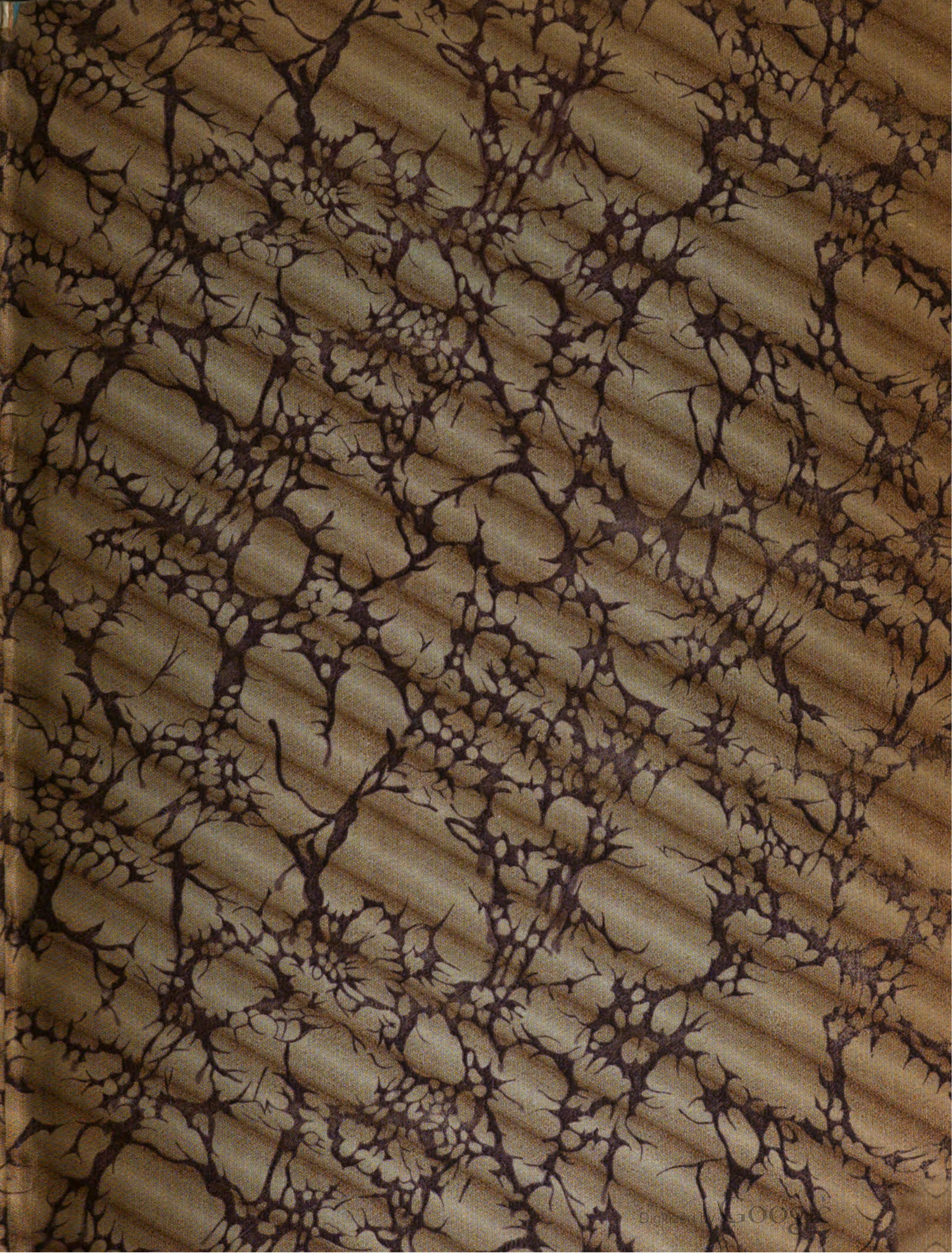

JOURNAL

DES SAVANTS.

JOURNAL
DES SAVANTS.

ANNÉE 1865.

PARIS.
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXV.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1865.

Li livres dou Tresor, par Brunetto Latini, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, de la bibliothèque de l'Arsenal et plusieurs manuscrits des départements et de l'étranger par P. Chabaille. Paris, Imprimerie impériale, 1863, un volume in-4°.

Le *Livre du Trésor* est l'œuvre d'un Italien, Brunetto Latini, de Florence, né en 1230 et mort en 1294 dans sa ville natale. Pourquoi cet Italien écrivit en français, il nous le dit en ces termes : « Et se aucuns « demandoit porquoi cist livres est escriz en romans selon le langage « des François, puisque nos somes Italiens, je diroie que ce est por « deus raisons : l'une, car nos somes en France, et l'autre, por ce que « la parleure est plus delitable et plus commune à toutes gens (p. 3). » Un siècle auparavant, Henri Ier, roi d'Angleterre, disait :

Soiez debonere et corteis,
Sachez aussi parler franceis,
Quar molt est langage alosé,
De gentil home est molt amé.

Brunetto Latini se trouvait en France parce qu'il était exilé de son pays. Il avait été banni comme Guelfe par les Gibelins : « Quant il (l'em- « pereur Frédéric) fu trespassez de cest siecle, si comme à Dieu plot, « l'empire vaca longuement sanz roi et sanz empereor, jà soit ce que

« Mainfroiz li filz dou devant dit Frederic, non mie de loial mariage, « tint le roiaume de Puille et de Secile contre Dieu et contre raison, si « comme cil qui dou tout fu contraires à Sainte Eglise et por ce fist il « maintes guerres et diverses persecutions contre toz les Ytaliens qui se « tenoient devers Sainte Eglise, meismement contre la guelfe partie de « Florence, tant que il furent chacié hors de la ville, et lor choses furent « mises à feu et à flamme et à destruction; et avec els en fu chacié « maistres Brunez Latin; et si estoit-il par cele guerre essilliez en France « quant il fist cest livre (p. 102.) »

Il a, du reste, une légende pour expliquer ou excuser la turbulence de sa chère Florence : « Et lors (les Romains) firent en mi le plain qui « est au pié des hautes roches où cele cité (Fiésoles) seoit, une autre cité « qui or est apelée Florence. Et sachiez que la place de terre où Florence « siet, fu jadis apelée *Chiés de Mars*, ce est à dire maisons de bataille; « quar Mars, qui est une des sept planetes, est apelée *Diex de bataille*, « et ainsi fu il aoré anciennement. Por ce n'est-il mie merveille se li Flo-« rentin sont touzjors en guerre et en descort, car cele planete regne « sor els. De ce doit maistres Brunez Latin savoir la verité, car il en est « nez, et si estoit en essil lorsqu'il compila ce livre, por l'achoison de la « guerre as Florentins (p. 46). »

Avant le *Tresor* en français, Brunetto Latini avait composé en italien *il Tesoretto*, poëme moral qui a plus de trois mille vers. Le *Tesoretto* est en italien *un texte de langue* cité par le dictionnaire de la Crusca; en France, le *Tresor* est un livre oublié et que l'on tire aujourd'hui pour la première fois des bibliothèques. Cependant la célébrité en fut très-grande à la fin du XIII[e] siècle; elle dura dans le XIV[e] et dans le XV[e]. Alain Chartier en met l'auteur au rang des savants, des poëtes, des historiens les plus célèbres de l'antiquité et du moyen âge : « Veuls-tu donc, dit-il, « veoir ton cas en autruy, et les avantures de nos jours comparer humai-« nement à celles des anciens predecesseurs : lis Omer, Virgile, Tite-« Live, Orose, Troge Pompée, Justin, Flore, Valere, Stace, Lucan, « Jule Celse, Brunet Latin, Vincent et les autres historiens qui ont « travaillé à allonger leur brief aage par la notable et longue renommée « de leurs escriptures. »

Dans le sort différent du *Tesoretto* et du *Tresor* est inscrite la différence profonde qui sépare l'histoire de l'italien de celle du français. L'italien, plus récent, non pas, bien entendu, dans sa formation, mais dans son développement littéraire, puise dans les textes les plus archaïques comme à une source encore vive; le français, qui remonte aux plus hauts temps du moyen âge, a perdu, dans ce long

trajet, la familiarité avec son antiquité; et, pour lui, les textes de langue sont voisins de la dernière culture, et très-éloignés de ses origines.

Exclu, comme tant d'autres de l'époque récente, le *Tresor* ne l'est pas du moins de l'époque ancienne, et il mérite de rester comme un texte de langue pour le XIII[e] siècle. Cet étranger use du français avec une grande correction, il en observe rigoureusement la grammaire; la distinction des deux cas lui est familière; il ne pèche jamais là contre; le sens le plus précis des mots lui est connu, et toutes les tournures sont à sa disposition. Il est vrai que, pour un Italien, écrire en français au XIII[e] siècle était plus facile qu'il ne le serait au XIX[e]; plus les deux langues ont pris d'années, plus il y est survenu de dissemblance, ou, pour mieux dire, plus il s'est effacé ou affaibli de communautés qu'elles tenaient de leur origine. Et, en effet, remontez; tout devient, à chaque pas, plus voisin, jusqu'à ce qu'on atteigne la vaste et unique source, le latin en décomposition sur la face de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule.

J'ai lu attentivement le *Tresor* pour y chercher des italianismes; je n'y en ai point trouvé, sauf peut-être en ce passage où *forestier* est plutôt pris au sens italien qu'au sens français, « Cil qui i faut (en choses « de jeu et de soulaz) est forestiers et champestres, » p. 273, et sauf encore en un point; mais celui-là mérite discussion. Je rencontre : *son honor*, p. 450 et p. 608; *mon honor*, p. 593; *son odor*, p. 192; *son error*, p. 554 et p. 604. Dans tous ces exemples, il faudrait *s'honor*, *m'honor*, *s'odor*, *s'error;* c'est la règle. Mais je crois que Brunetto Latini n'a pas péché contre cette règle, et qu'il a fait masculins *honor*, *odor*, *error*. Toutefois, l'objection se présente aussitôt : c'est au XIV[e] siècle que le solécisme qui adjoint *mon*, *ton*, *son*, à des noms féminins, a commencé à s'introduire et à prévaloir; il faut le reporter plus haut et dire que Brunetto Latini, dès le XIII[e] siècle, en offre des exemples. Mais deux raisons m'empêchent d'admettre l'objection. La première, c'est que, chez lui, ce solécisme ne se trouverait que pour les noms dérivés des substantifs latins en *or;* la seconde, c'est qu'effectivement on les rencontre masculins chez lui : p. 214, *bone odor*, mais en variante *bon odor;* p. 234, porce que *lor odor* ne soit pas *portez* (sans variante) vers les chiens; p. 440, *faus honor*, mais en variante *faulse honor*. Il me paraît donc que Brunetto Latini, Italien, s'est laissé aller à faire masculins ces mots, qui le sont tous en italien et dans le latin, leur origine. Au reste, c'est par une anomalie, jusqu'à présent inexpliquée, qu'ils sont féminins en français; quelques-uns ont, par des hasards, repris le

genre étymologique, par exemple, *amour, honneur, labeur*. Le XVI[e] siècle, dans son zèle pour la restauration des formes latines et dans ses tendances souvent anti-françaises, entreprit de faire ce que, je crois, fit Brunetto Latini, de rendre à ces noms le genre masculin; et, dans les écrits de ce temps, on voit souvent *humeur, erreur*, et bien d'autres masculinisés. Cette entreprise échoua et n'a laissé aucune trace dans la langue.

Des variantes perdues au bas des pages m'ont servi à discuter un point de grammaire et d'histoire. Satisfait de ce que M. Chabaille me fournissait, j'ai admiré la diligence patiente avec laquelle il a ramassé les leçons diverses des manuscrits. Le *Tresor* a été beaucoup lu dans le moyen âge et beaucoup copié; le nombre des manuscrits est très-considérable, et ç'a été un grand labeur d'en noter et d'en inscrire les leçons : *In tenui labor;* mais les bons textes, les textes vraiment utiles, ne s'obtiennent qu'au prix de cette diligence et de cette patience qui ne craignent pas de s'appliquer aux choses ténues.

Dante, entré dans le lieu où sont punis les pécheurs contre nature, entend l'un d'eux s'écrier : « Quelle merveille ! » et, fixant les yeux sur celui qui avait parlé,

Si che 'l viso abbruciato non difese
La conòscenza sua al mio 'ntelletto;
E chinando la mano alla sua faccia,
Risposi : Siete voi quì, ser Brunetto?

C'était lui, en effet. M. Chabaille n'accepte pas l'arrêt prononcé contre son auteur; et, pour l'infirmer, il se réfère aux blâmes que Brunetto a infligés au vice dont Dante l'entache : « Chasteé, dit-il, est « bele chose, porce que ele se delite ez convenables choses, au tens, au « leu, à la quantité et à la guise qu'il convient; mais li deliz dou siecle « desevrez de nature est desmesuréement blasmable plus que avoltire « (p. 300.)... Deliz par male nature est gesir avec les maales, et telz « autres deshonorables choses (p. 306)... De luxure viennent avugleté « de cuer, non fermeté, amor de soi meisme, haine de Dieu, volenté « de cest siecle et despit de l'autre, fornicacion, avoutire, et pechié « contre nature (p. 464.) » Il n'avait pas parlé autrement dans son *Tesoretto* :

Deh! come son periti
Quei che contro natura
Brigan con tal lussuria[1]

A qui ajouter foi, à Dante qui l'accuse, ou à lui qui flétrit un péché immonde? Faut-il le ranger parmi ceux

Qui Curios simulant et bacchanalia vivunt,

contrairement à Ausone, qui disait pour se justifier de vers licencieux :

Lasciva est nobis pagina, vita proba.

Ou faut-il le considérer comme la victime de la calomnie? Ce paraît bien, du moins, être une calomnie que cette imputation d'un commentateur de la *Divine Comédie* qui assure que Brunetto fut exilé pour crime de faux. « Comment concilier, dit M. Chabaille, cette condamnation infamante avec les hautes et honorables fonctions dont il fut revêtu depuis son retour jusqu'à la fin de sa vie? » Les haines politiques vont loin en fait de calomnie. Brunetto était Guelfe, et peut-être ne faut-il pas recevoir, contre ses propres dires, les accusations d'un Gibelin, ce Gibelin fût-il Dante lui-même.

Tout persuadé qu'il pût être de la note infamante qu'il consigna dans son poëme, Dante n'en témoigne pas moins un profond respect à son maître.

Io non osava scender della strada
Per andar par di lui, ma'l capo chino
Tenea com' uom che riverente vada.

Il lui témoigne aussi de la reconnaissance :

In la mente m'è fitta, e or m'accora
La cara et buona imagine paterna
Di voi nel mondo, quando ad ora ad ora
M'insegnavate come l' uom s'eterna.

Enseigner comment l'homme s'éternise est une de ces grandes et simples expressions qui sont familières à Dante.

Respectueux et reconnaissant pour Brunetto Latini, Dante est, ailleurs, plein d'admiration pour le grand cœur de Farinata degli Uberti, ce *magnanime*, comme il le nomme, celui qui s'était dressé jusqu'à la ceinture dans sa tombe de feu,

Com' avesse lo 'nferno in gran dispitto.

C'est certainement chose singulière que de voir aller ensemble les terribles arrêts d'une éternelle damnation et les retours qui font aux damnés une si belle part dans la nature humaine. Un écrivain, familier avec la *Divine Comédie,* Daniel Stern, dans son *Dialogue sur Dante et Gœthe,* a ingénieusement expliqué la lutte qui se passait dans l'âme du poëte florentin : « La facilité avec laquelle notre poëte admet que ces « *magnanimes*, ces héros de la vie civile, sont en enfer, est un trait qui « marque le temps et ce singulier état des esprits soumis aux décisions « de l'Église touchant le dogme, mais d'une manière extérieure en quel- « que sorte et qui n'atteignait point, au fond, le sentiment moral. « L'*Enfer* de Dante est tout rempli de ces contradictions. Le rigorisme « du théologien s'y allie à l'humanité, à la tendresse, au respect, à l'ad- « miration de l'homme pour ces grands réprouvés qu'il est contraint de « damner avec l'Église. »

Le *Tresor* est divisé en trois livres, et chaque livre en plusieurs parties. C'est une encyclopédie. « Cist livres, dit l'auteur, est apelés tresors ; « car si come li sires qui vuet en petit leu amasser chose de grandisme « vaillance, non pas por son delit seulement, mais por acroistre son « pooir et por essaucier son estat en guerre et en pais, i met il les plus « chieres choses et les plus precieus joiaus que il puet, selonc sa bone en- « tencion, tout autressi est li cors de cest livre compilez de sapience, si « come cil qui est estrais de tous les membres de philosophie en une « somme briement. »

Le premier livre comprend une sorte de cosmologie : la création du monde et de l'homme, l'institution de la loi divine, Noé, les anciens royaumes de l'Asie, de la Grèce et de l'Italie. C'est là la première partie.

La seconde partie expose la nouvelle loi : comment « crestientez « essauça au tens Silvestre et des autres apostoles; comment li rois de « France fu empereres de Rome; comment l'empire de Rome revint « as Italiens, et passa as Allemans. » Depuis le Nouveau Testament, nous dit l'auteur, p. 25, les anges saluent les hommes.

Les quatre éléments, les quatre complexions, les sept planètes, le cours du soleil par les douze signes, le comput et l'œuvre de nature et choses du monde remplissent la troisième partie.

Dans la quatrième partie est la mappemonde, l'Asie, l'Europe, l'Afrique; on y voit aussi comment on doit choisir un terrain à cultiver, bâtir sa maison, faire puits, fontaines, citernes. D'après Brunetto Latini, la terre a de tour 20,427 lieues lombardes, de 1,000 pas, le pas de 5 pieds. Cela fait 33,275,583 mètres. La circonférence est

de 40,000,000; je ne sais où Brunetto Latini a pris une évaluation si fautive.

La cinquième partie est consacrée à la description d'un certain nombre d'animaux. Il nous fait ce conte sur la cigogne : « Oisiau et « bestes ont esperit d'aucune conoissance; car il avint chose que uns « Lombars de l'eveschié de Milan osta un œf dou nif à une cigoigne « privéement et si i mist un autre qui estoit de corbel en son leu. Et « quant vint li tens que li faon nasquirent, et que li corbiaus commença « à mostrer sa color et son devisement, li masles s'en ala, et amena tant « de cigoignes que ce fu merveille à veoir. Et quant il orent tuit re- « gardé le noir oiselet, qui estoit entre les autres, il corurent sur la « femele et la mirent à mort. »

Le second livre traite des vertus et des vices. La première partie n'est pas autre chose que l'*Éthique* d'Aristote, *translatée de latin en romans.* Dans la seconde partie, Brunetto prend la parole en son nom. Il conclut ainsi : « Cil qui veult atorner sa vie au profit de lui et des « autres, Seneques dit et li commande que il use la forme des quatre « vertus par lor droit mi et amesuréement, selonc la diversité dou leu « et dou tens et des persones et des achoisons. Por ce doit on ensuivre « les traces au meillor, et faire ce que il fait; car si comme la cire reçoit « la figure dou seel, tout autressi la moralité des homes est formée par « exemples. Garde donc tous hons de mal faire; et soies tout asseur « que, quant li hom est entechiez une fois de male renomée, il li con- « vient mult d'aigue à bien laver soi. » Brunet en est la preuve lui-même : entaché de male renommée à tort ou à droit, il n'a pas encore trouvé assez d'eau pour se laver.

Dans le *Tresor*, on est souvent désappointé, rencontrant l'antiquité au lieu de témoignages sur le moyen âge que l'on cherche. J'ouvre le livre à l'article *Serf*, et je compte y trouver soit des détails sur leur condition, soit les vues de l'auteur à leur sujet. Mais point; du servage pas un mot. En récompense, je lis que, selon Sénèque, « Li sires est de- « ceuz quant il cuide que li servages descende en tous l'ome, car la « mieudre partie en est ostée; » qu'il faut se conformer à la manière de son seigneur, selon ce que dit Horace, « Li triste heent les joious et « li joious les tristes; » qu'il faut accomplir ce que le sire commande, car, suivant Lucain, « la besogne as sergens n'est pas griés à eus, mais « au seignor; » que le sergent doit bien se garder d'*être janglere;* car Juvénal dit : « La langue est la pire partie dou mauvais sergent. »

Du troisième livre, la première partie traite de la rhétorique, qui « est une science qui nos enseigne bien pleinement et parfetement dire

« es choses communes et es privées; et toute s'entention est à dire pa« roles en tel maniere que on face croire ses diz à ceulx qui les oient. » C'est un résumé des livres des anciens sur la matière. Il est pourtant quelques pages que j'ai lues avec curiosité; il s'agit d'une traduction des célèbres discours de César et de Caton dans Salluste. La langue de Salluste est difficile, le sens est profond, et la tâche est rude de traduire ces deux discours. Je ne puis dire que Brunetto s'en soit bien acquitté : soit qu'il ne comprenne pas toujours très-bien, soit qu'il veuille abréger, le sens est tronqué en quelques endroits. Quand César, rappelant avec une moquerie imperceptible les descriptions pathétiques de ceux qui avaient peint la conjuration triomphante, ajoute : « Sed, per « Deos immortales, quo illa oratio pertinuit? An, uti vos infestos con« jurationi faceret? Scilicet quem res tanta atque tam atrox non permovit, « eum oratio accendet! » Brunetto Latini manque le mouvement, en traduisant et abrégeant : « Cil qui ont avant moi sentence donée ont « assez belement monstré ce qui puet de mal venir par lor conju« roison, cruauté de batailles, prendre puceles à force, esrachier les « enfanz des bras as peres et as meres, faire force et honte as dames, « despoillier temples, ocirre gens, et maisons ardoir, emplir la cité de « charongnes et de sanc et de plor. Et de ce ne convient il jà parler; « car plus puet movoir le cuer la cruauté de tels forfaiz que li recors « de l'uevre. »

Si Brunetto Latini n'est pas habile traducteur, il est du moins bon appréciateur de l'adresse du langage mis par l'historien dans la bouche de César : « Sor ces sentences, dit-il, poez vos entendre que li premiers « parleres, ce est Decius Sillanus, se passa briement à po de paroles, « sans prologue, sans coverture nule, porce que sa matiere estoit de « honeste chose, si comme de livrer à mort les traitors dou commun « de Rome. Mais Jules Cesar, qui autre chose pensoit, se torna as cover« tures et as moz dorez, porce que sa matiere estoit contraire; car il « savoit bien que li cuers des oianz estoit comméuz contre sa entention; « et por ce li convint acquerre la lor bienvoillance... il enhauça sa « matiere et la conferma par beles paroles et beles raisons et par « exemples de vieilles estoires qu'il amentuit ainsi tot beelment. En leu « de la chose qui desplaisoit, noma il choses qui deussent plaire, por « retraire les corages des oianz de ce qui lait estoit à ce qui fust honeste « et resnable. En ceste maniere se passa à dire le fait en quoi il devoit « fonder son conte, ce est dou conseil qui devoit estre pris sur le « meffait des conjurés, et fist semblant que il ne volsist pas deffendre « lor mal, mais il voloit garder la dignité et l'onor dou senat. »

Je termine ces citations sur la rhétorique par des conseils de style qui ne sont pas indignes de celui que Dante appela son maître. « Comment que ta parleure soit, ou par rime ou par prose, esgarde que ti dit « ne soient maigre ni sec, mais soient repleni de jus et de sanc, ce est « à dire de sens et de sentence. Garde que li mot ne soient nice, ainz « soient griez et de grant pesantor, mais non mie de trop grant qui les « feist trebuchier. Garde que il n'aportent laidure nulle; mais la bele « color soit dedans et dehors, et la science de retorique soit en toi peinturiere, qui mete la color en rime et en prose; mais garde toi dou trop « peindre, car aucune foiz est color à eschiver color. »

La deuxième partie du troisième livre est : *Du gouvernement des cités.* C'est là le titre, mais, à vrai dire, ce n'est pas le sujet. Brunetto Latini y traite surtout de la manière dont les villes libres de l'Italie choisissaient leur magistrat annuel. Il nous donne un modèle de la lettre écrite par la commune à celui qu'elle élit; il nous dit ce que l'élu doit faire quand il a reçu la lettre; comment il doit parler le jour de sa venue; comment il doit honorer son prédécesseur, ouïr les causes et les avocats, garder les choses du commun, établir sa *maisnie* bien et sagement, faire tout ce qui est *es livres des constitutions* de la ville; et enfin, quand le temps de la charge est expiré, rendre son compte. Toute cette partie est intéressante pour la connoissance des mœurs politiques de l'Italie à la fin du XIII^e^ siècle.

Maintenant je viens à quelques remarques philologiques, en très-petit nombre, car, grâce à M. Chabaille, le texte est excellent. D'abord je rencontre le mot *grant*, que je ne connais pas : « La quinte lignie « [des faucons] est girfalc [le gerfaut] qui sormonte touz oisiauz de son « *grant* » (p. 203). *Grant* doit signifier race; mais, si le sens du mot se présente, l'origine ne s'en présente pas.

Je n'entends pas *caoterie :* « Gaaignier de male part, de puterie et de « *caoterie*, et de prendre usures, et de prester à geu de dez » (p. 285). Mais ici je suis enclin à conjecturer. *Caoterie* ne serait-il pas une mauvaise leçon pour *caorserie*, signifiant usure? On sait que, dans la langue du moyen âge, *caorsin* voulait dire usurier.

Je lis à la page 375 : « Li poz garde moult longuement l'odor qu'il « print quant il fut nués. » *Nués* ne s'entend pas. Ôtez l'accent intempestif, vous aurez *nues*, c'est-à-dire, en français moderne, *neuf*.

La correction me semble facile aussi pour la phrase suivante : « Se « la citez est prinse à force, li vaincu n'ont point d'atendance; tout « sera en la *mine* » (p. 511). Les variantes ont *mue*, dont je ne puis rien faire, et *manaia*, qui me paraît se prêter à une bonne correction. Au

lieu de *manaia*, je lis *manaie : tout sera en la manaie*, c'est-à-dire « au pou-« voir » des vainqueurs.

A la page 482, M. Chabaille a imprimé : « Que li dit ne soient maigre « ne sec, mais soient repleni de *vis et de sens*, ce est à dire de sens et « de sentence. » *Vis* ne s'entend pas, la répétition de *sens* est mauvaise. La restitution serait fort difficile à trouver, si la variante ne la donnait : « Soient repleni de *jus et de sanc*, ce est à dire de sens et de sentence. » *Jus*, écrit par un *i*, comme c'est l'usage dans les manuscrits, a trois jambages, comme *vis* écrit par un *u*.

Voici encore un cas où la variante vaut mieux que le texte : « Tres-« tuit animau dou monde, fors seulement les besainnes, ont en toutes « lor ligniées toutes choses communes, à ce que toutes habitent dedanz « une maison » (p. 207). Les *besainnes* sont les abeilles, mais la phrase n'en devient pas plus claire. La variante donne le sens : « Entre tous les « animaux du monde, seulement les besainnes ont en toutes lor ligniées « toutes choses communes, etc. »

J'ignorais comment la langue d'oïl nommait la trompe de l'éléphant; c'est *promoistre* (p. 242), représentant, à l'aide du changement du *b* en *m*, le latin *proboscidem*.

Brunetto Latini ne dit pas *Italie*, il dit toujours *Itaille;* c'est, dans notre ancienne langue, le vrai mot; *Italia*, avec l'accent sur *ta*, ne pouvant donner « Italie. » En revanche, il ne manque pas de traduire *Gallia* par « France, » et *Galli* par « François. » *France* et *François*, dans la bouche de César et de Caton, font une singulière dissonance. Au reste, cet anachronisme se trouve souvent, même dans des écrivains du XVI[e] siècle.

Ces remarques me sont une occasion d'examiner de nouveau des leçons désespérées ou à peu près, que j'avais consignées dans un article *Sur la vie d'Édouard le confesseur* (janvier 1864). Mais ce qui est désespéré pour l'un ne l'est pas pour l'autre. Il s'agissait (p. 14) d'une reine qui

Purger se cuvint da untire;

et j'avais déclaré ne savoir ce que c'était que *untire*. Pourtant la correction était fort facile, et, dès que M. Le Clerc, qui l'a trouvée, me l'eut indiquée, elle me devint évidente. Rapprochez *dauntire*, et, profitant de la confusion des *u*, des *v* et des *n*, dans les manuscrits, lisez :

Purger se cuvint d'avutire,

c'est-à-dire « d'adultère. »

Dans le même article (p. 7), je citais ces vers fort obscurs :

Dunc est bone la compainie,
Ke veut amie et amis voile,
Tesmoine nous en porte toile.

Je corrigeais : *Tesmoine nus enport e toile;* et je traduisais : « La compagnie est bonne quand l'ami veut ce que veut l'amie; que cette bonne compagnie nous en porte et prenne témoignage. » Je ne donnais ma conjecture que comme un essai qui ne me satisfaisait pas complétement. Mais en voici une beaucoup plus satisfaisante; elle est due à M. Léopold Delisle : il ne change rien, pensant que *toile* veut dire *Tullius*, Cicéron. Le sens devient : « Cicéron nous en porte témoignage. » Cicéron est bon à alléguer quand il s'agit d'amitié. La seule objection est que *Tullius* se rend d'ordinaire par *Tulles*. Mais la forme *Toile*, pour rimer avec *voile*, n'est nullement impossible, et la facilité qu'elle procure au sens peut paraître décisive.

Ainsi les textes se discutent et se rectifient, surtout quand on a pour point de départ une bonne édition. Celui qui tient les manuscrits, qui les compare, qui choisit et corrige, rend le premier et le plus important service. C'est à ce titre qu'il faut remercier M. Chabaille d'avoir enrichi la littérature du moyen âge d'un document considérable. Malheureusement ce remercîment ne s'adresse plus qu'à sa mémoire.

É. LITTRÉ.

Nouvelles relations de Mazarin et de Richelieu, pendant l'année 1630, d'après des documents inédits.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Ainsi que nous l'avons dit, Louis XIII, avec les maréchaux de Créqui, de Bassompierre et de Châtillon, avait successivement conquis la Savoie tout entière, à l'exception de la citadelle de Montmélian, trop forte pour être emportée d'un coup de main, et qu'on s'était borné à bloquer et à contenir, tandis qu'on poursuivait sans relâche, de poste en poste, de montagne en montagne, le prince Thomas, gouverneur de Savoie, et qu'on le forçait, de peur d'être coupé et détruit, d'aller chercher un refuge dans la vallée d'Aoste. Mais, après ce noble élan, comme épuisé par l'effort qu'il venait de faire, le roi avait peu à peu perdu son ardeur. Tel était, en effet, cet étrange fils de Henri IV. Il avait les instincts d'un roi, il aimait l'État, et il mérita le beau nom de Louis le Juste. Il avait de l'esprit et de l'instruction; dans le conseil, il ouvrait les meilleurs avis, et jamais on ne lui montrait où était le bien public sans qu'il s'y portât volontiers. Il possédait aussi la bravoure innée de sa race, et il n'était pas sans goût et sans talent pour la guerre; mais la faiblesse de sa complexion et l'humeur inégale qui en était la suite ne lui permettaient pas les longues fatigues. De là tant de vives saillies militaires bientôt suivies de déplorables langueurs. Il avait fallu, en 1620, tout l'ascendant de Luynes pour le retenir plusieurs mois dans l'utile et glorieuse expédition de Normandie, d'Anjou, de Guyenne et de Béarn, qui releva la royauté et incorpora une grande province à la France. L'année suivante, dans la guerre si juste et si politique contre les protestants révoltés, où la présence du roi était si nécessaire, Luynes ne put obtenir de son royal ami qu'il restât jusqu'au bout à l'armée; et ce ne fut pas là une des moindres causes des malheurs de la campagne. Luynes, du moins, y laissa sa vie : le roi s'en retourna auprès de sa femme et de sa mère. Il en fut de même plus d'une fois au long siége de la Rochelle, et jusque dans la courte expédition du Languedoc en 1629 : là encore Louis XIII avait mieux aimé aller retrouver les deux reines à

[1] Voyez, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier d'août 1864, p. 461, pour le second, le cahier de septembre, p. 553, pour le troisième, le cahier d'octobre, p. 631; pour le quatrième, le cahier de décembre, p. 769.

Fontainebleau que de poursuivre ses succès et d'entrer lui-même dans Montauban. Avec d'assez grandes qualités en tout genre, il avait le défaut qui les rend toutes inutiles : il était incapable de constance dans sa conduite comme dans ses affections. Quelle n'a pas été sa tendresse pour Luynes! et il a fini par l'abandonner au milieu de mortels dangers. Il a tour à tour adoré et sacrifié Mademoiselle de La Fayette et Madame de Hautefort. On lui a donné et on lui a ôté successivement Baradat, Saint-Simon, Cinq-Mars. Richelieu a gardé sa confiance pendant près de vingt années, de 1624 jusqu'à la fin de 1642, mais au prix de quels soins, à travers quels périls, et combien de fois le mobile monarque ne manqua-t-il pas de lui échapper! De toutes les entreprises qui furent faites pour enlever au cardinal le cœur du roi et la direction des affaires, la mieux concertée est assurément celle qui commence avec l'année 1630, et se termine, à la fin même de cette année, par la Journée des Dupes.

Il n'est pas aisé de se bien rendre compte des causes qui séparèrent Richelieu et Marie de Médicis [1], si intimement unis, pendant plus de dix ans, dans la disgrâce et dans la prospérité. Arrivé au faîte du pouvoir, plein de ses desseins et ayant la conscience de sa force, le cardinal eut-il le tort de quelques négligences envers celle à laquelle il devait tout? Loin de là, il ne cessa, jusqu'au dernier moment, de prodiguer à l'orgueilleuse princesse les déférences les plus respectueuses et même les plus humbles marques de soumission. Pour éviter les conjectures [2] et rester dans les faits certains, disons seulement que la fille des Médicis n'aimait point la maison de Gonzague, qu'en 1617 Charles de Gonzague, duc de Nevers, l'avait blessée en se joignant à la révolte des Grands contre son favori, le maréchal d'Ancre, et que plus tard elle avait été fort irritée de voir une des filles du duc, la belle Marie de Gonzague, s'emparer du cœur de son fils Gaston, duc d'Orléans, et prétendre à un mariage qui l'aurait mise dans la famille royale et approchée du trône. Pour empêcher ce mariage et séparer les deux amants, la reine mère était allée jusqu'à enfermer quelque temps à Vincennes Marie de Gonzague avec sa tante, Madame de Longueville. C'est ici que se laisse entrevoir la première apparence d'une mésintelligence entre la reine et le

[1] Mme de Motteville, édit. de 1750, t. Ier, p. 50 : « Je ne sais quels sujets elle « eut de se plaindre de lui, et peu de personnes les ont sus. » — [2] Il en est une qui a trouvé bien des échos, la jalousie qu'aurait conçue Marie de Médicis de la vive tendresse que le cardinal commençait alors à montrer pour sa nièce, la belle et aimable Mme de Combalet, depuis la duchesse d'Aiguillon. Mais cette hypothèse repose sur une autre, la nature de la liaison de Richelieu et de Marie de Médicis.

cardinal; elle l'accusa ou plutôt le laissa accuser de ne s'être pas assez fortement opposé à cette union, qui pourtant valait bien et aurait prévenu celle de ce même Gaston avec la sœur d'un ennemi déclaré de la France, Charles IV, duc de Lorraine. Il avait fallu une raison d'État aussi impérieuse que la nécessité de ne pas livrer l'Italie à l'Autriche pour faire entrer Marie de Médicis dans les droits de Charles de Gonzague à la succession de Mantoue; mais quand, à cette occasion, la guerre s'était élevée entre la France et l'Espagne, elle y avait été très-peu favorable. Il s'était formé autour d'elle, sous les auspices du cardinal de Bérulle, une petite coterie dévote qui aurait voulu qu'après la prise de La Rochelle la France consacrât toutes ses forces à l'extermination de l'hérésie protestante, et qui se scandalisait presque à l'idée de tirer l'épée contre Sa Majesté Catholique. Ce parti de la paix survécut à Bérulle, et se grossit peu à peu d'autres personnages que le zèle de la religion et la crainte des maux de la guerre touchaient fort médiocrement, mais qui ne pardonnaient pas à Richelieu de gouverner sans eux et de mettre l'intérêt de l'État à la place de celui des Grands. Le garde des sceaux, Michel de Marillac, avait succédé à Bérulle dans ses idées pacifiques et dans son influence auprès de la reine mère. C'était un homme de bien, d'une piété sincère et de quelque mérite, sans aucun génie politique; il partageait la répugnance de Marie de Médicis pour la guerre d'Italie, et il la nourrissait en elle secrètement sans oser se déclarer contre le premier ministre, et en se bornant à semer dans l'ombre des obstacles à ses desseins.

A l'ardeur martiale que Louis XIII avait d'abord déployée en Savoie, avait fait place l'ennui maladif qui poursuivait partout le triste monarque, sous la tente et dans les Alpes, comme à Saint-Germain et au Louvre. La peste qui sévissait en Piémont commençait à passer en Savoie. Les deux reines, que nous avons laissées à Lyon avec le garde des sceaux, conçurent et exprimèrent des craintes fort naturelles sur la santé du roi. Celui-ci était allé les rassurer à Lyon, et ce court voyage avait suffi pour répandre en Italie le bruit, recueilli et transmis par Mazarin, que le roi ne songeait plus à marcher au secours de Casal. Richelieu, se servant habilement de l'utile avertissement donné par le jeune diplomate, avait représenté à Marie de Médicis qu'il était nécessaire ou d'abandonner l'entreprise commencée, ou, si on voulait la soutenir, de faire voir à l'armée son roi et de rétablir l'opinion qu'il était bien décidé à franchir de nouveau les Alpes et à se porter à la défense du duc de Mantoue. Il avait obtenu à grand'peine que le roi reparût quelque temps au milieu des troupes, et vînt s'établir à Saint-Jean-de-Maurienne, où lui-

même résidait. C'est là que, le 3 juillet, Mazarin arriva, et, conduit par Bagni, se présenta à Richelieu.

Leur première conversation fut d'abord assez vive. Richelieu était souffrant, et l'absence prolongée de Mazarin avait élevé autour de lui bien des ombrages qui avaient aisément pénétré dans cette âme soupçonneuse. Lui aussi il commençait à croire que l'habile Italien jouait un double rôle[1]. Mazarin s'en tira par une entière franchise; il avoua sans détour à Son Éminence, car depuis le décret papal du 10 juin[2] c'est ainsi qu'on appelait les cardinaux, qu'après un voyage de trente-cinq jours il ne lui apportait aucune réponse précise[3]; et il prouva qu'il n'avait pas été en son pouvoir d'obtenir davantage, les deux plénipotentiaires s'étant obstinés, malgré tous ses efforts, à vouloir conférer ensemble avant de prendre aucun parti. Il ajouta qu'aussi bien, eussent-ils été réunis, ils n'auraient point accepté les propositions qu'il était chargé de leur transmettre et qu'on pouvait les considérer comme rejetées. Richelieu s'écria[4] que c'était là traiter étrangement la France, qu'évidemment on voulait l'endormir et traîner tout en longueur pour avoir le temps de s'emparer de Casal et de Mantoue.

Le lendemain, 4 juillet, Richelieu appela en conseil le maréchal de Schomberg, qui était en quelque sorte un autre lui-même, Châteauneuf, qui chaque jour entrait davantage dans son intimité, et un autre personnage, qui paraît ici pour la première fois sur la scène et va y jouer un rôle important, Antoine Coeffier, marquis d'Effiat, grand-maître de l'artillerie et surintendant des finances, comme auparavant Sully et plus tard La Meilleraie; un de ces hommes tels qu'il les fallait à Richelieu, esprit solide, cœur énergique et dévoué; d'ailleurs rompu aux affaires, ayant passé par les plus grandes charges, naguère ambassadeur en Angleterre pour le mariage de Madame Henriette, maintenant financier habile, surtout homme de guerre d'une vigueur à toute épreuve. D'Effiat est un des meilleurs serviteurs qu'ait eus la France dans la première partie du XVII^e siècle. Les historiens ne l'ont pas mis à sa place;

[1] Archives des Affaires étrangères, TURIN, t. II, fol. 360, lettre du 3 juillet, du maréchal de Schomberg à Bouthillier qui montre bien les soupçons répandus dans l'intérieur du cardinal, avant et même un peu après l'arrivée de Mazarin. Richelieu écrivant à la reine mère parle de Mazarin comme Schomberg, Archives des Affaires étrangères, FRANCE, volume vert, t. VI, 1619-1641; lettres de Richelieu du 6 et du 8 juillet. — [2] On peut voir ce décret au *Mercure françois*, 1630, p. 592. — [3] Dépêche de Mazarin au cardinal Barberini, du 10 juillet : « Non portando io dopo 35 giorni risposta assoluta alle propositioni che S. Eminenza mi « diede in Savoia..... » — [4] *Ibid.* « S'alterò assai dicendo che .... Procurai raddolcirlo, dimostrandogli che...... »

mais le témoignage si fortement motivé que lui rend Richelieu peut suffire à sa mémoire[1]. Il était alors auprès du premier ministre, dans l'expédition d'Italie, ce qu'avait été Schomberg auprès de Luynes dans l'expédition d'Anjou : surintendant des finances, il apportait avec lui le nerf de la guerre; général, il pouvait prendre part aux opérations de l'armée. Il ne manquait là que le père Joseph, tout récemment envoyé avec M. de Léon[2] au congrès de Ratisbonne qui s'assemblait, et où allaient se décider toutes les grandes questions agitées en Europe.

Introduit dans le conseil avec Bagni, Mazarin y donna toutes les explications qui lui furent demandées. Le cardinal l'invita à écrire une relation de ses négociations auprès du duc de Savoie, de Spinola et de Collalto, en l'engageant à témoigner avec force que le roi n'avait d'autre intention que d'assurer au duc de Mantoue la possession de ses États, sans aucune prétention pour lui-même, et qu'il était tout disposé à une paix honorable et prompte. Mazarin, avec l'assentiment de Bagni, rédigea sur le champ cette relation, à laquelle le cardinal voulut qu'il joignît les propositions de paix qui lui avaient été remises en Savoie, avec les modifications qu'il était autorisé à y faire[3]. Et déjà le jeune diplomate était si bien dans le secret des affaires de France, qu'il ne se trompa point sur le but que se proposait Richelieu : il reconnut que toutes ces démonstrations d'intentions pacifiques étaient faites pour éclairer et ramener, s'il était possible, Marie de Médicis, qui voyait avec déplaisir la guerre d'Italie et en rejetait la faute sur le cardinal[4]. Puis, dans une conférence particulière qu'il eut avec Riche-

[1] Richelieu, t. VII, p. 138-140. D'Effiat fut fait maréchal en janvier 1631, et il est mort le 27 juillet 1632, à la tête de l'armée du Rhin, dans l'expédition de Trèves. — [2] Charles Brulard de Sillery, prieur de Léon, appelé ordinairement M. de Léon. La nomination du père Joseph est du 29 juin, et il partit de Grenoble pour Vienne le 2 juillet. — [3] *Richelieu*, t. VI, p. 140 : Dépêche de Mazarin au cardinal Barberini, 10 juillet : « Dopo havermi fatto replicar quello haveva ritratto da questi « signori, mi pregò a formarne una breve relazione.... Con il parere del signor « di Bagni feci la detta relazione e la sottoscrissi e ne mandò copia a Vostra Emi- « nenza..... Il cardinale volle ancora che sottoscrivessi li capitoli di pace che mi « diede a Nisi (Annecy), con la limitatione di essi. » Cette dépêche contient en annexe la relation dont il est ici question; et on trouve parmi les papiers de Richelieu, Turin, t. II, f. 390, la pièce originale écrite tout entière et signée de la main même de Mazarin, avec les *limitations* dont il avait droit de faire usage. Outre ces deux pièces italiennes, il y a, *ibid.* f. 366, une traduction française de la première, corrigée par Richelieu. — [4] Dépêche de Mazarin au cardinal Barberini, du 10 juillet : « Fece il Cardinale queste diligenze particolarmente per dar sodisfatione alla « Regina che stava con qualche dispiacere della guerra, attribuendo forse la colpa « di essa al Cardinale. » (Richelieu, t. VI, p. 142 et suiv.)

lieu, Mazarin lui exposa les conditions nécessaires de la paix. Avec la liberté que commandaient les circonstances, il lui déclara qu'il ne fallait songer à aucun accommodement solide, si l'on n'était décidé à satisfaire les plénipotentiaires espagnol et autrichien et le duc de Savoie sur les trois points suivants : 1° Renoncer à la solennelle garantie du collége des électeurs, de la ligue catholique et des princes italiens, parce qu'une telle garantie exigerait d'interminables négociations et offensait profondément l'Empereur; 2° Renoncer à entretenir une garnison française à Casal, la résistance de Spinola étant à cet égard insurmontable; 3° Renoncer enfin à l'intolérable condition imposée au duc de Savoie de démolir les anciennes fortifications de Suse et de Pignerol, qu'il avait lui-même élevées; c'était là le seul moyen de le regagner, ce qui était indispensable, car le duc était en état d'entraver et de faire échouer toutes les négociations où il ne trouverait pas son compte. Ces trois points nettement et fortement établis devinrent le sujet d'une longue controverse où Mazarin finit par l'emporter sur l'impérieux cardinal. Il fallut bien que Richelieu se rendît à la nécessité : il retira les articles du projet de traité qui prescrivaient la démolition des fortifications de Suse et de Pignerol et autorisaient une garnison française à Casal; il consentit à ne plus réclamer la garantie du collége des électeurs de l'Empire; et, au lieu de la ligue en faveur du duc de Mantoue, il se contenta d'une lettre que l'Empereur écrirait aux princes italiens, ses feudataires, pour leur recommander de prêter assistance à Charles de Gonzague, si jamais il était attaqué. Restait une grave difficulté. Il avait toujours été entendu que la France se retirerait de Pignerol en même temps que l'Autriche de la Valteline; Mazarin proposa, en attendant, pour montrer la bonne volonté de la France et de l'Autriche, de confier à la République helvétique le dépôt de la Valteline et de Pignerol. Richelieu rejeta ce projet, comme plein de longueurs et d'embarras. On chercha d'autres moyens : on ne les trouva pas; et, pour aller plus vite, on s'accorda à laisser provisoirement le *statu quo* dans la Valteline et à Pignerol, jusqu'à ce que le duc de Mantoue eût reçu l'investiture de ses États [1].

Grâce à ces importantes concessions, que sa raison courageuse sut arracher à Richelieu, Mazarin crut pouvoir répondre du succès de négociations nouvelles, et il les entreprit volontiers, en demandant au roi et au cardinal deux choses en apparence contraires et qui toutes

[1] Il est à remarquer qu'on ne trouve dans les Mémoires de Richelieu aucune mention de cette conférence, qu'atteste et fait amplement connaître la dépêche de Mazarin du 10 juillet, trop étendue pour être citée en entier.

deux conspiraient également à la paix : la première, de ne se pas éloigner, et même de s'avancer jusqu'à Lanslebourg, pour bien montrer que la France ne reculait point, et qu'elle était résolue et prête à la guerre, si on l'y forçait; la seconde, de se borner à envoyer à l'armée d'Italie les renforts qui paraîtraient indispensables, mais sans que ni le roi ni le cardinal franchissent eux-mêmes les Alpes, de peur qu'un tel mouvement ne semblât un démenti à la mission qui lui était donnée. Enhardi par les promesses les plus conformes à ses vœux, Mazarin quitta Saint-Jean-de-Maurienne le 6 juillet, et se dirigea vers Turin.

Depuis quelque temps le duc de Savoie avait reçu de puissants secours de Collalto et de Spinola; il en attendait chaque jour de plus grands encore, et il comptait avoir à sa disposition, le 19 juillet[1], une puissante armée. Walstein lui avait écrit qu'au mois d'août[2] il viendrait lui-même en Italie pour l'y défendre. Mais cette sorte d'invasion de l'Italie par l'Allemagne donna fort à penser aux princes italiens et à Charles-Emmanuel lui-même, qui avait toujours souhaité Walstein en France et non pas en Piémont. Mazarin n'eut donc pas trop de peine à lui faire regarder un tel remède comme pire que le mal[3]; et il assure que non-seulement le duc s'empressa d'agréer les nouvelles propositions de la France en ce qui le concernait, mais qu'il s'employa à les faire agréer de ses alliés[4]. Tout en répétant que l'avis des plénipotentiaires espagnol et autrichien, quel qu'il fût, serait le sien, Charles-Emmanuel autorisa Mazarin à leur dire que le nouveau projet le satisfaisait entièrement; il fit plus : il envoya le commandeur Passer le témoigner à Spinola. Passer vint avec Mazarin au camp sous Casal; et lui qui, un mois auparavant, l'avait si vivement combattu, l'appuya cette fois de toutes ses forces. Spinola tomba d'accord avec eux que ni l'Empereur ni le roi d'Espagne ne pouvaient demander des conditions plus avantageuses que la restitution de tout ce qui avait été enlevé au duc de Savoie et la sortie des Français de l'Italie; mais, avec tout cela, il prétendit que, dans les étroits engagements qui unissaient sa cour à celle de Vienne, il ne lui était pas possible de traiter séparé-

[1] Dépêche de Mazarin du 10 juillet. — [2] *Ibid.* — [3] Archives des Affaires étrangères, TURIN, t. II, fol. 446, Mazarin à Bagni, 12 juillet : « Il Duca di Fridland vuol « venir in Italia, essendosi dichiarato di voler per fin che possa assistere in ogni « miglior modo al Sign. Duca di Savoia; è certo che vuol venir, ma..... S. Alt. « cognoscendo che il rimedio può essere peggiore del malo, volontieri abracciarà la « pace per essimersi ciascheduno dalli rischi che correbbe, dovendo stare in Italia « un corpo di 50 mil Alemanni commandati da una testa... » — [4] *Ibid.* « Per la pace « in verità il Duca di Savoia opera con efficacia. »

ment et sans avoir l'assentiment de Collalto. Celui-ci n'était plus à Marignan : sa maladie s'étant aggravée, et d'autres motifs s'y joignant, il s'était retiré à Como, et Spinola invita Mazarin à s'y rendre[1]. Rien ne peut exprimer la douleur du jeune chargé d'affaires rejeté dans les lenteurs et les incertitudes de négociations inextricables, au moment même où il en croyait toucher le terme. Il vit d'un coup d'œil toutes les conséquences d'un pareil retard, et répondit vivement à Spinola que cette démarche ne mènerait à rien, que Collalto lui répondrait à Como comme à Marignan qu'avant de prendre un parti définitif il voulait s'entendre avec le duc de Savoie et le plénipotentiaire espagnol; qu'ainsi ce serait toujours à recommencer; qu'on perdait un temps précieux, et qu'au moins fallait-il adresser à Collalto des personnes qualifiées pour lui porter l'avis des deux autres parties intéressées. Spinola approuva cette idée, et dit que le duc de Savoie ferait très-bien d'envoyer à Como un de ses ministres; mais il s'excusa d'en faire autant, en donnant pour raison la mésintelligence qui régnait entre lui et Collalto. A cet étrange refus, Mazarin ne put plus se contenir[2], et, quoique dans une position bien modeste et encore très-peu assurée, il osa faire entendre au vieux général un langage qui sera celui de l'histoire.

Il lui rappela que c'était lui-même qui, dès son arrivée en Italie, l'avait embarqué dans toutes ces négociations. C'était lui encore qui, tout dernièrement, le voyant fatigué et découragé de tant de courses sans résultat, l'avait pressé de retourner une seconde fois auprès du roi de France et du cardinal de Richelieu pour obtenir d'eux qu'ils retirassent des conditions auxquelles ils étaient fort attachés, et en proposassent de nouvelles qui lui permissent de signer la paix. Quelles conditions Spinola avait-il exigées? Une seule : la sortie des Français de l'Italie, et par conséquent point de garnison française à Casal. Cette condition est obtenue, avec d'autres encore, tout aussi inespérées. Lui-même convient que le roi d'Espagne n'en peut pas demander de meilleures; et, au lieu de les accepter avec empressement, il hésite, il recule, il renvoie à Collalto, dont il connaît les secrets desseins et les vues personnelles

[1] Dépêche de Mazarin au cardinal Barberini, du 12 juillet: « Il Commendatore ha « vivamente rappresentato che, essendo ridotto il negotio a cosi buono stato, non « vedeva ragione per la quale s' havesse più a difficoltare..... Ha risposto il Marchese « che non sapeva che si potesse desiderar davantaggio dall'Imperatore, dal Re Cat- « tolico, e da S. A. per prestar l'assenso alla pace..... ma che con tutto questo non « poteva l' E. S. dar risposta alcuna, essendo il Conte di Collalto principale in questo « negotio, onde era necessario trasferirsi a Como per intendere i suoi sensi. » —
[2] Dépêche du 12 juillet au cardinal Barberini : « Io mi sono alterato un poco, ne ho « potuto lasciar di dirli..... »

opposées à tout accommodement. Spinola répondit qu'il désirait toujours la paix, mais qu'il voulait la faire à propos et sans donner à ses ennemis occasion de lui nuire. Mazarin répliqua que ce n'était pas au représentant de l'Espagne que la paix pouvait nuire, mais à Collalto seul, qui serait forcé d'y consentir malgré lui, dans l'intérêt de l'Empire, ou de prendre la responsabilité d'un refus auprès de l'Empereur; et qu'il était bien extraordinaire que Spinola n'acceptât pas un traité si avantageux à l'Espagne et si glorieux à lui-même, afin de ne pas causer de désagréments à un homme qu'il reconnaissait ne pas être son ami. Pour lui, il n'osait plus reparaître devant le roi de France et devant le cardinal. Il y a quelques jours il leur avait engagé sa parole que, deux ou trois articles changés, la paix était faite; ils lui ont accordé tout ce qu'il a demandé, et la paix est aussi éloignée que jamais. Il est bien naturel, dit Mazarin à Spinola, que le roi conçoive de moi la plus triste idée, et, pour me justifier, je n'ai rien à dire, sinon que je me suis trop fié à la parole de Votre Excellence [1]. On ne peut, en vérité, expliquer une pareille conduite, qu'en vous supposant l'ordre secret de vous emparer de Casal pour la garder, tandis que vous me répétiez sans cesse que, si vous preniez Casal, ce serait pour la rendre le lendemain afin d'acquérir à ce prix la paix. Or la paix, je l'apporte; d'un mot vous pouvez la donner à l'Italie et à l'Europe, et vous ne m'offrez plus que de vagues assurances de vos bonnes intentions. Mazarin se réduisit à demander un armistice de six jours qui permît au duc de Savoie, à Collalto et à Spinola de se réunir et de prendre une résolution commune. Le général espagnol déclara qu'il ne pouvait accorder cette suspension d'armes si favorable à Casal, qu'autant que Collalto en accorderait une semblable pour Mantoue. De cette réponse et d'une foule de questions qui lui étaient adressées sur l'état de Mantoue, Mazarin conjectura que Spinola craignait que son rival n'emportât cette place avant que lui-même fût venu à bout de Casal [2]. A propos de suspension d'armes, Spinola en offrit une autre de vingt jours, pour tâcher de s'entendre, après lesquels la France aurait vingt autres jours pour tenter de secourir Casal; et, si elle ne le pouvait, ce second délai

[1] Dépêche du 12 juillet au cardinal Barberini : « Di maniera che la M. S. senza « farmi alcun torto poteva formar sinistro concetto del mio modo di trattare, mentre « seguiva differentemente da quello haveva promesso, e che per mia giustificatione « non havrei potuto dir altro se non che l'haverla io ingannata era proceduto dall' « haver data piena credenza a quanto S. E. m' haveva tante volte assicurato. » — [2] *Ibid* : « Da che ho dedotto, e dal dimandarmi sempre in che stato si trova questa « Città, che S. E. teme che se ne faccia il Conte padrone prima ch' Ella di Casale. »

expiré, Toiras remettrait la forteresse entre ses mains. Sur quoi, Mazarin se récria et dit que, secouru ou non, Toiras pouvait se défendre bien plus de quarante jours. Il est évident, écrit Mazarin à Barberini [1], que Spinola veut deux choses : la paix, pour le roi d'Espagne, et Casal pour lui-même, parce que la prise de cette citadelle mettrait le sceau à sa gloire, confondrait ses ennemis, et répondrait victorieusement au duc de Savoie et à Collalto, qui l'accusent de consacrer toutes ses forces à un siége qui n'avance guère, au lieu de venir défendre avec eux le Piémont et l'Italie.

Spinola termina la discussion en disant à Mazarin qu'il se trompait de croire que Toiras pût se soutenir à Casal plus de quarante jours encore; qu'au reste, il ne demandait pas mieux que d'accorder une suspension d'armes plus longue, et qu'ils en reparleraient à son retour de Como.

Après cela, que pouvait faire Mazarin ? Dans sa dépêche au cardinal Barberini, il ne dissimule ni sa douleur ni son embarras. S'il eût été au service de France, sa conduite eût été fort simple : il n'avait qu'à remonter à cheval, à retourner dire à son gouvernement que toutes les négociations étaient et seraient inutiles, et à demander, puisqu'il était militaire, qu'on le renvoyât au delà des Alpes à la tête d'un régiment ou d'une compagnie. Mais, si Mazarin comptait déjà beaucoup avec la France par une sorte de sympathie naturelle et de pressentiment de l'avenir, il était au service du Saint-Siége, et l'ordre donné à la légation pontificale était de travailler à la paix en dépit de tous les obstacles, et de poursuivre les moindres chances qu'elle pouvait offrir encore à la patience et à l'habileté. Il ne restait donc à Mazarin qu'à remplir jusqu'au bout la tâche ingrate qui lui était imposée et à se rendre auprès de Collalto.

Avant de partir, il écrivit deux lettres, le 11 et le 12 juillet, au cardinal Bagni pour lui rendre compte de ce qui se passait et le prier de faire bien comprendre au roi et à Richelieu l'impossibilité où il était de revenir à Saint-Jean-de-Maurienne dans le court délai qu'il avait cru lui pouvoir suffire. Et reconnaissez ici la marque assurée de l'homme vraiment né pour les affaires : au milieu de ses embarras et de ses soucis personnels, au lieu de ne songer qu'à lui-même et à l'apologie de sa conduite, Mazarin pense par-dessus tout à la grande affaire dont il est chargé, et il n'oublie rien de ce qui peut la faire réussir. Plus il sent la

[1] Dépêche du 12 juillet au cardinal Barberini : « Per quanto posso vedere, il « Marchese vorrebbe Casale e la pace; questa, perchè forse conosce convenire al « re; e quella, per poter con la gloria che acquistarebbe abolire tutte le oppositioni « che le sono state fatte..... »

paix lui échapper, plus il s'efforce de la retenir et s'étudie à écarter tout ce qui pourrait la compromettre. Tandis que, dans ses dépêches à son ministre, le cardinal Barberini, auquel il doit toute la vérité, il peint la situation telle qu'elle est, il en présente à Bagni un tableau un peu différent : il adoucit, sans les dissimuler tout à fait, les difficultés qu'il a rencontrées, sachant bien que ses lettres seront communiquées à Richelieu et que l'espérance de la paix peut seule en soutenir le désir dans l'âme de l'altier cardinal. Aussi attribue-t-il la nécessité du retard qu'il annonce au seul éloignement de Collalto ; il s'applique à faire valoir la bonne volonté du duc de Savoie et il ne dit pas un mot des incertitudes de Spinola. Sur sa demande, le duc de Savoie a envoyé au général autrichien une personne qui va lui porter l'assurance que Son Altesse est très-satisfaite de l'arrangement proposé par la France, et cette démarche ne peut manquer d'avoir la plus heureuse influence. En même temps Mazarin adresse à Bagni toute sorte de renseignements qu'il sait pouvoir être utiles à Richelieu. Il l'instruit dans le plus grand détail des forces dont dispose le duc de Savoie. Il l'avertit de ce qu'on dit à Turin et au camp sous Casal des intelligences secrètes du duc de Lorraine Charles IV avec l'Autriche. Le duc doit bientôt entrer en France, assisté d'un corps nombreux de troupes espagnoles. Mazarin tient cette nouvelle de Spinola lui-même. Walstein a écrit qu'on allait bientôt voir du nouveau, faisant allusion aux relations du duc de Lorraine avec un prince français. On soupçonne qu'il s'agit de Monsieur, duc d'Orléans, et on s'étonne que le roi lui ait confié le commandement de l'armée de Champagne. Sans communiquer à Bagni les raisons trop fondées qu'il avait de ne pas croire au concours de Collalto, Mazarin lui demande d'écrire à Vienne, au cardinal Pallotta, pour le prier de bien assurer l'Empereur que le duc de Savoie est content des propositions de la France, et de lui faire sentir combien il est glorieux à l'Autriche d'avoir amené la France à de pareilles concessions ; qu'il importe donc d'en profiter le plus tôt possible et de précipiter la paix. C'est de Vienne que doit partir la paix, non du camp de Collalto ni de celui de Spinola. Collalto est blessé qu'on parle d'envoyer Walstein en Italie ; après avoir longtemps commandé, il n'entend pas obéir ; il menace de quitter l'Italie dès que Walstein paraîtra. La paix prévient toutes ces difficultés et concilie tous les intérêts.

Mais Mazarin recommande particulièrement à l'attention de Bagni, c'est-à-dire de Richelieu, les nouvelles certaines qu'il leur envoie sur l'état du siége de Casal et du siége de Mantoue. Toiras a beau se plaindre, et faire dire qu'il lui faudra se rendre, s'il ne reçoit au plutôt de

l'argent et des hommes; Mazarin atteste que les demi-lunes en avant de Casal ne sont pas encore entièrement prises, qu'on n'est pas arrivé au fossé de la citadelle, que Toiras se défend pied à pied avec le plus admirable courage, et que pendant tout le mois d'août Casal ne court aucun danger. Voilà ce que Mazarin répète plusieurs fois avec une assurance qui devait ôter toute inquiétude à Richelieu. Mais il n'en est point ainsi de Mantoue. La place ne se défend que par sa position; la garnison italienne de Charles de Gonzague doit être comptée pour rien; Mantoue sera prise dès qu'elle sera vigoureusement attaquée, et elle l'est, car Collalto en a confié le siége à Aldringer, officier très-habile. Mantoue en est au pis, et on ne peut la secourir qu'avec la paix. Je vous parle, dit Mazarin, comme si j'étais devant Dieu : Votre Éminence peut communiquer cette lettre dans le plus grand secret au cardinal de Richelieu, qui peut-être en verra bientôt plus que je n'en dis[1].

Ces dépêches écrites, et après avoir épuisé en faveur de la paix toutes les précautions qu'aurait pu inventer la prudence du plus vieux diplomate, Mazarin quitta, le 12 juillet[2], le camp de Spinola et se transporta auprès du général autrichien. Mais les événements, qu'en vain il avait tenté de conjurer, éclataient derrière lui, et il arrivait à Como avec le bruit de la tempête qui se déchaînait sur l'Italie.

Richelieu avait eu plus d'un motif pour se résigner aux nouvelles conditions de paix dont Mazarin était porteur. Il ne se dissimulait point le danger de l'intrigue qui se formait autour de la reine mère. Sans doute, quelques années auparavant, il avait rencontré, vaincu, détruit un autre complot qui avait à sa tête le frère du roi, que peut-être Anne d'Autriche n'ignorait pas, que favorisait de ses vœux secrets le premier prince du sang, que connaissait et devait appuyer le comte de Soissons, qui pouvait certainement compter sur deux fils de Henri IV, le duc et le grand prieur de Vendôme, et sur bien d'autres genstilshommes du plus haut rang, parmi lesquels Henri de Talleyrand, comte de Chalais, qui donna son nom à la conspiration et paya pour tous[3]. Mais alors, contre cette ligue, si redoutable qu'elle fût, Richelieu avait le roi, que

[1] Archives des affaires étrangères, TURIN, t. II, fol. 446, Mazarin à Bagni, 12 juillet : « Mantova stà in peggio, et, a mio parere, per meglio riconosciuto, « S. Maestà non può soccorrere questa piazza con altro che con la pace. E le parlo « come se fossi avanti a Dio, e potrà V. S. Ill. con quella segretezza che richiede « negotio di tanta importanza, communicar questa mia al Sign. Card. di Richelieu, « che con effetto trovarà forse davantaggio di quello che dico. » — [2] Dépêche au cardinal Barberini, du 12 juillet : « M' incaminerò subito per Como. » — [3] Voyez MADAME DE CHEVREUSE, chap. III, et l'*Appendice*.

lui donnait la reine mère, et le roi, c'était tout en France, s'il y avait quelqu'un pour faire usage de ce nom irrésistible. Ici, le roi chancelait entre sa mère et son ministre, et le ministre n'osait entreprendre d'enlever le fils à la mère et de le gouverner seul. Luynes l'avait pu quelque temps, grâce au charme d'une première et jeune affection; mais Richelieu savait bien qu'au fond Louis XIII ne l'aimait point, et il ne se croyait pas encore en état de se passer auprès de lui de la puissante protection de Marie de Médicis : il la cultivait donc avec le plus grand soin, et à l'aide de toutes les condescendances que son ambition imposait à son orgueil. Il s'appliquait par-dessus tout à montrer à la reine mère que de sacrifices il faisait à la paix et au désir de lui complaire. Ces sacrifices étaient grands, sans doute; mais, après tout, dans le nouveau projet de traité qu'allait négocier Mazarin et que Marie de Médicis elle-même, ainsi que le garde des sceaux Marillac, avait approuvé, la France gardait Pignerol, au moins provisoirement, et cette place répondait ou pouvait tenir lieu de tout le reste. Les Français ne devaient la quitter que le jour où les Impériaux et les Espagnols exécuteraient le traité de Monçon et quitteraient de leur côté la Valteline : d'ici là, il pouvait arriver bien des choses, et le cardinal ne désespérait pas d'amener avec le temps le duc de Savoie à lui céder Pignerol au moyen d'échanges avantageux ou de dédommagements considérables. Le pénétrant Mazarin avait discerné cette arrière-pensée au fond du cœur de Richelieu, en le voyant, dans leur conférence, rejeter tout arrangement qui lui enlevait immédiatement ce poste précieux[1].

D'ailleurs, en même temps qu'il envoyait Mazarin renouveler ses négociations pacifiques, le cardinal se préparait sans bruit à la guerre. Il avait promis que le roi ni lui ne franchiraient pas les Alpes avant le retour du chargé d'affaires pontifical; mais il était bien convenu que l'armée d'Italie recevrait les renforts nécessaires. Richelieu avait donc fait venir à Saint-Jean-de-Maurienne le duc de Montmorency, qui partageait avec le maréchal de La Force le commandement de cette armée; et là, pendant qu'il faisait de la diplomatie avec Mazarin, il avait discuté et arrêté avec Montmorency, Schomberg et d'Effiat, les opérations militaires

[1] Dépêche de Mazarin du 10 juillet: «Si mostrò l'Em. S. aliena dall' assicurarsi «con altro che con il posto; e perchè questo capitolato di Monzone è un attacco «certo da far la guerra, sempre che si voglia, m'è entrato, non senza qualche fon-«damento, un sospetto che il Cardinale possa haver mira di addolcire con un poco «di tempo il Sr Duca di Savoia, et a forza di promesse e permute avantaggiose, «con il pretesto che da Spagnuoli non si fosse adempito il promesso, farsi conce-«dere il passo di Pinerolo. Questo pensiero non è fondato in aria.»

qu'on entreprendrait dès que les renforts attendus seraient arrivés. Le maréchal de La Force était un officier solide et expérimenté, sans avoir le génie du commandement; Montmorency était hardi, mais sa prudence n'égalait pas sa bravoure; Richelieu leur adjoignit d'Effiat, dont la capacité lui était tout autrement sûre; et, le jour même où partait Mazarin, Montmorency et d'Effiat s'avancèrent à travers le mont Cenis.

De sages instructions traçaient à nos généraux la conduite qu'ils devaient tenir. Leur premier objet était d'opérer leur jonction le plus tôt possible. Pour cela, le maréchal de La Force devait se porter de Pignerol à Chiavenne, et Montmorency et d'Effiat marcher à sa rencontre par Suse, Saint-Joire et Saint-Ambroise. La jonction opérée, l'armée française cherchera l'ennemi et lui offrira la bataille; car on ne peut rien faire de grand, si on n'est absolument maître de la campagne et si on n'a des vivres en abondance. Une fois dans le cœur du Piémont, on verra ce qui se peut faire; on ne peut le dire d'avance. Secourir Casal serait le mieux, et ce parti est préférable à tout autre, s'il a des chances de succès; sinon, on continuera de fortifier Pignerol et on s'établira sur la ligne du Pô. Le seul ordre qui de loin se puisse donner, c'est d'occuper toujours l'armée à quelque entreprise qui la tienne en haleine et accroisse notre influence[1].

Montmorency et d'Effiat, ayant passé, le 6 juillet, le mont Cenis, atteignirent et franchirent rapidement Suse, s'emparèrent du château de Saint-Joire, et le 8 juillet ils étaient à Saint-Ambroise. Il n'y avait guère plus d'une lieue de Saint-Ambroise à Chiavenne, où déjà était arrivé le maréchal de La Force. Les Français avaient dix ou douze mille hommes[2],

[1] Archives des Affaires étrangères, TURIN, t. II, f. 362 : « Instructions pour Messieurs les lieutenants-généraux qui commanderont les armées du Roi en Italie, « 3 juillet 1630. » — [2] Richelieu t. VI, p. 170 : « On s'avança à Saint-Ambroise avec « six mille hommes, cinq cents chevaux, et deux pièces de canon qu'on fit sortir de « Suse. » Ce chiffre de six mille hommes est-il exact? Le *Mercure françois*, dans sa relation, ne donne aucun nombre, pas plus que le maréchal Du Plessis-Praslin, dans ses Mémoires, t. LVII de la Collection Petitot. Mais, outre ces trois relations imprimées, nous avons trouvé aux Archives des Affaires étrangères, TURIN, t. II, six relations manuscrites et autographes que Richelieu a connues et sur lesquelles il a composé la sienne. Ce sont celles de Montmorency, de d'Effiat, de l'archevêque de Bordeaux, de l'ingénieur d'Argencourt, de Tubeuf, intendant des finances, qui accompagnait d'Effiat son ministre, et de plus une relation anonyme. Ces relations répandent les lumières les plus abondantes sur toutes les parties de l'affaire; mais elles se taisent ou sont obscures et toujours très-peu d'accord sur les chiffres. La plus véridique est celle de l'intendant général Tubeuf, que le comte de Maure fut chargé de porter; or elle dit : « Toute notre armée, composée environ de dix ou douze mille « hommes de pied et six cents chevaux; » et Tubeuf entre dans ces détails positifs :

excellents soldats [1], commandés par des officiers d'élite, tels que le comte de Cramail, petit-fils de Montluc; Rochepot, comte du Fargis; le comte de Maure, cadet du marquis de Mortemart; le comte de Coligny-Saligny, père d'un des plus braves officiers de Condé; Sourdis, archevêque de Bordeaux; La Ferté Senneterre, depuis maréchal de France; et, avec eux, d'Argencourt, le plus habile ingénieur du temps, le Vauban de la première partie du XVII[e] siècle. Le duc de Savoie disposait de forces bien supérieures. Outre ses Savoyards et ses Piémontais, il avait obtenu de Spinola six mille hommes d'infanterie, la plupart vieux soldats espagnols, et Collalto lui avait donné sept à huit mille Allemands, envoyés par Walstein. Charles-Emmanuel était ainsi à la tête de vingt-huit mille hommes de pied et de cinq mille chevaux, et il en avait mis une bonne partie dans Veillane sous le commandement de son fils, le prince de Piémont[2].

Le 9 juillet, on tint conseil à Saint-Ambroise. Le maréchal de La Force s'y rendit. Il s'agissait de savoir si on remonterait par la route de Turin jusqu'à Rivoli pour aller par derrière Veillane chercher Chiavenne, ou si on prendrait à droite un chemin de traverse qui était beaucoup plus court, mais qui passait devant Veillane et menait à Chiavenne par des défilés étroits et montagneux. L'ardent désir d'accomplir le plus tôt possible la réunion des deux armées fit choisir ce dernier parti. Il eût au moins fallu que, sur le chemin où l'on allait s'engager, particulièrement à l'endroit qui n'était qu'à cent pas de Veillane, on élevât quelques retranchements capables de couvrir un peu nos troupes et de contenir celles de la place. Un officier de La Force, qui n'était

« Les premières troupes qui passèrent étoient au nombre d'*environ huit mille hommes* « *de pied et quatre cents chevaux*..... l'arrière-garde ne pouvoit faire plus de *trois mille* « *hommes de pied et deux cents chevaux;* » qui fait bien le total d'environ douze mille hommes. Ailleurs, en effet, Richelieu donne ce même chiffre dans une très-belle lettre adressée à Toiras, de Saint-Jean-de-Maurienne, le 6 août, Archives des Affaires étrangères, Turin, t. II, f. 364 : il lui rappelle « qu'il lui a écrit il y a longtemps « comme on avoit fait passer douze mille hommes et douze cents chevaux pour for- « tifier l'armée d'Italie. » On avait bien pu laisser quelques troupes à Suse pour mieux assurer cette importante position; mais, en arrivant à Saint-Ambroise, l'armée devait être encore bien plus considérable que ne le dit Richelieu. Nous pensons donc que, si nous avions sous les yeux le manuscrit des Mémoires de Richelieu, nous pourrions bien y lire *dix* ou *douze* mille hommes au lieu de *six*. — [1] Archives des Affaires étrangères, Turin, t. II, d'Effiat à Richelieu, le 8 juillet : « ..... Je « vous dirai que l'armée est composée de fort bons hommes et qui ont envie de bien « faire. » Il ajoute avec une loyauté et une générosité qui l'honorent lui-même : « M. de Montmorency les anime autant qu'il peut et n'oublie rien à leur persuader « leur devoir. » — [2] Richelieu, t. VI, p. 159 et 160.

encore que colonel, mais qui devait devenir un éminent maréchal, du Plessis-Praslin, étant venu faire visite au duc de Montmorency, remarqua, en descendant de la montagne de Chiavenne, de grands mouvements dans la garnison de Veillane, et il avertit Montmorency et d'Effiat qu'ils seraient infailliblement attaqués dans leur marche. Le duc de Montmorency, qui était de semaine et commandait, ne tint aucun compte de cet avis[1]. La Force donna le conseil de faire partir les bagages et le gros de l'armée avant le jour, en sorte que l'endroit périlleux de la route fût passé quand le jour viendrait, et amènerait l'ennemi. Le conseil était bon; il ne fut pas suivi. Le 10 juillet il était déjà grand jour quand l'armée française s'ébranla. Les bagages partirent vers six heures du matin, et à neuf heures seulement[2] défila l'avant-garde et ensuite le centre, qu'on appelait alors la bataille. Il était une heure ou deux après midi[3] que le dernier régiment du centre, le régiment de Champagne, achevait à peine de passer. Il restait dans la plaine à peu près trois mille hommes de pied et deux cents chevaux[4]. Les ennemis, jusque-là immobiles derrière leurs murailles, jugèrent le moment venu; ils sortirent tout à coup de Veillane, et, se formant rapidement en bataillons et en escadrons, enveloppèrent notre arrière-garde dans le dessein bien conçu et avec l'espérance presque certaine de la couper et de l'écraser. Ils étaient six ou huit mille hommes de pied et plus de mille chevaux[5], divisés en trois corps : le premier

[1] Il nous faut bien citer cette triste phrase de du Plessis-Praslin, Mémoires ci dessus mentionnés, p. 153 et 154 : « Le duc de Montmorency, qui ne vouloit pas que « le marquis d'Effiat, pour qui il avoit beaucoup de jalousie, pût croire qu'il eût la « moindre considération pour les ennemis, par une présomption extraordinaire, qui « lui étoit naturelle, ne fit que rire de ce que lui dit le comte du Plessis. Mais il faillit « bien de s'en repentir.... » — [2] Le *Mercure françois*, 1630, p. 637 : « ... Leurs bagages « ne commencèrent à filer qu'à six heures du matin; ce qui fut cause que les gens de « guerre ne commencèrent à marcher qu'à onze heures. » La relation de Tubeuf dit que le défilé des troupes commença « sur les neuf heures du matin. » — [3] Le *Mercure françois* et la *Relation* de Tubeuf. — [4] Richelieu, *ibid.* p. 174, dit que cette arrière-garde comptait quatre mille hommes effectifs et une poignée de chevaux; mais Tubeuf assure qu'elle ne pouvait faire plus de trois mille hommes de pied et deux cents chevaux; et il ajoute que l'infanterie ennemie était deux fois plus forte que la nôtre. Le *Mercure françois* : « Il n'y avoit plus à passer que deux mille hom- « mes de pied et trois cents chevaux, pressés de tout côté. » — [5] Richelieu, *ibid.* p. 174 : « Les ennemis formèrent promptement trois bataillons d'environ trois mille « hommes chacun, lesquels étoient soutenus de plus de douze cents chevaux en trois « escadrons. » Le *Mercure françois*, p. 639 : « six mille hommes de pied et douze cents « chevaux. » D'Effiat et Tubeuf de même. L'archevêque de Bordeaux : « Les ennemis « avoient formé deux bataillons, chacun d'environ trois mille hommes avec leurs « pelotons et petits corps détachés; lesquels bataillons étoient soutenus chacun de

tourna sur Saint-Ambroise pour nous fermer toute retraite; le second se porta au pied de la montagne qui conduit à Chiavenne, sur les derrières du centre, pour le tenir en échec; le troisième, que menait le prince de Piémont en personne, s'avanca au milieu des deux autres et se jeta sur l'arrière-garde, de toutes parts isolée[1]. Tout ce que pouvait faire le maréchal de La Force, en bataille devant Chiavenne, était d'envoyer un millier de mousquetaires assister et recevoir ceux qui gravissaient ces pentes escarpées. L'arrière-garde ne pouvait donc compter que sur elle-même. Si elle succombait, c'en était fait de l'armée tout entière et de l'expédition d'Italie; un seul jour nous enlevait ce qui nous avait coûté tant de temps et tant de sang, non seulement Casal, mais Suse, mais Pignerol, et bientôt toute la Savoie. Richelieu était perdu, et la France réduite à demander la paix en subissant la loi du vainqueur. Il se jouait donc là, dans ce petit espace, sur ce chemin de traverse de Saint-Ambroise à Veillane et à Chiavenne, le sort de Richelieu et la fortune de la France. Cette poignée d'hommes ne pouvaient se sauver que par des prodiges de valeur; ils les accomplirent; et la bravoure française, enflammée par le péril, triompha du désavantage des lieux, de la supériorité du nombre, de la vieille renommée de l'infanterie espagnole et de la terreur qui déjà commençait à s'attacher au nom seul de la cavalerie allemande.

Nous ne nous étendrons point sur ce combat célèbre, très-grand par les désastres qu'il prévint, par l'immense et utile éclat qu'il jeta sur nos armes, mais qui, à vrai dire, ne saurait compter dans notre histoire militaire. Il n'y a ici, en effet, et il ne pouvait y avoir aucune combinaison stratégique, et pas même une manœuvre. Disons seulement quelles troupes combattirent, afin de leur rendre l'hommage qui leur est dû : c'étaient les régiments de Picardie, de Normandie, de Rambures, et quatre compagnies des gardes, avec à peine deux cents cavaliers des chevau-légers du roi, des gendarmes de Monsieur et des gendarmes de Noailles. C'est cette bien peu nombreuse mais héroïque cavalerie qui décida la victoire et qui doit en avoir l'honneur : les jours de l'infanterie française n'étaient pas venus.

L'ennemi, avec ses trois bataillons appuyés d'autant d'escadrons, attaqua l'arrière-garde en tête, en queue et en flanc, avec un tel ensemble et une telle furie, que l'infanterie, qui lui faisait face, se troubla.

« cinq cents à six cents chevaux. » D'Argencourt affirme que les ennemis étaient au nombre de huit mille hommes de pied et mille chevaux. — [1] *Mercure françois* et presque toutes les *Relations*.

Le régiment de Picardie plia; il fallut que son intrépide colonel, le comte de Charost, le soutînt en se battant comme un lion[1]. Le comte de Rambures, voyant hésiter son régiment, qui avait épuisé toutes ses munitions, ramassa autour de lui ses officiers et quelques soldats et se précipita l'épée à la main[2] sur les assaillants. Champagne, le dernier des régiments du centre, qui déjà gravissait la montagne, tournant la tête et voyant s'engager la mêlée, descendit à la hâte, et se fit jour comme il put pour y prendre part[3]. Ce fut surtout un combat d'officiers. Du Plessis-Praslin, arrivé la veille, et qui servait en volontaire, se trouva partout où l'appelait le danger. Les maréchaux de camp, comtes de Cramail, du Fargis et de Maure, payèrent vaillamment de leur personne, braves soldats, tristes politiques, qui eussent bien mieux fait de continuer à servir loyalement sur les champs de bataille le roi et la France, comme ils le firent en cette mémorable occasion[4], au lieu d'égarer leur courage et leur honneur dans des intrigues déplorables. Ce même comte de Maure, depuis mêlé à tant d'affaires équivoques et frondeur opiniâtre[5], mérita à Veillane d'être choisi pour aller porter au roi les drapeaux autrichiens et espagnols tombés entre nos mains. Mais les deux héros de la journée, à des titres différents, furent sans contredit Montmorency et d'Effiat. Montmorency y répara glorieusement ses fautes; d'Effiat y accrut sa réputation. Ils avaient voulu rester l'un et l'autre avec l'arrière-garde, se doutant bien que ce serait là le lieu du péril. Ainsi que nous l'avons dit, dans le commencement l'infanterie française, malgré tous les efforts de ses chefs, avait fléchi. Les deux généraux, se rencontrant sur le champ de bataille, se dirent qu'il fallait vaincre ou périr, et jouer quitte ou double, comme parle Richelieu[6]. Montmorency alla se mettre à la tête de notre infanterie ébranlée, que poussait l'infanterie ennemie, beaucoup plus nombreuse et secondée par une forte cavalerie. Il fit tout au monde pour la raffermir et la ranimer. Mais elle allait céder, et elle courait risque d'être taillée en pièces par la cavalerie prête à fondre sur elle. Voilà quel fut le premier acte de l'affaire. C'est alors que d'Effiat vit *clair dans l'échiquier*, suivant l'expression de Napoléon; il reconnut que le plus pressant danger était dans cette cavalerie; et sur-le-champ, prenant avec lui cinquante ou

[1] C'est l'expression même de d'Effiat dans sa Relation. Du Plessis-Praslin dit aussi : « Les ennemis avoient déjà assez pressé le régiment de Picardie, et peut-être « auroit-il pu balancer, sans la vigueur extraordinaire de Charost qui en étoit mestre « de camp. » — [2] D'Effiat. — [3] D'Argencourt. — [4] Toutes les relations sont pleines de l'éloge de leur bravoure. — [5] Voyez MADAME DE SABLÉ, les derniers chapitres et surtout l'*Appendice*. — [6] T. VI, p. 176.

soixante chevau-légers de la garde du roi, il se précipita sur elle, l'étonna, l'arrêta, la rompit, quoiqu'elle fût composée de cinq à six cents chevaux; puis, se retournant vers notre infanterie, il la trouva dans le plus déplorable état, et Montmorency engagé dans un bataillon qu'il venait de charger presque seul avec une audace désespérée. d'Effiat se jette sur ce bataillon et délivre Montmorency. Voilà le second acte. Le troisième est une suite de succès rapides et continus. Les deux généraux réunis, ralliant toute la gendarmerie française, poussèrent devant eux l'armée ennemie, qui, dans cette retraite meurtrière, essuya de très-grandes pertes et rentra en désordre, défaite et humiliée, dans la forteresse d'où elle était sortie deux heures auparavant, pleine de confiance et se croyant déjà victorieuse.

Tel est ce combat de Veillane, brièvement retracé dans ses trois parties [1], qu'il importait de bien distinguer, pour faire leur juste part à chacun des deux généraux. Selon nous, la première appartient à d'Effiat, qui saisit et emporta le point décisif. Montmorency, fort médiocre comme général, se couvrit de gloire comme soldat. Encore une fois, ce n'est pas là une grande opération militaire, mais c'est un très-beau fait d'armes, et Richelieu le célèbre à bon droit dans cette page triomphale, où il s'applique moins à bien marquer les vicissitudes et le nœud de l'affaire qu'à relever son importance et l'héroïsme des deux vainqueurs :

[1] Ces trois parties sont confondues dans toutes les relations. Le point précis où l'affaire, très-compromise, fut rétablie par la charge vigoureuse de d'Effiat, n'est bien indiqué que dans la relation de Tubeuf : « Messeigneurs, voyant que c'était « tout de bon et qu'il falloit vaincre ou périr, prirent chacun parti; et monsei« gneur de Montmorency s'en alla prendre la tête de l'infanterie, qui avoit été atta« quée si vivement qu'elle commençoit déjà à reculer et à tourner tête, sans sa « présence, qui la retint un peu, mais non si bien que, sans le secours de la cavale« rie et la grande assistance que rendit M^{gr} de Montmorency avec quelques vo« lontaires qui le suivoient, ladite infanterie étoit en grand danger d'être entièrement « défaite. Ce que recognoissant M^{gr} le marquis d'Effiat, et voyant venir la cavalerie « ennemie au nombre de 500 chevaux, il prend avec lui 50 ou 60 mestres, et avec « cette assistance et celle de quelques autres gentilshommes entre lesquels étoient le « comte de Cramail et M. le comte de Maure, il s'en va fondre sur le gros de la ca« valerie de l'ennemi, qu'il défait entièrement... et les poursuivit jusque sur leur « chaussée, où il rallia ses gens; et de là vint fondre sur un bataillon où M^{gr} de « Montmorency étoit fort engagé, lesquels ensemble le taillèrent en pièces, et de là « poursuivirent avec tel courage toute l'armée ennemie, qu'elle ne trouva aucun « secours que la retraite à grands pas. » Nous devons dire que l'archevêque de Bordeaux, dans sa relation, prétend que l'ordre d'agir ainsi et de faire cette charge fut donné par le duc de Montmorency, mais ni d'Effiat ni nul autre ne le dit, et rien n'est moins vraisemblable. En tout cas, d'Effiat réussit, et Montmorency, de l'avis de tous, serait resté dans le bataillon ennemi, s'il n'eût été délivré par d'Effiat.

« Jamais, dit-il, il ne se fit une plus belle action, bien que peut-être « avoit-on entrepris ce passage avec moins de considération qu'il ne fal- « loit. Passer à la tête d'une armée campée dans un retranchement, par « un chemin si difficile et si étroit qu'on n'y pouvoit aller qu'à la file « deux à deux tout au plus, encore en peu de lieux, c'est une chose dont « la difficulté est aisée à connoître. La prudence requéroit qu'on fît « quelques travaux pour se couvrir et assurer ce mauvais passage; mais « ce devoir ayant été omis, il ne se pouvoit faire autre chose que ce « qui fut résolu par ces messieurs, qui soutinrent par leur courage ce « que la trop grande confiance qu'ils avoient en eux-mêmes leur avoit « fait entreprendre : en l'état présent où ils étoient, il n'y avoit point « d'autre conseil à prendre; il falloit s'exposer à se perdre pour sauver « ceux qu'ils commandoient; c'étoit un coup et de cœur et de tête d'en « user ainsi. Le duc de Montmorency y fit merveille; son ambition le « porta jusqu'à ce point qu'ayant un cheval plus vif que tous ceux qui « le suivoient, il se trouva le premier mêlé dans l'escadron qu'il attaqua, « et courut fortune de s'y faire prendre : il se trouva tout meurtri de « coups, et son cheval étant tombé en un fossé qu'il sautoit pour aller « attaquer les gens de pied, si celui qui commandoit ses gardes n'eût « tué un des ennemis qui vouloit se prévaloir de cet avantage pour lui « ôter la vie, sans doute il l'y eût perdue. Le marquis d'Effiat acquit « une réputation très-grande en cette action : son cheval fut blessé de « quatre coups d'épée et de deux de carabine et de pistolet; tous deux « tuèrent de leurs mains plusieurs des ennemis. Il est impossible de « représenter quel courage l'armée reçut de cette victoire, et l'étonne- « ment qui en demeura parmi les ennemis, qui en étoient d'autant plus « confus que jamais partie ne fut mieux faite à leur avantage, et que les « troupes qui avoient été défaites étoient toutes allemandes et les meil- « leures qu'ils eussent. Quatre capitaines et le sergent-major du régi- « ment de Galas, qui composoit le plus gros bataillon des trois, rap- « portèrent, pour augmenter la vanité des nôtres, que jamais ce régiment « n'avoit été battu [1]. »

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Richelieu, t. VI, p. 179.

De l'état actuel du Japon.

Sir Rutherford Alcock, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique au Japon : The Capital of the Tycoon, a narrative of a three years' residence in Japan, 2 vol. in-8°, avec des cartes et de nombreuses illustrations, xxxi-469 et 539 pages, Londres, 1863. — *M. Rodolphe Lindau, consul général de Suisse au Japon :* Un voyage autour du Japon, 1 vol. in-18, 315 pages, Paris, 1864.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Les lois peuvent être faites, soit par les princes, y compris le Taïkoun, pour leurs domaines, soit par le Mikado pour l'empire entier sur certaines matières. Elles sont d'une sévérité excessive, comme si elles devaient toujours tenir en bride un peuple effréné. Elles ne connaissent pas les peines pécuniaires, et une amende passerait pour une dérision. Aussi prodiguent-elles la peine de mort avec une facilité que le peuple subit sans révolte, parce qu'il paraît n'avoir lui-même qu'un très-faible attachement pour la vie et pour tous les biens qui l'ornent et l'adoucissent[2]. Ainsi la mort est décrétée contre quiconque tire son sabre, quand même il n'aurait blessé personne. Dans un pays où tant de gens portent la double épée, et sont toujours prêts à s'en servir, une loi était indispensable; les armes ne sont pas inoffensives au Japon, et insignifiantes comme elles pouvaient l'être chez nous, dans le siècle dernier, au côté de tout le monde. Mais cette loi, toute nécessaire qu'elle était pour la paix publique, aurait pu aller moins loin, et ne pas pousser tout d'un coup la répression à cette limite extrême. L'épée une fois tirée, on doit être peu disposé à la remettre au fourreau, puisque, dans aucun cas, on n'a de merci à espérer[3]. Cependant les Japonais en sont arrivés à se servir de leurs armes beaucoup moins les uns contre les autres

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de novembre 1864, p. 705, et décembre, p. 733. — [2] M. Rodolphe Lindau (*Voyage autour du Japon*, p. 117) présente des considérations fort intéressantes sur ce détachement général des Japonais pour la vie, et pour les biens de toute sorte auxquels les autres hommes tiennent si ardemment. — [3] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. II, p. 30.

que contre les étrangers. L'impunité n'est pas possible pour leurs querelles intestines; elle l'est d'ordinaire dans leurs conflits avec les hommes de l'Occident, qu'on se croit toujours le droit de tuer, parce qu'on les méprise presque autant qu'on les déteste. Ils sont si peu nombreux qu'ils ne peuvent guère résister; et le gouvernement japonais, tout en voulant sévir contre les coupables, ne le peut presque jamais.

Sir Rutherford Alcock rapporte cependant un cas où l'administration japonaise, obéissant à l'esprit général des lois indigènes, se montra plus rigide que ceux mêmes qui lui demandaient justice. Un matelot anglais avait été tué par deux Japonais dans une rue de Nagasaki; mais, comme il était lui-même pris de vin et qu'il n'était pas sans reproche, l'amiral sir James Hope fit prier les autorités locales de ne pas aller jusqu'à punir de mort les deux prisonniers. Les ministres des affaires étrangères lui firent répondre que cette tolérance était impossible, « attendu « que les coupables étaient d'une classe qui ne pouvait jamais alléguer « aucune excuse pour avoir tué qui que ce fût, même dans le cas de « défense personnelle[1]. » Sir Rutherford Alcock se pose ici une question : Est-ce l'action de ces lois impitoyables qui a fini par donner aux paysans japonais tant de douceur et de politesse? Ou bien est-ce parce qu'ils sont naturellement inoffensifs qu'on a pu les traiter impunément avec tant de rigueur et d'iniquité? Le diplomate anglais ne résout pas cette question, et nous devons comme lui la laisser indécise. Mais c'est une bien triste révélation que nous a faite le document officiel des ministres japonais. Il ne paraît pas, d'ailleurs, que les priviléges des Daïmios soient très-enviables; et sir Rutherford Alcock cite tel propriétaire de la classe bourgeoise qui, satisfait de son sort et de son opulence, refusa de devenir prince et d'entrer dans la classe supérieure[2]. Il est probable que ce sage japonais avait assez de sécurité dans la sienne, ou du moins qu'il n'en espérait pas davantage en s'élevant.

Ces lois, plus que draconiennes, sont appliquées avec une promptitude et une simplicité de formes qui doivent les rendre encore plus terribles. Dans bien des cas, l'accusé est amené devant le magistrat, qui l'interroge contradictoirement avec les témoins, et la sentence est immédiatement exécutée. Quels sont les magistrats auxquels est confié tant d'arbitraire? C'est ce qu'on ne sait pas précisément, et ce détail si important nous échappe, ainsi que bien d'autres. Mais, si l'on en juge par ce que dit Kæmpfer, il est probable que ces magistrats investis du

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 317. Il donne un extrait de la dépêche japonaise. — [2] *Id. ibid.* p. 433.

droit de vie et de mort sont nommés par l'empereur[1]. A Nagasaki, il a pu voir une affaire criminelle instruite d'abord devant le conseil des officiers de la rue où le meurtre avait été commis. De ce premier degré de juridiction elle passa au conseil commun de la ville, qui ne jugea pas encore; et de là elle fut portée jusqu'au secrétaire du gouverneur, qui décida sur l'avis de son chef. Il y avait donc eu trois phases au moins dans la procédure, et la décision avait pu être suffisamment réfléchie. Le tribunal de l'empereur n'avait prononcé qu'après un long examen. Ses arrêts, d'ailleurs, sont imprimés et rendus notoires selon des formes prescrites.

Dans chaque village aussi bien que dans chaque ville il y a des lieux spéciaux où l'on affiche régulièrement les lois, décrets, édits, ordonnances, etc. afin que nul ne les ignore, ou ne soit censé les ignorer. Cette coutume, signalée déjà par Kæmpfer, a été constatée de nouveau par sir Rutherford Alcock, et, dans tous les villages qu'il a traversés, il l'a trouvée en pleine vigueur. La place ordinaire de l'affichage est sous le hangar préparé pour le repos des voyageurs, sur le bord de la route. Ce lieu est naturellement le plus fréquenté du village, et la publicité y est aussi effective que possible[2]. Les lois sont, en général, très-brèves, très-claires, et peu nombreuses. Elles sont écrites en gros caractères sur des planches disposées pour les recevoir. Kæmpfer a donné quelques échantillons de diverses ordonnances[3]. Ces spécimens prouvent, de la part de l'administration japonaise, une grande vigilance et une police bien faite.

Quoi qu'on puisse penser de ces lois si dures et de la façon dont elles sont appliquées, un fait certain c'est qu'il règne dans le pays, sans aucune contrainte apparente, un ordre parfait, que tous les voyageurs ont remarqué. Kæmpfer et Thunberg le vantaient à la fin du XVII[e] et du XVIII[e] siècle[4]. De nos jours, cet ordre n'est pas moins grand, et il fait honneur au pays qui a su l'obtenir, par quelque moyen d'ailleurs qu'il l'ait assuré. En général, la paix publique n'est troublée que contre les étrangers ou à cause d'eux. Leur présence a suscité des agitations et des

[1] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. II, p. 23 et 29. Le tribunal de l'empereur à Nagasaki prononçait sans appel au temps de Kæmpfer; mais il était lui-même une sorte de tribunal d'appel après toutes les formalités antérieures. — [2] *Id. ibid.* p. 131; sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 440. — [3] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. II, p. 107. Kæmpfer a traduit ces documents sur les originaux, avec l'aide du jeune Japonais qu'il s'était attaché. — [4] *Id. ibid.* p. 13 et suivantes; Thunberg, *Voyages au Japon*, traduction française, t. II, p. 237.

conflits qui se développent sans cesse et qui pourront finir par tout bouleverser.

La religion n'est guère moins étrange que tout le reste au Japon; mais il ne paraît pas qu'elle ait jamais servi d'instrument politique, soit au Mikado, soit au Taïkoun ou aux Daïmios; et cela tient sans doute à ce qu'elle n'exerce sur les âmes qu'une influence très-peu profonde. A ne juger que sur les dehors, il semblerait qu'il n'y a pas sur la terre de peuple plus dévot que le peuple japonais. D'après des documents officiels, cités par M. Rodolphe Lindau, on compte dans le pays cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingts temples, dont cent vingt-deux mille environ au bouddhisme, vingt-cinq mille à la religion primitive appelée *sintisme*, et le reste à celle de Confucius et peut-être aussi à quelques autres. Dans Yédo seul, il n'y a pas moins de mille quatre cent quatre-vingt-trois temples, dont mille deux cents sont bouddhiques. Nous avons vu qu'à Miako ou Kioto, qui est comme la capitale religieuse, le nombre des temples indiqué par Kæmpfer dépasse six mille. Tous ces monuments, dont quelques-uns sont fort riches, ont coûté des sommes énormes à bâtir, et l'entretien en est toujours fort dispendieux. Mais il ne faut pas se fier à ces apparences; elles sont tout à fait trompeuses; le peuple japonais est très-loin d'être religieux; et il a même relativement très-peu de superstitions : « Les Japonais, dit en termes « exprès M. Rodolphe Lindau, sont, en matière religieuse, le peuple le « plus indifférent que j'aie rencontré. A cet égard ils l'emportent même « sur les Chinois[1]. » Sir Rutherford Alcock incline aussi à cet avis, dont Kæmpfer ne s'éloigne pas non plus[2].

Il y a deux religions reconnues au Japon : l'une indigène, le sintisme, la plus ancienne, mais peu répandue; l'autre étrangère, le bouddhisme, importé de la Chine dans le vi^e siècle de notre ère, et qui a presque tout envahi.

Le nom de sintisme n'est pas japonais, et il vient de deux mots chinois, *sin-tou*, qui signifient l'*ancien culte;* le nom véritable, dans la langue nationale, est *kami-no-midsi*, c'est-à-dire la voie ou la doctrine des Kamis. Les Kamis sont les dieux considérés comme ancêtres des peuples du Nippon. La dénomination chinoise, qui a prévalu, a été adoptée à l'époque de l'introduction du bouddhisme, qui était, en effet, le culte nouveau. Les croyances du sintisme ne sont pas plus relevées que celles qui les ont remplacées. La divinité principale est celle du soleil, et il

[1] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 36 et 37. — [2] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 258, et aussi t. I, p. 445.

est possible que le sintisme ne soit au fond que le culte du feu. Il est très-simple dans ses formes, et consiste surtout à entretenir le feu sacré. Il n'a pas d'idoles. Les prêtres sont mariés, et leurs femmes concourent avec eux aux cérémonies saintes. Les Kamis, ou dieux tutélaires, sont au nombre de trois mille cent trente-deux, tant célestes que terrestres, dont quatre cent quatre-vingt-douze passent pour supérieurs aux autres. Ils sont répartis en proportions inégales entre les soixante-huit provinces dont est composé l'empire; et il y a vingt-deux temples qui sont plus particulièrement célèbres et vénérés. Les temples sintistes s'appellent *mi-yas* ou *ya-siros*, et ils sont généralement moins beaux que les temples bouddhiques, ou *téras*. Les familles qui pratiquent le culte national ont l'habitude de présenter leurs enfants au temple le trentième jour après la naissance; l'enfant est aspergé d'eau sur la tête, et il reçoit une sorte de baptême[1]. Si l'on s'en rapporte au témoignage des plus récents observateurs, les sintistes n'ont aucune idée de la vie future ni de l'immortalité de l'âme; ils ne songent qu'à un bonheur tout matériel en ce monde; et c'est pour l'obtenir plus sûrement qu'ils adressent leurs offrandes et leurs vœux aux Kamis[2]. Tous les temples sintistes, d'après les dessins pris sur les lieux par M. de Siebold, renferment des emplacements spéciaux pour la musique et pour la danse[3]. Les temples bouddhiques sont plus sévères, sans l'être encore beaucoup; les divertissements que permet le bouddhisme se passent toujours en dehors de l'enceinte réservée au culte.

La religion de Çâkyamouni a pénétré de la Corée au Japon, en l'an 552 après J. C. On apporta d'abord une statue du Bouddha, et ce ne fut guère que vingt-cinq ans plus tard que vinrent les prêtres et les nonnes, avec les livres de la *Triple corbeille*. Le nouveau culte fit bientôt une prodigieuse fortune sur les débris du culte ancien, et il régna sans lutte jusqu'au XVIe siècle. A cette époque, il se vit un instant menacé par les progrès rapides du christianisme; mais, une fois les chrétiens chassés et proscrits, il reprit tout son empire, qu'il garde encore de nos jours. Le bouddhisme japonais compte une foule de sectes, que M. Rodolphe Lindau porte à douze au moins[4]. Mais il pa-

[1] Pour tous ces détails, il faut spécialement recourir à l'ouvrage de M. de Siebold, Nippon, ve partie, *Panthéon japonais*, p. 3 et suivantes. — [2] Voir sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 258. — [3] Voir pl. LI et suiv. du *Panthéon japonais* dans le *Nippon* de M. de Siebold. Les emplacements pour la musique et la danse sont toujours marqués dans ces plans. Les planches LV et suivantes représentent des temples bouddiques, qui n'offrent rien de pareil. — [4] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 38.

raît, d'après M. de Siebold, que toutes ces sectes se divisent en deux grandes écoles : l'une, supérieure, pour les hautes classes; l'autre, inférieure, pour le peuple. Ce sont là très-probablement les deux écoles bien connues du Grand et du Petit Véhicule [1], que retrouvait dans l'Inde, au VII[e] siècle, le pèlerin chinois Hiouen-thsang. Dans les classes éclairées, les croyances bouddhiques se sont épurées, sans doute par suite des contacts chrétiens. Suivant ces croyances, le corps de l'homme vient du néant et doit y rentrer; mais son âme immortelle ne périt pas; elle retourne à Dieu qui l'a faite, et elle revient après un certain temps sur la terre pour y animer de nouveaux êtres. Quoi qu'il en soit de cette transformation du bouddhisme, il ne gêne aucune des superstitions populaires, et il les favorise par des images et des idoles sans nombre, recommandées à l'adoration des fidèles. M. de Siebold, dans son grand ouvrage [2], a pu en recueillir six cent trente et une. La divinité principale du bouddhisme japonais s'appelle Amida, et elle se confond, par ses attributs et la place qu'elle occupe, avec l'Adibouddha des Népâlais et des Tibétains. Une autre divinité très-vénérée est Kvanvon ou Quannon, qui est devenue comme la patronne ou le patron de tout le pays, et qui se rattache peut-être aussi au sintisme.

Le bouddhisme a justifié la faveur dont il a joui au Japon par la morale plus pure qu'il lui enseignait. Les Cinq Défenses [3] sont de très-utiles préceptes; et essayer d'apprendre à un peuple à ne point tuer, ne point voler, ne point commettre d'adultère, ne point mentir et ne point s'enivrer, c'est lui rendre un immense service. C'est là ce qui conféra au bouddhisme naissant tant d'autorité; et c'est un honneur égal pour la nation qui accepte de tels enseignements, même en en profitant peu, et pour la religion qui les proclame. Par là s'explique aussi la facile propagation du christianisme, qui rencontrait au XVI[e] siècle le terrain tout préparé, et il est possible que ce soit là le gage de succès nouveaux dans un avenir qui peut n'être pas très-éloigné. En attendant des événements dont personne n'a le secret, il y a déjà jusque dans les détails

[1] Voir mon ouvrage sur *Le Bouddha et sa religion*, II[e] partie, page 301, et aussi *Journal des Savants*, février 1861, p. 69 et 72. — [2] M. de Siebold, *Nippon, Archiv zur Beschreibung von Japan*, V[e] partie, planches du *Panthéon japonais*. M. de Siebold a joint, à toutes ces figures, des explications empruntées aux bouddhistes japonais, qui les tenaient eux-mêmes des bouddhistes chinois. Il a donné aussi des concordances fort utiles des termes japonais, chinois et sanscrits, et ce sont là de très-précieux documents, qui seront consultés avec le plus grand fruit par tous ceux qui s'occupent des études bouddhiques. Enfin M. de Siebold a donné un catalogue des principaux ouvrages japonais sur le bouddhisme, et une vie du Bouddha en langue japonaise avec traduction. — [3] Voir *Le Bouddha et sa religion*, I[re] part. p. 84.

extérieurs des deux religions bon nombre de ressemblances frappantes. Tous nos voyageurs les ont signalées, de Kæmpfer à M. Rodolphe Lindau[1]. Voici comment ce dernier s'exprime en parlant d'un couvent japonais, dans le voisinage duquel il a longtemps habité : « Les offices, « qui ont lieu le matin, dans la journée et à la tombée de la nuit, du- « rent longtemps. On y entonne un plain-chant qui, par le rhythme et « la mélodie, n'est pas sans analogie avec celui de nos églises. Souvent, « quand je m'éveillais à la pointe du jour, en voyant le grand temple « s'éclairer de lueurs mystérieuses, en entendant la psalmodie monotone « des moines japonais, que la bise matinale apportait jusqu'à moi, je « pouvais me croire transporté à des milliers de lieues, en plein pays « catholique, à la porte d'un monastère de chartreux ou de trappistes. « De même, le soir, lorsque les belles cloches des temples de Nagasaki « annonçaient la fin du jour et invitaient les hommes au repos et les « fidèles à la prière, je retrouvais encore un souvenir de l'Europe dans « ces appels sonores qui me rappelaient l'angelus[2]. »

Ces ressemblances du bouddhisme et du catholicisme, qu'on a souvent si mal interprétées, se retrouvent dans tous les pays convertis au bouddhisme, et elles tiennent à certaines identités de fond; mais, au Japon, en particulier, il se peut fort bien qu'elles soient en partie des imitations chrétiennes, empruntées des missions du XVI[e] siècle. Les Japonais sont naturellement imitateurs, sans être dépourvus, d'ailleurs, d'originalité, et ils n'ont rien ajouté au bouddhisme lui-même. Ils en ont reçu du dehors les doctrines et les habitudes; et c'est ainsi qu'on voit dans tous les téras des statues colossales du Bouddha, que les Japonais n'eussent certainement pas imaginées. Le *Daï-Bouts* ou grand Bouddha de Kioto, vu par Kæmpfer, Thunberg et Titsingh, n'a pas moins de soixante et quinze pieds de haut[3]. Celui de Kamakoura, près de

[1] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. II, p. 133, à propos des téras superbes qu'il rencontre, surtout à Kioto. Ils sont construits, en général, sur des éminences et dans de très-belles vues. Thunberg, *Voyages au Japon*, traduction française, t. II, p. 150 et suivantes. Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 310. Il a donné de très-longs détails en parlant du temple d'Asaxa à Yédo, de l'autel, des images, des fleurs artificielles, des bonzes officiants, de l'encens, des prières, des rituels dans une langue inconnue, etc. toutes choses qui rappelaient le catholicisme. M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 38. — [2] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 39 et 210. — [3] Kæmpfer. *Histoire du Japon*, traduction française, t. II, p. 45; Thunberg, *Voyages au Japon*, traduction française, t. II, p. 89; Titsingh, *Annales de l'Empire du Japon*, revues et corrigées par J. Klaproth, page 405. Ceci confirme les récits longtemps douteux de Hiouen-thsang.

Yédo, vu par M. Rodolphe Lindau, a cinquante pieds de hauteur; cette statue en bronze est fort belle, et l'on a ménagé dans l'intérieur une espèce d'oratoire[1].

C'est à peine si, à côté du sintisme et du bouddhisme, on peut tenir compte de la religion de Confucius, introduite au Japon dès le 1[er] siècle de notre ère. Elle a eu peu de succès, sans doute parce qu'elle était trop raisonnable et trop froide. Confucius a néanmoins son temple à Yédo comme les autres dieux; mais sa doctrine, qui persuade très-peu d'adeptes, n'en recrute que parmi les hautes classes, où elle a surtout à combattre un scepticisme moqueur et invétéré. Les disciples de Confucius s'appellent eux-mêmes libres penseurs, *sio-do-sin*.

En général, même dans les classes inférieures, la religion, quelle qu'elle soit, ne paraît pas être prise fort au sérieux, et il n'y a rien de moins édifiant que la tenue des temples japonais, sintistes ou bouddhiques, fréquentés sans cesse par une foule turbulente et irrespectueuse[2]. Ce qui a contribué peut-être à diminuer au Japon le sentiment religieux, c'est que le Mikado a le droit de décréter des dieux à peu près comme il lui plaît, et il élève au rang de dieux-kamis tous les personnages qui ont rendu des services considérables à l'État[3]. On leur bâtit des temples comme aux autres divinités. Mais on conçoit qu'un panthéon qui s'élargit ainsi tous les jours ne doit pas garder de bien fervents adorateurs.

D'ailleurs, la religion est organisée et surveillée de très-près, comme tout le reste, par l'administration japonaise. Les prêtres de toutes les sectes, les moines, les nonnes, les mendiants mêmes, qui se tiennent ordinairement aux environs des temples, sont tous soumis à une hiérarchie régulière, qui a ses degrés et ses chefs reconnus. Les généraux de tous ces ordres résident à Kioto près du Mikado, et obéissent à ses décrets[4]. Il en est de même pour les couvents, qui ont des représentants près du Daïri. Il y a, en outre, des inspecteurs impériaux pour tout ce qui regarde la police du culte, si ce n'est les dogmes, et rien n'échappe

[1] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, page 289. — [2] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 310, dans la description du temple d'Asaxa, à Yédo; M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 211. Il rapporte à l'obligeance de M. l'abbé Mermet, missionnaire au Japon, la plupart des renseignements qu'il a pu obtenir sur la religion du pays. — [3] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. I, p. 131 et 178; sir Rutherford Alcock, t. II, p. 259; M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, page 40. C'est comme les apothéoses décrétées par les empereurs du Bas-Empire. — [4] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. II, p. 39, 45, 51 et suivantes.

aux regards vigilants de la cour de Kioto. C'est là ce qui a fait croire souvent que le Mikado, auquel aboutissent tous ces ressorts ecclésiastiques, n'était qu'un empereur spirituel. C'est une erreur, comme on le voit en étudiant le gouvernement politique du Japon et les rapports mutuels du Mikado, du Taïkoun et des daïmios. Sur ce point on a des renseignements un peu plus complets que sur la religion, quoiqu'ils soient encore défectueux à bien des égards[1]. Voici une rapide esquisse de ce gouvernement, très-compliqué et très-puissant.

Il n'y a qu'un seul empereur au Japon, le Mikado ou Daïri; il n'y en a pas deux, comme on l'a cru depuis Kæmpfer, qui a commis et accrédité cette erreur, du reste bien naturelle[2]. Comme les Hollandais n'allaient tous les ans qu'à la cour du Taïkoun, ainsi que les princes indigènes, ils se sont imaginé que le Taïkoun, avec lequel ils traitaient et qui semblait disposer du pouvoir absolu, était l'empereur véritable. On leur disait en même temps qu'il y avait un autre empereur à Kioto: et ils en conclurent, d'après certaines données de l'histoire japonaise, que l'un de ces empereurs était le chef spirituel de l'empire, et l'autre, le chef temporel, maître réel des affaires. Ce n'était pas sans vraisemblance; mais c'était faux. Vainement M. Klaproth protestait contre une telle confusion, il y a trente ans, quand il publiait les Annales japonaises de Titsingh[3]. Ces réclamations de la science ne furent pas entendues, et il a fallu bien des années et un grand mécompte diplomatique, pour qu'on pût en sentir toute la justesse et la portée pratique.

Il est avéré aujourd'hui que les difficultés que les puissances occidentales rencontrent au Japon viennent en grande partie de cette erreur fâcheuse. Depuis dix ans, nous nous sommes adressés exclusivement au Taïkoun, et nous avons fait laborieusement avec lui des traités nombreux et importants. Or il se trouve que ces traités sont sans valeur, parce que le Taïkoun n'avait pas le droit de les conclure dans la forme où il l'a fait. Les daïmios, ou princes féodaux, ne veulent pas les exécuter et les reconnaître, tant que le Mikado ou l'empereur ne les a pas

[1] Je laisse de côté la langue, la littérature, l'art, etc. des Japonais, bien qu'il y eût à consigner sur tous ces sujets des remarques intéressantes. Je renvoie spécialement à l'ouvrage de sir Rutherford Alcock, t. I, chap. VIII, p. 166 et suivantes, et *passim*. — [2] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. I, p. 70, et livre II, p. 130 et suivantes, p. 178, et *passim*, parle toujours des deux empereurs : l'un séculier, avec lequel on est en rapport; l'autre purement ecclésiastique, qui réside dans la capitale, Miako ou Kioto, et avec lequel on ne peut avoir aucune relation. — [3] Titsingh, *Annales des empereurs du Japon*, traduction française, revue et corrigée par J. Klaproth, 1834, appendice, p. 424 et suivantes.

sanctionnés solennellement et qu'ils ne leur ont pas été notifiés. Le Taïkoun peut bien appliquer ces conventions dans ses propres domaines; mais les daïmios refusent de les faire appliquer dans les leurs; et, jusqu'à ce que le Mikado ait, dans toutes les règles, donné son approbation, les daïmios, dans leur résistance, auront pour eux les lois de leur pays. Ils savent que le Taïkoun, leur supérieur, à bien des égards leur rival et leur ennemi, n'est pas le chef de l'empire. C'est bon pour des étrangers de commettre une erreur si grossière; mais quant à eux, ils n'obéissent en ces hautes matières qu'au Mikado; et le Taïkoun, malgré ses prétentions, doit se soumettre à lui tout aussi bien qu'eux.

Je renvoie à l'ouvrage de sir Rutherford Alcock [1] pour l'éclaircissement de cette erreur de la diplomatie américaine en 1854 et en 1858. C'est le commodore Parry qui s'est trompé le premier, et tout le monde s'est trompé sur ses traces. Au fond, il n'y a pas de traités, et tout est à refaire. Je ne veux pas insister sur les conséquences si graves de cette méprise de nos diplomates; ce serait trop m'écarter de mon sujet. Mais comment une telle méprise a-t-elle été possible? C'est ce qu'il est assez aisé de savoir en remontant un peu dans le passé de l'histoire du Japon.

En se reportant aux *Annales indigènes* traduites par Titsingh, on voit que, dès la fin du XII[e] siècle de notre ère, le pouvoir du Mikado, longtemps incontesté et complet, était déjà fort déchu. Ce pouvoir vénéré remontait aux origines mêmes de la nation, sept cents ans à peu près avant Jésus-Christ (660). Sous le sceptre du Mikado, les soixante-huit provinces de l'empire et les six cent quatre districts étaient administrés par des officiers de divers grades, qui, au début, ne dépendaient que de lui. Mais peu à peu les liens de la hiérarchie centrale s'étaient relâchés. Ces officiers, d'abord dociles, l'étaient devenus de moins en moins. Avec le temps, ils s'étaient rendus presque indépendants, et leur turbulence avait appelé la répression. En 1193 de notre ère, la couronne en était réduite à nommer un généralissime (*Daï-Siogun*), investi de

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 135 et suivantes; M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 158 et suivantes. Il est probable que le Mikado a donné régulièrement sa sanction; mais le Taïkoun a cru politique, pour diverses raisons, de ne pas la faire connaître aux daïmios. Il voulait, sans doute, monopoliser pour lui seul les avantages du commerce étranger. Les daïmios auraient au moins voulu partager les profits. Ils feignirent donc d'ignorer la sanction du Daïri, et ils repoussèrent les traités après les avoir d'abord accueillis avec grande faveur. (Voir sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 498, Appendice 6.)

pleins pouvoirs pour réduire les rebelles. Ce premier généralissime, dont le nom est resté illustre, s'appelait *Yori-tomo*[1], et l'armée qu'il commandait dans une de ses expéditions ne se montait pas à moins de 284.000 hommes. Il sut faire passer la meilleure partie de sa puissance et de ses dignités à son fils; et, depuis cette époque, la Couronne a toujours eu un général en chef chargé de maintenir le bon ordre et l'obéissance, œuvre très-difficile alors au Japon. Mais, chez une nation aussi belliqueuse et aussi fière, le chef des armées devait prendre une grande influence; et cette institution d'un généralissime diminua considérablement le pouvoir du Daïri. Il y eut une succession de *Daï-Sioguns* tout aussi bien que de Mikados; et l'on peut voir la liste chronologique des uns et des autres dans Kæmpfer, qui la puisait aux documents du pays[2].

Expéditions plus ou moins heureuses du général de la Couronne, guerres intestines des grands officiers devenant des princes héréditaires, luttes continuelles, alternatives d'insurrections et de troubles, rares intervalles de tranquillité, telle est l'histoire du Japon pendant près de quatre siècles. En 1598, le généralissime, nommé *Fidé-yosi* ou *Taïko-sama*[3], mourut après de grandes victoires, laissant un fils en bas âge, dont il confia la tutelle à Hiéas (en Japonais Ye-yasou), le plus puissant des princes de cette époque. Hiéas, appartenant lui-même à la famille impériale, secondait les efforts du général en chef. Mais, ambitieux et ingrat, il assassina son pupille, suspect d'être chrétien comme toute sa cour, et il s'empara de ses domaines et de l'autorité. Malgré ce crime, fréquent ailleurs que dans l'histoire japonaise, il fut le bienfaiteur de son pays et consolida définitivement la paix publique, fondée par Fidé-yosi. Elle dura pendant plus de deux cents ans, jusqu'à ce que la présence des étrangers vint la mettre de nouveau en péril. Le Japon a su tant de gré à Hiéas de ce service immense, qu'on l'a placé, sous le

[1] Voir les *Annales des empereurs du Japon*, de Titsingh et Klaproth, p. 219 et suivantes. Yori-tomo, qu'on appelle aussi *Yoro-timo*, mourut en 1199 à l'âge de cinquante-trois ans, d'une chute de cheval. Il avait occupé les hautes fonctions qui lui étaient confiées, et presque gouverné l'empire, pendant vingt ans; voir aussi Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. I, p. 131, 170 et suivantes. — [2] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. I, p. 130 et 170. C'est sans doute de cette liste authentique des Taïkouns et des Mikados qu'est venue l'erreur de Kæmpfer lui-même, généralement adoptée après lui. — [3] Il paraît que le mot de Taïko n'est que la désignation d'un titre, et c'est là peut-être ce qui a fait que, depuis cette époque à peu près, les généralissimes ont été appelés *Taïkoun* par les étrangers. Il est certain que cette expression de *Taïkoun* n'est pas japonaise, et que le généralissime est appelé *Daï-Siogun*.

nom de *Gongensama*, au rang des Kamis, et qu'on l'adore à peu près comme un dieu [1].

Comment Hiéas obtint-il ce grand résultat? Par quels moyens énergiques parvint-il à rendre au pays un repos dont il n'avait jamais joui? C'est ce qu'on ne saura précisément que quand on aura pu lire et consulter tous les documents indigènes. Mais ce qui ne paraît pas douteux, c'est que ce fut aux dépens de l'autorité du Mikado que Hiéas apaisa toutes les discordes civiles. Victorieux des princes dans une foule de rencontres, mais ne pouvant les exterminer tous, il préféra traiter avec ceux qui avaient résisté à ses armes. Ils étaient au nombre de dix-huit; il les laissa à peu près indépendants sur leurs terres, qui devinrent héréditaires dans leurs familles; mais il les astreignit à venir résider six mois de l'année auprès du Taïkoun, pour délibérer avec lui sur toutes les affaires. De plus, il créa autour de ces dix-huit *gokschis*, en d'autres termes *pairs* du Japon, une nouvelle noblesse qui ne relevait que de lui seul. Cette noblesse se composa de trois cent quarante-quatre daïmios, tous ses feudataires, payant tribut, servant sous ses ordres, et obligés de restituer, quand le suzerain l'exigeait, les fiefs qu'ils en avaient reçus. Au-dessous de ces daïmios, il nomma en outre une foule de petits chefs militaires, *hattomottos* ou capitaines, au nombre de 80,000, auxquels il confia les emplois subalternes [2].

Cet arrangement, fait avec les dix-huit gokschis, est ce qu'on appelle les *lois de Gongensama;* et c'est depuis deux cent cinquante ans le fondement de toute l'organisation politique au Japon. On respecte ces lois qui ont garanti tous les intérêts, et qui ont organisé, ce semble, tous les pouvoirs de manière à en assurer le jeu régulier et pacifique. Hiéas mourut en 1616, à l'âge de soixante et quatorze ans, transmettant à un de ses fils le pouvoir héréditaire dans sa descendance directe. Ses trois autres enfants, devenus princes de Kousiou, de Mito et d'Ovari, étaient déclarés seuls princes de la famille impériale ou *gosankés;* c'est-à-dire que la couronne ne pouvait jamais sortir de leurs familles. Enfin, Gongensama avait établi sa résidence à Yédo, dont il faisait par là la seconde capitale de l'empire, tandis que le Mikado, qui avait été forcé de sanctionner cette constitution nouvelle, était relégué, avec ses attributions amoindries, à Kioto. Les pouvoirs publics se trouvèrent donc

[1] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 3; sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 233. — [2] Titsingh, *Annales des empereurs du Japon*, traduction française, p. 400 et 405; sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 233 et suivantes; M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 112.

très-inégalement répartis entre le Mikado, à demi détrôné, mais s'appuyant toujours sur une ancienne et vénérable autorité, le *Taïkoun* ou généralissime usurpateur et pacificateur, et les daïmios, maîtres immédiats de la plus grande portion de tout le pays, obéissant, dans une certaine mesure, soit au Taïkoun, le plus puissant d'eux tous, soit au Mikado, resté le chef nominal de tout l'empire, les uns et les autres se portant d'ailleurs en sens divers, selon que leurs intérêts le leur conseillaient. C'est un équilibre très-compliqué et très-mobile, et aujourd'hui les daïmios sont prêts à s'allier avec le Mikado contre le Taïkoun, ami des hommes de l'Occident; jadis, au contraire, ils ont conspiré avec le Taïkoun contre le Mikado, réduit à leur céder.

L'empereur ou Mikado, appelé encore *Daïri*, vit à Kioto, avec toute sa cour, d'une pension qu'il reçoit du Taïkoun; il est logé au nord-est de la ville dans une immense forteresse qui lui appartient [1]. Bien que ses vieilles attributions soient fort mutilées, elles sont encore assez puissantes. D'abord, il est resté le maître souverain de toutes les affaires ecclésiastiques, qu'un général d'armée ne pouvait guère régir en effet, mais qui n'ont pas au Japon autant d'importance que dans bien d'autres contrées. Il a seul le droit de conférer les titres; et le Taïkoun lui-même doit recevoir du Mikado une investiture, qu'il serait, d'ailleurs, très-périlleux de lui refuser. Les titres conférés par le Daïri sont de six rangs subordonnés les uns aux autres. Le premier rang, très-rarement accordé, assure le surnom d'*Auguste* durant la vie, et l'apothéose après la mort; il est réservé aux plus grands personnages et aux services les plus éclatants. Le Daïri a d'autres droits plus sérieux; et les matières qui intéressent l'État tout entier ne relèvent que de lui, comme on le voit pour les traités avec les étrangers. Ces matières spéciales et supérieures sont mal définies; mais, dès qu'il s'agit de les régler, c'est vers le Daïri que tous les regards se tournent, et c'est à lui que revient la décision suprême. Le Taïkoun, quelque puissant qu'il soit, ne peut pas la prendre; l'usurpation n'a pu aller jusque-là, et, s'il se la permet, on ne lui obéit pas, comme on le voit malheureusement pour les conventions de 1858. Quand le Taïkoun et les daïmios sont en désaccord sur un projet de loi, c'est le Daïri qui prononce en dernier ressort. Les questions relevant du Mikado sont assez nombreuses pour qu'il ait autour de lui un conseil d'État et huit ministères distincts, comme les

[1] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. I, p. 131; Titsingh et Klaproth, *Annales des empereurs du Japon*, p. 424 et suivantes; sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 226; t. II, p. 236.

grands États européens ont les leurs. Le premier ministre du Daïri passe hiérarchiquement pour le second personnage de l'empire; et le Taïkoun lui-même ne vient officiellement qu'en quatrième lieu. Cette infériorité, purement apparente, touche assez peu le généralissime, comme on peut le croire; et la réalité du pouvoir dont il jouit lui apprend de reste qu'il vient de fait immédiatement après le Daïri, et que, dans bien des cas, il a même le pas sur lui [1].

Pour maintenir auprès des peuples le prestige dont le Mikado doit être toujours entouré, il ne sort jamais de son palais; on ne le voit jamais au dehors; et, même parmi les officiers de sa cour, qui se compose de plus de cent mille personnes, il n'y en a qu'un très-petit nombre qui soit admis à l'honneur de sa présence. On ne sait jamais son nom tant qu'il vit. On ne l'appelle que *Mikado* ou l'empereur, et le Daïri, ce qui signifie *le Grand intérieur, la Sublime Porte.* Toute autre appellation serait indigne de lui et est interdite. C'est seulement quand il n'est plus qu'on connaît le nom sous lequel il doit figurer dans les Annales de l'empire. Il est enterré avec la plus grande pompe et selon le rite bouddhique, bien que, durant sa vie, il soit réputé suivre le culte national du sintisme. C'est peut-être ce qui fait qu'en général, au Japon, les enterrements se font suivant les cérémonies du bouddhisme, quelle que fût la religion à laquelle appartint le défunt [2]. L'exemple de ce qu'on fait pour le Daïri aura servi de règle pour le reste des sujets.

Ainsi que je l'ai dit, le Daïri a le droit absolu de désigner son successeur sans distinction d'âge ni de sexe; et, c'est ainsi que plusieurs femmes ont pu être appelées à l'empire et respectées aussi complétement que les autres Mikados. Il n'y a pas eu récemment d'exemple de ce genre. Mais la liste des Daïris, y compris les femmes, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, en 1692, présentait une succession de cent quatorze empereurs, empruntés tous sans interruption à une seule et même maison [3]. Le Mikado ou Daïri qui règne aujourd'hui passe pour un homme jeune et énergique. Il

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 233; t. II, p. 236 et suivantes; M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 160 et suivantes. — [2] M. Rodolphe Lindau (*Voyage autour du Japon*, p. 282) décrit le cérémonial touchant des inhumations japonaises, soit bouddhiques, soit sintistes. — [3] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, p. 130 et suivantes. Cent quatorze princes en deux mille trois cent cinquante-deux ans (de 660 av. J. C. à 1692 après J. C.) c'est près de dix-sept ans de règne en moyenne. On retrouve en partie les principaux événements de ces règnes dans les *Annales des empereurs du Japon*, par Titsingh et Klaproth.

n'y a pas un de ses prédécesseurs qui ait jamais eu à vaincre autant de difficultés que lui. Les autres n'avaient à apaiser que les guerres civiles; celui-ci voit la guerre étrangère s'ajouter à tous les désordres du dedans; et cette guerre, à peu près inévitable, s'engage avec les puissances les plus civilisées et les plus redoutables du monde.

Le Mikado, l'empereur proprement dit, n'est donc pas un souverain purement spirituel; il n'est pas non plus un roi fainéant, comme on l'a dit trop souvent, par une assimilation plus spécieuse qu'exacte. C'est un ancien monarque absolu qui s'est vu enlever petit à petit la puissance sans bornes qu'il possédait, mais qui en conserve et en exerce encore assez pour ressaisir peut-être un jour tout ce qu'on lui a jadis ravi. Il rend les décrets, que le Taïkoun est chargé d'exécuter; et, tant qu'il retient le droit de faire des lois pour tout l'empire, il ne lui est pas impossible de redevenir le maître. Il peut être de l'intérêt des daïmios de l'y aider contre le Taïkoun. Il y faudra, sans doute, une politique très-déliée et très-persévérante; mais ce n'est pas l'adresse non plus que la constance qui manquent au génie japonais. Le Daïri pourra trouver des instruments utiles dans sa cour, composée ordinairement de gens fort instruits[1]. Le Taïkoun, appelé à Kioto, l'année dernière, a refusé de s'y rendre sur-le-champ; mais cette résistance, à moins qu'elle ne fût soutenue par les daïmios, ne peut être que passagère, et le généralissime devra plier tôt ou tard.

On ne sait pas précisément ce que sont les possessions territoriales du Taïkoun, quelle en est l'étendue, quels en sont les produits, la population, la force militaire, etc. Mais, à défaut d'une statistique complète, nous avons certaines données qui peuvent nous instruire beaucoup. D'abord le Taïkoun possède, encore aujourd'hui, les six provinces dont Hiéas s'était emparé, au début du XVII^e siècle, en fondant le Taïkounat actuel. Il a, en outre, les cinq villes de Kioto, Yédo, Osaka, Sakaï et Nagasaki. Ceci suffirait déjà à constituer un pouvoir considérable. Mais on en conçoit une idée bien plus haute encore et plus juste, en voyant la composition de la cour du Taïkoun; et, comme ces renseignements sont extraits de l'*Almanach impérial japonais*, ils ont une valeur tout à

[1] La cour du Daïri passe pour se livrer assidûment et avec succès à la culture des sciences et des lettres; Kæmpfer en fait la remarque expresse (*Histoire du Japon*, traduction française, t. I, p. 132). Il est difficile de juger ce qu'est la littérature japonaise, parce que les monuments qu'on en connaît sont trop peu nombreux. Mais il est bien possible que la cour du Daïri, déchue en partie de l'influence politique, ait reporté toute son application sur les choses de l'esprit et les ait poussées assez loin.

fait authentique. Voici la liste des principaux fonctionnaires dont le Taïkoun est entouré et les traitements qu'ils touchent[1].

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'ÉTRURIE ET LES ÉTRUSQUES, *par M. Noël des Vergers.* 2 vol. in-8°, avec un volume de planches in-f°; Paris, Firmin Didot, 1864.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Rapports de l'Étrurie avec Rome.

La plupart des peuples de l'antiquité, ignorant leur véritable origine, se sont plu à entourer leur berceau de légendes fabuleuses. Si les annales étrusques n'avaient point péri, peut-être éveilleraient-elles le doute et la critique des modernes autant que l'ont fait les annales romaines. Mais nous sommes réduits, sur ce sujet, à deux simples notions : d'une part les *Rasènes*, peuplade nombreuse, divisée en tribus, venue par le nord et le fond de l'Adriatique, occupèrent l'Étrurie; d'autre part une colonie de Lydiens, ou, pour parler plus juste, de Pélasges-Tyrrhéniens venus de Lydie[3], apporta une civilisation plus avancée, la science de la navigation, le goût des arts aux Rasènes, et, concentrée entre Tarquinies et Cæré, étendit son influence sur le reste de l'Étrurie. Je renvoie aux chapitres v et vi du premier volume de M. des Vergers, qui traitent de la constitution politique, du système religieux, du commerce et des arts des Étrusques; car je me propose surtout de faire ressortir,

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 233 et 462, a tiré tous ces renseignements à la fois de l'Almanach impérial et du Livre rouge de l'empire; voir aussi t. I, p. 233. Ce Livre rouge est entre les mains de tous les Japonais; mais il est très-difficile aux étrangers de se le procurer. — [2] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1864, p. 669. — [3] Voyez, sur ce sujet, tout le chapitre II de l'introduction *des Étrusques*, d'Ottfried Müller.

dans l'ouvrage de M. des Vergers, les questions essentielles ou controversées qu'il a présentées d'une manière neuve ou avec une méthode rigoureuse. Deux époques méritent, à ce titre, une attention particulière, parce qu'il les a racontées avec des développements excellents : ce sont les trois siècles que remplit l'histoire des rois de Rome ou de la république naissante, et les quatre siècles qui ont vu se succéder les empereurs romains. Les historiens latins nous ont fait connaître la lutte des Étrusques contre la république romaine, leurs défaites, leurs malheurs, leur soumission. Ce qui est moins connu, c'est l'influence que l'Étrurie a exercée sur les commencements de Rome et le rôle qu'elle a joué pendant sa décadence. L'archéologie nous aide à éclaircir la première question; l'épigraphie fournit sur la seconde les documents les plus précis.

Nous sommes loin du temps où l'on acceptait les fictions qui accompagnent la fondation de Rome. Peut-être la négation a-t-elle été trop loin à son tour; peut-être les explications et les systèmes qu'on a substitués aux traditions latines sont-ils déduits avec une logique que les faits réels justifient rarement. Je ne puis m'empêcher d'avouer, toutefois, que j'ai été séduit par les hypothèses ingénieuses et savantes de M. Mommsen. Lorsqu'il décrit, dans le premier volume de son Histoire romaine, la distribution de la race latine sur le sol du Latium, la formation des familles (*gentes*), des villages (*vici*), des bourgs (*pagi*), des cités (*civitates*); l'établissement d'une confédération entre ces petites cités, le pacte d'éternelle alliance, sous la présidence d'Albe; bientôt l'extension devenue nécessaire, les besoins de commerce plus impérieux, la navigation du Tibre libre mais non pas assurée; la nécessité de créer une tête de pont, un marché, un point stratégique; la fondation de Rome consentie, sinon décidée, par le conseil fédéral, je l'écoute avec un intérêt croissant, parce que la vraisemblance historique est habilement saisie et la raison non alarmée. Mais, lorsque aussitôt M. Mommsen reconnaît l'indépendance du génie latin, sa force d'expansion; lorsqu'il ne lui cherche ni leçons répétées, ni tutelle durable dans les civilisations voisines, je cesse de le suivre. Il ne fait pas à l'Étrurie la part qui lui revient, et qui nous apparaît chaque jour plus considérable, à mesure que les découvertes archéologiques confirment et développent avec une force singulière le témoignage involontaire et indirect des anciens. M. des Vergers a recueilli par ordre chronologique les preuves de cette étroite parenté de la civilisation latine avec la civilisation étrusque. Seulement il les expose, à mon avis, avec trop de mesure et de réserve. A sa place, je n'aurais craint de combattre ni M. Mommsen, ni ceux qui refusent

aux Étrusques une action sur Rome, prolongée pendant plusieurs siècles; j'aurais revendiqué pour l'Étrurie, avec décision, la domination morale sur la ville de Romulus et des Tarquins.

Par exemple, l'établissement de la confédération latine, avant même que Rome fût fondée, a pu être une imitation de la confédération étrusque, avec ses douze lucumonies et l'hégémonie d'une cité plus puissante. La fondation de Rome elle-même, racontée per Plutarque [1], est conforme de tout point aux rites étrusques, tels que les recueille M. des Vergers :

« Quand les signes sont favorables et que l'emplacement de la cité est « choisi, d'autres rites le consacrent, avant qu'on puisse élever les rem- « parts. Une fosse carrée est creusée dans le sol, image du *templum* tracé « dans le ciel; car les divinités supérieures ne sont pas les seules dont il « faille obtenir la bienveillance, et les divinités inférieures doivent être « apaisées par des sacrifices. Dans cette fosse, qu'on appelle *mundus*, et « qui représente le monde souterrain, on jette les prémices de tout ce « qui devra servir aux besoins des habitants de la ville nouvelle. » C'est le *mundus* du Capitole. « Puis, autour de cette fosse on trace l'enceinte « de la ville, qui se rapproche d'un carré autant que le permettent les « exigences du terrain? » Telle était la *Roma quadrata* du Palatin. « Un « taureau blanc et une vache blanche sont attelés à une charrue au soc « d'airain. » Tel était l'attelage de Romulus. « Le sillon marque le contour « des murailles; à chaque emplacement d'une porte on soulève le soc et « l'on interrompt le sillon; de là, selon les étymologistes latins, le mot « *porta* tirait son origine. L'enceinte tracée par le fer de la charrue étant « sacrée, et la colère des dieux devant retomber sur celui qui se hasar- « derait à la franchir, on n'aurait pu, sans cette précaution, faire entrer « dans la ville les choses nécessaires à la vie. » C'est pour cela que la légende fait tuer Remus par Romulus, parce qu'il a sauté par-dessus le sillon sacré. « Toute ville, pour avoir droit à ce nom, devait avoir au « moins trois portes, sanctifiées par l'accomplissement des cérémonies « prescrites, et trois sanctuaires placés sur les hauteurs, de manière à « dominer les autres édifices. »

On sait, en effet, que Rome primitive n'avait que trois portes, la porte *Mugonia* [2], qui était au-dessous du Palatin, sur le versant où se trouve aujourd'hui l'arc de Titus; la porte *Romaine*, qui regardait le Forum futur et le *Clivus victoriæ*, et une troisième porte, dont le nom

[1] *Vie de Romulus*, XI. — [2] *A mugiendo*, selon les Latins, parce que sous cette porte passaient en mugissant les troupeaux qui allaient boire au *Velabrum*.

nous est inconnu, mais qui regardait la vallée où fut placé plus tard le grand cirque. Quant aux trois sanctuaires exigés par les Étrusques, ce sont les temples juxtaposés de Jupiter, de Junon et de Minerve, qui furent reconstruits avec plus de richesse par les Tarquins sur le sommet du Capitole.

Quoique le règne de Numa représente la prédominance des Sabins à Rome, les Sabins, comme les Latins, tiraient leurs modèles de l'Étrurie, idées et croyances, aussi bien qu'objets de commerce et d'industrie. Les bracelets d'or que les guerriers de Tatius portaient au bras et qui tentèrent la belle Tarpéia, les bijoux et la parure que les Sabins aimaient autant que les Étrusques[1], n'étaient point l'œuvre de rudes montagnards. Les plaines qui forment la vallée du Tibre entre la chaîne Ciminienne et les escarpements de la Sabine étaient le lieu de réunion des deux nations. Les Véiens, qui les occupaient en partie, avaient un pied dans le pays sabin par leurs relations intimes avec Fidènes, placée sur la rive gauche du fleuve. C'est pour cela qu'on a trouvé, il y a environ vingt ans, près du petit village de *Sommavilla*, situé sur la rive sabine du Tibre, des tombes contenant des vases et des offrandes funéraires absolument semblables à tout ce qu'on recueille journellement dans les nécropoles étrusques[2]. Un grand marché se tenait dans le bois sacré de Feronia, sur les premières pentes du Soracte. Là sans doute les habitants de Cures échangeaient les produits de leurs champs ou de leurs troupeaux contre les objets de luxe qui firent de leur petite ville une cité opulente[3].

On ne sera donc point surpris de voir l'avénement de Numa entouré du cérémonial étrusque. « Un augure le conduit sur le haut du Capitole. « Là, il le fait asseoir sur une pierre, le visage tourné vers le midi; puis, « se plaçant à sa gauche, la tête voilée, il prend en main le *lituus*, dé« termine divers points vers la ville ou la campagne, trace des lignes « imaginaires entre l'orient et l'occident, déclare que la droite est au midi, « la gauche au nord, observe les signes dans les différentes régions du « ciel qu'il a découpées de son bâton augural, et, les trouvant favorables, « impose les mains au prince, qui est acclamé roi des Romains[4]. » Numa emprunte aux Étrusques la doctrine touchant les phénomènes de la foudre, le culte de *Jupiter Elicius*, celui du dieu *Terme* qui implique des opérations régulières d'arpentage et la constitution de la propriété; le culte de Vesta, ou, du moins, le supplice des vestales, dont l'atrocité

[1] Denys d'Halicarnasse, II, XXXIII. — [2] Dennis, *Cities and Cemeteries of Etruria*, I, 188. — [3] Strabon, l. V, ch. III, p. 190, éd. Didot frères, l'appelle *urbs opulentissima*. — [4] Tite-Live, I, XVIII.

est bien étrusque. « Je ne doute pas, dit Ottfried Müller[1], que ces traits « principaux de la discipline augurale ou de celle des aruspices, telles « que nous les voyons à Rome, ne soient d'origine étrusque. L'idée du « *templum* (c'est-à-dire la division du ciel par le lituus de l'augure) y do« mine et appartient essentiellement à l'Étrurie. Les Sabins peuvent « l'avoir adoptée aussi bien que les Latins; mais tout nous porte à croire « qu'elle émane originairement de l'Étrurie. Les croyances étrusques re« latives à la demeure des dieux, à l'existence des divinités infernales, etc. « s'y rattachent étroitement. »

Il est certain que, si l'on considère les notions que fournit l'archéologie non-seulement sur la religion, mais sur les mœurs, les arts, les costumes, les moindres usages des Romains, pendant l'époque dont les sept rois sont les représentants, on reconnaît sans cesse l'Étrurie. Avant de subir le joug politique des Étrusques, Rome avait subi leur ascendant moral.

La religion leur emprunte son rituel et ses superstitions, ses douze dieux *Consentes*, le culte des Lares, de Summanus, de Vejovis, l'interprétation des prodiges et de tous les signes célestes, les colléges d'augures, l'art de découvrir les sources, etc. etc.

La constitution politique établie par Servius, les douze tribus, les douze faisceaux des licteurs, image des douze lucumonies, la royauté et ses insignes, le sénat, les patriciens revêtus du sacerdoce, les clients, le triomphe, la monnaie de cuivre d'un poids égal à sa valeur réelle, le système duodécimal appliqué aux divisions de l'année, aux poids et aux mesures, les chiffres que nous appelons romains et qui sont étrusques, sont encore autant d'emprunts. On envoyait les jeunes patriciens dans les villes étrusques, à Cæré surtout, pour y faire leur éducation politique et religieuse, de même que Faustulus avait, selon la légende, envoyé Romulus se former dans la ville semi-étrusque de Gabies.

La science de l'agriculture, celle de la navigation (car on ne peut accepter la fable de la galère carthaginoise échouée et servant de modèle), les éperons dont les navires étaient armés, les cloches, les trompettes, les flûtes, les moulins à bras, les métiers et le petit nombre de branches de l'industrie qui prospérèrent à Rome, les jeux publics, les représentations des histrions, les combats des gladiateurs, les funérailles, les festins et leur décoration, les vêtements et les armes, la pourpre, la robe prétexte, la toge à palmettes, les bulles d'or des enfants et les sandales des patriciens, les couronnes d'or, le sceptre augural, l'aigle, la chaise

[1] *Die Etrusker*, l. III, ch. v, § 4.

d'ivoire des magistrats, le quadrige des triomphateurs, tout est tiré de l'Étrurie.

Les Romains, frappés eux-mêmes de tant de ressemblances, prétendaient, pour sauver leur orgueil national, qu'une colonie étrusque était venue s'établir à Rome avec Cæles Vibenna et qu'ils l'avaient établie sur la colline qui, du nom de ce chef, s'appela dès lors *Cælius*. Ils avouaient qu'une autre colonie avait été accueillie à la suite du fils de Démarate. Enfin, une des plus belles rues de Rome, qui partait du Forum et passait entre le Capitole et le Palatin, était nommée la rue des Étrusques, *vicus tuscus*.

L'histoire de l'art proprement dit offre des témoignages encore plus décisifs, car, pendant plusieurs siècles, les Romains n'eurent d'autres constructions, d'autres images des dieux, d'autres productions précieuses, que celles qu'exécutaient pour eux les Étrusques.

La première enceinte de Rome, qu'on avait supposée d'appareil cyclopéen et attribuée aux Pélasges, est bien connue aujourd'hui, surtout depuis les fouilles du Palatin si habilement conduites par M. Pietro Rosa, correspondant de l'Institut. Cet appareil est purement étrusque : par conséquent les ouvriers étrusques ont contribué à la fondation même de Rome. Les temples bâtis pendant les époques légendaires que Romulus et Numa représentent étaient étrusques. Le triple temple de Jupiter Capitolin était conforme par son plan, par son style, par tous ses détails, aux temples étrusques. Que dire de la *Cloaca maxima*, de l'enceinte de Servius Tullius, de l'émissaire d'Albano, de la prison Mamertine, en un mot de tous les restes vénérables de l'époque des rois que Rome montre encore aux voyageurs, sinon qu'ils sont exactement semblables, par le principe et les détails de construction, aux ruines de l'Étrurie? La science de bâtir, si avancée chez les Étrusques, fut transmise par eux aux Romains. Ils leur apprirent à élever des temples, à les décorer de peintures, de reliefs en terre cuite, de statues peintes et dorées qui remplissaient les frontons ou couronnaient la pointe du toit et les acrotères. La voûte, le plein cintre, l'agencement des claveaux, tout ce qui caractérisa plus tard l'architecture romaine et fit sa grandeur, venait d'Étrurie. Le seul ordre d'architecture que les Romains pussent opposer aux ordres grecs, ils l'appelaient l'ordre *toscan*. La disposition des maisons était étrusque; il n'est pas jusqu'à l'*atrium*, dont les Romains étaient si fiers et dont ils ont fait quelque chose de national, qui ne fût d'un usage universel en Toscane : le nom même indiquait que la ville d'*Atria* en revendiquait justement l'honneur.

Du moment que l'architecture n'était à Rome qu'une importation,

on devine que les arts plastiques étaient subordonnés à la condition de l'architecture. Les innombrables figures qui remplissaient le foyer domestique, les lares de chaque famille, venaient d'Étrurie. Les statues des dieux, les figures décoratives, le quadrige en terre cuite qui surmontait le temple capitolin, étaient l'œuvre d'artistes étrangers. La louve de bronze elle-même, symbole si cher des origines de Rome, la louve qui marquait dans le Velabrum la place où Romulus et Remus avaient été allaités, la louve existe encore aujourd'hui au musée du Capitole, et son style, aussi bien que la beauté du bronze, dénotent qu'elle est l'œuvre d'un statuaire étrusque. Il est inutile d'ajouter que les peintures, les bijoux, les vases et tous les produits de la céramique, les candélabres, les armes, les bronzes, en un mot, tout ce qui demandait ou de l'art ou une industrie plus délicate, avait la même origine.

Il n'est donc pas surprenant de voir la domination politique des Étrusques s'établir un jour à Rome, préparée qu'elle était par des attaches si nombreuses. Un peuple qui leur devait presque toute sa civilisation était amené sans peine à accepter leurs lois. C'est pourquoi je partagerais l'avis de M. des Vergers et croirais que Tarquin l'Ancien, un Étrusque, un lucumon, a pu s'établir à Rome, et y obtenir la toute-puissance par la ruse et la persuasion plutôt que par la violence. si cette tradition n'était toute grecque et partant toute suspecte. Les Grecs, qui ont mis leur imagination féconde au service de l'orgueil romain et ont embelli les origines de Rome de fictions copiées sur leurs propres fictions [1], ont trouvé juste de se faire leur part. Un exilé de Corinthe qui devient lucumon en Étrurie et dont le fils devient roi à Rome, qu'est-ce autre chose que la personnification du génie grec pénétrant l'Étrurie, asservissant Rome, et dominant, par la communication des arts et des modèles grecs, les deux civilisations qui dans l'antiquité ont pu rivaliser avec la civilisation hellénique? Plus on étudie les premiers siècles de Rome, plus les sources historiques paraissent contestables, qu'elles soient grecques ou romaines. Les annalistes anonymes qui ont précédé Tite-Live ne sont pas plus dignes de foi que les archéologues complaisants de la décadence; la seule différence, c'est que la vanité romaine est plus violente que la vanité grecque, et qu'elle est moins contenue, je ne dis pas par l'amour du vrai, mais par le souci de la vraisemblance.

Pour échapper au scepticisme absolu, en présence de documents

[1] Romulus exposé et allaité par la louve rappelle Télèphe et la biche, Pâris et l'ourse, Jupiter et la chèvre Amalthée. De même Hercule et Cacus, Énée et les Troyens, l'Arcadien Évandre, etc. etc. trahissent l'intervention de l'esprit grec.

absurdes ou contradictoires, il faut s'élever au-dessus des détails, considérer l'ensemble des faits et surtout des faits archéologiques, parce qu'ils n'ont pas été altérés par les historiens, qui n'y attachaient point d'importance, parce qu'ils sont justifiés, étendus, complétés, par la comparaison des monuments, autre témoignage d'autant plus sincère qu'il est indirect. De ces faits et de l'étude des monuments ressort une vérité qui sera tous les jours plus sensible, c'est que Rome, à peine fondée, à peine accrue de manière à mériter l'attention, est devenue une ville étrusque, étrusque par la religion, par les arts, par la civilisation, et, il faut l'avouer aussi, par la conquête. Ce n'est point amoindrir le génie latin, que de reconnaître qu'il a reçu une éducation, subi un joug salutaire, accepté des modèles qu'il devait surpasser. La vitalité et l'originalité de la race latine ont survécu à ces épreuves; que dis-je? elles ont grandi en les traversant. C'est ainsi que certains fleuves ne paraissent se perdre dans des lacs immenses que pour continuer leur course avec des eaux plus pures et plus abondantes. Rome devait réagir bientôt, absorber l'Étrurie, comme la Grèce, son autre mère; sa grandeur n'est pas diminuée parce qu'elle a connu des maîtres avant d'acquérir l'empire du monde.

Comment s'est opérée la conquête étrusque, dans quelle mesure, il est impossible de le savoir. Ce qu'on sait, c'est le fait général : Rome a appartenu à la confédération étrusque, sans perdre pour cela, et c'est le bienfait des confédérations, sa vie propre et sa nationalité. Tarquin l'Ancien, Mastarna, ce chef de condottieri qui prit le nom de Servius Tullius, Tarquin le Superbe, sont-ils, comme le prétendaient plus tard les Romains, des aventuriers heureux obtenant le trône coup sur coup, quoique tous étrangers, par le suffrage libre du peuple et par des tours d'adresse dignes de la comédie ou des sanglantes supercheries de l'époque impériale? Ne seraient-ils pas, au contraire, de simples podestats, établis et renouvelés par la puissante Tarquinies, qui présidait alors la confédération? Et même n'a-t-on pas soutenu que le nom de *Tarquinius* n'était pas un nom propre, mais qu'il désignait vaguement l'homme, le chef venu de Tarquinies? Je me hâte d'ajouter, cependant, qu'on a ouvert, il y a peu d'années, un tombeau à Cervetri (la nécropole de l'antique Cæré) où l'on n'a pas trouvé moins de trente-cinq inscriptions [1] appartenant à la famille des *Tarchons* ou *Tarquins*, ce qui donne à ce nom toute la consistance historique qu'on peut désirer. La forme étrusque est TARCHNAS, et c'est cette forme qui

[1] *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome*, 1847, p. 56.

est écrite ou gravée trente-cinq fois sur les murailles. Elle est plus ancienne que la forme TARCHVNIES, que donne un tombeau de Vulci que nous aurons bientôt l'occasion de décrire. Quand Tarquin le Superbe fut chassé de Rome, il se retira à Cæré avec ses deux fils : on sent quelles conséquences pourrait tirer de ce rapprochement une imagination un peu hardie.

Le VIIe siècle avant notre ère marque le commencement de la grandeur des Étrusques et de la puissance que leur donne momentanément le système fédératif. Leur force d'expansion les poussait d'une part jusqu'aux bouches du Pô, de l'autre jusqu'au Vésuve, et les colonies qu'ils fondaient étaient assez florissantes pour former deux autres confédérations, comprenant chacune douze cités. Comment donc Rome, à peine capable de vaincre les Èques ou les Herniques, Rome qui n'avait pu résister aux Sabins, aurait-elle lutté contre le courant supérieur d'une civilisation armée et d'une conquête bienfaisante? Le Latium tout entier (Rome était loin de le posséder alors) n'a que 272 kilomètres carrés et équivaut à peine à l'un de nos départements. Rome fut donc englobée dans le mouvement étrusque; on lui laissa sa langue, sa nationalité, ses croyances; elle fut gouvernée plutôt que dominée; en un mot, comme elle n'avait qu'une importance secondaire, les Étrusques s'en assurèrent au passage et allèrent plus loin. Aussi ne peut-on entendre sans sourire le récit des annalistes romains qui nous montrent les rois étrusques, devenus Romains par l'adoption, et conquérant toute l'Étrurie. Qu'on se figure un habitant de Chambéry écrivant un jour qu'à la suite de la guerre d'Italie la France a été annexée à la Savoie.

L'expulsion des Étrusques de Rome coïncide, dans l'histoire romaine, avec la fin de la monarchie. Dans la réalité il n'en a point été ainsi. Les rois ont été chassés et ces rois étaient des Étrusques, mais l'influence, la suprématie politique de l'Étrurie, n'ont point cessé pour cela. Le VIe siècle a été pour le monde hellénique et italiote une ère d'affranchissement. Partout les tyrans sont tués, les souverains légitimes renversés : la liberté s'établit victorieuse, après des luttes et des péripéties répétées. La navigation et le commerce unissaient les peuples voisins de la Méditerranée par des liens bien plus nombreux que les historiens ne le soupçonnent. Les idées marchaient à leur suite et les exemples révolutionnaires se propageaient, comme ils se sont propagés dans l'Europe moderne depuis un siècle. La révolution qui a chassé les rois, mais qui n'a pas pour cela délié Rome de sa dépendance envers l'Étrurie, a été le résultat général du mouvement des esprits qui, à la même époque, s'est fait sentir en Grèce et dans toute l'Italie. Ce n'est

pas à Rome seulement mais chez les autres peuples de race latine, chez les Sabelliens, chez les Apuliens, que des magistrats annuels remplacent peu à peu la royauté viagère. On ne veut plus obéir à un seul maître que dans le cas où la patrie est en danger : alors le peuple et les patriciens résignent leur pouvoir entre les mains d'un chef que les Romains nommeront *dictateur*. N'est-ce pas l'histoire d'Athènes, qui se dérobe au joug des Pisistratides, mais qui, les jours de danger, accepte des maîtres capables de la sauver? Thémistocle, Cimon, Périclès, n'ont-ils pas exercé une véritable dictature, qui finissait, il est vrai, par la prison, l'exil ou l'impopularité?

Cependant les modèles ne vinrent point de si loin aux Romains, ils vinrent d'Étrurie. Les Étrusques eux-mêmes, ou plutôt les Étrusques les premiers, furent travaillés par ce besoin de nouveautés qui régénèrent une nation ou la détruisent. Le développement de la richesse, du bien-être, du luxe, le goût de la mollesse et des plaisirs, communiquèrent peu à peu aux esprits l'inquiétude et la légèreté dont les habiles savent profiter. La constitution séculaire des lucumonies fut altérée; des guerres civiles s'élevèrent au sein des cités. Le lien fédéral se relâcha nécessairement, et les troubles qui en suspendirent l'action parurent favorables aux Latins. Qu'ils aient voulu s'affranchir à la fois de leurs rois et de la domination étrusque, cela est croyable; mais qu'ils y aient réussi, comme ils l'affirment, cela paraît plus que douteux.

Il est vrai que Tarquin le Superbe, quand les portes de Rome lui furent si facilement fermées et quand l'armée, admirablement organisée par Servius Tullius, se fut tournée contre lui, ne put obtenir que l'appui de Véies et de Tarquinies. Toutefois, comme deux cités seulement prennent les armes, quand la domination d'un lucumon étrusque dans Rome intéresse la confédération entière, c'est une preuve certaine des divisions qui travaillaient alors l'Étrurie, des troubles qui entravaient son action. Les Romains avaient saisi avec adresse l'occasion de se révolter sans être écrasés aussitôt. En effet, par une défense désespérée, s'il est vrai que 11,300 hommes soient restés sur le champ de bataille de chaque côté [1], ils découragèrent deux villes qui ne pouvaient sacrifier sans cesse le sang de leurs citoyens à la cause d'un prince banni.

L'année suivante, l'Étrurie plus tranquille porta son attention au dehors. Tarquin trouva accès auprès de Porsenna, roi de Clusium, que Pline, Florus et les historiens de la décadence appellent le souve-

[1] Plutarque, *Vie de Publicola*, IX. Les Romains n'auraient perdu que 11,299 soldats, un homme de moins! Singulière preuve de victoire!

rain de toute l'Étrurie, et qui n'en était probablement que le chef militaire. La rébellion des Romains apaisa pour un temps les dissensions des Étrusques, et leur armée, formée des contingents réglés par la loi, vint assiéger Rome, qui fut prise. C'est ici que l'orgueil latin se révolte et que les historiens tissent habilement leurs mensonges. Mais ni les légendes héroïques de Mutius Scævola, d'Horatius Coclès, de Clélie, ne désarment la critique moderne, ni la confusion ni les réticences calculées des annalistes ne l'égarent. Rome a été réduite par les Étrusques, elle a été prise, elle est rentrée dans l'obéissance. Et ce sont les Romains eux-mêmes qui l'avouent, tard, il est vrai, à l'époque impériale, et leurs aveux sont détournés ou involontaires! Quand ils nous font savoir, par exemple, que le sénat envoya à Porsenna le trône d'ivoire, le sceptre, la couronne, la robe de pourpre, qui étaient les insignes de la royauté, ils ont beau ajouter que c'était pour le remercier d'avoir généreusement levé le siége, nous jugeons ces puérilités bonnes pour les romans de Scudéri, et nous discernons qu'un tel hommage était un acte éclatant de soumission. Tacite, le grand et véridique historien, laisse échapper la vérité dans un mouvement d'indignation qui emporte sa pensée loin des Étrusques et des fictions officielles dont ils étaient le sujet. En déplorant l'incendie du Capitole par la faction de Vitellius, il s'écrie qu'une semblable profanation n'avait jamais été commise, ni lorsque les Gaulois s'étaient emparés de la ville, ni lorsqu'elle *s'était rendue à Porsenna*[1]. Pline est plus explicite encore, parce qu'il n'est ni un politique ni un historien; il parle en naturaliste qui n'est préoccupé que d'un détail qui touche à l'histoire des métaux. *Dans le traité que Porsenna accorda au peuple romain*, dit-il, *nous trouvons cette clause expresse que les Romains renonceraient à l'usage du fer, excepté pour cultiver la terre*[2]. Ils livrèrent, par conséquent, aux Étrusques, non-seulement leurs armes, mais tout le fer qu'ils possédaient, sauf les socs de charrue et les instruments nécessaires à l'agriculture. Quelle condition est plus injurieuse et dénote un plus complet abandon? Ce traité faisait partie peut-être des archives que Vespasien ordonna de rechercher et de réunir dans toutes les parties de l'Italie : Pline et Tacite connurent donc une pièce qui était cachée à tous les yeux au temps de Tite-Live.

Du reste, qu'on lise dans Tite-Live l'explication de la vente fictive *des biens de Porsenna*[3], les négociations à la suite desquelles le roi de Clusium abandonna Tarquin[4], les otages rendus par ce prince, les

[1] *Hist.* III, LXXII. — [2] *H. N.* XXXIV, XXXIX. — [3] II, XIV. — [4] II, XV; Denys d'Halicarnasse, V, XXXIII-XXXIV.

soins merveilleux dont les Romains entourent l'armée étrusque battue par les troupes de Cumes [1], la nomination de deux dictateurs, à cinq ans d'intervalle, qui s'appelaient *lars* ou *larcius*, quand ce titre de *lars* indique, chez les Étrusques, la suprématie, et appartient aux plus nobles personnages; que l'on tire les conséquences du témoignage même des Romains, de leurs commentaires embarrassés, de leurs contradictions flagrantes, et l'on saura nettement ce qu'il faut croire. On conçoit que les Étrusques ne pouvaient souffrir à aucun prix que les communications fussent interrompues entre leurs deux confédérations du centre et du midi de la Péninsule. Les Tarquins furent sacrifiés dès que ce résultat eut été obtenu et que Rome fut rentrée dans le devoir.

Ce n'est qu'un siècle après l'expédition de Porsenna que les Romains pourront commencer à relever la tête, à se mesurer avec une ville étrusque, une seule ville, Véies; mais avec quels efforts, au prix de quelle persévérance, et cela quand l'Étrurie est en pleine décadence, quand les confédérations du nord et du sud sont dissoutes, quand la marine tyrrhénienne est singulièrement affaiblie, quand le luxe, la corruption, les dissensions, ont ôté à la confédération centrale son unité, son action, et peut-être sa raison d'être. Alors Rome grandit, s'étend, fait des conquêtes; elle profite des divisions des petits peuples, s'avance par les alliances autant que par les armes, et devient l'héritière des Étrusques plutôt que leur ennemie. Elle est, un jour donné, la capitale de l'Étrurie; elle représente glorieusement la civilisation étrusque, qui l'avait conquise et tenue en tutelle, jusqu'à ce qu'elle représente un peu plus tard la civilisation grecque, qui doit s'établir à Rome en y exerçant sur ses maîtres l'empire irrésistible des idées et des arts.

M. des Vergers étudie avec une critique très-indépendante toutes ces relations de l'Étrurie avec Rome; s'il ne frappe pas aussi fort que le souhaiteraient certains esprits décidés, du moins il frappe juste; il garde, au milieu des opinions les plus opposées des historiens modernes, une mesure et un tact qui inspirent au lecteur la plus grande confiance. Peut-être y a-t-il une lacune à combler entre le traité de Porsenna et la prise de Rome par les Gaulois. Je crois qu'à cette époque les liens avec l'Étrurie ont été aussi étroits que jamais, que la république naissante a tiré de grands avantages de ce commerce, que ses patriciens, ses hommes d'État, ses pontifes, se sont formés plus qu'on ne le pense par les leçons des Étrusques : autrement les Romains n'auraient point secouru avec tant d'ardeur Clusium menacé, et attiré sur eux la fureur

[1] Denys d'Halic. V, XXXVI.

des Gaulois; autrement, après la défaite de l'Allia, ils auraient confié leurs femmes, leurs enfants, les images de leurs dieux, non pas aux habitants de Cæré, mais à quelque peuple des montagnes ou à quelque colonie grecque. Au jour du danger, leurs amis les plus sûrs, les premiers présents à leur pensée, furent les Étrusques.

Dans ce second volume de M. des Vergers, les chapitres les plus neufs et les plus instructifs sont certainement ceux qui concernent l'Étrurie sous la domination romaine. Je suis forcé de choisir, parce que je ne puis tout analyser. Quelque intérêt qu'offre le chapitre qui nous montre la situation de l'Étrurie vis-à-vis de la république triomphante, j'étudierai avec M. des Vergers l'état de l'Étrurie sous l'Empire. A cette époque, les nuances qui séparaient encore les provinces de l'Italie achevaient de s'effacer, la loi Julia appelant tous les Italiens à jouir des droits de la cité romaine. La servitude établissait son implacable niveau sur toutes les têtes, car les citoyens n'étaient plus que de simples sujets, effet d'une soumission commune au chef de l'État. Mais l'Étrurie, qui avait souffert plus qu'aucune partie de l'Italie les horreurs de la guerre civile qui prépara les Césars, se recommandait surtout à l'attention d'un gouvernement qui se disait réparateur. Elle formait la *septième région*, étant limitée au nord par la Magra et l'Apennin, à l'est et au sud par le Tibre, à l'ouest par la Méditerranée, et on lui donnait le nom de *Tuscie*. Les monuments et les inscriptions aident M. des Vergers à recomposer l'histoire des principales villes étrusques depuis Auguste.

Véies, la plus proche de Rome, avait été ruinée, et César avait partagé son territoire à ses soldats [1]. Auguste y établit une colonie qui prit le nom de *Municipium Augustum Veiens* et devint bientôt prospère, quoiqu'elle n'eût occupé qu'une partie de l'enceinte étrusque. C'est là qu'ont été découvertes les deux têtes colossales d'Auguste et de Tibère, ainsi que la statue assise de Tibère, qui ornent, au Vatican, la galerie Chiaramonti. Là aussi ont été trouvées douze colonnes ioniques en marbre de Luni qui décorent le fond de la place Colonna, et douze autres colonnes de marbre gris qui sont à Saint-Paul-hors-les-murs, dans la chapelle du Saint-Sacrement. Mais ce qui touche encore plus les archéologues, ce sont des inscriptions qui leur révèlent d'intéressants détails sur la constitution municipale de Véies. Par exemple, dans l'inscription qui est reproduite à l'Appendice de M. des Vergers, à la fin de l'atlas, et porte le n° 1, on retrouve l'organisation entière des municipes, dé-

[1] Cic. *Ad famil.* IX, XVII; Frontin, *De Colon.*

cemvirs, questeurs, simples décurions. On y voit que le conseil de la ville était composé de cent membres, qui s'intitulaient *centumvirs*, ce qui confirme les inductions qu'on avait déjà tirées du second discours de Cicéron sur la loi agraire, où il dit au peuple : « Lorsque les décem-« virs auront amené de nouveaux colons à Capoue, lorsqu'ils y auront « établi cent décurions, dix augures, six pontifes, quel ne sera pas l'or-« gueil de cette cité? » L'inscription de Véies nous montre aussi les noms de *Tarquitius*, de *Vetius*, de *Perperna*, qui rappellent par leur forme étrusque l'ancienne lucumonie. D'autres monuments épigraphiques [1] nous permettent de constater l'existence d'édifices importants et d'y suivre l'action de la vie municipale jusqu'à l'époque de Constantin. Ils nous apprennent que, si, au temps de Florus [2], la ville des Véiens avait presque disparu, l'éclipse n'a pas été durable, puisque les marbres exhumés du sol attestent sa vitalité sous les Philippe, sous Valérien, sous Gallien, sous Dioclétien et Constance.

Il en est de même pour Cæré, la fidèle alliée de Rome à son berceau. Quoique les historiens n'en parlent pas et que Florus nous avertisse seulement qu'elle était gouvernée par un préfet, sous la juridiction du préteur de Rome [3], une inscription consacrée à Auguste par le peuple et le sénat des Cérites [4] prouve que ce prince n'avait point oublié Cæré. Sous le règne de Tibère, Lucius Paulus Atticus, chef d'une corporation d'ouvriers, élève une statue à l'empereur, en reconnaissance de certaines immunités accordées à sa corporation [5]. Une belle statue de Claude, l'empereur archéologue qui avait étudié avec tant de soin les annales étrusques, a été retrouvée à Cervetri, l'ancienne nécropole de Cæré. Les douze principaux peuples de l'Étrurie avaient gravé leur nom sur la base du monument qu'ils consacraient au souverain comme témoignage de gratitude. Une autre inscription, remarquable par son étendue et sa conservation, nous apprend que, sous Trajan, le municipe était présidé par un dictateur; à côté de lui figurent l'ordre des décurions, l'édile *juridicundo*, le *præfectus ærarii*, l'édile de l'*annona*, le greffier, le curateur. On y apprend encore qu'il y avait dans la ville un temple de Mars, un temple dédié aux empereurs divinisés, une basilique qui portait le nom de *Salpicienne*, un palais du sénat; mais il s'agissait d'élever un nouvel édifice pour la réunion du collége des *Augustales*. Vesbinus, affranchi de l'empereur, se propose d'en faire les frais,

[1] Voyez à l'Appendice les nos 7, 8, 9, 10 et les précédents. — [2] *H. R.* I, XII. — [3] Au mot *præfecturæ*. — [4] N° 11 de l'Appendice. — [5] M. des Vergers se défie de cette inscription dont l'authenticité ne lui paraît pas incontestable.

et la curie ne peut accepter sa proposition qu'après avoir consulté son curateur, Curiatius Cosanus, qui demeure à Ameria, car le curateur n'était point astreint à la résidence. On écrit à Curiatius, qui envoie son consentement et félicite quiconque voudra contribuer à l'embellissement du municipe. La lettre des décurions au curateur est datée de l'an 113, des ides d'août; sa réponse, de la veille des ides de septembre; et un an après on faisait la dédicace du monument. Le musée de Naples possède cette belle inscription, qui avait appartenu au cardinal Maffei.

A Tarquinies, à Vulci, à Cosa, à Vulsinies, à Clusium, à Ruscellæ, dans toute l'étendue des maremmes, on trouve ainsi la preuve de la renaissance des cités étrusques sous l'empire. M. des Vergers donne, dans son appendice épigraphique, le texte des inscriptions découvertes dans ces diverses localités. Pérouse, qu'Octave avait incendiée, fut bientôt rétablie avec magnificence; la porte de la ville qui a gardé le nom d'Auguste en est la preuve. Vetulonia fut reconstruite[1]. Cortone, Fiesole, Volterra, Arezzo, conservent encore les traces de leur prospérité pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Les inscriptions nous font connaître, en outre, un certain nombre des administrateurs qui, revêtus du titre de *curatores viarum*, veillaient sur les voies dont était sillonnée la Tuscie : la *via Aurelia*, la *via Triumphalis*, la *Cornelia*, la *Claudia*, l'*Annia*, la *Cassia*, la *Ciminia*, l'*Amerina*, la *nova Trajana*.

Une inscription, découverte récemment à Clusium, nous enseigne qu'il y avait en Toscane un *juridicus*, ou grand juge. Il y en avait *cinq*, selon Borghesi, pour toute l'Italie, et Marc-Aurèle, imitant Adrien, avait chargé des personnages consulaires du soin de rendre la justice. Seulement Borghesi supposait que la Tuscie (aussi bien que le Latium) n'était point soumise à leur autorité. L'inscription de Clusium atteste qu'il y a eu à cette règle des exceptions, car on y lit le *cursus honorum* d'un Fabius. « Nommé à son début décemvir *stilitibus judicandis*, il a « été tribun laticlave de la onzième légion, questeur, *sevir*, c'est-à-dire « commandant de l'un des six escadrons de chevaliers romains, tribun « du peuple, préteur; il a exercé deux sacerdoces; il a été nommé cu- « rateur de la ville de Velitræ, curateur de la voie Latine, puis *juridicus* « des deux régions alors réunies de la Tuscie et du Picenum.

« C'est la charge de *juridicus* en Toscane, ainsi établie d'une manière « indubitable par un document authentique, qui donne à l'inscription « nouvelle un intérêt réel pour nos recherches. Elle nous prouve une « fois de plus combien il est difficile d'établir d'une manière générale

[1] Des Vergers, t. I, p. 28-31. — [2] *Id.* t. II, p. 383, note 1.

« quelles ont été les règles de cette politique impériale, qui, n'ayant « d'autre sanction que la volonté du souverain, variait à chaque règne, « d'après les besoins du jour ou les caprices du maître. »

Après une discussion savante de la chronologie impériale, M. des Vergers croit que ce serait de l'an 178 à l'an 180, au moment où Commode et Marc-Aurèle portaient tous deux le titre d'Auguste, que l'Étrurie aurait été exceptionnellement réunie au Picenum et placée sous l'autorité d'un *juridicus*, qui devint ensuite le patron de Clusium. Les *juridici* sont mentionnés par les inscriptions de l'Italie jusque sous le règne de Valérien et de Gallien. Lorsqu'ils furent remplacés par des *correctores*, la Toscane retomba dans le droit commun.

Qu'étaient ces *correcteurs* dont parle Papinien[1]? Des magistrats extraordinaires, chargés de redresser les abus. A la suite des règnes désastreux de Gallien, de l'irruption des barbares jusqu'aux portes de Rome, de la révolte d'Aureolus, l'empereur Aurélien[2] voulut réformer une administration dont l'incapacité avait amené de semblables catastrophes. Les nouveaux magistrats empruntaient leur nom à leur charge, et, comme le dit très-bien M. des Vergers, en leur donnant ainsi un titre particulier, on voulait laisser à l'Italie l'illusion de ne pas se croire confondue complétement avec les autres provinces.

Dès que l'Étrurie a ses gouverneurs particuliers, on suit presque leur succession à l'aide des monuments épigraphiques, nombreux à cette époque. Le premier connu est C. Vettius Cossinius Rufinus, correcteur de la Tuscie et de l'Ombrie, administrateur intègre, si l'on en croit les éloges officiels gravés sur le marbre par les Campaniens reconnaissants[3]. Ensuite se place Publicius Ceionius Julianus, auquel une statue fut érigée, avec force louanges, par les habitants de Narni[4]. Un troisième correcteur de l'Étrurie, contemporain de Constantin[5], est C. Junius Rufinianus Ablavius Tatianus. Les nombreuses charges qu'il a exercées sont gravées sur le piédestal d'une de ces statues que les populations décernaient si volontiers aux agents du pouvoir impérial. Mais quelle ne devait pas être leur facilité à accorder un tel honneur, puisque, même au temps de la République, la plupart des villes de la Sicile avaient dressé des statues à Verrès sur leurs places publiques, avant d'oser l'accuser devant le sénat[6]. Auguste avait défendu qu'on élevât aux fonctionnaires des statues tant qu'ils étaient en charge, et que les soixante

[1] *Dig.* l. I, XVIII, XX. — [2] Borghesi ne faisait remonter les correcteurs qu'au règne de Dioclétien; mais deux marbres cités par M. des Vergers (t. II, p. 392) les font remonter jusqu'à Aurélien. — [3] Des Vergers, Appendice, n° 42. — [4] Appendice, n° 43. — [5] *Ibid.* n° 44. — [6] Cic. *Verr.* II, VI, LXII, LXIV; V, XXII.

jours qui suivaient leur rappel n'étaient point expirés, défense peu efficace qui n'arrêtait pas la bassesse.

A ce propos, M. des Vergers recherche quelle somme de libertés nationales avait été laissée aux différents peuples soumis par Rome, et il insère, à la fin de son second volume, une dissertation d'une portée générale, élevée, vraiment politique. Il montre que, dès le règne de Néron, un riche Crétois fut mis en jugement par le sénat pour avoir osé dire qu'il dépendait de lui de faire décerner des actions de grâces au proconsul qui avait gouverné son pays. Une sorte de représentation provinciale devait donc limiter l'omnipotence des sénateurs proconsuls, et avait le droit, comme nos conseils généraux, d'émettre des vœux. De là les *concilia*, qui se tenaient à des époques régulières, et qui furent fréquents, surtout en Asie Mineure[1]. Les Romains, qui en profitaient pour simplifier leur administration, avaient, pour cette raison, plus de tolérance à l'endroit des franchises provinciales. M. des Vergers suit cette institution des diètes locales en Afrique, en Dacie, en Gaule, en Sardaigne, dans tout l'Occident, et il remarque que l'Étrurie apporte un certain nombre de documents pour cette histoire encore peu étudiée de la vie représentative des provinces.

Au premier rang est l'importante inscription d'Hispellum, dont M. Mommsen a démontré l'authenticité longtemps contestée[2]. Elle nous apprend que « la Tuscie et l'Ombrie, réunies dans l'antiquité par « des rapports de coutumes et de langage, alliées dans leur longue résis« tance à la conquête romaine, et ne formant qu'une même région dans « la division de l'Italie faite lors de l'institution des correcteurs, avaient « aussi une diète commune. Deux membres principaux d'un sacerdoce « provincial, *Coronati Tusciæ et Umbriæ*, nommés séparément par les « Étrusques et les Ombriens, comptaient au nombre de leurs fonctions « la mission d'organiser les jeux scéniques célébrés chaque année pen« dant la réunion de la diète. La métropole commune était Vulsinies, « non pas la ville qui, la dernière, avait défendu son indépendance et « dont nous avons raconté la complète destruction, mais la nouvelle « Vulsinies, que les Romains avaient élevée près de l'ancienne. »

Je crains que M. des Vergers ne se fasse un peu d'illusion sur la valeur de ces réunions, surtout en Italie. Quel sujet traitait l'assemblée générale des Étrusques? Le plus grave devait être le maintien des rites,

[1] Bœckh. C. I. G. n°s 247, 1720, 2810[b], 3208, 3461, 3910, 5804, 5806 et *passim*. C'est le Κοινόν, mentionné souvent sur les médailles. (Eckhel, t. II, p. 507.) — [2] N° 45 de l'Appendice.

qu'on avait défendus mieux que son indépendance. Quelle était la plus active fonction des *coronati?* Ce devait être d'ordonner les fêtes qui contribuaient surtout à attirer les députés. Le gouvernement impérial était trop ombrageux pour laisser aux libertés provinciales un autre essor. Ne voyons-nous pas, en effet, dans cette même inscription, que les Ombriens, trouvant la traversée des Apennins trop pénible et les routes trop mal entretenues, supplient l'empereur de leur accorder une diète *et des spectacles particuliers?* Cela ressemblait fort à nos loges de francs-maçons, où l'on avait fini par ne donner que des bals. Néanmoins j'exhorte ceux que l'exemple de M. des Vergers tenterait à étudier à fond une question neuve, curieuse, qui prouve de quelles ressources dispose la science épigraphique. En étendant cette étude à toutes les provinces de l'empire romain, on peut arriver à des résultats, sinon très-importants, du moins instructifs et imprévus.

Après cette digression, l'auteur revient à l'histoire des correcteurs. Dans la cour de l'hôtel de ville, à Terni, se trouve une inscription gravée par les habitants d'Interamna en l'honneur de Julius Eubulida, décemvir, préfet du Trésor et correcteur de la Toscane. Sous le règne de Constance et de Constant, deux inscriptions honoraires[1] font connaître L. Turcius Apronianus comme correcteur de la Tuscie et de l'Ombrie. Les habitants de Spolète et de Lucques avaient reconnu sa bonne administration par l'érection de deux statues, l'an 346 de notre ère. Ammien Marcellin[2] nous apprend à son tour qu'en 355 un certain Dynamius, attaché à la direction des équipages de l'empereur, fut nommé correcteur de la Toscane, et obtint cette charge si élevée par des moyens indignes. C'est également sous le règne du fils de Constantin que la Toscane fut administrée par J. Festus Hymetius, plus tard consulaire de la Campanie[3]. En 362, un édit de l'empereur Julien est adressé à Auxonius, correcteur de la Tuscie[4].

« Deux ou trois ans après, sous le règne de Valentinien et de Valens, « la Toscane fut témoin d'un prodige qui mit en défaut ses plus habiles « aruspices. Un jour, à Pistoja, devant une foule nombreuse, un âne « monta au tribunal du préteur, vers la troisième heure du jour, et se « mit à braire de la façon la plus retentissante, à la grande stupéfaction « de tous les assistants. On s'épuisa d'abord en conjectures sur le sens « de ce pronostic, qui ne tarda pas à être expliqué par l'événement. Un « boulanger de la ville nommé Terentius, homme probablement illet-

[1] *Appendice épigraphique*, nos 54 et 55. — [2] XV, v. — [3] Appendice, n° 56. — [4] *Cod. Theod.* l. VIII, t. I, l. 6.

« tré, ayant accusé de péculat l'ancien préfet Orphitus, fut, en récom-« pense, investi des fonctions de correcteur de la Tuscie[1]. » Triste époque, où la superstition de la foule égalait l'infamie des maîtres qu'on lui imposait. Des édits des deux empereurs sont adressés, en effet, pendant les années 364 et 365, à ce Terentius[2].

Nous trouvons encore deux correcteurs de la Tuscie et de l'Ombrie: Vettius Agorius Prætextatus, connu par une inscription qui atteste qu'il fut ensuite consulaire de la Lusitanie, proconsul d'Achaïe, préfet de Rome, consul désigné[3]; et Maximinus, homme sans éducation, avocat sans causes, qui s'était jeté dans la carrière administrative, et venait de gouverner successivement la Corse et la Sardaigne[4].

A partir de l'année 370, les correcteurs disparaissent et sont remplacés, à la tête de l'Étrurie, par des consulaires. La translation du siége de l'empire à Constantinople faisait de l'Italie une province qu'aucun privilége ne distinguait plus des autres. Il serait aisé de suivre, par l'étude des inscriptions, la série des gouverneurs consulaires. C'est ce qu'a fait M. des Vergers, montrant, dans cette partie de son travail comme dans les autres, comment une science consommée et un esprit sûr refont l'histoire des peuples oubliés, à l'aide des textes officiels et de l'épigraphie. Sans entrer dans le détail de cette nouvelle série, nous remarquerons le consulaire qui était en fonctions en 389, et qui s'appelait Claudius. C'était, vraisemblablement, le père de Claudius Rutilius Numatianus, le poëte qui a décrit un voyage en Gaule, et qui se rappelle avec orgueil que son père a été gouverneur de la Toscane. Ses souvenirs sont exprimés d'une manière touchante :

« C'est à Pise, dit-il, c'est au milieu du forum, que s'offrit à mes yeux « l'image d'un père vénéré. Tout ému de cet hommage rendu à celui « dont je pleure la perte, je ressentais une joie triste qui fit couler mes « larmes avec plus d'abondance. Mon père avait, en effet, gouverné la « Toscane comme consulaire, et, précédé de six licteurs, il dictait des « ordres toujours écoutés. Souvent il m'a dit que de tant de charges « qu'il avait remplies, c'était son gouvernement de Toscane dont il con-« servait le plus doux souvenir. Ni la questure, ni l'édilité, ni le manie-« ment des deniers de l'empire, ni le gouvernement de la ville de Rome, « ne l'emportait à ses yeux sur le plaisir qu'il avait eu à faire le bon-« heur des Toscans. Et il était payé de retour. Les témoignages de leur « reconnaissance, gravés sur le marbre, passeront à la postérité. Il n'est

[1] Amm. Marcell. XXVII, III. — [2] *Cod. Theod.* II, t. I, l. 4; XII, t. I, l. 61. — [3] Appendice, n° 57. — [4] Amm. Marcell. XXVIII, I.

« pas de vieillard qui ne vante à ses enfants tant de justice et tant de « douceur. Je recueille aujourd'hui, dans la carrière des honneurs où je « le suis, le fruit de l'attachement que mon père a inspiré, et la sym- « pathie pour ma personne s'accroît de toute celle que l'on garde à sa « mémoire [1]. »

Il est vrai que Rutilius mérite quelque défiance : comme fonctionnaire, il n'est pas sûr d'avoir appris la vérité, comme poëte et comme fils, il n'est pas tenu de la dire. Il ira même plus loin, comme flatteur, lorsqu'il parlera du gouverneur qu'il trouve en Toscane au moment de son voyage : « Les mœurs des Toscans, dit-il, ont gardé la franchise et « la pureté des temps antiques. Puissent-ils n'avoir jamais que des ad- « ministrateurs qui sachent les apprécier ! Tel est aujourd'hui Decius, « noble rejeton de Lucilius, qui revit avec toute sa gloire dans le plus « illustre de ses descendants [2]. »

Cet âge d'or qu'entrevoit le poëte se concilie mal avec tout ce qu'il nous montre dans le même poëme : la vie se retirant des campagnes, les eaux des maremmes, les miasmes pestilentiels s'étendant chaque jour plus vastes avec les eaux, la chute de Cosa, la ruine de Populonia, les cités délaissées ou montrant leurs remparts démantelés. Avec les solides murailles tombaient les vieilles croyances que le christianisme remplaçait. Tandis que Rutilius assistait à la fête d'Osiris, des cénobites chrétiens, retirés dans les îles qui regardent la Toscane, préparaient leurs conquêtes par la prière. Le règne des aruspices était passé, et l'Étrurie, en perdant ses superstitions, achevait de disparaître. Elle devait renaître sous une forme plus aimable, et montrer avec orgueil des cités plus jeunes ou plus brillantes, Florence, Pise, Sienne, Volterre et Pérouse ; elle devait présider à la renaissance des arts en Italie. Mais, si les fils ont dépassé leurs pères, si le génie toscan l'a emporté, par son originalité et son éclat, sur le génie étrusque, on ne doit méconnaître ni la tradition latente, ni l'instinct qui se réveille, ni la race qui parle. Il y a plus de ressemblance qu'on ne le croit vulgairement entre la vie politique de l'ancienne Étrurie et les mœurs de la république de Florence, entre le caractère de l'art étrusque et le caractère de l'art florentin.

BEULÉ.

(La fin à un prochain cahier.)

[1] *Itin.* I, v. 575 et suivants. — [2] *Ibid.* v. 587.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du lundi 23 janvier, l'Académie des sciences a élu M. Foucault à la place vacante, dans la section de mécanique, par le décès de M. Clapeyron.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Nouveaux récits de l'histoire romaine aux IVe et Ve siècles. Trois ministres des fils de Théodose, Rufin, Eutrope, Stilicon; par Amédée Thierry, sénateur et membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Didier, 1865, in-8° de 484 pages. — Poursuivant ses grands travaux sur les derniers temps de l'empire romain, M. Amédée Thierry nous présente, dans ce nouvel ouvrage, un tableau plein de vérité et de vie des dramatiques événements qui ont marqué les règnes des deux fils de Théodose, Arcadius et Honorius, jusqu'à la prise de Rome par les Goths et la mort d'Alaric; mais ce livre est surtout une étude approfondie des dernières luttes que soutint, à Rome et à Constantinople, la société païenne expirante contre le christianisme triomphant et contre les barbares. On remarquera particulièrement, dans ces beaux récits, où l'histoire des idées se mêle à celle des faits, de savants parallèles entre la réalité des événements et le jugement qu'en ont porté les contemporains. Les portraits historiques de Rufin, d'Eutrope et de Stilicon, ces trois ministres qui ont été les maîtres réels de l'Empire sous les fils de Théodose, occupent dans ce volume une place importante et présentent un grand intérêt.

Les poëtes lauréats de l'Académie française; recueil des poëmes couronnés depuis 1800, avec une introduction et des notices biographiques et littéraires, par Edmond Biré et Émile Grimaud. Nantes, imprimerie de Vincent Forest; Paris, librairie de Bray, 1864; deux volumes in-12 de XL-395 et 416 pages. — Ce recueil, dont l'idée nous paraît heureuse et le plan bien conçu, s'ouvre par une introduction qui reproduit les traits saillants des luttes poétiques ouvertes par l'Académie française, et des physionomies des lauréats, depuis la fondation du prix de poésie, en 1671, jusqu'au dernier concours du XVIII[e] siècle, en 1792. La fin du premier volume et le second tout entier sont consacrés à la période moderne, de 1800 jusqu'à nos jours. Toutes les pièces de vers couronnées par l'Académie pendant les soixante-quatre années de notre siècle sont mises intégralement sous les yeux du lecteur, et sont accompagnées de notices où MM. Edmond Biré et Émile Grimaud donnent à la fois l'historique du concours et la biographie du lauréat.

L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne, par le D[r] E. Halléguen. Tome I[er] : *L'Armorique romaine et religieuse*, Saint-Germain, imprimerie de Toinon; Paris, librairie de A. Durand, 1864, in-8° de CVI-478 pages. — D'après son titre, cet ouvrage semblerait devoir s'ouvrir par une étude sur les premières populations de l'Armorique; mais c'est la seconde partie seule, commençant à l'époque romaine, que M. Halléguen donne aujourd'hui au public, l'état de la science ne lui ayant pas paru assez avancé sur les questions relatives à l'archéologie, à l'ethnologie et à la philologie celtiques. Dans une préface étendue, l'auteur fait connaître l'objet principal de son travail; il s'est surtout proposé d'établir que l'Armorique avait été complétement convertie au christianisme avant l'arrivée des Bretons insulaires, et que l'existence de Gradlon, roi de la Cornouaille armoricaine, célèbre dans les légendes populaires, doit être reportée du V[e] au VI[e] siècle. C'est à ce double but que se rattache l'ensemble, un peu confus, de documents et de discussions, qui remplit le reste du volume. On y trouve successivement une introduction historique, une introduction géographique, des études sur les comtés, les monastères, les évêchés, de la basse Armorique, une analyse critique des origines bretonnes selon dom Lobineau, un précis de l'histoire de l'Armorique bretonne jusqu'au IX[e] siècle, et un appendice contenant, entre autres documents, une analyse et des extraits du Cartulaire inédit de l'abbaye de Landévennec. Ce savant ouvrage, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a accordé des éloges mérités, pourra fournir d'utiles matériaux à l'histoire de Bretagne; mais on regrettera peut-être que l'auteur n'ait pas disposé avec plus de méthode et de clarté les diverses parties de son travail, et qu'il se soit livré trop souvent à une polémique ardente, que ne comportait pas le sujet de ce livre.

TABLE.

Pages.

Li livres dou Tresor. (Article de M. É. Littré.) 5
Nouvelles relations de Richelieu et de Mazarin. (5[e] article de M. Cousin.) 16
De l'état actuel du Japon. (3[e] article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.) 36
L'Étrurie et les Étrusques, par M. Noël des Vergers. (2[e] article de M. Beulé.)... 51
Nouvelles littéraires. — Livres nouveaux 71

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1865.

Исторія Царствованія Петра Великаго, томъ VI, сочиненіе Н. Устрялова. С. Петербурхъ, 1859.

Histoire du règne de Pierre le Grand, par M. N. Oustrialof. Saint-Pétersbourg, 1859, tome VI.

PROCÈS DU TSARÉVITCH ALEXIS.

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Deux jours après les sanglantes exécutions de Moscou, Pierre se rendit à Saint-Pétersbourg, emmenant avec lui les accusés qu'il avait gardés pour une enquête nouvelle. Le tsarévitch l'accompagna, toujours entouré d'une surveillance rigoureuse, bien qu'on ne le traitât pas encore en prisonnier. Au rapport de Pleyer, le prince semblait avoir perdu la raison. Il s'enivrait tous les jours, il voulait s'étourdir et s'échapper à lui-même. Le jour de Pâques, en présentant, selon l'usage, ses félicitations à la tsarine, il se jeta à ses genoux et demeura longtemps dans cette posture, la suppliant de solliciter pour lui l'autorisation d'épouser Euphrosine. Il ne l'avait pas encore revue, selon toute apparence, mais

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1864, p. 533; pour le deuxième, le cahier d'octobre, p. 613; pour le troisième, le cahier de novembre, p. 688; pour le quatrième, le cahier de décembre, p. 750.

on l'attendait sous peu de jours dans la capitale. En effet, le 1^{er} mai, elle était à Saint-Pétersbourg, où elle fut arrêtée et renfermée dans la forteresse. Après ses couches, elle fut interrogée par le tsar lui-même, ainsi que les gens qui l'avaient accompagnée. Deux d'entre eux, notamment son frère Fédorof, furent appliqués à la question. Ils ne savaient rien, et leurs dépositions sont absolument insignifiantes. Quelques mois plus tard (août 1718), le sénat, statuant à leur sujet, les envoya en Sibérie, *attendu*, disait l'arrêt, *que leur présence ici ne serait pas convenable* [1].

Pierre adressa par écrit, à Euphrosine, les questions suivantes :

Qui écrivait au tsarévitch? des Russes ou des étrangers? Combien de lettres a-t-il reçues dans le Tyrol et à Naples?
De qui parlait-il avec éloge? Sur qui paraissait-il fonder des espérances?
Parmi les évêques quel était celui qu'il estimait le plus, et qu'en disait-il?
Quand il a été chez sa mère, qu'a-t-il dit [2]?
A-t-il déchiré des lettres?

On remarquera tout d'abord qu'à l'égard d'Euphrosine le tsar et son tribunal procèdent avec une douceur qui ne leur est pas ordinaire. Nulle menace, nulle tentative d'intimidation. Cette paysanne semble un témoin à charge dont on provoque les révélations, dont on a obtenu déjà des renseignements et dont on attend davantage. Jusqu'à présent tous les témoins avaient été traités comme des complices.

Euphrosine, malgré la difficulté qu'elle avait à écrire, répondit aux questions du tsar par le mémoire suivant, tracé tout entier de sa main, incontestablement rédigé par elle, et revêtu d'une orthographe que, heureusement pour nous, M. Oustrialof a pris soin de rectifier.

Le tsarévitch a écrit dans la forteresse [3]. Il n'avait pas d'étranger auprès de lui; personne que mon frère et moi. Il écrivait en russe. Les premiers jours il a peu écrit; oui bien, longtemps après son installation dans la forteresse.

Vers le même temps, je pense, il a écrit à l'Empereur pour se plaindre du tsar. Il m'a dit que, d'après la gazette, il y avait une mutinerie dans l'armée. Des lettres qu'on lui écrivait disaient que c'était près de Moscou.

A Ehrenberg, il est venu des lettres en allemand; trois, que lui remirent le général et le secrétaire. A Naples, il a écrit des lettres en russe, mais à qui? je ne

[1] Для того что здѣсь быть не прилично. — [2] Le sens de cette phrase n'est pas facile à saisir. Какъ у матери былъ, что говорилъ. Pierre savait fort bien qu'Alexis n'avait pas vu Eudoxie depuis fort longtemps. Probablement il demande ce que le tsarévitch disait au sujet de sa mère. — [3] Le château de Saint-Elme évidemment, car à Ehrenberg Alexis avait encore tous ses domestiques russes.

sais. Il m'a dit seulement qu'il écrivait à des évêques. C'était avant l'arrivée de M. Tolstoï.

Souvent il se plaignait de son père à l'Empereur. Lorsqu'il a appris la mutinerie des troupes du Mecklenburg, il s'en est réjoui, car il désirait toujours hériter du trône, et c'est pour cela qu'il est parti. En causant, il m'a dit que tout le monde lui avait fait du mal, excepté Chafirof et Tolstoï. « Peut-être, disait-il, Dieu, dans sa « grâce, nous accordera-t-il un joyeux retour. » [*Ici, dans le manuscrit d'Euphrosine, il y a une demi-page en blanc.*]

Vers le milieu de notre séjour à la forteresse, il écrivit en russe à un évêque (ou à deux évêques). Il fut longtemps à composer cette lettre. Il me dit qu'il se réjouissait de la mutinerie. « C'est Dieu qui l'a faite », disait-il. En apprenant par les gazettes que le jeune fils du tsar était malade, il me dit : « Voilà ce que Dieu fait. Mon père « fait des siennes; Dieu aussi. » Il tenait beaucoup à l'héritage, et disait qu'il n'était parti que parce que le tsar voulait le faire mourir. Kikine lui a conté qu'il avait su que le prince Dolgorouki en avait parlé au tsar.

Le tsarévitch me dit, à propos *des sénats* (sic) : « Mon père fait bien ce qu'il veut, « pourtant il faut que *les sénats* le veuillent aussi. *Les sénats* ne font pas tout ce qu'il « veut. » Il y avait des sénateurs sur qui il comptait, mais je ne sais lesquels.

Au sujet de sa fuite, il n'a parlé qu'à quatre personnes, Kikine, Afanassief, Doubrovski et la tsarevna Marie Alexéievna. Il parlait des évêques. Il y en avait un dont il faisait cas. Je ne me rappelle plus qui. Il me dit qu'il avait envoyé des lettres qu'on devait remettre sous main à Pétersbourg.

Il me disait : « Je renverrai tous les vieux. Je prendrai des jeunes gens de mon « choix. » Comme je lui demandais quels étaient ses amis, il me répondait : « A quoi « bon te parler de cela? Tu ne sais rien. Tu sors de ton village et tu ne connais per- « sonne. »

Il a quitté son père, soi-disant parce que le tsar était dur pour lui et voulait le déshériter et le faire mourir. « Quand on lançait un navire, on l'enivrait, disait-il, « et, quand il était ivre-mort, on le couchait sur la glace. » Il est parti pour rester en repos tant que son père vivrait, mais il tenait à l'héritage et ne voulait pas se faire moine.

Il disait : « Quand je serai maître, je vivrai à Moscou. Pétersbourg sera une « simple ville. Je n'aurai pas de vaisseaux. Je n'aurai d'armée que pour la défense; « je ne veux être en guerre avec personne. L'ancien empire me suffit. Je passerai « l'hiver à Moscou et l'été à Iaroslavl. » Et, quand il entendait parler de visions, et qu'il voyait que tout était tranquille à Pétersbourg, il disait : « Ces visions ne sont « pas pourtant pour des prunes. Peut-être, disait-il, que mon père mourra, ou « bien il y aura une révolte. Mon père ne m'aime pas, je ne sais pas pourquoi; il veut « faire mon frère son héritier, mais c'est un marmot. Il croit que sa femme, ma belle- « mère, a de l'esprit, et, lorsqu'il mourra, nous aurons un règne de femelles. Elle « ne sera pas bonne; on se révoltera: les uns seront pour mon frère, les autres pour « moi. » — « Qui pour toi? » lui demandai-je. — « A quoi bon te le dire? Tu ne les « connais pas. Tu ne connais personne. »

Étant à Ehrenberg, il me dit qu'il voulait aller dans les villes libres, selon le conseil de je ne sais qui, et, lorsque M. Tolstoï est venu à Naples, le tsarévitch voulait quitter la protection de l'Empereur pour aller chez le *pape romain*, mais *je l'en ai empêché*.

Lorsqu'il se décida à revenir, le jour même qu'il sortit de Saint-Elme, il me

donna des brouillons de lettres à l'Empereur, où il se plaignait de son père, et il voulait les montrer au vice-roi, puis il me dit de les brûler, ce que j'ai fait. C'était des lettres en russe. Il y en avait beaucoup. Je ne sais si toutes étaient pour l'Empereur; je n'ai pu les lire, elles étaient toutes griffonnées, et le temps me manquait. Avant qu'elles fussent toutes brûlées, arriva le secrétaire du vice-roi. Le tsarévitch lui dit quelque chose en allemand à propos de ces lettres, et le secrétaire en fit une note qui tenait une feuille. Les lettres tenaient cinq feuilles.

Tout ce que dessus, moi Euphrosine, fille de Fédor, je l'ai écrit de ma main.

Confronté avec sa maîtresse le 23 mai 1718, Alexis essaya de nier quelques faits, puis bientôt, se déconcertant, il convint qu'elle avait dit la vérité et que les révélations faites par lui dans les premiers interrogatoires n'étaient pas complètes, parce que, disait-il, il n'avait pu se souvenir d'événements ou de conversations qui remontaient à plusieurs années. Depuis ce moment, il semble n'avoir plus qu'une seule préoccupation, c'est de rechercher dans sa mémoire toutes les actions, toutes les paroles qui peuvent le charger. Il veut avant tout satisfaire ses juges. Il espère que, lorsqu'on n'aura plus rien à lui faire avouer, on le laissera enfin tranquille, et qu'il pourra aller respirer avec Euphrosine, l'air des champs dans sa ferme près de Saint-Pétersbourg.

On lui demande quelles ont été ses intentions, ses espérances. D'abord, il répond avec l'accent de la vérité : « Doubrovski m'avait dit « que mon père était épileptique et qu'on ne vit pas longtemps avec cette « maladie-là. Le tsar mort, c'est sans doute le prince Menchikof qui eût « été régent; mais cela eût déplu au sénat et à la noblesse; on m'aurait « mis à sa place. J'aurais été régent, car, à cause de mon serment, je « n'aurais pas voulu être tsar. Mon frère étant très-enfant, j'aurais été « régent une dizaine d'années; c'est la durée d'un règne. Alors mon frère « montant sur le trône, je me serais retiré pour vivre en simple parti- « culier; ou bien je serais entré dans un couvent; peut-être bien serais- « je mort avant ce temps-là. »

« Mais sur quels secours comptiez-vous? » lui demande-t-on.

« J'avais des amis en quantité. J'avais eu pour confesseur l'archiman- « drite du couvent de Petchersk, en Ukraine, et toute l'Ukraine croit « en l'archimandrite de Petchersk comme en Dieu lui-même. Il aurait « été pour moi. On m'a dit que, dans l'armée, beaucoup d'officiers m'ai- « ment. Je comptais encore sur feu l'archiduc[1] et sur le pape, dernier « mort[2]. »

[1] Nous ne savons de quel archiduc il peut être question. Alexis le nomme Князь-Цесарь, *le prince César*. — [2] Le dernier pape était Innocent XII, qui occupa le

Ici le pauvre prince déraisonne et se fait conspirateur parce qu'on veut qu'il le soit.

Les interrogatoires se succèdent rapidement; ils roulent surtout sur les lettres écrites de Naples, dont le brouillon est entre les mains du tsar. Le post-scriptum de la lettre adressée par le tsarévitch au sénat renferme cette phrase : « Je suis sous la garde de Dieu et d'un protec-« teur *qui ne m'abandonne pas à présent*, et qui, à l'avenir, ne m'abandon-« nera pas dans une occasion pressante. » Le mot *à présent* est écrit deux fois dans le brouillon et souligné. A ce mot les juges attachaient l'idée d'une tentative imminente de rébellion. En outre, la répétition de l'adverbe leur paraissait avoir une signification mystérieuse et convenue entre les conjurés. Pressé à différentes reprises de donner des explications à cet égard, le tsarévitch, qui ne pouvait produire l'expédition de sa lettre, où, comme nous l'avons dit, ne se trouve pas le membre de phrase suspect, écrivit le 6 juin à son père : « D'après vos ordres, « MM. Tolstoï et Boutourline m'ont demandé dans quel sens j'avais « écrit les mots *à présent*. Dans mon dernier interrogatoire, j'ai dit que « si les rebelles, *n'importe dans quel temps, m'eussent appelé, même de votre* « *vivant, je serais allé les joindre* et j'ai écrit *à présent*, afin que, lorsque « cela serait montré au peuple, par prières ou par menaces, n'importe « comment, on vînt à moi. » Nous avons rapporté le texte de la lettre copiée de la main du tsarévitch et interceptée par la chancellerie de Vienne; il ne contient pas les mots incriminés. Mais, à ne considérer que le brouillon, n'est-il pas évident qu'en l'écrivant Alexis n'a pu avoir l'idée ni l'intention qu'il s'attribue, et qu'en recevant pareille lettre personne ne l'eût interprétée de la sorte. L'étrange déclaration du tsarévitch montre bien l'espèce de fascination exercée sur l'accusé. Harassé par des questions sans cesse renouvelées, il n'a plus qu'une idée, c'est d'en finir. Il voit le gouffre béant devant ses yeux, il y est attiré invinciblement, il s'y précipite.

Aussitôt après ce dernier aveu, on publia un manifeste dont la minute existe encore, écrite en grande partie de la main de Pierre. Le tsar commence par rappeler ses efforts pour obliger son fils à changer de conduite et à se rendre digne de lui succéder, les promesses d'Alexis faites de mauvaise foi, sa renonciation au trône, enfin sa fuite en Allemagne. Tous ces serments il les a violés, et il n'a pas cessé d'aspirer au trône, dont son père n'a jamais voulu le priver, mais dont il exigeait

Saint-Siége depuis 1691 jusqu'en 1700; mais, en 1700, Alexis n'avait que dix ans et ne conspirait pas assurément.

qu'il devînt digne. Réfugié auprès de l'Empereur, il a sollicité sa protection et lui a demandé une armée; il a prétendu que le comte de Schönborn lui avait promis que l'Empereur lui donnerait la couronne de Russie, *par la force des armes*, s'il le fallait. Aussi le tsarévitch attendait-il impatiemment la mort de son père; il se réjouissait la croyant prochaine; il nouait des intrigues en vue de cet événement. Lorqu'il entendait parler de séditions, il laissait éclater sa joie; il voulait se joindre aux révoltés, non-seulement après la mort du tsar, mais même de son vivant.

On racontait ensuite qu'Alexis avait écrit à l'évêque de Kief et au sénat; qu'après l'avoir nié, il avait été obligé d'en convenir, convaincu de mensonge par le témoignage de la fille Euphrosine. Puis il avait essayé d'expliquer cette lettre, en prétendant qu'il avait été contraint de l'écrire par les ministres de l'Empereur. C'était encore un nouveau mensonge, et le résident russe auprès de l'Empereur a prouvé qu'aucune contrainte n'avait été exercée contre le tsarévitch.

Le manifeste se terminait par ces paroles significatives : « Le tsar a « promis à son fils de lui faire grâce, s'il révélait toute la vérité et s'il « nommait ses complices. Il n'en a rien fait. Il a celé certains faits, il « n'a pas nommé certaines personnes; il n'a pas voulu avouer ses projets « et ses tentatives de révolte. Il est évident qu'il n'a jamais eu l'intention « de faire un aveu sincère ni de s'amender, *et toutes ses réticences n'ont « eu qu'un seul but, celui de reprendre un jour ses mêmes desseins.* »

Parmi les personnes qui, selon les aveux d'Alexis, avaient le plus encouragé ses espérances d'ambition, il nomma son confesseur, l'archiprêtre Ivan Ignatief. « Dans les cabarets, lui avait dit Ignatief, le peuple « boit à la santé du tsarévitch, et le nomme l'espoir de la Russie. » Alexis s'accusa encore d'avoir avoué en confession qu'il souhaitait la mort de son père, sur quoi l'archiprêtre lui aurait dit : « Dieu te pardonnera. *Ton « souhait, c'est le nôtre à tous.* »

Aussitôt Ignatief fut dégradé et mis à la torture jusqu'à ce qu'il eût confirmé cette déposition. Il ne semble pas que le clergé se soit opposé à cette dégradation ou qu'il ait protesté contre un tribunal qui, pour connaître les secrets du confessionnal, avait recours à la torture. En même temps, de nouveaux interrogatoires, de nouveaux tourments, obligeaient les malheureux amenés de Moscou, Abraham Lopoukhine, Ivan Afanassief, Fēdor Doubrovski, à répéter leurs précédents aveux et à confirmer ceux du tsarévitch. Leur crime était le même : ils avaient espéré la mort du tsar, ils l'avaient souhaitée; ils y comptaient, sachant que Pierre était épileptique; et, sur l'assurance de leurs médecins et de

leurs prophètes, ils attendaient toujours un dernier accès. Quelques mois plus tard, tous furent décapités à Saint-Pétersbourg.

Déjà le crime du tsarévitch paraissait si avéré, qu'on eût pris pour un acte de haute trahison le moindre doute exprimé à ce sujet. Cependant l'arrêt n'était point encore rendu, et Pierre songea probablement qu'il fallait un tribunal extraordinaire pour prononcer sur le sort d'un tsarévitch.

Le 24 juin 1718, il adressa une lettre aux membres du clergé qui se trouvaient à Pétersbourg ou aux environs de la capitale[1]. « Vous avez « appris, leur disait-il, le crime inouï dont mon fils s'est rendu cou« pable. Comme souverain, comme père, j'ai le droit de le punir; mais je « crains de pécher devant Dieu. Je sais que nul n'est bon juge dans une « affaire qui touche à ses intérêts. Je m'adresse donc à vous pour que « vous m'éclairiez, vous qui enseignez la parole de Dieu. Ce n'est pas « un *décret* que je viens vous demander; je désire que vous m'instruisiez « de la conduite que je dois tenir, en me montrant dans l'Écriture des « exemples qui m'aident à prononcer *sur un crime si semblable à celui « d'Absalon.* »

Une autre circulaire fut adressée le même jour aux ministres, aux sénateurs, à tous les corps militaires et civils. C'était encore un avis que leur demandait le tsar, ou plutôt il semblait les charger de prononcer le jugement, c'est-à-dire la peine qui devait être appliquée au coupable. « Prononcez selon votre conscience, leur disait-il. Point de « flatterie; ne craignez pas de m'offenser, si vous croyez qu'une peine « légère suffit pour expier le crime. Oubliez que vous jugez le fils de « votre souverain. Soyez justes; pensez au salut de la patrie, voilà ce « que j'exige. Ne perdez pas vos âmes et la mienne, et que nos cons« ciences soient pures quand viendra le *jugement terrible* et que nous « paraîtrons devant Dieu. »

Les dignitaires ecclésiastiques se tirèrent habilement, mais non sans courage, de la position difficile où le tsar les plaçait. — « L'affaire, ré« pondirent-ils, n'est pas du ressort d'une assemblée ecclésiastique, mais « le tsar nous demande des exemples et nous lui en fournissons. » Suivaient neuf exemples de rigueur paternelle tirés de l'Ancien Testament, commençant à la malédiction de Cham par Noé et finissant à la mort

[1] Il est probable qu'une circulaire fut envoyée à tous les dignitaires ecclésiastiques, bien qu'il n'existe qu'une seule lettre au métropolitain de Riazane. Quatorze ecclésiastiques répondirent à l'appel du tsar, savoir : les évêques de Riazane, Pskof, Sarsk, Souzdal, Tver, Karelie, Stavropol, Thébaïde; quatre archimandrites ou abbés de monastères et deux moines, éminents théologiens.

d'Absalon; mais à côté, et comme en opposition, les prélats alléguaient sept autres exemples de clémence, que le tsar ne leur demandait pas, tous tirés du Nouveau Testament, et ils insinuaient clairement que, si l'ancienne loi autorisait la sévérité, la nouvelle, qui nous propose Jésus-Christ lui-même pour modèle, nous commandait la douceur et l'oubli des offenses. Ils terminaient en rappelant que le divin Maître avait pardonné à l'enfant prodigue et à la femme adultère, et qu'il avait dit : « Je suis venu pour faire grâce et non pour verser le « sang. »

La seconde circulaire du tsar s'adressant à tous les ordres de l'État, il était difficile d'en obtenir une réponse, à moins de provoquer une espèce de vote dont Pierre ne se souciait nullement; aussi se chargea-t-il de désigner lui-même une haute cour de justice pour statuer en dernier ressort sur le crime et surtout sur le châtiment. Aux ministres, qui jusqu'alors avaient constitué le tribunal et dirigé l'instruction, il adjoignit un certain nombre de fonctionnaires civils, des sénateurs, des conseillers privés ou des chambellans, et un beaucoup plus grand nombre d'officiers de tout grade, depuis celui de feld-maréchal jusqu'à celui de sous-lieutenant. Le tribunal se composa de cent vingt-sept juges. Pour apprécier une semblable disposition, il faut se débarrasser avant tout de nos idées modernes et se rappeler les mœurs de l'époque et les habitudes d'absolutisme si enracinées dans la nation russe. Ce qui semblerait aujourd'hui la plus insigne violation des principes de justice dut être considéré alors comme une preuve de modération de la part du souverain, qui, au lieu d'user de sa toute-puissance, en remettait l'exercice à quelques-uns de ses sujets. Loin que la composition d'un tribunal de cent vingt-sept fonctionnaires sans indépendance semblât le calcul d'un tyran hypocrite, les Russes du XVIII^e siècle ne s'étonnèrent, nous le croyons, que d'une chose, c'est que le maître ne fît pas connaître ses volontés pour qu'on les exécutât aussitôt.

Jusqu'alors le tsarévitch avait habité une maison voisine du palais et conservait au moins l'apparence de la liberté. Le 25 juin, le lendemain même de la notification dont nous venons de rendre compte, il fut conduit à la forteresse et écroué dans le bastion Troubetskoï. Dès en arrivant, il put remarquer qu'à côté de son appartement une chambre avait été disposée avec l'appareil nécessaire pour donner la question. Ce n'était pas un vain épouvantail. Le nouveau tribunal reprit les interrogatoires, et, interprétant ces paroles du tsar qui leur recommandait d'oublier que l'accusé était le fils de leur souverain, les juges le traitèrent comme l'usage autorisait alors de traiter un accusé déjà convaincu.

Le 30 juin, Alexis fut appliqué à la question, et, autant qu'on peut le croire, de la manière la plus cruelle.

Selon l'usage, on lui demanda s'il avait dit toute la vérité, s'il n'avait chargé personne à tort, s'il n'avait pas essayé d'excuser quelqu'un de ses complices. Il reçut vingt-cinq coups [1], et cet horrible supplice n'eut d'autre résultat que de lui faire répéter les propos tenus par ses amis, avouer plus clairement les desseins qu'on lui prêtait, et révéler les pensées coupables qu'il avait eues ou qu'il inventait pour satisfaire ses juges.

Trois jours après, Tolstoï vint apporter à Alexis les questions suivantes, écrites de la main même de Pierre :

Aujourd'hui, après dîner, va le questionner, et écris ses réponses. Ce n'est pas un interrogatoire en forme, c'est par curiosité [2].

1° Pour quel motif ne m'obéissait-il pas, ne voulait-il pas faire ce que je voulais, quoique ce fût pour son bien et quoiqu'il sût que pareille conduite n'est pas usitée parmi les hommes, que c'est une chose honteuse et criminelle ?

2° Comment a-t-il eu assez de hardiesse pour que l'attente du châtiment ne l'ait pas retenu ?

3° Pourquoi prétendre au trône par une autre voie que celle de l'obéissance, ainsi que je le lui ai dit moi-même ? Lui adresser d'autres questions sur le même sujet.

Si Pierre n'était pas ivre en écrivant ces lignes, quelle pouvait être son intention, et quelle réponse pouvait-il attendre ? En vérité, en lisant les détails de cette abominable affaire, on se croit transporté dans un monde inconnu, dont les habitants n'ont pas les mêmes idées que les hommes, et nous ne savons qui nous étonne le plus du juge ou de l'accusé.

Le tsarévitch répondit, en s'accusant toujours davantage :

Si je n'ai pas été obéissant, c'est que, dans mon enfance, j'ai vécu avec maman

[1] Voici le témoignage d'un contemporain sur la torture en Russie à cette époque : « Knuttis atrocissime cæsos igni admovent assandos ; assatos rursus cædunt, et post « repetita flagra denuo ignis approximatur. His vicibus alternat Moscicus equuleus. » (Korb, *Iter in Moscoviam*, p. 82.) — Le mot russe *knout* s'applique à toute espèce de fouet, mais surtout à celui qu'on employait dans les exécutions. C'est un fouet très-long et très-lourd, qui, manié par une main exercée, déchire profondément les chairs à chaque coup. On prétend qu'un bourreau habile et bien payé par le patient pouvait le tuer au troisième ou quatrième coup. Je ne pense pas qu'on se soit servi de ce terrible instrument contre Alexis. Le nombre de vingt-cinq coups est le plus fort que je trouve marqué dans les procès-verbaux de torture. — [2] Сегодня, послѣ обѣди, съѣзди и спроси и запиши, не для розыска но для вѣдѣнія.

et des filles avec qui je n'ai rien appris que des jeux de paysans, et à faire la chattemite, ce à quoi j'étais porté par nature [1]. Puis, quand mon père a voulu que j'étudiasse sérieusement, je n'avais pas de goût pour le travail... Pendant quelque temps, le sérénissime prince [Menchikof] surveilla mon éducation, et alors je m'amendai; mais il n'avait pas le temps de me diriger. Viazemski et Narychkine me menaient causer et boire avec des popes et des moines... Ils me firent prendre mon père en haine, et je n'étais content qu'éloigné de lui... Mon plus grand instigateur à mal faire fut Alexandre Kikine, qui était attaché à ma personne. Puis, lorsque mon père, dans sa tendresse pour moi, et voulant me rendre digne de lui, m'envoya en Allemagne, il était trop tard pour que je pusse me corriger... Si je craignais mon père, ce n'était pas d'une crainte filiale; je ne pensais qu'à m'éloigner de lui et à contrecarrer ses volontés. Il est vrai que j'ai aspiré au trône par une autre voie que celle de l'obéissance. Résolu que j'étais de ne pas complaire à mon père, je n'avais qu'un moyen : chercher l'assistance de l'étranger. Et, si l'Empereur m'eût donné, comme il me l'avait promis, une armée pour m'emparer du trône de Russie, je ne m'y serais pas épargné. Si l'Empereur eût désiré des armées russes pour combattre n'importe quel ennemi, ou s'il avait eu besoin de grosses sommes d'argent, j'aurais tout accordé. J'aurais fait de beaux présents à ses ministres et à ses généraux, et les troupes qu'il m'aurait données pour obtenir la couronne de Russie, je les aurais prises à ma solde; en un mot, je n'aurais rien omis pour satisfaire mon désir.

Nous sommes en possession de preuves matérielles qui établissent que le tsarévitch s'accuse de crimes qu'il n'a jamais commis. Jamais il n'avait réclamé de l'Empereur autre chose qu'un asile et sa protection; mais l'infortuné s'étudiait à deviner les soupçons de son juge pour les confirmer par ses aveux. Il espérait le désarmer; il se trompait. On lui donna encore une fois la question, le 5 juillet (24 juin). Cette fois, il reçut quinze coups. Il avoua qu'il avait écrit à l'évêque de Kief [2] pour faire insurger cette ville. Nouveau mensonge; il avait écrit aux évêques de Rostof et de Kroutits, et on a vu ses lettres.

Les cent vingt-sept juges d'Alexis, parmi lesquels plusieurs ne purent signer leur nom faute de savoir écrire, furent unanimes pour prononcer la peine de mort. Leur arrêt, rendu le 5 juillet, après la seconde application du tsarévitch à la torture, et rédigé par le plus grand clerc du tribunal, Tolstoï, nous le supposons, portait qu'Alexis n'ayant pas révélé le projet de rébellion qu'il tramait depuis longtemps, avait perdu tout droit d'exciper de l'amnistie promise par le tsar, mais à la condition d'aveux sincères et complets; qu'il avait été convaincu d'avoir voulu s'emparer du trône *à l'aide de la populace*, du vivant de son père;

[1] Ни чему не обучился, кромѣ избыхъ забавъ, а болше научился ханжить, къ чему я и отъ натуры склоненъ. — [2] Sur cette dénonciation, l'archevêque de Kief, vieillard vénérable, fut arrêté pour être conduit à Moscou, mais il mourut en route, à Tver.

qu'ayant longtemps nié ses projets et celé ses complices, il avait évidemment eu l'intention d'exécuter à la première occasion ses criminels desseins.

Le lendemain, 6 juillet, un officier aux gardes vint présenter au prisonnier un cahier de papier avec les notes écrites relatives aux Annales de Baronius. « Lorsque vous écriviez ces lignes, demanda l'officier, « n'aviez-vous pas l'intention de les répandre parmi le peuple? — Non, « répondit Alexis, je les écrivais pour ma propre instruction, en voyant « que les choses se passaient autrefois tout différemment qu'elles ne vont « aujourd'hui. »

Après ce dernier interrogatoire du 6 juillet, le dossier du procès ne renferme plus un seul document. On sait que le jour suivant, 7 juillet (26 juin), vers six heures de l'après-midi, le tsarévitch mourut à peu près subitement. Vient alors une note conservée au ministère des affaires étrangères, archives secrètes, en date du 30 juin (11 juillet) 1718. Elle commence ainsi : « Le 26 juin 1718, à sept heures après-midi, le tsaré« vitch Alexis Pëtrovitch est décédé à Saint-Pétersbourg. » Suivent les détails de la cérémonie funèbre. La pièce paraît avoir été écrite par un maître des cérémonies, et n'a d'intérêt que pour ceux qui auraient à régler l'ordre et la marche d'un enterrement de prince.

M. Oustrialof est allé emprunter des renseignements plus curieux à deux manuscrits contemporains dont l'importance ne lui pas a échappé. L'un est un journal des actions du prince Menchikof, rédigé, en apparence, par un secrétaire ou un valet de chambre, car l'auteur, qui tient note de toutes les sorties et de toutes les réceptions de son maître, ne semble pas s'avancer jamais au delà de l'antichambre. A la date du 26 juin, on lit :

Jeudi. Le prince [Menchikof] s'est levé à six heures, s'est habillé et a travaillé. Il a reçu le gouverneur de Saint-Pétersbourg, le commandant de la place et d'autres officiers. Il s'est rendu avec eux à la forteresse, où se trouvait S. M. le tsar; puis ils entrèrent chez le tsarévitch, qui était très-malade, et, après avoir causé une demi-heure, ils se séparèrent. Le prince dîna en famille; à cinq heures il entra dans la grande salle et causa près d'une heure; puis il alla à l'église de la Trinité, où se trouvaient S. M. et MM. les sénateurs. Après l'office on se sépara. Rentré chez lui, le prince s'est couché. Temps clair, vent doux.

Ce même jour le tsarévitch Alexis a passé à la vie éternelle.

Du vendredi 27. Le prince s'est rendu chez l'amiral général Apraxine; ils sont allés ensemble à l'église de la Trinité offrir leurs félicitations à S. M. à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Poltava. Après l'office, S. M. et S A. passèrent devant les troupes en bataille qui exécutèrent des salves. Puis on est allé à l'hôtel des Postes pour dîner. A la suite du dîner on est descendu au jardin de S. M. où l'on s'est fort amusé. A minuit, chacun a pris congé.

L'autre manuscrit est un registre de service pour la garnison de Saint-Pétersbourg, comprenant les années 1717 et 1718. Tous les ordres généraux et particuliers y sont inscrits. On ignore par quel hasard ce volume, au lieu d'arriver aux archives du ministère de la guerre, tomba entre les mains d'un épicier qui le vendit à un antiquaire pour le poids du papier. Il est aujourd'hui à la bibliothèque de l'Académie des sciences. Nous allons en extraire quelques articles.

14 juin. On a conduit sous escorte le tsarévitch Alexis à la *garnison* [à la forteresse]. Il a été installé dans le bastion Troubetskoï, où est disposée une chambre de torture [1].

15 juin. Lancement du *Neptune* à l'Amirauté. S. M. était à bord. On s'est beaucoup amusé.

19 juin. S. M. MM. les sénateurs et les ministres sont venus à l'État-Major de la garnison, à midi, entre autres le sérenissime prince (Menchikof), l'amiral, le prince Iakof Fëdorovitch, le général Boutourline, Tolstoï, Chafirof, etc. Séance de question. On s'est séparé à une heure de l'après-midi. Le même jour, à six heures, S. M. est revenue à l'État-Major, ainsi que le général Boutourline, Tolstoï, etc. Séance de question. On s'est retiré à huit heures et demie.

20 juin. A huit heures du matin, réunion des ministres, sénateurs, etc. à l'État-Major; à onze heures, séance de question. Puis on s'est séparé. S. M. n'est pas venue.

24 juin. S. M. a daigné venir à l'État-Major, à dix heures du matin, avec MM. Bourtouline, Tolstoï, etc. Réunion dans la chambre de question. A midi on s'est séparé. Le même jour, à six heures, S. M. ayant daigné venir à l'État-Major avec le prince sérénissime, MM. Tolstoï, Chafirof, etc. il y a eu séance de question. On se quitta à dix heures.

26 juin. A huit heures du matin, se réunirent à l'État-Major, S M. le prince sérénissime, etc. Séance de question. Après être restés jusqu'à onze heures à l'État-Major, ils se séparèrent.

Le même jour, à six heures du soir, est décédé le tsarévitch Alexis Pëtrovitch, dans le bastion Troubetskoï, où il était détenu.

Si nous comparons ces notes avec les procès-verbaux du tribunal, nous voyons par les dates que Pierre Ier a dû assister à toutes *les séances de question* où son fils fut torturé. Il n'est pas venu à la forteresse le 20 juin. Dans les procès-verbaux nous ne trouvons pas que personne ait été mis à la question ce jour-là, mais il est vraisemblable qu'il y a une erreur de date, soit dans les procès-verbaux, soit dans le journal de la garnison. D'après les procès-verbaux, on aurait mis à la torture le 21 un *landsrath,* nommé Kaubar, accusé d'avoir tenu des propos séditieux dans une conversation avec Abraham Lopoukhine. C'était un

[1] Застѣнокъ.

trop petit personnage pour que le tsar se dérangeât. Pierre est venu dans la chambre de question le 19 et le 24, les deux jours où les procès-verbaux marquent qu'Alexis fut appliqué à la torture. Il y est venu encore le 26 au matin avec Menchikof, et probablement ce n'est pas pour un accusé ordinaire. M. Oustrialof croit que le tsarévitch fut encore torturé ce jour-là, pour la troisième fois, et qu'il mourut à la suite de cette dernière séance. Après avoir rapporté les différentes versions qui ont eu cours pour expliquer la mort d'Alexis, et avoir montré que les unes ne sont que des hypothèses gratuites, les autres des mensonges plus ou moins maladroitement inventés [1], M. Oustrialof termine par cette phrase remarquable, que nous traduisons aussi littéralement que possible : « Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que le tsaré- « vitch mourut des suites de la torture. *Il est constant* que, le 26 juin, à « huit heures, il fut appliqué à la question dans le bastion de Troubetskoï, « et qu'à sept heures après midi la cloche de l'église annonça sa mort. « *C'est ainsi que la chose est racontée dans une note des archives d'État,* « *d'après les paroles d'un personnage digne de foi qui avait eu occasion de la* « *voir il y a une quinzaine d'années.* »

Malgré l'obscurité, peut-être calculée, dont s'enveloppe M. Oustrialof, il nous semble que ses conclusions ont un grand caractère de vraisemblance. On remarquera que tous les récits faits sur la mort d'Alexis par des étrangers contemporains ont été dictés par l'opinion, très-fausse, à notre sentiment, que Pierre voulait faire périr son fils, mais qu'il n'aurait pas osé l'envoyer à l'échafaud. Assurément ce n'étaient ni l'audace ni l'autorité qui lui manquaient pour cela, et personne ne le soupçonnera d'avoir été retenu par des considérations d'humanité ou de ten-

[1] Voici en quelques mots les différentes versions publiées à l'occasion de la mort d'Alexis.

Weber, résident de Hanovre, dit que le tsarévitch mourut d'apoplexie en entendant sa sentence de mort;

Pleyer raconte qu'il fut décapité le 25 au soir;

Jacques de Bie, ministre des États-Généraux, qu'on lui ouvrit les veines;

Henri Bruce, qu'il fut empoisonné;

Lamberti, que le tsar coupa lui-même la tête de son fils;

Roumiantsof, ou plutôt un pamphlet attribué à cet officier, rapporte que le prince fut étouffé sous des oreillers, par lui Roumiantsof, Tolstoï, etc.

Les trois dernières relations sont des romans qui ne soutiennent pas l'examen. Celle de Weber nous paraît être la manière officielle dont la mort fut racontée à la cour. On ne voulut pas dire qu'il était mort des suites de la torture; apoplexie est un euphémisme.

La version de Pleyer et celle de Jacques de Bie ne sont fondées que sur les bruits qui circulèrent à cette époque.

dresse paternelle. S'il eût cru que l'exécution publique de son fils pouvait consolider son système de gouvernement, il n'eût pas hésité à l'ordonner, et il se serait trouvé des gens pour le louer et le comparer aux Brutus et aux Manlius de Rome. Nous croyons même que tel fut son dessein, car il n'en faisait pas mystère. N'avait-il pas publiquement demandé aux dignitaires ecclésiastiques un texte autorisant la rigueur à l'égard d'un nouvel Absalon? N'avait-il pas dicté un arrêt de mort à son tribunal? N'avait-il pas dit lui-même : *Après ce pardon, plus de pardon?* Enfin ses derniers manifestes, quel but pouvaient-ils avoir, sinon de préparer le public à ce qu'il annonçait comme un grand acte de justice? Il affichait en tout, on le sait, des prétentions à la justice et à l'impartialité. Ni la naissance ni la fortune ne dispensaient personne de l'obéissance. Son plus cher favori, Menchikof, devenu le second personnage de l'Empire, fut plus d'une fois battu publiquement par lui pour une faute légère [1]. Les enfants des plus grandes familles étaient obligés d'entrer au service comme simples soldats, et ils étaient traités comme tels jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus dignes d'obtenir un grade. Après avoir fait mourir dans des supplices affreux Kikine, Glébof, un évêque; après avoir fait fouetter publiquement la princesse Troékourof, sa belle-sœur, le tsar aurait-il désavoué son renom de justicier en épargnant son fils? Nous oserons le dire, la tête du tsarévitch tombant sous la hache du bourreau eût été pour Pierre le couronnement terrible de son œuvre.

Sans chercher à le justifier d'un crime qu'il ne put accomplir, nous devons signaler cependant l'espèce de fatalité déplorable qui domine toute la fin de cette tragédie. L'aveu que fit Alexis de sa correspondance avec des dignitaires ecclésiastiques et avec le sénat, puis l'explication absurde qu'il en donna plus tard pour compromettre la cour de Vienne, eurent l'influence la plus décisive et la plus funeste sur les résolutions du tsar. Eût-il été disposé à ne voir dans la fuite d'Alexis en Allemagne qu'une étourderie de jeune homme, la conduite des ministres de l'Empereur ne pouvait manquer d'exciter ses soupçons au plus haut degré. En effet, leur audace à nier qu'ils eussent connaissance de la retraite du tsarévitch lorsqu'ils le tenaient dans une forteresse impériale, leurs longues hésitations avant de le laisser partir, la tentative pour le retenir

[1] « Alexascam favoritum suum gladio accinctum inter tripudia deprehendens, « deponendi gladii morem inflicto colapho docuit, cujus impetum sanguis ex na- « ribus abunde defluens satis testatus est. » (Korb, *Diarium itineris in Moscoviam*, p. 84.)

à Brünn au dernier moment, les lettres d'Alexis *montrées* par Schönborn et son refus d'en laisser prendre lecture, tandis qu'il communiquait au tsarévitch les rapports du résident impérial à Saint-Pétersbourg, tout cela ne tendait-il pas à convaincre le tsar qu'une entente secrète existait entre son fils et le gouvernement autrichien? Il dut se représenter Alexis, intriguant à Vienne pour obtenir une armée et tenter une révolution. Ajoutez à cela la découverte inattendue des intrigues d'Eudoxie à Souzdal. Là il trouve une exilée, une reine déchue, ayant presque publiquement une espèce de cour, qu'on craint et qui se fait obéir, parce qu'elle parle au nom de son fils *qui n'est plus au maillot*. Autour d'elle sont des ecclésiastiques et des gentilshommes dévoués au tsarévitch, hostiles aux réformes. Un homme moins méfiant que Pierre n'eût pas hésité à croire qu'Alexis et sa mère travaillaient d'accord pour soulever le peuple au moyen de prêtres gagnés à leur cause. A cette époque le mécontentement était général en Russie. Partout le poids des impôts, les réquisitions de recrues, les tracasseries incessantes des administrations et le despotisme brutal du souverain faisaient tourner les yeux vers un prince notoirement contraire au régime abhorré. De quelque côté que Pierre étendît ses recherches, il trouvait ces sentiments exprimés avec plus ou moins d'énergie. Sans doute il aurait dû ne voir là que l'attachement du peuple à ses vieilles coutumes, son obstination et son ignorance; mais, comme tous les despotes, Pierre n'admettait pas que le peuple pensât par lui-même. Il crut à une vaste conjuration dont son fils était le chef, et que favorisait un gouvernement étranger.

P. MÉRIMÉE.

Hugues Capet, chanson de geste, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Paris, par M. le marquis de La Grange. Un volume. 1864.

On sait que Dante, rencontrant Hugues Capet dans sa course à travers l'empire des morts, le fait ainsi parler :

Chiamato fui di là Ugo Ciapetta;
Di me son nati i Filippi e i Luigi,
Per cui novellamente è Francia retta;
Figliuol fui d'un beccajo di Parigi.

(*Purg.* xx.)

La légende qui fait de Hugues Capet un homme de race plébéienne ne se trouve pas seulement chez Dante; on la rencontre dans notre poëme et dans la *Chronique de Saint-Bertin*. La *Chronique* dit : « Hugonem Capeti quidam vulgares et simplices credunt fuisse plebeium, qui « regnum usurpaverit; quod non est ita; miles enim fuit magnæ nobi- « litatis et antiquæ. » On sait que, dans le latin du moyen âge, *miles* signifie chevalier. Dans notre poëme, Hugues Capet est fils de Richier, chevalier orléanais, sire de Beaugency, qui aima par amour Béatrix, la fille du plus riche boucher de Paris, et qui l'épousa ; il est donc, là, petit-fils, non pas fils de boucher. Nous ne possédons là-dessus rien de plus ancien que ces trois dires, dont les variations montrent que la légende variait elle-même. M. de La Grange, établissant que le poëme n'a pu être composé qu'après 1312, que Dante a écrit la *Divine Comédie* vers 1300, et que Jean d'Ypres, auteur de la *Chronique de Saint-Bertin*, mourut en 1383, montre que nous manquons de documents pour poursuivre la légende au delà de la fin du XIII[e] siècle.

D'où vint à la légende (*légende* signifie ici le travail des imaginations populaires dégagées du frein de l'histoire), d'où vint à la légende la singulière idée de faire de Hugues Capet le fils ou le neveu d'un boucher? Gervinus et Menzel, deux historiens de la poésie allemande, qui a un *Hug Schapler*, traduction de notre *Hugues Capet*, pensent que la légende a été inspirée par la tendance, puissante à la fin du XIII[e] siècle, de symboliser le mélange des classes et leur ascension d'en bas, qui est le sujet principal du poëme. M. de La Grange donne son assentiment

à cette vue. J'avoue que je ne puis suivre dans cette explication les trois savants critiques; ce qui m'en empêche, c'est qu'elle ne rend en aucune façon compte du choix fait de la profession de boucher pour y implanter l'extraction de Hugues Capet. Tant qu'on n'aura pas trouvé une cause plausible à ce trait particulier, il faudra craindre de n'avoir pas touché le germe de ces créations, qui ne sont pas aussi spontanées qu'on pourrait le croire. C'est donc d'un autre côté que j'ai tourné la recherche, et je pense que nous avons ici sous les yeux non un mythe politique ou social, mais un mythe étymologique. On sait que l'étymologie, bien ou mal entendue, a un rôle dans la production des mythes ou légendes. Le nom de *Capet* avait la variante *Chapet,* variante très-reçue, celle que connaissait Dante et qu'il a reproduite par *Ciapetta*. Ce surnom à sens obscur parut avoir quelque rapport avec un radical *chap* ou *chaple,* qui veut dire *couper,* étymologie qui me paraît se montrer dans ce vers de notre poëme :

> Ce fu Hues Capet qu'on apelle bouchier (v. 11),

et qui s'inscrivit plus précisément dans l'allemand *schapler*. Interprétant « Hugues Capet » ou « Chapet » par « Hugues qui taille, qui coupe, » l'imagination populaire le mit dans l'étal d'un boucher, soit comme fils, soit comme petit-fils, soit de toute autre façon, avec l'obligation toutefois de l'en tirer par ses exploits et de finir par en faire le roi de France.

Quelle que soit la fortune de cette conjecture que je soumets à la critique, j'appelle l'attention sur le boucher qui figure dans la légende et qui me paraît contenir le mot de l'énigme. Cette bizarre légende sur l'extraction de Hugues Capet est loin de valoir la singularité que l'histoire réelle attacha à l'origine de cette famille. On savait que Hugues Capet avait pour bisaïeul Robert le Fort; les chroniqueurs disaient bien que ce Robert le Fort, à qui Charles le Chauve donna le gouvernement du pays entre Seine et Loire, était d'origine saxonne; mais le manuscrit de Richer, découvert en 1843, par M. Pertz, ajoute un degré de plus, et nous apprend que Robert le Fort était fils d'un certain Witichin, étranger allemand (*advenam germanum*). Nous ne savons ce qui fit le succès de ce Witichin; seulement nous savons qu'alors la Gaule et la Germanie étaient étroitement liées et même confondues, comme le furent un peu plus tard, après la conquête normande, l'Angleterre et la France, de sorte qu'il a dû se faire, pendant ce temps, un perpétuel et facile échange d'hommes et de conditions. Mais n'est-il pas singulier

que ce Saxon Witichin, qui naissait à peu près quand Charlemagne mourait, soit l'ancêtre de celui qui devait chasser les descendants du grand empereur, et ait donné naissance à une famille qui devint essentiellement romane et sépara définitivement la Gaule et l'Allemagne?

L'époque de la composition du poëme de Hugues Capet est inconnue; mais il arrive parfois que la critique trouve moyen de circonscrire une époque inconnue entre des limites assez rapprochées. C'est à quoi M. de La Grange a réussi. Il y a un poëme intitulé, *Les vœux du paon*, œuvre d'un certain Jacques de Languion ou Longuion, composée par ordre de Thibaut II, duc de Lorraine, et achevée après la mort de ce prince, laquelle arriva en 1312. Porus et Quassamus sont deux des principaux personnages de ce poëme; on sert devant eux un paon rôti, et sur ce paon ils font des vœux chevaleresques qu'ils accomplissent ensuite. Or, non-seulement l'auteur du poëme de Hugues Capet fait faire sur le paon, à son héros, un vœu qu'il accomplit ensuite, mais encore il le fait faire à l'imitation de Porus et de Quassamus :

Le paon esgarda et moult ala pensant
Du veu que Porrus fist, si ala remembrant
Du viellart Quassamus, des aultrez ensievant,
Comment lez aquievoient en honour exauchant (v. 1131).

Cela fixe la limite supérieure. La limite inférieure est donnée par la traduction allemande qui fut faite en prose par Élisabeth de Lorraine, comtesse de Vaudémont, vers l'an 1440. Ainsi circonscrit entre le commencement du XIV[e] siècle et le commencement du XV[e], la langue, comme le remarque M. de La Grange, achève la détermination; elle est certainement du XIV[e] siècle, non du XV[e]. C'est de la sorte qu'une érudition sagace assigne, à peu d'années près, la date d'un livre qui n'en porte point.

M. de La Grange dit que notre poëme n'a point d'histoire en France. *Hugues Capet*, conservé dans un seul manuscrit, et dont on ne rencontre nulle part ni citation ni mention, s'il a eu du succès, tomba promptement dans l'oubli. Mais, au delà du Rhin, *Hug Schapler* eut un plus heureux destin. Il a été réimprimé plusieurs fois dans le XV[e] siècle, même dans le XVI[e], et rajeuni en 1841 et inséré par Bülow dans ses *Nouvelles*. Les vieilles éditions ont pour titre : *Lecture agréable et vraie histoire* (ein lieplichs lesen and ein warhafftige hystory); *lecture agréable*, soit, mais *vraie histoire* est de trop, quand même on ajouterait qu'elle explique comment ce vaillant fils de boucher devint, par sa prouesse, un puissant roi de France.

Le manuscrit du poëme de Hugues Capet est unique, du commencement du xv^{e} siècle, et, par conséquent, écrit dans un temps où les règles de l'ancienne langue devenaient de moins en moins familières au copiste comme à tout le monde. Aussi le manuscrit est-il loin de donner partout la bonne leçon, et M. de La Grange l'a en maint endroit corrigé d'une façon très-heureuse. C'est à cette émendation que je voudrais apporter une petite contribution, devenue facile quand le travail d'un habile éditeur a déjà éclairci et nettoyé tout le texte.

Je passerai très-rapidement sur les vers faux. M. de La Grange en a corrigé beaucoup. Il en reste encore quelques-uns auxquels on peut apporter de faciles remèdes, par exemple :

Sont venu en le presse par tel condission,
Que le presse ont rompue, ou il vosissent ou non (v. 3873).

Lisez : *ou vosissent ou non*. Et :

Adont le maistre baille ly connestable desment (v. 5980).

Lisez : *li gentilz cuens*, qui est une variante fréquente pour le connétable dont il s'agit dans notre poëme. *Démentir* signifie ici défaire : il défait la maîtresse barrière. Quant à *démentir*, au sens de défaire un assemblage, il est encore employé comme verbe réfléchi, dans le langage de la construction des bâtiments : *cette cloison se dément ;* et c'est là que La Bruyère l'a pris quand il a dit des globes célestes : « Ils ne « se choquent point, ils ne se dérangent point; si le plus petit d'entre « eux venait *à se démentir* et à rencontrer la terre, que deviendrait la « terre ? »

Je m'arrêterai un peu plus sur le vers 6079 :

Ileuc trouva les dames muchiez en ung escrin.

Si on lit *muchiés*, on a un masculin et un solécisme. Si on lit *muchies*, le solécisme est écarté, mais le vers est faux. Je ne puis croire ni que l'auteur ait fait un si gros solécisme ni qu'il ait manqué à la mesure, et j'aime mieux prendre à partie le copiste. Je lis donc : *muchies en escrin*. Il s'agit des dames qui, lorsque Hugues Capet pénètre en armes dans une église où étaient les traîtres et les livre à l'épée, se réfugièrent dans la sacristie et s'y cachèrent dans l'armoire (*escrin*).

Je viens à quelques points plus importants, vers 938 :

> Moult en ot la roïne à sen cuer grant revel,
> Qui regardoit l'*estoute* par dedans un tourel.

Lisez *l'estour;* je ne crois pas que *estoute* existe pour dire combat.

Vers 885 :

> Encontre un dez Franchois sont nos anemis six;
> Et se lez ont esté si forment entrepris
> Qu'il furent recullé.....

Se lez ne se comprend pas; mais on a le sens en changeant l'orthographe et lisant *ce lez :* « Et ils les ont si fortement entrepris, attaqués « de ce côté. »

Dans les vers 2366-68, les bâtards de Hugues Capet disent entre eux :

> Mal pert que nous fuissons onques engenuis
> Du sanc Hue Capet, qui tant est signouris,
> S' à iaus n'allons combatre, car c'est drois *gens* partis.

Ils parlent d'attaquer des ennemis dont le nombre n'est pas supérieur au leur. C'est donc *drois geus partis* qu'il faut lire; locution bien connue et qui répond au *fair play* des Anglais.

A la page 163, un certain Drogon, prince de Venise, est dans la mêlée :

> Et li homme Fedri assallirent Drogon;
> Venisse, va criant, *si que bien l'entention;*
> Sy homme y sont venu pour aidier le baron.

La correction se présente vite; on lira : *si que bien l'entent on.*

A la page 191, j'ai aperçu une fausse leçon avec sa restitution. Quand le traître Frédéric pénètre dans Orléans et s'empare de la femme de Hugues Capet, les bourgeois ne vont pas au secours de leur dame :

> S'il y fussent allet quant Fedris y entra,
> Ly *covreur* n'euwist point fait çou qu'il aquieva.

Je ne connais pas *covreur* au sens exigé ici par la phrase; mais je connais *cuivert,* terme injurieux très-usité dans les chansons de geste.

A la page 210, le vers

Il devenroit tantost hermitez ou renclus,

ne paraît rien offrir qui cloche. *Renclus*, qui signifie renfermé, s'entend et peut se dire d'un moine. Cependant il est très-probable qu'il y a là une faute; *renclus* n'est pas le terme ordinaire, c'est *rendu* qu'on emploie pour signifier un religieux. La main du copiste a pu facilement s'égarer de *rendus* à *renclus*. *Rendu*, en ce sens, est encore dans La Fontaine :

Le poëte avait l'air d'un rendu;
Comment, d'un rendu? d'un ermite?

(*Poésies mêlées*, LXXI.)

Les copistes sont si inintelligents ou si inattentifs, qu'il faut toujours se défier d'eux. Un chevalier, dont la fille a cédé aux séductions de Hugues Capet, l'apprend et en conçoit une vive colère :

Lors jura Jhesu Crist, le père glorieus,
Que Huon ochira, *qui qui en soit li noeulz.*

Il ne s'agit pas ici d'un *nœud*, même pris figurément. De plus, la locution *qui qui* met sur la voie d'un lieu commun des chansons de geste, je veux dire *cui qu'en poist*, signifiant : « à qui qu'il en pèse, malgré les dents « de qui que ce soit, » et dont nous devons retrouver l'équivalent. Or, cet équivalent, nous l'avons en lisant, *cui qu'en soit li aneus* (*aneu* ou *anoi* ou *anui*, qui est notre mot *ennui*).

Il n'est pas de texte nouveau qui n'apporte quelque nouveauté, surtout quand c'est un texte du XIV^e siècle, époque où la langue est en voie de décomposition par rapport à l'archaïsme, de recomposition par rapport à son état futur, qui est l'état moderne. De ces nouveautés, dont je signalerai quelques-unes, la moins étrange n'est pas d'avoir fait *morteus* (c'est l'adjectif *mortel* au nominatif) de trois syllabes :

Que sur yaulx en toura ly morteulz anois (v. 3516).

Cela est si contraire à toute analogie, qu'on serait tenté de corriger un tel barbarisme. Mais on s'arrête, parce que le texte offre quelques autres diérèses non moins fautives. Dans le vers ci-dessus, *toura* est le futur du verbe *tourner*.

Si les bonnes leçons s'appuient et s'entr'aident, les mauvaises, quand elles se répètent pour le même mot, peuvent se donner de l'autorité, parce que de la sorte les hasards de la main du copiste paraissent écartés. C'est le cas pour le mot *haume*. Ce mot, qui vient de l'allemand *helm* et qui est *elmo* en italien, n'est nécessairement que de deux syllabes; et en effet, notre poëme l'emploie de cette façon en plusieurs endroits, par exemple vers 1651 :

> Chez [ces] heaulmez effondrer, ces haubers desmaillier.

Mais, en plusieurs autres, il le fait de trois syllabes.

> Et osta son heaulme; cele le vit à plain (p. 38);
> Ne hiaulme ne coiffe ne ly vault un bouton (p. 50);
> Le prit par le heaulme d'ouvraige vianois (p. 55);
> Adont ala Huon le sien heiaulme oster (p. 82);
> Puis aller en bataille, ces hyaumes lachier (p. 139);
> Par dessus ces hiaulmes li solaus flanbia (p. 148);
> Le hiaulme d'achier sy fort li embarra (p. 192).

Devant tous ces exemples, il n'est pas permis de tenter des corrections, et il faut accepter pour notre texte et sans doute pour un usage plus ou moins étendu de son temps le barbarisme *heaulme* ou *hiaulme*.

Si la diérèse de *heaume* est étrange, celle de *honneur* ne l'est pas moins; ce mot, en notre poëme, est quelquefois de trois syllabes.

Page 9 :

> Que dira Caterine et Agniès et Riqueus,
> Quant d'ellez ay eüs les premiers honneurs?

Et page 13 :

> Pour l'honneur de Franche où j'ai moult de mez drus.

Rien ne peut justifier une pareille diérèse; elle est contraire à l'étymologie et étrangère à l'ancien usage. C'est une aberration. En la signalant, M. de La Grange la traite moins sévèrement que je ne fais, et il ajoute que la diérèse de *heur*, qui est si fréquente, ne se justifie pas mieux. Je ne puis admettre cela; *heür*, ou mieux *eür* ou *aür*, n'est point une diérèse, puisqu'il représente le latin *augurium*, il est dissyllabe de droit; mais *heur* est une contraction. L'ancienne langue a eu toute

raison de donner deux syllabes à ce mot, et notre poëme n'a eu aucune raison d'en donner trois à *honneur*.

Nous ne savons pas si la prononciation *honeür* fut une perversion individuelle, mais nous savons certainement que, pour *heaulme*, ce n'en fut pas une. Nous la retrouvons de trois syllabes, au XV[e] siècle, dans le *Patelin;* et, dans le XVII[e], Chifflet la constate encore. Elle a heureusement disparu. Quant à celle de *honneür*, on n'en connaît aucune trace en dehors de notre poëme.

Ce n'est pas sans intérêt que j'ai rencontré, ainsi inscrites dans les textes, les traces de la désorganisation profonde qui menaça la langue française au XIV[e] siècle. Dans un temps qui n'en est pas très-éloigné, Paris, les environs, le Berry, se mirent à substituer, dans la prononciation, les *z* aux *r;* il nous en est resté le barbarisme *chaise* au lieu de *chaire;* et le Berry en a conservé plusieurs autres de ce genre. Non-seulement une nouvelle grammaire commençait à prévaloir; mais encore l'ancienne poésie, qui avait jeté tant d'éclat, tombait dans le discrédit, puis dans l'oubli. Or il n'y a rien de si efficace que la poésie, à cause du charme qui s'y attache et des habitudes qu'elle imprime à l'oreille, pour conserver une langue dans sa durée et dans ses transformations; témoin Homère, en Grèce, et Dante en Italie. Ce guide étant venu à manquer chez nous, la tradition demeura livrée à elle-même. On ne s'étonnera pas que l'historien de la langue, qui s'intéresse à ses destinées, comme il ferait à celles d'un peuple ou d'un homme, traverse non sans inquiétude les dangereux passages du XIV[e] et du XV[e] siècle, et voie avec satisfaction renaître, au XVI[e] siècle, la discipline, l'ordre et le progrès, regrettant sans doute des dommages et des cicatrices, mais admirant la force de conservation et la vigueur de rénovation qui se déployèrent.

Un poëme de plus de six mille vers n'est pas sans livrer nombre de mots nouveaux dont l'explication tantôt se présente, tantôt échappe. J'ai pris note de quelques-uns. D'abord je rencontre un mot latin qui, ce semble, ne devait pas manquer à la vieille langue, et que je n'avais pas encore rencontré; c'est *solari :*

> Par mon chief, ce dit Droguez, vous m'avez bien sollé (p. 183).

Dans ces vers qui sont page 115 :

> Car li enfant Huon fierent à pau de plais
> Dessus le gent Fedri qu'il treuvent au harnais,

N'espargnent duc ne conte, prestre ne cler ne lais
Et quant Fedris le voit, moult li quey li *hais*.

J'appelle l'attention sur le mot *hais*. Il appartient tellement à la vieille langue, que je ne doute pas qu'on ne le trouve ailleurs; pourtant je ne me souviens pas de l'avoir vu; en tout cas, il signifie joie, ardeur, et est le radical des mots *souhait* et *dehait*, et le substantif du verbe *haitier*, si usité.

C'est à une forme dialectique qu'il faut demander l'explication du mot *wiet*, page 157; il s'agit d'un guerrier qui pense tuer Hugues Capet :

Se le fier fut allé devant lui droitement,
Il en eust Huon mort et mis à finement;
Mais ly fiers escappa, car Jhesu nel consent,
Ou *wiet* des armeurez passa si doucement
Qu'il ne fist à Huon ny anoy ne tourment.

Le *wiet des armeures*, c'est le «vide de l'armure;» et *viet*, ou, sous la forme picarde, *wiet*, représente, aussi bien que *vide*, le latin *viduus*.

Mais voici des questions sans réponse. Qu'est-ce que *se demurmiller?* Frédéric a surpris la ville d'Orléans pour s'emparer de la reine, et l'auteur dit :

. . . le cité d'Orliens fort se demurmilla
Quant il oïrent dire que tel gens avoit là,
Mais il orent poour . . . . . (p. 191).

Qu'est-ce que *doiame?* est-ce *doyen?*

Je sui des pers de Franche le doiame majour (p. 155).

Qu'est-ce que *maginois?*

Ja fussent mort ou pris li enfant maginois (p. 265).

Il s'agit des bâtards de Hugues Capet.

Qu'est-ce que *brandir*, en cet emploi du moins?

Vint à une riviere . . .
Il se fery dedans pour se vie garir;
Li chevaulz se noe oultre, qui en ot grant desir,
Si que de l'aultre part commencha à brandir (p. 207).

Le roi Hugues Capet, poursuivi par des traîtres, se réfugie chez un ermite qui lui donne à manger des pommes et des racines :

Quant ly rois a moult bien la viande avisée,
Lors a dit doucement et à basse alenée :
Par mon chief, je n'ai pas apris ce *hunnonée;*
Mais je dis cent mercis, qui l'avez présentée;
C'est çou que vous avez, si que moult bien m'agrée (p. 213).

Hunnonée me paraît non pas un mot nouveau, mais un mot estropié pour lequel je n'ai aucune conjecture à proposer. Au contraire c'est bien un mot nouveau, du moins pour moi, que *gourdine*, qui se trouve en deux endroits. Le premier est page 195 :

Ay! lasse! dist elle, or serai orphenine
De la trez milleur mere et le plus enterine
Qui onquez delivrast de françoise gourdine.

Le second est page 235 :

Et quant vint à le nuit et c'on ot bien soupé,
Es gourdines s'ala ly bons rois reposer.

Dans le premier passage *gourdine* paraît signifier race, origine; dans le second, chambre, logis. Dans du Cange on trouve *gourdaine*, qui signifie un rets, un filet à pêcher, et qui est aussi le nom d'une prison de Paris. Cela ne jette pas de jour pour notre mot *gourdine*, qui reste à expliquer.

J'ai réuni ces quelques indications pour l'utilité de ceux qui s'occupent d'un dictionnaire de notre vieille langue, dictionnaire qui manque à l'érudition française, et qui lui serait si utile.

Je trouve plusieurs fois dans notre poëme l'ellipse de *autant* ou *plus* devant un adjectif; par exemple, page 152 :

Si bastart devant lui, qui sont fier que lion.

Je suppose que cette ellipse provient d'une méprise sur la locution si usitée, archaïque aujourd'hui, non cependant tout à fait abandonnée, puisque La Fontaine la maintient : *Faire que fou, faire que sage.*

On aura cru que le *que* signifiait ici *comme*, tandis que, réellement, il représente le relatif *quod : Faire ce que fait un fou, un sage.*

Mais cela est péché véniel devant *an cinq*, qu'on lit dans ces vers-ci, p. 97 :

Cinq furent de Nivelle et de Hainnau dallez,
Qui s'entreconnissoient et savoient assez
Que Huez les avoit trestous cinq engenrez;
Acompaignié se sont an cinq par amistez.

Le sens est clair; *an cinq* signifie *tous les cinq*, et M. de La Grange en a donné la véritable explication en remarquant que sans doute on aura dit *an cinq*, comme on disait *andui*, qui voulait dire tous les deux. Mais *andui* est une contraction de *ambedui*, qui représente *ambi duo; andui* est donc correct et intelligible; au lieu que le croire composé de *en* et de *deux*, et faire sur ce prétendu modèle le barbarisme *en cinq*, indique un oubli profond du sens intime des mots.

J'ai soutenu que *danger*, contre l'opinion commune qui y voit une forme dérivée de *damnum*, était une forme dérivée de *dominium*. Ce qui m'y a conduit, c'est que, dans les anciens textes, je veux dire dans ceux du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, *danger* a invariablement le sens de pouvoir, de domination, et jamais celui de péril, qui n'apparaît que plus tard et qui finit par écarter l'acception primitive. Du sens qu'a *damnum* en latin il est impossible d'arriver au sens de pouvoir, de domination, qu'a *danger* dans l'ancien français, et de la sorte l'étymologie par *damnum* est écartée. Mais cela ne suffit pas, il faut montrer que, du sens de pouvoir, *danger* a pu passer et a passé effectivement à celui de péril. Cette transformation, j'ai essayé de la prouver par des textes; mais notre poëme m'en fournit un exemple meilleur que tous ceux que j'ai eus jusqu'à présent à ma disposition. Il est juste que j'en profite. Le connétable dit de Hugues Capet (p. 57) :

Aujourd'hui m'a deux fois fait de mort respitier,
Et de vos anemis a fait le camp jonquier ;
S'a le conte d'Estampes prison en son dangier.

«Il a le comte d'Étampes prisonnier en son pouvoir; » c'est là le sens ancien. Mais plus bas, p. 76, le comte Sauvage rappelle à Hugues qu'il délivra sa fille tombée au pouvoir de larrons :

Mais d'une courtoisie li miens cors s'amentoit,
C'à me fille fesistes qui en dangier estoit,

Si que, coy qu'il aviengne, se Jhesu me pourvoit,
Je le vous merirai ains que le vespre soit.

Ici le sens de *danger* est tellement mixte, qu'il fait à la fois souvenir du pouvoir des larrons qui tenaient cette fille, et du péril qu'elle courait parmi eux.

Si j'aime à ramasser curieusement des faits isolés et de détail, j'aime encore mieux, et c'est la récompense que je cherche, rencontrer ce qui explique. Dans notre vieille langue, les adjectifs possessifs *mon*, *ton*, *son*, suivaient, au féminin, la règle de l'article, c'est-à-dire que l'*a* s'élidait devant une voyelle, *m'espée*, *t'amie*, *s'amour;* ce que nous disons aujourd'hui, avec un solécisme qui serait intolérable pour nos aïeux, *mon épée*, *ton amie*, *son amour*. Ce solécisme paraît s'être introduit pendant le cours du XIV^e^ siècle. Aussi ai-je relevé, la plume à la main, tous les exemples que notre poëme en renferme, mêlés, comme cela a lieu dans ces textes intermédiaires, avec des emplois corrects. Une fois réunis, ces exemples m'ont paru donner l'explication d'une anomalie sur laquelle jusqu'alors je n'avais pu former que de vagues conjectures : ces exemples sont: *sen apertenence* (p. 71); *men ante* (p. 110); *sen allée* (p. 128); *men espée* (p. 211); *sen espousée* (p. 212); *sen estraçion* (p. 225). Le dialecte est picard; or ce dialecte ne distingue, ni dans l'article, ni dans les adjectifs possessifs, le féminin du masculin, et il dit *le femme*, *me femme*, *se femme*, *etc.* Ces exemples que je viens de rapporter sont donc corrects en picard, et c'est de là que, suivant moi, ils sont arrivés dans la langue de l'ouest et du centre, devenue plus tard la langue littéraire. On y a dit avec les féminins *mon*, *ton*, *son*, comme on disait en picard *men*, *ten*, *sen*. Le solécisme dont les adjectifs possessifs ont été affectés est né de la confusion des dialectes.

Dans ce poëme, la langue m'a d'abord attiré; mais l'action doit avoir son tour; elle se divise en trois parties distinctes : dans la première, Hugues est un jeune homme dépensier, amoureux des tournois et des dames; dans la seconde, il combat vaillamment pour la défense de Paris et de la reine demeurée veuve, et gagne par sa prouesse la couronne de France; dans la troisième il est roi et en butte aux trahisons.

Hugues Capet, appelé boucher, quoiqu'il sût, dit notre poëte, fort peu de boucherie, et fils de Richier, qui avait bien deux mille livrées de terre dans sa justice, demeura orphelin, et s'adonna aux joutes et aux tournois, menant si grand train, qu'en moins de sept ans tous ses biens se trouvaient engagés. Les suites de ces engagements nous sont décrites par le poëte quand, dépeignant la colère des barons contre la

reine qui se gouverne par le conseil de la bourgeoisie de Paris. il met dans leur bouche ces paroles (p. 41) :

> . . . Nous serons bien mescant,
> Se cil villain nous vont ainsi supeditant;
> Por ce qu'il sont trop rique, ne nos prizent un gant;
> Il ont toutes nos terres et cant qu'avons vallant;
> Car, si tost qu'il nous vont aucuns deniers prestant,
> Tantost va par usure la somme si montant
> Que terres et castiaulz nous font saisir errant.

Dans cet embarras Hugues se rend à Paris et va trouver son oncle maternel, qui est un riche boucher; celui-ci propose à son neveu de se mettre à son étal et de continuer son commerce. Mais le jeune homme a de tout autres inclinations, et il les exprime dans ce morceau vif et gaillard :

> . . . . . J'ai apris mestier plus faitis et plus bel;
> Je say de toutes armes armer ung damoisel,
> Et courir à la jouste ausy sur ung moriel,
> Tenir la lanche au poing et l'escu en cantiel.
> J'en ay o mieulx joustans conquesté maint jouel;
> Ce mestier veul servir, car je n'en sai nul tel.
> Je ne veul plus du vostre le monte d'un fusel.
> Mais que j'aie le mois un bel abit nouvel,
> Et ung faucon jolly pour prendre maint oisiel,
> Et deux levriers courans pour prendre le lapriel.
> S'aroie volentiers oussy ung menestrel;
> Car c'est trez grant deduit, oncles, par saint Marsiel,
> D'oïr des instrumens le gracieux apel (p. 6).

C'est dans le même esprit de bonne humeur aventureuse qu'un des bâtards de Hugues Capet exalte la vertu du dîner et du vin avant d'aller au combat :

> Seigneur, ce dist Riquier, nous alez-vous mocant?
> Alons nous desjuner par amour tout devant.
> Il n'est si bone armure que de ce vin friant
> Et de ces pastez là qui vont souez flairant;
> Allez où il vous plaist; car, par saint Guineman,
> Ainz seray desjunez que voise plus avant.
> Car qui aroit vestu les armes roy Priant,
> Et s'euist fain et soif, ne vauroit il un gant (p. 103).

Le boucher Simon, tout riche qu'il était, ne se soucia point d'entre-

tenir un pareil neveu; et, pensant que, s'il demeurait chez lui jusqu'au carême, il lui dépenserait tout son avoir, il lui donna une bourse de deux cents florins pour aller servir quelque prince de haut parage. Hugues va en Hainaut, en Hollande, en Allemagne, brillant dans les jeux chevaleresques et surtout captivant le cœur des dames et des pucelles. Cela lui attire de mauvaises affaires; mais il tue ou blesse les assaillants; et, pour ce Don Juan anticipé, tout est de bonne guerre. Aussi, quand, revenu à Paris, il rentre chez son oncle qui veut le marier, répond-il en refusant et en se félicitant de sa vie passée :

Mais c'est très grans deduis d'amer secretement,
Pour ce qu'on y aprent à parler saigement,
Et à lui maintenir aussy onestement.
Car d'estat amoureus toute honneur en dessent.
Li amoureus emprent biau fait hardiement
Tel fois qu'il n'oseroit avoir le pensement,
S'amour ne le fasoit par son enortement.
Dont di ge que d'amours servir tout ligement
Viennent grace et eürs; car, cant li hons se prent
De amer, il doit estre de bel esbatement;
Riens ne doit esparnier, ains doit songneusement
Rouver merci partout où ses cuers ly aprent.
Se ly une refuse, ly autre s'y assent.
En tel estat veul je user le mien jouvent;
Car c'est drois paradis à homme qui s'entent (p. 24).

C'est là que commence la seconde partie de la vie de Hugues Capet, et que sa prouesse éclate ailleurs que dans les tournois et contre les pères ou les parents des femmes et des filles dont il a obtenu les bonnes grâces, à tel escient que, sur la fin de la guerre devant Paris, dix bâtards nés de mères différentes et qui se reconnaissent, lui arrivent en renfort et font honneur à leur père et à l'amour.

Blanchefleur, veuve de Louis, empereur, s'est réfugiée à Paris avec sa fille Marie. On soupçonne que Louis a été empoisonné par le comte Savari, qui n'en prétend pas moins à la main de la princesse Marie et au trône. Il vient à Paris avec une nombreuse suite; et la reine, effrayée, allait céder quand on lui conseille de convoquer les bourgeois de Paris, d'exposer sa situation et de réclamer leur assistance. Elle le fait. Dans le conseil qu'ils tiennent, Hugues Capet combat l'avis de ceux qui veulent qu'on donne la princesse à Savari, et, l'emportant, il décide les bourgeois à venir, avec des armes cachées sous leurs habits, assister à la réponse que la reine doit rendre. Hugues marchait à leur tête, ca-

chant sa bonne épée sous son manteau. A la vue de la reine et de sa fille éplorée : « Savari de Champagne, s'écrie-t-il, vous voulez épou« ser la fille du roi que vous avez empoisonné; vous méritez plutôt « d'être pendu à un saule. Jamais nous ne vous reconnaîtrons pour « roi ni seigneur; mais, si Dieu le permet, vous allez recevoir votre ré« compense. » Et de son épée il fend la tête à Savary. « Frappez, bourgeois, « s'écrie-t-il, j'ai commencé le combat. » Aussitôt les bourgeois frappent sans pitié comtes et vavasseurs; plus de cent chevaliers gisent sur le carreau; les félons s'enfuient hors de Paris comme une meute effrayée.

La guerre commence. Les amis et les parents de Savari viennent assiéger Paris avec cent mille hommes. L'armée de la reine est fort petite en comparaison; et le connétable qui la commande fait peu de fond sur les bourgeois :

> . . . Entre vous, bourgeois au fourré capperon,
> Estez devant voz huis trop noble campion,
> Et cant vient en bataille, n'y vallez un bouton (p. 48).

A cette médisance les bourgeois de Paris donnent un héroïque démenti, et le bras de Hugues défend la ville, protége la reine, et finit par chasser les ennemis. Aussi la reine, sa fille, le peuple, les barons, et le connétable leur chef, tous s'accordent à payer sa valeur de la couronne de France et de la main de la princesse Marie.

De longs récits de batailles occupent une bonne partie du poëme. Ils ne diffèrent pas notablement de ce qu'ils sont dans les anciennes chansons de geste; aussi n'en parlerai-je pas. Ce qui le distingue davantage, c'est d'avoir semé, au milieu des aventures et des coups de lance, une multitude d'apophthegmes et de proverbes qui ont le mérite d'être tournés en assez bons vers. C'est, dit-on, la sagesse des nations; voici un échantillon de ce qu'elle était au XIV[e] siècle.

> Qui ne se fait douter, ou ne tient rien de ly (p. 29).
> Car qui pais puet avoir, sos est qui guerre prent (p. 33).
> Mais fruis qui ne meüre se nature desment (p. 22).
> Li hons n'est mie saiges de blasmer ses amis (p. 52).
> Et sans n'est mie bons qui nature desment;
> Fieux doit sambler le pere en bon afaitement (p. 113).
> Car tousdis par nature voit on le quien cachier [le chien chasser] (p. 124).
> Et quant le cose est bien, on nel doit enpirer (p. 120).
> On ne prise point gens, on prise leur avoir (p. 118).
> Qui consail ne veult croire souvent va folliant;
> Si le doit on pau plaindre s'il en a mesquief grant (p. 136).

Et dist ly uns à l'autre : Dieus est tout rasotis,
Qu'ensi avanche ung homme et donne telz profiz,
Et ung aultre est adez et en tout temps catis (p. 145).
Car on dist ung parler en pluseurs lieus souvent,
Que moult est li hons folz et niches ensement,
Qui puet avoir le bien et ainchois le mal prent (p. 142).
Car j'ay bien oy dire, ce sachiez sans douter,
Que chou que mieudres donne, on ne doit refuser [on ne doit refuser ce que donne un supérieur] (p. 141).
Car on dist ung parler qui est bien avenant,
Que haïne et amours qui en juge s'espant,
Fait à le fois juger, on le voit aparant,
Si très hastivement c'on s'en va repentant (p. 179).
Telz se cuide vengier qu'à le fois est honnis (p. 180).
Qui muert pour son seigneur, il meurt en courtoisie (p. 199).
Car on dit bien souvent un parler communal,
Que tout adez se doute li hons qui a fait mal (p. 215).
Par lui puet on prover ci endroit clerement,
Que telz espeuse au prime qui au vespre s'en repent (p. 234).

La reine Blanchefleur, tentée d'avoir des prétentions sur Hugues Capet, trouve des prétentions pareilles chez sa fille, qui ne s'en tait pas, et elle lui répond vertement :

Fille, dit la roïne, par Dieu qui ne menty,
Il ne vous cault des aultres, le vos bon soit emply;
Plus quier avez ung bien pour vous que pour autruy (p. 93).

Ce dicton, qui, vrai au XIV^e siècle, ne l'est pas moins au XIX^e, n'empêche pas la bonne reine de se rendre à la raison, et de laisser passer en ceci la fille devant la mère.

Voilà Hugues Capet proclamé roi, marié à l'héritière, et sacré à Reims, où il reçoit la sainte ampoule. Là les seigneurs tiennent conseil à l'occasion de la grande guerre qui s'était élevée en France pour le mariage de la princesse Marie; et l'auteur, transportant en cette époque reculée ce qui s'était passé de son temps, lorsque manqua la ligne directe des Capétiens, y place l'origine de ce qui est connu sous le nom de *loi salique*.

Fu adonc accordé par euvre fianchie,
Que, s'en Franche avoit roy qui ne laissast en vie
Hoir malle après se mort, la cose fut jugie,
La fille n'y aroit une pomme pourie
Fors le douaire seul où seroit adrechie,
Ainchois prenderoit on en la quinte lignie

Ung prince de ce sanc de le roial partie,
Au jugement des pers de Franche la garnie,
En feroient un roy tenant la signourie,
Que mais feme en tenist derée ne demie,
Ne qu'elle fust en Franche con roïne servie (p. 175).

Le poëme devrait être fini quand Hugues Capet est roi de France; mais, depuis qu'à l'origine des légendes chevaleresques et des chansons de geste, le traître Guenelon eut préparé le désastre de Roland et de ses compagnons, il fut habituel de soumettre les héros aux retours de la fortune et aux embûches des déloyaux. C'est ce que fait notre auteur. Hugues Capet a vaincu les barons révoltés; il a même renoncé, par le conseil de ses chevaliers, au droit de les faire juger; mais il n'a pas triomphé de leur haine et de leur perfidie; et, pendant qu'il visite avec une escorte peu nombreuse les villes et les terres de son royaume, Frédéric et Asselin entreprennent d'enlever au nouveau roi *France la jolie;* car, disent-ils :

N'affiert point à bouchier si haute signourie (p. 186).

Frédéric marche sur Orléans, où Hugues a mené sa femme, et il s'empare de la ville et de la princesse. Asselin surprend l'escorte, l'égorge, et Hugues ne s'échappe qu'à grand'peine. Le voilà sans femme, sans royaume, seul et réduit à se déguiser. Mais le connétable lui est resté fidèle; et tous deux, concertant leur projet, surprennent les traîtres dans une église, à Montmirail, où Frédéric se mariait à la reine. Justice fut faite, et dès lors :

Ains puis ne trouva prinche, tant fist à redouter,
De France ne d'alleurs, tant comme il pot durer,
Qui osast contre lui de guerre relever.
Moult se fist par son cors et cremir et douter,
Et bien sot le royaume et tenir et garder (p. 236).

Au x^e siècle, les fleurs de lis, s'il y en avait, n'excitaient pas la terreur des grands vassaux; mais, au XIV^e siècle, elles étaient devenues puissantes et redoutables. Aussi l'auteur exprime les sentiments de son temps, non ceux de l'époque de l'usurpation capétienne, quand il représente l'effet produit par la vue de Hugues Capet revêtu des armes de France :

Li saudoier le fuient, et dient li aucant :
Bien sommez aujourd'hui outrageus et quidant,

Que pour argent alons no vie aventurant
Contre les fleurs de lis que veons aparant (p. 164).

Les hauts barons ne sont pas plus rassurés :

Quant li dus de Bretaigne se prist à regarder,
Et des armes de France se prist à avizer,
Vint au duc des Noirmans, se le prist à crier :
Ay, sire, dist-il, nous ne porons durer;
Roy ont fait à Paris pour le païs garder,
Que je voy en l'estour moult fierement porter.
Puisque Franchois ont roy, ne porons contrester ;
Tous li ors de ce monde ne nous pora sauver,
S'il nous puet chi endroit prendre ne atrapper (p. 154).

M. de La Grange regarde ce poëme comme anonyme; mais il serait possible que le nom de George (*jorge fu apiellés*), qui est après le dernier vers, fût celui de l'auteur, non du copiste. Toutefois, comme on ne sait rien de ce George, quel qu'il soit, je n'insiste pas, et je me joins au savant éditeur pour reconnaître « que le poëme de Hugues Capet offre « de grandes analogies avec celui de Bauduin de Sebourc, l'un devenant « roi de France, l'autre roi de Jérusalem, et tous deux, avant leur haute « fortune, séduisant force femmes et ayant force bâtards; que le théâtre « de leurs prouesses amoureuses est le même; qu'ils ont été célébrés tous « deux par un poëte du nord de la France, dans le même dialecte, « avec le même esprit et la même gaieté malicieuse; que la forme des « deux poëmes, sans doute, est encore celle des chansons de geste, et que « les souvenirs alors classiques y abondent également, mais qu'on y sent « je ne sais quoi de nouveau dans le récit qui leur donne une physio- « nomie toute particulière et les distingue très-nettement des anciennes « compositions du même genre. » Ces conclusions de M. de La Grange sont excellentes et font exactement apprécier un ouvrage qui mérite sa place dans l'utile collection des anciens poëtes de la France, publiée sous l'habile direction de M. Guessard.

É. LITTRÉ.

Saint-Martin, le Philosophe inconnu, sa vie et ses écrits, son maître Martinez et leurs groupes, d'après des documents inédits, par M. Matter, conseiller honoraire de l'Université de France, ancien inspecteur général des bibliothèques publiques, etc. 1 vol. in-8°, Paris, 1862, librairie académique de Didier.

La Correspondance inédite de L. C. de Saint-Martin, dit le Philosophe inconnu, et Kirchberger, baron de Liebisdorf, membre du Conseil souverain de la république de Berne, du 22 mai 1792 jusqu'au 7 novembre 1797, ouvrage recueilli et publié par L. Schauer et Alph. Chuquet, 1 vol. in-8°. Paris, 1862, chez Dentu, libraire-éditeur.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

Ce qu'il y a de plus original dans les œuvres de Saint-Martin, c'est lui-même, je veux dire l'empreinte qu'il y a laissée de son caractère, de son tour d'esprit, de ses sentiments, de sa vie. Cependant sa doctrine, ses idées philosophiques et religieuses, quoique empruntées en grande partie aux maîtres qu'il s'est donnés successivement, ne sont pas non plus dépourvues d'intérêt et de valeur. Elles nous présentent le mysticisme sous une forme particulière, à la fois métaphysique et sentimentale, dogmatique et rêveuse, satirique et inspirée, traditionnelle et indépendante, on pourrait presque dire révolutionnaire, qui a fait, qui fait encore de Saint-Martin un maître, un hiérophante, un chef de secte, quand il n'est le plus souvent que l'écho d'autres voix plus puissantes que la sienne.

Mais, pour être en état de se faire une idée exacte de la pensée qui se développe à travers tous ses écrits et de l'esprit général qui les domine, il faut d'abord considérer Saint-Martin dans ses rapports avec la philosophie de son temps; car, tout en partageant, comme nous avons pu nous en convaincre par ses lettres et ses confidences, quelques-unes des illusions, quelques-uns des préjugés du XVIII^e siècle et jusqu'à ses passions, c'est pourtant l'aversion qu'inspiraient à sa nature délicate les opinions

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1863, p. 418; pour le deuxième, celui de novembre, p. 677; pour le troisième, celui de janvier 1864, p. 32.

les plus accréditées à cette époque, qui l'ont poussé vers l'extrémité opposée; ce sont les raisons par lesquelles il s'est efforcé de les combattre qui sont devenues comme les premières assises de son propre système.

Il entra en lice par le livre *Des erreurs et de la vérité*, si maltraité par Voltaire. C'était un manifeste, non contre la philosophie du XVIIIe siècle en général, mais uniquement contre le matérialisme et le parti pris de déraciner dans les âmes toute croyance religieuse. « C'est à Lyon, nous « dit l'auteur lui-même[1], que j'ai écrit le livre *Des erreurs et de la vérité*. « Je l'ai écrit par désœuvrement et par colère contre les philosophes. Je « fus indigné de lire dans Boulanger que les religions n'avaient pris nais- « sance que dans la frayeur occasionnée par les catastrophes de la na- « ture. » Malgré la déclaration de Saint-Martin[2], qu'il ne s'est appuyé, dans cet écrit, que sur les *Principes naturels* dont il a été nourri dans sa jeunesse, il n'est pas difficile d'y reconnaître la théorie mystique ou plutôt cabalistique de l'émanation et du Verbe, sur laquelle reposait l'enseignement de Martinez Pasqualis. Le mysticisme et la cabale évoqués du sein des loges contre un adversaire tel que l'auteur de *L'Antiquité dévoilée*, c'est comme un dialogue entre deux personnages qui ne parleraient pas la même langue et seraient hors d'état de se comprendre.

Saint-Martin fut mieux inspiré et rencontra un adversaire plus digne de lui, le jour où il osa, de vive voix, devant une assemblée de deux mille personnes, s'attaquer à Garat à propos de la nature du langage. Ses objections, restées sans réponse, n'étaient pas seulement, pour me servir d'une image qui lui est chère[3], une pierre lancée dans le front d'un des Goliaths de la science contemporaine, elles allaient au delà du professeur d'analyse d'entendement humain aux écoles normales, elles atteignaient au cœur la philosophie de Locke et de Condillac.

Déjà, comme on peut s'en assurer par le compte rendu des séances des écoles normales[4], Garat avait rencontré d'autres contradicteurs. L'un d'eux, dans une lettre anonyme, comme il est d'habitude encore aujourd'hui d'en adresser aux professeurs de la faculté des lettres et du collége de France, fait cette remarque que, dans le système qui considère les sens comme l'unique origine de nos idées, il est impossible de comprendre une existence purement spirituelle, une âme distincte du corps. Or, s'il en est ainsi, comment ce même système admettrait-il l'immortalité de l'âme? Quelle sanction laisserait-il à la morale?

[1] *Portrait historique* n° 165. — [2] *Ibid.* n° 319. — [3] Voir, dans le troisième article, n° de janvier 1864, un passage de la *Correspondance inédite*, et *Le Crocodile*, p. 147, où la même image est reproduite. — [4] Tome III, p. 5 et suiv.

Un autre, du nom de Teyssèdre, porta la discussion sur un terrain plus délicat et plus purement philosophique. Interprète fidèle de la doctrine de Condillac, Garat, dans son discours d'ouverture, avait soutenu que les langues n'étaient pas moins nécessaires pour former nos idées que pour les exprimer, et que l'homme pense par cela seul qu'il est capable de parler, la parole ayant pour effet de fixer dans notre esprit des sensations qui sans elle s'échapperaient de toutes parts et ne tarderaient pas à s'évanouir. Teyssèdre lui oppose cette observation judicieuse que les langues n'ont pas la vertu de créer, mais seulement de décomposer ou d'analyser la pensée et d'en noter tous les éléments après les avoir séparés les uns des autres, après avoir fait sortir d'un tout concret plusieurs idées abstraites, dont chacune est désignée par un signe particulier. Or on n'analyse, on ne décompose, on n'enregistre, que ce qui existe déjà; donc la pensée est antérieure à la parole et à toute espèce de langage artificiel.

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment Garat a tenu tête à ces deux premiers adversaires. Contre l'auteur de la lettre anonyme il cherche à démontrer que l'immortalité de l'âme ne suppose pas, nécessairement, que l'âme soit d'une autre nature que le corps; qu'il y a des philosophes et même des Pères de l'Église qui ont cru l'âme à la fois matérielle et immortelle, et que cette croyance se justifie parfaitement par l'idée que l'expérience nous donne de la matière. Nous voyons, en effet, que les formes seules de la matière sont changeantes et fugitives, mais que ses éléments constitutifs, que les atomes dont elle est composée, demeurent invariables et indestructibles. Du moins nous est-il impossible de nous assurer qu'il en soit autrement. Si l'immense auditoire des écoles normales s'est contenté de ce raisonnement, il faut convenir qu'en l'an III de la République une et indivisible on n'était pas difficile en matière de foi à la vie future. Garat ne se montre pas moins étranger aux vrais principes de la morale qu'à ceux de la métaphysique, lorsqu'il soutient que la morale est une science de pure observation; qu'on la voit en quelque sorte se manifester d'elle-même dans les relations mutuelles qui s'établissent entre les hommes; qu'elle apporte avec elle sa sanction, aussi facile à constater par l'expérience, aussi évidente à nos sens que ses lois; que partout « nous verrons le malheur naître du mal et le bonheur du bien. » Cela était hardi à dire au lendemain des jours de la Terreur.

A l'objection tirée de l'impuissance du langage pour créer la pensée, il se contente de répondre par cette proposition, que l'on croirait tirée des œuvres de Guillaume Ockam ou de Hobbes encore plus que de celles

de Condillac : « Penser, c'est compter, c'est calculer des sensations; et ce « calcul se fait, dans tous les genres, avec des signes comme en arithmé- « tique[1]. » Comment s'étonner après cela que Garat, tout en reconnaissant en lui un homme de génie qui a beaucoup fait pour le progrès des sciences et qui a contribué à l'avancement de la langue française, refuse à Descartes le nom de *philosophe*, sous prétexte qu'il n'a rien fait pour l'analyse de l'entendement? « A l'instant, dit-il, où l'on adopte « l'hypothèse des idées innées, on doit renoncer à connaître l'esprit hu- « main. »

Un troisième antagoniste appelé Duhamel, et que Garat n'a pas mieux réfuté que les précédents, attaqua la philosophie de Condillac dans ce qui lui était le plus cher, non-seulement dans ses conclusions, mais dans sa méthode, dans l'hypothèse de l'homme-statue. Il établit avec beaucoup de force, bien des années avant la publication et même avant la composition des *Nouveaux rapports du physique et du moral*, que cette manière de procéder n'a rien d'analytique, mais qu'elle est précisément le contraire de l'analyse. Il annonça en quelque sorte les *Leçons de philosophie* de Laromiguière en montrant que la sensation, passive, involontaire, fugitive comme elle l'est, ne peut pas être la source d'où sortent une à une les opérations diverses et les facultés mêmes de l'intelligence, l'attention, la comparation, le jugement, la mémoire, la réminiscence[2].

La discussion en était là, et l'autorité du maître était déjà passablement ébranlée, quand Saint-Martin demanda la parole. Ses objections portent successivement sur trois points :

1° Tout en prenant pour devise de son discours d'ouverture une parole de Bacon qui proclame à la fois l'harmonie et la distinction du vrai et du bien[3], Garat ne s'occupe que d'une seule faculté de l'homme, à savoir l'intelligence, qu'il fait dériver tout entière d'un seul fait, la sensation. Mais, alors même que cette origine pourrait être admise, l'intelligence ne serait toujours que la faculté du vrai, et il en faudrait une autre pour nous expliquer l'idée du bien, car évidemment l'idée du bien, le sentiment du bien, ne sauraient prendre leur source dans la sensation, qui leur est étrangère et souvent opposée. Cette seconde puissance de l'âme, par laquelle nous discernons le bien du mal, et qui nous porte à aimer l'un et à haïr l'autre, c'est le *sens moral*, complète-

[1] *Séances des écoles normales, etc.* t. II. — [2] *Ibid.* t. III, p. 48-60. — [3] « Etenim « illuminationis puritas et arbitrii libertas simul inceperunt, simul corruerunt, neque « datur in universitate rerum tam intima sympathia quam illa veri et boni. » (*De augm. scientiarum*)

ment distinct du *sens intellectuel*, par lequel nous discernons le vrai du faux.

2° S'il est vrai, comme Garat le prétend, à l'exemple de Condillac et de quelques autres philosophes, que la parole soit indispensable non-seulement à la communication, mais à la formation de nos pensées, pourquoi donc ces mêmes philosophes se montrent-ils si scandalisés de la fameuse phrase de Rousseau : « la parole me paraît nécessaire à l'ins-« titution de la parole? » Entre le langage parlé et les signes appelés *naturels* il y a un abîme. Ceux-ci n'ont pu servir de modèle à celui-là. Or, puisque nous voyons que, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre physique, toute chose a un commencement, toute chose est sortie d'un germe qui n'est pas l'œuvre de l'homme, pourquoi les langues seraient-elles exceptées de cette loi universelle? « Pourquoi (ce sont les expressions « mêmes de Saint-Martin) le plus beau de nos priviléges, celui de la « parole vive et active, serait-il le seul qui fût le fruit de notre puissance « créatrice, tandis que, pour tous les autres avantages qui lui sont infé-« rieurs, nous serions subordonnés à un germe et condamnés à attendre « la fécondation? »

3° A en croire la parole du maître, « il serait impossible de savoir et « inutile de chercher si la matière pense ou ne pense pas. » Or cette proposition est doublement contestable. S'il y a au monde une question qui nous intéresse, c'est précisément celle-ci, c'est de savoir si nous sommes esprit ou matière, si nous avons une âme ou si toute notre existence se réduit aux propriétés et aux fonctions du corps. Cette question est-elle donc insoluble? Non, car nous voyons clairement qu'il n'y a point d'assimilation possible entre l'homme et les êtres qui appartiennent à la nature physique ou animale. L'homme est susceptible de perfectionnement et de culture, il développe ses facultés parce qu'il est capable de les diriger et de les conduire, c'est-à-dire parce qu'il pense. Si les êtres inférieurs à lui, les êtres matériels, quand ils sont abandonnés à eux-mêmes, restent toujours dans le même état, c'est qu'ils n'ont pas reçu le don de la pensée. D'un autre côté, s'il est vrai que les langues soient l'instrument nécessaire de la pensée, et s'il n'y a que l'homme qui en soit pourvu, il faut en conclure que de tous les êtres qui vivent sur la surface de la terre, il n'y a que lui qui pense : « car la nature est trop « sage pour faire un don à un être et lui refuser le seul instrument avec « lequel il puisse le mettre en œuvre[1]. » Les signes naturels dont se servent les animaux ne font aucun tort à ce raisonnement. Ces signes

[1] *Séances des écoles normales*, t. III, p. 14.

restant uniformes et invariables comme les espèces mêmes dont ils expriment les sensations et les besoins, nous offrent, au contraire, la preuve irrécusable que les animaux ne pensent point.

L'existence d'un sens moral, supérieur, non-seulement à la sensation, mais à la raison même, l'existence de la pensée comme d'une faculté distincte de la parole, et de la parole elle-même comme d'une faculté primitive, originale, que l'homme n'a pas inventée à plaisir; enfin l'incompatibilité radicale de la matière et de la pensée, et, par suite, la distinction de l'âme et du corps; tels sont les trois points essentiels que Saint-Martin s'est proposé de défendre contre la philosophie de Condillac, publiquement enseignée, au nom de l'État, à ceux qui allaient recevoir la mission d'instruire la jeunesse.

Il ne paraît pas que Garat se soit défendu d'abord avec beaucoup de succès, puisqu'il a pu mériter le reproche d'avoir, dans le compte rendu de la séance où ces débats eurent lieu, substitué une réponse tout à fait nouvelle à celle qui avait été le fruit de l'improvisation. C'est ce qui autorisa Saint-Martin, dans une lettre adressée à Garat et publiée dans les *Séances des écoles normales*[1], à reproduire ses objections avec des considérations plus étendues. Peut-être n'était-il pas fâché d'un incident qui lui donnait le droit de présenter avec ensemble, avec méthode, autant que la méthode pouvait entrer dans son esprit, des idées que leur isolement rendait difficiles à saisir, et qui, sous cette première forme, ont été, dans la réponse écrite de Garat, l'objet d'une critique assez fine. Je me bornerai à en citer cette phrase qu'il oppose à la sentence de Rousseau : « Rousseau voulait découvrir les sources d'un grand fleuve et il « les a cherchées dans son embouchure, ce qui n'était pas le moyen « de les trouver, mais c'était le moyen de croire, comme on l'a cru « des sources du Nil, qu'elles n'étaient pas sur la terre, mais dans le « ciel[2]. »

La lettre dont nous venons de parler, un des meilleurs écrits de Saint-Martin, a été elle-même complétée et expliquée par le mémoire qui devait servir de réponse à la question de la troisième classe de l'Institut : « Quelle est l'influence des signes sur la formation des idées? » et qui est devenu un peu plus tard le soixante et dixième chant du *Crocodile*[3]. Ces deux ouvrages réunis ne laissent rien à désirer sur la signification et la portée des trois propositions dont Saint-Martin voulait se servir

[1] Tome III, p. 61-159. — [2] *Ibid.* p. 40. — [3] *Le Crocodile, ou la Guerre du bien et du mal arrivée sous le règne de Louis XV*, poëme épico-magique en cent deux chants, 1 vol. in-8° mêlé de prose et de vers, an VII de la République.

comme d'autant de leviers pour renverser la philosophie régnante. A vrai dire, ces trois propositions se réduisent à deux, puisque la troisième, l'incompatibilité de la matière et de la pensée, est une conséquence nécessaire des deux autres.

Le sens moral dont il a été question plus haut, ce n'est pas, comme on le croit, une faculté particulière, semblable à celle que reconnaissait, sous le même nom, le philosophe écossais Hutcheson; c'est le fond même de notre être, à la fois sensible et intelligent, sensible et non *sensitif*, dit Saint-Martin; c'est la source profonde d'où jaillissent à la fois nos idées et nos sentiments, mais d'abord nos sentiments, et le sentiment religieux aussi bien que le sentiment moral, le sentiment du divin autant que celui du bien; c'est la racine de notre existence spirituelle, dont l'intelligence proprement dite ou l'entendement n'est qu'une simple ramification; c'est en un mot l'âme elle-même, naturellement douée d'une puissance affective et intellectuelle, d'une faculté de sentir et de comprendre qui cherche son objet infiniment au-dessus ou au delà de la nature extérieure, et qui cependant ne peut entrer en exercice, qui ne se manifeste par des sentiments et par des idées déterminés qu'à la faveur d'une excitation venue du dehors.

C'est ainsi que Saint-Martin, en repoussant la doctrine que non-seulement nos idées, mais nos sentiments et notre volonté ne sont que des impressions reçues par nos sens, échappe aux difficultés du système des idées innées, et laisse à la sensation le privilége d'exciter, de réveiller, de provoquer en quelque sorte les facultés les plus essentielles de notre âme. Son opinion se résume dans cette phrase, où l'on reconnaîtra en même temps le cachet particulier de son style : « L'esprit de l'homme « n'est pas une table rase, comme l'a dit Locke, mais une table *rasée*, dont « les racines restent encore et n'attendent que la réaction convenable « pour germer[1]. »

Cette manière de concevoir l'esprit humain a conduit Saint-Martin à une théorie du langage qui diffère complétement de celle de Condillac sans ressembler pourtant à celle de Bonald, avec laquelle on l'a souvent confondue. De Bonald, plus rapproché qu'on ne pense, et surtout qu'il ne s'en doute lui-même, de l'auteur du *Traité des sensations*, ne comprend pas que la pensée, quand on la distingue de la perception et de la représentation des objets purement matériels, puisse exister à un degré quelconque sans la parole; d'où il résulte que la parole ne peut avoir été inventée par les hommes; car elle l'aurait été par le moyen de la

[1] *Le Crocodile*, chant LXX, p. 284.

pensée, par conséquent il faudrait supposer qu'elle existait déjà quand l'esprit humain l'a créée. Or, la parole n'étant pas d'institution humaine, il faut bien admettre, selon l'auteur de la *Législation primitive*, qu'elle est une révélation divine et surnaturelle, c'est-à-dire que Dieu lui-même a enseigné à nos premiers parents la première langue qui ait été parlée sur la terre et d'où sont sorties toutes les autres[1]. Ce même raisonnement, de Bonald l'applique avec une confiance imperturbable à l'origine de l'écriture. « La décomposition des sons, dit-il[2], et l'écriture sont « une seule et même chose; donc l'une n'a pu précéder l'autre, puis« qu'on ne pouvait décomposer les sons sans les nommer, ni les nommer « que par les lettres ou les caractères qui les distinguent. » L'écriture n'est donc pas moins nécessaire à l'invention de l'écriture que la parole à l'invention de la parole. Dieu a donc révélé à l'homme d'une manière surnaturelle le premier alphabet, comme il lui a révélé la première langue. On croirait que de Bonald a voulu s'approprier l'argument par lequel certains rabbins se flattaient de démontrer que Dieu lui-même avait fabriqué ou créé du néant la première paire de tenailles. Des tenailles, disaient ces docteurs, ne peuvent être construites qu'avec cet instrument même; donc, la première fois que l'homme s'en est servi, il a dû le tenir d'une grâce spéciale de la toute-puissance divine.

Rien de pareil dans l'opinion de Saint-Martin. Il ne regarde point la parole, au moins dans la totalité de ses éléments, comme une pure convention qui n'aurait pu s'établir entre les hommes que par le concours des plus heureux hasards et d'une longue suite de siècles; mais il ne croit pas non plus nécessaire, il le déclare expressément, de l'expliquer par un miracle ou une révélation extraordinaire[3]. Il la considère comme une propriété naturelle à l'homme ou comme un langage natif, dont nous trouvons en nous le secret sans l'avoir appris, et dont nous sommes forcés de nous servir par cela seul que nous sommes des êtres pensants. En effet chaque espèce d'êtres a reçu de la nature une langue qui lui est propre. Il y a la langue des êtres sensitifs, c'est-à-dire des animaux, qui varie suivant leur organisation. Il y a la langue des êtres matériels et inanimés; car « tout ce qui est externe dans les êtres, nous « pouvons le regarder comme étant le signe et l'indice de leurs proprié« tés internes[4]. » L'être moral et intellectuel, c'est-à-dire l'homme en tant qu'il est doué du sens moral, l'homme en tant qu'il a la faculté d'aimer et de penser, ferait-il donc seul exception à cette loi universelle?

[1] *Recherches philosophiques*, t. I, p. 100 et suiv. — [2] *Ibid.* ch. III. — [3] *Lettre au citoyen Garat*, dans les *Séances des écoles normales*, t. III, p. 141. — [4] *Ibid.* p. 135; *Le Crocodile*, p. 279.

Non, lui aussi a été pourvu d'un langage qui lui est propre, aussi ancien que son existence, qui répond exactement à son essence spirituelle; et ce langage est la parole.

Mais, parce que la parole a paru sur la terre en même temps que la nature humaine, il n'en faudrait pas conclure qu'elle a atteint, dès le premier jour, à la dernière limite de la perfection. Elle a suivi la même marche et revêtu successivement les mêmes caractères que la pensée. Or la pensée est d'abord obscure et confuse, confondue non-seulement avec nos affections morales, mais avec nos impressions sensibles. Ces modes de notre existence, si différents les uns des autres, sont d'abord, pour me servir d'une image de Saint-Martin, enveloppés et scellés sous le même cachet comme l'alliage et l'or sont enfermés dans le même creuset[1]. Peu à peu nos sentiments se dégagent de nos sensations et nos idées de nos sentiments. C'est le travail actif de l'âme sur elle-même qui donne ce résultat, et le travail de l'âme, manifesté par une suite d'opérations qui s'appellent l'attention, la comparaison, le jugement, le raisonnement, la réflexion, la délibération, a pour instrument la parole. Mais la parole, en même temps qu'elle en est l'instrument, est aussi, sous un certain rapport, un produit de ces opérations, puisqu'elle leur doit un degré de plus en plus élevé de précision et de clarté.

Aussi rien de plus insoutenable, selon Saint-Martin, que la prétention de Condillac et de presque tous les philosophes du XVIIIe siècle, de vouloir corriger l'imperfection du langage afin d'amener la perfection des idées, et de nous offrir, comme un modèle à suivre dans l'exposition de toutes nos connaissances, la langue des calculs. L'imperfection du langage tient à l'obscurité de la pensée, à l'état d'enveloppement où se trouvent d'abord toutes nos facultés et à cette loi de notre nature qui veut que l'imagination et le sentiment précèdent en nous la réflexion. Quant aux mathématiques, dont on nous propose à tout propos l'imitation, l'autorité incontestée qu'elles exercent sur notre esprit tient moins aux propriétés particulières de leurs signes qu'à la nature des vérités qu'elles enseignent. Les signes qui sont à l'usage de ces sciences sont l'expression des lois mêmes de la nature, que l'homme n'a point faites, et qui s'imposent à son esprit avec une telle évidence, qu'elles ne laissent point de place aux objections et au doute. Ces signes, ramenés à leur point de départ et réduits à leurs éléments invariables, ce sont les figures de géométrie toujours prêtes à ramener l'esprit à la vérité, s'il était tenté de s'en écarter. Il n'en est pas ainsi des autres sciences, surtout des sciences

[1] *Le Crocodile*, p. 288-289.

morales et religieuses, dont la parole est le seul moyen d'expression, et, à défaut de la parole, l'écriture. Est-ce à dire que la certitude leur soit interdite? Non, elles ont au dedans de nous, dans les principes qui émanent du sens moral, dans les idées premières et les axiomes de la raison, une base aussi inébranlable que celle des connaissances dites exactes, et, à plus forte raison, que celle des sciences physiques. Elles ont aussi leurs preuves particulières, qui, pour n'être point sensibles à l'œil, n'en restent pas moins irrécusables pour l'esprit; car, ainsi que Saint-Martin le remarque avec beaucoup de sens, « chaque science a « son genre de démonstration qui lui est propre[1]. »

Tout en admettant la perfectibilité de la parole, Saint-Martin ne pense pas qu'elle soit indéfinie. Il croit, au contraire, qu'arrivées à un certain point les langues ne peuvent plus que décliner, se corrompre et se dessécher. C'est lorsqu'elles substituent les abstractions et les définitions, les constructions régulières et invariables aux impressions directes que les choses font sur nous et aux vives images, aux tournures libres et animées qui en sont l'expression. Comme c'est justement ce qui fait la différence des langues anciennes et des langues modernes, il n'hésite pas à donner la préférence aux premières. Il y a un sentiment vrai et profond du génie de l'antiquité dans la manière dont Saint-Martin nous rend compte de sa prédilection. « Les langues primitives, dit-« il[2], étaient plus près que les nôtres de la véritable origine des langues, « qui est autre que celle que les docteurs nous ont enseignée en ne la « puisant que dans la nature brute des sauvages. Par cette raison ces lan-« gues primitives étaient plus dans le cas de participer à toutes les pro-« priétés de leur source, et de pourvoir ensuite à tous les besoins de notre « esprit. Elles étaient plutôt des langues d'action et d'affection que des « langues de méditation ; elles étaient plus parlées qu'écrites, et, par cette « vivante activité, elles avaient une force et une supériorité qui appartien-« dra toujours à la parole par préférence à l'écriture; parce que, par ce « moyen, elles devaient faire sortir d'elles-mêmes une chaleur et une « vie que nos froides spéculations ne savent plus exprimer de nos esprits « ni de nos langues, et que nous cherchons à remplacer par le luxe de « notre style. »

Mais quelle que soit la supériorité des langues anciennes sur les langues modernes, cela n'empêche pas les unes comme les autres d'être très-nombreuses et très-diverses. Or, comment concilier cette diversité avec l'unité essentielle de la nature humaine? Toutes les langues venant

[1] *Le Crocodile*, chant LXX, p. 339. — [2] *Ibid.* p. 346.

se résoudre finalement dans la parole, et la parole n'étant pas une invention de l'homme, mais un moyen d'expression que la nature elle-même nous enseigne, qui dérive spontanément et nécessairement de nos facultés intellectuelles et morales, ne semble-t-il pas que le genre humain tout entier n'ait dû connaître d'abord qu'une seule et même langue? Cette unité de langage, que de Bonald prenait à la lettre et qu'il faisait consister dans un idiome privilégié de création surnaturelle, Saint-Martin la econnaît dans les lois générales qui dominent toutes les langues, et qui, par cela même, les précèdent dans l'esprit humain. Il la reconnaît aussi dans ces idées premières et ces premières affections dont chacune, pour me servir des expressions mêmes de Saint-Martin, « choisit « et crée son messager, » c'est-à-dire dont chacune, sous l'empire d'un instinct infaillible, s'adapte au signe qui lui convient le mieux, soit pour la communiquer au dehors, soit pour la conserver ou pour l'enregistrer en nous. A ces signes originels ou natifs, qui finissent par faire corps avec la pensée, dont ils ne sont pourtant que les archives, viennent peu à peu s'en ajouter d'autres qui répondent à des besoins particuliers et à la diversité des circonstances au milieu desquelles, sous l'influence desquelles se développent nos facultés. De là la nécessité de distinguer dans les langues deux sortes de signes : les signes fixes et les signes conventionnels; les premiers, relativement en petit nombre, qu'on trouve, ou du moins qu'on pourrait, avec de meilleurs principes sur la constitution du langage, retrouver partout; les seconds, qui déterminent le caractère propre de la langue de chaque pays, de chaque nation, de chaque branche des connaissances humaines[1].

Qu'on ôte à cette théorie ce que l'esprit de système et peut-être aussi l'ardeur de la polémique lui donne de trop absolu, on ne la trouvera pas trop éloignée de celle qui est accréditée aujourd'hui par les travaux les plus récents de la philologie comparée. Ces racines communes, cet organisme commun, qu'on a découverts dans une multitude de langues autrefois considérées comme radicalement distinctes, et maintenant rapportées à deux familles, la famille indo-européenne et la famille sémitique; ce sont les signes fixes de Saint-Martin, que nos savants modernes font remonter, comme lui, au berceau du genre humain, et jaillir spontanément des sources de la vie. Les flexions, les combinaisons, les modifications de toute espèce que nous présentent ces éléments primitifs, et qui déterminent la diversité des idiomes sortis d'une même souche, c'est ce qu'il appelle les signes conventionnels,

[1] Le *Crocodile*, p. 321-358, et la *Lettre à Garat*, p. 136-146.

sans les regarder cependant comme arbitraires. Elles ne sont, en effet, dans sa pensée, que la partie variable, et, si l'on peut parler ainsi, la partie fluide des langues, dont les radicaux et les formes générales nous représentent la charpente osseuse. Ce n'est pas un médiocre honneur pour Saint-Martin, d'avoir, sans autre secours que l'observation philosophique, devancé d'un demi-siècle les découvertes les plus accréditées de l'érudition contemporaine.

Ces idées sur la formation de la parole et sur la nature de la pensée, Saint-Martin les tourne comme une arme de guerre, non-seulement contre la philosophie, mais contre la science de son temps, pénétrée tout entière du même esprit et guidée par les mêmes principes. Ce ne sont plus les métaphysiciens de l'école de Locke et de Condillac, ce sont, en général, les savants du XVIII[e] siècle, qui sont mis en cause et tournés en ridicule dans *Le Crocodile*. Dans cette composition étrange, formée de prose et de vers, à la fois allégorique et satirique, où ne figurent que des êtres imaginaires avec quelques personnages réels cachés sous des noms supposés, ce serait une tentative superflue de chercher le sens que l'auteur a donné à chacune de ses paroles; mais il est impossible d'y méconnaître l'intention de bafouer l'Académie des sciences et les sciences elles-mêmes, quand elles se flattent dans leur orgueil de comprendre la nature sans avoir besoin de s'élever au-dessus d'elle. Voici, en effet, comment s'exprime un des personnages allégoriques qui ont le privilége d'être les interprètes de sa pensée : « Un torrent de « prestiges a inondé l'intelligence humaine en général, et celle des Pa- « risiens en particulier, parce que leur ville, qui renferme des savants « et des docteurs de tout genre, en possède bien peu qui tournent leur « pensée vers la recherche des véritables connaissances, et encore moins « qui marchent vers les véritables connaissances avec un véritable esprit. « La plupart d'entre eux ne s'attachent qu'à disséquer l'écorce de la na- « ture, à en mesurer, peser et nombrer toutes les molécules, et tentent « en insensés la conquête de tout ce qui entre dans la composition de l'u- « nivers, comme si cela leur était possible à la manière dont ils s'y « prennent. Ces savants, si célèbres et si bruyants, ne savent seulement « pas que l'univers ou le temps est l'image réduite de l'indivisible et uni- « verselle éternité; qu'ils peuvent bien la contempler et l'admirer par le « spectacle de ses propriétés et de ses merveilles, qui doivent journelle- « ment se succéder pour que ce monde soit une représentation de son prin- « cipe, mais qu'ils ne s'empareront jamais du secret de son existence[1]. »

[1] Chant XV, p. 53.

Cependant, quoiqu'il n'ait jamais bien compris, comme il prend soin de nous l'apprendre[1], que l'homme pût s'occuper un instant des choses de la matière, il en veut moins à la physique proprement dite et aux sciences naturelles, qu'à l'abus qu'on a fait de ces connaissances, surtout au XVIII[e] siècle, pour se passer de Dieu. Aussi ses railleries sont-elles dirigées particulièrement contre ces hypothèses ambitieuses qui avaient pour but d'expliquer l'origine du monde et la formation des êtres, tant animés qu'inanimés, par la seule puissance des éléments, par les seules propriétés de la matière brute[2]. Buffon n'y est pas plus ménagé que tous les autres.

Puisque j'ai été amené à citer *Le Crocodile*, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que j'y trouve la confirmation de mes conjectures sur Martinez Pasqualis. Martinez Pasqualis est évidemment le nom véritable que nous cache celui d'Éléazar, comme M[me] Jof, née en Norwége en 1743, c'est-à-dire dans l'année où Swedenborg eut sa première vision, nous représente la doctrine de la Nouvelle Jérusalem. Tout ce que dit Éléazar de sa personne et de ses opinions s'applique exactement au premier maître de Saint-Martin. Né en Espagne de parents israélites, il s'est réfugié en France pour échapper aux rigueurs de l'inquisition. Élevé avec soin dans la foi de ses pères, il n'a jamais changé de religion, tout en considérant le christianisme comme un développement légitime de la loi promulguée sur le mont Sinaï et de la parole des prophètes. Mais, à la lumière qui brille dans les Livres saints, il en a ajouté une autre qui jaillit d'une source plus abondante et plus pure. « Nourri, dit-il[3], de l'étude de l'homme, j'ai cru apercevoir en lui « des clartés vives et lumineuses sur ses rapports avec toute la nature et « sur toutes les merveilles qu'elle renferme, et qui lui seraient ouvertes « s'il ne laissait pas égarer la clef qui lui est donnée avec la vie. » Au moyen de ce talisman, aujourd'hui perdu pour l'immense majorité des hommes, et qu'une grâce particulière lui a permis de retrouver, il a pu s'assurer des prétendues vérités qui font la base du *Traité de la réintégration.*

Ajoutez qu'Éléazar a, comme Martinez Pasqualis, la prétention d'être en rapport avec le monde supérieur dont celui-ci n'est que l'image visible, et avec le principe même de tous les êtres, non-seulement par le commerce spéculatif de la pensée, mais par ces communications réelles, par ces *vertus actives* qui ont agi si fortement sur l'abbé Fournier, et

[1] Portrait, n° 1085. — [2] Voyez surtout les chants XX-XXXVI. — [3] *Le Crocodile,* chant XXIII, p. 87.

laissé une impression ineffaçable dans l'esprit de Saint-Martin. Du reste, dans son opinion, cette puissance extraordinaire n'a rien de surnaturel; elle est, au contraire, un retour à la nature telle qu'elle était avant sa déchéance; elle n'est que le réveil de nos facultés endormies et la restauration de nos *rapports originels* avec la cause première; rapports qui n'ont jamais été interrompus, quoiqu'ils soient restés cachés dans le fond le plus reculé de notre être [1]. Cette manière de voir s'accorde parfaitement avec le fond cabalistique des enseignements de Martinez.

On n'aura maintenant aucune peine à comprendre comment Saint-Martin, en attaquant dans leurs principes, dans leurs méthodes, dans leurs hypothèses les plus chères, la philosophie et la science du XVIII[e] siècle, était cependant avec elle contre la religion, ou, du moins, contre les églises établies, et particulièrement contre l'Église catholique. La première, la véritable révélation, selon lui, c'est celle que nous trouvons en nous-mêmes, dans la voie du sens moral, dans ces idées et ces affections premières dont les sens sont incapables de nous expliquer l'origine et qui nous transportent au delà du monde visible, dans ce sentiment indestructible d'amour et d'admiration qui nous élève jusqu'à la source de notre existence et de notre pensée. A côté de cette révélation il y en a une autre, non moins ancienne, celle que renferme l'œuvre de la création ou le grand livre de la nature; car, « la nature « entière, dit Saint-Martin [2], peut se considérer comme étant dans une « révélation continuelle, active et effective. » Mais la voix de la nature est moins claire et s'adresse à nous moins directement que celle du sens moral. Elle n'offre pas une image aussi expressive que nous-mêmes des attributs, ou, pour parler la même langue que notre philosophe, des vertus de son divin auteur. Si nous la comprenons, et cela n'est pas toujours facile à cause du bien et du mal qui se mêlent dans son sein, c'est moins par l'effet de sa propre puissance que « par la sublime di« gnité de notre être qui nous appelle à planer sur l'universalité des « choses [3]. » Voilà pourquoi il y a danger, avant d'avoir analysé l'homme, de s'appuyer sur la nature pour parler de Dieu. Saint-Martin fait cette réflexion, qui n'aurait pas été désavouée par l'auteur de la *Critique de la raison pure*, que les preuves de l'existence de Dieu qui ont été tirées par les philosophes du spectacle de la nature n'ont pas plus de solidité que les arguments contraires [4]. En réalité, il n'y a que la lumière inté-

[1] *Le Crocodile* p. 86. — [2] *Lettre à Garat*, p. 119. — [3] *Le Crocodile*, p. 85. — [4] *Lettre à Garat*, p. 93.

rieure de notre âme, la lumière du sens moral, qui nous mette en communication avec l'ordre divin.

La conséquence qui sort de là est facile à prévoir. « Le sens moral « étant antérieur à tous les livres et à toutes les traditions, c'est au sens « moral jouissant de tous ses droits à être le juge suprême de ce qui con- « cerne la chose religieuse, puisque c'est lui qu'elle est censée avoir prin- « cipalement pour objet; enfin il n'y a que lui qui puisse être un témoin « non suspect, non-seulement pour attester si cette chose religieuse a une « source réelle ou non, mais pour discerner dans tous les livres et dans « toutes les traditions qui traitent de cette chose religieuse, ce qu'elle « tient de sa base originelle et les scories qu'elle a ramassées dans son « cours [1]. »

D'où vient donc le respect profond que Saint-Martin témoigne en toute circonstance et qu'il n'a cessé d'éprouver jusqu'à la fin de sa vie pour les Écritures? Qu'est-ce qui l'a porté à dire que nous ne pouvions avoir quelque confiance dans nos doctrines qu'autant que nous avions mis notre esprit en pension dans les Écritures saintes [2]? Comment en est-il venu à se persuader que, s'il nous arrivait de perdre tout à coup les ouvrages des plus grands écrivains tant anciens que modernes, des écrivains ecclésiastiques aussi bien que des auteurs profanes, nous pourrions facilement nous consoler de ce malheur en conservant les Livres saints [3]? C'est que les Livres saints, et particulièrement la partie de ces livres qu'anime l'esprit prophétique, sont pour lui l'expression la plus vraie et la plus pure de l'état où se trouve notre âme quand elle cède aux inspirations du sens moral. Ils ne sont pas la révélation même; car celle-là est toute intérieure et descend directement de Dieu pour échauffer le cœur et éclairer l'esprit de chacun de nous; mais ils nous en présentent la traduction la plus éloquente et la plus fidèle. Ce qui fait leur supériorité sur tous les autres livres, ce qui fait qu'on ne se lasse point de les méditer et de les relire, c'est que « nous les trouvons en nature dans nous-mêmes, » et ils ont réellement existé dans l'âme humaine sous une forme spirituelle avant d'apparaître à nos yeux sous une forme matérielle et visible. C'est donc bien mal les comprendre que de leur attribuer, comme un fait, une origine surnaturelle, puisqu'ils sortent, au contraire, du fond de notre nature [4]. Toutes les mythologies et les théogonies des anciens peuples, leurs traditions religieuses et ce qu'on peut appeler leurs Écritures

[1] *Lettre à Garat*, p. 94. — [2] Portrait n° 319. — [3] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 275-277. — [4] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 144-153; *Lettre à Garat*, p. 129.

saintes, sont sorties de la même source. Saint-Martin pousse encore plus loin la hardiesse. « Tout homme, dit-il[1], pourrait et devrait même en- « fanter des traditions spirituelles et des écritures saintes, puisque tout « homme pourrait écrire de sa substance, et c'est sans doute cette pro- « priété radicale de l'homme mal appliquée, qui a produit cet amas « confus, bizarre et contradictoire, de traditions informes dont tous les « peuples sont inondés. » Mais ce qui a donné et donnera toujours aux livres hébreux une supériorité incomparable sur tous les monuments de cette espèce, c'est leur conformité complète au texte divin que nous portons en nous.

On voit que Saint-Martin ne traite pas avec moins de liberté que Rousseau les choses d'ordre surnaturel; mais il reste plus conséquent avec lui-même, et l'on chercherait vainement dans ses écrits une dissonance aussi choquante que celle qui existe, dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*, entre le dialogue du raisonneur et de l'inspiré, et le morceau si admiré et si souvent cité sur la majesté des Écritures. Au reste, cette indépendance soutenue ne demandait pas un grand effort à l'âme si profondément religieuse de Saint-Martin, puisque ce qu'il appelle la nature n'est en réalité qu'un miracle universel et perpétuel qui enveloppe à la fois l'homme et l'univers.

Par rapport aux religions constituées et aux dogmes consacrés, les conséquences de ce spiritualisme excessif sont les mêmes que celles du rationalisme critique. Elles substituent la libre pensée et le sentiment personnel à l'autorité extérieure, soit celle des hommes, soit celle des livres. Elles ne laissent rien subsister, ni dans la foi, ni dans les symboles, d'absolument immuable; elles font de la tradition elle-même une puissance vivante et perfectible, qui se modifie, se développe et se transfigure avec le temps, qui prend, pour chaque homme et pour chaque génération, le sens et le caractère que son esprit est capable de lui donner. Saint-Martin va même jusqu'à nous annoncer une époque assez prochaine où l'empire de la tradition, dans le sens où on l'entend habituellement, aura entièrement cessé. « Je pressens, dit-il par la bouche « d'Éléazar, je pressens avec joie que le temps viendra, et il n'est pas « loin, où les docteurs purement traditionnels perdront leur crédit[2]. » Cette même prédiction on la trouve à plusieurs reprises développée en son propre nom dans ses dernières pensées[3].

Ces idées nous expliquent comment, lorsqu'il parle de l'Église catho-

[1] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 155. — [2] *Le Crocodile*, p. 87. — [3] Voyez *Œuvres posthumes*, t. I, p. 403-405.

lique et de ses ministres, son langage est souvent aussi violent et aussi injurieux que celui des philosophes ses contemporains. Il les poursuit sans relâche presque dans tous ses écrits [1], et leur reproche, comme on peut le penser, des torts de plusieurs espèces; mais le plus grand de tous, dans son opinion, c'est d'avoir déchaîné l'esprit d'incrédulité par leur manière de comprendre et d'enseigner la religion. « Ce sont les « prêtres, dit-il [2], qui ont engendré les philosophes, et les philosophes « qui engendrent le néant et la mort. » — « Je ne puis, dit-il ailleurs [3], « penser à cette classe d'hommes sans que mes entrailles soient percées « de douleur, tant les suites de leur négligence me paraissent effrayantes, « soit pour eux, soit pour les peuples qui attendaient d'eux leur soutien « et la guérison de leurs maux. »

A la fin de sa vie, dans les derniers écrits sortis de sa plume, on le voit incliner vers des sentiments plus indulgents et plus dignes de la douceur naturelle de son âme. Il se reproche les négligences et les imprudences qu'il a commises dans ses premiers jugements [4]. Il parle avec respect du célibat ecclésiastique, de la confession auriculaire, de la plupart des fêtes et des institutions du catholicisme [5]. Mais c'est une étrange illusion d'en conclure qu'il ait songé à rentrer dans cette Église, qu'il appelle quelque part [6] le *Séminaire du christianisme*, et sur laquelle, jusque dans ses moments d'attendrissement et de retour, il continue à s'exprimer avec la plus grande liberté [7]. Tous ses ouvrages, sans en excepter un seul; toute sa correspondance, les sentiments presque d'idolâtrie qu'il professe jusqu'à sa dernière heure pour Jacques Bœhm, un des plus fanatiques détracteurs de l'Église catholique; les paroles qu'il a prononcées à son lit de mort; enfin toutes ses idées, prises dans leur ensemble et leur développement successif, protestent contre cette supposition. On en trouvera des preuves surabondantes dans la suite de ce travail.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voyez principalement sa *Lettre à Garat*, p. 93-100; et *Le Crocodile*, p. 57 et 87. La *Lettre de la Révolution française* et le *Ministère de l'homme-esprit*. — [2] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 307. — [3] *Le Crocodile*, p. 57. — Portrait n° 1116. — [5] *Ibid.* p. 270, 284, 287. — [6] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 371. — [7] Voyez particulièrement *Œuvres posthumes*, t. I, p. 270, n° 113. « Respectons les fonctions des « prêtres et tâchons de nous approprier les vertus de ce qu'ils font, mais n'attendons « pas d'eux de vastes instructions et ne nous reposons pas sur leur science; enfin, « n'oublions pas que toute la religion est écrite sur l'homme, et que sans cela elle « ne serait pas indestructible. »

Nouvelles relations de Mazarin et de Richelieu, pendant l'année 1630, d'après des documents inédits.

SIXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

C'est surtout l'effet moral de la bataille de Veillane qui fut considérable. A peine si, du côté de l'ennemi, mille ou deux mille hommes restèrent sur la place, et s'il y eut trois ou quatre cents prisonniers. Mais, parmi ces derniers, se trouvaient un grand nombre d'officiers de marque, entre autres le prince Doria, commandant de la cavalerie. Le prince de Piémont et son frère, le prince Thomas, avaient pris part à l'affaire. Victor-Amédée était à la tête d'un des trois bataillons d'infanterie. Son cheval étant tombé en sautant un fossé, il avait manqué d'être fait prisonnier. Dix-sept drapeaux restaient entre nos mains, et ces drapeaux appartenaient la plupart au régiment de Galas et à celui de Walstein. Ces régiments si redoutés avaient perdu leur prestige, et celui de la France était plus grand que jamais. Le combat n'avait pas duré deux heures, et les Français n'avaient perdu que deux cents soldats tués ou blessés. Après avoir pris quelques moments de repos sur le champ de bataille, ils continuèrent leur route vers Chiavenne. Ils y arrivèrent à six heures du soir. La jonction désirée s'accomplit sur-le-champ, et, dès le lendemain 11 juillet, l'armée, sous les trois chefs qui commandaient tour à tour, Montmorency, d'Effiat et La Force, marcha sur Cumiane, dont elle s'empara, et se répandit dans toute la vallée du Pô. Le prince Thomas sortit de Veillane et nous suivit; mais, averti par la rude leçon qu'il venait de recevoir, il se tint à distance, côtoyant le Pô et se contentant de surveiller nos mouvements. Nous trouvâmes dans ce riche et beau pays, au milieu du mois de juillet, des blés en abondance, mais aussi un ennemi formidable contre lequel la valeur française ne pouvait rien, la peste. Elle sévissait à Pignerol avec tant de force, que la garnison exténuée était incapable de toute entreprise. Pour préserver les troupes de la contagion, on les conduisit dans le comté de Saluces, que la maladie avait encore respecté, et qui jadis, jusqu'au traité de Lyon, avait

[1] Voyez, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier d'août 1864, p. 461; pour le second, le cahier de septembre, p. 553; pour le troisième, le cahier d'octobre, p. 631; pour le quatrième, le cahier de décembre, p. 769; pour le cinquième, le cahier de janvier 1865, p. 16.

appartenu à la France. Le 20 juillet, à la vue et en dépit du prince Thomas, nous entrions dans la ville et la citadelle de Saluces, qui nous devint une nouvelle place d'armes parfaitement salubre, pas trop éloignée de Pignerol, et touchant par Coni et le col de Tende à la Méditerranée et à la Provence.

On peut se figurer avec quelle joie Louis XIII et Richelieu apprirent à Saint-Jean-de-Maurienne la victoire de Veillane, l'heureuse jonction opérée à Chiavenne, et les premiers succès qui en avaient été la suite. Mais cette joie fut bientôt dissipée par le bruit d'une déplorable catastrophe. Mazarin, dans sa dernière dépêche au cardinal Bagni, l'avait averti dans les termes les plus forts que Mantoue était près de succomber, et que la paix seule pouvait la sauver. Il écrivait ainsi le 12 juillet, et le 18 la trop véridique prédiction s'accomplissait. Collalto, menacé de l'arrivée de Walstein, voulut du moins ne pas quitter l'Italie sans s'être signalé par un coup d'éclat; il donna l'ordre à Aldringer et à Galas d'en finir avec Mantoue, et leur envoya les nouveaux régiments qu'il venait de recevoir d'Allemagne. Aldringer était particulièrement chargé du siége, en qualité de commandant de l'artillerie. Son habileté, animée par sa cupidité bien connue, lui suggéra une ruse audacieuse qui lui réussit. Le lac formé par le Mincio protégeait tellement Mantoue, que, de ce côté, la défense était assez négligée, et que tous les efforts de Charles de Gonzague se portaient vers la terre ferme : là, on avait élevé des retranchements, et le duc y avait mis ce qu'il avait de moins mauvaises troupes. Aldringer fit tous les préparatifs d'usage pour attaquer ces retranchements, placés en avant de la porte de Mantoue appelée la Pradelle; et en même temps il se procura très-secrètement des bateaux, des ponts, des échelles. Dans la nuit du 17 au 18 juillet, l'infanterie allemande, conduite par le duc de Saxe en personne, s'avança vers la Pradelle et vers la digue qui y conduisait, défendue par deux demi-lunes. Cette attaque, vivement poussée, fut assez bien soutenue. La première lune emportée, la seconde résista; les Impériaux durent plus d'une fois reculer, et ils auraient eu bien de la peine à forcer ce dernier retranchement, où s'étaient rendus les plus braves officiers italiens et français de Charles de Gonzague. Mais, pendant que cette lutte opiniâtre avait lieu sur la terre ferme, Aldringer, de l'autre côté de la ville, lançait sans bruit sur le lac les bateaux qu'il avait préparés et remplis de ses meilleurs soldats. La petite flotte glissa inaperçue sur les eaux silencieuses, et alla débarquer vers le pont Saint-Georges; il n'y avait qu'une très-faible garde, on l'égorgea; au moyen de quelques pétards on renversa la porte sans fortifications et sans pont-

levis qui donnait sur le lac, et on s'avança rapidement dans l'intérieur de la place. Charles de Gonzague, le maréchal d'Estrées, le colonel Arnauld, avec quelques domestiques, accoururent l'épée à la main et se battirent vaillamment. La résistance ne pouvait se prolonger; car si, pour faire face aux nouveaux assaillants, le duc Charles tirait quelques troupes de la Pradelle, les Impériaux s'emparaient de cette porte et entraient dans la ville; et, s'il voulait se maintenir sur la digue, il n'avait plus assez de forces pour repousser les Allemands venus par le Mincio. Il fallut donc bientôt capituler. Charles de Gonzague obtint toutes sûretés pour sa famille; il put se réfugier sur le territoire pontifical, avec le prince son fils, le maréchal d'Estrées et leurs principaux amis; et, pendant trois grandes journées, la riche Mantoue, avec ses palais, ses églises, ses trésors d'art de toute espèce, fut livrée au pillage et à tous les excès d'une soldatesque étrangère, à moitié protestante.

La nouvelle de la bataille de Veillane et celle de la prise et du sac de Mantoue arrivèrent coup sur coup à Mazarin, lorsqu'il était à Como. De pareils événements changeaient bien la face des négociations. Collalto, fier du grand succès qu'il venait de remporter, et sentant bien qu'il ne pouvait plus être question à Vienne de le subordonner à qui que ce fût, ne songeait qu'à poursuivre sa fortune, et il ne dissimulait point son déplaisir de voir l'Empereur incliner à la paix, quand il pouvait faire la guerre avec tant d'avantage. Dans son inimitié contre la France, il redoutait jusqu'à l'ambassade qu'elle avait envoyée au congrès de Ratisbonne. Il disait que, sous de beaux semblants, cette ambassade traiterait bien plus avec les princes électeurs qu'avec l'Autriche, et que sous main elle tenterait de les lui enlever; il rappelait qu'autrefois, dans les affaires de Hongrie, du temps du duc de Luynes, Châteauneuf et Béthune avaient noué de semblables intrigues; et il avouait à Mazarin qu'à la place de l'Empereur il recevrait avec toute sorte de politesses M. de Léon et le père Joseph, mais qu'il les congédierait promptement[1]. Mazarin eut donc beau plaider la cause d'un arrangement pacifique par de très-fortes raisons tirées de l'intérêt même de l'Autriche, elles échouèrent devant les vues et les desseins de Collalto, qui se borna à répondre que, dans les circonstances présentes, il était plus obligé que jamais de s'entendre avec Spinola et le duc de Savoie; que d'ailleurs il lui était impossible de rien conclure sans avoir de nouvelles instructions de sa cour, qu'il les avait demandées et les attendait. Il promit seulement de s'avancer le plus tôt qu'il pourrait en Piémont

[1] Dépêche de Mazarin au cardinal Barberini, 20 juillet, de Como.

pour y avoir la conférence qui lui paraissait nécessaire; il écrivit même à Spinola de vouloir bien s'y rendre de son côté, et Mazarin s'empressa de porter au général espagnol l'invitation du général autrichien.

Le soir de son arrivée au camp sous Casal, il fut témoin de grands feux de joie qui durèrent trois jours entiers en célébration de la prise de Mantoue. Les assiégeants étaient remplis d'ardeur; ils étaient logés dans la contrescarpe et y construisaient des batteries couvertes; ils travaillaient aussi à des galeries souterraines qui devaient les conduire dans le fossé par où on espérait pénétrer dans la place. Mazarin reconnut partout l'art consommé du grand ingénieur. Malgré cela, il ne jugea pas les choses aussi avancées qu'on le disait, et lui qui auparavant avait sonné l'alarme sur Mantoue, il ne craignit pas d'assurer que Casal pouvait tenir jusqu'au 10 du mois d'août, grâce au courage de la garnison et à l'énergie de son admirable gouverneur. « Toiras, écrit-il, prend « sans se troubler toutes les mesures qui conviennent; il dit bien haut « qu'arrive ce qui pourra, qu'on vienne ou non à son secours, il se dé- « fendra jusqu'au dernier soupir [1]. »

Mazarin pria instamment Spinola de se transporter sans retard en Piémont pour y conférer avec Collalto et le duc de Savoie. Spinola s'y refusa, et il exprima la ferme résolution de ne pas entendre parler de paix avant d'être entré dans Casal. Il pouvait à peine cacher la plaie secrète de son cœur : il n'aimait pas Collalto, et l'éclat de la prise de Mantoue le blessait. Il répétait souvent qu'en vérité il lui enviait ce merveilleux bonheur de réussir dans toutes ses entreprises sans se donner beaucoup de peine. « En un mot, dit Mazarin, Spinola est profondément « triste. Il soupçonne Collalto et le duc de Savoie de vouloir l'empêcher, « sous divers prétextes, de prendre Casal; il m'a déclaré que rien au « monde, pas même l'approche du roi de France avec une armée, ne lui « fera lever le siége commencé, et qu'il y périra plutôt [2]. »

Cependant le duc de Savoie avait envoyé le commandeur Passer à Spinola pour lui dire qu'il était sur le point de perdre le reste de ses États, et le conjurer de venir sur-le-champ à son secours. Spinola répondit à Passer, en présence de Mazarin, que ce qui arrivait au duc n'était qu'accidents passagers de guerre, et qu'une fois maître de Casal

[1] Dépêche de Mazarin au cardinal Barberini, sans date, mais qui doit être du 21 ou 22 juillet. — [2] Dépêche du 23 juillet : « In somma sta afflittissimo, dubitando « che e dal duca di Savoia e da Collalto si farà sotto differenti pretesti il possibile « per impedire l' acquisto di questa piazza, dalla quale per nessuno accidente m' ha « detto che si leverà, risoluto di perdervisi piuttosto, con tutto che il Re s' avan- « zasse. »

il faisait son affaire de reprendre Saluces et tout le reste du Piémont. Il pria Collalto de lui céder un régiment de trois mille hommes que celui-ci envoyait en Piémont, ayant besoin de renforcer son infanterie qui n'allait pas à plus de huit mille soldats; il manifesta même l'intention de rappeler les régiments espagnols qu'il avait prêtés au duc de Savoie. Sa seule pensée était d'avoir Casal entre les mains. Il fera la paix aux conditions que propose le roi de France; il n'y apportera aucune difficulté, car il sait bien qu'une paix honorable et sûre en Italie avec la France convient mieux à l'Espagne que les plus brillants succès. Mais il lui faut avant tout Casal.

Mazarin venait de recevoir une lettre du cardinal Bagni qui contenait d'assez importantes nouvelles. L'alliance de la France avec la Hollande était étroitement resserrée; le duc de Lorraine, qui avait tant promis d'entrer en Champagne, ne remuait point, et il était surveillé de près; la reine mère était elle-même indignée qu'on ne reçût pas mieux les propositions auxquelles la France se résignait. On faisait de grands préparatifs de guerre, et le cardinal de Richelieu, avec le maréchal de Schomberg, allait passer les Alpes. Mazarin montra cette lettre à Spinola, en y joignant les réflexions qui pouvaient le plus le toucher. Tout ce qu'il obtint fut que Spinola voulût bien revenir à une idée dont il lui avait déjà fait part : on se souvient qu'au lieu d'une suspension d'armes de quelques jours, demandée par le diplomate italien, le général espagnol en avait offert une de vingt jours, pendant laquelle on tenterait de faire la paix; après quoi, si la paix n'était pas faite, la France aurait vingt autres jours encore pour secourir Casal, à cette condition que, si, dans ce délai, la place n'était pas délivrée, Toiras la remettrait à l'Espagne. Cette proposition, que Mazarin avait d'abord hautement rejetée, lui parut, après la prise de Mantoue, la seule ressource de Casal menacée du même sort. Ce fut là l'extrême concession, le dernier mot de Spinola. Mazarin se chargea de le porter au duc de Savoie et au roi de France. Il quitta le camp le 23 juillet; il se rendit dans le Montferrat, à Asti, où résidait le nonce Pencirole, pour lui donner connaissance de l'état des négociations, et de là il se dirigea vers Moncalieri et Turin, dans l'espoir d'y trouver le duc de Savoie.

Charles-Emmanuel avait voulu faire un dernier effort auprès de Spinola; lui-même était allé lui représenter que l'intérêt commun était de s'opposer à l'invasion française, et il l'avait très-vivement pressé de venir avec lui faire tête aux lieutenants de Richelieu qui étaient à Saluces, au cœur même de ses États, et s'apprêtaient à franchir le Pô. Il n'avait

pu persuader le général espagnol, et il s'en revenait l'âme remplie du plus amer courroux. Mazarin le rencontra près de Chieri, déjà souffrant d'un rhume. Cette indisposition dissipée, le duc alla rejoindre son quartier général de Saviglian, petite place forte, à six milles de Saluces, où il tenait son armée rassemblée et d'où il pouvait surveiller les Français. A peine arrivé, le mal le reprit; il se mit au lit, et, après quelques jours d'une fièvre ardente, augmentée par le chagrin, il expira le 26 juillet, à onze heures du matin. Mazarin put le voir encore une fois avant qu'il rendît le dernier soupir; il assista à son agonie[1]. On croit que la peste se mêla à sa maladie et la précipita; elle exerçait, en effet, de violents ravages autour de lui; deux de ses serviteurs, qui l'avaient soigné dès qu'il s'était mis au lit, étaient morts la veille de la contagion, et on trouva son corps un peu enflé[2]. Charles-Emmanuel avait soixante-neuf ans. Il mourut en roi et en chrétien. Le 26 au matin, il reçut le saint sacrement, revêtu des insignes de ses ordres, ayant auprès de lui le prince de Piémont, qui allait lui succéder, et le prince Thomas; le cardinal Maurice était en voyage[3]. On assure qu'il songeait à abdiquer, et qu'il en avait fait la confidence à son fils le cardinal; il devait se retirer à Nice pour y passer ses derniers jours en simple particulier. Ne sachant pas comment rompre avec l'Autriche et l'Espagne, et ne supportant pas l'idée de se remettre entre les mains de Richelieu, qu'il détestait, il pensa qu'un nouveau duc, libre d'engagements envers tous, était plus propre à sortir d'embarras[4]. Si vraiment il conçut un tel projet, ce serait là un trait frappant de ressemblance avec un de ses

[1] Dépêche de Mazarin au cardinal Barberini, de Saviglian, le 26 juillet : « Al « mio arrivo quà, alle dieci hore, ho trovato che S. A. stava agonizzando, et, alle XI, « ha reso lo spirito. Cominciò a sentirsi indisposta sino al ritorno dall' abboccamento « col signore marchese Spinola, che perciò la trovai poco lontana da Chieri, trava- « gliata di catarro, il quale essendo cessato, era tornata alle fatiche come prima; a « l' altro giorno facendosi sentir il male, si mise in letto con febbre sopragiunta da « dolori. » — [2] *Ibid.* « E perchè il fratello della marchesa di Riva e monsù Pina, i « quali servivano S. A., come fecero particolarmente la mattina prima che si met- « tesse a letto, sono morti da jeri in quà di peste; tutto che S. A. non ne habbia « dato segno, l' haver tirato si poco avanti e trovarsi il corpo alquanto gonfio da « causa di dire che la malattia havesse in se del veleno di simil morbo. » — [3] *Ibid.* « Dopo haver questa mattina ricevuto il santissimo sacramento, vestito degli habiti « de' suoi cavalieri, et assistito da' signori principe di Piemonte e Thomaso, essendo « il signor cardinale in istrada, ha terminata la vita. » — [4] Brusoni, p. 159 : « Depo- « sitando nel seno del principe Maurizio, suo figliuolo, la risoluzione che meditava « di rinunziare il principato e di ritirarsi in Nizza e vita privata.... Ma oppresso anche « egli in breve spazio da infermità mortale, rimasero i suoi disegni in abozzo e « noti a pochi. »

derniers héritiers, le glorieux vaincu de Novare, descendu volontairement du trône, après la fatale journée du 23 mars 1849, pour aller mourir dans un couvent du Portugal, laissant à son fils le soin de traiter avec l'ennemi sans abandonner leurs communs desseins.

Charles-Emmanuel est aujourd'hui connu et jugé : on ne peut nier qu'il n'ait été un des personnages les plus considérables de son siècle, et qu'il n'ait possédé des qualités éminentes. Il avait beaucoup d'esprit; il n'était pas seulement un ami des lettres, il a composé des écrits assez remarquables, entre autres, des Parallèles entre les grands hommes qu'il estimait le plus parmi les anciens et les modernes. Il parlait et écrivait le français et l'espagnol comme l'italien. Il était laborieux et habile; son courage était à la hauteur de son ambition. Mais deux défauts gâtaient toutes ces grandes qualités : il était sans foi; sa parole était trop peu sûre, même pour une parole de prince; et sa présomption allait jusqu'à la chimère. Il se perdit dans ses propres artifices. En voulant trop devancer les temps, il compromit l'avenir de son pays et de sa maison. Il forma trop d'entreprises à la fois; il eut surtout le malheur de rencontrer en France des hommes tels que Henri IV, Luynes et Richelieu, qui, tout en voulant l'agrandir contre l'Autriche, n'étaient pas d'humeur à souffrir ses déloyautés et à sacrifier l'honneur et l'intérêt national aux rêves téméraires d'un étranger. Il laissait le Piémont envahi de toutes parts, presque réduit à la ville et à la citadelle de Turin, épuisé d'hommes et d'argent, et dans un abîme de misères. Mais Victor-Amédée avait épousé une fille de Henri IV, et la France, qui avait justement châtié le père, n'hésita pas à relever la couronne du fils; et, comme peut-être nous le montrerons un jour, ce fut ce même Mazarin qui, après avoir autrefois tenté en vain d'éclairer Charles-Emmanuel, guida Victor-Amédée, protégea sa veuve et son enfant, et arracha le Piémont à la guerre civile et à l'Espagne.

Victor-Amédée avait à peu près les mêmes qualités et les mêmes défauts que Charles-Emmanuel, mais à un moindre degré, hormis la bravoure, qui demeure toujours entière dans la maison de Savoie. Les leçons redoublées du malheur avaient aussi diminué en lui la témérité si funeste à son père, et peu à peu le réconcilièrent avec sa bonne destinée, c'est-à-dire avec l'alliance française. Là seulement il trouva la voie droite de sa légitime ambition, et la mort seule, mais une mort glorieuse, au champ d'honneur, sur la route de Milan et à côté d'un maréchal de France, le déroba au triomphe des nobles desseins auxquels Richelieu avait fini par le séduire.

Victor-Amédée avait de bonne heure apprécié Mazarin. A Saviglian,

le jour même de la mort de Charles-Emmanuel, il le fit venir et le consulta. Le chargé d'affaires pontifical le poussa de toutes ses forces à faire la paix [1]. En cela, sans doute, il suivait les instructions de sa cour et travaillait à gagner de plus en plus les bonnes grâces du cardinal Barberini et d'Urbain VIII, ainsi qu'à conquérir la faveur du puissant Richelieu, vers lequel l'attirait un secret penchant; mais, par-dessus tout, il considérait le véritable intérêt de la maison de Savoie, qui lui fut toujours chère. Il s'appliqua à faire sentir à Victor-Amédée qu'une guerre prolongée, de quelque façon qu'elle se terminât, était la ruine infaillible et irréparable du Piémont; que, par conséquent, son premier besoin était la paix, et que tout arrangement qui lui rendrait ses États lui était avantageux. Il lui fit part de la proposition de Spinola, qui assurait immédiatement une trêve, pendant laquelle on aurait le temps de respirer et d'aviser à ce que plus tard on aurait à faire. Il l'exhorta à l'accueillir et à la favoriser. Victor-Amédée entra par degrés dans ces vues. Le lendemain, 27 juillet, écrivant à l'abbé Scaglia, à Madrid, pour lui annoncer la mort de son père, il lui fait connaître l'état des affaires. Ce n'est déjà plus contre Richelieu et la France, c'est contre Spinola seul que se portent ses ressentiments. Spinola est l'auteur de tout le mal. Pour ce siége intempestif de Casal, il lui a repris les régiments qu'il lui avait envoyés, et il lui refuse des subsides; il est Génois, il est l'ennemi de sa maison, il ne peut y avoir de confiance entre eux. Le duc charge son ambassadeur de dire au roi d'Espagne que, fidèle à ses engagements, il remet à Sa Majesté Catholique de décider de la paix ou de la guerre. Si on veut la guerre, il faut se hâter de rappeler Spinola et exécuter les diversions en France, toujours promises et jamais effectuées. Si on veut la paix, les conditions auxquelles aujourd'hui se réduit la France sont fort acceptables [2]. Le 30 juillet, il se tint à Saviglian un conseil de guerre, sous la présidence de Victor-Amédée. Entre autres choses, on s'y occupa de la proposition de Spinola; avant d'en délibérer, on voulut savoir comment elle serait reçue des deux parties intéressées, l'Espagne et la France, et on avait été d'avis d'attendre leur réponse [3].

Mazarin alla chercher celle de la France à Saint-Jean-de-Maurienne, où il croyait trouver ensemble Louis XIII et Richelieu; mais le cardinal y était seul, dans une situation difficile, qui s'aggravait chaque jour. Au dehors, au dedans, tout semblait conspirer contre lui.

[1] Dépêche du 26 juillet, de Saviglian. — [2] Archives des Affaires étrangères, TURIN, t. II, fol. 541. — [3] *Ibid.* fol. 572 : *Relatione del consiglio di guerra tenuto in Savigliano, alli 30 di luglio.*

En Piémont, depuis la victoire de Veillane et la prise de Saluces, l'armée française n'avait plus rien fait de grand, grâce à la mésintelligence qui s'était mise entre ses chefs. Le péril les avait unis à Veillane; le péril passé, tous les vices d'un pouvoir partagé avaient paru. Les trois généraux avaient tour à tour leur semaine de commandement, et chacun d'eux commandait à sa manière. De là peu d'ensemble et de suite, d'inévitables et fâcheuses rivalités. Richelieu connaissait mieux que personne la nécessité d'un pouvoir unique à la guerre comme dans l'État ; mais il n'avait pas toujours un général assez capable ou assez sûr pour lui remettre l'autorité suprême. Un seul chef de peu de talent pouvait perdre l'armée; un chef habile, mais d'une fidélité douteuse, pouvait le perdre lui-même. Ajoutez que, dans cette vaillante noblesse, alors seule en possession des charges militaires, il n'était pas aisé d'obtenir une juste subordination. La vanité, sous le nom usurpé de l'honneur, la vanité, ce mal français par excellence, descendue peu à peu de la noblesse dans toutes les classes de la nation, régnait en souveraine à l'armée. Quel autre qu'un maréchal eût pu commander à des officiers généraux fiers de leur bravoure et de leur naissance! Parmi les maréchaux, aucun d'eux ne voulait obéir à son égal. Louis XIV fut obligé de créer un maréchal-général, et encore on vit des maréchaux refuser de servir sous ce nouveau supérieur, alors même qu'il s'appelait Turenne. Ici, par exemple, malgré la hiérarchie militaire, il n'eût guère été possible de faire servir le duc de Montmorency sous le maréchal de la Force; et, comme aussi on ne pouvait mettre un maréchal de France sous les ordres d'un simple maréchal de camp, fût-il un Montmorency, Richelieu avait dû partager entre eux le commandement; et il avait fallu son ascendant pour faire admettre à ce partage le marquis d'Effiat, maréchal de camp comme Montmorency, grand maître de l'artillerie et surintendant des finances. Au faîte d'un pouvoir envié, disputé, toujours chancelant, Richelieu était bien forcé de compter avec tout ce qui pouvait le servir ou lui nuire. Il n'entendait pas mettre contre lui la puissante maison de Montmorency, unie à tant d'autres maisons considérables, surtout à celle de Condé, dont le chef, l'orgueilleux Henri de Bourbon, commençait à reconnaître son autorité. Déjà il avait été obligé d'ôter au duc Henri l'amirauté, comme, après la mort de Lesdiguières, il avait fait supprimer la connétablie, charges trop grandes pour des sujets, et qui pouvaient tenter des fidélités plus assurées que celle d'une aristocratie qui se souvenait trop de ce qu'elle avait été pour se plier docilement à la suprématie nouvelle de l'État et de la royauté. On avait sans doute magnifiquement racheté l'amirauté; mais le duc

Henri se sentait diminué, et il importait de ne pas le blesser davantage. Richelieu avait des ménagements infinis pour sa vanité; il lui avait fait écrire par le roi les lettres les plus flatteuses sur les services qu'il avait rendus à Veillane, et il supportait avec une patience admirable son humeur inquiète, ses légèretés, ses prétentions, ses faiblesses de toute sorte.

Nous avons trouvé parmi les papiers de Richelieu et nous avons sous les yeux bien des lettres de Montmorency au cardinal : il se plaint sans cesse, et aussi il demande sans cesse pour lui et pour ses amis[1]. Quel contraste avec les lettres du sérieux, appliqué et énergique d'Effiat! Pas un mot sur lui-même; toujours le service, et tout en vue du service. Il est atteint par la maladie; mais il n'en dit rien, on ne l'apprend que par les autres. Après Veillane il s'était complu à rendre hommage à la valeur de Montmorency; mais, depuis, quand il avait vu les défauts de son brillant collègue si préjudiciables au bien de l'armée, il n'avait point hésité à les relever et à les combattre. S'il avait toute la vigueur de son pays, l'Auvergne, il en avait un peu la rudesse, et n'était pas aussi endurant que le maréchal de La Force. Celui-ci, naguère un des chefs des protestants révoltés, sorti de disgrâce depuis quelques années, ne voulant plus se brouiller avec la cour, et n'étant pas d'ailleurs enhardi et soutenu par un mérite du premier ordre, se montrait fort accommodant. Maréchal de France, il ne réclamait pas la supériorité qui lui était due sur de simples maréchaux de camp; dans le conseil il donnait son avis, d'ordinaire excellent, et se tenait ensuite dans une prudente réserve. Il n'en était point ainsi de d'Effiat : il avait la conscience de ce qu'il valait, et se savait bien auprès du maître; sa fierté ne tarda pas à être aussi offensée du ton et des airs de Montmorency, que son bon sens était choqué de sa conduite. Montmorency, toujours serviteur des dames, se plaisait à renvoyer à la belle princesse de Piémont un très-grand nombre de gentilshommes prisonniers et jusqu'à des compagnies entières, galantes munificences qui privaient le trésor de l'armée de bien des rançons et que blâmait sévèrement le très-peu chevaleresque surintendant des finances. Le duc avait donné toute sa confiance au comte de Cramail, qui en était bien digne par sa bravoure, mais dont l'esprit critique et frondeur ne voyait partout que des difficultés et s'opposait à toute entreprise, ce qui condamnait les troupes à une langueur funeste où se perdaient les fruits de la victoire de Veillane. Cette victoire avait fort enflé l'amour-propre de Montmorency, et la petite cour qui

[1] Archives des Affaires étrangères, TURIN, 1630, t. II, *passim*.

l'entourait, déjà composée de mécontents, lui en rapportait tout l'honneur; lui-même la rappelait volontiers, à ce point qu'un jour d'Effiat fut obligé de lui dire qu'en vérité il n'y avait pas tant lieu de se vanter de cette affaire, car c'était un combat que nous n'avions pas cherché et qu'il nous avait fallu subir pour éviter le désastre que devait amener notre imprudence[1]. Cette petite altercation entre les deux généraux prouve que, si d'Effiat se conduisit admirablement dans la célèbre bataille, il est étranger, ainsi que La Force et Praslin, à la légèreté et à la présomption qui nous jetèrent dans ce mauvais pas.

Dès qu'on avait été en possession de Saluces, d'Effiat, se fondant sur les instructions du cardinal, proposa de marcher au secours de Casal et de forcer la ligne du Pô; on le pouvait, car l'armée française était encore très-nombreuse et n'avait pas perdu l'ardeur que la victoire lui avait donnée. On trouvait dans le comté de Saluces des blés et des vivres en abondance, qu'on pouvait rassembler et conduire avec soi. L'armée ennemie, concentrée sous Saviglian, allait perdre son général; incertaine et troublée, elle pouvait être aisément culbutée; le Pô franchi, la campagne était libre et Casal dégagée, car Spinola eût bien été contraint de quitter le siége pour venir à notre rencontre. Il est certain que, du 20 au 27 ou 28 juillet, pendant la maladie et un peu après la mort de Charles-Emmanuel, il y avait place pour quelque grande entreprise. Montmorency et ses amis firent échouer la proposition de d'Effiat. Laissons parler celui-ci dans son langage soldatesque : « Je soutins, dit d'Effiat, qu'ayant amassé des blés nous devions trouver nos commodités « de poste en poste, et faire l'affaire de Casal, ce qui étoit fort aisé, « ayant sur notre route de bonnes villes qui ne peuvent résister et la « nappe mise par toute la campagne. Mais cela a passé pour une fable, « et moi quasi pour ridicule, ce qui m'a piqué si fort, que, trouvant « M. de Montmorency qui parloit à d'Argencourt, je lui dis qu'il répondroit du dépérissement de l'armée, de ce que l'on ne secouroit point « Casal et que l'on n'amassoit point de blé. Il me répondit qu'il faisoit « ce qu'il pouvoit, et qu'il ne croyoit pas que personne pût faire davantage. Cela m'obligea de lui dire vivement que, si j'avois l'honneur « de commander une si belle armée, je voulois que le roy me fît tirer « à quatre chevaux, si je n'amassois du blé et si je ne secourois Casal[2]. »

N'ayant pu persuader à ses collègues d'aller au secours de Casal,

[1] Archives des Affaires étrangères, TURIN, 1630, t. II, fol. 534, longue et importante dépêche de d'Effiat à Richelieu, du 27 juillet, chiffrée et déchiffrée, où d'Effiat lui expose confidentiellement l'état vrai des choses. Voyez aussi Richelieu, t. VI, p. 184, 185. — [2] Dépêche de d'Effiat du 27 juillet.

d'Effiat, pour ne pas laisser les troupes inoccupées, ouvrit l'avis de prendre les devants sur le nouveau duc de Savoie encore très-irrésolu, et, en remontant la vallée du Pô, d'aller se jeter sur Moncalieri[1], qui n'était pas plus difficile à enlever que Saluces, et qui serait un poste admirable pour marcher sur Casal quand on le voudrait. Dans le conseil de guerre convoqué à Saviglian, le 30 juillet, par Victor-Amédée et dont nous avons déjà parlé, on avait posé la question : Comment empêcher les Français d'aller secourir Casal? Les opinions y avaient été très-partagées. On inclinait à la résolution suivante : laisser passer les Français, les suivre, et les mettre entre les Piémontais et les Espagnols. Mais il n'avait pas manqué de gens pour faire remarquer que les Français pourraient fort bien s'arrêter, et, revenant sur leurs pas, écraser les Piémontais pour aller ensuite à Spinola qui, ayant tout au plus douze mille hommes, et forcé d'en laisser au moins trois mille autour de Casal, ne pourra venir à leur rencontre qu'avec neuf mille hommes, ce qui n'est guère suffisant pour livrer bataille en plaine aux Français. Voilà comme on parlait dans le conseil de Saviglian. Certes, si, à Saluces, on l'avait su, on aurait pris plus au sérieux l'avis de d'Effiat; mais on repoussa cette seconde proposition, comme on avait fait la première. Le plus vieil officier de l'armée, le maréchal de camp d'Auriac, après avoir fortement appuyé d'Effiat, impatienté de tant d'objections, toujours si faciles et qui allaient à ne rien faire, s'écria : « Eh « quoi, messieurs, l'armée du roi sera-t-elle comme une compagnie « d'Égyptiens qui se promènent de village en village sans savoir où ils « vont[2]? » Et d'Effiat écrivit à Richelieu[3] : « Si cette armée n'est promp« tement mise en besogne, ou qu'elle ne soit pas rafraîchie, je prévois « qu'en moins de rien elle périra... Je ne vous déguise rien, je vous « dis la vérité comme si j'étois devant Dieu. »

La conclusion de tout cela fut qu'on écrirait au roi, au nom des trois généraux, une lettre où on lui ferait connaître l'état de l'armée. Cette lettre n'était autre chose qu'une déclaration d'impuissance, se terminant à la demande d'un grand renfort ou plutôt d'une armée nouvelle. Quelques jours après cette lettre, le duc de Montmorency envoya un de ses officiers particuliers à Saint-Jean-de-Maurienne, pour bien expliquer sa pensée au roi et au cardinal. Cet officier montra le plus grand étonnement de ne pas trouver le roi à Saint-Jean-de-Maurienne; il avertit qu'au delà des Alpes officiers et soldats ne tenaient bon que

[1] *Mercure françois*, 1630, p. 650 et 651. — [2] Dépêche déjà citée, du 27 juillet. — [3] *Ibid.*

parce qu'on leur disait que le roi se préparait à venir, et que, s'ils perdaient cette espérance, « il y avoit à craindre un débandement gé-« néral. Il représenta les affaires au plus mauvais état qu'il se pût ima-« giner; que la peste étoit si grande, que, par tous les chemins où l'on « passoit, tout étoit semé de corps; que tel, à qui on venoit de parler « se portant bien, étoit trouvé à un quart d'heure de là mort en un « instant; que la compagnie des chevau-légers du duc de Montmorency, « qui étoit de quatre-vingts, étoit réduite à dix-sept, tout étant mort de « peste; qu'il en étoit de même de sa compagnie des gardes; que la « peste étoit si grande à Pignerol, que les oiseaux mêmes tomboient « morts passant par-dessus la ville, à ce qu'on lui avoit dit; que la « contagion étoit par tous les régimens et dans toute la cavalerie; que « M. de Montmorency avoit pensé être pris de la peste; que M. d'Effiat « étoit si mal, qu'il ne pouvoit quasi marcher, et étoit jaune comme « un coing mûr, et ne pouvant éviter une grande maladie; qu'il avoit « vu l'armée en si grande misère, que les généraux mêmes étoient con-« traints de se passer d'un repas par jour, n'ayant pas de quoi en faire « deux; que M. de Montmorency étoit ruiné des grandes dépenses qu'il « lui falloit faire... et qu'il prioit le cardinal de lui témoigner qu'il « étoit son ami en le faisant rappeler de l'emploi où il étoit... Les gé-« néraux conseilloient au roi d'accepter la paix[1]. »

Voilà où en étaient les affaires d'Italie; celles de France n'allaient pas mieux. La prise de Mantoue et les malheurs qu'elle présageait avaient animé de plus en plus contre la guerre les serviteurs de Marie de Médicis. Le garde des sceaux, Marillac, avait avec elle de longs entretiens secrets où sa piété s'exhalait en gémissements sur les misères des peuples accablés d'impôts et épuisés par les continuelles levées de troupes; il lui peignait, en l'exagérant, le mécontentement des parlements et du clergé; et il l'alarmait particulièrement sur les dangers que courait le roi au milieu de la contagion répandue d'un bout à l'autre de la Savoie. Un personnage venait d'arriver à Lyon capable de donner un chef et une épée à toute cette intrigue. C'était le duc de Guise, le fils aîné du Balafré, politique médiocre, officier habile, qui avait rendu plus d'un service à la couronne, et, en 1615, avait couvert le double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et de la princesse Élisabeth avec Philippe IV, contre la révolte des protestants et du prince de Condé. Le duc était gouverneur de Provence, et il s'arrogeait le titre d'amiral du Levant, fort peu compatible avec la juste autorité du mi-

[1] Richelieu, t. VI, p. 204.

nistre de la marine, alors appelé grand maître de la navigation, lequel n'était autre que Richelieu lui-même. La présence inattendue de Guise à Lyon, lorsqu'elle était si nécessaire en Provence, était à bon droit suspecte au cardinal. Celui-ci n'ignorait pas aussi que le duc de Bellegarde avait adroitement semé le bruit de ses dissentiments avec la reine mère et déjà de sa disgrâce; on lui annonçait diverses séditions qui se préparaient sur plusieurs points du royaume; enfin on lui donnait avis de prendre garde à lui, et qu'il y avait des complots contre sa personne. Jamais, depuis la tragique journée du 24 avril 1617, où l'assassinat du maréchal d'Ancre brisa sa carrière et mit ses jours en péril, Richelieu n'avait eu plus de sujets de crainte. Il écrivit à Marie de Médicis, « qu'il la supplioit de trouver bon qu'il quittât la partie « après que cette affaire seroit finie, et qu'il ne pouvoit plus subsister; » et il avoue qu'il était alors « réduit en ce point de pouvoir dire avec « Josaphat qu'il ne lui restoit d'autre remède que de convertir ses yeux « à Dieu[1]. » Sur ces entrefaites, Louis XIII, qui, malgré les sollicitations de tout ce qui l'entourait, avait eu jusque-là le courage de rester au milieu de la peste à Saint-Jean-de-Maurienne, fut tout à coup saisi de quelques accès de fièvre. A cette nouvelle, la reine mère et la reine Anne redemandèrent le roi à grands cris. Richelieu, le voyant réellement malade, n'osa le retenir plus longtemps. Louis partit le 25 juillet, et s'en revint à petites journées à Lyon, où ne tarda pas à se déclarer la grande maladie qui le tint entre la vie et la mort jusqu'à la fin du mois de septembre. Le cardinal aurait pu l'accompagner sous plus d'un prétexte, au lieu de le laisser aller seul, parmi des ennemis, cachés ou déclarés, qui, environnant incessamment le faible monarque, lui pouvaient arracher, dans un moment de trouble, une parole qui suffisait à le perdre; mais il voyait clairement que, dans les circonstances présentes, son éloignement du théâtre de la guerre, après la retraite du roi, eût été comme le signal de la déroute, la dissolution de l'armée, la ruine de ses desseins, et Richelieu avait une de ces âmes qui tiennent à leurs desseins encore plus qu'à la fortune et à la vie. Il demeura donc à Saint-Jean-de-Maurienne, bravant l'épidémie qui régnait partout, et, avec sa misérable santé, se livrant à un travail sous lequel eût succombé l'homme le plus robuste, que le désir passionné du succès n'eût pas soutenu. Il entretenait une correspondance assidue avec les amis fidèles qui lui restaient auprès du roi, Bouthilier et surtout le cardinal de La Valette, qui chaque jour lui envoyaient de Lyon d'exactes nouvelles; et

[1] Richelieu, t. VI, p. 152-153.

en même temps, avec Schomberg et Châteauneuf, il rassemblait une nouvelle armée qui pût bientôt passer les Alpes et reprendre l'ascendant que nous avait donné la victoire de Veillane.

Telle était la situation générale lorsque Mazarin arriva, le 2 août, à Saint-Jean-de-Maurienne. Il trouva le roi parti et Richelieu dévoré de soucis. Louis XIII succombait-il à la maladie qui l'avait atteint, c'en était fait du cardinal, car la couronne revenait à Monsieur, duc d'Orléans, son mortel ennemi; le péril n'était pas moindre, si le roi cédait aux conseils de sa mère. Au delà des Alpes, l'armée, presque éteinte sous des chefs divisés entre eux, était hors d'état de secourir Casal, et la chute de cette place, ajoutée à celle de Mantoue, perdait et déshonorait la politique qu'il avait fait prévaloir. Il était bien naturel que son mécontentement se portât aussi sur les perpétuelles négociations de la légation pontificale qui, en s'opposant toujours à l'élan de la France, semblait avoir augmenté toutes les difficultés au lieu de les aplanir. Bagni, alors en Savoie auprès du roi et de Richelieu, en répondant aux lettres que Mazarin lui avait adressées du camp sous Casal, ne lui avait point dissimulé l'impression fâcheuse produite par tant de démarches inutiles; il l'avait même invité[1] à ne reparaître qu'avec des propositions précises et raisonnables; qu'autrement tout ce qu'il dirait serait considéré comme des stratagèmes inventés pour tromper le roi et amener, à l'aide de belles paroles, la prise de Casal. Mais Mazarin ne s'était point arrêté devant cet avertissement. Il y allait de trop grands intérêts pour se tant ménager lui-même. D'ailleurs qu'avait-il à craindre? Il était sûr qu'en osant beaucoup pour tenter de prévenir une collision sanglante sur le sol italien il entrait dans les sentiments les plus intimes du pape, et c'était encore du pape qu'il attendait tout son avenir. Il connaissait Richelieu, ses impatiences à la fois et sa raison, qui prenait toujours le dessus : il avait déjà éprouvé et surmonté ses premières vivacités; il prévoyait combien les propositions de Spinola seraient amères à la fierté française, mais il savait à quel point la paix était nécessaire à la France, et que l'arrangement qu'il apportait en était la seule et dernière ressource. Il se présenta donc à Saint-Jean-de-Maurienne avec une tranquille assurance. On dit qu'il y eut là une scène à la Shakespeare, dans laquelle le cardinal s'abandonna à toute l'impétuosité de son caractère, et où le jeune chargé d'affaires pontifical sut lui tenir tête avec un mélange de respect et de fermeté qui imposa

[1] Lettre de Bagni à Mazarin, datée de Saint-Jean-de-Maurienne, le 19 juillet 1630, Arch. des Aff. étrang. FRANCE, t. LIII, fol. 299.

au premier ministre du roi de France et le ramena à de meilleurs conseils.

Richelieu, dans ses Mémoires, ne dit pas un mot de cette scène, comme on le pense bien, car les auteurs de Mémoires n'ont guère l'habitude de porter témoignage contre eux-mêmes, et d'ordinaire Richelieu néglige les détails personnels pour s'attacher au fond et à la suite des affaires; il se borne donc à donner les résultats de cette nouvelle et grave entrevue, qui seuls importaient à l'histoire. Pour nous, un peu de violence de la part du cardinal ne nous est pas du tout invraisemblable. L'expérience ne lui avait que trop appris à se défier des hommes; d'Effiat lui écrivait que Mazarin n'avait d'autre mission que de pénétrer les intentions du roi et de son ministre[1]; lui-même ne connaissait pas bien le jeune diplomate : il ne croyait encore qu'à son esprit et à son intelligence. Le 3 juillet, il lui avait fait un assez mauvais accueil; le 2 août, dans une situation bien pire, il devait le recevoir plus mal encore. D'autre part Mazarin, pressé par le torrent des affaires, n'avait pu adresser au cardinal Barberini qu'une dépêche assez peu étendue[2] sur la conférence qu'il avait eue avec Richelieu. Mais il faut bien que cette conférence ait été d'abord très-vive, car Mazarin avoue qu'il trouva le cardinal très en colère. Il venait de recevoir l'avis officiel de la prise de Mantoue, et s'imaginait que les longueurs et les lenteurs des négociations avaient pour objet de donner aux Allemands et aux Espagnols le temps de prendre Mantoue et ensuite Casal. « Il ne se fâcha pas « peu contre moi, dit Mazarin à Barberini, de ce qu'après soixante et dix « jours je ne lui apportais pas une réponse précise à ses propositions, « et de ce que je venais lui en faire de nouvelles sans même avoir l'au« torité de rien conclure. Je l'excusai à part moi de se plaindre avec si « peu de raison des courses que j'avais entreprises, et qui toutes l'avaient « été pour son service : je vis bien qu'il voulait décharger sur moi le « chagrin que lui causait l'affaire de Mantoue[3]. » Ce peu de mots très-

[1] Arch. des Aff. étrang. TURIN, 1630, t. III, contenant les mois d'août et de septembre, fol. 5 et fol. 31, lettres de d'Effiat à Richelieu, du 2 et du 3 août. — [2] Dépêche de Mazarin, du 6 août : « Il tempo non mi concede esser più lungo, « come dovrei per dar distintamente parte di quanto passa, ma giudico bene avvi« sar quel che posso con questa occasione. » — [3] *Ibid.* « Mi sono abboccato con il « cardinale di Richelieu a Giovanni di Moriana, che trovai tutto risentito, havendo « solamente la mattina havuto sicuro avviso della perdita di Mantova..... Scusii in me « il sign. Cardinale che con poca ragione si lamentasse delle diligenze che facevo di« rette tutte a servirlo maggiormente, perchè conobbi che volle sfogar meco il dis« gusto ricevuto per le cose di Mantova, etc. »

significatifs de Mazarin donnent un grand crédit au récit suivant d'un historien d'ordinaire bien informé [1].

« Quand le cardinal Bagni introduisit son jeune collègue auprès du « cardinal de Richelieu, celui-ci, cédant à l'injuste soupçon que Mazarin « s'entendait avec Spinola et les Espagnols pour faire tomber Casal entre « leurs mains, outré de colère, se laissa emporter à lui dire que ses fu- « nestes négociations avaient détruit la réputation de la France et l'indé- « pendance de l'Italie, et l'avaient perdu lui-même comme auteur et chef « de toute l'entreprise. Il éclata en menaces contre un homme qui lui « semblait coupable d'intelligence avec l'Espagne, et, se tournant vers le « cardinal Bagni, il lui demanda si le pape persévérait dans ses premiers « engagements envers la France. Le cardinal Bagni l'assura que les in- « tentions du Saint-Père étaient les mêmes; puis il ajouta quelques mots « en faveur de Mazarin, défendant sa sincérité à la fois et sa pénétration, « le disant aussi incapable d'être la dupe que le complice de Spinola; « que le Génois pouvait bien être un plus grand capitaine, mais non pas « un plus grand politique. Mazarin, après avoir gardé un silence respec- « tueux, tenta, mais en vain, de se justifier; sans l'écouter, Richelieu « s'écria que sa trahison ou son erreur méritait un sévère châtiment, et « qu'à défaut du pape le roi de France saurait bien tirer une juste ven- « geance de l'injure qu'il avait reçue. A ces mots, Mazarin, interrompant « le cardinal, lui dit d'un ton ferme et résolu que, s'il s'était laissé trai- « ter de cette sorte, ce n'était pas par peur, mais à cause du respect « qu'il portait au ministre d'un grand roi; qu'il ne devait pas souffrir « plus longtemps qu'on manquât à ce point d'égards à un ministre du « pape; qu'il déclarait donc qu'il n'avait de compte à rendre de ses ac- « tions qu'à Sa Sainteté; que c'était d'elle qu'il attendait ou le châtiment « ou la récompense qu'il méritait, et que les menaces qu'on lui faisait « ne lui inspiraient pas la moindre crainte. Et il prononça ces dernières « paroles avec une si fière attitude que Richelieu, prétendant qu'il in- « sultait la majesté royale, entra dans un accès de fureur, se leva de son « siége qu'il renversa, jeta à terre son bonnet rouge, et se mit à marcher « à grands pas dans la chambre, en exhalant la passion qui l'agitait. Peu à « peu il se calma, et, reconnaissant qu'il avait besoin du nouveau duc « de Savoie pour se porter médiateur entre les Espagnols et la France, « et par là sauver Casal, et qu'il n'y avait personne qui eût autant

[1] Cet historien est Brusoni. Benedetti se trompe en mettant le lieu de la scène à Paris, et il a entraîné Priorato dans cette erreur évidente; mais il indique bien la scène en l'abrégeant, p. 27. Le récit de Brusoni est bien autrement étendu et détaillé; nous le traduisons presque en entier.

«de crédit sur ce duc que Mazarin, il s'adoucit, et, tout à coup, «changeant de ton, il dit au cardinal Bagni : «Vous pourriez avec «raison m'accuser d'être enclin à la colère, et M. Mazarin pourrait «avoir contre moi un très-juste ressentiment.» Là-dessus, il le pria de «l'excuser, lui dit qu'il arrivait souvent de pareils débats entre les meil«leurs amis, et que de telles épreuves affermissaient l'amitié. Il caressa «de son mieux celui qu'il venait d'offenser; il le conjura de reprendre «ses négociations et de retarder la prise de Casal par tous les moyens «qu'il pourrait imaginer; que lui, pendant ce temps, tâcherait de rani«mer l'armée française et de la mettre en état de s'avancer dans le «Montferrat. Il l'assura qu'il ne pouvait rendre un service plus signalé «au pape, au roi de France, à l'Italie et à lui-même. Comme Mazarin «avait du pape la même commission, il promit volontiers son concours «à Richelieu pour le bon succès d'une affaire dans laquelle, en remplis«sant son devoir envers son maître le Saint-Père, il trouvait l'avantage de «servir aussi la France et d'acquérir une grande renommée.»

Quoi qu'il en soit de la vérité de ce récit, il est certain qu'après un début plus ou moins orageux l'entrevue tourna bientôt en une sérieuse discussion, qui se termina par une entente presque complète sur tous les points.

Richelieu protesta que le roi désirait toujours la paix, et qu'il avait fait à ce désir un grand sacrifice en abandonnant, le mois dernier, un projet de traité juste et raisonnable, pour se résigner à celui que Mazarin lui-même avait conseillé. Ses pouvoirs l'autorisaient bien à conclure ce traité-là, mais ils ne s'étendaient pas jusqu'aux propositions nouvelles du général espagnol. Il ajouta que, si l'Espagne et l'Empire voulaient sincèrement la paix, ils pouvaient la faire sur-le-champ, la mort de Charles-Emmanuel les mettant à leur aise. On se trompait bien, si on croyait que la prise de Mantoue contraignît la France à subir d'humiliantes conditions : elle était prête à continuer la guerre; le 20 du mois d'août, au plus tard, de nouveaux renforts porteraient l'armée d'Italie à 12,000 hommes de pied et à 800 chevaux, et le 10 septembre cette armée ne compterait pas moins de 20,000 fantassins et 2,000 cavaliers[1].

Mazarin put aisément répondre que tout ce grand déploiement de forces ne sauverait pas Casal, car il était reconnu que Spinola pouvait s'en rendre maître avant le 20 août, c'est-à-dire avant le temps où, selon les calculs du cardinal, les Français seraient en état de marcher à son

[1] Dépêche de Mazarin à Barberini, du 6 août.

secours. La proposition de Spinola était donc le seul moyen de prévenir le grave échec que ferait une telle perte à la puissance française. Et il ne fallait pas s'effrayer de l'idée de remettre Casal entre les mains des Espagnols, puisqu'on ne serait réduit à cette extrémité que si on n'était pas parvenu à secourir la place dans le délai assigné, ce qui n'était pas à craindre, selon ce que disait Richelieu lui-même, le délai fatal se prolongeant bien au delà du 20 août et jusqu'au 10 septembre. Il n'y avait rien à répliquer à ce raisonnement, et le cardinal ne demanda plus qu'une répartition différente des quarante jours compris dans l'arrangement proposé : au lieu de vingt jours accordés aux négociations, il y en aurait seulement quinze, et vingt-cinq pour délivrer Casal[1].

Ce qui acheva de décider Richelieu, ce fut la connaissance que lui donna Mazarin des secrètes dispositions du duc de Savoie. Victor-Amédée voulait soutenir aux yeux du monde la mémoire et la conduite de son père; mais, au fond, il souhaitait ardemment la paix[2]. Le cardinal, qui savait si bien de quelle importance était à la France l'appui sincère du Piémont, et qui avait tant fait pour l'acquérir, entra vivement dans cette ouverture. Puisque l'Espagne et l'Empire prétendaient n'agir qu'en vue de l'intérêt de leur allié, le duc pouvait bien leur faire entendre qu'en rendant à Charles de Gonzague ses États ils lui assuraient la restitution des siens; et, si Collalto et Spinola repoussaient des conditions de paix qu'il trouvait justes, pourquoi Victor-Amédée ne se déclarerait-il pas pour la justice et pour la France[3]? Mazarin ne craignit pas de répondre des sentiments du duc de Savoie, et, en retour, Richelieu promit d'appuyer auprès du roi les propositions de Spinola.

Mais le cardinal n'était pas homme à se contenter de simples propos, et, fidèle aux habitudes de son esprit prudent et soupçonneux, il exigea du jeune chargé d'affaires trois pièces écrites et signées de sa main, qui pussent, à tout événement, le justifier aux yeux du roi et à ses propres yeux:

1° Une relation semblable à celles qu'il avait déjà faites, où seraient fidèlement racontées les dernières négociations avec le duc de Savoie, Spinola et Collalto, relation destinée à montrer au roi et à la reine mère les sincères efforts du cardinal en faveur de la paix et les refus opiniâtres de l'Espagne et de l'Empire[4].

2° Un exposé précis des offres de Spinola, à savoir : suspension d'armes

[1] Dépêche de Mazarin à Barberini, du 6 août: « Disse (il cardinale) che quello di « far una sospensione per quindici giorni con le conditioni accennate si sarebbe potuto « trattare, allungando il tempo del soccorrere. » — [2] *Ibid.* « In quest' Altezza scopro un « estremo desiderio della pace, ma altrettanta risolutione che il mondo giudichi le at- « tioni sue dirette ad approvare quelle del padre. » — [3] *Ibid.* — [4] Richelieu, t. VI,

de quinze jours[1], pour laisser aux parties intéressées le temps de s'assembler et d'arrêter la paix; après ces quinze jours, si la paix n'était pas conclue, vingt-cinq autres jours pour secourir Casal; enfin, la paix n'étant pas faite ni Casal secourue, remise de cette place au général espagnol.

3° Une explication nette et précise[2], spécifiant bien que Casal ne serait remise à Spinola qu'après que les articles essentiels de la paix auraient été convenus, et qu'en tout cas Spinola s'engageait à la restituer au bout d'un certain nombre de jours. Le duc de Savoie se portait caution de cet engagement, et promettait de prendre parti sur-le-champ pour la France, si on ne restituait pas Casal dans le temps déterminé. Spinola, en témoignage de sa bonne foi, offrait en otage son propre fils, don Philippe.

Certes Mazarin s'avançait beaucoup en répondant ainsi de Spinola et du duc de Savoie, et pourtant Richelieu trouvait qu'il n'en faisait pas assez et qu'il s'expliquait encore avec trop d'équivoque et de confusion[3]; tant l'impérieux cardinal, préoccupé de ses desseins, aurait voulu que les choses et les hommes s'y pliassent sans réserve! tant surtout la pensée de remettre Casal, ne fût-ce qu'un jour, aux Espagnols, répugnait à ce cœur altier, tout pénétré du sentiment de l'honneur français, et qui ne sépara jamais l'ambition du patriotisme! L'orgueil blessé, qui avait éclaté d'abord d'une façon si violente, grondait toujours, mal soumis à la nécessité, et, en retour d'un sacrifice inévitable, exigeait toutes les sûretés que la prudence peut arracher à la fortune.

Cependant que serait devenu Mazarin, si, dans la perpétuelle mobilité de toutes choses, les dispositions de Spinola et de Victor-Amédée avaient changé, et si ces hauts personnages ne s'étaient pas crus liés par de simples paroles envers un jeune homme qui n'avait encore d'autre autorité que celle de ses talents! Il passait à jamais pour le plus léger ou le plus fourbe des hommes; il ne pouvait plus songer à revoir le visage de Richelieu; il était perdu du côté de la France, et il avait à redouter jusqu'en Italie et à Rome même l'implacable inimitié et le long bras du cardinal. Mais Mazarin avait reçu du ciel le courage de l'esprit, plus rare

p. 232, donne une analyse étendue de cette relation, dont nous avons retrouvé une copie authentique, avec la signature autographe de Mazarin, parmi les papiers du cardinal, Arch. des Aff. étrang. TURIN, 1630, t. III, fol. 36. — [1] *Ibid.* fol. 16. Cette seconde pièce est tout entière autographe et de l'indéchiffrable écriture de Mazarin. — [2] *Ibid.* fol. 236, avec ce titre français : « Parti proposé par M. le duc de Savoie, apporté « par le sieur Mazarini, le 2 août 1630. » — [3] Richelieu, t. VI, p. 234 : « Mazarin, « outre cette relation, donna encore par écrit assez confusément deux partis qu'il « disoit avoir reconnu être la volonté de ces messieurs pour parvenir à la paix. »

encore que celui du cœur : il croyait à la puissance de la raison, quand elle est servie par l'activité, la prudence et la constance. Il possédait une volonté d'une persévérance à toute épreuve sur le but, et d'une souplesse infinie sur les moyens. Il était profondément convaincu que la guerre était contre l'intérêt de tous et n'avait pour elle que des passions aveugles. Donner la paix à la malheureuse Italie, en attendant qu'il la donnât deux fois à la France et à l'Europe, à Munster et aux Pyrénées, c'est là la grande tâche qu'il se proposait, c'est sur cette carte qu'il avait mis et qu'il jouait volontiers toutes ses espérances. Il avait aussi, comme tous les hommes d'action, une assez grande confiance en lui-même : il comptait sur cet art de persuader, de manier les esprits et les cœurs, qui déjà lui avait valu plus d'un succès. Il se fiait aussi à la loyauté de Spinola; il croyait avoir trouvé le secret de ses irrésolutions passées, et qu'une fois l'honneur et l'amour-propre du vieux guerrier satisfaits par l'assurance d'avoir bientôt en son pouvoir Casal, il n'hésiterait plus à suivre ses intentions pacifiques. Plus d'une heureuse expérience lui donnait un juste sentiment de l'ascendant qu'il devait exercer sur Victor-Amédée. Voilà pourquoi, en cette conjoncture décisive, Mazarin risqua tant, dans le désir passionné d'atteindre enfin cette paix qu'il poursuivait depuis si longtemps et qui lui échappait toujours.

Telle fut, en 1630, la dernière entrevue des deux grands diplomates. Avant de se séparer, Richelieu fit promettre à Mazarin qu'aussitôt qu'il serait arrivé en Italie il lui donnerait des nouvelles de la négociation dont il le chargeait auprès de la conférence projetée entre les deux plénipotentiaires d'Espagne et d'Autriche et le duc de Savoie, et qu'alors même que cette conférence n'aurait pas lieu, il lui écrirait encore pour l'avertir de ce qui se passerait. Mazarin s'y engagea. Le 4 août il quitta Saint-Jean-de-Maurienne, et, l'espoir du succès lui donnant des ailes, il franchit rapidement le Cenis et entra par Suse en Piémont. Il allait y trouver la face des affaires encore une fois changée, de cruels mécomptes, des périls sans cesse renaissants, de longues et poignantes incertitudes, enfin un éclatant succès, qui dès lors mit son nom parmi les noms illustres. Mais déjà, à Saint-Jean-de-Maurienne, il avait remporté un premier triomphe qui lui en promettait bien d'autres : il avait vaincu les violences, les ombrages, les soupçons de Richelieu; il avait amené le plus grand homme d'État qu'il y eût en Europe à suivre ses conseils et à accepter les dures mais salutaires propositions qu'il lui apportait. Le 14 juillet il avait accompli sa vingt-huitième année.

V. COUSIN.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le Mahâbhârata, traduit complétement pour la première fois en français, par Hippolyte Fauche, tome III. Paris, 1865, grand in-8°, XII-583. — Le courage de M. Hippolyte Fauche ne se lasse pas, et voici le troisième volume du Mahâbhârata. Il contient la fin du Sabhaparva et le commencement du Vanaparva. On y distinguera particulièrement les deux grands épisodes du voyage d'Ardjouna au ciel d'Indra, et l'histoire de Nala et de Damayantî. C'est une tâche des plus rudes qu'a entreprise M. H. Fauche, et il en est bien peu qui mérite plus d'encouragement. Il est parvenu déjà au cinquième de la carrière qu'il s'est promis de parcourir, en donnant deux volumes par an de sa laborieuse traduction, ainsi qu'il l'avait annoncé. Les amis des études indiennes doivent lui en savoir le meilleur gré, et nous souhaitons que leurs suffrages suffisent à soutenir toute l'ardeur dont M. H. Fauche a besoin pour ne pas succomber à un tel travail.

TABLE.

	Pages.
Histoire du règne de Pierre le Grand. (5ᵉ et dernier article de M. P. Mérimée.).	73
Hugues Capet. (Article de M. É. Littré.)	88
Saint-Martin, le Philosophe inconnu, etc. par M. Matter. — La correspondance inédite de L. C. de Saint-Martin, etc. par MM. L. Schauer et Alph. Chuquet. (4ᵉ article de M. Franck.)	106
Nouvelles relations de Mazarin et de Richelieu. (6ᵉ et dernier article de M. Cousin.)	123
Nouvelles littéraires. — Livres nouveaux	144

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1865.

CONSIDÉRATIONS sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes, à propos d'une communication faite à l'Académie des sciences, dans sa séance du 29 d'août 1864, par M. Claude Bernard, sur les propriétés organoleptiques des six principes immédiats de l'opium; précédées d'un examen des Archidoxa *de Paracelse et du livre de* Phytognomonica *de J. B. Porta.*

PREMIER ARTICLE.

Introduction.

Malgré le titre de docteur en médecine et en chirurgie, dont la Faculté de médecine de l'Université royale de Berlin a bien voulu m'honorer, dans sa séance du 16 d'octobre de l'année 1860, jour de son cinquantième anniversaire, je ne voudrais pas que les lecteurs de l'écrit suivant m'attribuassent la prétention de résumer l'histoire de la médecine; et, pour prévenir tout prétexte qu'on aurait de me la prêter, je vais distinguer quatre parties dans cette branche de nos connaissances.

La première comprend les moyens d'entretenir la santé, d'après des principes d'hygiène démontrés;

La deuxième, les moyens de traiter une maladie conformément à la *diététique*, c'est-à-dire en aidant le retour à l'état normal des organes troublés par la maladie.

La troisième indique les moyens de combattre une maladie par l'ac-

tion de remèdes matériels, ou par des agents physiques tels que l'électricité, etc.

La quatrième comprend les opérations du ressort de la chirurgie, soit pour retrancher ou faire disparaître des parties anomales du corps vivant, ou des parties altérées au point de ne pas exercer les fonctions qu'elles remplissaient à l'état normal, soit pour *réparer* des organes lésés par une cause quelconque.

L'écrit qu'on va lire a trait à la troisième partie que je distingue dans la médecine et que je restreins aux seuls remèdes matériels.

Il porte à la fois sur la matière médicale, la pharmacopée et la thérapeutique, qui me présentent des faits que j'accepte comme *vrais*, mais que j'examine relativement :

1° A la manière dont j'ai toujours considéré l'analyse organique immédiate;

2° A ma manière d'envisager les propriétés organoleptiques;

3° A ma définition des expressions, *fait* et *méthode* a posteriori *expérimentale;*

4° A la manière dont l'esprit humain étudie, selon moi, le *concret* et l'*abstrait.*

Après cette explication, on n'accusera pas de témérité, j'espère, celui que la Faculté de médecine de Berlin s'est attaché, en disant de lui : *qui primus partium animalium chemicum statum ingenioso prosperrimo successu illustravit.*

Voici la distribution des matières de cet écrit :

§ I.

De la médecine des Grecs à mon point de vue.

§ II.

De la médecine des Arabes à mon point de vue.

§ III.

De la médecine de Paracelse à mon point de vue.

Art. 1er.

Idées générales de Paracelse relativement à la médecine.

Art. 2.

Application des idées générales précitées à la doctrine médicale de Paracelse.

§ IV.

Idées de Porta relatives à la matière médicale et à la thérapeutique.

§ V.

Idées générales de Van Helmont sur la composition des corps, comparées aux idées générales de Paracelse.

Résumé des paragraphes II, III, IV, V.

§ VI.

Vues générales de la composition chimique immédiate des corps vivants.

PREMIER ARTICLE.

Relation de mes vues avec la doctrine médicale de Paracelse, fondée sur les *remèdes spécifiques*.

DEUXIÈME ARTICLE.

Application de mes vues à l'étude des propriétés organoleptiques, considérées relativement à la thérapeutique.

TROISIÈME ARTICLE.

Mon jugement sur les recherches physiologiques expérimentales dont l'opium et ses alcaloïdes ont été l'objet, pour M. Claude Bernard, et liaison de ces recherches avec l'analyse organique immédiate telle que je l'ai envisagée.

QUATRIÈME ARTICLE.

De l'étude des propriétés organoleptiques des espèces chimiques.

CINQUIÈME ARTICLE.

Espérance qu'on peut concevoir de l'étude des propriétés organoleptiques relativement au progrès de la thérapeutique.

SIXIÈME ARTICLE.

Dernières considérations à l'appui de mon opinion sur l'heureuse influence que l'intervention des sciences physico-chimiques peut avoir sur les progrès de la médecine.

§ I.

De la médecine grecque envisagée du point de vue où se place M. Chevreul.

A son origine l'art de guérir fut absolument empirique : telle paraît avoir été la médecine des Asclépiades. Cependant, s'il est vrai, comme on le dit, que ceux-ci comptèrent dix-sept générations, et fondèrent trois centres d'enseignement médical, à Rhodes, à Cnide et à Cos, il faut admettre qu'il y eut un progrès incontestable, depuis Esculape, le premier des Asclépiades, jusqu'à Hippocrate, qui passe pour en avoir été le dix-septième.

La médecine d'*Hippocrate* repose sur l'observation des symptômes de la maladie, afin qu'en la rapportant à une maladie déjà connue, on soit en état d'en prévoir le cours et de prescrire au malade le régime qu'il lui convient de suivre. D'après cela on peut dire, en langage moderne, qu'Hippocrate déduisait de la *séméiotique*, d'abord le *prognostic*, puis la *diététique*, dont l'objet est de laisser agir la nature. Ce n'est que si on la juge insuffisante qu'on a recours aux médicaments; et, au temps d'Hippocrate, ceux-ci n'étaient qu'en petit nombre et d'une préparation fort simple. Hippocrate, en cherchant à connaître l'influence des lieux, des eaux et de l'atmosphère, avait parfaitement senti comment il convient d'appliquer la philosophie à l'étude de l'homme malade. Mais, en lui accordant tout ce mérite, je ne puis qualifier sa *médecine* ni de *dogmatique*, ni d'*expérimentale*, avec le sens que j'attache à l'expression de *méthode* a posteriori *expérimentale;* je la réduis à la simple observation des phénomènes, interprétée par un esprit sévère que dirigeaient les connaissances de son temps; et, quand Hippocrate prescrivait un remède et qu'il en observait les effets, bons ou mauvais, le *fait principal* ne sortait pas du domaine de l'observation, et dès lors, à mon sens, il n'entrait pas dans le domaine de *l'expérience*, envisagée comme je le fais au point de vue *du contrôle de l'induction*, à laquelle le médecin a été conduit par l'observation.

Le corps de l'homme présentait à Hippocrate deux classes de matières, des *matières contenant* et des *matières contenues*.

A. Les *matières contenant* étaient les vaisseaux.

B. Les *matières contenues* comprenaient quatre liquides : le *sang*, la *pituite*, la *bile jaune*, l'*atrabile*, et une matière aériforme, l'*esprit*.

Il attribuait les maladies :

à la quantité des liquides,

à leurs qualités respectives,
à l'intimité de leur mélange,
à leurs proportions respectives.

De là l'expression de *médecine humorale* [1].

Les successeurs d'Hippocrate ne donnèrent pas une égale attention à chacune des branches de la médecine; parmi ceux qui s'occupèrent d'anatomie, les uns, avec Hérophile, se livrèrent à la recherche des médicaments, tandis que les autres, avec Érasistrate, s'appliquèrent à l'étude de la structure et de l'usage des parties (organes), sans négliger de remonter à la cause des maladies.

Hérophile et *Érasistrate* marchaient dans la voie ouverte par Hippocrate, mais, un élève d'Hérophile, *Sérapion* d'Alexandrie, que l'on qualifie de *chef des empiriques*, conséquent au principe qu'il avançait, que le *raisonnement ne sert à rien en médecine, et que l'expérience seulement doit être consultée*, rompait explicitement avec Hippocrate et avec tous ceux de ses successeurs qui proclamaient leur maître l'*oracle de Cos*. On peut déjà établir deux catégories de médecins :

La première comprenant :

AVANT JÉSUS-CHRIST,

Hippocrate né en 460, mort en { 375 (?) / 370 (?) / 351 (?) / 344 (?) }
Hérophile florissait en 300.
Érasistrate florissait en 294.

La seconde commençant avec Sérapion.

Un médecin du nom d'*Asclépiade*, né à Pruse en Bithynie, partant des atomes de *Démocrite* et d'*Épicure*, admit que le corps de l'homme est formé d'atomes placés à distance, de manière à laisser entre eux des intervalles qu'il appelait *pores;* en état de santé une proportion convenable existait, selon lui, entre le diamètre des pores et les quantités des fluides qui doivent s'en échapper dans un temps donné; tandis que des défauts d'arrangement ou de position des atomes, amenant des variations dans l'étendue, les pores causaient les maladies, lesquelles étaient le résultat de pores trop étroits ou de pores trop grands.

Je ne citerais pas *Thémison* de Laodicée, l'élève d'Asclépiade, qui admit l'existence des atomes et des pores, et insista sur l'étude des causes

[1] J'expliquerai plus loin, page 150, en parlant de Galien, la correspondance des *quatre qualités* de l'homme aux *quatre humeurs* distinguées par Hippocrate.

prochaines, limitées à la grandeur ou à la petitesse des pores, si, dans sa distinction des maladies en aiguës et en chroniques, il n'avait pas indiqué des traitements différents, non-seulement pour les unes et pour les autres, mais encore d'après la considération des périodes diverses d'une même maladie.

Asclépiade et Thémison rejetaient les remèdes spécifiques, les purgatifs; et prescrivaient les *relâchants* et les *astringents*, conformément à la considération purement mécanique de la grandeur des pores.

Après eux vinrent *Thessalus* et *Soranus*.

Il n'est pas d'opinions controversées, en dehors des questions religieuses qui, après un certain temps, n'aient conduit à l'*éclectisme*, c'est-à-dire à une opinion composée de ce qui paraît vrai à l'éclectique dans les opinions controversées. C'est ce qui arriva lorsque *Archigène* d'Apamée examina les diverses opinions qui partageaient les médecins de son temps.

Enfin, avant de parler de Galien, signalons la catégorie des médecins qu'on nomma *pneumatistes* ou *spiritualistes*. *Athénée* passe assez généralement pour en avoir été le chef, et ce que je dois faire remarquer, c'est que les éléments qu'il attribua aux corps n'étaient pas le *feu*, l'*air* l'*eau* et la *terre*, mais les qualités qu'on attribuait à ces éléments comme les caractérisant, à savoir, le *chaud*, le *froid*, l'*humide* et le *sec*, auxquels il ajoutait l'*esprit*, cause de la conservation de toutes les parties du corps humain, qu'il pénètre à l'état normal; mais, en reconnaissant au corps humain l'altérabilité, il trouvait donc dans les altérations qu'il subit les causes des maladies.

Galien (de 131 à 201 après J. C.) a mérité sa grande réputation, non-seulement pour avoir accepté tout ce qu'il y a de bon dans la médecine hippocratique, mais pour avoir ajouté à celle-ci un ensemble considérable de connaissances précises, et d'une telle importance, que, s'il eût critiqué le grand médecin de Cos, ou même s'il eût gardé le silence sur le mérite de celui qu'il appelait son maître, il aurait pu se déclarer le chef d'une école nouvelle. Que la critique n'hésite donc pas à proclamer ce qu'il y a de véritablement grand dans l'hommage public de Galien au mérite d'Hippocrate.

Galien partit, non immédiatement des quatre éléments, *êtres concrets*, le *feu*, l'*air*, l'*eau* et la *terre;* mais, à l'instar d'Athénée, des *qualités spécifiques* par lesquelles on caractérisait chacun d'eux; à savoir : la qualité d'être *chaud*, la qualité d'être *froid*, la qualité d'être *humide* et la qualité d'être *sec*. Il fit quatre *substantifs abstraits*, le *chaud*, le *froid*, l'*humide* et le *sec*, qu'il considéra ensuite comme des êtres concrets, et,

en les unissant deux ensemble, il constitua ainsi *quatre tempéraments* correspondant, comme on va le voir, aux *quatre humeurs cardinales.*

Le chaud et l'humide, au sang;

Le froid et l'humide, à la pituite;

Le chaud et le sec, à la bile jaune;

Le froid et le sec, à la bile noire ou atrabile.

J'applique à ces distinctions la manière dont j'ai développé récemment la distribution des connaissances humaines, conformément à ma définition du mot *fait* et à ses conséquences.

La distinction des quatre éléments porte, comme je viens de le dire, sur le concret, et celle des *quatre qualités* sur l'abstrait.

Quelle raison explique la distinction des *quatre qualités?* c'est l'intention, avouée ou tacite, de rendre plus claire, plus saisissable à l'esprit de ceux à qui l'on s'adresse, une conception donnée comme une doctrine.

Expliquons cette préférence de l'abstrait au concret.

Galien, au point de vue de son système médical, bornant le rôle des quatre éléments constituant le corps de l'homme à des actions dérivées d'une seule propriété, qui, selon lui, caractérise chacun d'eux, soit qu'il s'agisse du cas de santé ou du cas de maladie, borne ainsi l'exposé de sa doctrine médicale à la prise en considération du chaud, du froid, de l'humide et de la sécheresse; il est facile dès lors d'établir une doctrine de thérapeutique, puisqu'il suffit de savoir, dans une affection donnée, ce qui est en excès ou en défaut pour rétablir l'équilibre normal, condition de la santé.

Il prend donc la partie pour le tout.

Et si, en réalité, les choses se passaient comme il le conçoit, il aurait raison; mais en supposant, toutefois, qu'il eût expliqué pourquoi il prenait la partie pour le tout, en ne considérant dans un être concret, dans un élément, qu'*une seule de ses qualités* ou *propriétés.*

Quand même il n'existerait que quatre éléments, le *feu*, l'*air*, l'*eau* et la *terre*, dans le monde matériel, les distinctions de Galien précitées seraient tout à fait insuffisantes pour constituer une doctrine médicale. D'où la conséquence, à mon sens, que *Galien a eu tort de prendre la partie pour le tout,* puisque les éléments une fois reconnus pour tels, en constituant le corps de l'homme, agissent en vertu de propriétés autres que les propriétés appelées *chaud, froid, humide, sécheresse:* en faisant donc reposer ses raisonnements sur le *chaud*, le *froid*, l'*humide* et le *sec*, il a, selon moi, *réalisé des abstractions en êtres concrets au point de vue de l'erreur*[1].

[1] Voir le tableau inséré dans le *Journal des Savant* d'avril 1864, p. 239.

Je ne dirai rien des médecins grecs successeurs de Galien, d'Oribase (362), d'Aétius (392), d'Alexandre de Tralles (554) et de Paul d'Égine (620).

§ II.

De la médecine des Arabes envisagée du point de vue où se place M. Chevreul.

Je m'arrêterai un moment pour rappeler les services rendus aux sciences et aux lettres par les Arabes, après qu'ils se furent montrés conquérants fanatiques, ennemis de toute civilisation sous les premiers califes, successeurs de Mahomet, mort en 632. C'est surtout à partir de l'an 732, date du règne du premier calife de la dynastie des Abassides, Aboul-abbas-saffah, que les Arabes se sentirent du goût pour les sciences et les lettres. Si de grandes découvertes, si des productions intellectuelles qui ouvrent de nouvelles voies à l'esprit humain, ne les distinguent pas, ils ont bien mérité de la civilisation en recherchant les manuscrits grecs, menacés de disparaître par tant de causes de destruction, en s'efforçant de se les approprier par des traductions, faites surtout par des chrétiens de Syrie et de Chaldée, en se livrant à l'étude de la philosophie grecque et particulièrement à celle des écrits d'Aristote, d'Hippocrate et de Galien, enfin en cultivant eux-mêmes l'astronomie, les sciences naturelles et les sciences médicales.

D'un autre côté, dans les combats qu'ils livrèrent aux Grecs de Byzance, en éprouvant la puissance de leurs *feux de guerre*, ils sentirent la nécessité d'en connaître la préparation, afin de rétablir l'égalité des moyens de l'attaque et de la défense, et c'est ainsi qu'ils furent conduits à étudier le *feu grégeois* et plus tard la *poudre à canon* et l'*artillerie*.

Si, en outre, on tient compte de leur goût pour l'alchimie, qu'ils puisèrent chez les Grecs Byzantins, on s'expliquera sans peine leurs travaux chimiques entrepris dans l'espérance de confectionner la pierre philosophale et de préparer des remèdes dont le dernier devait être la *panacée universelle*.

Il n'est pas douteux que, livrés avec ardeur à des travaux de ce genre, ils n'aient ajouté de nouveaux faits à ceux qu'on connaissait déjà; mais, en définitive, leur philosophie générale se trouvait renfermée dans le péripatétisme, et leur médecine subordonnée à Hippocrate et surtout à Galien.

Telles furent en effet les doctrines médicales que les Arabes transmirent à de nombreux étudiants : d'abord dans l'école de Bagdad, puis dans celles qu'ils fondèrent au Caire, à Alexandrie, à Kairvan, et même,

en Europe, à Cordoue, Séville, Grenade, Tolède, Valence, etc. et, pendant quatre siècles environ, la médecine arabe fut en honneur et ne compta pas de rivale.

Mais une influence exercée par l'enseignement de la médecine arabe proprement dite ne fut bien appréciée à sa juste valeur que longtemps après la cessation de cet enseignement; je veux parler de l'intime alliance de la chimie avec la médecine, qui finit par imprimer à celle-ci un caractère qu'on chercherait en vain dans la médecine grecque; alliance dont l'avantage ne fut bien senti dans les universités qui succédèrent aux écoles arabes, que longtemps après que celles-ci eurent cessé d'exister.

On attribue généralement au médecin arabe *Rhasès* l'idée d'avoir appliqué la chimie à la médecine, et il est incontestable que son exemple compta un grand nombre d'imitateurs chez ses compatriotes. Rhasès mourut en 922. Je rappellerai deux de ses successeurs les plus célèbres, *Avicenne* et *Averrhoès :* le premier mourut en 1036, et le second en 1198. Averrhoès était né à Cordoue en Espagne.

§ III.

De la médecine de Paracelse envisagée du point de vue où se place M. Chevreul.

ARTICLE 1er.

Idées générales de Paracelse relativement à la médecine.

Dans la première moitié du XVIe siècle parut un homme en possession de toutes les aptitudes à exercer une influence extrême sur l'esprit des peuples en les frappant par la parole la plus énergique et en usant par calcul et sans scrupule de tous les moyens qui devaient lui faire une réputation de réformateur de la médecine d'Hippocrate, de Galien, et de tous ceux de ses contemporains qui étaient pleins de respect pour ces deux grands noms de la Grèce.

Cet homme était *Paracelse*, né, en 1493, à Einsiedlen près de Zurich, en Suisse. Il est incontestablement le chef des médecins qu'on nommait *spagyriques* ou *spagyristes* dans le XVIe et le XVIIe siècle, qualification qui ne signifie pas autre chose que *chimistes*.

Paracelse est-il un génie du premier ordre comme tant de ses partisans l'ont dit? Sa pratique médicale a-t-elle été constamment heureuse? Possédait-il toutes les connaissances de son temps, et les études pre-

mières de sa jeunesse l'avaient-elles suffisamment préparé à les acquérir? Ce sont des questions que je m'abstiens de traiter; cependant je n'ai aucun motif de revenir des opinions que j'ai énoncées sur Paracelse dans ce journal [1]. Mais aujourd'hui de nouvelles études, de ses *Archidoxes* surtout, me permettent d'apprécier avec plus de précision et sa doctrine médicale et les données sur lesquelles il la fait reposer, en les rattachant à des connaissances chimiques qui n'ont été bien exactement formulées que dans la première moitié de ce siècle.

Le principe fondamental de la doctrine médicale de Paracelse est la prescription de remèdes spécifiques propres à combattre chaque maladie en particulier. Si je n'ai aucun doute sur l'efficacité de la *diététique*, et sur celle d'une médecine préventive dirigée par des principes d'hygiène bien démontrés, je n'en considère pas moins *le principe des remèdes spécifiques* comme parfaitement vrai, et comme ouvrant une voie nouvelle à l'art de guérir, quand il s'agit, du moins, de combattre des affections causées à un être vivant par une *matière* venue du dehors dans son intérieur; que cette matière s'appelle un *miasme*, un *poison*, un *venin*, un *virus*, ou qu'elle-même soit *organisée*.

Je fais cette déclaration afin qu'on sache bien que mon intention n'est pas d'exalter outre mesure le mérite de Paracelse dans ce que je vais dire d'un principe vrai, à mon sens, qu'il a cherché à répandre au moyen de nombreux écrits.

La médecine de Paracelse est le produit d'observations faites avant lui, et non un résultat de ses propres découvertes; mais ces observations étaient éparses, isolées, et à lui revient le mérite de les avoir subordonnées au *principe des remèdes spécifiques;* c'est ainsi qu'il a formé un corps de doctrine médicale, si cette expression m'est permise en pareille matière, lorsque je suis le premier à reconnaître tout ce qu'il y a d'obscur, d'incomplet, de contradictoire, d'erroné même, dans l'ensemble des écrits de Paracelse.

En parlant plus haut de Thémison de Laodicée, j'ai dit que je me serais abstenu de le citer, s'il n'avait pas distingué les *maladies* en AIGUËS et en CHRONIQUES, et cette citation m'est nécessaire pour expliquer à un certain point la différence de la médecine hippocratique d'avec celle de Paracelse. Lorsque Hippocrate traite de la diététique, c'est surtout la *maladie chronique* qu'il a en vue; tandis que, si l'on recherche les affections que Paracelse s'applique surtout à traiter, on trouve évidemment qu'elles appartiennent aux *maladies aiguës;* et, en réfléchissant, on sent

[1] *Journal des Savants*, 1850, p. 74, 136.

qu'avec la soif de renommée qui le dévorait il devait être bien plus empressé à traiter celles-ci que les autres. Effectivement la guérison d'une maladie aiguë ne frappe-t-elle pas la foule plus que ne le fait la guérison d'une maladie chronique prolongée, et, parce que la première maladie semble toujours désespérée, l'insuccès ne compromet point autant la réputation du médecin, que l'insuccès dans le cas où un malade succombe à un traitement auquel on reconnaît que le temps de la réflexion n'a point manqué à celui qui l'a prescrit.

C'est donc la pratique de la *médecine héroïque* que Paracelse a préférée à toute autre; et cette préférence explique son ardeur à rechercher les remèdes les plus énergiques, son application à lire les livres des Isaac les Hollandais et de Basile Valentin, où se trouvent exposées un grand nombre de préparations métalliques des plus actives pour combattre les maladies; enfin il ne faut pas oublier qu'au temps de Paracelse la maladie syphilitique était nouvelle en Allemagne, et que déjà l'efficacité des préparations de mercure était connue en Italie de quelques personnes. Mais ce serait une erreur de croire que les remèdes dont Paracelse usait provenaient exclusivement du règne minéral; car souvent il administrait l'opium, et c'est la raison pourquoi j'ai toujours préféré, contrairement à beaucoup d'auteurs, qualifier de *chimique* plutôt que de *métallique* la médecine de Paracelse.

Paracelse puisa dans les livres que je viens de citer sa théorie des trois principes de toutes choses : le *soufre*, le *mercure* et le *sel;* le *sel* remplace l'*arsenic*, admis comme un des trois principes des métaux par Geber et par la plupart des successeurs immédiats de l'alchimiste arabe. Il me semble très-probable qu'il arriva un moment où l'étude des corps conduisit à voir que ni les quatre éléments, ni les trois principes immédiats des métaux, ne représentaient un corps sapide soluble dans l'eau; et que cette considération conduisit à imaginer le *sel* pour représenter les corps sapides et solubles dans l'eau. Quoi qu'il en soit, Paracelse, en l'adoptant, lui accorda une influence à la fois si étendue et si considérable, qu'un grand nombre d'auteurs disent que Paracelse en a parlé le premier, ce qui est faux.

Tout ce qui précède a trait à la pratique médicale de Paracelse; il me reste à montrer les sources de sa doctrine et comment il établit *le principe des remèdes spécifiques*. C'est, à ma connaissance, ce que personne n'a fait encore.

Le nombre des écrits de Paracelse, ses longs voyages, une pratique médicale incessante, des leçons multipliées, une vie qui ne dépassa pas quarante-huit années, expliquent sans doute, sans grande réflexion, que

le temps lui manqua pour exécuter des travaux de longue haleine dans le laboratoire. Dès lors, en prenant la chimie pour base de sa doctrine médicale, il fut obligé de recourir aux autres pour construire son édifice; et c'est en effet dans les livres d'Arnauld de Villeneuve, de Raymond Lulle, et surtout de Rupescissa, qu'il puisa l'idée première de la *quintessence*, base de sa doctrine; et cette idée, interprétée comme je vais le faire, expliquera, j'espère, clairement la théorie médicale de Paracelse.

Rien de plus facile à comprendre que l'idée de *quintessence*, si l'on réfléchit à la réduction du vin en *produit spiritueux* et en un *résidu aqueux*, lorsqu'on l'a soumis à l'action de la chaleur dans un appareil distillatoire.

En effet, le vin possède deux propriétés organoleptiques remarquables : tonique et fortifiant, pris en quantité convenable, il cause l'ivresse s'il est pris en excès. Que l'on examine maintenant le *produit spiritueux* et le *résidu aqueux*, en lesquels la distillation l'a réduit, et l'on trouvera *au premier* les deux propriétés organoleptiques caractéristiques du vin; et on les trouvera à un degré d'autant plus prononcé, que le produit volatil sera moins aqueux, ou, ce qui revient au même, plus riche en *alcool;* de sorte que ce produit sera bien plus fort, à volume égal, que le vin d'où il provient. D'une autre part, comme le *résidu aqueux* n'a aucune des deux propriétés organoleptiques que je signale, la distillation est évidemment un moyen chimique de concentrer les *propriétés caractérisques* du vin sous un très-petit volume. Or c'est cette concentration qui a fait dire que l'*eau-de-vie* est la *quintessence du vin*.

Une fois cette conclusion admise, l'idée de retirer la *quintessence* de toute chose à laquelle on attribuait quelque propriété remarquable a pris le caractère de la *généralité;* et c'est en la considérant de ce point de vue que Paracelse fut conduit à en faire la base de sa doctrine.

Avant d'aller plus loin, je ne puis trop insister sur cette disposition de l'esprit humain, à l'égard de tout objet concret qu'il examine, de ne prêter son attention qu'à une seule ou quelques-unes seulement des propriétés de cet objet à l'exclusion des autres. En procédant ainsi, il donne presque toujours une *existence concrète* à une propriété ou à quelques propriétés seulement; et, fatalement, il arrive à l'erreur, en prenant une partie pour un tout. Une *abstraction*, qui est bien un fait réel quand elle a été exactement définie comme attribut de l'objet concret à laquelle elle appartient essentiellement, sort de la classe des vérités lorsqu'on vient à lui attribuer une existence indépendante de cet objet et constituant un être concret tout à fait différent de ce même

objet. C'est, en un mot, réaliser, au point de vue de l'erreur, des abstractions en leur donnant un corps[1].

Une remarque indispensable encore avant d'exposer la doctrine de Paracelse est de montrer que la *quintessence* n'est point *une* dans sa manière de voir; qu'elle n'est ni *un élément*[2], à l'instar du feu, de l'air, de l'eau et de la terre; ni un *mixte unique*, en d'autres termes, comme nous le dirions aujourd'hui, une *espèce unique de composé défini.*

Il est peu de *mots* dont on ait tant abusé en philosophie et dont on abuse tant encore aujourd'hui que du mot *unité*. En répétant l'expression célèbre *la variété dans l'unité*, on se sert d'une phrase dont le sens était parfaitement exact dans l'esprit du célèbre auteur qui la donnait comme conclusion d'un raisonnement aussi clair que précis. Mais prétendez-vous en faire un *principe*, une *règle*, un *axiome*, pour en déduire comme conséquence la preuve d'une opinion que vous jugez *nouvelle*? C'est alors que vous tombez dans l'erreur. Par exemple, en histoire naturelle, les partisans de l'*unité de composition organique* en ont fait usage comme de l'*expression* PRÉCISE de leur opinion. Est-ce la vérité? Je ne le pense pas; car, évidemment, ceux qui professent l'opinion contraire, en faisant usage de l'expression *règne* ANIMAL, comprennent que le mot *animal* présente une idée très-générale d'attributs, de qualités communes à tout *être animal*. Or, comme il existe un très-grand nombre de *formes diverses* d'animaux, l'expression de la *variété dans l'unité* n'est pas moins exacte dans leur bouche que dans celle des partisans de l'opinion contraire. La différence vraie des deux opinions est de savoir si la *variété* porte sur des *formes indéfiniment variables* ou sur des *formes variées dans des espèces définies*.

Les partisans de Paracelse, qui n'attachent d'importance dans les travaux scientifiques qu'aux expressions dont le sens est une généralité conduisant à une *unité*, n'ont pas manqué de signaler l'élévation des vues du médecin suisse dans sa conception de la *quintessence*. J'ai fait voir que cette expression, envisagée au point de vue de l'*unité* et à celui de la *pluralité*, se trouve dans des écrits antérieurs à Paracelse; qu'en conséquence il l'a empruntée; et j'ajoute que, dans sa doctrine, *toute quintessence est spécifique;* conséquemment, suivant elle, *quintessence*, pris dans le sens général, est un *substantif abstrait* et non *concret*.

[1] Voir le tableau dans le *Journal des Savants* d'avril 1864, p. 239. — [2] Je dis *élément à l'instar de l'air*, parce que Paracelse a confondu le mot *élément*, corps simple, avec le mot *principe*, qui peut avoir ce sens, mais qui s'applique encore à un corps composé que l'on qualifie de *prochain* ou d'*immédiat*.

Cette remarque a d'autant plus d'importance, qu'elle s'applique aux mots *archées*, *ferments altérables*, dont la part est si grande dans le système de Van Helmont, un des médecins célèbres qui se sont le plus appliqués à l'étude des écrits de Paracelse.

Paracelse admet :

A. L'existence des quatre éléments : le *feu*, l'*air*, l'*eau* et la *terre*;

B. L'existence des trois principes immédiats des chimistes hollandais et de Basile Valentin : le *soufre*, le *mercure* et le *sel*;

C. L'existence de deux autres principes immédiats : le *flegme* et le *caput mortuum*.

Ceux-ci sont passifs et les trois autres actifs.

Mais une opinion qu'il importe d'expliquer, c'est que les trois principes actifs ne sont pas, pour Paracelse, des *espèces chimiques*, mais bien *trois genres*, renfermant autant d'*espèces de soufre*, autant d'*espèces de mercure*, autant d'*espèces de sel*, que l'on compte d'espèces différentes de corps composés de soufre, de mercure et de sel. Paracelse est donc encore ici bien éloigné des idées d'*unité* que beaucoup de gens lui ont prêtées.

La conséquence est donc que le soufre du plomb diffère du soufre du fer, du soufre de l'étain; qu'il en est de même du mercure et du sel des mêmes métaux.

Ne cherchons point à faire concorder ces opinions avec les idées alchimiques. Contentons-nous de voir comment Paracelse en a développé les conséquences.

En définitive, pour Paracelse, les quatre éléments, le *feu*, l'*air*, l'*eau* et la *terre*, et les cinq genres de principes immédiats qu'ils constituaient, les *soufres*, les *mercures*, les *sels*, les *flegmes* et les *caput mortuum*, formaient tous les corps *tangibles*, c'est-à-dire les corps que nos organes nous rendent sensibles.

Mais la doctrine de Paracelse ne s'arrête point à cette conclusion sur la *composition des corps tangibles;* elle n'est compréhensible qu'à la condition de se rappeler ce que j'ai dit de la doctrine de Galien (p. 150 et 151) relativement aux *quatre qualités*.

Il est remarquable que Paracelse, cet adversaire passionné de Galien, comme lui abstrait des propriétés du concret pour en constituer des êtres imaginaires, auxquels il va attribuer des *qualités* sur lesquelles reposeront les fondements, les principes de sa doctrine médicale.

Mais il est juste d'ajouter que les alchimistes avaient adopté cette manière de voir pour la composition des métaux, soit de leur composition

élémentaire, le feu, l'air, l'eau et la terre, soit de leur composition immédiate, le soufre, le mercure[1].

C'est ainsi que du *monde visible* nous allons passer au MONDE INVISIBLE.

Paracelse admet les *quatre qualités*, le *chaud*, le *froid*, l'*humide* et le *sec*.

Elles sont *invisibles* et représentées par la *matière la plus subtile* des quatre éléments et par la *matière pure de chacun d'eux;* et, si le feu, l'air, l'eau et la terre sont visibles et *tangibles*, c'est que chacun de ces éléments renferme des portions de chacun des trois autres.

Cette distinction des quatre *qualités* est la justification de la remarque que j'ai faite il y a longtemps, à savoir que les quatre éléments des anciens représentaient les quatre états d'agrégation de la matière admis par les modernes : l'*état de fluide impondérable*, les *états pondérables*, *fluide-élastique, liquide et solide;* et cette idée est conforme à l'opinion de Paracelse, que le *feu* est la matière la plus subtile et la plus mobile; que l'*air* est un peu moins subtil, un peu moins mobile et un peu moins actif que lui; que l'*eau* est moins subtile que l'air, et que la *terre*, moins subtile que l'eau, est grossière.

Si l'on considère les trois principes immédiats actifs, dépouillés de leur *flegme* et de leur *caput mortuum* respectifs, c'est-à-dire si on les considère à l'état de pureté (comme principes génériques), on définira :

Le *soufre*, un mixte où la *chaleur* prédomine;

Le *mercure*, un mixte où l'*humidité fluante* prédomine;

Le *sel*, un mixte où la *sécheresse* prédomine.

Voyons comment Paracelse comprend la *quintessence*, ou plutôt les *quintessences*, *puisqu'il existe*, selon lui, *autant de quintessences que de mixtes distincts de tous autres*.

Une quintessence est le résultat des quatre qualités élémentaires, mélangées d'une certaine manière et en de certaines proportions.

Ce sont les trois principes prochains actifs, un *certain soufre*, un *certain mercure*, un *certain sel*, qui constituent la *quintessence*, ou encore l'*élément prédestiné* d'un mixte.

Toute quintessence, *tout élément prédestiné*, est uni aux deux principes inactifs, le *flegme* et la *tête morte*.

Voilà, suivant Paracelse, la composition d'un *mixte tangible*.

Le flegme et la tête morte constituent le corps ou l'habitation de l'élément prédestiné; ils n'ont aucune des vertus d'un mixte.

[1] *Philosophie naturelle des métaux*, par Bernard le Trévisan. (*Bibliothèque des philosophes* [*chimiques*], 1re édition, t. I, p. 132 et 133 surtout.)

C'est par l'alchimie qu'on sépare la quintessence, l'élément prédestiné du *corps*, ou, comme on le dit encore, le *pur* de l'*impur*.

Si Paracelse a dit que *le* FLEGME *et le* CAPUT MORTUUM *sont comme la maison dans laquelle habite la quintessence*, ou *comme une boîte qui la renfermerait*, son idée développée la lui a fait comparer à la couleur d'une teinture qui a pénétré toutes les parties du drap qu'elle colore. Cette comparaison établit, entre la *quintessence*, d'une part, et, d'une autre part, le *flegme* et le *caput mortuum*, une relation plus intime, plus chimique, que la première comparaison, qui n'établit qu'une relation absolument mécanique.

Une fois l'idée d'une *quintessence* admise dans toute matière complexe et tangible où elle se trouve contenue elle-même dans une matière inerte, à savoir le *corps proprement dit* absolument passif, on se représente la *quintessence* comme la seule partie active de la matière tangible, et on arrive par la pensée à se la représenter comme une *âme*, en se livrant à une double considération portant d'abord sur la *simplification* de la matière et ensuite sur sa *raréfaction* ou *subtilisation*.

La *simplification* procède en prenant la partie pour le tout, en réalisant quelque propriété au point de vue de l'erreur, en en faisant un substantif abstrait que l'on considère ensuite à l'égal d'un être concret.

La *subtilisation*, tout à fait d'accord avec la *simplification*, s'opère au moyen de la chaleur et conformément au raisonnement que j'ai exposé en parlant de la distillation qui réduit le vin en *eau-de-vie* et en *résidu aqueux* représenté par le *flegme* et le *caput mortuum*.

L'*idée de quintessence* se généralise encore sans difficulté, en considérant des plantes aromatiques dont on sépare par l'atténuation des parties, par la distillation, l'arome auquel on donne le nom d'*huile volatile*, puisque le produit renferme, condensée sous un faible volume, toute la partie aromatique qui se trouvait excessivement disséminée dans des parties tout à fait inodores de la plante; de plus, la qualification d'*essentielle* donnée à cette *huile volatile* est la preuve incontestable de ce que j'avance.

Mais, si l'idée de quintessence se comprend aisément lorsqu'on l'applique à la distillation du vin et même à celle des plantes aromatiques, il en est autrement quand on l'étend aux substances fixes en général, et, en particulier, à la plupart des substances animales et surtout aux minéraux. La moindre réflexion en donne le motif. Lorsqu'une *propriété*, une *qualité*, ce que la langue de l'ancienne thérapeutique appelait *une vertu*, était reconnue pour résider dans une *espèce chimique* non volatile ou, en d'autres termes, *fixe au feu*, la pensée d'extraire par la distilla-

tion la quintessence résidant dans cette espèce chimique venait échouer devant *le fait*, peu importe que la quintessence fût altérable ou non altérable par le feu.

Voilà la critique fondée que l'on eût été en droit d'adresser à Paracelse, si, dans le premier livre des *Archidoxa*, il ne se fût pas placé lui-même explicitement en dehors de toute discussion scientifique, d'abord en déclarant indignes la plupart des médecins de son temps, parce qu'ils étaient épris de la passion de l'argent plus que du désir de guérir leurs malades; puis en déclarant qu'il recourt avec intention à un langage obscur, incompréhensible au vulgaire, mais intelligible pour ceux qui sont pénétrés de ses doctrines. En cela Paracelse, qui se prétendait *adepte*, suivait l'exemple de tous les alchimistes auxquels on demandait une indication précise des opérations propres à la confection de la *pierre philosophale*, et qui répondaient : « Certainement, nous savons les exé- « cuter avec succès; mais, si nous les décrivions fidèlement et claire- « ment, qu'arriverait-il? C'est que les méchants, les impies, seraient pos- « sesseurs de moyens d'accomplir les projets les plus criminels contre « les hommes et contre Dieu. » De là donc l'*obscurité* calculée de leurs écrits, qui s'adressent non au vulgaire, mais à des *initiés*, à des hommes déjà livrés à l'alchimie sous la direction de maîtres capables d'éclaircir les ténèbres, à des élèves dont l'honnêteté, la candeur, les penchants au bien des hommes, au respect de Dieu, leur sont connus, à la suite d'épreuves dont *eux*, adeptes d'Hermès, sont juges.

Dans la position où Paracelse s'était placé, on devait se contenter de ce qu'il avait avancé sur l'impossibilité d'obtenir la *quintessence d'un homme*, parce que, selon lui, si Dieu eût voulu le contraire, l'homme aurait été immortel; sur la possibilité d'obtenir, à l'usage de la médecine, les essences de la chair des animaux, du sang et même de l'urine; et, dans cette position encore, on ne pouvait lui demander la preuve que la *quintessence de l'émeraude* était un jus vert, ainsi qu'il le prétendait.

Lorsqu'on a lu le deuxième et le troisième livre des *Archidoxa*, dont l'objet est de définir la *quintessence*, et d'exposer les moyens de séparer les éléments des mixtes, lorsqu'on a vu, dans le quatrième livre sur les *quintessences* des métaux et des pierres, l'insistance de l'auteur pour montrer leur perfection déduite de leur inaltérabilité, et justifier dès lors leur emploi en médecine, à la condition expresse que leurs quintessences respectives auront été absolument séparées des *corrosifs* indispensables à leur préparation; on ne serait pas fondé à reprocher à Paracelse d'être en contradiction avec lui-même dans le dixième livre des *Archidoxa*, où il donne des procédés dans lesquels on obtenait la *quintessence des*

métaux non point en les volatilisant, conformément à la manière dont il avait défini les *quintessences*, mais en chassant par le feu les principes impurs des *quintessences*, de sorte que celles-ci restaient pures au fond des creusets. Cependant la contradiction n'en était pas moins réelle entre les préparations des *quintessences métalliques* et celle qu'il avait donnée des *quintessences volatiles*.

ARTICLE 2.

Application des idées générales de Paracelse à sa doctrine médicale.

Je vais parler maintenant de la médecine de Paracelse fondée sur l'idée qu'il se faisait de la quintessence des choses.

Toute chose a sa *quintessence*, et cette *quintessence* possède les vertus de cette chose.

Si ces *vertus* sont utiles à la santé de l'homme, il existe tout avantage à obtenir la *quintessence* de cette chose en en séparant le *flegme* et le *caput mortuum*, principes dénués de toute vertu, et dont la corruptibilité en rend fort dangereuse l'introduction dans l'économie animale.

Par la raison qu'il existe des *remèdes spécifiques*, il y a des *quintessences spécifiques*, conséquence incontestable du raisonnement de Paracelse.

Selon lui, il existe un nombre considérable d'*essences spécifiques*.

« Les unes guérissent les maux du foie;

« D'autres, ceux de la rate;

« D'autres, ceux de la tête.

« D'autres n'agissent que sur le sang;

« D'autres, que sur la bile jaune;

« D'autres, que sur les humeurs en les évacuant.

« D'autres agissent sur les esprits vitaux;

« D'autres, sur la chair;

« D'autres, sur les os ou sur la moelle;

« D'autres, sur les cartilages;

« D'autres, sur les artères.

« D'autres guérissent la fièvre, mais non l'épilepsie, l'apoplexie.

« Celles qui sont soporifiques ne sont point attractives, et celles-ci ne « sont pas consolidatives ou soporifiques comme celles qui ont ces pro- « priétés.

« Il y en a d'autres qui renouvellent, restaurent, c'est-à-dire qui trans- « muent le sang et la chair; quelques-unes conservent seulement et font « jouir d'une vie longue, et, si l'on est jeune, conservent en jeunesse; « quelques autres agissent corporellement, et quelques-unes par une

« manière *d'influence astrale;* et, en un mot, leurs vertus sont si diffé-« rentes, qu'il est comme impossible de les écrire toutes, y ayant des « essences de telles vertus qui feront paraître un homme de cent ans « comme s'il n'en avait que vingt. »

D'où proviennent le plus grand nombre des maladies? De la corruption du sang ou des matières contenues dans les viscères, répond Paracelse. D'où vient cette corruption? De l'altération des ferments intérieurs, et de cette altération peut résulter un véritable empoisonnement, répond encore Paracelse.

Le sang étant essentiel à la vie, Paracelse condamne la saignée comme dangereuse, puisqu'elle élimine du corps le liquide qui est indispensable à la santé.

En outre, Paracelse s'élève contre les purgatifs, parce qu'ils ont le grave inconvénient d'expulser du corps des matières qui ne sont pas moins nécessaires à la vie que ne l'est le sang.

Quels sont les remèdes véritablement efficaces? Paracelse répond : La *quintessence relative* à la maladie qu'on veut combattre, parce que cette quintessence change en bien ce qui est vicieux dans les intestins et surtout dans le sang; et il est aisé de comprendre la raison pourquoi Paracelse prescrit l'emploi de la *quintessence* de préférence au *mixte* où cette quintessence se trouve associée au *flegme* et au *caput mortuum*, car la *quintessence*, plus subtile que le *mixte*, pénètre dans toutes les parties du corps du malade, et, par sa nature incorruptible, elle agit d'autant plus sur les ferments altérés, causes du mal, qu'elle peut avoir assez d'énergie pour les changer en sa propre nature, c'est-à-dire en corps favorables au bien-être du corps. Théorie essentiellement alchimique, puisque l'idée de la transmutation apparaît dans tout son jour, mais ce n'est pas celle du vil métal en métal précieux, c'est la transmutation d'une matière nuisible à la vie en une matière qui la favorise !

L'action thérapeutique de la *quintessence* est donc bien supérieure à celle du *mixte*, dont le *flegme* et le *caput mortuum* diminuent l'activité de la première; en outre, la nature corruptible du *flegme* et du *caput mortuum* a le grave inconvénient d'aider plutôt que de prévenir l'altération du sang et des matières contenues dans les viscères, et *cette altération peut aller jusqu'à produire des poisons!*

Je pourrais borner l'exposé de la doctrine de Paracelse à ce qui précède, cependant on prendra une idée encore plus juste et plus exacte de cette doctrine et du mode dont son auteur la mettait en pratique, en disant quelques mots des *arcanes*, des *magistères*, des *spécifiques* et des *élixirs* de Paracelse. Ces préparations ne diffèrent point des quintes-

sences; cependant des noms particuliers les en distinguent, et la manière dont l'auteur les définit montre comment, une fois lancé dans la voie de l'abstraction, en s'éloignant de plus en plus du concret on s'éloigne de plus en plus du vrai : en effet, Paracelse, après avoir imaginé que chaque chose a sa quintessence, admettait qu'en faisant passer à l'état d'*arcane* une *quintessence* ou plusieurs, on en gradue la force, on l'exalte au plus haut degré de perfection, comme il convient pour atteindre le but que se propose celui qui la prescrit; c'est donc un motif de dire quelques mots de ces préparations distinctes par le nom des quintessences.

Arcanes, magistères, mystères de l'art. Livre V et VI des *Archidoxes*.

S'il semblait, d'après la manière dont Paracelse a envisagé les *quintessences*, qu'on ne pourrait rien concevoir qui leur fût supérieur comme remèdes, ce serait une erreur.

Ainsi que je viens de le dire, du moment où l'idée qu'on se fait de la matière se concentre sur une seule de ses propriétés, que la pensée l'abstrait de la matière concrète à laquelle on l'attribue pour considérer cette propriété comme un être à part, l'esprit peut l'exalter de plus en plus de manière que sa vertu dépasse celle de la quintessence elle-même, et c'est là effectivement ce qu'exprime la définition des *arcanes*, des *magistères*, des *mystères de l'art*, « lesquels, quoique quelquefois ils ne paraissent pas en forme de quintessence, cependant leur vertu non-seulement n'est pas moindre, mais elle est supérieure. » Paracelse, en ne citant que quatre arcanes dans ses *Archidoxa* : la *première matière*, le *mercure de vie*, la *pierre philosophale* et la *teinture*, dit : « Quoique ces « arcanes soient plutôt choses angéliques et divines qu'humaines. . . »

Voici les qualités que Paracelse leur attribue :

La *première matière* opère non-seulement sur les corps vivants, mais aussi sur les morts, et, pour ainsi dire, au-dessus de la nature.

Le *mercure de vie* n'est pas proprement une quintessence, mais un arcane, d'autant qu'il contient un grand nombre de vertus qui préservent, restaurent et régénèrent.

La *pierre philosophale* teint le corps, le soulage de toutes sortes d'infirmités, et agit aussi sur les métaux, les élevant à la perfection et pureté de l'or.

La *teinture* fait la même chose et même plus efficacement, car, comme elle teint l'argent en or et le transmue en métal parfait, de même cette teinture transmue la matière qui fait la maladie en santé, la cuisant, la digérant au plus haut degré de perfection.

Spécifiques. Livre VII des *Archidoxes.*

Les spécifiques de Paracelse ne différaient point essentiellement des préparations que l'on faisait avant lui. Ainsi ses partisans ont parlé des miracles qu'il avait opérés au moyen du *spécifique* qu'il appelait *anodin*, et qu'il composait avec de l'opium de Thèbes, des sucs d'orange et de citron, du cinnamome, du girofle, du musc, de l'ambre, du crocus, du jus de corail, du magistère de perles et de la quintessence d'or!

Ce *spécifique*, composé de toutes matières connues avant Paracelse et employées en thérapeutique plus ou moins longtemps déjà avant lui, ne témoigne-t-il pas de la misère du *novateur charlatan*, administrant des remèdes qu'il prétend nouveaux, dont il se garde bien d'indiquer la composition, et qui, en définitive, ne diffèrent pas de ceux que prescrivaient des médecins qu'il traitait d'ignorants et d'empoisonneurs?

Élixirs. Livre VIII des *Archidoxes.*

Composés de plusieurs essences, ils étaient particulièrement destinés à conserver la santé, en raison de la vertu antiputride que Paracelse leur reconnaissait. Il les comparait aux ingrédients balsamiques dont les Égyptiens se servaient pour conserver les corps. La base des élixirs était généralement une préparation métallique d'or, de mercure, d'antimoine, etc.

Remèdes externes. Livre VIII des *Archidoxes.*

Ces remèdes concernaient particulièrement les blessures, les ulcères et les taches de la peau. Paracelse les donne comme supplément de ses livres de chirurgie.

En définitive, Paracelse a eu le mérite :

1° De comprendre parfaitement l'importance des *remèdes spécifiques ;*

2° De chercher à en concentrer l'énergie dans la plus faible quantité possible de matière, en recourant à des procédés chimiques, les seuls capables d'isoler des corps que l'affinité chimique peut tenir unis à d'autres.

Mais Paracelse s'est trompé en se représentant la partie active des remèdes, qu'il a appelée *quintessence*, comme devant être la partie la plus

raréfiée de ces remèdes; cependant, s'il eût été pénétré de l'amour du vrai, ou plus sévère dans ses observations et ses raisonnements, la préparation de certaines *quintessences minérales fixes au feu* lui eût démontré l'erreur de sa conception première de la *quintessence*.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

De l'état actuel du Japon.

Sir Rutherford Alcock, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique au Japon : THE CAPITAL OF THE TYCOON, A NARRATIVE OF A THREE YEARS' RESIDENCE IN JAPAN, 2 vol. in-8°, avec des cartes et de nombreuses illustrations, xxxi-469 et 539 pages, Londres, 1863. — *M. Rodolphe Lindau, consul général de Suisse au Japon :* UN VOYAGE AUTOUR DU JAPON, 1 vol. in-18, 315 pages, Paris, 1864.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Il y a deux conseils d'État. L'un, composé de cinq membres, le *Gorogio*, est la partie la plus élevée de l'administration du Taïkoun; ce sont des daïmios de troisième classe, qui reçoivent de 800,000 francs à 1,100,000 francs d'appointements. Après ce premier conseil, vient, dans l'ordre hiérarchique, l'aide de camp général du Taïkoun. Le second conseil d'État, placé en dignité à la suite de l'aide de camp général, se compose de sept membres, tous daïmios de troisième et de quatrième classe, ayant de 160,000 à 800,000 francs de traitement. Les deux conseils d'État et l'aide de camp général sont les fonctionnaires les plus

[1] Voir, pour les trois premiers articles, les cahiers de novembre 1864, p. 705; décembre, p. 733, et janvier 1865, p. 36.

importants, sans être encore les mieux rétribués. Ils appartiennent directement au Taïkoun et dépendent de lui.

Mais, à côté d'eux, un autre conseil, plus nombreux que les deux autres réunis, représente les intérêts du Mikado près la cour de Yédo. Ce conseil supérieur, appelé *Kokuski*, surveille les conseils d'État, les nomme peut-être et l'emporte sur eux à bien des égards; il compte vingt-quatre membres, tous daïmios de troisième et de quatrième classe. Parmi ces daïmios ou princes, il en est dix qui occupent des forteresses où ils résident et dont ils sont les maîtres. Les revenus de ces vingt-quatre conseillers du Mikado varient de 510,000 francs à 1,200,000 francs. Pour balancer en quelque sorte leur vigilance, le Taïkoun a son représentant à la cour du Mikado; et il paye ce représentant unique par un salaire qui dépasse 1,600,000 francs.

Le conseil des Cinq, ou *Gorogio*, et le conseil des Vingt-Quatre sont en lutte perpétuelle; mais les Vingt-Quatre ne se mêlent pas directement des affaires; ils se bornent à donner leur avis, que le Taïkoun n'est pas obligé de toujours suivre. Les Cinq, au contraire, sont chargés du poids de toutes les décisions, et ce sont eux qui administrent sous la main de leur maître. C'est avec les Cinq que les diplomates étrangers ont ordinairement à s'entendre. Ces ministres et leurs aides, les sous-secrétaires d'État, du grade qu'avait Hori-Oribéno-kami, sont, en général, très-bien choisis; et leur capacité ne serait déplacée dans aucun de nos gouvernements occidentaux.

Après tous ces grands personnages, on en compte une foule d'autres qui, sans avoir des fonctions aussi relevées, n'en sont pas moins des dépositaires de l'autorité à des degrés divers. Ce sont d'abord les seize aides de camp ordinaires du Taïkoun, dont le traitement varie, selon leurs occupations, de 32,000 à 80,000 francs. Ensuite ce sont vingt-quatre ambassadeurs de premier rang et quatre ambassadeurs de second rang, que le Taïkoun envoie auprès des daïmios les plus puissants, quand ils ne sont pas à Yédo et quand il a besoin de les consulter sur quelques mesures importantes. Puis, viennent vingt-six daïmios de seconde et de troisième classe, chargés de fournir au Taïkoun des contingents militaires et de le défendre. Ces fonctions essentielles, d'où dépendent toute la force et la sécurité du généralissime, sont largement rétribuées; chacun de ces daïmios, dont la fidélité est indispensable, a des traitements de 250,000 à 1,500,000 francs. Vingt-sept autres daïmios, qui remplissent des emplois militaires sous la direction immédiate du Taïkoun, touchent chacun 330,000 francs.

C'est là, avec douze daïmios, commandants des forteresses impériales,

ce qu'on peut appeler la *maison militaire* du généralissime. Mais il a, de plus, pour ses domaines spéciaux, si ce n'est pour l'empire, quatre daïmios chargés de l'administration de la justice et de la surveillance des temples et des monastères. Ces devoirs, plus pacifiques, mais non moins nécessaires, sont payés de 800,000 francs à 1,250,000 francs. Il y a huit daïmios à qui est remis le service des passe-ports; et ce service doit être très-laborieux, puisque tout Japonais qui se déplace, même pour un voyage assez court, doit être muni d'une autorisation. Cette mesure rigoureuse et gênante a été prise à l'époque où les chrétiens ont été expulsés, et elle est toujours appliquée[1] dans les États du Taïkoun, et très-probablement aussi dans les États particuliers des princes.

Enfin le Taïkoun a près de sa personne vingt daïmios, qu'on peut appeler des *gentilshommes de la chambre*, et cinq autres daïmios, qui portent le titre d'*Ometskis*, c'est-à-dire d'espions, ou, pour prendre une expression moins vulgaire, de directeurs de la police secrète.

Mais ce n'est pas encore tout, et le gouvernement du Taïkoun a d'autres employés subalternes. Tous ceux que nous venons d'énumérer sont de l'ordre des daïmios, plus ou moins indépendants, et pouvant se regarder comme les vassaux du Daïri, tout en recevant un salaire du Taïkoun. Il y a, en outre, toute une hiérarchie de fonctionnaires non daïmios, mais hattomottos, c'est-à-dire vassaux directs du généralissime. Je ne fais que les énumérer, pour ne pas prolonger ces nomenclatures : ce sont les deux gouverneurs de Yédo, les quatre gouverneurs des finances, un gouverneur des travaux publics, deux directeurs des bâtiments et constructions des forteresses, deux gouverneurs de la marine, trois gouverneurs surveillant l'enregistrement des armoiries des daïmios, quatre commandants de la garde impériale, trois généraux des archers, cinq généraux des piquiers, et enfin deux généraux des mousquetaires.

Ainsi qu'on peut s'en convaincre par cette simple énumération, tout cet établissement doit être extrêmement dispendieux, et il suppose des revenus qui se comptent nécessairement par des centaines de millions de francs. Afin qu'il n'y ait pas d'obscurité sur ce point, voici sur quelles bases ont été calculés tous ces traitements, qui peuvent paraître invraisemblables. Au Japon, tout se compte par mesure de riz, et cette

[1] Il ne faudrait pas trop nous moquer de l'administration japonaise, si ombrageuse envers ses propres sujets. Il y a bien peu de temps que régnait encore chez nous cette coutume; et, bien qu'elle soit abolie aujourd'hui, il n'est pas dit qu'on ne la rétablira jamais.

évaluation spéciale est adoptée dans les documents officiels d'où sont tirés tous les détails qui précèdent. La mesure en usage est le *kokf* ou *kokou*. Un kokf contient 100 *siou*, et le siou pèse exactement 1,900 grammes. Le kokf pèse donc 190 kilogrammes[1], c'est-à-dire près de 400 livres; et la livre de riz valant, en moyenne, de cinq à six centimes, le kokf de riz vaut de vingt à vingt-cinq francs. C'est ainsi que les membres du conseil des Cinq ou Gorogio, ayant de 50,000 à 68,000 kokfs de riz, on peut dire que leurs appointements se montent tout au moins de 800,000 francs à 1,100,000 francs. Et de même pour tout le reste. Il n'y a donc en ceci aucune incertitude possible; et, quelque exagérées que ces sommes nous paraissent, elles sont exactes.

Du temps de Kæmpfer, c'est-à-dire en 1690, les registres de l'administration japonaise, tenus régulièrement pour la perception de la rente foncière, portaient la production totale du riz, pour les sept contrées de l'empire, à 2328 *mans;* le man valant 10,000 kokfs[2], c'était donc en tout 9,300,000,000 de livres de riz, c'est-à-dire à peu près ce qu'il faut pour nourrir une population de 25,000,000 d'habitants, en supposant une consommation moyenne d'une livre de riz par jour. Ces chiffres n'ont rien d'impossible, et l'admirable culture que nos voyageurs ont observée ne porte pas à croire que la fécondité du sol japonais ait diminué depuis Kæmpfer. D'une autre part, il est constaté que le Taïkoun prélève près de la moitié de la récolte sur ses domaines; et, sans savoir précisément ce qu'elle est, on peut conjecturer à coup sûr que les produits doivent en être énormes. C'est ainsi que le Taïkoun peut subvenir aux dépenses que nous venons de passer en revue. Il est vrai qu'elles ne lui sont pas personnelles et qu'elles représentent en partie ce que nous appellerions le *budget de l'État.*

Malgré cet entourage et malgré cette richesse, les Taïkouns n'ont rien perdu de cette simplicité virile qui distingue les Japonais. Sir Rutherford Alcock, qui a pénétré dans le palais du Taïkoun actuel, et qui a été reçu par lui quand il a dû lui présenter officiellement la lettre autographe de la reine de la Grande-Bretagne, nous l'atteste[3]. Il a trouvé cet intérieur d'un goût exquis, mais en même temps sans luxe et sans

[1] Voir M. Rodolphe Lindau, qui a donné aussi d'autres détails précis et importants sur le prix de la main-d'œuvre au Japon, les gages des domestiques, etc. *Voyage autour du Japon*, p. 186 et 187. — [2] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. I, *Description générale du Japon*, p. 60 et suivantes. — [3] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 393 et suivantes; M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 227.

recherche fastueuse; beaucoup de décorum et de solennité, une politesse accomplie, une gravité cérémonieuse, un ordre imperturbable et sérieux dans tous les détails de l'étiquette, mais rien d'exagéré ni de faux; aucun de ces raffinements, parfois ridicules et puérils, où se plaisent l'opulence et l'absolutisme sans bornes des cours de l'Asie. C'était toute la tenue d'un prince très-puissant, mais plus préoccupé des affaires que des vaines jouissances et des avantages extérieurs du pouvoir, dont il sent la responsabilité.

On doit donc voir maintenant assez bien quelle est la position du Taïkoun et quelles sont les limites de son autorité. Le plus puissant de tous les princes, il est, comme tous les autres, maître et souverain dans ses domaines; mais, en ce qui regarde l'ensemble de l'empire, il n'est que l'exécuteur des décrets du Daïri, provoqués le plus souvent par lui, mais quelquefois inspirés contre lui par les daïmios, ses antagonistes et ses ennemis. Il doit compter perpétuellement avec eux, attendu que, par le conseil permanent des Vingt-Quatre, représentant lui-même la totalité des princes, les daïmios dirigent le Taïkounat, quand ils ne le dominent pas. Il y a, de plus, des cas où les princes disposent de la couronne, ainsi qu'on l'a vu en 1858. Le Taïkoun étant mort sans descendance directe, le conseil d'élection, composé des principaux daïmios, se réunit et choisit un des fils du prince de Kiousiou, à l'exclusion du fils du prince de Mito, trop ouvertement hostile aux étrangers[1]. Le Taïkoun ainsi élu réclama, selon les lois de Gongen-sama, l'investiture du Mikado, et il l'obtint, comme ses prédécesseurs, au prix des plus riches cadeaux. Ainsi le Taïkoun, subordonné d'une part au Daïri, l'est de l'autre aussi aux princes feudataires; et, entre ces deux écueils, sa position, toute forte qu'elle est, doit être très-embarrassante et même très-périlleuse. Les traités de 1854 et de 1858 en sont bien la preuve; et le Taïkoun a fait une faute des plus graves en ne les soumettant pas au Mikado, après les avoir délibérés et résolus d'accord avec les princes, qui, à la majorité des trois cinquièmes, avaient voté cette grave mesure, quelques-uns même ayant préalablement consulté leurs sujets[2].

Les maîtres immédiats et réels du pays sont les daïmios. Ils sont de plusieurs classes; à leur tête, après le Taïkoun, sont les trois gosankés, membres de la famille impériale, les seuls entre lesquels la couronne du Taïkoun peut être dévolue. Après les trois gosankés, princes de Kiousiou, d'Ovari et de Mito, viennent les dix-huit gokschis, princes

[1] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 124. Le nouveau Taïkoun avait été choisi sous l'influence du régent Ikhammonokami, qui a été assassiné. — [2] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 497, Appendice G.

dont l'indépendance presque complète est un des fondements de la constitution japonaise. Leurs ancêtres ont traité, il y a deux siècles et demi, avec le grand Hiéas; et c'est à dater de cette époque que le Japon a joui d'un repos qu'il n'avait jamais connu jusque-là. Les dix-huit gokschis forment, en grande partie, le conseil des Vingt-Quatre, et ils résident, ainsi que d'autres princes, six mois de l'année à Yédo, auprès du Taïkoun. En apparence, c'est pour lui obéir et lui donner leur présence comme gage de leur fidélité; au fond, c'est pour le surveiller et pour diriger une politique dont il n'est que l'instrument.

Au-dessous des gosankés et des gokschis, princes impériaux et pairs du Japon, viennent les princes dont les revenus s'élèvent de 10,000 à 50.000 kokfs de riz, c'est-à-dire de 250,000 francs à plus d'un million de francs. Ces daïmios sont au nombre de trois cent quarante-deux[1], et ils forment le Grand Conseil, dont l'assentiment est indispensable pour toutes les mesures d'intérêt général de haute importance. On ne sait pas dans quelles circonstances il doit être convoqué, ni dans quelles formes il délibère. La nécessité de le consulter fut opposée au Commodore Parry, quand le Taïkoun demanda le délai d'un an pour répondre à la proposition d'un traité; et, en effet, on le consulta pour sanctionner les conventions de 1858. Le Grand Conseil vient, selon la hiérarchie, après le conseil des Vingt-Quatre, et tous les deux sont supérieurs au conseil des Cinq, qui forme le ministère personnel du Taïkoun, comme je l'ai dit.

En puisant aux sources officielles de l'*Almanach impérial* de Yédo pour 1860, sir Rutherford Alcock a pu donner une liste de plus de cent quarante daïmios ayant tous des forteresses, et dont les revenus sont de 10,000 à 1,200,000 kokfs de riz. Je cite quelques chiffres, pour qu'on apprécie nettement ce qu'est la fortune de ces princes japonais, depuis 250,000 francs de rente jusqu'à 25 et 30 millions de francs. Ainsi, le prince de Kanga, le plus riche de tous, n'a pas moins de 1,202,700 kokfs de riz. En mettant le kokf à vingt francs seulement, c'est plus de 24 millions; en le mettant à vingt-cinq francs, c'est 30 millions passés. Le prince de Satsouma, qui est le second en richesse, n'a que 760,800 kokfs, c'est-à-dire de 15 à 19 millions de rente. Le prince d'Ovari, de la famille impériale et un des gosankés, en a 629,500, c'est-à-dire de 12 à 15 millions. Le prince de Kiousiou,

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 226 et suivantes, et surtout, t. II, p. 233 et suivantes. Cette analyse du gouvernement japonais est la plus complète qu'on ait pu faire jusqu'à présent, et il a fallu l'intelligence et la position officielle de sir Rutherford Alcock pour recueillir tant de renseignements précis.

un des gosankés également, a 550,000 kokfs, c'est-à-dire de 11 à 14 millions. Le prince de Mito, qui est aussi un des trois gosankés, et qui s'est signalé par son fanatisme patriotique, ne vient que le onzième, avec une rente de 350,000 kokfs, ou de 7 à 8 millions et demi. Le prince Ikhammonokami, dans la famille duquel la régence est héréditaire, avait la même fortune. Celle du prince de Déva, premier aide de camp du Taïkoun, n'est que de 50,000 kokfs, ou de 1 million à 1,200,000 francs de rente. Enfin le moins riche de ces cent quarante-trois daïmios est le prince de Sakio, qui n'a que 200 à 250,000 francs de rente territoriale, avec 10,000 kokfs[1].

Ces immenses revenus sont un peu variables chaque année, puisqu'ils dépendent de la récolte, évaluée par des arpenteurs jurés, qui viennent régulièrement constater et l'étendue du terrain ensemencé et le rendement proportionnel de chaque lot. On sera peut-être moins surpris de l'élévation prodigieuse de ces rentes, quand on saura que le Taïkoun prélève les quatre dixièmes de la récolte, laissant les six dixièmes aux cultivateurs, et qu'à l'inverse les daïmios prélèvent les six dixièmes à leur profit et ne laissent que le reste à celui qui féconde le sol de sa sueur[2]. Mais, si par là on conçoit mieux l'énormité du revenu, on est, d'un autre côté, tout aussi étonné de l'exorbitance d'un tel prélèvement. Chez nous, le fermage payé au propriétaire est d'un tiers environ; au Japon, le fermage qu'exigent les daïmios est du double. A ces conditions, la culture ne serait pas possible dans nos contrées; elle est florissante au Japon, et le peuple, ainsi pressuré, paraît néanmoins heureux et content. Mais les daïmios redoutent que la présence des étrangers, en provoquant des idées nouvelles dans une population intelligente, ne cause, par suite, une révolution dans un état de choses aussi violent. Ces appréhensions peuvent sembler justifiées; de pareilles iniquités sont bien difficiles à tolérer quand ceux qu'elles écrasent commencent à joindre les lumières à leur énergie et à leur fierté.

[1] Sir Rutherford Alcock (*The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 460 et suivantes, Appendice D) a pu donner tout au long cette liste très-curieuse de cent quarante-trois principaux daïmios, avec leurs titres, leurs revenus en kokfs de riz et en livres sterling, les noms des forteresses qu'ils occupent et des provinces où elles sont situées. Il y a joint quelques remarques spéciales sur la position de chacun de ces princes. — [2] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, t. I, p. 104. Sir Rutherford Alcock (*The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 375) constate le même fait; mais, selon d'autres renseignements, le prélèvement ne serait que d'un cinquième; ce qui est peu probable. D'ailleurs, ainsi que le remarque sir Rutherford Alcock, il est difficile d'obtenir sur ce point des données parfaitement certaines. On ne pourra se les procurer que plus tard.

Ces cent quarante-trois daïmios énumérés dans la liste de sir Rutherford Alcock ont tous une forteresse au moins; quelques-uns en ont jusqu'à trois, par exemple les princes de Kanga, de Schendei, de Kiousiou, d'Etzou, de Daïsen, etc. Ces châteaux forts, répandus sur tout l'empire, et dans les lieux les mieux choisis, servent de résidence aux daïmios, quand ils ne sont pas à Yédo auprès du Taïkoun. C'est là qu'ils habitent avec leurs femmes, leurs enfants, et surtout avec leurs armées de soldats et de serviteurs plus ou moins oisifs. L'armée du prince de Satsouma, qui n'est pas le plus riche des daïmios, se monte, dit-on, à 25,000 hommes, et il est constant qu'il ne vient jamais à Yédo qu'avec une escorte de 8 ou 10,000 personnes[1]. Ainsi que je l'ai dit plus haut, il n'a été permis jusqu'à présent à aucun étranger de pénétrer dans une de ces forteresses. Nos voyageurs en ont vu de loin les murailles quand ils ont traversé tout l'empire; mais ils n'ont jamais pu y entrer, et il pourra se passer bien du temps encore avant que les daïmios se relâchent de cette rigueur et ouvrent leurs demeures à des yeux indiscrets. Il faut donc qu'elles restent fermées pour nous; mais les conspirations fréquentes où les daïmios s'entendent fort bien entre eux, malgré la loi de Gongen-sama, qui leur interdit toute visite et toute communication, témoignent que la politique tient une place considérable dans ces existences solitaires. C'est la politique qui remplit la vie des daïmios durant les six mois qu'ils passent chaque année à Yédo; c'est encore elle qui les occupe durant le reste de l'année, plus que les soins de la famille ou de l'administration intérieure[2].

Vues à distance, ces forteresses ne paraissent pas bien formidables, même quand elles ont des tourelles, si on les compare à celles de nos pays; mais, comparées au reste des édifices de la contrée, elles sont très-suffisantes pour la tenir toujours en bride et pour la dominer. Il est clair que ces châteaux n'ont pas d'autre objet; et notre moyen âge peut assez bien nous apprendre ce qu'ils valent et ce qu'ils font. Mais, d'après une remarque de Kæmpfer, il semble que ces citadelles n'appartiennent pas absolument et sans conditions aux daïmios qui les habitent. Ils ne peuvent ni en bâtir de nouvelles ni même réparer les anciennes sans la permission de l'empereur[3]. C'est un sûr moyen de refréner leur puissance, ou du moins de les empêcher de l'accroître

[1] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 247 en note. — [2] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, préface, p. xx et suivantes; t. I, p. 230 et 460; t. II, p. 80, 133, 135, 145, 240 et *passim*. — [3] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. I, p. 131. Kæmpfer dit simplement *l'Empereur;* mais il est bien probable qu'il s'agit du Taïkoun et non du Mikado. Le Mikado n'aurait

d'une manière menaçante. Mais je ne sais si cette loi, qui était en vigueur du temps de Kæmpfer, il y a cent soixante et dix ans, est bien toujours appliquée. A son défaut, le Taïkoun surveille de très-près la conduite de tous les daïmios, et cet espionnage est une des préoccupations les plus constantes et les plus nécessaires de son gouvernement.

On ne voit donc guère les daïmios que quand ils vont à Yédo ou quand ils en reviennent, avec ces cortéges dont nos voyageurs ont fait plus d'une fois la rencontre assez périlleuse. La pompe dont ils sont alors entourés répond à leur fortune et à leur autorité sur des sujets dont la vie est toujours entre leurs mains. On est prévenu plusieurs jours à l'avance de leur passage, et chacun se dispose à leur rendre les hommages qui leur sont dus, et qu'on leur accorde très-volontiers. Les routes sont sablées sous les pas de leur *norimon;* on se prosterne, dès qu'il paraît, le front dans la poussière; ou bien, en signe d'une politesse plus humble encore, on leur tourne le dos, comme si l'on n'était pas digne de les voir[1]. On dirait que ce sont des dieux qui passent. Si, par hasard, on leur parle, c'est toujours à genoux; respect singulier, que tout ce qui n'est pas noble au Japon doit à tout ce qui l'est [2]. Néanmoins, cette supériorité excessive des daïmios ne semble pas en faire des tyrans. Ils ne vexent pas le peuple; et, comme il est à la fois docile et laborieux, les princes se contentent de percevoir le produit de ses labeurs, sans avanie, sans violence et sans cet arbitraire plus révoltant encore qu'un impôt qui ravit presque tout.

Cette modération relative fait grand honneur aux princes japonais, et c'est là certainement un des traits les plus notables de leur physionomie. Avec les priviléges dont ils jouissent, l'opulence aurait pu les pervertir et les changer en autant de monstres du genre de ceux que notre moyen âge a vus trop souvent. Sans doute il serait téméraire d'affirmer qu'il n'y ait pas d'abus; mais ces abus doivent être fort rares, puisque, dans deux voyages, qui ont duré chacun un mois, à travers tout l'empire, les regards clairvoyants et anglais de sir Rutherford Alcock n'ont aperçu aucun signe de tyrannie, et qu'il a trouvé partout les gens heureux quoique pauvres, gais et satisfaits quoique réduits au strict nécessaire. Il n'y a pas d'hommes libres à proprement parler au Japon: mais il n'y a pas non plus de serfs ni d'opprimés dont on se joue, bien

pas matériellement la puissance nécessaire pour faire exécuter cette loi, qui doit avoir été plus d'une fois violée. — [1] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, t. II, p. 157. — [2] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 141 en note; voir aussi ce qu'il dit de l'amour respectueux que les Japonais ont pour leurs armes ou celles de leurs amis.

qu'il y ait des classes tout entières de parias. Les maîtres sont évidemment très-durs, et les lois le sont encore davantage, s'il est possible; mais enfin c'est à des lois qu'on obéit et qu'on se soumet; ce n'est pas aux volontés et aux caprices d'un despote, qui peut être impunément cruel, et torturer ses victimes sans rien craindre. C'est là ce qui explique en partie cet air de bonheur et de joie partout répandu. On ne vit pas dans l'anxiété et la terreur, bien qu'on vive sous un joug très-pesant. On sait précisément ce qu'est le fardeau qu'on porte, et l'on n'a pas du moins à redouter de le voir aggraver à tout instant par les folies d'un idiot ou par les fureurs d'une bête féroce.

La partie la plus insolente de la noblesse, mais encore envers les étrangers, c'est naturellement la partie la plus basse. Les officiers des daïmios et leurs *yakounines*, en un mot, les hommes à deux épées, se croient tout permis avec les intrus venus de l'Occident. Ils sont habituellement très-turbulents entre eux, et il a fallu les lois terribles que nous connaissons pour calmer quelque peu l'envie irrésistible qu'ils ont toujours de se servir de leurs armes. Empêchés en partie d'en user les uns contre les autres, c'est contre l'étranger qu'ils les tournent toutes les fois qu'ils le peuvent. De là leurs allures toujours provocatrices, et, dès que l'occasion le permet, leurs voies de fait toujours homicides. Ils s'imaginent par là soutenir l'honneur du maître à qui ils appartiennent, et qui leur doit sa protection aussi bien qu'il leur doit l'entretien et la solde dont ils vivent. Un simple soldat du Taïkoun reçoit par an vingt sacs de riz, de 150 livres chacun, et une somme d'argent équivalant à cinquante francs de notre monnaie[1]. Un officier du grade de lieutenant reçoit cinquante sacs et six cents francs d'argent. Ce sont là des situations très-enviables dans un pays où la journée du laboureur se monte de soixante et dix centimes à un franc tout au plus, quand on ne le nourrit pas, et où les gages annuels d'un domestique, quand il est bon, s'élèvent à trente ou trente-cinq francs. On est yakounine pour être noble et porter les deux épées à sa ceinture, pour ne rien faire qu'un service peu pénible, et pour vivre sans privation et sans souci, recueillant toujours quelques parcelles de l'éclat et de la fortune du maître qu'on suit.

Il ne semble pas cependant que les occupations militaires soient incompatibles avec toutes les autres; et sir Rutherford Alcock a vu, dans se

[1] J'emprunte tous ces chiffres à l'ouvrage de M. Rodolphe Lindau, qui s'est assuré, par des recherches multipliées, de leur parfaite exactitude. Un laboureur loué à l'année, nourri, logé et vêtu, reçoit de trente à soixante francs, selon son habileté. (*Voyage autour du Japon*, p. 187 en note.)

courses, des yakounines propriétaires de maisons et même de boutiques[1]. Ce n'était pas du tout une déchéance. Le salaire des serviteurs, des soldats et des officiers de tout grade à la cour de chaque daïmio doit varier selon la fortune, la générosité et la situation du prince; mais il est vraisemblable que les soldats du Taïkoun, ainsi que ses fermiers et ses paysans, sont encore les mieux traités; et, par ceux-là, on peut juger de tous les autres.

Une classe plus dangereuse encore que celle des yakounines, ce sont les *lonines*, ou nobles sans emploi. Ils se recrutent parmi les petits nobles qui par inconduite ou incapacité, ont perdu les fonctions qu'ils occupaient chez un prince. Sortis de chez lui, ils ne sont plus sous sa protection: et, par une conséquence assez équitable, le prince n'est plus responsable des actes qu'ils peuvent commettre. Le lonine ne relève plus que de lui-même; mais c'est une position à peu près intolérable dans un pays où tout homme doit relever nécessairement de quelque supérieur, Taïkoun, daïmio, corporation, société, etc. qui le défend, à la condition qu'il respectera lui-même les règlements qui lui sont imposés. Le lonine, ne se rattachant plus à rien, tombe bientôt dans la misère, et il en est réduit à mendier; mais, comme on conserve encore des égards pour son ancienne dignité, il forme une classe à part de mendiants, qui tend une corbeille pour recevoir l'aumône. Ces lonines, honteux de leur dégradation, portent sur la tête un large tube de bambou tressé qui descend jusqu'aux épaules, et qui leur cache le visage. Il est interdit, sous des peines sévères, de chercher à violer leur incognito[2]. Humiliés, mourant de faim, proscrits et pouvant être tués impunément en toute rencontre, toujours armés, ce sont là des hommes qui doivent être bien redoutables.

Mais une seconde classe de lonines l'est encore bien davantage. Ce sont les hommes qui se font et se déclarent lonines de leur plein gré, et sans que rien les y contraigne que quelque indomptable passion. On se fait lonine pour se rendre libre de toute espèce de lien social, et pour accomplir plus à l'aise une résolution désespérée. On peut tout alors, au risque de sa vie bien entendu; mais on ne compromet personne que soi, et, comme on a renoncé à la protection de son maître, le maître ne peut plus être recherché pour ce que font des gens qui ne sont plus les siens. C'est là à peu près l'*Outlaw* des Anglo-Saxons, comme le remarque sir Rutherford Alcock[3]. Mais, même en se mettant ainsi

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 439 et 440. — [2] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 251 en note. — [3] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 186.

hors la loi, on ne manque pas à tous les devoirs, et l'on reste encore loyal en faisant savoir solennellement que l'on quitte son maître. Sir Rutherford Alcock cite le texte de la déclaration de quatre officiers du prince de Mito, qui se firent lonines en 1861, afin de pouvoir assouvir en toute liberté leur haine contre les étrangers. Ces démonstrations ne sont jamais vaines; et, avec une race aussi déterminée, l'effet suit toujours la menace. Ce furent probablement des lonines qui, dans la nuit du 5 au 6 juillet 1861, attaquèrent la légation anglaise à Yédo. Au nombre de quatorze, ils se ruèrent, durant l'obscurité, sur un poste de plus de cent hommes, pénétrèrent dans l'intérieur où ils tuèrent et blessèrent plusieurs personnes, sans arriver jusqu'au ministre anglais, objet de leur tentative; et ils se retirèrent en laissant deux des leurs sur la place [1].

Entre la noblesse telle que nous venons de la voir, et le gros de la nation, il y a la classe intermédiaire des lettrés (*bo-sans*, d'où l'on a fait bonze.) Elle est moins importante qu'en Chine, et ce n'est pas à elle que sont confiés, après des examens plus ou moins sérieux, tous les emplois publics; mais elle ne laisse pas que d'avoir aussi sa puissance, parce que l'apprentissage de l'écriture japonaise est très-difficile, et que les sciences sont généralement en honneur. Cette classe comprend, outre les lettrés proprement dits, les prêtres de toutes les religions, et quelques professions libérales, telles que celle de médecin. Il y a des prêtres et d'autres lettrés qui ont le droit de porter les deux épées, signe de noblesse [2]. Ce privilége est parfois acheté à beaux deniers comptants par quelque homme riche, qui n'est pas noble, et qui se met, en outre, sous la protection d'un prince [3].

Après la noblesse et les lettrés est classée la masse de la population, composée des agriculteurs et fermiers, marchands, artisans de toute espèce, pêcheurs, matelots, etc. C'est ce qu'on pourrait appeler la bourgeoisie japonaise, dont les rangs sont très-larges, et qui a su plus

[1] Il faut lire tout le récit de cette effroyable scène dans l'ouvrage de sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, chap. VIII, p. 151 à 170. Ce qui peut faire croire que c'étaient des lonines, c'est l'acte de conjuration signé par quatorze d'entre eux (page 160); mais d'autres informations donnèrent à penser que c'étaient des gens du prince de Tsoutsima. Ils avaient suivi sir Rutherford Alcock de Nagasaki à Yédo; et, n'ayant pu faire leur coup sur la route, ils s'étaient concertés pour l'accomplir dès que le ministre anglais serait rentré à sa résidence ordinaire. — — [2] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, page 142 en note. — [3] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, tome II, page 242. On ne dit pas quelle est l'autorité chargée de conférer la noblesse; mais il est bien probable que c'est le Mikado.

heureusement que chez nous ne pas se séparer des ouvriers et des paysans. Sur trente millions d'habitants on peut estimer que cette bourgeoisie forme les neuf dixièmes. C'est sur elle que porte tout le matériel social; et c'est grâce à ses travaux, à son industrie, et aussi à sa soumission, que les princes sont si riches et si puissants, avec tout ce qui les entoure. Je ne voudrais pas exalter la sagesse japonaise aux dépens de la nôtre; et je me hâte d'indiquer la circonstance assez fâcheuse qui a facilité cette extension de la bourgeoisie dans le Japon. C'est qu'au-dessous d'elle il y a une classe de parias, composée, ainsi que je l'ai déjà indiqué, des mendiants enrégimentés sous des chefs reconnus et accrédités près du gouvernement, de tous les gens qui par métier doivent verser le sang des animaux, et enfin des familles descendues des anciens chrétiens. Pas un de ces parias n'a le droit d'entrer dans la maison d'un laboureur ou d'un marchand; ils la souilleraient, et leur vie pourrait bien n'être pas en sûreté[1]. Cette classe infortunée endure le poids de l'humiliation sociale; et, placée au plus bas de l'échelle, elle élève d'autant toutes les autres, qui se confondent entre elles en s'éloignant de celle-là.

Les agriculteurs japonais mériteraient par leur nombre et par leur habileté une étude toute particulière, et il serait très-curieux de savoir quelle est au juste la tenure de la terre, dans cette société bizarre mais très-solidement organisée. Le laboureur est-il propriétaire du champ qu'il cultive, et ne doit-il que la rente à son daïmio? Ou bien n'est-il qu'un tenancier ne possédant rien du fond, et n'ayant pour tout salaire et pour tout bien qu'une part très-faible du produit? Il semble qu'il doit être très-facile de se procurer ce renseignement; et cependant ni Kæmpfer, ni sir Rutherford Alcock n'ont pu éclaircir ce point. Ils ont eu beau interroger les gens; ou ils n'ont pu se faire suffisamment comprendre, ou on leur dissimula la vérité. Tantôt on peut croire que l'agriculteur a la propriété dans sa plénitude; tantôt on doit, au contraire, présumer qu'il est serf de la glèbe, et qu'il n'est qu'un usufruitier fort mal rétribué[2]. C'est là un *desideratum* au milieu de tant d'autres. Il semble que l'ottona ou maire de village qui reçut si bien sir Rutherford Alcock, près des bains d'Atami, devait être fort à son aise, et qu'il

[1] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 141 en note. — [2] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 315 et 433. Il faut voir aussi (page 439) les efforts que fit vainement le ministre anglais pour s'informer du système d'impôt. Son interprète (*matabé*) ne put ou ne voulut lui servir à rien. Dans cette incertitude, sir Rutherford n'ose rien affirmer, et il aime mieux ne risquer aucune conjecture.

possédait en propre la terre sur laquelle était bâtie sa confortable résidence précédée d'une longue avenue d'arbres superbes [1]. Cependant, si l'on en excepte les princes et quelques grands marchands, il n'y a pas de fortunes considérables au Japon. Le paysan, tout heureux qu'il est, vit dans la pauvreté, qu'il supporte gaiement, frugal et courageux. Un homme qui a 1,000 francs de revenu passe pour être à son aise; il est riche avec 2,000 francs, ce qui ne prouve pas beaucoup en faveur de la fortune générale. Dans les villes, la richesse doit être nécessairement plus grande, et elle peut s'accroître sans craindre autant les restrictions de l'impôt. Kæmpfer trouva les taxes des habitants de Nagasaki peu élevées [2], et il ne paraît pas qu'aujourd'hui elles le soient davantage. Mais, dans les quelques localités ouvertes aux étrangers, leur présence a causé de très-graves perturbations; le commerce établi avec eux a été fort lucratif pour quelques individus d'abord, et même pour l'ensemble de la population; mais, en même temps, le prix des choses a augmenté dans la proportion du simple au triple; et de si brusques changements, qui sont déjà bien redoutables chez nous, le sont encore plus dans un pays organisé comme le Japon.

Quoi qu'il en puisse être, la classe entière de la bourgeoisie, c'est-à-dire presque tout le peuple, est sans armes devant les daïmios et devant leurs soldats, armés d'une manière formidable. C'est là sans doute une des principales causes de la soumission et de l'ordre qui règnent partout. Mais ce peuple ne semble pas songer à renverser des relations si peu équitables, et il obéit par respect bien plutôt que par crainte pusillanime.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 433. — [2] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. II, p. 26. Cependant Kæmpfer constate aussi que les gouverneurs de Nagasaki avaient des traitements très-faibles, mais des casuels considérables, qui leur permettaient de faire des présents magnifiques à l'empereur et à ses ministres. Il fallait bien que tout cela fût prélevé sur quelqu'un.

L'Étrurie et les Étrusques, par M. Noël Des Vergers. 2 vol. in-8°, avec un volume de planches in-f°; Paris, Firmin Didot, 1864.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

III.

Découvertes archéologiques.

Les quarante planches qui complètent le texte de M. Des Vergers se peuvent diviser en plusieurs séries, suivant les sujets qu'elles représentent. Il y a d'abord une très-belle carte archéologique de l'Étrurie centrale, dressée d'après les recherches de l'auteur et les documents les plus récents. Les emplacements antiques, les voies romaines, les nécropoles dont l'existence a pu être constatée par des fouilles, tout est indiqué avec une parfaite clarté. Il faut avoir cette carte sous les yeux, tandis qu'on lit la description des maremmes, que nous avons analysée dans notre premier article.

Les trois planches qui suivent reproduisent l'hypogée si remarquable qui a été découvert, il y a quelques années, à Cæré. Nous avons décrit également dans le premier article cette belle crypte où sont figurés, à l'aide du relief et de la couleur à la fois, la plupart des armes, des instruments, des ustensiles des Étrusques. Quoique la tombe de Cæré ait été trouvée avant son arrivée, M. Des Vergers a cru prudent de faire copier des peintures que le temps et le contact de l'air allaient faire disparaître. Il a agi en véritable savant, vigilant autant que désintéressé, et nous lui devons le souvenir et l'image durables d'objets menacés de s'effacer.

Ensuite sont dessinés, avec leur style propre et leurs couleurs, les principaux vases recueillis par l'auteur dans les nécropoles qu'il a fouillées et principalement dans celles de Chiusi et de Vulci. Parmi les sujets les plus intéressants, nous signalerons une amphore panathénaïque, où Minerve, armée du casque et de l'égide, brandit sa lance entre deux

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1864, p. 669; pour le deuxième, le cahier de janvier 1865, p. 51.

colonnes sur lesquelles des coqs sont perchés; le long des colonnes se lit, de droite à gauche, l'inscription consacrée par l'usage attique : ΤΟΝΑΘΕΝΕΘΕΝΑΘΛΟΝ. Mais ce qui accroît singulièrement l'importance du vase de M. Des Vergers, c'est que Minerve est représentée deux fois, avec deux colonnes, deux coqs, et de doubles attributs. M. de Witte a expliqué le dualisme de la fille de Jupiter, que d'autres monuments avaient déjà fait connaître aux archéologues. Il a cité le premier [1] un curieux passage d'Apollodore où il est dit qu'Athéné fut élevée par Triton, qui avait une fille nommée *Pallas*. Toutes deux aimaient les exercices guerriers et la lutte. Une querelle s'éleva, Athéné tua Pallas en lui présentant la terrible égide. Accablée de douleur, elle fit une statue de bois semblable à Pallas, lui mit l'égide sur la poitrine et la consacra à Jupiter. Ce mythe a peut-être été inventé après coup par les Grecs pour justifier le double nom de *Pallas-Athéné* que portait Minerve : les artistes l'ont adopté à leur tour.

Il faut remarquer aussi le vase (planche VII) sur lequel M. de Witte a reconnu [2] la *fête des brebis*, telle que la célébraient les Argiens, en tuant, ce jour-là, tous les chiens qu'ils pouvaient rencontrer. C'était une façon d'honorer Linus, fils d'Apollon et de Psamathé, dévoré par les chiens d'un berger d'Argolide.

Si la plupart de ces vases portent des sujets grecs, ou des inscriptions grecques, et sont conformes de tout point à l'art grec, quelques-uns, au contraire, présentent un caractère entièrement étrusque. Telle est l'amphore trouvée à Chiusi (planche XV), et qui représente un combat, quoiqu'il semble difficile d'y soupçonner, avec M. Des Vergers, le combat de Persée contre les Amazones; tels sont les vases en terre noire, ornés de reliefs archaïques, provenant de la fabrique de Clusium; ils rappellent la vieille vaisselle noire que Juvénal prête au roi Numa :

.....Quis
Simpuvium ridere Numæ, nigrumque catinum
Ausus erat?

Les formes sont pesantes, bizarres, variées, quelquefois d'une naïveté élégante. Les reliefs se répètent souvent : ce sont des figures humaines, des têtes qui ressemblent à des têtes égyptiennes, des sphinx,

[1] *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, 1841, t. VIII, première partie, p. 28; *Élite des Monum. céramogr.* t. I, p. 296; *Monnaies d'Athènes*, p. 52. — [2] *Bulletin archéolog. de l'Athæneum français*, janvier 1855, n° 1.

des chevaux ailés, des sirènes, des griffons, des panthères, avec les caractères bien connus de l'archaïsme oriental. En effet, avant de subir l'influence de l'art grec, il est dans l'ordre historique que les Étrusques aient imité les produits que le commerce leur apportait d'Orient. Quoique M. Des Vergers ait recueilli ces vases dans divers endroits, à Cetona, à Sarteano, à Chianciano, ces localités faisaient partie de l'ancien territoire de Clusium; c'est à Clusium que se découvrent principalement les vases noirs à reliefs, c'est là qu'était jadis le centre de la fabrication. Micali, dans ses *Monuments inédits*, rapporte qu'en 1841 on a trouvé auprès de Corneto de la terre mélangée avec du bitume, semblable de tout point à la pâte des vases de Chiusi. Des antiquaires ont voulu pénétrer le procédé de fabrication des Étrusques. Ils ont fait mouler des vases avec l'argile ordinaire, puis on les a introduits dans un récipient assez vaste pour qu'on pût les entourer d'une couche de sciure de bois. Le tout, hermétiquement luté avec de la glaise, a été introduit dans un four et exposé à une haute température. Par l'effet de la carbonisation de la sciure de bois, la fumée a pénétré l'argile à une grande profondeur, en la colorant d'une teinte noire. Mais M. Des Vergers fait observer avec raison que ce ne sont là que des conjectures.

J'ai hâte, sans m'arrêter aux autres objets curieux et même aux bijoux recueillis par MM. Des Vergers et François dans leurs fouilles, d'arriver à la découverte la plus importante et la plus belle qui signale leur exploration. Ce fut dans la nécropole de Vulci, en 1857, sur la berge de la Fiora, élevée de plus de trente mètres au-dessus du fleuve, qu'ils rencontrèrent, après un premier sondage, une grotte artificielle, entièrement vide. Cette excavation, qui n'avait aucune destination visible, leur parut avoir été faite pour garantir de toute infiltration quelque crypte plus profonde et qui méritait de semblables précautions. En effet, les fouilles, poussées à douze mètres de profondeur, conduisirent à une avenue souterraine large de trois mètres, et bientôt à la porte d'une tombe qui n'avait jamais été ouverte. Mais il est juste de laisser la parole à M. Des Vergers lui-même :

« Au dernier coup de pic, la pierre qui fermait l'entrée de la crypte « céda, et la lumière de nos torches éclaira des voûtes dont rien, depuis « plus de vingt siècles, n'avait troublé l'obscurité ou le silence. Tout y « était encore dans le même état qu'au jour où l'on en avait muré l'en- « trée, et l'antique Étrurie nous apparaissait comme aux temps de sa « splendeur. Sur leurs couches funéraires, des guerriers, recouverts de « leurs armures, semblaient se reposer des combats qu'ils avaient livrés « aux Romains ou à nos ancêtres, les Gaulois. Formes, vêtements,

« étoffes, couleurs, furent apparents pendant quelques minutes, puis « tout s'évanouit à mesure que l'air extérieur pénétrait dans la crypte, « où nos flambeaux vacillants menaçaient d'abord de s'éteindre. Ce fut « une évocation du passé qui n'eut pas même la durée d'un songe, et « disparut, comme pour nous punir de notre téméraire curiosité.

« Pendant que ces frêles dépouilles tombaient en poussière au con« tact de l'air, l'atmosphère devenait plus transparente. Nous nous « vîmes alors entourés d'une autre population guerrière due aux artistes « de l'Étrurie. Des peintures murales ornaient la crypte dans tout son « périmètre et semblaient s'animer au reflet de nos torches. Bientôt « elles attirèrent toute mon attention, car elles me semblaient la « part la plus belle de notre découverte. Deux portes qui se faisaient « face, la porte d'entrée et celle du fond, divisaient la salle funéraire « en deux parties égales. D'un côté les peintures se rapportaient aux « mythes de la Grèce, et les noms grecs inscrits en caractères étrusques « ne laissaient aucune incertitude sur le sujet : les poëmes d'Homère « l'avaient inspiré. J'avais sous les yeux l'un des drames les plus san« glants de l'*Iliade*, le sacrifice que fait Achille des prisonniers troyens « sur le tombeau de Patrocle. Sur le côté opposé, le sujet était évidem« ment un sujet national. »

Avant d'expliquer ce sujet national, nous nous arrêterons sur la représentation homérique. C'est une traduction étrusque du vingt-troisième chant de l'Iliade, et la théogonie des Toscans s'y mêle à l'épopée hellénique. L'empreinte du génie étrusque se fait également sentir dans le choix d'une scène sanglante et d'un sacrifice humain. Ce peuple avait une cruauté native, que développaient la tristesse de sa religion, la crainte constante du courroux des dieux, des superstitions sans nombre, le désir d'apaiser les génies infernaux, l'habitude de contempler des gladiateurs. Les Florentins du moyen âge semblent avoir conservé quelque reste de ce tempérament. Leurs guerres civiles l'attestent, et les descriptions des supplices de l'enfer par le Dante ne sont pas exemptes d'une certaine férocité.

Les Étrusques ne reculaient point devant les sacrifices humains. A Faléries, on conjurait la peste par la mort d'une jeune fille immolée sur l'autel de Junon [1]. Des prisonniers phocéens furent sacrifiés sur le territoire de Cæré [2]; des Romains, sur la place publique de Tarquinies. L'artiste qui peignit le tombeau de Vulci s'est donc arrêté avec une secrète prédilection sur un récit homérique qui flattait le goût des

[1] Des Vergers, *Expl. des planches*, p. 19. — [2] t. II, p. 76.

Étrusques. On voit, en effet, trois jeunes gens imberbes, les mains attachées derrière le dos; tous les trois ont les cuisses percées, et leur sang ruisselle. L'inscription étrusque placée à côté de chacun d'eux nous assure que ce sont des Troyens. Les deux Ajax les conduisent, couverts de leur casque et de leurs armures. Des deux inscriptions, une seule est conservée : on lit *Ajax, fils d'Oïlée*. Achille, la tête nue, les cheveux tombant en boucles sur ses épaules, enfonce le glaive dans le cou d'un Troyen assis sur le sol. A ses côtés se tient le Charon étrusque, hideux, armé du marteau dont il frappe ses victimes. Une casaque rouge, sans manches, recouvre une tunique plus longue et d'une teinte foncée. Les parties nues ne sont point de couleur de chair; elles sont peintes en bleu, ce qui rappelle les peintures de Polygnote à Delphes, où était représenté le génie Eurynomus. La fonction de ce démon infernal était de dévorer la chair des morts. Polygnote l'avait peint en bleu foncé, comme ces mouches qui s'attachent à la viande[1]. De l'autre côté d'Achille est une femme ailée, où l'on reconnaîtra, soit l'Iris grecque, soit un génie qui inspire à Achille ses projets de vengeance. Mais ce qui frappe surtout, c'est une figure mélancolique aux longs cheveux, ayant à ses pieds un bouclier, et désignée par cette inscription : *Hinthial Patrocles*. C'est l'ombre de Patrocle qui assiste au sacrifice offert à ses mânes, de même que, dans Homère, elle apparaît à Achille pour lui reprocher de laisser son corps sans sépulture. Enfin, Agamemnon est auprès de Patrocle, et, tenant sa lance, contemple ce drame sanglant.

A droite de la porte principale est représenté le rapt de Cassandre. La jeune fille est nue, d'une grande beauté de forme, et elle embrasse la statue de Minerve. D'autres figures drapées, d'un noble caractère, sont disposées à droite et à gauche des portes, Phœnix, Nestor, un augure étrusque et un enfant qui vont consulter le vol des oiseaux. Aucun tombeau de l'Étrurie n'avait montré encore des œuvres d'un style aussi élevé et d'une importance aussi remarquable.

Mais il me tarde d'arriver au sujet national, retracé sur une des deux grandes parois de la crypte. Pour l'intelligence de cette peinture, il est nécessaire de reproduire un passage des tables de bronze de Lyon sur lesquelles est gravé le fameux discours de l'empereur Claude :

« A Tarquin l'Ancien, dit Claude, succéda Servius Tullius : nos his« toriens veulent qu'il soit né d'une esclave nommée Ocrisia, tandis « que les *Annales étrusques* en font le compagnon très-fidèle de Cæles

[1] *Paus.* X, xxviii.

« Vibenna, dont il partagea toutes les chances aventureuses. Chassés de « l'Étrurie par les vicissitudes d'une existence hasardeuse, ces deux « chefs vinrent occuper le mont Cælius avec les débris de leur armée, « et la colline doit son nom à Cæles Vibenna. Quant à Servius, qui « portait, comme Étrusque, le nom de *Mastarna*, il le changea pour « celui sous lequel nous le connaissons aujourd'hui. Par la suite il par- « vint au trône, qu'il occupa d'une façon glorieuse et utile pour le bien « de l'État. »

Tacite, qui a travaillé aussi sur de véritables pièces d'archives, nous a laissé un abrégé du discours de l'empereur entièrement conforme au texte officiel de Lyon.

Après avoir rappelé ces souvenirs de l'histoire primitive de Rome, nous pouvons écouter la description de M. Des Vergers :

« Un personnage nu, portant une longue barbe, dans une attitude « tranquille, présente ses deux mains liées au poignet par une courroie. « Devant lui un autre homme, également nu et portant aussi la barbe, « coupe ses liens avec une épée; chacun de ces personnages, qui for- « ment un groupe distinct à l'extrémité du tableau, porte le nom d'un « des chefs étrusques désignés par Claude dans sa harangue. Celui qui « délivre son compagnon s'appelle *Mastarna;* le prisonnier si heureuse- « ment délivré porte inscrit au-dessus de sa tête le nom de Cæles Vi- « benna. N'est-il pas naturel de voir dans la peinture de Vulci la repré- « sentation d'un des traits qui consacrent la fraternité d'armes de deux « chefs? Cæles Vibenna a succombé dans une des entreprises aventu- « reuses de sa vie de *condottiere*, et il est emmené prisonnier; lorsque « son ami, surprenant ceux qui le gardent, coupe ses liens pendant que « ses compagnons le vengent en égorgeant ses vainqueurs. Nous avons « ainsi dans cette crypte funéraire, qui appartenait évidemment à des « chefs militaires (les armes et les ornements que nous y avons trouvés « en font foi), deux images de dévouement fraternel envers un compa- « gnon d'armes; d'une part, Achille venge Patrocle en immolant ses en- « nemis sur sa tombe; de l'autre, Mastarna, plus heureux, sauve la vie « à son ami en le vengeant également par de sanglantes représailles. »

Ainsi l'archéologie vient confirmer d'une manière éclatante le témoignage jusqu'alors unique de Claude. L'Étrurie aussi avait gardé le souvenir des guerres intestines que se faisaient les chefs des lucumonies, et l'amitié de Mastarna et de Cæles Vibenna avait probablement inspiré quelque poëme national. L'art s'est emparé de la tradition poétique, car il est bien évident qu'un des côtés de la tombe de Vulci a été réservé à l'épopée homérique, tandis que l'autre côté appartient à l'épopée

étrusque. Ces peintures, par leur caractère et leur beauté, semblent postérieures de peu au siècle d'Alexandre; elles ont précédé de trois siècles peut-être la déclaration d'un empereur romain. C'est la première fois qu'une nécropole étrusque nous montre de la grande peinture, inspirée par l'histoire grecque et l'histoire toscane, au lieu de repas funèbres, de jeux funèbres, de danses, de chasses, de processions, de génies infernaux.

Ajoutons que Mastarna et Cæles Vibenna ne sont pas désignés seuls par des inscriptions. Un des guerriers porte le nom d'*Aule Vipinas* et appartient à la famille du chef. Un autre est le *lars Ulthes* (Voltius?), et il plonge son épée dans le corps d'un *Laris Papathnas*. L'artiste a même donné à un prisonnier un nom que les rois de Rome ont rendu célèbre, car il l'appelle *Tarchunies*, forme bien plus voisine, dit avec raison M. Des Vergers, du latin *Tarquinius* que celle de *Tarchnas*, qui se lit trente-cinq fois sur la tombe de Cæré que j'ai mentionnée dans un précédent article. Enfin, sur une cloison servant de refend à la crypte principale, une figure de femme trop promptement ruinée était surmontée d'une inscription que M. Des Vergers a pu copier : c'était le nom de *Tanaquil*, si intimement lié dans la légende à celui de Tarquin et à celui de Mastarna ou Servius Tullius. Ce mélange ôte peut-être de l'autorité historique aux peintures de Vulci et laisse percer la fantaisie de l'artiste ou celle du poëte qui l'a inspiré. Mais l'intérêt n'en est pas moins vif, si l'on considère que c'est l'esprit de la vieille Étrurie qui a dicté ces compositions et opposé l'épopée nationale à l'épopée grecque.

Ce qui est plus frappant encore, c'est le caractère de l'œuvre et le mérite de l'exécution. La plupart des personnages sont nus et dessinés avec une précision nerveuse; les gestes sont véhéments, les poses violentes, contractées et cependant étudiées avec liberté; les têtes sont trop fortes, et l'on critiquera, comme dans la plupart des produits de l'art étrusque, les fautes de proportions. Toutefois les jeunes gens imberbes, Cassandre, l'augure et le camille, ont de l'élégance, une grande finesse de types, des formes souples, et font songer involontairement à des peintures florentines du xv[e] siècle, comme si des modèles de même race avaient guidé des artistes de même tempérament, de même goût et, après tant de siècles, fait reparaître les mêmes tendances. A tous les égards, les peintures découvertes à Vulci par M. Des Vergers sont au premier rang parmi les richesses archéologiques de l'Étrurie; elles seront un honneur perpétuel pour le persévérant explorateur dont elles ont récompensé les efforts.

A la suite du texte explicatif des planches, l'auteur a placé un appen-

dice considérable, ou plutôt une véritable dissertation sur la langue et l'alphabet étrusques. Je ne suis point versé dans les études philologiques de cet ordre, et je dois laisser aux juges compétents le soin d'apprécier les idées émises par M. Des Vergers. Tout ce que je me crois permis, c'est de résumer très-brièvement ce mémoire. Après avoir indiqué les principaux systèmes soutenus récemment par MM. Lepsius, Maury, Mommsen, Conestabile, M. Des Vergers se demande si, avant de chercher dans l'étude de la langue les secours qu'on en obtient souvent pour la connaissance de l'histoire, on ne doit pas chercher dans l'histoire elle-même quelque lueur propre à faire reconnaître les révolutions du langage.

Remarquant la communauté des produits qui rattache l'industrie étrusque à l'industrie orientale, autorisé par le témoignage bien connu d'Hérodote, qui établit une parenté entre les Tyrrhènes et les Lydiens, rattachant les Lydiens eux-mêmes à la haute Asie, M. Des Vergers suppose que l'émigration qui a formé le principal élément du peuple toscan a apporté une langue mélangée de mots appartenant à un autre idiome. En outre, cette émigration se rencontra, dans sa nouvelle patrie, avec la race des Ombriens, dont le contact a dû modifier un élément déjà complexe. De sorte qu'on pourrait s'expliquer par ces mélanges successifs la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de trouver une individualité saillante dans le langage des Étrusques, tel que les monuments nous le laissent entrevoir. Il est également interdit jusqu'ici à nos efforts de reconstituer la langue d'une manière absolue et d'établir sa parenté immédiate avec l'idiome connu d'autres nations; or M. Des Vergers croit que cette impuissance des philologues doit être attribuée à la confusion même de l'étrusque, où les éléments les plus divers, soit dans les procédés grammaticaux, soit dans les vocables, cachent la source véritable et les signes de race.

Cependant les inscriptions gravées sur les tombeaux, sur les miroirs, sur les vases, rendent incontestable la lecture de tous les signes alphabétiques employés à diverses époques par les Toscans. Aussi M. Des Vergers s'attache-t-il à cette question de l'alphabet, qui a son importance, puisqu'elle est la clef des autres problèmes philologiques. Il a réuni dans un tableau synoptique les alphabets archaïques du monde ancien, afin de suivre d'un coup d'œil les transformations du même type. Le plus important alphabet tyrrhénien est celui qui fut découvert, en 1845, dans la nécropole voisine du village de Bomarzo, à douze milles à l'est de Viterbe. Il est tracé sur le pied d'un vase d'argile qui fait partie de la collection du prince Borghèse, et nous apprend dans quel ordre

étaient disposés les vingt signes qui rendaient alors les sons de l'idiome toscan.

Un coup d'œil jeté sur ce tableau montre que les consonnes douces ne font point partie de l'alphabet des Étrusques et qu'ils n'ont accepté que les sons forts, en rapport avec leur âpre dialecte. Le *b* et le *d* manquent; l'*é*, ainsi que le *c* dur sont empruntés à l'alphabet asiatique; l'*h* a gardé la forme et la forte aspiration du *cheth* phénicien. Le *théth*, le *mem*, le *noun* de l'Orient sont passés presque intacts sur le vase de Bomarzo. Aucun des signes les plus anciens de la Grèce ne se rapproche des signes sémitiques d'une manière aussi complète. A cette analogie évidente de formes s'ajoute l'omission fréquente des voyelles.

Les mêmes particularités se sont représentées sur la paroi d'une tombe étrusque, ouverte près de Colle, à sept milles de Sienne, c'est-à-dire au milieu de l'Étrurie centrale.

M. Mommsen, il est vrai, est d'un avis opposé à l'opinion qu'exprime M. Des Vergers; il y reconnaît les lettres du plus ancien alphabet dorien. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Des Vergers toute cette discussion, dont les savants sentiront l'importance; il faut parcourir le tableau synoptique où sont comparés tous les alphabets qui ont de l'affinité apparente avec ceux de l'Étrurie. Ce qui ressort surtout aux yeux de l'auteur, c'est la persistance du type original, c'est la transmission d'une écriture adoptée à une époque reculée chez tous les peuples riverains de la Méditerranée, chacun taillant ce modèle unique sur le moule de son propre idiome. Son système lui paraît confirmé par la tradition historique, par les monuments où l'influence asiatique a précédé l'influence grecque avant de s'y mêler d'une façon bizarre; mais de telles questions ne pourront être tranchées que par les progrès de la philologie, et surtout par la découverte de nouveaux monuments épigraphiques.

BEULÉ.

Comicorum latinorum, præter Plautum et Terentium, reliquiæ. Recensuit Otto Ribbeck. Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1855, in-8° de xx-413 pages.

PREMIER ARTICLE.

La comédie latine est, pour nous, tout entière dans Plaute et dans Térence; pour les Romains, elle était encore ailleurs, dans d'assez nombreuses générations de poëtes, par lesquels, pendant deux siècles, Rome avait vu fleurir l'art comique; le grand art, celui qui relevait, avec plus ou moins d'indépendance, de l'imitation grecque, dans la *fabula palliata;* celui qui, avec plus de hardiesse, s'inspirait directement des mœurs de la société, dans la *fabula togata;* l'art familier, aux peintures duquel suffisait le cadre de la *fabula tabernaria*, de l'atellane, non plus improvisée, comme autrefois, mais écrite, et écrite en vers, enfin, du mime.

Il n'est resté de tout ce théâtre que des noms d'auteurs, des titres de pièces et des fragments moins propres encore, on le conçoit, que ceux du théâtre tragique, à nous faire deviner l'ensemble de la composition, mais qui peuvent, du moins, par certains détails, nous en révéler le mérite littéraire, le ton général, et même, quelquefois, la portée satirique et morale. Mettons à profit, pour cette étude, avec quelques travaux particuliers de date déjà ancienne, mais qui n'ont point perdu de leur valeur[1], avec le recueil de Bothe[2], dont il serait injuste de ne plus tenir compte, celui par lequel M. Ribbeck l'a remplacé, donnant par cet excellent volume un digne pendant à ses *Reliquiæ tragicorum latinorum*[3].

[1] Par exemple ceux de L. Spengel, *Caii Cæcilii Statii, comici poetæ, deperditarum fabularum fragmenta*, Monachii, 1829; J. H. Neukirch, *De fabula togata Romanorum*, Lipsiæ, 1833; Ed. Munck, *De L. Pomponio Bononiensi, atellanarum poeta*, Glogaviæ, 1826; *De fabulis atellanis*, Lipsiæ, 1840; C. Magnin, *Origines du théâtre moderne, ou études sur les origines du théâtre antique*, Paris, 1838, etc. plus récemment, d'excellents articles de M. G. Boissier, sur les travaux de MM. Ritschl et O. Ribbeck relatifs aux comédies de Plaute et aux fragments des comiques latins (*Journal général de l'instruction publique*, n°s des 14, 21 mai 1859; 3, 7, 28 mars 1860). — [2] *Poetæ scenici Latinorum*, Halberstadii, 1823, t. V, *Fragmenta comicorum*. — [3] Voir, sur cet ouvrage, le *Journal des Savants*, cahiers de septembre 1863, p. 541, d'octobre, p. 655, de novembre, p. 704, de février 1864, p. 112, de mai, p. 308, de juillet, p. 425.

Fabula palliata : Cæcilius.

Cæcilius Statius tenait le second de ces noms, appellation servile selon Aulu-Gelle[1], de sa première condition. Comme, avant lui, Livius Andronicus, et même Plaute, dans une certaine mesure du moins, quand sa détresse le força de louer ses services à un meunier, comme, depuis, Térence, il avait été esclave. Chose étrange que tant de ces poëtes, dans les tableaux desquels sont si peu ménagés les misères et même les vices des esclaves, vinssent précisément de l'esclavage! Ce n'était pas au reste une situation peu favorable à l'observation que celle qui les avait placés, témoins curieux, pénétrants, et naturellement quelque peu hostiles, dans l'intérieur même de cette société domestique, sujet de la comédie des anciens.

Venu donc, comme esclave, de la Gaule cisalpine, et peut-être de Milan, où on le fait naître[2], à Rome, sa nouvelle patrie, on peut croire qu'il y reçut du maître par qui il fut affranchi ce nom de Cæcilius qu'il a tant illustré.

C'est à Rome qu'il mourut et qu'il fut inhumé, près du Janicule, en 586[3]. Contemporain d'Ennius et de Plaute[4], il survécut au premier d'une année, et au second de seize.

Térence pouvait avoir alors vingt-cinq ans et était déjà l'auteur, mais l'auteur inconnu, dédaigné, de l'*Andrienne*. On raconte[5] que les édiles, auxquels fut d'abord présentée cette belle œuvre, n'ayant pas osé l'accepter d'un débutant qu'elle n'eût préalablement obtenu l'approbation de Cæcilius, investi alors, à ce qu'il semble, d'une sorte de juridiction littéraire sur les ouvrages dramatiques, comme vers ce même temps Luscius de Lanuvium[6], comme un siècle après Mécius Tarpa[7], Térence, dans un assez pauvre équipage, et avec un plus pauvre maintien, se rendit chez son censeur à l'heure du souper. C'eût été mal prendre son temps chez tout autre que le bon Cæcilius. Modestement assis sur un es-

[1] *Noct. Attic.* IV, xx. Cf. G. J. Voss. *Etymolog. ling. lat.* v° *sto* : « A stando quia « servus adstat domino; quemadmodum *stator* dicitur. » — [2] Euseb. *Chron.* — [3] *Ibidem.* — [4] A. Gell. *Noct. Attic.* XVII, xxi. — [5] Suétone ou Donat, *Vit. Terent.* — [6] Terent. *Eunuch.* prolog. 19 :

> Quam nunc acturi sumus
> Menandri *Eunuchum* postquam ædiles emerunt,
> Perfecit, sibi ut inspiciundi esset copia.....

[7] Cic. *Epist. ad famil.* VII, 1 : « Nobis... erant ea perpetienda, quæ scilicet « Sp. Mæcius probavisset. » (Cf. Horat. *Sat.* I, x, 38; *Epist. ad Pison.* 387.)

cabeau, près de la table, Térence, d'une voix mal assurée, commença sa lecture, qu'interrompit presque aussitôt Cæcilius charmé, pour faire partager son repas à un tel poëte, en qui il reconnaissait, avec une noble joie, un digne émule, un prochain successeur. Puis la lecture fut reprise et s'acheva au milieu des constants témoignages d'admiration de Cæcilius, de plus en plus gagné à la pièce et à son auteur. L'*Andrienne*, toutefois, ne parut que deux ans après la mort de Cæcilius, en 588. D'autres belles œuvres ont ailleurs attendu leur jour tout aussi longtemps, et je ne vois pas dans ce retard une raison suffisante de contester, comme on l'a fait, une anecdote à laquelle on ne renoncerait pas sans peine, tant elle honore, non-seulement le goût et le caractère de Cæcilius, mais les lettres elles-mêmes. Et puis ne faudrait-il pas, en même temps, renoncer aux vers où l'a si agréablement reproduite Andrieux, lorsque, dans une réponse charmante à une charmante épître de Ducis, il s'en est servi comme d'un emblème pour exprimer les doux rapports d'affectueuse estime qui unissaient notre vieux poëte tragique à d'aimables représentants des nouvelles générations littéraires.

La vie de Cæcilius et celle de Térence se tiennent encore par un autre lien. Le célèbre acteur et chef de troupe Ambivius Turpion est venu également en aide, par son talent, par le zèle d'une courageuse amitié, dans sa jeunesse au vieux Cæcilius, dans sa vieillesse au jeune Térence. Voici comment l'a fait parler l'auteur de l'*Hécyre :*

C'est un ambassadeur qui vient à vous, en costume d'acteur de prologue. Faites que je m'acquitte heureusement de mon ambassade. Accordez à ma vieillesse le droit dont j'usais quand j'étais jeune, et au moyen duquel, prenant la défense de pièces qu'on repoussait, j'ai obtenu qu'elles pussent vieillir, et que l'œuvre du poëte ne passât point avec lui. Des comédies de Cæcilius, que j'ai jouées dans leur nouveauté, les unes je n'ai pu les achever, et les autres j'ai eu grand'peine à les faire entendre jusqu'au bout. Mais je savais que la fortune du théâtre est pleine de vicissitudes. Aussi, sur une espérance incertaine, n'ai-je pas craint de m'imposer un travail certain. J'ai rejoué ces pièces, pour que l'auteur m'en donnât d'autres; je l'ai fait avec courage pour ne pas le réduire au découragement. J'ai obtenu qu'on en souffrît le spectacle. Quand le public les a connues, il les a approuvées. Ainsi j'ai remis le poëte à la place d'où l'avait presque écarté l'injustice de ses adversaires; je l'ai rendu à l'étude, au travail, à la poésie.

Orator ad vos venio ornatu prologi :
Sinite exorator sim; eodem ut jure senem
Liceat quo jure sum usus adolescentior,
Novas qui exactas feci ut inveterascerent,
Ne cum poeta scriptura evanesceret.
In his, quas primum Cæcili didici novas

Partim sum earum exactus, partim vix steti.
Quia scibam dubiam fortunam esse scenicam,
Spe incerta certum mihi laborem sustuli.
Easdem agere cœpi, ab eodem ut alias discerem
Novas, studiose, ne illum ab studio abducerem.
Perfeci, ut spectarentur; ubi sunt cognitæ
Placitæ sunt : ita poetam restitui in locum,
Prope jam remotum injuria adversariûm
Ab studio, atque ab labore, atque arte ab musica[1].

On le voit, il n'avait pas été plus facile à Cæcilius, qu'il ne le fut dans la suite à Térence, de se faire accepter par le public du théâtre romain, si nombreux, si mêlé, si bruyant, et dont Plaute, par l'intarissable gaieté, la vivacité hardie, et souvent plus que hardie, de ses saillies, put seul maîtriser, forcer au silence, à l'attention, à l'intérêt, la tumultueuse impatience. Mais les poëtes dramatiques avaient, à certains étages du théâtre, des juges délicats, avec lesquels la foule ignorante devait compter, qui arrivaient toujours, par la souveraineté naturelle de la raison et du goût, et d'ailleurs le talent, le dévouement des acteurs aidant, à faire prévaloir sur les engouements ou les dédains populaires leur aristocratique opinion. C'est par eux sans doute que Cæcilius fut enfin mis à sa place, et quelle place! la première, si l'on s'en rapporte à la liste de Volcatius Sedigitus[2], où Plaute ne vient qu'au second rang, et Térence, chose étrange pour nous, qu'au sixième.

Pour quels mérites l'avait-on élevé si haut? Nous n'en pouvons juger que par quelques témoignages anciens, qu'on souhaiterait plus explicites et plus clairs : pour le choix et la disposition des sujets[3], l'expression éloquente de la passion[4], la force de la pensée et du style[5]; grands mérites assurément, mais qui, quant à nous, ne le distinguent pas assez de ses rivaux, chez lesquels nous les rencontrons aussi.

Ce qui établit entre lui et Térence, bien qu'on les nomme quelquefois ensemble[6], une différence fâcheuse, c'est le reproche que lui a fait Cicéron, aussi bien qu'à Pacuvius, d'avoir parlé mal dans un temps où la pureté de langage, répondant à celle des mœurs, n'était pas le

[1] *Hecyr.* prolog. II, 1 sqq. cf. *Phorm.* prolog. 31 sqq. — [2] A. Gell. *Noct. Attic.* XV, XXIV. Cf. Cic. *De optim. gener. oratorum*, I. — [3] « In argumentis Cæcilius poscit « palmam, in ἤθεσι Terentius, in sermonibus Plautus. » (Varr. apud Non. v° *poscere.*) — [4] « Ἤθη, ut ait Varro (*De latino sermone* lib. V,) nulli alii servare convenit « quam Titinio et Terentio; πάθη vero Trabea, inquit, et Attilius, et Cæcilius facile « moverant. » (Charis. lib. II, extrem.) — [5] « Vincere Cæcilius gravitate, Terentius « arte. » (Horat. *Epist.* II, I, 57.) — [6] Vell. Paterc. *Hist.* I, XVII; Quintilian. *Institut. orat.* X. I, 99.

privilége des Scipion et des Lælius, mais un mérite commun à toute la bonne société romaine[1]. Cicéron juge bien autrement de Térence. Défendant contre Atticus une expression, une construction, dont s'est offensé le purisme de son ami, il n'alléguera pas, dit-il, pour sa justification, comme il le pourrait, Cæcilius, mauvais garant en fait de latinité, mais Térence, si élégant qu'il a pu être soupçonné d'avoir été, dans ses comédies, le simple prête-nom de Lælius[2]. Voilà, je pense, pourquoi les pièces de Cæcilius, estimées par les anciens à l'égal, pour le moins, des pièces de Térence, n'ont pu, avec elles et avec celles de Plaute, arriver jusqu'à nous.

Nous ne les connaissons, au nombre de quarante-cinq selon M. Bothe, de trente-sept selon M. Spengel, de quarante-deux selon M. Ribbeck[3], que par leurs titres et des fragments. Ce n'est vraiment pas les connaître. Ces titres, pour la plupart traduits ou simplement transcrits du grec, ne nous en apprennent guère que l'origine; et quant aux fragments, souvent altérés, toujours incomplets, généralement peu significatifs, intéressant l'histoire de la langue plus que celle du théâtre, la curiosité de la critique n'y peut distinguer qu'à grand'peine la trace effacée et confuse du génie comique de leur auteur.

Cette comédie fragmentaire n'offre rien qui appartienne particulièrement à Cæcilius. Ce sont les mêmes personnages, les mêmes traits de mœurs, le même tour de pensée, et quelquefois d'expression, que chez Nævius et Plaute, que chez Térence, chez les autres représentants de la *fabula palliata*.

Si le militaire fanfaron en est absent, sans doute par un pur effet du hasard, un autre personnage de convention, dans son exagération du moins, le parasite, n'y manque point; il y « ravage le marché, »

Jam dudum depopulat macellum.....[4]

[1] Cic. *Brut.* LXXIV. — [2] Id. *Epist. ad Attic.* VII, III. — [3] *Æthrio*, *Andria*, *Androgynos*, *Asotus*, *Chalcia*, *Chrysion*, *Dardanus*, *Davos*, *Demandati* (Spengel : *Emporus*), *Ephesius*, *Epicleros*, *Epistathmos*, *Epistula*, *Exhautuhestos* (Ἐξ αὐτοῦ ἑσ7ώς), *Exsul*, *Fallacia*, *Gamos*, *Harpazomene*, *Hymnis*, *Hypobolimæus* (sive *Subditivos*), *Hypobolimæus Chærestratus*, *Hypobolimæus rastraria* (Spengel : *Hypobolimæa rastraria*) *Hypobolimæus Æschinus*, *Imbrii*, *Karine*, *Meretrix*, *Nauclerus* (Spengel : sive *Portitor*), *Nothus Nicasio*, *Obolostates* (sive *Fœnerator*), *Pausimachus*, *Philumena*, *Plocium*, *Polumeni*, *Portitor*, *Progamos* (Spengel : *Progami*), *Pugil*, *Sumbolum*, *Synaristosæ*, *Synephebi*, *Syracusii*, *Titthe*, *Triumphus*. Peut-être faut-il retrancher de cette liste et confondre avec *Hypobolimæus* les pièces désignées par ces titres : *Hyp. Æschinus*, *Hyp. Chærestratus*, *Hyp. rastaria*. (Voyez Spengel, p. 27; O. Ribbeck, p. 40.) — [4] *Asotus*, fragm. III, Non. v° *depopulat* pro *depopulatur*. O. Ribbeck (p. 31) entend

comme ce Mævius, dont Horace depuis a dit :

> Pernicies, ac tempestas, barathrumque macelli[1];

il s'y écrie douloureusement :

Quoi! rien chez toi, absolument rien, que je puisse mettre sous ma dent!

> Nihilne, nil tibi esse, quod edim.... [2]

Nous y voyons apparaître ces esclaves que la comédie antique représente toujours courant[3] avec cet empressement servile dont se gardaient dignement les hommes libres de fraîche date[4] :

Il vole épuisé, hors d'haleine; on lui donne de quoi s'essuyer.

> Volat exsanguis, simul anhelat; peniculamentum datur[5].

On y dit, ce semble, à l'un d'eux, expert en fourberies :

Tu m'auras donc aujourd'hui, plus que tous les sots vieillards de la comédie, magnifiquement joué, dupé :

> Hodie me ante omnes comicos stultos senes
> Versaris atque emunxeris lautissime[6].

Le commerce de l'amour, les artifices des courtisanes, l'égarement des jeunes gens et même la folie des vieillards, y ont aussi leur place.

L'effrontée Pythias y fait cracher un talent à Simon :

> Audax
> Pythias emuncto lucrata Simone talentum[7].

Une autre, chose étrange, monstrueuse, digne qu'on en prenne à té-

cela des profusions du jeune débauché désigné par le titre de la pièce. — [1] Horat. *Epist. I*, XV, 31. — [2] *Asotus*, fragm. VI. Non. v° *edim* pro *edam*. O. Ribbeck, p. 31. — [3] Terent. *Eunuch.* prolog. v. 36. Cf. Manil. *Astronomic.* V, 473 : « Agilesque per « omnia servos. » — [4] Plaut. *Pœnul.* III, 1, 19 sqq. — [5] *Obolostates* sive *Fœnerator*, fragm. VIII. Non. v° *peniculamentum*. Bothe, p. 134. Cf. O. Ribbeck, p. 48. — [6] *Epiclerus*. Cic. *De amicit.* XXVI; *De Senect.* XI. O. Ribbeck, *frag. incert.* III, p. 63. — [7] Horat. *Ad Pison.* 238. Comment. Cruq. Acron. « Fuit hæc... meretricula ra« pax... »

moin les dieux et les hommes, les jeunes gens surtout, une autre y refuse d'un amant qu'elle aime de l'argent :

Pro deum, popularium omnium, omnium adolescentium
Clamo, postulo, obsecro, oro, ploro atque imploro fidem,

In civitate fiunt facinora capitalia :
Nam ab amico amante argentum accipere meretrix nunc nevolt [1].

Une femme avisée y dit, probablement à une moins habile :

Il y a beau temps que je serais libre, si j'eusse eu des amants de ce caractère.

Libera essem jam diu
Habuissem ingenio si isto amatores mihi [2].

Voilà ce qu'y dit, de son côté, un de ces prodigues amants :

C'est fait de moi, si je ne me hâte de perdre ma fortune entière.

Nullus sum, nisi meam rem jam omnem propero incursim perdere [3].

Pour un autre, c'est un vif assaisonnement au charme de la passion amoureuse que la nécessité de tromper un père avare et sévère. Il se trouve malheureux d'en avoir un trop généreux et trop facile :

C'est plaisir, dans un extrême amour et une détresse extrême, que d'avoir un père avare, morose, difficile pour ses enfants, qui ne vous aime point, ne se soucie point de vous. Vous interceptez son revenu; au moyen d'une lettre contrefaite, vous détournez l'argent d'un de ses débiteurs; vous employez quelque adroit esclave pour le frapper de crainte, l'épouvanter. Enfin, tout ce qu'on peut arracher d'un père trop économe, avec quel surcroît de joie on le dissipe !..... Mais le mien, comment le tromper, le dérober? Quelle machine faire jouer contre lui? Je ne le sais, vraiment, tant mes adresses, mes ruses, mes fourberies, sont rendues vaines par sa facilité!

In amore suave est summo, summaque inopia,
Parentem habere avarum, inlepidum, in liberos
Difficilem, qui te nec amet, nec studeat tui.
Aut tu illum fructu fallas, aut per litteras

[1] *Synephebi.* fragm. III. Cic. *De nat. deor.* I, VI O. Ribbeck, p. 60. — [2] *Pausimachus*, fragm. II. Non. v° *jamdiu* pro *olim.* O. Ribbeck, p. 48. — [3] *Fallacia*, fragm. III. Non. v° *incursim* pro *celeriter.* O. Ribbeck, p. 36.

Avertas aliquod nomen, aut per servolum
Percutias pavidum, postremo a parco patre
Quod sumas, quanto dissipes libentius!

Quem neque quo pacto fallam neque ut inde auferam,
Nec quem dolum ad eum aut machinam commoliar
Scio quicquam : ita omnis meos dolos, fallacias
Præstigias præstrinxit commoditas patris[1].

Il ne faut pas, comme fait Cicéron, prendre ce passage, non plus que le précédent, trop à la lettre. Ce sont des contre-vérités ironiques. La passion, qui a conscience de sa folie et de son injustice, y prend ce tour inattendu, et aussi naturel qu'il est piquant, pour se condamner elle-même.

Je suis bien tenté de voir aussi, contre le sentiment de Cicéron, quelque peu d'ironie du même genre dans cet éloge de l'amour que Cæcilius avait prêté sans doute à un de ses amoureux :

Ne pas voir en lui le dieu suprême, ce serait, je pense, être bien peu raisonnable, bien ignorant des choses de ce monde; un dieu qui peut, à son gré, vous rendre fou ou sage, bien portant ou malade; faire que vous soyez (haï, méprisé, chassé), ou bien, au contraire, aimé, recherché, appelé.

Deum qui non summum putet,
Aut stultum, aut rerum esse imperitum existumem :
Cujus in manu sit, quem esse dementem velit,
Quem sapere, quem sanari, quem in morbum injici,
Quem odio esse, quem contemni, quem excludi foras[2],
Quem contra amari, quem expeti, quem arcessier[3].

N'omettons pas cet ami du plaisir (*Asotus*, dit Cicéron) à qui suffisent six mois de bonne vie, et qui donne le septième à Pluton :

Mihi sex menses satis sunt vitæ, septimum Orco spondeo[4].

Auprès de ces jeunes gens si peu sages jouent aussi leur rôle, sur la scène en ruines de Cæcilius, des fous d'un autre âge, par exemple ces *mal mariés*, auxquels une épouse disgracieuse, recherchée pour sa grosse dot, fait payer cher le bien qu'elle a apporté, par son caractère

[1] *Synephebi*, fragm. I. Cic. *De nat. deor.* III, XXIX. O. Ribbeck, p. 58. — [2] Complément proposé par Bentley. — [3] *Fragm. ex incert. fabulis*, XV. Cic. *Tuscul.* IV, XXXII. O. Ribbeck, p. 65. — [4] *Hymnis*, fragm. IV. *De fin.* II, VII. O Ribbeck, p. 38.

despotique et acariâtre, par une jalousie souvent trop légitime. C'est une telle situation, fréquente chez les comiques de l'antiquité, grecs et latins, que révèlent les confidences échangées dans ce dialogue :

.....Celui-là est bien malheureux qui ne peut cacher sa peine. — Oh! ce que me fait endurer ma femme, par sa figure, par ses façons d'agir, je le tairais, qu'on le verrait assez. Chez elle se trouve, sa dot exceptée, tout ce qui peut déplaire. S'instruira par mon exemple qui sera sage. Comme le prisonnier aux mains de l'ennemi, libre je sers; mais la ville et la citadelle sont sauves. Tandis que j'aspire à sa mort, ma vie, à moi, est celle d'un mort parmi les vivants. Eh pourquoi, celle qui me prive de tout ce qui me convient, tiendrais-je à la conserver? J'entretiens, dit-elle, un secret commerce avec ma servante; elle prétend me convaincre du fait, et puis, par larmes, prières, instances, reproches, elle m'amène, de guerre lasse, à la vendre. Elle est maintenant, je m'imagine, avec ses amies, ses parentes, et leur tient ces discours: « Laquelle de vous, dans la fraîcheur de l'âge, aurait obtenu « de son mari ce qu'une vieille comme moi a su arracher au sien, le renvoi de « sa maîtresse? » Voilà quels conseils vont se tenir aujourd'hui et comment j'y serai traité...

Ta femme, dis-moi, est donc bien fâcheuse? — Tu le demandes? — Mais enfin? — Cela me coûte à dire, quand je rentre et m'assieds, elle vient aussitôt me donner un baiser accompagné d'une haleine... — On ne peut la blâmer de ce baiser : c'est pour te faire rejeter ce que tu as bu dehors.

.....Is demum miser est, qui ærumnam suam nequit
Occultare. Ferre ita me uxor et forma et factis facit,
Ut si taceam, tamen indicium sit. Quæ, nisi dotem, omnia
Quæ nolis habet : qui sapit de me discet :
Qui quasi ad hostes captus liber servio salva urbe atque arce.
Dum ejus mortem inhio, egomet vivo inter vivos mortuus.
An quæ mihi quidquid placet, eo privat, servatam velim?
Et me clam se cum mea ancilla ait consuetum, id me arguit :
Ita plorando, orando, instando, atque objurgando me optudit
Eam uti venderem. Nunc, credo, inter suas
Æqualis, cognatas sermonem serit :
Quis vostrarum fuit integra ætatula
Quæ hoc idem a viro
Impetrarit suo, quod ego anus modo
Effeci, pelice ut meum privarem virum?
Hæc erunt concilia hic hodie : differor sermone misere.

Sed tua morosane uxor quæso est? — Quam rogas?
— Qui tandem? — Tædet mentionis, quæ mihi
Ubi domum adveni, adsedi, extemplo savium
Dat jejuna anima. — Nil peccat de savio :
Ut devomas volt quod foris potaveris [1].

[1] *Plocium*, fragm. I, II. A. Gell. *Noct. Attic.* II, XXIII. O. Ribbeck, p. 49.

Le personnage qui écoutait de cet air railleur ces plaintes conjugales, s'en permettait à son tour de pareilles. C'était un veuf qui avait connu lui-même, en son temps, les ennuis du mariage. On rapporte généralement à son rôle, et l'on place ici même un vers d'un tour plaisant, mais d'une gaieté bien dure :

Elle commença de me plaire et beaucoup, une fois morte.

Placere cœpit graviter, postquam est mortua [1].

Ces fragments sont les plus étendus qui soient restés de Cæcilius. Ce sont aussi, bien que fort dégradés par les copistes, fort tourmentés par les critiques, les plus curieux et les plus instructifs. Ils comptent pour beaucoup, avec les détails ajoutés à la citation, avec quelques menus débris, parmi les éléments divers au moyen desquels on a tenté d'ingénieuses restitutions[2] de la comédie de Ménandre qu'avait imitée Cæcilius, et dont il avait même transcrit le titre, Πλόκιον, *Plocium*, « le Collier. [3] » D'autre part, comme Aulu-Gelle, qui les a conservés, les rapproche des passages grecs auxquels ils correspondaient, ils donnent la mesure de la liberté que les poëtes comiques de Rome, aussi bien que ses poëtes tragiques, portaient dans l'imitation. Aulu-Gelle la juge excessive : il reproche à Cæcilius d'avoir altéré, par des traits d'un comique outré, la vérité simple de ces images que Ménandre exprimait fidèlement de la vie humaine [4]; il le fait avec une sévérité de laquelle il faut, je crois, retrancher quelque

[1] Non. v° *graviter*. — [2] Voyez surtout la thèse soutenue par M. Edm. Arnould, en 1842, devant la faculté des lettres de Paris, qui l'a compté plus tard, mais pour trop peu de temps, au nombre de ses professeurs : *Menandræi Plocii argumentum ex diversis fragmentis restituere tentavit, etc.* (Paris, 1842.) Voyez aussi deux ouvrages couronnés, en 1853, par l'Académie française : *Essai historique et littéraire sur la comédie de Ménandre*, par M. Charles Benoît, aujourd'hui doyen de la faculté des lettres de Nancy. Paris, 1854, p. 51, 60, 197. (Voir, sur cet ouvrage, le *Journal des Savants*, octobre 1854, p. 593 et suiv.) *Ménandre, Étude historique et littéraire sur la société et la comédie grecques*, par Guillaume Guizot, Paris, 1859, p. 180; d'autres ouvrages encore, auxquels le même concours paraît avoir donné lieu : *Études sur la comédie de Ménandre*, par A. Ditandy, Paris, 1854, p. 17; *Idée du théâtre de Ménandre et de la société athénienne*, par feu J. F. Stievenart, mort doyen de la faculté des lettres de Dijon et correspondant de l'Institut, Dijon, 1854, p. 26. — [3] Selon d'autres, *le Bandeau, la Tresse de cheveux*. C'était, sans doute, dans tous les cas, un signe de reconnaissance. On y a vu aussi l'expression métaphorique de la chaîne du mariage. Enfin on a pensé que ce pouvait bien être le nom de la jeune esclave dont il est question dans les fragments cités. Une si grande variété d'opinions, seulement au sujet du titre, fait comprendre la difficulté de s'accorder sur le plan. — [4] « . . . Illud Menandri de vita hominum simplex et verum et delectabile. . . . . » (Cf. Manil. *Astronomic.* V, 476 : « Qui vitæ ostendit vitam. . . . . »)

chose. Toutes ces additions qu'a reçues le modèle ne sont pas également à blâmer. Sans doute Cæcilius est moins l'interprète de Ménandre que l'émule de Plaute, lorsque, faisant appel, comme souvent Plaute, à la gaieté brutale des derniers rangs du théâtre, il peint si grossièrement l'accueil que reçoit de son importune épouse le pauvre époux rentrant au logis; mais, quand il le montre s'inquiétant de ce que, sur le rapport d'une femme fière de sa victoire domestique, on pourra dire de lui dans certains cercles féminins, il n'est plus si loin de Ménandre, et c'est maintenant aux juges délicats, aux chevaliers, aux sénateurs d'applaudir.

Mais faisons comme Aulu-Gelle, en plaçant sous les yeux du lecteur les pièces mêmes du procès. Voilà les passages de Ménandre avec lesquels il a mis en parallèle ceux de Cæcilius.

C'est maintenant, qu'en digne héritière, ma femme va dormir sur l'une et l'autre oreille[1], contente d'avoir mis à fin une si grande, une si mémorable entreprise. Elle a chassé de la maison celle qui lui déplaisait, qu'elle voulait éloigner. Tous les regards, pense-t-elle, vont se tourner vers Crobyle, ma souveraine maîtresse, comme chacun sait, vers le visage qu'elle a reçu de la nature..... Je me tais sur la nuit fatale qui commença tous mes maux. Faut-il avoir épousé, pour ses seize talents, cette Crobyle, ce bout de femme, d'une coudée de haut, et d'une insolence! Comment la supporter? Par Jupiter, par Minerve, cela n'est pas possible. Une jeune esclave, d'un si bon service, plus prompte que la parole, la renvoyer ainsi! Qui me la rendra?

— J'ai épousé une héritière, une vraie Lamie. Ne te l'ai-je pas dit? A elle est la maison, à elle sont les champs : je n'ai point de patrimoine; mais, en place, de tous les fléaux le pire. Et ce n'est pas à moi seul qu'elle se montre fâcheuse, mais surtout à mon fils, à ma fille. — Mal sans remède, je le sais par expérience[2].

Molière, qui avait non-seulement « étudié Plaute et Térence, » mais encore, selon son expression, « épluché les fragments de Ménandre[3], » se souvenait-il de ces passages et, par occasion, de l'imitation de Cæcilius, lorsqu'il peignait le bonhomme Chrysale prenant assez timidement la défense de sa servante Martine contre son altière et pédante épouse Philaminte?

Vous êtes satisfaite, et la voilà partie;
Mais je n'approuve point une telle sortie :
C'est une fille propre aux choses qu'elle fait,
Et vous me la chassez pour un maigre sujet[4].

[1] Cf. Terent. *Heaut.* II, II, v. 342 : « Faxo..... in aurem utramvis otiose ut « dormias. » — [2] Voir le texte adopté par M. Dübner, *Menandr. et Philem. fragmenta*, Biblioth. grecque de Firmin Didot, 1838, p. 41. — [3] *Segraisiana*, I[re] partie. — [4] Molière, *Les Femmes savantes*, II, VII.

Les fragments de Cæcilius ne nous représentent pas seulement de ces vieillards ridicules, que le poëte appelle *stultos comicos senes*. Le Chrémès de Térence[1], dont le courroux, nous dit Horace[2], a fait hausser le ton à la comédie, y est comme annoncé[3] par cet autre père, qui y *gourmande* en ces termes *l'imprudence d'un fils amoureux* :

Oui, je suis enflammé de colère, ma fureur est à son comble..... O malheureux! O scélérat!.... que dire? que vouloir? Tous vos déportements me réduisent à ne savoir que souhaiter..... Pourquoi vous loger auprès d'une courtisane? Pourquoi ne pas fuir, quand vous avez connu ses charmes perfides? Pourquoi fréquenter une femme à qui vous étiez étranger? Dissipez, mangez tout, que m'importe? Si vous tombez dans la misère, tant pis pour vous. Il m'en reste assez pour passer à mon aise le temps que j'ai encore à vivre[4].

Nunc enim demum mi animus ardet, nunc meum cor cumulatur ira.

O infelix, o sceleste!

Egone quid dicam? quid velim? quæ tu omnia
Tuis fœdis factis facis ut nequiquam velim.

Istam in vicinitatem te meretriciam
Cur contulisti? Cur inlecebris cognitis
Non..... refugisti...............
..... cur alienam ullam mulierem
Nosti......................
.... dide ac dissice,
Per me licebit...............
....si egebis, tibi dolebit, mihi sat est,
Qui ætatis quod reliquom est oblectem meæ[5].

[1] Terent. *Heaut.* act. V, sc. I, II, V, v. 929 sqq. 962 sqq. 1035 sqq. — [2] Horat. *Ad Pison.* 93 sqq. Cf. *Sat.* I, IV, 48 sqq. — [3] Quintilien, cependant (*Inst. Orat.* XI, I, 39), distingue entre Cæcilius et Térence : « Aliter Cæcilianus ille, aliter Terentianus « pater fingitur. » — [4] Trad. de P. C. B. Gueroult, dans le *Cicéron* de M. V. Leclerc, 2e édit. 1827, t. XIV, p. 45. — [5] Fragm. I, II, *ex incert. fabulis* : (*Asoto? Fallacia? Hymnide? Pausimacho?* Voy. O. Ribbeck, p. 62.) Cic. *Pro Cœlio*, XVI (cf. *De Fin.* II, IV). Du mot *istam* jusqu'à la fin, il est difficile de distinguer avec certitude ce qui appartient aux vers de Cæcilius ou à la prose de Cicéron. On a varié à ce sujet. Des passages de Cæcilius et de Térence peut être rapprochée une *prosopopée*, citée par le grammairien Charisius (*Institut. gramm.* IV, ad fin. O. Ribbeck, *Ex incertis incertorum fabulis*, p. 105) :

Si ton père pouvait revenir parmi les vivants, lui qui espérait avoir laissé en toi un appui à sa famille, un support à sa maison, ne penses-tu pas qu'il te dirait : « Pourquoi te déshonorer, souiller ta re« nommée, dissiper ta fortune, cet édifice élevé par un si pénible labeur? »

Si nunc redire posset ad superos pater,
Qui te tutamen fore speraral familiæ,
Domuique columen, nonne putas sic diceret?
Cur te dedecoras, famam cur maculas tuam?
Cur rem dilapidas, quam miser extraxit labor?

Cæcilius avait imité, avec le *Plocium*, beaucoup d'autres pièces encore de Ménandre, leur conservant de même, la plupart du temps, comme, par exemple, pour *les Jeunes camarades* (*Synephebi*), *la Nourrice* (*Titthe*), leur titre grec [1]. On ne doit pas s'étonner de rencontrer, dans les fragments du poëte latin, de ces moralités qui s'offrent en si grand nombre et se développent quelquefois avec tant de charme dans les fragments du poëte grec.

Ce n'est pas qu'il ait toujours réussi à reproduire ce charme. Aulu-Gelle, dans le parallèle rappelé plus haut, le fait comprendre par un nouveau rapprochement. Chez Ménandre, un esclave surprenant le secret d'une infortune domestique arrivée à son maître, et s'en affligeant, s'exprimait ainsi :

Oh! trois fois malheureux qui, étant pauvre, se marie et a des enfants! L'insensé, il ne peut pourvoir aux nécessités de la vie, et, s'il éprouve quelques-unes de ces disgrâces communes à l'humanité, il n'a pas, pour la couvrir, le manteau de la richesse. Sa vie est nue et misérable, en butte à tous les vents de la tempête; il a sa part des maux, non des biens. C'est le sort d'un seul que je déplore, mais je m'adresse à tous.

L'imitation de Cæcilius était bien sèche, et, selon Aulu-Gelle, mêlée de quelque enflure tragique :

Bien infortuné vraiment est l'homme pauvre qui, dans son indigence, élève des enfants. Sa condition, sa fortune, si fâcheuses qu'elles soient, apparaissent aussitôt; tandis que le riche peut facilement cacher le déshonneur sous l'éclat de l'opulence.

Is demum infortunatus est homo
Pauper, qui educit in egestatem [2] liberos,
Cui fortuna et res, utut est, continuo patet.
Nam opulento famam facile occultat factio [3].

Cæcilius a été plus heureux dans des vers, restés célèbres, où se débat la vieille thèse des misères et des félicités de la vieillesse :

O vieillesse, tu ne nous apporterais pas, quand tu viens, d'autre disgrâce, que,

[1] En voici la liste, plus ou moins certaine, d'après M. Ribbeck : *Andria? Androgynos? Dardanus? Ephesius? Hymnis? Hypobolimæus, Imbrii? Karine? Nauclerus? Plocium, Polumeni? Progamos? Synaristosæ? Synephebi, Titthe?* — [2] D'autres, *in egestate*, leçon d'après laquelle j'ai préféré traduire. — [3] *Plocium*, fragm. VIII. Cf. *Philumena*, fragm. II. A. Gell. *Noct. Attic.* II, 23. Non. v. *factio* : « Factio ite« rum significat opulentiam, abundantiam et nobilitatem..... » O. Ribbeck, p. 49, 54.

certes, celle-là seule suffirait, d'être condamné par une longue vie à voir bien des choses qu'on n'eût pas souhaité de voir.

Edepol, senectus, si nil quicquam aliud viti
Adportes tecum, quum advenis, unum id sat est,
Quod diu vivendo, multa, quæ non volt, videt[1].

La plus grande misère de la vieillesse, c'est, selon moi, qu'à cet âge on sent que l'on devient importun à autrui.

Tum equidem in senecta hoc deputo miserrimum
Sentire ea ætate ipsum esse odiosum alteri[2].

Le panégyriste de la vieillesse, dans le traité de Cicéron, Caton, n'approuve pas ces maximes de Cæcilius ou plutôt prêtées par Cæcilius à des personnages de ses comédies. Il leur oppose l'image, retracée par le même poëte, du vieillard qui étend sa bienveillance au delà de cette vie et plante pour l'usage de la génération prochaine,

Serit arbores, quæ alteri sæclo prosint[3],

vers touchant, dont les échos, pour ainsi dire, se sont prolongés jusqu'à nous; par Virgile :

Greffe, Daphnis, tes poiriers ; les fruits, tes petits-fils les recueilleront;

Insere, Daphni, piros, carpent tua poma nepotes[4];

par La Fontaine :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.
Hé bien! défendez-vous au sage
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui?
Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui[5].

Des divers mérites accordés par les anciens à Cæcilius, celui dont témoignent le mieux ses fragments, c'est cette force, *gravitas*, qu'Horace lui reconnaissait. Nous pourrions citer de lui bien des vers d'un tour vif et énergique :

Les ordres d'inconnus, je les entends, je ne les écoute pas.

Audire, ignoti quæ imperant, soleo, non auscultare[6].

[1] *Plocium*, fragm. IX. Cic. *De Senect.* VIII. Non v° *advenire*. O. Ribbeck, p. 55. — [2] *Ephesius*, fragm. Cic. *De Senect.* VIII; non. v° *senium*. O. Ribbeck, p. 33. — [3] *Synephebi*, fragm. II. Cic. *De Senect.* VII; *Tuscul.* I, XIV. O. Ribbeck, p. 59. — [4] Virg. *Bucol.* IX, 50. — [5] La Fontaine, *Fables*, XI, VIII : *Le Vieillard et les trois Jeunes hommes.* — [6] *Sambolum*, fragm. II. Non. v° *auscultare*. O. Ribbeck, p. 58

Vis comme tu le peux, puisque tu ne le saurais comme tu le veux

Vivas, ut possis, quando non quis, ut velis[1].

Souvent, même sous un sale manteau, se rencontre la sagesse.

Sæpe est etiam sub palliolo sordido sapientia[2].

On souhaiterait, pour Cæcilius, que de savants critiques[3] ne se fussent pas trompés en lui attribuant cette belle traduction, citée par Sénèque, d'un passage du Πλόκιον de Ménandre :

Exigua pars est vitæ, quam nos vivimus[4].

C'est une bien petite portion de la vie que celle où vraiment nous vivons.

Horace[5], réclamant pour Varius, pour Virgile, pour lui-même aussi, bien entendu, le droit d'innover discrètement dans le langage, rappelle ce que l'on a permis autrefois, en ce genre, à Caton et à Ennius, à Cæcilius et à Plaute. Cæcilius, en effet, ses fragments nous l'apprennent, imagina quelquefois, comme Plaute, de ces mots plaisants par lesquels, dans tous les temps, les poëtes comiques mettent leur public en belle humeur. On peut, je crois, lui faire honneur du facétieux synonyme de *minutatim*, que donne le passage suivant :

Permis à eux de ramasser sur le chemin Parménon en morceaux

Ossiculatim Parmenonem de via liceat legant[6].

Pour être juste envers Cæcilius, il ne faut pas le juger uniquement sur le mérite des quelques vers qui nous sont restés de lui. Il faut encore lui tenir compte de la bonne opinion qu'avaient de son talent comique les anciens, ses juges naturels, et de ses longs succès. Cicéron en atteste la continuité. Il le fait citer comme toujours présent au souvenir de ses spectateurs, de ses lecteurs, à des époques fort diverses, tantôt, avec une agréable vraisemblance, par des contemporains de ses comédies,

[1] *Plocium*, fragm. XI. Donat. ad Terent. *Andr.* IV, v, 10 :

Ut quimus, aiunt; quando, ut volumus, non licet.

O. Ribbeck, p. 56. — [2] Fragm. incert. XVIII. Cic. *Tuscul.* III, XXIII. O. Ribbeck, p. 66. — [3] A. Meineke, *Menandr. et Philem. reliquiæ;* L. Spengel, ouvrage cité, p. 7, 46. — [4] Senec. *De brevit. vitæ*, c. II : « Quibusdam nihil quo cursum dirigant placet, sed « marcentes oscitantesque fata deprehendunt, adeo ut quod apud maximum poetarum « (comicorum?) more oraculi dictum est, verum esse non dubitem : *Exigua*, etc. » — [5] Horat. *Ad Pison.* v. 53 sqq. — [6] *Fallacia*, fragm. VI. Non. v° *ossiculatim*. O. Ribbeck, p. 36.

Caton l'Ancien, Lælius, parlant de la vieillesse[1] ou de l'amitié[2], tantôt en son temps à lui, par d'autres illustres Romains qui discourent dans ses dialogues, sur l'éloquence[3], sur la philosophie[4]. Lui-même, parlant en son propre nom, ne se fait pas faute d'introduire des vers de Cæcilius dans la prose de ses traités[5], de ses lettres familières[6]; bien plus, car il ne s'adresse pas alors à des lettrés comme lui, dans ses plaidoyers[7]. Ce sont des personnages de Cæcilius, des pères de son théâtre qu'il charge, ou d'expliquer la vie menée aux champs par Roscius d'Amérie, ou de faire la leçon à Cælius sur les légèretés de sa jeunesse : grande preuve de la constante et générale popularité, même en un temps de moderne élégance, d'une si ancienne et, selon toute apparence, d'une si excellente comédie.

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *De Senect.* VII, VIII, XI. — [2] *De Amicit.* XXVI. — [3] *De Orat.* II, X, 64. — [4] *De Fin* II, VII, 4; *De Nat. Deor.* I, VI; III, XXIX. — [5] *Tuscul.* I, XIV; III, XXIII; IV, XXXII. — [6] *Ad Famil.* II, IX; *Ad Attic.* VII, III. — [7] *Pro Rosc. Amer.* XVI; *Pro Cæl.* XVI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. le comte Beugnot, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris, le 15 mars 1865.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 6 février, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. le général Morin.

La séance a commencé par la proclamation des prix décernés pour 1864, et l'annonce des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — *Grand prix des sciences mathématiques pour 1864.* — « Donner une théorie rigoureuse et complète de la stabilité de l'équilibre des corps « flottants. » L'Académie n'a point décerné le prix; elle a accordé, à titre d'encouragement, une somme de 1,500 francs à M. F. Reech, directeur de l'École impériale du génie maritime, et une somme de 1,500 francs à M. C. Jordan, ingénieur des mines à Châlon-sur-Saône.

Prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande. — Ce prix a été décerné à M. Richard Carrington, pour le travail intitulé : *Observations des taches solaires depuis le 9 novembre 1853 jusqu'au 24 mai 1861*, publié à la fin de 1863.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon.—L'Académie a décerné : 1° le prix de 1864 à M. Guérin, pour son mémoire intitulé : *Statistique agricole du canton de Benfeld* (Bas-Rhin); 2° le prix disponible de 1863 à M. Collin, pour son mémoire intitulé : *Recherches expérimentales sur l'évaporation;* 3° une mention très-honorable à M. Maurice Champion, pour les six volumes de son ouvrage intitulé : *Les inondations en France;* 4° une mention honorable à M. Demay, pour son essai intitulé : *Forces de la vertu pauvre en France*, ou *Statistique des prix Montyon décernés par l'Académie française de 1820 à 1862.*

Prix Trémont. — Il est décerné à M. Poitevin, pour ses découvertes photographiques.

Prix fondé par madame la marquise de Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des œuvres de Laplace, a été remis à M. Lévy (Auguste-Michel), né à Paris, le 7 août 1844, sorti le premier de l'École polytechnique en 1864, et classé dans le service des mines.

SCIENCES PHYSIQUES. — *Prix de physiologie expérimentale fondé par M. de Montyon.* — L'Académie a décerné : un prix de 1,000 francs à M. Balbiani, pour ses recherches sur la constitution du germe dans l'œuf animal avant la fécondation; un prix de 1,000 francs à M. Gerbe, aide-naturaliste au Collége de France, pour ses découvertes relatives à la reproduction des Kolpodes; un encouragement de 500 fr. à M. Sappey, chef des travaux anatomiques à la Faculté de médecine de Paris, pour son mémoire intitulé : *Recherches sur la structure de l'ovaire, particulièrement sur le siége et le nombre des ovules*, et une mention honorable à M. Knoch, de Saint-Pétersbourg, pour ses *Recherches sur le Bothriocéphale large.*

Prix de médecine et de chirurgie, fondés par M. de Montyon. — L'Académie a décerné : un prix de 2,500 francs à M. Zenker, d'Erlangen, pour ses recherches sur la maladie trichinaire; un prix de 2,500 francs à M. Marey, pour son ouvrage sur la physiologie médicale de la circulation; un prix de 2,500 francs à MM. Ferdinand Martin et Collineau, pour leur mémoire sur la coxalgie. Elle a accordé en outre : une mention, avec la somme de 1,000 francs à M. Olivier, pour ses recherches sur l'albuminurie saturnine; une mention, avec 1,000 francs à M. Lemattre, pour ses recherches sur les propriétés de l'atropine et de la diaturine; une mention, avec 1,000 francs, à M. Willemin, pour ses recherches sur l'absorption cutanée dans les bains; une mention, avec 1,000 francs à M. Lancereaux, pour ses recherches sur la trombose et l'embole cérébrales; une mention, avec 1,000 francs, à M. Faure, pour ses travaux sur les caillots fibrineux du cœur; une mention, avec 1,500 francs à M. Grimaud (de Caux), pour ses études sur l'hygiène appliquée, et en particulier sur l'aménagement des eaux.

Prix dit des arts insalubres, fondé par M. de Montyon. — L'Académie a accordé :

un encouragement de 1,000 francs à M. l'ingénieur Dumas et à M. le docteur Benoît, à Privas, pour l'application de la lumière électrique à l'éclairage des galeries des mines, et un encouragement de 500 francs à M. Chambon-Lacroisade, pour ses fourneaux et appareils de chauffage de fers à repasser.

Prix de médecine. — Question proposée : « Faire l'histoire de la pellagre. » L'Académie a décerné le prix de 5,000 francs à M. Roussel, et un accessit de 2,000 fr. à M. Costallat.

Prix Jecker. — Ce prix a été obtenu par M. Wurtz, pour ses derniers travaux sur les alcools.

PRIX PROPOSÉS.

Sciences mathématiques. — *Grand prix de mathématiques pour 1866.* — « Chercher « si l'équation séculaire de la Lune, due à la variation de l'excentricité de l'orbite de « la Terre, telle qu'elle est fournie par les plus récentes déterminations théoriques, « peut se concilier avec les anciennes observations d'éclipses mentionnées par l'his- « toire. » Le prix sera de 3,000 francs. Le terme du concours est fixé au 1er juin 1866.

Prix extraordinaire de 6,000 francs sur l'application de la vapeur à la marine militaire. — Ce prix, qui avait été prorogé à 1864, est remis de nouveau à 1866. Les mémoires, plans et devis, seront reçus jusqu'au 1er juin 1866.

Prix Bordin. — Les deux questions proposées pour 1864 sont remises au concours de 1865.

Question substituée, pour 1866, à celle des courants thermo-électriques : « Déter- « miner les indices de réfraction des verres qui sont aujourd'hui employés à la cons- « truction des instruments d'optique et de photographie. Ces indices seront rapportés aux raies du spectre. Les matières seront désignées par les noms des fabriques françaises ou étrangères d'où elles sortent. Les pesanteurs spécifiques et les tempé- « ratures seront déterminées avec grand soin. » — Le prix sera de 3,000 francs. Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er juin 1866.

L'Académie propose, pour 1866, la question suivante : « Déterminer par de nou- « velles expériences et d'une manière très-précise les longueurs d'onde de quelques « rayons de lumière simple, bien définis. » Valeur du prix : 3,000 francs; terme du concours, 1er juin 1866.

Prix Damoiseau. — Ce prix, destiné au mémoire de théorie suivi d'applications numériques, qui sera jugé le plus utile au progrès de l'astronomie, sera décerné pour la première fois en 1865. Les Mémoires seront reçus jusqu'au 1er juin 1865.

Sciences physiques. — *Grand prix des sciences physiques.* — Question proposée pour 1862, et remise à 1864, puis à 1865 : « Anatomie comparée du système « nerveux des poissons. » Valeur du prix : 3,000 francs; terme du concours : 1er novembre 1865.

Question proposée pour 1863 et remise à 1866 : « De la production des animaux « hybrides par le moyen de la fécondation artificielle. » Valeur du prix : 3,000 fr. terme du concours : 31 décembre 1865.

Question proposée pour 1865 : « Travail ostéographique qui contribuera le plus « à l'avancement de la paléontologie française. » Prix : 3,000 francs : terme du concours : 1er novembre 1865.

Prix Morogues. — Ce prix, destiné à l'ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France, sera décerné en 1873. — Les ouvrages seront reçus jusqu'au 1er juin 1873.

Prix Savigny. — Ce prix, fondé par M[lle] Letellier, est destiné « à aider les jeunes « zoologistes voyageurs qui ne recevront pas de subvention du Gouvernement et qui « s'occuperont plus spécialement des animaux sans vertèbres de l'Égypte et de la « Syrie. » Il sera décerné chaque année à partir de 1866.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, M. Élie de Beaumont, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture d'un éloge historique de M. Auguste Bravais.

Dans sa séance du 6 mars, l'Académie des sciences a élu M. Roulin à la place d'académicien libre, vacante par le décès de M. le vice-amiral Du Petit-Thouars.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 11 février, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Augustin Cochin à la place vacante dans la section de morale par le décès de M. Garnier.

Dans la même séance, M. de Raumer a été élu associé étranger en remplacement de M. de Savigny, décédé.

Le 4 mars, la même académie a élu M. Gladstone à la place d'académicien étranger, vacante par le décès de M. Mac-Culloch.

Dans la séance du 11 mars, elle a élu M. Mortimer-Ternaux en remplacement de M. Armand Lefebvre, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, d'après des documents inédits; par Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie d'Aug. Aubry, 1865, in-12 de VIII-158 pages. — M. Alfred Franklin, à qui l'on doit déjà d'intéressantes recherches sur l'ancienne bibliothèque de Notre-Dame de Paris, sur le collége des Quatre-Nations, sur la bibliothèque Mazarine, et tout récemment, en 1864, sur celle de la Faculté de médecine de Paris, nous donne aujourd'hui une savante histoire de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, célèbre dès le XII[e] siècle, et rendue publique en 1652. Comme dans ses précédentes publications, l'auteur a eu recours aux documents manuscrits, et il a su en tirer des indications curieuses et neuves. Le volume se termine par un catalogue des manuscrits relatifs à l'abbaye de Saint-Victor, et conservés à la Bibliothèque impériale. Un index très-complet, comme on en fait trop rarement aujourd'hui, facilite les recherches dans cet ouvrage, qui sera consulté avec fruit par tous ceux qu'intéressent les études bibliographiques.

Les grands écrivains de la France. Nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Regnier, de l'Institut. Paris, librairie Hachette, 1865, in-8°. — Cette collection imprimée sur les manuscrits, les copies les plus authentiques et les plus anciennes

impressions, avec variantes, notes et lexiques, s'est enrichie depuis trois ans de plusieurs volumes. Les *Lettres de Mme de Sévigné* sont déjà arrivées au dixième volume. On sait que M. Regnier a reproduit, en l'augmentant, et au besoin en le rectifiant, le dernier travail de M. de Monmerqué. — Les *Œuvres de Malherbe*, publiées par M. L. Lalanne, comprennent trois volumes; le quatrième et dernier doit paraître prochainement : c'est la première édition complète de Malherbe; on ne connaissait guère que le poëte, on connaîtra maintenant le prosateur. — Les *Œuvres de Corneille* comptent jusqu'à présent neuf volumes; les deux derniers parus renferment la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* et les autres poésies sacrées. C'est à M. Marty-Laveaux qu'est due cette édition; elle a été revue avec un soin tout particulier sur les textes originaux, et on y a inséré beaucoup de pièces qui n'avaient jamais figuré dans les œuvres de Corneille. Cette belle et utile collection est dirigée avec un soin qui ne s'est pas démenti; partout et toujours on remarque la même correction pour les textes, la même sûreté d'informations pour les notes et le même respect pour la mémoire de nos grands écrivains.

Le Livre de l'Agriculture d'Ibn-al-Awwam, traduit de l'arabe par J. J. Clément Mullet, t. I, c-657 pages, in-8°, Paris 1864. — L'ouvrage dont M. Clément Mullet a dédié la traduction au savant M. Reinaud a été composé vers la fin du XIIe siècle de notre ère, à Séville; et l'auteur Ibn-al-Awwam paraît avoir été profondément versé dans la pratique et la théorie de l'art sur lequel il écrit. Il donne les résultats de sa propre expérience, et, de plus, il met largement à contribution tous les auteurs qui l'ont précédé sur la matière : nabathéens, grecs, latins et arabes. Ces extraits, dont M. Clément Mullet a noté l'origine avec le plus grand soin, ajoutent un prix tout particulier au livre d'Ibn-al-Awwam. C'est un résumé de tout ce que savaient les agriculteurs arabes exploitant les terres de l'Espagne, au moment où la domination des Maures y était la plus florissante. L'ouvrage, divisé en trente-quatre chapitres, est une sorte de *Maison rustique*, renfermant avec une juste étendue, d'abord tout ce qui tient à la culture proprement dite, et ensuite tout ce qui tient à l'élève des animaux. Le volume qu'a donné M. Clément Mullet renferme les seize premiers chapitres; les dix-huit autres formeront le second volume, qui ne tardera pas à paraître. Dans une excellente préface, le traducteur a rassemblé les détails les plus instructifs, et on lira surtout avec intérêt tout ce qu'il dit de la fameuse *Agriculture nabathéenne*, et de la traduction qu'en a faite en arabe Ibn-Waschiah vers le milieu du Xe siècle de l'ère chrétienne.

TABLE.

	Pages.
Considérations sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes, etc. par M. Claude Bernard. (1er article de M. E. Chevreul.	145
De l'état actuel du Japon. (4e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.).........	166
L'Étrurie et les Étrusques, par M. Noël Des Vergers. (3e et dernier article de M. Beulé.)..	180
Comicorum latinorum. (1er article de M. Patin.).........................	189
Nouvelles littéraires. — Livres nouveaux.............................	204

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1865.

De l'état actuel du Japon.

Sir Rutherford Alcock, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique au Japon : THE CAPITAL OF THE TYCOON, A NARRATIVE OF A THREE YEARS' RESIDENCE IN JAPAN, 2 vol. in-8°, avec des cartes et de nombreuses illustrations, XXXI-469 et 539 pages, Londres, 1863. — *M. Rodolphe Lindau, consul général de Suisse au Japon :* UN VOYAGE AUTOUR DU JAPON, 1 vol. in-18, 315 pages, Paris, 1864.

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Cette entière subordination d'une part, cette absolue domination de l'autre, seraient faciles à comprendre, s'il s'agissait d'un peuple conquérant et d'un peuple conquis. Tout alors se règle selon le droit de la force, et les choses se maintiennent tant qu'il dure. Même, à la fin, le souvenir de la violence disparaît, et elle est oubliée après une longue possession ; les deux races en arrivent à se confondre dans une sorte d'égalité, qui rend la société commune, non-seulement possible, mais bienfaisante. C'est le spectacle que nous offre notre Europe, où les envahisseurs du sol ne se distinguent plus depuis longtemps, sauf quelques exceptions, des anciens habitants, qui se sont assimilé leurs maîtres.

Il ne s'est rien passé de semblable au Japon. Les daïmios ne sont

[1] Voir, pour les quatre premiers articles, les cahiers de novembre 1864, p. 705, décembre, p. 733, janvier 1865, p. 36, et mars, p. 166.

pas les conquérants de la contrée qu'ils gouvernent et qu'ils exploitent avec un si grand profit. Aussi haut qu'on peut remonter dans les annales du pays[1], il n'est jamais parlé ni de conquêtes ni d'invasions. Cela se conçoit aisément, et il suffit de se rappeler la position insulaire du Japon; cette position l'a défendu contre les entreprises de ses voisins; bien qu'il n'ait pas été sans communication avec eux, il n'a rien eu à en craindre. La navigation est un des arts les moins avancés dans les nations de cette partie du globe; et il n'y en avait pas une qui fût assez puissante sur mer pour rêver une telle tentative. Aujourd'hui même il n'en est pas qui l'osât; la Chine, toute populeuse qu'elle est, n'y pourrait songer un seul instant. D'ailleurs, nos voyageurs n'ont pas remarqué entre la noblesse et le peuple la moindre différence ethnologique; et, quand ils nous parlent des Japonais, c'est toujours comme d'une race parfaitement une, et sans autres diversités que celles de la hiérarchie sociale, très-marquée, mais tout à fait arbitraire. La politique a constitué des rangs fort distincts; mais la nature n'a mis entre eux aucune de ces dissemblances qui condamnent les uns à obéir, et qui assurent aux autres un pouvoir incontesté.

Le Japon est donc une des nations du monde qui peuvent avec le plus de vraisemblance se flatter d'être autochthones. On ne sait pas d'où viennent les habitants primitifs; il est assez probable qu'ils sont arrivés du continent le plus proche, à une époque dont l'histoire a perdu le souvenir. Mais, quel qu'ait été leur berceau, une fois parvenus au Japon, ils se sont développés sur ce sol, qui devait être alors peu fertile et peu hospitalier, avec une pleine originalité, que n'ont pas altérée les emprunts faits au dehors. Le progrès spontané a pu s'accroître par des secours étrangers, mais la voie n'a pas été changée; et celle que suit encore aujourd'hui le Japon a été commencée par lui, il y a près de trois mille ans. Peu de peuples pourraient se vanter d'une telle antiquité et d'une telle indépendance.

A la distance où nous sommes placés de ces régions, et surtout dans l'ignorance que nous n'avons pu dissiper encore, il nous arrive assez souvent de réunir dans les mêmes jugements le Japon et la Chine. C'est une grave erreur que Kæmpfer a combattue de son mieux; et il tâchait de la prévenir dès la fin du XVII^e siècle[2]. Religion, langue, ca-

[1] *Les Annales des empereurs du Japon*, traduites par Titsingh et Klaproth, ne remontent pas au delà de l'an 660 avant J. C. Les traditions indigènes font descendre les Japonais des dieux, et l'origine reste, ici comme partout, couverte d'une profonde obscurité. — [2] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. I, p. 75 et suivantes.

ractère national, il étudiait tout pour faire saisir les différences; et, sans pouvoir assigner précisément l'origine des Japonais, il affirmait et il démontrait péremptoirement qu'ils ne descendaient pas des Chinois, avec qui ils ont été perpétuellement en guerre. C'est là également l'avis de sir Rutherford Alcock; et son témoignage a d'autant plus de poids, qu'avant d'aller au Japon il avait résidé en Chine pendant neuf années consécutives [1], et qu'il avait eu le temps de la bien connaître. Kæmpfer n'avait pas eu cet avantage; ses nombreux voyages ne l'avaient pas mené dans l'empire du Milieu; mais la sagacité supérieure de son esprit, éclairée en outre par les études les plus intelligentes, l'avait très-bien servi; et, d'après ce qu'il savait déjà de la Chine, il avait avancé sans hésiter que la civilisation japonaise, observée par lui durant trois années, n'en venait pas. Près de deux siècles plus tard, le ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, aussi bien placé qu'on puisse l'être pour discerner la vérité, est arrivé à la même conclusion. Il n'est donc plus permis de s'y tromper; désormais, quand on s'occupe des Japonais, il faut savoir qu'il s'agit d'un peuple qui diffère des Chinois bien plus encore par les qualités morales que par la géographie [2]. Ce n'est pas rabaisser la Chine que de la considérer uniquement en elle-même, sans la mêler à d'autres.

Longtemps avant leurs contacts avec les Chinois, les Japonais ont eu une religion propre, le sintisme, dont j'ai dit plus haut quelques mots [3]. Le sintisme n'a rien de remarquable, si ce n'est qu'il est exclusivement japonais; il faudra beaucoup d'études ultérieures pour savoir en détail quels sont ses dogmes et son culte. Quant au bouddhisme, il est bien venu de la Chine au Japon, comme on le sait; mais il n'est pas chinois; c'est le même mouvement d'expansion qui l'a poussé de l'Inde au nord, au sud et à l'est, depuis le Birman, le Pégu et le Laos, jusqu'à la Chine et aux îles du Nippon. Le bouddhisme a tellement réussi dans ces îles, qu'il y est depuis longtemps le culte dominant, tandis que, dans l'empire du Milieu, il se partage les esprits par portions à peu près

[1] Sir Rutherford Alcock, résidant d'abord à Fou-chou, avait eu l'occasion d'étudier dès lors le Japon. De 1846 à 1855, il a résidé à Shang-haï, et il a pu observer de très-près le caractère des Chinois dans les relations non interrompues qu'il a eues avec eux. En 1858, immédiatement après la mission du regrettable lord Elgin, il a été envoyé au Japon, où il est resté jusqu'à la fin de 1861. Il y est retourné en 1864, et il vient d'en revenir pour la seconde fois, après l'expédition décisive de Simonoseki. C'est lui qui a préparé la grande ambassade japonaise de 1862 en Europe. — [2] M. Rodolphe Lindau, grand ami des Japonais, paraît, dans tout son ouvrage, les mettre fort au-dessus des Chinois, qu'il connaît aussi. — [3] Voir le troisième article, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1865, page 39.

égales avec la doctrine de Confucius. Plus tard aussi nous saurons quelles modifications a subies le bouddhisme en prenant une figure japonaise. Mais, autant qu'on en peut juger dès à présent, le bouddhisme japonais ne s'écarte que très-peu du bouddhisme tel que nous le trouvons partout ailleurs. Comme il ne commence que vers la fin de notre VIe siècle, il est trop récent pour avoir des traditions curieuses, et il s'est accommodé à une foule de superstitions, qui ne sont pas plus extravagantes que celles des Chinois et des Tibétains. L'indifférence religieuse des Japonais les a préservés d'un changement trop radical; et l'on retrouvera toujours l'empreinte de leur caractère spécial au fond de toutes les croyances qu'ils ont adoptées, qu'elles vinssent d'eux seuls ou des étrangers. Le christianisme subira la même altération, s'il s'introduit jamais au Japon.

La langue japonaise est profondément originale, et elle n'a rien de commun, ni avec le chinois, ni avec aucun des dialectes limitrophes. Elle est facile à parler, si l'on en juge par l'exemple de la plupart de nos voyageurs, qui ont acquis, en peu de temps, tout ce qu'il leur fallait pour entrer en communication avec les indigènes, sans l'aide des interprètes. Elle est très-douce, et on a pu la comparer à l'italien, dont elle rappelle souvent les sons et l'harmonie. La prononciation n'a pas les huit tons du chinois, qui est beaucoup plus pénible à apprendre.

Mais, ici, il s'est passé un phénomène vraiment extraordinaire, et qui est peut-être sans analogue et sans précédent dans toute l'histoire de la linguistique. Tout en conservant l'usage de leur propre langue, les Japonais ont adopté l'usage d'une langue étrangère, qu'ils cumulent avec la leur dans un amalgame qui ne dépend que de la volonté et du caprice de chacun. Cette seconde langue mêlée à la première, c'est le chinois venu avec le bouddhisme; on le retrouve partout au Japon, se confondant sans aucune règle fixe avec l'idiome local. Ce fait a été constaté dans toute son étendue et sa singularité par le savant sinologue M. Medhurst, lors de la visite qu'il a faite au Japon en compagnie de sir Rutherford Alcock[1]. Toutes les boutiques de thé, celles des cabaretiers, des fruitiers, les maisons de bains, etc. n'ont que des inscriptions chinoises. Les indications et les avertissements adressés aux voyageurs sur les grandes routes sont en chinois. Dans une des principales rues de Yédo, des ouvriers réparant le chemin avaient mis un avis

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 457, a donné dans son Appendice un mémoire spécial de M. Medhurst sur ce point. Ce travail est extrêmement intéressant, quoique un peu court, et il mérite d'être lu avec la plus grande attention. Le Japon seul offre un exemple de ce genre.

en chinois sur une planche, pour inviter les piétons à passer de l'autre côté. On pourrait multiplier les exemples; mais ceux-là suffisent pour montrer combien l'usage du chinois écrit est familier aux Japonais, jusque dans les choses journalières de la vie.

Il en est de même dans toutes les choses plus relevées de la littérature et des arts. La plupart des préfaces, dans les livres japonais, sont écrites en chinois; les titres, soit des ouvrages, soit des gravures, soit des cartes, sont invariablement en chinois, tandis que le reste est en langue japonaise. Dans les suscriptions de toutes les lettres et dépêches diplomatiques, le titre du ministre étranger auquel on s'adresse est toujours en chinois, tandis que son nom personnel est en japonais. Chose plus bizarre encore! Il paraît que toutes les villes du Japon ont une dénomination double, leur nom propre en japonais et un nom descriptif en chinois. La capitale du Taïkoun se nomme à la fois *Yédo*, et *La Porte de la Rivière;* Yokohama s'appelle aussi *Le Rivage de la Croix;* Fusiyama se nomme aussi *Le Pic du riche Écolier*. Quand on écrit le nom de ces lieux, ce sont, en général, des caractères chinois qu'on emploie à la place de l'écriture du pays[1].

De plus, comme les caractères chinois, presque toujours idéographiques, peuvent aussi être phonétiques dans certains cas, les Japonais les appliquent indistinctement sous les deux formes; et, c'est une confusion nouvelle, qui accroît infiniment les difficultés. Ce n'est pas même encore tout; et, à côté de l'écriture ordinaire des caractères chinois, qui est déjà triple, il y a, tout au moins, deux autres écritures abrégées et cursives, qui sont phonétiques; on les appelle *Hiragana*[2] et *Katagana*, ou *Firacana* et *Catacana*.

Aussi est-ce une étude des plus ardues que celle de l'écriture japonaise, non pas seulement pour les étrangers et les hommes de l'Occident, mais pour les nationaux, quelque intelligents qu'ils soient. A l'Université de Yédo, la partie essentielle de l'enseignement, c'est d'apprendre à écrire le chinois et le japonais; et ce labeur préliminaire est indispensable, puisque la littérature japonaise est empruntée presque absolument à la Chine.

De ces étranges connexités d'écriture, de langue et d'esprit,

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, Appendice, p. 459. —
[2] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 234, en note, compte cinq manières d'écrire au Japon; et ce seraient encore les écritures Hiragana et Katagana qui seraient les plus aisées des cinq. (Voir sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 168 et suivantes.) Les Japonais ont trois manières d'écrire le chinois carré. Le Catacana est la plus récente des cinq écritures japonaises.

M. Medhurst et sir Rutherford Alcock tirent cette conséquence pratique que, pour bien savoir le japonais, il faut commencer par le chinois; et que, sans ce secours préalable, il est à peu près impossible d'atteindre le but. C'est ainsi qu'on procède pour l'éducation des enfants au Japon. Les étrangers n'ont pas une autre méthode à suivre; il n'y a que celle-là qui puisse réussir[1]. La diplomatie occidentale est fort intéressée à ces remarques, qui paraissent simplement philologiques; car, tant qu'elle ne comptera pas dans ses rangs des hommes sachant à fond l'idiome indigène, elle est exposée à bien des malentendus. Aujourd'hui il lui faut passer par trois intermédiaires au moins. Par exemple, le ministre anglais parle à un interprète hollandais; celui-ci parle à un interprète japonais, qui transmet la communication à son supérieur. Dans le trajet, la pensée court grand risque de s'altérer, de s'égarer même tout à fait; et le moindre mal qui puisse en arriver, ce sont ces équivoques dont l'astuce japonaise sait tirer parti dans l'occasion aussi habilement que l'astuce chinoise. Si les ministres des deux peuples pouvaient s'aboucher directement, les relations seraient tout ensemble plus promptes et plus sûres. Il est même à croire qu'elles seraient aussi plus pacifiques.

Je ne voudrais pas étendre démesurément ces détails; mais je dois ajouter cependant que la grammaire de la langue japonaise ne paraît pas moins étonnante que le reste. Elle n'a aucun nombre ni aucun genre pour les noms; elle n'a pas de pronoms personnels; et elle ne distingue pas même le sexe des personnes. Bien plus, elle n'a pas d'expression pour rendre l'idée de *je* ou de *moi;* quand on veut se désigner soi-même, c'est toujours à la troisième personne qu'on en parle. C'est un contraste bien inattendu chez une nation où le sentiment individuel de l'honneur a la vivacité que nous connaissons. Ces révoltes furieuses de l'amour-propre supposent une excessive personnalité; et cependant cette personnalité n'a pas su se traduire dans le langage par une forme, d'ailleurs très-simple, qui la désignât expressément. Enfin, la langue japonaise fait varier les noms de nombre avec les objets auxquels les nombres s'appliquent. Ainsi il y a une série pour les animaux quadrupèdes, une autre série pour les oiseaux, une pour les liquides, une pour les bateaux, etc. etc. Sir Rutherford Alcock a compté jusqu'à quatorze séries de noms de nombre différentes; et ce n'était pas tout. Je ne crois pas qu'aucun autre idiome offre une complication analogue[2]. Du reste, sir

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon,* t. I, p. 167 et suivantes, et aussi dans l'Appendice, la note de M. Medhurst, t. II, p. 460. — [2] Sir Rutherford

Rutherford Alcock s'occupe de publier une grammaire japonaise; et, quand il aura pu amener son ouvrage à la clarté qu'il veut lui donner, on y trouvera sans doute de précieuses indications pour la philologie, en même temps que des ressources pratiques pour nos diplomates [1].

En attendant on peut remarquer avec étonnement cette simultanéité de deux langues, de plusieurs écritures juxtaposées, sans liaison nécessaire entre elles, et coexistant dans un accord qui remonte à plus de dix siècles. On sait, d'ailleurs, que ce dualisme inouï s'étend, au Japon, fort au delà du langage, de la littérature et de la religion. S'il n'y a pas, comme on l'a cru, deux empereurs, il y a, du moins, le Mikado et le Taïkoun, et il paraît bien que, pour toutes les fonctions principales du gouvernement, il y a toujours un double agent. Les villes ont deux gouverneurs et non un seul; Kæmpfer le notait déjà pour Nagasaki [2]. Dans les ambassades qu'ont vues tout récemment les États de l'Europe, chacun des membres qui les formaient avait son second, son *ometzki*, chargé, ce semble, de le surveiller et de l'espionner. La défiance paraît l'âme du gouvernement japonais. Il fait observer tous ses agents les uns par les autres. Cette vigilance incessante, qui s'exerçait jusque chez nous, doit, à bien plus forte raison, s'exercer à l'intérieur; et, partout où il y a délégation de l'autorité à un degré quelconque, on a placé un contre-poids dans un scrutateur infatigable et malveillant.

Ces habitudes ou ces besoins de la politique ont exercé une influence

Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 170. — [1] *Id. ibid.* p. 181. Sir Rutherford Alcock a donné une première édition de sa grammaire, qui avait un objet presque uniquement pratique. Dans une seconde édition qu'il prépare, il doit s'occuper plus spécialement des questions philologiques. (Voir la grammaire japonaise du P. Rodriguès, traduite par M. Landresse et annotée par M. Abel Rémusat; voir surtout les travaux plus récents, et, entre autres, l'*Essai de grammaire japonaise*, composé par M. J. H. Donker Curtius, avec les additions du docteur Hoffmann, traduit du hollandais par M. Léon Pagès, Paris, 1861, in-4°; voir enfin l'Introduction à l'étude de la langue japonaise, par M. Léon de Rosny, Paris, 1856.) Quelque estimables que soient toutes ces tentatives, il reste encore beaucoup à faire pour connaître à fond le système de la grammaire japonaise. Ce système est très-compliqué, et l'on n'a pas encore eu le temps de le bien étudier. — [2] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. II, p. 13 et suivantes. Kæmpfer avait connu personnellement les deux gouverneurs de Nagasaki, et il paraît en avoir fait très-grand cas. Chacun de ces deux gouverneurs présidait l'autre pendant deux mois, et était à son tour présidé par lui. C'était un renversement alternatif des situations, commandant et commandé, espionné et espionnant. Le gouverneur sortant de charge après deux ans portait ses rapports à la cour de Yédo, en même temps qu'il portait des présents au Taïkoun.

fatale sur le caractère du peuple japonais; et la franchise ne peut pas compter parmi ses vertus. Le bouddhisme, malgré de très-louables efforts, n'a pu parvenir à lui inculquer l'amour de la vérité, que le gouvernement ne lui prêchait pas d'exemple. La religion lui a donné d'excellents conseils; mais il semble que plus ils étaient bons, moins ils ont été suivis. Il n'y a peut-être pas de pays où l'on mente plus qu'au Japon. C'est là, comme le remarque très-bien sir Rutherford Alcock [1], un des plus fâcheux signes de dégradation morale, et un des plus grands obstacles à tout progrès de véritable civilisation. Il n'est pas de menteurs plus effrontés que les peuples sauvages; et les Japonais, tout cultivés qu'ils sont à certains égards, ont beaucoup retenu, sous ce rapport, de la barbarie primitive. Les fraudes des marchands auxquels les étrangers ont affaire sont inouïes, même en les comparant aux fraudes les plus habiles de nos pays. Sir Rutherford Alcock et M. Rodolphe Lindau [2] s'en plaignent également, bien qu'ils soient l'un et l'autre, et surtout le dernier, très-favorables au peuple du Japon.

Mais ce ne sont pas seulement les marchands qui usent ainsi du mensonge dans un intérêt facile à comprendre. Le mensonge se retrouve partout, même pour les choses les plus indifférentes, du moins à l'égard des étrangers. Sir Rutherford Alcock en cite des exemples qui sont ridicules à force d'impudence. Un botaniste célèbre, M. Veitch, était à la légation anglaise à Yédo. Il témoigna le désir, en voyant un pin d'une espèce fort rare, d'en avoir des graines. Son yakounine, inévitable compagnon de tout étranger, lui répondit avec aplomb que ces arbres n'avaient pas de graines. — « Mais en voilà, dit M. Veitch, en en montrant quelques-unes. — Sans doute, répliqua l'imperturbable officier; « mais elles ne poussent pas [3]. » Une autre fois, sir Rutherford Alcock demanda lui-même à un des gouverneurs des affaires étrangères de lui procurer des graines du *Thuyopsis dolabrata*, superbe pin découvert par Thunberg, et dont on n'a pas d'échantillon en Europe. Le haut fonctionnaire japonais promit ces graines; et trois semaines plus tard, quand l'occasion de les expédier en Europe était passée, il envoya une branche desséchée de l'arbre, faisant dire que c'en était la semence [4].

On conçoit qu'en rencontrant ces dispositions dans toutes les classes

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. I, p. 168 et 228. C'est ainsi que sir Rutherford avait deux interprètes et non un seul, l'un des deux surveillant l'autre, et prêt à tout redire aux autorités japonaises. — [2] Sir Rutherford Alcock, *ibid.* t. II, p. 242, et M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 191. — [3] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 75. — [4] Sir Rutherford Alcock, *ibid.* p. 76.

les observateurs venus de l'Occident aient la plus grande peine à recueillir et à nous transmettre des informations un peu exactes. J'ai dit un peu plus haut[1] toutes les précautions que Kæmpfer avait dû prendre pour obtenir les renseignements si précieux qu'il nous a fournis. Sir Rutherford Alcock a eu à combattre les mêmes obstacles; et, comme il est très-scrupuleux, il a mis toute son attention à n'avancer que des faits dont il fût parfaitement sûr, en laissant de côté tous ceux qu'il n'avait pu vérifier assez complétement. Dans chacune des villes où il a passé et séjourné, durant son voyage de Nagasaki à Yédo, la police japonaise a mis tout en œuvre pour qu'il ne pût voir que le moins possible. Ainsi elle faisait souvent fermer les boutiques dans les rues que l'escorte devait traverser. Quand sir Rutherford Alcock s'arrêtait, avec les cinq personnes anglaises de sa suite, dans quelque auberge assignée d'avance, on entourait la maison de hautes balustrades mobiles et de tentures qui empêchaient de rien apercevoir au dehors. On prétextait, pour excuser ces singuliers procédés, la sûreté personnelle des étrangers; mais, au fond, c'était pure défiance. Sur les grandes routes, il était interdit à l'escorte de s'écarter du chemin; dans une occasion, sir Rutherford Alcock dut presque user de violence pour aller voir à cent pas de la route une mine de charbon de terre, appartenant au prince de Fizen dans le Kiou-Siou[2]. Les traités cependant permettaient expressément aux diplomates étrangers de circuler librement dans tout l'empire, de même que les envoyés japonais pourraient en pleine liberté circuler dans toutes les parties de l'Angleterre. Mais, pour empêcher cette visite, bien innocente puisqu'il y avait une route spéciale qui menait à la mine, les Japonais s'étaient hâtés d'élever une barrière provisoire en bambou; et sir Rutherford Alcock, pour jeter un regard sur des travaux à ciel ouvert, dut braver les menaces de deux gardiens armés, qui vociféraient contre lui. Cette curiosité, toute simple qu'elle était, pouvait lui coûter la vie, avec des gens qui se servent si volontiers de leur épée. Le danger était

[1] Voir plus haut *Journal des Savants*, cahier de novembre 1864, p. 710. — [2] La mine de *Takeiwa* intéressait d'autant plus sir Rutherford Alcock, que c'est de là qu'est tiré tout le charbon, d'ailleurs d'assez mauvaise qualité, dont les bâtiments anglais se ravitaillent à Nagasaki. Il ne paraît pas que le prince de Fizen puisse disposer à son gré des produits de sa mine. Le gouvernement du Taïkoun le contraint à lui livrer ce charbon à un prix convenu, et il le fait revendre ensuite par ses agents. Comme il y a un gros bénéfice, le prince de Fizen demande à traiter directement avec les consommateurs à Nagasaki; mais il est peu probable qu'on le lui accorde. Ainsi les daïmios ne sont pas toujours les maîtres absolus de leurs propres biens. (Voir sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 77, 79, 80, 105 et 135.)

d'autant plus réel, que ce voyage du plénipotentiaire anglais à travers l'empire avait éveillé, comme je l'ai dit plus haut, les ressentiments furieux de quelques *lonines*[1]. Ils s'étaient mis sur les traces de l'audacieux étranger, et ils auraient pu profiter de cette occasion pour le faire tomber sous leurs coups. Grâce à toutes ces entraves, mensonge, mauvaise volonté, ignorance réelle ou feinte des autorités, du peuple, et des interprètes, on voit que ce n'est pas chose aisée que de découvrir la vérité, et que de comprendre des mœurs et des institutions si éloignées des nôtres. D'après toutes les informations que j'ai pu résumer dans ces articles, en réunissant les témoignages de nos voyageurs, il est évident que nous connaissons déjà le Japon en partie; mais il n'est pas moins évident que nous avons beaucoup à faire encore, si nous voulons le connaître complétement. Pour atteindre à ce but, qui est à la fois pratique et littéraire, il n'y a qu'un moyen certain : c'est d'apprendre la langue de cette nation intéressante autant que bizarre. Non-seulement on aurait par là l'inestimable avantage de pouvoir communiquer directement avec elle, comme le conseille sir Rutherford Alcock[2], mais, de plus, on pourra lire ses livres, qu'on finira par se procurer, quoique la police indigène les soustraie autant qu'elle peut à l'étude des étrangers[3]. Kæmpfer en avait eu beaucoup à sa disposition, comme l'atteste la liste qu'il a donnée. Il ne pouvait pas les lire couramment lui-même; mais il se les faisait expliquer par son fidèle interprète, qui était en même temps son élève en médecine[4]. Or cette liste suffit à elle seule pour nous révéler que les Japonais n'aiment guère moins les livres et les documents officiels de toutes sortes que les Chinois, dont ils ont probablement reçu l'imprimerie de très-bonne heure, comme ils en ont reçu l'écriture.

Ils aiment la statistique sous toutes ses formes, et, bien que la leur n'ait pas sans doute toute la précision et l'étendue que nous exigeons des nôtres, elle renferme nécessairement beaucoup de faits curieux et

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 161. Voir aussi le *Journal des Savants*, cahier de mars 1865, p. 176. Que ces bandits fussent des *lonines* ou des gens du prince de Tsousima, le danger était le même. — [2] M. Alcock, t. I, p. 376, a vivement exprimé ces idées dans quelques pages détachées de son journal et qu'il a données dans son ouvrage; voir aussi sa préface, t. I, p. xv et p. x, et t. II, p. 74. — [3] C'est ainsi que le Livre Rouge de Yédo, qui est à la portée de tous les Japonais, ne peut presque jamais arriver aux mains des étrangers. C'est de ce document officiel que sir Rutherford Alcock a pu tirer les détails si curieux qu'il a donnés sur la fortune des daïmios. (Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 233.) — [4] Kæmpfer, *Histoire du Japon*, traduction française, t. I, à la suite de la préface.

importants. L'assiette de l'impôt foncier et l'organisation des villes en fournissent chaque année un nombre considérable, qu'on est forcé de consigner avec le plus grand soin. Les revenus des daïmios sont calculés et prélevés d'après ce cadastre annuel; et, dans les cités populeuses, la vigilance de la police ne cesse pas un instant de s'exercer sur la conduite et sur le nombre des habitants. Les gouverneurs font tous les deux ans de longs rapports sur leur administration; et, bien que, jusqu'à cette heure, ces rapports demeurent secrets, on pourra savoir ce qu'ils contiennent, quand on aura des communications plus intimes et plus sûres avec le gouvernement japonais. Mais, encore une fois, c'est la langue qu'il faut posséder, et c'est bien ici qu'on peut la regarder comme la clef de tout le reste. C'est à nos diplomates d'acquérir le plus tôt qu'ils pourront l'usage pratique de cet instrument indispensable; c'est aux savants de leur faciliter cette précieuse acquisition, autant qu'il dépendra d'eux[1].

Quoi qu'il en puisse être de cet avenir inconnu, déjà le peuple japonais se présente à nous comme le plus distingué, sans contredit, et le plus intéressant de tous les peuples de l'extrême Asie. Ses mœurs, son organisation politique surtout, le séparent de tous ses voisins, et le mettent fort au-dessus d'eux. On ne s'attendait pas à retrouver à ce bout du monde une féodalité plus solide, plus régulière, et moins oppressive que ne l'a été la nôtre au moyen âge; on ne s'attendait pas à retrouver une aristocratie plus altière, plus vigilante et plus soupçonneuse même que l'aristocratie vénitienne; un peuple de plus de vingt-cinq millions d'habitants, façonné au joug qui pèse sur lui, le portant sans murmure, d'une activité infatigable, d'une industrie rare même parmi les plus avancées, sobre, courageux autant que docile, simple dans toutes ses habitudes, facilement héroïque et fournissant aux armées de ses princes des soldats que rien n'effraye et auxquels il ne manque qu'un peu plus de discipline pour être extrêmement redoutables et presque invincibles; en un mot, un peuple ami du progrès presque autant que nous pouvons l'être, et ne demandant pas mieux que de recevoir de nous les lumières qu'il n'a pas, et dont il sent toute l'utilité. C'est là un phénomène vraiment bien extraordinaire, et qui mérite toute la sympathie et toute l'assis-

[1] Klaproth est un des hommes de notre temps qui ont su le mieux le japonais; il ne l'avait pas appris sur les lieux, et il le comprenait surtout à l'aide des traductions chinoises. Il en avait reçu les premières leçons d'un officier de la marine japonaise, qui, jeté par un naufrage sur les côtes de la Sibérie orientale, était venu à Irkoutsk, où Klaproth le rencontra en 1805; sa facilité prodigieuse pour les langues fit le reste. Klaproth est mort à Paris en 1835.

tance de notre civilisation. Il n'est pas facile sans doute de traiter avec cet empire puissant, qui ne manque pas de bons motifs pour se défier de l'étranger; mais il est digne des nations chrétiennes qui sont en rapport avec lui d'apaiser ses ombrages, de lui apprendre la loyauté des relations en la pratiquant inviolablement à son égard, et de lui montrer qu'elles sont aussi humaines et aussi justes qu'elles sont fortes.

C'est par des considérations de ce genre que je voudrais clore cette longue étude sur le Japon; elles abondent, comme on doit le penser, dans l'excellent ouvrage de sir Rutherford Alcock. J'avoue qu'elles m'ont spécialement touché de sa part. Il a failli plusieurs fois être victime des fureurs des yacounines; mais, malgré les dangers personnels qu'il a courus, son équité envers les Japonais n'en a point été altérée; et, tout en sentant la nécessité de recourir quelquefois à la force des armes, c'est surtout à la paix qu'il se fie; il voudrait, s'il se peut, n'en jamais appeler à la violence. Il a pris une initiative énergique, toutes les fois qu'il a cru que c'était un devoir impérieux; mais il a tout fait pour prévenir ou limiter ces conflits sanglants, et les moyens qu'il indique sont de ceux qui méritent la plus sérieuse attention des gouvernements occidentaux.

Après avoir signalé les différences générales qui séparent l'esprit asiatique de l'esprit occidental et chrétien, sir Rutherford Alcock en vient aux causes qui peuvent agir plus directement sur le Japon et lui inspirer la crainte et le mépris pour les étrangers. La première et la principale cause peut-être, c'est le prosélytisme religieux[1]. Le gouvernement japonais, s'appuyant sur les tristes leçons du passé, est persuadé que la propagande de la religion chrétienne menace tout à la fois les antiques croyances du pays et son organisation politique et sociale. Le pouvoir, tel qu'il est constitué au Japon, est théocratique et patriarcal; le Daïri descend des dieux, protecteurs de la contrée. Cette tradition superstitieuse n'a pas été détruite par les progrès du bouddhisme; elle est encore aujourd'hui un des éléments essentiels de la vie nationale. Mais la foi chrétienne renverse, au contraire, cette superstition de

[1] Sir Rutherford Alcock cite, à cette occasion, de très-sages paroles de l'empereur chinois Young-Tchin, qui, en 1724, proscrivit le christianisme, et qui consentit à expliquer ses trop justes raisons à trois RR. PP. Jésuites signataires d'une réclamation contre le décret d'expulsion. (*The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 341.) Sir Rutherford Alcock avait déjà exprimé les mêmes idées dans le numéro de la *Revue d'Édimbourg*, avril 1857; et il l'avait fait avec une indépendance complète et une franchise que les fonctionnaires publics ne peuvent se permettre que dans les pays libres.

fond en comble; quelque douceur que la propagande mette dans ses formes et dans ses enseignements, c'est une révolution qu'elle prêche, et une révolution qui peut être terrible autant qu'irremédiable. C'est la subversion de toutes les institutions actuelles, et la déchéance de tous les pouvoirs qui existent, liés étroitement à celui du Mikado, chef incontesté des religions indigènes. La foi chrétienne, protestante ou catholique, prescrit, dans certains cas, d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et de tout braver en ce monde plutôt que de manquer aux ordres de la parole divine[1]. Ces convictions religieuses ne sont pas sans danger même dans nos pays, où il a été si difficile de tracer une ligne de démarcation un peu nette entre les choses spirituelles et les temporelles; au Japon ces idées sont délétères, et les puissances de l'Occident, en en favorisant la propagation, doivent bien se dire qu'elles concourent à un futur bouleversement. Comment s'étonneraient-elles que le gouvernement japonais y résiste de toutes ses forces? Elles-mêmes n'en feraient-elles pas autant, si elles étaient dans une situation semblable? Est-ce qu'elles toléreraient dans leurs États la prédication des bonzes?

Aussi le diplomate anglais, avec une sincérité qui l'honore, recommande-t-il aux gouvernements occidentaux de se mêler le moins qu'ils peuvent de ces questions brûlantes, où le bon droit ne serait pas de leur côté. Ce n'est pas que, pour lui, il soit hostile ni même indifférent à la diffusion de la lumière de l'Évangile en Asie; mais il a vu de près les choses dont il traite, et il ne veut jamais oublier qu'au Japon comme en Chine, les hommes de l'Occident ont affaire à des gouvernements païens, despotiques et purement orientaux. Perdre de vue ce point essentiel quand on entre en relation avec eux, c'est accroître aveuglément et comme à plaisir les difficultés déjà bien assez grandes qui surgissent de la diversité des mœurs, des langages, des intérêts, des préjugés réciproques, etc.[2] Sir Rutherford Alcock ajoute avec non moins de raison

[1] Sir Rutherford Alcock montre avec raison que le catholicisme va, dans cette voie, plus loin encore que la réforme protestante. Dans le protestantisme, c'est la conscience de chaque fidèle, éclairé par le libre examen, qui décide du sens de l'écriture sacrée; dans le catholicisme, c'est là le devoir du prêtre, seul interprète de la parole de Dieu, et représentant de l'Église, supérieure, dans les choses saintes, à toutes les autorités de la terre. (*The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 345.) Du reste sir Rutherford Alcock, tout protestant qu'il est, parle de l'Église romaine en termes pleins de modération; et c'est tout ensemble l'opinion des Japonais et la sienne qu'il exprime. — [2] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 347. Le plénipotentiaire a développé ces réflexions aussi raisonnables que courageuses dans les dépêches qu'il a envoyées à son gouvernement et qui ont été rendues publiques par ordre du Parlement.

que, sur ce terrain, les daïmios sont en plein accord avec le Daïri, et que, derrière lui et le Taïkoun, nous aurions encore à vaincre une féodalité qui n'a rien perdu de son ascendant, qui est armée de pied en cap, et qui combattra jusqu'à extinction plutôt que de céder à l'iniquité étrangère. Il est encore défendu à tout Japonais d'entrer, sous peine de mort, dans les églises chrétiennes; et il n'est pas probable que cette interdiction prudente soit levée de sitôt[1]; y renoncer, ce serait en quelque sorte signer sa propre ruine, tout en prévoyant qu'elle serait certainement amenée par cette faiblesse. Est-ce intolérance, comme on l'a dit, et comme on pourrait le croire à première vue? Non sans doute; c'est une simple mesure de politique, et comme un acte de conservation, avec l'empreinte du caractère japonais.

Un second point sur lequel il ne faut pas moins rassurer le gouvernement du Japon, c'est l'appréhension des conquêtes que les hommes de l'Occident peuvent méditer. Il craint toujours quelque occupation territoriale, quelque invasion d'une partie de l'empire; il connaît trop la supériorité militaire des étrangers pour ne pas savoir qu'ils pourraient réaliser leurs projets du jour qu'ils les auraient formés. A cet égard, les puissances chrétiennes devraient ne pas laisser subsister la moindre équivoque. Malheureusement des exemples assez voisins et toujours subsistants donnent aux craintes des Japonais une justification trop réelle. Les Philippines sont aux Espagnols; Java est aux Hollandais; les Anglais ont dans ces parages une foule d'établissements acquis aux dépens des États locaux. Qui peut répondre que l'empire du Japon sera à l'abri de ces convoitises et de ces coups de main? Il y aurait donc lieu de s'entendre et de se concerter pour ne pas donner le moindre prétexte à ces terreurs, qui agissent d'autant plus sûrement qu'on ose moins les exprimer tout haut.

L'accord serait assez aisé entre quelques-unes des puissances; mais il n'est pas probable qu'elles consentent à se ranger toutes à une conduite uniforme. L'Angleterre, la Hollande, les États-Unis, n'ont guère pour le moment que des intérêts tout commerciaux; la France y joint quelques intérêts de protectorat religieux. La Prusse n'a voulu un traité que pour ne pas rester en arrière. Mais la Russie paraît entretenir d'autres

[1] Sir Rutherford Alcock et M. Rodolphe Lindau attestent le fait. Quand l'abbé Girard fit élever une chapelle catholique à Yokohama, en 1861, plusieurs Japonais s'y rendirent par simple curiosité. Le gouverneur de Yokohama en fit saisir une trentaine, et notre ministre plénipotentiaire, M. Duchesne de Bellecourt, eut beaucoup de peine à soustraire ces malheureux à la mort. (*The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 431, et *Voyage autour du Japon*, p. 41.)

vues, et elle se trahit presque ouvertement en se tenant toujours à part des autres puissances, dans les circonstances mêmes où il paraîtrait qu'elle dût faire cause commune avec elles. La Russie a des établissements assez menaçants en face des côtes du Nippon; et les acquisitions de territoire qu'elle a faites dans ces dernières années sont immenses. Elle les a pacifiquement arrachées à la Chine. Parfois des démarches assez suspectes donnent à penser qu'elle serait toute disposée à les étendre jusqu'au territoire japonais. En 1861, trois bateaux à vapeur russes avaient, en secret, tenté un établissement dans la grande île de Tsousima, admirablement située entre le Japon, auquel elle appartient, et la presqu'île de Corée[1]. Cette tentative fut déjouée par la vigilance de l'amiral anglais, sir James Hope; il la signala à l'attention de toutes les communautés européennes de ces parages; et ce projet subitement ébruité avorta, ou peut-être est-il simplement ajourné. Mais n'est-il pas bien naturel que le gouvernement japonais s'alarme, et qu'il craigne à tout moment quelque violence? Sa seule garantie serait la rivalité jalouse des puissances entre elles. Mais ne peut-il pas croire aussi qu'elles s'entendraient sans trop de peine pour partager ses riches dépouilles? Il n'en est rien certainement; mais la prévention même, en allant jusque-là, ne manquerait pas d'être assez spécieuse.

Voilà les deux motifs supérieurs de crainte, avoués ou secrets, qu'a le gouvernement japonais. Il faut absolument les écarter, et lui donner toute satisfaction, si l'on veut entretenir avec lui des relations un peu amicales. Ce n'est pas de son plein gré qu'il a fait des traités avec nous depuis dix ans; ces pactes, dont l'origine est viciée par la contrainte, ne peuvent se développer, sans recours à la force, que par les ménagements les plus attentifs et les plus sincères. La guerre est toujours suspendue sur des conventions qu'une seule des deux parties a désirées, et que l'autre a subies malgré sa résistance[2]. Nous ne nous battons aujourd'hui que contre un seul prince, qui a voulu nous fermer un passage nécessaire à nos navires[3]. Nous pourrions, dans peu de temps,

[1] M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 74. Le jeune voyageur a visité, en 1861, les établissements russes sur la côte de la Mandchourie. Il a consacré tout un chapitre à les décrire; et ces témoignages d'un témoin oculaire sont d'autant plus intéressants, qu'on en a très-peu de ce genre. — [2] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 358 et suivantes. Ces considérations sont d'autant plus graves, qu'elles sont soutenues par un diplomate anglais si bien informé et si équitable. — [3] C'est contre le prince de Négatto et pour forcer le détroit de Simonosaki que les puissances occidentales, France, Angleterre, Hollande, etc. se sont réunies; le contre-amiral Jaurès commandait la flotte combinée qui, au mois de septembre dernier, a donné aux Japonais cette nécessaire leçon.

avoir tous les daïmios contre nous, si on les pousse au désespoir et si l'on ne sait pas condescendre à de justes susceptibilités. Le Taïkoun lui-même, tout favorable qu'il est aux étrangers, ne pourrait résister à un mouvement national, et il devrait s'y joindre tout en le regrettant, et en prévoyant l'inévitable issue d'une lutte inégale.

Il est un autre point qui peut sembler secondaire, mais sur lequel sir Rutherford Alcock et M. Rodolphe Lindau insistent avec pleine raison[1]. Il faut que les puissances occidentales répriment sévèrement les écarts et les fautes de leurs nationaux envers les Japonais. Il arrive trop souvent que des matelots grossiers et pleins de dédain pour un peuple qu'ils croient moins civilisé, se permettent des désordres et des scandales qui produisent le plus déplorable effet. Les Japonais sont tout prêts à admettre notre supériorité; mais, quand ils nous voient représentés d'une façon si peu digne, le mépris se joint en eux à la crainte; et c'est ainsi que s'accumulent tous les éléments d'une haine que rien ne peut plus apaiser. On demande aux Japonais de respecter la vie des étrangers, et c'est une loi qu'on est en droit de leur imposer, s'il le faut, par la force; mais il faut aussi que les étrangers ne provoquent pas les fureurs dont ils sont souvent les victimes. Les marins mêmes des vaisseaux de guerre se croient tout permis dès qu'ils sont à terre; le frein de la discipline n'existe plus pour eux. L'hospitalité qu'ils reçoivent ne les retient pas, et ils se font un jeu de violer toutes les convenances et de froisser tous les préjugés du pays qui les accueille. Les puissances occidentales devraient s'entendre pour mettre un terme à ces excès; elles y sont toutes intéressées, et elles sont solidaires les unes des autres. L'indignation et la colère des Japonais ne distinguent pas; tous les hommes de l'Occident, à quelque nation qu'ils appartiennent, forment pour eux une unité et une espèce de corporation, qu'ils exècrent sans aucun discernement. C'est ainsi que le prince de Tsousima, croyant avoir à se plaindre d'un officier russe, chercha à punir cette insulte, imaginaire ou véritable, sur la personne du ministre anglais. Russe ou Anglais, c'était tout un pour lui[2].

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 365; M. Rodolphe Lindau, *Voyage autour du Japon*, p. 33, 63, et 105. Il faut lire le récit de M. R. Lindau, témoin du débarquement d'un équipage baleinier américain à Hakodadé. La plupart des rixes dans les rues viennent des matelots étrangers. — [2] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 161 et suivantes. Le prince de Tsousima avait eu une collision avec des forces russes, et il avait été forcé de recevoir, après sa défaite, la visite de l'officier qui les commandait. Il en avait ressenti une violente humiliation, dont il s'était promis de se venger. Sir Rutherford Alcock faillit être victime de sa rancune, quoiqu'il fût bien innocent.

Quelquefois même ce sont des attentats caractérisés que commettent les hommes de l'Occident. Sir Rutherford Alcock a vu en Chine trois ou quatre matelots, échappés d'équipages de commerce, qui, armés jusqu'aux dents, rançonnaient un district tout entier, et y percevaient même des impôts réguliers, par la terreur qu'ils inspiraient aux trop pacifiques habitants [1]. Quelle idée de tels forfaits devaient-ils donner des peuples chrétiens, et quels torts ne nous faisaient-ils pas ! La répression ne saurait être trop sévère contre de pareilles infamies; les châtier sans pitié est un devoir de justice pour les puissances occidentales; mais c'est aussi un acte de prudence.

Enfin il faut apprendre aux Japonais à être parfaitement honnêtes avec nous dans tous leurs rapports, en l'étant d'abord nous-mêmes scrupuleusement avec eux. Il n'y a pas de meilleur enseignement que l'exemple; et, chaque fois que nous trouvons l'occasion de leur donner une leçon de moralité, il faut la saisir avec empressement, dût-il en coûter quelque chose à nos intérêts. C'est ce que nous devrions faire sans hésitation dans la grave question de la monnaie, fort mal résolue par les traités, et sur laquelle les Japonais nous demandent instamment de revenir [2]. Dans le traité stipulé par M. Townsend Harris, en 1858, et dans tous les traités subséquents, il fut convenu (article X) que les monnaies étrangères pourraient circuler au Japon contre les monnaies locales, poids pour poids, or, argent et cuivre. Il avait été constaté préalablement que la monnaie d'or et d'argent dont les Japonais se servent depuis le règne de la Mikado Teutsy, il y a mille ans, était aussi bien fabriquée que les nôtres; et rien ne parut plus naturel qu'un échange pur et simple au poids. C'était cependant une convention inouïe; jamais deux peuples dans cette situation n'avaient pu troquer sans décompte leurs monnaies respectives. De fait, cet expédient n'était pas plus praticable au Japon qu'ailleurs, et l'on découvrit bientôt la faute énorme qu'on avait commise. Le rapport de la monnaie d'argent à la monnaie d'or était, chez les Japonais, de cinq à un, au lieu de la valeur de quinze et demi environ qu'il est dans le monde entier; ainsi l'argent, au Japon, valait trois fois plus qu'il ne devait va-

[1] Sir Rutherford Alcock, *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 366. — [2] Il faut étudier cette question des plus importantes avec sir Rutherford Alcock; il l'a traitée tout au long, soit dans son ouvrage, soit dans ses dépêches au gouvernement anglais. (Voir *The Capital of the Tycoon*, t. II, p. 408 et suivantes, et aussi l'Appendice, p. 443, Exposé du consul anglais Howard Vyse dans le meeting de Yokohama, 19 février 1861.) Les mêmes difficultés s'étaient présentées en Chine, quoique la Chine n'ait pas de monnaie.

loir, et le rapport à la monnaie de cuivre était dans le même cas. Les Américains ne voulurent donc pas recevoir un *itzibou* d'argent japonais contre leur dollar; ils en voulaient trois, affirmant que l'*itzibou* japonais, malgré un poids égal, ne valait intrinsèquement que le tiers; les Japonais, de leur côté, refusaient de laisser circuler le dollar pour une valeur équivalente à trois *itzibous*, puisque, comparativement à leur monnaie d'or, l'argent n'avait pas cette proportion, quelle que fût d'ailleurs sa valeur intrinsèque. La circulation indigène ne pouvait être changée pour des étrangers.

Afin d'obvier à ces graves inconvénients, on chercha de part et d'autre des remèdes; et, comme on devait le prévoir, ces palliatifs ne contentèrent personne. Le gouvernement japonais fit fabriquer une nouvelle monnaie à l'usage exclusif des étrangers, et il tripla le prix de toutes les marchandises et denrées qui leur étaient vendues; les étrangers exigèrent en retour qu'on leur donnât une certaine quantité d'itzibous, en ne tenant compte que de la valeur intrinsèque et non du poids. La question a été déférée de part et d'autre aux autorités supérieures, et elle est encore pendante.

En attendant, une perturbation profonde a été soufferte par le Japon; les prix de toutes choses se sont accrus brusquement et démesurément dans les localités où les étrangers sont reçus; il en est résulté un malaise général, surtout pour les petits fonctionnaires publics dont les traitements sont restés immuables; et les *yacounines* en particulier, fort atteints par cette révolution subite, y ont puisé un redoublement de fureur contre les hommes de l'Occident, cause de cette gêne excessive qui est survenue tout à coup. Quelle que soit la solution que trouvent les puissances occidentales, d'accord avec l'administration japonaise, il faut qu'elle soit de la plus irréprochable équité; et, si l'une des deux parties doit perdre quelque chose, il faut que ce soit nous, et non pas un peuple plus faible et inférieur, que nous paraîtrions vouloir exploiter sans justice et sans pitié.

C'est à des sentiments de cet ordre que se range sir Rutherford Alcock dans tout le cours de son ouvrage. Mais ces nobles et pratiques conseils n'excluent pas la fermeté quand il est besoin d'en user, et l'expédition récente des alliés contre Simonosaki en est la preuve. Il faut ramener par la force ceux qui, comme le prince de Négatto, s'écartent de la ligne du devoir, de même qu'il faut traiter avec douceur et générosité ceux qui savent ne point s'en départir. Mais, quels que soient les efforts sincères de nos diplomates, leur tâche est bien ardue, du moins à l'heure qu'il est, et elle exige la plus grande réserve et la plus pro-

fonde habileté, avec une inaltérable droiture. Il n'y a pas certainement de contrée dans l'extrême Orient qui soit plus apte que le Japon à recevoir la civilisation occidentale; mais un changement aussi grave blesse bien des intérêts fort respectables; il est une foule d'écueils, tous plus menaçants les uns que les autres, à éviter entre le peuple et les daïmios, qui le dominent, entre le Taïkoun, qui veut retenir son pouvoir, et le Mikado, qui voudrait ressaisir le sien. Au milieu de tant de dangers de toute sorte, nous ne pouvons que souhaiter bon succès à ceux qui tentent une si belle et si délicate entreprise; et nous désirons que cette cause rencontre pour la servir beaucoup de cœurs et d'esprits aussi distingués que ceux de sir Rutherford Alcock et de M. Rodolphe Lindau.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

CONSIDÉRATIONS sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes, à propos d'une communication faite à l'Académie des sciences, dans sa séance du 29 d'août 1864, par M. Claude Bernard, sur les propriétés organoleptiques des six principes immédiats de l'opium; précédées d'un examen des Archidoxa *de Paracelse et du livre de* Phytognomonica *de J. B. Porta.*

DEUXIÈME ARTICLE[1].

§ IV.

Idées de Porta relatives à la matière médicale et à la thérapeutique. — Examen de son livre de PHYTOGNOMONICA.

En parlant du *macrocosme* et du *microcosme*[2], je me suis appliqué à montrer comment de cette phrase de la Genèse « Dieu créa l'homme « selon son image; c'est à l'image de Dieu qu'il le créa, il les créa mâle « et femelle[3], » on a pu passer à l'idée du macrocosme et du micro-

[1] Voir pour le premier article, le cahier de mars, p. 145. — [2] *Journal des Savants*, 1853, février, page 122. — [3] *Genèse*, ch. 1, v. 27 (Cahen).

cosme; et comment de ces rapports, une fois établis, on a été conduit à faire correspondre les astres avec les organes principaux du corps de l'homme, ainsi que nous le représente un monument égyptien du temps de Ramsès II, dont nous devons la connaissance à Champollion le jeune; et de là enfin la correspondance de ces idées avec celle des *signatures*, images que certaines productions naturelles, particulièrement des plantes, offrent à la vue, et que l'on considérait comme des indices présentés par Dieu même aux yeux de l'homme dans l'intention formelle que celui-ci pût profiter de ces productions pour satisfaire à quelqu'un de ses besoins.

Les signatures, ainsi envisagées, vont nous donner une *matière médicale* dont la base diffère fort de celle de Paracelse, qui repose à la fois et sur l'idée *de la quintessence* et sur la pratique de *procédés chimiques* propres à séparer celle-ci du corps grossier auquel elle est unie.

J. B. Porta publia, en 1583, sa *Phytognomonica*, qui ne comprend pas moins de 551 pages in-8°. L'ouvrage a cette analogie avec la doctrine médicale de Paracelse, que les plantes y sont envisagées surtout relativement aux services qu'elles peuvent rendre, comme *remèdes spécifiques* des organes malades du corps de l'homme; mais là s'arrête l'analogie. La chimie étant tout à fait étrangère à l'œuvre de Porta, les plantes y sont envisagées au point de vue de leurs attributs extérieurs, comme les étudie un naturaliste dont la tâche se borne à la simple observation des choses qui tombent immédiatement sous nos sens.

Et en effet les relations des plantes, ou plutôt de leurs parties, avec les affections des organes qu'on veut guérir, consistent en de simples analogies de formes, d'usages, de couleurs, analogies qu'à la rigueur on fait rentrer dans les *signatures*.

L'objet de la *Phytognomonica* (*φυτόν plante*, *γνώμων indice*) est la découverte des vertus des plantes d'après l'observation de signes qu'elles présentent.

Elle repose sur le *principe* que pose Porta, à savoir l'existence d'un *rapport intime entre les parties de la plante et ses vertus*.

D'où suit la conséquence que l'extérieur de la plante, par sa forme, ses linéaments, sa couleur, son odeur, etc. fait connaître ses vertus, et c'est de l'observation de ces signes que les sauvages ont appris à tirer parti des plantes pour leurs besoins.

Porta attache la plus grande importance à la distinction des plantes qu'il appelle *échauffantes* d'avec les plantes qu'il appelle *rafraîchissantes*.

Une conséquence encore du principe de Porta est la conservation de la forme dans les plantes médicinales. Aussi tout ce qui peut la chan-

ger ou la modifier change et modifie leurs *propriétés.* De là l'étude que fait le savant napolitain des influences sur la végétation, des eaux douces, des eaux salées, du sol eu égard à toutes ses propriétés, à l'altitude, au climat, etc. de là la différence entre une plante sauvage et une plante cultivée.

Les plantes dont les racines, les feuilles, les fruits, ont la forme d'un cœur, sont spécifiques pour les maux de cœur.

Les plantes qui, comme la pulmonaire, présentent des taches douées de quelque ressemblance avec les poumons, sont spécifiques pour les maladies de cet organe.

Les plantes vésiculeuses, comme le baguenaudier, l'alkékenge, sont bonnes dans les maladies de la vessie.

Après avoir passé en revue les plantes ou celles de leurs parties douées de quelques points de ressemblance avec les membres de l'homme, ses viscères et ses organes, avec les couleurs des fluides contenus dans des vaisseaux, des vésicules, etc. telles que la couleur du sang, la couleur jaune de la bile, la couleur noire de l'atrabile, etc. Porta déduit, de la ressemblance des choses comparées, l'usage de la plante ou d'une de ses parties comme remède de la maladie de l'organe affecté.

EXEMPLES:

Les plantes dont le suc est jaune purgent de la bile.

Les plantes dont le suc est rouge augmentent la quantité du sang, elles le purgent, elles sont vulnéraires.

Il en est, comme la garance, qui sont emménagogues.

Les plantes capillaires et les animaux chevelus doivent être employés dans les cas d'alopécie.

De là l'usage du polytric et de la graisse d'ours, car tout le monde sait que cet animal est très-velu.

Porta cherche les ressemblances que peuvent avoir des plantes avec des animaux, et de cette ressemblance il déduit des remèdes comme le montrent les *exemples suivants :* trois espèces d'aconits, dont les racines ressemblent au crabe marin et au scorpion, sont propres à guérir de la piqûre de ces animaux.

Les plantes dont les racines ont la forme de serpents et de vers sont vermifuges et d'un bon usage contre la morsure des serpents.

Les plantes à fleurs papilionacées ou semblables à des mouches, à des abeilles, etc. favorisent la fécondité.

Des analogies de figures qu'il trouve, d'une part, entre des plantes et des animaux, et, d'une autre part, entre les symptômes de maladies qui

attaquent l'homme, il déduit l'usage de ces plantes et de ces animaux pour combattre ces maladies.

EXEMPLES :

Les arbres et les animaux d'une longue existence servent à prolonger la vie de l'homme.

Les arbres et les animaux gras donnent de l'embonpoint.

Les plantes et les animaux écailleux sont d'un bon usage dans les maladies de la peau.

Porta ne se borne pas à induire des remèdes de la ressemblance de la forme, de la couleur des plantes avec des organes malades, il en déduit, en outre, une ressemblance qu'il trouve entre le mode de naissance, de croissance, de reproduction, enfin entre des dispositions qu'il leur attribue de s'aimer, de s'attirer ou de se repousser.

EXEMPLES :

Les plantes stériles rendent les hommes stériles.

Les plantes abondantes en graines et les animaux riches en liqueur séminale sont prolifiques.

Enfin Porta, non content d'avoir indiqué des remèdes de nature végétale, d'après des ressemblances de forme et des ressemblances de mœurs, se livre encore à des conjectures pour accroître le nombre des matières qui composent sa matière médicale.

EXEMPLES :

Les plantes vineuses et les animaux qui aiment le vin causent l'ivresse.

Les plantes aqueuses et les animaux qui ne boivent que de l'eau servent de remèdes contre l'ivresse.

Les animaux muets causent la taciturnité.

Les animaux colères disposent à l'irascibilité, comme les animaux doux à la douceur.

Le huitième livre, le dernier de la *Phytognomonica* de Porta, traite des rapports des plantes avec les astres et les minéraux, d'après la considération de leurs couleurs.

EXEMPLES :

Les plantes à fleurs jaunes, comme les métaux et les pierres précieuses de cette couleur, tiennent de la vertu du soleil.

Les plantes à fleurs rouges et les pierres précieuses de même couleur participent, en médecine, de l'influence de la planète Mars.

On voit que Porta a envisagé son sujet de la manière la plus générale; mais, reconnaissons-le, sans discussion des opinions avancées dans l'ouvrage; au reste, c'est sa manière de procéder: tous les livres qui portent son nom témoignent plus de l'érudition de l'auteur que de l'originalité de son esprit et de la rigueur de son raisonnement. Certes je suis loin de nier qu'il n'ait observé, même qu'il n'ait fait des expériences de physique et de chimie, mais les résultats en sont confondus avec des faits que l'on connaissait avant lui, et malheureusement Porta n'avait pas l'habitude de citer les sources auxquelles il recourait. En cela il suivait l'exemple de ses contemporains et de ses prédécesseurs; car ce n'est pas seulement dans le temps où nous vivons que beaucoup d'auteurs omettent de citer les livres où ils ont puisé.

Nous avons rendu justice à Porta comme érudit et savant, au courant des connaissances de son temps, mais nous n'avons pu reconnaître en lui cet esprit philosophique dont l'attention, portée sur des sujets négligés de ses prédecesseurs, faisait sortir de ses études des vérités nouvelles propres à découvrir de nouveaux horizons, à ouvrir de nouvelles voies à l'esprit humain. Bien plus, imbu des erreurs de son temps, il avait subi l'influence des idées astrologiques comme Paracelse et Van Helmont; il croyait à la production des plantes sans l'intervention des semences; il n'avait aucune idée sur la stabilité des formes des corps vivants dans les temps où nous les observons; et, sans réflexion, il cite la prétendue histoire d'une jeune fille, nourrie du venin des serpents, dont la morsure était aussi dangereuse que celle d'un reptile.

§ V.

Idées générales de Van Helmont sur la composition des corps, comparées avec les idées générales de Paracelse.

Je pourrais, à la rigueur, me dispenser de parler de Van Helmont, parce que sa thérapeutique ne me suggère aucune observation, cependant, eu égard à l'étude qu'il fit des écrits de Paracelse, à la grande estime que le médecin suisse lui avait inspirée, aux idées qu'il lui emprunta pour les développer, et en considérant, malgré cela, l'extrême différence de sa manière d'envisager la nature de la matière, d'avec celle dont Paracelse l'envisageait, une lacune pourrait m'être reprochée si je m'abstenais absolument de parler de Van Helmont.

Nous avons vu comment Paracelse, en partant de l'observation des

propriétés organoleptiques que possèdent des matières employées en médecine, avait séparé ce qu'il appelait le *flegme* et le *caput mortuum* de ce qu'il appelait la *quintessence*, la seule partie de ces matières à laquelle il attribuât la propriété d'agir sur l'économie animale d'une manière favorable à la santé.

Pour lui, la *quintessence* isolée était bien matérielle, mais cependant moins qu'elle ne l'était avant d'avoir été séparée du *flegme* et du *caput mortuum*. En outre, Paracelse admettait une ARCHÉE (*archeus*), être immatériel, qui veillait, dans l'intérieur du corps vivant, à ce que les organes accomplissent leurs fonctions respectives. En s'emparant de l'idée de Paracelse, Van Helmont ajouta à son importance par la grande extension qu'il lui donna. Selon lui, tous les corps solides et liquides que nous voyons et que nous touchons, quelque différents qu'ils nous paraissent, quelque grande que soit l'opposition que nous remarquons entre leurs propriétés, ont tous pour *élément pondérable* l'EAU. La cause de leurs différences mutuelles réside dans l'*espèce d'archée* qui est conjointe à l'eau; c'est donc de cette espèce d'archée, être impondérable, que chaque corps que nous distinguons des autres tire ses propriétés caractéristiques.

Chaque *espèce d'archée* comprend un nombre indéfini d'individus semblables, et l'ensemble des *archées* diverses comprend un nombre d'espèces distinctes les unes des autres, égal à celui des corps que nous distinguons chacun par un nom spécifique.

Si chaque espèce d'*archée* n'est pas intelligente, elle jouit au moins d'une sorte d'instinct, qui la porte à agir sur l'eau à laquelle elle se conjoint, de manière à lui imprimer les propriétés par lesquelles l'espèce de corps ainsi produite se distingue des espèces des autres corps.

L'eau est *absolument passive* dans toutes ses conjonctions.

Van Helmont admettait encore, dans les corps vivants, l'existence d'*archées* chargées de veiller à l'exécution des fonctions des organes nécessaires à la vie.

L'air était bien un élément pour Van Helmont, mais il lui attribuait une manière d'être fort différente de celle que nous lui reconnaissons comme fluide parfaitement élastique; car, au lieu de cette élasticité parfaite, en vertu de laquelle l'air comprimé diminue de volume et revient à son volume premier dès que la compression a cessé, Van Helmont considérait l'air comme *absolument passif*, et dénué, conséquemment, de toute élasticité : il ne se condense ou se dilate, prétend-il, qu'en vertu du *magnale*, créature neutre intermédiaire entre la substance et l'accident, qui interrompt la continuité de ses parties. Le *mag-*

nale n'était pas le vide absolu, mais l'espace qu'il occupait était dénué d'air, et, en vertu de son *activité*, il pouvait se *resserrer* et se *dilater*. Quand il se resserrait, disait-il, l'air *semble* se dilater, et, quand il se dilate, l'air *semble* se condenser. Certes une telle manière de voir paraîtra bien extraordinaire à tous ceux qui n'ont pas lu Van Helmont ou les articles que j'ai consacrés, dans ce journal [1], à l'exposé de sa doctrine.

Si tous les mixtes résultent de la conjonction d'une archée spécifique avec l'eau, évidemment Van Helmont ne peut admettre l'existence de l'air dans aucun mixte, car, en l'admettant, il compterait deux éléments, l'eau et l'air, susceptibles de constituer des corps complexes. De là encore la conséquence que, dans la combustion, l'air ne pouvait s'unir à quoi que ce soit de matériel. Que pouvait donc être la combustion dans les idées de Van Helmont? Une chose étrange, une opération où l'air n'intervenait que d'une manière absolument passive. Voici l'explication de la combustion d'une chandelle brûlant sous une cloche de verre renversée et posée sur le fond d'un vase à rebord contenant de l'eau, de manière à isoler l'air de la cloche de l'atmosphère extérieure. L'eau s'élevait peu à peu dans cette cloche, enfin la flamme s'éteignait, et cela arrivait, disait Van Helmont, lorsque la capacité du *magnale*, étant remplie des vapeurs du suif brûlant, elle était incapable d'en recevoir d'autre. En outre, ces vapeurs exerçaient une pression sur les parois du *magnale*, lesquelles, en s'éloignant les unes des autres, comprimaient l'air en en diminuant le volume.

Enfin, insistons sur le fait que, pour Van Helmont, l'air atmosphérique n'était point ce qu'il appelait un *gaz*. En effet, *l'air* peut être coercé dans un vaisseau, comme le prouve l'expérience précédente, tandis qu'un gaz ne peut l'être : de là le sens d'*esprit sauvage* attribué au mot *gaz*.

C'est par le *magnale* que l'influence des astres se faisait sentir aux corps terrestres : il la supposait plus grande en été qu'en hiver, parce que la capacité du *magnale* est plus grande dans la saison chaude que dans la saison froide, prétendait-il.

En résumé, un gaz ne peut être coercé ou renfermé dans un vase où l'air peut l'être : voilà la différence.

Quand Van Helmont, avec cette manière de voir, a assimilé le produit gazeux de la combustion du charbon avec les gaz des eaux minérales de Spa, de la grotte du Chein, de la fermentation, et qu'il a signalé l'inflammabilité d'un autre gaz, il a fait preuve d'un esprit observateur

[1] *Journal des Savants*, 1850, p. 74, 136.

et généralisateur, mais l'histoire de la science doit aller au delà de ces conclusions, poursuivre son examen et chercher à savoir ce que devenait, pour Van Helmont, le produit gazeux de la combustion du charbon.

C'est alors qu'apparaît une opinion absolument inconciliable avec les connaissances actuelles les plus incontestables. Le gaz produit par la combustion du charbon gagne le *magnale* et de là s'élève dans les régions supérieures de l'atmosphère, où il est frappé par le froid; alors l'eau qui en constitue la partie pondérable se sépare de l'archée avec laquelle elle faisait une *production séminale* et retombe sur la terre sous forme de pluie ou de neige.

Les opinions de Van Helmont ainsi développées, que penser de ceux qui avancent que Van Helmont, ayant constaté la diminution du volume de l'air par la combustion, n'avait qu'un pas à faire pour en reconnaître la composition chimique? Car ne perdons pas de vue qu'il n'a parlé d'aucun mixte formé d'air, et que, dans son explication de la combustion, tout est purement mécanique : l'air absolument passif n'agit pas, le *magnale* seul reçoit, dans l'espace qu'il occupe, le produit gazeux du suif, et la combustion cesse du moment où le *magnale* est incapable d'en recevoir de nouveau.

Van Helmont ne présente-t-il pas un exemple frappant de cette disposition de l'esprit humain si fatale à l'étude de la vérité, quand il veut créer un monde absolument différent de celui où il vit? N'abuse-t-il pas de la raison, en prétendant que tous les corps que nous touchons, que nous voyons, ne renferment pas d'autre matière pondérable que l'eau, et que les innombrables différences par lesquelles ils se distinguent de l'eau résident dans les êtres imaginaires qu'il a nommés *archées*, êtres qui échappent à nos sens, de sorte que, pour Van Helmont, tout ce monde matériel se réduit à un seul élément, qui, par sa conjonction avec les diverses archées, constitue les différents corps qu'il appelle *productions séminales ?*

Existe-t-il une preuve plus forte de la disposition de l'esprit humain à réaliser de simples abstractions en des êtres distincts et à donner à ces êtres imaginaires une activité capable d'imprimer à la matière réduite à la *passivité absolue* toutes les modifications, toutes les propriétés que l'observation des naturalistes et celles des physiciens et des chimistes ont fait connaître?

———

RÉSUMÉ DES PARAGRAPHES 2, 3, 4 ET 5.

Résumons les faits généraux de ce qui précède avant de parler de l'application de la science moderne à la médecine.

Arabes.

Les Arabes ont appliqué des procédés chimiques à la préparation des remèdes.

Paracelse.

Paracelse, le premier, a généralisé cette application en en faisant le principe d'une thérapeutique fondée sur les *remèdes spécifiques*.

Les mixtes employés comme remèdes étaient, selon lui, formés :

1° *D'une partie active*, *quintessence*, équivalente à un certain *mercure*, à un certain *soufre* et à un certain *sel*, suivant l'espèce de la quintessence ;

2° *D'une partie inactive* équivalente à *flegme* et *caput mortuum*.

Des procédés chimiques seuls étaient capables d'isoler la *quintessence* de la *partie inactive*.

La gloire de Paracelse est d'avoir fait la base de sa thérapeutique des *remèdes spécifiques*.

Mais il a commis l'erreur de croire que la quintessence devait être volatile, raréfiée, qu'en conséquence il fallait recourir à la volatilisation pour isoler la quintessence de la partie inerte qui lui était unie.

L'idée des trois principes : le *soufre*, le *mercure* et le *sel*, l'idée de la quintessence, déduite de la réduction du vin, par distillation, en eau-de-vie et en résidu aqueux dépourvu des propriétés organoleptiques du produit distillé sont antérieures à Paracelse; mais la distinction du *flegme* et du *caput mortuum*, qui sont inactifs, d'avec les trois principes, le *soufre*, le *mercure* et le *sel*, qui sont actifs, paraît lui appartenir.

Paracelse, en faisant résider la *partie active* des remèdes dans une matière qui, volatile et raréfiée, semble par là même s'éloigner davantage de la matière inerte, n'est point encore inventeur, car il se conforme, en cela, à la manière de voir des alchimistes.

Van Helmont.

Mais la pensée d'ôter toute activité, toute force à la matière, est poussée au dernier extrême par Van Helmont, puisqu'il n'admet l'exis-

tence que de deux matières; *l'eau et l'air;* et encore admet-il qu'elles sont absolument *passives*.

L'*air* n'entre dans la composition d'aucun mixte et doit au *magnale* de se contracter et de se dilater.

L'*eau* seule constitue la *partie pesante de tous les mixtes*, et, si, en constituant chacun d'eux, elle présente tant de corps divers, c'est qu'elle obéit à un être impondérable, *archée*, qui lui est conjoint, et dont l'activité instinctive lui imprime les propriétés propres à chaque espèce d'archée. *Les différences des divers corps résident donc exclusivement dans les archées.*

Tel est l'exemple extrême du spiritualisme appliqué aux sciences naturelles.

Porta.

Enfin Porta a envisagé la matière médicale sous le rapport de la *pure observation*, qui est celui du naturaliste, c'est-à-dire à l'exclusion de la chimie appliquée par Paracelse à la préparation des remèdes.

En considérant les plantes et les animaux ou quelques-unes de leurs parties au point de vue de la ressemblance de forme, de couleur, de linéaments ou signatures, et des analogies de mœurs, de croissance, de multiplication, etc. avec l'homme affecté d'une maladie ou d'une disposition qu'il s'agit de détruire, de restreindre ou de développer, Porta a donné la plus grande extension possible à son hypothèse d'analogie, mais en la considérant toujours uniquement au point de vue de l'augmentation numérique des substances complexes comprises dans ce qu'on appelle la *matière médicale*.

Il n'y a donc pas de comparaison possible entre les vues de Paracelse et celles de Porta. En effet, la doctrine thérapeutique de Paracelse ne se conçoit bien qu'en prenant en considération la matière médicale d'abord, et la préparation des remèdes ensuite.

1° La partie de la médecine appelée *matière médicale* traite de l'histoire des corps que l'empirisme a fait employer comme *remèdes;* ils sont d'origine minérale et d'origine organique, et la nature de ceux-ci est bien plus complexe, en général, que ne l'est celle des premiers.

2° La préparation des remèdes prescrits par Paracelse repose sur le principe d'en exalter l'énergie au *maximum* en en réduisant le poids au *minimum*, à l'aide de procédés chimiques, employés afin d'obtenir la quintessence spéciale de chaque remède, la seule partie active de la substance médicale soumise à la préparation.

Or Porta ne s'est point occupé de cette préparation, et n'a envi-

sagé la *matière médicale* qu'au point de vue d'augmenter le nombre des substances d'origine organique qu'on peut y ranger d'après les rapports divers de forme, de dessin, de couleur, etc. et d'analogie de mœurs, etc.

Paracelse s'est donc placé au point de vue chimique surtout, tandis que Porta s'est placé au point de vue du naturaliste : tous les deux ont admis l'influence des astres.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Comicorum latinorum, præter Plautum et Terentium, reliquiæ. Recensuit Otto Ribbeck. Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1855, in-8° de xx-413 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Fabula palliata : poëtes divers; Turpilius.

A la suite de Cæcilius, mis lui-même par les modernes après Plaute et Térence, se placent, outre Livius Andronicus, Nævius et Ennius, sur lesquels il n'y a pas lieu de revenir[2], un certain nombre de poëtes qui ne se sont pas eux-mêmes acquittés sans honneur de la tâche de reproduire, dans la *fabula palliata* des Romains, le nombreux répertoire de la moyenne et surtout de la nouvelle comédie d'Athènes. Passons-les en revue, selon l'ordre, autant du moins que la chose est possible, où ils se sont produits.

Le plus ancien de tous, sans contredit, contemporain à peu près évident de Plaute, c'est C. Licinius Imbrex, le même, probablement que Tite-Live nomme P. Licinius Tegula[3], et qui, l'an 552 de Rome,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 189. — [2] Voyez *Journal des Savants*, mars 1862, p. 172 et suiv. septembre 1864, p. 585. — [3] *Tegula*, de *tegere*, désignait des tuiles plates, juxtaposées; *imbrex*, d'*imber*, des tuiles bombées placées sur les interstices des autres tuiles, pour que la pluie n'y pût pénétrer. « Quod « meas confregisti imbrices et tegulas, » dit un personnage de Plaute (*Mil. glor.* II, vi, 24). Les deux mots ont pu toutefois être pris l'un pour l'autre, et de là vient sans

composa, comme Livius Andronicus et peu de temps après lui, un hymne chanté par de jeunes Romaines, dont l'arrière-postérité, *docilis modorum vatis Horati*, devait répéter des vers, sinon d'inspiration plus véritablement lyrique, du moins plus élégants et plus harmonieux[1].

Ce Licinius, qu'il ne faut pas confondre avec Porcius Licinius, auteur bien plus récent d'un poëme *De Poetis*, dont le biographe ancien de Térence, Suétone ou Donat, nous a conservé quelques vers, nous ne le connaîtrions pas comme auteur de comédies, sans Volcatius Sedigitus, qui, dans son catalogue poétique, ou plutôt métrique, des meilleurs comiques latins[2], lui donne la quatrième place, et le fait ainsi passer avant Térence, nommé seulement le sixième : jugement fort bizarre, pour nous du moins, d'une autorité qui nous paraît fort suspecte, et sans autre valeur que celle du goût individuel d'un critique demeuré fort obscur, bien que Pline l'Ancien l'ait magnifiquement qualifié d'*illustris in poetica*[3].

Aulu-Gelle, Festus et quelques autres, nous ont conservé de Licinius des vers sans grande valeur. Il y en a pourtant d'assez remarquables, d'une comédie intitulée *Neæra*, où un militaire fanfaron, très-probablement, qui, comme ceux de Plaute et de Térence, se compare modestement à Mars, appelle sa femme ou sa maîtresse du nom que les anciens Romains donnaient à l'épouse du dieu de la guerre, et dont l'auteur des Nuits attiques, dans un chapitre curieux[4], explique l'origine sabine :

Je ne veux pas qu'on t'appelle Néère, mais bien Nériène, puisque c'est de Mars que tu es devenue la femme.

> Nolo ego Neæram te vocent, set Nerienem,
> Quum quidem Mavorti es in connubium data[5],

C'est précisément le langage que fait tenir Plaute à son Stratophane :

> Mars arrivant des pays lointains salue Nériène, son épouse.
>
> Mars peregre adveniens salutat Nerienem, uxorem suam[6].

doute qu'on a varié sur le surnom de C. Licinius. — [1] Voyez *Journal des Savants*, août 1859, p. 457 et suiv. — [2] A. Gell. *Noct. attic.* XV, XXIV; cf. III, III. Aulu-Gelle l'y nomme avec d'autres auteurs de recensions semblables, Ælius, Claudius, Aurelius, Attius, Manilius. Sur les ouvrages didactiques d'Attius, qui seront allégués plus loin d'après le même Aulu-Gelle, voyez *Journal des Savants*, mai 1864, p. 309. — [3] *Hist. nat.* II, XLIII. — [4] *Noct. attic.* XIII, XXII. — [5] O. Ribbeck, p. 29. — [6] *Trucul.* II, VI, 34; trad. de M. Naudet.

Chez un vieil historien latin, également cité dans Aulu-Gelle, cette Nériène est invoquée, à peu près sous ce même nom, par Hersilie, lorsque, à la tête des Sabines, ses compagnes, elle vient se jeter, comme dans le tableau de David, entre Romulus et Tatius : « Neria Martis, « te obsecro pacem dare. » Plus tard ce n'était plus par cette Vénus sabine, mais par la Vénus grecque, que Lucrèce, qui se souvenait peut-être des Annales de Cn. Gellius, faisait demander la paix pour les Romains.

Faut-il compter parmi les poëtes comiques, contemporains de Plaute, ce Plautius dont, selon Varron[1], quelques comédies, « quoniam fabulæ « Plautî inscriberentur » furent attribuées à l'auteur d'*Amphitryon*, « quum « essent non a Plauto Plautinæ, sed a Plautio Plautianæ ? » Faut-il y comprendre M. Aquilius, à qui Attius, cité par le même Varron[2], attribuait également plusieurs comédies qu'il retirait à Plaute, *Gemini lenones*, *Bis compressa*, *Anus*, *Condalium*, *Ἄγροικος*, *Commorientes*[3], *Bœotia?* Pour cette dernière, Varron n'hésitait pas à contredire Attius, tant elle lui paraissait empreinte de la manière de Plaute. D'après ce criterium un peu douteux, il la lui restituait, et l'ajoutait aux vingt et une pièces dont il le croyait incontestablement l'auteur, et qu'on a nommées pour cela *varroniennes*.

On peut se permettre de donner tort à Varron, malgré l'approbation d'Aulu-Gelle, d'après les fragments qu'Aulu-Gelle et Varron lui-même nous ont conservés de cette pièce. Entrons dans quelques détails.

Il fut un temps à Rome, Pline l'Ancien nous l'a conté[4], où le calcul des heures ne se faisait pas d'une manière très-rigoureuse. Les lois des Douze Tables ne distinguaient que celles du lever et du coucher du soleil, et il s'écoula des années avant qu'on eût ajouté à cette première division de la journée l'heure de midi, proclamée par l'appariteur du consul (*accensus*, d'*accire* selon Varron), lorsqu'il voyait du Sénat, de la *Curia*, le soleil paraître entre les Rostres et la Græcostasis. Or, dans un fragment de la *Bœotia*, cité par Varron[5], il est question de cet ignorant

[1] Dans son livre *de Comœdiis Plautinis* cité par Aulu-Gelle, *Noct. attic.* III, III. — [2] Aulu-Gelle *ibid.* Cf. Varron *De ling. lat.* V, III. — [3] Plaute avait cependant composé une comédie ainsi intitulée. Nous le savons par ces vers de Térence :

Synapothescontes Diphili comœdia 'st :
Eam *Commorientes* Plautus fecit fabulam.

(*Adelph.* Prolog. v. 6.)

— [4] *Hist. nat.* VII, LX. — [5] *De ling. lat.* V, III. O. Ribbeck, p. 27.

usage, transporté dans la savante Grèce par une sorte de mensonge fort ordinaire à la *fabula palliata* :

Ubi primum accensus clamarat meridiem.

Du temps de Plaute cependant, ou d'Aquilius, Rome connaissait le cadran solaire; mais il n'y avait pas bien longtemps. Cela résulte et du témoignage de l'antique barbarie romaine, qui vient d'être rappelé, et d'un autre passage encore où l'invention, l'importation nouvelle, est fort plaisamment attaquée par un parasite, ennemi du progrès, qui en badine avec un esprit, une élégance dont on doit peut-être faire honneur à Aquilius, mais qu'on serait tenté, comme Varron, de reporter à Plaute. Voici à peu près ce qu'il dit, sauf les calembours qui ne peuvent se traduire :

Que maudit soit le premier qui trouva le calcul des heures et nous apporta ce cadran pour mettre en pièces toute ma pauvre journée. Autrefois, dans notre enfance, notre estomac, c'était notre cadran, meilleur que tous ceux-là, le meilleur possible, le plus exact à nous apprendre l'heure de se mettre à table, pourvu qu'il y eût à manger. Qu'il y ait à manger aujourd'hui, on n'y touchera point avant qu'il plaise au soleil. Aussi la ville est-elle si pleine de cadrans, qu'on n'y voit plus que gens affamés, desséchés.

Ut illum dî perdant, primus qui horas repperit,
Quique adeo primus statuit hic solarium.
Qui mihi comminuit misero articulatim diem
Nam olim, me puero, venter erat solarium,
Multo omnium istorum optumum et verissumum :
Ubi ubi monebat esse, nisi quom nil erat.
Nunc etiam quom est, non estur, nisi soli lubet.
Itaque adeo jam oppletum oppidum 'st solariis,
Major pars populi ut aridi reptent fame.

Maintenant donnons une date à cette déclamation rétrograde; cela nous conduira peut-être à savoir qui l'a écrite de Plaute ou d'Aquilius. Selon une opinion mentionnée par Pline l'Ancien, c'était l'an 461 de Rome environ, quelque temps avant la guerre de Pyrrhus, que Papirius Cursor, en accomplissement d'un vœu fait par son père, avait établi près du temple de Quirinus le premier cadran solaire. Selon le sentiment de Varron, que Pline rappelle aussi, c'était plus tard, au temps de la première guerre punique, en 491, par les soins du consul M. Valerius Messala, et dans un autre lieu, près des Rostres, qu'avait été installé pour la première fois ce monument d'une science étrangère.

Le cadran de Messala, rapporté de Sicile, et calculé pour une autre latitude, n'indiquait pas fort exactement les heures. Cependant on s'en contenta pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, jusqu'en l'année 590, où le censeur Q. Marius Philippus en procura un plus exact. Il y avait encore un progrès à accomplir: on pouvait désirer savoir l'heure même quand il faisait mauvais temps et qu'il n'y avait pas de soleil. Ce besoin fut compris cinq ans plus tard, en 595, par Scipion Nasica, qui donna à sa patrie la clepsydre. De ces détails on peut conclure que Plaute, mort en 570, n'avait point assisté au triomphe définitif des cadrans solaires célébré dans la *Bœotia*, que cette pièce ne doit pas être placée avant l'année 590, et que l'on se trouve ainsi libre de la donner à Aquilius, dont la vie ignorée n'offre aucune date précise, et qu'il est loisible de faire vieillir autant qu'on veut.

Je dois dire qu'un critique célèbre de notre temps, dont la science et la sagacité se sont appliquées avec éclat au théâtre de Plaute et aux questions qui s'y rapportent, M. Ritschl[1], dans une intéressante dissertation sur les *fabulæ varronianæ*, sur les pièces qui ont pu être ainsi désignées et sur celles qu'on leur pourrait adjoindre, a compris parmi ces dernières la *Bœotia*, comme avait fait Varron, mais non en considération de ces vers sur les cadrans qu'on peut objecter à Varron, et qui n'ont pas laissé de décider l'adhésion d'Aulu-Gelle. Ces vers, il suppose ingénieusement qu'ils ont été ajoutés à la *Bœotia*, lors d'une reprisede l'ouvrage, au commencement du septième siècle, lorsque, comme le dit le spirituel prologue de la *Casina*[2], le public romain, se lassant des poëtes qui avaient en ce temps la mission de le divertir, redemandait les vieilles comédies de Plaute, revues avec plaisir par les vieillards dont elles avaient charmé la jeunesse, et plus propres que les pièces nouvelles à piquer la curiosité des jeunes gens. Voici par quels vers fut annoncée la reprise de la *Casina* et aurait pu l'être, selon le système de M. Ritschl, celle de la *Bœotia* : il est de notre sujet de les rapporter, c'est l'œuvre anonyme d'un de ces poëtes, représentants de la *fabula palliata*, dont nous cherchons à retrouver la trace.

Celui qui préfère le vin vieux agit, selon moi, en homme sage, comme ceux qui se plaisent aux vieilles comédies. Puisque vous approuvez les œuvres anciennes et l'ancien langage, les vieilles comédies surtout doivent avoir votre approbation. Les pièces nouvelles qu'on donne aujourd'hui sont encore plus mauvaises que la nouvelle monnaie. Or donc nous nous empressons, ayant appris par la voix publique votre affection particulière pour le théâtre de Plaute, de vous donner une ancienne

[1] *Parerga Plautina Terentianaque*, 1843, 1844. — [2] Vers 5 et suiv.

comédie de cet auteur, laquelle fut applaudie par ceux d'entre vous qui se rangent dans les centuries des vieux : les jeunes, je le pense, ne la connaissent pas; mais nous allons la leur faire connaître, nous n'y épargnerons pas nos soins. La première fois qu'elle parut elle emporta la palme sur toutes les autres. C'était le temps où brillait la fleur des poëtes, qui sont maintenant descendus au commun séjour[1]...

Qui utuntur vino vetere, sapienteis puto,
Et qui lubenter veteres spectant fabulas.
Antiqua opera et verba quom vobis placent,
Æquom placere 'st ante veteres fabulas.
Nam nunc novæ, quæ prodeunt, comœdiæ
Multo sunt nequiores quam numi novi.
Nos postquam populi rumorem intelleximus,
Studiose expetere vos Plautinas fabulas,
Antiquam ejus edimus comœdiam,
Quam vos probastis qui estis in senioribus :
Nam juniorum qui sunt, non gnorunt, scio.
Verum ut cognoscant dabimus operam sedulo.
Hæc quum primum acta 'st, vicit omnes fabulas.
Ea tempestate flos poetarum fuit,
Qui nunc abierunt hinc in communem locum.

Au nombre des poëtes malencontreux qui faisaient regretter Plaute et le ramenaient sur la scène, on est tenté de compter Luscius de Lanuvium, contemporain de Térence, mais son aîné de beaucoup, son envieux, son détracteur, qui s'intrigua même avec succès pour se faire nommer son censeur officiel; toutes choses dont témoigne Térence lui-même dans ces préfaces chagrines qu'on appelait ses prologues[2]. S'affliger des succès d'un jeune rival a été de tout temps un tort ou un malheur assez commun, même chez de meilleurs poëtes, chez des poëtes de génie, qui eussent mérité de rester tout à fait étrangers au sentiment de la jalousie. Corneille n'endura point assez patiemment les succès de Racine, et celui-ci, de son côté, dans la première préface de son *Britannicus*, depuis judicieusement supprimée, s'oublia jusqu'à se défendre par une allusion irrévérente aux vers de Térence contre le vieux et méchant poëte de Lanuvium.

Luscius, dont Térence semble avoir conservé l'expression, assez bizarre, *contaminare fabulas græcas*, lui reprochait, entre autres choses, bien mal à propos, d'avoir mêlé dans ses ouvrages plusieurs modèles : éclectisme ingénieux dont on a depuis loué l'artifice et chez Térence et

[1] Trad. de M. Naudet. (Voir, sur quelques détails de ce passage, v. 10, 14-15, 19, ses notes.) — [2] *Andr.* prol. v. 6 sqq. *Eunuch.* prolog. 1 sqq. *Heaut.* v. 16 sqq. *Adelph.* 1 sqq. *Phorm.* 1 sqq.

chez Attius, et qui, dans une littérature d'imitation, comme l'était la littérature latine, marquait un progrès vers des conceptions plus originales.

Le censeur de Térence, qui lui eût sans doute pardonné, d'après les principes du droit commun littéraire alors reçus, de piller les Grecs, s'il l'eût fait comme lui-même ingénument dans de serviles et plates copies, l'accusait de plus d'un emprunt illégal aux comiques latins, ses prédécesseurs. Térence se défendait en disant qu'il n'avait pas connu leurs ouvrages[1], qu'il s'était seulement rencontré avec eux dans l'imitation des mêmes originaux. Cela pouvait être vrai dans un temps de publicité littéraire fort restreinte, où les productions du théâtre n'en recevaient guère d'autre que celle de la représentation, ne se conservaient que dans de rares exemplaires aux mains des chefs de troupe, des comédiens, tout au plus de quelques amateurs curieux; où il n'y avait pas encore de grammairiens qui en dressassent des catalogues, qui en formassent des recueils, point de bibliothèques qui en conservassent le dépôt. Quant à ces illustres collaborateurs que la malveillance de Luscius prêtait à Térence, la vanité de Térence les acceptait assez volontiers, dans des vers, où, sans s'expliquer sur la part qui pouvait leur appartenir dans ses œuvres, il se glorifiait de leur amitié. Luscius, on le voit, soutenait assez sottement le sot rôle qu'il avait pris, et il s'en tirait moins heureusement encore quand il en venait à des critiques plus littéraires, mais non plus fondées, qui provoquaient des récriminations, trop légitimes et peut-être trop faciles. Ce n'est pas que Térence, de son côté, le reprenne pour des défauts bien graves, et qui lui soient tout à fait personnels. Si Luscius n'avait pas fait pis, et on doit le croire, car la colère d'un poëte offensé ne lui en eût pas fait grâce, il pouvait fort bien n'être pas si complétement méprisable qu'il convenait à Térence de le dire. Volcatius Sedigitus l'a pensé, puisqu'il lui a donné le neuvième rang, que nous ne sommes pas à même et que nous n'aurons pas la dureté de lui contester.

Nous lui devons d'ailleurs quelque reconnaissance. S'il n'eût pas donné lieu à Térence de se moquer de ses comédies, Donat n'eût pas

[1] Eas se hic non negat
Personas transtulisse in Eunuchum suam
Ex græca; sed eas *fabulas* factas prius
Latinas scisse sese, id vero pernegat.

(*Eunuch.* prolog. v. 31.)

En place de *fabulas*, qui a fourni matière, dans l'interprétation de ce passage, à plus d'une difficulté, M. Ritschl (*Parerg. Plaut. Terentianaque*) propose de lire *ab aliis.*

eu occasion de nous apprendre le sujet et le plan de deux pièces de Ménandre fort judicieusement choisies par Luscius pour objet de son imitation, mais probablement fort mal imitées.

> Qui bene vertendo et easdem scribendo male, ex
> Græcis bonis latinas fecit non bonas [1].

La première s'appellait *Phasma*, *l'Apparition*, titre sous lequel on a quelquefois désigné la *Mostellaria* de Plaute, et que donne Juvénal à un ouvrage du mimographe Catullus. L'invention en était assez agréable, autant qu'on en peut juger par l'argument de Donat. Certaine femme, mariée à un vieillard, père, assez illégitimement sans doute, d'un fils déjà grand, rend de clandestines visites à une jeune fille qu'elle a eue elle-même d'un voisin, et qui habite tout près d'elle chez ce voisin. Une communication secrète a été ménagée entre les deux maisons; c'est par là qu'elle va trouver sa fille, tandis qu'on la croit pieusement retirée au fond de son appartement dans une sorte d'oratoire, où son mari (les maris ont eu de tout temps de ces attentions délicates) ne juge pas bienséant d'aller troubler sa dévotion. Son beau-fils est moins discret, ou plus curieux : il pénètre un beau jour dans le sanctuaire et reste stupéfait à l'apparition inattendue de la divinité, qu'il reconnaît, en s'approchant, n'être qu'une simple mais fort aimable mortelle; il en devient amoureux, on le devine, et s'unit bientôt à elle par un mariage, qui, donnant aux deux enfants, autant que possible, les mêmes parents, répare et consacre d'anciennes folies, *de vieux péchés*, comme dirait notre comédie.

L'autre pièce du poëte grec que nous avons à Luscius, fort indirectement il est vrai, l'obligation de connaître en quelque chose, s'appelait *le Trésor*. Un père mourant a recommandé à son fils de venir, au bout de dix ans, lui offrir un sacrifice funèbre dans un vaste tombeau qu'il s'est fait construire à grands frais. Le fils se souvient de cette recommandation, bien qu'il ait oublié toutes les autres, dissipé follement son patrimoine et vendu jusqu'au champ dépositaire des cendres paternelles. Avec l'aide du nouveau propriétaire, il fait ouvrir le tombeau, dans lequel se trouve ce trésor, dont parle le titre de la pièce, ressource dernière qu'un père avisé a ménagée de loin à la ruine trop probable de son fils. Mais, avant que celui-ci en profite, il faut qu'il plaide contre l'acquéreur de son champ, vieil avare, escroc effronté, qui réclame la somme comme l'ayant cachée, pendant la guerre, dans ce tombeau, ainsi

[1] *Eunuch.* prolog. v. 8.

qu'il en avait le droit. Heureusement que le père, qui semble avoir songé à tout, dans un acte de sa main, dans une lettre déposée près du trésor, a laissé à son fils une pièce propre à établir et à faire triompher son droit.

Ces canevas sont ingénieux : ils servaient de cadre, chez Ménandre, à de fidèles et élégantes peintures de la vie humaine, que Luscius, sans doute, n'avait pu gâter tout à fait. Comme les deux pièces se trouvent citées ensemble dans le prologue de *l'Eunuque*, Mme Dacier en a conclu, assez gratuitement, que Luscius les avait réunies dans son imitation. Mais d'abord les sujets sont bien disparates et se prêtaient bien peu à cette opération éclectique; ensuite c'eût été faire ce dont il blâmait Térence, *contaminare fabulas græcas*.

Cicéron, en plus d'un endroit [1], a parlé des comédies d'Attilius, et Volcatius Sedigitus l'a mis le cinquième sur sa liste, immédiatement avant Térence. Cet Attilius est-il le même que le dur auteur d'une *Électre*, également rappelée par Cicéron [2], dont, selon Suétone [3], on récita certains passages aux funérailles de César pour échauffer la colère du peuple, et qu'on a voulu quelquefois, par une correction de nom sans motif, donner à Attius, déjà assez riche? On peut le croire sans être obligé pour cela de supposer singulièrement, comme Weichert [4], que cette *Électre* était une tragi-comédie ou même une comédie. Resterait à marquer l'époque où vivait Attilius. L'antique dureté qu'on lui reprochait semblerait autoriser à le reculer jusqu'au temps d'Ennius et de Plaute, si quelque chose de cette dureté ne s'était longtemps conservée dans la langue assez stationnaire de la tragédie et même de la comédie latine.

On en peut dire autant de Juventius cité par Varron [5], Aulu-Gelle [6], Charisius [7], de Lucilius cité par Fulgence [8]. Les formes surannées de

[1] *Tuscul.* IV, xi; *Epistol. ad Attic.* XIV, xx. Le premier des deux passages, qui présente Attilius comme imitateur d'une comédie de Ménandre, Μισογύνης, est ainsi conçu : « ... Ut odium mulierum, quale in Μισογύνῳ Attilii est. » D'autres, d'après une correction hardie de Bentley, ont préféré lire : « ... Quale μισογύνου Hippolyti « est. » (Voyez Weichert, *Poet. latin... reliquiæ*, 1830, p. 140.) — [2] *De fin.* I, ii : « ... *Synephebos* ego, inquit, potius Cæcilii, aut *Andriam* Terentii, quam utramque « Menandri legam? A quibus tantum dissentio, ut, quum Sophocles vel optime « scripserit *Electram*, tamen male conversam Attilii mihi legendam putem, de quo « Licinius ferreum scriptorem : verum, opinor, scriptorem tamen, ut legendus sit. » Cf. *Epist. ad Attic.* XIV, xx : « ... Non scite: hoc enim Attilius poeta durissimus. » — [3] *Cæs.* LXXXIV. — [4] *Poetarum latinorum... reliquiæ*, 1830, p. 136 et suiv. — [5] *De ling. lat.* VI, L. — [6] *Noct. attic.* XVIII, xii. — [7] *Institut. gramm.* II, v° *testatim.* — [8] *De prisc. serm.* v° *delenificus.*

leur style ne sont pas une raison suffisante pour les croire plus anciens, ou même aussi anciens que Térence; car ces formes ont persisté longtemps.

Quant à Fabius Dossennus ou Dorsennus, qui eut le désagrément de rencontrer dans le personnel des fables atellanes un homonyme bouffon, qu'un ancien scholiaste d'Horace [1], et d'après lui O. Müller [2] et Bothe, entre autres, ont rangé sans doute pour cela parmi les auteurs de ces sortes de pièces, tandis que quelques-uns [3], d'après un passage de Sénèque [4], l'ont placé parmi les poëtes de la *fabula togata*, on l'a fait tantôt contemporain de Plaute, tantôt contemporain de Térence. Horace ne décide pas la question en lui reprochant en même temps qu'à Plaute, auquel il est étrange qu'il l'associe, la précipitation intéressée, la négligence expéditive du travail, et, de plus, l'abus d'un rôle de comique facile, celui du parasite [5]. La gravité de son épitaphe rapportée par Sénèque, dans laquelle il est question de sa sagesse, ne répond guère à cette dédaigneuse appréciation.

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Comment. Cruq. in Horat. *Epist.* II, 1, 173. — [2] In Varron. *De ling. lat.* p. 157, 303. — [3] Comme, par exemple, *Orelli*, in Horat. *Epist.* II, 1, 179. — [4] *Epistol. ad Lucil.* LXXXIX : « Sapientia est, quam Græci Σοφίαν vocant. Hoc verbo « Romani quoque utebantur, sicut philosophia nunc quoque utuntur. Quod et to- « gatæ tibi antiquæ probabunt et inscriptus Dossenni monumento titulus :

« Hospes resiste, et sophiam Dossenni lege. »

— [5] Horat. *Epist.* II, 1, 173.

Historia diplomatica Friderici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta, quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus. Accedunt epistolæ paparum et documenta varia. — Collegit, ad fidem chartarum et codicum recensuit, juxta seriem annorum disposuit et notis illustravit J. L. A. Huillard-Bréholles, in Archivio cæsareo parisiensi archiviarius. Auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes, unius ex Academiæ inscriptionum sociis. In-4°, Parisiis, excudebat Henricus Plon, 1854-1861; t. IV (2 parties), 1045 pages; t. V (2 parties), 1337 pages; t. VI (2 parties), VIII et 1048 pages; enfin un volume contenant la préface et l'introduction (DLX pages)[1].

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

« On peut dire que la soumission de l'Église à la papauté était un fait « accompli à l'avénement d'Innocent III. Il ne restait plus qu'à subor- « donner au Saint-Siége l'autorité temporelle, et à réunir dans une seule « main les deux pouvoirs pour réaliser complétement le plan de Gré- « goire VII[3]. » Telle est la proposition d'où part M. Huillard-Bréholles pour exposer dans son introduction les vicissitudes de cette lutte de la papauté et de l'Empire, qui a rendu la première moitié du XIIIe siècle mémorable entre les plus intéressantes époques de l'histoire moderne. Pour marquer tout d'abord l'importance de son sujet, il discute l'opinion qui veut qu'antérieurement aux démêlés de Philippe le Bel avec Boniface VIII les droits réciproques de l'autorité spirituelle et de l'autorité civile n'eussent pas été clairement définis. Et il établit que, si, jusqu'alors, en effet, d'un côté l'indépendance du pouvoir temporel, de l'autre la suprématie de la puissance spirituelle n'avaient pas encore été soutenues doctrinalement par les légistes et les théologiens, la question avait été sérieusement agitée, et qu'il ne serait pas difficile d'apporter des textes de saint Bernard et de Hugues de Saint-Victor, où la domination temporelle du sacerdoce est formellement proclamée. D'ailleurs, si

[1] On a fait de ce volume un tirage à part qui se vend séparément. — [2] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre 1862, p. 630; pour le deuxième, le cahier de novembre 1863, p. 715; pour le troisième, le cahier d'août 1864, p. 507. — [3] Introduction, p. CDXXVII.

les légistes ne s'étaient pas encore mis à l'œuvre, Grégoire VII, dans son audacieux exercice de la souveraineté universelle, n'avait pas oublié d'en établir la théorie. Surtout, dit M. H. Bréholles, il ne faudrait pas prétendre que, longtemps avant Boniface VIII, « des papes tels qu'Inno« cent III, Grégoire IX, Innocent IV, se soient abstenus d'énoncer, « d'une manière générale et absolue, les maximes sur lesquelles ils fon« daient théoriquement leur suprématie, ni qu'un prince tel que Fré« déric II ait négligé de publier les raisons et la justification de sa résis« tance [1]. »

C'est là une vérité qu'il est impossible de contester en présence de cette vaste collection de documents authentiques, lettres et bulles des papes, manifestes de l'Empereur, recueillis dans les dix volumes de l'*Historia diplomatica*.

Rappelons ici cette pièce célèbre que nous avons citée dans l'examen des premiers volumes [2]; nous y voyons Innocent III s'arroger le droit d'élection entre les trois prétendants à la couronne impériale, se déclarer pour Othon, et, en même temps, réserver formellement la faculté d'exercer sa prérogative à l'égard de Frédéric II, encore trop enfant pour qu'il pût actuellement songer à le choisir. Et, remarquons cette coïncidence : la réserve était faite en faveur de Frédéric, qui, une fois en possession du trône impérial, devait contester au pape le droit de la faire.

Ce droit, qu'Innocent III avait mis si solennellement en pratique, et que, plus d'une fois, nous l'avons vu revendiquer en principe, son successeur Grégoire IX, loin de l'abandonner, professa hautement cette doctrine, que la compétence du sacerdoce embrasse même le temporel, et que le chef de la société religieuse peut disposer de toutes les forces de la société civile : « C'est un fait notoire et manifeste, écrivait Grégoire à « Frédéric, que ce Constantin, possesseur de la monarchie universelle, a « voulu que le vicaire du prince des apôtres, qui avait l'empire du sacer« doce et des âmes dans le monde entier, eût aussi le gouvernement des « choses et des corps en tout l'univers. C'est pour cela qu'il a remis à per« pétuité au pontife romain le sceptre et les insignes impériaux, avec « Rome et tout son duché, et l'empire même; considérant comme une « sorte de sacrilége que, là où le chef de la religion chrétienne est ins« titué par l'empereur céleste, un empereur terrestre pût exercer aucun « pouvoir. Abandonnant donc l'Italie au siége apostolique, il s'est choisi « en Grèce une nouvelle demeure; et voici que tu attentes aux droits du

[1] Introduction, p. CDXXVIII. — [2] *Journal des Savants* de 1856, p. 541.

« Saint-Siége... D'où te vient cette audace de juger les décisions de « notre conscience, dont le seul juge est au ciel... lorsque enfin le « Seigneur s'est réservé à lui seul le droit de juger le siége apostolique, « au jugement duquel il a subordonné la terre entière dans les choses « cachées comme dans les choses manifestes [1]? »

Quelle différence y a-t-il, demande avec raison M. Bréholles, entre ce langage et celui des bulles de Boniface VIII?

Disons ici, à l'avance, ce que nous montrerons bientôt, qu'à ces intolérables prétentions Frédéric imagina d'opposer une entreprise non moins audacieuse, non moins intolérable : l'asservissement de l'Église à l'Empire par l'établissement d'une papauté laïque.

Mais on pense bien que Frédéric ne songea pas à en venir là de prime abord; l'irritation d'une lutte désespérée pouvait seule le jeter dans un tel excès. Il se trouvait même, aux premiers temps de la querelle, en un état d'infériorité qu'explique très-bien M. H. Bréholles : « Il ne pouvait « rien par lui-même, et il devait tout à l'Église. C'était le pape, suzerain « de la Sicile, qui avait conservé ce royaume au fils de Constance; c'était « le pape, arbitre suprême des affaires de l'Allemagne, qui avait rendu « l'Empire au fils de Henri VI [2]. » Avant l'excommunication dont il fut frappé, l'Empereur lui-même avait prodigué au souverain pontife les marques de la plus humble soumission, du dévouement le plus respectueux; sincères ou non, ces actes d'une déférence entière et spontanée avaient reçu une si éclatante manifestation, que le pape n'avait qu'à les rappeler pour la confusion de l'Empereur et pour la condamnation de ses révoltes. Aussi ne manqua-t-il pas, à l'ouverture du concile de Lyon, où Frédéric devait être excommunié, de faire transcrire tous ces engagements d'inviolable fidélité, tous ces aveux d'une obéissance incontestée, toutes ces protestations de reconnaissance pour les bienfaits de l'Église, et de leur donner la plus retentissante publicité.

La renommée de Frédéric en souffrit, mais son esprit n'en fut point abattu, et, loin de s'embarrasser de la contradiction qu'on lui imputait, il la poussa résolûment jusqu'à la dernière extrémité. Il commença par des récriminations indirectes, adressées non au pape, mais aux princes de l'Europe, et se plaignit de l'ingratitude de ce pouvoir sacerdotal qui, comblé des bienfaits de la puissance séculière, s'en faisait des armes contre elle. « Il ose attenter aux libertés de l'Empire, et voudrait le traiter « en vassal, comme il a fait le roi d'Angleterre et le comte de Toulouse [3]. »

[1] *Hist. dipl.* t. IV, p. 918-922. — [2] Introduction, p. CDXXXII. — [3] *Hist. dipl.* t. III, p. 49.

Ailleurs, Frédéric cite en exemple les rois de Portugal et d'Aragon réduits à se ranger sous la suzeraineté des pontifes de Rome; mais l'Empire ne subira pas cette humiliation.

Dès ce temps-là, et avant même qu'il se fût déclaré l'irréconciliable ennemi des papes, Frédéric, dans un remarquable document[1], souleva à moitié le voile dont il couvrait encore ses desseins ambitieux et ses vues sur l'Italie, qui (ce sont ses paroles) rentrera dans l'*unité de l'Empire*, par l'assistance dont Dieu favorise la puissance impériale : « . . . ut « sic illud Italiæ medium, nostris undique viribus circumdatum, ad « nostræ Serenitatis obsequia et Imperii redeat unitatem, » l'unité et la sainteté de l'Empire, œuvre divine, selon Frédéric, mises en parallèle avec l'unité et la sainteté de l'Église : telle fut la formule que l'Empereur adopta, dit M. Bréholles, pour agir sur l'opinion; et, à mesure que s'envenima sa querelle avec les papes, on vit mieux ce qu'il entendait par l'unité du Saint-Empire. « C'était la réunion à ses États, non-seu« lement de la Lombardie et de la Toscane, mais aussi du patrimoine de « Saint-Pierre, du duché de Spolète, de la marche d'Ancône, de l'hé« ritage de Mathilde, enfin de tout ce qui constituait alors le domaine « de l'Église romaine. »

Et ce n'est pas là une simple conjecture de l'historien; cette explication est pleinement confirmée par les paroles mêmes de Frédéric, écrites un peu plus tard :

« Comme nous ne pouvons souffrir, écrivait-il en 1239, que la « Marche et le Duché, ces belles provinces qui sont si utiles à l'Empire « et à nous, soient séparées plus longtemps du corps de l'Empire, nous « avons résolu, pour remettre l'Italie entière dans un état de paix, et à « cause de l'ingratitude du chef actuel de l'Église, de les faire rentrer « sous nos lois[2]. »

Et encore, quelques années après, car ce fut une pensée arrêtée et persistante dans les desseins et dans la politique de l'Empereur : « Le feu « pape Grégoire, en fulminant si précipitamment contre nous l'excom« munication pour complaire aux Milanais et à leurs complices, a moins « excité notre indignation qu'il ne nous a fourni un motif pour faire « rentrer sous la souveraineté de l'Empire les terres de l'Empire que « l'Église détenait contre toute justice[3]. »

Les papes ne furent pas pris au dépourvu; que les desseins de Fré-

[1] *Hist dipl.* t. IV, p. 847, an. 1236. — [2] *Hist. dipl.* t. V, p. 376. Introduction, p. CDXXXIV. — [3] Bibl. imp. *S*. *Germ.-Harl.* fonds latin, n° 455, et Bibl. de Vienne, *Philolog.* 305.

déric fussent ou non depuis longtemps conçus dans le secret de sa pensée, la perspicacité des pontifes les avait pressentis avant que les actes de l'Empereur les eussent complétement révélés, et ces documents nous fournissent la preuve que Grégoire IX et Innocent IV avaient parfaitement bien deviné que, dans ses aspirations ambitieuses, l'Empereur ne se bornerait pas à la séparation des deux pouvoirs, et qu'il arriverait infailliblement à tenter l'usurpation même de la puissance spirituelle.

Mais nous n'en sommes pas encore là, et il convient de nous arrêter un peu avant d'y arriver. Pour caractériser équitablement la lutte, il ne faut pas négliger les antécédents.

« Quand Frédéric se vit appelé au trône d'Allemagne, qu'il ne pouvait « occuper sans l'appui du pape, dit M. Bréholles, il prit avec Inno- « cent III, au sujet de la suzeraineté du Saint-Siége sur la Sicile, des en- « gagements formels, qu'il renouvela solennellement par la célèbre cons- « titution d'Égra (12 juillet 1213), se déclarant son homme lige et son « vassal. Enfin il jura à Innocent qu'aussitôt après son couronnement « comme Empereur il émanciperait son fils Henri et lui céderait le « royaume de Sicile pour empêcher toute réunion de ce royaume à « l'Empire [1]. »

Et, au moment de recevoir la consécration solennelle du couronnement dans la basilique de Saint-Pierre, Frédéric réitéra pour la troisième fois sa promesse par une lettre adressée au Saint-Père, en novembre 1220 : « Pour enlever toute défiance et tout soupçon que le « royaume de Sicile puisse être uni à l'Empire [2]. »

Une promesse qui a besoin de tant de serments n'est-elle pas un peu suspecte, et comment ne pas soupçonner Frédéric d'une arrière-pensée lorsqu'on le voit, aussitôt après la mort d'Innocent III, faire venir en Allemagne son fils Henri, pour ménager le titre de roi des Romains à ce fils déjà couronné roi de Sicile? Ce dessein, mal déguisé, n'échappa point au pape Honorius III, qui s'en plaignit; mais les frivoles défaites et les vaines excuses dont Frédéric s'efforça de colorer la violation de ses promesses furent promptement convaincues d'imposture par l'élection de Henri, qui eut lieu à Francfort le 23 avril 1220. Et Frédéric,

[1] Introd. p. CDXXXVI, acte du 1er juillet 1216, *Hist. dipl.* t. I, p. 469; et page 628, une lettre de Frédéric, du 10 mai 1219. Au sujet des actes qui engageaient Frédéric, voir les textes au supplément de l'*Hist. dipl.* Voir aussi Hurter, *Hist. d'Innocent III*, t. I, p. 178, et Lunig, *Cod. ital.* II, 710 et 866. — [2] Cette lettre était encore inédite lorsque M. H. Bréholles l'a tirée des rouleaux de Cluny, et en a donné le texte dans le supplément de l'*Hist. dipl.* Introd. p. CX.

comprenant le besoin de mieux tromper le pape, ou, du moins, de se prévaloir, aux yeux de tous, d'apparences favorables, se hâta de renouveler ses promesses en face même des actes qui leur donnaient un solennel démenti : « Bien loin, écrivait-il à Honorius III, que l'Empire « doive avoir quelque chose de commun avec le royaume, ou que nous « songions à les unir à l'occasion de l'élection de notre fils, nous nous « opposons de tous nos efforts à ce que leur union puisse avoir lieu « en aucun temps[1]. »

Ces fallacieuses dénégations ne pouvaient faire aucune illusion : l'Empire et la Sicile étaient effectivement réunis sous un même sceptre, et cette réunion s'était accomplie malgré les précautions que les papes avaient prises pour l'empêcher, et malgré les serments que Frédéric avait faits et renouvelés pour obtenir l'appui du Saint-Siége.

M. de Cherrier, avec sa sagacité ordinaire, a remarqué la faute qu'avait commise Innocent III en donnant l'Empire au prince à qui déjà il avait donné le royaume de Sicile : « C'était (dit l'historien de « cette fameuse époque des temps modernes) préparer à ses successeurs « une lutte terrible et inévitable entre le sacerdoce et l'Empire. » Mais il a fort bien vu, en même temps, que le pape était dans un grand embarras, et que l'ingratitude d'Othon l'avait réduit à ce choix hasardeux.

Le faible Honorius, encouragé encore dans sa faiblesse par ses sentiments d'affection pour Frédéric, qu'il avait marié à l'héritière du royaume de Jérusalem, n'opposa que des semblants de résistance à cette flagrante violation des engagements contractés envers le Saint-Siége; et Grégoire IX, à son avénement, se trouva aux prises avec une difficulté nouvelle, et embarrassé d'une élection qu'il n'avait pas le pouvoir d'annuler.

Il eut recours à un expédient; mais les expédients qui ne vont pas droit au fait et ne procurent pas la solution radicale des questions, ne font, pour l'ordinaire, que les compliquer et les enchevêtrer d'une façon plus inextricable.

Grégoire IX ne pouvait faire que la Sicile ne fût pas entre les mains du chef de l'Empire; mais, en vertu de sa qualité de suzerain, il s'ingéra lui-même dans le gouvernement de la Sicile, en déclarant l'indignité du vassal. « En 1228 et 1229, dit M. H. Bréholles, Grégoire agit « absolument comme possédant la Sicile de son chef, *in suo dominio*[2]. » Il conféra des fiefs, octroya des chartres de franchise, fit mettre sur les

[1] Lettre du 13 juillet 1220, *Hist. dipl.* t. I, p. 803. — Introd. p. CDXXXVIII. — [2] *Ibid.* p. CDXL.

monnaies les clefs de saint Pierre et l'effigie du pape, fit percevoir les impôts en son nom, et enfin, lorsque, plus tard, dans le concile de Lyon, Innocent IV eut excommunié Frédéric, il le déclara déchu du trône, il proclama solennellement que la royauté de Sicile, devenue vacante[1], faisait de droit retour au suzerain, et il appela à la liberté les peuples du royaume de Naples[2].

Sous l'empire de la loi féodale, Frédéric ne pouvait avoir la pensée de nier les droits de suzeraineté, et il ne contesta jamais qu'il ne tînt son royaume du Saint-Siége, mais il ne manqua pas de moyens d'user de représailles à l'égard du pape; comme le Saint-Père, il ne garda aucune mesure dans ses procédés, il mit hardiment la main sur la puissance spirituelle, et entreprit de rompre tous les liens religieux qui unissaient le clergé sicilien à l'Église de Rome. Les prêtres de Sicile furent forcés de s'exiler, ou se virent soumis à la plus rude oppression; l'Empereur disposa du bien des églises, assujettit les clercs et les moines à la juridiction séculière, intronisa ses créatures dans les principaux siéges, ou laissa les siéges vacants pour s'en attribuer les revenus. Les choses en vinrent au point que M. Bréholles se trouve conduit à cette conclusion : « On peut dire que, de 1245 à 1250, Frédéric II fut à la fois pape et roi dans les États siciliens[3]. »

Il va sans dire, et l'auteur ne l'oublie pas, que les relations politiques de Frédéric avec le Saint-Siége ont, en ce qui regarde l'Italie, un caractère différent de celles qui concernent particulièrement la Sicile. En Italie, chef de l'Empire, il était affranchi de tout lien de suzeraineté; plus indépendant, il s'était aussi montré plus docile; chose bizarre, au premier coup d'œil, mais dont l'explication est facile : pour obtenir d'être couronné à Rome, Frédéric avait renouvelé les anciennes donations dont se composait le domaine de l'Église; si ses agents commettaient quelque acte dont le pape eût à se plaindre, il s'empressait de le désavouer et envoyait ses lieutenants présenter des excuses et des assurances de dévouement à l'Église, dont il se déclarait « le fils et le « nourrisson[4]. » Et, tant que l'Empereur eut devant lui la ligue lombarde armée contre l'Empire et la puissance allemande en Italie, Frédéric tâcha de n'avoir point le pape pour adversaire, et le prit même pour arbitre entre lui et la ligue. Mais, dès que sa victoire sur la ligue lombarde lui eut rendu une certaine influence à Rome[5], l'animosité entre les deux pouvoirs, contenue ou dissimulée, éclata avec une vio-

[1] *Præsertim quum regnum Siciliæ rege nunc caret.* Regist. d'Innocent IV, liv. IV, n° 897. — [2] Introd. p. CDXLI. — [3] Introd. p. CDXLIII. — [4] *Ib.* p. CDXLV. — [5] *Ib.* p. CDLIV.

lence nouvelle; à une lettre injurieuse pour le Saint-Père répond une excommunication non moins outrageante; la guerre suit l'insulte, et de la guerre sort la ruine matérielle des populations, et la ruine plus triste encore de tout droit et de toute justice.

Cependant l'intervention des princes allemands provoqua des tentatives de réconciliation auxquelles on ne répondit, de part et d'autre, que par d'hypocrites protestations : le pape promettait son pardon apostolique à une soumission qu'il savait bien ne pas obtenir; et l'Empereur, en faisant publiquement parade de ses intentions pacifiques, confiait secrètement à ses amis sa résolution de ne poser les armes qu'après avoir anéanti la puissance pontificale [1].

La mort de Grégoire IX, sans finir la guerre, l'interrompit. Frédéric, qui avait vu ce pape animé contre lui d'une haine et d'une injustice obstinées, même lorsqu'il semblait servir l'Église, comme dans son expédition de Terre sainte, espérait peut-être rencontrer dans un nouveau pape un ennemi moins décidé ou moins habile. Et puis il était encore dans sa politique de ne point paraître l'irréconciliable adversaire de la papauté. « L'Empereur, dit M. Bréholles, pour faire croire que « la querelle avait été toute personnelle entre le pape et lui, suspendit « les hostilités contre le Saint-Siége, et se retira dans son royaume [2]. »

Mais ce semblant ne trompait personne, et Frédéric y renonça bientôt lui-même; en reprenant les hostilités, pendant la vacance du Saint-Siége, il montrait assez que ce n'était pas seulement tel ou tel pape qu'il voulait frapper, mais que ses coups portaient plus haut, et, en effet, attaquer ce trône vide n'était-ce pas déclarer que c'était le trône lui-même qu'il avait résolu de détruire?

Que Frédéric ait prétendu modifier les croyances des peuples aussi bien que les formes du gouvernement temporel, c'est ce qu'affirment les chroniqueurs; selon leur témoignage, l'Empereur annonçait hautement qu'il ne lui fallait pour cela qu'un peu d'aide; si les princes de l'Empire, disait-il, voulaient s'associer à lui dans ce dessein, il établirait pour toutes les nations une foi nouvelle et un gouvernement nouveau [3].

[1] Dans ses lettres confidentielles, il ne dissimulait plus son dessein, qui était déjà bien arrêté, de fixer au centre de la péninsule le siége de l'Empire, et d'anéantir le pouvoir temporel du pape. « Nous avons tourné contre Rome, disait-il, nos « armes triomphantes, afin que, la tête une fois abattue, le corps de la sédition soit « paralysé dans ses membres..... nous avons résolu de courber enfin sous nos « aigles victorieuses, ce qui serait le comble de la gloire, le rival de notre puis-« sance..... *Ut sub victricibus aquilis cum summa honorificentia nostra nostri culminis* « *æmulus inclinetur.* » (*Hist. dipl.* V, 1003. Introd. CDLVIII.) — [2] *Ib.* p. CDLIX. — [3] « Si « principes imperii institutioni meæ assentirent, ego utique multo meliorem mo-

L'élection d'Innocent IV ayant fait cesser la vacance du Saint-Siége, ce fut une occasion de reprendre les négociations. Elles s'ouvrirent à la fois en deux lieux différents : à Anagni, où se tenait la cour pontificale, et à Melfi, où se rendit l'Empereur.

Il ne semble pas que ce fût un bon moyen de s'entendre que de se tenir ainsi à distance; aussi ne s'entendit-on pas cette fois mieux que par le passé, et les prétentions réciproques se présentèrent en face les unes des autres avec la même opiniâtreté, la même ardeur d'usurpation, le même mépris du droit de l'adversaire.

Dans cet inextricable embarras, le pape imagina un moyen qui aurait dû lui être favorable, s'il eût été accepté, mais qui, à cause de cela même, était inacceptable : il proposa un congrès européen.

« Il offrait de convoquer en assemblée solennelle les rois, les princes « et les prélats de la chrétienté, et d'instruire la cause devant cet auguste « tribunal, qui déciderait quelle réparation l'Église pouvait devoir à « l'Empereur pour les griefs dont celui-ci se plaignait; et quelle satisfac- « tion l'Empereur, de son côté, aurait à offrir pour les torts causés au « Saint-Siége [1]. »

Dans la composition d'une telle assemblée, le pape, qui eut d'ailleurs l'adresse de faire entendre que, dans ce règlement général des litiges de la chrétienté, il prendrait en main beaucoup d'intérêts en souffrance, savait bien qu'il rencontrerait plus de sympathie que l'Empereur, et, de plus, il posa des conditions préalables que Frédéric repoussa de prime abord; double raison pour que la proposition n'eût aucune suite.

Cependant, quoique ce projet d'un congrès général fût rejeté, on n'en continua pas moins les négociations; le pape posa lui-même des conditions que Frédéric devait évidemment repousser, et que pourtant il fit mine d'accepter; ces conditions furent même solennellement publiées [2], mais il opposa aussitôt des fins de non-recevoir et des difficultés qu'on eût pu prévoir, que, peut-être en les posant, le pape avait même prévues.

« dum credendi et vivendi cunctis nationibus ordinare vellem. » (*Chronic. Sanpetr.* Erfurt. ap. Mencken. t. III, ad ann. 1252, potius 1250.) (Introd. p. DXV.) — [1] Introd. p. CDLXI. — [2] « Le 31 mars 1244, les envoyés impériaux prêtèrent serment sur la place de Saint-Jean-de-Latran, devant une assemblée composée de tous les personnages éminents alors réunis à Rome. Les articles du traité, copiés à un grand nombre d'exemplaires, furent aussitôt débités à la foule par des crieurs, au prix de six deniers, et le bruit se répandit dans toute l'Italie que la paix était définitivement conclue. » (Introd. p. CDLXII.)

Nous n'essayerons point de donner une idée du détail des mille incidents de ces négociations sans cesse interrompues et reprises, où toute l'habileté des négociateurs s'appliquait à prolonger les débats en évitant de parvenir à la conclusion. Il faut en demander l'histoire à cette introduction, où M. Bréholles l'a retracée dans une exposition très-claire et très-fidèle, où la mauvaise volonté et aussi la mauvaise foi des deux adversaires sont habilement dévoilées et jugées équitablement.

Enfin on renonça tout de bon à s'entendre. Néanmoins, dit l'auteur, « Innocent IV ne mit en avant aucun motif sérieux pour expliquer la « rupture des négociations[1]. »

Mais ces motifs sérieux, ils sont patents, on les voit au fond et dans tous les incidents de la querelle, ils avaient été vingt fois articulés, M. Bréholles les donne lui-même : c'est que l'intention réelle de Frédéric était de *surprendre le pape*, et que ses propositions étaient formulées dans ce but; c'est que Frédéric *avait pour habitude de tromper tous les autres*, c'est qu'il croyait *tenir le pape sous sa main*, et prétendait *lui imposer la paix;* c'est que Rome, et tout l'État ecclésiastique *étaient agités par les intrigues de l'Empereur,* au point que l'*Italie n'offrait plus au Saint-Siége aucune sécurité;* c'est que le pape était profondément pénétré de cette conviction que l'Empereur en voulait à sa personne, c'est qu'enfin il avait la conscience que les conditions que Frédéric avait posées étaient telles, que, s'il les acceptait, lui-même se prenait au piége qui lui était tendu. Le pape, d'ailleurs, était trop peu sincère pour croire à la sincérité de son ennemi; il était trop habile pour méconnaître l'habileté de Frédéric et surtout pour s'y fier. De plus, sentant son évidente infériorité en force matérielle, il jugeait qu'il était pour lui d'autant plus nécessaire, non pas seulement de donner toute l'extension possible à sa puissance spirituelle, mais aussi d'user de plus d'artifices pour compenser l'inégalité des forces.

L'historien laisse au lecteur « le soin de décider de quel côté, dans « cette grave circonstance, furent la sincérité et la bonne foi[2]. » La décision semble bien facile, et ne venons-nous pas de l'indiquer? L'habileté, des deux côtés; la bonne foi, d'aucun.

Mais, du moins, la franchise dans la haine se manifesta pleinement des deux parts, quand, les négociations rompues, la guerre ouverte éclata. Aux tentatives hypocrites d'une conciliation illusoire succédèrent des imputations réciproques d'assassinat. Ces outrageuses rumeurs,

[1] Introd. p. CDLXV. — [2] *Ibid.*

qui n'étaient pas nouvelles, redoublaient d'animosité et de violence, lorsque l'Empereur mourut.

Avec Frédéric disparut une des causes les plus sérieuses et les plus actives de la lutte que les papes avaient soutenue contre lui : la Sicile cessait d'être réunie à l'Empire, et l'indépendance des papes fut moins directement menacée; le péril était éloigné; le principe de querelle et d'incompatibilité entre les deux pouvoirs n'était ni supprimé, ni même affaibli. On ne tarda pas à s'en apercevoir; mais la suite n'est pas de notre sujet.

L'auteur a voulu donner une attention particulière à l'un des points les plus importants de l'histoire de Frédéric, ainsi que de la lutte des deux pouvoirs, et il a consacré un chapitre spécial à raconter l'*essai d'établissement d'une papauté laïque*. Il a dû nécessairement en toucher quelque chose dans le cours de son introduction, et nous l'avons déjà indiqué nous-même, mais le sujet valait la peine qu'il s'en occupât plus directement, et qu'il présentât à part les détails et l'ensemble de la question.

« Quand on pénètre un peu profondément dans la vie intellectuelle « du XIII^e siècle, dit M. Bréholles, on ne tarde pas à y reconnaître un « double mouvement dirigé contre l'Église romaine : l'un est le mouve- « ment hérétique, ou, pour mieux dire, anti-chrétien, qui, par les Ca- « thares, les Albigeois et les autres sectes dualistes, ne vise à rien moins « qu'à saper par la base l'édifice catholique, pour y substituer un établis- « sement religieux entièrement nouveau; l'autre est le mouvement réfor- « miste issu du radicalisme monacal et d'une dévotion désordonnée, qui « tend à l'abaissement du clergé régulier dans la personne de son chef. « Le premier venu, même en dehors du sacerdoce, peut, à force d'aus- « térités et de souffrances, s'élever au-dessus des puissances hiérar « chiques, et racheter par sa propre pénitence les péchés des hommes. « Ce fut là toujours l'idée de la démagogie chrétienne[1]. » Ces deux mouvements, que l'auteur suit et démêle avec sagacité, « plutôt diffé- « rents que contraires, » dit-il, trouvèrent leur expression dans des écrits également très-divers. Le mouvement cathare se manifesta par des livres dogmatiques, des catéchismes, des ouvrages sérieux et abstraits; le mouvement réformiste se sert du fabliau, de la légende, « il se concentre « surtout dans les nouveaux ordres monastiques sortis du peuple, il passe « par l'ascétisme mystique de l'abbé Joachim pour aboutir à l'Évangile « éternel[2]. »

[1] Introd. p. CDLXXXV. — [2] *Ibid.* p. CDLXXXVI.

M. Bréholles recherche quel fut celui de ces deux mouvements que suivit l'Empereur; quels éléments de force il emprunta aux dissidents, en quelle mesure il leur fit appel; enfin vers quel but il prétendit diriger la réforme religieuse; questions obscures encore, mais neuves et curieuses, ainsi qu'il le remarque.

L'auteur s'étonne de ce que les papes ont constamment accusé l'Empereur d'hérésie et l'ont frappé, sous ce prétexte, des anathèmes de l'Église. A ces accusations Frédéric, dit-il, opposa les plus formelles dénégations dans ses circulaires et ses écrits publics; il protesta toujours de son orthodoxie; il repoussait toute espèce de solidarité avec les cathares. M. Bréholles cite ses édits, ses lettres aux papes toutes remplies des protestations de sa fidélité à l'Église, qu'il offre même de seconder pour l'extermination des hérétiques; et il en énumère les dates jusqu'à « la veille de son excommunication[1]. »

Mais, en admettant que cette remarque de l'historien s'applique avec justice aux premiers démêlés de Frédéric et des papes, un temps arriva où l'argument cesse d'avoir sa valeur. M. H. Bréholles fait entre les actes officiels de l'Empereur et sa conduite une distinction qui ne nous semble pas rigoureusement exacte, et dont nous comprenons d'ailleurs que les papes ne lui aient pas tenu compte. Outre que, dès 1227, c'est-à-dire près de douze ans avant l'excommunication, Frédéric avait déjà publié un manifeste où l'on trouve nettement formulée la théorie dont il devait se servir « comme d'une machine de guerre pour battre en « brèche l'Église de son temps[2]; » outre que ses circulaires aux princes de l'Europe, remplies des plus injurieuses accusations contre le chef de l'Église, ces déclarations solennelles où Frédéric contestait la puissance spirituelle et annonçait ouvertement le dessein de s'en emparer par la création, à son profit, d'une papauté laïque, sont des actes parfaitement officiels, il faut bien convenir qu'ils éclairent d'une lumière à laquelle on ne saurait fermer les yeux les actes non officiels, et donnent à la conduite privée une signification manifeste pour tous. « Nous savons à « n'en pas douter, dit M. Bréholles, que l'Empereur professait un ratio- « nalisme philosophique emprunté aux Grecs et aux Arabes. Son indif- « férence, son incrédulité même en matière de foi, nous est révélée par « sa correspondance littéraire. Toutefois ce scepticisme ne sortait pas « d'un petit cercle de confidents intimes[3]. » Il n'y a point de petit cercle pour les rois, il n'y a point de confidents intimes; ce que nous savons, les papes le savaient. M. Bréholles en apporte lui-même la preuve :

[1] Introd. p. CDLXXXIX. — [2] *Ibid.* p. CDXCVII. — [3] *Ibid.* p. CDLXXXVIII.

« Il ose, écrivait Grégoire IX à saint Louis, s'immiscer dans les divins « mystères, lui qui, avant la sentence d'excommunication, s'en éloignait « avec horreur, en vrai païen,.... lui qui déclare qu'un Dieu n'a pu « s'incarner dans le sein d'une vierge[1]. »

Ces accusations et vingt autres pareilles sont consignées dans les lettres des papes; l'un de leurs agents en Allemagne, Albert de Béhan, les publiait dans ses pamphlets : « Faut-il s'étonner, écrivait-il, que « Frédéric répande froidement le sang au gré de son caprice, lui qui ne « craint pas d'être puni en ce monde et qui redoute encore moins les « peines éternelles? Car, dans son opinion, comme ses familiers l'as- « surent, l'âme périt avec le corps, suivant en cela l'hérésie des Saddu- « céens qui niaient la résurrection future et n'admettaient pas l'existence « des anges ou des purs esprits[2]. »

Les secrets de l'intimité de l'Empereur avaient, on le voit, une assez vaste publicité.

Ajoutons que le pape, dans l'exercice de son pouvoir spirituel, ne distingue pas les souverains des particuliers; les actions privées peuvent être l'objet des anathèmes de l'Église aussi bien que les actes officiels; tous les chrétiens sont également justiciables de la congrégation du dogme, et l'excommunication frappe au même titre les princes et les sujets. Et puis le Saint-Siége n'était-il pas, dans les opinions du temps, un tribunal où se jugeaient les fautes contre la morale aussi bien que les erreurs de la foi? Les papes avaient donc pleinement le droit, selon les doctrines de l'Église et le sentiment commun, d'excommunier Frédéric. Mais, si l'argumentation de M. Bréholles nous semble manquer de force au sujet de l'excommunication, elle se défend mieux dès qu'il s'agit de la déposition. Même au XIII[e] siècle, les partisans des doctrines ultramontaines, qui reconnaissaient au Saint-Siége le droit de déposer les rois, n'auraient pu trouver dans les actes publics du gouvernement de Frédéric les raisons suffisantes et plausibles d'une déposition. Je sais bien qu'en poussant jusqu'à l'extrême rigueur les conséquences de ces doctrines, on a pu dire que le droit d'excommunication entraînait, à l'égard des réfractaires, le droit de déposition; mais celui-ci a été contesté bien plus que l'autre; et, au surplus, comment les bornes d'un pareil droit pourraient-elles être définies et posées? C'est là une des raisons pour lesquelles cette prétention n'a jamais pu être un véritable droit.

[1] *Hist. diplom.* t. V, p. 459. — [2] Second pamphlet, dans Höfler, *Biblioth. der litt. Vereins von Stuttgard,* t. XVI, p. 75. Introd. CDLXXXVII.

Lorsque Frédéric s'associe au pape pour la poursuite des hérésies, lorsqu'il assimile les deux glaives, lorsqu'il dit, « C'est donc à nous deux « qui ne faisons qu'un d'assurer de concert le salut de la foi, » lorsqu'il surpasse, dans ses cruautés contre certains hérétiques, les cruautés de la justice ecclésiastique, ces excès d'un zèle moins pieux que politique, ne pouvaient tromper le pape, qui ne manqua pas de reprocher à Frédéric d'exercer ses vengeances impériales sous couleur de venger l'Église, et de sacrifier les gens qu'il faisait brûler à la sécurité de son pouvoir bien plus qu'au maintien de l'orthodoxie.

La perspicacité de la politique romaine avait deviné de loin Frédéric. M. Bréholles le reconnaît, et il trouve, dans cette habile prévoyance, le secret et la raison de la haine profonde que les chefs de l'Église romaine finirent par vouer à Frédéric II. Ce que Rome craignait, pense M. Bréholles, c'était bien moins les opinions hétérodoxes d'un homme qui, loin de les propager, protestait en toute occasion de la pureté de sa foi, que « la tentative de schisme dont l'Empereur donna le signal « avec une incroyable audace, tentative d'autant plus menaçante pour le « Saint-Siége, qu'elle flattait deux passions si puissantes malheureuse- « ment sur le cœur humain : l'orgueil et la cupidité. En effet, ce qu'on « n'a point assez remarqué, et ce qui, selon nous, est un fait de premier « ordre, c'est le but auquel tendait l'esprit hardi de Frédéric II, le désir « de régner sur les âmes comme il régnait sur les corps, d'établir une « Église indépendante dont il eût été le chef, et non-seulement de se « substituer au pape dans le gouvernement spirituel des États siciliens, « mais aussi de faire triompher chez les États voisins la suprématie reli- « gieuse du pouvoir laïque[1]. »

Cette vue ingénieuse, M. H. Bréholles la développe avec cette science des faits contemporains qu'atteste ce recueil; il montre, dans le mouvement réformiste que produisit la foule de religieux pullulant vers cette époque, « un nouveau système théologique qui devait bientôt se « faire jour dans l'*Introduction à l'Évangile éternel*[2]; » il montre Frédéric s'associant à cette agitation et « empruntant à ce mouvement réformiste « tout ce qui convenait à ses vues particulières. Il commença par pré- « coniser le retour à la primitive Église, dans le but de réduire le « clergé, quant aux choses matérielles, à ce que demandait saint Paul, « *victum* et *vestitum*. Postérieurement, il se déclara supérieur au pape en « sainteté et plus apte que lui à remplir les fonctions de vicaire du Christ[3]. »

[1] Introd. p. CDXCV. — [2] Publié à Paris, en 1254, et attribué au général des Mineurs, Jean de Parme. — [3] Introd. p. CDXCVII.

Il y a là « deux évolutions successives, » remarque l'auteur, et il s'applique à les suivre et à les déterminer.

Frédéric II, qui, dès 1227, comme nous l'avons dit, avait laissé pressentir, dans un manifeste célèbre, ses desseins non encore avoués de séparation d'avec l'Église romaine, ne ménagea plus rien après sa déposition proclamée dans le concile de Lyon, en 1239. Depuis cette époque, il déclara hautement ses projets de réforme, auxquels il était encouragé par l'assentiment qu'il rencontrait dans plusieurs contrées de l'Europe, et dont il s'exagérait la signification et l'importance. Parmi les déclarations publiques dont l'énergie et l'audace alarmaient le monde catholique, il faut remarquer la circulaire qu'il adressa aux princes chrétiens, conservée dans le recueil de Pierre de la Vigne [1], circulaire où il flétrissait, dans des paroles pleines d'amertume, les vices du clergé, ainsi que les abus introduits dans l'Église et dans la hiérarchie ecclésiastique; dénonçant à la papauté une guerre d'extermination, il invitait les princes à lui venir en aide pour cette œuvre *pieuse et réparatrice.*

L'émotion causée par un langage si ardent et tombant de si haut fut d'autant plus grande, qu'elle était d'ailleurs provoquée par les mœurs détestables dont une partie du clergé donnait alors le scandale. L'appel de l'Empereur fut entendu, et de divers côtés des clameurs de révolte répondirent aux siennes. « Que ces clercs corrompus par leurs richesses « mondaines soient réduits à la pauvreté de la primitive Église, disait « un manifeste des barons français [2], qu'ils nous laissent les affaires du « monde, et qu'occupés seulement à la prière ils rappellent les miracles « que nous ne voyons plus. »

Et un peu plus tard, déchirant hardiment le nuage dont sa prudence avait d'abord voilé à demi sa pensée, il s'attaqua au pape lui-même. « L'Église, s'écriait-il, est conduite par des chefs indignes, donnons-lui « des guides plus capables de la soutenir et de l'honorer; c'est à nous, « c'est notre devoir, d'accomplir cette réforme salutaire et cette trans- « formation qui importe à la gloire de Dieu [3]. »

« Mais, se demande l'historien, comment Frédéric II entendait-il la « réforme? comment prétendait-il l'appliquer là où il était maître de le

[1] Petr. de Vin. *Epist.* l. I, c. II. — [2] « Reducantur ad statum Ecclesiæ primitivæ, « et in contemplatione viventes, nobis, sicut decet, activam vitam ducentibus, osten- « dant miracula quæ dudum a seculo recesserunt. » (Manifeste publié à la fin de 1246, dans Matt. Paris, *Hist. maj. Anglor.* p. 483.) — [3] « Assistite nobis contra eos ut... « Ecclesiam, matrem nostram, dignioribus fulciendo rectoribus, sicut ad nostrum « spectat officium... ad honorem divinum in melius reformemus. » (Apud Höfler, docum. n° 57, p. 421. Introd. p. CDXCVIII.)

« faire, par exemple, dans son royaume de Sicile? C'était en se substi- « tuant lui-même au pape, en absorbant l'Église dans l'État. Il rêvait « une suprématie religieuse analogue à celle qu'exerçaient les souverains « grecs et musulmans, qui réunissaient en eux les deux pouvoirs[1]. » Les actes devaient être la conséquence de cette théorie; Frédéric, assimilant les partisans du pape aux criminels de lèse-majesté humaine et divine, condamnait au feu ceux qui introduisaient dans le royaume des lettres pontificales, ou qui s'écarteraient d'un formulaire rédigé par lui-même, et pour lequel il exigeait l'obéissance qu'on doit à la loi de Dieu[2].

Ainsi, sans enthousiasme religieux, sans passions fanatiques, l'Empereur se livrait à tous les emportements du zèle, et, dans sa bouche, la politique empruntait le langage violent des sectaires.

« Le schisme, dit M. H. Bréholles, fut alors consommé autant que le « permettaient l'état des esprits et la sourde opposition que Frédéric « rencontrait dans ses propres agents. Il fallut, sous peine d'être brûlé « vif, reconnaître que le maître des corps était aussi l'arbitre des cons- « ciences, et qu'il n'y avait plus d'autre chef de l'Église que le chef « même de l'État[3]. »

Et, pour justifier une assertion qui, dit-il, « paraîtra peut-être trop « absolue, » l'auteur précise l'époque à laquelle eut lieu le premier essai de scission, il reprend les événements depuis l'issue du concile de Lyon, où la déposition avait été prononcée, et, dans une narration succincte, il montre Frédéric II amené « à ne plus garder aucune mesure, et « résolu à renverser le pape, puisque le pape songeait sérieusement à « le renverser lui-même[4]. »

En marchant droit à son but, l'Empereur ne laissait pas de se servir de moyens détournés; il se rapproche secrètement des hérétiques et tolère leurs prédications subversives; des inconnus se répandent en Allemagne, convoquent les seigneurs et le peuple au son des cloches, et font retentir la chaire évangélique de leurs alarmes; le pape est un hérétique, les prélats sont des simoniaques, les prêtres, souillés de péchés mortels, sont indignes d'accomplir le mystère de l'Eucharistie!... « n'ajoutez foi, s'écriaient-ils, ni aux prêcheurs, ni aux mineurs, ni aux « cisterciens, ni à tous ces méchants moines... qu'il ne soit plus ques-

[1] Introd. p. CDXCIX. — [2] « Si ea capitulorum forma quam tibi dirigimus inter- « clusam aliquo modo compereris detorsisse, non sicut hactenus repellere debeas « vel includas, sed more binarum vulpium annexarum, submissis torturis igneis « puniri facias. » (Lett. au comte de Caserta; *Amplissima Collect.* t. II, col. 1191. Cf. Petr. de Vin. *Epist.* l. I, c. XIX. Introd. p. D.) — [3] Introd. p. DI. — [4] *Ibid.*

« tion du pape . . . priez plutôt pour le seigneur Empereur Frédéric et « pour son fils Conrad; ceux-là sont les parfaits et les justes [1]. »

« Aussi, ajoute M. Bréholles, aux yeux des courtisans de l'Empereur, « de ceux qui sont dans la confidence des orgueilleuses pensées du mo- « narque, Frédéric II est comme une incarnation du Dieu vivant. Pierre « de la Vigne, son principal ministre, devient aussi son premier apôtre, « ou, comme le fait clairement entendre un contemporain, le nouveau « Pierre, la pierre angulaire de la nouvelle Église. Ce jeu de mots peut « sembler une parodie, mais c'est une parodie sérieuse, et les textes « nouveaux que nous avons à produire serviront à le prouver [2]. »

Ces textes curieux, que nous nous bornons à indiquer, remplissent ici quatre ou cinq pages [3], et, de ces graves et unanimes témoignages, M. Bréholles tire la preuve « que Frédéric II a été, de son vivant, adoré « et divinisé à peu près comme une émanation de l'Esprit saint [4]. » Il s'en sert surtout pour confirmer la proposition principale avancée dans ce chapitre. « Ces citations, empruntées, dit-il, à des textes dont personne, « jusqu'ici, n'avait fait usage, permettent de ranger parmi les faits acquis « à l'histoire ce premier essai tenté par le pouvoir laïque pour l'établis- « sement d'une Église réformée [5]. »

[1] Albert. Stad. *Chronic.* ad ann. 1248, feuillet 220 v°, 1587, in-4°. — [2] Introd. p. DIV. Au reste, M. H. Bréholles remarque avec raison que, déjà même avant Frédéric II, des signes précurseurs de cette attaque à la puissance spirituelle s'étaient manifestés dans la lutte que soutint Adrien IV contre Frédéric Barberousse. « C'est « vous, écrivait celui-ci à l'archevêque de Trèves, en 1158, qui venez après Pierre « comme il vient après le Christ... Nous chasserons par la force celui qui s'est glissé « dans le bercail comme un voleur et un larron... On n'ira plus à Rome, mais à « Trèves, la seconde Rome. N'hésitez donc pas, héritier de Pierre, à vous insurger « avec nous contre celui qui se dit vicaire de Pierre et qui ne l'est pas. » — « Mais, « ajoute M. Bréholles, ce langage, malgré sa violence, n'indiquait encore, de la « part de l'Empereur, qu'une aspiration vers le déplacement de la suprématie spiri- « tuelle. Le siége de l'autorité pontificale eût été changé, mais non point son essence « même. Il ne s'agissait point alors, comme sous Frédéric II, de substituer au pape « une sorte de pontife laïque, gouvernant une Église de sa façon, organisée pour lui « et par lui. » (Introd. p. DV.) — [3] Introd. p. DVI-DX. Nous n'en citerons qu'un seul, où l'on voit l'Empereur s'emparer d'une des prérogatives exclusivement réservées aux papes: la cérémonie du baisement des pieds dans les églises; « dum sedens in « templo Domini tanquam Dominus facit sibi pedes a præsulibus et clericis osculari, « sacrumque nominari se imperans, etc. » — « Ces imputations, dit, au sujet de ce « passage, M. Bréholles, provenant d'écrivains dévoués à la cause du Saint-Siége, « pourraient paraître suspectes, si nous ne trouvions çà et là, dans la correspon- « dance des familiers de l'Empereur et de l'Empereur lui-même, des passages qui « en sont la confirmation non équivoque. » (Introd. p. DVI.) — [4] *Ibid.* p. DX. — [5] *Ibid.* p. DXIV.

Et, bien que cette audacieuse tentative n'ait point réussi, le souvenir ne s'en est pas effacé; et l'auteur invoque à ce sujet des autorités qui attestent que les efforts de Frédéric pour détruire l'Église romaine ont laissé une certaine impression dans les âges qui ont suivi.

Toutefois il ne faut rien exagérer; l'influence qu'a pu exercer Frédéric II était surtout personnelle; sa grande renommée avait ébloui le monde, ses doctrines l'avaient peu séduit; vers la fin de sa vie, sa puissance avait perdu beaucoup de sa force et surtout de son prestige, tandis que l'institution catholique, sortie victorieuse de cette lutte acharnée, restait sans rivale, et conservait encore l'obéissance comme la foi de la plus grande partie des populations de l'Europe.

On s'est demandé ce qui aurait pu arriver, si cet essai d'une papauté laïque avait réussi; mais nous demandons, nous, si, à cette époque, et surtout avec un réformateur tel que Frédéric, cet essai pouvait réussir. Que signifiait la papauté laïque impériale? C'était, en termes plus clairs, l'abolition du catholicisme dans une partie de l'Europe. Si Frédéric fût venu à bout de son entreprise, peut-être il y aurait eu une religion allemande comme il y avait une religion grecque, comme il y a eu depuis une religion anglicane; n'y aurait-il donc plus eu de religion catholique? Espérait-on que les papes consentiraient à cet anéantissement? Pouvait-on obtenir d'eux non-seulement une abdication du trône, mais encore un renoncement à leur puissance spirituelle? Est-ce que notre France avec son saint roi, est-ce que l'Angleterre, gouvernée par le pieux Henri III, est-ce que les royaumes d'Espagne, où les Maures étaient alors vaincus, est-ce que les villes d'Italie, quoique courbées sous la domination impériale, se seraient convertis à cette papauté laïque? Est-il bien sûr que les populations, même dans l'Empire, s'y fussent unanimement soumises? Ce schisme eût mis le pouvoir impérial plus à l'aise, sans doute, mais les populations qu'avaient-elles à y gagner? Les fauteurs de cette politique de Frédéric ne pouvaient invoquer en sa faveur l'intérêt de la liberté et le désir d'affranchir la catholicité de ce despotisme sacré qui troublait le monde chrétien, puisque ce pouvoir, qu'il condamnait dans les mains du pape, l'Empereur s'en emparait pour lui-même, et dans le seul intérêt de sa puissance temporelle. On pouvait prévoir, d'ailleurs, avec quelle violence il l'exercerait; le passé était le garant de l'avenir; persécuteur de l'hérésie, ne poursuivait-il pas, sous le masque du zèle religieux, ses vengeances politiques? Quelle apparence que les partisans d'une réforme religieuse eux-mêmes eussent voulu mettre le double glaive dans la main d'un prince qui se servait de son glaive impérial avec une telle cruauté?

Ces considérations nous dispensent de chercher quelles conséquences eussent pu suivre le succès de cette folle tentative de Frédéric II.

Nous ne voudrions point passer sous silence un morceau curieux, et d'un intérêt historique assez neuf, où l'auteur, s'arrêtant un moment au milieu du récit de ces interminables querelles, fait le tableau de l'administration impériale en Italie sous Frédéric II.

Au gouvernement ecclésiastique, qu'il s'efforçait de détruire, Frédéric voulut substituer un gouvernement militaire. « Aucun auteur, à « notre connaissance, dit M. H. Bréholles, n'a entrepris d'indiquer le « système de gouvernement que les Empereurs d'Allemagne prétendaient « imposer à l'Italie pour la rattacher à l'Empire. Grâce à la série con- « tinue des pièces que nous avons réunies, il est aujourd'hui possible « d'en présenter le tableau pour la période qu'embrasse le règne de « Frédéric II. Au milieu des révolutions et des agitations continuelles « qui troublaient la Lombardie et l'Italie centrale, on ne doit point « s'étonner que ce gouvernement ait été exclusivement militaire, ou du « moins que les pouvoirs administratifs et judiciaires aient été réunis « aux attributions de celui qui commandait les armées. On remarquera, « en outre, que la délégation de l'autorité impériale, d'abord confiée à « des prélats dans un but pacifique, passa ensuite et resta constamment « entre les mains des hommes de guerre, à mesure que la résistance du « parti guelfe devint plus vive et s'organisa plus fortement[1]. »

L'action nominale de ce gouvernement devait s'étendre sur l'Italie entière depuis les Alpes jusqu'aux confins du royaume de Naples. Il ne fonctionna avec quelque régularité qu'à partir de l'année 1237, époque où Frédéric II rompit ouvertement avec la ligue lombarde. Les vicaires généraux de l'Empereur et les podestats impériaux étaient en réalité placés sous les ordres d'Eccellino da Romano, ce tyran célèbre par ses cruautés et par le surnom de *féroce*, l'un des mieux mérités entre tous ceux que l'histoire a consacrés. Il avait épousé une fille naturelle de Frédéric II, et, quoique cet Empereur, peu clément lui-même, eût cependant imposé quelque frein aux fureurs sanguinaires de son lieutenant, on peut bien croire que ce vicaire de Frédéric était l'homme le moins propre à faire adopter le gouvernement militaire auquel l'Empereur prétendait soumettre l'Italie. Le choix de cet homme fut certainement une des fautes de Frédéric, auquel l'auteur accorde pourtant, avec raison, sur le gouvernement de l'Italie, des vues utiles et une pensée d'homme d'État.

[1] Introd. p. CDLXXI.

« Tout imparfait qu'il fût, dit M. Bréholles, ce système de gouverne-« ment, s'il avait pu s'établir et se régulariser, aurait eu pour résultat « la concentration de l'autorité politique..... presque tous les agents « de l'Empereur en Italie furent des Italiens et non des Allemands. « Assurément ce prince voulut rattacher l'Italie à l'Empire, mais en « conservant aux Italiens une vie distincte et en groupant leurs forces « autour d'un pouvoir unique capable de les contenir et de les di-« riger [1]. »

Nous ne saurions partager la confiance de M. Bréholles sur le profit qu'eût tiré l'Italie de la domination de Frédéric; peut-être n'en eût-elle pas obtenu plus d'indépendance que de liberté. Son aïeul et son père avaient longtemps combattu pour être les maîtres de l'Italie et non pour l'affranchir; Frédéric II lui-même l'eût gouvernée avec ses instincts despotiques et ses prétentions à réunir en sa main tous les pouvoirs. « Pour la maison de Brunswick comme pour la maison de Souabe, il « s'agissait toujours de soumettre l'Italie à l'Allemagne. » C'est M. de Cherrier qui l'a dit, et je crois que cette opinion d'un homme qui a si bien étudié le pays et l'époque, mérite qu'on s'y arrête. Frédéric, plus éclairé que ses deux prédécesseurs dans la science du gouvernement, doit sans doute être placé bien au-dessus d'eux; mais cette habileté même, à quoi l'eût-il employée, si ce n'est à consolider son redoutable pouvoir?

Toutefois, quel qu'eût été le sort de l'Italie sous le joug impérial, faut-il la féliciter d'y avoir échappé? Ce n'est pas l'avis de M. Bréholles, qui peint sous de bien sombres et trop fidèles couleurs son orageuse et précaire indépendance.

« On vit, dit-il, se développer avec une intensité nouvelle, dans ce « beau et malheureux pays, le fléau des rivalités communales, des dis-« cordes intestines, de la tyrannie individuelle se substituant à l'anarchie « sans parvenir à la détruire. A mesure que le territoire et la puissance « se morcelaient en mille parts, le sentiment d'une patrie commune « s'obscurcissait et s'éteignait dans les cœurs. Le gouvernement des Em-« pereurs, tel que le concevaient les Gibelins, même despotique pen-« dant un certain temps, aurait toujours mieux valu que celui de ces « abominables tyrans qui sont la honte de leur patrie et de l'humanité. « Ni les républiques italiennes à l'époque de leur liberté, ni les maîtres « qu'elles se donnèrent plus tard ne surent fonder cette fédération qui « avait pourtant son principe naturel dans la communauté de la race et

[1] Introd. p. CDLXXXIII.

« du langage, et qui seule aurait pu sauver l'Italie de ses propres dis« cordes et de l'invasion étrangère[1]. »

Cette étude sur le gouvernement que le génie de Frédéric avait voulu donner à l'Italie nous a semblé singulièrement intéressante, et elle était d'une difficulté égale à son intérêt; il fallait cette longue et fructueuse recherche des documents contemporains, cette constante habitude de les étudier, de les comparer, de les expliquer, pour en obtenir tous les enseignements que M. Bréholles en a recueillis, pour pénétrer si avant dans les obscurités d'une époque difficile à connaître, et dont, à moins de faire un pareil travail, il eût été impossible d'avoir une si lucide intelligence.

Et maintenant, si nous essayons de résumer dans quelques lignes les impressions que nous laisse l'étude de ces dix volumes de documents et de la savante introduction qui les précède, après avoir remarqué l'immense labeur que ce recueil atteste, nous dirons que, sans rien dissimuler des excès des papes qui ont eu à lutter contre Frédéric II, sans excuser aucune de ces prétentions exagérées qui ne pouvaient manquer de troubler profondément l'ordre social, et qui ne sont pas plus conformes à l'esprit chrétien qu'à la bonne politique et aux vrais intérêts de la papauté, il reste évident que la conduite de Frédéric II fut, durant tout son règne, sinon une justification, au moins une explication de la conduite des trois pontifes qu'il a rencontrés en face de lui. Nous ne voulons pas dire que des papes tels que les deux Innocent et Grégoire IX, génies ambitieux et dominateurs, n'eussent pas été tentés de mésuser, même sans les provocations de Frédéric, de l'immense pouvoir que l'esprit du temps laissait dans leurs mains; ce que nous pensons c'est qu'une grande partie de la responsabilité d'événements qu'il faut déplorer pèse sur l'Empereur. Lorsqu'on suit pas à pas les incidents et les vicissitudes de cette querelle, qui, sans se vider, occupa, travailla misérablement le XIII^e^ siècle, il est impossible de ne pas voir que Frédéric, forcé d'emprunter le secours de l'Église pour recouvrer un pouvoir perdu, durant son enfance, au milieu des laborieuses épreuves par lesquelles l'Empire dut passer, vassal du Saint-Siége, selon les lois du temps, pour le royaume de Sicile, commença par un insigne manquement de foi (la réunion du royaume et de l'Empire) une suite d'attaques multipliées qui devait aboutir à cette situation étrange où l'Empereur, en même temps qu'il se plaignait justement des usurpations du pape sur le temporel, donnait au Saint-Père le droit de

[1] Introd. p. CDLXXXIV.

lui rejeter le reproche de s'attaquer au spirituel. Il est impossible de ne pas voir, dans les procédés des deux puissances rivales, un égal emportement, une égale astuce, un égal mépris du droit des autres; et qu'enfin, dans cette lutte à outrance, un excès chez l'un allait toujours provoquer un excès chez l'autre.

Ce fut un malheur, un très-grand malheur dans les affaires humaines, qu'au moment où se produisait dans toute sa violence ce formidable conflit du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, un homme tel que Frédéric II se trouvât mêlé à cette grande question; personne moins que lui n'était capable de la résoudre. Ce n'était pas en contestant au pape sa puissance légitime qu'on pouvait espérer de lui contester victorieusement son pouvoir usurpé; s'arroger avec audace le droit de gouverner l'Église, s'immiscer dans les affaires de Rome, créer une papauté laïque, ce n'était pas un bon moyen de maintenir dans ses justes limites la papauté ecclésiastique et d'empêcher le pape de se mêler des affaires du siècle. Frédéric, d'une bonne cause en fit une mauvaise par la manière dont il s'en empara et la défendit. L'homme, en lui, discréditait l'Empereur, son caractère ôtait toute confiance à ses actes d'homme d'État, sa morale compromettait sa politique. Malgré ses incontestables qualités, le prince que nous montre cette foule de documents tout remplis d'instruction et d'autorité, loin de pouvoir concilier les deux puissances, devait mettre dans un état plus ardent d'antagonisme les passions déjà exaspérées d'une et d'autre part, et pousser jusqu'aux dernières extrémités l'irritation d'une querelle qui a causé tant de calamités dans ce siècle et dans les siècles suivants. Mettons un instant par la pensée le roi de France à la place de l'Empereur; nous ne voulons pas prédire ce qui serait arrivé; il n'est donné à personne de tirer des conséquences certaines d'une supposition, mais nous dirons, sans craindre de nous tromper, que les choses se seraient passées d'autre sorte. Louis IX a eu affaire aux mêmes papes que Frédéric, et Louis IX n'a rien cédé ni rien compromis. Je sais bien que le roi de France n'était pas, à l'égard du Saint-Siége, dans une position parfaitement pareille à celle de l'Empereur, mais il a eu plus d'une occasion de prouver quelles étaient au besoin sa fermeté et sa sagesse, sa vigueur et sa modération, et, sans prétendre qu'il fût parvenu à triompher complétement de difficultés inhérentes à la nature des choses, ce qu'on peut affirmer c'est que son caractère respecté, sa conduite exemplaire, sa bonne foi exempte de tout soupçon, sa prudence, qui le garantissait également des témérités de la force et des lâchetés de la faiblesse, eussent donné à la lutte un tout autre caractère, mis du calme au lieu d'emportement, opposé des

résistances raisonnables, par conséquent solides, à des prétentions exorbitantes, amené enfin des résultats plus conformes à la justice, à la raison, et aussi plus rassurants pour la paix future du monde.

Quoi qu'il en soit, à la mort de Frédéric II la puissance sacerdotale restait victorieuse, la puissance séculière succombait; mais la question qui les avait armées l'une contre l'autre était-elle résolue, le principe était-il établi et fixé, les droits étaient-ils définis et reconnus? Un siècle entier de calamités avait passé; dans ce duel mémorable, l'Église avait eu pour champions Alexandre III, Grégoire IX, les deux Innocent, quatre papes des plus illustres, d'une volonté indomptable, d'une capacité incontestée; l'Empire, trois de ses chefs les plus fameux, Frédéric Barberousse, Henri VI, Frédéric II, hommes diversement habiles, mais d'un génie également puissant; et, à la fin de cette lutte ardente et opiniâtre de cent années, l'Église et l'Empire se retrouvaient l'une vis-à-vis de l'autre dans la même position qu'au début; et la querelle assoupie se réveilla avec toute sa violence, avec toutes ses inextricables difficultés, dès que se retrouvèrent en présence deux hommes capables de lui rendre sa funeste importance : Boniface VIII et Philippe le Bel.

Il est triste pour celui qui étudie, dans la succession des événements de l'histoire, les destinées humaines, de voir combien, le plus souvent, les longues calamités, les luttes sanglantes, les plus douloureux travaux que s'imposent les hommes, restent stériles pour leur bonheur et profitent peu au bien-être de l'humanité.

Nous souhaitons que notre analyse n'ait pas donné une idée trop imparfaite de cette remarquable introduction. A part quelques opinions que nous ne partageons pas, quelques vues qui ne sont pas les nôtres, quelques conjectures hasardées peut-être, cet ouvrage de M. H. Bréholles, qui résume si habilement une immense collection de documents originaux, nous a semblé digne de l'approbation des esprits sérieux et du succès qu'il a obtenu. Une narration savante, nourrie de faits, éclairée d'appréciations judicieuses, animée d'un intérêt dû à l'importance des événements comme au talent de l'historien, enfin une ferme et loyale impartialité dans un sujet où la passion risque si facilement de s'égarer et d'égarer les lecteurs, ce sont là des mérites peu communs, et qui placent dans un rang assez élevé une œuvre d'histoire.

M. AVENEL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du 6 avril, l'Académie française a élu M. Camille Doucet à la place vacante par le décès de M. Alfred de Vigny, et M. Prévost-Paradol à la place vacante par le décès de M. J. J. Ampère.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Valenciennes, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris le 13 avril.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La France sous Louis XV, par M. Alphonse Jobez, ancien représentant. Paris, Didier et Cie, 1865, in-8°, 569 pages. — Ce second volume contient la fin de la régence du duc d'Orléans, le ministère du duc de Bourbon, et le commencement de celui de Fleury, jusqu'à la fermeture du cimetière de Saint-Médard. C'est un espace de quinze ans (1717-1732) durant lequel il n'y a guère de grands événements, mais qui n'en présente pas moins beaucoup d'intérêt. Le système de Law, la conspiration de Cellamare, la peste de Marseille, le cardinalat de Dubois, la bulle *Unigenitus*, les miracles du diacre Pâris, etc. tels sont les principaux faits que l'auteur rencontre à cette époque. Il les expose avec une juste étendue, et il en montre impartialement le singulier caractère. Le désordre intérieur de la France s'aggrave tous

les jours, et le triste règne de Louis XV s'ouvre au milieu de la corruption générale, qu'il devait encore accroître. M. Alphonse Jobez s'est particulièrement attaché à la peinture des mœurs; et le tableau qu'il en trace, sans être absolument neuf, est cependant très-curieux et très-instructif.

Les Devoirs. essai sur la morale de Cicéron, par M. Arthur Desjardins, avocat général près la Cour impériale d'Aix, ouvrage couronné par l'Institut. Paris, Didier et Cie, in-18, 1865, XVII-445 pages. — L'ouvrage de M. Arthur Desjardins a remporté, en 1864, le prix du concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques. La morale de Cicéron n'a jamais été exposée avec plus de justesse, ni avec une connaissance plus étendue des sources diverses auxquelles elle a été puisée. M. Arthur Desjardins est un admirateur passionné de ce beau génie qui a tracé d'une main si sûre le code de l'honnêteté et de la vertu. L'enthousiasme de l'auteur passera facilement à ceux qui le liront; et, bien que le *De Officiis* n'ait pas cessé d'être étudié par les moralistes et les philosophes, le travail de M. Arthur Desjardins en ravive en quelque sorte la gloire: on est heureux de parcourir de nouveau avec lui ces nobles doctrines qui semblent pressentir déjà et qui préparent l'avénement moral du christianisme.

Des sciences politiques et administratives et de leur enseignement, par Émile Lenoël, docteur en droit. Paris, imprimerie de Cosse et Dumaine, librairie de A. Durand, 1865, in-8° de VII-420 pages. — C'est pour repondre à une question proposée par l'Académie des sciences morales et politiques que M. Lenoël a entrepris l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, et auquel l'Académie a accordé une récompense en 1864. L'auteur cherche à déterminer d'abord les connaissances nécessaires aux administrateurs; il étudie ensuite les institutions fondées ou proposées en France pour préparer, par l'enseignement, aux fonctions administratives, et les compare avec celles qui sont en vigueur dans divers États de l'Europe, particulièrement dans le Wurtemberg et en Prusse. La dernière partie de l'ouvrage indique, avec une sage réserve, les mesures que M. Lenoël propose de prendre pour établir des institutions d'enseignement spécial, qui fourniraient à l'État des candidats aux fonctions publiques.

Histoire de Meaux et du pays meldois, par M. A. Carro, Meaux et Paris, 1865, in-8°, VII-564 pages. — M. A. Carro, le savant bibliothécaire de la ville de Meaux, était mieux placé que personne pour accomplir l'œuvre qu'il a entreprise, et sa monographie est certainement une des meilleures de toutes celles qui ont été tentées sur des sujets analogues dans ces derniers temps. Il n'y avait, jusqu'à présent, que des notices plus ou moins étendues sur la ville de Meaux, tout importante qu'elle est; il n'y avait point de véritable histoire. Celle de M. A. Carro peut être regardée comme complète, remontant au delà de l'invasion romaine et arrivant jusqu'à nos jours. La science de M. A. Carro est profonde, surtout elle est précise et claire. Il a su, en outre, la revêtir d'un style plein d'agrément, qui rend la lecture de son livre aussi facile qu'instructive. Des planches et des cartes lithographiées sont jointes au texte, ainsi que des notes et pièces justificatives en assez grand nombre. M. A. Carro a consacré à Bossuet un chapitre spécial et très-intéressant.

BELGIQUE.

Don Carlos et Philippe II, par M. Gachard. Bruxelles, imprimerie de Devroye, 1863, 2 volumes in-8°, ensemble de XXII-736 pages. — M. Gachard, à qui l'on doit

déjà tant d'importants travaux sur l'histoire des Pays-Bas au XVIᵉ siècle, s'est proposé, dans cet ouvrage, d'éclaircir, à l'aide de documents inédits, un des événements les plus dramatiques et les plus mystérieux de cette époque, l'arrestation et la mort de don Carlos, fils de Philippe II. Il a puisé aux sources authentiques, c'est-à-dire à des correspondances manuscrites conservées pour la plupart dans la bibliothèque de Madrid et aux archives de Simancas, le récit le plus fidèle et le plus circonstancié des faits qui amenèrent cette catastrophe si diversement jugée par les historiens. A-t-il réussi à dissiper tous les doutes? Nous n'oserions l'affirmer; mais son livre, appuyé de témoignages considérables et écrit sans parti pris, sera lu avec un vif intérêt. Plus indulgent pour don Carlos et plus sévère pour Philippe II que M. Charles de Mouy, dont il a paru, il y a deux ans, une étude sur le même sujet (voyez notre cahier d'octobre 1863, p. 675), M. Gachard arrive à cette conclusion que le roi d'Espagne n'a pas voulu la mort de son fils, mais qu'on peut l'accuser d'avoir fait endurer au jeune prince des tortures morales qui l'ont poussé à se laisser mourir.

ITALIE.

Kholâçat-al-Hissâb ou *Quintessence du calcul*, par Behâ-eddin-al-Aamoulî, traduit et annoté par Aristide Marre, 2ᵉ édition, Rome, 1864, in-8°, XI-82 pages. — Behâ-eddîn, né à Aamoul, dans le pachalik de Damas, en 1547, et mort à Ispahan en 1622, est l'auteur de plusieurs grands ouvrages de mathématiques et du manuel élémentaire dont M. Aristide Marre a publié la traduction. Ce manuel d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie fort abrégées, est curieux en ce qu'il montre où en était, chez les musulmans, l'enseignement vulgaire de ces sciences à la fin du XVIᵉ siècle, au même moment où elles allaient être renouvelées en Europe. M. Aristide Marre a enrichi sa traduction de notes savantes, qui attestent une connaissance étendue de l'histoire des mathématiques parmi les peuples orientaux. La première édition avait paru, il y a près de vingt ans, en 1846, et cette seconde est dédiée au prince D. B. Boncompagni, auteur lui-même de travaux analogues fort estimés.

TABLE.

	Pages.
De l'état actuel du Japon. (5ᵉ et dernier article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.).	209
Considérations sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes, etc. par M. Claude Bernard. (2ᵉ article de M. E. Chevreul.)	227
Comicorum latinorum reliquiæ. (2ᵉ article de M. Patin.)	237
Historia diplomatica Friderici secundi, etc. — Collegit, ad fidem chartarum, etc. J. L. A. Huillard-Bréholles. (4ᵉ et dernier article de M. Avenel.)	247
Nouvelles littéraires. — Livres nouveaux	270

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1865.

Du bouddhisme au Tibet.

Buddhism in Tibet, illustrated by literary documents and objects of religious worship, by Emil Schlagintweit, LL. D. etc. Leipsig, F. A Brockhaus, 1863, xxiv-403, gr. in-8°.

Le Bouddhisme au Tibet, expliqué par des documents littéraires et des objets du culte religieux, avec un atlas de vingt planches in-f°, par M. Émile Schlagintweit, etc.

Parmi les pays bouddhiques, il n'y en a peut-être pas de plus curieux à étudier que le Tibet. C'est le seul où le clergé en soit arrivé à s'organiser et à former une hiérarchie régulière, investie de pouvoirs sociaux. Partout ailleurs, les religieux, quelque nombreux qu'ils aient été, sont demeurés en dehors du gouvernement de la société; ils ont borné leur influence à donner de pieux exemples, en même temps qu'ils s'occupaient à faire leur propre salut; ils édifiaient le peuple; ils l'éclairaient même dans une certaine mesure, en retour des aumônes qu'ils en recevaient; nulle part ils n'ont songé, ou, du moins, ils ne sont parvenus à régir la nation qui les entretenait. Ce n'est qu'au Tibet que ce résultat s'est produit; le bouddhisme y a fondé une véritable et très-puissante théocratie. C'est le lamaïsme, qui n'a été connu pendant longtemps que par les contes ridicules répandus sur le grand lama. Aujourd'hui la lumière commence à se faire sur ces singulières institutions et sur ce peuple superstitieux, soumis dévotement à ses prêtres. Mais, pour bien des causes, nous en savons encore beaucoup moins que nous ne

voudrions; et, quoique ce sujet ait été abordé dans plusieurs ouvrages estimables, il reste encore très-obscur et très-incomplétement traité. On en doit d'autant plus de gratitude à ceux qui essayent d'éclaircir ces premiers renseignements, et de nous en procurer de nouveaux, puisés à diverses sources.

Le Tibet actuel[1] ne compte pas tout à fait sept millions d'habitants; ils sont tous voués à la religion du Bouddha, interprétée d'une façon assez grossière, et altérée profondément par la religion indigène qui a précédé. On ignore quel était précisément cet ancien culte national; mais on peut deviner, au moins en partie, ce qu'il était, par les transformations bizarres qu'il a fait subir au bouddhisme. C'est, à ce qu'on présume, dans le VII[e] et le VIII[e] siècle de notre ère que la doctrine de Çâkyamouni s'est introduite définitivement au Tibet. Elle existait déjà dans l'Inde depuis plus de douze cents ans; mais, au milieu du brahmanisme, elle avait fait peu de progrès; on l'y tolérait en la méprisant. Des bords du Gange, elle s'était répandue d'abord au sud avec plus de facilité; et l'on se rappelle que la conversion de Ceylan en particulier avait eu lieu trois ou quatre siècles avant notre ère. Au nord, le prosélytisme avait été moins heureux et moins rapide, sans doute parce que l'Inde avait moins de rapports avec cette partie des peuples voisins, dont elle était séparée par la chaîne de l'Himâlaya.

Malgré les obstacles naturels, qu'on ne surmonte même de nos jours qu'avec la plus grande peine, des pèlerins bouddhistes avaient pénétré dans le Tibet dès l'an 371 de l'ère chrétienne[2]. Ils avaient été bien accueillis par le roi qui régnait alors, et ils lui avaient remis quelques ouvrages canoniques, regardés comme les plus précieux de tous les présents qu'ils lui offraient. Cette tentative, purement religieuse, n'avait pas été très-féconde; mais, à côté des dogmes du Tathâgata, les bouddhistes transportaient aussi, sans y penser, quelques débris de la civilisation hindoue, supérieure de tant de façons à la barbarie tibétaine. Il paraît que ces livres venus de si loin et propagés avec zèle, quoique fort lentement, donnèrent à penser aux habitants du Tibet. En 632, un roi, dont le nom est resté célèbre dans les annales du pays[3], envoya

[1] Le Tibet est situé entre le 27[e] et le 35[e] 30' degré de latitude nord, et entre le 69[e] et le 100[e] degré de longitude est. Il a 700 lieues de l'est à l'ouest, sur 250 environ du sud au nord. Le climat y est assez tempéré; mais il est moins chaud cependant que la latitude ne l'indiquerait, parce que le plateau est fort élevé. — [2] *Buddhism in Tibet*, M. Émile Schlagintweit, p. 64 et suivantes. — [3] Ce roi se nommait Srongtsan Gampo, et son premier ministre se nommait Thoumi Sambhota. Ce dernier passe pour une incarnation de Mandjouçrî Bodhisattva, représen-

son premier ministre dans l'Inde, avec seize autres missionnaires, pour étudier les livres sacrés du bouddhisme, et surtout la langue dans laquelle ils étaient écrits. Ces missionnaires, moitié religieux, moitié littéraires, furent spécialement chargés de rapporter le système alphabétique usité dans la presqu'île, afin qu'on l'adaptât à l'idiome tibétain. Ils y réussirent à souhait; et, quand ils furent rentrés dans leur patrie, ils purent la doter d'une écriture et d'un alphabet empruntés en partie au dévanagari indien; ils rectifiaient aussi la grammaire par des règles moins imparfaites[1].

C'est là ce qui assura la conversion du Tibet à la foi du Bouddha. En possession d'une écriture plus commode et d'une grammaire meilleure, on put traduire les livres sacrés du bouddhisme, et les faire ainsi comprendre de la population tout entière. Mais les ouvrages orthodoxes étaient nombreux autant que prolixes, et ce travail, malgré l'ardeur persévérante qu'on y appliqua, fut très-long. Il ne fallut pas moins de trois à quatre siècles pour l'achever; et toutes ces traductions vinrent se réunir dans deux vastes collections, l'une appelée le *Kandjour*, ou Traduction des préceptes, l'autre appelée le *Tandjour*, ou Traduction de la science. C'est, d'une part, avec les Soûtras, ou discours du Bouddha, tout ce qui concerne la discipline et la morale; et, d'autre part, c'est un mélange d'une foule d'ouvrages philosophiques, littéraires et grammaticaux. Le Kandjour ne remplit pas moins de cent huit volumes in-f°, et le Tandjour en contient plus du double. Ces deux compilations, d'importance diverse, ont reçu l'arrangement officiel qu'elles ont maintenant vers le début du XVIII° siècle, et elles furent imprimées, de 1728 à 1746, à Vârthang, ville fameuse par ses productions typographiques, sur l'ordre de Mivang, régent de Lhassa. Plusieurs des bibliothèques européennes ont pu se procurer ces deux recueils complets, entre autres celle de Saint-Pétersbourg et celle de la Compagnie des Indes à Londres. La Bibliothèque impériale de Paris n'a que le Kandjour. Le contenu de ces immenses ouvrages nous est sommairement connu par les analyses qu'en ont données quelques savants, entre lesquels il faut nommer en première ligne le courageux et infortuné Csoma de Körös[2].

tant suprême de la sagesse. Le premier jour de l'année tibétaine est consacré à Mandjouçrî. — [1] Voir la *Grammaire de la langue tibétaine*, par M. Ph. Éd. Foucaux, 1858. C'est le seul ouvrage de ce genre que nous possédions en notre langue; et, à bien des égards, il est supérieur à ceux de Csoma de Körös et de M. I. J. Schmidt. — [2] Pour les services que Csoma de Körös a rendus aux études bouddhiques et tibétaines, on peut voir ce que dit Eug. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 6 et suivantes; et aussi M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Ti-*

Ce ne sont presque entièrement que des traductions du sanscrit; mais elles renferment, en outre, quelques ouvrages originaux, qui comptent dans la littérature tibétaine, d'ailleurs assez peu riche.

Le succès de ces traductions fut prodigieux dans les temps qui les virent naître, et leur influence bienfaisante s'étendit peu à peu au delà même du Tibet. Ce pays avait reçu dès longtemps l'imprimerie de la main des Chinois; il en faisait un très-habile usage; et, selon toute apparence, c'est là ce qui conféra aux ouvrages dont se composent le Kandjour et le Tandjour l'autorité dont ils jouissent dans toute l'Asie centrale. Chez les Tartares, chez les Mongols et plusieurs autres peuples de ces régions, il n'y a pas de monastère bouddhique qui n'ait sa bibliothèque tibétaine[1]. Ce n'est peut-être pas là une nourriture très-substantielle; mais, sans celle-là, toutes ces nations n'en auraient eu aucune, et le bouddhisme tibétain leur a procuré la seule culture dont leur intelligence fût capable.

Quant au Tibet lui-même, c'est à l'Inde bouddhique qu'il doit tout ce qu'il a été et tout ce qu'il est encore. Sans elle, il serait demeuré dans la nuit la plus épaisse de l'idolâtrie. Si l'on en juge par les récits des voyageurs qui l'ont visité tout récemment, il ne peut pas être placé très-haut dans l'échelle morale des nations; mais, sans le bouddhisme, il serait encore bien plus bas. Il s'est passé là un de ces phénomènes qui, sans être très-rares, méritent cependant toujours d'être remarqués dans l'histoire de l'esprit humain. Le Kandjour et le Tandjour, qu'on peut regarder comme les livres sacrés du Tibet, ne sont que des contre-épreuves de monuments étrangers; et le peuple tibétain, impuissant à se donner une vie propre, a demandé tout ce qui lui manquait à des voisins qui étaient plus avancés que lui, sans l'être non plus beaucoup eux-mêmes. C'est ce qui arrivait également vers cette époque au peuple arabe. Il empruntait la meilleure partie de sa culture intellectuelle aux ouvrages grecs, qu'il traduisait aussi. Il venait de produire spontanément sa religion; pour la science, il était contraint de s'adresser à de plus habiles, et c'est à l'école de la Grèce qu'il se mettait. Les Arabes sont fort au-dessus des Tibétains, puisqu'ils ont pu, durant quelque temps, enseigner l'Europe elle-même; mais le procédé a, des deux parts, grande analogie; et c'est par la traduction que les Arabes firent leur éducation scientifique, de

bet, p. 82 et 83. C'est Csoma qui a ouvert la route, au milieu de difficultés qui auraient semblé tout à fait insurmontables à un cœur moins résolu. Il est bon de rappeler, chaque fois que l'occasion s'en présente, l'héroïsme de ces martyrs de la science. Après Csoma, c'est le célèbre et généreux M. B. H. Hodgson qu'il faut nommer, et M. I. J. Schmidt. — [1] M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Tibet*, p. 80.

même que c'est par des traductions d'un autre ordre que les Tibétains, très-loin d'être aussi bien doués, firent leur éducation religieuse et littéraire.

Ce ne fut pas, d'ailleurs, sans avoir à combattre d'assez vives résistances que le bouddhisme finit par s'implanter au Tibet. Assez peu de temps après l'introduction de l'alphabet et le commencement des premières traductions, il avait fallu faire venir encore de l'Inde de savants personnages, pour renouveler des études inexpérimentées et assez mal conduites à l'origine. Le nouveau culte excitait de violentes rancunes parmi les partisans du culte ancien; et, dans les premières années du xe siècle, un roi nommé Langdar essaya de détruire la religion venue de l'Inde; il voulut faire démolir les temples et les monastères, et brûler les livres et les images. Mais le bouddhisme était déjà trop enraciné pour que les chefs mêmes de l'État pussent l'arracher. Langdar périt dans un soulèvement populaire; et, sous son petit-fils, qui s'était attaché à des sentiments tout contraires, le bouddhisme reprit une prépondérance qui, depuis cette époque, n'a point été sérieusement contestée.

Seulement, l'orthodoxie a été plus d'une fois troublée par des schismes. Les écoles et les sectes se sont multipliées; il a fallu assez fréquemment recourir à des réformes pour apaiser leurs divisions et réfréner les désordres et le charlatanisme de prêtres corrompus. A la fin du xive siècle, un des réformateurs les plus fermes et les plus sages fut le fameux Tsonkhapa, dont les ordonnances sont encore en vigueur, et qui corrigea une foule d'abus. On a cru, mais à tort, qu'il avait reçu les conseils d'un missionnaire chrétien; le fait n'est pas du tout certain; et il est présumable que cette hypothèse n'a été inventée que pour expliquer les ressemblances assez frappantes, mais tout extérieures, que le bouddhisme, au Tibet comme partout, offre avec quelques formes de la religion catholique. Depuis cinq siècles, la foi bouddhique a régné sans partage; et, lorsque le Tibet est devenu tributaire de la Chine, il y a cent cinquante ans environ, le bouddhisme a profité, loin de rien perdre, à la suprématie politique d'un peuple qui lui-même l'a dès longtemps embrassé [1].

On voit par cette rapide esquisse que le Tibet peut présenter un sujet très-intéressant d'étude religieuse; et on doit louer M. Émile Schlagintweit de s'y être attaché. Il n'a pas pu visiter personnellement le pays; mais il a pu employer, outre ses recherches d'érudition, les notes qu'un de ses frères avait prises sur les lieux. On sait que MM. Hermann,

[1] M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Tibet*, p. 62 et suivantes.

Adolphe et Robert de Schlagintweit avaient exécuté un voyage scientifique dans diverses parties de la haute Asie, de 1854 à 1858. Ils avaient notamment parcouru le Tibet et quelques autres régions au nord de l'Himâlaya. Bien que leur mission eût un tout autre objet, la religion de ces contrées ne pouvait échapper à leurs intelligentes observations; c'était spécialement M. Hermann de Schlagintweit qui s'en était occupé. Il s'était souvent entretenu avec les lamas; et, dans les monastères, il en avait rencontré quelques-uns d'assez instruits. Il avait pu s'arrêter à Darjiling, à Sikkim, à Himis, à Leh dans le Ladak, et y réunir des livres et bon nombre d'objets du culte, avec les explications nécessaires pour les bien comprendre les uns et les autres. Il avait été dirigé et aidé dans ses recherches par M. B. H. Hodgson, le constant et généreux promoteur des études bouddhiques. En même temps que M. Hermann de Schlagintweit, ses deux frères, Adolphe et Robert, obtenaient aussi, dans le Tibet central, des succès semblables auprès des lamas de Tholing, de Gyoungoul et de Mangnang.

C'est avec tous ces matériaux qu'a été rédigée la portion la plus neuve de l'ouvrage que nous examinons.

L'auteur l'a partagé en deux sections principales : la première sur les systèmes divers du bouddhisme indien et tibétain; la seconde sur l'état actuel des institutions lamaïques [1]. Nous nous arrêterons peu à la première section; la vie de Çâkyamouni est trop connue, ainsi que l'histoire de la nouvelle doctrine dans l'Inde et les pays voisins. On sait aussi que l'orthodoxie s'est divisée d'assez bonne heure en deux grandes écoles, sans parler de beaucoup de sectes secondaires; le Petit Véhicule et le Grand Véhicule se sont partout séparés et même combattus [2]. Sur tous ces points, les traditions tibétaines ne fournissent rien de particulier; et

[1] Chacune des deux parties de l'ouvrage de M. Émile Schlagintweit est subdivisée en plusieurs chapitres. C'est ainsi que, dans la section sur le bouddhisme indien, il traite successivement de la vie du Bouddha, de la propagation de sa doctrine, de son système religieux, du Petit et du Grand Véhicule, du mysticisme; dans la section sur le bouddhisme tibétain, il expose l'histoire de l'introduction du bouddhisme au Tibet, la littérature sacrée des Tibétains, et quelques-unes de leurs principales croyances sur la transmigration, sur l'influence des bons et mauvais génies, etc. Voilà pour la première partie. Dans la seconde, il est traité du clergé tibétain, des monuments religieux, des représentations des dieux, du culte et des cérémonies religieuses, du calendrier national et de l'astrologie. Un appendice très-ample donne un catalogue de tous les ouvrages parus jusqu'à présent sur le bouddhisme, et un glossaire des termes tibétains cités dans le livre. — [2] Un point très-curieux et très-spécial, c'eût été de retrouver les traces du Petit et du Grand Véhicule dans l'état actuel du bouddhisme tibétain.

elles sont trop loin des événements pour en avoir conservé un fidèle souvenir. Sur le bouddhisme tibétain lui-même, M. Émile Schlagintweit a pu se procurer des détails plus précis. Par l'intermédiaire d'un lama mongol qu'il a vu à Saint-Pétersbourg, il a vérifié bien des faits qu'il trouvait dans les notes de ses frères, et il a pu en obtenir une analyse du Mani Kamboum, un des ouvrages historiques et religieux les plus importants du Tibet[1].

Je m'arrêterai plus longuement à la seconde partie, qui est consacrée à l'état actuel du lamaïsme. Après quelques considérations, un peu trop brèves, sur les voyageurs modernes qui ont visité le Tibet, et qui y ont rencontré un accueil peu hospitalier[2], M. Émile Schlagintweit traite de la hiérarchie des lamas. Il la fait remonter à 1417, c'est-à-dire à l'époque où le sévère Tsonkhapa bâtit le monastère de Gâldan, à Lhassa, et en devint le supérieur. Les réformes considérables qu'il opéra et l'autorité dont il jouit préparèrent les voies à un pouvoir encore plus grand que le sien. En 1445, l'abbé d'un des principaux couvents prit le titre de « Précieuse Majesté » (Gyelva Rimpoche), et il devint le chef religieux de la contrée, décidant toutes les questions de dogme et de liturgie. Le premier dalai-lama se nommait Gédoun Groub[3], et, sans être le successeur de Tsonkhapa dans le grand monastère de Gâldan, il acquit une immense autorité, qui, d'abord toute morale, tendait naturellement à devenir temporelle et politique.

Ces empiétements du pouvoir religieux et ses succès toujours croissants alarmèrent le pouvoir civil; et les dalais-lamas furent bientôt en rivalité ouverte avec les rois. Le cinquième grand lama, du nom de Gyamtso, appela pour se mieux défendre le secours des hordes mon-

[1] M. Émile Schlagintweit a donné cette analyse, p. 84 et suivantes de son ouvrage. Le *Mani Kamboum* contient douze chapitres, traitant la plupart de sujets religieux et légendaires. Les deux derniers chapitres sont plus spécialement historiques; on y trouve d'assez longs détails sur la mission qui, dans le VII[e] siècle, était allée demander aux savants bouddhistes de l'Inde une religion et un alphabet. Le lama qui a interprété le *Mani Kamboum* à M. Émile Schlagintweit se nomme Galsang Gombojew; et il est professeur de mongol à Saint-Pétersbourg. Cette courte analyse doit exciter le désir de connaître bientôt cette chronique tibétaine dans toute son étendue. — [2] On peut citer parmi ces explorateurs les deux lazaristes, MM. Huc et Gabet, qui étaient à Lhassa en 1845. Ils ne purent y séjourner que très-peu de temps. — [3] Il paraît que le mot *dalai* est mongol et signifie l'Océan; le mot *lama* ou plus correctement *blama* est tibétain et signifie simplement supérieur. Dalai-lama exprime donc une supériorité égale à celle de l'Océan sur tous les fleuves. Le nom de lama s'appliquait d'abord exclusivement aux plus hauts dignitaires de la hiérarchie; par courtoisie, on l'étendit à tous les prêtres, quel que fût d'ailleurs leur rang. (Voir M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Tibet*, page 152 en note.)

goles contre le monarque qui régnait à Digârchi[1]. En 1640, les Mongols, vainqueurs dans une grande bataille, remirent avec piété le Tibet conquis par eux au grand lama, qui les avait appelés; ils ne lui firent aucune condition de vasselage; et c'est à dater de cette époque que le dalai-lama exerça sur le pays tout entier son gouvernement temporel. Ce qui donnait une grande force à ce gouvernement, c'est que le dalai-lama était élu par le clergé. Les élections furent absolument libres jusqu'à la fin du siècle dernier; mais alors l'administration chinoise s'interposa; et elle a su faire tomber toujours le choix sur des personnages dont le dévouement lui était assuré. L'élection du dalai-lama a d'autant plus d'importance, que c'est lui qui nomme à son gré les supérieurs des principaux couvents, ne leur conférant d'ailleurs cette dignité que pour trois ans ou six ans au plus. Dans les monastères moins importants, ce sont les moines qui élisent viagèrement leur abbé et leurs autres fonctionnaires; mais ces désignations provisoires ne sont valables que quand le grand lama les a ratifiées. Son pouvoir atteint donc directement ou indirectement jusqu'aux dernières classes du clergé, qui paraît, en général, plein de soumission et d'obéissance.

Le clergé fait vœu de célibat et de pauvreté, et l'on dit qu'il reste assez fidèle à ces devoirs pénibles, mais volontaires. Les individus ne peuvent absolument rien posséder que les misérables objets énumérés, d'après le vinâya bouddhique[2], dans la première partie du Kandjour, le Doulva. Mais, si les particuliers ne peuvent être propriétaires, les couvents le sont; et d'ordinaire ils ont des revenus considérables; ces revenus proviennent des aumônes, des dons spontanés, des fondations pieuses, etc. et ils sont perpétuellement entretenus par les rémunérations accordées aux prêtres qui assistent aux naissances, aux mariages, aux funérailles, aux maladies, aux exorcismes, etc. Les monastères vendent aussi beaucoup de livres et d'images, et il y en a qui se livrent même à des commerces lucratifs, comme celui de la laine. Tous les prêtres sans exception appartiennent à un couvent; et ceux auxquels il est permis de vivre séparément dans les villages, ou même comme ermites dans les solitudes, doivent être toujours inscrits sur les registres d'un monastère; ils sont obligés de s'y représenter à certaines époques de l'année; l'infraction à cette règle est sévèrement punie. On a dû, à cause du

[1] M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Tibet*, p. 144. Le nom complet de ce grand lama usurpateur est Ngagvang Lobzang Gyamtso; je n'ai pas cru devoir le transcrire en entier, parce qu'il est trop diffile à prononcer. — [2] Voir notre ouvrage, *Le Bouddha et sa religion*, p. 86 et suivantes, sur les règles imposées aux religieux par Çâkyamouni.

climat, se relâcher quelque peu de l'austérité bouddhique en ce qui concerne la nourriture, le vêtement et l'habitation dans les vihâras. Généralement on s'abstient de manger de la viande et de boire des liqueurs fortes; on les proscrit rigoureusement à l'époque de certaines fêtes plus solennelles. En somme, le clergé tibétain paraît assez sobre, et il y a peu de scandales [1].

Les prêtres sont en très-grand nombre, comparativement à la population. En 1854, le docteur Campbell, qui visitait le Tibet un peu avant MM. de Schlagintweit, obtint la liste exacte des lamas dans les principaux couvents de Lhassa et de ses dépendances. Dans douze monastères, il n'y avait pas moins de 18,500 prêtres; et Lhassa ne compte pas certainement 100,000 habitants [2]. Au Ladak ou petit Tibet, Cunningham, qui le parcourait vers 1850, estime le nombre des lamas à 12,000, sur une population de 158,000 laïques [3]. La proportion est la même à peu près dans les provinces limitrophes; et, dans toute cette partie septentrionale de l'Asie, la superstition des peuples a multiplié démesurément le nombre des prêtres qui la servent. Comme, d'un côté, le clergé tibétain est assez facile sur les conditions de son recrutement, et que, d'un autre côté, l'existence des religieux est très-douce, les novices se présentent à l'envi, et on les accepte sans trop d'examen. Tous les lamas savent lire et écrire; mais il en est bien peu dont l'instruction soit plus complète. Les voyageurs qui ont pu s'entretenir avec quelques-uns d'entre eux les ont trouvés fort ignorants de leur propre religion, comme de tout le reste. Les témoignages sont unanimes à cet égard; mais il est possible aussi que des voyageurs qui ne parlaient pas la langue du pays, et qui n'ont fait que passer, ne soient pas des témoins très-bien informés. On ne peut pas s'attendre évidemment à de grandes lumières de la part des lamas; mais ils ont beaucoup écrit et travaillé sur les matières de leur culte, et il est à croire que, dans les grands monastères, il doit y avoir des religieux fort instruits. La foule des lamas inférieurs, que les voyageurs ont pu observer, passent leur temps dans la pratique minu-

[1] Il y a des occasions solennelles où les lamas se donnent de grands repas. M. Robert de Schlagintweit assista, à Leh, capitale du Ladak, à un de ces dîners, offert par les moines d'un couvent à un lama très-distingué venu de Lhassa; on servit des viandes de diverses espèces, et le repas fut beaucoup meilleur qu'on ne pouvait s'y attendre. Le lama de Lhassa, gourmet sans doute et se défiant de la cuisine de ses confrères, avait amené avec lui son maître d'hôtel. (Voir M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Tibet*, p. 170.) — [2] M. le Dr Campbell, *Notes sur le Tibet oriental*, Journal de la Société asiatique du Bengale, 1855, p. 219. — [3] M. le major Cunningham, *Ladak physical, statistical and historical*, 1854, ch. XIII, p. 356 à 376.

tieuse des devoirs liturgiques, comptant dévotement les grains de leurs rosaires, au nombre de 108, comme les volumes du Kandjour. Parfois ces rosaires sont formés de pierres précieuses, et, quand on le peut, avec les os de pieux lamas, illustrés par leurs vertus. Quelques prêtres plus habiles sont appliqués à peindre et à sculpter les images des dieux, à fabriquer des amulettes, dont l'usage est universellement répandu; d'autres s'adonnent à la culture potagère, et particulièrement à celle des jardins, dont tous les couvents sont entourés[1].

Les édifices religieux ne sont pas généralement très-beaux, en dépit de la piété populaire, parce que le pays n'est pas très-riche en matériaux de construction; le bois est excessivement rare au Tibet. Les monastères s'élèvent le plus souvent dans des positions superbes, sur le haut des collines, à quelque distance des villages qui les ont précédés, ou qui, le plus souvent, se sont formés autour d'eux. Les approches du saint lieu sont couvertes de monuments de moindre dimension et de différentes espèces, *chortens*, *manis*, *derchoks*, *lapchas;* c'est-à-dire, petites chapelles, où se déposent les offrandes et les *ex-voto;* enceintes quadrangulaires sur les murs desquelles sont de pieuses inscriptions, qu'on lit en allant de gauche à droite; mâts à prières garnis de vastes drapeaux, etc. Le monastère lui-même, dont le sol a toujours été bénit au moment de la fondation, est un vaste édifice à plusieurs étages, où se trouvent le temple, placé au centre, la salle d'assemblée, qui sert aussi de réfectoire, les chambres des lamas, qui sont toujours plusieurs ensemble et n'ont jamais de cellules, des magasins pour les provisions, etc. Tout cela occupe de très-vastes espaces; et, dans bien des lieux, le monastère entier, environné d'une haute muraille, peut servir de véritable forteresse[2].

L'intérieur des temples est, en général, de forme carrée, avec une seule entrée sur la façade. Les murailles du dedans sont couvertes de fresques représentant des sujets religieux, et il y a toute une classe de lamas exclusivement occupée de ces travaux d'art. Dans les angles, sont les statues des divinités, les ornements pontificaux, les instruments de musique, les objets servant au culte de chaque jour. Tout autour des murs règnent des bancs où les lamas s'asseoient pour la prière. Au centre est l'autel, composé de bancs superposés en forme de pyramide, et char-

[1] M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Tibet*, p. 166 et suivantes. — [2] M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Tibet*, p. 183 et suivantes, et dans une publication à part (1864), a donné l'inscription relative à la fondation du monastère de Himis, dans le Ladak, vue par son frère Hermann en septembre 1856. La construction de ce vaste édifice n'a pas duré moins de vingt ans, de 1644 à 1664.

gés, à chaque étage, d'ornements sacrés, de vases de cuivre, de statuettes des Bouddhas, des Bodhisatvas et des déités inférieures, du miroir Melong, sur lequel on fait réfléchir, dans certaines cérémonies, l'image du Bouddha, et on verse de l'eau pour laver les péchés de l'assemblée; de cloches de différentes grandeurs, de reliques, d'éventails de plumes de paon, de livres liturgiques, etc. Derrière l'autel est la statue du dieu qui est spécialement adoré dans le temple et qui le protége. Aux deux rangées de piliers qui divisent le local en trois galeries et soutiennent le faîte, sont suspendus des drapeaux de soie blancs et bleus, des portraits de divinités, recouverts de voiles de soie blanche, des plans des cités saintes et surtout de Lhassa. Dans les galeries latérales, sont habituellement placées des bibliothèques, où les livres sont rangés avec ordre, revêtus de belles reliures. Dans la salle d'entrée, des deux côtés de la porte, il y a toujours de grands cylindres à prières, que des lamas vigoureux entretiennent dans un mouvement perpétuel. Les laïques qui entrent dans le temple peuvent aussi faire tourner ces cylindres, et c'est un acte de dévotion auquel on ne manque guère.

Mais ces cylindres à prières sont une particularité trop curieuse et trop spéciale de la superstition tibétaine pour n'en pas dire ici quelques mots[1].

Comme peu de laïques savent lire, on a voulu aider leurs pieuses intentions en leur facilitant la récitation des prières, et leur en assurer tout le bénéfice malgré leur ignorance. On a donc transcrit certaines prières sur des rouleaux cylindriques, et l'on a pensé qu'il suffisait de tourner ce cylindre, mû par un mécanisme fort simple, pour que la prière fût dite avec autant d'efficacité que si elle avait été lue par les yeux et mentalement récitée. Les boîtes où sont renfermés ces dévots cylindres sont de métal, et parfois de bois ou de cuir; elles ont de trois à cinq pouces de haut, avec deux ou trois pouces de diamètre. Il suffit d'appuyer très-légèrement le doigt pour que la manivelle tourne sur elle-même. Autant de tours, autant de prières. Ce sont là des cylindres portatifs; il y en a de fixes, qu'on place dans tous les saints lieux, aux environs des monastères et dans l'intérieur, partout où les fidèles peuvent faire aisément des stations. On accouple même des cylindres en aussi grand nombre qu'on le peut, reliés entre eux de manière qu'un seul tour de main en fasse marcher plusieurs à la fois. Il y a des monastères où l'on a multiplié les cylindres jusqu'à des quantités incroyables;

[1] M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Tibet*, p. 229 et suivantes.

et le fameux monastère d'Himis, dans le Ladak, passe pour en avoir plus de cent mille dans sa vaste étendue. Quand les cylindres sont fort grands, comme il convient qu'ils le soient en certains endroits particulièrement renommés, ils sont nécessairement fort lourds et très-rudes à mouvoir. On a suppléé à ce grave inconvénient en y appliquant des chutes d'eau, quand on peut en avoir; et alors le cylindre marche sans interruption jour et nuit, au grand bénéfice du couvent et de toute la contrée environnante. Il n'y a pas de piété moins fatigante[1].

Ces pratiques puériles seraient à peine croyables; mais tous les voyageurs qui ont visité le Tibet les ont vues, et leur témoignage est hors de toute contestation. Le pèlerin chinois Fa-hien, à la fin du IVe siècle, en parle[2], tout aussi bien que, de notre temps, MM. Schilling de Canstadt, Cunningham, Huc et Gabet, les frères Schlagintweit, etc. D'où a pu venir cette superstition, si révérée et si répandue, quoique vraiment enfantine et burlesque? Nos voyageurs ne nous le disent pas; mais en voici, je crois, l'origine. Lorsque le Bouddha Çâkyamouni, après avoir quitté Bodhimanda, parvint à Bénarès, il y rencontra ses cinq disciples d'Ourouvilva; il les convertit à sa nouvelle doctrine; et, comme le dit la légende, «il fit, pour la première fois, tourner la roue de la loi[3].» Les Tibétains ont pris au réel et au sérieux cette expression toute symbolique, et ils ont mis cette métaphore en action. Leurs moulins à prières et leurs petits cylindres rappellent la prédication du Bouddha, qui les autorise; et les lamas se croient d'autant plus fidèles à la tradition, qu'ils la matérialisent davantage. Reste à savoir d'où la métaphore est venue dans la légende elle-même. Mais ce serait là une recherche assez délicate, qui nous entraînerait trop loin de notre sujet[4].

[1] Les seules prescriptions recommandées pour les cylindres à la main, c'est de les faire tourner doucement, et de droite à gauche. On doit aller doucement, parce qu'on est censé réfléchir sur la prière comme si on la lisait avec attention. On doit aller de droite à gauche, parce que l'écriture tibétaine allant de gauche à droite, c'est ainsi que le rouleau passe régulièrement sous les yeux qui devraient lire les caractères inscrits sur le cylindre. — [2] Voir le *Foé-koué-ki*, ch. v, cité par M. Cunningham, *Ladak physical, statistical and historical*, p. 375. Hiouen-thsang n'a pas parlé des cylindres à prières; c'est sans doute qu'il n'en aura pas vu dans ses voyages. — [3] Voir l'article de M. Biot, *Journal des Savants*, juin 1845, et mon ouvrage intitulé : *Le Bouddha et sa religion*, page 36. — [4] Déjà dans le *Lalita vistâra*, qu'on peut faire remonter tout au moins au premier siècle avant l'ère chrétienne, cette expression métaphorique se retrouve très-fréquemment, et il ne paraît pas qu'elle ait alors rien de nouveau. Brahma, qui vient adorer le Bouddha parfaitement accompli, le supplie de vouloir bien «faire tourner la roue de la loi en faveur des «créatures;» et, quand les dieux réunis demandent dans quel lieu le Bouddha fera tourner d'abord la roue de la loi, on leur répond que c'est à Bénarès. (Voir le *Rgya*

Quoi qu'il en soit, ce procédé de dévotion expéditive et tout impersonnelle peut donner une idée de la tournure d'esprit des lamas et du peuple tibétain. Aussi ne devons nous pas nous trop étonner de la variété sans nombre et de la bizarrerie de leurs superstitions, inventées et acceptées avec la plus aveugle crédulité. Les prêtres et les laïques sont également sincères dans leur sottise.

Le service religieux dans les temples a lieu trois fois par jour, au lever du soleil, à midi, et le soir quand le soleil est couché. Le service, qui dure une demi-heure à chaque fois, consiste surtout en récitations d'hymnes en l'honneur du Bouddha; la cantilène est accompagnée d'une musique fort supérieure à celle des Hindous, ce qui n'est pas encore beaucoup dire; on fait aussi diverses offrandes, surtout des offrandes de fleurs, de beurre clarifié, de farine, de bois odorants; et l'on brûle des parfums. Les laïques peuvent assister au service; mais la seule part qu'ils y prennent, c'est de se prosterner trois fois, quand les lamas bénissent l'assistance. Outre le service quotidien, il y a des fêtes mensuelles qui reviennent trois ou quatre fois par mois, variant avec les phases de la lune. On célèbre aussi des fêtes annuelles, parmi lesquelles les principales sont celles du nouvel an et de la naissance du Bouddha, celle de l'ablution des péchés, ou *Taisol*, et celle de la confession générale, précédée de plusieurs jours d'abstinence et d'austérités [1].

Telle est la partie la plus louable du culte; mais elle est trop raisonnable et trop sage pour satisfaire complétement, soit la masse du clergé, soit la masse du peuple. Dans le Tibet, comme dans l'Inde, dans le bouddhisme sous toutes ses formes, comme dans la religion brahmanique, ce qu'on demande le plus ardemment à toutes les pratiques de la dévotion, c'est d'acquérir des pouvoirs surnaturels durant cette vie, et d'éviter d'y jamais revenir par la loi fatale de la transmigration. La *Siddhi*, c'est-à-dire la possession parfaite de ces vertus surhumaines, est très-difficile à obtenir; mais tout le monde, au Tibet, est persuadé qu'il y a des moyens infaillibles d'y arriver, et il est une foule de livres où l'on enseigne minutieusement toutes les méthodes qui peuvent conduire l'homme à ce merveilleux résultat. Il y a nécessairement aussi des interprètes attitrés de ces livres et des surveillants indispensables de toutes ces cérémonies, où la moindre faute peut rendre toute la conjuration inutile. Il y a des hommes qui peuvent

tcher rol pa de M. Ph. Éd. Foucaux, ch. xxv, traduction française, p. 365, 367, 369 et 374. — [1] M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Tibet*, chap. xv, p. 227 et suivantes. Voir aussi *Le Bouddha et sa religion*, p. 103 et 280.

vous apprendre à vous faire vivre longtemps, à vous rendre immortel, à découvrir les trésors enfouis dans le sein de la terre, à faire de l'or, etc. etc. Sous la direction de ces êtres privilégiés, et en récitant les *Dhâranis*, ou formules magiques, on est à peu près sûr d'atteindre le but et de s'assurer la protection des dieux contre les mauvais génies et les démons[1]. Comme c'est aux malins esprits répandus dans le monde entier, et chargés chacun de certaines fonctions malfaisantes, qu'on attribue tous les accidents de la vie et très-particulièrement les maladies, on n'entreprend jamais rien, on ne souffre jamais la moindre douleur, sans appeler un lama, pour le consulter et se faire guérir par lui. De là, le développement extraordinaire de l'astrologie, moyen d'influence et de richesse tout à la fois pour le clergé tibétain. Il n'y a pas de couvent où il n'y ait un astrologue en titre, et la plupart de ces astrologues émérites ont été formés au monastère de Gharmakhya, à Lhassa. Les adeptes instruits dans ce lieu spécial passent pour être bien souvent les incarnations d'un dieu nommé *Choichong Gyalpo*, auquel on attribue une puissance révérée dans toute cette partie de l'Asie. Aussi les lamas-Choichong sont-ils appréciés et payés plus que tous les autres. Les figures cabalistiques qu'ils rédigent, les horoscopes qu'ils tirent, les prédictions qu'ils font, constituent un vrai commerce, dont n'approche pas celui de nos diseurs de bonne aventure, et qu'en Europe n'a jamais alimenté au même degré la superstition la plus grossière de nos peuples. Ces extravagances se retrouvent partout, et le Tibet n'en a pas le monopole; mais il semble qu'il les ait poussées plus loin que personne, et il y a bon nombre de lamas qui doivent passer pour des sorciers bien plutôt que pour des prêtres[2]. C'est leur gloire sans doute aux yeux des populations semi-sauvages qui les emploient et qui les admirent; pour nous, c'est une dégradation manifeste. Mais il était à peu près inévitable que le bouddhisme hindou, déjà si imparfait à tant d'égards, s'abaissât encore en se répandant parmi des races inférieures et très-peu éclairées.

[1] M. Émile Schlagintweit, *Buddhism in Tibet*, chap. XV, XVI et XVII, p. 227 et suivantes. Voir aussi page 157. — [2] M. Huc parle, entre autres, d'un lama qui, devant une foule de témoins, s'ouvrait le ventre, en retirait les entrailles et les remettait en place, au milieu des flots de sang dont cette opération épouvantable l'inondait. MM. Huc et Gabet ne disent pas qu'ils ont vu de leurs propres yeux cet horrible tour d'escamoteur, qu'ils regardent comme une œuvre du démon; mais les bons lazaristes y croyaient si bien, qu'ils s'étaient mis en voyage tout exprès pour aller exorciser le lama capable de cette hideuse supercherie. La scène se passait à Raché-tchourin. (Voir *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine*, tome I, p. 221 et suivantes, 2e édition, 1853.)

M. Émile Schlagintweit a joint à son ouvrage un bel atlas composé de vingt planches grand in-folio, représentant des portraits de dieux, des figures magiques, des formules d'incantation, etc. toutes reproduites d'après les originaux avec une rare fidélité. Je ne fais que mentionner cette utile annexe, parce que je me suis occupé longuement, dans une autre occasion [1], de dessins analogues et de tableaux tibétains et népâlais que la générosité de M. B. H. Hodgson a offerts à l'Institut. Les morceaux qu'a recueillis M. Hodgson, durant un long séjour, sont plus nombreux et plus achevés que ceux que MM. de Schlagintweit ont pu réunir dans un rapide voyage, entrepris pour un tout autre objet. Il est bon, toutefois, que ces échantillons de l'art tibétain aient été publiés, en attendant que les dessins déposés à notre Institut le soient aussi quelque jour [2].

L'ouvrage de M. Émile Schlagintweit et tous ceux qui ont paru sur le bouddhisme tibétain attestent que nos connaissances, quoique assez exactes déjà, sont encore très-loin d'être complètes. Pour qu'elles le fussent, et que cette partie de l'histoire de la religion bouddhique devînt plus claire, il faudrait trois conditions : d'abord que les courageux voyageurs qui visitent ces rudes contrées se fussent, avant leur départ, familiarisés avec toutes les questions relatives au bouddhisme; en second lieu, qu'ils sussent à fond la langue du pays; et, enfin, qu'ils pussent y résider assez longtemps pour s'y procurer toutes les communications nécessaires de la part des lamas. Bien préparés, ils sauraient plus précisément sur quels points ils devraient porter leurs investiga-

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahiers de février et mars 1863. — [2] Outre la publication de son grand ouvrage, M. Émile Schlagintweit a fait à l'Académie des sciences de Munich (classe de philosophie et de philologie) trois communications intéressantes : l'une en 1863; les deux autres, l'année suivante. Le premier de ces mémoires est l'analyse et la traduction d'un soûtra du Grand Véhicule, *La confession de tous les péchés*. Il a été reproduit avec le texte tibétain dans *Le Bouddhisme au Tibet*, de la page 122 à la page 142. Ce soûtra se trouvait dans l'intérieur d'un chorten qu'a rapporté M. Hermann Schlagintweit, et il était joint à des formules magiques destinées à en rendre la lecture plus efficace. Le second mémoire de M. Émile Schlagintweit est intitulé : « De l'idée de Dieu dans le bouddhisme. » Au début et dans le système de Çâkyamouni, il n'y a pas de place pour cette conception, qui n'est venue que quatre ou cinq siècles plus tard, un peu avant ou un peu après l'ère chrétienne. Cette question obscure, où la chronologie doit jouer le premier rôle, ne sera éclaircie que quand on aura publié plus d'ouvrages bouddhiques que nous n'en connaissons aujourd'hui. (Voir *Le Bouddha et sa religion*, p. 164 et suivantes.) Le troisième mémoire de M. Émile Schlagintweit est celui que nous avons cité plus haut, p. 282, en note, sur l'inscription de Himis ou Hémis, dans le Ladak.

tions; possédant l'idiome indigène, ils pourraient comprendre une foule de choses fort intéressantes, qui, sans cet instrument indispensable, resteraient inaccessibles pour eux; habitant le pays plusieurs années de suite, ils vérifieraient à loisir toutes leurs observations, et ils attendraient sans précipitation les occasions favorables. Mais, je le confesse, ces conditions sont très-difficiles à réunir, et il pourra se passer bien du temps encore avant que quelque voyageur, savant, intrépide et heureux, puisse les remplir toutes. Mais, sans même songer à des recherches d'érudition et de philosophie religieuse s'adressant au passé, il serait très-important d'observer le lamaïsme actuel dans son organisation, dans son gouvernement spirituel et temporel, dans son action sur le peuple tibétain, dans ses établissements de tout ordre, etc. M. Émile Schlagintweit, grâce aux documents qu'il devait à ses frères, a commencé cette œuvre; d'autres mains la continueront et l'achèveront peut-être, si l'administration chinoise, qui domine le Tibet, devient un peu moins ombrageuse et plus bienveillante.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, de ses causes et de ses effets, par C. de Cherrier, membre de l'Institut[1]. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée.

HUITIÈME ARTICLE [2].

A la mort de Frédéric II, la papauté l'avait définitivement emporté sur l'Empire. Le pontife romain triomphait du plus grand des souverains séculiers. La prépondérance qu'avaient exercée quelques empereurs de la maison de Saxe et plusieurs empereurs de la maison de Franconie, qu'avaient ambitionnée et failli reprendre les empereurs de la maison de

[1] Paris, Furne et Cie, éditeurs. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier 1861, p. 1; pour le deuxième, celui d'avril, p. 194; pour le troisième, celui de janvier 1862, p. 13; pour le quatrième, celui de novembre, p. 661; pour le cinquième, celui de décembre, p. 726; pour le sixième, celui de décembre 1863, p. 756; pour le septième, celui de janvier 1864, p. 18.

Souabe, n'était plus à craindre pour le Saint-Siége. L'Italie, de son côté, était soustraite au danger d'être envahie et dominée par l'Allemagne. La lutte prolongée, non sans certaines intermittences, durant le cours de trois siècles, avec des caractères divers, et poursuivie à l'aide de moyens plus ou moins redoutables par les quatre Othon, les trois Henri, les deux Frédéric, soit en descendant des pays germaniques dans la péninsule italienne, soit en remontant du royaume de Sicile vers les États pontificaux et les régions lombardes, cette lutte avait pris fin. Après avoir menacé la papauté de subordination et l'Italie d'asservissement, elle se terminait par la suprématie avérée de l'une et l'indépendance affermie de l'autre.

Les papes commirent alors une grande faute. Ils étaient aussi passionnés que dominateurs. La passion leur ôta d'abord la prévoyance, et l'esprit de domination poussé trop loin provoqua ensuite leur abaissement. Les périls que la maison de Souabe avait fait courir à plusieurs d'entre eux, réduits à quitter leur siége, à s'enfuir de l'Italie, à errer en exilés sur le continent, disposèrent des souverains pontifes pleins d'opiniâtres ressentiments, et victorieux après avoir été longtemps menacés, à perdre entièrement cette maison aussi détestée que redoutée. Sa ruine fut comme un legs que se transmirent les papes, jusqu'à ce qu'elle fût consommée. Ils projetèrent donc de lui enlever le royaume de Sicile, ainsi qu'ils l'avaient dépouillée de l'Empire. La dépossession de l'Empire avait été l'œuvre d'Innocent IV; la dépossession du royaume de Sicile, commencée par ce pape violent et implacable, fut poursuivie et achevée par ses successeurs Alexandre IV, Urbain IV et Clément IV, qui exécutèrent les mêmes desseins en cédant aux mêmes animosités. En cela, les papes se trompèrent gravement, comme le fait remarquer M. de Cherrier, en appréciant aussi bien qu'il les expose, les incidents de cette dernière lutte de la papauté et de la maison de Souabe. Pour se préserver d'un péril qui n'existait plus, les souverains pontifes en créèrent un autre qui devint l'écueil contre lequel devait se heurter et se briser leur suprématie. De la position dont on sort dépend trop souvent la conduite que l'on tiendra, les hommes sachant beaucoup moins se diriger par la vue très-difficile de ce qui sera que par le souvenir trop vif de ce qui a été. La papauté ne fut satisfaite et ne se crut rassurée qu'après être parvenue, en Allemagne, à transférer l'Empire dans une nouvelle et plus faible maison, et, en Italie, à mettre sur le trône de Sicile une dynastie dont elle supposait que le voisinage ne serait pas à craindre et qui lui garderait une reconnaissante et docile fidélité.

Innocent IV, en apprenant, à Lyon, la mort de Frédéric II, éclata en transports de joie. Il célébra avec une bruyante satisfaction la fin de ce grand adversaire de la papauté. Il écrivit aux prélats, aux seigneurs et aux peuples du royaume de Sicile : « Que les cieux se réjouissent, que « la terre tressaille d'allégresse ! la foudre et la tempête, si longtemps « suspendues sur nos têtes, sont tranformées, par l'ineffable miséricorde « du Tout-Puissant, en doux zéphyrs et en fraîches rosées. Revenez « donc au plus vite dans le giron de la sainte Église, votre mère, pour y « trouver, avec le repos et la paix, cette liberté qu'elle procure à ses en« fants[1]. » Il leur annonçait en même temps qu'il allait bientôt passer les Alpes pour retourner en Italie.

Avant de quitter Lyon et de reparaître dans la Péninsule, où il fut reçu en triomphateur et où il se proposait d'arracher à la postérité de Frédéric II le royaume héréditaire de Sicile, Innocent IV voulut achever de l'abattre en Allemagne. Dans une lettre, qui était un véritable manifeste contre la maison des Hohenstaufen, il déclara aux nobles de la haute Allemagne, dont le dévouement s'était conservé fidèle à Conrad IV, récemment vaincu à Oppenheim par son adversaire Guillaume de Hollande et réfugié auprès du duc de Bavière, son beau-père, que le chef de l'Église ne souffrirait jamais que cette race, justement suspecte, gardât ni l'Empire qu'elle avait reçu par élection, ni même le duché de Souabe qui lui appartenait par héritage[2]. Le pape refusait donc aux descendants du condamné Frédéric II toute autorité déléguée et toute possession patrimoniale.

Conrad IV, qui voyait ses affaires pour ainsi dire désespérées en Allemagne, où son compétiteur victorieux était soutenu par l'argent et la faveur de l'Église, partit pour l'Italie. Il alla occuper le royaume de Sicile, que son frère Manfred lui avait habilement et fidèlement conservé. Lorsqu'il franchit les Alpes, du côté opposé à celui par lequel Innocent IV revenait vers le même temps dans la Péninsule, il fut reçu par le gibelin Eccelin de Romano qui, toujours maître de la Marche trévisane, mit ses forces à la disposition du fils de Frédéric II, et il trouva sur les bords de l'Adriatique la flotte sicilienne, que lui avait envoyée Manfred pour le conduire dans le royaume des Deux-Siciles sans traverser les pays guelfes. Il y arriva, s'y établit, et y demeura quelque temps inébranlable aux efforts d'Innocent IV, aussi impuissant à le ren-

[1] *Regest. Innocent IV,* lib. VIII, cur. n° 1, fol. 81. — *Lettres des papes,* t. XXVI, fol. 243. — [2] *Regest.* lib. VIII, n° 66, fol. 91. — *Lettres des papes,* t. XXVI, fol. 246.

verser du trône qu'à l'empêcher d'y parvenir. Ce n'est pas que Conrad fût habile. Il ne ressemblait guère à son père Frédéric II ni à son bisaïeul Frédéric Barberousse, et il ne possédait pas les fortes qualités de ces deux grands empereurs. C'était un rude Allemand sans beaucoup de clairvoyance, dépourvu de ménagement, assez peu fait pour gouverner longtemps des Italiens. Presque au début de son règne, par une crainte que provoquait la seule supériorité de Manfred, et avec une défiance ingrate, il avait privé de la principauté de Tarente et de la plupart des fiefs donnés par Frédéric II ce frère qui, pendant son absence, lui avait gardé l'obéissance du royaume. Il est vraisemblable que Conrad, s'il avait vécu, eût difficilement résisté à l'expédition que provoquèrent les papes avec une opiniâtreté haineuse, pour déposséder les Hohenstaufen de l'Italie méridionale. Mais, au bout de très-peu d'années, il fut enlevé par le climat, auquel avaient succombé, depuis deux siècles, tant de princes allemands, qui avait dévoré bien des empereurs encore jeunes, éteint même de puissantes dynasties. Conrad mourut en 1254, ne laissant qu'un fils en très-bas âge, qui fut l'infortuné Conradin.

Pendant que Conrad occupait le royaume de Sicile, Innocent IV, n'espérant pas le renverser avec les seules forces de l'Église, avait eu recours à l'un des principaux potentats de l'Europe, afin d'unir l'action temporelle d'un grand pays à l'action spirituelle du pontificat. Il avait offert l'Italie méridionale d'abord au roi de France, qui l'avait refusée, ensuite au roi d'Angleterre, Henri III, qui l'avait acceptée pour son fils Edmond. Le notaire apostolique, Albert de Parme, légat d'Innocent IV, lui avait concédé en fief, au nom du Saint-Siége, la Sicile et les provinces situées de ce côté du phare jusqu'aux frontières de l'État ecclésiastique, à l'exception de Bénévent, pour lui et ses successeurs[1]. Le pape croyait avoir trouvé un exécuteur de ses desseins en Italie, comme il en avait trouvé un en Allemagne, et il s'en était réjoui. Il avait écrit à Henri III à la fois pour le féliciter de son acceptation, presser la venue du prince son fils, et mettre à sa disposition toutes les ressources du Saint-Siége. « Après avoir pris, lui disait-il, l'avis de nos frères les cardinaux, nous approuvons pleinement ce qui a été fait par notre légat. « Si la concession est défectueuse en quelque chose, nous la régularisons de notre pleine autorité. Comme les habitants du royaume de « Sicile attendent de nous une prompte délivrance, que d'ailleurs le « moindre retard pourrait compromettre le succès de cette affaire, nous « te prions et te recommandons de fournir immédiatement à ton fils

[1] Rymer, *Acta publica*, t. I, p. 502.

« les secours de toute espèce dont il a besoin dans une telle occurrence. « Tiens pour certain que la faveur divine t'accordera un triomphe com- « plet. Quant à nous, nous te seconderons autant qu'il sera en notre « pouvoir, étant même disposé, pour te faire prêter l'argent nécessaire, « à offrir notre cautionnement et celui de l'Église romaine [1]. » Il lui promettait 100,000 livres tournois d'avance, s'élevant à 2,026,000 francs comme valeur métallique et à plus de 10 millions comme valeur relative, dont la moitié était déposée à Lyon [2].

Lorsque Conrad se fut éteint à Lavello, emporté par une fièvre qu'on prit pour un empoisonnement, Innocent IV ne songea plus à donner le royaume de Naples au fils du roi d'Angleterre, mais à le placer sous la domination immédiate du Saint-Siége. Il travailla hardiment à faire du pape non plus le suzerain, mais le souverain des Deux-Siciles. Tout semblait devoir le seconder dans ce projet d'incorporation au domaine pontifical d'un royaume pour ainsi dire à l'abandon. Conradin, l'héritier légitime, avait à peine deux ans et deux mois; son oncle, Manfred, était comme à l'écart, presque dépourvu de toute autorité et frappé de suspicion; son parent, Berthold de Hohenbourg, qui commandait les troupes allemandes, et auquel Conrad avait laissé la régence, était poussé, par l'intérêt comme par la crainte, à l'infidélité; et il n'était pas jusqu'au chef des Sarrasins de Lucera, Jean le Maure, qui ne fût prêt à traiter avec le chef de l'Église. Innocent IV mit ces circonstances à profit pour négocier la soumission de tout le monde et la réunion, en apparence momentanée, du royaume à l'État ecclésiastique.

Tout lui réussit d'abord. Il avait cassé le testament de Conrad, avait déclaré résolûment *qu'il voulait avoir la possession et le gouvernement du royaume* [3], et n'avait laissé que jusqu'au 8 septembre 1254 pour reconnaître son autorité au régent Berthold de Hohenbourg, aux deux fils de Frédéric II, Manfred et Frédéric d'Antioche, aux chefs, soit allemands, soit italiens, des forces royales. Tous le firent à l'envi : le régent Berthold, le grand amiral Ansaldo de Mari, le grand justicier Richard de Montenegro, furent maintenus dans leurs charges et leurs dignités. Manfred lui-même, auquel Innocent IV restitua la principauté de Tarente, les comtés de Gravina et de Tricarico, dont Conrad l'avait dépossédé, et qui reçut de plus le titre de vicaire apostolique, avec

[1] Rymer, *Acta publica*, t. I, p. 513. — [2] *Ibid.* t. I, p. 516. — [3] « Respondit « præcise se habere velle regni possessionem atque dominium. » (Jamsilla, p. 507.) « Regnum Siciliæ ad apostolicam sedem plene pertinet. » (*Regest.* lib. XII, n° 205, fol. 172.)

8,000 onces d'or par an, dans les provinces situées entre le phare de Messine et le fleuve Sele, admit la domination directe du pape, tout en réservant les droits de son neveu Conradin, que le souverain pontife promit de reconnaître et de consacrer, lorsqu'il serait en âge de régner [1]. Enfin le chef des Sarrasins de Lucera, contre lesquels le pape, en vrai vicaire du Christ et en prince italien, s'était toujours élevé jusque-là avec une indignation chrétienne et une véhémence nationale, Jean le Maure fut pris par Innocent IV, qui lui concéda des fiefs [2], sous la protection pontificale et celle du bienheureux Pierre. Innocent IV pénétra ensuite dans le royaume, dont il franchit la frontière le 9 octobre, et où son neveu, Guillaume de Fieschi, cardinal diacre du titre de Saint-Eustache, l'avait précédé à la tête d'une armée.

Entré dans Naples le 27 octobre, il avait reçu en vrai monarque l'hommage des seigneurs territoriaux et des syndics des villes domaniales. Il avait donné des fiefs aux nobles, accordé des priviléges aux communes, maintenu dans leurs charges tous les dignitaires qui lui avaient prêté serment, cassé les lois de Frédéric II, si favorables à l'extension du pouvoir royal, et publié d'autres lois qui ramenaient le royaume à l'indépendance féodale et y fortifiaient le régime municipal. Se croyant assuré du pays, il n'avait plus laissé l'espérance, comme il l'avait fait d'abord, de le rendre plus tard à Conradin, auquel il restituerait la couronne de ses ancêtres lorsqu'il serait en état de la porter. Il avait définitivement déclaré l'incorporation du royaume aux États du Saint-Siége. Dans la lettre pontificale où il assurait au clergé, aux nobles et au peuple, les biens, les franchises et les bonnes coutumes dont ils avaient été privés sous les règnes précédents, il disait : « Nous avons « décidé que la Sicile et la Calabre seraient perpétuellement réunies au « domaine de l'Église romaine et au nôtre; qu'aucune portion ne pour« rait jamais en être concédée à personne, afin que le peuple, placé irré« vocablement sous l'autorité et la juridiction apostoliques, y goûte les « douceurs de la liberté [3]. »

Comment ce royaume, si facilement acquis à la papauté, lui fut-il enlevé par un des fils de Frédéric II et rentra-t-il pour un moment dans la maison de Souabe? M. de Cherrier l'a très-bien exposé et expliqué, en indiquant les causes, en montrant les moyens, en donnant

[1] *Regest. Inn. IV*, lib. XII, n° 207, fol. 173. *Annal. eccles.* 1254, § 47. — [2] *Regest. Inn. IV*, lib. XII, n° 284, fol. 183. *Ann. eccles.* 1254, § 64. — [3] « Statuimus « ut Sicilia et Calabria perpetuo sint de dominio Ecclesiæ Romanæ atque nostro, etc. » (*Regest. Inn. IV*, lib. XII, n° 276, fol. 182.)

le récit de cette conquête, à laquelle la nécessité autant que l'ambition conduisirent le hardi et habile Manfred. Bien vite tombé dans la disgrâce de la cour pontificale, qui le tient pour suspect à mesure qu'elle étend ses progrès et affermit son autorité dans le royaume, Manfred menacé, fugitif, poursuivi, n'a d'autre ressource que la guerre, d'autre refuge que le trône. Mais il n'a pas d'armée pour entreprendre la guerre, et le royaume s'est donné à l'ennemi, redevenu inexorable et alors tout-puissant, de sa race. Berthold de Hohenbourg a mis les troupes allemandes au service du Saint-Siége, avec lequel Jean le Maure a négocié la soumission des Sarrasins de Lucera. C'est pourtant vers cette forte cité des Arabes que se dirige Manfred. Il part d'Acerra escorté de quelques compagnons fidèles, qui ne peuvent pas tous le suivre dans la rapidité de sa marche au milieu de pays abruptes et hostiles où il peut être arrêté à chaque pas, et, surmontant les plus grandes difficultés, échappant à tous les périls, il arrive, après une course désespérée de plusieurs jours et de plusieurs nuits, épuisé de fatigue, exténué de faim, avec un petit nombre des siens, devant les murailles de Lucera. Les portes en sont fermées, et il est poursuivi par une troupe sur le point de l'atteindre. La citadelle des Sarrasins s'ouvrira-t-elle pour le recevoir? Du bas des remparts, Manfred entre en pourparlers avec les soldats de Frédéric, qui, en reconnaissant le fils de leur empereur, font éclater leur joie et l'introduisent dans Lucera malgré les chefs, dont ils désavouent et punissent l'infidélité [1]. Ils promettent avec enthousiasme à Manfred le même dévouement qu'ils ont si longtemps gardé à son père, et lui donnent à la fois une place d'armes imprenable et une petite armée aguerrie.

C'est de cette place d'armes que Manfred partit et avec cette armée qu'il s'avança pour entreprendre la conquête du royaume de Sicile. Il s'empara d'abord des provinces de terre ferme, puis des provinces situées au delà du phare, et, au bout de quelques années, ses victoires et des adhésions volontaires firent rentrer les diverses parties du royaume sous la domination de la maison de Souabe. Manfred prit alors la couronne que, après la mort de son frère Conrad, il avait voulu réserver à son neveu Conradin. Il répondit à ceux qui vinrent d'Allemagne la réclamer pour cet enfant dont elle était l'héritage royal : « Chacun sait « que le royaume de Sicile semblait à jamais perdu, quand nous l'avons « reconquis les armes à la main sur deux papes qui avaient à jamais pros- « crit la race entière de Souabe. Le pays ne voulait plus vivre sous la

[1] Jamsilla, p. 532.

« domination allemande. Aujourd'hui même on ne parviendrait point à « la lui faire accepter. Loin donc d'usurper le trône, nous l'avons sauvé « de sa ruine. Pour le consolider il faut une main virile ; celle d'un enfant « serait impuissante. Notre projet n'est pas néanmoins de priver à jamais « du trône le fils de notre frère, mais de le garder durant notre vie « pour le défendre contre toute attaque. Après nous, Conradin en pren« dra possession. Qu'il vienne en attendant à notre cour ; il y sera traité « comme notre propre fils; nous le ferons élever dans les mœurs ita« liennes, et ses futurs sujets s'accoutumeront à lui[1]. »

Mais les papes ne le permirent point. Ils s'opposèrent avec une inimitié persévérante au rétablissement de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale, et ils n'oublièrent rien pour renverser Manfred du trône et pour empêcher Conradin d'y monter. Innocent IV, avant de mourir à Naples, où il expira le 7 décembre 1254, s'était vu réduit à renoncer à l'incorporation déjà effectuée du royaume de Sicile. Dès les premiers succès de Manfred, il avait compris que, seul, il ne pourrait pas enlever définitivement le sud de l'Italie aux Hohenstaufen, et qu'il devait recourir à l'intervention armée d'un prince étranger, qui y deviendrait roi sous la suzeraineté de l'Église romaine. Il s'était donc adressé de nouveau au roi d'Angleterre Henri III, que l'espoir d'établir directement sa domination en Sicile lui avait fait négliger depuis quelque temps, et il lui avait écrit, le 17 novembre : « Le moment est venu d'accomplir « tes engagements envers nous; tout retard pourrait être fatal : hâte-toi « donc de marcher contre l'ennemi de la sainte Église, et sache bien « que, si tu n'amènes bientôt des forces suffisantes pour achever la con« quête du royaume, nous transférerons à un autre la dignité suprême[2]. »

Ces variations dans les desseins des papes, que M. de Cherrier a fait vivement ressortir, avaient pour causes les changements survenus dans leur position et leurs espérances. Étendre la puissance du Saint-Siége, en prenant pour lui le royaume de Sicile, tenta d'abord l'ambition d'Innocent IV, qui revint ensuite à la pensée de céder à une autre maison ce que la papauté ne pouvait pas garder elle-même. Cette politique d'inimitié, qui succéda à une politique d'agrandissement, et qui devait aboutir à la ruine entière des Hohenstaufen, mais aussi apporter des périls nouveaux au pontificat triomphant, fut désormais adoptée sans hésitation et poursuivie avec inflexibilité par les successeurs d'Innocent IV. Le premier qui remplaça ce pape entreprenant et implacable sur le trône pontifical, Alexandre IV, entraîné par les mêmes ressenti-

[1] Matteo, § 108, § 109. — [2] Rymer, t. I, pars 1, p. 312.

ments que lui contre la maison de Souabe, et, comme lui, voulant la détruire, refusa les avantages les plus considérables et les plus certains qu'aurait fait acquérir au Saint-Siége une habile réconciliation avec cette maison.

Lorsque les succès croissants de Manfred forcèrent les troupes pontificales battues d'évacuer le royaume des Deux-Siciles, le légat Octavien degli Ubaldini, qui les commandait, conclut, près de Foggia, avec Manfred, un traité en vertu duquel la maison de Souabe restait en possession du royaume et cédait à l'Église romaine, dont elle serait la fidèle vassale, Naples, Capoue et toute la terre de Labour[1]. Au lieu d'accepter ce traité, qui fut soumis à sa ratification, et qui, tout en ajoutant une vaste et belle province aux États du Saint-Siége, affermissait, par une paix bien entendue, la sécurité de l'Italie et la suprématie du pontificat, Alexandre IV donna à Edmond, fils de Henri III, l'investiture du royaume de Sicile. Le prince royal d'Angleterre dut le posséder tout entier, à l'exception de Bénévent, comme feudataire du Saint-Siége, auquel il payerait 2,000 onces d'or. Il s'engageait à fournir aux armées pontificales trois cents lances complètes, c'est-à-dire douze cents hommes à cheval, à rembourser au pape 135,000 marcs sterling, dont la valeur s'élèverait aujourd'hui à plus de 82 millions de francs[2], qui avaient été dépensés dans la lutte contre Frédéric II, enfin à conduire au plus tôt une puissante armée en Italie.

Ces conditions étaient inexécutables de la part du roi d'Angleterre. Faible et pauvre, en butte aux exigences de ses barons, qu'il ne voulait pas satisfaire et qu'il ne pouvait pas contenir, exposé à des attaques qu'il n'était pas capable de repousser, Henri III, presque hors d'état de conserver son propre royaume, n'était pas en mesure d'en conquérir un autre pour son fils. Il n'avait ni l'argent exigé par le Saint-Siége, ni les troupes nécessaires à une expédition en Italie, ni les navires indispensables au transport des troupes. Comment tirer de l'Angleterre épuisée et en révolte la somme immense que réclamait le souverain pontife et qu'avait coûté la longue guerre d'Innocent IV et de Frédéric II? Comment conduire à travers les mers, sur des vaisseaux qu'il n'avait pas, une armée qu'il ne pouvait pas lever? Henri III promettait toujours et n'exécutait jamais. Pressé par le pape de tenir ses engagements, il ren-

[1] Jamsilla, p. 577. — [2] Le marc sterling valait le double du marc tournois, qui était alors du poids métallique d'environ 51 de nos francs. Les 135,000 marcs sterling représentaient 13,770,000 francs comme valeur intrinsèque, qu'il faut accroître au moins de six fois pour la différence de plus-value dans le prix ou le pouvoir de l'argent, ce qui porterait, de nos jours, cette somme à 82,620,000 francs.

voya l'expédition convenue d'un an à l'autre, sans parvenir même à en commencer les préparatifs.

C'est ainsi que s'écoulèrent les années du pontificat d'Alexandre IV, durant lesquelles Manfred étendit et affermit sa domination dans les Deux-Siciles. Ce pape mourut en 1261, sans avoir rien fait. Ce que n'avaient pu ni Innocent IV en opérant une annexion momentanée, ni Alexandre IV en provoquant une invasion étrangère, deux papes d'origine française, Urbain IV et Clément IV, l'entreprirent avec ardeur et y réussirent. Ces deux papes, qui consommèrent la ruine de la maison de Souabe, étaient du caractère le plus entreprenant comme le plus inflexible, et se consacrèrent avec un dévouement zélé à ce triomphe de la politique romaine. Le premier, Jacques Pantaléon, dit *Court Palais*, né à Troyes, en Champagne, sortait de la condition la plus humble, et s'était élevé par ses rares mérites à toutes les dignités de l'Église. De chanoine du chapitre de Laon, il était devenu archidiacre et évêque de Verdun; et, depuis six ans, il était patriarche de Jérusalem, lorsqu'en 1261, appelé en Italie par les intérêts de la Terre sainte, il fut porté sur le trône pontifical. « Urbain IV, dit M. de Cherrier, se croyait appelé par « la Providence à délivrer l'Église, l'Italie et l'Allemagne, des princes de « la maison de Souabe, tâche trop grande pour son prédécesseur. Il se « promit de n'avoir ni paix ni trêve avec cette race condamnée sans re- « tour, et, portant ses regards sur l'Europe, il y chercha un prince assez « fort pour renverser Manfred. Ce n'était ni à l'Allemagne ni à l'Angle- « terre qu'on pouvait le demander. Depuis la déposition de Frédéric II, « l'Empire, déchiré par de funestes divisions, tombait dans un état d'im- « puissance, dont le Saint-Siége ne cherchait pas à le faire sortir. La sépa- « ration des provinces germaniques d'avec la Péninsule devenait chaque « jour plus complète, sans toutefois procurer à l'Italie une véritable na- « tionalité. Quant à l'Angleterre, quoique, depuis six ans, Innocent IV et « Alexandre IV eussent demandé à ce royaume de grosses sommes pour « la guerre de Sicile, les querelles interminables de Henri III et de ses « barons s'opposaient à ce que les espérances de la cour romaine pussent « se réaliser. Manfred n'avait vu qu'une vaine menace dans l'investiture « donnée au jeune prince Edmond, et, de son côté, Urbain reconnais- « sait que, pour triompher du fils de l'Empereur, il fallait une épée « d'une autre trempe que celle du monarque anglais. De tous les souve- « rains de l'Europe, un seul paraissait propre à cette grande entreprise, « c'était le roi de France Louis IX, soit qu'il acceptât la couronne pour « un de ses fils, soit qu'il permît à Charles, comte d'Anjou, le plus « jeune de ses frères, de la recevoir des mains du pape. Charles était

« celui que préférait la Cour pontificale. Urbain avait déclaré au sacré « collége que personne ne pouvait mieux que ce prince soutenir les « intérêts de l'Église, et la majorité des cardinaux s'était déclarée en « sa faveur. »

Le politique Urbain IV offrit donc la couronne de Sicile à Charles d'Anjou, auquel, huit années auparavant, l'avait en vain proposée le passionné Innocent IV. L'ambitieux Charles ne demandait pas mieux que d'ajouter une couronne de roi aux couronnes de comte d'Anjou et du Maine, qu'il tenait en apanage de son père Louis VIII, et à celles de comte de Provence et de Forcalquier, qu'il devait à son mariage avec Béatrix, héritière de Raymond Bérenger IV. Mais la spoliation de la maison de Souabe rencontrait les scrupules de Louis IX et répugnait à sa droiture. Fort attaché à l'Église, le religieux monarque ne l'était pas moins à la justice. Si le pape, comme suzerain, avait le droit de disposer du royaume de Sicile, Louis IX avait peine à admettre qu'il en disposât arbitrairement et privât sans raison un prince de son légitime héritage. Ses hésitations duraient en 1262, bien qu'Urbain IV lui eût envoyé un légat pour les faire cesser. « Je vois par tes lettres, écrivait le « pape à son légat, que le roi de France, prêtant l'oreille à des discours « pleins de ruse, se laisse persuader que Conradin, le petit-fils de l'ex- « empereur Frédéric, est l'héritier du trône de Sicile, et que, dans tous « les cas, si les droits de cet enfant n'existent plus, le royaume appar- « tient au prince Edmond d'Angleterre, à qui nos prédécesseurs en ont « fait concession. Ainsi donc, quoique le roi reconnaisse que de l'élé- « vation de son frère dépendent l'honneur et le repos du Siége apos- « tolique, qu'il convienne qu'elle faciliterait puissamment de nouvelles « entreprises pour relever l'empire de Constantinople et secourir la « Terre sainte, il voit cette négociation de mauvais œil sous prétexte « qu'il n'est pas licite de s'emparer du bien d'autrui. Certes nous louons « le ciel de ce qu'il dirige le roi dans une si grande pureté de sentiments; « mais il doit s'en rapporter à nous et à nos frères les cardinaux. Qu'il « croie donc que notre détermination a été mûrement réfléchie et que « nous ne voudrions rien entreprendre au préjudice de Conradin, d'Ed- « mond, ou d'aucun autre, ni l'engager lui-même dans une mauvaise « action dont nous aurions, ainsi que lui, à répondre devant Dieu [1]. »

L'opiniâtre Urbain finit par vaincre la résistance du scrupuleux Louis IX. Il parvint à lui persuader que son frère, le comte d'Anjou, pouvait recevoir et occuper le royaume de Sicile moyennant la renon-

[1] *Annal. ecclésiast.* 1262, § 21 ex ms. Vallicel. L. C. n° 49, p. 142.

ciation régulière du prince d'Angleterre, auquel il avait été vainement attribué. Henri III, plus que jamais en guerre avec ses barons, qui gagnèrent bientôt sur lui la bataille de Lewes et l'y firent prisonnier, renonça sans peine, au nom de son fils, à cette couronne inaccessible pour lui. Les scrupules de Louis IX surmontés, le désistement du prince Edmond obtenu, il fallut s'entendre avec Charles d'Anjou. Cela ne fut ni aussi facile que l'espérait Urbain IV, ni aussi prompt que l'ardente convoitise de ce prince ambitieux pouvait le faire croire. La négociation dura longtemps. Le pape ne voulait pas donner le royaume tout entier, et le comte ne voulut pas le recevoir amoindri; le pape voulait que le comte d'Anjou s'en rendît maître avec les forces dont il disposait, et le comte d'Anjou ne consentit à s'engager dans cette aventureuse entreprise qu'en étant assuré de l'active coopération et de l'assistance financière de l'Église. Charles d'Anjou était impétueux mais calculé, avide mais altier. Urbain ayant inséré dans le projet de traité qui lui fut présenté une clause par laquelle Naples, Capoue, la terre de Labour, les îles et le val de Gaudio jusqu'à Bénévent, passeraient, comme l'avait offert Manfred en 1255, sous la domination directe du Saint-Siége, Charles rejeta cette clause résolûment. Le pape fut contraint d'y renoncer, et il laissa à Charles d'Anjou ce qu'aurait abandonné Manfred, si l'Église romaine s'était entendue avec lui et si elle avait accepté, dans l'Italie méridionale, un prince italien, qui y serait resté affaibli, au lieu d'y appeler un prince étranger que pourraient rendre dangereux pour elle et la force plus grande dont il disposerait et l'esprit croissant de domination de la puissante maison de France dont il sortait. Charles d'Anjou n'exigea pas seulement que le pape concédât la totalité du royaume, mais qu'il fît les principaux frais de sa conquête. Le pape se rendit encore. Ce ne fut cependant point Urbain IV, ce fut son compatriote et son successeur, Guy de Saint-Gilles, cardinal de Sainte-Sabine, monté après lui au trône pontifical sous le nom de Clément IV, qui pourvut à l'établissement de la maison d'Anjou et présida à la dépossession de la maison de Souabe. Il accorda des décimes ecclésiastiques à Charles d'Anjou, engagea les biens de l'Église romaine pour des sommes considérables nécessaires à l'expédition projetée, fit prêcher une croisade à laquelle étaient attachées les mêmes indulgences qu'aux croisades pour la Terre sainte, et, par un traité définitif, il donna en fief au comte d'Anjou le royaume de Sicile, sous l'expresse condition qu'il ne serait jamais uni à la couronne de l'Empire.

Personne n'était plus capable de s'en emparer sur Manfred, et de la défendre ensuite contre Conradin, que ce prince fanatique et audacieux, qui avait l'ambition et l'intrépidité d'un conquérant, la foi violente d'un

croisé, la profondeur astucieuse d'un politique, et qui joignait les ressources de la papauté aux forces de la France et aux siennes. Après avoir prudemment préparé l'invasion de l'Italie, il l'exécute hardiment. L'ouvrage de M. de Cherrier expose avec ses incidents certains et aussi dans sa réalité dramatique, sans y rien donner à l'imagination, mais sans y rien ôter à l'intérêt, cette dernière lutte, dont les récits sont aussi solides qu'animés, les détails habilement choisis et fidèlement démêlés, les moyens employés des deux parts également bien saisis et montrés, enfin les résultats appréciés dans de judicieuses et morales conclusions, où la portée de la vue s'ajoute souvent à sa justesse. Il faut lire dans cette histoire l'expédition du terrible Charles d'Anjou contre le noble Manfred pour lui enlever le royaume de Sicile, et, deux ans après, l'expédition du jeune et touchant Conradin contre Charles d'Anjou pour lui arracher le royaume envahi de ses pères. La bataille de la Grandella, en 1266, près de Bénévent, où périt, les armes à la main, Manfred, trahi par la plupart des siens, et qui donne les Deux-Siciles au victorieux Charles d'Anjou; la bataille du Salto, que perd, en 1268, l'infortuné Conradin, odieusement décapité sur un échafaud, et qui assure la possession de l'Italie méridionale à son conquérant affermi, y sont supérieurement racontées avec tout ce qui les précède, les amène et en décide, et aussi avec tout ce qui en résulte pour la péninsule italienne, la puissance pontificale, l'Empire germanique. La catastrophe qui met fin à la grande maison de Souabe n'est nulle part présentée d'une manière plus vraie. Les suites qu'elle eut dans le monde sont entrevues avec sagacité par M. de Cherrier, et seront l'objet d'un dernier article.

MIGNET.

(*La fin à un prochain cahier.*)

CONSIDÉRATIONS sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes, à propos d'une communication faite à l'Académie des sciences, dans sa séance du 29 d'août 1864, par M. Claude Bernard, sur les propriétés organoleptiques de six principes immédiats de l'opium; précédées d'un examen des Archidoxa *de Paracelse et du livre de* Phytognomonica *de J. B. Porta.*

TROISIÈME ARTICLE[1].

§ VI.

Vues générales de M. Chevreul sur la composition immédiate des corps vivants.

Il me reste à montrer comment le principe de la doctrine médicale de Paracelse, fondé sur l'emploi des *spécifiques*, élevés, au moyen de procédés chimiques, au maximum d'énergie propre à la nature de chacun d'eux, aboutit à l'analyse immédiate des produits de l'organisation, et conduit ensuite à l'emploi thérapeutique d'*espèces chimiques actives* obtenues à l'état de pureté par l'analyse immédiate des substances comprises dans la *matière médicale*.

Je vais envisager l'analyse chimique immédiate des produits de l'organisation de la manière la plus générale, puis relativement à la doctrine médicale de Paracelse.

ARTICLE 1[er].

Relations des vues générales de M. Chevreul avec la doctrine médicale de Paracelse, fondée sur les remèdes spécifiques.

Je commence par reproduire un passage imprimé en 1814 dans les *Éléments de physiologie végétale et de botanique* de Mirbel, afin de montrer que, dès cette époque, j'envisageais l'analyse organique immédiate comme je l'envisage encore aujourd'hui; et l'addition que je ferai aux idées exprimées dans cette citation, loin de les modifier, les confirmera, au contraire, en leur donnant une extension nouvelle.

[1] Voir pour le premier article, le cahier de mars, p. 145; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 22.

« Si, après avoir considéré en grand la composition (élémentaire) des « végétaux, nous fixons notre attention sur les mêmes parties de diffé- « rentes plantes, nous verrons qu'abstraction faite de leur organisation « elles diffèrent par l'odeur, la saveur, la couleur, etc. Nous sommes porté, « d'après cela, à y soupçonner plusieurs sortes de matières, qu'un léger « examen nous apprend bientôt être de nature organique. Si nous sou- « mettons ensuite les mêmes plantes à l'analyse chimique, nous en ob- « tiendrons des substances très-distinctes, mais dont chacune présentera « quelques-unes des propriétés que nous avions reconnues aux végétaux « d'où ces substances auront été extraites. Nous en conclurons que les « plantes sont formées de différentes matières qu'il est possible d'isoler « par des procédés chimiques. Lorsqu'on ne pourra séparer aucun corps « hétérogène de ces matières sans en altérer la nature, on les regardera « comme les *principes* ou *matériaux immédiats* des plantes analysées[1]. »

L'analyse immédiate consiste donc à séparer sans altération les espèces chimiques des matières végétales; et, il faut ajouter, des matières animales.

Le moyen proposé comme *criterium* pour savoir si le but a été atteint dans une recherche est de *passer en revue les propriétés principales des corps séparés, afin de voir si elles reproduisent les propriétés que présentait la matière avant l'analyse*. Je ne pense pas qu'il existe d'autre *criterium* que celui-là; aussi y ai-je eu recours dans toutes mes analyses de matières d'origine organique.

Évidemment la méthode que je prescris est générale, et elle comprend les *propriétés organoleptiques* comme les *propriétés physiques* et les *propriétés chimiques*.

On voit donc que l'idée de *concentrer les propriétés organoleptiques d'une substance complexe comprise dans la matière médicale* est commune à la doctrine médicale de Paracelse aussi bien qu'à l'analyse immédiate des produits de l'organisation et à l'idée chimique envisagée dans sa plus grande généralité. Mais il y a une extrême différence entre les deux termes de la comparaison : *la doctrine de Paracelse repose sur une erreur*, c'est-à-dire sur l'idée que ce qui est actif, puissant, doit s'éloigner, autant que possible, de ce qui est inerte, grossier, matière, et que, dès lors, l'activité organoleptique d'une matière médicinale devant résider dans un corps raréfié, volatil, appelé *quintessence*, il faut recourir à la chaleur pour séparer cette quintessence des corps qui en altèrent la pureté, à

[1] *Éléments de physiologie végétale et de botanique*, par C. J. Brisseau-Mirbel, de l'Institut, t. I, p. 458 (article de M. Chevreul).

savoir le *flegme* et le *caput mortuum; l'analyse*, au contraire, *repose sur le vrai;* si elle ne l'a pas trouvé, elle est en défaut; mais, d'après la règle précitée, on peut connaître si le but n'a pas été atteint. Voici donc comment elle procède : un produit complexe de nature organique présente *certaines propriétés*, et, pour la comparaison que je fais, ces propriétés sont organoleptiques; le chimiste, préoccupé de l'idée d'isoler de tout corps étranger l'espèce ou les espèces (chimiques) qui les possèdent, recourt à des procédés incapables d'altérer les propriétés de cette espèce ou de ces espèces, et ces procédés sont applicables aux espèces volatiles aussi bien qu'à celles qui ne le sont pas. Je rappelle seulement que l'espèce ou les espèces isolées par l'analyse immédiate doivent posséder les propriétés organoleptiques du produit complexe analysé, conformément à la règle précitée comme *criterium*.

Mais, pour prévenir toute erreur, faisons remarquer que des matières organiques complexes peuvent présenter certaines propriétés qui sont le résultat de la présence simultanée de deux corps, de sorte que ceux-ci pris isolément ne les manifestent pas, ou, s'ils les manifestent, à l'état isolé, c'est à un degré moindre que quand ils agissent simultanément.

La propriété tannante, qu'on estime en général par la précipitation de l'eau de gélatine, appartient à la fois à des espèces chimiques isolées de toute autre; mais on peut l'observer dans deux corps réunis dont aucun ne la possède à l'état isolé; c'est ce que J. Pelletier a observé : ni l'acide gallique ni la gomme arabique en solution dans l'eau ne troublent l'eau de gélatine isolément, tandis qu'ils la troublent quand leurs solutions sont mêlées. D'où la conséquence que, dans des recherches d'analyse organique immédiate, on pourrait perdre beaucoup de temps en voulant retrouver toujours dans les corps séparés par l'analyse toutes les propriétés indistinctement du corps complexe analysé.

J'ajoute un second exemple, tiré du quatorzième mémoire de mes recherches chimiques sur la teinture.

L'eau de carbonate de cuivre et l'eau de carbonate de chaux rougissent l'infusion du bois de fustet, la première bien plus fortement que la seconde; et cependant, quand on prend deux volumes d'eau de carbonate de cuivre et un volume d'eau de carbonate de chaux, ce mélange a plus d'énergie pour rougir l'infusion de fustet que n'en ont trois volumes d'eau de carbonate de cuivre.

ARTICLE 2.

Application des vues de M. Chevreul à l'étude des propriétés organoleptiques considérées relativement à la thérapeutique.

On voit la généralité, l'importance et l'utilité de l'analyse organique immédiate envisagée du point de vue où je me suis placé; il s'agit maintenant de restreindre le point de vue au cas où des espèces séparées sont douées de *propriétés organoleptiques* propres à rétablir la santé troublée par des maladies, ou, pour parler d'une manière générale, qu'il importe de connaître sous le rapport de la physiologie, d'abord, et ensuite sous celui de la thérapeutique.

Dans mes Considérations générales sur l'analyse organique immédiate et sur ses applications (en 1824), j'énonçais dans les termes suivants l'utilité d'isoler les principes immédiats des substances complexes compris dans la matière médicale :

« 282. Si, en médecine, dans un cas déterminé, on éprouve de « l'incertitude sur la dose de médicaments tels que les sulfates de soude « et de magnésie, le phosphate de soude, le bitartrate de potasse, l'é- « métique, dont la composition est rigoureusement définie; à plus forte « raison doit-on en éprouver quand il s'agit d'ordonner des médicaments « tels que l'extrait d'opium, les écorces de quinquina, la racine d'ipé- « cacuana, etc. qui contiennent des proportions inconnues de prin- « cipes actifs. L'analyse organique immédiate, qui donne les moyens « d'isoler ces principes des substances étrangères auxquelles ils sont unis « ou mélangés dans les extraits, les écorces, les racines, etc. et qui, en « les définissant en espèces douées de propriétés constantes, les amène « à la condition des premiers médicaments dont j'ai parlé, rend des ser- « vices éminents à la pharmacologie, puisqu'elle détruit une cause d'in- « certitude que présentait l'emploi d'un assez grand nombre de remèdes « des plus importants pour l'art de guérir. Les médecins ne sauraient « donc trop encourager des recherches comme celles de MM. Sertuerner, « Robiquet, Boullay, Gomès, Magendie, Pelletier, Caventou, etc. à qui « nous devons la découverte de la morphine, du principe vésicant des « cantharides, de la picrotoxine, de la cinchonine, de la quinine, de l'é- « métine, de la strychnine, de la brucine. Des recherches de cette nature « sont bien propres à faire revenir de leur opinion les gens qui croient, « avec Descartes, au danger des *remèdes de la chimie.* »

Enfin, dans un examen critique de l'histoire de l'analyse organique immédiate conduite jusqu'au commencement du XIXe siècle, j'ai déve-

loppé ces mêmes idées, et, en parlant du livre de Dodart publié, en 1676, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire des plantes* et de *Projet de l'histoire des plantes*, j'ai montré que l'analyse immédiate, après moins d'un siècle et demi, s'était élevée à une hauteur dépassant de beaucoup les prévisions de Dodart, et, afin de rendre ma pensée saisissable à tous les esprits, j'avais imaginé[1] une suite à la scène où Molière, en 1673, faisant recevoir médecin M. Argan, à la question de *la cause et de la raison pour lesquelles l'opium fait dormir*[2], M. Argan répond : *Parce qu'il a en lui la vertu de faire dormir, dont la nature est d'assoupir les sens;* je disais qu'en 1817, à la même question, M. Argan aurait pu répondre: *Parce que l'opium contient de la morphine.* Effectivement, à cette époque, tout le monde reconnaissant que ce principe immédiat, découvert, dès 1804, par Sertuerner, est doué au plus haut degré de la vertu calmante de l'opium, je m'exprimais ainsi :

« La conséquence de cette découverte est que la thérapeutique pos« sède maintenant un corps parfaitement défini dans toutes les proprié« tés qu'on lui connaît, représentant, pour un même poids, une énergie « thérapeutique constante : de sorte que le médecin qui prescrit la mor« phine, soit à l'état libre, soit à l'état de sel, connaissant parfaitement « l'énergie de son remède, n'a plus qu'à consulter le sexe, l'âge, le tem« pérament, la maladie, pour l'administrer avec assurance.

« La chimie a donc rendu un immense service à la thérapeutique en « soumettant l'opium à l'analyse organique immédiate, et nous ajoutons « qu'elle a retiré du même extrait d'autres principes immédiats, dont « les propriétés organoleptiques, pour être différentes de celles de la « morphine, peuvent être, en certains cas, d'une grande utilité, en pos« session que sont ces principes de certaines propriétés de l'opium que « la morphine ne possède pas. »

Ces paroles, écrites en 1858, expliquent suffisamment la sympathie avec laquelle j'accueillis la communication faite, le 29 d'août 1864, à l'Académie des sciences, par M. Claude Bernard, de ses *Recherches expérimentales sur l'opium et ses alcaloïdes.* Car l'étude des propriétés organoleptiques appartient évidemment au physiologiste, une fois que l'analyse chimique a pu obtenir à l'état de pureté des principes actifs sur l'économie animale. C'est au physiologiste qu'il appartient encore de voir si les principes immédiats qu'il tient du chimiste, comme ayant été extraits d'un produit organique complexe compris dans la matière médicale, représentent *toutes* les propriétés organoleptiques signalées par

[1] *Journal des Savants*, février 1858, p. 112 et suiv. — [2] *Ibid.* p. 120.

la pratique ou par des recherches physiologiques dans le produit organique complexe duquel ces principes immédiats ont été séparés.

Évidemment, d'après tout ce qui précède, le *contrôle* de l'analyse organique immédiate ne peut être complet sans l'intervention du physiologiste; car, *si le contrôle des propriétés physiques et des propriétés chimiques* appartient au physicien-chimiste, quand il s'agit de propriétés organoleptiques importantes à bien connaître, parce qu'on les a aperçues soit dans des matières complexes organiques prescrites comme remèdes, soit dans toute autre matière, *le contrôle de ces propriétés appartient au physiologiste.*

Lorsqu'il s'agit de connaître une espèce chimique organique, c'est-à-dire un composé complexe dont on ne peut séparer quelque matière étrangère sans en altérer évidemment la nature, et que cette espèce possède quelques propriétés organoleptiques remarquables, l'étude qu'on en fait ne satisfait l'esprit, à mon sens, qu'à la condition que ces propriétés organoleptiques auront été l'objet d'un examen approfondi. Or je ne sais rien de plus satisfaisant à citer comme modèle de cette étude que les *Recherches expérimentales sur l'opium et ses alcaloïdes*, par M. Claude Bernard : car l'esprit scientifique sous l'influence duquel elles ont été accomplies est louable, eu égard aux circonstances dans lesquelles l'auteur s'est placé pour rendre ses expériences comparables, et à l'extrême habileté avec laquelle ces expériences ont été exécutées. Grâce à ce concours parfait de l'esprit et de la main, les résultats qu'il a donnés à la science des corps vivants ont un caractère de précision qui les assimile à ceux que l'on doit aux sciences physiques et chimiques.

Je crois donc servir la science en développant les motifs de mon jugement sur les travaux de M. Claude Bernard et particulièrement sur les recherches expérimentales qu'il a entreprises pour connaître les propriétés organoleptiques de *l'opium et de ses alcaloïdes.*

ARTICLE 3.

Jugement de M. Chevreul sur les recherches physiologiques expérimentales dont l'opium et ses alcaloïdes ont été l'objet pour M. Claude Bernard, et liaison de ces recherches avec l'analyse organique immédiate, telle que M. Chevreul l'a envisagée.

M. Claude Bernard reconnaît à trois alcaloïdes de l'opium, la *narcéine*, la *morphine*, la *codéine*, la propriété soporifique.

La *thébaïne*, la *papavérine*, la *narcotine*, dépourvues de cette propriété, possèdent la propriété toxique.

Mais ne tombons pas dans la faute trop souvent commise par les auteurs de classifications qualifiées de *scientifiques*, en disant : il existe trois alcaloïdes *soporifiques* et trois alcaloïdes *toxiques*. Car la codéine *soporifique* est encore *toxique*, et au point que M. Claude Bernard la place immédiatement après la thébaïne, douée de la propriété toxique au plus haut degré. Je reviendrai, dans un moment, sur cette considération; mais auparavant suivons M. Claude Bernard dans l'étude des phénomènes spécifiques des trois alcaloïdes soporifiques de l'opium.

Sommeil des chiens de taille moyenne auxquels on a injecté dans le tissu cellulaire sous-cutané :

1 centimètre cube d'eau tenant $0^g,05$ de chlorhydrate de MORPHINE.

Sommeil profond, immobilité, sensibilité très-émoussée, nerfs de la sensibilité très-paresseux; à la fin du sommeil, sensibles au bruit, mais ils s'y habituent.

A leur *réveil*, effarés, yeux hagards, train postérieur surbaissé, c'est-à-dire paralysé, ce qui leur donne la démarche apparente d'une hyène.

Ils ne reconnaissent pas leur maître, recherchent l'obscurité.

Douze heures avant d'être revenus à l'état normal.

---

1 centimètre cube d'eau tenant $0^g,05$ de chlorhydrate de CODÉINE.

Sommeil moins profond qu'avec la morphine, réveil facile par le pincement des extrémités et par le bruit, excitabilité diminuée par l'habitude; les nerfs ne sont pas paresseux comme ils le sont par l'action de la morphine.

Réveil sans que les animaux soient effarés, yeux non hagards, train postérieur non paralysé, pas de trouble intellectuel.

---

1 cent. cube d'eau tenant $0^g,05$ de NARCÉINE.

Sommeil beaucoup plus profond que le sommeil produit par la codéine; mais l'animal n'est pas abruti comme il l'est par la morphine; nerfs émoussés sans paresse; sensible au pincement des extrémités; calme profond, non troublé par le bruit, bien différent du sommeil produit par la morphine, et surtout par la codéine.

Réveil : retour très-prompt à l'état normal, plus analogue à celui de

la codéine qu'il ne l'est à celui de la morphine; cependant très-légère paralysie du train postérieur et très-léger effarement.

Les faits que j'extrais du mémoire de M. Claude Bernard ne sont pas le résultat de la *simple expérience*, mais celui de la *méthode* A POSTERIORI *expérimentale*.

Ces expériences ne pouvant être faites sur les hommes, elles l'ont été sur des chiens, des chats, des lapins, des cochons d'Inde, des rats, des pigeons, des moineaux et des grenouilles.

On a tenu compte, pour les individus d'une même espèce, de l'âge, du sexe, de la taille, et l'on a opéré, autant que possible, dans les mêmes circonstances.

Toutes les fois que M. Cl. Bernard l'a pu, des expériences faites comparativement sur plusieurs individus d'une même espèce, aussi semblables que possible, ont été répétées sur ces mêmes individus en alternant les alcaloïdes. Par exemple :

Deux chiens aussi semblables que possible ont été comparativement endormis, l'un avec la morphine et l'autre avec la codéine, dans une première expérience comparative. Le chien qui avait été endormi avec la morphine l'a été avec la codéine, et celui qui l'avait été avec la codéine l'a été avec la morphine dans une seconde expérience. Les résultats, dans les deux expériences comparatives faites ainsi successivement ont été les mêmes. *La seconde expérience a donc été le contrôle de la première*, ce qui est le caractère, à mon sens, de *la méthode* a posteriori *expérimentale*.

Les six alcaloïdes examinés par M. Claude Bernard sont toxiques dans l'ordre suivant, en commençant par le plus énergique :

Thébaïne,
Codéine,
Papavérine,
Narcéine,
Morphine,
Narcotine.

$0^{g},1$ de chlorhydrate de thébaïne, dissous dans 2 grammes d'eau et injecté dans les veines d'un chien de sept à huit kilogrammes l'a tué en cinq minutes, tandis que 2 grammes de chlorhydrate de morphine n'ont pas tué un chien semblable.

La codéine est bien plus toxique que la morphine. Quelques médecins ont donc grand tort de prescrire la codéine en plus grande quantité que la morphine, par la raison qu'à dose égale la morphine produit des céphalalgies, des vomissements, lorsque la codéine n'en produit pas.

Il est évident que le pouvoir toxique n'est point proportionnel au pouvoir soporifique.

Enfin, il est remarquable encore que, la narcéine exceptée, les cinq autres alcaloïdes amènent la mort en produisant des *convulsions tétaniques violentes*, qui peuvent être suivies, ainsi que cela arrive dans l'empoisonnement de la thébaïne, de l'arrêt du cœur et d'une rigidité cadavérique rapide, comparable à celle qu'on observe dans les empoisonnements produits par les poisons dits *musculaires*.

Voici l'ordre des alcaloïdes de l'opium qui produisent des convulsions tétaniques, en commençant par les plus énergiques :

Thébaïne,
Papavérine,
Narcotine,
Codéine,
Morphine.

Je ne peux mieux montrer l'analogie des vues de M. Claude Bernard et des miennes qu'en reproduisant le passage suivant de ses recherches : « La thérapeutique offre déjà assez de difficultés par elle-même, sans « qu'on vienne encore les augmenter en continuant d'employer les mé- « dicaments complexes, comme l'opium, qui n'agissent que par une ré- « sultante souvent variable; il faut analyser ces actions complexes et les « réduire à des actions plus simples et exactement déterminées, sauf à « les employer seules ou à les associer ensuite, si cela est nécessaire[1]. »

Je me suis trop occupé de l'analyse organique immédiate, j'ai trop réfléchi à la nécessité d'éclairer l'étude des corps vivants par cette partie de la chimie, pour ne pas sentir ce qui manque à la physique et à la chimie, lorsque des corps (espèces chimiques) doués de propriétés organoleptiques ne sont pas étudiés sous ce rapport par un physiologiste éminent, animé du désir de compléter l'histoire de ces corps et d'apporter à la science de la vie des faits absolument nécessaires à sa constitution. Or le grand avantage d'une méthode est que toute recherche entreprise sous sa direction a son utilité, dans le cas même où les résultats sont négatifs ou que leur opposition est extrême avec les prévisions

[1] *Comptes rendus*, t. LIX, p. 414.

que l'on avait avant les recherches; car les faits recueillis sous la direction de la méthode ne sont jamais isolés, épars; toujours leur signification est positive, grâce à leur précision, qui est la conséquence de l'emploi de la méthode; ils écartent des opinions erronées qu'on aurait pu prendre en l'absence de ces faits précis, avec lesquels elles sont incompatibles.

Résumons comment M. Claude Bernard a procédé, en ayant égard à la méthode expérimentale et, en outre, à la manière dont je conçois la marche de l'esprit humain dans la recherche de la vérité.

Il a étudié un certain nombre d'alcaloïdes d'une même origine en constatant, dans des circonstances semblables, leurs propriétés organoleptiques respectives.

Voilà *l'étude du* CONCRET.

Voyons maintenant comment il est passé à *l'étude de l'*ABSTRAIT.

Il a examiné comparativement les analogies et les différences des six alcaloïdes entre eux, et c'est alors qu'il a pu évaluer les intensités de chacun des alcaloïdes :

1° Relativement à la propriété toxique;

2° Relativement à la propriété d'exciter des convulsions;

3° Relativement à la propriété soporifique.

Cet examen lui a permis de constater dans les alcaloïdes les propriétés organoleptiques de l'opium, et, dès lors, de montrer au chimiste que les procédés employés à l'extraction de ces alcaloïdes ne les avaient point altérés; c'est après avoir remarqué que l'opium est plus toxique que la morphine qu'il a été conduit à reconnaître que cela tenait surtout à la présence de la thébaïne et de la codéine, et, dès lors, il a pu expliquer l'erreur de plusieurs médecins qui prescrivent la codéine à une dose plus forte que la morphine, la croyant moins énergique que celle-ci, conformément à l'observation qu'elle ne produit ni les céphalalgies ni les vomissements produits par la morphine dans les mêmes circonstances. M. Claude Bernard, en reconnaissant ce résultat, a montré la conséquence fâcheuse qu'il peut avoir, puisque, en réalité, la codéine vient immédiatement après la thébaïne, comme toxique, tandis que la morphine ne vient qu'en cinquième; ou, en d'autres termes, des six alcaloïdes de l'opium, il n'y a que la narcotine qui soit moins toxique qu'elle.

Enfin M. Claude Bernard, en introduisant dans l'animal, par le tissu cellulaire du système sous-cutané, la *matière active* sous forme d'espèce chimique définie, et en évitant ainsi de la mettre en présence de corps variables plus ou moins complexes, comme cela fût arrivé si elle eût été

introduite par le tube intestinal et qu'alors elle eût été exposée à subir des réactions tout à fait imprévues, a donné toute garantie au physiologiste ou au médecin que la *matière active* agira dans les circonstances les moins compliquées possible, et que, dès lors, il y aura grande probabilité que l'action en sera conforme au résultat qu'on en attend.

Exposons la manière dont je conçois l'étude des propriétés organoleptiques des espèces chimiques.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Comicorum latinorum, præter Plautum et Terentium, reliquiæ. Recensuit Otto Ribbeck. Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1855, in-8° de xx-413 pages.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Fabula palliata : poëtes divers; Turpilius. (Suite.)

Varron[2], après avoir loué Térence et Titinius pour la peinture des mœurs, ἤθη, louait, pour l'expression de la passion, πάθη, avec Attilius, et Cæcilius, Q. Trabea, comique distingué, placé par Volcatius Sedigitus à peu près au même rang que Sextus Turpilius,

> Turpilius septimum, Trabea octavum obtinet,

et qui probablement vivait dans le même temps, c'est-à-dire après Térence, dans la première moitié du VIIe siècle de Rome. C'est par Trabea et Turpilius que doit se terminer cette revue des poëtes latins qui se sont fait un nom dans le genre de la *fabula palliata*.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 189; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 237. — [2] *De ling. lat.* apud Charis. II.

Nous n'avons de Trabea que ce que nous en a conservé Cicéron; un vers où l'excès de la joie est représenté comme le comble de la folie :

Ego voluptatem animi nimiam summum esse errorem arbitror[1];

quelques autres vers encore, où ce sentiment est exprimé avec une singulière vivacité. Cicéron les blâme en moraliste, comme faisait aussi le poëte, on vient de le voir; mais le critique, sensible à la beauté poétique, en jugeait sans doute moins sévèrement, puisqu'il les a retenus :

La vieille qui la garde et que l'argent a rendue traitable sera attentive à mon signal, docile à ma volonté, à mon désir. J'arriverai donc, du doigt je frapperai la porte, qui soudain s'ouvrira. Chrysis, me voyant tout à coup paraître, accourra à ma rencontre, viendra chercher mes baisers, elle sera à moi. Oh! la fortune elle-même comme je la dépasserai dans ces fortunés moments!

Lena delenita argento nutum observabit meum,
Quid velim, quid studeam : adveniens digito impellam januam,
Fores patebunt, de improviso Chrysis ubi me aspexerit,
Alacris obviam mihi veniet complexum exoptans meum,
Mihi se dedet : Fortunam ipsam anteibo fortunis meis[2].

Ces vers amoureux, dans le goût de Térence, ce qui ne leur donne, comme à leur auteur, qu'une date assez douteuse, sont tout ce qui nous reste de Trabea. Il n'a pas dépendu de Jos. Scaliger que nous ne nous eussions plus riches. Muret lui avait envoyé six vers latins qu'il prétendait avoir trouvés dans un ancien manuscrit, mais dont, ajoutait-il modestement, il n'osait déterminer l'auteur. C'était un piége tendu à la vanité de Jos. Scaliger, qui se vantait de reconnaître à l'instant le style de tout écrivain de l'antiquité, et qui, sans défiance, comme sans hésitation, se prononça à l'aventure pour Trabea, consignant ce beau jugement dans une note de son édition de *De re rustica* de Varron. Qui pouvait le démentir? L'auteur des vers, non pas Trabea, mais Muret, qui n'y manqua pas en confrère charitable, et à qui le savant mystifié le fit plus tard payer cher par une flétrissante épigramme. Ces vers, au reste, imités du grec de Philémon[3], ressemblaient assez, sinon à des vers de Trabea, du moins à des vers anciens :

Here, si querelis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miseriis mortalium,

[1] Cic. *Tuscul.* IV, xv; *De fin.* II, iv; *Epist. ad famil.* II, ix. — [2] Cic. *Tuscul.* IV, xxxi. O Ribbeck, p. 26. — [3] Stob. *Serm.* cvi. Voy. A. Meineke, *Menandri et Philemonis reliquiæ*, p. 380.

Auro parandæ lacrimæ contra forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent
Quam nænia præficæ ad excitandos mortuos.
Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.
Ut imbre tellus, sic riganda mens mero,
Ut illa fruges, hæc bona consilia efferat[1].

On ne sait d'après quelles autorités Vossius[2] a fait de Sextus Turpilius un contemporain de Térence, où Crinitus[3] et Gronovius[4] ont trouvé qu'il était lié avec ce poëte et que ses pièces avaient été quelquefois représentées dans les mêmes jeux. Il lui aurait, en ce cas, survécu longtemps, car la chronique d'Eusèbe le fait mourir, très-vieux, il est vrai, à Syracuse, la troisième année de la cent soixante-neuvième olympiade, c'est-à-dire l'an 653 de Rome. Au reste, et nous pouvons en juger un peu mieux que de Trabea, car il nous reste de lui des fragments assez nombreux, sinon très-considérables, il appartient tout à fait à l'école de Térence; il est, comme lui, imitateur délicat de la moyenne et de la nouvelle comédie grecques, et, comme lui, il proclame son imitation dans les titres mêmes de ses treize pièces, qui la plupart sont grecs[5]. On peut refaire avec ses fragments une sorte de comédie de Térence. Rien n'y manque : fils prodigues et libertins, ou simplement amoureux; pères avares et durs, ou simplement sévères; serviteurs qui se ménagent de leur mieux entre les passions de la jeunesse et la morale de l'âge mûr, par qui leurs services sont à la fois réclamés, exposés à être battus des deux côtés, ou comme confidents maladroits, ou comme pédagogues négligents, mais se défendant, se vengeant par une gaieté dont l'insolence n'épargne personne, par les ruses d'un génie inventif qui se joue habilement au milieu des embarras domestiques, et finit toujours par les faire tourner à son profit; courtisanes attrayantes, artificieuses, intéressées, dont la chaîne flétrit et pèse et cependant ne peut se rompre; industriels honteux, qui trafiquent effrontément des vices d'autrui; en un mot, l'esclavage et la prostitution, ce triste fond des mœurs antiques, crûment et gaiement accusé; le tout dans un langage élégant et délicat, fréquemment relevé par des maximes d'un grand sens : voilà ce que présentent un grand nombre de textes qui, en faisant connaître

[1] Voyez, sur cette anecdote, Bayle, Dict. art. *Trabea*, Ménage, *Anti-Baillet*, part. 1, § 83, etc. — [2] *De poet. latinis.* — [3] *De poet. latinis.* — [4] Ad. A. Gell. *Noct. attic.* XV, xxiv. — [5] En voici la liste telle que la donne M. Ribbeck : *Boethuntes*, *Canephorus*, *Demetrius*, *Demiurgus*, *Epiclerus*, *Hetæra*, *Lemniæ*, *Leucadia*, *Lindia*, *Pædium*, *Paraterusa*, *Philopator*, *Thrasyleon*.

Turpilius, résument Térence et toute la *fabula palliata*. Rapportons-en quelques-uns :

Turpilius avait imité, entre autres pièces de Ménandre, sa *Leucadienne*. Quelques vers du poëte grec, conservés par Strabon[1], nous apprennent qu'on y rappelait comment Sapho, cherchant un remède à sa passion sans espoir pour Phaon, s'était, la première, précipitée du rocher de Leucade dans les flots. On y rappelait aussi, nous le savons par une note de Servius[2], que Phaon, sans doute en expiation de la mort de Sapho qu'il avait causée, avait élevé sur le rocher de Leucade ce temple d'Apollon que le héros de Virgile, dans son long voyage en quête de l'Italie, y aperçoit par avance :

> Mox et Leucatæ nimbosa cacumina montis
> Et formidatus nautis aperitur Apollo[3].

L'anachronisme de Virgile nous est rendu sensible par un fragment de son vieux prédécesseur Turpilius, duquel on peut conclure, en outre, que, dans la *Leucadienne*, il s'agissait d'une de ces épreuves dangereuses dont Sapho avait donné l'exemple :

Malheureuse! tout ici m'effraye, la mer et ses rochers, le bruit des flots, la sainteté de ce lieu solitaire consacré à Apollon.

> Miseram terrent me omnia,
> Maris scopuli, sonitus, solitudo, sanctitudo Apollinis[4].

Dans cette pièce, que M. Ribbeck a restituée d'après le sens probable des fragments et les souvenirs de l'antiquité[5], avec assez de vraisemblance, à cela près, selon moi, qu'il y fait figurer Phaon lui-même, l'expression de la passion amoureuse, de ses tourments, de ses transports, de ses folies, occupait, les fragments l'établissent, beaucoup de place. Un amant, par exemple, y extravaguait à la façon de ceux de Térence dans une scène que Cicéron a ainsi analysée et commentée. Ne séparons pas le texte de ce commentaire où la censure du personnage est un éloge indirect du poëte.

Un amour qui ne s'éloigne pas, ou s'éloigne peu de la folie, on le peut voir dans la *Leucadienne* :

[1] L. X. — [2] In *Æneid.* III, 279. — [3] *Æneid.* III, 274. — [4] *Leucad.* fragm. XI. Non. v° *sanctitudo*. O. Ribbeck, p. 85. — [5] Servius, passage cité. Cf. Lucian. *Dialog. mort.* IX; Ælian. *Var. hist.* XII, XVIII.

« S'il est quelque Dieu qui s'intéresse à moi. »

> ...Si quidem sit quisquam deus
> Cui ego sim curæ.

C'était apparemment l'affaire de tous les dieux de pourvoir à la satisfaction de ses désirs amoureux.

« Que je suis malheureux! »

> Heu me infelicem!

Rien de plus vrai; aussi lui dit-on fort bien :

« Es-tu dans ton bon sens quand tu te lamentes ainsi? »

> Sanus ne es qui temere lamentare?

C'est un fou même aux yeux des siens. Mais sur quel ton tragique il le prend :

« Apollon, dieu saint, secours-moi; toi aussi, tout-puissant Neptune, je t'in-« voque, et vous, Vents. »

> Te, Apollo sancte, fer opem, teque, omnipotens Neptune, invoco,
> Vosque adeo, Venti.

Tout l'univers, pense-t-il, va s'ébranler pour venir en aide à son amour. Il n'excepte que Vénus, comme son ennemie :

« Car, pourquoi t'implorerais-je, Vénus? »

> Nam quid ego te appellem, Venus?

Elle n'a souci, dit-il, que de sa propre passion; comme si, lui-même, ce n'était pas sa passion qui lui fît faire et dire tant de sottises[1].

Cette citation de Cicéron n'est pas loin[2] d'une autre qu'il emprunte à l'un des passages les plus célèbres de Térence[3], et par le voisinage se marque la parenté dramatique qui de Térence rapproche Turpilius.

C'est un amant fort troublé lui-même, fort inquiet, qui ouvrait son *Epiclerus*, non pas, comme dans la pièce de même titre de Ménandre, par un monologue, mais, changement heureux et témoignant d'une certaine liberté d'imitation, par ce dialogue avec son serviteur Stéphanion :

Au nom des dieux, mon maître, pourquoi, avant le jour, cette sortie subite, en compagnie d'un seul esclave? — Je ne puis tenir au logis, Stéphanion. — Et

[1] *Leucad.* fragm. XII. Cic. *Tuscul.* IV, XXXIV. O. Ribbeck, p. 85, 86. — [2] Cic. *Tuscul.* IV, XXXV. — [3] *Eunuch.* I, I, 14.

pourquoi?—Comme toujours, mes soucis m'arrachent au sommeil et me font chercher dehors le silence de la nuit.

Quæso, edepol, quo ante lucem te subito rapis,
Ere, cum uno puero?— Nequeo esse intus, Stephanio.
— Quid ita? — Ut solent, me curæ somno segregant,
Forasque noctis excitant silentio[1].

Peut-être faut-il ajouter à ce dialogue un fragment où Stéphanion semble réclamer contre l'étrange et déraisonnable caprice qui a interrompu son sommeil :

Currendum sic est, sic datur, nimium ubi sopori servias,
Potius quam domino[2]...

Stéphanion n'est pas de meilleure humeur que cet autre qui attend en bâillant son maître devant une porte trop lente à se rouvrir :

Ego præstolabo illi oscitans ante ostium[3].

Les *jeunes premiers* de Turpilius ont, comme ceux de Térence et des autres, dans leur serviteur de confiance, un confident utile, mais peu indulgent, de leurs folles passions, qui se permet d'en parler sur un ton de plaisanterie :

Mon maître m'emmène avec lui; arrivé au temple, il fait sa prière et, cependant, aperçoit une jeune fille, la tête couverte d'un voile de pourpre. A cet aspect imprévu, le voilà qui demeure stupide; l'amour a comme frappé son âme de torpeur.

Ducit me secum : postquam ad ædem venimus,
Veneratur deos, interea aspexit virginem
Instantem, in capite indutam ostrinam riculam.

Erus stupidus adstat : ita ejus aspectus repens
Cor torporavit homini amore[4];

qui leur reproche même en face, comme Stéphanion à Phædria, leur extravagance :

Vecordi
Vagas insania[5].

[1] *Epicler.* fragm. I. Priscian. *De metris.* O. Ribbeck, p. 78, 79. — [2] *Epiclerus,* fragm. XI. Priscian. *De metris.* O. Ribbeck, p. 80. — [3] *Pædium,* fragm. II. Non. v° *præstolat.* O. Ribbeck, p. 89. — [4] *Helæra,* fragm. I, II, Non. v° *rica, torporavit.* O. Ribbeck, p. 81. — [5] *Leucadia,* fragm. XIII. Non. v° *vagas.* O. Ribbeck, p. 80.

On a beau se fâcher et s'écrier,

> Etiam me irrides, pessime ac sacerrime[1],

il faut bien souffrir ces libertés; car c'est sur l'adresse du mauvais plaisant que l'on compte pour se procurer l'argent dont on a besoin, et il en faut beaucoup : ces amoureux aiment, par surcroît, les dispendieux accompagnements de la vie amoureuse :

> Coronam, mensam, talos, vinum, hæc hujusmodi
> Quibus rebus vita amantum invitari solet[2].

Leur passion, toute seule, est fort coûteuse : ils ont affaire à des femmes habiles dans l'art de l'entretenir, de l'exciter, par une réserve calculée :

> Ego, edepol, docta dico : quæ mulier volet
> Sibi suum amicum esse indulgentem et diutinum,
> Modice atque parce ejus serviat cupidines[3];

qui ne sont guère embarrassées pour demander,

> Me vis potiri? fac ego potiar quod volo[4];

qui s'alarment tendrement quand la dépense s'arrête,

> Ecce autem mihi videre, tuo more, ut soles,
> Ægre id pati, quia hos dies complusculos,
> Intercapedo sumpti faciundi fuit[5];

qui d'autres fois ont recours à la colère et vont jusqu'à s'armer de leur pantoufle, trait consacré; il a passé des Grecs aux Latins, des comiques aux satiriques :

> Misero mihi mitigabat sandalio caput[6].

[1] *Demetrius*, fragm. VIII. Non. v° *sacer*. O. Ribbeck, p. 75. — [2] *Thrasyleon*, fragm. III. Non. v° *invitari*. O. Ribbeck, p. 94. — [3] *Demiurgus*, fragm. I. Non. v° *modicum*. O. Ribbeck, p. 77. — [4] *Lindia*, fragm. VI. Non. v° *potior*. O. Ribbeck, p. 88. — [5] *Philopator*, frag. VI. Non. v° *sumpti*. O. Ribbeck, p. 93. — [6] *Lindia*, fragm. VII. Non. v° *mitis*. O. Ribbeck, p. 88. Cf. Terent. *Eunuch.* V, VII, 4 :

> Utinam tibi commitigari videam sandalio caput!

Pers. *Sat.* V, 157 :

> . . . . . . Solea, puer, objurgabere rubra.

C'est alors qu'avec l'aide du confident railleur, mais dévoué, l'amant dans l'embarras s'attaque sans scrupule et sans vergogne à la bourse de son père. Il ne fait que ce qu'ont fait tous les autres amants avant lui; il se conforme à l'ancien usage; son sot homme de père a bien tort de lui en vouloir :

> ...At etiam ineptus meus mi est iratus pater,
> Quia se talento argenti tetigi, veteri ex exemplo amantium [1].

Mais ce vieillard escroqué et bafoué aura son tour : un moment viendra, ici comme chez Térence, où il fera entendre le langage de la sévérité, de la sagesse paternelle :

Je n'y puis plus tenir : son aveuglement, sa démence, me mettent hors de moi... Il faut que je te réprime, que je te reproche bien haut les vices qui t'avilissent..... De combien n'as-tu pas déjà fraudé ton propre bien, tandis que tu caches honteusement ta vie dans de mauvais lieux!... Je t'en prie, laisse là cette courtisane, qui, depuis qu'elle t'a rencontré, a pris à tâche de te perdre, de te dépouiller, de te couvrir d'infamie... Le meilleur parti, le plus juste, ne serait-ce pas d'accepter cette femme avec qui tu pourrais vivre honnêtement?

> Neque durare possum:
> Ita hujus inscientia ac dementia extorrem facit [2].
>
> Quin moneam, quin clamem et querar tua vitia, quæ te vilitant.
>
> Quibus rem rebus dispoliasti, fœde dum in lustris lates [3].
>
> Quæso, omitte ac desere hanc
> Meretricem, quæ te semel ut nacta est, semper studuit perdere,
> Detegere, despoliare opplereque adeo fama ac flagitiis [4].
>
> Quam legere te optimum esset atque æquissimum,
> Quacum ætas degenda et vivendum esset tibi [5].

C'est bien là ce père de la comédie qu'Horace représente s'échauffant, s'emportant contre un fils libertin, qui, follement épris d'une courtisane, refuse un parti convenable avec une riche dot, et, au grand déshonneur

[1] *Demetrius*, fragm. XVI. Non. v° *tangere*. O. Ribbeck, p. 76. — [2] *Lemniæ*, fragm. III. Non. v° *extorris*. O. Ribbeck, p. 83. — [3] *Lindia*, fragm. VIII, IX. Non. v[is] *vilitant*, *lustra*. O. Ribbeck, p. 88. — [4] *Pædium*, fragm. VIII. Non. v° *fama* : « Fama est rursus infamia. » (Cf. Terent. *Adelph.* II, III, 10.) O. Ribbeck, p. 90. — [5] *Epiclerus*, fragm. IV. Non. v° *legere* : « Etiam eligere dicitur. » O. Ribbeck, p. 79.

de sa famille, s'enivre et court la ville, avant la nuit, avec des flambeaux :

> Pater ardens
> Sævit, quod meretrice nepos insanus amica
> Filius, uxorem grandi cum dote recuset,
> Ebrius et, magnum quod dedecus, ambulet ante
> Noctem cum facibus[1].

De tels discours ne restent pas sans effet; ils ramènent la folle jeunesse à de meilleures pensées, à la louable intention du moins de revenir à la sagesse, quoi qu'il doive en coûter; car la route est longue et difficile; pour arriver au terme il faudra bien souffrir :

> Ita : verum haut facile ' st venire illi ubi sita ' st sapientia :
> Spissum est iter : apisci haut possem nisi cum magna miseria[2].

Bornons-nous à ces fragments, où disparaît sans doute la variété des fables mises en œuvre par Turpilius, d'après Ménandre et les autres poëtes de la nouvelle comédie athénienne, mais où l'on retrouve le cadre moral, plus apparent, et toujours le même, de cette comédie et de sa reproduction latine, la *fabula palliata*. Turpilius a continué Térence; c'est un grand honneur; mais, à ce qu'il semble, c'est en le répétant qu'il l'a continué.

Un genre, malgré son complet épuisement, son remplacement définitif par des formes nouvelles, ne disparaît pas tout à fait. Il se remontre de temps à autre, ramené par quelque talent attardé. Plus d'un siècle après Turpilius, c'était encore de la *fabula palliata* que faisait cet ami d'Horace, à qui il disait :

Des ouvrages d'un facile et aimable enjouement, où une courtisane rusée, un Dave, se jouent du vieux Chrémès, tu peux seul, parmi les vivants, en composer, Fundanius.

> Arguta meretrice, potes, Davoque Chremeta
> Eludente senem, comis garrire libellos,
> Unus vivorum, Fundani[3]...

Ils faisaient aussi de la *fabula palliata* ces poëtes que, selon Manilius[4], l'influence d'un astre favorable destinait à peindre, après tant d'autres,

[1] Horat. *Sat.* I, IV, 48. — [2] *Canephorus*, fragm. I. Non. v° *spissum*. O. Ribbeck, p. 74. — [3] *Sat.* I, X, 48. — [4] *Astronomic.* V, 465 sqq.

des jeunes gens brûlant d'amour, des jeunes filles ravies, des vieillards trompés, des esclaves aux services empressés; à renouveler sans fin les tableaux par lesquels avait étendu son existence à la durée des âges Ménandre, l'aimable précepteur de ses concitoyens, parant ses leçons de la fleur du plus élégant langage, qui appela la vie humaine à se contempler elle-même dans la vivante image qu'en consacraient ses écrits.

Ardentes juvenes, raptasque in amore puellas,
Elusosque senes, agilesque per omnia servos,
Queis in cuncta suam produxit sæcula vitam
Doctor in urbe sua linguæ sub flore Menander,
Qui vitæ ostendit vitam, chartisque sacravit.

Beaucoup plus tard, sous Trajan, la *fabula palliata* excitait l'émulation de ce Virginius Romanus que Pline le Jeune, son ami, faisait rivaliser avec Ménandre et les comiques du même temps, dont il plaçait les pièces auprès des comédies de Plaute et de Térence [1]. Elles ne pouvaient être, comme celles de Fundanius et de beaucoup d'autres poëtes d'époques diverses, qui n'ont point laissé de souvenir, que d'ingénieuses et élégantes redites. Dès le temps de Plaute et de Térence, et par eux, la *fabula palliata* avait dit son dernier mot. A ceux qui s'obstinaient à lui faire rompre le silence, elle eût pu répondre ce que, chez Lucrèce, répond la Nature à l'homme insatiable des spectacles de la vie:

Que pourrais-je encore imaginer, inventer, pour te plaire? Ce sera toujours la même chose.

Nam tibi præterea quod machiner inveniamque
Quod placeat, nihil est: eadem sunt omnia semper [2].

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Epistol.* VI, XXI: « Scripsit comœdias Menandrum aliosque ætatis ejusdem æmu-« latus. Licet has inter Plautinas Terentianasque numeres. » — [2] *De Nat. rer.* III, 957.

L'Île de Thasos.

Mémoire sur l'île de Thasos, par M. PERROT, *membre de l'École française d'Athènes.* In-8°, Paris, Imprimerie impériale, 1864.

Parmi les questions qu'avait signalées à l'attention des membres de l'École d'Athènes l'Académie des inscriptions et belles-lettres, se trouvait la question suivante : « Étudier totalement ou partiellement la « géographie physique et la topographie des îles voisines de la Thrace, « c'est-à-dire Lemnos, Imbros, Samothrace et Thasos; en relever les « antiquités, en suivre l'histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos « jours, recueillir les vestiges des exploitations métallurgiques qui y ont « eu lieu, et décrire l'état actuel de ces lieux. »

En 1856, M. Perrot, membre de l'École d'Athènes, craignant de dépasser les proportions d'un simple mémoire, pressé par l'automne déjà avancé, choisit, comme le programme l'y autorisait, une des quatre îles qui se rattachent à la côte de Thrace : il explora Thasos. Le premier il en visita minutieusement l'intérieur; le premier il décrivit les antiquités que renferme toute sa partie méridionale, car M. de Prokesch-Osten, qui a publié jadis[1] des renseignements très-curieux sur Thasos, n'avait passé que quelques jours et n'avait étudié que les ruines de l'ancienne capitale. La nouveauté aussi bien que le mérite du mémoire de M. Perrot l'auraient donc signalé à l'attention du public savant, si ce travail avait été aussitôt publié. Je ne puis mieux faire que de reproduire les termes du rapport que lisait, dans la séance publique du 12 novembre 1858, M. Guigniaut, le protecteur le plus efficace de l'École d'Athènes, celui qui l'a sauvée d'abord, puis fait fleurir.

« L'honneur de M. Perrot est d'avoir tiré de son sujet un parti qui a « dépassé notre attente. Il nous a envoyé un mémoire considérable, « formé de quatre-vingt-quinze pages de texte in-folio, accompagnées de « quinze planches de topographie et d'antiquités, indépendamment « d'une carte géographique de Thasos, réduction, pour le dessin des « côtes, de celle de l'amirauté anglaise..... Nous pouvons dire avec « assurance que M. Perrot a dignement répondu au désir de l'Académie

[1] *Denkwürdigkeiten aus dem Orient*, t. III, p. 611. *Dissertazioni della pontifica Academia romana di archeologia*, t. VI, p. 179.

« par ce mémoire, qui est appelé, nous le croyons, à prendre rang dans « la science. »

Rien n'était donc plus naturel que de publier le manuscrit de M. Perrot, soit en le faisant imprimer dans les *Archives des missions scientifiques*, soit en encourageant un éditeur par des souscriptions. Mais M. Rouland, alors ministre de l'instruction publique, avait supprimé les Archives des missions et refusait de se dessaisir du manuscrit de M. Perrot, propriété de l'État, puisque l'État avait payé la mission; il le tint six ans enfoui dans les cartons du ministère. Pendant ce temps qu'est-il arrivé? Un archéologue allemand, élève de M. Gehrard, qui s'était distingué déjà par sa thèse sur les *Représentations de Psyché* et par un mémoire sur un vase de Ruvo, où était figuré *Philoctète*, partait pour la Grèce. Son projet était d'explorer les îles de la mer de Thrace : Thasos, Samothrace, Imbros et Lemnos. Dans sa préface [1], il avoue que cette idée lui a été recommandée, sinon suggérée, par le programme même de l'École d'Athènes; il reconnaît avec une grande loyauté que le Rapport de M. Guigniaut, imprimé et répandu par les journaux, lui avait fait connaître une partie des découvertes de M. Perrot [2], car ce rapport, très-détaillé, donne toutes les indications essentielles. M. Conze a donc visité Thasos à son tour, et, plus heureux que M. Perrot, il a publié sans obstacles et sans retard ses travaux. Ses recherches sont consciencieuses; il s'attache aux ruines et aux inscriptions; il vérifie certains résultats signalés par M. Guigniaut; il cherche en vain certains emplacements que son prédécesseur avait reconnus [3].

C'est pourquoi il nous semble équitable de conserver à M. Perrot son droit de priorité et de nous occuper principalement de son mémoire, qui a le mérite d'être original, et qui n'a rien perdu à attendre six ans pour paraître. Par représailles légitimes, M. Perrot a profité de la publication de celui qui avait marché sur ses traces; il lui rend, à son tour, un sincère hommage, et la science n'a pu que gagner dans cette lutte courtoise :

« M. Conze a le premier raconté et décrit ce que j'avais été le pre- « mier à voir [4]..... Mais je ne suis pas toujours de son avis; je viens de « lire, en le comparant au mien page par page, son sérieux et savant « travail, et, si j'ai plus d'une fois rectifié ou complété mes assertions « d'après ses remarques, dans d'autres endroits, j'ai cru devoir ne pas « me ranger à son opinion et dire pourquoi. Enfin je n'ai pas traité

[1] *Reise auf den Inseln des Thrakischen Meeres*, 1860, p. VI. — [2] *Ibid.* p. VIII. — [3] Page 17, note 4. — [4] Page 2.

« mon sujet tout à fait de la même manière que mon successeur. Ayant « détaché Thasos des autres îles de la mer de Thrace, n'ayant visité et « étudié que Thasos, j'ai pu, dans cet essai, donner à l'histoire une bien « plus grande place que le voyageur allemand. »

Thasos mérite, en effet, l'attention de l'histoire, non parce qu'elle a possédé des mines d'or, mais parce qu'elle a produit le plus grand peintre de la Grèce, Polygnote.

L'île est à peu près circulaire, et son périmètre est de dix-huit à dix-neuf lieues; dans sa plus grande largeur, elle a sept lieues. Montagneuse, adoucie par des collines qu'aiment l'olivier et la vigne, elle est arrosée d'eaux courantes; son climat est plus frais, la pluie est plus fréquente que sur la côte de Thrace. Hippocrate, du reste, a décrit ainsi la constitution atmosphérique de Thasos dans son traité des *Épidémies*[1]. Le mont Saint-Élie, qui a 760 mètres de hauteur, l'Ipsario, qui a 1,030 mètres, dominent de leur cime aiguë et dénudée de vertes forêts sillonnées de ravins. Quand le soleil les frappe; les paillettes du mica et les cristaux du marbre blanc resplendissent après la pluie; c'est ce que décrivait avec justesse le versificateur Avienus :

..... juxta Vulcania Lemnos
Erigitur, Cererique Thasos dilecta profundo
Proserit albenti se vertice.....

Entre Pothos et Hagios-Jannis le fer se trouve en assez grande abondance. Près de Kakyrachi, on voit une vallée remplie de scories qui contiennent encore de six à dix pour cent de fer, et qui sont les restes d'une ancienne exploitation. Quant aux mines d'or qu'Hérodote place vers le sud-est[2], M. Perrot en a cherché vainement les traces, et tout souvenir en a disparu parmi les habitants. Dans l'antiquité, cette tradition était vivifiée par le nom que l'île avait conservé pour les poëtes : ils l'appelaient *Chrysé*.

D'après Hérodote, les Phéniciens s'établirent à Thasos pour y exploiter les mines d'or et peut-être les mines de fer dont on reconnaît, à l'ouest de l'île, en face du mont Athos, des traces certaines. De Thasos, les Phéniciens passèrent sur la côte de Thrace, établirent un comptoir à Galepsos, et tirèrent, les premiers, du mont Pangée, des métaux précieux. Les ports et les mines, toujours voisines de la mer, suffisaient à ce peuple de trafiquants, et ils laissaient les tribus thraces occuper

[1] Traduction de M. Littré, t. II, p. 498, t. III, p. 45. — [2] Hérodote, VI, XLVII.

paisiblement les forêts et les montagnes de l'intérieur, où elles s'étaient réfugiées. C'est l'histoire de Carthage et des populations africaines.

Mais une concurrence plus redoutable, parce qu'elle n'admettait pas le partage, se préparait pour les navigateurs tyriens, celle des Hellènes. L'histoire de ces luttes se mêle tellement aux légendes fabuleuses, qu'il faut renoncer à en tirer quelque clarté. L'histoire vraisemblable date de la colonie qui partit de Paros et s'établit à Thasos sous la conduite de Télésiclès, père d'Archiloque, à la fin du VIII[e] siècle avant J. C. Tout le monde connaît les tristes exploits du poëte Archiloque, dont la bravoure était loin d'égaler la méchante humeur. Ses ennemis étaient nombreux, et la lâcheté cynique du poëte leur prêtait beau jeu. Dans un combat contre les peuplades thraces du continent, Archiloque prit la fuite, jeta son bouclier, et s'en vanta dans des vers restés célèbres. Mais il dut quitter Thasos, qu'il ne cessa dès lors de maudire : tantôt c'est « une « échine d'âne, couverte de forêts sauvages; » tantôt c'est « la ville trois « fois misérable, où toutes les misères de la Grèce se sont donné rendez-« vous. »

Pendant ce temps, l'île prospérait, profitait des mines et des méthodes d'exploitation des Phéniciens dépossédés; ses habitants mettaient non-seulement le pied sur le continent, mais ils s'emparaient de tout le littoral depuis l'embouchure du Strymon jusqu'à celle du Nestos. Ils y possédaient les villes de Galepsos, d'Œsymé, de Skapté-Hylé, de Daton. En bonne intelligence, après la conquête définitive, avec les Thraces, ils leur facilitaient l'écoulement de leurs denrées; ils apprenaient même aux Pières, aux Odomantes, aux Satres, à exploiter l'or et l'argent que renfermaient leurs vallées.

Assiégés à l'improviste par un chef de pirates en 494, les Thasiens furent délivrés tout aussi inopinément par un mouvement de la flotte phénicienne qui servait les rois de Perse. Mais le péril leur servit d'avertissement : ils se fortifièrent, se créèrent une flotte de guerre, dépenses qu'ils supportaient aisément, puisque leur cité était devenue une des plus opulentes du monde grec, surtout après les désastres que venait d'éprouver l'Ionie. Hérodote s'est plu à relever le budget de Thasos vers 490 : il ne s'agit, bien entendu, que des revenus de l'État[1]. Ce budget s'élevait à deux cents talents (1,112,180 fr.) dans les années ordinaires, et, dans les bonnes années, à trois cents talents (1,668,270 fr.). Les mines du mont Pangée, seules, rapportaient en moyenne quatre-vingts talents (444,872 fr.), celles de Thasos un peu moins, de sorte

[1] VI, XLVI. Cf. Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, l. III, ch. V.

que la part que l'État s'assurait dans les bénéfices de l'exploitation s'élevait à près de cent cinquante talents. Le produit était bien plus considérable, évidemment, chaque année, pour ceux qui exploitaient les mines, soit comme concessionnaires, soit comme fermiers.

L'autre source de la fortune des Thasiens, indiquée vaguement par Hérodote, a été précisée avec netteté par M. Perrot. Il montre que les terres conquises sur le littoral, entre le Nestos et le Strymon, étaient la propriété de l'État, qui les louait aux indigènes ou à des Thasiens établis sur le continent. Les droits de douanes perçus dans les ports et dans tous les comptoirs n'étaient pas moins productifs, car les tribus thraces ne pouvaient écouler autrement que par l'entremise des Thasiens, soit leurs denrées, soit leurs métaux.

La richesse d'une si petite île, pour être appréciée dans toute son étendue, ne doit pas être estimée seulement d'après des chiffres qui ne sont rien aux yeux des modernes; mais il faut se pénétrer de la valeur prodigieuse du numéraire dans ces temps reculés; il faut se dire qu'Athènes, au jour de sa plus grande puissance, n'aura pas un revenu aussi beau que Thasos, et que, pour le doubler, c'est-à-dire pour atteindre le chiffre de six cents talents, elle mettra à contribution toutes les îles et ses nombreux alliés. C'est à cette période florissante de l'histoire de Thasos que sont reportées les belles monnaies d'argent qui montrent, d'un côté, un carré creux, de l'autre, un satyre tenant dans ses bras une bacchante. Les détails obscènes ne manquent jamais et rappellent le culte orgiastique de Bacchus, tel qu'il était pratiqué dans le Pangée, le Rhodope et l'Hémus. Les monnaies sont globuleuses, d'un travail souvent archaïque; quelques-unes ont dans le champ les deux premières lettres du nom des Thasiens : ΘΑ. M. Perrot constate qu'on trouve ces pièces en assez grand nombre, vu leur antiquité, à Thasos et dans les régions voisines de la Thrace, d'où il conclut, avec raison, qu'elles étaient le principal moyen d'échange entre les insulaires et les barbares du continent.

La prospérité de Thasos était traversée par des revers et des humiliations dures, quoique passagères. Au moment de l'expédition de Mardonius contre la Grèce, la flotte persane exigea la soumission des habitants, et ils durent se soumettre. Bientôt, sur la dénonciation d'une cité rivale, qui espérait peut-être recueillir les mines du Pangée, ils abattirent leurs murs, livrèrent leurs navires de guerre aux officiers du grand roi.

Quand Xerxès passa sur la côte avec son immense armée, ils furent contraints de nourrir pendant un jour le roi et ses troupes. Un des ci-

toyens, Antipater, fils d'Orgis, fut chargé par le peuple de régler toutes les dépenses. Quand il rendit ses comptes, il prouva que le festin avait coûté quatre cents talents d'argent (2,224,360 francs)[1]. Encore Xerxès se contentait-il d'un seul repas par jour.

L'heure de la vengeance n'était pas éloignée, et Thasos entra avec joie dans la confédération maritime qui s'organisa sous la présidence d'Athènes. Son commerce fut favorisé par les mouvements de flottes et d'armées qui, depuis Platée et Mycale, animèrent toute l'étendue de la Méditerranée orientale et tous les rivages. Cette prospérité, en touchant à son apogée, se manifesta d'une manière digne du génie grec, c'est-à-dire par le culte des arts.

Thasos employa le superflu de sa richesse à payer les œuvres des sculpteurs étrangers. C'est ainsi qu'elle fit faire par Onatas, le maître le plus illustre d'Égine, une statue de l'Hercule thasien, dieu protecteur de l'île, que certains attributs rattachaient à l'Hercule phénicien des anciens âges. Cette statue fut consacrée à Olympie, où Pausanias l'admirait encore six siècles plus tard. Le voisinage de l'Asie, l'importation précoce du luxe et des somptueux produits de l'industrie asiatique, l'exemple de Samos, île voisine, développèrent certainement parmi les Thasiens le goût et la pratique des arts. Plus amoureux de l'éclat, ils semblent avoir préféré la peinture à la sculpture, et, lorsqu'on voit le peintre Aglaophon transmettre sa science à ses fils, Aristophon et Polygnote, il est permis de conjecturer qu'autour de ces trois Thasiens célèbres se groupait une véritable école, dont l'histoire est perdue. Personne n'ignore comment Thasos fut conquise par Athènes et Polygnote par Cimon, qui le fit Athénien. Mais Polygnote n'oublia jamais sa patrie, et, lorsqu'à Delphes il orna la Lesché de ses vastes compositions, il y représenta les bienfaiteurs de sa petite île, la vierge Cléobée tenant sur ses genoux la ciste mystique, et Tellis, l'aïeul du poëte Archiloque, qui avait établi les mystères de Cérès.

Enfin on pourra mieux caractériser le génie thasien, quoique le silence de l'histoire n'en laisse entrevoir que certaines lueurs, en ajoutant à ces artistes, qui initièrent les Athéniens et le reste de la Grèce au secret de peindre, le pamphlétaire Stésimbrote, que M. Perrot appelle, par une comparaison un peu forcée, le Tallemant des Réaux du siècle de Périclès, Hégémon, l'insolent comique que protégeait Alcibiade; si l'on se souvient en même temps d'Archiloque et de ses ïambes redoutés, on ne pourra méconnaître l'esprit satirique et la gaieté acerbe des Tha-

[1] Hérod. VII, cxxxv.

siens, que rachetaient la grandeur et la gravité de leurs peintres. Il ne convient pas d'oublier non plus qu'il y a eu à Thasos une école de médecins, qui se rattachait à celle d'Hippocrate.

Je ne suivrai point M. Perrot, mais on le lit avec un attrait sérieux, lorsqu'il reconstruit l'histoire de Thasos à travers les âges, soit qu'elle cède aux Athéniens ou aux Romains, soit qu'elle obéisse aux Turcs. Parmi tant de vicissitudes, on s'attache de plus en plus à cette petite cité, une des moins connues de la Grèce, et où cependant la vie a été intense, l'organisation municipale savante, l'activité inépuisable, la force d'expansion prodigieuse pendant plusieurs siècles. Chaque république grecque était bien un être à part, avec son type, sa physionomie, sa personnalité persistante, sa constitution originale; on comprend qu'Aristote ait été séduit par un sujet si varié, et qu'il ait analysé toutes les constitutions des cités antiques dans ses Πολιτεῖαι, dont il ne nous reste malheureusement que des fragments. Envisagée d'une manière élevée, comme M. Perrot l'envisage, la monographie de Thasos prend une importance singulière et se colore de tous les reflets de la grande histoire.

Une inscription, qui doit remonter au temps d'Alexandre, montre avec quelle solennité le droit de citoyen était conféré à ceux qui avaient rendu à la république des services signalés. C'est un décret du sénat et du peuple, qui a été publié par Bœckh, et dont M. Perrot donne la traduction :

« Étant archontes, Aristoclès, fils de Satyros, Aristène, fils d'Amo« mitas, (Dei) nistrate, fils de Bition, les théores Amphéride, fils de Si« malion, Euphrille, fils de Panchare, Timoclès, fils de Choiros, par « l'ordre du sénat et du peuple, ont écrit ceci :

« Sous l'invocation de la Bonne Fortune. — Polyarète, fils d'Histiée, « proxène et bienfaiteur de la ville, s'étant montré plein de bienveillance « pour la république des Thasiens, et ayant rendu, aussi bien aux parti« culiers qu'à l'État, toute sorte de services, il a paru bon au sénat et « au peuple de louer Polyarète, fils d'Histiée, à cause de sa vertu et de « l'amitié qu'il a toujours témoignée à la république de Thasos, puis de « déclarer citoyens, Polyarète, fils d'Histiée, ainsi que les fils de Polya« rète, Antigène, Polyarète et Histiée, et ses filles Parménuse et Nicée; « il en sera de même de tous leurs descendants : tous partageront tous « les droits et tous les avantages des autres Thasiens. Ils sont autorisés « à entrer dans la tribu dont ils obtiendront le consentement. Les « théores feront graver ce décret dans le temple de Minerve, à l'endroit « qui sera indiqué par les archontes. L'hiéromnémon fournira aux frais

« nécessaires. Il est défendu à qui que ce soit de parler ou de provo-« quer aucune disposition contre ce décret, et de faire retourner au « scrutin; cette décision doit rester immuable. Si quelqu'un, en op-« position à cette volonté, veut parler contre ce décret, provoquer « des décisions contraires, ou faire retourner au scrutin, ces tenta-« tives seront nulles, et il devra payer mille statères, qui seront con-« sacrés à Apollon pythien, et mille autres statères à la ville. Les apo-« logues seront chargés de l'exécution de ce décret; s'ils ne poursuivent « pas l'affaire, ils seront condamnés à payer la même somme, et les « apologues qui leur succéderont seront tenus de faire les poursuites « contre eux et contre les autres. Tout citoyen peut entreprendre ce « procès, et, si c'est un particulier qui le gagne, il recevra la moitié de « l'amende. »

Tant de précautions, propres aux républiques grecques, étaient souvent inutiles au maintien des lois. Les décrets des peuples étaient aussi faciles à rapporter que les décrets des souverains le sont aujourd'hui. Les Thasiens avaient oublié la loi terrible qu'ils avaient votée peu d'années auparavant, lorsque l'armée athénienne assiégeait leur ville : « Celui « qui proposerait de traiter avec l'ennemi devait être mis à mort. » Mais, après trois ans de résistance indomptable, de souffrances, d'affaiblissement, de famine, on vit paraître devant l'assemblée du peuple un citoyen nommé Hégétoridès. S'étant passé lui-même une corde au cou : « Citoyens, s'écria-t-il, usez-en avec moi comme vous le voudrez et se-« lon votre intérêt; mais, du moins, au prix de ma mort, sauvez ce qui « reste encore de citoyens en abrogeant la loi. » Elle fut abrogée et l'on capitula.

Ainsi les Thasiens ne prenaient pas moins de précautions pour assurer les effets de leur reconnaissance que pour s'affermir dans leur héroïsme. On connaît, par ce curieux décret, les éléments essentiels de l'organisation politique de Thasos : une assemblée démocratique, le *peuple*, en qui réside la souveraineté; un *sénat*, qui prépare les lois et dirige les affaires; trois *archontes*, qui donnent leur nom à l'année et se partagent les attributions du pouvoir exécutif; trois *théores*, dont le rôle est encore obscur pour nous, mais sur lesquels des inscriptions que doit publier M. Mailler jetteront prochainement quelque jour; un *hiéromnémon*, qui devait être le trésorier de la république, autant que le gardien du temple où le trésor était déposé; des *apologues*, chargés d'examiner les comptes des magistrats sortant de charge et de déférer aux tribunaux ceux qui n'avaient pas rempli leur devoir; cette sorte de cour des comptes se renouvelait chaque année. Des inscriptions recueil-

lies par Bœckh[1] complètent notre connaissance de la constitution thasienne, ou plutôt de son mécanisme. Nous y trouvons les *apodectes*, qui percevaient les deniers publics; les *agoranomes*, qui veillaient aux approvisionnements du marché, au bon ordre, à l'exactitude des poids et des mesures; un *gymnasiarque*, qui ne présidait pas seulement aux exercices du gymnase, mais à qui étaient confiés la voierie et les embellissements de la ville.

Il est temps d'arriver à la partie archéologique du mémoire de M. Perrot et de consulter les ruines qu'il a le premier explorées. D'ordinaire l'antiquité nous signale dans un pays plus de villes qu'il n'y a de ruines, de sorte que nous renonçons à découvrir certains emplacements : à Thasos, au contraire, l'étude du terrain révèle des lieux habités d'une certaine importance et dont les auteurs ne font point mention. Ils citent la capitale, Thasos, les deux villages d'Œnyra et de Kynira, et M. Perrot remarque que ces trois noms sont loin de donner une idée de la manière dont les habitants étaient groupés dans une île riche et populeuse.

L'enceinte de la capitale subsiste en entier; elle est déserte, les oliviers sauvages et les pins y poussent librement au milieu de fourrés épineux. Les murs sont en marbre blanc; ils sont parfois conservés dans leur hauteur, et, même quand ils sont démolis, on en suit aisément la trace. La partie la plus ancienne est sur la colline. Les assises sont irrégulières, souvent énormes, assemblées au moyen d'angles saillants et rentrants. M. Conze y a relevé des lettres archaïques et différents signes qui avaient échappé à M. Perrot. Un des plus curieux, ce sont deux yeux de grandeur colossale, dessinés à la pointe, sur un bloc de marbre qui faisait partie de la muraille. M. Conze y voit une précaution contre le mauvais œil, un emblème protecteur, comme le phallus sculpté sur les murs de certaines villes de l'Italie ou de la Grèce, comme la tête de Gorgone, qui, du haut de l'acropole d'Athènes, regardait le théâtre de Bacchus.

Le mur de la plaine est plus moderne, ainsi que l'indiquent ses joints verticaux, ses assises égales, son assemblage régulier. Aux deux tiers de sa hauteur, court, entre deux assises de marbre, une mince bande de plaques de schiste, dont les teintes vertes et sombres contrastent avec la blancheur du marbre. M. Perrot voit dans cet ornement la marque du goût provincial. Il me semble difficile de partager son avis. D'abord il n'y avait point de goût provincial en Grèce. Les républiques les plus

[1] *Corp. Inscr. græc.* n[os] 2161, 2162, 2163, 2163[b], 2163[c], 2163[d].

modestes étaient en contact assidu avec les métropoles des lettres et des arts; un même souffle courait sur toutes les villes helléniques, et la petite Thasos était plus riche que la glorieuse Athènes, puisqu'elle excitait son envie et lui cédait Polygnote. Ensuite ce cordon de schiste vert, qui court comme un ornement sur toutes les parties de l'enceinte, est copié sur le bandeau de marbre noir qui est disposé de la même manière sur les propylées de l'acropole d'Athènes, et tranche sur la blancheur du pentélique. Je conçois que l'on varie de sentiment sur l'effet de cette très-sobre décoration, mais, au lieu de critiquer le goût provincial des Thasiens, il est curieux, au contraire, de constater une imitation du goût attique au plus beau siècle de l'art. La même bande de marbre noir d'Éleusis se retrouve sur le mur de marbre qui ferme l'entrée et précède l'escalier de l'acropole. M. Conze a fait ce rapprochement; M. Perrot n'en a pas tenu compte, et je crois que M. Conze a eu raison.

La ville avait deux ports artificiels, complétés par une vaste rade qui est un abri presque toujours sûr. L'ancien port militaire est fermé par deux môles garnis de tours disposées de telle sorte, qu'un bâtiment qui essayait de forcer l'entrée passait au moins sous deux ou trois de ces tours, à portée du trait. Partout subsistent des traces de quai. La jetée qui sépare les deux ports s'appuie sur une sorte de plate-forme qui élargit le quai et forme un rectangle dallé de larges plaques de marbre. La muraille qui séparait le port militaire du port marchand a fourni des matériaux aux constructions modernes, ainsi que le château génois, en partie démoli, mais il en reste assez pour montrer que les ports n'étaient pas compris dans l'enceinte, et que la ville, même s'ils étaient pris par l'ennemi, pouvait continuer à se défendre.

C'est sur la hauteur surtout que l'ancienne Thasos a laissé des traces considérables. Là les monuments, assis sur le roc, n'ont eu à se défendre que de l'effort continu et destructeur de la végétation. Les arbres, en glissant leurs racines entre les joints des pierres, ont renversé des pans entiers de murs et soulevé les gradins du théâtre. M. Perrot décrit toutefois la plupart des édifices ruinés; il les a dessinés avec soin et avec goût; ses dessins ont été gravés sur bois, imprimés dans le texte de son mémoire, ils ajoutent à la clarté des descriptions non moins que les plans qui sont l'objet de planches particulières. Malheureusement les temples sont renversés et enfouis, les monuments n'ont ni histoire ni nom, ce qui leur ôte l'intérêt qu'ont les moindres ruines du Péloponèse ou de l'Attique; des fouilles pourraient seules ranimer notre attention, si elles mettaient au jour soit des sculptures soit des inscriptions.

Cependant, sur la pente qui regarde la ville et la mer, on reconnaît aisément le théâtre, taillé dans le flanc de la colline. M. Conze a cherché vainement cet édifice, que lui signalait le rapport de M. Guigniaut. M. Perrot, dont la publication a suivi celle de M. Conze, au lieu de la précéder, doit à ce retard la satisfaction de pouvoir expliquer à M. Conze pourquoi il a cherché vainement. « En cet endroit du périmètre, vous « aurez suivi la crête de la colline, en cherchant les traces du mur, et « le théâtre est à quelques mètres plus bas, caché par les broussailles. » On voit par là les avantages d'une exploration promptement publiée : elle guide aussitôt les savants qui voyagent. Si M. Conze avait eu entre les mains l'excellent plan de M. Perrot, il aurait facilement trouvé le théâtre et pu faire peut-être des observations nouvelles qui auraient échappé à son prédécesseur. Le théâtre existe si bien, que M. Perrot l'a mesuré : il a vingt-sept mètres cinquante centimètres d'ouverture; les gradins sont soulevés et dérangés par la végétation; ce qui empêche d'en déterminer le nombre, mais plusieurs siéges sont encore en place, parfaitement conservés.

Je signalerai encore les deux voies qui, de la ville, se dirigeaient vers l'intérieur et vers l'ouest. L'une et l'autre sont encore aujourd'hui bordées de sarcophages en marbre et rappellent la voie des tombeaux de Pompéi. Tous ces sarcophages ont été ouverts, tous n'ont pas perdu leur couvercle ni les inscriptions qu'on lit encore, et qui sont, en général, d'époque romaine. Le style de ces monuments est simple, un peu lourd; comme la matière était sous la main, elle n'a pas été épargnée.

Dans une petite vallée, maintenant déserte, se trouvent les restes d'un village byzantin, avec deux églises; il a été abandonné à une époque assez récente. Ce lieu s'appelle *Kynira*, comme le village antique que cite Hérodote. Cependant l'emplacement ancien était plus près de la mer, ainsi que l'a établi M. Perrot, qui a reconnu l'acropole avec ses débris de fortifications et la ville basse que signale une plaine jonchée de briques et de fragments de poteries. Quant à *Œnyra*, cité également par Hérodote, il n'a pu être encore déterminé.

En échange, M. Perrot décrit des villages modernes, mais habités également dans l'antiquité, et dont les noms, quoique omis par les auteurs, lui semblent avec raison d'origine grecque, par exemple, *Temonia*, *Alki*, *Astris*, *Pothos*. Il retrouve les carrières de marbre exploitées à l'époque grecque et surtout à l'époque romaine, car le marbre de Thasos était fort goûté à Rome pour daller les temples et les palais, pour revêtir les thermes et les maisons des riches; lorsqu'il est poli, il prend des teintes laiteuses et des tons gris qui justifient l'épithète de

maculosum que lui donne Pline. M. Perrot a même constaté le lieu où s'embarquaient les matériaux sortis de carrière. Le rocher taillé à pic et la profondeur des eaux permettaient aux navires amarrés au pied de la falaise de recevoir directement les blocs descendus par une grue ou quelque machine du même genre.

A Alki, les colonnes d'une église byzantine semblent à M. Perrot avoir appartenu à un temple dorique. Le dessin même des chapiteaux que publie M. Perrot ne suffirait pas à nous convaincre, car on a fait de tels chapiteaux pendant le Bas-Empire; les dimensions sont également bien chétives pour l'antiquité. Que dire d'une colonne dorique qui n'a pas de cannelures, et qui n'a que vingt-cinq centimètres de diamètre? Quel temple bâtir avec des colonnes qui, même si elles avaient eu neuf fois leur diamètre, proportion très-élancée, n'auraient eu que deux mètres de hauteur? Ce qui m'arrête, c'est que M. Perrot a trouvé des triglyphes : il se peut que ces débris aient appartenu à un petit monument commémoratif. Ce point a besoin d'être éclairci.

Le temple qui est sur le rivage présente un tout autre intérêt et n'excite aucun doute. Sur une aire dallée, à laquelle conduisent des degrés battus des vagues et en partie détruits, se trouvent des fûts de colonnes à seize cannelures, de soixante et quinze centimètres de diamètre. Dans les cannelures doriques, on lit encore quelques noms presque effacés; certains blocs de marbre sont d'une longueur considérable; ils atteignent près de cinq mètres et servaient de poutres pour unir les colonnes et supporter la couverture des portiques.

Toute cette partie de l'île, aujourd'hui abandonnée, offre des débris de maisons, des fondations antiques, des traces nombreuses qui attestent que jadis une active population exploitait les carrières. Les chefs d'exploitation et leurs ouvriers enrichis ne se sont point refusé le luxe de ces beaux temples, si chers aux Grecs; les plus opulents entrepreneurs ou les magistrats qui les surveillaient se sont fait tailler des sarcophages pompeux. Au contraire, le district d'Astris, dont M. Perrot nous donne également le plan, paraît avoir été, dans l'antiquité, tout adonné à la culture. C'est un ensemble de collines à larges pentes, qui descendent doucement vers le lit d'un torrent ou vers la mer. Là croissaient les vignes qui produisaient le *thasos;* là des puits et des citernes bâtis soigneusement attiraient des groupes de cultivateurs qui construisaient leurs maisons dans le voisinage. Des tours helléniques, qui s'élevant sur des points naturellement fortifiés, servaient de protection, et au besoin, de refuge aux laboureurs menacés par les pirates; rien ne rappelle mieux certains récits des romans grecs, et n'aide plus efficace-

ment notre imagination à les mettre en scène. Ces points de défense ne sont pas moins répétés dans les contrées où l'on exploitait les mines, du côté de Pothos, par exemple, et l'on conçoit qu'il ait fallu repousser plus d'une fois les descentes des pirates ou les attaques des insulaires voisins qu'attirait un tel appât.

Je ne puis donner qu'un aperçu succinct d'un mémoire qui est sobre lui-même et qui garde avec soin les proportions du sujet. C'est un travail distingué, écrit avec une précision élégante : on y trouve non-seulement la solidité de jugement et le style d'un historien, mais la pénétration d'un observateur qui doit tirer du témoignage des lieux et des ruines des documents imprévus qui suppléent à l'histoire. M. Perrot prélude dignement par ce premier essai à l'exploration de la Bithynie et de la Galatie, qu'il publie en ce moment, et à l'édition complète du *Testament* d'Auguste dont il a retrouvé le texte sous les masures des habitants d'Angora.

Le rocher de Thasos, oublié pendant tant de siècles, a eu la fortune d'attirer coup sur coup des voyageurs savants, et l'Académie des inscriptions et belles-lettres a obtenu ce résultat, soit par les programmes qu'elle adressait à l'École d'Athènes, soit par l'initiative de ses propres membres. M. Miller, notre confrère, pendant qu'il recherchait les manuscrits cachés dans les bibliothèques de Constantinople et du mont Athos, s'est arrêté à Thasos en 1863. Il a entrepris des fouilles auprès du port de Panaghia, qui était le port de l'ancienne capitale. Ces fouilles ont fait reparaître au jour de très-beaux bas-reliefs, d'un style noble et encore archaïque, qui rappelle les sculptures de Xanthus, conservées au Musée britannique. Les bas-reliefs représentent des femmes en procession portant des objets de toilette; un personnage tient une lyre et chante un *péan*, ainsi que nous l'apprend l'inscription gravée sur le marbre. Ces précieux fragments seront transportés au Louvre. Dans le même endroit, M. Miller a découvert près de quatre-vingts inscriptions, dont un certain nombre ont une grande importance soit par leur antiquité, soit par les éléments qu'elles fournissent à l'onomatologie thasienne. Ce sont des listes de *théores*, magistrats dont les fonctions étaient ignorées jusqu'ici. En outre, M. Miller a recueilli dans l'intérieur de l'île un assez grand nombre d'inscriptions funéraires. Nous ne pouvons qu'annoncer des découvertes que M. Miller exposera bientôt lui-même avec détail. Nous les annonçons pour montrer comment l'archéologie fait revivre l'île de Thasos et lui arrache ses secrets, depuis l'appel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Perrot a éclairé le sujet, M. Conze l'a précisé, et M. Miller le rehausse par un attrait nouveau.

Il est à souhaiter que chaque lieu célèbre de l'antiquité soit l'objet d'études aussi persévérantes et de conquêtes aussi répétées!

BEULÉ.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 12 mai, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. William-Henry Waddington à la place vacante par le décès de M. le comte Beugnot.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 6 mai, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Ch. Lévêque à la place vacante, dans la section de philosophie, par la mort de M. Saisset.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Archives des missions scientifiques et littéraires. Choix de rapports et instructions publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique. Tome premier, deuxième série, deuxième et troisième livraison. Paris, Imprimerie impériale, librairies de Hérold et de A. Durand, 1865, in-8° de 326 pages (p. 193-518). —

Nous avons annoncé, au mois de décembre 1864 (page 796), la première livraison de cette nouvelle série des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, recueil important destiné à reproduire les rapports adressés au ministre de l'instruction publique par les personnes chargées de recherches sur des questions de science et d'érudition, et par les membres de l'École française d'Athènes sur les résultats de leurs explorations. Les nouvelles livraisons n'offrent pas moins d'intérêt que la première. La seconde renferme deux savants rapports dus à des membres distingués de l'École d'Athènes : un mémoire de M. Boutan sur la Triphylie, et un mémoire sur l'Étolie par M. Bazin. On trouve dans la troisième livraison, qui complète le premier volume, des rapports de M. Wescher sur des recherches épigraphiques en Grèce, dans l'Archipel et dans l'Asie Mineure, et sur les fouilles d'Aptère (Crète); de M. G. Perrot, chargé d'une mission archéologique en Galatie; de M. Eudore Soulié, sur des recherches relatives à la vie de Molière, et de M. Léon Heuzey, chargé, avec le concours de M. Daumet, d'une mission archéologique en Macédoine. Le volume se termine par des faits divers relatifs aux missions scientifiques et littéraires, et par une nomenclature des missions données depuis le 23 juin 1863 jusqu'au 31 décembre 1864.

Bibliothèque latine-française. Cornelius Nepos, avec une traduction nouvelle, par M. Amédée Pommier. *Eutrope, abrégé de l'histoire romaine*, traduit par M. N. A. Dubois, nouvelle édition revue avec le plus grand soin par le traducteur. Paris, imprimerie de E. Blot, librairie de Garnier frères, in-18 de XXIV-449 pages. — *Cornelius Nepos* a été bien souvent traduit en français; cependant M. Amédée Pommier, qui déjà avait pris part, pour un travail de révision, à la traduction publiée dans la collection Panckoucke, a pensé qu'il y avait lieu à une interprétation nouvelle, plus correcte et plus exacte encore que les précédentes. La version qu'il fait paraître aujourd'hui sera bien accueillie. Tout en respectant autant que possible la construction latine, le nouveau traducteur a souvent réussi à rendre l'élégance, la netteté, la précision de son modèle, et il ne nous semble inférieur à aucun de ses devanciers pour l'aisance, la vivacité, l'énergie de l'expression. La traduction d'Eutrope, qui complète le volume, est celle que M. Dubois avait faite, il y a quelques années, pour la collection Panckoucke, et qui a obtenu un légitime succès. Elle a été revue avec soin par le traducteur pour cette nouvelle édition.

Le livre des droiz et des commandemens d'office de justice, publié d'après le manuscrit inédit de la bibliothèque de l'Arsenal, par C. J. Beautemps-Beaupré, docteur en droit, procureur impérial à Chartres; tome premier. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de A. Durand, 1865, in-8° de 430 pages. — Cet ouvrage, publié d'après un manuscrit daté de 1424, était resté inédit, quoiqu'il soit cité sous le nom de *Pratique de Cholet* par les anciens juristes, notamment par de Laurière, dans ses Notes sur les Établissements de saint Louis. C'est un recueil de décisions faisant connaître l'état de la jurisprudence des cours du Poitou dans la seconde moitié du XIVe siècle. Les décisions réunies par le compilateur sont nombreuses sur quelques points du droit; elles manquent presque totalement sur d'autres, et partout il y a absence complète d'ordre et de méthode. Pour obvier à cet inconvénient, le savant éditeur fait précéder le texte d'une introduction étendue, qui nous donne l'exposé systématique des règles de droit éparses dans le recueil.

Annuaire philosophique : examen critique des travaux de physiologie, de métaphysique et de morale accomplis dans l'année, par Louis-Auguste Martin. Tome premier (année 1864); Sceaux, imprimerie de Dépée; Paris, librairie de Ladrange, 1865, in-8° de 387 pages. — Tome deuxième (année 1865), livraisons 1 à 4,

128 pages. — Cet annuaire, fondé pour suivre le mouvement philosophique de notre époque, et pour tenir le public au courant des œuvres qui en sortiront, a deux objets principaux : l'enseignement et les livres. L'auteur donne un compte rendu, souvent très-développé, des cours du Collége de France, de la Sorbonne et des autres facultés; il s'attache en même temps à faire connaître, par l'analyse, les livres nouveaux, les doctrines, les tendances qui pourraient rester longtemps ignorées faute d'être signalées, à leur naissance, par un organe spécial. Sous le titre de *Mélanges*, M. Martin consigne un certain nombre de faits scientifiques ayant trait à la physiologie et à tout ce qui touche de près ou de loin à la philosophie. Parmi les principaux cours dont cet utile recueil rend compte, nous citerons les cours de M. Gustave Flourens, sur la physiologie des races humaines; de M. Paul Janet, sur la distinction et les rapports de l'âme et du corps; de M. Charles Lévêque, sur la philosophie grecque, et les conférences de M. Milne Edwards, sur l'instinct et l'intelligence des animaux.

ITALIE.

Le Talkhys d'Ibn Albannâ, publié et traduit par Aristide Marre, professeur, officier de l'instruction publique. Rome, imprimerie des sciences mathématiques et physiques, 1865, in-4° de XII-31 pages. — Le *Talkhys* d'Ibn Albannâ est un traité d'arithmétique ou résumé des opérations du calcul, sur lequel se sont souvent exercés les commentateurs arabes. L'auteur, originaire de Grenade, professait les mathématiques au Maroc l'an de notre ère 1222. M. François Woepcke, dont les orientalistes regrettent la perte prématurée, avait transcrit ce traité, d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne à Oxford. On saura beaucoup de gré à M. le prince Balthazar Boncompagni, possesseur de la copie de M. Woepcke, d'avoir songé à publier ce curieux ouvrage, et à M. Marre de s'être chargé de le traduire en français. Sa version est accompagnée de savantes notes et de divers éclaircissements empruntés aux commentateurs arabes.

TABLE.

	Pages.
Du Bouddhisme au Tibet. (Article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.)	273
Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, de ses causes et de ses effets, par M. de Cherrier. (8ᵉ article de M. Mignet.)	288
Considérations sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes, etc. par M. Claude Bernard. (3ᵉ article de M. E. Chevreul.)	301
Comicorum latinorum reliquiæ. (3ᵉ article de M. Patin.)	311
L'île de Thasos. (Article de M. Beulé.)	321
Nouvelles littéraires. — Livres nouveaux	334

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1865.

Barlaam und Josaphat, ein französisches Gedicht des dreizehnten Jahrhunderts von Gui de Cambrai, herausgegeben von Hermann Zotenberg und Paul Meyer. Stuttgart, 1864. — *Barlaam et Josaphat, poëme français du XIII[e] siècle, par Gui de Cambrai*, publié par Hermann Zotenberg et Paul Meyer. Stuttgart, 1864.

Le titre est allemand, mais l'œuvre est française. Gui de Cambrai est un trouvère; *Barlaam et Josaphat* est une composition versifiée dans le langage de la France du nord; mais c'est la Société littéraire de Stuttgart qui a publié l'édition préparée par MM. Zotenberg et Meyer. Essentiellement vouée aux anciennes lettres de l'Allemagne, la Société n'écarte pourtant pas les anciennes lettres de la France : c'est ainsi qu'ont vu le jour l'*Alexandre* et le *Renaut de Montauban*, par les soins de M. Michelant, et les poésies de Jean de Condet, par ceux de M. Tobler.

Barlaam et Josaphat est un roman grec en prose, composé, au v[e] ou au vi[e] siècle de l'ère chrétienne, par un moine nommé Jean, duquel on ne sait rien davantage. Traduit très-souvent en latin, imité en français et en d'autres langues vulgaires, il a été un thème d'édification pour l'Occident tout entier. C'est en effet un roman de piété, où la fuite du monde, le mépris des grandeurs, la haine des plaisirs, la vanité de la vie terrestre et le prix infini de la vie éternelle sont mis en action et recommandés à l'âme chrétienne. Mais il faut en donner une brève analyse pour en faire comprendre l'origine, qui est singulière.

Abenner (en grec Ἀβεννήρ, dit en français *Avenir* par Gui de Cambrai, ce qui est exactement la prononciation qu'un Grec de nos jours

donnerait à ce nom), Abenner, dis-je, était roi de l'Éthiopie intérieure ou Inde (l'auteur se sert des deux termes). Ce roi, beau, vaillant, riche, puissant, adorateur zélé des faux dieux, ennemi ardent de la foi chrétienne, n'avait, dans ses prospérités, qu'un chagrin, c'était d'être sans enfants. Mais ce chagrin ne devait pas durer : un enfant lui naît, d'une beauté merveilleuse; jamais on n'avait vu son pareil dans le pays; il fut nommé *Joasaph*, dont l'Occident fit *Josaphat*. A la fête de sa naissance, le roi rassembla cinquante-cinq sages versés dans les sciences des Chaldéens, qui prédirent que le jeune prince serait grand en richesse et en puissance, et surpasserait tous ses prédécesseurs. Un seul déclara qu'il s'agissait d'une autre seigneurie, d'une autre royauté que celle du roi Abenner, et que le nouveau-né serait chrétien. « Ainsi parla « l'astrologue, dit le texte grec, comme l'ancien Balaam; non que l'as- « trologie dise la vérité, mais Dieu voulut montrer la vérité par ce qui « y est opposé, et ôter ainsi toute excuse aux impies. »

Cette prédiction coupe la joie que le roi avait de la naissance d'un fils. Dans toutes les légendes de ce genre, la sagesse humaine, ainsi informée de l'avenir, prétend le détourner; mais les précautions prises contre la fatalité ou contre la Providence ne font qu'assurer l'événement redouté. Abenner bâtit un palais isolé de toutes parts; il l'embellit de mille manières; il le remplit de serviteurs jeunes et beaux; là son fils sera élevé sans aucune communication avec l'extérieur, et dans l'ignorance que le monde ait autre chose que beauté, richesse, santé, plaisir.

C'est en cette résidence que le jeune homme grandit dans toutes les perfections du corps et de l'âme; et, bien que personne ne lui eût dit qu'il était reclus, il comprit que c'était l'ordre de son père qui le confinait ainsi. Pressé de questions, un des serviteurs lui révéla qu'on l'avait mis dans cet isolement pour le préserver de la contagion du christianisme, que son père poursuivait à outrance. Le mot entra profondément dans la mémoire du jeune homme. Un souci rongeant s'empara de son cœur; et, révélant à son père le chagrin auquel il était en proie, il obtint de franchir les murailles de son palais, et de réjouir son âme du spectacle des choses qu'il n'avait pas encore vues.

Dans une de ses sorties, il rencontre un estropié et un aveugle. « Qui sont ces gens dont la vue est si pénible? — Ce sont des gens af- « fectés de maux qui ne sont pas rares dans la condition humaine. — « Tous les hommes y sont-ils sujets? — Non, ceux-là seulement chez « qui les humeurs se pervertissent. — Si tous les hommes ne sont pas « atteints, peut-on savoir d'avance qui le seront? — Non, le secret en est

« supérieur à la connaissance humaine et su seulement des dieux immor-« tels. » Plus tard, c'est un vieillard courbé par les ans et voisin de la tombe qui se présente à ses yeux. Là le prince apprend que tous les hommes parcourent les âges de la vie, et que ceux qui ne sont pas prématurément enlevés arrivent, sans exception aucune, à la vieillesse et à la mort.

Le jeune homme était intelligent et réfléchi. Un dégoût infini le saisit de cette vie amère; il disait à lui-même : « Quand la mort me « saisira-t-elle? Qui gardera mémoire de moi après le trépas, puisqu'il « livre tout à un oubli éternel? Serai-je dissous dans le néant? ou bien « est-il une autre vie et un autre monde? »

A cette âme blessée arrive le secours. Le moine Barlaam, mû par une impulsion divine, demande accès auprès du jeune prince, sous prétexte de lui montrer une pierre précieuse de vertu souveraine pour donner la sagesse aux hommes dont le cœur est aveugle, les oreilles fermées et l'esprit troublé; mais ceux-là seuls peuvent en soutenir l'aspect et en recevoir le bienfait, qui ont la vue saine et le corps pur. Ces derniers mots, rapportés au prince, ont éveillé en lui une espérance secrète. Il fait entrer le moine; aussitôt les mystères du christianisme lui sont déroulés, la foi le saisit et il reçoit le baptême.

Pendant qu'il se livre aux transports et aux exercices de la piété, le fatal secret arrive aux oreilles du roi. Un courroux aussi vif que son chagrin le saisit; mais, comme il aime trop son fils pour sévir contre lui, il demande conseil à un de ses fidèles, qui imagine de simuler une dispute solennelle des religions dans laquelle le champion des chrétiens, corrompu d'avance, se laissera vaincre; et, de la sorte, le jeune homme rentrera dans le giron des croyances antiques. Le stratagème est adopté; mais il tourne contre ses auteurs. Celui qui joue le rôle de faux chrétien, contraint par la puissance divine, défend malgré lui la vérité et la fait triompher. Les suppôts des faux dieux, Grecs, Égyptiens, Indiens, Chaldéens, ainsi que les Juifs, qui ne veulent pas reconnaître Jésus Messie, sont confondus; et le jeune prince, bien loin d'être ébranlé dans sa foi, y est confirmé par cette aventure. On remarquera qu'il n'est pas question des musulmans. On est en droit d'en conclure que la composition de ce roman est antérieure à Mahomet.

Ni les théâtres, ni les combats de chevaux, ni la chasse, ni tous les vains plaisirs qui trompent la jeunesse et perdent les âmes folles, ne font impression sur Josaphat; son cœur est blessé de l'amour divin, et nul autre amour n'y peut pénétrer. C'est maintenant en effet le tour de la tentation par la volupté. Le roi reçoit le conseil de mettre son fils

aux prises avec de jeunes et belles femmes et de triompher de sa foi par sa chute. Mais le jeune homme était pourvu d'une armure à l'épreuve des traits que lançaient ces femmes rassemblées pour le séduire. A l'amour il oppose l'amour, l'amour divin à l'amour humain, aux beautés terrestres qui l'entourent l'éternelle beauté du Christ en qui il espère. La tentation est vaincue, et l'âme vierge demeure en sa pureté.

Il ne reste plus qu'une victoire à remporter, c'est la victoire sur la pourpre, la grandeur et le pouvoir de la terre. Tout a changé : le roi Abenner lui-même a rendu les armes, il est devenu chrétien, et son peuple avec lui. Bientôt même il meurt, et la couronne passe à son fils; mais ce n'est pas pour la garder qu'il la reçoit.

> L'esprit de la prière et de la solitude,
> Dans ce qu'aux yeux mortels la terre a de plus rude,

l'appelait, et il obéit. Quittant le trône malgré les instances et les pleurs de ses sujets, il alla rejoindre au désert son maître Barlaam. Aucun retour du monde qu'il avait fui ne le troubla; sa jeunesse l'avait rejeté; sa vieillesse le tint en mépris. Pendant trente-cinq ans, la plus dure pénitence, le dépouillant de la chair, fit sa vie semblable à celle des anges.

Cette esquisse a laissé de côté les épisodes et les paraboles qui abondent dans le roman. En voyant un jeune prince indien, doué de toutes les perfections du corps et de l'âme, que saisit le dégoût des choses passagères, et qui s'éprend du goût des choses éternelles, qui secoue comme une souillure la volupté et la grandeur, et qui trouve la satisfaction suprême dans la vie rigoureuse des ascètes, on est tenté de songer à Bouddha, que les livres sacrés du bouddhisme, bien longtemps avant le christianisme, représentent avec tous les caractères attribués par notre roman à Josaphat. C'est en effet au prince ascète, au pieux mouni réformateur du brahmanisme, qu'il faut songer. Un érudit allemand, M. Liebrecht, entrant dans le détail, a montré qu'outre cette ressemblance générale si frappante, il y avait des ressemblances particulières décisives; ainsi plusieurs des fables insérées dans le roman se retrouvent dans des compositions bouddhistes, et de longs passages du *Barlaam et Josaphat* sont textuellement conformes à des passages correspondants du *Lalitavistara* ou Vie de Bouddha. Il faut reconnaître que, sans les notions récemment acquises sur l'Inde et sur le bouddhisme, il eût été impossible de supposer une origine indienne à un livre si vraiment chrétien.

Ainsi vont les idées et les récits des hommes. L'humble moine, nommé Jean, du monastère de Saint-Saba (ce n'est pas Jean Damas-

cène, car, comme on a vu, le *Barlaam et Josaphat* est antérieur à l'islam) voulut faire un livre de piété; il y a réussi; son livre a édifié l'Orient et l'Occident. Traduit en différentes langues orientales, il le fut aussi en latin; c'est donc un livre important; et cependant ce fut seulement en 1832 qu'un illustre savant, Boissonade, ramassant dans les bibliothèques bien des pages négligées, tira de l'oubli le texte grec, qui est l'original, et le mit dans les mains du public.

L'imitation en vers français que viennent de publier MM. Zotenberg et Meyer est une des preuves du succès qu'eut le livre. Les éditeurs sont gens habiles, et un texte revu par eux est bien revu; aussi la critique y a-t-elle à discuter plus qu'à relever; dans un poëme du XIIIᵉ siècle, on trouve toujours à discuter, soit par le défaut de nos connaissances incomplètes, soit par les erreurs de la main des copistes.

D'abord quelques émendations se présentent, travail minutieux mais non dépourvu d'utilité.

Moyses, si lor maistre fu,
Lor anoncha tout lor salu,
Mais molt petit i entendirent,
Par mescreanche se trahirent,
N'entendirent pas son casti
N'en Moyses n'en Sinaï.
Escrit lor loy tout en figure,
Chou nous raconte l'escripture. (P. 203.)

Je ne comprends qu'imparfaitement ce passage. Dire que les Juifs n'entendirent les reproches de Moïse (*son casti*) ni en Moïse, ni en Sinaï, n'est pas acceptable; et puis *escrit* reste sans sujet. Je lirais, mettant un point après *casti* et supprimant le point après Synaï :

Nes Moyses en Synaï
Escrit lor loi...

C'est-à-dire : « Même Moïse en Sinaï écrivit leur loi. »

Le vieillard que le jeune prince rencontre est ainsi décrit :

Poil ot fronchié, corbe escine,
Cief ot kenu, fache frarine,
Dens aguares et de chiaus poi,
Les levres priés mortes de soi,
Jambes falies, foibles bras,
Li pis est haus, li ventres bas,
Iex enfossés, agus li nés. (P. 27.)

Le premier vers n'y est pas; il serait facile de le corriger en lisant *corbe l'escine;* mais là n'est pas la correction, et le vers est plus malade qu'il n'en a l'air; qu'est-ce en effet que *poil fronchié?* Le poil ne se fronce, ne se ride pas; d'ailleurs le vieillard n'a presque plus de cheveux. Lisez *pel ot fronchie*, « il eut la peau froncée, ridée, » ce qui est d'ailleurs une locution connue et ce qui rend au vers le nombre de syllabes voulu.

Ce n'est pas tout : *aguares* n'est pas, je pense, un mot de la langue. Si on le lit en deux, *a guares*, on donne à *guares* le sens de « peu, » qu'il n'a pas. Je pense qu'il faut : *dens n'a guares* ou *gueres*. *Chiaux*, monosyllabe, de *capillus*, me paraît une contraction si insolite, qu'un vers, qui d'ailleurs présente des vices de lecture, ne peut m'en être garant. Je supprimerais donc *et :*

Dens n'a guares, de chiaux poi.

A la même page, le jeune prince ayant écouté ceux qui lui ont expliqué ce que c'est qu'un vieillard, le texte porte :

Cil lor respont à la personne :
Quele est la fins de cel viel homme?

Je pense qu'il y a une faute d'impression, car *personne* ne rime pas avec *homme*. En tout cas, lisez : *à la parsome*, qui signifie « en somme, « finalement. »

C'est encore une faute d'impression que je soupçonne dans un passage où est décrit, non sans imagination, l'état d'aridité de l'âme du jeune prince avide de la rosée du ciel.

Se auchun sage recouvroie,
Molt volentiers de lui oroie
Auchun conseil de mon salu.
Car grant piecha m'eüst valu
Bone semence en moi esparse;
Par moi nen ert bruslée n'arse;
N'iert entre pieres n'entre espines;
Ains li ferai bien ses rachines
Croistre del cuer et de la pluie.
Assés est plus amers que suie,
Maistres, quant nul homme se truis,
Ki aighe traie de mon puis. (P. 36.)

Au lieu de *se truis*, lisez *ne truis :* « quand je ne trouve aucun homme. »

Les manuscrits ne connaissant pas l'apostrophe, c'est quelquefois une difficulté de bien ajuster les petits mots qui la comportent dans notre orthographe moderne.

Se tu ne vels mon consel croire,
Je te di bien, ce n'est la voire,
Plus te harai que nul el mont. (P. 151.)

Ce n'est la voire signifie, « ce n'est la vérité; » or, au contraire, le sens demande, « c'en est la vérité; » je lis donc, déplaçant l'apostrophe : *c'en est la voire.*

Un serviteur, qui n'a pas dit au roi tout ce qui se passe chez le prince, est dans une mortelle inquiétude.

Molt a le cuer et triste et noir;
Sor son cors a mis molt fort lime,
Car sa pensée ki li lime
Le cuer et ret par là dedens;
Or est souvins, or est endens,
Or gist, or plaint, or se souspire. (P. 29.)

Il manque au troisième vers quelque chose pour qu'il y ait une phrase; je pense qu'il faut suppléer *est* :

Car sa pensée est ki li lime
Le cuer.....

Je n'aime pas non plus *endens*, et je lirais *adens*, qui est encore usité dans nos campagnes : *adens*, sur les dents, sur le ventre; mais *endens*, dans les dents, n'est pas correct.

A la page 21, le vers 37 est :

Molt s'aorne dedens et defors.

Les éditeurs pensent, pour rendre au vers sa mesure, que *aorne* était prononcé comme *orne* l'est aujourd'hui. Au lieu de cette contraction, qui me paraît peu probable, j'aime mieux lire :

Molt dedens s'aorne et defors.

En épluchant, il serait facile de trouver des fautes du manuscrit qui

pourraient être corrigées, par exemple : *engreigna*, « augmenta, » au lieu d'*engingna*, « trompa : »

Vers les crestiens de sa terre
Engingna molt s'ire et la guerre (p. 20);

la conjonction *u* à restituer :

U voelle non morir l'estuet (p. 171);

il faut :

U voelle u non morir l'estuet,

comme page 28, où il y a correctement :

Car, voelle u non, morir l'estuet;

un *ke* à mettre au lieu d'un *ki :*

Dex est bontés si très-parfite
Ki jà de lui ne venroit rien,
En nule fin qui ne fust bien. (P. 42.)

Mais je laisse ce qui n'a guère que la valeur d'un errata, et je passe à la récolte que j'ai faite des mots qui me sont inconnus.

La liste n'en est pas très-courte. Je commence par *deviner,* non notre verbe *deviner,* mais un autre, dont le sens est « tromper, égarer. »

Se l'estoire ne nous devine,
D'iluec estoit Dido roïne. (P. 194.)

Qu'est ici *deviner?* D'où vient-il? A-t-il quelque rapport avec notre mot populaire *débine?*

Je ne suis pas moins arrêté par le mot *vout,* employé dans le passage où il est dit que tous les hommes, si la mort n'intervient, arrivent à la décrépitude.

Oïl, par foi, à tous avient,
Se mors anchois ne le retient,
Tout enviellissent et tout vout,
Se mors anchois ne les retout. (P. 27.)

Faut-il entendre que *vout* est une autre forme de *voutis*, très-usité pour dire *voûté;* et le vers signifie-t-il : tous vieillissent et tous voûtés? Mais alors la construction est fort médiocre, pour ne rien dire de plus. Aussi j'avais pensé à une correction peut-être téméraire :

Tout enviellissent et tout vont
Se mort anchois ne les retond.

Retondre n'est pas étranger à la vieille langue.

Je note sans réflexion les inconnus qui suivent

Engenrée :

La grant ire de sa pensée
Li rent le cors à engenrée (p. 125);

à moins qu'on ne lise *engrotée*, « maladie. »

Agure :

Cil Nacor savoit molt d'agure;
Uns hom estoit ki d'aventure
Vivoit par art et par enghien,
Molt savoit mal et poi de bien. (P. 141.)

Correüs :

Repentans est et envious,
Et correüs et convoitous. (P. 181.)

Alamir :

Che dist li cors (à l'âme) : si com jou croi,
Tu n'as nule pitié de moi;
Car tu me lais trop alamir. (P. 269.)

Je l'ai déjà dit plus d'une fois, s'il existait un dictionnaire de notre vieille langue, plusieurs des questions que je laisse sans réponse en auraient une toute faite. En attendant, je consigne ici, pour l'usage de ceux qui s'occupent d'un dictionnaire de la langue d'oïl, les mots que j'ignore. Je les consigne aussi parce qu'ils me valent parfois des correspondances intéressantes et d'utiles suggestions. Dans mon article sur *Hugues Capet*, février 1865, p. 97, j'avais déclaré ne pas savoir ce que signifiait *gourdine* en ce vers :

[La meilleure mere,]
Qui onques delivrast de françoise gourdine;

et dans celui-ci :

Et quant vint à le nuit et c'on ot bien soupé,
Es gourdines s'ala li bons rois reposer.

M. Lorrain, bibliothécaire de la ville de Metz, pense que *gourdine* est pour *courtine* ou *cortine*, qui veut dire rideau, et il cite à l'appui le vers du *Romancero* de M. Paulin Paris :

Tant furent bonnement bras à bras soz cortine.

Il est certain que la signification de *courtine* peut s'adapter à nos deux passages du *Hugues Capet;* mais, à mon avis, pour que cette conjecture, qui a l'approbation de M. Leclerc, devienne certitude, il faut des exemples d'un sens plus précis; car le changement de *c* en *g*, de *t* en *d*, fait difficulté.

Dans le même article sur *Hugues Capet*, p. 97, j'avais consigné *hunonée* comme un mot mettant en défaut toutes les analogies qui étaient à ma disposition. A Hugues Capet mourant de faim, un ermite sert des pommes et des racines :

Quant li rois a moult bien la viande avisée,
Lors a dit doucement et à basse alenée :
Par mon chief, je n'ai pas apris ce hunonée;
Mais je dis cent mercis, qui l'avez présentée.

J'avais désespéré trop tôt. Un correspondant de Marseille, M. Cousinery, me signale, dans le *Dictionnaire provençal-français* d'Honorat, *announa*, seigle, froment, provisions; *annonat*, arrivé à maturité, et il ajoute que *anonnarié* était, à Marseille, le nom d'anciens magasins où l'on déposait les blés à vendre ou leurs échantillons. Je crois que ces données fournissent l'appui à une conjecture probable, et qu'on peut lire dans *Hugues Capet :*

Par mon chief, je n'ai pas à pris ceste anonée.

C'est-à-dire, je n'estime guère cette provision; *anonée* représentant, au féminin, *l'anonnat* provençal. *Anonée*, *announa*, *anonnat* proviennent du latin *annona*, « récolte, provisions. »

Quelques mots méritent d'être notés pour leur rareté ou leur forme.

A son origine, la langue d'oïl ne put manquer d'avoir le comparatif

latin, qui se perdit de bonne heure; cependant il en resta quelques vestiges : *greignor*, plus grand; *gentior*, plus gentil; *bellezor*, plus beau; il faut y ajouter *belior* de notre poëme, qui est le comparatif de *bellus :*

> Si biaus estoit qu'en nule terre
> Ne convenoit belior querre. (P. 11.)

Je ne connaissais pas *margarita* sous la forme française; c'est *margerie*, régulièrement formé, puisqu'en *margarita* l'accent est sur *ri :*

> El cors ai tele margerie
> Ki molt est precieuse et riche. (P. 61.)

Depuis, je l'ai trouvé, dans saint Bernard, écrit *margarie.*

Certains dialectes ont eu de la tendance à supprimer la nasale dans les mots, par exemple, *efant* en Normandie pour *enfant.* On trouve de cette suppression plusieurs traces dans nos anciens textes. En voici une à ajouter : *esticele* pour *estincele :*

> Il vous a cuit de l'esticele
> Dont tout li crestien sont cuit.

Cuire avait, comme en latin *coquere,* le sens métaphorique de brûler, enflammer. Dans mon dictionnaire je n'ai cité des exemples d'*étincelle* qu'avec la nasale.

En lisant nos vieux textes, on rencontre une foule de termes qu'on regrette que la désuétude ait frappés. En voici un que je mettrais volontiers dans cette catégorie, à cause de son énergie et de l'image qu'il renferme : c'est *tangonner* qui vient de *tabanus*, et signifie, par conséquent, piquer comme un taon.

> Et li dyables ki le tangonne. (P. 238.)

Par l'altération du texte, certains passages sont inintelligibles, du moins pour moi. Je me suis essayé sur quelques-uns. Il s'agit des seigneurs qui foulent les pauvres gens et les jettent dans les prisons pour en tirer de l'argent :

> De cordes de hart et de corre,
> De kaïnes et de carkans
> Les crucefient en lor bans. (P. 131.)

Je suis porté à prendre *corre* pour une forme de *coudre*, noisetier; la *hart*, dont le sens propre n'est pas, jusqu'à présent, déterminé, serait ici l'osier, et cela signifierait : des liens d'osier et de coudrier.

Je viens à un passage plus obscur :

De chou pris jou molt mains ses pris,
K'il n'out encore nul enfant;
C'est une riens c'on aimme tant!
Mais se cis tans pooit remaindre,
Mains en seroit siecles à plaindre.
Mais la douchours ki naist del pere
Ensaigne, apren, enfans et mere. (P. 4.)

Le troisième vers de cette citation est charmant; mais le reste, que signifie-t-il? Au lieu de *apren*, que je ne comprends pas, il y a une variante, *à perdre*, que j'adopte; et, voyant en ceci un blâme des pères dont la faiblesse est pernicieuse, j'interprète ainsi les quatre derniers vers : si ce *tant*, cet excès de tendresse, pouvait rester, c'est-à-dire ne pas se produire, le siècle serait moins à plaindre; mais la douceur qui naît du père enseigne à perdre enfants et mère.

Le roi Avenir, irrité de voir son fils obstinément chrétien, lui reproche tous les biens dont il l'a comblé :

C'ai jou forfait, c'ai jou cachié
C'est emeü par mon pechié?
Car ains peres, si com jou sai,
Ne fit de fil ce que fait t'ai. (P. 151.)

Que veulent dire *emeü* et la phrase où il est? S'il venait d'*esmouvoir*, il serait écrit *esmeü*. Je propose, au lieu de *c'est emeü*, de lire *k'ait te neü*, qui t'ait nui; avec quoi le sens devient clair et coulant : qu'ai-je forfait, qu'ai-je pourchassé qui t'ait nui par mon péché? Au lieu de *ains*, je lirais *ainc*, un des équivalents de *onc*.

On pourra appeler, je n'en disconviens pas, minuties les choses ténues que je recueille dans nos vieux textes; j'aime mieux les nommer petits faits; du moins c'est en petits faits que j'essaye de transformer les minuties. Je lis, p. 240 :

J'ai fait, dist il, tout ton commant,
Mais ne me valt ne tant ne quant;
T'ars est falie et tes consaus;
S'en est mon fil pris molt grans maus.

Or ne sai mais quel conseil croire;
Car ten art cuidoi toute voire.

Pourquoi cité-je ces vers? C'est qu'ils présentent *ton art* dit une fois *t'ars* et l'autre *ten art*. En quoi cela m'importe-t-il? C'est que, dans l'article sur *Hugues Capet*, p. 99, essayant d'expliquer comment le solécisme qui unit un pronom possessif masculin avec un nom féminin avait pu s'introduire vers le XIVe siècle, malgré la syntaxe et malgré un usage déjà séculaire, j'ai prétendu que la forme picarde *men*, *ten*, *sen*, qui se prenait pour le féminin, avait servi de transition; solécisme, à vrai dire, à peine possible en soi, et qui ne l'est devenu que parce qu'il s'est trouvé être presque une forme simplement dialectique. Ici *t'ars* dans un vers et *ten art* dans un autre (on sait qu'*art* est du féminin dans la langue d'oïl) nous mettent, en un même texte, les deux formes sous les yeux, et paraissent montrer l'origine de *mon*, *ton*, *son*, à usage féminin, dans *men*, *ten*, *sen*, à usage féminin également.

Le *ten art* que j'ai rapporté dans un vers d'ailleurs douteux, puisqu'il y faudrait probablement lire *cuidoie* au lieu de *cuidoi*, doit appartenir au copiste; l'auteur lui-même suit partout la règle française pour les adjectifs possessifs.

Ayant déjà cité quelques passages choisis uniquement parce qu'ils offraient matière à discussion, il faut maintenant donner, au moins une fois, à Gui de Cambrai, pleine carrière dans un morceau où apparaisse sa manière de penser et d'écrire. C'est une véhémente invective contre les rois et les barons.

Trop se fient en lor baillie,
Mais malvaise est la signorie...
Et Dex, ki passion souffri,
Ara grant tort, s'il a pitié
Des haus barons qui sont jugié
Par lor meïsme jughement,
Quant il font mal à poure gent.
Ha! signor, car vous repentés!
Felon baron, car esgardés
De vos ancestres qui mort sont!
Car l'escripture nous despont,
Ki chi ne fait que faire doit
En ceste vie mort rechoit.
On dit Herodes et Noirons
Et Pylates et Lucions
Estoient mort, mais c'est mençoigne,
Que je vous di bien sans alonge

Ke cent Herodes trouveroie
Par le païs, se jes queroie.
Pylates et Herodes vit,
Car souvent sont à grant delit
Et en Franche et en Lombardie.
Car Herodes pas ne mendie
Tant com li rois est à Paris;
Et Pylates, che m'est avis,
Est molt sires de Vermendois.
Hui cest jor n'est quens ne rois
Ne soit Herodes en justiche
U Pylates, par tel devise
Que li baron qui hui cest jor
Sont del malvais siecle signor,
Se delitent en felonie,
Tel pooir ont et tel baillie. (P. 131.)

Il n'épargne pas plus les gens d'Église qu'il n'a fait les barons.

Li siecles est trop deputaire
Et mal querans à grant desroi.
Li uns ne porte à l'autre foi.
Fois, Dex! c'est voirs, il est perie;
Car trahisons et felonie
L'ont fors du siecle piecha mise;
Et li prelas de sainte eglise
Sont hui cest jor prelas de mal;
Devenu sont symonial;
Chascuns qui a riens en baillie
Est mais Symons et symonie...
Li apostoiles, li legat,
Li archevesque, li prelat
Ont si droiture mise ariere
Ke fois, ki piecha gist en biere,
Ne lor ose riens contredire;
Tout li roiaume sont en pire...
Par les clers est venus li maus;
Nes en l'ordre de Clerevaus,
Ne troveroit on mais un homme
Ki voir disans fust sans mençoigne.
Hé! clergie, com tu ies basse!
De mal faire n'es tu pas lasse;
Mais de bien faire es tu lassée,
C'on n'en i puet trouver denrée.
Romme, com tu ies poi cremue!
Ta grans vertus qu'est devenue,
C'om par le mont redoutoit tant?
Molt pues avoir le cuer dolant,

Que deniers onques te vainki
Ne de droiture te parti;
Or ies tu femme de bordel,
Ki por chainture u por aniel
Fait à l'omme tout son plaisir...
Tu commenchas le sacrement
Et le cors Diu premiers à vendre.
A toi doit on bien garde prendre,
Ki les Judas nous fais eslire.
De chou se plaint Dex nostre sire,
K'il est adiès par toi vendus
Et en la crois mil fois pendus. (P. 289 et 290.)

Ces déclamations contre le siècle et contre l'Église ne manquent pas de verve. *Rome femme de bordel* fait penser à Dante appelant l'Italie,

Non donna di provincie, ma bordello (*Purg.* VI, 78);

et quand, dans une parabole où l'enfer est comparé à une île, Gui de Cambrai parle *des perdus* qui y sont mis (p. 82), on pense encore à la *perduta gente* du poëte florentin. Ces similitudes, sans être aucunement des imitations, ne sont pourtant pas absolument fortuites entre des temps et des pays si voisins.

En effet, Gui de Cambrai n'est guère antérieur à Dante que d'une soixantaine d'années. L'érudition suit, comme le chasseur, une piste. Quelques noms consignés par Gui de Cambrai à côté du sien dans son poëme ont permis aux savants éditeurs de circonscrire sa date en d'étroites limites. Il nous apprend que le texte latin de *Barlaam et Josaphat* lui fut prêté par un Jean, doyen d'Arras, qui aimait cette histoire, qui l'apporta en Arrouaise et qui était un homme de grande noblesse. On trouve en effet dans les documents un Jean qui fut doyen d'Arras de 1200 à 1214, qui fut à la tête de l'abbaye d'Arrouaise en 1194, et qui était de l'ancienne maison de Beaumez, illustre par ses richesses et par l'éclat de ses alliances. C'est ce Jean qui remit le livre à Gui de Cambrai.

Suivant un usage dont on voit beaucoup d'exemples au moyen âge, Gui de Cambrai avait composé son *Barlaam et Josaphat* pour complaire à un vavasseur nommé Markais et à sa femme Marie. Or on trouve en 1228 un Guillaume, sire de Markais, chevalier, qui donna à l'abbaye de Saint-Aubert dix mencaudées de terre situées à Tilloy-lez-Cambrai, du consentement de son épouse Marie de Haplaincourt. Les noms et les qualités concordent.

Ainsi le poëme de Gui de Cambrai appartient à la première moitié du XIII[e] siècle. Les éditeurs ont satisfait à tout ce que le lecteur peut exiger d'eux, bon texte, notes substantielles, éclaircissements sûrs. Nos bibliothèques leur devront un texte inédit du moyen âge, une de ces compositions que, pour ma part, je ne lis jamais sans intérêt, tant elles tranchent par l'ordre des sentiments sur celles de l'antiquité, tant elles font vivre avec l'époque qui les a enfantées, et tant elles annoncent, tout humbles qu'elles sont souvent, une nouvelle ère d'art et de beauté.

É. LITTRÉ.

HISTOIRE DE LA LUTTE DES PAPES ET DES EMPEREURS DE LA MAISON DE SOUABE, de ses causes et de ses effets, par C. de Cherrier, membre de l'Institut[1]. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée.

NEUVIÈME ET DERNIER ARTICLE[2].

Quelle fut la situation de la papauté et comment s'exercèrent ses pouvoirs, lorsqu'elle eut triomphé de l'Empire, lorsque l'Italie, définitivement dégagée de l'Allemagne, n'eut plus à craindre ni l'invasion d'armées germaniques ni la domination de maîtres étrangers; lorsque le royaume du sud de la péninsule, fief du Saint-Siége, fut occupé par des princes de la maison de France, que les efforts persévérants des papes y avaient appelés, établis et soutenus? M. de Cherrier l'expose sommairement dans un appendice étendu qui ne comprend pas moins d'un demi-volume. Il y fait connaître ce que devinrent, après la totale ruine de la maison de Souabe, le souverain pontificat et le Saint-Empire romain, l'Italie et l'Allemagne, ces grands acteurs qui remplissent la scène pendant le cours de son histoire. Il indique les changements

[1] Paris, Furne et C[ie], éditeurs. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier 1861, p. 1; pour le deuxième, celui d'avril, p. 194; pour le troisième, celui de janvier 1862, p. 13; pour le quatrième, celui de novembre, p. 661; pour le cinquième, celui de décembre, p. 726; pour le sixième, celui de décembre 1863, p. 756; pour le septième, celui de janvier 1864, p. 18; pour le huitième, celui de mai 1865, p. 288.

survenus dans les destinées de la papauté, depuis sa victoire définitive sur les Hohenstaufen jusqu'au soulèvement religieux de Luther. Il retrace aussi, mais comme en courant, la marche du Saint-Empire, qu'il conduit jusqu'à sa chute, arrivée de nos jours. Il montre enfin par quelles révolutions se sont produits les arrangements intérieurs qui ont été particuliers à l'Italie et à l'Allemagne. Sans suivre M. de Cherrier dans cette revue historique, que la nature et les conditions de son ouvrage ont rendue nécessairement très-rapide; sans déterminer les caractères successifs qu'ont revêtus les deux grands pouvoirs du moyen âge, le souverain pontificat et le Saint-Empire; sans parcourir les phases par lesquelles ont passé les deux pays d'Italie et d'Allemagne, je m'arrêterai à la révolution qui, dans le XIV^e^ siècle, mit fin à la suprématie politique du Saint-Siége sur les États chrétiens, et fit perdre aux papes l'autorité temporelle qu'ils exerçaient sur les princes. Cette révolution, commencée en France par le roi Philippe le Bel, s'étendit, dans le cours du siècle, au reste de l'Europe, rendit désormais impossible la déposition des rois par les papes, acheva de séparer l'Allemagne de l'Italie, et constitua l'Empire à part de la papauté. En suivant M. de Cherrier, j'ajouterai quelques faits à ses rapides récits, je présenterai quelques considérations à l'appui de ses solides jugements.

Dans la dernière moitié du XIII^e^ siècle la papauté était pleinement victorieuse. La suprématie politique qu'elle avait imposée à l'Angleterre, à l'Aragon, à la Sicile, à la Bohême, etc. était reconnue par l'Empire. Elle avait décidé Alphonse le Savant, roi de Castille, à renoncer à la couronne impériale, que les Allemands avaient aussi donnée, ou, pour mieux dire, vendue à Richard de Cornouailles, pendant la longue anarchie qui avait suivi la mort de Frédéric II et le renversement de la maison de Souabe. Rodolphe de Hapsbourg, élevé alors sur le trône impérial, avait adhéré à toutes les maximes de la supériorité pontificale. Il avait prêté le serment de fidélité exigé par les papes, et s'était abstenu d'intervenir dans les affaires d'Italie, où le souverain pontife s'attribua le vicariat de l'Empire pendant sa vacance, et d'où il confirma l'élection de l'Empereur, qui ne pouvait pas être choisi contre le gré du souverain pontife sans être exposé au sort de Frédéric II, d'Othon IV et des princes que le Saint-Siége avait dépossédés ou condamnés.

Le royaume de France avait échappé presque seul à cette dépendance politique. La papauté avait ménagé et même favorisé la puissante maison capétienne. Dans ses périls et ses revers, elle avait toujours trouvé le fidèle appui de cette maison, dont les princes avaient été ses

alliés en Europe, dont les peuples avaient, par-dessus tous les autres, secondé ses guerres religieuses en Orient, depuis la première jusqu'à la dernière croisade; qui avait offert un asile aux pontifes fugitifs pendant leur exil d'Italie, et prêté à ses entreprises l'assistance séculière, sans laquelle ces entreprises n'auraient pas réussi. Dans les quarante dernières années du XIII^e siècle, les souverains pontifes avaient donné le royaume de Naples à un prince capétien, qu'ils avaient fait vicaire de l'Empire en Toscane, et qui avait reçu le titre et les pouvoirs de sénateur dans Rome. Ils s'étaient mis, pour ainsi dire, à sa discrétion, en lui laissant remplir le sacré collége de ses créatures, et en le rendant, par là, maître de l'élection pontificale.

Comment le conflit s'engagea-t-il entre le Saint-Siége et la maison de France? Très-naturellement, par suite même de l'opposition des intérêts et surtout des pouvoirs. Le pape Nicolas III avait dépouillé le roi de Naples d'une partie de son autorité en Italie; le pape Boniface VIII voulut subordonner au Saint-Siége la puissance temporelle du roi de France. Ce pape remplaça sur le trône pontifical le pauvre ermite des Abruzzes qui y était monté sous le nom de Célestin V, dont il avait facilement obtenu l'abdication, qu'il jeta et tint dans une dure prison jusqu'à ce qu'il y mourût. On rapporte que l'ambitieux Benoît Gaetani, très-souple avant d'être en mesure de se montrer impérieux, s'adressant au roi de Naples Charles II, de qui dépendait l'élection, lui dit en parlant de Célestin V: « Ton pape a voulu te « servir, mais il ne l'a pas su; si tu me fais élire pape par les cardinaux « tes amis, moi je le saurai, je le voudrai et je le pourrai [1]. »

Devenu pape, il se montra d'abord favorable à la maison qui avait secondé son élévation; mais bientôt les maximes de la papauté souveraine l'emportèrent sur les ménagements de la reconnaissance, et il s'attaqua au chef lui-même de cette redoutable maison. Boniface VIII était hautain, entreprenant, dominateur; il avait une ambition hardie et un cœur intrépide. Il revendiqua et voulut exercer dans toute sa plénitude le pouvoir fondé par Grégoire VII, l'étendre même au delà de ce qu'avaient fait Innocent III, Grégoire IX et Innocent IV, et il tenta de soumettre à la juridiction du Saint-Siége le roi de France, qui en était toujours resté indépendant. Ce roi était Philippe le Bel. Il tenait

[1] « Il tuo papa Celestino t'ha voluto e potuto servire, ma non ha saputo; onde « se tu operi co' tuoi amici cardinali che io sia eletto papa, io saprò, e vorrò, e « potrò. » (Giov. Villani, lib. VIII, c. VI; et dans *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum, etc.* Alphonsi Ciaconii ordinis Prædicatorum, t. II, p. 295, ad ann. 1294. In-f°, Romæ, 1677.)

de ses ancêtres un royaume agrandi et, plus qu'aucun d'eux, il était jaloux de son autorité. Les chevaliers-juristes, qui étaient tout ensemble ses conseillers et ses instruments, lui avaient facilement inspiré l'idolâtrie de la royauté. Quoique froid en apparence, il était très-passionné, et son ambition ne connaissait ni obstacle ni scrupule. Le petit-fils du juste et modéré saint Louis marchait avec une résolution non moins opiniâtre qu'audacieuse au but vers lequel le poussaient ses desseins avides ou orgueilleux. De son côté, le royaume n'était pas plus disposé que le roi à tomber sous l'assujettissement de l'Église romaine. Au commencement du XIII[e] siècle, la grande noblesse y avait soutenu Philippe-Auguste contre Innocent III. En 1235 elle avait déclaré au roi Louis VIII qu'elle se révolterait si l'on n'arrêtait pas les envahissements de l'Église. En 1239, sous la minorité de Louis IX, elle avait penché pour l'empereur Frédéric II en lutte avec le pape Grégoire IX. En 1246 et 1247, elle s'était liguée, sous la direction du duc de Bourgogne, des comtes de Dreux, d'Angoulême, de Saint-Paul, pour empêcher les empiétements de la juridiction ecclésiastique sur la juridiction séculière, sans s'arrêter devant l'excommunication.

C'est contre un pays jaloux de son indépendance, c'est contre le prince le plus enivré de son pouvoir, et dont rien n'était capable d'intimider le courage ni de faire fléchir les volontés, que le pape Boniface VIII essaya les forces jusque-là victorieuses du souverain pontificat.

La lutte d'autorité entre Boniface VIII et Philippe le Bel commença dès 1299. Philippe le Bel, cherchant à étendre les frontières de son royaume du côté de l'ouest et du côté du nord, s'était emparé de la Guyenne sur Édouard I[er] et de la Flandre sur le comte Guy de Dampierre. Il s'était engagé dans de longues guerres, pour lesquelles ses revenus financiers étaient insuffisants. Réduit à se créer des ressources extraordinaires, il eut recours à l'altération des monnaies et à des levées arbitraires d'argent sur le clergé. Boniface VIII était intervenu, en médiateur politique, entre le roi de France et le roi d'Angleterre, et en protecteur naturel de l'ordre ecclésiastique. Philippe le Bel avait accepté l'arbitrage non du pape, mais de Benoît Gaetani, et il s'était irrité de la bulle[1] dans laquelle Boniface VIII, se plaignant de *l'horrible abus de la puissance séculière* extorquant au clergé le vingtième, le dixième, la moitié de ses biens, interdisait toute levée de subsides sur les gens d'Église, sous peine

[1] *Clericis laicos.* (Dans Dupuy, *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roy de France, etc.* le tout justifié par les actes et mémoires pris sur les originaux qui sont au Trésor des chartes du roy. *Preuves,* p. 14, Paris, in-folio, 1665; et dans Rainaldi, *Ann. eccles.* t. IV, ad ann. 1296, p. 209.)

d'excommunication pour ceux qui les exigeraient et pour ceux qui les accorderaient. Se livrant à de promptes représailles, Philippe le Bel défendit de faire sortir du royaume l'or, l'argent, les matières précieuses, afin d'arrêter les revenus que la cour de Rome tirait de France [1]. Le pape n'était pas plus nommé dans l'édit du roi que le roi n'était nommé dans la bulle du pape. Mais il se sentit frappé à son tour, et, dédaignant cette guerre couverte, qui n'était que le prélude d'une guerre plus violente, il s'adressa directement à Philippe le Bel, auquel il crut inspirer la terreur de l'Église, qu'il présenta comme la mère et la souveraine universelle. « Qui donc, disait-il, ne tremblera pas de l'offenser et de « la provoquer? Quel infracteur de la liberté ecclésiastique trouvera un « bouclier qui le protége et qui empêche le marteau de la puissance su- « prême de le réduire en poussière [2]? » Il ajoutait : « Si ton intention (ce « qu'à Dieu ne plaise!) avait été d'étendre tes défenses à nous, à nos « frères les prélats des Églises... à nos biens et aux leurs, il ne serait « pas seulement imprévoyant de ta part, mais insensé, de porter des « mains téméraires sur ceux envers lesquels aucune puissance n'a été at- « tribuée ni à toi ni aux princes séculiers, et, en attentant à leurs droits, « tu serais tombé sous la sentence d'excommunication. » Lui rappelant alors le mécontentement de ses sujets accablés de taxes, l'hostilité de ses voisins, irrités de ses usurpations, il lui demandait si, dans cette position menacée, il voulait s'exposer à la colère de l'Église : « Le poids de « notre inimitié et de la sienne serait rendu si lourd, que tes impuissantes « épaules y succomberaient. Puisse donc l'insolence de tes conseillers ne « pas te conduire jusqu'au fond du précipice! Puisse l'aveuglement de « tes sens ne pas t'y précipiter! Puisses-tu, fils autrefois chéri, n'être pas « perdu pour ta mère [3]! »

Dans sa réponse à Boniface VIII, Philippe le Bel proclama bien haut son indépendance comme souverain, soutint que, dans un État, il ne devait pas y avoir de membre inutile, que les clercs étaient dans l'obligation de pourvoir à la sûreté du royaume comme les autres, et que le roi, qui avait la charge de le garder et de le défendre, pouvait exiger d'eux des subsides destinés à le protéger contre les attaques de ses ennemis. « Y a-t il quelqu'un, disait-il, qui n'ait pas été frappé de stupeur « en entendant le vicaire de Jésus-Christ défendre de payer le tribut à « César et fulminer l'anathème contre les clercs, s'ils concouraient, selon

[1] Dupuy, *Preuves*, p. 13. — [2] Bulla *Ineffabilis amor*, du 21 septembre 1296, dans Dupuy, *Preuves*, p. 15 à 19, et dans Rainaldi, *Ann. ecclesiastici*, ad ann. 1296, t. IV, p. 210 à 213. — [3] *Ibid.*

« leurs moyens, à repousser les incursions entreprises contre le roi, le « royaume et contre eux-mêmes? C'est leur faire encourir le crime de « lèse-majesté, que nous sommes plus que jamais disposé à punir.....
« Nous honorons Dieu par la foi et la dévotion, et ses ministres en les « vénérant sur la terre comme nos pères; mais nous ne craignons pas le « moins du monde les menaces injustes et déraisonnables des hommes[1]. »

Cette fois, le conflit entre la papauté et la royauté ne fut pas poussé plus loin. On céda des deux côtés. Boniface VIII autorisa les levées d'argent sur le clergé, Philippe le Bel permit que les matières métalliques sortissent du royaume. Le pape avait suspendu cette lutte de suprématie pour faire face à une guerre entreprise, dans les États pontificaux, contre la famille hostile et puissante des Colonna. A la tête de la faction gibeline, au centre de l'Italie, où ils possédaient de nombreux châteaux et des villes fortifiées, les Colonna, qui comptaient deux cardinaux dans le sacré collége, refusaient de reconnaître Boniface VIII pour pape, prétendant que Célestin V n'avait pas cessé de l'être. Mais, lorsqu'il eut abattû cette grande maison, pris ses châteaux, démoli ses villes, Boniface VIII, en se sentant mieux affermi, devint plus impérieux et donna cours à toutes ses prétentions.

Les Allemands ayant élevé à l'Empire le duc Albert d'Autriche, fils de l'empereur Rodolphe de Hapsbourg, après avoir déposé Adolphe de Nassau, qui fut tué par son compétiteur dans une bataille rangée, Boniface VIII refusa de confirmer leur choix. Il prit lui-même le titre de vicaire général de l'Empire, et il s'écria : « Que Dieu me punisse, si « je ne venge point Adolphe de Nassau..... tous les royaumes sont « dans ma main. J'ai deux glaives, si l'un ne me suffit pas, je prendrai « l'autre[2]. » Lorsque les ambassadeurs d'Albert se présentèrent devant lui, il les reçut assis sur le trône, ceint de l'épée séculière, la couronne sur la tête, et il leur dit : « C'est moi, c'est moi qui suis César! c'est « moi qui suis l'empereur![3] » Malgré leurs humbles supplications, il les renvoya sans vouloir reconnaître Albert, qu'il déclara indigne de régner comme ayant tué son maître et épousé une femme unie à la race proscrite de Frédéric II[4].

Dans l'année 1300, pendant laquelle il institua le jubilé, qui attira tant de chrétiens à Rome pour y visiter le tombeau des Apôtres et y recevoir les indulgences plénières, auparavant accordées aux croisés

[1] Dans Dupuy, *Preuves*, p. 15; Trésor des chartes, registre C, p. 15. — [2] Volcmar. Chronic. p. 537. — [3] Benevenuti de Rambaldis, *Lib. augustalis*, apud Freher, t. II, p. 15. — [4] Albert. Argent. p. 111; Balduin, *Gesta arch. Trevir.* dans Martene, *Collectio ampliss.* t. IV, p. 376.

seuls, Boniface VIII se montra tantôt en habits pontificaux, tantôt en habits impériaux, faisant porter devant lui les deux glaives, symboles du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel[1]. Après cette année d'enivrement, il reprit sa querelle avec Philippe le Bel, et ne se présenta plus seulement en protecteur de l'Église de France, mais en dominateur des souverains.

Bernard du Saisset, en faveur duquel le pape avait érigé naguère (1296) l'évêché de Pamiers malgré le roi, fut envoyé auprès de Philippe le Bel pour lui signifier les volontés de Boniface VIII, et l'inviter à se rendre en Orient comme croisé. Loin de se soumettre aux exigences du pape, le fier monarque les repoussa, et fit même arrêter l'évêque de Pamiers, qui remuait le Languedoc[2] contre le roi et menaçait le royaume de l'interdit. Le pape réclama l'évêque de Pamiers par son notaire et son nonce, Jacques de Normans, et il adressa au roi la fameuse bulle qui commence par ces mots : *Ausculta, fili.* « Écoute, très-« cher fils, disait-il à Philippe le Bel, les ordres de ton père... La né-« cessité nous oblige, et la conscience nous presse de le dire ouverte-« ment : Dieu, en nous imposant le joug de la servitude apostolique, nous « a établi, malgré l'insuffisance de nos mérites, sur les rois et sur les « royaumes, pour arracher, détruire, disperser, édifier, planter en son « nom et pour sa doctrine, afin que nous paissions le troupeau du Sei-« gneur. C'est pourquoi, mon très-cher fils, que personne ne te persuade « que tu n'as point de supérieur, et que tu n'es pas soumis au chef su-« prême de la hiérarchie ecclésiastique. Car celui qui pense ainsi se « trompe, et, s'il persiste dans son erreur, il est infidèle et séparé du « troupeau du bon pasteur[3]. »

Cette bulle était tout à la fois un acte de suprématie de la part de Boniface VIII et un acte d'accusation contre Philippe le Bel. Le pape y reprochait au roi l'oppression de ses sujets, le mépris des avertissements pontificaux, l'altération des monnaies, sa confiance dans de mauvais conseillers qui ruinaient son honneur, accablaient son royaume, et l'induisaient aux choses énormes et détestables dont il

[1] Abbas Usperg. Paralip. Albert Crantz, l. VIII, ch. XXXVI; Saxon. Felix Osius, ad Mussat. p. 153; Chronique de Gilles Le Muisis, t. II, 188 (Collection des documents belges); Lemaire, *Antiquités de la Gaule belgique*, l. V. — [2] Les pièces du procès fait à cet évêque sont dans Dupuy, *Preuves*, p. 632. Il y a vingt-quatre témoins qui déposent de ses projets de soulèvement dans le Languedoc, et, parmi eux, les comtes de Foix et de Cominges. — [3] Bulle *Ausculta, fili*, du 5 décembre 1301. Dans Dupuy, *Preuves*, p. 48 à 52. Trésor des Chartes, coffre Boniface, n° 794.

se rendait coupable. Mais, ce qui était plus grave encore, c'est que, par une bulle de la même date, il ordonnait aux évêques, aux abbés, aux membres des chapitres, aux docteurs en théologie, de venir à Rome en novembre 1302, pour prendre des mesures « touchant l'honneur de « Dieu et du siége apostolique, l'accroissement de la foi catholique, la « *réformation du royaume et la correction du roi*[1]. » Dans l'une de ces bulles, le roi était traité en sujet du pape; dans l'autre, le pape s'attribuait la suprême administration du royaume. Toutes deux offensaient l'orgueil et attentaient à l'autorité de Philippe le Bel.

Philippe le Bel prit aussitôt son parti. Il rendit Bernard du Saisset au nonce du pape Jacques de Normans, et ordonna à l'un et à l'autre de vider le royaume. En même temps l'un de ses chevaliers juristes, Guillaume de Nogaret, intenta par ses ordres une accusation violente contre le pape. En présence des archevêques de Sens, de Narbonne, des évêques de Meaux, de Nevers, d'Auxerre, des comtes de Valois et d'Évreux, du duc de Bourgogne et de beaucoup de grands du royaume, il soutint, dans une requête, que Boniface VIII n'était point pape, à cause du vice de son élection; l'accusa d'être hérétique, simoniaque, de mœurs corrompues; demanda au roi d'assembler les prélats, les princes, les barons du royaume, afin de pourvoir à la convocation d'un concile qui jugeât Boniface VIII, et procédât à une nouvelle élection[2].

A la suite de cette requête, Philippe le Bel, de l'avis de son conseil, convoqua les prélats, les barons et les députés des villes, pour se réunir en États généraux, le 1er avril 1302, à Notre-Dame de Paris. Ce fut la première assemblée à laquelle assistèrent les trois ordres du royaume. Le chancelier Pierre Flotte la harangua, lui fit connaître la mission dont le pape avait chargé le nonce Jacques de Normans, et qui était attentatoire aux droits du roi et à l'indépendance du royaume. Il protesta, au nom du roi, contre la bulle *Ausculta, fili*, qui avait été déjà brûlée par le comte d'Artois devant Philippe le Bel et toute sa cour, et qui, présentée alors sous une forme peu fidèle, quant au langage[3],

[1] « . . . . . Nec non tractare, dirigere, statuere, procedere, facere et ordinare « quæ ad honorem Dei, augmentum fidei catholicæ, conservationem libertatis ec- « clesiasticæ et reformationem regni et regis correctionem præteritorum excessuum « et bonum regimen regni ejusdem viderimus expedire. » (Bulle aussi du 5 décembre, au clergé de France, dans Dupuy, *Preuves*, p. 52.) — [2] « Requesta regi facta per « Dominum Guillelmum de Nogareto contra papam Bonifacium VIII. » (12 mars 1302.) (Dans Dupuy, *Preuves*, p. 56 à 59.) — [3] Cette petite bulle commençait par ces mots : « Scire te volumus quod in spiritualibus et temporalibus nobis subes, etc. » (Dans Dupuy, *Preuves*, p. 43.)

mais assez exacte quant au sens, reçut du roi une réponse où la grossièreté de l'outrage envers Boniface VIII s'ajoutait au rejet violent de la suprématie temporelle du pape[1].

Les États généraux, consultés sur l'indépendance temporelle du royaume et le libre exercice du pouvoir royal, se déclarèrent sans réserve et d'un commun accord contre les prétentions de Boniface VIII. Vingt-deux ducs ou comtes territoriaux, neuf seigneurs possessionnés, écrivirent[2], au nom de la noblesse de France, aux cardinaux pour se plaindre de ce que Boniface, qu'ils n'appelaient point pape, s'était ingéré de l'administration du royaume, en appelant à Rome les prélats et les docteurs pour réformer les excès commis par le roi et ses officiers. Ils ajoutaient que le pape n'avait rien à voir sur le temporel, et qu'il appartenait au roi seul de réformer l'État, ce qu'il avait entrepris, et ce dont il s'était désisté pour ne pas paraître obéir à un ordre du pape. Ils disaient que l'union et l'amitié entre le Saint-Siége et le royaume de France se perdraient par des volontés désordonnées auxquelles il était décidé à ne jamais se soumettre. Les députés des villes écrivirent aux cardinaux à peu près dans le même sens. Il n'en fut pas ainsi du clergé, qui s'adressa directement au pape; mais, s'il ne méconnut pas son autorité, il désapprouva ses entreprises. Les prélats n'admirent point que Boniface VIII eût des droits sur le temporel du royaume, et ils le supplièrent, en outre, de révoquer l'assignation qu'il leur avait donnée pour le 2 novembre 1302, de peur qu'elle ne produisît un schisme redoutable entre l'Église de Rome et l'Église de France[3].

Philippe le Bel s'était assuré de l'obéissance de son royaume et de la fidélité même de son clergé. Mais il avait besoin de rester le plus fort pour maintenir celui-ci dans une pleine soumission. Peu de temps après la tenue des premiers États généraux, ses armes cessèrent de prospérer en Flandre, où il avait commencé une guerre qui devait s'étendre bien au delà du XIIIe siècle. Vainqueur en 1298 et en 1300, il avait occupé d'abord une partie, ensuite la totalité de la Flandre, qui, mal gouvernée, s'insurgea tout entière au printemps de 1302. Philippe le Bel envoya contre elle une nombreuse armée et perdit, le 11 juillet 1302, la bataille de Courtray, où les chevaliers de France furent battus par les bourgeois des villes flamandes. Ce grand revers était de nature à l'affaiblir dans sa lutte avec Boniface VIII.

[1] Le roi répondait : « Sciat maxima tua fatuitas, etc. » (Dans Dupuy, *Preuves*, p. 44.) — [2] Leur lettre du 10 avril 1302, est dans Dupuy, *Preuves*, p. 60. — [3] Leur lettre dans Dupuy, *Preuves*, p. 67, 68.

Déjà les cardinaux avaient écrit[1] aux barons et aux députés du royaume pour justifier et soutenir le pape, qui s'était chargé lui-même de répondre aux prélats[2]. Dans sa réponse, Boniface VIII s'était plaint à eux des délibérations de l'assemblée de Notre-Dame, et il les avait blâmés d'avoir toléré les attaques dirigées contre lui. Insistant sur la doctrine qu'il avait émise, il leur avait prescrit de se rendre à Rome, conformément à ses ordres, et leur avait dit : « Est-ce qu'ils ne s'efforcent « pas d'établir deux principes, ceux qui prétendent que les choses tempo- « relles ne sont pas soumises aux choses spirituelles?... Nous exhortons « vos fraternités à mépriser les intérêts temporels et les menaces, et à ve- « nir vers nous avec un cœur haut, et alors triomphera le Dieu qui dis- « sipe les conseils des princes et les pensées des peuples. Tenez pour cer- « tain que nous recevrons gracieusement ceux qui obéiront et que nous « punirons les autres selon l'étendue de leur désobéissance[3]. »

Il se crut sans doute sur le point d'abaisser son fier et jusqu'alors indomptable adversaire, lorsqu'il vit arriver dans Rome, après la défaite de Courtray, les quatre archevêques de Tours, de Bordeaux, de Bourges, d'Auch, qui obéirent à sa citation ainsi que trente-cinq évêques, et six des plus importants abbés de France, parmi lesquels étaient ceux de Cluny, de Cîteaux et de Marmoutier, et lorsque Philippe le Bel lui-même sembla prêt à se soumettre. En effet, soit que sa défaite l'eût un moment abattu, soit qu'il voulût gagner du temps pour s'en relever, Philippe le Bel chargea son frère, le comte d'Alençon, et l'évêque d'Auxerre, d'entrer en négociation avec le pape.

Boniface VIII n'était pas disposé à abandonner ses maximes et à oublier les injures qu'il avait reçues. Il voulait que le roi se soumît et s'humiliât. Il l'exigea avec beaucoup de hauteur dans un consistoire où le cardinal de Porto soutint que le pape était le maître de tout *spirituellement et temporellement*[4], et bientôt après il promulgua, à la suite du concile et en forme de décrétale, la bulle *Unam sanctam*[5]. Cette bulle, adressée non à un pays et à un roi, mais à la chrétienté tout entière, comme l'ordre de Dieu et la loi du monde catholique, établissait, dans un langage solennel, la grande idée de l'unité de l'Église et de l'unité de pouvoir. « L'Église, disait Boniface VIII, est une, n'a qu'un corps, « qu'une tête, qui est le pape, et elle possède les deux glaives, à savoir : « le glaive spirituel et le glaive temporel devant être maniés, l'un par

[1] Leurs lettres du 26 juin 1302, dans Dupuy, *Preuves*, p. 63 et p. 71. — [2] Bulle dans Dupuy, *Preuves*, p. 65-66. — [3] *Ibid.* — [4] Son discours dans Dupuy, *Preuves*, p. 73 à 79. — [5] Bulle *Unam sanctam, etc.* dans Dupuy, *Preuves*, p. 54.

« l'Église, l'autre pour l'Église; celui-là par la main du prêtre, celui-ci « par la main des rois, mais à la volonté du prêtre... Il appartient à la « puissance spirituelle d'instituer la puissance temporelle et de la juger. « Si la puissance temporelle dévie, elle est jugée par la puissance spiri- « tuelle. Si la puissance spirituelle dévie à son tour, l'inférieure est jugée « par la supérieure, mais la puissance suprême est jugée par Dieu seul « et ne peut pas l'être par un homme... Quiconque s'oppose à cette « puissance établie par Dieu résiste à l'ordre même de Dieu. C'est pour- « quoi nous disons, nous déclarons, nous décidons, qu'il est de nécessité « de salut de croire que toute créature humaine est soumise au pontife « romain [1]. »

Boniface VIII envoya en même temps le cardinal Jean Le Moine comme son légat en France, et le chargea de porter à Philippe le Bel douze propositions, qui auraient consacré la suprématie du Saint-Siége et la dépendance de sa couronne, si elles avaient été acceptées. Il prescrivait à ce prince d'envoyer un ambassadeur à Rome pour entendre ce qu'il ordonnerait en réparation de l'offense que Philippe le Bel lui avait faite en brûlant sa bulle, et pour promettre d'obéir [2]. S'il ne déférait pas aux volontés pontificales, il le menaçait de procéder contre lui spirituellement et temporellement. Philippe le Bel répondit à ces articles d'une manière assez humble, mais cependant équivoque. Sans les repousser, il ne les admit point [3]. Tout en négociant avec le pape, il voulut punir la désobéissance de ceux qui avaient méprisé ses défenses en se rendant à la citation de Boniface VIII, et il ordonna de saisir les biens des ecclésiastiques sortis du royaume [4]. Il défendit avec plus de rigueur que jamais le transport des armes et de l'argent hors de France.

Peu satisfait des réponses évasives du roi et irrité de ses mesures,

[1] « Igitur Ecclesiæ unius et unicæ unum corpus, unum caput, non duo capita, quasi « monstrum, Christus videlicet et Christi vicarius, Petrus Petrique successor... In « hac ejusque potestate duos esse gladios, spiritualem videlicet et temporalem. Uter- « que ergo est in potestate Ecclesiæ, spiritualis scilicet gladius et materialis, sed is « quidem pro Ecclesia, ille vero ab Ecclesia exercendus; ille sacerdotis, is manu re- « gum et militum, sed ad nutum et patientiam sacerdotis. Oportet autem gladium « esse sub gladio et temporalem auctoritatem spirituali subjici potestati... Spiritua- « lis potestas terrenam potestatem instituere habet et judicare, si bona non fuerit... « Porro subesse romano pontifici omnem humanam creaturam declaramus, dicimus, « definimus et proponimus omnino esse de necessitate salutis. » (Bulle *Unam sanctam, etc.* dans Dupuy, *Preuves*, p. 43-54.) — [2] La bulle de Boniface VIII à Jean Le Moine, cardinal du titre de Saint-Marcellin, et les douze articles adressés à Philippe le Bel, dans Dupuy, *Preuves*, p. 90 à 92. — [3] Réponse de Philippe le Bel aux articles, *ib.* 92 à 95. — [4] *Ib. Preuves*, p. 83.

qui s'accordaient mal avec ses désirs apparents de réconciliation, le pape se décida à agir en vertu de sa double puissance. Il menaça d'excommunier *ipso facto* et de priver de leurs dignités les évêques de France qui ne se rendraient pas auprès de lui pour réprimer les excès du roi et aviser au bon gouvernement du royaume. Le même jour il excommunia le roi ainsi que les prélats et les ecclésiastiques qui seraient assez hardis pour lui administrer les sacrements, dire la messe devant lui et le recevoir à l'église. Il commanda au confesseur de Philippe le Bel de comparaître en sa présence dans trois mois[1]. Les bulles[2] contenant les ordres de Boniface VIII et les condamnations qu'il avait prononcées étaient portées par Nicolas de Benefracto au cardinal Le Moine, chargé de signifier au roi et au royaume les décisions pontificales.

Si Philippe le Bel ne se soumettait pas, il fallait qu'après avoir été mis hors de la société chrétienne il fût dépossédé du trône. Puisque Boniface VIII étendait à la France les maximes de suprématie temporelle que ses prédécesseurs avaient appliquées à l'Empire, à l'Angleterre, à la Sicile, il devait imiter ce qu'avaient fait ses prédécesseurs Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, Urbain IV, Clément IV, à l'égard d'Othon IV, de Jean-sans-Terre, de Frédéric II, de Manfred. La victoire ne pouvait être remportée et la suprématie acquise qu'à ce prix. Aussi Boniface VIII chercha-t-il parmi les souverains un prince qui fût l'approbateur de ses théories et qui pût se rendre l'exécuteur de ses condamnations. C'est dans cette vue qu'il se réconcilia avec l'empereur Albert, qu'il n'avait pas voulu reconnaître jusqu'alors. Il le proclama en plein consistoire roi des Romains. Pour le dégager des liens qui l'attachaient à Philippe le Bel depuis l'entrevue de 1299 à Vaucouleurs, il annula toutes les alliances qu'il avait contractées auparavant. En retour, Albert reconnut que le Saint-Siége avait transporté l'empire des Grecs aux Germains; qu'il avait concédé le droit électoral à certains princes de l'Allemagne; que les empereurs tenaient leur droit du pape et devaient être les champions de l'Église romaine[3]. Il jura d'être obéissant à Boniface VIII et à ses successeurs, de protéger la primauté, les droits et les priviléges du Saint-Siége contre ses ennemis, quels qu'ils fussent[4]. Boniface VIII alla jusqu'à lui offrir la couronne de France[5].

[1] Dans Dupuy, *Preuves*, p. 95 à 99. — [2] Ces bulles sont d'avril 1303. — [3] La lettre de Boniface VIII à Albert, la lettre et le serment d'Albert sont dans Rainaldi. (*Ann. ecclesiast.* ad an. 1303, t. IV, p. 338 et 339.) — [4] « Seque ad romanæ Ecclesiæ dig« nitatem adversus quoscumque hostes armis tuendam obstringit. » (*Ibid.* p. 339, col. 2, n° 8.) — [5] Albert. Argent. p. 111, Trithem. *Chronic. Hirsaug.* ad ann. 1301-

Philippe le Bel n'hésita pas non plus à agir en ennemi irrémissible de Boniface VIII. Après l'essai vrai ou feint d'une conciliation que son orgueil royal ne pouvait pas accepter, il se comporta avec la dernière audace, que suivit bientôt la plus extrême violence. Il craignit d'être exposé comme roi, s'il ne ruinait pas Boniface VIII comme pape. Il fit arrêter Nicolas Benefracto, qui apportait ses bulles, et quelques ecclésiastiques qui les répandaient. Afin de diminuer le nombre de ses ennemis, et de n'avoir pas contre lui, dans cette redoutable lutte contre le Saint-Siége, les Flamands victorieux, l'Empereur sollicité par le pape, et le roi d'Angleterre revendiquant la Guyenne, il se réconcilia avec Édouard Ier, et la restitution de cette grande province fut le prix coûteux de la paix. Il reçut en France le proscrit Étienne Colonna, et fit délivrer, à Marseille, Sciarra Colonna, qui ramait sur les galères d'un pirate entre les mains duquel il était tombé en fuyant la terrible animosité de Boniface VIII, après l'entière défaite de sa maison. Mais il ne suffisait point à Philippe le Bel de diminuer le nombre de ses ennemis et de se concerter avec les ennemis du pape. Dans la crainte que Boniface VIII ne le dépouillât de la couronne, il chercha à le déposséder du pontificat. Pour cela, à quelle autorité recourut-il? A celle d'un concile. Par quel moyen? Par la voie d'une accusation. Devant qui fit-il entendre cette accusation et par qui fit-il demander le concile? Devant et par les États généraux.

Se servant des États généraux pour attaquer, après s'en être servi pour se défendre, Philippe le Bel convoqua une seconde fois les trois ordres du royaume au mois de juin 1303. Quand ils furent assemblés, le comte d'Évreux son fils, le comte de Saint-Pol, le comte de Dreux et le chevalier juriste Guillaume de Plassian, accusèrent Boniface VIII et demandèrent un pape légitime, qui gouvernât l'Église avec honnêteté et selon la règle. Guillaume de Plassian proposa de poursuivre devant un concile général Boniface, contre lequel il énuméra vingt-neuf chefs d'accusation qu'avait déjà produits Nogaret, dont il soutint la vérité sur l'Évangile, et qu'il s'offrit à prouver par témoins. Hérésie, incrédulité, simonie, désordre de mœurs, actes d'oppression, etc. furent imputés à Boniface par Guillaume de Plassian, qui lui attribua la mort de son prédécesseur Célestin, et qui supplia le roi de traduire, en sa qualité de champion de la foi, le pape devant un concile [1].

1303-1308. — « Interea, quum maledicta in se spargi in Galliis ab adversariis accepisset Bonifacius, pridie kal. maii Albertum, regem Romanorum confirmatum, adversus Philippum hoc anno sollicitavit. » (Bonifac. l. IX, ep. cur. XXI. Apud Rainaldi *Ann. eccl.* t. IV, ad ann. 1303.) — [1] Cet acte d'accusation du 13 juin 1303, le consentement du roi à la convocation d'un concile, les adhésions des archevêques,

Philippe, adhérant à ces accusations et s'engageant dans cette procédure désespérée, promit de travailler à la convocation d'un concile, invita les prélats qui étaient présents à le seconder, et obtint l'assentiment de cinq archevêques, de vingt et un évêques, de onze des abbés les plus importants du royaume, du visiteur de l'ordre du Temple et de celui de Saint-Jean-de-Jérusalem. S'attendant à de dangereuses représailles de la part de Boniface VIII, il protesta d'avance contre tous ses actes par un appel au concile et au pape futur [1]. Afin de rassurer son clergé et de le maintenir dans l'obéissance, il promit et il fit jurer à ses enfants et à sa femme de le protéger contre Boniface [2].

En même temps il ordonna de garder les passages de son royaume, et défendit à ses officiers, sous peine d'être réputés traîtres, de laisser sortir aucun ecclésiastique de France [3]. Voulant faire, en quelque sorte, de tous ses sujets des complices de son agression, il ne se contenta point de l'assentiment général des trois ordres de l'État, et il demanda des adhésions particulières à l'appel qu'il avait adressé au futur concile. Le vicomte de Narbonne, Guillaume de Plassian et Denys de Sens, clerc de Philippe le Bel, furent envoyés dans les provinces pour les recueillir. En peu de temps ils reçurent du clergé, auquel le roi inspirait encore plus de terreur que le pape, sept cents actes d'adhésion de la part des archevêques, évêques, chapitres, doyens des églises collégiales, abbés, prieurs, abbesses et prieures des divers ordres de Saint-Benoît, de Prémontré, des Chartreux, de Cîteaux, de Cluny, de Fontevrault, etc. des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, de ceux du Temple, des universités, des communautés des villes, et du corps de la noblesse [4].

L'appui seul de la France n'aurait pas permis à Philippe le Bel d'atteindre son but. Un concile général ne pouvait pas être convoqué sans que les cardinaux y consentissent et sans que les autres États y concourussent. En supposant même que le concile fût approuvé par ceux qui devaient le réunir et par ceux qui devaient le composer, il fallait traduire devant lui le pape, qui refuserait d'y comparaître, et qui, le frappant de nullité en vertu de sa toute-puissance, paralyserait son action en contestant sa légitimité. Philippe le Bel ne s'effraya point de l'immense difficulté qu'il trouverait à rassembler le tribunal de toute l'Église pour juger un pape et à conduire en sa présence un semblable accusé, qui ne reconnaissait ni lois ni juges. Son audace égalait sa passion. Après avoir

évêques, chefs d'ordre religieux, sont dans Dupuy, *Preuves*, p. 101 à 107. — [1] *Ibid. Preuves*, p. 109. — [2] *Ibid. Preuves*, p. 113 à 115. — [3] *Ibid. Preuves*, p. 133. — [4] Tous ces actes d'adhésion sont dans Dupuy, *Preuves*, p. 133 à 161.

envoyé des ambassadeurs au collége des cardinaux et dans les divers pays de l'Europe, afin de les disposer en faveur du concile[1], il prépara tout secrètement pour arrêter Boniface VIII au centre même de l'Italie et le conduire à la barre du concile.

Boniface VIII, de son côté, ne resta point inactif. Il employa les armes spirituelles et en chercha de temporelles contre le royaume de France. Il y enleva aux docteurs en théologie la faculté qu'ils avaient de donner des licences; il s'y réserva la provision de tous les bénéfices qui viendraient à vaquer; il annula les élections des prélats jusqu'à ce que le roi eût fait sa soumission[2]; il déclara que le concile ne pouvait pas être convoqué sans lui, et, rappelant que l'empereur Théodose avait été mis hors de l'Église par saint Ambroise, que l'empereur Lothaire avait tenu l'étrier au pape Nicolas, que l'empereur Frédéric s'était soumis au pape Innocent III, il dit : « Le roi de France est-il donc plus grand « qu'eux, ou sommes-nous moins grand que nos prédécesseurs[3]? » En même temps il voulut engager dans sa querelle l'empereur Albert, auquel il proposa la couronne de France. L'empereur répondit d'abord que les deux royaumes d'Allemagne et de France avaient été sagement séparés afin que l'un ne dominât pas l'autre. Néanmoins il parut disposé à embrasser la cause du pape, si le pape rendait l'Empire héréditaire dans sa famille[4].

Pendant qu'il poursuivait ces négociations en Allemagne, Boniface VIII avait préparé contre le roi la bulle qui était le prélude de sa déposition. Après avoir exposé dans cette bulle tous les attentats de Philippe le Bel contre l'Église et contre lui-même, le mépris de ses avertissements, l'oppression du clergé, l'emprisonnement de l'évêque de Pamiers, de Nicolas de Benefracto, et de l'abbé de Cîteaux mis au Châtelet, l'état de surveillance où avait été placé son légat, le cardinal Le Moine, auquel on avait donné des gardes; la terreur inspirée à tous les ecclésiastiques qui s'étaient soumis à lui et les châtiments infligés aux autres; l'asile accordé à des excommuniés ennemis du pape, sa bulle brûlée, la convocation illicite d'un concile, il disait : « Nous an« nonçons à tous ceux qui sont nés dans son royaume ou qui y de-

[1] Ses lettres dans Dupuy, *Preuves*, 126, 127. — [2] Bulles du 15 août 1303, dans Dupuy, *Preuves*, p. 161 à 166. — [3] Bulle du 15 août 1303. *Nuper ad audientiam*, dans Dupuy, *Preuves*, p. 166 à 168. — [4] « Quem Albertum quum papa contra regem « Franciæ instigare vellet, ille se hoc facturum, nisi sibi et heredibus suis regnum et « imperium confirmaretur per sedem respondit. Quod si hoc fieret aut se Francum « expulsurum de regno, aut se per hoc moriturum promisit. » (Alberti Argentin. *Chron.* apud Ursititium, t. II, p. 110, 111.)

« meurent que nous le déclarons excommunié, et que nous délions, en « vertu de l'autorité apostolique, tous ses vassaux et sujets de leur fidé- « lité et de leur serment, et que nous leur défendons, sous peine d'a- « nathème, de lui rendre aucun devoir d'obéissance, tant qu'il restera « sous l'excommunication, parce qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux « hommes [1]. »

Cette bulle, rédigée le 5 septembre, devait être publiée le 8 à Anagni, où s'était retiré Boniface VIII pour y être plus en sûreté. Mais il fut prévenu dans l'accomplissement de son dessein par son redoutable adversaire, qui fit contre lui ce qu'avait voulu et ce que n'avait pu faire l'empereur Frédéric II contre Grégoire IX à Rome et contre Innocent IV à Lyon. Nogaret, exécuteur hardi des volontés de Philippe le Bel, s'était rendu, depuis plusieurs mois, en Italie, pour signifier au pape l'appel au concile, se saisir de sa personne, le contraindre à convoquer le tribunal qui devait le juger et le traduire devant lui. Il avait tout disposé pour son coup de main. A Florence, le banquier Petrucci lui avait remis l'argent qu'il avait demandé de la part du roi. Associant aux animosités implacables de son maître les passions vindicatives des Colonna, Nogaret s'était entendu avec le violent Sciarra, et ils avaient réuni deux cents chevaux avec une troupe assez considérable de gens de pied. Il s'était aussi ligué avec le seigneur Musciato de Francesis, les fils de Jean de Cecanno, que le pape retenait prisonnier, Renaud de Supino, capitaine des Férentins, les fils du seigneur Maffeo d'Anagni, et tous ceux qui, dans cette ville, étaient opposés au parti du pape. Toutes ses mesures étant concertées, la veille du jour de la Nativité de la Vierge, où le souverain pontife devait fulminer la bulle d'excommunication, Nogaret entra dans Anagni, à la tête de sa troupe précédée de

[1] « . . . Imperium sive jurisdictionem aliquam per se vel per alios aut communes « actus exercere, ac fideles ac vassallos ipsius esse a fidelitate etiam juramentis « quibus astringuntur eidem, et hujusmodi debito totius obsequii auctoritate cano- « num absolutos; hoc omnibus qui de ejus sunt regno vel in eo moram faciunt, « nunciantes eum excommunicatum comitari pœnas hujusmodi declaramus. . . . « omnes fideles et vassallos ejus, eique juratos, a fidelitate et juramentis, quousque « idem rex in excommunicatione permanserit, apostolica nihilominus auctoritate « absolvimus; et ne eidem fidelitatem observent vel servent, modis omnibus et sub « interminatione anathematis quia magis Deo quam hominibus servire oportet, « prohibemus. » (Bulle *Super Petri solio, excelso throno divina dispositione sedentes*. Dans le t. XV de la Continuation des Annales ecclésiastiques de Baronius, par Rainaldus *ad ann.* 1311, n. 44, et dans Baillet, Histoire des démeslez du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel, roy de France, *Addition aux Preuves* de M. Dupuy, n. 13, p. 34 à 42. Paris, in-12, 1718.)

l'étendard de France et criant : *Meure le pape Boniface et vive le roi de France*[1]!

A la nouvelle de cette irruption, le pape s'enferma dans son palais, et son neveu, Pierre Gaetani, se défendit dans le sien. Les habitants d'Anagni, ayant élu pour chef un seigneur de la campagne nommé Arnulfe, et ennemi de Boniface VIII, se laissèrent séduire ou entraîner, et ils marchèrent avec la troupe de Nogaret et de Sciarra contre le palais du pape. Le vieux pontife soutint ce revers de sa fortune avec l'énergie d'un grand cœur. Il résista d'abord; mais, se voyant seul et sans défense, il demanda une trêve à Sciarra, qui lui accorda neuf heures pour se rendre[2]. Pendant la durée de cette trêve, il essaya vainement de fléchir Sciarra, qui ne lui offrit la paix qu'au prix du rétablissement des deux cardinaux Étienne et Jacques Colonna et de sa propre abdication. Ces conditions lui parurent accablantes. En les entendant, il poussa un profond soupir et dit : *Hélas, voilà de dures paroles*[3] ! Il chercha alors, mais tout aussi vainement, à toucher le peuple ingrat de la ville d'Anagni et à le ramener à des sentiments de fidélité. Quand il vit que ses efforts étaient impuissants, que ses ennemis voulaient sa ruine, et que ses sujets la laissaient consommer, il résolut de finir dans toute la dignité et avec la grandeur d'un souverain pontife.

En effet, la trêve étant expirée, et les assiégeants ayant forcé son palais en brûlant les portes d'une église qui y était adossée[4], le magnanime vieillard dit : « J'ai été livré comme Jésus-Christ, je veux mourir « comme un pape[5]. » Il se revêtit aussitôt du manteau de saint Pierre, mit sur sa tête la couronne de Constantin, et, tenant dans ses mains la clef et la croix, il s'assit avec majesté sur le trône pontifical[6]. C'est dans cette imposante attitude que le trouvèrent ses ennemis, après avoir dévasté son palais et pillé son trésor. Nogaret lui signifia alors les mesures prises en France, et le somma de convoquer un concile à Lyon, où il serait conduit pour être jugé. Boniface VIII, faisant allusion au pays de Nogaret et au sort de son aïeul brûlé comme Albigeois, lui répondit avec une amère ironie qu'il supporterait bien d'être condamné par des *patarins* et des fils d'hérétiques[7]. Sciarra, le menaçant à son tour, le pressa de déposer le pontificat. Mais l'indomptable prisonnier lui répliqua qu'il perdrait plutôt la vie et lui dit : *Voilà mon cou! voilà ma*

[1] « Muoja papa Bonifazio e viva il re di Francia. » (Giov. Villani, lib. VIII, c. LXIII.) — [2] Ex Thomæ de Walsingham, monachi Sancti Albani, Anglorum protomartyris, Hypodigmate Neustriæ et ex Historia ann. 1303 et 1304, et dans Dupuy, *Preuves*, p. 194 à 196. — [3] « Eheu, durus est hic sermo. » (*Ibid.*) — [4] *Ibid.* — [5] Giov. Villani, lib. VIII, c. LXIII. — [6] *Ibid.* — [7] *Ibid.*

tête[1] ! Sciarra se serait emporté contre lui jusqu'à le frapper, s'il n'eût été retenu par Nogaret, qui confia la garde du pape à Renaud de Supino, entre les mains duquel Boniface VIII demeura trois jours sans recevoir ou plutôt sans vouloir prendre de nourriture.

Le troisième jour de sa captivité, on n'avait pu plier encore son courage à aucune concession, lorsque les habitants d'Anagni, honteux de l'avoir abandonné, se soulevèrent en sa faveur. Ils chassèrent les troupes de Sciarra, blessèrent grièvement Nogaret, qui eut de la peine à se sauver, traînèrent par les rues l'étendard de France, et délivrèrent Boniface VIII. Mais l'indignité de l'outrage qu'il avait reçu et la violence de cette situation avaient détruit les prestiges de son pouvoir et brisé même les ressorts de son âme. Transporté à Rome, il y mourut un mois après l'accablante scène d'Anagni, laissant affaiblie l'autorité du souverain pontificat, qu'il avait voulu étendre.

En effet, la lutte que Boniface VIII et Philippe le Bel avaient poussée si loin, entre la papauté et la royauté, se termina, sous Benoît XI et surtout sous Clément V, à l'avantage de la royauté. Le premier de ces papes, soit modération, soit crainte, dans son court passage sur le trône pontifical, n'affecta point les ambitieuses prétentions de son altier prédécesseur à la suprématie temporelle, et il annula toutes les censures que le roi de France pouvait avoir encourues pour s'être si violemment déclaré contre un pape et l'avoir si furieusement poursuivi [2]. Le second, qui dut sa nomination à Philippe le Bel, et qui avait pris des engagements avec lui, eut, pour ce prince redouté, des condescendances plus grandes encore : il révoqua les bulles *Clericis laicos* et *Unam sanctam* en ce qui concernait les rois de France, auxquels il rendit tous les priviléges que Boniface VIII leur avait enlevés, et il renonça à toute suprématie sur leur royaume [3]. Il fit plus que de reconnaître l'indépendance temporelle de leur couronne, il leur assujettit, pour ainsi dire, la papauté. Clément V subit toutes les volontés de Philippe le Bel; il rétablit d'abord dans le sacré collége les deux cardinaux Jacques et Pierre Colonna, alliés de ce prince; il se résigna ensuite à absoudre Nogaret et les principaux auteurs de l'arrestation d'un souverain pontife, et il permit même, pendant quelque temps, que la mémoire de ce souverain pontife, poursuivie [4] avec acharnement par son implacable adversaire, fût diffamée devant le monde chrétien.

[1] «Ecco il collo, ecco il capo.» (Walsingham, etc.) — [2] *Bulles du 13 mai 1304*, coffre Boniface, n[os] 768, 769, et aussi 765, 763, 767. Dans Dupuy, *Preuves*, p. 209 et suiv. — [3] *Bulles de Clément V*, dans Dupuy, *Preuves*, p. 288. — [4] Voir,

Humiliée et vaincue sous Boniface VIII, la papauté consentit à sa défaite et à son abaissement sous Clément V. Ce pape, étranger à l'Italie, transporta le Saint-Siége de Rome, d'où il dominait l'univers, dans la ville d'Avignon, où il resta, soixante et dix ans, soumis à une sorte de surveillance et de captivité. Il accorda, de plus, la suppression du riche et puissant ordre du Temple, marquant ainsi la fin des grandes entreprises de la Terre sainte, pendant lesquelles les souverains pontifes avaient dirigé les peuples et disposé des rois. Après avoir perdu son prestige moral par la catastrophe humiliante de Boniface VIII, son indépendance par les soumissions de Clément V, son imposante capitale par son établissement à Avignon, son principal moyen d'action sur les princes et sur les États par la cessation des croisades, le souverain pontificat, donné par des cardinaux français à des papes français pour être exercé en France, subit alors une révolution dans le caractère et l'emploi de son pouvoir.

Cette révolution, politique par son objet, arrêta d'abord, pour la supprimer ensuite, la suprématie temporelle des papes sur les princes. Elle fut lente; commencée par la France, elle s'étendit, dans le cours du XIVe siècle, aux autres pays. Elle ne fut pas seulement le résultat de la force, mais encore d'une théorie qui prit sa source dans le développement de la société européenne, dans les abus de la domination romaine, et dans les controverses qu'avait suscitées Frédéric II, et que Philippe le Bel avait rendues plus vives contre les prétentions des papes à la direction suprême des États.

L'Allemagne suivit plus tard l'exemple de la France. Cette révolution était plus difficile pour elle; l'Empire d'Occident ayant été rétabli en faveur du plus glorieux des conquérants germaniques, et ayant été conféré depuis à des princes de la même race, semblait avoir subordonné les chefs de l'Allemagne, qui le recevaient, aux chefs religieux de Rome, qui le donnaient ou le confirmaient [1].

La supériorité du pouvoir pontifical sur le pouvoir impérial, consa-

dans Dupuy, p. 527 et suiv. les dépositions des vingt-trois témoins interrogés, par les commissaires de Clément V, sur les croyances et les mœurs de Boniface VIII. — [1] En 1211, l'Anglais Gervais de Tilbury, s'adressant à Othon IV, se rendait « l'organe de ce droit : « Imperium tuum non est, sed Christi : non tuum, sed Petri : « non a te tibi obvenit, sed a vicario Christi et successore Petri. . . . . . . Beneficio « papæ non suo Romæ, tempore Caroli, nomen recepit Imperii : beneficio papæ « Francorum regi confertur imperium ; beneficio papæ regi nunc Teutonum et non « Francorum debetur imperium ; nec cedit imperium cui Teutonia, sed cui cedendum decrevit papa. » (Gervasii Tilburiensis *Otia imperialia*, decisio XI, c. XIX, apud Leibnitz, *Scriptores rerum Brunswic.* t. I, p. 944.)

crée par les efforts persévérants des papes, malgré la résistance de plusieurs grands empereurs, avait pleinement triomphé par la ruine de la maison de Hohenstaufen. Les souverains pontifes avaient établi qu'ayant transféré l'empire des Grecs aux Francs et aux Allemands ils avaient le droit de choisir les empereurs, qui recevaient d'eux leur confirmation, et que les princes électeurs tenaient leur privilége électoral du Saint-Siége, dont ils devenaient ainsi les délégués. Ce droit[1], souvent admis par ceux-là mêmes contre lesquels il s'exerçait, avait conduit les papes à s'attribuer la faculté de reprendre les pouvoirs qu'ils avaient cédés ou conférés; à se déclarer vicaires de l'Empire, à se dire même empereurs. C'est là qu'en était arrivé Boniface VIII.

En appliquant cette théorie, les papes avaient fait relâcher le lien qui unissait l'Italie à l'Allemagne; ils étaient même parvenus peu à peu à soustraire l'Italie à l'autorité impériale. La victoire de Legnano, que les villes lombardes avaient remportée sur Frédéric Barberousse; les échecs éprouvés par Frédéric II lorsqu'il avait tenté de remettre sous le joug le nord et le centre de la péninsule; la double défaite de Manfred et de Conradin, avaient, au fond, détruit la domination germanique sur toute l'étendue du territoire italien.

Mais si, d'un côté, l'Italie se rendait indépendante du pouvoir impérial; de l'autre, l'Allemagne devait, à son tour, cesser de recourir à la confirmation pontificale pour l'autorité de ses chefs. Près de quatre siècles avaient été employés par le peuple allemand à la conquête impossible de l'Italie. Les trois puissantes maisons de Saxe, de Franconie, de Souabe, s'étaient épuisées et comme éteintes dans la poursuite de cette entreprise sans résultat; pendant qu'elles cherchaient à s'établir au delà des Alpes, elles avaient été obligées d'accorder, au delà du Rhin, l'hérédité patrimoniale aux feudataires, la souveraineté territoriale aux évêques, l'indépendance aux villes. Le pouvoir s'était divisé, le sol s'était morcelé; et, si l'Allemagne avait puisé dans ses rapports avec l'Italie les principaux éléments de sa civilisation, elle y avait perdu les moyens de parvenir à son unité politique. La moitié des efforts vaine-

[1] Il avait même passé dans le droit allemand avant le XIV° siècle : « Deus..... « reliquit duos enses in his terris, ad tutelam christianitatis; hos ambos commisit « sancto Petro, unum propter judicium seculare, alterum propter judicium eccle- « siasticum..... ensem judicii secularis concedit papa imperatori. » (*Juris Alemannici seu Suevici præfamen*, nos 21-24, apud Senckenberg.) « .....Quando autem « papa eum consecravit coronavitque, tunc plenariam habet Imperii potestatem et « nomen Imperatoris. » (*Juris Alemannici*, cap. XIII.) « Imperatorem in bannum de- « clarare nemo potest nisi papa. » (*Ib.* cap. XXIX.)

ment employés en Italie par les trois grandes dynasties éteintes aurait suffi, sans aucun doute, pour rendre au delà du Rhin le territoire compacte et la couronne héréditaire.

Depuis lors, l'action de l'Allemagne se porta du dehors au dedans. Deux maisons originairement très-faibles, celle de Luxembourg et celle de Hapsbourg, travaillèrent à la réorganiser en formant un État fédératif avec les divers éléments qui la composaient. Il fallut d'abord dégager l'Empire de la dépendance du Saint-Siége et le conférer en vertu d'une loi purement politique. Ce fut le premier pas de l'Allemagne vers sa réorganisation et l'œuvre de la maison de Luxembourg. Mais, avant d'en arriver là, les empereurs eurent à soutenir avec les papes une dernière lutte.

Depuis qu'ils s'étaient proclamés dispensateurs de l'Empire, les papes avaient voulu étendre leur souveraineté en Italie. Innocent IV avait essayé de conquérir le royaume de Naples pour le compte du Saint-Siége, avant que Clément IV le donnât, au nom du Saint-Siége, à la maison d'Anjou. Nicolas III avait songé à fonder deux royaumes nouveaux dépendants du souverain pontife, l'un en Toscane, l'autre en Lombardie; enfin Jean XXII, élevé au pontificat après Clément V et confiné à Avignon, revendiqua la possession de l'Italie du nord et de l'Italie du centre, dont il chargea son vicaire, le roi Robert de Naples, et son légat, Bertrand de Poyet, de se rendre maîtres par les armes. Cette dernière entreprise provoqua, entre Jean XXII et l'empereur Louis de Bavière, la longue et vive querelle qui fut pour l'Allemagne ce qu'avait été pour la France celle de Boniface VIII avec Philippe le Bel, l'occasion de son indépendance temporelle vis-à-vis du Saint-Siége.

Après la mort de Henri VII, le premier empereur de la maison de Luxembourg, les électeurs, divisés, avaient nommé, les uns Louis de Bavière, les autres Frédéric d'Autriche. Le premier avait eu une voix de plus que le second. Jean XXII repoussa également les deux princes qui se disputaient l'Empire; il s'en attribua le vicariat, et il prescrivit aux chefs des villes italiennes de déposer les pouvoirs qu'ils tenaient du précédent empereur Henri VII. Matthieu Visconti lui obéit, mais pour se rendre indépendant; il se fit nommer seigneur par les Milanais, soumit la plupart des villes lombardes et fonda une principauté territoriale considérable. Le pape l'excommunia, mais l'ambitieux Visconti ne crut pas acheter trop cher son indépendance au prix d'une excommunication. Son fils Galeazzo, vivement pressé par le légat de Jean XXII, qui s'avançait contre Milan avec une armée, appela à son secours Louis de Bavière. Celui-ci, qui avait battu en Allemagne son

compétiteur Frédéric d'Autriche et l'avait fait prisonnier, descendit en Italie et força le légat à lever le siége de Milan. Jean XXII, irrité, attaqua son élection, lui interdit de régner, et défendit de lui obéir.

Alors Louis de Bavière suivit en partie contre Jean XXII les procédés qu'avait employés Philippe le Bel contre Boniface VIII. Il trouva des auxiliaires ardents jusque parmi les moines mendiants de l'ordre de Saint-François, qui étaient, il est vrai, en dissidence avec ce pape sur une question théologique relative au droit de propriété. De ce nombre furent le général de l'ordre, Michel de Cæsena, plusieurs chefs provinciaux, tels que Bonagratia de Lombardie, Occam d'Angleterre, Nicolas de France, Henri de Talheim de la haute Allemagne. Le célèbre Occam se fit surtout son champion. « Défends-moi avec ton épée, « dit-il à l'empereur, et je te défendrai avec ma parole[1]. » Il publia huit solutions sur le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir politique[2]. Allant beaucoup plus loin que les controversistes monarchiques du temps de Philippe le Bel, il prétendit que l'empereur était le juge ordinaire du pape dans l'ordre temporel, et le concile son juge ordinaire dans l'ordre spirituel; que le concile pouvait être convoqué sans l'adhésion du pape et par un autre que par lui; que les princes et les laïques avaient le droit d'y assister, comme autrefois; que la société laïque, étant l'ensemble de la société chrétienne, l'emportait sur la société ecclésiastique, qui n'en était qu'une partie; enfin que, si le clergé ne se réformait pas lui-même, il devait être réformé par le pouvoir séculier. Ces doctrines, qui rendaient l'Église supérieure au pape, qui faisaient des princes les juges des pontifes en les faisant membres des conciles, détruisaient non-seulement la suprématie politique du Saint-Siége, mais encore l'indépendance de son autorité spirituelle. Elles pénétrèrent dans les esprits, et furent réalisées un moment, même en ce qu'elles pouvaient avoir d'excessif, au commencement du siècle suivant.

Outre les écrits d'Occam, il en parut plusieurs autres d'un effet tout aussi concluant. Ulrich d'Augsbourg, décrétiste célèbre, ami ou élève de Dante[3], dont il partageait les opinions, et protonotaire de Louis de Bavière, le défendit avec éclat en Allemagne, où le chanoine Léopold

[1] « O imperator! defende me gladio, ego te defendam verbo. » (Trithemius, *De Script. eccles.*) — [2] *Magistri Guilelmi Occami, monachi Franciscani, ex ordine Minorum, doctoris famosissimi, De ecclesiastica et politica potestate, octo quæstionum decisiones.* (Apud Goldast. *Monarchiæ Sancti Imperii Romani, etc.* t. II, part. 1, p. 343 à 393, in-f°, Francofordiæ, ann. 1614.) — [3] Dante disait : « Ergo patet quod auctoritas « temporalis monarchiæ sine ullo medio in ipsum de fonte universalis authoritatis « descendit. » (*De Monarchia*, lib. III, in fine.)

de Babenbourg soutint aussi les droits de l'Empire contre les prétentions des papes[1]. Marsilius de Padoue, médecin de l'empereur, publia son *Défenseur de la paix contre la juridiction usurpée du pontife romain*[2], ouvrage dans lequel il osa dire non-seulement que l'empereur était audessus du pape, mais encore qu'il appartenait à l'empereur de l'établir, de le destituer, et de disposer des biens temporels de l'Église comme des siens propres. Le frère mineur Bonagratia envoya à tous les chapitres et à toutes les universités un écrit sur l'illégalité des excommunications prononcées par Jean XXII et sur les droits de l'Empire. Enfin Louis de Bavière, réglant ses actes sur ses théories, se rendit à Rome, où il se fit couronner empereur, et où Jean XXII fut remplacé par l'anti-pape Pierre de Corvara, proclamé sous le nom de Nicolas V, auquel l'empereur remit lui-même l'anneau du pêcheur et le manteau de saint Pierre.

La lutte dura près de trente ans. Sans entrer dans ses péripéties diverses, il suffit de dire que l'opinion publique allemande en sortit toute formée et qu'elle se prononça pour la pleine indépendance de l'autorité impériale. La doctrine sur laquelle reposait cette indépendance passa des esprits dans les lois. Les électeurs de Saxe, de Brandebourg, de Bavière, de Mayence, de Cologne, de Trèves, se réunirent en 1338 dans la résidence impériale de Rense. Ils y consacrèrent la plénitude de leur pouvoir électoral et jurèrent de le défendre. A la suite d'une étroite alliance, qui reçut le nom de *première coalition des électeurs*[3], ils se rendirent avec l'empereur à la diète de Francfort, où avaient été convoqués tous les seigneurs séculiers et ecclésiastiques, les nobles, les chapitres des couvents, les députés des villes. Là, d'un commun accord, on porta le statut impérial suivant :

« Quoiqu'il résulte clairement des deux droits que la dignité et le « pouvoir de l'Empereur émanent directement de Dieu, il s'est cepen- « dant trouvé des hommes aveugles et ignorants qui prétendent que « l'un et l'autre dépendent du pape, et que celui qui est élu n'est vérita- « blement empereur et roi que quand il a été confirmé et couronné « par le pape. Pour mettre fin à de telles erreurs, nous déclarons main- « tenant que la dignité et le pouvoir de l'empereur ne relèvent que de « Dieu seul, et que celui qui est élu roi ou empereur à l'unanimité ou

[1] *De jure regni et imperii Romani*, imprimé à Bâle en 1566, in-12. — [2] *Adversus usurpatam Romani pontificis jurisdictionem, Marsilii de Menandrino Patavini, de re imperatoria et pontificia liber, etc.* (Apud Goldast. t. II, part. 1, p. 154 et suiv.) — [3] Olenschlager, *Erläuter Staats Geschichte des romanischen Kaiserthums in der ersten Hälfte des XIV^n Jahrhunderts, Docum. 67.*

« par la majorité des électeurs a aussitôt le droit, en vertu de cette « élection, de s'intituler *véritable roi* ou *empereur romain*, et que tous les « membres et vassaux de l'Empire sont obligés de lui obéir; qu'il possède « un plein pouvoir d'exercer ses droits d'empereur, sans avoir besoin du « consentement et de la confirmation du pape. Si quelqu'un agit con- « trairement à ce principe, dont la durée doit être éternelle, il perdra « aussitôt ses fiefs, ses droits, ses priviléges, et sera puni comme cou- « pable de lèse-majesté[1]. »

La diète décida en même temps qu'on ne pourrait recevoir et exécuter aucune bulle du pape sans la permission de l'évêque diocésain; que le serment prêté au pape par l'empereur n'était pas un serment de fidélité, comme l'avait prétendu Clément V, mais un serment d'obéissance à l'Église catholique et un engagement de la protéger; qu'en cas de vacance de l'Empire, le vicariat n'appartenait pas au pape mais au comte palatin.

Dix-huit ans après, sous l'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, les statuts de Francfort furent complétés par ceux des diètes de Metz et de Nuremberg. Les premiers avaient décrété l'indépendance de l'Empire et du pouvoir électoral; les seconds réglèrent l'exercice de cette indépendance. Ainsi la fameuse Bulle d'or, qui contint les décisions des deux diètes, reconnut le droit électoral aux trois archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, au roi de Bohême, au comte palatin du Rhin, au duc de Saxe, au margrave de Brandebourg; établit que les électeurs s'assembleraient tous les ans pour s'entendre sur les affaires publiques avec l'empereur; que, durant la vacance du trône, le comte palatin aurait le vicariat de l'Empire dans les pays soumis aux lois souabes, le duc de Saxe dans ceux régis par les lois saxonnes; que l'archevêque de Mayence convoquerait les électeurs dans le délai de trois mois à Francfort-sur-le-Mein pour nommer un nouvel empereur, que les sept électeurs prêteraient le serment d'élire le plus digne, que l'élection faite à la majorité des voix serait valable, et que le couronnement aurait lieu à Aix-la-Chapelle.

La Bulle d'or, attribuée au plus grand légiste du siècle, au célèbre Barthole, qui était conseiller de Charles IV et qui avait rédigé pour lui le code de Bohême, ne faisait aucune mention du pape. Elle passait sous silence les prétentions du souverain pontife au vicariat de l'Empire, pendant sa vacance, et à la confirmation de l'empereur après son élection. Elle annonçait que la révolution était consommée, que le pape

[1] Olenschlager, *Erläuter Staats Geschichte, etc. Docum. 68.*

n'avait plus de droit sur l'Empire et ne pouvait plus déposer d'empereur. A dater de cette époque, soit par l'effet des doctrines reçues, soit en exécution des lois établies, soit par suite du grand schisme d'Occident, qui, faisant succéder, pour les papes, quarante années de dissension aux soixante et dix ans de captivité, précipita l'Église dans l'anarchie et affaiblit singulièrement le pontificat, les papes ne hasardèrent plus aucun acte de domination politique en Allemagne et de supériorité temporelle envers les empereurs.

On peut dire que ce fut là une révolution à peu près générale. Elle s'accomplit au XIV^e^ siècle. Le roi Philippe le Bel en donna le signal, que suivirent plus ou moins vite la plupart des princes de l'Europe. Par elle, la France conserva son indépendance temporelle; l'Allemagne, l'Angleterre, l'Aragon, la Bohême, la Hongrie, l'Italie supérieure, recouvrèrent ou acquirent la leur. Le souverain pontife, après avoir régi pendant plus de deux siècles et en chef suprême la société européenne, en perdit la direction absolue, et le gouvernement intérieur des États, qui avait longtemps participé du caractère religieux, devint de plus en plus politique. La doctrine de la déposition des rois par les papes fut universellement réprouvée; les expéditions d'outre-mer, qui avaient été un moyen de domination du chef de toute la chrétienté sur les chefs des divers pays, cessèrent; les ordres militaires monastiques sortis des croisades et placés sous la dépendance des souverains pontifes, qui les avaient constitués, disparurent ou dépérirent; l'ordre ecclésiastique céda généralement à l'ordre civil; les gens de loi remplacèrent de plus en plus les gens d'Église dans l'organisation des États, et les universitaires prirent surtout la direction des esprits; en un mot, la monarchie pontificale, qui s'était établie et développée depuis Grégoire VII jusqu'à Boniface VIII, c'est-à-dire depuis la fin du XI^e^ siècle jusqu'au commencement du XIV^e^, déclina avec ses théories et ses instruments, et sa puissance politique sur la société européenne finit lorsque la société européenne cessa d'en reconnaître l'utilité et d'en souffrir l'exercice.

Un article déjà si long ne permet pas d'entrer plus avant dans le vaste appendice du livre de M. de Cherrier et d'en examiner les diverses parties. Il suffira de dire que, sans esprit systématique et avec un sage discernement, M. de Cherrier expose l'état et suit les destinées, pendant plusieurs siècles encore, du souverain pontificat et de l'Empire, de l'Italie et de l'Allemagne. Après avoir montré dans son ouvrage ce qu'ils ont été et ce qu'ils ont fait, il indique dans son appendice ce qu'ils deviennent. Les récits succincts, mais exacts, les appréciations nettes et judicieuses de cet appendice enrichissent l'histoire de la lutte des papes et

des empereurs de la maison de Souabe, dont ils sont les lucides compléments, et, à bien des égards, offrent les conclusions savantes.

MIGNET.

Considérations sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes, à propos d'une communication faite à l'Académie des sciences, dans sa séance du 29 d'août 1864, par M. Claude Bernard, sur les propriétés organoleptiques de six principes immédiats de l'opium; précédées d'un examen des Archidoxa *de Paracelse et du livre de* Phytognomonica *de J. B. Porta.*

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

ARTICLE 4.

De l'étude des propriétés organoleptiques des espèces chimiques.

Je ne définis pas la chimie la science de l'analyse et de la synthèse, par la raison qu'une science ne peut l'être par les moyens auxquels elle a recours, et que l'analyse et la synthèse, au point de vue le plus général, président, comme opérations de l'esprit, à la recherche des vérités qui sont du domaine des mathématiques aussi bien que de celui des sciences naturelles.

La chimie n'a pas cessé d'être, pour moi, la science qui *réduit la matière en des types parfaitement purs de toute matière étrangère à leur essence, types qu'on appelle* ESPÈCES CHIMIQUES, et dont chacun est caractérisé par l'ensemble de ses *propriétés physiques*, *chimiques* et *organoleptiques*. Je renvoie au *Journal des Savants*, p. 492 et suivantes, de l'année 1864.

Quant à la distinction des propriétés des corps en trois groupes, il me suffit de rappeler que les *propriétés physiques* et les *propriétés chimiques* existent dans les corps indépendamment de nous et, consé-

[1] Voir pour le premier article, le cahier de mars, p. 145; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 227; pour le troisième, le cahier de mai, p. 301.

quemment, hors de nous; tandis que les *propriétés organoleptiques* sont en nous, comme le froid, le chaud, les couleurs, les odeurs, les saveurs, etc.

Si l'étude des *propriétés physiques* et des *propriétés chimiques* appartient au physicien et au chimiste, l'étude des *propriétés organoleptiques* ne peut être faite que par le physiologiste, et j'ajoute par le médecin, quand il s'agit de définir les *propriétés organoleptiques* des espèces chimiques qui sont susceptibles d'être prescrites comme médicament.

En définitive, l'étude complète d'une espèce chimique que l'on range parmi les agents thérapeutiques exige le concours de la physique, de la chimie, de la physiologie et de la pathologie, et cette conclusion est un exemple bien propre à montrer les connexions des connaissances humaines quand il s'agit de se rendre un compte exact de toutes les propriétés que possède un être concret.

L'étude des *propriétés organoleptiques* doit être faite, à mon sens, au *point de vue concret* et au *point de vue abstrait*, et toujours conformément aux idées que j'ai exposées sur la distribution des connaissances humaines[1], et avec la condition que celui qui s'y livrera fera ses expériences dans des circonstances définies soigneusement eu égard au choix des animaux, quant à l'espèce, à la race, au sexe, à l'âge, à la taille, etc.

(*A*) Au point de vue concret.

A ce point de vue, l'étude des propriétés organoleptiques est tout à fait analytique, car elle consiste à démêler chaque phénomène en particulier, si on juge qu'il s'en présente plusieurs à la fois.

Je citerai pour exemple l'analyse que j'ai faite, il y a longtemps (1824), des sensations que les corps causent en nous, lorsqu'ils sont introduits dans la bouche, car une même espèce de corps peut agir simultanément sur l'organe du toucher, sur l'organe du goût et sur l'organe de l'odorat[2].

Si l'espèce chimique est toxique, il importe de déterminer d'abord la quantité qui donne la mort en tenant compte du temps qui s'est écoulé depuis l'*ingestion* du poison.

Les phénomènes qui se manifestent avant et après la mort doivent être décrits et l'autopsie doit être faite, afin de constater l'état des organes, sous le rapport de leur lésion, et celui des liquides de l'économie animale,

[1] *Journal des Savants*, 1864, p. 100 et suivantes. — [2] Mémoires du Muséum, t. X, p. 439, *Considérations sur l'analyse organique*, p. 42.

tels que le sang, etc. afin de recueillir le plus de faits possible propres à rendre compte de la manière d'agir du poison.

Enfin je considère encore comme nécessaire l'étude des phénomènes produits par des doses du poison insuffisantes pour amener la mort.

En résumé, cette étude analytique du concret conduit à voir l'action du poison sur les divers organes de l'animal, le cerveau, le cœur, les muscles et sur les divers liquides.

(B) Au point de vue abstrait.

Cette étude peut être extrêmement variée à cause de la diversité des résultats auxquels elle est susceptible de conduire. — Donnons quelques exemples :

PREMIER EXEMPLE.

Un même corps (espèce chimique) agit sur des individus différant par le sexe, l'âge, la taille;

D'une même race;

D'une même espèce;

D'espèces différentes.

DEUXIÈME EXEMPLE.

Différents corps (espèces chimiques) agissent sur des individus semblables appartenant à une même race;

A une même espèce;

A des espèces différentes.

Cette étude, tout à fait synthétique, des actions exercées par des espèces chimiques sur les divers organes des animaux vivants, constitue une branche nouvelle de la physiologie comparée, dont l'objet est l'examen des résultats envisagés relativement aux rapports d'analogie ou de différences précises, soit entre un même corps actif (espèce chimique) et des individus différents d'une même espèce animale, ou des individus de diverses espèces, soit entre différents corps actifs (espèces chimiques) et des individus semblables d'une même espèce animale.

Ne sera-t-il pas curieux de suivre les manières d'agir de diverses espèces chimiques sur le même organe d'une série d'animaux choisis, en opérant dans des conditions aussi semblables que possible?

Je conçois des recherches du plus haut intérêt, dès qu'on aura réuni un certain nombre d'expériences précises faites au double point de vue

du concret et de l'abstrait sur des espèces chimiques douées de *propriétés organoleptiques* plus ou moins énergiques. Ces recherches me sont inspirées par l'analogie incontestable que j'admets entre le mode d'étude de ces mêmes propriétés et celui de l'étude des propriétés chimiques; et j'insiste d'autant plus sur leur importance, qu'elles recevront un jour d'incontestables applications en médecine.

Parmi les recherches physiologiques dont je souhaite le plus vivement l'exécution dans une direction conforme à l'excellent esprit qui a guidé M. Claude Bernard dans ses expériences sur les alcaloïdes de l'opium, je signalerai surtout l'étude de deux ou plusieurs espèces chimiques douées de propriétés organoleptiques déjà connues, qu'on introduira simultanément dans un même animal, avec l'intention de savoir s'il y aura exaltation des propriétés connues de ces mêmes espèces, ou affaiblissement, ou disparition des effets qui se seraient manifestés dans le cas où les espèces chimiques auraient été administrées isolément au lieu de l'avoir été simultanément. L'étude que j'appelle de mes vœux a donc cette analogie avec celle des propriétés chimiques, qu'elle suscitera à l'esprit de l'expérimentateur physiologiste des idées de réactions aussi utiles à la science pure qu'elles pourront l'être à la médecine.

Et déjà, je puis entrer dans quelque développement à ce sujet en faisant retour sur ce dont j'ai entretenu l'Académie à diverses époques, mais toujours en passant, c'est de la *neutralité chimique*, ou *neutralisation* envisagée au point de vue le plus général. Sans prétendre donner de cette expression une définition rationnelle qui la distinguerait de l'expression *destruction*, il convient absolument d'indiquer le sens que j'attribue à l'une et à l'autre.

Deux corps ont des propriétés caractéristiques qui les distinguent, par exemple, l'acide sulfurique rougit la couleur des violettes, tandis que la potasse la verdit. Unissez-les en proportion convenable et le composé n'aura plus d'action pour changer cette couleur : je dis avec tous les chimistes que ces corps se *neutralisent* mutuellement par la combinaison, et j'ajoute, ce qu'ils ne disent pas, que la *neutralisation* signifie que *l'acide et la potasse ont plus d'affinité mutuelle que la couleur des violettes n'en a pour l'un ou pour l'autre, ou, ce qui revient au même, qu'ils n'en ont pour elle* [1].

Mêlez un volume de gaz sulfureux avec deux volumes de gaz sulfhydrique, humides, et bientôt le soufre sera séparé des deux gaz, tan-

[1] Évidemment cette définition n'a pas pour conséquence que la couleur des violettes n'a nulle affinité pour le sulfate de potasse neutre.

dis que l'oxygène du premier aura produit de l'eau avec l'hydrogène du second. C'est l'exemple d'une réaction chimique où il y a *destruction*, parce qu'on ne retrouve après l'action ni acide sulfurique ni acide sulfhydrique.

Enfin, je citerai la réaction de trois volumes de chlore et de huit volumes de gaz ammoniaque, où il y a à la fois *destruction* de deux volumes de gaz ammoniaque, et neutralisation de six volumes du même gaz par les six volumes de l'acide chlorhydrique provenant des trois volumes du chlore, et des trois volumes d'hydrogène appartenant aux deux volumes d'ammoniaque décomposés.

Les faits cités à l'appui de ces définitions ne peuvent laisser aucun doute sur la possibilité que des recherches entreprises dans la direction dont je parle ne conduisent à découvrir des corps doués de la faculté de *neutraliser*, sinon de *détruire* la composition d'autres corps qui, introduits du dehors dans un être vivant, troublent ses fonctions et peuvent même le priver de la vie. De pareilles recherches rentrent tout à fait dans celle des contre-poisons, à laquelle l'histoire raconte que se livrait le roi Mithridate.

En parlant de la neutralité, j'ai cité comme exemple l'acide sulfurique et la potasse, dont l'union, en une certaine proportion, donne un composé neutre, c'est-à-dire qui n'est ni acide ni alcalin, aux réactifs colorés en usage pour reconnaître l'acidité et l'alcalinité par un changement de couleur. D'après cela, on peut comprendre la prescription d'une base alcaline, comme la magnésie, dans le cas d'un empoisonnement par un acide, et réciproquement celle d'un acide pour neutraliser une base caustique. Cependant ce serait une grande erreur de croire que la neutralisation chimique, limitée à l'action mutuelle neutralisante d'un acide et d'un alcali, entraîne nécessairement comme conséquence la *neutralité organoleptique*.

Il suffit, pour se convaincre du contraire, de se rappeler des faits que j'ai cités plusieurs fois.

L'acide picrique, d'une saveur excessivement amère, comme son nom l'indique, possède une forte affinité pour la potasse, avec laquelle il forme un sel, le picrate de potasse, qui n'a aucune réaction acide sur les réactifs colorés; cependant la saveur en est très-amère; cette *propriété organoleptique n'est donc pas neutralisée comme l'est l'acidité.*

Tous, ou presque tous les alcaloïdes doués de propriétés organoleptiques parfaitement déterminées, les conservant dans les combinaisons salines qu'ils forment avec les acides, se comportent donc, à l'égard de ceux-ci, comme le fait l'acide picrique à l'égard de la potasse.

Il faut conclure de ce que je viens de dire relativement à l'étude des propriétés organoleptiques telle que je la conçois, et telle que j'en conçois l'application :

1° Qu'il existe des moyens chimiques de *neutraliser* des propriétés actives, comme l'est la causticité de l'acide sulfurique et de la potasse, puisqu'il suffit de les combiner ensemble en une certaine proportion;

2° Qu'il existe des moyens chimiques de *détruire* des proprietés délétères, comme celles de l'acide sulfureux et de l'acide sulfhydrique; puisqu'il suffit de mêler un volume du premier avec deux volumes du second; et je dis *détruire*, parce que ni l'eau ni le soufre, résultats de l'action mutuelle des corps mélangés, ne sont délétères;

3° Que la propriété de *neutraliser* doit toujours être considérée d'une *manière relative* aux corps et à certaines de leurs propriétés en particulier, et non *d'une manière absolue*, ainsi qu'on l'a fait trop souvent : car, si certaines propriétés, comme la causticité, ou certaines actions sur un principe colorant, sont neutralisées par le fait d'une combinaison mutuelle de deux corps doués de ces propriétés, des propriétés autres que celles-là ne le sont pas.

EXEMPLES.

La potasse neutralise la causticité et la saveur acide de l'acide sulfurique; elle neutralise pareillement l'acidité de l'acide picrique, mais sans en neutraliser l'amertume. Elle neutralise l'acidité des acides arsenieux et arsénique sans en neutraliser la propriété toxique. Enfin le plus grand nombre des acides non toxiques neutralisent l'alcalinité des alcaloïdes organiques sans en neutraliser les propriétés organoleptiques respectives.

La conséquence définitive est donc la possibilité de *neutraliser*, sinon de *détruire* des *propriétés organoleptiques* NUISIBLES comme celles des *poisons*, des *virus*, des *venins*, des *miasmes;* et, dans un sujet que j'envisage de la manière la plus générale, je vais citer de nouveaux faits observés ou réunis par le docteur Lemaire dans son ouvrage sur l'*acide phénique*, comme exemples de l'accord existant entre mes vues et des travaux empruntés à la médecine contemporaine.

L'acide phénique, découvert en 1834, est un corps parfaitement caractérisé comme espèce, et dont l'étude physiologique et thérapeutique est pleine d'intérêt. Sous le rapport chimique, c'est un acide d'une extrême faiblesse, aussi plusieurs auteurs lui ont-ils refusé l'acidité; mais, sous les rapports physiologique et thérapeutique, il est doué d'une activité organoleptique excessive, et, à ce point de vue, il témoigne

qu'un corps appartenant à la catégorie des corps neutres plutôt qu'à celle des acides ou des bases ne se trouve pas par là même exclu de la catégorie des corps capables d'exercer les actions les plus énergiques sur les êtres vivants.

Quoique à peu près neutre chimiquement parlant, il agit sur la peau à l'instar d'un caustique énergique : il la rougit, la gonfle, et produit une escarre cornée qui se détache par *desquammation*.

Ni l'eau ni l'alcool n'affaiblissent l'action de l'acide phénique, si ce n'est en l'étendant plus ou moins, selon la proportion du dissolvant.

L'acide acétique semble, sinon en augmenter l'énergie, du moins l'accélérer par l'action qu'il exerce sur l'épiderme.

La glycérine en atténue excessivement l'action; est-ce en le retenant par une affinité élective, ou parce que la solution serait visqueuse?

Les huiles fixes paraissent agir encore plus efficacement que la glycérine pour amoindrir l'action de l'acide phénique.

Serait-ce parce que l'huile qui le tient en solution ne le céderait point aux liquides ou aux organes solides des animaux? Je l'ignore; mais il n'en est pas moins vrai que cinq parties d'acide phénique dissoutes dans cent d'huile n'empêchent pas la putréfaction de la viande, comme l'aurait fait l'acide phénique employé à l'état de pureté.

Serait-ce encore par la même cause que l'acide phénique, introduit dans l'estomac des chiens, donne lieu aux symptômes d'une action des plus violentes sans cependant causer la mort, tandis qu'il ne semble pas agir, si on l'a incorporé dans un aliment tenant une quantité notable de corps gras, comme le fromage d'Italie.

Quoi qu'il en soit, il importe peu, à proprement parler, à la thèse que je soutiens en faveur de l'heureuse influence de la chimie sur les progrès futurs de la science de guérir, quand elle prescrit comme remède des espèces chimiques, que la propriété toxique de l'acide phénique cède, soit à un acte de *neutralisation* résultant de l'union de l'acide avec la glycérine ou un corps gras, soit parce que l'acide, sans être précisément neutralisé dans sa propriété toxique, serait retenu par son dissolvant en vertu d'une simple affinité élective.

Il me reste à citer d'autres expériences du docteur Lemaire, où il semble bien y avoir des *neutralisations*.

Le venin du crapaud inoculé à un moineau l'a tué après une demi-heure.

On a inoculé le même venin à un second moineau, et on a appliqué ensuite deux gouttes d'acide phénique sur les piqûres, l'oiseau a survécu; seulement il a présenté des phénomènes d'ivresse, parce que la

propriété organoleptique de l'acide n'avait point été neutralisée comme celle du venin.

Enfin, le venin du crapaud, mêlé à partie égale avec l'acide phénique, puis inoculé à un moineau, n'a pas donné la mort, et l'oiseau, après quelques signes d'impatience, était revenu à l'état normal.

L'acide phénique a neutralisé parfaitement les venins des abeilles, des guêpes et des frelons.

Enfin le vaccin pur, inoculé comparativement avec le même vaccin mêlé d'acide phénique, agit dans le premier cas, tandis qu'il n'agit pas dans le second. On peut donc dire qu'en ce cas il y a eu *neutralisation*, s'il n'y a pas eu *destruction*.

ARTICLE 5.

Espérance qu'on peut concevoir de l'étude des propriétés organoleptiques relativement au progrès de la thérapeutique.

Je ne puis trop insister sur l'influence que l'étude physiologique des propriétés organoleptiques appartenant à des espèces chimiques parfaitement définies est capable d'exercer sur les progrès de l'art de guérir; et, grâce à la distinction de la médecine en quatre parties, faite au commencement de cet écrit, il me sera permis de parler de ces progrès, sans tomber dans des lieux communs susceptibles sans doute de frapper les gens du monde par une forme piquante que l'esprit littéraire saurait leur donner, mais qui n'aurait absolument, au fond, rien de sérieux.

Je me borne, en ce moment, à parler de la troisième partie de la médecine qui concerne la prescription de remèdes matériels, et pour des cas où, l'harmonie des fonctions vitales ayant été troublée par une matière qui a passé de l'extérieur à l'intérieur du malade, on a prescrit un remède parfaitement défini par ses propriétés, comme l'est toute *espèce chimique pure* de matière étrangère; et j'ajoute que ce remède est introduit dans l'économie animale par une voie bien plus simple qu'il ne l'aurait été par le tube intestinal.

Si l'imagination exalte nos chagrins, lorsque, subissant son influence, l'avenir ne nous présente que les horizons les plus sombres, reconnaissons en même temps que souvent aussi nous lui sommes redevables d'un avenir qu'elle nous montre sous les plus riantes couleurs; et n'est-ce pas ainsi qu'elle cause une véritable jouissance à l'investigateur de la science quand, lui déroulant dans un temps plus ou moins prochain les conséquences des pensées qui l'occupent actuellement, elle lui donne une conviction comparable à une foi religieuse?

L'imagination ne me sourit-elle pas en cet instant même, où j'ai l'espoir que le médecin triomphera un jour de ces fléaux, menaçant la vie de l'homme sous les noms de *venins*, de *virus*, de *miasmes*, de *contagions?* Toutes mes réflexions confirment mon opinion, et me font croire que quelques amis de l'humanité, qui savent distinguer ce que la saine raison peut admettre comme probable sans tomber dans le ridicule de l'utopie, ne me sauront pas mauvais gré de soumettre à leur appréciation le motif de mon espérance, que je résume dans les termes suivants :

« Toute matière est soumise à l'affinité chimique; or cette affinité « ne peut s'exercer sans modifier plus ou moins les propriétés de cette « matière, y compris, bien entendu, les *propriétés organoleptiques* qu'elle « peut avoir. »

« Dès lors, cette proposition incontestable a pour conséquence qu'à « l'égard d'une matière qui, introduite du dehors dans un être vivant y « porte le désordre en raison de ses propriétés organoleptiques, qu'elle « se nomme *miasme*, *virus*, *venin*, *poison*, etc. il existe d'autres matières « capables d'en modifier les propriétés, soit en neutralisant la propriété « délétère, soit en détruisant même la composition de la matière qui la « possède; et la conséquence de la proposition précitée serait encore « applicable au cas où la matière cause de la maladie appartien- « drait à des corps organisés appelés aujourd'hui *microphytes* et *micro-* « *zoaires.* »

Telle est donc la proposition incontestable sur laquelle repose mon espérance du triomphe de la médecine future!

ARTICLE 6.

Dernières considérations à l'appui de l'opinion de M. Chevreul, relatives à l'heureuse influence que l'intervention des sciences physico-chimiques peut avoir sur les progrès de la médecine.

Avec une conviction moindre des progrès futurs qu'amènera une intime alliance de la médecine et de la science physico-chimique, et avec un désir moins ardent de justifier près de mes lecteurs l'espoir que j'ai fondé sur les heureux fruits de cette alliance, je n'ajouterais rien à ce qu'ils viennent de lire, mais, en y réfléchissant, j'ai pensé que quelques nouvelles considérations ne seraient point superflues à mes vues, par la raison que, dans tout ce qui précède, en exposant des opinions personnelles résultant d'une appréciation de faits appartenant déjà à l'histoire, je me suis abstenu de discuter toute opinion opposée à la mienne.

Cependant je n'ignore pas qu'il y a des gens, dans le corps médical même, qui prétendent que la physique, la chimie et les sciences naturelles, n'ont jamais eu et ne peuvent avoir d'influence sur les progrès de la médecine, parce que, disent-ils, la science de guérir ne tire ses lumières que de la simple observation, et que les œuvres d'Hippocrate sont encore à la hauteur des connaissances actuelles, opinion dont la conséquence, suivant eux, est de réduire la médecine au *simple empirisme*, et j'ai hâte de dire que j'interprète ce mot conformément à son étymologie et non d'après le sens défavorable qu'on lui donne quand on y joint l'épithète d'*aveugle*.

Bornant ma thèse à soutenir l'utilité des sciences physico-chimiques, je me garderai bien de parler de la nécessité, pour la médecine, de l'étude de l'anatomie et de la physiologie; car je croirais faire injure à mes lecteurs, en insistant sur cette nécessité avec la prétention de leur démontrer combien sont vives les lumières que ces sciences, envisagées à l'état abstrait, sous la qualification d'anatomie et de physiologie comparées, portent dans la connaissance approfondie de la structure et des fonctions des organes du corps de l'homme, puisque, s'il existe une pathologie générale, une pathologie vraiment philosophique, comme je le pense, c'est la PATHOLOGIE COMPARÉE, dans laquelle sont comprises la médecine de l'homme, et celle des animaux connue sous la dénomination d'*art vétérinaire*.

Les considérations que je crois devoir développer portent sur deux points généraux.

PREMIER POINT.

D'abord, sur la diversité de propositions précédemment énoncées et sur les connexions respectives de plusieurs d'entre elles, dont les relations auraient échappé au lecteur, parce que l'exigence des raisonnements à l'appui de ces propositions aurait eu l'inconvénient de trop éloigner les uns des autres les faits sur lesquels repose la thèse que je soutiens.

DEUXIÈME POINT.

En second lieu, sur des faits accomplis, connus de tous, et rappelés comme preuve incontestable de l'exactitude d'une opinion qui n'est que le développement et la généralisation future de ces mêmes faits, aujourd'hui accomplis et reconnus vrais.

En définitive, le *premier point* est un résumé, et le *second* une ré-

ponse brève à l'adresse de ceux qui ne partagent pas mon opinion sur les progrès futurs de la médecine.

PREMIER POINT.

La considération critique que j'émettrai d'abord repose sur l'erreur commise toutes les fois que, dans l'étude d'une matière concrète quelconque, le raisonnement n'a égard qu'à une ou quelques-unes de ses propriétés; et cependant, dans le cas relatif au raisonnement, la matière agit par des propriétés différentes de celles qu'on a prises en considération; d'où la faute de prendre la *partie pour le tout*, et cette erreur s'accroît encore, si on a donné une forme concrète à cette propriété ou à ces quelques propriétés, de manière à en faire un *être*, un *corps*, doué seulement des propriétés auxquelles on a eu égard.

L'erreur de *prendre la partie pour le tout* a été commise en médecine par Hippocrate, Galien, Paracelse et beaucoup d'autres. Ainsi la *médecine humorale* ne considérait guère que quatre humeurs : le *sang*, la *pituite*, la *bile jaune* et l'*atrabile;* et, quoique le médecin fût censé devoir en connaître les *qualités* ou *propriétés respectives*, l'état de la science ne le permettait pas, à une époque où il n'existait ni physique ni chimie; les noms des quatre humeurs ne pouvaient signifier rien de précis alors que des *humeurs diverses*, douées chacune de quelques qualités ou propriétés qu'on ne savait pas appartenir à des *espèces chimiques* plus ou moins nombreuses; car, à cette époque, l'existence de ces espèces, loin d'être connue, n'était pas même soupçonnée : la *médecine humorale* reposait donc sur la distinction d'*humeurs* ou de *liquides*, de nature très-complexe, d'une composition immédiate, variable et indéfinie, absolument inconnue. Dans cet état d'ignorance, il ne pouvait y avoir ni raisonnements justes, ni science médicale, ni principes incontestables, susceptibles d'être transmis par l'enseignement à l'étudiant.

L'inconnu de la nature complexe des quatre humeurs conduisit à de nouvelles erreurs, lorsqu'on voulut représenter les quatre humeurs par des associations binaires des quatre qualités que l'on considérait comme caractéristiques des quatre éléments : le *chaud*, le *froid*, l'*humide* et le *sec*.

N'y a-t-il pas quelque chose de vrai dans les critiques que Broussais a faites des systèmes de nosologie ou de nosographie? De simples symptômes de maladies n'ont-ils pas été présentés souvent, par les auteurs de ces systèmes, comme des êtres distincts des organes qui manifestaient ces symptômes? en d'autres termes, des *propriétés*, que je nomme des

abstractions, n'ont-elles pas été considérées comme des choses concrètes, ayant si bien une existence propre, qu'on les a distribuées en *classes*, *ordres*, *genres*, *espèces* et *variétés*, à l'instar des plantes et des animaux? En agissant ainsi, n'est-on pas tombé dans la faute de *réaliser des abstractions au point de vue de l'erreur*[1]?

Voilà une considération concernant le principe de critique, qui, une des conséquences générales de ma manière d'envisager les sciences dans leur développement, m'a constamment guidé dans cet écrit.

Je passe maintenant à la considération de l'enchaînement des propositions émises sur les modes divers dont la chimie est intervenue dans la médecine; on peut compter trois de ces modes, ou plutôt trois âges, correspondant assez bien à l'ordre chronologique.

Le mode le plus ancien, ou le premier âge, est l'intervention de la chimie pour la simple préparation des remèdes; si, indubitablement, cette intervention, plutôt pharmaceutique que médicale, remonte à des temps fort reculés, on peut dire avec raison qu'elle acquit un grand développement chez les Arabes, et que ce développement, dans quelques auteurs, atteignant à l'idée alchimique de la transmutation, préparait les esprits à recevoir une intervention de la chimie dans la thérapeutique pratique et théorique.

C'est à Paracelse qu'on rattache généralement ce second âge de l'intervention de la chimie dans la médecine, parce qu'en effet elle est plus intime, plus générale et plus profonde, quant aux idées, qu'elle ne l'avait jamais été avant lui. Il n'est donc pas étonnant que Paracelse ait été considéré par ses contemporains et par ses successeurs comme le fondateur de la *médecine chimique*.

Quelque juste que soit la critique de ses théories, il professait deux idées vraies : la première, l'intervention de la science des actions moléculaires, qu'il considérait comme une nécessité des progrès de la médecine; et la seconde, la prescription des remèdes spécifiques. Mais il se trompa en envisageant les substances complexes de la matière médicale comme formées, 1° d'une *quintessence spécifique*, *active*, *incorruptible*, et 2° d'un *corps grossier*, *inerte*, *corruptible*, réductible en *flegme* et en *caput mortuum;* auquel *corps grossier* il trouvait deux inconvénients bien graves : l'un d'empêcher la quintessence de pénétrer dans toutes les parties du corps du malade, et l'autre de favoriser l'action anomale que pouvaient avoir les ferments de l'économie animale en les exaltant jusqu'à changer ces ferments en poisons. Enfin, une grande erreur de

[1] *Journal des Savants*, année 1864, page 239.

Paracelse fut encore de croire que la quintessence étant raréfiée et volatile, il fallait recourir à la chaleur pour la séparer de la partie grossière, représentée par le *flegme* et le *caput mortuum.*

Le troisième âge de l'intervention de la chimie dans la médecine commence à l'époque où l'analyse immédiate des produits de l'organisation fut assez avancée pour permettre au chimiste de donner des aperçus vrais de la composition de ces produits, en définissant exactement les *espèces chimiques*, les véritables *principes immédiats* qui les constituent; car alors seulement il fut possible de réduire les parties actives des substances complexes de la matière médicale en *espèces chimiques* dont le physiologiste pût étudier avec précision et assurance les propriétés organoleptiques. A cette époque, l'intervention de la chimie dans la science de la vie en général et dans la médecine en particulier, loin de continuer à se faire arbitrairement, fut conforme à une méthode prescrivant des conditions précises à observer pour éviter l'erreur, en donnant la certitude ou le degré de probabilité des résultats obtenus de l'expérience.

La certitude de bien connaître une ou plusieurs propriétés organoleptiques d'une *espèce chimique*, une fois acquise par l'expérience physiologique, il devint possible d'acquérir une connaissance plus approfondie des propriétés organoleptiques en étudiant l'espèce qui les possède, comme je l'ai proposé, simultanément avec d'autres espèces; et cela, en suivant la marche d'après laquelle on étudie les propriétés exclusivement chimiques des corps en général, c'est à savoir les modifications que l'action organoleptique d'une espèce peut recevoir d'une autre espèce agissant simultanément avec la première, modifications qui peuvent être une neutralisation ou une augmentation d'intensité d'action; enfin le mode d'expérimenter conduisant encore à constater le cas où il n'y aurait pas eu de modification appréciable.

Au troisième âge de l'intervention de la chimie dans la médecine, le chimiste, en séparant les principes immédiats doués de propriétés organoleptiques qui les font prescrire par le médecin comme remèdes spécifiques, rappelle l'idée de Paracelse réduisant les substances complexes organiques de la matière médicale en *quintessences spécifiques*, mais il évite l'erreur commise par le médecin suisse qui, professant l'opinion erronée que la quintessence est volatile, pensait, en définitive, qu'il fallait recourir à la distillation pour l'obtenir.

DEUXIÈME POINT.

Si la médecine a beaucoup gagné depuis Hippocrate, ce n'est pas seulement par la simple observation limitée au lit du malade : pour démontrer qu'il existe d'autres causes de progrès, il serait superflu, sans doute, de passer en revue tous les faits dépendant de ces causes; cependant j'en rappellerai quelques-uns.

Tout le monde connaît l'action spécifique des préparations mercurielles dans les affections syphilitiques, l'action du quinquina et surtout l'action des sels de quinine dans les fièvres intermittentes. — Eh bien, je demande si l'observation seule du médecin le plus savant et le plus habile eût pu conduire à la découverte de ces agents thérapeutiques? Pour les connaître, n'a-t-il pas fallu, outre l'observation, savoir la préparation chimique des sels de mercure et de ses chlorures.

Le sauvage américain a découvert, sans doute, l'action bienfaisante de l'écorce du quinquina, mais n'est-ce pas l'analyse chimique, parvenue déjà à un degré élevé de perfection, qui a donné les sels de quinine à la thérapeutique?

Est-ce à l'observation médicale seule que nous sommes redevables de l'usage des anesthésiques en médecine, de l'éther, du chloroforme?

Et, en bornant mes citations à ces trois exemples, je demande quel serait le médecin qui, aujourd'hui, oserait déclarer publiquement que jamais, dans la pratique, il ne prescrirait, ni préparation mercurielle, ni sels de quinine, ni anesthésique?

Or je ne veux pas d'autre conclusion que celle-là à l'appui de mon opinion.

Ces exemples suffisent pour justifier la pensée qui m'a dicté cet écrit; appréhendant pourtant que quelques-uns de mes lecteurs ne crussent, de ma part, à une exagération de l'idée que j'ai de l'heureuse influence de la chimie sur la médecine, exagération qui m'empêcherait, penseraient-ils, d'apprécier les services dont celle-ci est redevable à des sciences autres que la chimie, je vais exposer encore, mais brièvement, quelques idées sur les connexions de ces sciences avec la médecine.

Suivant l'expression la plus rigoureuse à mon sens, la médecine n'a pas un caractère scientifique qui lui soit essentiel exclusivement à toute autre science. Sous ce rapport, elle est analogue à l'agriculture et même

à la minéralogie : sans doute, l'anatomie pathologique est une branche de l'anatomie, comme la pathologie l'est de la physiologie, quand on envisage ces connaissances au point de vue du raisonnement le plus général. Mais est-ce la vérité de ce qui est? Je ne le pense pas. En considérant la délimitation des sciences, non comme le raisonnement pur a tenté de les classer à diverses époques, mais en considérant l'esprit humain, trop faible pour qu'un individu saisisse tout l'ensemble des faits qui constituent une science à une époque quelconque de sa culture, on aperçoit très-bien la nécessité où il s'est trouvé de distribuer les connaissances humaines en diverses sciences, de circonscrire les domaines de chacune d'elles, et de les définir, conséquemment à cette faiblesse même, tout autrement qu'il ne l'eût fait, s'il eût eu la connaissance parfaite de ces mêmes sciences.

Effectivement, la différence est grande entre des définitions données par les mathématiques pures et celles qui le sont par les sciences progressives physiques, chimiques et naturelles : les premières, satisfaisant complétement au sens de la raison pure, ont un caractère de rigueur incontestable, tandis que les secondes, relatives à l'état des connaissances du temps où on les énonce, sont sujettes à éprouver ultérieurement des modifications plus ou moins profondes.

La médecine, l'agriculture et la minéralogie, sont des sciences appliquées, parce qu'elles empruntent aux sciences pures les connaissances dont elles ont besoin pour atteindre le but que chacunese propose.

Les sciences appliquées diffèrent des sciences pures en ce qu'elles n'ont pas, comme chacune de celles-ci, un *élément qui n'appartient à aucune autre*. Par exemple, la minéralogie se compose de connaissances empruntées aux mathématiques et surtout à la géométrie, à la physique, à la chimie et à la géologie. Elle n'a donc pas un élément qui la caractérise exclusivement comme science pure.

L'agriculture emprunte tous ses éléments aux sciences pures, afin d'atteindre un but étranger à la science proprement dite, à savoir : un *maximum* de la production agricole avec un *minimum* de dépenses. La médecine, dont le but est de guérir les maladies et les infirmités de l'homme, emprunte pareillement tous ses éléments aux sciences pures.

Mais cette dernière proposition nécessite une explication pour qu'on ne m'accuse pas d'erreur ou d'être en contradiction avec moi-même.

Si je crois incontestable que la physiologie pure, *au point de vue le plus élevé*, au point de vue de grande abstraction, comprend la patholo-

gie, comme l'anatomie pure comprend l'anatomie pathologique, je ne puis méconnaître que le *fait est autre chose.*

Le physiologiste pur ne s'occupe pas de pathologie, ou presque pas : celle-ci est donc exclusivement, ou presque exclusivement, du domaine de la médecine. Il en est à peu près de même de l'anatomie pathologique. Tel est le résultat positif de la faiblesse des facultés de l'homme, dont la division du travail intellectuel, aussi bien que la division du travail manuel, est la conséquence naturelle.

Ainsi, en réalité, la médecine s'occupe d'une manière scientifique des maladies dont ne s'occupent pas, ou presque pas, le physiologiste et l'anatomiste purs : le médecin commence ses études par l'anatomie et la physiologie, et, plus tard, il prend part à leurs progrès par les observations que lui fournit la pathologie, et en réalité encore, à l'instar de la médecine, l'agriculture et l'horticulture ont apporté et apportent aux sciences pures, relatives à l'histoire des êtres vivants, un grand nombre de faits d'une haute importance pour la connaissance de l'espèce, des sous-espèces, des races et des variétés.

La science appliquée est donc une source féconde de connaissances utiles, véritablement complémentaires de la science pure. Cette vérité, trop souvent méconnue, ne peut être proclamée ni trop haut ni trop souvent par ceux qui veulent montrer les connexions des connaissances humaines où elles sont, et non pas les faire résider dans des rapports placés en dehors de l'expression exacte des faits connus et nettement définis. Les vérités que je rappelle sont, je le répète, des faits résultant de la faiblesse de l'esprit de l'homme, qui ne permet pas à l'ensemble des anatomistes et des physiologistes purs d'être, en même temps, un ensemble d'habiles chirurgiens et de grands médecins.

Mais, tout en admettant l'exactitude de ces faits, n'en persistons pas moins à reconnaître que les éléments des sciences appliquées sortent tous de la science pure, et que celle-ci renferme tous les germes que les sciences appliquées sont capables de développer. Ainsi il est incontestable que la chirurgie moderne a puisé dans la science pure cette belle branche qu'on appelle aujourd'hui *la chirurgie plastique*, comprenant les greffes animales, la rhinoplastie, etc.

Disons encore, en faveur des sciences appliquées, le grand avantage qu'elles ont de servir de contrôle à des théories, ou plutôt à des hypothèses, trop légèrement données pour des vérités par des savants exclusivement livrés à la culture de la science pure, et qui n'apprécient pas la valeur de la science appliquée, faute de s'être rendu compte de la distribution des connaissances humaines et de la manière dont pro-

cède l'esprit dans la recherche de l'inconnu, ou bien encore à cause d'une prévention qu'ils peuvent avoir contre des sciences auxquelles manque le degré de certitude que présentent les sciences mathématiques.

J'ai parlé dans cet écrit des progrès que la médecine est en droit d'attendre de la chimie, eu égard à l'action que des corps parfaitement définis par elle exercent sur des organes définis par le physiologiste. La limite de mon sujet est celle de mes études. Il ne faudrait donc pas en conclure que je n'espère rien de l'application à la médecine des sciences autres que la chimie. Loin de là, je conçois de leur intervention les plus heureux progrès d'après ceux que nous avons déjà vus s'accomplir de nos jours.

En effet, la mécanique, l'acoustique, l'optique et l'électricité, ont donné à la médecine et à la chirurgie trop d'instruments utiles pour ne pas en espérer de nouveaux progrès, et nul doute que l'électricité dynamique, en recourant aux appareils si perfectionnés qu'elle a créés, donnera à la médecine le moyen de tirer de l'action thérapeutique des effets incontestables.

Enfin, en terminant cet écrit, je répondrai à un reproche fait à la médecine, que je n'ai jamais bien compris, lorsqu'on a conclu son impuissance de ce qu'elle ne guérit pas indistinctement tous les malades qui en réclament le secours. Cette conclusion, pour être juste, n'exigerait-elle pas préalablement la démonstration, *que tous les individus attaqués d'une même maladie sont dans des conditions identiques quant à leur constitution organique?* Or cette proposition n'est-elle pas en contradiction manifeste avec tous les faits connus de la fâcheuse influence dont les ascendants peuvent être capables sur la santé de leurs descendants, de fâcheuses prédispositions à la maladie provenant d'un mauvais régime alimentaire, d'excès quelconques, de mauvaises habitudes, enfin des circonstances du monde extérieur?

L'opinion que je combats est, à mon sens, plus mal fondée encore que ne l'est le reproche d'inhabileté adressé à un horloger, parce qu'il n'est pas parvenu à rendre parfaite une mauvaise montre dont on lui avait confié la réparation!

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Duret, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris, le 26 mai 1865.

Dans sa séance du 17 juin, l'Académie des beaux-arts a élu M. Strack, de Berlin, à la place d'associé étranger, vacante par le décès de M. Stüler.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Rerum gallicarum et francicarum scriptores... Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome vingt-deuxième, contenant la troisième livraison des monuments des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, depuis MCCXXVI jusqu'en MCCCXXVIII, publié par MM. de Wailly et Delisle, membres de l'Institut. Paris, Imprimerie impériale, 1865, in-folio de XLIV-971 pages. — L'un des principaux monuments de l'érudition française, le *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* vient de s'enrichir d'un nouveau volume, et cette importante publication atteste avec quelle fidélité les grandes traditions de la science bénédictine sont suivies au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres par les dignes continuateurs de dom Bouquet et de dom Brial. Ce volume, le XXII^e du recueil, a pour éditeurs MM. de Wailly et L. Delisle, qui, selon l'usage adopté par leurs devanciers, ont placé en tête des textes publiés une ample préface latine et française, consacrée à l'analyse et à l'ap-

préciation de ces textes. Le tome XXII est composé en grande partie d'éléments analogues à ceux qui forment le tome XXI; les *chroniques* et les *comptes* y figurent à peu près dans une égale proportion. Quatre chroniques ou fragments de chroniques latines et deux opuscules latins occupent la première partie du volume : « Excerpta e chronico Gaufridi de Collone, Sancti Petri Vivi monacho; Ex historia « satirica regum, regnorum et summorum pontificum ab anonymo auctore ante « annum MCCCXXVIII scripta; Ex anonymo regum Franciæ chronico circa annum « MCCCXLII scripto; E chronico anonymi Cadomensis ad annum MCCCXLIII perducto; « Opusculum Galteri Cornuti, archiepiscopi Senonensis, de susceptione coronæ « spineæ Jesu Christi; De miraculo Hostiæ a Judæo Parisiis, anno Domini MCCXC, « multis ignominiis affectæ. » Les savants éditeurs déclarent eux-mêmes que ces chroniques sont aussi peu étendues que peu importantes. « On ne doit pas s'étonner, « ajoutent-ils, qu'il en soit ainsi, puisque les éditeurs du vingtième volume avaient « dû choisir de préférence les textes qui étaient à la fois les plus développés et les « plus instructifs. » Néanmoins MM. de Wailly et Delisle signalent le chroniqueur anonyme de 1342 comme ayant le mérite de fournir, sur la personne de Philippe le Bel, quelques renseiguements qu'on ne rencontrerait pas ailleurs. L'écrivain qui figure dans le volume sous la désignation d'anonyme de Caen se distingue également des autres chroniqueurs français par les éloges qu'il accorde à Enguerrand de Marigny, dont il signale le supplice comme la cause des guerres et des autres calamités qui, de son temps, ont désolé le royaume. Après ces documents latins viennent quelques chroniques rimées en langue française, et c'est pour la première fois que des ouvrages de ce genre figurent dans le Recueil : 1° un long extrait de la chronique de Philippe Mouskel; 2° chronique rimée dite de saint Magloire; 3° chronique rimée attribuée à Geoffroi de Paris; 4° extrait de la vie de saint Magloire, traduite en vers français par maître Gefroi des Nés; 5° la branche des royaux lignages, par Guillaume Guiart. On trouve ensuite deux ouvrages en prose : des fragments d'une chronique anonyme dite *Chronique de Reims*, avec un apologue inédit, *Le loup et la Chèvre*, et des extraits d'une chronique anonyme intitulée : *Anciennes chroniques de Flandre*. Tous ces textes sont accompagnés de savantes notes philologiques ou historiques, et, lorsqu'il s'agit d'ouvrages déjà publiés, ces notes rectifient, sur plusieurs points importants, les premières éditions. Tout le reste du volume est rempli par des *comptes* analogues à ceux que les éditeurs, par une innovation approuvée de tous les juges compétents, avaient joints, dans le tome XXI, aux chroniques, dont ils promettent de rectifier les erreurs, de combler les lacunes et de dissiper les obscurités. Ces comptes sont reproduits, tantôt d'après des tablettes de cire, tantôt d'après des rouleaux de parchemin. MM. de Wailly et Delisle font très-bien ressortir, dans leur savante préface, l'intérêt et l'utilité de ces documents, soit pour déterminer avec précision les dates de temps et de lieux, soit pour faire connaître, par de précieux détails, l'état des mœurs et de la civilisation. Ce volume, comme les précédents, se termine par un index géographique, une table des matières et des noms de personnes, et deux glossaires, l'un des mots latins, l'autre des mots français.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et des autres bibliothèques, publiés par l'Institut impérial de France, faisant suite aux notices et extraits lus au Comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXI^{e}, deuxième partie. Paris, Imprimerie impériale (à la librairie de M^{me} veuve Benj. Duprat), 1865, in-4° de 363 pages. — Voici les titres des cinq ouvrages qui remplissent ce volume : Notice sur le manuscrit grec n° 2322 de la Bibliothèque impériale,

contenant le recueil des *ἱππιατρικά*, par M. Miller; Quelques lettres d'Honorius III, par B. Hauréau; Quelques lettres de Grégoire IX, par le même; Notice sur un recueil historique présenté à Philippe le Long, par M. Delisle; Examen des chartes de l'Église romaine contenues dans les rouleaux dits *rouleaux de Cluny*, par M. Huillard-Bréholles.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France. Deuxième série: Antiquités de la France, tome V, première partie. Paris, Imprimerie impériale (en vente chez Dumont, à l'Institut), 1865, in-4° de 335 pages. Ce volume ne contient qu'un seul mémoire, qui a pour titre : *Études sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles*, par M. Félix Bourquelot, professeur adjoint à à l'École des chartes. Ce mémoire, quoique fort étendu, n'est que la première partie d'un grand travail qui occupe depuis longtemps le savant M. Bourquelot, et dont le complément est sous presse.

Le mysticisme en France au temps de Fénelon, par M. Matter, conseiller honoraire de l'Université. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1865, in-8° de x-424 pages. — Dans cette intéressante étude, M. Matter a eu moins en vue peut-être l'histoire du mysticisme que celle des mystiques en France, au temps de Fénelon. La figure de l'archevêque de Cambrai domine tout l'ouvrage; M^me^ Guyon n'y tient qu'une place secondaire, mais l'auteur n'a rien négligé pour la mettre dans son vrai jour. Le rôle que Louis XIV, Bossuet, M^me^ de Maintenon et d'autres personnages du grand siècle jouèrent dans les querelles dont le mysticisme fut l'occasion, est étudié avec impartialité dans ce livre, et souvent caractérisé avec justesse. Un des résultats les plus notables des recherches de M. Matter, c'est d'établir que Fénelon n'a jamais subi, comme on l'a dit tant de fois, l'ascendant de M^me^ Guyon. Il n'eut, avec cette femme singulière, que des relations de courte durée, et, tout en rendant justice à la pureté de ses intentions, il ne laissa pas de condamner sévèrement ses illusions les plus dangereuses. Ce livre recommandable, dernière œuvre de M. Matter, enlevé aux lettres par une mort récente, complète cette série d'études sur le mysticisme et l'illuminisme à laquelle appartiennent les curieux travaux de l'auteur sur Swedenborg et sur Saint-Martin, le *philosophe inconnu*.

La Chanson de Roland, traduction nouvelle, avec une introduction et des notes, par Adolphe d'Avril. Paris, imprimerie de Divry, librairie de M^me^ veuve Benj. Duprat, 1865, in-8° de CXXXI-206 pages. — M. Adolphe d'Avril, connu par divers travaux sur l'Orient, dont plusieurs ont été annoncés dans ce journal, nous donne aujourd'hui une interprétation nouvelle de la Chanson de Roland, déjà traduite par MM. Delecluze, Génin, Vitet, Jônain, et tout récemment encore par M. A. de Saint-Albin. Il a préféré aux versions en prose ou aux imitations en vers le système intermédiaire d'une traduction en vers blancs de dix pieds, qui lui a paru plus propre à conserver l'allure de l'original. Sans prétendre juger ici ce système, nous devons reconnaître que le nouveau traducteur a souvent réussi à rendre heureusement l'énergique simplicité du poëme de Théroulde. Dans une longue introduction, M. d'Avril étudie les caractères généraux de l'épopée chez les peuples indo-européens, s'attache à montrer que partout elle repose sur un fond commun d'idées religieuses primitives, recherche ensuite les origines de l'épopée française, puis, s'occupant spécialement des œuvres qui se rapportent à ce qu'on est convenu d'appeler le *cycle de Charlemagne*, il en marque les principales divisions, et analyse d'une manière intéressante les sentiments et les idées qui dominent dans ces compositions.

Études sur l'histoire de Paris ancien et moderne, par Lucien Davesiès de Pontès. — *Études sur l'Orient*, par le même, seconde édition. Paris, imprimerie de Lainé et Havard, librairie de Michel-Lévy, 1865, deux volumes in-12 de 319 et 480 pages. — La publication des œuvres de M. Lucien Davesiès de Pontès se poursuit activement par les soins pieux de sa veuve, et avec le concours de M. Paul Lacroix, parent et ami de ce littérateur regrettable. Nous annoncions l'année dernière (avril 1864, page 261) les deux premiers volumes, contenant les *Études sur l'Orient* et les *Notes sur la Grèce*. Le succès qu'ont obtenu les *Études sur l'Orient* a déjà rendu nécessaire une seconde édition, en tête de laquelle on a reproduit l'intéressante notice de M. Lacroix sur la vie et les écrits de l'auteur. Les *Études sur l'histoire de Paris* nous paraissent dignes de recevoir un accueil non moins favorable, bien qu'elles ne renferment que des morceaux détachés. On y trouve d'abord deux tableaux composés avec érudition et animés d'un style pittoresque, dans lesquels M. de Pontès a représenté Paris sous les rois des deux premières races et Paris sous la domination sanglante des Bourguignons et des Cabochiens. Les autres fragments sont d'un intérêt piquant, mais d'une portée moins sérieuse. Après les journées de juin 1848, M. de Pontès avait jugé que Paris, étant un foyer permanent de troubles et de séditions, il fallait déplacer le siége du Gouvernement et le transporter au centre de la France. Ce paradoxe historique et politique est soutenu avec beaucoup de verve et d'esprit dans les derniers chapitres du volume. On lira surtout avec curiosité celui qui a pour titre : « Comment Paris a révolutionné la France pendant cinq siècles. »

Hoang-Viêt-Lûat-Le. Code annamite; lois et règlements du royaume d'Annam; traduits du texte chinois original, par G. Aubaret, capitaine de frégate, publiés par ordre de S. Exc. le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies. Paris, Imprimerie impériale, librairie de M[me] veuve Benj. Duprat, 1865, deux volumes grand in-8° de XI-394 et 309 pages. — Le code annamite, dont la traduction est offerte par M. Aubaret aux personnes qui s'occupent de l'avenir de la Cochinchine, est entièrement établi sur les lois qui régissent actuellement la Chine. Rédigé en langue chinoise, comme presque tout ce qui s'écrit dans le royaume d'Annam, ce code est composé de deux parties distinctes : l'une, nommée *Lûat* en annamite et *Lu* en chinois, représente la loi fondamentale adoptée par les peuples de race chinoise depuis la plus haute antiquité; l'autre partie (*Lê* en annamite, *Li* en chinois) se compose de règlements supplémentaires, où l'on rencontre surtout les dispositions relatives à la nation annamite. Cette seconde partie, omise dans le *Code de la Chine*, de sir Georges Staunton, est traduite ici, pour la première fois, dans une langue européenne. Il est facile de comprendre l'importance pratique du savant travail de M. Aubaret. Lorsque les agents français chargés de l'administration de notre colonie de Cochinchine auront, à l'aide de cette publication, acquis le connaissance des lois et des règlements des Annamites, ils seront en état de remplacer, quant aux fonctions judiciaires, les anciens mandarins, qui en avaient seuls le monopole.

Dictionnaire classique sanscrit-français, où sont coordonnés, révisés et complétés les travaux de Wilson, Bopp, Westergaard, Johnson, etc. publié, sous les auspices du ministre de l'instruction publique, par Émile Burnouf, professeur à la faculté des lettres de Nancy, avec la collaboration de M. E. Leupol, membre de l'Académie de Stanislas. Nancy, imprimerie de M[me] veuve Raybois; Paris, librairie de M[me] veuve Benj. Duprat, 1865, grand in-8° de VIII-781 pages. — Ce savant ouvrage, dont nous avons annoncé les premières livraisons, est aujourd'hui entièrement terminé. L'auteur, se proposant de faciliter l'étude du sanscrit par un travail

qui pût devenir classique, s'est attaché à le rendre assez complet pour tenir lieu, jusqu'à un certain point, du grand dictionnaire de Wilson et de celui de Saint-Pétersbourg. On y trouvera même un certain nombre de termes védiques et bouddhiques, de noms de plantes et d'animaux et d'expressions usuelles qui manquent dans ces derniers. Les caractères dévanagaris ont été employés pour la plupart des mots; ils sont accompagnés de la transcription adoptée par l'école de Nancy. Nous signalerons encore une nomenclature des suffixes et une liste des racines classées d'après leur lettre finale et leurs principales analogies. L'ouvrage de MM. E. Burnouf et Leupol est, jusqu'à présent, le seul dictionnaire sanscrit qui ait été publié en France et en français. Il nous paraît appelé à rendre de grands services aux études orientales et aux recherches qui s'y rattachent.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 30, 31 mars et 1er avril 1864. *Histoire, philologie et sciences morales. — Archéologie.* Paris, Imprimerie impériale, 1865, 2 volumes in-8° de XVII-566 pages, avec une planche, et de II-282 pages, avec onze planches. — Nous avons annoncé, au mois d'août de l'année dernière, la publication des deux premiers volumes de cette importante collection, contenant les mémoires lus à la Sorbonne en 1863. Les deux nouveaux volumes, où sont réunis les mémoires lus en 1864, ne présentent ni moins de variété ni moins d'intérêt, et feront encore mieux comprendre toute la valeur de ces « archives de la science départementale. » Trente notices ou dissertations remplissent le volume consacré à l'histoire, à la philologie et aux sciences morales. Indépendamment de divers travaux spéciaux qui ont pour objet d'éclaircir des questions d'histoire locale, on y remarquera des mémoires d'un intérêt plus général, et, entre autres, ceux qui ont pour titres : Blaise de Montluc, d'après sa correspondance inédite, par M. le comte de la Ferrière; les *Guêpes* d'Aristophane devant l'histoire, par M. E. Roux; Mémoire sur la correspondance officielle de Merlin de Thionville, par M. Combes; Étude sur *la Poétique* d'Aristote, par M. Tivier; Notice sur la vision de Dante au paradis terrestre, traduction et commentaire par M. Bergmann; Mémoire sur l'instruction publique dans l'empire romain, par M. de la Saussaye; Notions sur l'origine des peuples de la Gaule transalpine, par M. Valentin Smith. Les savants éditeurs analysent, en outre, dans leur avertissement, plusieurs autres mémoires lus dans les séances de la Sorbonne, mais qui n'ont pu être compris dans le volume.

L'archéologie forme, comme on l'a vu, une série à part dans la collection. MM. Léon Renier et Chabouillet donnent leurs soins éclairés à la publication des mémoires relatifs à cette science, et les nombreux travaux archéologiques compris dans le second volume de 1864 attestent que les études de ce genre se poursuivent dans nos départements avec ardeur et avec succès.

Causeries sur les femmes et les livres, par Gustave Merlet. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Didier, 1865, in-12 de IV-376 pages. — Ce nouveau recueil d'études variées, où M. Gustave Merlet se montre, comme dans ses précédents ouvrages, écrivain exercé et critique délicat, n'aura pas moins de succès que les deux volumes déjà publiés par l'auteur sous les titres de : *Réalistes et fantaisistes* et de *Portraits d'hier et d'aujourd'hui*. Les *Causeries* qu'il vient de faire paraître se divisent en deux parties. La première, et la plus étendue, est une galerie de femmes célèbres dans laquelle nous rencontrons successivement Mme de Chevreuse, Mme Deshoulières, Mlle de La Vallière, Mme de Maintenon, Mme de Sévigné, Mme de Warens, Mme Roland, Mme de Monnier, Mme Swetchine et Eugénie de Guérin. Les mor-

ceaux réunis dans la seconde partie se composent de quatre études biographiques, Joseph Vernet, Hippolyte Flandrin, M. Lebrun, M. Cuvillier-Fleury, et de quelques articles de critique littéraire : La Bohême, La pluralité des mondes, Le sommeil et les rêves.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses Bulletins. Troisième série, tome V^e, Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1863, in-8° de 427 pages, tome VI^e, 1864, 1er et 2^e bulletin, in-8° de 425 pages. — Ce recueil, trop peu consulté en France, et dont le titre n'indique peut-être pas suffisamment tout l'intérêt, est une source précieuse d'informations, non-seulement parce qu'il permet de suivre le mouvement des études historiques en Belgique, mais encore et surtout parce qu'il contient beaucoup de documents inédits et de travaux divers, dont un certain nombre se rapportent à l'histoire de France en même temps qu'à l'histoire des anciens Pays-Bas. Parmi les Mémoires ou Notices compris dans le volume de 1863, nous citerons une analyse des chartes de Namur, conservées aux archives départementales du Nord à Lille, par M. J. Borgnet; une Notice des manuscrits concernant l'histoire de Belgique qui existent à la bibliothèque impériale de Vienne, par M. Gachard; et une description du cartulaire de la collégiale de Sainte-Croix à Liége, par le même. Dans le volume de 1864, la Commission royale d'histoire a réuni d'autres travaux du même genre qui sont aussi dus à M. Gachard, et qui nous font connaître le résultat des recherches de ce savant à la bibliothèque royale de Munich, aux archives de l'Ordre teutonique, à la Trésorerie des chartes de l'Empire et aux archives d'État, à Vienne, et au Trésor des chartes de la couronne, à Prague.

ÉGYPTE.

Manuale di diretto pubblico e privato Ottomano... Manuel de droit public et privé ottoman... avec une introduction et des notes, par le docteur Domenico Gatteschi, avocat à la Cour de cassation et aux cours d'appel; membre résidant de l'Institut égyptien, ouvrage publié par les soins de MM. Castelnuovo et Leoncavallo. Alexandrie d'Égypte, imprimerie de V. Minasi; Paris, librairie de A. Durand, 1865, in-8° de LXXXII-570 pages. — Ce manuel, d'une utilité pratique incontestable pour les Européens qui sont en relation avec la Turquie et l'Égypte, contient les principales capitulations et traités de commerce de la Porte avec les puissances chrétiennes, un abrégé du droit civil musulman disposé selon l'ordre du Code Napoléon, et un exposé de la législation commerciale dans l'empire turc. Un appendice placé à la fin du volume donne le texte des traités et actes diplomatiques spécialement relatifs à l'Égypte et les règlements qui y sont en vigueur, en ce qui concerne les étrangers.

INDE.

Vivada chintamani, a succinct commentary on the Hindoo Law prevalent in Mithila, etc. — *Vivada Tchintamani*, commentaire abrégé sur la loi hindoue adoptée dans le Mithila, traduit du sanscrit de Vatchespati Misra par Prossonno Coumara Tagore, membre du conseil législatif du lieutenant gouverneur du Bengale. Calcutta, 1863, in-8°, LXXXVII-339 pages. — M. Prossonno Coumara Tagore a contribué pour sa part aux travaux de la commission spéciale qui, sous la direction supérieure de sir Barnes Peacock, grand juge à Calcutta, a revisé toute la législation hindoue en 1856. La traduction qu'il donne aujourd'hui d'un des principaux manuels de la jurisprudence indigène ne peut que faire un nouvel honneur à M. Tagore en montrant son savoir et son zèle sous un nouveau jour. Sa longue préface témoigne des connaissances les plus étendues et les plus sûres, en même temps qu'elle atteste un ardent patriotisme et une foi religieuse très-vive. Vatchespati Misra a écrit son ouvrage vers l'an 1425 de notre ère, et ce commentaire fait toujours autorité dans la province de Mithila, appelée aussi le Bihar du Nord. Le Vivada Tchintamani est respecté au Bihar presque autant que la Mitakshara de Vidjnanéçvara l'est encore à Bénarès. M. P. C. Tagore est un des brahmanes qui continuent le plus dignement les traditions de l'illustre Rammohun-Roy.

TABLE.

	Pages.
Barlaam et Josaphat, poëme français du XIIIe siècle, par Gui de Cambrai. (Article de M. Littré.)	337
Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, de ses causes et de ses effets, par M. de Cherrier. (9e et dernier article de M. Mignet.)	352
Considérations sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes, etc. par M. Claude Bernard. (4e et dernier article de M. E. Chevreul.)	377
Nouvelles littéraires. — Livres nouveaux	394

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1865.

De la Numismatique hindoue.

Essays on indian antiquities of the late James Prinsep, edited with notes and additional matter by Edward Thomas, late of the Bengal civil service. London, etc. — *Essais sur les antiquités indiennes de feu James Prinsep, publiés avec des notes et des compléments, par M. Edward Thomas, ex-employé du service civil au Bengale.* Londres, 1858, 2 vol. in-8°, xvi-435; vii-224, et xii-336 pages, avec de nombreuses planches.

En réunissant tous les travaux de James Prinsep sur les monnaies de l'Inde, c'est un monument de pieuse admiration que M. Edward Thomas a voulu élever à sa mémoire. Des articles dispersés dans plusieurs recueils, et publiés il y a déjà longtemps, couraient risque de demeurer peu utiles, parce qu'on avait trop de peine à se les procurer. Rassemblés en corps d'ouvrage, ils sont à la fois plus accessibles et plus durables. Mais, en rendant ce service à la numismatique hindoue, l'éditeur a montré, pour sa part personnelle, une grande érudition, à côté de l'œuvre qu'il introduisait sous une forme nouvelle auprès du monde savant. Il n'a pas seulement reproduit les recherches de James Prinsep; il les a complétées par ses recherches propres et à l'aide de toutes celles qui se sont succédé depuis un quart de siècle[1]. Les deux volumes de

[1] Il faut rappeler ici que, dès les premières découvertes, M. Raoul Rochette s'occupa des résultats qu'elles pouvaient fournir à l'histoire; on peut voir ses articles

M. Edward Thomas sont comme le manuel de l'état présent de la science, et nulle part on ne trouvera de plus amples détails sur les monnaies des diverses parties de l'Inde, depuis les rois de la Bactriane, à moitié Grecs, jusqu'aux envahisseurs musulmans du XI^{e} siècle de notre ère. Si, dans toute histoire, la numismatique est une lumière précieuse, elle l'est davantage encore dans le chaos de l'histoire hindoue. Par une foule de causes très-fâcheuses et très-complexes, l'Inde n'a jamais su écrire ses annales, comme il a été donné à quelques autres peuples d'écrire les leurs; elle n'a pas de chronologie, et, quand on essaye de pénétrer dans ces ténèbres, il n'est point de faux pas auxquels on ne soit exposé[1]. Les monnaies sont donc un des moyens pratiques d'y porter quelque jour et quelque réelle clarté. Mais que de difficultés encore! Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur ces labeurs si méritoires, qui préparent les matériaux d'une œuvre peut-être impossible. Si cependant on peut jamais reconstruire l'édifice un peu solide de la chronologie indienne, ce sera par des études aussi persévérantes et aussi précises que celles de M. Edward Thomas, digne continuateur de Prinsep, dans un domaine peu exploré, qui deviendra sans doute très-fécond.

L'ouvrage s'ouvre par une notice fort intéressante sur James Prinsep, encore si regretté, après vingt-cinq ans, de tous ceux qui l'ont connu[2]. C'est en effet une figure qui est digne de la plus vive sympathie et de la plus haute estime. Prinsep a servi puissamment la science, sans être un savant; mais, dans tout ce qu'il a fait, il a développé une sagacité si énergique et si pénétrante, qu'il a réussi là où des philologues consommés avaient appliqué vainement leurs efforts les plus constants. Issu d'une famille très-nombreuse, Prinsep avait été destiné, après une éducation assez incomplète, à devenir architecte[3]; mais, arrêté dans ses

sur les monnaies bactriennes dans le *Journal des Savants*, années 1834, 1839 et 1844. — [1] J'ai essayé d'indiquer les causes principales qui ont empêché les brahmanes, si intelligents, de jamais écrire l'histoire, en rendant compte du grand ouvrage de M. Christian Lassen, *Antiquités de l'Inde*, etc. (Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1861, p. 463 et suivantes.) — [2] Cette notice est due à un frère de James Prinsep, M. Henry T. Prinsep. Par un scrupule excessif, M. Edward Thomas, se défiant de la partialité fraternelle, a fait suivre ce morceau du jugement de M. le docteur Falconer (*Colonial Magazine*, décembre 1840). Mais il n'y a jamais eu qu'une voix sur les mérites et le caractère de James Prinsep. — [3] James Prinsep était né le 20 août 1799, et il était le septième fils de John Prinsep, alderman de Londres et membre du parlement. Son père, qui avait fait une grande fortune dans l'Inde, l'avait ensuite perdue dans la crise commerciale qui suivit les guerres de la révolution. Sa famille était, à ce qu'il paraît, originaire du Languedoc, et elle avait émigré en Angleterre à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes.

études spéciales par une ophthalmie, il avait été placé comme élève à la monnaie de Londres. De là, il fut envoyé à la monnaie de Calcutta, où, à peine âgé de vingt ans, il était nommé adjoint au bureau des essais. Il y trouva pour chef l'illustre Wilson, qui le prit en amitié, et l'on peut croire que cette liaison exerça une grande influence sur la direction qu'adopta plus tard l'esprit du jeune Prinsep. En attendant, chargé des essais à la monnaie de Bénarès, où on l'avait détaché, il résida dans cette ville près de dix années consécutives, de 1820 à 1830, y faisant œuvre d'architecte par la réparation des monuments publics, par la construction d'édifices nouveaux, par l'assainissement des quartiers les moins salubres, et y faisant aussi œuvre d'artiste, en dessinant tout ce qui le frappait dans ces lieux, que nul Européen, jusqu'alors, n'avait observés aussi bien que lui [1].

Mais ce ne fut qu'à son retour à Calcutta, en 1830, que se décida la vocation de Prinsep. Placé de nouveau sous les ordres de Wilson, quand la monnaie de Bénarès fut supprimée, il puisa dans ce commerce plus intime des idées plus arrêtées; et, lorsqu'en 1832 H. H. Wilson fut appelé à Oxford pour y professer le sanscrit dans la chaire généreusement fondée par le colonel Boden, son élève et son jeune ami put lui succéder dans la plupart de ses fonctions. C'est ainsi que James Prinsep fut nommé chef du bureau des essais à Calcutta, secrétaire du comité de la monnaie, membre de la commission pour l'éducation des indigènes, et enfin secrétaire de la Société asiatique du Bengale. Wilson avait rempli admirablement tous ces devoirs pendant de longues années. C'était un grand honneur d'être jugé capable de les remplir après lui. Prinsep prouva bien vite qu'on ne s'était pas trompé en lui confiant toutes ces charges, et la Société asiatique reçut de lui une impulsion qui n'a point cessé, et qui se prolongera encore longtemps. Il fonda tout d'abord le journal mensuel dans lequel, depuis cette époque [2], sont déposés les résultats des investigations les plus variées et les plus instructives. Les *Recherches asiatiques*, qui ne paraissaient plus depuis quelques années,

[1] Prinsep avait envoyé en Angleterre ses principaux dessins, avec un plan de Bénarès très-exact; ces travaux ont paru à Londres en 1824 et 1825, sous le titre de : *Views and illustrations of Benares.* On n'a encore aujourd'hui rien de mieux. — [2] Revenu à Calcutta en 1830, James Prinsep n'avait pas tardé à y publier, avec son ami le major Herbert, un journal intitulé, *Gleanings in science*, recueil destiné à établir un échange d'idées scientifiques entre l'Inde et l'Europe. Les articles de Prinsep y avaient été fort remarqués; et, quand il devint le secrétaire de la Société asiatique, il n'eut pas de peine à faire décider par le comité que les *Gleanings in science* deviendraient le journal de la Société asiatique du Bengale; et c'est sous ce dernier titre que le recueil paraît depuis trente-trois ans.

furent suppléées; et la société du Bengale fut mise ainsi en une communication régulière avec toutes les sociétés analogues qui, dans le monde entier, s'étaient formées sur son modèle.

James Prinsep, en dirigeant le nouveau journal, en devint un des collaborateurs les plus assidus. Tout naturellement son attention se porta sur les monnaies, déjà réunies en assez grand nombre dans le musée de Calcutta. Il était préparé à la numismatique par les fonctions qu'il exerçait depuis plus de douze ans; et c'était une des branches de la science à la fois les plus neuves et les plus curieuses qu'on pût aborder. Il s'appliqua avec non moins d'ardeur au déchiffrement des inscriptions qu'on avait recueillies dans diverses parties de l'Inde; et ce fut lui le premier qui eut la bonne fortune d'expliquer les fameuses inscriptions de Piyadasi, ou Açoka, que William Jones et Colebrooke avaient connues, mais sans pouvoir encore les lire. Ce n'est pas que James Prinsep fût profondément versé dans la connaissance du sanscrit; mais, avec les puissants secours dont il était entouré, et grâce aux heureuses facultés dont il était doué, il parvint à résoudre le problème qui avait échappé à de plus érudits. Il n'en faudrait pas davantage pour consacrer à jamais son nom; et cet éloge ne paraîtra pas exagéré à tous ceux qui savent quel rôle essentiel jouent dans la chronologie et l'histoire de l'Inde les édits d'Açoka, le roi bouddhiste du IIIe siècle avant notre ère[1]. Inscrits sur les piliers de Dehli et d'Allahabad, dans le nord de l'Inde, sur les rochers de Guirnar dans le Guzarate à l'ouest, sur ceux de Dhauli dans le Kattak à l'est, retrouvés encore sur les rochers de Kapour-di-guiri dans l'Afghanistan, ils attestaient, avec la vaste domination d'Açoka, un des faits les plus considérables et les plus certains de l'histoire de la presqu'île. Interpréter la langue dans laquelle ils étaient écrits, après en avoir déchiffré l'alphabet ignoré jusque-là, telle fut la gloire de Prinsep. Il y en a peu qui, dans ces études, puissent dépasser ou même égaler celle-là.

Pendant six années consécutives, James Prinsep déploya la plus grande et la plus heureuse activité; mais, en 1838, sa santé ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Forcé de quitter l'Inde, il revint en Angleterre, et il y mourut, en avril 1840, à un âge où il pouvait être plus laborieux et plus utile que jamais. Moins favorisé que les Wilkins, les Colebrooke, les Wilson, qui ont fourni des carrières

[1] Voir, sur l'importance de ces édits, outre les travaux de Prinsep, ceux de M. Lassen, de Wilson, d'Eugène Burnouf, et aussi le *Journal des Savants*, octobre 1854, p. 650 et suivantes, et mon ouvrage intitulé *Le Bouddha et sa religion*, page 107.

complètes, James Prinsep, enlevé de si bonne heure, n'en a pas moins placé sa réputation à côté de la leur, si ce n'est tout à fait à leur niveau [1].

Parmi tous les labeurs de Prinsep, M. Edward Thomas, par suite de ses prédilections personnelles, n'a voulu choisir que ceux qui regardent l'étude qui leur est commune. Longtemps employé dans le service civil au Bengale, il s'y est beaucoup occupé lui-même des monnaies hindoues; et personne, peut-être, ne les connaît aujourd'hui d'une manière plus exacte. A la suite de chacun des articles de J. Prinsep, il a placé des notes explicatives; et, la plupart du temps, elles sont plus longues que le texte qu'elles doivent éclaircir [2]. Elles sont toujours extrêmement savantes; mais, si elles eussent été données séparément, au lieu d'être intercalées dans les articles de Prinsep, il aurait été plus facile de les consulter et d'en tirer profit.

Je n'essayerai point ici d'entrer dans le dédale de la numismatique indienne. Les pièces de monnaie découvertes dans toutes les provinces de l'Hindoustan se montent, certainement, déjà à plusieurs centaines de mille. Un très-grand nombre ont été minutieusement décrites; mais il a été, jusqu'à présent, impossible de les classer dans des séries continues et bien suivies. Très-peu de personnes sont en mesure de connaître le sujet dans toute son étendue, et ce sujet est si divers, par les époques et par les lieux, par les types et par les légendes, par les personnages et par les langues, qu'il faudra accumuler encore d'immenses travaux pour que la lumière puisse enfin être faite. Je me bornerai donc à indiquer les parties principales de cette étude, et les résultats les plus généraux qu'elle a, jusqu'à ce jour, obtenus.

Les monnaies les plus anciennes qu'on puisse rapporter à l'Inde sont celles de la Bactriane. Visitée et conquise par Alexandre, arrachée à ses successeurs par des lieutenants révoltés, la Bactriane forma quelque temps un royaume indépendant. Théodote ou Diodote passe pour le premier général ou satrape qui se souleva contre les Séleucides, dans

[1] Ce serait un fort curieux ouvrage que de faire les biographies réunies de tous ces hommes admirables qui, depuis William Jones jusqu'à H. H. Wilson, ont fondé les études indiennes, en prenant part à l'administration anglaise dans la presqu'île. On trouverait difficilement dans toute l'histoire des sciences et des lettres plus d'énergie, de désintéressement, d'activité efficace et de persévérance. Le tableau de tous ces efforts successifs serait à la fois instructif et attachant par les talents, le caractère et les vertus de ces nobles et modestes personnages, depuis la création de la Société asiatique du Bengale, en 1784, jusqu'à nos jours. — [2] La méthode qu'a suivie M. Edward Thomas n'est peut-être pas la meilleure, et les articles de James Prinsep auraient pu être placés sans interruption à la suite les uns des autres et dans leur continuité, non divisée par les notes afférentes à chaque fragment.

l'année 256 avant notre ère; et l'on compte une trentaine de rois plus ou moins puissants qui ont régné, jusqu'à ce que la Bactriane tombât sous la domination des Sassanides de la Perse, dans le IIIe siècle de l'ère chrétienne. Ce serait donc une durée de plus de quatre cents ans qu'aurait eue la monarchie bactrienne. Mais la succession régulière est très-loin d'avoir une durée égale; et, vers le temps de Jésus-Christ, les rois de race grecque avaient déjà fait place à des monarques scythes, parthes ou indiens, qui ne devaient leur pouvoir éphémère qu'à la violence [1]. Ces potentats à demi barbares héritèrent des arts que la Grèce avait apportés dans ces rudes contrées, et entre autres de l'art de battre monnaie. C'est là ce qui fait que les médailles des premiers rois bactriens sont encore assez belles, le goût des Grecs n'étant pas trop corrompu à une telle distance de la patrie, et que les médailles mêmes de leurs grossiers successeurs gardent encore quelque chose de l'élégance primitive. M. Edward Thomas a donné les listes chronologiques de tous ces rois d'après Wilson, de Bartholomei, le major Cunningham et M. Christian Lassen. C'est à la liste du major Cunningham qu'il accorde la préférence; pour la justifier, il a décrit, en concordance avec elle, la suite des médailles des rois bactriens, depuis celles de Diodote jusqu'à celles d'Orthagnès, le 36e ou le 38e monarque après lui [2].

La meilleure partie de ces monnaies ont des légendes en grec; mais, dès le règne d'Agathoclès, fils de Diodote, une légende indigène est associée à la légende étrangère. Elle est d'ordinaire en lettres pâlies ou magadhies, comme les édits d'Açoka; et c'est en déchiffrant d'abord cet alphabet des monnaies bactriennes que James Prinsep est parvenu à comprendre les inscriptions d'Allahabad et de Dehli. C'est là, du reste, un sujet auquel M. Edward Thomas a donné la plus scrupuleuse attention, après James Prinsep, et nous en avons aujourd'hui, par ses soins, une monographie complète, où les moindres détails sont définitivement expliqués et démontrés [3]. Il paraît certain que l'origine de cet alphabet bactrien est à la fois sémitique et pâlie, la partie sémitique venant de l'ouest par la Perse, la partie pâlie venant

[1] M. Edward Thomas, tome II, page 172, a rassemblé dans une note étendue les titres de tous les ouvrages, qui, dans les temps modernes, ont traité de l'histoire de la Bactriane depuis Bayer, en 1738, jusqu'à M. Christian Lassen dans ses *Antiquités indiennes*. — [2] *Essays on indian antiquities*, tome II, p. 173 et suivantes. Ces listes sont assez différentes entre elles, comme on pouvait s'y attendre; mais elles ont de la conformité sur bien des points, et elles servent sans contredit à fixer quelques faits historiques. — [3] M. Edward Thomas, *Essays on indian antiquities*, t. II, de la page 125 à la page 171.

du sud de la presqu'île. Cette interprétation de l'alphabet bactrien est un des derniers travaux de James Prinsep, et il l'achevait à peine quand il quitta l'Inde pour venir mourir en Europe.

Comme la Bactriane, au nord-ouest de l'Inde, confine à l'Hindoukoush [1], il est probable que c'est par là que se répandit dans le reste de la presqu'île l'art du monnayage. Ce n'est pas à dire que, jusqu'à cette époque, les Hindous se fussent passés de monnaie; et il est une foule de passages dans les documents les plus anciens qui en certifient l'usage. Mais les monnaies mentionnées dans les lois de Manou et dans les livres du bouddhisme ne portaient pas, à ce qu'il semble, de figure ni d'exergue. C'étaient de simples morceaux de métal, marqués d'une empreinte officielle et d'un certain poids très-variable. Vraisemblablement les artistes grecs se chargèrent de l'éducation des Hindous, destinés à faire assez peu de progrès à cette école. Ce qui prouve ces faits, c'est que les monnaies indo-scythiques sont très-mal frappées, et que celles qui sont notoirement indigènes présentent encore, durant assez longtemps, des lettres grecques et des monogrammes, venus de la même source [2]. Les princes de l'Inde centrale eurent bientôt des monnaies comme les princes du nord, et de proche en proche la coutume s'étendit dans le sud. Mais les types dégénérèrent de plus en plus, jusqu'à devenir informes. La face humaine disparaît généralement, et elle est remplacée par des emblèmes mythologiques, qui plaisent davantage à l'esprit hindou : c'est le bœuf de Çiva; c'est le lion de Dourga, l'aigle ou garouda de Vishnou; ce sont Ganésa à la trompe d'éléphant, et Hanouman, le singe; ce sont aussi, avec le cheval et le cerf, une foule de symboles bizarres et trop souvent inintelligibles; mais l'effigie des monarques est rarement reproduite. Ce monnayage très-confus et très-imparfait dure jusqu'à la conquête musulmane, qui interdit aux princes indigènes d'avoir des monnaies à eux, et qui s'attribue ce privilége de la souveraineté. Les médailles musulmanes forment une série à part; et, comme elles viennent, en général, de la Perse, dès le premier siècle de l'hégire, les légendes y sont en pehlvi et en arabe koufique [3].

[1] Les limites de la Bactriane n'ont jamais été bien déterminées; mais on peut dire avec M. Christian Lassen qu'au sud c'était l'Hindoukoush, à l'est le Bélourtag, au nord Boukhara, et à l'ouest Merw et Hérat. (M. Lassen, *Antiquités indiennes*, tome II, page 277.) — [2] MM. Prinsep et Edward Thomas, *Essays on indian antiquities*, tome I, page 60. — [3] Prinsep et M. Edward Thomas, *Essays on indian antiquities*, tome I, p. 62 et suivantes. M. Edward Thomas a consacré une dissertation spéciale à la comparaison de l'alphabet pehlvi avec l'alphabet arabe. (*Ibid.* page 63.)

Entre les monnaies bactriennes, les monnaies purement hindoues et les monnaies mahométanes, se placent les monnaies des Sassanides, souverains de la Perse du IIIe au VIIe siècle de notre ère. Celles-là ne sont pas très-nombreuses et ne se trouvent guère que dans les parties occidentales de l'Inde, notamment dans le Pendjab. Elles se distinguent plus particulièrement par les emblèmes du revers de la médaille, où l'autel de Mithra tient presque toujours la première place. Les légendes sont toutes en pehlvi, et parfois aussi en lettres dévanagaries, assez mal formées, mais toutefois assez distinctes. Parmi les monnaies trouvées dans le fameux tope de Manikyâla en 1830 [1], il y en avait quelques-unes de ce type appartenant à Sapor II, qui régna de 310 à 380. Il y avait aussi quelques monnaies romaines, remontant aux premiers temps de l'empire, et qui se trouvaient fort égarées au milieu des monnaies gréco-indiennes et bouddhiques, et peut-être même musulmanes.

A l'autre extrémité de la presqu'île, les monnaies de Ceylan offrent aussi quelque intérêt; elles ne sont pas, en général, fort anciennes, et elles ne vont guère au delà du Xe ou du IXe siècle de notre ère; mais elles ont un type tout particulier, qui les fait à l'instant reconnaître. L'art y est inférieur encore à ce qu'il est dans le sud et le nord de l'Hindoustan. La figure la plus ordinaire est celle d'un roi tenant, à ce qu'il semble, une fleur de la main gauche, et une arme dans la main droite; mais cette donnée, déjà très-grossièrement rendue dans les monnaies les plus vieilles, se dégrade avec le temps, et devient enfin à peu près méconnaissable [2]. Les deux côtés de la pièce portent souvent le même emblème; parfois, au lieu de la figure difforme du

[1] C'est le général Ventura, comme on sait, qui fit faire, en 1830, les fouilles du tope de Manikyâla, petit village situé sur la route qui conduit d'Attok à Lahore. Le monument était une vaste coupole de 80 pieds de haut et de 320 pieds de circonférence; il était entouré des débris de quinze autres coupoles plus petites. Le tout était construit sur les ruines d'une cité plus ancienne, qui passe pour la capitale du pays de Taxila, si fameux dans l'expédition d'Alexandre et dans les légendes du roi bouddhiste Açoka. On trouva dans l'intérieur du tope une foule d'objets intéressants, et entre autres des monnaies romaines, des monnaies sassanides, des monnaies indo-scythes et même des monnaies musulmanes; le tope est sans doute du VIIIe siècle de notre ère. (Prinsep et M. Edward Thomas, tome I, p. 90 et 138.) — [2] Prinsep et M. Edward Thomas, *Essays on indian antiquities*, t. I, p. 41 et pl. XXXV. L'image du radja est si profondément disloquée, qu'on a pu croire sans exagération qu'elle était celle d'un singe, et l'on a pensé au fameux Hanouman du Râmâyana, dont les exploits, en effet, se sont passés à Lanka ou Ceylan. Prinsep repousse cette conjecture, je ne sais sur quel motif; elle n'est pas, cependant, dénuée de vraisemblance.

radja, ce sont celles d'un bœuf, d'un cheval, d'un poisson, d'un vaisseau, etc. Ces dernières sont un peu mieux faites. Le grand avantage des monnaies de Ceylan, c'est que, la plupart du temps, les légendes sont aisément lisibles, en lettres dévanagaries peu altérées. Comme on connaît assez bien la suite des rois de Ceylan, grâce au Mahâvança, on peut identifier avec quelque sûreté les noms des souverains; et, sous ce rapport du moins, il y a peu de danger de se tromper.

Enfin viennent les monnaies du centre de l'Inde, formant différents groupes, selon les dynasties auxquelles elles se rapportent, celles des rois du Guzarate, celles des Gouptas, etc. Mais, ici, la chronologie fait défaut plus encore que partout ailleurs, et personne, jusqu'à cette heure, n'a pu y établir un ordre quelque peu probable.

On aperçoit sans peine, même d'après un résumé aussi succinct, tout ce qui manque à la numismatique hindoue. On peut aussi se rendre compte de tant de lacunes en considérant nos propres monnaies. En voyant tout ce qu'elles ont, il est facile de comprendre tout ce que les autres devraient avoir et n'ont pas : des images exactes des objets représentés, des exergues assez complètes et des dates précises, rapportées à une ère authentique. Mais demander tout cela à l'Inde, c'est trop exiger d'elle. D'un autre côté, si la numismatique est utile à l'histoire, on peut dire que l'histoire est encore plus utile à la numismatique. Un nom de roi sur une médaille, tout curieux qu'il peut être, reste cependant à peu près vain, quand on ne peut rapporter ce nom ni à un règne connu, ni à une époque déterminée, ni quelquefois même à une contrée bien définie. Les médailles de Ceylan, tout informes qu'elles sont, peuvent se classer presque sur-le-champ, parce qu'on retrouve dans les annales Singhalaises tous les monarques qui se sont succédé depuis la conversion de l'île au bouddhisme jusqu'à la conquête anglaise. Dans le reste de l'Inde, il n'y a rien de pareil; et de là l'inextricable confusion qui s'accroît avec le nombre même des médailles que chaque jour fait découvrir. On les analyse et on les décrit avec le soin le plus scrupuleux; mais ces analyses restent sans conséquence, quelque bien faites qu'elles soient, parce qu'elles ne peuvent pas se rattacher à un ensemble d'événements suffisamment constatés. L'Inde porte ici, comme en d'autres choses, la peine de son indifférence pour sa propre histoire.

Il est vrai qu'avec la dernière partie des travaux de Prinsep, reproduits et annotés par M. Edward Thomas, nous entrons sur un terrain plus solide; mais ce n'est presque plus de la science : c'est plutôt de l'administration et de la politique; je veux parler des « Tables pratiques

« pour les monnaies, poids et mesures, employés dans l'Inde anglaise. » C'est un ouvrage considérable par le travail qu'il a coûté et par les services qu'il peut rendre. M. Edward Thomas n'a pas manqué de le compléter, comme les autres recherches de Prinsep, en conduisant jusqu'à nos jours les documents officiels qu'il a rassemblés. Il en a fait de même pour les études de Prinsep sur la chronologie indienne et sur les ères différentes qui sont ou ont été en usage dans la presqu'île[1]. Elles sont au nombre d'une trentaine environ, depuis celle du Kali-youga, qu'on fait remonter fabuleusement à l'an 3102 avant J. C., jusqu'à celle des Mahrattes, en 1664 de notre computation, et même jusqu'à d'autres encore plus récentes. Parmi toutes ces ères, les deux plus célèbres et les plus généralement acceptées sont le samvat de Vikramâditya, datant de l'an 56 avant l'ère chrétienne, et le sâka de Sâlivâhana, datant de l'an 78 après cette même ère. Le samvat de Vikramâditya, souverain d'Oudjayin, est suivi dans le centre de l'Inde; mais l'usage ne s'étend guère au delà, et on l'ignore à peu près complétement dans le Bengale et dans le Népâl. Le samvat est luni-solaire. Le sâka est plutôt solaire, et on l'emploie à Bombay, au Bengale, dans le Népâl et au Tirhout. L'ère bouddhique remonte au nirvâna de Çâkyamouni; et la date qu'adoptait Prinsep, il y a trente ans, est celle qui est aujourd'hui presque uniquement reçue, c'est-à-dire l'an 543 avant J. C., d'après les annales de Ceylan, d'Ava, de Siam, du Birman et de quelques autres contrées transgangétiques.

Si Prinsep n'a pu éclaircir les ténèbres de la chronologie hindoue, on ne peut pas dire qu'il ait été plus heureux dans ses Tables généalogiques. Il a successivement donné la théogonie d'après les brahmanes et les bouddhistes, la série des dynasties solaires et lunaires, celles des Pandous d'Indraprastha et celles des Kourous du Magadha, avec toutes leurs descendances d'Andhra et du Kachemire, les dynasties de Malva et du Saourashtra, du Guzarate, du Mivar, du Kanodje, d'Orissa, de Kattak, du Népâl, du Bengale, etc. etc. Ces listes interminables, ces sèches nomenclatures ne nous apprennent rien, même en supposant qu'elles soient exactes et qu'on puisse s'en fier aux Pourânas. Ces noms, qui se suivent un à un, sans autres renseignements, ne répondent à rien pour les Hindous eux-mêmes, à bien plus forte raison pour nous; et ils eussent été totalement ignorés que l'histoire n'y aurait rien perdu. Ce n'est pas que nous ne louions Prinsep de les avoir recueillis; mais c'est

[1] Prinsep et M. Edward Thomas, *Indian chronological Tables*, t. II, p. 131 et suivantes. Il y a de longues concordances jusqu'à l'an 1900 de notre ère.

une preuve de plus de l'impuissance de l'Inde dans le domaine historique. Elle n'a gardé de son passé que des souvenirs sans intérêt, et le peu qui a échappé à l'oubli ne mérite pas l'attention de la science, parce que ces débris sont à peu près inintelligibles.

Sera-t-il jamais donné à la philologie et à l'érudition européennes de dissiper ces obscurités que le temps épaissit chaque jour davantage? Pour ma part, je ne l'espère pas, tout en le désirant. Le problème paraît à peu près insoluble, non pas que la sagacité et l'intelligence nous manquent pour le résoudre; mais ce qui manque, ce sont les matériaux propres à élucider la question. Nous ne pourrions les trouver que dans une histoire sérieuse, et l'histoire nous fait absolument défaut.

J'ai essayé, dans une autre occasion[1], d'indiquer les causes principales qui avaient toujours empêché l'Inde, et l'on pourrait dire l'Asie entière, de s'élever à cette production virile de la pensée. Je ne reviendrai pas sur ces considérations; mais je les résumerai ici en disant que, si l'Inde est incapable d'écrire l'histoire, c'est qu'elle est incapable de pratiquer la science sous quelque forme que ce soit. La science ne peut se former et vivre que d'observation; et l'Inde n'a jamais su observer. Les faits extérieurs lui ont échappé d'une manière vraiment surprenante, et l'on ne pourrait pas en citer un seul qu'elle ait analysé et décrit un peu régulièrement, en se conformant à la réalité. Les faits humains dont se compose le tissu de l'histoire sont demeurés indéchiffrables pour elle, comme tous les autres. Le monde brahmanique est resté aveugle devant ce grand spectacle de la nature et de l'humanité; et il n'a rien compris ni à l'un ni à l'autre. Ce n'est que dans le monde grec qu'est née l'histoire, à peu près en même temps qu'y naissait la science; c'est de lui que nous les avons toutes deux reçues, pour les porter au point où nous les voyons aujourd'hui. Malgré notre orgueil, qui va jusqu'à la plus parfaite ingratitude, nous ne nous doutons pas encore du prodigieux héritage qui nous a été transmis. Pour en sentir tout le prix, il faut nous comparer à ces races, très-bien douées à tant d'autres égards, mais privées de ces dons-là, qui semblent si naturels et qui sont cependant si rares. Dans les annales de l'intelligence humaine, c'est la Grèce qui les a possédés la première; et, en rapprochant d'elle tous les autres peuples sans aucune exception, on peut trouver que c'est une des grâces les plus merveilleuses et les plus fécondes qui lui aient été départies. Avant elle, à côté d'elle, l'Inde et l'Asie en ont été absolument dénuées[2].

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1861, p. 465 et suivantes; articles sur l'*Archéologie indienne* de M. Christian Lassen. — [2] Il n'y a guère à ex-

L'esprit hindou, régénéré au contact de la civilisation chrétienne, pourra-t-il un jour réparer ce long oubli, ou plutôt acquérir des forces qu'il n'a jamais eues? Pourra-t-il reprendre toute l'histoire de ces quarante siècles écoulés, qui ont laissé, tout en disparaissant, des traces plus ou moins retrouvables, et ressusciter, comme nous le faisons pour nous-mêmes, tous les souvenirs d'un passé qui est le sien? Il n'y a rien là de tout à fait impossible, quoiqu'il y ait bien peu d'apparence à ce que ce vœu se réalise jamais. Des pandits savants, des pandits historiens et numismates! Pourquoi non? Le génie brahmanique, tout en s'égarant, a déployé jadis une puissance extraordinaire, et les œuvres qu'il a produites attestent toute sa force, malgré toutes ses erreurs. Mieux dirigé, avec l'enseignement et le secours de nos méthodes, il pourrait en arriver à faire aussi bien que nous; et l'on ne peut nier que des indigènes, instruits et laborieux comme ils pourraient l'être, ne fussent mieux préparés que des Européens pour reconstruire l'histoire de leur pays. Quand ils sauront assez clairement ce qu'ils doivent chercher, ils ont certainement plus de chances que d'autres de le découvrir. Ce serait un phénomène assez inattendu, mais très-curieux, que celui de notre érudition et de notre archéologie appliquées aux monuments de l'Inde par des brahmanes qu'inspirerait le patriotisme, et qui nous feraient connaître toute leur histoire en se l'apprenant à eux-mêmes.

En attendant ce jour, qui peut-être ne tardera pas à luire, nous devons remercier ceux qui, comme Prinsep et M. Edward Thomas, se dévouent à une tâche si ardue et parfois si ingrate. Quoique les résultats obtenus ne soient pas toujours en proportion des peines qu'ils ont coûtées, ce n'en est pas moins un grand mérite que de les chercher avec tant d'ardeur et de constance. On ne saurait croire toutes les connaissances variées que ces études exigent, et le nombre de langues qu'il faut interroger, si ce n'est posséder à fond. L'ouvrage de M. Edward Thomas en est un témoignage évident. Outre les langues classiques, c'est le sanscrit, c'est le pâli, le zend, le pehlvi, l'arabe, le persan, qu'il doit citer sans cesse; l'acquisition seule de ces idiomes serait déjà un labeur énorme; et ce n'est là toutefois qu'un instrument et comme une préparation. Les médailles mêmes qu'il faut interpréter offrent des difficultés bien autres, et elles résistent assez souvent, sans livrer le mot de l'énigme qu'elles renferment. Il faut un courage plus rare encore

cepter, dans toute l'Asie, que les historiens arabes; mais ils ne sont pas originaux; et, sans l'exemple des historiens grecs, il n'est pas à croire qu'ils eussent inventé d'eux-mêmes ce genre, où ils n'ont pas laissé que de montrer beaucoup d'aptitude.

que l'érudition, pour ne pas succomber à tant d'obstacles, et ne pas se rebuter de mécomptes si fréquents. Mais la numismatique est patiente, et elle amasse les faits spéciaux qui la concernent, jusqu'à ce que l'histoire vienne plus tard en donner la véritable clef, si jamais elle le peut.

Je ne terminerai pas cet article sans adresser un éloge bien mérité aussi à l'imprimeur d'un tel ouvrage. C'est à Hertford, dans une ville de rang inférieur, que M. Stephen Austin a trouvé le moyen d'achever une composition aussi compliquée et aussi difficile. Des planches nombreuses et très-délicates à reproduire, des caractères en huit ou dix langues mortes, sans parler de tableaux chargés de chiffres, ce sont là des problèmes typographiques qu'on n'aborde guère que dans les capitales les plus instruites et dans les établissements d'État les mieux fournis. Mais c'est un mérite de plus à M. Edward Thomas d'avoir pu s'associer le concours d'un tel imprimeur et dans un tel lieu[1].

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

[1] Depuis l'édition des Essais de Prinsep, M. Edward Thomas n'a cessé de travailler à la numismatique hindoue, et, en écrivant cet article, j'ai sous les yeux quatre brochures assez récentes qu'il y a consacrées (1864-1865), et qui sont des communications à la Société numismatique de Londres : 1° sur les Anciens poids indiens; 2° sur le Monnayage le plus ancien dans l'Inde; 3° sur les Monnaies bactriennes; 4° sur l'Identité de Xandramès et de Krananda. Ce dernier travail est le plus étendu. L'auteur y veut prouver que Krananda, ou Xandramès de Diodore de Sicile et de Quinte-Curce, était le plus puissant des neuf frères Nandas dont parle la tradition indienne, et, de plus, qu'il était bouddhiste. Ce qui donne une grande importance à cette recherche, c'est que Xandramès, ou Krananda, était contemporain d'Alexandre, et peut-être même un peu antérieur. Les monnaies de Krananda seraient alors les plus anciennes de toutes, et elles auraient précédé celles des rois bactriens. Elles paraissent être assez nombreuses. L'exemplaire décrit par M. Edward Thomas est tiré du British Museum et de la collection de J. Prinsep.

Saint-Martin, le Philosophe inconnu, sa vie et ses écrits, son maître Martinez et leurs groupes, d'après des documents inédits, par M. Matter, conseiller honoraire de l'Université de France, ancien inspecteur général des bibliothèques publiques, etc. 1 vol. in-8°, Paris, 1862, librairie académique de Didier.

La Correspondance inédite de L. C. de Saint-Martin, dit le Philosophe inconnu, *et Kirchberger, baron de Liebisdorf, membre du Conseil souverain de la république de Berne, du 22 mai 1792 jusqu'au 7 novembre 1797,* ouvrage recueilli et publié par L. Schauer et Alph. Chuquet, 1 vol. in-8°. Paris, 1862, chez Dentu, libraire-éditeur.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

En politique comme en religion, Saint-Martin s'associait à quelques-uns des préjugés de ses contemporains et applaudissait à leur œuvre de destruction, tout en condamnant leurs principes. Quelle était, en effet, la philosophie politique qui régnait en France, presque sans contestation, à la fin du XVIII[e] siècle, surtout pendant la période révolutionnaire? C'était celle que Rousseau enseigne dans le *Contrat social,* après en avoir posé les prémisses dans le *Discours sur l'inégalité des conditions,* et qui, réduite à ses éléments les plus essentiels, peut se résumer sans peine dans les trois propositions suivantes : 1° l'homme est naturellement bon et créé pour être heureux; aussi rien n'a-t-il manqué à son innocence et à son bonheur tant qu'il n'a écouté que la voix de la nature; 2° c'est la société, création artificielle de sa volonté, œuvre de pure convention, qui l'a rendu malheureux et qui l'a corrompu, en lui enlevant les avantages de l'état de nature, sans lui accorder ceux du contrat d'où elle tire son origine; 3° l'état de nature étant pour lui perdu sans retour, il faut au moins lui rendre la jouissance des biens de la société en rétablissant le pacte primitif, qui n'est pas autre chose que la souveraineté du peuple, ou la volonté générale substituée à toutes les volontés particulières. Or aucune de ces propositions

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1863, p. 418; pour le deuxième, celui de novembre, p. 677; pour le troisième, celui de janvier 1864, p. 32; pour le quatrième article, le cahier de février 1865, p. 106.

ne pouvait se concilier avec les opinions personnelles de Saint-Martin et les articles les plus importants de sa foi tant religieuse que philosophique.

Il se gardait bien d'admettre la bonté originelle de l'homme et sa félicité sous l'empire des lois actuelles de la nature, lui qui croyait, de toute la force de son âme, au dogme de la chute, dont il s'efforce de montrer les preuves tout à la fois dans la tradition et dans la conscience; dans les désordres de l'univers et ceux de la société. L'homme, selon lui, est un esprit tombé de l'ordre divin dans l'ordre naturel, et qui tend à remonter à son premier état[1]. Une seule des inquiétudes de l'âme humaine établit plus sûrement cette vérité que le contraire ne peut l'être par les assertions et les *balbutiements* des philosophes[2]. Comment expliquer autrement que par une aberration et un renversement de l'ordre primitif l'inégalité choquante qui existe chez les hommes et cette iniquité prolongée en vertu de laquelle, parmi des êtres issus de la même origine et composés de la même essence, les uns jouissent de tous les droits, tandis que les autres n'en ont aucun[3]? L'univers lui-même a gardé les traces de cette immense calamité, car il n'est plus que notre prison et notre tombeau, au lieu d'être pour nous une demeure de gloire[4]. « La désolation qui nous accable a pénétré jusqu'à lui, et il lui « reste assez de vie et de force pour la ressentir. L'univers est sur son lit « de douleurs, et c'est à nous, hommes, à le consoler. L'univers est sur « son lit de douleurs, parce que, depuis la chute, une substance étran« gère est entrée dans ses veines et ne cesse de gêner et de tourmenter « le principe de sa vie. C'est à nous à lui porter des paroles de conso« lation qui puissent l'engager à supporter ses maux. C'est à nous à lui « annoncer la promesse de sa délivrance et de l'alliance que l'éternelle « sagesse vient faire avec lui[5]. »

L'état de nature, tel que Rousseau l'a imaginé, n'ayant jamais existé, on ne saurait concevoir que la société ait été fondée par la seule volonté de l'homme, ou qu'elle soit une œuvre de convention. Comment en serait-il ainsi? Une œuvre de convention, un pacte semblable à celui qu'on nous présente sous le nom de *contrat social*, loin d'avoir donné naissance à la société, la suppose déjà établie depuis longtemps et parvenue à un degré de culture très-avancé. Il demande un si merveilleux accord dans les volontés, un développement si rare dans les idées et

[1] *Éclair sur l'association humaine*, édition Schauer. p. 16. — [2] *Lettre sur la Révolution française*, p. 22. — [3] *De l'essence des choses*, t. I, p. 47. — [4] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 97. — [5] *Ibid.* p. 56.

dans les sentiments, que, si un monument de cette espèce avait pu être fondé, n'importe à quelle époque, il serait impossible, malgré les ravages du temps, qu'il n'eût laissé sur la terre aucune trace de son existence[1].

Ce n'est donc pas un acte de la volonté humaine qui a créé la société. Serait-ce, comme l'a pensé Helvétius, le sentiment du besoin, la prévoyance du lendemain, le désir de placer sous la protection publique les provisions amassées pour notre subsistance? Cette cause est encore moins acceptable que la précédente; car on n'a jamais trouvé un peuple ni un gouvernement assez dégradé pour borner son ambition et ses efforts à la satisfaction des besoins de la nature animale; il n'y en a pas qui n'ait été plus occupé des soins de son honneur ou de sa gloire que de la conservation de sa vie et de son bien-être matériel. Au milieu de sa chute, l'homme a gardé le souvenir de sa splendeur perdue, et rien ne peut lui arracher l'espérance ni lui ôter l'envie de la reconquérir. Il peut, sous l'empire de l'ignorance et des passions, s'écarter par moment du but qui est placé devant lui; jamais il ne cesse de le poursuivre. « C'est ainsi, dit Saint-Martin, en appuyant sa pensée d'une ingé-« nieuse comparaison, c'est ainsi qu'un homme tombé dans un précipice « commence à gravir sur quatre pattes, comme les animaux, tandis « qu'auparavant il marchait droit sur ses deux pieds comme les autres « hommes; et, quoiqu'il se traîne, quoiqu'il tombe même à chaque ten-« tative qu'il fait pour se relever, le but qu'il se propose n'en est pas « moins évident[2]. »

Il y a pourtant des créatures humaines et des races entières tellement abaissées, que toutes les facultés de l'âme semblent, chez elles, vaincues et enchaînées par les appétits du corps ou engourdies par le sommeil d'une éternelle enfance. Telles sont, par exemple, les peuplades sauvages du nouveau monde. Mais ces races déshéritées ne connaissent pas le sentiment de la prévoyance. Comme Rousseau lui-même l'a remarqué, elles vont redemander le soir en pleurant leur lit de coton qu'elles ont vendu le matin, ne se doutant pas qu'elles en auront besoin quand la nuit sera revenue. C'est ce qui fait qu'elles ne songent point à faire des provisions pour le lendemain, qu'elles restent étrangères à la propriété individuelle et se passent de la protection qui lui est nécessaire[3]. Aussi n'ont-elles jamais pu former que des associations guerrières pour la défense de leur vie contre les attaques de leurs voi-

[1] *Éclair sur l'association humaine*, édition Schauer, p. 6. — [2] *Ibid.* p. 10, édition Schauer. — [3] *Ibid.* p. 4 et 7.

sins. L'idée même d'une association civile et politique, si humble qu'elle puisse être, ne s'est point présentée à leur esprit, et, quand les Européens les ont rencontrées, elles ont mieux aimé périr que de se plier à leurs lois et d'accepter les dons de leur civilisation.

Ce qui a trompé les publicistes, soit qu'ils appartiennent à l'école de Rousseau ou à celle d'Helvétius, sur l'origine de la société, c'est d'avoir méconnu la nature de l'homme et l'altération profonde dont elle a été atteinte, par conséquent les deux influences contraires qui se disputent dans son sein et la dominent tour à tour. Les uns n'y ont aperçu que les appétits et les instincts de la brute, oubliant entièrement ou n'ayant jamais su que l'homme est aussi une intelligence, un esprit, dont les facultés et les besoins jouent nécessairement un rôle dans la formation et le développement de l'ordre social. Les autres, en reconnaissant ces facultés supérieures, ne les comprennent que corrompues et viciées, non telles qu'elles sont en elles-mêmes ou qu'elles ont dû être dans l'origine. De là vient « qu'ils n'ont écrit qu'avec des idées dans une matière où ils au« raient dû n'écrire qu'avec des sanglots[1]. »

Non, la société n'est pas née de l'instinct de notre conservation physique ou de l'accord réfléchi des volontés; elle a ses racines dans les profondeurs de l'âme humaine, elle a ses lois écrites d'avance dans notre essence spirituelle, elle est aussi ancienne que l'homme, et ne peut avoir pour auteur que Dieu lui-même. C'est une vérité dont nous pouvons nous convaincre en quelque sorte par l'expérience, en observant de quelle manière s'engendrent et se conservent les sociétés particulières, c'est-à-dire les peuples, qui ne sont que des débris de la société universelle. Or les peuples et les gouvernements se forment d'eux-mêmes avec le concours du temps et à la faveur de circonstances dont l'homme est l'occasion plutôt que la cause, qu'il laisse faire plutôt qu'il ne les fait. Les lois qui se développent avec eux, leurs lois fondamentales et constitutives, ne sont pas non plus l'œuvre de la volonté et de la sagesse humaines; elles dérivent des lois supérieures de l'éternelle justice; elles sortent de la nature même des choses, et c'est précisément ce qui en fait la majesté et la force. La nature des choses, la nature de l'homme, voilà ce qui échappe constamment aux publicistes et aux philosophes du XVIII[e] siècle, parce que, au lieu de l'observer, ils ont voulu la *composer*[2].

On est étonné de rencontrer, au milieu des rêves du mysticisme, une conscience aussi exacte des faits, un sentiment aussi juste et aussi pro-

[1] *Éclair sur l'association humaine*, Introduction. — [2] *Lettre à un ami sur la Révolution française*, p. 20 et 21.

fond de l'histoire. Mais il faut considérer que c'est à l'exaltation même de son esprit que Saint-Martin est en grande partie redevable de ces qualités; car, en l'élevant au-dessus des hypothèses et des systèmes les plus accrédités de son temps, elle l'a préservé de l'aveuglement général, et lui a permis, grâce à la finesse naturelle de son jugement, de devancer, sur plus d'un point, la philosophie de son siècle. Malheureusement ces aperçus, d'ailleurs assez rares dans ses écrits, sont tellement enveloppés de nuages et enchevêtrés de chimères, que ce n'est pas sans effort qu'on réussit à les découvrir.

Des trois propositions qui nous représentent la substance du système de Rousseau, en voilà déjà deux complétement écartées par Saint-Martin; il ne lui était pas possible de traiter la troisième avec plus d'indulgence. La souveraineté du peuple est contenue implicitement dans l'hypothèse qui fait dériver la société d'un contrat. Or, puisque le principe a été convaincu de fausseté, comment conserver la conséquence? Puis, s'il est vrai que la Providence, au moyen des lois qui découlent de la nature des hommes et des choses, intervient dans la formation des peuples, pourquoi n'exercerait-elle pas la même influence sur leur législation et leurs gouvernements? « La souveraineté des peuples, nous « dit Saint-Martin [1], est leur impuissance. » C'est-à-dire qu'elle consiste à laisser faire la Providence, qui place à leur rang les nations et les individus, en les appelant, chacun suivant ses facultés, ses talents et ses forces, à concourir à l'accomplissement de ses desseins. Qu'un homme s'élève au milieu de ses semblables avec des facultés supérieures, avec le génie et les vertus qui le rendent digne du commandement et la volonté qui en est inséparable, personne ne l'empêchera d'arriver au rang qui lui appartient; la résistance qu'on voudra lui opposer engendrera de telles souffrances, qu'on sera obligé d'y renoncer [2]. Il en est de même des peuples considérés dans leur existence collective. « De tout temps, « dit Saint-Martin [3], les peuples servent alternativement de moyens à « l'accomplissement du grand œuvre de la Providence, selon leurs crimes « comme selon leurs vertus. » La Providence, d'après lui, règne dans l'histoire d'une manière aussi évidente que dans la nature; les peuples sont ses ministres, et les gouvernements sont les ministres des peuples, parce que Dieu leur communique l'esprit dont il a rempli la nature entière. Que les peuples essayent de résister à cette impulsion mystérieuse, ils la feront triompher indirectement par les calamités qu'ils attireront

[1] *Éclair sur l'association humaine*, p. 20. — [2] *Lettre sur la Révolution française*, p. 30. — [3] *Ibid.* p. 20.

sur leurs têtes; car ils démontreront, même par leurs crimes, les lois de la sagesse et de la justice divine. « L'histoire des nations, dit Saint-Mar-« tin avec une rare énergie d'expression, est une sorte de tissu vivant « et mobile où se tamise, sans interruption, l'irréfragable et éternelle « justice[1]. »

Mais, en ruinant la souveraineté du peuple, telle qu'on l'entend généralement, cette doctrine n'a-t-elle pas pour effet de nous montrer comme impossible l'existence de la liberté? Quel rôle reste-t-il à l'homme, si c'est Dieu qui fait tout? Saint-Martin ne se dissimule pas la difficulté; seulement il croit pouvoir la résoudre par un moyen qu'il appelle lui-même *une sainte hardiesse.* C'est la distinction qu'il établit entre la fatalité de l'amour et la fatalité servile imaginée par les poëtes et les philosophes. Dieu, dans son amour inépuisable pour ses créatures, a décidé que ses desseins, quoi qu'elles puissent faire, seront accomplis. Mais, comme il serait indigne de lui d'épancher sa grâce sur des êtres qui n'auraient avec lui aucune analogie, et qui, privés absolument de liberté, ne pourraient ni le comprendre ni l'aimer, il a laissé à l'homme le pouvoir de répondre ou de résister à ses avances[2]. C'est la traduction mystique de ce mot célèbre : *Fata volentem ducunt, nolentem trahunt.* Elle consiste, après avoir banni le libre arbitre des actions de l'individu et des œuvres de la société, à lui laisser pour dernier refuge le sentiment.

Saint-Martin oublie que le sentiment nous appartient encore moins que l'action et la volonté, et que, si la liberté humaine n'a pas d'autre asile, elle a véritablement cessé d'exister.

Saint-Martin fait valoir encore d'autres arguments contre le principe de la souveraineté du peuple. Ce qu'on entend par la souveraineté du peuple, c'est le règne de la volonté générale. Mais une volonté générale peut-elle se former dans une société corrompue comme la nôtre, divisée par l'intérêt, par les passions, par les opinions, par mille autres causes? A la place de la volonté générale, nous ne rencontrons donc que des volontés particulières qui se combattent, et dont la plus forte, non la plus juste, l'emporte sur les autres. Telle est précisément celle de cette portion de la nation, si nombreuse qu'elle puisse être, à laquelle on donne particulièrement le nom de *peuple.* A vrai dire, le peuple n'a pas de volonté, pas même une volonté particulière; il n'a que des passions, à l'aide desquelles d'autres que lui le conduisent à leur gré et le ploient à leur dessein. On n'a jamais écrit contre la sou-

[1] *Lettre sur la Révolution française,* p. 65 et 66. — [2] *Ibid.* p. 8 et 9.

veraineté de la multitude rien de plus ironique et de plus dédaigneux que ces lignes : « Qui ne sait que ce qu'on appelle *peuple* doit se considérer partout comme l'instrument le plus maniable pour tous ceux « qui voudront s'en servir, n'importe dans quel sens? Il leur est aussi « facile de le mouvoir pour faire le mal que pour faire le bien, et l'on « peut le comparer à un aiguillon dans la main du pâtre, qui l'emploie « à son gré pour conduire son bétail où il lui plaît, et qui, avec ce « même instrument, mène à sa volonté le bœuf au pâturage, au labou« rage ou à la boucherie[1]. »

D'ailleurs, la souveraineté du peuple ne s'exerce pas et ne s'est jamais exercée directement; elle passe à des délégués, des mandataires, des représentants, qui gouvernent et font les lois au nom de la nation, et qui tiennent du suffrage de leurs concitoyens leurs titres et leurs pouvoirs. Or le régime représentatif ne donne pas prise à moins d'objections que le principe dont il est la conséquence et l'application nécessaire. D'abord il est difficile de comprendre que la volonté générale, puisqu'elle n'est pas dans le peuple lui-même, puisse exister dans les représentants du peuple. On ne comprend pas davantage que la souveraineté, si elle existe quelque part chez les hommes, si elle réside véritablement dans la nation tout entière, puisse être déléguée ou représentée. Saint-Martin pense, comme Rousseau, que la souveraineté ne peut être représentée, par la raison qu'elle ne peut être aliénée, et que, dès l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il cesse d'être libre[2]. Mais il a soin d'ajouter que la souveraineté n'est pas un attribut de la nature humaine; ni les peuples ni les individus ne peuvent en revendiquer les prérogatives, parce que ni les uns ni les autres, comme il prend soin de le démontrer par l'histoire, ne sont les organes de la volonté générale. La volonté générale n'est pas seulement supérieure, elle est antérieure à toutes les volontés particulières, et il n'y en a pas d'autre à laquelle puisse s'appliquer cette définition que la volonté divine, « la volonté universelle de l'éternelle sagesse qui embrasse « tout[3]. »

On verra tout à l'heure quelles sont les règles de gouvernement et de législation que Saint-Martin a fait découler de cette idée mystique de la souveraineté. Mais, auparavant, il n'est pas sans intérêt de remarquer que ce contradicteur de Rousseau était en même temps le plus passionné de ses admirateurs, et que cet ennemi méprisant de la démo-

[1] *Éclair sur l'association humaine*, édition Schauer, p. 28. — [2] *Ibid.* p. 34. — [3] *Ibid.* p. 25.

cratie, après avoir salué la Révolution française avec des transports d'enthousiasme, a écrit en son honneur non pas une apologie, mais un hymne.

Rousseau, avec lequel d'ailleurs il se trouve de nombreuses ressemblances[1], est pour lui plus qu'un grand écrivain, plus qu'un homme de génie; il le regarde comme un envoyé du ciel, « comme un prophète « de l'ordre sensible, » qui a répandu sur la nature humaine la plus vive clarté. Mieux que personne il en a signalé les difformités; mais, n'en connaissant ni l'origine ni le remède, faute d'avoir été initié à une science supérieure, il n'a tiré aucune conclusion utile des vérités qu'il a aperçues, et même il les a compromises par des paradoxes. « Son âme « délicieuse et divine a frémi d'indignation en envisageant les abomina- « tions où il a vu que l'homme civil et l'homme politique étaient arrivés, « sans observer le point faux d'où ils étaient partis dès l'origine; et, « trouvant le sauvage moins vicieux, il a employé toute son éloquence « pour nous persuader qu'un état négatif était le seul terme auquel nous « puissions tendre, et la seule perfection à laquelle nous puissions arri- « ver[2]. — Si cet homme rare et doué de si grands dons, dit-il ailleurs[3], « avait eu le bonheur de tomber en des mains éclairées, quel fruit n'au- « rait-il pas produit? Ses ouvrages sont d'une philosophie si profonde, « qu'on ne peut trop admirer la force de son génie; il a été seul infini- « ment loin dans une carrière où Voltaire n'a seulement pas mis le pied. « Il a frappé sur de véritables bases, sur des cordes parfaitement so- « nores, et il en a tiré des sons qui ont droit de surprendre les plus « instruits. »

Trouvant avec Rousseau que la société, telle qu'elle existait jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, était radicalement pervertie, qu'il n'y avait plus rien dans ses institutions, dans ses mœurs, dans son esprit même, qui ne fût en opposition avec la raison et avec la justice, avec les lois et les besoins véritables de notre nature; mais convaincu en même temps que, dans un tel état de corruption, elle n'avait rien à attendre de la sagesse humaine, et qu'il ne fallait rien moins pour la régénérer, pour la sauver, qu'une intervention extraordinaire de la Providence, il n'est pas étonnant que Saint-Martin ait accueilli la Révolution avec un mélange de bonheur et de religieux respect, comme un événement surnaturel, comme une grâce et un châtiment tout ensemble, comme une œuvre d'expiation et de rédemption. C'est pour cela qu'elle lui ap-

[1] *Portraits historiques*, n° 60. — [2] *Lettre sur la Révolution française*, p. 34. — [3] *Œuvres posthumes*, t. II, p. 327 et 328.

paraît, tantôt comme un sermon en action destiné à édifier le genre humain, tantôt comme une miniature du jugement dernier, tantôt « comme une leçon qu'on nous donne pour nous apprendre à mieux « dire notre *Pater* que nous ne le faisons communément [1]. » La même idée le poursuit comme une obsession à travers tous ses ouvrages; mais nulle part il n'y insiste avec autant de force, nulle part il ne la développe avec autant d'originalité et d'abondance que dans sa *Lettre à un ami sur la Révolution française* [2]. Ce remarquable écrit est d'autant plus digne de nous arrêter quelques instants, qu'il a été certainement le modèle dont s'est inspirée, en traitant le même sujet, l'imagination ardente de l'auteur des *Considérations sur la France.*

Dès le début l'auteur nous expose sa profession de foi. Il croit voir, dit-il, la Providence se manifester à chaque pas que fait la Révolution, car, à chaque pas, elle fait éclater à nos yeux de nouveaux prodiges. Rien de ce qui lui appartient ne s'explique par des causes naturelles; aucune force humaine ne pouvait produire les faits merveilleux, *féeriques*, dont elle nous donne le spectacle; aucune pensée humaine, avant de les avoir vus accomplis, ne pouvait les concevoir. Aussi est-il permis de dire que la main cachée qui a dirigé la Révolution serait seule capable d'en écrire l'histoire. Il faut être insensé ou de mauvaise foi pour n'y pas voir, écrite en traits de feu, l'exécution d'un décret de la sagesse éternelle, et ne pas s'écrier en sa présence, comme les magiciens d'Égypte devant les miracles de Moïse : « Ici est le doigt de « Dieu ! »

La Révolution n'est pas seulement un événement surnaturel, dans ce sens qu'elle échappe à la volonté et à la puissance de l'homme; elle est aussi un événement universel, et c'est à tort qu'on lui a donné le nom de *Révolution française;* car, si elle a commencé par un grand État comme la France, c'est pour écraser les ennemis qui ont entouré son berceau et s'étendre ensuite, avec l'énergie que donne la lutte et avec le prestige de la victoire, à tous les autres peuples. Elle est la révolution du genre humain et elle ne peut être mieux définie dans sa cause et dans ses effets que si on l'appelle *une image du jugement dernier.* A voir ce monarque, le plus puissant de l'Europe, renversé en quelques jours de son trône et son trône précipité après lui; à voir ces grands, ces premiers ordres du royaume, s'enfuir avec terreur, poussés par une main

[1] *Œuvres posthumes,* t. I, p. 405-406. — [2] En voici le titre exact : *Lettre à un ami, ou considérations politiques, philosophiques et religieuses sur la Révolution française.* Paris, l'an III (1795), 80 pages in-8°.

invisible, et tous ces opprimés reprendre en un instant les droits qu'ils avaient perdus depuis des siècles, ne dirait-on pas que la trompette du jugement dernier s'est fait entendre, que les puissances de la terre et des cieux sont ébranlées, que les bons et les méchants vont tout à l'heure recevoir leur récompense? C'est la convulsion de tous les pouvoirs humains se débattant, avant d'expirer, contre une force mystérieuse qu'ils n'ont point soupçonnée et qui va régner à leur place.

Mais pourquoi cette crise terrible? Dans quel but Dieu l'a-t-il infligée à l'humanité? Quels biens doit-elle lui apporter en compensation des maux qu'elle lui fait souffrir? Selon Saint-Martin, la Providence, en déchaînant la Révolution, a eu pour dessein de réveiller l'homme d'un sommeil de mort qui étouffait ses plus nobles facultés, de le rappeler à lui par l'effroi et la douleur, de le régénérer par l'intermédiaire de la société, et de régénérer la société elle-même par la destruction des abus contenus dans son sein, par l'anéantissement des pouvoirs qui ont été les instruments de sa corruption. La Révolution fera l'office d'une opération de chirurgie pratiquée par une main savante pour extirper du corps social les corps étrangers qui lui ont inoculé tous ses vices.

Ces corps étrangers dont l'extraction est devenue nécessaire, ces pouvoirs usurpés qu'il s'agit de faire disparaître, sont au nombre de deux: l'Église et la royauté. Si l'on n'y joint pas la noblesse, comme semblent le demander le rôle oppressif qu'elle a joué dans l'histoire et les priviléges iniques dont elle avait joui, c'est que, longtemps avant 89, elle n'était plus que l'ombre d'elle-même. Saint-Martin, sur ce point, tient presque le même langage que M. de Tocqueville dans l'*Ancien régime et la Révolution*. « La noblesse, dit-il[1], cette excroissance monstrueuse « parmi des individus égaux par leur nature, ayant déjà été abaissée en « France par quelques monarques et par leurs ministres, n'avait plus à « perdre, pour ainsi dire, que de vains noms et des titres imaginaires. » Il n'en était pas de même de l'Église et de la royauté. Restée en possession des fruits de leurs usurpations et de leurs droits mensongers jusqu'à l'heure de leur chute, elles devaient être frappées sans pitié par la main vengeresse qui a conduit la Révolution.

Laquelle des deux a été la plus coupable? Saint-Martin, comme si Dieu l'avait mis dans sa confidence, n'hésite pas à déclarer que c'est l'Église. Il reconnaît en elle la cause première des maux qui ont désolé la société et une des sources les plus fécondes de ses vices. A la faveur de l'autorité qu'elle s'est arrogée sur eux, elle a corrompu les rois, et

[1] *Lettre sur la Révolution française*, p. 13.

par les rois elle a corrompu les peuples. Pourvu qu'on donnât satisfaction à sa cupidité et à son orgueil, sa consécration était assurée à tous les abus du despotisme. Telle a été, dans tous les temps, sa conduite envers les hommes; à l'égard de Dieu elle a été plus criminelle encore, car son ambition ne tendait à rien moins qu'à se substituer à lui. « Selon toutes les Écritures, dit Saint-Martin [1], et plus encore selon « le livre indélébile écrit dans le cœur de l'homme, la Providence vou-« drait être le seul Dieu des peuples, parce qu'elle sait qu'ils ne peuvent « être heureux qu'avec elle; et le clergé a voulu lui-même être pour eux « cette Providence. Il n'a cherché qu'à établir son propre règne tout en « parlant de ce Dieu, dont souvent il ne savait pas même défendre « l'existence. » Jusque-là Saint-Martin ne se distingue pas des philosophes, qui sont l'objet habituel de ses railleries et de ses dédains; mais on retrouvera dans les lignes suivantes le mystique spéculatif qui, dans son enthousiasme chimérique, croit hâter le règne de Dieu en supprimant les temples, les autels et le culte extérieur. « Il lui avait été dit (au « clergé) qu'il ne resterait pas pierre sur pierre du temple bâti par la « main des hommes; et, malgré cette sentence significative, il a couvert « la terre de temples matériels dont il s'est fait partout la principale « idole [2]. » Sans temples ni autels, le ministère sacré, le prêtre lui-même n'est-il pas de trop? Saint-Martin ne paraît pas éloigné d'accepter cette conséquence, lorsque, dans un langage indigne de sa belle âme, avec des expressions empruntées aux plus vulgaires passions de la démagogie, il reproche aux membres du clergé catholique de garder pour eux le droit d'interpréter les livres saints, d'en faire un *tarif d'exactions* sur la foi et d'être *les accapareurs des subsistances de l'âme.* « On ne saurait « concevoir, a-t-il soin d'ajouter, qu'il y ait, aux yeux de Dieu, un plus grand « crime, parce que Dieu veut alimenter lui-même les âmes des hommes « avec l'abondance qui lui est propre, et qu'elles soient, pour ainsi dire, « comme rassasiées par sa plénitude. » S'il en est ainsi, l'acte d'accusation que Saint-Martin a dressé contre l'Église pouvait être singulièrement abrégé : son seul tort c'était d'exister.

La royauté, selon lui, a été moins criminelle, puisqu'elle s'est bornée le plus souvent à suivre l'impulsion qu'elle recevait de l'Église, et à commettre des excès de pouvoir qu'elle savait d'avance justifiés au nom du ciel. Cependant elle a mérité, elle aussi, un châtiment exemplaire. Tous les monarques de la terre ont dû expier, par la chute du plus grand d'entre eux, un orgueil qui leur est commun; l'orgueil qui leur a per-

[1] *Lettre sur la Révolution française*, p. 14. — [2] *Ibid.*

suadé que toute une nation est concentrée dans un homme, « tandis « que c'est à tous les hommes d'un État à s'oublier pour se dévouer, et « ne se voir que dans la nation[1]. »

Les ennemis de l'Église et les ennemis de la monarchie se figurent que tout sera fini quand ils seront parvenus à détruire ces deux puissances. Ils ne se doutent pas, dans leur aveuglement, que leurs coups portent plus loin, et que la Providence se sert d'eux pour abolir sur la terre, par le bras même de l'homme, « le règne de la vaine puissance « de l'homme. » Aussi la Révolution est-elle, à proprement parler, une guerre divine, une guerre de religion, et même la seule guerre de religion qui ait éclaté dans le monde depuis celle que les Hébreux ont soutenue contre le paganisme pendant toute la durée de leur existence[2]. En effet, les guerres de l'islamisme ne nous offrent pas plus qu'une esquisse de guerre religieuse : elles se bornaient à détruire, et ne bâtissaient point. Les guerres des croisades et de la Ligue, celles qui naquirent de la réforme et du schisme d'Angleterre, n'étaient que des guerres d'hypocrisie : elles ne détruisaient ni ne bâtissaient, « au lieu que la guerre actuelle, « toute matérielle et humaine qu'elle puisse paraître aux yeux ordinaires, « ne se borne point à des démolitions, et elle ne fait pas un pas qu'elle « ne bâtisse[3]. »

Mais ici nous touchons à la partie la plus épineuse de la doctrine politique de Saint-Martin.

Comment la Révolution est-elle une œuvre d'édification, et qu'est-ce qu'elle est en train de construire? Quelle forme de gouvernement, quel système de législation verrons-nous sortir des ruines qu'elle a faites? A quels signes reconnaîtrons-nous ce règne de la Providence qui va bientôt succéder à celui des hommes? Par quels organes sera-t-il accompli? C'est à cette question, déjà traitée en partie dans la *Lettre sur la Révolution française*, que répond particulièrement l'*Éclair sur l'association humaine*[4].

Le gouvernement de Dieu, ou celui que les hommes prétendent occuper à sa place par procuration, s'appelle la *théocratie*, et c'est aussi le nom sous lequel Saint-Martin désigne le régime qu'il préfère, et dont il prédit l'avénement, non-seulement pour la France, mais pour le monde entier. « J'ai avancé, dit-il, dans ma Lettre (la *Lettre sur la Révolution*) « qu'il n'y avait de vrai gouvernement que le gouvernement théocra- « tique; je le répète ici authentiquement, et je ne fais aucun doute que

[1] *Lettre sur la Révolution française*, p. 16. — [2] *Ibid.* p. 18 et 19. — [3] *Ibid.* — [4] Une brochure in-8°; Paris, an v (1797).

« ce serait à ce terme final que se réduiraient tous ceux qui cherche-
« raient de bonne foi et de sang-froid à scruter ces vastes profondeurs;
« car l'égarement du premier homme tenant à l'ordre divin, il fallait que
« la punition, les douleurs qui en résultent, les remèdes et la guérison
« qu'il en pouvait attendre, tinssent également de cet ordre sublime.
« Or il n'y a que Dieu qui connaisse et puisse diriger l'esprit de l'homme
« dans ces sentiers; et l'homme qui de lui-même s'en arrogerait le privi-
« lége serait un imposteur et un ignorant[1]. »

Il va de soi que la théocratie de Saint-Martin ne ressemble à aucune de celles qui ont existé ou qui existent encore. Elle ne repose pas, comme celle de l'antiquité biblique, sur un texte sacré, sur une loi immuable conservée dans un livre; ni, comme celle du moyen âge chrétien, sur l'autorité d'un souverain pontife, chef infaillible de l'Église, et sur l'Église, arbitre suprême des États. Non, l'auteur de l'*Éclair sur l'association humaine* n'admet, comme il le déclare expressément, qu'une théocratie *naturelle* et *spirituelle*[2], c'est-à-dire qui n'a été ni fondée ni organisée de main d'homme, qui n'est renfermée dans aucune constitution régulière, ne s'exerce sous aucune forme déterminée, et n'a pour base que ce fatalisme mystique dont nous avons parlé précédemment. Un tel gouvernement est bien difficile à saisir dans la pratique et non moins difficile à définir en théorie. Cependant Saint-Martin a essayé de faire l'un et l'autre.

Il nous montre d'abord l'homme tel qu'il était avant sa chute, ou du moins tel qu'il aurait été sans elle, pénétré tout entier de l'esprit de son Créateur, avec lequel il serait resté étroitement uni, et par ce même esprit, esprit de sagesse et d'amour, animé du plus tendre dévouement à l'égard de ses semblables. La société, dans cet état primitif, le plus parfait de tous, parce qu'il est le plus rapproché de notre origine, aurait formé une *république divine*, un peuple de frères, où la vertu et la piété auraient tenu lieu de lois, et qui n'aurait pas connu d'autre maître que la Providence.

Par la suite des temps et l'accroissement du nombre des hommes, il aurait pu arriver que cette harmonie admirable fût légèrement troublée, et que la vertu toute seule, que les sentiments de la piété et de la fraternité ne fussent plus suffisants pour relier entre eux tous les membres du corps social; alors la vertu aurait appelé à son secours la justice, c'est-à-dire la loi, interprète du droit, du droit éternel tel qu'il est écrit dans

[1] *Éclair sur l'association humaine*, p. 16, éd. Schauer. — [2] *Lettre sur la Révolution*, p. 75.

la conscience de l'homme de bien; et, à la république divine, à la fraternité originelle, aurait succédé la société civile. Mais, dans cette société civile naturelle, c'est-à-dire idéale, les lois, bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui, auraient eu le caractère d'un enseignement plus que d'un commandement; elles auraient parlé le langage de la persuasion, non celui de la rigueur; elles auraient indiqué ce qu'il faut faire pour être heureux et vivre en paix avec ses semblables, elles n'auraient pas eu besoin de l'exiger par la contrainte.

Si pourtant ces conseils étaient restés stériles pour quelques-uns; si ces lois si douces et si sages avaient été plusieurs fois violées, on aurait reconnu la nécessité d'une répression matérielle pour ceux qui oseraient les enfreindre dans l'avenir, et aux lois civiles seraient venues se joindre les lois pénales. Le pouvoir de punir la violation des lois civiles, c'est-à-dire des lois de la justice, n'est pas autre chose, d'ailleurs, que la justice elle-même. C'est le droit de légitime défense étendu de l'homme physique à l'homme moral, et de l'individu à la société, ou, pour nous servir des termes que Saint-Martin affectionne, de l'*homme animal* à l'*homme esprit*. Mais la naissance des lois pénales ne peut se concevoir sans une autre institution : celle d'une force publique d'où elles tirent leur efficacité et à laquelle la société doit sa conservation; celle d'un pouvoir répressif et coërcitif qui doit s'exercer à la fois au dedans et en dehors du corps social; au dedans contre ses membres rebelles et en dehors contre les attaques des sociétés étrangères, s'il en existe plusieurs en même temps. Grâce à l'existence de ce pouvoir, la même association, qui n'avait tout à l'heure qu'un caractère purement civil, devient une société politique.

A vrai dire, ces trois sociétés n'en forment qu'une seule, elles n'ont jamais pu et ne pourront jamais exister séparément; car elles répondent à autant de principes dont l'union indissoluble et le développement simultané constituent la nature humaine, à savoir : l'amour, la justice et la force, ou, pour employer encore ici les expressions de Saint-Martin, les vertus naturelles, les facultés judiciaires, les forces coërcitives et répressives[1]. L'essence, le but, la condition suprême de cette société unique, type complet de l'association humaine, c'est que la force y soit au service de la loi, en supposant que la loi soit l'expression de la justice; c'est que la justice, à son tour, ait sa meilleure et plus solide garantie dans la vertu, c'est-à-dire dans la moralité et dans la piété des individus.

[1] *Lettre sur la Révolution*, p. 25 et 29.

Cette société n'est-elle qu'un but idéal proposé à l'homme dans l'avenir? ou a-t-elle déjà existé dans un temps voisin de sa naissance? Saint-Martin flotte entre ces deux opinions, sans oser se prononcer. Il paraît soutenir la première dans sa *Lettre sur la Révolution;* il semble pencher vers la seconde dans l'*Éclair sur l'association humaine*[1]. Mais, avec l'une ou avec l'autre, il est pleinement convaincu que la société sera un jour ce qu'elle doit être, et que ce jour est moins éloigné qu'on ne pense. Ne fallait-il pas nettoyer l'aire avant d'y apporter le bon grain[2]?

Mais dire quel sera l'esprit, quels seront les principes généraux et, en quelque sorte, métaphysiques, quelles seront les vertus et les mœurs de la société nouvelle, ce n'est pas encore nous apprendre sous quelle forme elle sera gouvernée, qui exercera dans son sein les attributions, nous n'osons pas dire de la souveraineté, puisqu'elle est tout entière dans les mains de Dieu, mais de la puissance publique. De si peu d'importance que soit cette question pour un théosophe, elle en a une cependant pour l'immense majorité des hommes. Voici comment Saint-Martin a essayé de la résoudre :

La forme de gouvernement est indifférente, ou, du moins, ne doit être considérée que comme un objet secondaire. « Le gouvernement n'est « que la partie extérieure du corps social, tandis que l'association, consi- « dérée dans son objet et dans ses divers caractères, en est la substance. « Quelque forme que les peuples emploient pour leur gouvernement, « le fond de leur association doit rester le même et avoir toujours le « même point de vue..... Si le gouvernement n'est que la forme exté- « rieure du corps social, et si l'association, considérée dans son but mo- « ral, en est la substance et le fond, ce serait de la nature même de cette « association que l'on devrait attendre le patron de sa forme, comme la « forme d'un arbre dérive essentiellement de la nature de son germe. Il « ne faudrait pas non plus être surpris de voir changer le gouvernement « selon les âges et les besoins de l'association, de même que nous ne « voyons point l'homme fait être vêtu de la même manière que dans son « enfance[3]. »

Ces idées, exprimées à une époque de fanatisme révolutionnaire, font honneur au bon sens de Saint-Martin, et ne seraient certainement pas désavouées par la philosophie politique de notre temps; mais le fatalisme religieux, sous le nom de *théocratie*, prend bien vite sa revanche.

Malgré son impartialité, ou, si l'on veut, son indifférence pour les

[1] Voyez particulièrement p. 23 et 24. — [2] *Lettre sur la Révolution*, p. 78. — [3] *Ibid.* p. 51 et 52.

diverses formes de gouvernement, Saint-Martin, faisant une concession aux idées démocratiques de son temps, veut bien admettre que les autorités, et particulièrement les assemblées issues du suffrage universel au nom de la souveraineté du peuple, suffisent parfaitement à ce qu'il appelle les *affaires de ménage* de l'État, c'est-à-dire aux questions d'administration, de police et de finances; mais, pour la politique proprement dite, pour ce qui touche à la partie essentielle de la législation et du gouvernement, il faut, selon lui, des pouvoirs émanés de Dieu lui-même, et des hommes prédestinés qui, pleins de son esprit, les exercent en son nom et à sa gloire, pour l'avancement moral et spirituel de la société. « N'est-ce pas, dit-il[1], le père de famille qui choisit les gouver« nantes et les instituteurs de ses enfants, ainsi que les fermiers et les « laboureurs de ses terres? Et sont-ce jamais les gouvernantes, les ins« titutrices, les fermiers et les laboureurs, qui choisissent le père de fa« mille? »

Sans une délégation d'en haut, aucune loi ne peut s'expliquer; car toute loi réclamant une sanction ou un châtiment, toute loi, pour parler la langue de Saint-Martin, devant porter sa *mulcte* avec elle, il est impossible qu'elle soit le résultat d'une convention, qu'elle puisse être considérée comme un des articles du contrat social. On ne s'engage point par contrat à se laisser punir; on accepte bien la loi, on n'accepte pas la punition, du moins pour soi; et cela suffit pour ôter à la loi tout caractère obligatoire. D'ailleurs, si les lois étaient ce qu'elles devraient être; si, rédigées sous l'inspiration de la sagesse divine par une autorité digne de lui servir d'interprète, elles n'étaient que l'expression de la nature des choses, il serait inutile d'y ajouter aucune disposition pénale; elles porteraient en elles-mêmes leur sanction, et celui qui les violerait serait assez châtié par les conséquences inévitables de sa faute[2]. Parmi les peines qui sont aujourd'hui infligées aux coupables, il en est une surtout qui disparaîtrait dans ces conditions, parce qu'elle est inique en soi et radicalement impuissante. La peine de mort, selon Saint-Martin, est inique en soi, parce qu'une des premières règles de la justice pénale, c'est qu'il n'est pas permis d'ôter à un criminel ce qu'il serait impossible de lui rendre, s'il venait à profiter de la punition et à rentrer dans l'ordre. La peine de mort est, de plus, radicalement impuissante, « parce que cette peine n'est plus une punition, mais une « destruction, qui devient inutile au coupable et qui n'est guère plus

[1] *Éclair sur l'association humaine*, p. 33. — [2] *Ibid.* p. 36; *Lettre sur la Révolution*, p. 63 et 64.

« profitable aux méchants qui en sont les témoins[1]. » — « Tuer, dit-il « ailleurs[2], est une punition qui n'effraye que l'homme de matière et « amende rarement l'homme moral. » Au lieu de tuer, il vaudrait mieux ressusciter et environner les coupables de la lumière de leurs crimes.

Mais comment les reconnaîtrons-nous ces êtres privilégiés, ces représentants de la Providence, ou, comme Saint-Martin les appelle encore, ces *commissaires divins*[3]. qui sont appelés à régénérer la société en renouvelant les lois, et à conduire les peuples vers l'accomplissement de leurs destinées? On les reconnaîtra à plusieurs signes que l'auteur de la *Lettre sur la Révolution française* prend soin de nous indiquer. D'abord, quoique semblables, par leur nature, aux autres hommes (car il ne s'agit pas de s'élever au-dessus de la nature humaine, mais d'y rentrer, au contraire), ils se distingueront d'eux par la supériorité de leurs facultés et de leurs lumières. Le spectacle de l'iniquité et de l'anarchie les fera souffrir davantage, et ils éprouveront à un plus haut degré le besoin de l'ordre et de la justice. Ensuite, ils auront une foi inébranlable dans leur autorité ou dans leur mission, et ils emploieront toute leur énergie à la faire accepter au nom de la justice même. Enfin, les peuples, croyant voir en eux leurs libérateurs, se soumettront volontairement à leur empire, courront au-devant d'eux « par leurs votes ou par leurs désirs, » et s'abandonneront à leur volonté et à leur sagesse, persuadés qu'elles attireront sur eux les dons de la bonté et de la sagesse divines[4]. C'est dans cet abandon ou cet acte d'abdication que Saint-Martin fait précisément consister l'exercice de la souveraineté du peuple telle qu'il la comprend. Par conséquent, la souveraineté du peuple, c'est pour lui la même chose que la dictature, pourvu qu'elle soit acceptée volontairement, sinon consacrée après coup par le suffrage universel. Et c'est dans cette forme irrégulière du pouvoir absolu qu'il trouve aussi la réalisation de la vraie théocratie.

C'est le fatalisme qu'il fallait dire; car, avec de tels principes, il ne reste, comme nous l'avons déjà remarqué, aucune place à la liberté humaine, ni à celle des peuples, ni à celle des individus. Les peuples sont livrés sans défense à leurs dictateurs, et les dictateurs sont des instruments dans la main de Dieu. Le pouvoir absolu, dans ce système, n'apporte pas même avec lui la compensation de la régularité et de la stabilité. Pourquoi donc, si c'est Dieu seul qui règne sur les peuples et lui seul qui les gouverne, les rois héréditaires ne seraient-ils pas aussi

[1] *Éclair sur l'association humaine*, p. 37. — [2] *Lettre sur la Révolution*, p. 64. — [3] *Ibid.* p. 60. — [4] *Ibid.* p. 60 et 61. Voir aussi p. 30.

bien dans sa main que les dictateurs? Pourquoi leur a-t-il permis d'abuser à ce point de leur autorité, qu'il a fallu les renverser et renouveler la société elle-même? Mais, au lieu de discuter cette étrange politique, nous aimons mieux montrer le parti qu'en a tiré Joseph de Maistre, en empruntant à Saint-Martin la plupart de ses jugements et de ses principes.

Qu'on ouvre les *Considérations sur la France*[1], on verra, dès les premières lignes, que la Révolution y est appréciée exactement de la même manière que dans la Lettre de Saint-Martin; et à la similitude de la pensée vient se joindre quelquefois celle de l'expression : « Jamais la « Divinité, dit l'auteur des *Considérations*[2], ne s'était montrée d'une ma- « nière si claire dans aucun événement humain. » Il prononce à chaque instant, comme Saint-Martin, les noms de *miracle* et de *magie*. Il pense que, devant la paix et la royauté, « la *magie noire*, qui opère dans ce « moment, disparaîtrait comme un brouillard devant le soleil. » Saint-Martin, comme nous l'avons fait remarquer, aperçoit dans la Révolution une expiation en même temps qu'un instrument de salut. De Maistre, dans les lignes qui suivent, exprime la même idée : « Toutes les vies, « toutes les richesses, tous les pouvoirs, étaient dans les mains du pou- « voir révolutionnaire; et ce monstre de puissance, ivre de sang et de « succès, phénomène épouvantable, qu'on n'avait jamais vu et que, sans « doute, on ne reverra jamais, était tout à la fois un châtiment épou- « vantable pour les Français et le seul moyen de sauver la France[3]. »

On se rappelle que, selon Saint-Martin, la première et la plus grande part de ces rigueurs devait atteindre le clergé, parce que, au lieu de rester l'exemple de toutes les vertus, il avait donné le signal de la décadence. Telle est aussi l'opinion de Joseph de Maistre. « On ne saurait « nier, dit-il[4], que le sacerdoce n'eût besoin d'être régénéré; et, quoique « je sois fort loin d'adopter les déclamations vulgaires sur le clergé, il « ne me paraît pas moins incontestable que les richesses, le luxe et la « pente générale des esprits vers le relâchement, avaient fait décliner ce « grand corps; qu'il était possible souvent de trouver sous le camail un « chevalier au lieu d'un apôtre; et qu'enfin, dans les temps qui précé- « dèrent immédiatement la Révolution, le clergé était descendu, à peu « près autant que l'armée, de la place qu'il avait occupée dans l'opinion « générale. »

[1] Publiées pour la première fois à Lausanne en 1796, un an après la *Lettre* de Saint-Martin. Nous avons sous les yeux l'édition de Lyon, portant la date de 1834. — [2] Ch. I, p. 9. — [3] *Ibid.* p. 22. — [4] *Ibid.* p. 26.

Quand on a lu, dans la *Lettre à un ami sur la Révolution française*, et dans l'*Éclair sur l'association humaine*, que l'homme, depuis sa chute, a perdu la faculté législative, et que sa sagesse politique ne peut se donner carrière que dans les sphères inférieures du Gouvernement; qu'on ne crée pas à coups de majorité des lois capables de durée; qu'un peuple ne change pas à volonté sa constitution; qu'il ne se donne pas et n'exerce pas par lui-même la souveraineté, on croit retrouver comme un écho de ces paroles dans plusieurs passages des *Considérations sur la France :* « Nulle grande institution ne résulte d'une délibération. » — « Jamais il « n'exista de nation libre qui n'eût dans sa constitution naturelle des « germes de liberté aussi anciens qu'elle, et jamais nation ne tenta effi- « cacement de développer, par ses lois fondamentales écrites, d'autres « droits que ceux qui existaient dans sa constitution naturelle. » — « L'homme peut tout modifier dans la sphère de son activité, mais il « ne crée rien : telle est sa loi, au physique comme au moral. L'homme « peut, sans doute, planter un pepin, élever un arbre, le perfectionner « par la greffe et le tailler en cent manières; mais jamais il ne s'est « figuré qu'il avait le pouvoir de faire un arbre. Comment s'est-il ima- « giné qu'il avait celui de faire une constitution[1] ? » On ne peut s'empêcher de remarquer que la comparaison même dont se sert de Maistre a été employée, dans la même occasion, par Saint-Martin.

A l'exemple de Saint-Martin, de Maistre admet, dans certains cas, pour réformer les lois et fonder subitement une constitution, l'intervention d'un homme suscité par la Providence, dont les œuvres mêmes font reconnaître la mission : « Il parle, et il se fait obéir. » Seulement de Maistre a soin d'ajouter que de tels hommes sont nécessairement « rois ou éminemment nobles[2]. »

Enfin les deux écrivains se rencontrent encore dans cette pensée, que Dieu règne dans l'histoire comme dans la nature, qu'il est le premier moteur, le premier instigateur de toutes les institutions, de tous les pouvoirs qui ont quelque durée, et des grandes révolutions destinées tout à la fois à les régénérer et à les châtier, quand ils s'écartent de leur but. C'est ce que l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* appelle « le gouvernement temporel de la Providence. » Pour lui aussi les dépositaires de la puissance publique sont dirigés, dans tous leurs actes, par une cause surhumaine; mais il soutient que les rois seuls, les rois héréditaires, sont les ministres de la sagesse de Dieu, tandis que les

[1] *Considérations sur la France*, ch. VI. p. 81-91. Le titre seul de ce chapitre dit tout : *De l'influence divine dans les constitutions politiques.* — [2] *Ibid.* p. 85.

auteurs de révolution et les magistrats populaires ne sont que les instruments de sa vengeance placés dans les mains du prince des ténèbres [1]. Lui aussi, il fait reposer la société sur les fondements de la théocratie; mais la théocratie, telle qu'il la comprend, n'est pas cette puissance invisible, insaisissable, indéfinie, dont s'est éprise l'âme tendre et rêveuse de Saint-Martin; elle a, pendant plusieurs siècles, régné effectivement sur les nations et sur les rois; elle a un corps aussi bien qu'un esprit; elle a un représentant visible qui s'appelle le Pape.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Comicorum latinorum, præter Plautum et Terentium, reliquiæ. Recensuit Otto Ribbeck. Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1855, in-8° de XX-413 pages.

QUATRIÈME ARTICLE [2].

Fabula togata : Titinius, Atta, Afranius.

La comédie latine ne retrouva quelque nouveauté que lorsque, s'enhardissant à peindre plus directement les mœurs romaines, elle échangea le manteau grec contre la toge, et de *palliata* devint *togata*.

Elle devint aussi *tabernaria*, dans des ouvrages dont cette qualification, prise du nom des pauvres demeures du peuple [3], des petites boutiques, des petites auberges, des échoppes, des tavernes, explique assez le caractère populaire et trivial, le rang subalterne.

Horace interdit aux dieux, aux héros de la tragédie, lorsqu'ils se

[1] « Il y a dans la Révolution française un caractère *satanique* qui la distingue de « tout ce qu'on a vu. » (*Considérations sur la France*, ch. V, p. 67.) — [2] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 189; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 237; pour le troisième, le cahier de mai, p. 311. — [3] Horat. *Od.* I, IV, 13 :

Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas
Regumque turres.

montrent dans le cadre familier du drame satyrique, de descendre jusqu'à la bassesse de langage de la *fabula tabernaria :*

> Ne quicumque deus, quicumque adhibebitur heros,
> Regali conspectus in auro nuper et ostro,
> Migret in obscuras humili sermone *tabernas*[1].

Dans un théâtre comme celui de Rome, où des places distinctes étaient assignées aux divers ordres de l'État, il n'était pas extraordinaire que, par une distribution hiérarchique analogue, les mœurs élégantes fussent dévolues à la *fabula togata*, les mœurs grossières à la *fabula tabernaria.* De là, chez la première, une dignité, et même une *sévérité* qui l'a fait placer par Sénèque[2], dont j'emprunte l'expression, entre la comédie et la tragédie.

Plus voisin encore de la tragédie devait être ce genre de comédie introduit, sous Auguste, par C. Melissus, et qui, de la *trabée*, vêtement des chevaliers, ses acteurs spéciaux, apparemment, reçut le nom de *fabula trabeata*[3].

On ne voit pas qu'au théâtre d'Athènes, démocratique comme la société elle-même, la comédie, sous ses formes successives, ancienne, moyenne, nouvelle, ait connu ces distinctions peu favorables à la vérité et à l'intérêt. Car, dans la vie réelle, il n'y a pas pour les classes, les conditions diverses, un tel isolement; elles se rapprochent, se touchent, se confondent, et de leurs rapports de toutes sortes, reproduits dans les fidèles images de l'art, résultent surtout la variété des incidents, l'agrément des contrastes. A Rome dut arriver ce qui s'est vu chez nous, quand, à la libre comédie de Molière, qui mettait aux prises la cour et la ville, le noble et le bourgeois, le citadin et le paysan, succéda insensiblement, par la déportation des personnages de petite condition dans des genres secondaires, la comédie de bon ton, où ne parurent plus, au grand détriment du mouvement, de la vie dramatique, de la gaieté, que des gens comme il faut, quelque chose de semblable, probablement, aux chevaliers de Melissus.

Je m'imagine toutefois qu'au début, bien avant la trop aristocratique *fabula trabeata*, peut-être même avant la trop démocratique *fabula tabernaria*, la *fabula togata*, moins exclusive, eut ses Molière qui comprirent dans leurs tableaux tout l'ensemble des mœurs romaines, ce que mêlait

[1] *Epist. ad Pison.* v. 227. — [2] *Epistol. ad Lucil.* VIII. — [3] Sueton. *De illustr. Grammaticis*, XXI.

la vie publique et ne devait pas séparer complétement la vie privée, la belle compagnie en toges blanches, la plèbe en tuniques brunes. Qui ne se rappelle dans quelles relations familières un charmant récit d'Horace[1] nous montre le noble consulaire de 662, l'illustre orateur Philippe et le crieur Vulteius Menas?

La tardive nouveauté de la *fabula togata* n'avait pas été amenée seulement par l'épuisement du théâtre; d'autres causes encore avaient contribué à engager la comédie dans la libre voie où Lucilius, ce hardi censeur des vices et des ridicules de la société romaine, avait fait entrer la satire. La démocratie montait sans cesse, sous la conduite de ses tribuns, et avait désormais le pouvoir de protéger ses plaisirs, au nombre desquels était la dérision des grands. Le vice, plus effronté, se produisant audacieusement au dehors, faisait tomber les barrières par lesquelles le protégeait la vie privée, jusque-là *murée*. La sainteté du mariage, flétrie par des outrages publics, semblait autoriser à peindre autre chose que des aventures de courtisanes. Bon nombre de ridicules, nés surtout du contraste des anciennes mœurs avec la corruption apportée de la Grèce et de l'Asie, s'offraient au pinceau du poëte comique, et l'invitaient, le provoquaient à oser entreprendre la vengeance du public. Voilà comment s'introduisit ce nouveau genre de comédie dont Horace lui-même a constaté le succès, lorsqu'il a dit[2] :

Il n'est rien que n'aient tenté nos poëtes, et ils ne se sont pas fait peu d'honneur en osant quitter la trace des Grecs et traiter des sujets nationaux dans la tragédie, dans la comédie, habillant leurs acteurs de la prétexte ou de la toge.

> Nil intentatum nostri liquere poetæ,
> Nec minimum meruere decus, vestigia græca
> Ausi deserere et celebrare domestica facta,
> Vel qui prætextas, vel qui docuere *togatas*.

Dans cette carrière s'illustrèrent presque à la fois trois poëtes d'élite, Titinius, Atta et surtout Afranius.

L'histoire du premier est tout entière dans deux passages de Serenus Sammonicus[3] et de Varron[4] : l'un nous fait connaître ses noms, Vectius ou Vettius Titinius, et l'application spéciale de son talent comique à la *fabula togata :*

> Titini sententia Vecti
> Qui veteri claras expressit more *togatas;*

[1] *Epist.* I, VII, 46 et suiv. — [2] *Epist. ad Pison.* v. 285. — [3] *De re medica*, vers 1046. — [4] Cité par Charisius, II.

nous apprenons de l'autre qu'il excellait, comme Térence, dans la peinture des mœurs : « Ἤθη nulli alii servare convenit quam Titinio et « Terentio... » Varron le nommant avant Térence, et, dans le reste de sa phrase où il caractérise Trabea, Attilius et Cæcilius, se servant de l'imparfait, « Πάθη vero Trabea et Attilius et Cæcilius facile moverant, » on en a conclu que, venu après ces trois poëtes, Titinius avait précédé Térence; supposition que ne démentent pas les fragments de ses seize *fabulæ togatæ* ou plutôt *tabernariæ* [1]. Le ton souvent grossier de la plaisanterie, l'antiquité de certains mots, de certains tours, une grande liberté de création, d'innovation verbale, beaucoup de variété dans les mètres, ce sont là des caractères qui le rapprochent de Plaute plus que de Térence.

Il n'en est pas ainsi de Titus Quinctius ou Quintius Atta, que la Chronique d'Eusèbe fait mourir la troisième année de la CLXXV^e olympiade, c'est-à-dire assez avant dans le VII^e siècle de Rome, en 676. On lui attribue des épigrammes [2] et des satires [3]; mais sa renommée est uniquement attachée aux comédies dont il avait enrichi le répertoire de la *fabula togata*. Elles ne sont plus dans nos recueils qu'au nombre de dix ou onze [4], et les fragments, peu nombreux eux-mêmes qui les y représentent, ne permettent guère de vérifier si c'est à juste titre que les anciens les citent si honorablement en compagnie de celles d'Afranius. Nous sommes obligés de croire sur parole Fronton [5] et Évanthius [6] quand ils y relèvent, l'un le mérite des rôles de femme, l'autre un défaut commun à la plupart des grands poëtes comiques de Rome, Térence excepté, celui de ne pas toujours respecter, dans l'expression du sentiment, de la passion, la limite qui sépare la comédie de la tragédie. On jouait encore les pièces d'Atta sous Auguste, et leur ancienneté les faisait accueillir avec une considération respectueuse, qui les sauvait des libres appréciations de la critique. Horace s'en plaignait dans des vers qu'il faut rapporter comme formant le plus intéressant chapitre de la biographie d'Atta.

Que je me permette de douter si la comédie d'Atta marche aussi bien qu'il faudrait parmi le safran et les fleurs, tous nos sénateurs, ou peu s'en faut, crieront à

[1] *Barbatus? Cæcus, Ferentinatis, Psaltria, Fallonia, Gemina, Hortensius, Jurisperita, Privigna, Procilia, Quintus, Setina, Tibicina, Ulubrana, Varus, Veliterna*, selon O. Ribbeck. — [2] Non. — [3] Isidor. *Origin.* VI, IX. — [4] Onze selon O. Ribbeck : *Ædilicia, Aquæ caldæ, Conciliatrix, Gratulatio, Lucubratio, Matertera, Megalensia, Satura, Socrus, Supplicatio, Tiro proficiscens.* — [5] *Epistol.* III, III. — [6] *Comment. de fabula.*

l'impudence. Comment! oser reprendre ce que jouaient, en leur temps, l'énergique Æsopus, le docte Roscius!

Recte necne crocum floresque perambulet Attæ
Fabula si dubitem, clament periisse pudorem
Cuncti pæne patres, ea quum reprehendere coner,
Quæ gravis Æsopus, quæ doctus Roscius egit [1].

Crocum floresque, cela est-il dit, comme le prétendent les scholiastes d'Horace, par allusion à une longue et oiseuse énumération de fleurs de la *Matertera* d'Atta? Cela n'a-t-il pas trait bien plutôt à ces essences dont on avait assez récemment [2] imaginé de parfumer la scène; et le satirique ne veut-il pas faire entendre que, parmi ces raffinements d'un autre âge, la vieille comédie d'Atta est quelque peu dépaysée? Quant au *recte necne perambulet*, ce n'est pas sans une intention maligne, finement remarquée par les critiques, qu'il est rapproché du surnom de famille du poëte, Atta, lequel, comme tant d'autres chez les Romains, était pris d'une disgrâce physique, d'un défaut de conformation rendant la démarche sautillante et boiteuse. Au reste, à part cette intention, la figure est fort naturelle, et usitée même chez les modernes. On lit chez le même Horace que Dossennus se promène sur la scène avec un brodequin mal attaché,

Quam non adstricto percurrat pulpita socco [3];

et chez Boileau, qu'après la mort de Molière,

L'aimable comédie avec lui terrassée
En vain d'un coup si rude espéra revenir
Et sur ses brodequins ne se put plus tenir [4].

La Bruyère a dit de certains vieillards qui ne consentaient guère à rien retrancher, en faveur de Racine, de leur exclusive admiration pour Corneille, que « touchés indifféremment de tout ce qui leur rappelle « leurs premières années, ils n'aiment peut-être dans Œdipe (faible pro-

[1] *Epistol.* II, 1, 79. — [2] Au septième siècle de Rome toutefois, où Lucrèce disait déjà :

Et quom scena croco Cilici perfusa recens est.

(*De Nat. rer.* II, 416.)

— [3] *Epist.* II, 1, 174. — [4] *Épîtres*, VII.

« duction de l'auteur du Cid) que le souvenir de leur jeunesse. » Ainsi paraît penser Horace de ces sénateurs qui ne permettaient pas à la génération nouvelle de juger ce que lui avaient fait applaudir autrefois Æsopus et Roscius.

Ils devaient se montrer plus intraitables encore au sujet d'Afranius, le plus considérable des trois représentants de la *fabula togata*, et aussi, à ce qu'il semble, le plus récent. Divers témoignages anciens[1] donnent à penser qu'il est venu peu de temps après Cæcilius et Térence, qu'il a été contemporain de Pacuvius, d'Attius, des fameux orateurs, interlocuteurs du *De Oratore*, Antoine et Crassus, qu'il a fleuri par conséquent vers le milieu du VII^e^ siècle, vers 660, si l'on veut, époque à laquelle Cicéron avait treize ans et César huit.

Où est-il né? où est-il mort? où a-t-il vécu? A Rome, probablement; on peut le conclure du silence même des auteurs qui notent soigneusement la patrie étrangère de la plupart des anciens poëtes de Rome.

On ne sait rien de sa famille, de son éducation, de sa vie. Quintilien[2] va bien loin quand il voit dans certaines infamies, auxquelles ne s'est pas abstenue de toucher sa comédie, un aveu de ses propres mœurs. A ce compte, Plaute aussi, lorsqu'il a écrit le *Persa*, aurait porté contre lui-même une fâcheuse accusation. Comme Plaute, Afranius a été le peintre, trop libre assurément, d'un vice honteux : c'est tout ce qu'il est permis de dire et ce qu'a dit plus justement Ausone[3] :

Vitiosa libido...
Quam toga facundi scenis agitavit Afrani.

Après Plaute et Térence, Afranius est le poëte comique de Rome le plus souvent cité par les anciens. Leur témoignage unanime le place, avec Cæcilius, avec Turpilius, auprès des grands poëtes qui sont restés les maîtres de la scène latine.

On ne peut arguer contre lui de l'omission de son nom dans la liste de Volcatius Sedigitus[4], ce critique paraissant n'avoir eu en vue, en composant cette espèce de pléiade comique, que la *fabula palliata*.

C'est encore ici le lieu de citer Horace[5] :

La toge d'Afranius eût bien été, dit-on, à Ménandre. Plaute a la rapidité, le mou-

[1] Vell. Patercul. *Hist.* I, XVII, 1; II, IX, 3. — [2] *Institut. orat.* X, I, 100. — [3] *Epigramm.* LXXI. Ausone, dans une de ses préfaces, nomme Afranius en compagnie de Plaute. — [4] A. Gell. *Noct. Attic.* XV, XXIV. — [5] *Epist.* II, I, 53 et suiv.

vement du Sicilien Épicharme. Cæcilius excelle pour la force, Térence pour l'art. Voilà ceux qu'étudie dans ses écoles, qu'écoute, pressée dans ses théâtres trop étroits, la puissante Rome; voilà ses poëtes, du vieux Livius jusqu'à nous.

Dicitur Afrani toga convenisse Menandro;
Plautus ad exemplar Siculi properare Epicharmi;
Vincere Cæcilius gravitate, Terentius arte.
Hos ediscit, et hos arcto stipata theatro
Spectat Roma potens; habet hos numeratque poetas
Ad nostrum tempus Livî scriptoris ab ævo.

Si ces vers, suspects à bon droit d'ironie, ne peuvent être précisément considérés comme l'expression du sentiment particulier d'Horace, ils témoignent du moins de l'estime qu'on avait toujours faite jusqu'à lui d'Afranius, ainsi que des autres poëtes comiques en compagnie desquels il est nommé. Nous y apprenons, en outre, que, comme eux, il n'avait pas cessé d'occuper la scène.

On le jouait encore au temps de Néron, témoin ce que raconte Suétone [1] de l'assez étrange représentation qui fut alors donnée de la pièce du vieux poëte intitulée *l'Incendie*. On y avait ajouté, pour la rajeunir, un agrément d'un goût quelque peu grossier, le pillage de la maison incendiée, par les comédiens, à titre de gratification.

Bien que traitant des sujets directement empruntés à la société romaine, Afranius, comme ses prédécesseurs Titinius et Atta, ne laissa pas d'imiter encore les Grecs. La comédie latine, en passant du pallium à la toge, n'avait guère changé que de costume, et c'est peut-être ce qu'indique malignement le vers d'Horace :

Dicitur Afrani toga convenisse Menandro.

Cicéron avoue quelque part [2] que, lorsqu'il rencontre chez les philosophes grecs quelque passage qui peut s'adapter à son œuvre, il ne fait pas difficulté de l'y transporter [3], en usant avec ses maîtres aussi librement qu'Ennius avec Homère, Afranius avec Ménandre. Afranius avait fait pour son compte le même aveu dans des vers de ses *Compitalia*, du

[1] *Ner.* XI. — [2] *De Finib.* I, III. — [3] « . . . Locos quidem quosdam, si videbitur, « *transferam* . . . quum inciderit ut id apte fieri possit . . . » C'est l'expression même dont s'est servi la Fontaine dans son *épître* à Huet :

Si d'ailleurs quelque endroit, chez eux plein d'excellence,
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence
Je l'y transporte. . . . .

prologue de cette comédie, probablement, dont semble s'être souvenu Cicéron, et qu'a rappelé Macrobe[1] :

..... fateor, sumpsi non ab illo modo,
Sed ut quisque habuit conveniret quod mihi,
Quod me non posse melius facere credidi,
Etiam a Latino.....

Il s'y reconnaissait redevable à Ménandre et à d'autres encore, même parmi les Latins, moins scrupuleux, à cet égard, ou plus sincère que Térence, lequel proclamait ne rien devoir qu'aux Grecs[2].

Quels étaient ces Latins à qui Afranius payait franchement, noblement, sa dette de reconnaissance? Cicéron nomme le chevalier romain C. Titius, auteur de tragédies aussi bien qu'orateur, comme un autre personnage du même temps, C. Julius César Strabon[3]. Il avait transporté dans ses pièces la finesse piquante, *argutias*, l'urbanité voisine de l'atticisme, qui caractérisaient ses discours, et, par ces qualités, peu tragiques, excité assez naturellement l'émulation d'un poëte comique tel qu'Afranius, écrivain très-spirituel, *homo perargutus*, dit Cicéron, éloquent même, du moins au théâtre, *in fabulis quidem etiam disertus*.

Peut-être à ce modèle latin et contemporain est-on en droit d'en ajouter un autre, Térence, de qui Afranius a dit encore dans le prologue de ses *Compitalia*, avec un modeste retour sur lui-même, qu'on ne pouvait lui égaler personne :

Terentii non similem dices quempiam[4];

Térence, à qui l'on est bien tenté de rapporter cet autre fragment de la même pièce et probablement du même morceau :

Tout ce qu'il dit n'est que sel.

..... quicquid loquitur sal merum est[5].

Afranius paraît avoir été un poëte fécond : nous avons les titres et quelques fragments d'une quarantaine de ses comédies[6], supérieures,

[1] *Saturnal.* VI, I. O. Ribbeck, p. 144. — [2] *Eunuch.* prolog. — [3] *Brut.* XLV. XLVIII. — [4] Sueton. *Vit. Terent.* c. V. O. Ribbeck, p. 144. — [5] Priscian. V. O. Ribbeck, p. 144. — [6] Quarante-cinq environ, selon O. Ribbeck : *Abducta*, *Æquales*, *Auctio*, *Augur*, *Brundusinæ*, *Bucco adoptatus ? Cinerarius*, *Compitalia*, *Consobrini*, *Crimen*, *Deditio*, *Depositum*, *Divortium*, *Emancipatus*, *Epistula*, *Exceptus*, *Fratriæ*,

on doit le croire, à celles de Titinius et d'Atta, et où, s'approchant, à peu près autant que Térence, de Ménandre, leur commun modèle, il a élevé, en même temps, presque au niveau de la *fabula palliata*, la *fabula togata*.

Dans le peu qui nous reste de ce genre de comédie, une curiosité naturelle, négligeant les traits communs à l'autre genre, recherche de préférence ce qui est particulièrement romain. Ce sont d'abord des noms propres, dont quelques-uns même servent de titre à la pièce, comme *Hortensius* et *Quintus* chez Titinius. Ce sont encore des désignations géographiques indiquant soit le lieu de la scène, soit, plus ordinairement, la patrie des personnages, certaines localités italiennes, Arpinum, Brundusium, Ferentinum, Neapolis, Setia, Velitræ, Ulubræ; de là encore ces titres : *Ferentinatis*, *Setina*, *Veliterna*, *Ulubrana*, chez Titinius, *Brundusinæ* chez Afranius.

Notre comédie moderne quitte quelquefois la grande ville pour la petite; elle ne dédaigne même pas le faubourg, la banlieue, le village; il lui arrive d'entremêler avec le langage poli le jargon populaire, quelquefois aussi le patois. Ainsi faisait, sinon peut-être la *fabula togata*, du moins la *fabula tabernaria*. Dans un fragment du *Quintus* de Titinius il est question de gens qui parlent osque et volsque, ne sachant pas parler latin,

> Qui obsce et volsce fabulantur : nam latine nesciunt[1].

D'autres, en revanche, dans des fragments de la *Setina*, du *Barbatus* du même poëte, par une prononciation efféminée qui se fatiguerait à faire entendre les mots tout entiers, changent le latin en un jargon du bel air. L'abréviation de *per ædem Pollucis*, *edepol*, celle de *me dius fidius*, *medi*, sont encore trop longues pour eux : ils disent, et cela a passé en coutume, *pol*, *edi* :

> An quia *pol* edepol fabulare, *edi* medi ?
>
> Id necesse est ? — Edi[2] !

Icta (*Jureconsulta*), *Incendium*, *Inimici*, *Libertus*, *Mariti*, *Materteræ*, *Megalensia*, *Omen*, *Patelia* (*Patellana*), *Pompa*, *Privignus*, *Prodigus*, *Proditus*, *Promus*, *Prosa*, *Purgamentum*, *Repudiatus*, *Sella*, *Simulans*, *Sorores*, *Suspecta*, *Talio*, *Temerarius*, *Thais*, *Titulus*, *Virgo*, *Vopiscus*. — [1] *Quintus*, fragm. VII. Festus, v. *obscum*. O. Ribbeck, p. 127. — [2] *Setina*, fragm. v; *Barbatus*, fragm. VIII. Charisius, II : « Titinius in *Setina* molliculum adolescentulum effeminate loquentem quum reprehendere magis vellet, *An*, inquit, etc. »

Atta avait intitulé une de ses pièces *Les eaux chaudes*, *Aquæ caldæ*, désignant ainsi quelque petite ville de ce nom[1], ou, d'une manière générale, un de ces lieux nombreux en Italie[2] dans lesquels déjà le prétexte de la santé et le goût du plaisir rassemblaient la belle société, qui n'est pas toujours la bonne, convoquant avec elle les vices et les ridicules, matière de la comédie. Le temps n'était pas éloigné où Cicéron recommanderait à Varron[3] de ne pas compromettre sa gravité en se montrant à Baies; où lui-même s'entendrait reprocher, et par Clodius, d'y avoir paru[4]; où il retracerait en traits si vifs[5] la vie déréglée qu'y menait, au sein d'un monde équivoque, la trop fameuse sœur de Clodius, Clodia, la Lesbie de Catulle; où ces beautés, qu'a diffamées l'amour des poëtes, n'y pourraient séjourner sans dommage pour leur réputation et même pour leurs mœurs[6]. De bonne heure Baies avait mérité la qualification que lui a infligée Sénèque, « l'hôtellerie des « vices, » *diversorium vitiorum*[7]. Quel théâtre heureux pour l'action d'une comédie! Il n'est pas interdit de supposer qu'Atta y avait conduit les acteurs de ses *Aquæ caldæ;* ces dames, par exemple, fourvoyées dans un tel lieu, qu'il représentait se plaignant que les courtisanes ne portent point aux eaux le costume qui les distingue à Rome, qu'elles cherchent, par leur manière de se mettre, à se confondre insolemment avec les honnêtes femmes :

. . . Quum meretrices nostro ornatu per vias lupantur[8].

Nostro ornatu, ce sont les bandelettes, « insigne de la pudeur, » qui rattachent modestement les cheveux; c'est la longue robe qui tombe sur les pieds[9]. « Une courtisane en robe longue! » disait avec étonnement et scandale un personnage d'Afranius. On lui répondait que ces femmes en usaient ainsi, pour leur protection dans les lieux où elles étaient étrangères :

Meretrix cum veste longa ? — Peregrino in loco
Solent tutandi causa sese sumere[10].

[1] Dans l'Espagne Tarragonaise, près du fleuve Minius, selon Neukirck, *De fab. tog. Rom.* p. 59, ce qui est peu vraisemblable. — [2] Horat. *Od.* III, IV, 24; *Epist.* I, XV, 2 et suiv.; Tibull. *Eleg.* III, V, 1, 29, etc. — [3] *Famil.* IX, II. — [4] *In P. Clodium et Curionem* fragm. *Ad Attic.* I, XVI. — [5] *Pro Cælio*, XX, Cf. XI. — [6] Propert. *Eleg.* I, XI, 27. Cf. Ovid. *Art. amat.* I, 255; Martial. *Epigr.* I, 63. — [7] *Epistol. ad Lucilium*, L. Cf. LVI. « Diversorium flagitiorum omnium, » avait déjà dit Cicéron de la maison de Chrysogonus (*Pro Rosc. Amerin.* XLVI). — [8] *Aquæ caldæ*, fragm. 1. Non. v. *Lupari;* O. Ribbeck, p. 137, adopte cette leçon moins intelligible « cum « meretrice. » — [9] Horat. *Sat.* I, II, 28; Ovid. *Art. Amat.* I, 31. — [10] *Exceptus*,

Les nombreuses fêtes religieuses célébrées à Rome, les jeux qui y étaient si fréquents, et y mettaient en mouvement toutes les classes de la société, offraient encore à la *fabula togata*, ou à la *fabula tabernaria*, des cadres commodes pour leurs tableaux de mœurs, quelquefois des titres pour leurs compositions. Ainsi ces prières publiques ordonnées en certaines circonstances par le sénat, et qu'on appelait *supplicatio*, ont donné lieu à une comédie de ce nom, qui, malheureusement, ne figure guère que par lui dans le théâtre d'Atta. Ainsi le même poëte a trouvé, dans les jeux auxquels présidaient les édiles, le sujet d'une comédie qu'il a intitulée *Édilicienne, Ædilicia*. Il en est resté quelques mots, où sont exprimées la libéralité des magistrats et l'ardeur, l'allégresse de quelques-uns de leurs acteurs les plus infimes, les *planipedes :*

Daturin estis aurum ? exsultat planipes [1].

C'est au même titre, que d'autres jeux, qui les premiers, à Rome, avaient eu un caractère scénique, ceux par lesquels on fêtait annuellement la grande déesse, ont été, pour Atta et pour Afranius, l'occasion de deux pièces l'une et l'autre intitulées du nom de ces jeux *Megalensia*. On cite encore d'Afranius une pièce intitulée *Compitalia*. C'était le nom de la fête des Lares célébrée dans les carrefours, et à laquelle prenaient une part si vive les petites gens et les esclaves. De quel mouvement, de quelle gaieté Afranius avait-il animé le tableau, bien approprié à la *fabula tabernaria*, de cette fête populaire ? Les fragments de sa comédie ne nous en apprennent rien; mais nous pouvons nous en faire quelque idée par les vers où Ovide [2] a si agréablement retracé quelque chose d'analogue, la grosse joie du peuple de Rome fêtant sa vieille déesse Anna Perenna [3].

Aux ides a lieu la fête joyeuse d'Anna Perenna non loin de tes rives, ô Tibre... La plèbe arrive et se répand dans les vertes prairies; on boit, couché sur l'herbe, chacun près de sa compagne. La plupart n'ont d'abri que le ciel; un petit nombre élève des tentes; il en est qui de quelques branches se font des cabanes de feuillage, ou bien qui, sur des roseaux dressés par eux en solides colonnes, suspendent leurs toges étendues. Cependant le soleil et le vin les échauffent; ils se souhaitent autant d'années qu'ils videront de verres, ne buvant pas sans compter. Vous trouveriez là tel homme qui peut boire à la mesure des années de Nestor; telle femme qui, de rasade en rasade, arrive à l'âge de la sibylle. Ils chantent ce qu'ils ont appris au

fragm. 1. Non. v. *Meretrices*. O. Ribbeck, p. 155. — [1] *Ædilicia*, fragm. 1. Diomed. III. O. Ribbeck, p. 137. — [2] *Fast.* III, 523. — [3] *Anna Perenna* est le titre d'un mime de Laberius, qui offrait peut-être une peinture pareille.

théâtre, et joignent gracieusement les gestes aux paroles; laissant reposer la coupe, ils forment lourdement des danses où bondit avec eux, sans souci de sa toilette, leur amie échevelée. Au retour, ils chancellent et sont en spectacle à la foule, qui les salue sur leur passage du nom de fortunés. J'ai rencontré naguère leur pompeux cortége et l'ai cru digne d'être rapporté. J'y vis un vieillard pris de vin que traînait après soi une vieille avinée.

Idibus est Annæ festum geniale Perennæ,
   Haud procul a ripis, advena Tibri, tuis.
Plebs venit ac virides passim disjecta per herbas
   Potat, et accumbit cum pare quisque sua.
Sub Jove pars durat; pauci tentoria ponunt;
   Sunt quibus e ramis frondea facta casa est;
Pars sibi pro rigidis calamos statuere columnis,
   Desuper extentas imposuere togas.
Sole tamen vinoque calent, annosque precantur,
   Quot sumant cyathos, ad numerumque bibunt.
Invenies illic, qui Nestoris ebibat annos,
   Quæ sit per calices facta Sibylla suos.
Illic et cantant quidquid didicere theatris,
   Et jactant faciles ad sua verba manus;
Et ducunt posito duras cratere choreas,
   Cultaque diffusis saltat amica comis.
Quum redeunt, titubant, et sunt spectacula vulgo;
   Et fortunatos obvia turba vocant.
Occurri nuper; visa est mihi digna relatu
   Pompa : senem potum pota trahebat anus.

De ce petit peuple, aux libres allures, la comédie romaine tirait quelques-uns de ses personnages habituels, ces gens de métier qu'elle ne dédaignait pas, mais, il est vrai, plus particulièrement dans l'atellane et dans le mime, de produire sur la scène; ceux entre autres que regardaient les nombreux détails de la toilette, soit des hommes, soit surtout des femmes, et dont un émule de Caton le Censeur réclamant le maintien de la loi Oppia, un personnage de l'*Aulularia* [1], que l'avare Euclion voudrait voir « préfet des mœurs pour les femmes » *moribus præfectum mulierum* [2], Mégadore, déclamant contre la coquetterie féminine et les dépenses qu'elle entraîne, fait ce curieux dénombrement :

Vous avez le foulon, le brodeur, le bijoutier, le lainier, toutes sortes de marchands, le fabricant de bordures pailletées, le faiseur de tuniques intérieures, les teinturiers en couleur de feu, en violet, en jaune de cire, les tailleurs de robes à manches, les parfumeurs de chaussures, les revendeurs, les lingers, les cordonniers de toute espèce pour les souliers de ville, pour les souliers de table, pour les

[1] Plaut. *Aulul.* III, v, 34 et suiv. — [2] *Ibid.* 30. Cf. *Epidic.* II, II, 38 et suiv.

souliers fleurs de mauve. Il faut donner aux dégraisseurs, il faut donner aux raccommodeurs, il faut donner aux faiseurs de gorgerettes, aux couturiers. Vous croyez en être quitte; d'autres leur succèdent. Nouvelle légion de demandeurs assiégeant votre porte : ce sont des tisserands, des bordeurs de robes, des tabletiers. Vous les payez. Pour le coup vous êtes délivré. Viennent les teinturiers en safran ou quelque autre engeance maudite qui ne cesse de demander[1].

Stat fullo, phrygio, aurifex, lanarius;
Caupones patagiarii, indusiarii,
Flammearii, violarii, carinarii,
Aut manulearii, aut murobathrarii;
Propolæ, linteones, calceolarii,
Sedentarii sutores, diabathrarii,
Solearii adstant, adstant molochinarii;
Petunt fullones, sarcinatores petunt.
Strophiarii adstant, adstant semizonarii.
Jam hosce absolutos censeas : cedunt, petunt
Treceni, constant phylacistæ in atriis,
Textores limbolarii, arcularii;
Ducuntur, datur æs. Jam hosce absolutos censeas,
Quum incedunt infectores crocotarii;
Aut aliqua mala crux semper est, quæ aliquid petat.

Quelques-uns de ces nombreux industriels figurent dans les fragments de Titinius et d'Afranius. La *fabula togata* ne pouvait oublier les foulons qui lavaient et nettoyaient les toges, qui les blanchissaient à la craie, pour le service de ces élégants spectateurs, assis en robes blanches aux belles places, parmi lesquels l'avare de Plaute cherche si plaisamment son voleur :

Qui vestitu et creta occultant sese, atque sedent quasi sint frugi[2];

pour le service aussi de cette candidature, de cette brigue, que Perse appelle[3] *cretata ambitio*. Le métier de ces teinturiers-dégraisseurs de l'antiquité, métier fort nécessaire, mais fort repoussant et fort pénible, qui les condamnait à faire usage de sales ingrédients propres à détacher, à piétiner dans l'eau, sur des vêtements submergés, pour les dégager de leur craie souillée, prêtait à des allusions souvent grossières, que ne leur épargnait pas le langage ordinaire, ni, par suite, celui de l'épigramme et de la comédie[4]. Avant Pomponius et Novius, qui en ont fait

[1] Trad. de M. Naudet. Voir sa note sur ces divers noms de métiers. — [2] *Aulul.* IV, IX, 6. — [3] *Sat.* V, 17. — [4] Plaut. *Asinar.* V, II, 57; Martial. *Epigr.* VI, 93; XIV, 51, etc.

les héros bouffons de plus d'une atellane, *Fullones*, *Fullones feriati*, *Fullonicum*, Titinius leur avait consacré une pièce, de meilleur ton sans doute, sa *Fullonia* (fabula). Leurs violents exercices et de jour et de nuit, dans l'eau de leur lessive, devenue, au lieu de la terre, comme leur élément, y étaient rappelés par ces vers :

Nec noctu nec diu licet fullonibus quiescant.

. . . Terra hæc est, non aqua, ubi tu solitu' s argutarier
Pedibus, cretam dum compescis, vestimenta qui laves[1].

Une dispute réglée s'y engageait, à ce qu'il semble, entre un foulon et une personne d'un autre état, une tisseuse, peut-être la femme du foulon. Elle n'avait pas, lui disait-on, en dix ans, mis à fin une seule toge :

Quæ inter decem
Annos nequisti unam togam detexere;

à quoi, probablement, elle répliquait que, sans les tisseurs, il n'y aurait rien à gagner pour les foulons :

Ni nos texamus, nihil hic est, fullones, vobis quæsti[2].

Dans une autre pièce de Titinius, qui, du nom d'une sorte de pot à l'eau, s'appelait, pense-t-on[3], *barbatus*, il était fort question, cela est indiqué par plus d'un fragment, de l'industrie, originaire de Phrygie[4], des *phrygiones*[5], des brodeurs. Un d'eux disait :

Je fus premièrement brodeur et savais bien ce métier : depuis, j'ai abandonné le fil et les aiguilles à notre maître et à notre maîtresse.

. . . Frygio fui primo beneque id opus scivi :
Reliqui acus aciasque ero atque eræ nostræ[6] . . .

Afranius avait intitulé une de ses comédies *Cinerarius*, mot qui désignait, comme *cinifio*[7], disent les grammairiens, un homme qui chauffe dans la cendre des fers à friser, un coiffeur. Il en reste quelques courts

[1] *Fullonia*, fragm. IX, X. Non. v[is] *diu pro die; argutari, sussilire*. O. Ribbeck, p. 118. — [2] *Fullonia*, fragm. VII, VIII. Non. v[is] *toga; quæsti* pro *quæstus*. O. Ribbeck, *ibid.* Cf. Afranius, *Omen*. fragm. VIII. O. Ribbeck, p. 164. — [3] O. Ribbeck, d'après Varron et Festus, p. 116. — [4] Plin. *Hist. nat.* VIII, XLVIII. Isidor. *Origin.* XIX, XXII. — [5] Plaut. *Menechm.* II, III, 72. — [6] *Barbatus*, fragm. IV. Non. v° *phrygiones*. — [7] Horat. *Sat.* I, II, 98.

fragments, qui n'expliquent pas quel rôle Afranius avait attribué à ce Figaro du théâtre romain.

Ce nom de *tabernaria*, que prenait quelquefois la *fabula togata*, ne la rendait rien moins que dédaigneuse dans le choix de ses acteurs. Il y a tel fragment où un cordonnier en colère menace brutalement un de ses confrères, sans doute, de lui casser la mâchoire avec ses formes :

...Mustriculam in dentes impingam tibi[1].

Ailleurs c'est une jeune fille qu'on veut marier malgré elle à un boulanger. Pourquoi pas à un pâtissier, réplique celui qui prend son parti; elle pourrait, du moins, envoyer à son neveu de petits gâteaux :

Pistori nubat, cur non scriblitario,
Ut mittat fratris filio lucunculos[2]?

De tels passages nous font connaître des mots bien techniques, bien plébéiens, qu'on n'aurait pas chance de rencontrer ailleurs.

N'omettons pas, dans ce personnel comique de bas étage, le chef d'office, *Promus*, qui a eu l'honneur de donner son nom à une pièce d'Afranius. Comprenons-y surtout un personnage aux dépens duquel s'était égayée bien souvent, d'après la comédie grecque, la *fabula palliata*, et à qui ses hautes prétentions, non moindres à Rome qu'à Athènes, assignaient encore un rôle bouffon dans la *fabula togata*, le cuisinier. C'était, je m'imagine, un cuisinier qui, dans la *Setina* de Titinius, relevait la dignité de sa profession par ce magnifique rapprochement :

Le pilote gouverne son vaisseau par sa sagesse, non par sa force. Pour abattre les bouillons d'une grande marmite d'airain, il faut au cuisinier une petite cuiller à pot.

Sapientia gubernator navem torquet, haut valentia :
Coquus magnum ahenum, quando fervit, paula confutat trua[3].

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Afranius, *fragm. ex incert. fabul.* XIII. Festus, v° *mustricula*. Ces violences grossières n'étaient pas rares dans ce théâtre; nous lisons dans un autre fragment (Titinius, *Fullonia*, fragm. XI. Non. v[is] *posticum*, *patibulum*) :

...Si quisquam hodie præter hanc posticum nostrum pepulerit
Patibulo hoc ei caput defringam.

O. Ribbeck, p. 118, 185. — [2] Afranius, *Fratriæ*, fragm. III. Non. v° *Lucuns*. O. Ribbeck, p. 157. — [3] Titinius, *Setina*, fragm. XV. Non. v[is] *trua*, *fervit*. O. Ribbeck, p. 130.

Traité des facultés de l'âme, comprenant l'histoire des principales théories psychologiques, par Adolphe Garnier[1].

Par l'ensemble de ses doctrines spiritualistes, M. Garnier appartient à la grande école issue de M. Cousin; par la méthode psychologique, par l'observation scrupuleuse des phénomènes de la vie intérieure, par le talent de l'analyse, il se rattache plus directement encore à Jouffroy, dont il fut l'élève. Mais il n'en a pas moins gardé, entre les meilleurs disciples de ces deux grands maîtres, sa physionomie propre et sa part d'originalité. Dès ses débuts dans la philosophie, il s'annonce avec le parti pris de penser en toutes choses par lui-même et de ne jamais rien accepter sur la parole des maîtres, même les plus autorisés. On peut dire de lui, comme Fontenelle de Malebranche, « qu'il méprisait cette espèce de philosophie « qui ne consiste qu'à apprendre les sentiments des divers philosophes. » Non pas qu'il ne fût curieux de connaître les pensées des autres, mais il ne leur donnait accès dans son esprit qu'après leur avoir fait subir l'épreuve de la plus sévère critique. Dans l'exposition de ses propres idées le fond le préoccupait plus que la forme, la justesse de la pensée plus que l'élégance et l'éclat de l'expression. Cependant sa parole, quoique dénuée d'ornements, n'en avait pas moins, par la clarté et la simplicité, par la précision, par je ne sais quoi d'honnête et de convaincu, une sorte d'attrait sévère, qui, pendant vingt années, retint autour de sa chaire une foule d'auditeurs sympathiques, sérieux et recueillis.

Il m'est difficile de comprendre le reproche de n'avoir pas allié l'éloquence à la philosophie, qu'un critique illustre adressait, il y a quelques années, à l'auteur du *Traité des facultés de l'âme.* L'éloquence ne courrait-elle pas le risque de paraître déplacée dans un ouvrage de pure psychologie? J'aime mieux, je l'avoue, y rencontrer la précision, la clarté, la simplicité et toutes les qualités essentielles du style scientifique. M. Garnier sait, d'ailleurs, quand il convient, élever le ton à la hauteur du sujet et émouvoir en même temps qu'instruire. Qu'il s'agisse de la foi naturelle en la perfection divine, de la conception idéale de la vertu, ou bien encore des sentiments élevés de l'âme humaine, on voit qu'il sent profondément ce qu'il analyse si bien. Plus d'un passage serait à citer pour l'élégance, la noblesse et une sorte d'onction philosophique.

[1] 2ᵉ édition, 3 vol. in-12, Paris, Hachette, 1865.

Le *Traité des facultés de l'âme*, comme se sont accordés à le dire tous ceux qui en ont parlé, est l'ouvrage de psychologie le plus complet, le plus riche en observations et en analyses, qui ait paru en France de notre temps[1]. Mais, comme il nous est impossible d'embrasser dans son entier ce vaste ensemble de faits et de théories qui jettent une si grande lumière sur la nature et sur les facultés de l'âme, nous nous arrêterons seulement à quelques parties saillantes et aux vues les plus originales qui ont déjà servi et qui, sans doute, serviront encore aux progrès de la psychologie.

En ce qui regarde la nature de l'âme, il faut louer d'abord M. Garnier d'avoir remis en honneur cette faculté motrice, universellement admise par les anciens et non moins universellement, sauf de rares exceptions, omise ou rejetée par les modernes. A partir de Descartes et du XVII^e siècle, un spiritualisme outré et excessif avait en effet tellement séparé, dès cette vie, l'âme du corps, qu'elle semblait ne plus y tenir par aucun lien. Avec l'école cartésienne, il est vrai, avait succombé cette hypothèse célèbre des causes occasionnelles qui supprimait d'une manière absolue toute action de l'âme sur les organes; mais, en disparaissant de la scène philosophique, elle a laissé après elle des traces profondes dans le sein de la philosophie française. Si les psychologues spiritualistes du XVIII^e et du XIX^e siècle n'ont pas osé admettre un divorce absolu entre les deux éléments dont se compose ce tout naturel qui est l'homme, s'ils n'ont pu s'empêcher de faire une certaine part à la vertu de l'âme dans les actions du corps, ils ne la lui ont faite que de fort mauvaise grâce, pour ainsi dire, et aussi petite que possible. Quant à nous, nous aurions peut-être moins de peine à concevoir une âme dépourvue de toute énergie motrice, comme le prétendait Malebranche, qu'une âme douée de cette énergie, et néanmoins n'agissant pas ou n'agissant que dans les plus étroites et les plus arbitraires limites. On veut bien ne pas lui refuser absolument la vertu de mouvoir le bras ou la jambe, mais c'est à la condition qu'il y ait intervention de la volonté et de la réflexion. Quant aux mouvements instinctifs et involontaires qui s'accomplissent dans tous nos organes, on persiste à vouloir qu'elle y soit étrangère, non moins que si les causes occasionnelles régnaient encore, non moins que si ces mouvements s'accomplissaient dans un autre être, dans le corps d'un chien ou d'un poisson, comme l'a dit M. Jouffroy. M. Garnier démontre contre ces demi-malebranchistes qu'il faut rapporter à l'âme non-seulement les mouvements volontaires, mais une foule

[1] Voir surtout l'article de M. Franck dans les *Débats* du 14 juillet.

d'autres, instinctifs ou habituels, que l'enfant accomplit dès sa naissance, et que nous continuons d'accomplir, à chaque instant, dans tout le cours de la vie. D'ailleurs, il fait la remarque décisive, suivant nous, que le mouvement volontaire lui-même ne peut se concevoir, s'il n'a été précédé d'un mouvement involontaire. Comment, en effet, avoir la volonté d'user d'un pouvoir qu'on ne connaît pas, et comment le connaître, si d'abord nous ne l'avons pas exercé sans le vouloir? Si nous voulons mouvoir notre bras, c'est parce que nous avons expérimenté involontairement, au moins une fois, que nous pouvons le mouvoir. Contrairement à la doctrine de Maine de Biran, non-seulement, selon M. Garnier, l'effort musculaire n'est pas toujours volontaire, mais il n'a pu être volontaire qu'à la condition d'avoir été d'abord spontané. Cette énergie motrice de l'âme, indépendante de la volonté, n'est pas une vaine imagination, mais le plus certain de tous les faits de conscience. Avec quelle évidence la conscience ne nous l'atteste-t-elle pas quand nous éprouvons la résistance ou le choc d'un corps qui arrête et heurte le mouvement de notre bras ou de notre jambe? Elle nous l'atteste même continuellement, pour peu qu'on veuille être attentif, dans cette résistance continue que nous oppose notre propre corps. Un sentiment de lassitude nous avertit de la résistance et du poids des organes, non-seulement quand nous mettons le corps en mouvement, mais même quand nous le tenons immobile et dans le repos le plus complet. Cependant M. Garnier ne nous semble pas avoir fait encore assez grande la part de cette énergie motrice qu'il restitue à l'âme. S'il lui donne un certain nombre de mouvements involontaires, il ne les lui donne pas tous sans exception; d'après la ligne de démarcation qu'il croit pouvoir tracer, ceux-là seulement appartiendraient à l'âme dont nous avons eu conscience au moins une fois et que nous pouvons recommencer volontairement. Or, comme les mouvements physiologiques ne lui semblent pas présenter ce double caractère, il les met en dehors du domaine de l'âme pensante, tout en nous laissant dans l'ignorance du principe auquel il faut les attribuer. Nous pourrions faire plus d'une objection contre cette délimitation du domaine de l'âme au profit du corps ou de je ne sais quel autre principe. Sans vouloir entrer dans les détails de cette discussion, nous dirons seulement qu'il ne nous paraît pas possible de circonscrire de cette sorte l'action de l'énergie motrice, d'autant qu'elle n'est pas un attribut ou une faculté, mais l'essence même de l'âme. Comment ne pas faire relever de cette énergie essentielle tous les mouvements du corps sans exception, tant ceux de la vie physiologique que ceux de la vie animale, sans détruire, par le plus bizarre

manichéisme, l'unité de l'être humain, ou sans accorder aux organes des propriétés et des vertus qui paraissent incompatibles avec l'essence de la matière?

C'est ainsi sans doute que M. Garnier fut conduit à de nouvelles réflexions sur les relations de l'âme et de la vie, qu'il a lui-même introduites dans cette seconde édition[1]. S'il ne se prononce pas formellement en faveur de l'animisme, du moins visiblement il y incline. Voici, d'ailleurs, les termes mêmes de sa conclusion : « Il faut donc se borner à dire, premièrement, que l'âme peut « être la cause de la vie, quoiqu'elle n'en ait « pas conscience, parce qu'elle n'a pas le sens intime de toutes ses actions, « et particulièrement de toutes celles qui sont continues; secondement, « que, par cette supposition, on aura l'avantage de diminuer le nombre « des causes, mais ce sera toujours une supposition. » Ainsi, selon M. Garnier, contrairement à Jouffroy, l'âme ne se confond pas avec le moi, la conscience n'est pas la limite du domaine de l'âme, l'âme enfin peut être la cause de la vie, quoique n'en ayant nullement la conscience. Voilà assurément de grandes concessions faites à l'animisme; toutefois nous ne saurions nous en contenter. A moins de faire de l'âme une pure abstraction, il faut résolûment la mettre en pleine possession, non pas seulement de la force motrice, mais aussi de la vie elle-même, qui n'est qu'un effet de la force motrice. Qu'est-ce en effet que la vie, suivant tous les physiologistes qui n'ont pas fait le cercle vicieux de mettre la vie après les organes, c'est-à-dire l'effet après la cause, la vie après la vie? Dans leurs définitions, d'ailleurs si diverses, il y a cependant quelque chose de commun, à savoir que la vie est un principe intérieur de mouvement et d'action. Or comment ne pas rapporter à un seul et même être cet effort, ce *nisus* continuel par où se révèlent extérieurement, aux yeux du physiologiste, tous les phénomènes de la vie, et cet autre effort immanent dont nous avons conscience au dedans de nous, et qui, comme l'a dit si profondément Maine de Biran, n'est rien moins que le sens intime lui-même. Qu'on ajoute les difficultés inextricables où se jette quiconque veut introduire et faire coexister, dans l'homme intérieur, deux principes différents, on sera disposé à croire que, si l'animisme est une simple supposition, comme le veut M. Garnier, c'est tout au moins la plus probable et la plus plausible de toutes celles que peut faire l'anthropologie sur la nature de l'homme.

Après cette discussion sur la force motrice et le principe vital, une des parties les plus intéressantes et les plus neuves du *Traité des facultés de*

[1] L. I^er^, c. I^er^, § 3, *Du vitalisme et de l'animisme.*

l'âme est celle qui est consacrée aux inclinations. Sous ce nom d'*inclinations*, qu'il emprunte à la langue philosophique du XVII^{e} siècle, et qui est le titre d'un des livres les plus beaux de la *Recherche de la vérité*, M. Garnier comprend tous les instincts et tous les penchants primitifs de la nature humaine : « L'inclination, dit-il, renferme tous les penchants et les « plaisirs et les peines qui en dérivent. » Dans cette étude si importante des inclinations, il se montre plus complet et plus exact que les philosophes écossais, et même que tous les phrénologues de notre temps, quoique ces derniers aient fait consister toute la psychologie dans la recherche des penchants primitifs de notre nature et des places où ils prétendent les localiser dans le cerveau. Avec quel soin, avec quelle précision, avec quelle richesse d'observations délicates et ingénieuses, avec quelle abondance de témoignages, recueillis non pas seulement chez l'homme fait et civilisé, mais chez l'enfant et chez le sauvage, chez les animaux eux-mêmes, ne démontre-t-il pas l'existence de ces directions naturelles, de ces prévoyances en quelque sorte maternelles de la nature, sans lesquelles non-seulement l'homme, mais nul être vivant ne pourrait se maintenir dans sa voie et même dans l'existence !

Peut-être cette liste des inclinations serait-elle susceptible de quelques réductions; peut-être en est-il quelques-unes qui rentrent les unes dans les autres, et qui ne sont que des aspects divers d'une seule et même inclination. Mais M. Garnier attachait avec raison plus d'importance à noter tous les faits de conscience, sans en omettre aucun, qu'à réduire le nombre des divisions et des facultés; il ne faisait aucun cas de l'unité et de l'harmonie, pour peu qu'elle dût coûter quelque chose à l'exactitude, à la précision des observations et à la réalité des phénomènes. Or nous ne croyons pas que, dans la psychologie française, il existe un tableau mieux fait et plus complet de tous ces actes instinctifs de l'homme qui suppléent au défaut de la raison pour la conservation et le développement de notre être.

Mais voici un point de plus d'importance où nous avons le regret de n'être pas tout à fait d'accord avec un si excellent maître. M. Garnier met tout entière dans les inclinations la faculté de jouir et de souffrir; pour lui les inclinations sont la source unique de tous nos plaisirs et de toutes nos douleurs, suivant qu'elles sont satisfaites ou contrariées. Nous admettons sans doute avec lui que nos premières impressions agréables ou désagréables sont attachées aux inclinations, et que, pendant tout le cours de la vie, une foule de sensations ou de sentiments n'ont pas d'autre origine; mais nous croyons qu'il est encore plusieurs autres voies par où le plaisir et la douleur pénètrent abondamment dans tout notre être.

Ce n'est pas seulement à l'activité instinctive qu'il appartient d'enfanter le plaisir et la douleur, mais à toutes les formes sans exception de notre activité, à l'activité habituelle, à l'activité volontaire, à l'activité intellectuelle. Le plaisir, suivant la théorie péripatéticienne, plus complète et plus vraie, est le complément de l'acte, non pas de tel ou tel acte, mais de tout acte sans exception. Il n'est pas en nous un seul mode d'activité consciente qui, suivant qu'il atteint son but ou qu'il échoue, n'apporte à l'âme son contingent de plaisir ou de douleur. N'y a-t-il pas du plaisir attaché à la découverte d'une vérité, au développement de la volonté, à la contemplation du beau, à la pratique du bien, tout comme à une inclination satisfaite ? Comment ne pas établir une distinction profonde entre ces plaisirs des inclinations, qui précèdent, qui préviennent la raison, et ces autres plaisirs qui en suivent l'exercice, entre les plaisirs *prévenants*, comme on disait dans les anciens traités de l'âme, et les plaisirs *réfléchis* ? Ainsi le champ du plaisir et de la douleur, plus étendu que celui des inclinations, n'a pas, suivant nous, d'autres limites que celles de l'activité même de l'âme.

Des trois volumes de M. Garnier, deux sont consacrés à l'étude des facultés intellectuelles et à l'examen des divers systèmes dont elles ont été l'objet chez les anciens et chez les modernes. Si d'autres avant lui avaient marqué les grandes lignes et surtout la distinction de l'expérience et de la raison avec une incomparable supériorité, M. Garnier a pénétré plus avant dans l'analyse et dans les détails. Son principal but semble avoir été de dissiper toutes les confusions, de renverser toutes les fausses théories dont les sceptiques anciens et modernes ont tiré avantage pour mettre en doute la véracité de nos moyens de connaître. Il insiste particulièrement sur la distinction des faits intellectuels, qu'il appelle des *connaissances proprement dites*, en qui seuls se trouve la certitude, et des croyances, dans lesquelles seules l'erreur est possible. Il subdivise les connaissances elles-mêmes en perceptions et conceptions. Sous le nom de *perceptions*, il comprend toutes les connaissances dont l'objet existe réellement hors de la pensée, qu'il s'agisse d'un corps ou de l'être nécessaire, ou de l'âme elle-même. Saisir directement une réalité, affirmer que l'objet connu existe indépendamment de la pensée que nous en avons, voilà le caractère essentiel des perceptions. A la différence de la perception, la conception, au contraire, n'affirme l'existence de son objet que dans la pensée elle-même; telle est l'idée des choses dont nous nous souvenons et qui ne sont peut-être plus, ou bien l'idée d'une chose purement idéale, comme une figure de géométrie. Avec la conception, pas plus qu'avec la perception, pourvu qu'on ne confonde

tiennent d'autre nécessité que celle, où nous sommes, de ne pas nous contredire nous-mêmes.

Dans une sphère au-dessus de la portée et des fluctuations de l'expérience, il conserve les idées d'espace, de temps, de l'être nécessaire, de la perfection infinie, du bien et même des figures géométriques. Mais, si toutes ces idées ont pour caractère commun d'être au-dessus de l'expérience, toutes, selon M. Garnier, n'appartiennent pas au même titre à la raison; les unes en effet sont de véritables perceptions, tandis que les autres ne sont que des conceptions.

« L'idée de l'infini, dit M. Garnier, est une perception en ce qui con-« cerne l'espace réel, le temps absolu et la cause première; » c'est-à-dire le temps, l'espace, la cause première, sont trois choses nécessaires existant réellement en dehors de nous, et non pas seulement, comme le veut Kant, de pures formes de la raison. Ajoutons immédiatement qu'il ne croyait pas pouvoir étendre plus loin le domaine de la perception dans l'ordre de la raison pure. Ainsi il ne comprenait pas qu'on mît en Dieu, comme Platon ou Malebranche, les figures idéales de la géométrie, ni même les types du beau, du vrai et du bien. La perfection infinie elle-même, d'où se déduisent tous les attributs de Dieu, lui semblait une croyance naturelle à l'esprit, un objet de foi et non une intuition pure ou une perception directe de la raison. « Nous sommes por-« tés, dit-il, par la nature, à présumer la perfection de ce grand inconnu « qu'on appelle Dieu... c'est une affirmation spontanée et gratuite de « l'esprit humain [1]. »

Quant à l'idée du bien, que M. Garnier appelle la conception idéale de la vertu, il en fait une simple conception de la raison, qui ressemble sans doute aux conceptions de l'expérience en ce qu'elle n'a pas d'objet réellement existant en dehors de nous, mais qui en diffère, parce qu'au lieu d'avoir son origine dans des perceptions antérieures, c'est-à-dire dans l'expérience, elle sort du fond même de l'esprit humain et fait, pour ainsi dire, partie de sa constitution. Il y a un idéal du bien, il y a une règle immuable et absolue des mœurs, voilà par où M. Garnier est d'accord avec les philosophes spiritualistes contre toutes les écoles purement empiriques. Mais il ne veut pas mettre cette règle au sein de Dieu, pas plus que la ligne droite ou le cercle parfait. Si le modèle sur lequel nous devons nous régler était en Dieu, il y serait trop haut placé pour que nous puissions l'apercevoir et l'imiter. Où donc est-il ce modèle sacré? Il n'est pas en Dieu, mais en l'homme sage et vertueux, en

[1] II^{me} vol. p. 466.

l'homme véritablement homme, qui se tient à la hauteur où se placent les tendances et les facultés qu'il a reçues de la nature. De là, donc, un idéal de vertu qui, pour ne pas résider au ciel, et pour ne correspondre à rien de réel en dehors de nous, n'en est pas moins une règle sûre, que nul ne peut façonner à sa guise, et qui s'impose à tous avec une égale autorité.

Nous avouerons qu'il nous reste quelques scrupules au sujet de cette réalité objective dont M. Garnier veut dépouiller l'idée du bien. Il nous répugne d'admettre que cette idée n'ait pas plus de réalité, en dehors de notre pensée, que les conceptions idéales du peintre, du musicien ou de l'architecte. Nous voulons bien qu'il ne faille pas se la représenter comme un type résidant dans l'essence même de Dieu; mais cet ordre que l'homme doit réaliser, cet ordre qui doit exister en nous comme hors de nous, cet ordre qui est véritablement l'objet de l'idée du bien, n'a-t-il pas quelque réalité en dehors de notre esprit? Si donc l'idée du bien correspond à quelque chose de réel en dehors de la pensée qui la conçoit, ne faut-il pas la retirer du milieu des simples conceptions pour lui faire une place parmi les perceptions de la raison?

Mais, quoi qu'il en soit de la vraie nature de cette idée, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti par personne, qu'elle n'en a pas moins admirablement inspiré tous les enseignements et toute la vie de M. Garnier. Tous ses ouvrages, même ceux de pure psychologie, comme ce *Traité des facultés de l'âme,* sont pénétrés de la morale la plus pure, la plus insinuante. D'ailleurs sa vie entière, plus encore que ses livres, a été un constant témoignage en faveur de l'efficacité de cet idéal de la vertu. Tous ceux qui l'ont connu diront de lui, comme Fontenelle de Leibnitz, qu'il fut un grand sectateur du droit naturel. Cette philosophie morale, que couronnait la croyance en un Dieu parfait, que soutenait le sentiment profond de toutes ces grandeurs, de toutes ces nobles et délicates inclinations de l'homme, si bien résumées en quelques belles pages à la fin de ce livre, a été pour lui, jusqu'au dernier jour de sa vie, une véritable religion. Même dans ses entretiens familiers, il tendait à y ramener toutes choses, l'histoire, la morale, la vie privée. Les événements du jour, comme ceux des temps passés, lui fournissaient sans cesse de nouveaux sujets, pour ainsi dire, d'édification philosophique. Sans jamais prendre le ton de prédicateur, dans son salon comme dans sa chaire, avec non moins de douceur que de persévérance, il essayait, non sans quelque succès, de convertir les autres à sa foi philosophique. Quelles n'étaient pas, d'ailleurs, sa loyauté, sa sincérité absolue, sa bonne foi scientifique dans les discussions philoso-

phiques et religieuses! Là, moins encore que partout ailleurs, il ne pouvait souffrir les équivoques : aussi jamais une parole n'est sortie de sa bouche ni une ligne de sa plume qui pût donner le change à personne sur ses véritables sentiments. Par la sagesse de sa vie, par la dignité de son caractère, comme par sa méthode et par ses doctrines, M. Garnier a reproduit parmi nous l'image respectée des meilleurs d'entre les philosophes qui ont honoré l'Écosse au siècle dernier.

FRANCISQUE BOUILLIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 28 juillet, sa séance publique annuelle. Nous en rendrons compte dans notre prochain cahier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne et professeur royal; étude d'histoire privée, contenant des détails inconnus sur le premier jansénisme. Paris, imprime-

rie de Claye, librairie d'Auguste Durand, 1865, in-8° de III-400 pages, avec un portrait. — Jacques de Sainte-Beuve, célèbre docteur de Sorbonne, né en 1613, fut privé de sa chaire comme janséniste en 1656, mais s'amenda depuis, devint « théologien du clergé de France, » et mourut en 1677, avec la réputation du plus savant casuiste de son temps. Le livre que nous annonçons est une étude intéressante de ce personnage, dont la vie et les travaux n'ont pas toujours été équitablement jugés. L'auteur anonyme de cet ouvrage relève l'importance du rôle que joua Jacques de Sainte-Beuve au début de la grande querelle religieuse et philosophique du XVII° siècle; et, sans chercher à justifier ce savant docteur de sa participation aux erreurs du jansénisme, il nous montre, dans cet homme de bien, le dévouement courageux et modeste aux prescriptions de la conscience. A l'aide de documents qui n'avaient pas encore été recueillis, nous voyons revivre le célèbre docteur au milieu de ses proches et de ses amis, dans sa maison de la rue Saint-André-des-Arts, qui subsiste encore, et dont nous trouvons ici une description curieuse. Les détails intimes, exposés d'une façon piquante, donnent un attrait de plus à la lecture de ce livre. Les renseignements généalogiques y abondent; mais le spirituel auteur ne prouve pas, et nous semble n'avoir pas même réussi à rendre vraisemblable, la parenté des Sainte-Beuve de Paris, issus de Jean de Sainte-Beuve, marchand, vivant en 1540, avec les seigneurs de Sainte-Beuve, au pays de Bray, en Normandie. Il est plus probable que la famille bourgeoise de Sainte-Beuve établie à Paris était simplement originaire de l'un des deux villages de Sainte-Beuve. Et quant à ce nom, considéré comme dénomination géographique, il désigne, en effet, deux communes des environs de Neufchâtel-en-Bray : Sainte-Beuve-aux-Champs et Sainte-Beuve-en-Rivière ou Sainte-Beuve-Épinay; mais ces lieux doivent directement leur appellation à la sainte abbesse de Reims, Beuve, martyrisée en 676, et personne ne croira avec l'auteur (page 383) qu'un compagnon de Rollon, ayant reçu au baptême le nom de Beuve, le transmit aux deux fiefs dont il fut le premier possesseur. Cette assertion, de pure fantaisie, ne sera acceptée par aucun de ceux qui ont étudié la formation des noms géographiques et des noms féodaux.

Histoire de Fléchier, évêque de Nîmes, d'après des documents originaux, par M. l'abbé A. Delacroix. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Louis Giraud, 1865, in-8° de 656 pages, avec portrait. — Fléchier ne mérite que le second rang parmi les orateurs sacrés du XVII° siècle, et l'influence qu'il a exercée sur son époque n'a pas été sans doute fort considérable. Néanmoins une étude bien faite sur la vie et les œuvres de ce célèbre prédicateur, tour à tour poëte latin et français, lecteur du Dauphin et évêque de Nîmes, offrait un chapitre intéressant de l'histoire religieuse et littéraire du grand siècle. M. l'abbé Delacroix s'est acquitté de cette tâche avec autant de savoir que de talent. Il suit Fléchier dans ses études chez les pères de la Doctrine chrétienne, et nous fait connaître ses premiers essais littéraires, ses rapports avec l'hôtel de Rambouillet et avec Huet, Chapelain, M[lle] de la Vigne, M. de Caumartin et M[me] Deshoulières. Il étudie ensuite le prédicateur dans l'oraison funèbre et le panégyrique, et cherche à apprécier le caractère de son éloquence en la comparant avec celle des grands orateurs contemporains. Il nous le montre enfin reçu à l'Académie française, puis nommé successivement évêque de Lavaur et de Nîmes, où il arrive au moment de la révocation de l'édit de Nantes, bientôt suivie de la guerre des Camisards, et où il parvient, au milieu des circonstances les plus délicates, à se concilier le respect et l'affection de tous.

Le Pentateuque mosaïque défendu contre les attaques de la critique négative, par E. Arnaud, pasteur, membre de la Société asiatique de Paris, etc. Strasbourg, im-

primerie de Vᵉ Berger-Levrault; Paris, librairie de Vᵉ Berger-Levrault et de Vᵉ Benjamin Duprat; 1865, in-8° de VII-189 pages. — L'origine mosaïque du Pentateuque a été, depuis le commencement du siècle, l'objet de nombreuses et vives attaques, particulièrement en Allemagne. M. le pasteur Arnaud a voulu offrir au public l'historique des objections dirigées contre l'œuvre de Moïse, avec le résumé des savantes réfutations qu'on en a faites tant en France qu'au delà du Rhin. La première partie de son travail est consacrée à une défense directe de l'authenticité du Pentateuque, divisée en arguments tirés de l'examen du livre en lui-même (*critères internes*) et en arguments pris en dehors du livre (*critères externes*). La deuxième partie renferme la réfutation des objections. Après avoir énuméré les critiques dirigées contre l'authenticité du Pentateuque, l'auteur s'attache à en démontrer le peu de valeur; il apprécie ensuite les divers systèmes proposés par certains savants pour expliquer, en dehors de l'action personnelle de Moïse, la formation du Pentateuque actuel, et il signale les contradictions que l'on remarque chez les différents adversaires du Pentateuque comparés entre eux, contradictions qui souvent se trouvent même chez un seul écrivain, spécialement chez de Wette et chez Ewald. A ce savant ouvrage sont jointes, en forme d'appendice, une réfutation particulière du livre du docteur Colenso, par M. Pédézert, professeur à la faculté de théologie de Montauban, et une note sur le Pentateuque samaritain.

Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic, par M. Louis Cousin, vice-président de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Dunkerque, imprimerie de Mᵐᵉ Vᵉ B. Kien, 1865, in-8° de 84 pages. — M. Louis Cousin, dont nous signalions, en 1859, un savant travail sur les voies romaines du Boulonnais, s'est occupé depuis plusieurs années de déterminer l'emplacement de l'ancienne ville de *Quentowic*, qui fut, sous la dynastie carlovingienne, un des plus grands ateliers monétaires du nord de la France et le principal port d'embarquement pour l'Angleterre. Dans un mémoire publié en 1854 et mentionné avec éloge par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. L. Cousin s'est attaché à prouver que Quentowic est remplacé aujourd'hui par Étaples, petite ville maritime située à l'embouchure de la Canche, près Montreuil-sur-mer. Cette opinion, qui déjà avait pour elle de graves autorités, entre autres celle de Du Cange et de Mabillon, recevait une nouvelle force des remarques judicieuses de M. Cousin et de l'étude spéciale qu'il avait faite de la question sur les lieux mêmes. Toutefois une autre conjecture s'est produite, et, dans un ouvrage récent, M. Robert a essayé de combattre le système de M. Cousin et de placer Quentowic au village de Saint-Josse. Les *Nouveaux éclaircissements* que vient de faire paraître M. L. Cousin ont pour objet de répondre à son contradicteur; ce second travail, plus approfondi encore que le premier, nous semble avoir éclairci les principales obscurités du sujet, et démontré d'une manière satisfaisante l'identification d'Étaples avec l'ancien port de Quentowic.

Considérations sur Miltiade; fragment d'une histoire critique des guerres entre les Grecs et les Perses jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand, par L. J. Hubaud. Marseille, imprimerie de Barlatier-Feissat et Demonchy, 1865, in-8° de 46 pages. — L'auteur de ce travail pense que « la plupart des productions historiques sont à « refaire; » il est surtout persuadé de cette nécessité en ce qui concerne les annales de la Grèce et de Rome, et il a entrepris d'écrire, « à un point de vue nouveau, » une histoire des guerres entre les Grecs et les Perses. Dans ses *Considérations sur Miltiade*, chapitre détaché de cet ouvrage, M. Hubaud nous peint le célèbre général athénien sous les plus noires couleurs. Ambition effrénée, perfidie, cruauté, in-

gratitude, péculat, tels sont les crimes dont il ne craint pas de charger la mémoire du vainqueur de Marathon, en rabaissant de beaucoup, d'ailleurs, l'importance de cette victoire. Il y a des recherches d'érudition dans cette étude, mais, en même temps, un parti pris de dénigrement qui ne sert pas mieux la vérité historique que les exagérations laudatives dont on a pu accuser quelques panégyristes de Miltiade.

La médecine; histoire et doctrines, par Ch. Daremberg, bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine, professeur chargé de cours au collége de France. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1865, in-8° de XXIV-491 pages. — Les intéressantes études réunies dans ce volume viennent pour la plupart du *Journal des Débats*, dont M. Daremberg est, on le sait, un des rédacteurs littéraires les plus appréciés. La médecine dans les poëtes latins; Galien et ses doctrines philosophiques; Paul d'Égine et les médecins compilateurs dans le Bas-Empire; l'école de Salerne et ses doctrines; Albert le Grand et l'histoire des sciences au moyen âge; Louis XIV, ses médecins, son tempérament, son caractère et ses maladies; les merveilles du corps humain; la circulation du sang et son histoire; histoire de l'anatomie pathologique; de la maladie, du malade et du médecin; de la santé des gens de lettres; hygiène des malades; tels sont les sujets traités successivement par M. Daremberg dans ces chapitres si variés, dont la lecture est aussi attrayante qu'instructive. Les doctrines qui ont inspiré ces travaux divers et qui en forment le lien sont exposées avec beaucoup de netteté dans une introduction étendue, qui n'est pas une des parties les moins remarquables du livre.

Les gladiateurs, Rome et Judée; roman antique traduit de l'anglais de G. J. Whyte Melville, par Charles Bernard-Derosne, avec préface par Théophile Gautier, deuxième édition. Paris, imprimerie de Poupart-Davyl, librairie de Didier, 1865, deux volumes in-12 de XII-440 et 408 pages. — Cet ouvrage, où l'érudition n'ôte rien à l'intérêt d'une fiction ingénieuse, n'a guère d'analogue dans la littérature anglaise moderne que l'*Épicurien* de Thomas Moore et le *Dernier jour de Pompéi* de Lytton Bulwer. Le roman de M. Whyte Melville, fort bien traduit par M. Bernard-Derosne, nous offre une peinture aussi animée que fidèle de la société romaine sous les Césars, et surtout, ce qui est plus neuf, de curieux détails sur les mœurs et la vie étrange des gladiateurs. Ces détails, qu'il faudrait aller chercher dans une foule d'auteurs, sont groupés avec beaucoup d'art et se mêlent naturellement au récit. Le tableau de Rome pendant l'émeute et la conspiration qui renversèrent Vitellius a toute la vérité de l'histoire et le pittoresque du roman, et la partie du livre qui contient le siége de Jérusalem est aussi d'un sérieux intérêt.

Orient. Voyages d'un critique à travers la vie et les livres, par Philarète Chasles, professeur au collége de France, conservateur à la bibliothèque Mazarine. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Didier, 1865, in-12 de XLV-422 pages. — Dans cette série d'études brillantes, M. Philarète Chasles parcourt l'Orient depuis la Morée et l'Égypte jusqu'au Japon. Pénétrant dans ces contrées à la suite des écrivains les plus récents et les plus autorisés, il prend leurs ouvrages pour point de départ d'un travail original. Sous une forme étudiée, quoique d'allure vive et quelquefois légère, il s'attache à faire connaître les mœurs et l'état politique des peuples orientaux, à signaler les causes philosophiques et morales qui ont préparé l'état de choses qu'il décrit, et celles qui pourraient le modifier à l'avenir. Parmi les chapitres de son livre les plus intéressants, on peut citer : L'expédition d'Alexandre et les rapports de la Grèce avec l'Indoustan contrôlés par les monuments bouddhiques; l'Inde anglaise et l'insurrection des Cipayes, la révolution de 1848 dans l'île de Ceylan; une ambassade française en Chine; les Tae-pings ou les insurgés chinois; le roman au Ja-

pon; les chevaliers gallo-grecs; nouveaux rapports de l'Occident avec l'Orient; le drame dans l'extrême Orient.

Une vengeance de Louis XI, par M. A. Laroche, ancien magistrat. Arras, imprimerie de Courtin; Paris, librairie de Casterman, 1865, in-8° de 125 pages. — Cet opuscule est un travail d'érudition sérieuse qui a le mérite d'éclaircir, à l'aide de documents inédits, un épisode singulier et peu connu du règne de Louis XI. Ce prince, croyant avoir à se plaindre des habitants d'Arras, ordonna que leur ville s'appellerait désormais *Franchise*, « sans que, disent les lettres royales, on puisse, « par escript, de bouche ou autrement, nommer à l'avenir ladite cité *Arras*, lequel « nom nous avons supprimé et aboli à perpétuité. » Bien plus, il expulsa de la ville tous les citoyens et tenta de leur substituer, à titre de colons, de nouveaux habitants tirés de Rouen, d'Angers, de Poitiers, d'Orléans et de Tours. Mais les pauvres colons ou « ménaigiers » qu'on avait envoyés à *Franchise* ne purent s'y maintenir faute de ressources, et la ville resta à peu près déserte. Un an plus tard, tout rentra dans l'ordre; la colère du roi étant apaisée, il permit « aux anciens habitans d'Ar- « ras, qui étoient épars et retraits en divers lieux, de retourner en leurs maisons et « de rentrer en possession de leurs biens. » Le nom de *Franchise* fut oublié, mais Arras ne reprit jamais sa première prospérité et ne cessa d'attribuer la ruine de son commerce aux mesures tyranniques de Louis XI. Tels sont les faits dont M. Laroche développe le récit et dont il précise les dates et les circonstances en s'appuyant sur divers textes contemporains. Son travail nous paraît digne d'être consulté comme une intéressante étude d'histoire locale.

L'Animisme, ou la matière et l'esprit conciliés par l'identité du principe et la diversité des fonctions dans les phénomènes organiques et psychiques, par J. Tissot, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, professeur de philosophie. Dijon, imprimerie de Rabutot; Paris, librairie de Victor Masson; 1865, in-8° de xv-504 pages. — « Qu'est-ce que la vie dans le monde, et quelle en est la cause immédiate? » Telle est le grand problème dont M. Tissot poursuit la solution, et qu'il cherche à simplifier en le ramenant à la question de l'animisme. Après avoir étudié, dans deux savants ouvrages publiés il y a quelques années, *la Vie dans l'homme, ses manifestations diverses, son principe et son histoire*, il examine aujourd'hui, à un point de vue plus général, si la vie organique peut s'expliquer par la matière ou si elle ne saurait se concevoir qu'à l'aide d'un autre principe, et quel est ce principe. L'ouvrage entier est divisé en cinq livres. Dans le premier livre, intitulé, *la matière et ses forces*, M. Tissot discute les théories du positivisme, ainsi que celles de W. R. Grove et de John Tyndall sur la transformation des forces et sur la chaleur considérée comme principe de tout mouvement. Le second livre est consacré à la matière organisée et à la vie expliquée par la matière. On y trouvera la réfutation des doctrines de Büchner, de Wirchow, de Scheffler et de Darwin. Avec le livre troisième, nous entrons dans la physiologie proprement dite et dans la discussion du système de « la « vie expliquée par la vie; » le livre quatrième traite de « la vie expliquée par la vie « de la matière ou par l'âme; » enfin, dans le cinquième livre, l'auteur combat les idées de quelques adversaires de l'animisme. Pour résumer ce remarquable travail, qui répond en tous points à ce qu'on pouvait attendre de l'autorité philosophique du savant doyen de la Faculté des lettres de Dijon, il nous suffira de dire que M. Tissot y arrive aux trois conclusions suivantes : 1° on ne peut expliquer la vie organique par la matière, à moins de convertir la matière en esprit, tout en lui laissant son premier nom; 2° l'organisme vivant ne s'explique pas davantage par l'hypothèse incompréhensible d'un principe qui ne serait ni corporel ni spirituel, ni l'un

et l'autre tout à la fois; 3° le spiritualisme n'est soutenable qu'à la condition de se faire « animiste, » sous peine de conduire : au matérialisme, s'il suppose à la matière une activité organisatrice; au mysticisme, s'il refuse de reconnaître, dans l'organisation et la vie, l'effet d'une cause seconde; à l'arbitraire et au non-sens, s'il se range au parti du vitalisme; au scepticisme ou à l'indifférence, s'il refuse d'opter pour une opinion quelconque comme plus vraisemblable que les autres.

BELGIQUE.

Œuvres de Georges Chastellain, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, t. VI et VII. *Œuvres diverses.* Bruxelles, imprimerie de Weissenbruch, librairie de Heussner, 1864-1865, deux volumes in-8° de XII-461 et XX-486 pages. — Nous avons successivement annoncé (mars 1863, p. 203; juillet 1864, p. 460) les précédents volumes de cette importante publication. Apres avoir donné un texte aussi pur et aussi complet que possible de la chronique de Georges Chastellain, M. le baron Kervyn de Lettenhove poursuit avec autant d'activité que d'érudition sa tâche laborieuse, en faisant paraître les *Œuvres diverses* de Chastellain, comprenant les mémoires politiques et les poésies historiques, qui complètent les jugements portés par l'auteur dans sa chronique. Ces œuvres diverses étaient presque toutes inédites; les manuscrits en sont dispersés dans les grandes bibliothèques de l'Europe, et le défaut d'indication rendait parfois très-difficile l'attribution de tel ou tel de ces ouvrages à l'historien des ducs de Bourgogne. Les recherches persévérantes du savant éditeur et le sens critique dont il a déjà donné tant de preuves ont triomphé de ces difficultés. M. de Lettenhove a établi avec le plus grand soin tous ces textes sur les divers manuscrits, en a donné les variantes les plus importantes, et les a accompagnés de notes historiques, comme il avait fait pour la chronique de Chastellain. Les œuvres diverses de l'historien poëte n'ont pas toutes une égale valeur littéraire; mais quelques-unes révèlent un talent plein de vigueur et d'énergie, et justifient la haute estime accordée à l'auteur par ses contemporains. On trouvera, d'ailleurs, une judicieuse appréciation de ces ouvrages dans les introductions placées par l'éditeur en tête des deux derniers volumes publiés. Le tome VI comprend les œuvres suivantes : Le concile de Bâle; Le pas de la mort; L'oultré d'amour; *Dicté* trouvé l'an 1446; Rondel au duc d'Orléans; Le thrône azuré; Épistre à Jehan Castel; Épistre au duc de Bourgogne; La complainte d'Hector; Le miroir des nobles; Paroles de trois rois; Le dit de vérité; Exposition sur vérité mal prise; La mort du roi Charles VII. On trouve dans le tome VII : L'entrée du roi Louis (Louis XI) en nouveau règne; Dépréciation pour messire Pierre de Brézé; Épitaphe de monsieur Pierre de Brézé; Le temple de Boccace; Les douze dames de rhétorique; Récollection des merveilles; Le lion rampant; Les hauts faits du duc de Bourgogne; La mort du duc Philippe; Rhythmes sur le trépas du bon duc Philippe; Advertissement au duc Charles; Souhaits au duc Charles; Le livre de paix; La paix de Péronne; Louange au duc Charles; Le prince.

SUISSE.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; tome quinzième. Genève, imprimerie de Rambaz et Schuchart; Paris, librairie d'Allouard; 1865, in-8° de VI-359 pages, avec sept planches. — Ces mémoires continuent d'offrir un véritable intérêt pour les études historiques. Parmi les nombreuses notices ou dissertations contenues dans le tome XV, nous avons particulièrement remarqué : Essai sur l'origine et la signification des armoiries des cantons suisses, par M. Adolphe Gautier; Traité conclu en 1477 par Jean-Louis de Savoie avec les villes de Berne et de Fribourg, par M. Amédée Roget; Notice sur quelques inscriptions découvertes récemment dans les environs de Genève, par M. Auguste Turrettini; Les princesses de Portugal à Genève, par M. Th. Heyet; Débris de l'industrie humaine trouvés dans la caverne de Bossey, par M. Thioly; Lettres de Pierre de la Baume, évêque de Genève; Mémoire de M. de Bellegarde, envoyé du duc de Savoie Charles III à l'empereur Charles-Quint; Notice sur un feuillet de papyrus récemment découvert à la Bibliothèque impériale de Paris, et relatif à la basilique que Maxime, évêque de Genève, substitua, vers l'an 516, à un temple païen, par M. Léopold Delisle, de l'Institut de France. Dans la seconde partie du volume se trouve un supplément au recueil des chartes concernant l'ancien diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312, et, dans un appendice, trois documents de 1156 à 1234, relatifs à l'abbaye de Sixt.

TABLE.

	Pages.
De la Numismatique hindoue. (Article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.)........	401
Saint-Martin, le Philosophe inconnu, etc. par M. Matter. — La correspondance inédite de L. C. de Saint-Martin, etc. par MM. L. Schauer et Alph. Chuquet. (5e article de M. Franck.)..	414
Comicorum latinorum reliquiæ. (4e article de M. Patin.)....................	433
Traité des facultés de l'âme. (Article de M. Francisque Bouillier.)............	448
Nouvelles littéraires. — Livres nouveaux..........	458

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1865.

Le Mahâbhârata.

Traduction générale, par M. Hippolyte Fauche; les quatre premiers volumes, grand in-8°, Paris, 1863-1865. —*Fragments du Mahâbhârata, par M. Th. Pavie,* in-8°, Paris, 1844. — *Onze épisodes du Mahâbhârata, par M. Ph. Éd. Foucaux,* in-8°, Paris, 1862.

PREMIER ARTICLE.

Le Mahâbhârata est la plus longue épopée du monde : il n'a pas moins de deux cent mille vers. Dans l'édition qui en a été donnée à Calcutta, voilà trente ans passés, il remplit quatre énormes volumes grand in-quarto d'une impression compacte[1]. Deux cent mille vers, dont les plus courts ont seize syllabes! Se figure-t-on bien ce que peut être un poëme de deux cent mille vers? C'est quelque chose comme quinze fois autant que l'Iliade, vingt fois autant que l'Odyssée, vingt-trois fois autant que l'Énéide[2]. Il n'est pas un seul des poëmes épiques de

[1] Le Mahâbhârata, texte sanscrit, Calcutta, 1834-1839, publié par des pandits sous la direction du Comité d'instruction publique. Le nombre des distiques ou çlokas est de cent sept mille trois cent quatre-vingt-neuf, c'est-à-dire deux cent quatorze mille sept cent soixante et dix-huit vers; mais, comme les vers sont de diverses mesures, ils peuvent être coupés différemment; et c'est là sans doute d'où vient la différence dans le chiffre des çlokas. Le Mahâbhârata ne s'en donne à lui-même que cent mille. — [2] L'Iliade, dans ses vingt-quatre chants, a quinze mille six cent cinquante-neuf vers; l'Odyssée, dans un nombre égal de chants, n'en a que douze

notre Occident qui soit d'une étendue pareille, pas même les plus prolixes du moyen âge. Pour trouver quelque chose qui en approche hors de l'Inde, il faut s'adresser au Shah-Nahmeh de Firdousi, que nous fait connaître notre très-honoré confrère M. Jules Mohl. Encore le Shah-Nahmeh, qui a plus d'un rapport avec le Mahâbhârata, ne compte-t-il que cent vingt mille vers. C'est beaucoup, sans doute; mais c'est encore assez loin de ce colosse des épopées nationales. Deux cent mille vers! L'Inde elle-même, toute féconde qu'elle est, a succombé devant un second enfantement de ce genre; et le frère du Mahâbhârata, le Râmâyana, n'a guère plus de soixante mille vers, ce qui est déjà fort respectable, bien que ce ne soit pas même le tiers de cet autre géant [1]. Si le mérite poétique était en proportion directe des dimensions, le Mahâbhârata aurait la palme sans contredit. Mais les choses de l'esprit, bien moins encore que les choses matérielles elles-mêmes, ne s'apprécient pas d'après leur grandeur effective. La statue de Memnon, dans les ruines de Thèbes, sur les bords du Nil, n'en est pas plus belle pour avoir quelques soixante pieds de haut. Les statues du Parthénon sont dix fois plus petites, et sont néanmoins le type le plus parfait de la beauté éternelle. Je ne donnerais pas cependant le Mahâbhârata pour un sonnet, comme n'eût pas manqué de le faire Boileau, s'il eût voulu rester fidèle à son axiome un peu exagéré :

« Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme [2]. »

Un sonnet accompli peut être un chef-d'œuvre en son genre; mais le genre est si petit lui-même, qu'il ne peut jamais s'élever bien haut; il a servi de passe-temps même à de puissants génies; il n'a jamais été l'instrument de leurs œuvres durables. Les êtres nains peuvent avoir leur grâce et leur charme dans leur excessive petitesse; mais ils ne sont pas destinés à vivre ni longtemps, ni avec la force suffisante. Du moins l'autre extrême, celui de la grandeur démesurée, a cette chance de pou-

mille cent onze; l'Énéide, encore plus courte, a neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept vers, dans ses douze chants. — [1] Voir les articles que j'ai consacrés au Râmâyana, en rendant compte de l'admirable édition de M. Gorresio, avec une traduction italienne, et de la traduction française de M. Hippolyte Fauche, *Journal des Savants*, cahiers de juillet 1859 et de février 1860. — [2] Notre temps est revenu de cet enthousiasme du législateur de notre Parnasse (*Art poétique*, chant II, vers 94); mais nous faisons encore beaucoup de sonnets, et l'on ne cessera pas d'en faire, parce que ce cadre, tout étroit qu'il est, peut servir mieux que tout autre à l'expression de certains sentiments très-variés.

voir contenir quelques parties qui remplissent toutes les conditions de la beauté, et par lesquelles il peut durer. Certainement le Mahâbhârata est bien peu lisible dans sa presque totalité; mais il renferme de temps à autre quelques morceaux tellement supérieurs, que, tout rares qu'ils sont, ils le rendent digne de subsister dans la mémoire des hommes.

L'Inde a donc, comme la Grèce, ses deux épopées. Le Mahâbhârata n'est pas sans rapport avec l'Iliade. Ainsi qu'elle, il est en partie rempli par des descriptions de combats; le sujet essentiel du poëme n'est aussi qu'une bataille. Il ne s'agit pas d'apaiser la colère d'un héros ni de prendre une ville; mais il s'agit de l'empire de l'Inde, que se disputent deux familles puissantes de princes issus du même sang et implacables ennemis. Les dieux s'y mêlent également aux hommes, et y luttent avec des succès partagés. De son côté, le Râmâyana est une sorte d'Odyssée. Le malheureux Ulysse cherche sa patrie et revient près de sa chaste épouse. Râma doit également conquérir la sienne, qu'a enlevée un ravisseur, et qui n'est pas restée moins pure que Pénélope, malgré toutes les séductions. Il y a de part et d'autre, dans les poëmes hindous comme dans les poëmes grecs, beaucoup de légendes parmi beaucoup d'épisodes. Mais, tandis que les deux poëmes qui font la gloire immortelle de la Grèce sont d'une seule main, les auteurs du Mahâbhârata et du Râmâyana sont tout aussi différents que leurs épopées. L'unité de composition, dans chacun des poëmes grecs, atteste clairement, en dépit des paradoxes de quelques juges hasardeux, l'unité d'auteur; les poëmes brahmaniques, au contraire, sont d'une confusion à peu près inextricable, qui témoigne des remaniements les plus nombreux et les plus regrettables. Enfin, tandis que les poëmes grecs ont une antiquité indubitable, qui ne remonte pas à moins de neuf ou dix siècles avant notre ère, c'est à peine si l'on peut faire les poëmes hindous contemporains de l'ère chrétienne; et tout porte à croire qu'ils sont plus récents.

Mais je ne veux pas, pour le moment, pousser plus loin cette comparaison; si j'y insistais davantage, je ne croirais pas montrer assez d'admiration et de respect pour les monuments helléniques. Il faut prendre le monde de l'Inde pour ce qu'il est; mais, dans l'épopée, il est à une distance trop inférieure pour qu'on puisse l'assimiler longtemps au monde grec. Ce serait trahir le bon goût et la justice. Le Mahâbhârata, en particulier, est comme l'Himâlaya des poëmes épiques; il peut y avoir sur les flancs de la montagne des sites ravissants, des perpectives grandioses et suaves, des forêts où le voyageur se repose sous le frais ombrage, des sources où il peut se désaltérer, des plaines tout unies où il peut marcher sans fatigue et sans péril; mais aussi, que de pas dif-

ficiles à surmonter! que de torrents impétueux à franchir! que de précipices, que de lieux arides! et, après tant de peines pour gravir les sommets les moins abruptes et les moins désolés, que de sommets qu'on ne peut atteindre! que de cimes à jamais inaccessibles, aperçues vaguement à travers des nuages que rien ne dissipe, et qui restent perpétuellement amoncelés, obscurs et menaçants! Il n'est pas un voyageur, quelque audacieux qu'il soit, qui puisse se flatter d'arriver à la dernière crête du Dévalaguiri, à 10,000 mètres d'altitude. Le Mahâbhârata n'est guère moins dangereux ni moins inhospitalier. On pourra le lire peut-être tout entier; mais qui pourra se vanter de le comprendre entièrement? qui percera les ténèbres dont sont environnées toutes ces fables, tout au moins incohérentes, quand elles ne sont pas absolument inintelligibles? Les brahmanes en ont-ils le sens? Et pouvons-nous espérer de le découvrir, si eux-mêmes ne le possèdent pas? Il y a sans doute des oasis dans ce vaste désert que la vue ne peut embrasser; mais ces asiles sont bien épars; ces lieux de repos, où notre goût peut s'arrêter avec quelque plaisir, sont trop clair-semés et trop étroits. On se rebute, malgré toute sa curiosité, de tant d'énigmes sans mot, de tant de problèmes insolubles, de tant de longueurs et de divagations.

Quoi qu'il en puisse être, nous n'en devons pas moins de reconnaissance à tous ceux qui ont essayé de nous rendre ce voyage possible et même moins ardu. C'était une entreprise considérable que d'imprimer le Mahâbhârata. Des pandits laborieux et instruits s'y sont consacrés avec ardeur, et, en moins de cinq ans, l'œuvre a été menée à bout. C'est au Comité d'instruction publique de Calcutta et à la Société asiatique du Bengale que le monde savant doit ce service éminent; et James Prinsep, dont je faisais tout récemment le juste éloge[1], y a beaucoup contribué par son zèle et son activité. Avant de venir mourir si jeune encore en Europe, il a pu voir le Mahâbhârata sortir des presses indiennes sous une forme que les rishis les plus clairvoyants n'auraient certainement jamais prévue. Le grand poëme était sauvé, et désormais il pouvait entrer dans le courant de nos études philologiques et littéraires, pour y demeurer avec ses défauts et ses mérites.

Le texte était bien précieux, et c'était le préliminaire obligé de tout le reste; mais ce n'était pas tout, et, tant que le poëme n'était pas traduit, il restait ouvert à trop peu de lecteurs. La langue du Mahâbhârata ne présente aucune des difficultés de celle des Védas; mais encore

[1] Voir l'article sur la numismatique hindoue, à propos des travaux de James Prinsep et de M. Edward Thomas, *Journal des Savants*, juillet 1865, p. 402.

faut-il être versé assez profondément dans la connaissance du sanscrit pour la comprendre couramment. C'était un privilége réservé à un trop petit nombre, et la traduction était un besoin qu'on ne pouvait tarder beaucoup à satisfaire. Mais qui oserait aborder une tâche aussi accablante? Deux cent mille vers à faire passer dans un de nos idiomes! qui serait assez téméraire pour se risquer sur cet océan? Il paraît bien que Wilkins y avait songé dès la fin du dernier siècle, et qu'après avoir immortalisé son nom en traduisant la Bhagavad Guîta (1785), il s'était mis à traduire le poëme tout entier, dont il donnait aussi un autre spécimen, beaucoup moins beau, dans le combat des Souras et des Asouras [1]. Warren Hastings, le gouverneur général des Indes, protégeait ardemment les travaux du jeune Wilkins, et il en eût facilité la publication; mais, par une cause qu'on ne connaît pas bien, l'auteur, malgré le succès éclatant qu'il venait d'obtenir, ne poussa pas plus loin; la Bhagavad Guîta resta longtemps le seul diamant qu'on eût extrait de la mine. Ce fut l'illustre M. Bopp qui reprit l'œuvre en 1819, et qui eut alors la gloire de publier, dans l'épisode de Nala et Damayantî, le second texte sanscrit qui ait paru en Europe. Cet exemple fut bientôt suivi par d'autres indianistes; mais on ne se contenta plus de choisir un seul fragment; on en réunit plusieurs, afin de donner une idée un peu moins incomplète du poëme; et dans cette carrière, l'infatigable Wilson fut un des premiers à se signaler par ses Morceaux choisis du Mahâbhârata [2].

Du reste, je ne veux m'occuper quelques instants que des essais tentés dans notre langue. En 1834, M. Langlois, à qui nous devons aussi la version du Rig-Véda en quatre volumes, traduisit le Harivança aux frais du Comité de traductions orientales de Londres [3]. Le Harivança n'est pas précisément une partie du Mahâbhârata; mais c'en est une an-

[1] Voir la Bhagavad Guîta, dans la traduction de Wilkins, Londres, 1785, in-8°, et, à la suite, un extrait de l'Astikaparva du Mahâbhârata; voir aussi les *Fragments du Mahâbhârata*, par M. Th. Pavie, p. 60 et suivantes. Il paraît que la traduction de l'exorde du Mahâbhârata, publiée dans les *Annals of oriental literature*, Londres, 1820, était due à Wilkins. — [2] *Selections from the Mahâbhârata*, Londres, 1 vol. in-8°, 1842. Les morceaux étaient au nombre de trois, et déjà il faisait entrevoir, mieux que tout ce qui avait précédé, la matière véritable du poëme. Wilson, qui a fait tant d'œuvres considérables, et qui avait une application que rien ne lassait, était un des philologues qui pouvaient se flatter d'achever une traduction du Mahâbhârata. — [3] M. Langlois, *Harivança ou histoire de la famille de Hari*, Paris et Londres, 1834 et 1835, 2 vol. grand in-4°. Le Harivança se rattache lui-même au Mahâbhârata, comme on peut le voir dans l'exorde, t. I, p. 2. C'est aussi Vyâsa qui compose le Harivança, et Vaisampâyana qui le raconte.

nexe qu'on y joint ordinairement; et le poëme lui-même, dans la table des matières que contient son premier chant, reconnaît que le Harivança est son complément. En 1844, M. Théodore Pavie, dont les aptitudes sont si diverses et si distinguées, donnait des *Fragments*, au nombre de huit; en 1862, M. Ph. Éd. Foucaux donnait onze épisodes empruntés au premier chant, au troisième, au onzième et au dix-septième[1]. Ces deux ouvrages étaient dédiés à Eugène Burnouf ou à sa mémoire; hommage de deux élèves reconnaissants à un maître vénéré, qui avait pris bien souvent le Mahâbhârata pour texte de ses leçons.

Ces publications partielles étaient fort intéressantes, et le Mahâbhârata se dévoilait peu à peu; mais ce n'était pas une traduction complète. Enfin quelqu'un s'est trouvé qui s'est dévoué à ce labeur, et nous pouvons espérer que, dans quelques années, nous lirons le Mahâbhârata en notre propre langue. Le philologue qui fait preuve de ce courage inouï, c'est M. Hippolyte Fauche; nous lui devons déjà quatre volumes sur seize, et il s'est engagé à en fournir deux par an. Comme il a tenu jusqu'à présent sa parole avec une ponctualité religieuse, il n'y aurait point de raison de douter de l'avenir, et la France aura bientôt un monument que s'était promis l'Allemagne, mais qu'elle n'aura point su élever avant nous[2].

Pour notre part, nous ne saurions trop encourager M. Hippolyte Fauche, et il peut être assuré de tous nos vœux les plus vifs et les plus sincères. Avant de s'attaquer au Mahâbhârata, il s'y était en quelque sorte préparé en traduisant le Râmâyana et ses neuf volumes, les œuvres de Kalidasa et plusieurs autres ouvrages de moins longue haleine[3]. Le quart du Mahâbhârata, c'est-à-dire cinquante mille vers déjà parus, c'est une garantie bien forte pour ce qui doit suivre; et nous

[1] M. Th. Pavie, *Fragments du Mahâbhârata*, traduits en français sur le texte sanscrit de Calcutta, Paris, Benjamin Duprat, 1844, in-8°, XVIII-343; M. Ph. Éd. Foucaux, le *Mahâbhârata, Onze épisodes tirés de ce poëme épique*, Benjamin Duprat, 1862, in-8°, XXXIV-431. — [2] On a dit que le savant M. Goldkücker, l'éditeur de la troisième édition du *Dictionnaire de Wilson*, avait annoncé une traduction générale du Mahâbhârata. — [3] M. Hippolyte Fauche, *le Râmâyana*, 9 vol. in-8°, Paris, 1854-1859, traduction française; les *Œuvres complètes de Kalidasa*, 2 volumes gr. in-8°, Paris, 1859-1860; le théâtre, les poëmes élégiaques, mythologiques, prosodiques, etc.; *Une Tétrade*, ou drame, hymne, roman et poëme, traduits pour la première fois du sanscrit en français, 3 vol. gr. in-8°, 1861-1863. Le poëme est celui de Bâgha sur la mort de Çiçoupâla; le roman est l'histoire de dix jeunes princes, de Dandi; le drame est le petit chariot d'argile, et l'hymne est le Mahimnahstava. M. Hippolyte Fauche avait débuté dès 1850 par traduire le *Guîta Govinda* et le *Ritousanhâra*, de Kalidâsa, 1 vol. in-12.

devons avoir bonne espérance. Nous ne prétendons pas que le système adopté par M. Hippolyte Fauche soit à l'abri de toute critique, et nous souhaiterions qu'en général son style fût plus simple et plus naturel. Par là il se rapprocherait même davantage de ses modèles. Mais, je le demande, qu'est-ce au fond que quelques singularités de forme, quelques bizarreries de langage, si l'on veut? L'original est bien compris; c'est le principal; et, s'il pouvait être parfois mieux rendu, ce n'est là qu'un accessoire dont un lecteur intelligent peut se passer sans trop de peine. Nous ne partageons donc pas du tout les scrupules de quelques censeurs beaucoup trop sévères, et nous n'hésitons pas à remercier hautement M. Hippolyte Fauche de tant de persévérance. Ce serait une iniquité de ne pas l'apprécier comme nous le faisons ici; et, s'il ne dépendait que de nous, il obtiendrait un appui plus efficace.

Mais, tout en louant le traducteur, je ne veux pas surfaire le poëme; et je prédis aux esprits délicats et sensés un étrange désappointement, quand ils pourront parcourir le Mahâbhârata en français. On s'est trop habitué à le juger exclusivement sur l'épisode de la Bhagavad Guîta et sur celui de Nala. On croyait, par une pente assez aveugle, quoique ordinaire, qu'un poëme qui renfermait de telles perles devait être un pur chef-d'œuvre, et l'on ne se doutait guère à quel prix il fallait acheter de semblables trésors. La surprise fut pour beaucoup dans l'admiration, qui en est souvent voisine; et, comme on ne s'attendait pas à découvrir de ces beautés dans l'Inde, on fut porté à s'en exagérer la valeur. L'étonnement faussa le jugement des plus habiles, et l'enthousiasme ne connut pas de bornes. Cependant, à y regarder d'un peu plus près, et surtout avec plus de sang-froid, on pouvait pressentir les monstrueux défauts de l'ensemble sur ces échantillons, tout merveilleux qu'ils étaient. Sans doute la philosophie pouvait applaudir à un système de métaphysique égaré dans une épopée[1]. La poésie même pouvait être éblouie des couleurs splendides sous lesquelles ce système se produisait. Mais, au point de vue de la composition et du sens commun, que pouvait-on penser d'un épisode de cette longueur? Au moment où deux armées rivales vont en venir aux mains, où déjà les traits volent de part et d'autre, après que les trompettes ont donné le signal, deux guerriers se mettent à disserter sur la nature de l'être, sur sa réalité et son apparence, sur l'origine et la fin des choses, sur le sens et le but de la vie humaine! Ce peut être admirable comme exposition

[1] Voir M. Victor Cousin, Cours de 1828, IIIe leçon, et dans son *Histoire générale de la philosophie*, IIe leçon, page 78, édition de 1863.

de théorie; il est même possible qu'il y ait là des idées neuves et profondes, dont notre sagesse puisse profiter. Mais quatorze cents vers et dix-huit lectures pour ce hors-d'œuvre, c'était là un indice évident d'un désordre immense dans le poëme, une absence complète du sentiment de la réalité; et que peut être une épopée où de tels épisodes se produisaient? Puis, des redites sans fin, des répétitions interminables, un dialogue sans vie et d'une froideur glaciale, des questions et des réponses d'une monotonie désespérante; tout cela disparut dans l'étourdissement d'une première surprise; et il fut presque convenu que Vyâsa était plus grand qu'Homère, et que le Mahâbhârata était plus beau que l'Iliade.

On en pourrait dire autant de l'épisode de Nala, et, quelque touchant qu'il soit, il est d'une prolixité que ne peut faire oublier la gracieuse figure de Damayantî.

Ainsi, ni la Bhagavad Guîta ni le Nala n'auraient dû donner le change, s'il était aussi facile de se prononcer, dès les premiers instants, avec la justesse d'esprit et le calme qu'on peut recouvrer plus tard. Mais, aujourd'hui nous pouvons l'affirmer sans hésitation, le Mahâbhârata n'est pas un poëme épique, dans le sens vulgaire du mot, bien qu'on le décore toujours de ce nom. C'est un immense recueil de légendes de tout ordre et de toute date, fort importantes peut-être pour l'histoire si obscure de l'Inde, quand on aura pu les éclaircir[1], et, en attendant, fort curieuses, comme révélation de l'esprit hindou avec ses aspirations si hautes et ses aberrations presque incroyables. Selon toute apparence, ces légendes, accumulées de siècle en siècle, auront été superposées à un poëme primitif qui en avait admis quelques-unes; elles se seront ainsi amoncelées sans mesure et sans discernement, jusqu'à composer enfin par leur entassement cette masse informe qu'on a nommée *le Mahâbhârata*, et dont le génie brahmanique luimême n'a pas laissé parfois que de s'effrayer. Des générations successives y ont tour à tour apporté leur part, sans se concerter mutuellement, et le compilateur définitif a tout confondu pour ne rien éliminer

[1] C'est en ce sens qu'on peut dire que les commentaires du Mahâbhârata pourront être fort utiles à consulter; mais c'eût été une prudence bien mal comprise que d'attendre la publication de ces commentaires pour traduire le Mahâbhârata. Il n'est pas douteux que le commentaire d'Eustathe ne serve puissamment à expliquer l'Iliade et l'Odyssée; mais la Renaissance a très-bien fait de lire et de publier Homère avant Eustathe, et il faut féliciter M. Hippolyte Fauche de s'être consacré à traduire le texte du Mahâbhârata, même avant que nous ayons les commentateurs.

de ce que vénérait la superstition nationale. Dans un pays où les codes de lois, les grammaires, les dictionnaires, les systèmes de philosophie, les théories astronomiques, sont en vers, il n'y a pas à s'étonner qu'on y ait mis des légendes, qui répondent après tout à l'imagination bien plutôt qu'à la réalité. C'est sans doute un poëte qui a conçu la pensée première du Mahâbhârata; mais ce sont des centaines de poëtes qui l'ont amené, chacun pour leur part, à l'état de développement où nous le voyons et où l'Inde l'admire depuis dix-huit siècles.

Le Mahâbhârata peut donc nous offrir un double intérêt : d'abord quelques morceaux d'une très-haute et véritable poésie, et puis une multitude de récits plus ou moins emblématiques, qui se rapportent aux croyances de l'Inde et sans doute aussi à quelques-uns des événements principaux de son histoire. Interpréter ces récits avec quelque exactitude est chose fort délicate[1], et la symbolique est toujours exposée à se faire bien des illusions, moins évitables encore dans l'Inde que partout ailleurs. Mais cependant il est quelques faits généraux que le Mahâbhârata peut nous apprendre avec certitude. Par exemple, le fond du sujet qu'il traite est incontestable, et on ne peut douter qu'à une époque d'ailleurs indéterminée, deux familles royales ne se soient arraché la domination de quelques provinces de la presqu'île. Les descendants de Kourou et de Pândou se sont livré de terribles batailles, dans le nord-ouest de l'Inde; et ce sont les Pândavas qui sont demeurés vainqueurs. Je ne dis pas que ce fait à lui seul ait toute l'importance que le poëte s'est plu à lui donner; mais il est positif, et il est tout aussi réel que la guerre de Troie. Autre exemple des renseignements historiques que peut fournir la grande épopée. Le lieu où se passa la lutte décisive entre les deux familles rivales est appelé *Samanta-pantchaka*. C'était assez pour l'illustrer d'avoir été le témoin de l'affreuse rencontre de dix-huit armées. Mais ces plaines néfastes ont un bien autre souvenir. Dans un âge précédent, entre le second et le troisième âge, elles avaient vu le massacre de la caste militaire « par un roi le « plus grand de ceux qui ont jamais porté les armes. » Le féroce Râma, surnommé le Râma à la hache (Paraçourâma), avait juré d'exterminer les kshatriyas, rebelles à la caste brahmanique. Dans une dernière bataille, il les vainquit, et il remplit de leur sang versé à flots cinq grands lacs, qu'il avait fait creuser dans le Samanta-pantchaka[2]. Ce récit est

[1] Voir M. Christian Lassen, *Antiquité et Archéologie indienne*, t. I, p. 140 et suivantes, et l'appendice du tome Ier, p. 1 à xxxiv. — [2] Voir le Mahâbhârata, *Adiparva*, distiques 277 et suivants. Il paraît que Paraçourâma se repentit de tant de cruauté, et qu'il essaya de se réconcilier ensuite avec la caste militaire, qu'il avait

d'autant plus grave, que c'est à dater de cette effroyable exécution que l'autorité de la caste sacerdotale a été fondée définitivement, sans que, plus tard, rien l'ait ébranlée.

On peut espérer que le Mahâbhârata, une fois que nous le connaîtrons bien, nous apportera quelques indications de ce genre assez nombreuses. Il est vrai que, rédigé assez récemment sous la forme où nous l'avons, il n'est lui-même qu'un témoin très-postérieur; mais il a conservé les traditions, et à défaut de documents plus précis, ceux-là méritent encore toute notre attention. L'interprétation des légendes purement religieuses sera beaucoup plus difficile, et il y a mille dangers de s'y égarer. L'obscurité y règne encore d'une manière à peu près absolue, et c'est d'autant plus fâcheux, que ces légendes, qui charment le penchant irrésistible des Hindous aux rêveries et aux contes, remplissent le Mahâbhârata presque tout entier. Ce sont comme les broussailles et les taillis qui couvrent et encombrent la forêt vierge, tandis que les faits historiques et les morceaux de vraie poésie sont comme ces arbres magnifiques qui apparaissent solitaires, et de loin en loin, au milieu du chaos luxuriant de la végétation.

Peut-être parviendra-t-on quelque jour à expliquer la composition du Mahâbhârata et à se rendre compte de tant de détours et de superfétations. Mais le Mahâbhârata lui-même a pris soin de nous raconter, à sa manière, par qui et comment il a été fait, à quelle occasion il a été récité, et comment il nous a été transmis. Bien plus, il s'est astreint à faire sa propre table des matières, à compter un à un les çlokas qu'il renferme, à énumérer le nombre de ses livres et de ses chapitres. Un exorde de six cent cinquante-six distiques, c'est-à-dire de mille trois cent douze vers, est consacré à ces détails, qui feraient honneur à l'éditeur le plus minutieux[1], et qui peuvent à bon droit nous étonner dans un poëte. Il est impossible de supposer que, même dans l'Inde, ce soit l'auteur du poëme qui soit descendu à ces précautions de scholiaste. Mais, tout invraisemblables que sont ces indications, il nous faut bien les accepter telles qu'on nous les donne, et les consulter, en attendant mieux.

Un premier fait sur lequel il semble qu'il n'y ait pas le moindre doute, c'est que l'auteur du Mahâbhârata se nommait Krishna Dvai-

tant maltraitée, mais qu'il avait soumise; voir M. John Muir, *Textes sanscrits*, v. tome I, pages 151-174; et *Journal des Savants*, cahier de mars 1862, page 144. — [1] M. Ph. Éd. Foucaux a traduit les trois cent onze premiers çlokas de cet exorde : voir les *Onze Épisodes* du Mahâbhârata, page 74 et la note. La suite n'a rien de littéraire; mais elle est fort importante pour la composition du Mahâbhârata.

pàyana; c'est le même personnage qui s'appelle encore Vyâsa, ou le *Compilateur*, parce que c'est lui aussi, dit-on, qui a compilé les Védas et réuni les Mantras en un corps d'ouvrage[1]. A ce titre, il n'y aurait rien de plus vénérable que Dvaipàyana, puisque ce serait un seul et même homme qui aurait ordonné tout à la fois et la religion et l'épopée. Lorsque Dvaipâyana conçoit la pensée d'écrire son poëme, il se rend au pied du trône de Brahma, et il lui fait part de son dessein. Le Dieu à la puissance suprême (Paraméshti), qui sait que le Mahâbhârata doit être «le poëme par excellence,» approuve la résolution du Brahmarshi, et, pour lui en faciliter l'exécution, il ordonne au dieu Ganéça[2] d'écrire, sous sa dictée, l'œuvre incomparable «qui produit la lumière «en dissipant les nuages de l'intelligence humaine.» Dvaipâyana dicte donc au dieu, son secrétaire, huit mille huit cents çlokas; et c'est là très-probablement l'embryon du poëme, qui s'est ensuite tant grossi[3]. Mais c'est là une chose trop simple, et Dvaipâyana, récitant de nouveau son poëme devant le roi Djanamédjaya, comme il avait récité l'autre devant Parîkshît, le roi des rois, étend son œuvre à vingt-quatre mille çlokas, non compris les épisodes, et il y joint déjà une table des matières en cent cinquante distiques. Cette seconde rédaction ne suffit pas encore; l'auteur en fait en trois ans[4] une dernière, qui ne contient pas moins de six millions de çlokas ou douze millions de vers. Mais, par bonheur pour la faiblesse humaine, trois millions de çlokas sont demeurés dans le monde des dieux, quinze cent mille dans le monde des Pitris ou des Mânes, quatorze cent mille dans celui des Gandharvas; les cent mille çlokas restant sont ceux que nous avons; et c'est un disciple de Vyâsa, Vaiçampayâna qui a bien voulu les communiquer aux mortels par l'ordre bienfaisant de son maître[5].

Au travers de ces exagérations et de ces fables, ce qui ressort de plus clair, c'est que, de l'aveu même du Mahâbhârata, il a été remanié à plusieurs reprises, et que, débutant par huit mille distiques, il s'est enflé peu à peu, grâce aux additions qu'on y faisait sans cesse, jusqu'à cent

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 2212-2213; voir aussi çlokas 2380 et 2416, la naissance singulière de Dvaipâyana et l'étymologie de son nom. — [2] Ganéça, qu'on représente avec une trompe d'éléphant, est, comme son nom l'indique, le chef des Ganas, divinités inférieures qui lui obéissent ainsi qu'à Çiva, son père. Ganéça est le dieu qu'on invoque presque toujours en tête des œuvres littéraires. Dvaipâyana est peu modeste en en faisant son secrétaire. — [3] Mahâbhârata, *Adiparva* ou chant 1, distiques 80 et 81 et suivants. Il paraît bien aussi que le poëme comptait dès lors dix-huit chants. — [4] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 2321 et 2332. — [5] Mahâbhârata, *Adiparva*, distiques 103 et suivants; 2231, 2296 et 2419. Vaiçampâyana passe pour le plus savant de tous les sages qui possèdent le Véda.

mille. Ce dernier chiffre lui-même nous paraîtrait une impossibilité presque aussi violente que les autres, si les presses de Calcutta n'en avaient démontré la parfaite véracité; mais ce n'est pas une raison de croire aux douze millions de vers dont on nous parle.

Voilà pour la composition du Mahâbhârata. L'auteur en vient ensuite au sujet, et il s'y reprend à deux ou trois fois pour l'exposer avec toute la netteté qu'il désire, mais qu'il n'atteint pas, malgré tous ses efforts. Il l'expose d'abord sous forme d'une longue plainte du roi Dhritarâshtra, lui-même acteur d'une bonne partie des faits qui remplissent l'épopée [1]. Cette première analyse aura paru trop confuse à quelque compilateur, et on en a ajouté deux ou trois autres qui ne le sont guère moins. Enfin une main aussi peu habile a cru faire merveille en donnant, avec le nombre des chants et celui des distiques, la nomenclature aussi sèche qu'obscure de tous les épisodes qui se succèdent sans aucune liaison [2]. Il n'y aurait aucune utilité à la reproduire pour faire comprendre le sujet du Mahâbhârata; et, à mon avis, je l'éclaircirai bien davantage en essayant une analyse un peu plus libre. Voici donc le canevas résumé de ces deux cent mille vers et comme la charpente initiale de tout l'édifice, composé de dix-huit parties, c'est-à-dire de dix-huit chants ou *Parvas*.

Krishna Dvaipâyana ou Vyâsa, l'auteur même du poëme, est le père de deux princes, Pândou et Dhritarâshtra, dont les fils, les Pândavas d'une part, et de l'autre les Kourous, sont dans la rivalité mortelle qui est le fond du Mahâbhârata. Ainsi le poëte est censé raconter les hauts faits de ses petits-fils; c'est là une invraisemblance fort acceptable auprès de toutes celles qu'il nous faut subir. Les Pândavas sont au nombre de cinq, parmi lesquels brille Ardjouna, le héros un peu découragé de la Bhagavad-Guîta. Les fils de Dhritarâshtra ne sont pas moins de

[1] Dritarâshtra exhale ses douleurs en répétant soixante et dix fois de suite la même formule : « Quand je sus... alors je n'ai plus conservé d'espérance pour la « victoire. » Mahâbhârata, *Adiparva*, distiques 146 à 213. — [2] Voici, d'après cette table, le nom et l'étendue des 18 Parvas : 1er chant, Adiparva, 8,884 çlokas et 227 chapitres; 2e chant, Sabhâparva, 2,511 çlokas, 78 chapitres; 3e chant, Aranyakaparva, 11,664; — 229; 4e chant, Vairata, 2,057; — 67; 5e chant, Oudyoga, 6,698; — 186; 6e chant, Bhishma, 5,887; — 117; 7e chant, Drona, 8,900; — 170; 8e chant, Karna, 4,900; — 69; 9e chant, Kalya, 3,220; — 69; 10e chant, Saouptika, 1,870; — 78; 11e chant, Strî, 775; — 27; 12e chant, Cânti, 14,734; — 339; 13e chant, Anouçâsana, 8,000; — 146; 14e chant, Açvamédhika, 3,220; — 103; 15e chant, Açramavâsa, 1,507; — 42; 16e chant, Maousala, 320; — 8; 17e chant, Mahaprasthanika, 320, — 3; 18e chant, Svarga, 209; — 5. Le Harivança, complément du Mahâbhârata, a, selon la table, 12,000 çlokas, et 16,374 selon l'édition de Calcutta : en tout, 95,976 çlokas.

cent un, dont l'aîné est Douryodhana. Leur naissance est encore plus extraordinaire que leur nombre; ils sont sortis de morceaux de beurre fécondés par les incantations toutes-puissantes de Vyâsa[1]. Les cinq Pândavas, orphelins de bonne heure, sont recueillis par leur oncle dans la ville d'Hastinapoura, et ils y sont élevés avec leurs cousins germains, dont ils excitent bientôt la secrète jalousie par leurs vertus et leur gloire. La discorde éclate à l'occasion d'une partie de dés où les Pândavas sont battus[2]. Dhritarâshtra, pour prévenir de funestes collisions, exile ses neveux et les fait enfermer, durant une année, avec leur mère, « dans la maison de laque. » Mais les jeunes princes s'échappent par un conduit souterrain, et, mettant le feu à la prison, ils y brûlent leurs gardiens surpris par ce stratagème. Les voilà délivrés, mais ne pouvant plus se présenter devant leur oncle, et réduits à errer dans les forêts. Au milieu de leurs courses errantes, très-longuement décrites par Vyâsa, ils apprennent que la princesse de Pantchâla, la belle Draoupadî, doit se choisir prochainement un époux dans la cérémonie sainte appelée *Svâyambara*. Les Pândavas se rendent donc à la fête, et ils se marient tous les cinq à Draoupadî, qui les a désignés parmi les concurrents aspirant à sa main.

Cependant ils se réconcilient, après de longues années d'exil, avec leur famille, et ils redemandent peu à peu les biens dont on les a jadis privés; de là de nouvelles contestations et la guerre qui doit finir par la victoire des Pândavas[3]. C'est avec le cinquième chant, l'Oudyogaparva, que commence la lutte après de longs préparatifs. Quatre chants sont remplis par les détails des batailles que se livrent tour à tour les deux partis. Dans le neuvième, la victoire se décide pour les fils de Pândou; et l'un d'eux, Bhîma, le guerrier au ventre de loup, tue d'un coup de massue Douryodhana. C'est en vain que, dans la nuit suivante, les principaux chefs des Kourous essayent d'attaquer le camp ennemi, à peu près comme Ulysse et Diomède attaquent le camp des Troyens. Ce dernier effort est inutile comme les autres. Les descendants de Pândou, après de si longues et si rudes épreuves, demeurent seuls les maîtres : la race des kshatriyas, qui leur était opposée, a disparu.

Mais le poëme n'est pas pour cela terminé. Après les luttes des

[1] Voir le Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 4490 et suivants; voir aussi l'énumération des cent un fils de Dhritarâshtra, *ibid.* çlokas 4,540 et suivants. Il n'a pas fallu moins de 4,500 distiques ou 9,000 vers pour arriver à la naissance des héros du poëme. — [2] Mahâbhârata, *Adiparva*, çloka 2,234. — [3] *Id. ibid.* çloka 2,262. Les Pândavas réconciliés ne peuvent pas néanmoins habiter Hastinapoura, et Dhritarâshtra, dans l'intérêt de la paix, leur donne le royaume de Khandava.

guerriers, il faut entendre les lamentations de leurs femmes exhalant d'inconsolables regrets, comme Hécube, Andromaque et Hélène, sur le trépas d'Hector. C'est l'objet du onzième chant, le Strîparva. Le douzième et le treizième, destinés sans doute à donner des émotions plus douces aux lecteurs, ne traitent que des devoirs des hommes, de l'efficacité de l'aumône et des moyens d'obtenir la délivrance éternelle. Puis le sujet, qu'on pourrait croire oublié, reparaît de nouveau, et le roi Youkihthira, vainqueur de ses ennemis, célèbre son triomphe par le fameux Sacrifice du cheval, qui remplit tout le quatorzième chant. Dans le quinzième, le vieux Dhritarâshtra, vaincu et aveugle, se retire au milieu des bois avec sa femme Gândhârî, qui lui avait donné ses cent fils, tous immolés dans les combats, et avec ses ministres. Le seizième livre ne contient que des épisodes et des légendes. Mais, par un retour assez ordinaire des choses de ce monde, les Pândavas ne peuvent profiter longtemps de leur victoire : par l'ordre des dieux ils sont contraints d'abdiquer et de se rendre en pèlerinage à la montagne sacrée, au Mérou, qu'ils ne doivent jamais atteindre. Quatre des frères meurent dans la route pénible qu'ils ont à faire par delà les monts Himâlaya; et l'aîné, Youdhishthira, resté seul avec son chien fidèle, mourrait également, si le dieu Indra ne venait à son secours, en le conduisant au ciel, où le vieux roi ne veut entrer qu'avec le dévoué compagnon qui ne l'a point quitté. Indra cède à ce désir assez bizarre.

Enfin le dix-huitième et dernier chant est consacré à l'apothéose, ou plutôt à la béatification de Youdhishthira. Il entre dans le ciel; mais il y cherche vainement ses quatre frères bien-aimés et Draoupâdi, leur épouse commune. Ils ont tous été précipités dans l'enfer, et Youdhisthira, qui va les y visiter, préfère y habiter avec eux, malgré l'horreur de ces lieux épouvantables, plutôt que de vivre éternellement dans le ciel sans les êtres qu'il a chéris sur la terre. Les dieux, qui n'avaient voulu qu'éprouver le cœur du roi, sont touchés de tant de magnanimité et de tant d'abnégation. Les Pândavas, avec Draoupâdi, et tous leurs amis morts dans les batailles, sont reçus au ciel à côté du chef de leur famille. Ils reprennent tous sans exception la forme divine qu'ils avaient eue, dans une existence précédente, avant de descendre sur terre. Ils retrouvent leurs cousins germains transformés et apaisés comme eux, et ils jouissent ensemble d'une félicité que rien ne devra désormais altérer.

Tel est le fond du poëme, et il ne semble pas qu'une fable aussi simple puisse exiger un développement gigantesque de deux cent mille vers. Mais on a calculé que le récit de la lutte des Kourous et des Pan-

davas ne tient pas même le quart de l'épopée; tout le reste est rempli par les légendes les plus obscures et parfois assez obscènes.

On se ferait difficilement une idée de l'estime prodigieuse dans laquelle le Mahâbhârata est tenu par les lecteurs hindous, et jusqu'à quel point il les ravit. Les rédacteurs successifs de l'œuvre ont renchéri les uns sur les autres, et ils ont accablé Vyâsa d'éloges de plus en plus emphatiques, ne s'apercevant pas qu'ils font leur auteur trop peu modeste, puisque c'est lui-même qui adresse ces louanges intarissables à son propre ouvrage. Voici d'abord comment Vyâsa explique le nom de *Mahâbhârata*, c'est-à-dire de *Grand Bhârâta*, ou grande histoire des descendants de Bhârata. Un jour il prend fantaisie aux dieux rassemblés de mettre dans les plateaux d'une balance les quatre Védas d'une part, et le Bhârata seul de l'autre. C'est le poëme qui l'emporte sur les quatre Védas avec leurs mystères, et voilà pourquoi il fut désormais appelé dans ce monde le *Mahâbhârata*. (*Adiparva*, çlokas 269 et suivants.) Sa grandeur et son poids l'ont fait nommer le *Mahâbhârata*, parce qu'il fut trouvé supérieur en poids et en grandeur. Aussi Vyâsa n'hésite-t-il pas à dire de son poëme qu'il est un cinquième Véda. Cette vanité n'est précisément qu'un sacrilége, dont le poëte ne s'aperçoit pas, ou du moins dont ne se soucient plus ceux qui le font parler.

Cette sainteté plus que védique de la grande épopée porte naturellement ses fruits. Il n'est pas de biens et d'avantages qu'on ne promette à ceux qui la lisent. Comme le poëte y a exposé tout au long le traité des richesses, le haut traité des devoirs et même le traité de l'amour, il n'est rien qu'on ne puisse apprendre dans le Mahâbhârata, et la science qu'il donne est mille fois au-dessus de toutes les autres. (*Adiparva*, çloka 643.) «Ce Bhârata incomparable, saint, fortuné, purifica-«teur, lave de tous les péchés.» (*Ibid.* çloka 652.) «En le récitant, le «brahmane efface la faute qu'il a commise le jour en cédant à l'impul-«sion des sens; il efface la faute dont il s'est souillé pendant la nuit, par «action, par parole ou par pensée. La lecture du Mahâbhârata fait na-«viguer les hommes sur le bonheur, comme une nacelle navigue sur «la vaste étendue des ondes amères.» (*Ibid.* çlokas 653 et suivants.) C'est que le Mahâbhârata est l'œuvre la plus parfaite que les hommes aient jamais produite. «De même que le cri de la corneille déchire «l'oreille après le chant du kokila, de même, quand on a entendu ce «récit, on ne trouve plus de charme dans aucun autre. Il n'est point de «légende sur la terre qui n'ait sa base dans ce poëme, fondé lui-même «sur les Pourânas et leurs antiques traditions; toutes les pensées des «poëtes sont nées de cette histoire sublime, comme tous les corps

« naissent des cinq éléments. De même que l'action variée de nos sens « dérive de l'âme, ainsi toutes les qualités du sacrifice remontent à cette « vaste narration. » (*Adiparva*, çlokas 654 et suivants.)

Quant à nous, nous ne pouvons pas faire d'aussi belles promesses à ceux qui liront l'analyse que nous tenterons du Mahâbhârata, en le suivant pas à pas. Loin que nous croyions ce poëme aussi pur que Vyâsa ou ses flatteurs veulent bien le dire, nous aurons le plus grand soin d'écarter de nos extraits les scènes licencieuses et repoussantes dont on y est trop fréquemment choqué. Nous ne nions pas que le Mahâbhârata ne soit fort instructif, et c'est pour cela que nous nous en occupons; mais la science qu'il nous donnera n'est pas du tout celle que les brahmanes, par trop naïfs, prétendent y découvrir. Nous ne le trouverons pas surtout aussi beau que le trouve leur goût, fort différent du nôtre, qui veut un peu plus de bon sens et de vérité. Mais nous essayerons d'arracher à ce chaos les fragments de beauté qui s'y rencontrent moins souvent qu'on ne le souhaiterait. Ces fragments ont leur mérite, que nous ne leur marchanderons pas, bien qu'ils n'aient pas tout celui qu'on leur a complaisamment attribué. Nous toucherons aussi aux légendes, qui tiennent trop de place dans l'épopée pour qu'on puisse les passer sous silence, mais dont le sens est trop impénétrable pour qu'on puisse se hasarder à l'expliquer. En un mot, nous tâcherons d'éviter, si ce n'est toutes les épines, au moins les plus saillantes; et, en conservant au poëme hindou sa physionomie propre, de la conformer quelque peu à nos habitudes, qui, après tout, ne sont pas des préjugés.

Le résumé succinct que je viens de donner du sujet général du Mahâbhârata nous servira de fil conducteur au milieu de ce labyrinthe; et, en ne le perdant pas de vue, nous éviterons le danger de nous trop égarer.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le Trésor de la langue grecque, 3[e] édition[1], Firmin Didot, 1831-1865, 8 volumes in-f°.

Robert Estienne avait publié, en 1532, le *Thesaurus linguæ latinæ*, qui eut trois éditions en onze ans; mais il n'avait pu que rassembler les premiers matériaux du *Thesaurus græcæ linguæ*. Les persécutions dont il fut l'objet dans les dernières années de sa vie, son exil à Genève, l'empêchèrent de commencer une œuvre qu'il légua à son fils. Henri Estienne accomplit glorieusement les dernières volontés de son père; ce fut même pour se conformer à son désir qu'il préféra l'ordre étymologique à l'ordre alphabétique, se créant par là de singulières difficultés.

L'ouvrage parut en 1572, l'année de la Saint-Barthélemy. Le malheur des temps, les dépenses exigées par une telle entreprise, absorbèrent la fortune d'Henri Estienne. Il acquit ainsi le triste droit d'imprimer les deux vers suivants en tête de son livre :

At thesaurus me hic de divite reddit egenum,
Et facit ut juvenem ruga senilis aret.

Malgré la protection de l'empereur Maximilien II, du roi de France, d'Élisabeth, reine d'Angleterre, auxquels l'ouvrage était dédié, la vente fut loin de compenser les dépenses de l'éditeur. D'après les catalogues, le prix des cinq volumes in-folio était de 10 livres; en outre, Scapula, prote et correcteur d'Henri Estienne, avait fait paraître frauduleusement son abrégé, qui satisfaisait à bas prix les hellénistes et les savants.

Il est inutile de louer un monument que trois siècles ont consacré, et qui suffit pour immortaliser la mémoire d'Henri Estienne, car il surpasse toutes ses autres publications. L'auteur s'est montré grand architecte, et, dans son bel édifice, la justesse des proportions égale l'unité de l'ensemble. Mais lui-même sentait le côté faible de son œuvre, c'est-à-dire les inconvénients du système étymologique, puisque son quatrième volume tout entier n'était autre chose qu'une table alphabétique, avec renvois, des mots contenus dans les trois premiers volumes. Certes

[1] Henri Estienne a publié deux éditions de son *Thesaurus*, en 1572 et en 1580, mais la seconde édition diffère si peu de la première, qu'elle est considérée généralement comme une simple réimpression. (Voyez, sur ce sujet, la préface de M. A. Firmin Didot.)

rien n'est plus logique que de disposer les mots selon leurs racines, mais rien n'est plus embarrassant pour l'usage, rien ne fait perdre plus de temps.

Aussi ne saurait-on comprendre pourquoi l'édition anglaise, que l'éditeur Valpy a fait paraître de 1816 à 1828, s'est conformée rigoureusement à une méthode excellente pour les philologues consommés, presque inaccessible à ceux qui commencent ou veulent s'éclairer. Il en est résulté un cortége de dissertations, de glossaires, d'index, qui remplissent trois volumes, et sont loin de rendre les recherches plus promptes ou moins pénibles. Ce défaut capital nuira toujours à un immense travail, qui, il faut s'empresser de le reconnaître, a doublé les richesses du Trésor primitif. MM. Barker et Dibdin, qui ont dirigé cette réédition, avaient réuni des matériaux considérables et avaient fait appel à la collaboration d'hommes tels que Boissonade, Gail, Seager, Kall, Wakefield, Schweighæuser; Schæfer surtout fut d'un grand secours, par les notes manuscrites innombrables qu'il avait consignées sur les exemplaires d'Hederic et de Schneider, qu'il consultait et complétait journellement. On ne profita pas moins des additions imprimées par Daniel Scott, Schneider et Osann. Si les savants du moyen âge et de la renaissance, guidés par les lexicographes de l'antiquité, se sont attachés surtout à la formation des mots et aux liens qui les unissent, l'expérience a montré aux modernes que le but d'un dictionnaire était, avant tout, d'être pratique. L'Académie française s'était conformée à l'esprit du temps dans la première édition de son dictionnaire; elle est revenue à l'ordre alphabétique dès la seconde.

Cette critique si grave contre l'édition anglaise a été formulée et signée par un de ceux qui ont contribué le plus efficacement à son succès, par M. Boissonade, qui n'avait refusé à M. Barker ni les notes précieuses qu'il avait recueillies dans les auteurs peu lus ou point lus, ni les conseils de son érudition si fine et si sûre. M. Boissonade faisait partie de la commission[1] que l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait chargée de rédiger un rapport sur la première livraison du *Trésor* de Firmin Didot. Ce rapport, lu et adopté par l'Académie dans la séance du 7 octobre 1831, contient le jugement qui suit :

« La question de la prééminence de l'ordre étymologique adopté par « les éditeurs anglais, d'après Henri Estienne, et constitué par lui après « tant de recherches, de méditations et de peines, sur l'ordre alphabé-

[1] La commission se composait de quatre membres : Boissonade, Raoul Rochette, Letronne, Thurot, rapporteur.

« tique adopté par les éditeurs français, paraît désormais à peu près dé-« cidée en faveur du dernier système. Sans doute cette filiation des mots « rangés en quelque sorte par familles, cette succession de nuances di-« verses que présentent leurs nombreuses et souvent régulières composi-« tions, se reproduisant sans cesse pour chaque terme radical, surtout « pour les verbes, sont éminemment propres à faire acquérir une con-« naissance approfondie de la langue grecque, de ses richesses, de ses « ressources et de son génie, à ceux qui voudront faire d'un immense « dictionnaire ainsi ordonné une lecture fréquente et une étude assidue. « Mais il s'élève aussi contre ce même ordre des objections dont la force « paraît devoir prévaloir sur l'avantage que nous venons de signaler.

« Car, d'abord, l'ordre étymologique est et sera toujours arbitraire, « et l'on voit par ce que dit à ce sujet H. Estienne lui-même dans sa pré-« face, combien il s'est vu souvent gêné et déconcerté par cet inconvé-« nient inévitable du plan qu'il avait adopté.

« En second lieu, une conséquence non moins inévitable de ce pre-« mier et capital inconvénient, c'est l'incommodité qui se fait sentir « presque à chaque instant dans l'emploi d'un pareil dictionnaire, par « la nécessité où l'on est souvent de recourir à l'index alphabétique gé-« néral, que l'on ne pourra jamais se dispenser d'y joindre, et la perte « de temps que cette circonstance occasionne.

« Troisièmement, il n'y a guère que les philologues et les grammai-« riens de profession qui entreprennent de lire de suite quelques parties « plus ou moins étendues d'un vaste lexique. Ceux qui cultivent d'autres « branches de l'érudition classique, qui s'adonnent spécialement à l'é-« tude des historiens, des orateurs, des philosophes ou des poëtes, à « celle des auteurs qui ont traité de la médecine ou de quelque autre « science ou art que ce soit, désirent surtout trouver le plus prompte-« ment et le plus sûrement possible la signification précise du mot qui « les arrête. Il leur est facile de remonter à son origine, si elle est na-« turelle et authentique, tandis qu'ils peuvent être égarés ou tout à fait « arrêtés, si le dictionnaire lui en assigne une qui soit douteuse ou fausse.

« Enfin, outre que, parmi ceux qui sont dans le cas de faire un usage « fréquent d'un pareil ouvrage, il y en a bien peu qui n'aient recueilli « de leurs premières études, de la lecture des grammairiens anciens et « modernes et de celle d'un certain nombre des principaux auteurs une « connaissance déjà assez approfondie de l'étymologie, l'index ou tableau « général de tout l'ordre adopté par H. Estienne (sans doute avec l'in-« dication des corrections et améliorations que les travaux des philo-« logues plus récents y pourront faire désirer) suppléera heureusement,

« ce semble, à tous les besoins en ce genre, et justifiera d'autant plus « l'ordre alphabétique..... »

On conçoit que M. Boissonade n'avait été consulté par les éditeurs anglais ni sur le plan ni sur la méthode générale; ils lui avaient demandé seulement ses notes. Après ce jugement, qui est devenu le jugement de l'Académie, il n'y a plus lieu de revenir sur une question si sagement tranchée. Peut-être pourrait-on adresser d'autres critiques à l'édition anglaise. Pourquoi, par exemple, réimprimer purement et simplement de longs traités pris dans les ouvrages de Jablonsky[1], de Sturz[2], de Dahler[3], etc.? Pourquoi négliger absolument la partie prosodique, surtout après les travaux de Maltby? Pourquoi commencer par entasser dans les premiers articles tous les documents rassemblés, au lieu de procéder à une épuration sévère? Le mot ἄγαλμα, entre autres, compte cent cinquante colonnes in-folio, et cette immense dissertation pouvait se résumer en huit ou dix colonnes, sans que rien de substantiel fût sacrifié[4].

On reconnut bientôt le danger d'un semblable début, et l'on se jeta dans l'excès contraire. On évita les discussions de textes; on imprima telles qu'on les recevait les citations de Kall, de Schæfer, de Boissonade; on n'ajouta rien à la nomenclature; on abrégea les vérifications; les commentaires que Seager et Schweighæuser ajoutaient à leurs articles, on les admit sans contrôle. De sorte que des milliers de mots ou d'acceptions de mots ont été enregistrés sans que les citations envoyées de pays divers et tirées d'éditions différentes aient été ramenées à un type unique et à une clarté propre à rassurer la critique. On peut dire que beaucoup d'articles sont de petits casiers fermés pour le lecteur; la foi seule le sauve, car les noms des savants qui servent d'étiquette sont toute leur garantie. Or le premier caractère d'un travail vraiment scientifique, c'est de renvoyer aux sources et de provoquer, par la facilité même des recherches, le libre examen[5].

Il était donc possible de faire mieux; il semble même que l'édition anglaise, en éveillant à la fois l'attention et les regrets, ait par cela seul suscité une émulation généreuse et un nouvel effort. Cette édition était

[1] *De lingua lycaonia.* — [2] *De lingua macedonica.* — [3] *De vocibus peregrinis.* — [4] M. Passow, dans les *Annales de critique littéraire de Berlin* (1831, n°s 89, 90, 91), s'est montré bien sévère pour les éditeurs anglais : « Tout leur travail, dit-il, est « resté *rudis indigestaque moles*, et leurs propres additions, gonflées d'abord à perte « de vue, ce qui dénote un manque complet de jugement, se sont ensuite réduites « à rien. » — [5] Voyez la critique du *Trésor anglais* par M. Hermann, *Opuscul.* II, p. 219.

à peine terminée qu'on annonçait déjà en France une entreprise plus vaste, qui devait mettre à la fois le *Thesaurus græcæ linguæ* à la hauteur de la science moderne et à la portée de toutes les intelligences qui veulent s'initier aux lettres grecques. La France avait le droit de revendiquer comme une propriété nationale l'œuvre d'Henri Estienne. Quel pays était plus propre, d'ailleurs, à concevoir avec méthode, à coordonner avec clarté? Quelle famille était plus digne que celle des Didot de marcher glorieusement sur les traces de la famille des Estienne? Dans cette maison aussi l'amour des lettres était une tradition, le désintéressement une loi, le travail un titre de noblesse; un siècle et demi de célébrité croissante n'était que la juste récompense d'un siècle et demi de sacrifices. Tous ceux qui ont pour la Grèce un respect filial et pour sa langue une admiration raisonnée se réjouirent donc d'apprendre que M. Ambroise Firmin Didot voulait publier une troisième édition du *Thesaurus*. Ceux mêmes qui ne savaient pas le grec applaudissaient, parce qu'on était alors dans l'effervescence du philhellénisme; les poëtes chantaient la délivrance des Grecs, les peintres retraçaient leur héroïsme, les financiers et les hommes d'État formaient des comités pour leur envoyer de l'argent, des armes, des défenseurs. La faveur qu'obtenait la cause des fils rejaillissait sur la langue des pères : à aucune époque, depuis la Renaissance, la littérature grecque n'avait été autant étudiée. L'archéologie et l'art faisaient connaître les ruines d'un pays désormais ouvert; à la suite de l'expédition de Morée marchaient les savants et les artistes, qui décrivaient le sol sacré de la Grèce. C'était un beau temps, c'était la jeunesse du siècle, avec les passions généreuses, avec les illusions de la jeunesse. Les passions se sont glacées, les illusions se sont évanouies, mais les œuvres qu'elles ont inspirées resteront.

Dès l'an 1826, Firmin Didot, qui a fait une véritable révolution dans la librairie par ses éditions *stéréotypes*, exprimait, en se retirant des affaires, le vœu que son fils aîné réimprimât le *Trésor*. Dans cette pensée, il l'avait préparé par de fortes études; il lui avait enseigné lui-même la langue grecque avant la langue latine, il lui avait donné les maîtres les plus capables de l'initier à tous les secrets, non-seulement du grec ancien, mais du grec moderne; il lui avait fait visiter la terre classique. Aussi, en publiant à la suite de sa traduction en vers des chants de Tyrtée[1] des observations littéraires et typographiques sur Robert et Henri Estienne, s'écriait-il[2] :

[1] A la suite de *Tyrtée* est imprimée une tragédie intitulée *la reine de Portugal*. — [2] Page 221.

« Puissé-je, avant de mourir, voir une nouvelle édition du *Trésor de « la langue grecque* publiée et imprimée par les soins de mon fils Am- « broise Firmin Didot; le voir remettre à leur place les divers supplé- « ments et donner à l'ouvrage un ordre plus facile, que Henri Estienne « indique lui-même dans cette longue et savante lettre[1] sur l'état de sa « typographie; ordre qui, tout en conservant au dictionnaire l'avantage « qu'il a reçu de l'auteur par une distribution ingénieuse, mais un peu « difficile, quelquefois même sujette à contestation, et qu'il se repentit « plusieurs fois d'avoir suivie, eût épargné beaucoup de temps pour les « recherches! Oui, je voudrais voir mon fils apporter à la publication « du *Trésor de la langue grecque* le soin religieux que Henri Estienne « voulait donner à la nouvelle édition qu'il préparait de l'ouvrage de « son père, le *Trésor de la langue latine.* »

Ce désir, ou plutôt ce testament littéraire, fut pieusement accompli, et, si Firmin Didot ne vit pas la fin de cette grande entreprise, il eut, du moins, la satisfaction de la voir commencée. Il mourut en 1836, et la première livraison du nouveau *Trésor* avait paru en 1831. Voici dans quels termes M. Passow annonçait, dans les *Annales de critique littéraire de Berlin*, la première livraison[2], et l'on sait que M. Passow avait le droit d'être un juge sévère autant qu'il était compétent :

« Dans ces circonstances, on ne peut recevoir qu'avec joie la nouvelle « de l'entreprise de MM. Didot, qui s'annonçaient les éditeurs d'une « nouvelle édition, corrigée et augmentée, de l'édition anglaise du « *Trésor,* dont tous les exemplaires étaient vendus. Mais ce qui était un « heureux présage et une garantie de succès, c'est que M. Hase se char- « geait de diriger ce travail, et qu'à M. Hase s'associaient deux jeunes « savants, M. Louis de Sinner, avantageusement connu par une excel- « lente édition de Buondelmonti *De insul. Archipel.* et de Longus, d'a- « près le texte de Courier, et M. Théobald Fix, élève de M. Hermann. « Ce fut aussi avec plaisir que l'on apprit que ces trois savants avaient « d'abord présenté un plan de leur entreprise à l'Académie des inscrip- « tions, et qu'après avoir obtenu son approbation, sous la date du

[1] Cette lettre sert de préface à la réimpression de 1580. — [2] Personne n'ignore pourquoi les éditeurs ont suspendu brusquement la continuation de l'*alpha* et ne l'ont terminé qu'après l'achèvement de tout l'ouvrage : c'était pour arrêter les contrefaçons, les abrégés, et dérouter les modernes Scapula. En effet, M. Tafel avait déjà publié un lexique in-4°, qui n'a eu qu'une livraison; M. Knoblock, à Leipzig, avait lancé un prospectus qui n'a point eu de suite; à New-York, on avait annoncé vainement une contrefaçon, qui n'a pu être exécutée. La précaution de MM. Didot a prévenu à temps ces spéculations.

« 29 mai 1829, ils avaient communiqué ce plan au public savant par « la voie de la presse. C'est une bonne foi et une conscience littéraire « qu'il serait désirable de rencontrer aussi chez nous dans de pareilles « occasions. Ce programme reçut, dans les divers pays, un accueil dis- « tingué, et, au mois d'août 1831, parut la première livraison de l'ou- « vrage. »

M. Passow loue, avec raison, la délicatesse des éditeurs, les garanties dont ils s'entourent; le vote de l'Académie des inscriptions, auquel il se réfère, avait, en effet, sanctionné le programme, et c'était M. Boissonade qui avait provoqué ce vote par un chaleureux rapport. M. Boissonade était destiné à prêter à une telle œuvre un concours personnel encore plus efficace, car l'édition anglaise n'avait point épuisé ses cartons, qu'il remplissait sans cesse de notes recueillies dans ses lectures: il allait fournir plus de *quinze mille* mots au nouveau *Thesaurus*. Mais ce que M. Passow n'a point dit, c'est l'immense travail préparatoire qui a précédé l'impression. Il a fallu former une bibliothèque grecque complète, toujours sous la main de ceux qui la voulaient dépouiller ou consulter; il a fallu découper les in-folio d'Henri Estienne, et distribuer tous les mots et tous leurs dérivés selon l'ordre alphabétique; il a fallu faire des essais, se tromper, les refaire, se tromper encore; c'est ainsi que les quatre-vingts premières colonnes de l'*alpha*, déjà composées, ont été mises au pilon. Tant on prévoyait que, dans cette vaste entreprise, le début surtout serait difficile, et qu'il déciderait de toute la suite! Cependant, malgré tant d'efforts et de prudence, la première livraison de l'*alpha*, qui va jusqu'au mot *ἅγιος*, fut loin d'être irréprochable. Les éditeurs le sentirent, et, sans se décourager, ils appelèrent à eux de nouveaux secours. Je ne crains pas de raconter, avec quelque détail, l'historique de ce travail, qui est un des plus importants du siècle; tout y est d'un bon exemple, tout est honorable pour les savants qui s'y sont associés.

Ceux qui ont connu M. Hase se souviennent de sa bonté et de sa bienveillance inépuisable. Plein d'égards pour les autres, il craignait de les affliger, même en faisant les critiques les plus justes. Il était conciliant par optimisme, autant que par habitude; il plaçait très-haut tout ce que produisaient ses confrères; il n'avait que des éloges pour autrui, pour lui-même, que de l'humilité. Ces dispositions aimables l'empêchaient d'exercer l'action ferme, continue, parfois inflexible, qui constitue une direction. Il revoyait tout, mais il n'osait effacer que bien peu; il ajoutait surtout; son érudition vaste en faisait le collaborateur le plus précieux. Il suffit de feuilleter le *Trésor de la langue grecque* pour

être frappé du nombre prodigieux d'additions qu'il a faites à chaque page et signées de son nom. Jusqu'à la veille de sa mort, il a supporté ce fardeau, que les années n'aggravaient point outre mesure; il a eu la douceur de voir s'imprimer la dernière livraison du *Trésor*, dont sa main défaillante signait la dixième feuille, le 20 mars 1864. Aussi n'est-ce pas diminuer la gloire de M. Hase que de dire qu'il a contribué à la grandeur de l'œuvre bien plus par son travail personnel et sa science que par la vigueur de sa direction.

D'autre part, MM. de Sinner et Fix, qu'on avait adjoints à M. Hase au début, étaient jeunes; ils n'avaient pas encore l'autorité que donnent les années; leur mérite même, loin d'ôter quelque chose à leur modestie, les rendait plus réservés. Or, dans un dictionnaire, il faut être dogmatique : tout prête à la discussion; l'orthographe, l'étymologie, la grammaire, l'accentuation, la prosodie, présentent à la fois tous leurs problèmes. MM. de Sinner et Fix, au lieu de trancher les questions controversées, exposaient les opinions des savants, souvent opposées, et étaient entraînés, par leurs scrupules mêmes, à donner trop de place à cette diversité de jugements. Ils adhéraient plus fidèlement qu'il n'était nécessaire au texte des Anglais, et péchaient par excès de circonspection. C'est ainsi qu'ils ont été entraînés à une certaine prolixité, que la commission de l'Académie elle-même a cru devoir, non pas blâmer, mais signaler dans son rapport du 7 octobre 1831 :

« Un dictionnaire ne doit point renfermer de discussions critiques ou « grammaticales fort étendues, et moins encore des traités entiers sur « un nombre plus ou moins grand de questions de ce genre; il suffit « qu'il présente les résultats les plus sûrs, les points de doctrine les « plus incontestables, que l'on peut puiser dans cette sorte d'ouvrages, « avec l'indication de leurs titres et du nom de leurs auteurs. Peut-être « même trouvera-t-on que, dans la partie du nouveau *Thesaurus* dont « nous rendons compte à l'Académie, il y a encore, sous ce rapport, « *une sorte de luxe qui ajoute peu à la richesse réelle.* »

Les éditeurs reconnurent un inconvénient auquel il était prudent d'obvier; ils s'associèrent aussitôt la coopération directe de deux savants que leur célébrité et leur expérience autorisaient à formuler brièvement leur arrêt. Car plus la rédaction est courte, plus elle est absolue; il faut donc une érudition incontestée, un talent critique reconnu, pour avoir le droit de présenter partout des conclusions au lieu de dissertations. Les noms de MM. Louis et Guillaume Dindorf offraient, au point de vue philologique, cette noble garantie. Dans la préface de leur seconde livraison, les éditeurs annonçaient que les deux éminents philologues

de Leipzig se chargeaient de la rédaction des lettres suivantes, en se soumettant à la révision de M. Hase, et en réclamant, avec instance, ses additions et celles de ses collaborateurs. MM. Dindorf ont tenu leur promesse; leur nom figure, avec celui de M. Hase, sur le titre de tous les volumes suivants; ils ont préparé, jusqu'à sa fin, une œuvre qui leur a dû plus de concision, plus de fermeté, et, par cela même, plus de durée.

Mais il serait injuste de rapporter tout l'honneur à M. Hase et à MM. Dindorf, et d'oublier les philologues ou zélés ou illustres qui ont prêté leur concours. Il serait injuste surtout de diminuer la part qui revient à l'esprit français dans le plan et la proportion du monument. C'est à Paris que s'élaboraient et se coordonnaient les matériaux, qui étaient adressés ensuite aux rédacteurs de Leipzig; c'est à Paris qu'ils revenaient se parfaire et recevoir le dernier coup de lime. M. Dübner vérifiait toutes les citations, remplissait les lacunes laissées à dessein par MM. Dindorf, qui n'avaient pas sous la main toutes les éditions adoptées par les auteurs de Paris; l'unité, la concordance des textes innombrables que contient le *Thesaurus* sont vraiment l'œuvre de M. Dübner. En même temps, se classaient les additions fournies par MM. Boissonade, Ast, Jacobs. M. Hase, à son tour, ajoutait les articles excellents qu'il avait recueillis dans ses lectures; il revoyait les épreuves; il était chargé d'établir une certaine harmonie, et il l'aurait fait, s'il avait usé davantage du droit qu'il avait de corriger et de supprimer. Il ne faut pas omettre non plus, parmi les richesses rassemblées à Paris, analysées et communiquées méthodiquement à MM. Dindorf, quinze mille articles, presque tous inédits, écrits par Tib. Hemsterhuys sur les marges du *Trésor* d'Henri Estienne, ni les annotations de Valckenaer sur son exemplaire du *Lexique* de Scapula. Ces deux manuscrits, qui appartiennent à la bibliothèque de l'Académie de Leyde, ont été mis à la disposition de MM. Didot par le conservateur, M. Geel. Enfin il convient de nommer M. Barker, le principal rédacteur du *Thesaurus* anglais, qui adressait, avec une générosité rare, les articles qu'il avait reçus après l'impression de son propre ouvrage; MM. Cramer, d'Oxford, Dahler, professeur à Strasbourg, Dietz, de Kœnigsberg, Peyron, de Turin, Walz, de Tübingen, qui offraient leurs travaux personnels, soit sur les mots étrangers, soit sur les termes employés par les médecins grecs, soit sur les grammairiens inédits, soit sur les rhéteurs grecs; M. Osann, auteur lui-même de l'*Auctionarium lexicorum græcorum*, qui ne cessait pas d'adresser, pendant tout le cours de la publication de Paris, ses nouvelles découvertes; M. Gaisford, professeur à

l'université d'Oxford, qui communiquait son important travail sur l'édition de *Suidas*, qu'il n'avait pas alors publiée; M. Demetriades Manos, qui remettait, avant de mourir, les matériaux qu'il avait réunis pendant quinze années, afin de composer un répertoire des noms propres de la Grèce ancienne, c'est-à-dire un dictionnaire historique et biographique.

Ainsi des savants de tous pays s'associaient à un travail dont l'utilité était universelle. Il était juste que l'Europe concourût à l'agrandissement d'un monument littéraire que son ancienneté rendait vénérable, et que l'abondance des sources nouvelles allait rendre original.

Si l'on compare, en effet, le *Trésor* de Didot à celui d'Estienne et à l'édition anglaise, on est d'abord frappé de l'excellence de l'ordre alphabétique, et du soin avec lequel les matériaux ont été recueillis, à mesure qu'on effaçait les traces de l'ancien classement. Ensuite on admire la prodigieuse richesse de la langue grecque, qui se révèle et s'étend chaque jour. Au temps d'Estienne, on ignorait encore des milliers et des milliers de mots que nous connaissons aujourd'hui, grâce aux manuscrits publiés ou étudiés depuis trois siècles, grâce à cette magnifique série d'inscriptions grecques que les voyageurs ne cessent de copier et que le sol de la Grèce ne cesse de rendre. M. Passow a fait un relevé numérique des mots contenus dans la première livraison de Didot. Le nombre des mots, jusqu'à ἅγιος, s'élève à 1,302 dans l'édition de Paris; il était de 763 dans l'édition d'Estienne, c'est-à-dire qu'il est presque doublé. L'édition anglaise elle-même n'en compte que 1,105, c'est-à-dire 197 de moins que l'édition de Paris. D'après les proportions du début, on peut estimer les différences de l'ensemble. Malgré un tel accroissement, la liste des mots est loin d'être complète; j'en donnerai tout à l'heure la preuve et la raison.

Avant de parler de lacunes inévitables dans un immense répertoire, il est juste d'indiquer les autres additions. On remarquera, par exemple:

1° Les noms propres appartenant à l'histoire, à la mythologie, à la géographie; 2° les mots étrangers passés dans les écrits des auteurs grecs; 3° les signes prosodiques de quantité (on les voudrait plus nombreux); 4° l'indication des lettres, syllabes, ou mots confondus par les copistes; 5° les étymologies complètes de chaque mot, ce qui jadis n'était pas nécessaire avec l'ordre étymologique; 6° la rectification des fausses leçons; 7° les formes grammaticales et leurs distinctions, appuyées par des exemples suffisants; 8° l'indication des rapports grammaticaux des mots avec leurs régimes, leur relation synonymique et rhétorique; 9° le nombre infini des citations, leur concordance et l'exactitude des renvois, etc... Comment énumérer tous les secours que nous fournit un

recueil où ont été condensées les connaissances acquises depuis trois cents ans, et où la plupart des hellénistes de notre siècle ont épuisé leur science? Il faut proclamer bien haut ces services pour faire ensuite quelques critiques, non pas de détail, ce qui serait aussi injuste que facile au milieu d'innombrables explications, mais d'ensemble, ce qui est le devoir du *Journal des Savants*, et peut, dès maintenant, n'être pas sans fruit. Je glisserai sur deux défauts essentiels, mais pour longtemps irréparables; du moins ne pourrait-on y remédier que par une nouvelle édition que reculent bien loin les avantages de la stéréotypie. Le premier, c'est une certaine confusion dans le plan et la distribution de chaque article. Les citations n'y sont point classées avec méthode; les commentaires s'y suivent, mais ne s'y lient point; l'ordre manque, en un mot, d'abord, parce que MM. Dindorf ne se sont point imposé cette rigueur de déduction et cette clarté qui est un besoin pour l'esprit français et une loi dans un semblable ouvrage; ensuite, parce que les additions faites à Paris par M. Hase et ses collaborateurs n'étaient point insérées habilement dans la trame, mais imprimées, çà et là, souvent à la fin de l'article, avec la signature des auteurs, garantie assurément, mais qui ne prévenait point le désordre; de sorte que les recherches deviennent plus lentes et plus difficiles, pour les verbes notamment et pour leurs composés, et l'on regrette le sévère enchaînement et la parfaite ordonnance qu'un rédacteur français se serait efforcé d'obtenir avant toutes choses; il eût suivi le texte primitif d'Henri Estienne avec moins de fidélité, car ce canevas trop respecté a gêné souvent MM. Dindorf.

Le second défaut, c'est l'insuffisance des explications scientifiques et l'absence trop sensible de ce que l'on peut appeler l'érudition technique. La philologie devait régner en souveraine dans une œuvre de ce genre; elle y règne, et cependant on voudrait parfois qu'elle eût appelé d'autres auxiliaires, car la philologie ne suffit pas pour tout expliquer. Dans cette langue grecque, dont la richesse était sans limites, chaque science, chaque art, chaque industrie s'étaient créé une langue spéciale. L'architecture et la musique employaient une foule de mots dont nous comprenons mal le sens ou les acceptions; il en était de même pour l'histoire naturelle et la médecine, pour la marine et pour la guerre, pour l'agriculture et pour la céramique, etc. etc. Tous ces termes, il ne suffisait pas de les traduire par un mot latin, qui lui-même peut être également obscur; il fallait une définition qui déterminât nettement l'objet auquel le mot s'applique; il fallait une synonymie simple, exacte, mais ayant la valeur d'une démonstration.

Il est vrai que de la réunion des textes anciens a résulté parfois une

lumière suffisante. Mais, quand ces textes sont rares, quand ils sont difficiles ou confus, que fera le lecteur? Aura-t-il plus d'expérience et de pénétration que les auteurs du lexique? Bien plus, ces textes peuvent se contredire. Les éditeurs se contentent alors d'imprimer des scholies opposées. Or, les problèmes qu'ils n'ont pas essayé de résoudre, celui qui consulte un dictionnaire doit-il à lui seul les résoudre par une intuition spontanée? Aux éminents philologues qui ont préparé le nouveau *Thesaurus* il était indispensable d'adjoindre des érudits de spécialité diverse et des savants capables de leur venir en aide. Dans la préface de la première livraison, je vois bien les noms de Cuvier, de Humboldt, des deux Burnouf, de Letronne, de Raoul Rochette, et d'autres archéologues que la mort a moissonnés coup sur coup : ce n'était, de leur part, qu'une marque éclatante de sympathie, car des personnalités aussi actives, aussi absorbées par leurs propres travaux, ne pouvaient prêter qu'un concours platonique [1].

Ma dernière critique porte sur des lacunes déjà nombreuses et frappantes. L'étendue immense de la littérature grecque et l'activité croissante des hellénistes, des paléographes, des épigraphistes, des explorateurs, reculent d'année en année ce but idéal et nécessairement chimérique que doivent poursuivre les éditeurs du *Trésor,* c'est-à-dire une nomenclature complète. Comme l'entreprise a coïncidé avec la renaissance des études grecques, les travaux d'érudition paraissaient par milliers, tandis que les diverses lettres du *Thesaurus* achevaient de s'imprimer; les *anecdota* se multipliaient; les textes difficiles étaient élucidés et rectifiés, les manuscrits découverts, relus et mieux lus, les inscriptions grecques se produisaient au jour avec une affluence merveilleuse. Que de mots nouveaux! que de composés non prévus! que d'acceptions non rencontrées! que de noms propres surtout, intéressant l'histoire, la géographie, ou curieux par leur formation! Le remède est facile, par bonheur; il est prêt, et la première livraison du *Supplément,* qui sera le neuvième volume du *Trésor de la langue grecque* est sous presse. Depuis trente-cinq ans, les philologues, guidés par le *Thesaurus* même, à mesure qu'il paraissait, ont pu signaler les oublis ou consigner en marge les nouvelles découvertes philologiques. Nous prions instamment M. Didot de faire appel, pour ce supplément, à tous les hellénistes de l'Europe et de leur demander communication de leurs *desiderata,* de faire copier les notes qu'ils ont sûrement consignées sur les marges

[1] Le baron Cuvier avait, cependant, rédigé en français une synonymie scientifique pour le commencement de l'alpha.

de leur exemplaire familier. Aucun secours ne sera superflu, car on est certain de laisser toujours échapper quelque chose. Quelle que soit la moisson glanée après coup par MM. Dindorf, ils n'auront pu tout recueillir. M. Hase, dans l'introduction des historiens byzantins des croisades, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait chargé de publier, et qui est sous presse, signale lui-même des mots nombreux qui n'avaient point pris place dans le *Trésor*. M. Miller, dans son édition de Manuel Philès, marque d'un astérisque les mots qui y ont été omis. A ce propos, j'ai remarqué avec surprise que le nom de M. Miller, qui figure tant de fois dans les articles de la lettre K, disparaît dans les lettres suivantes. M. Miller, qui a lu et dépouillé des bibliothèques entières de manuscrits, a certainement des milliers d'*anecdota*. Il est impossible qu'un supplément du *Trésor* paraisse sans que M. Didot obtienne communication de tant de nouveautés que M. Miller seul a pu relever; il est impossible que la même requête ne soit pas adressée aux paléographes des autres pays, aux épigraphistes qui ont publié ou préparé des recueils, aux numismatistes qui ont relevé sur les monnaies grecques des noms et des formes rares. En un mot, il faut que ce Supplément soit l'expression de tous les progrès de la science, depuis un tiers de siècle. Il sera aussi utile et plus intéressant encore que le *Trésor* lui-même, car il ne contiendra que des choses rares, nouvelles, imprévues, curieuses. Les plus savants seront sûrs d'y apprendre beaucoup, et le succès sera d'autant plus grand, que ce répertoire progressif pourra servir également de complément à tous les autres lexiques.

Ainsi le monument littéraire élevé par M. Ambroise Firmin Didot justifiera la devise grecque qui finit la préface, ΚΤΗΜΑ ΕΙΣ ΑΕΙ. Car il sera aisé, de génération en génération, de publier un volume supplémentaire où seront enregistrées les découvertes de l'avenir. Le propre d'une œuvre qui doit durer, c'est de s'améliorer sans cesse et de se compléter.

BEULÉ.

Comicorum latinorum, præter Plautum et Terentium, reliquiæ. Recensuit Otto Ribbeck. Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1855, in-8° de xx-413 pages.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Fabula togata : Titinius, Atta, Afranius. (Suite.)

Au nombre des métiers, exercés à Rome, qui étaient justiciables de la comédie romaine, il en faut compter un que la tragédie elle-même, je l'ai dit ailleurs[2], ne ménageait guère, celui de la divination, de la divination privée, bien entendu. L'*Augure* qui a donné son nom à une pièce d'Afranius n'était pas, assurément, ce que Cicéron appelle, en parlant de lui-même, *Augur publicus*[3]. Les membres du collége des Augures pouvaient bien rire entre eux, à portes closes, de leur art prétendu; mais ils n'eussent pas souffert qu'on prît au théâtre la même licence. L'*Augure* d'Afranius ne pouvait être qu'un de ces charlatans qui trafiquaient grossièrement des secrets de l'avenir, et que l'histoire, aussi bien que la satire, nous représente comme ayant élu domicile, malgré les lois, dans le Cirque, au Forum, sur le *Rempart.* C'était peut-être un de ses affidés qui disait de lui :

Quand la divine rage se fut saisie de notre Augure, vous eussiez cru voir trembler, s'écrouler la mer, le ciel, la terre.

> Modo postquam adripuit rabies hunc nostrum Augurem,
> Mare, cœlum, terram ruere ac tremere diceres [4].

Il y a dans l'*Illusion comique*[5] de Corneille un magicien que l'on annonce plus modestement :

> Je ne vous dirai point qu'il commande au tonnerre,
> Qu'il fait enfler les mers, qu'il fait trembler la terre...

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 189; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 237; pour le troisième, le cahier de mai, p. 311; pour le quatrième, le cahier de juillet, p. 433. — [2] *Journal des Savants*, octobre 1863, p. 656. — [3] *Famil.* VI, vi. — [4] *Augur.* fragm. i. Prob. in Virgil. *Eclog.* vi, 31. O. Ribbeck, p. 142. — [5] Act. I, sc. i.

Que de ses mots savants les forces inconnues
Transportent les rochers, font descendre les nues,
Et briller dans la nuit l'éclat de deux soleils;
Vous n'avez pas besoin de miracles pareils.
Il suffira pour vous qu'il lit dans les pensées,
Qu'il connaît l'avenir et les choses passées...

L'empreinte des mœurs, des habitudes de la société romaine, si sensible dans la *fabula palliata*, devait être plus marquée encore dans la *fabula togata*. C'était un conseil fort d'accord avec les préoccupations économiques de cette société, que celui qui semble avoir été donné, je ne dirai pas par Titinius lui-même, mais par un des personnages de son *Hortensius*, celui de placer, de faire valoir son argent chez les banquiers du Forum ou de la curie, plutôt que de le garder enfermé chez soi, à sa maison des champs :

In foro aut in curia
Posita potius quam rure apud te in clausa[1]...

Quant aux préoccupations juridiques des Romains, il semble aussi que Titinius et Afranius en avaient fait une ingénieuse satire en les étendant à leurs femmes transformées elles-mêmes en jurisconsultes, le premier dans sa *Jurisperita*, le second dans sa *Jureconsulta*.

Un des actes judiciaires qui revenaient le plus souvent chez ce peuple litigieux, c'était la vente à l'enchère. Aussi ne peut-on s'étonner de rencontrer dans le catalogue d'Afranius une comédie intitulée *Auctio*, et une autre, si ce n'est la même, comme on l'a pensé, qui s'appelait *Titulus*, ce que Cicéron appelle *tabula auctionis*[2], ce qu'on peut traduire par *l'affiche*. Une affiche de ce genre est le point de départ d'une jolie comédie française, *Maison à vendre*. Qu'avait tiré de la sienne Afranius? Nous l'ignorons absolument : mais nous pouvons nous en figurer la teneur par la conclusion, plaisamment juridique, des *Ménechmes* de Plaute. La *fabula palliata* avait, par avance, touché accessoirement à tout l'ensemble des mœurs et des habitudes romaines.

La vente de Ménechme se fera dans sept jours, dès le grand matin. On vendra les

[1] *Hortensius*, fragm. Charisius, I. O. Ribbeck, p. 122. Bothe, p. 64 : Il lit, comme d'autres, *inclusa*, et interprète ainsi le passage : « Dici videtur alicujus pecunia, vel in foro collocanda apud argentarios, vel apud curiales, potius quam domi servanda rure, ubi ille degebat. » — [2] *De leg. agr.* II, xxv.

esclaves, le mobilier, les terres, les maisons. Pour tout objet vendu, le prix, quel qu'il soit, sera payé comptant. La femme aussi se vendra, si elle trouve acquéreur.

Auctio fiet Menæchmi mane sane septimi.
Venibunt servi, subpellex, fundi, ædeis; omnia
Venibunt, quiqui licebunt, præsenti pecunia.
Venibit uxor quoque etiam, si quis emtor venerit [1].

Dans la catégorie de ces pièces qui avaient trait, nous ne savons de quelle manière, ni dans quelle mesure, aux lois et aux coutumes de la société romaine, il en faut compter plusieurs encore d'Afranius : *l'Affranchi, Libertus; l'Émancipé, Emancipatus;* et une autre dont le titre est intraduisible, *Vopiscus* [2], sur laquelle on craindrait d'insister, et où il était question, au moins dans l'avant-scène, des droits affreux qu'on s'arrogeait alors sur la vie et la condition des enfants, même avant leur naissance.

Mais, non moins que le commerce de l'argent, que les consultations, les procès et les actes judiciaires, la guerre, la grande occupation des Romains, devait apparaître dans ce théâtre, au moins sous forme de métaphore, de comparaison, d'allusion.

Je prends grand plaisir à leurs escarmouches :

Ne ego velitantis [3] ausculto lubens,

disait, par une figure de ce genre, le spectateur satisfait d'une querelle à son début, dans ce *Simulans* [4] d'Afranius, dont, selon Cicéron [5], quelques passages furent un jour si outrageusement appliqués, et par le public et par les acteurs eux-mêmes, à son ennemi Clodius, assistant pour son malheur à une représentation de la pièce.

Dans un passage assez obscur du *Barbatus* de ce même Titinius, on peut croire qu'un querelleur, un provocateur poltron était comparé aux troupes légères qu'on appelait *velites*, lesquelles harcelaient l'ennemi pour engager le combat et, poussées à leur tour, se retiraient, pour faire place à des combattants plus sérieux :

[1] Plaut. *Menæchm.* V, IX, 94 et suiv. trad. de M. Naudet. — [2] Plin. *Hist. nat.* VII, X. — [3] Ce mot, du reste, et le substantif *velitatio* avaient déjà cours, avec leur sens figuré, dans la *fabula palliata*. Voy. Plaute, *Asinaria*, II, II, 41; *Menæchm.* V, II. 28. — [4] Fragm. IV. Non. v° *auscultare*. O. Ribbeck, p. 173. — [5] *Pro Sextio*, LV.

Ita spurcus
Animatur ira in prælium : veles eques recipit se,
. . . . . neque ferit quemquam hostem [1].

C'est un trait de ce genre que le suivant, où était célébré, sans doute, le succès de quelque fourbe, dans la *Veliterna* de Titinius :

Il a aujourd'hui mis les ennemis en fuite, plus tard il recueillera paisiblement les dépouilles.

Hodie hostis fugavit, spolia placide posterius leget [2].

Ailleurs, dans on ne sait quelles comédies de Titinius et d'Atta, on rappelait proverbialement la bataille d'Asculum, où les Romains, vaincus par Pyrrhus, l'avaient vaincu à leur tour :

C'est ici vraiment une bataille d'Asculum; ceux qu'on avait mis en fuite recueillent le butin.

Hæc quidem quasi Osculana [3] pugna est, hau secus,
Quia qui fugere pulsi, hinc spolia colligunt [4].

Il y était dit que l'année romaine commençait autrefois par le mois consacré à Mars.

Annum novum voluerunt esse primum mensem Martium.

Majores Martium
Primum habuerunt [5].

Quelquefois certains détails de la vie militaire étaient produits plus directement sur la scène. Atta avait composé une pièce intitulée *le Départ du jeune soldat, Tiro proficiscens.*

Ces fragments de comédies, devenus la plupart, avec le temps, de simples pièces justificatives au service des érudits et des antiquaires, ont pu être allégués en témoignage de la réalité de certains faits, de l'existence de certains usages qui n'avaient pour garant que la tradition.

[1] *Barbatus*, fragm. VI. Non. v°. *veles*. O. Ribbeck, p. 116. — [2] *Veliterna*, fragm. XI. Non. v° *legere*. O. Ribbeck, p. 132. — [3] D'autres, *asculana*. — [4] Titinius, fragm. XVII, ex incert. fab. Festus, v° *asculana*. O. Ribbeck, p. 135. — [5] Atta, fragm. I, II, ex incert fab. Serv. *in Georg*. I, 43. O. Ribbeck, p. 139.

Ainsi Isidore de Séville, prétendant[1] que les Grecs et les Toscans s'étaient servis, pour écrire sur des tablettes enduites de cire, d'un poinçon de fer, mais que, plus tard, l'usage de ce poinçon ayant été interdit chez les Romains, on y avait substitué un poinçon fait en os, cite, à l'appui de son assertion, un passage d'Atta où cet instrument usuel est comparé à un soc qui laboure un champ de cire :

Vertamus vomerem
In ceram, an mucrone unquam aremus osseo[2] ?

C'est là une expression que nous pourrions trouver quelque peu précieuse, comme cette autre à peu près semblable de Titinius:

...Velim ego osse arare campum cereum[3],

mais qui paraissait sans doute plus naturelle aux Romains. Ils y étaient préparés par leur mot *pangere*, dont le sens métaphorique avait une origine pareille. *Pangere* avait voulu dire planter avant de vouloir dire écrire[4], et cette dernière acception, Ennius l'avait consacrée par ces belles paroles de son épitaphe:

Hic vestrum panxit fortia facta patrum.

Nous lisons chez Pline[5] que, dans la superstitieuse Rome, les *assurances contre l'incendie* étaient certaines inscriptions, tracées sur les murailles, par lesquelles on le conjurait. Ce fait reçoit sa confirmation d'un fragment de l'*Incendium* d'Afranius, où se trouve, et en mots étrusques, dans la langue des pratiques mystérieuses, une de ces inscriptions :

Qu'on écrive à la porte *Arse verse.*

Inscribat aliquis « Arse verse » in ostio[6].

[1] *Origin.* VI, IX. — [2] Atta, *Satura,* fragm. O. Ribbeck, p. 139. — [3] Titinius, ex incert. fabul. fragm. IV, Charisius, I. O. Ribbeck, p. 133. — [4] Il est curieux de voir le mot revenir du sens figuré au sens primitif et propre, dans cette comparaison de Columelle. (*De cultu hortorum,* v. 251) :

Ceu littera proxima primæ
Pangitur in cera docti mucrone magistri.

[5] *Hist. natur.* XXVIII, IV : « Etiam parietes incendiorum deprecationibus conscribuntur. » — [6] *Incendium,* fragm. IX. Festus, v° *arseverse.* O. Ribbeck, p. 185.

Arse verse, c'est, dit Festus, « averte ignem, » le feu, chez les Toscans, s'appelant *arse* [1].

Les maisons romaines avaient, contre les entreprises des voleurs, une protection plus efficace, des chaînes tendues derrière la porte. Si nous ne le savions d'ailleurs, nous pourrions l'apprendre de la *fabula togata*. Un personnage du *Vopiscus* d'Afranius entend le bruit de ces chaînes :

Tintinnire janitoris impedimenta audio [2].

Est-il besoin de dire que, dans la comédie romaine, le temps se comptait à la manière de Rome. Le mot de *calendes*, introduit quelquefois dans la *fabula palliata* [3], ou par inadvertance, ou par cette confusion volontaire des choses grecques et romaines qui n'y était pas rare, convenait parfaitement ici, aussi bien que la mention de ces lendemains des calendes, nones et ides, auxquels on attribuait une influence fâcheuse, où il fallait s'abstenir des actes sérieux de la vie, jours marqués de noir, *atri dies*, jours *communs*, *communes*, comme on les appelait encore [4].

C'était hier les calendes de septembre, c'est aujourd'hui jour marqué de noir;

Septembris heri kalendæ, hodie est ater dies [5];

dit un personnage d'Afranius, probablement pour faire ajourner un mariage qui lui déplaît.

Ayez soin, au point du jour, de la parer et de prendre les auspices; c'est demain jour commun :

..Cum primo luci hodie ut exornata sit,
Atque ut auspicetis (hodie); cras est communis dies [6].

[1] Neukirck (*De fabul. togat. roman.*) ne voit là que l'altération de ces mots latins, « averte arsisse; » pour d'autres, c'est une de ces formules arbitrairement forgées dont usent les enchanteurs, les opérateurs magiques. — [2] *Vopiscus*, fragm. XXVI. Non. v° *tintinnire*. O. Ribbeck, p. 182. — [3] Plaut. *Mil. Glor.* III, 1, 97; *Stichus*, I, II, 3. C'était contredire par avance une des expressions familières d'Auguste : « ...Quum aliquos nunquam soluturos significare vult, ad kalendas græcas solu- « turos ait..... » (Suet. *Aug.* LXXXVII.) — [4] A. Gell. *Noct. Attic.* V, XVII; Macrob. *Saturn.* I, XVI : « Dies autem *postridianos* ad omnia majores nostri cavendos puta- « runt; quos etiam *atros* velut infausta damnatione damnaverunt. Eosdem tamen « nonnulli *communes* velut ad emendationem nominis vocitaverunt. » — [5] *Fratriæ*, fragm. IV. Non. v° *atri dies*. O. Ribbeck, p. 157. — [6] *Lucubratio*, fragm. Non. v°

dit un personnage d'Atta, donnant, à ce qu'il semble, ses ordres pour une noce.

Dans un passage d'Afranius, d'intention peu nette pour nous, il est question d'un homme pour qui les jours qu'on appelait *festi* et *profesti*, et entre lesquels on faisait le partage des devoirs religieux avec le repos et les plaisirs, et des travaux, des affaires, étaient absolument même chose.

Ce que nous avons coutume de faire les jours de fête, il le mêle, par une universelle confusion, à ses actes quotidiens; aux jours ordinaires, aussi bien qu'aux jours de fête, s'allume joyeusement son foyer.

Quæ festo facere nos solemus de die,
Cottidiano hic opere miscet omnia :
Æque profesto ac festo concelebrat focum[1].

Telle paraît avoir été, quant au lieu de la scène, quant à la patrie et à la condition des personnages, quant aux mœurs, aux détails empruntés des lois, des coutumes, des usages, la *fabula togata*, peu différente pour tout le reste de la *fabula palliata*. Les fragments qui en subsistent encore sont trop peu nombreux, trop peu étendus, trop peu explicites, pour qu'on puisse jamais se flatter d'en reconstruire la fable; mais on y entrevoit le caractère général de l'intrigue, qui était resté le même. Elle roulait toujours, à ce qu'il semble, sur quelque querelle domestique, entre le père et le fils, entre le mari et la femme; sur des relations de famille troublées par le commerce des courtisanes; sur l'intervention malfaisante des parasites et des esclaves. Tout cela, en devenant complétement romain, avait dû se modifier un peu : et, par exemple, Donat nous dit[2] qu'on passait bien à la *fabula palliata* de mettre sur la scène des esclaves plus avisés que leurs maîtres, mais qu'on n'accordait pas à la *fabula togata* la même licence. Voyez, en effet, de quels ménagements croit devoir user même un des héros de la première, Epidicus, pour se faire pardonner par les vieillards qu'il attrape sa supériorité d'esprit :

Si je pouvais me permettre d'avoir plus d'esprit que vous, j'ouvrirais un avis des meilleurs, que vous approuveriez, je pense, l'un et l'autre... A vous d'abord, vous avez plus de lumières : notre tour après... vous vous moquerez...

auspicavi pro *auspicatus sum*. O. Ribbeck, p. 138. — [1] *Privignus*, fragm. XIV. Non. v° *profesti*, *festi dies*. O. Ribbeck, p. 167. — [2] In Terent. *Eunuch*. I, 1, 12.

Si æquum siet
Me plus sapere quam vos, dederim vobis consilium catum,
Quod laudetis, ut ego opinor, uterque...

Vos priores esse oportet, nos posterius dicere,
Qui plus sapitis...

At deridebitis[1].

Bien des choses trouveraient de même dans la *fabula palliata* leur équivalent. Mais des traits tels que ceux-ci : « Ubi ambitionem virtuti « videas antecedere; » — « Nil te populi veretur, qui vociferere in via; » — « Tuam majestatem et nominis matronæ sanctitudinem[2]; » devaient recevoir du caractère spécialement romain de l'ouvrage un accent, un intérêt plus romains eux-mêmes.

La *fabula palliata* ne s'était pas fait faute, sans respect pour l'exacte vraisemblance, de mal parler, en passant, des *Græci palliati*[3]. Mais, quand la *fabula togata* usait, dans le sens le plus défavorable, de l'expression *græcari*, vivre à la grecque; quand elle disait d'un homme qui cache à la campagne sa vie déréglée :

...Hominem improbum! nunc rure pergræcatur[4];

ou bien encore, car cet autre passage est, je crois, d'intention pareille :

Le peuple de Ferentinum s'applique fort aux choses grecques,

Ferentinatis populus res græcas studet[5],

ces traits satiriques, plus directs, avaient plus de portée; ils marquaient davantage ce qui avait eu autrefois quelque vérité, mais n'était plus qu'un dire de convention, bon à répéter par complaisance patriotique, le contraste des vices de la Grèce et de l'antique austérité romaine, depuis longtemps, déjà, bien humanisée.

[1] Plaut. *Epidic.* II, II, 72 sqq. trad. de M. Naudet. — [2] Titinius, *Barbatus*, fragm. VII; Atta, *Gratulatio;* Afranius, *Suspecta*, fragm. IX. Non. Dativus pro accusativo; v[is] *veretur, sanctitudo.* O. Ribbeck, p. 116, 138, 176. — [3] Plaut. *Curculio*, II, III, 9 sqq. Cf. *Asinaria*, I, III, 47; *Mostellaria*, I, I, 21, etc. Voir, à ce sujet, les notes, latines et françaises, de M. Naudet, dans son édition (*Biblioth. classic. lat.* de Lemaire) et dans sa traduction de Plaute. — [4] Titinius, ex incert. fabul. fragm. XIII. Festus : « *Pergræcari* est epulis et potationibus inservire. » O. Ribbeck, p. 135. — [5] Titinius, *Psaltria seu Ferentinas*, fragm. I. Priscian. IV : « Ferentinatis pro Feren-

Certains fragments d'Afranius donneraient à penser que la *fabula togata* jetait dans l'intérieur de la famille romaine un regard plus curieux, plus indiscret, qu'il n'avait été loisible de le faire indirectement à la *fabula palliata*. Les jeunes filles de condition libre étaient à peine montrées, quelquefois même simplement nommées par celle-ci, qui les supposait complétement étrangères aux violences ou aux intrigues de ceux qui devenaient leurs époux. Dans les *Belles-sœurs*, les *Fratriæ* d'Afranius, ce personnage, jusque-là à peu près supprimé, jouait, à ce qu'il semble, un rôle plus actif; il avait, comme disent nos comiques, ses *affaires de cœur* et s'en occupait. Projets de mariage contraires, sot parti imposé par le père, parti plus agréable, préféré et recherché par la fille, rivaux en lutte, discorde intestine, voilà à quoi nous font songer, assez confusément, il est vrai, les fragments des *Fratriæ*, c'est-à-dire à quelque chose d'assez voisin d'une comédie moderne.

Les fragments d'Afranius, comme ceux de ses deux devanciers, par tout ce qu'ils apprennent sur la vieille langue des Romains, sur leur langue comique, particulièrement, par ce qu'ils permettent de conjecturer sur le caractère d'un genre de comédie dont il n'est point resté de monuments, sont plus propres à intéresser la curiosité philologique et les recherches d'une sorte d'archéologie littéraire, qu'à satisfaire et à charmer le goût. Quelques-uns, cependant, par l'élégance, la délicatesse, la beauté morale, révèlent un émule de Térence.

Voici le plus long de tous et l'un des plus agréables. Il semble qu'une expression ingénieuse y fasse allusion à l'éloquente défense de ce paysan romain qui, accusé par des voisins jaloux de faire prospérer son champ, à leurs dépens, en usant de maléfices, montra aux juges ses instruments de travail et leur dit : « Ce sont là mes maléfices [1] : »

Si les hommes pouvaient être pris par des charmes, toutes les vieilles auraient aujourd'hui des amants. Mais la jeunesse, la fraîcheur, un caractère aimable, voilà tous les philtres des belles. Point de charmes pour le mauvais âge.

Si possent homines delenimentis capi,
Omnes haberent nunc amatores anus.
Ætas et corpus tenerum et morigeratio,
Hæc sunt venena formosarum mulierum :
Mala ætas nulla delenimenta invenit [2].

« tinas. » O. Ribbeck, p. 125. — [1] Pline, *Hist. nat.* XXVIII, II, d'après le vieil historien Calpurnius Pison : « Hæc sunt veneficia mea, Quirites. » — [2] *Vopiscus*, fragm. XX. Non : « Ætatem malam senectutem veteres dixerunt. » O. Ribbeck, p. 181.

N'omettons pas ce fragment plus court, mais qui n'a pas moins d'agrément :

La jeune fille est belle; c'est la moitié de la dot, disent ceux qui ne font pas grand cas des dots.

Formosa virgo est : dotis dimidium vocant
Isti, qui dotis neglegunt uxorias[1].

Il reste d'Afranius des maximes d'un sens plus grave, et d'un tour non moins heureux; celle-ci par exemple, extraite, probablement, de quelque prologue : car il avait ses prologues, de diverses sortes, les uns qui n'étaient, comme ceux de Térence, que des préfaces où il s'adressait directement au public, ses *Compitalia* nous en ont offert un exemple; les autres où, suivant l'exemple de Plaute, il introduisait et faisait parler à sa place quelque personnage, Priape, nous dit Macrobe[2], ou bien, c'est ce qui se voit ici, la sagesse s'annonçant doublement par son nom grec et par son nom latin, et contant spirituellement sa généalogie, se disant fille de l'expérience et de la mémoire :

Usus me genuit, mater peperit memoria;
Sophiam vocant Graii, vos sapientiam[3];

ces autres encore :

L'inquiétude de l'âme ne permet pas au corps le repos.

Sollicito corde corpus non potitur quie;

Pourquoi trop désirer? Le trop n'est bon pour personne,

Cur nimium adpetimus? Nemini nimium bene est[4],

variante de la maxime, «rien de trop,» *ne quid nimis*, que Térence avait déjà dit être de si grande utilité dans la vie[5];

[1] *Fratriæ*, fragm. I. Non. v. *fortis*. O. Ribbeck, p. 157. — [2] Ex incert. fabul. fragm. II. Macrob. *Saturnal.* VI, v. O. Ribbeck, p. 183. — [3] *Sella*, fragm. I. A. Gell. *Noct. Attic.* XIII, VIII. O. Ribbeck, p. 172. — [4] *Emancipatus*, fragm. V, VI. Priscian, VI. Charisius, II. O. Ribbeck, p. 149, 150. — [5] *Andr.* I, 1, 61.

Le sage se contentera d'aimer, les autres s'abandonneront à l'emportement du désir;

c'est le commentaire, non la traduction, d'un court passage, peu traduisible, où Afranius fait allusion à la synonymie des mots *amor* et *cupido*, qui exprimaient divers degrés de la passion amoureuse :

Amabit sapiens, cupient cæteri[1].

Mais où Afranius semble s'approcher le plus de Térence, c'est dans quelques beaux traits sur les rapports des pères et des fils. Mêmes conseils donnés aux uns :

Pour les enfants compte peu la vie des pères qui aiment mieux inspirer la crainte qu'un tendre respect.

Hem isto parentum est vita vilis liberis,
Ubi malunt metui quam vereri se ab suis[2];

mêmes sentiments de tendre réciprocité attribués aux autres :

Si je n'aimais un tel père autant qu'il le mérite, je ne pourrais assez m'irriter contre moi-même.

Ni tantum amarem talem tam merito patrem,
Iratus essem adquo liceret[3].

Un père, chez Térence, voyant qu'à ses reproches la rougeur monte au front de son fils, s'écrie avec joie :

Il rougit, il est sauvé.

Erubuit, salva res est[4].

Chez Afranius, dans une scène quelquefois rappelée par Cicéron[5], un autre père, dont les sévères réprimandes avaient arraché à son fils cette exclamation douloureuse : « Que je suis malheureux ! » s'applaudis-

[1] *Omen*, fragm. I. Non. v[is] *amor, cupido;* Serv. *in Æn.* IV, 194. O. Ribbeck, p. 163. — [2] *Consobrini*, fragm. I. A. Gell. *Noct. Attic.* XV, XIII. Non. v° *consobrini*. O. Ribbeck, p. 145. — [3] *Privignus*, fragm. V. Non. v° *Adquo pro in quantum*. O. Ribbeck, p. 166. — [4] *Andr.* IV, v, 9. — [5] *Tuscul.* IV, XX, XXV. *Epist. ad Attic.* XVI, II, III.

sait de le trouver capable d'une douleur honnête, présage de son retour au bien :

Heu me miserum! — Dummodo doleat aliquid, doleat quidlubet[1].

Je rencontre encore dans les fragments d'Afranius cette belle expression, *ferre humana humanitus*[2], « porter en homme ce qui est de l'huma- « nité. » C'est comme un pendant du vers le plus célèbre, le plus répété de Térence, celui où il a exprimé, avec une simplicité si éloquente, le sentiment universel de la sympathie humaine.

On ne peut recueillir ces intéressants débris sans regretter profondément la perte de tant de précieux monuments de l'art comique où des traits, ainsi empruntés au modèle général de la vie[3], s'alliaient, dans des tableaux qui suppléaient, qui complétaient l'histoire, à la peinture familière de la société romaine.

PATIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Saint-Martin, le Philosophe inconnu, sa vie et ses écrits, son maître Martinez et leurs groupes, d'après des documents inédits, par M. Matter, conseiller honoraire de l'Université de France, ancien inspecteur général des bibliothèques publiques, etc. 1 vol. in-8°, Paris, 1862, librairie académique de Didier.

La Correspondance inédite de L. C. de Saint-Martin, dit le Philosophe inconnu, *et Kirchberger, baron de Liebisdorf, membre du Conseil souverain de la république de Berne, du 22 mai 1792 jusqu'au 7 novembre 1797,* ouvrage recueilli et publié par L. Schauer et Alph. Chuquet, 1 vol. in-8°. Paris, 1862, chez Dentu, libraire-éditeur.

SIXIÈME ARTICLE[4].

Tant que Saint-Martin se borne à discuter avec ses contemporains,

[1] Ex incert. fab. fragm. v. O. Ribbeck, p. 184. — [2] *Repudiatus*, fragm. III. Non. v° *humanitus*. O. Ribbeck, p. 171. — [3] « Illud a vita ductum ab Afranio, » dit Cicéron, *Tuscul.* IV, xx. — [4] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1863, p. 418; pour le deuxième, celui de novembre, p. 677; pour le troisième, celui de janvier 1864, p. 32; pour le quatrième, celui de février 1865, p. 106; pour le cinquième, celui de juillet, p. 414.

philosophes, savants ou publicistes, il n'est lui-même qu'un philosophe; car il comprend qu'il n'y a que la raison qui soit admise à réfuter les erreurs de la raison; que ce n'est qu'à l'observation qu'il appartient de détrôner l'hypothèse. Bons ou mauvais, ses arguments sont toujours construits en vue de ce double effet et ne supposent pas une autre lumière que celle de l'évidence naturelle; mais, dès que, sortant de la discussion, il s'abandonne à l'esprit qui le remplit et expose avec suite ses propres idées, alors on ne reconnaît plus en lui qu'un initié, un révélateur de mystères, l'interprète d'une science plus qu'humaine, puisque l'homme n'en est que le réceptacle, tandis que Dieu, par une communication immédiate, par une révélation permanente, en est tout à la fois l'objet et la source; alors le philosophe disparaît devant le *théosophe*. Ce titre, déjà très-usité avant lui dans les cercles mystiques de l'Allemagne, Saint-Martin semble le revendiquer lui-même quand il écrit[1] que ce n'est pas assez pour lui d'être spiritualiste, qu'il désire qu'on l'appelle *diviniste*, et que c'est là son véritable nom.

On a dit que les théosophes étaient les gnostiques des temps modernes[2]. Cela est vrai dans une certaine mesure, car les uns et les autres font le même abus du sens intérieur ou de l'interprétation allégorique des écritures. Les uns et les autres, effaçant toute distinction entre la philosophie et la religion, s'efforcent d'absorber le christianisme dans un système préconçu de métaphysique, et produisent leurs idées métaphysiques sous les expressions sacramentelles du dogme chrétien. Les uns et les autres, sans renoncer au raisonnement quand il peut leur être utile, appellent à leur secours tous les procédés du mysticisme, non-seulement l'expérience intérieure ou le sentiment personnel de la présence divine, mais les nombres, les symboles, et jusqu'aux apparitions ou personnifications matérielles des idées. On se rappelle les amours du général Gichtel avec Sophia. Saint-Martin lui-même, malgré son éloignement pour ce qu'il appelle les *manifestations sensibles*, écrit à son ami Kirchberger[3], que, depuis dix-huit ans, il connaît sensiblement la *Couronne*, c'est-à-dire un des attributs de Dieu, une des sephiroth de la cabale, et que, depuis vingt-cinq ans, il connaît de la même manière la voix de la colère et la voix de l'amour, quoiqu'il n'y ait que peu de mois qu'il les distingue l'une de l'autre[4]. Mais la ressemblance qu'on veut établir entre les deux écoles cesse d'exister dès qu'on passe de la forme et des moyens de démonstration au fond des choses. Il est sou-

[1] *Portrait historique* n° 576. — [2] M. Moreau, *le Philosophe inconnu*, p. 148. — [3] *Correspondance inédite*, p. 213. — [4] *Id. ibid.*

verainement injuste d'accuser, comme on l'a fait, de panthéisme ou de manichéisme, et par moment de l'un et l'autre à la fois [1], toutes les doctrines comprises, depuis environ deux siècles, sous le nom de théosophie. Il serait difficile de dire où la théosophie commence et où elle finit; son nom s'applique à des systèmes bien différents, dont quelques-uns, ceux de Bœhm et de Saint-Martin tout d'abord, respirent, quoique sous une forme indépendante, la plus tendre piété pour la religion chrétienne, et proclament sous toutes les formes la personnalité divine et la personnalité humaine.

Nous ne connaissons, jusqu'à présent, de Saint-Martin, que cette partie de ses opinions qui lui servait en quelque façon de rempart contre les préjugés philosophiques et politiques de son temps : sa théorie de la formation de la parole et de la pensée et celle de la naissance et du gouvernement de la société. Il est maintenant temps que nous pénétrions dans le cœur de sa doctrine, en nous rendant compte de ses idées sur l'origine, la nature et les mutuels rapports des êtres en général ou des principes sur lesquels repose son système métaphysique et religieux. En vain le mystique allemand Baader a-t il écrit que les pensées de Saint-Martin sont comme de belles fleurs qui flottent sans lien. les unes à côté des autres, sur la surface de l'eau [2]; sans nous offrir précisément l'enchaînement rigoureux de l'*Éthique* de Spinosa ou de certains systèmes philosophiques de l'Allemagne, elles se suivent avec assez d'ordre et se répondent avec assez d'harmonie pour qu'on puisse les regarder comme des parties indispensables d'un même tout.

Une première remarque qu'on est conduit à faire lorsqu'on étudie les livres de Saint-Martin, c'est que tous ou presque tous nous représentent l'esprit de l'homme, l'âme ramenée à son essence et dégagée des importations étrangères, comme l'image la plus fidèle et la source la plus pure de la vérité. Les enseignements que nous recevons du dehors, les écritures, les traditions, n'y sont considérées que comme un écho de notre propre pensée. N'est-ce pas dire, si l'on voulait se servir du langage philosophique de nos jours, que, pour découvrir les véritables principes de la connaissance et, par suite, de la nature même des choses, il faut commencer par les chercher dans la conscience? Que ce soit réellement le sens qu'il faut attacher aux paroles de Saint-Martin, il est impossible d'en douter, quand on le voit se proposer pour modèle la méthode de Descartes. Il veut, à ce qu'il nous assure, être le Descartes de la spiri-

[1] Voyez M. Moreau, p. 184. — [2] Voyez *François de Baader et Louis-Claude de Saint-Martin*, par le baron Frédéric d'Osten-Sacken, in-8°; Leipzig, 1860.

tualité. Si Descartes nous a enseigné l'usage de l'algèbre appliquée à la géométrie, il nous montrera, lui, le compatriote de ce philosophe, le parti qu'on peut tirer de l'homme dans « cette espèce de géométrie vive et « divine qui embrasse tout. » Il se servira de l'homme-esprit comme d'un instrument d'analyse universel[1]. « L'homme, dit-il ailleurs[2], est comme « une lampe sacrée, suspendue au milieu des ténèbres du temps. » — « Il est comme la plus vaste manifestation que la pensée intérieure divine « ait laissé sortir hors d'elle-même. Il est le seul être qui soit envoyé pour « être le témoin universel de l'universelle vérité. » C'est lui et non la nature qu'il faut interroger sur l'essence et les plans du Créateur[3]. Ces déclarations nous font comprendre l'aversion que Saint-Martin n'a jamais cessé de montrer pour les opérations théurgiques, et son éloignement, manifesté à plusieurs reprises, pour les visions de Swedenborg[4].

Si la connaissance de nous-mêmes est pour nous le plus sûr moyen de connaître Dieu, ou si notre esprit est comme un miroir dans lequel se réfléchit son image, on peut être certain que les attributs les plus essentiels de notre nature, précisément ceux qui font de nous un être libre, un esprit vivant, une personne, ne feront pas défaut dans la nature divine. En effet, la meilleure, la seule preuve de l'existence de Dieu, selon Saint-Martin, c'est celle qui résulte du sentiment de l'admiration et de l'amour, du besoin permanent, universel, irrésistible, d'admirer et d'adorer, qui existe au fond de toute âme humaine. Ce besoin, d'où viendrait-il, s'il n'existait au-dessus de nous une source éternelle, infinie, d'admiration et d'amour, c'est-à-dire un être dont les perfections répondent au doux tribut qui, des profondeurs de notre conscience, monte spontanément vers lui? Or l'adoration et l'amour, quand on les considère, soit dans celui qui les inspire, soit dans celui qui les éprouve, ne peuvent se concevoir sans la liberté. On n'aime pas et l'on n'admire pas, on n'est ni aimable ni adorable, si l'on ne réunit pas les attributs d'un être libre. Voilà donc la liberté de Dieu démontrée en même temps que son existence, et l'une et l'autre se découvrent à nos regards, non comme les conclusions d'un raisonnement, mais comme un fait irrécusable, dès que nous avons aperçu, avec les yeux de l'esprit, notre propre existence.

Ce n'est pas une fois, mais cinq, six fois, que Saint-Martin appelle

[1] *Ministère de l'homme-esprit*, préface, p. XIV. — [2] *L'homme de désir*, p. 108. — [3] *Ecce homo*, p. 17 et suiv. — [4] « Je me crois obligé de dire à ceux qui me liront « que l'homme peut avancer infiniment dans la carrière des œuvres vives spirituelles, « et même atteindre à un rang élevé parmi les ouvriers du Seigneur, sans voir des « esprits. » (*Ministère de l'homme-esprit*, p. 43.)

l'attention de ses lecteurs sur cette preuve de l'existence de Dieu. Il la développe dans chacun de ses principaux écrits : dans sa *Lettre à Garat*, dans sa *Lettre sur la Révolution française*, dans l'*Ecce homo*, dans l'*Esprit des choses*, dans le *Ministère de l'homme-esprit*, et jamais il ne manque d'appuyer avec force sur la liberté divine. Le nom sous lequel il désigne habituellement la divinité est celui de « cause active et intelligente. » — « L'Éternel, dit-il dans un de ses plus beaux livres [1], l'Éternel a donné « à l'homme le pouvoir sublime de créer en soi la vertu, parce que l'É- « ternel a voulu que chacune de ses productions attestât qu'il est le Créa- « teur. » L'homme vertueux, cause volontaire de ses actions et créant en quelque sorte en lui-même, avec la conscience de son pouvoir, non-seulement ses actions, mais la volonté même du bien, n'est-ce pas le type le plus accompli qu'on puisse offrir de la liberté de Dieu? Ajoutons que Saint-Martin, dans une démonstration qu'il essaye de donner de la Trinité, se garde bien d'établir, comme les gnostiques et les philosophes d'Alexandrie, un certain ordre de succession entre les trois personnes divines, mais il nous les montre unies dans une essence et dans une œuvre indivisible. Dieu, selon lui, qui est la source de toute pensée, ne peut être étranger à la contemplation de lui-même; il ne peut se contempler sans s'aimer, et son amour, éternel comme sa substance, ne peut se concevoir sans une éternelle génération [2]. Enfin, dans son dernier ouvrage, deux ans avant sa mort, celui qu'on peut regarder comme son testament philosophique et religieux, il nous représente le Verbe descendant volontairement sur la terre et revêtant par un acte d'amour tous les attributs de la nature humaine, afin de relever et de régénérer l'humanité déchue. Jamais Saint-Martin n'a varié sur ce point capital.

D'où vient donc qu'il a été si souvent accusé de panthéisme, c'est-à-dire d'un système absolument incompatible avec la liberté, soit en Dieu, soit dans l'homme? Cela tient à ce que, trop fidèle au souvenir de son premier maître, Martinez Pasqualis, il s'est flatté de concilier ensemble la liberté divine et l'idée de l'émanation, le principe du christianisme et celui de la cabale. Tout en se servant quelquefois du mot *créer* et du nom de Créateur consacrés par l'exemple de l'Écriture sainte, Saint-Martin, lorsqu'il explique la formation des êtres, quand il parle de la naissance de l'homme et de l'univers, manque rarement de dire qu'ils sont *émanés* de Dieu. En voici quelques exemples choisis à dessein dans plusieurs de ses œuvres : « Le principe suprême, source de toutes les puis- « sances, soit de celles qui vivifient la pensée dans l'homme, soit de celles

[1] *L'homme du désir*, p. 68. — [2] *De l'esprit des choses*, tome I, p. 32.

« qui engendrent les œuvres visibles de la nature matérielle; cet être, « nécessaire à tous les êtres, germe de toutes les actions, de qui *émanent* « continuellement toutes les existences[1].... » — « Lorsque le principe « des choses produit des êtres, il leur donne par là une émanation de « son essence; mais il leur donne aussi une émanation de sa sagesse, afin « qu'ils soient son image [2]. » — « Qu'étais-tu, homme, lorsque l'Éternel « te donnait la naissance? Tu procédais de lui, tu étais l'acte vif de sa « pensée, tu étais un Dieu *pensé*, un Dieu *voulu*, un Dieu *parlé*, tu n'étais « rien tant qu'il ne laissait pas sortir de lui sa pensée, sa volonté et sa « parole [3]. » — « Tu es un être réel et qui tient sans aucun doute le rang « le plus distingué parmi les réalités émanées [4]. » Quand Saint-Martin s'exprime de cette façon, ce n'est pas, comme l'affirme M. Matter, parce que sa plume a trahi sa pensée, ni, comme le suppose M. d'Osten-Sacken, parce qu'il n'attache aux mots *émaner*, *émanation*, aucun sens défini; c'est parce qu'il repousse absolument l'idée de la création *ex nihilo*, et qu'il ne peut pas comprendre, Dieu étant l'unique principe de l'existence, que tous les êtres ne soient pas formés de la substance divine.

Voici, au reste, quelques fragments tirés de ses écrits les plus importants, qui ne permettent aucun doute à ce sujet. On ne pourra pas nous reprocher d'abuser des citations; car, en pareille matière, ce sont les meilleures preuves qu'on puisse fournir. « L'éternité, dit Saint-Martin « dans le *Ministère de l'homme-esprit*[5], l'éternité, ou ce qui est, doit se « regarder comme étant le fond de toutes choses. Les êtres ne sont que « comme les cadres, les vases ou les enveloppes actives où cette essence « vive et vraie vient se renfermer, pour se manifester par leur moyen. » Cette assimilation des êtres particuliers à des vases qui contiennent et qui transmettent la substance éternelle, est une idée cabalistique, qui ne peut avoir été suggérée que par Martinez Pasqualis. Nous retrouvons le même esprit et le même langage dans un passage non moins remarquable du *Nouvel homme*. Après avoir essayé de montrer que le dernier résultat de la régénération du monde est d'effacer le temps et de faire disparaître cette image qu'on appelle *aujourd'hui*, afin que tout ce qui existe reprenne le nom universel de *l'Ancien des jours*, l'auteur mystique continue en ces termes[6] : « Car c'est ce nom que toutes choses ont porté « avant la corporisation matérielle; et c'est ce même nom qu'elles tendent « à porter de nouveau lorsque l'œuvre sera accomplie, afin que l'unité

[1] *Tableau naturel des rapports, etc.* passage cité par M. Matter, p. 112. — [2] *Œuvres posthumes*, tome Z, p. 244-245. — [3] *Le nouvel homme*, p. 127. — [4] *Ibid.* p. 141. — [5] P. 84. — [6] P. 68.

« soit toute en tout, non plus par des lois subdivises, comme celles qui « constituent, gouvernent, engendrent et détruisent la nature, mais par « une plénitude d'action qui se développe sans cesse, et sans l'affligeant « accident des contractions et des résistances. »

Pour qui s'est accoutumé à la langue de Saint-Martin, il n'y a pas un mot dans ces lignes qui n'ait une signification précise. L'*Ancien des jours*, c'est le nom que donnent les cabalistes à la substance divine sous sa forme la plus élevée ou à la première des séphiroth. Dire que ce nom était, dans l'origine, porté par toutes choses, et que toutes le reprendront à la fin des temps, c'est admettre que tous les êtres sont sortis du sein de Dieu et que tous doivent y rentrer. C'est la même idée que nous trouvons exprimée ailleurs[1], sous une autre forme, lorsque, à la place de la fameuse proposition de Malebranche, « nous voyons tout en Dieu, » Saint-Martin voudrait qu'on lût : « nous voyons Dieu dans tout. » Si les êtres que nous apercevons aujourd'hui dans la nature, sous les attributs de la matière, ont déjà existé avant leur *corporisation*, il est évident que les corps ne sont qu'une forme inférieure, et, comme Saint-Martin le dit expressément, qu'une contraction de la substance universelle. En effet, la matière, selon lui, n'a aucune qualité qui lui appartienne en propre, et, par conséquent, elle ne forme point une existence distincte; elle n'est qu'une image ou une apparence sensible, produite par des puissances que nos sens ne peuvent saisir et qui émanent à leur tour d'une puissance plus générale, d'un *esprit* doué de vertus supérieures. « Si les doctes anciens et modernes, dit-il[2], depuis les Platon, les Aris- « tote, jusqu'aux Newton et aux Spinosa, avaient su faire attention que « la matière n'est qu'une représentation et une image de ce qui n'est pas « elle, ils ne se seraient pas tant tourmentés ni tant égarés pour vouloir « nous dire ce qu'elle était. Elle est comme le portrait d'une personne « absente; il faut absolument connaître le modèle pour pouvoir s'assurer « de la ressemblance. »

Ce n'est pas seulement de son premier maître que Saint-Martin tient cette doctrine; il y a été poussé aussi, il en a été comme enivré par la lecture des écrits de Jacob Bœhm. Mais le théosophe allemand lui a appris à substituer, ou, pour mieux dire, à ajouter le langage de l'alchimie à celui de la cabale. Il donne le nom de *teinture divine* à ce que Martinez Pasqualis appelait l'*Ancien des jours*[3], et aux esprits déjà assez nombreux et assez variés du panthéon oriental il joint les esprits du sel, du soufre et du mercure, les sept puissances ou formes de la nature,

[1] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 402. — [2] *Ibid.* p. 82 — [3] *Ibid.* p. 432.

et les substances *spiritueuses*, agents intermédiaires entre les substances spirituelles, c'est-à-dire les forces intelligentes, et la matière proprement dite [1].

Par quels artifices de combinaison, à la faveur de quelles illusions de l'imagination ou du sentiment, le principe de l'émanation a-t-il pu subsister, dans un esprit aussi élevé et aussi religieux que Saint-Martin, avec les idées de liberté, de providence, de responsabilité morale, d'amour, de sacrifice, de chute, de réhabilitation? La réponse à cette question, nous allons la demander à Saint-Martin lui-même en rassemblant et en rapprochant les uns des autres tous les éléments de son système.

Nous savons déjà ce qu'est pour lui la nature divine, quand on essaye de la considérer, à part de la création, dans son essence indivisible et incommunicable. Dieu, pour lui, est un esprit, une intelligence vivante [2], source et modèle de la nôtre; par conséquent la conscience ne lui manque pas. Des trois attributs sans lesquels il nous est impossible de le concevoir comme le premier principe et la première raison des choses, la puissance, l'intelligence et l'amour, il n'y en a pas un qui soit plus ancien ou plus récent que les autres; il n'y en a pas un dont les deux autres soient des émanations successives; mais les trois ont existé et existeront simultanément de toute éternité. Voilà ce que Saint-Martin appelle les *essences intégrales* [3], c'est-à-dire que, dans leur union, Dieu se possède tout entier sans diminution ni accroissement. Et cependant, comme ces attributs divins, sous peine de ne pas être, sont toujours en action, on peut dire que Dieu se crée lui-même éternellement, en exerçant sur lui-même sa pensée, sa puissance et son amour, ou que la conscience divine est le théâtre et le témoin d'une génération éternelle [4].

Mais Dieu ne pouvait renfermer son amour infini dans le sanctuaire impénétrable de son unité, ni borner sa toute-puissance à l'œuvre de sa propre génération; il a donc produit d'autres êtres, il a donc mis au jour l'œuvre de la création, qui, semblable à une succession de miroirs ou d'images, lui renvoie à l'infini et lui permet de contempler les traits sublimes de sa propre existence. « On sent, ajoute Saint-Martin, que le « principe qui est amour n'a dû, en se produisant à lui-même ces images, « les extraire que des essences de son amour, quoique, par cela même

[1] « Ce n'est point la matière qui est divisible à l'infini, c'est la base de son ac- « tion, ou, si l'on veut, les *puissances spiritueuses* de ce qu'on peut appeler l'esprit de « la matière ou l'esprit astral. » (*Ministère de l'homme-esprit*, p. 79.) — [2] *Ecce homo, adivit.* — [3] *De l'esprit des choses*, tome Z, p. 33. — [4] *Id. ibid. Ministère de l'homme-esprit*, p. 68.

« qu'elles en sont extraites et distinctes, elles n'aient point le même carac- « tère que les essences intégrales; mais on sent qu'elles devaient être sus- « ceptibles d'être imprégnées continuellement des propriétés de leur « source et lui en représenter les fruits [1]. » En d'autres termes, les êtres créés, de même que les attributs dont nous parlions tout à l'heure, de même que les personnes de la trinité, sont formés de l'essence divine. Seulement, au lieu de nous représenter cette essence dans ses proportions infinies, ils n'en sont que des extraits de plus en plus réduits, mais toujours susceptibles, par une communication nouvelle avec leur principe, d'un accroissement de fécondité et d'énergie.

C'est ainsi que Saint-Martin s'efforce de mettre d'accord le principe de l'unité de substance avec la diversité des êtres et la distinction essentielle de l'univers et de Dieu. Mais comment concevoir que des extraits de la substance divine cessent de faire partie de cette substance? D'un autre côté, l'on ajoute que la création, quoiqu'elle suppose nécessairement et apporte avec elle l'idée du temps, doit être considérée comme un commentaire et une continuation de l'éternité [2]. Comment la continuation de l'éternité peut-elle se présenter à notre esprit comme une chose différente de l'éternité même? Empruntée à Bœhm, qui lui-même, ainsi que l'atteste à chaque instant son langage, la devait en grande partie aux inspirations de l'alchimie, la doctrine de notre théosophe présente donc les mêmes inconvénients que celle de l'émanation acceptée dans toute sa rigueur, et n'est pas moins difficile à comprendre que la création comme on l'entend généralement.

Au reste, une fois qu'on a franchi ce sombre passage, de la solitude divine à la naissance des êtres, dans lequel bien d'autres se sont perdus et se perdront encore, on voit les existences se succéder et s'enchaîner de la même manière que dans les systèmes dont l'émanation fait la base commune. Elles nous offrent toutes ensemble une atténuation graduelle de la substance divine d'où elles sont sorties; et, comme cette substance est pur esprit, elles ne sauraient être d'une autre nature. Il n'y a donc dans la création entière, au moins telle qu'elle a existé d'abord, que des esprits, véritables miroirs, miroirs vivants et actifs, qui se renvoient les uns aux autres l'image du Créateur de plus en plus effacée ou de plus en plus brillante, selon qu'on descend du premier au dernier ou qu'on remonte du dernier au premier [3].

Dans cette chaîne universelle on distingue quatre anneaux principaux,

[1] *De l'esprit des choses*, p. 34 et 35. — [2] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 84, § 2. — [3] *De l'esprit des choses*, p. 35 et 150.

qui se suivent dans l'ordre que voici : 1° l'âme de l'homme, que Saint-Martin nomme aussi quelquefois la *racine* ou la *base* de notre être; 2° l'intelligence de l'homme, ou l'esprit proprement dit; 3° la nature, ou l'esprit de l'univers; 4° les éléments ou la matière. De là les quatre mondes reconnus par Saint-Martin, à l'exemple, sans doute, de son maître Pasqualis, fidèle lui-même aux traditions de la cabale : le monde divin, formé par les *essences intégrales;* le monde spirituel, formé par la réunion de l'âme et de l'intelligence, ainsi que des existences semblables à celles de l'homme; le monde naturel, représenté par la nature elle-même, ou cette force sensible et intelligente qui, selon Saint-Martin, est répandue dans l'univers pour en entretenir le mouvement, la vie et l'harmonie : c'est ce que les philosophes d'Alexandrie, peu connus de Saint-Martin et de ses maîtres, désignent sous le nom d'*âme du monde*. Enfin, la matière, les éléments, sont compris dans le monde physique ou astral, qui, à proprement parler, n'est pas un monde, mais une ombre, un fantôme, un accident, le résidu d'une décomposition produite, par la faute de l'homme, dans la nature primitive[1].

« L'âme humaine, dit Saint-Martin[2], est un extrait divin universel, » et cependant il ne la fait consister que dans une seule faculté, la volonté, qui, à son tour, se confond dans son esprit avec le désir. Mais le désir, pour lui, c'est le fond même et, comme nous le disions plus haut, la racine de notre être. C'est par le désir que Dieu est tout d'abord entré en nous et que nous avons la puissance de retourner en lui; car le désir étant le résultat de la séparation de deux existences qui, à cause de la similitude de leurs natures, éprouvent le besoin d'être unies, est nécessairement en Dieu comme dans l'homme. Le désir de l'homme, tant qu'il n'a pas été corrompu, c'est le développement même des propriétés divines qui sont en nous, et le désir de Dieu, c'est la communication de ces propriétés, c'est l'infiltration de cette séve merveilleuse sans laquelle la nature humaine retombe sur elle-même aride et desséchée. Voilà pourquoi Saint-Martin définit l'homme un *désir de Dieu*[3], et nous montre, comme la plus haute dignité à laquelle nous puissions aspirer, celle d'*homme de désir*. C'est à la peinture de cet état qu'il a consacré le plus beau de ses ouvrages[4], celui où le sentiment mystique sous forme d'hymnes, de méditations, de prières, éclate avec une éloquence naturelle, pleine de grâce et de simplicité.

[1] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 29; *De l'esprit des choses*, t. I, p. 206 et suiv. — [2] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 413, § 3. — [3] *L'esprit des choses*, t. II, p. 89. — [4] *L'homme de désir*, Lyon, 1790, un vol. in-8°.

Si l'homme, quand on le considère dans son âme, nous apparaît comme un désir de Dieu, il nous représente par son intelligence une pensée de Dieu; mais l'intelligence ne vient qu'après le désir, parce qu'il faut que l'homme existe avant de penser; parce que l'intelligence n'est qu'une manifestation ou un épanouissement de l'âme, ou, ce qui est la même chose pour Saint-Martin, parce que l'idée n'est que le signe et l'expression du désir[1]. De là ces paroles presque sibyllines qu'on lit au début du *Ministère de l'homme-esprit*[2] : « La porte par où Dieu sort « de lui-même est la porte par où il entre dans l'âme humaine. La porte « par où l'âme humaine sort d'elle-même est la porte par où elle entre « dans l'intelligence. » Saint-Martin a consacré un livre entier[3] à la démonstration de cette proposition, « L'âme de l'homme est une pensée « du Dieu des êtres, » et l'on en a conclu que, à l'exemple des gnostiques, des philosophes de l'école d'Alexandrie et des mystiques les plus exagérés, il avait absorbé la nature humaine dans la nature divine, ne considérant la première que comme une manifestation passive de la seconde. C'est une accusation contre laquelle Saint-Martin semble avoir pris soin de protester d'avance. Oui l'homme est une pensée de Dieu, mais une pensée *active*[4], c'est-à-dire qui est capable d'agir par elle-même, de se réunir à la source dont elle émane, dont elle est un *extrait*, comme le désir qui se transforme en nous, sous le nom de volonté, en une puissance distincte, instrument de notre perfectionnement et de notre déchéance. La puissance libre de notre être (c'est l'expression qu'emploie Saint-Martin) étant fragile de sa nature, ce n'est qu'à elle qu'il faut nous en prendre de nos illusions et de nos fautes[5]. « Ce n'est point assez, dit-il ailleurs[6], de ne pas douter de la puissance du Seigneur, il faut encore ne pas douter de la tienne. Car il « t'en a donné une puisqu'il t'a donné un nom et il ne demande pas « mieux que tu t'en serves. Ne laisse donc point l'œuvre entière à la « charge de ton Dieu, puisqu'il a voulu te laisser quelque chose à « faire. » Enfin l'homme, selon Saint-Martin, n'est pas seulement un désir ou une volonté de Dieu, une pensée de Dieu, et, comme il l'appelle aussi quelquefois, une parole de Dieu, une parole active dans sa mesure comme Dieu dans les proportions de l'infini[7]; il est, à proprement parler, non pas Dieu, mais un Dieu, un Dieu engendré par

[1] *Le crocodile*, p. 346 et suiv. — [2] *Ibid.* p. 50. — [3] *Le nouvel homme*, in-8°, Paris, an IV (1796). — [4] *Ecce homo*, p. 17 et 18. — [5] *Ibid.* p. 36. — [6] *L'homme de désir*, p. 15. — [7] « Et toi, homme, tu es destiné à être éternellement parole active dans ta mesure, comme Dieu est éternellement actif dans l'universalité. » (*Ministère de l'homme-esprit*, p. 455.)

la pensée et la parole éternelle, un Dieu *pensé*, un Dieu *parlé*, un Dieu *opéré*[1]. Entre le Dieu créé et le Dieu créant il y a un rapport de similitude, d'attraction mutuelle et de coopération, jamais d'identité. Les paroles suivantes nous en fourniront une preuve irrécusable.

« Homme, homme, où trouver une destinée qui surpasse la tienne, « puisque tu es appelé à fraterniser avec ton Dieu et à travailler de « concert avec lui[2]? »

« .....Alors (c'est à Dieu que cette invocation s'adresse), alors de- « venu esprit, comme tu es esprit, je cesserai d'être un étranger pour « toi; nous nous reconnaîtrons mutuellement pour esprits, et tu ne « craindras plus de t'approcher de moi, de frayer et de commercer avec « moi[3]. »

De même que Dieu se réfléchit dans l'homme, l'homme se réfléchit dans la nature; car il ne faut pas oublier que, dans les idées de Saint-Martin, la nature est autre chose que la matière. La nature est un esprit, l'esprit de l'univers, dont la matière et les éléments sont le corps. La nature est sensible, capable de peine et de douleur; tandis que la matière ne sent rien. La nature n'est pas seulement active, vivante et sensible; elle est la source de toute activité, de toute vie, de toute sensibilité dans la création[4]. Sur la nature ainsi comprise l'homme régnait d'abord en souverain; elle était son miroir et son apanage tant qu'il est resté lui-même le miroir et l'apanage de Dieu. La puissance qu'il lui faisait subir et les vertus qu'il développait dans son sein, elle les lui rendait en formes et en couleurs, comme pour lui donner un témoignage visible de la domination qu'il exerçait sur elle et sur l'univers[5].

L'homme est tombé de ce rang sublime, comme l'attestent à la fois les souvenirs qui lui sont restés de sa première splendeur et l'abjection de sa condition présente, l'immensité de ses désirs et les bornes étroites de sa puissance, sa soif insatiable de vérité et son invincible ignorance, les passions qui l'arment contre lui-même et contre ses semblables, la lutte qui existe entre lui et les éléments ou les forces de la nature. La chute de l'homme, pour Saint-Martin, n'est pas un dogme; c'est un fait démontré par l'observation, et qui ne réclame, pour se faire reconnaître, que la seule autorité de l'évidence. « Les hommes pour- « raient-ils nier la dégradation de leur espèce quand ils voient qu'ils ne

[1] *Le premier homme*, p. 29. — [2] *L'homme de désir*, p. 15. — [3] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 454. — [4] *Ibid.* chap. 1er; *De l'esprit des choses*, p. 37. — [5] *Ibid.*

« peuvent exister, vivre, agir, penser, qu'en combattant une résistance? « Notre sang a à se défendre de la résistance des éléments; notre esprit, « de celle du doute et des ténèbres de l'ignorance; notre cœur, de celle « des faux penchants; tout notre corps, de celle de l'inertie..... Non, « l'homme n'est pas dans les mesures qui lui seraient propres; il est évi- « demment dans une altération. Ce n'est pas parce que cette proposition « est dans les livres que je dis cela de lui; ce n'est pas parce que cette idée « est répandue chez tous les peuples; c'est parce que l'homme cherche par- « tout un lieu de repos pour son esprit; c'est parce qu'il veut conquérir « toutes les sciences, et jusqu'à celle de l'infini, quoiqu'elle lui échappe « sans cesse, et qu'il aime mieux la défigurer et l'accommoder à ses téné- « breuses conceptions que de se passer d'elle; c'est parce que, pendant « son existence passagère sur cette terre, il semble n'être au milieu de « ses semblables que comme un lion vorace au milieu des brebis ou « comme une brebis au milieu des lions voraces; c'est parce que, parmi « ce grand nombre d'hommes, à peine en est-il un qui se réveille pour « autre chose que pour être la victime ou le bourreau de son frère [1]. »

Ce tableau, quoique un peu chargé peut-être, ne manque pas d'éloquence; mais il faut être hardi, quand il s'agit de la corruption originelle du genre humain, pour substituer le témoignage de la raison et de l'expérience à l'empire de la tradition et à l'autorité du dogme. En admettant tous les faits qu'on vient d'énumérer et en les ramenant à des proportions plus exactes, n'est-il pas possible d'en faire sortir une autre conclusion? Par exemple, la thèse de la perfectibilité ne s'en prévaudrait-elle pas aussi bien que celle de la déchéance? Saint-Martin, qui voit partout la résistance, ne comprend pas qu'on puisse en opposer une à la force de ses arguments, et il ne craint pas d'écrire qu'il faut être *désorganisé* pour ne pas s'y rendre [2]. Au reste, en affirmant la corruption de notre race par des raisons tirées de l'ordre naturel, il lui ôte ce qu'elle a de plus mystérieux et de plus terrible aux yeux de la foi. Il en fait un malheur et non pas un crime. « Nous avons, dit-il [3], des re- « grets au sujet de notre triste situation ici-bas, mais nous n'avons point « de remords sur la faute primitive, parce que nous n'en sommes point « coupables; nous sommes privés, mais nous ne sommes pas punis « comme le coupable même. » Semblables aux enfants d'un illustre

[1] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 13 et 14. — [2] « Ne retraçons point ici toutes les « démonstrations déjà données de la dégradation de l'esprit humain; il faut être « désorganisé pour nier cette dégradation. » (*Ecce homo*, p. 33.) — [3] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 24.

criminel, nous partageons la disgrâce de notre père, nous subissons, au moins pour un temps, les conséquences de sa chute sans avoir participé à sa faute.

Quelle est donc cette faute si cruellement expiée par une suite innombrable de générations innocentes? Qu'est-ce qui a pu entraîner au mal le père du genre humain dans une situation où il n'avait pas même pour excuse, comme dans le Paradis terrestre, la tentation du fruit défendu? Ici l'imagination pure, une sorte de roman antédiluvien vient se mêler aux spéculations de la métaphysique. Le premier péché du premier homme, ce n'est pas l'orgueil, comme on le pense généralement, c'est la légèreté, c'est la faiblesse. Éblouie par la splendeur du monde visible, où elle était destinée à régner, la créature humaine, à peine appelée à l'existence, oublie les perfections ineffables de la nature divine dans la contemplation des merveilles de l'univers, qui n'en sont que l'ombre effacée[1]. L'orgueil ne vint que plus tard, sous les instigations d'une puissance tombée avant lui, tombée de plus haut et par là même descendue plus bas. Le démon, dans le mysticisme panthéiste de l'Orient, dans le gnosticisme et dans la cabale, n'est pas autre chose que la personnification d'une idée; il représente la dernière limite de l'existence ou l'*écorce* de la création, c'est-à-dire la matière, unique source du mal. Jacob Bœhm semble le concevoir comme le principe de toute délimitation et de toute distinction entre les êtres, comme le type de l'individualité et de tout sentiment personnel. Il n'est guère possible, en effet, de découvrir un autre sens dans cette étrange proposition du théosophe allemand : « Le diable est le sel de la nature; « sans lui tout se changerait bien vite en une fade bouillie. » Pour Saint-Martin le démon paraît être une existence réelle, un esprit malfaisant sans cesse occupé à assiéger notre âme pour y faire entrer l'orgueil qui le dévore, pour y semer les germes de toute erreur, pour y développer tous les instincts pervers, et dont nous nous défions d'autant moins, que son premier artifice consiste à nous persuader qu'il n'existe pas. D'où vient cet implacable ennemi de Dieu et du genre humain à qui Saint-Martin adresse par moment de si foudroyantes apostrophes[2]? Pourquoi, ayant été supérieur à l'homme avant sa révolte, n'a-t-il pas été compris comme lui dans le plan général de la génération des êtres? Son crime, comme Saint-Martin nous l'assure[3], est d'avoir voulu se substituer à Dieu et *s'emparer de sa pensée*, comme il cherche cons-

[1] *De l'esprit des choses*, t. I, p. 56 et 57. — [2] Voyez particulièrement, *Ministère de l'homme-esprit*, p. 184. — [3] *Ibid.*

tamment à s'emparer de la nôtre. « L'ange rebelle, dit-il [1], s'est égaré « en montant, l'homme en descendant. Le premier a voulu usurper un « bien qu'on ne lui donnait pas; le second s'est laissé aller à un attrait « qui n'était pas le bien. » Mais comment, puisque la révélation n'est qu'une lettre morte sans la lumière de l'esprit, comment comprendre qu'une aussi folle tentative ait pu séduire l'intelligence la plus accomplie après l'intelligence divine et sa plus fidèle image?

Saint-Martin, comme il est facile de le concevoir, est moins soucieux de se rendre compte de la nature et de l'origine du démon, que de se servir de lui pour expliquer la chute de l'homme. C'est donc lui qui a achevé par l'orgueil la ruine de notre premier père commencée par sa propre faiblesse. Voici quelles en furent les conséquences.

L'homme, dans son état d'innocence, se suffisait à lui-même comme son Créateur; toutes les facultés qui appartiennent à sa nature étaient renfermées en lui d'une manière indivisible; il pouvait se reproduire ou s'engendrer lui-même par la seule contemplation de son divin modèle. Il était, pour me servir d'une expression de Saint-Martin, un hermaphrodite spirituel [2]. Sa faute lui valut d'être divisé en deux moitiés qui se distinguent, non-seulement par leur enveloppe extérieure, mais par les dispositions de leur âme, par les dons de leur esprit, et dont la faiblesse ne peut trouver de remède que dans le mariage, parce que le mariage, ramené à sa véritable destination, a pour but de *rediviniser* la nature humaine en réunissant les facultés réparties entre les deux sexes, l'intelligence et l'admiration étant surtout le partage de l'homme, l'adoration et l'amour celui de la femme [3].

L'homme, dans son état d'innocence, ne trouvait autour de lui et à la place du corps dans lequel il gémit actuellement, que des formes harmonieuses en rapport avec sa propre pensée et des forces vives toujours prêtes à lui obéir. La force et la résistance, ces deux principes actifs, dont la réunion a donné naissance à tous les êtres finis tant matériels que spirituels, et dont le type accompli repose dans la nature divine; la force ou la puissance d'expansion, d'où émanent les formes et les propriétés des choses, la résistance ou la puissance de concentration, qui constitue leur substance, se trouvaient toujours en équilibre parfait, aussi bien dans le monde extérieur que dans la conscience humaine. Après la première faute, cet équilibre a été brusquement rompu. La

[1] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 14. — [2] *De l'esprit des choses*, p. 65. Il est curieux de voir Saint-Martin chercher les preuves de cet hermaphrodisme primitif dans la conformation physique des deux sexes. — [3] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 25.

force ayant diminué, parce que l'homme, depuis qu'il s'était séparé de Dieu, cessait de la puiser à sa source, la résistance a eu partout l'avantage, et sa supériorité a eu pour effet l'altération, on pourrait dire l'épaississement, la concrétion simultanée de notre âme, de notre corps et de la substance du monde physique en général[1]. Notre âme, cessant de rayonner vers le ciel et d'y renouveler à chaque instant tout son être, s'est affaissée en quelque sorte sur elle-même, en proie à toutes les contradictions, à tous les désordres intérieurs que nous avons déjà signalés. Sa maladie peut se comparer à une transpiration arrêtée[2]. Notre corps ayant perdu son élasticité, sa souplesse, sa vitalité originelle, et échappant, pour ainsi dire, par son poids, à la puissance de notre volonté, est devenue pour nous une chaîne, une prison, quelquefois un maître, après avoir été notre docile esclave. Il en a été de même des éléments dont il est formé et de la matière qui entre dans la composition des autres corps. Voyez, par exemple, ce globe qui sert de prison à notre corps, comme notre corps à notre âme; ce globe qui nous a été assigné comme lieu d'exil et de pénitence, comment ne pas reconnaître, dans les masses rocheuses dont il est hérissé et dans les substances cristallisées qu'il nous offre de toute part, la preuve irrécusable d'un cataclysme éloigné, d'une soudaine et universelle désorganisation?

L'homme, dans son innocence ou plutôt dans sa gloire, était le véritable centre du monde après Dieu. La source de toutes les vertus et de toutes les puissances dont le monde est animé se trouvait en lui. Cette merveilleuse horloge qu'on appelle la Création, il en tenait la clef et pouvait à son gré en régler les mouvements. En commençant par la terre l'œuvre modératrice dont il était chargé, il devait l'étendre successivement à tous les astres et la faire rayonner dans l'immensité du ciel[3]. Après sa faute, cette puissance s'est arrêtée. La terre, qui devait être comme le premier degré de son trône, la première étape de sa marche triomphale à travers l'immensité, est devenue pour lui un lieu d'expiation. Alors où est l'orgueil de dire que la terre seule est habitée malgré sa petitesse et l'humilité de son rang parmi les corps célestes? A-t-on jamais vu des condamnés tirer gloire de ce que leur cachot est la seule demeure occupée par eux? Peut-on supposer que la terre elle-même soit bien fière de posséder de tels hôtes? « Ce serait, dit « Saint-Martin[4], comme si les cachots de Bicêtre se glorifiaient d'être le

[1] *De l'esprit des choses*, t. I, p. 140-145; *Ministère de l'homme-esprit*, chap. I. — [2] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 299. — [3] *De l'esprit des choses*, t. I, p. 213-225. — [4] *Ibid.* p. 215.

« repaire de tous les bandits de la société. » Puis, comme il en fait la remarque ailleurs [1], une prison n'est pas ordinairement le centre ou le chef-lieu d'un pays. Notre chute a encore produit un autre effet hors de nous; elle a dérangé le système du monde. L'axe de l'écliptique s'est incliné, et la terre est descendue.

Ce n'est donc pas seulement l'homme, c'est l'univers, c'est la nature, qui souffre de la faute originelle; et, puisque l'univers est animé, puisque la nature est vivante et sensible, cette souffrance n'est pas une métaphore, mais une réalité. La nature étant privée de la parole, Saint-Martin la prend en son nom pour exprimer ses plaintes et pour conjurer l'homme d'y mettre un terme. Il nous représente le soleil se couchant tous les soirs dans les larmes et soupirant en vain après la véritable lumière [2]. Il nous montre l'univers sur son lit de mort et la nature en deuil [3]. « Toute la nature, dit-il, n'est qu'une douleur concentrée [4]. » Tombée avec nous et par nous, elle ne se relèvera que par les mêmes moyens auxquels nous devrons notre propre salut. Son mal, tout à fait pareil au nôtre, c'est la compression de la matière et l'engourdissement qui la suit. Ses propriétés, ses forces, ou, comme on les appelle plus généralement dans la langue du mysticisme, ses vertus, ont été mises sous le séquestre comme le sont ordinairement les biens d'un condamné [5]. Semblable à un homme qui agit et qui marche sous le poids d'un cauchemar, elle est véritablement plongée dans un sommeil somnambulique, et cet état se communique à notre âme quand nous ne prenons pas soin de la tenir éveillée par la pensée et l'effort de sa régénération. De là le somnambulisme magnétique, dont Saint-Martin se garde bien de contester l'existence, mais qu'il considère comme un état dangereux, où l'âme, renonçant à se gouverner elle-même, s'abandonne, jusque *dans sa racine*, à des puissances étrangères.

Mais le somnambulisme de la nature a aussi ses avantages. Il contient les facultés malfaisantes de l'homme et empêche l'explosion de ses instincts pervers. On remarque, en effet, que cette nature déchue, quand nous vivons près d'elle ou dans son sein, a le privilége de calmer nos passions, d'endormir nos désirs, et de ramener l'ordre, la clarté, la sérénité, dans nos esprits troublés. Au contraire, plus nous nous éloignons d'elle, plus nous restons entassés les uns sur les autres dans l'atmosphère infecte des grandes villes, plus nous subissons l'influence du vice et du crime, plus nous sommes accessibles à toute fermentation

[1] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 123. — [2] *Ibid.* p. 56. — [3] *Ibid.* p. 75 et 76. — [4] *Ibid.* p. 299. — [5] *De l'esprit des choses*, t. I, p. 138.

impure. La matière, qui nous représente à son dernier terme l'assoupissement des forces vives de l'univers, et notre propre corps, qui est une forme ou une portion de la matière, peuvent donc être considérés comme une barrière dressée devant le mal ou comme un *absorbant* de l'iniquité[1]. Sans la lenteur que nos organes et les moyens naturels d'exécution opposent à la fougue de nos passions criminelles, la perversité humaine ne connaîtrait pas de bornes. Le même service que notre corps rend à l'individu, la terre le rend au genre humain. « La terre, selon « l'expression de Saint-Martin, est notre grande piscine[2]; » car, pendant qu'elle absorbe toutes nos souillures, elle commence à nous rapprocher de notre première pureté. Cela revient à dire que, fatigués des crimes et des misères de ce monde, nous élevons nécessairement nos regards vers une sphère plus haute et plus pure. C'est ainsi que la nature tout entière, ou la matière en général, a la puissance de contenir la *grande iniquité*, celle de l'esprit tentateur, celle du mal personnifié[3]. La limite du mal et le témoignage de son impuissance ne sont-ils pas contenus avec son châtiment dans ses œuvres mêmes?

La nature, ainsi que l'âme humaine, n'est cependant pas altérée à ce point qu'elle n'ait gardé des traces de sa première grandeur, et que les vertus qu'elle recèle dans son sein, que le plan divin qu'elle accomplissait par ses œuvres, ne se manifestent encore aujourd'hui, comme à travers un voile, dans la variété infinie de ses phénomènes. C'est ce rayonnement du monde idéal et du monde spirituel, sous les formes de l'univers sensible, que Saint-Martin désigne du nom de *magisme*. Le magisme est donc pour lui le contraire, c'est-à-dire la compensation et le remède du somnambulisme. C'est l'illusion adorée, la vision enchanteresse qui illumine nos ténèbres et nous fait supporter avec patience le poids de notre exil. « Si vous étiez loin d'une amante chérie, et que, pour « adoucir les rigueurs de l'absence, elle vous envoyât son image, n'auriez- « vous pas au moins par là quelque consolation d'être privé de la vue du « modèle? C'est ainsi que la vérité s'était conduite par rapport à nous. « Après nous être séparés d'elle, elle avait chargé les puissances physiques « de travailler à sa représentation et de nous la mettre sous les yeux pour « que notre privation eût moins d'amertume[4]. »

Longtemps avant Saint-Martin, Platon avait dit que les choses visibles ne sont qu'une copie et une ombre effacée des idées éternelles;

[1] *De l'esprit des choses*, t. I, p. 132-135. — [2] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 221. — [3] *De l'esprit des choses*, t. I, p. 134. — [4] *L'homme de désir*, p. 306; *Œuvres posthumes*, t. I, p. 225.

mais ce n'était pas avec cet accent passionné et ces élans de tendresse; il n'en avait pas tiré les mêmes conséquences par rapport à l'origine du mal et à l'action de la nature sur l'homme. C'est qu'entre Platon et Saint-Martin il y a toute la distance de l'idéalisme au mysticisme. La même différence éclate entre les deux philosophes dans l'application qu'ils font de leur principe. Tandis que Platon ne sort pas des limites de la raison et de l'observation, Saint-Martin se laisse bientôt entraîner à un symbolisme arbitraire. Il cherche à découvrir un sens mystérieux, une intention providentielle, un enseignement divin, dans chacune des productions de la nature, dans chacune des œuvres de l'art et dans les usages de la société. Nous ne le suivrons pas dans cette voie. Nous aimons mieux rentrer dans le courant général de ses idées, et, après avoir exposé ses opinions sur la chute, faire connaître sa théorie de la réhabilitation. Ce sera l'objet d'un prochain article.

AD. FRANCK.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le mercredi 16 août, sous la présidence de M. Ambroise Thomas, président de l'Académie des beaux-arts, assisté de MM. Villemain, Egger, Decaisne, Beulé et Wolowski, délégués des Académies française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts et des sciences morales et politiques.

Le président a ouvert la séance par un discours qui a été suivi de la proclamation du prix biennal, fondé par l'Empereur et décerné cette année par l'Académie des sciences. Ce prix a été accordé à M. Wurtz, professeur de chimie à l'École de médecine, pour des travaux de chimie organique.

La commission du prix de linguistique fondé par Volney a ensuite décerné ce prix à M. Ferdinand Justi, pour son ouvrage sur l'étude de la langue zende : *Handbuch der Zendsprache. Altbactrisches Wœrterbuch, Grammatik, Chrestomathie.* Leipzig, 1864, 1 vol. in-4°.

Après la proclamation des prix, M. Pelletier, de l'Académie des beaux-arts, a lu une étude sur Rubens diplomate; M. Paul Janet, de l'Académie des sciences morales et politiques, un morceau intitulé, *Une académie politique sous le cardinal de Fleury, de 1724 à 1731,* et M. Paulin Paris, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un mémoire sur l'ancienne chronique dite de *Nonnius,* et sur l'*Histoire des Bretons,* de Geoffroi de Monmouth. M. Viennet, de l'Académie française, a terminé la séance par la lecture d'un fragment de poésie. L'heure avancée n'a pas permis à M. Coste, de l'Académie des sciences, de lire une note sur la reproduction des animaux et des végétaux microscopiques.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 3 août, sa séance publique annuelle, présidée par M. Sainte-Beuve, directeur.

M. Villemain, secrétaire perpétuel, a ouvert la séance par la lecture de son rapport sur les concours. Les prix décernés ont été proclamés dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix de poésie. — L'Académie a décidé que le prix de poésie de 1865, ayant pour sujet *Vercingétorix,* ne serait pas décerné.

Une mention très-honorable, à laquelle est attribuée une médaille de 1,000 francs, prélevée sur la valeur du prix, a été accordée à M. Delphis de la Cour.

Prix Montyon, destinés aux actes de vertu. — L'Académie française a décerné : un prix de 3,000 francs, à Rosalie Marion, à Beaumont-Hague (Manche); un prix de 2,000 francs, à M^me^ Navier, à Paris; huit médailles de 1,000 francs : à Paul Albert, sergent de grenadiers au 61^e^ de ligne, à Cambrai (Nord); à l'abbé Brandelet, à Laviron (Doubs); à Joséphine Lambert, à Cholet (Maine-et-Loire); à Elvina Sivan, à Bordeaux; à Aimée Royer, à Brest; à Jeanne-Victorine-Marie-Clémence Durrieu, à Pamiers (Ariége); à Élisabeth Crotet, à Paris; à Louise-Élisa Lemoine, à Paris; quinze médailles de 500 francs : à Antoine Delorme, à Issoire (Puy-de-Dôme); à Claude Granier, à Avignon; à Catherine Blanchard, à Marennes (Charente); à Marie-Louise-Désirée Loisel, à Gacé (Orne); à Barbe Munier, à Vézelise (Meurthe), à M^me^ Laurent, à Avrainville (Meurthe); à Louise Jarry, à Brain-sur-l'Authion (Maine-et-Loire); à Louise Salles, à Saint-Hippolyte (Gard); à Agnès Faure, à Javols (Lozère); aux époux Boudet, au Theil (Orne); à Adèle Benoît, à Paris; à Martine Gauduin, à Gouy-Saint-André (Pas-de-Calais); à Marie Barrot, à Cahors; à Louis-Adrien-Jean Lebas, à Dieppe; à Rosalie Magnier, à Origny-en-Thiérache (Aisne).

Prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie française a

décerné trois prix de 2,500 francs : à M. Fustel de Coulanges, auteur d'un ouvrage intitulé, *la Cité antique*, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome, 1 vol. in-8°; à M. E. Caro, auteur d'un ouvrage intitulé, *l'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques*, 1 vol. in-8°; à M. C. Martha, auteur de l'ouvrage intitulé, *les Moralistes sous l'Empire romain*, philosophes et poëtes, 1 vol. in-8°; deux médailles de 2,000 francs : à M. le comte de Champagny, auteur d'un ouvrage intitulé, *les Antonins*, 3 vol. in-8°; à M. Antoine Campaux, pour le recueil de ses poésies intitulé, *les Legs de Marc-Antoine*, 1 vol. in-8°; trois médailles de 1,500 francs : à M. l'abbé Eugène Bernard, auteur d'un ouvrage intitulé, *les Voyages de saint Jérôme*, sa vie, ses œuvres, son influence, 1 vol. in-8°; à M. L. Crouslé, auteur d'un ouvrage intitulé, *Lessing et le Goût français en Allemagne*, 1 vol. in-8°; à M. Michel Masson, auteur d'un ouvrage intitulé, *la Gerbée, contes à lire en famille*, 1 vol. in-12.

Prix extraordinaire, fondation Montyon. — L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de 3,000 francs, à décerner en 1863, la question suivante : « De la nécessité de concilier, dans l'histoire critique des lettres, le sentiment perfectionné « du goût et les principes de la tradition avec les recherches érudites et l'intelligence « historique du génie divers des peuples. »

Elle ne décerna pas le prix et maintint la question au concours, pour 1865. En 1865, l'Académie a décidé de nouveau qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix; mais elle a accordé des mentions honorables à M. Ed. Chaignet, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, et à M. Albert Desjardins, agrégé à la Faculté de droit de Nancy. L'Académie a décidé aussi qu'une médaille de 1,000 francs, prise sur la valeur du prix, serait attribuée à chacune des deux mentions.

Prix Gobert. — L'Académie a décerné, cette année, le grand prix de la fondation Gobert à M. Trognon, pour les quatre premiers volumes de son ouvrage intitulé, *Histoire de France*, in-8°. Elle a décerné le second prix de la même fondation à M. Théophile Lavallée, auteur d'un ouvrage intitulé, *les Frontières de la France*, 1 vol. in-12.

Prix Bordin. — L'Académie a décidé que le prix de 3,000 francs, affecté à l'année 1864, serait partagé, en 1865, entre M. Rosseeuw Saint-Hilaire, pour le tome IX de l'*Histoire d'Espagne*, 1 vol. in-8°, et M. J. Bonnet, auteur des ouvrages suivants : *Récits du XVIe siècle, etc. Aonio Paleario, Étude sur la Réforme, etc. Olympia Morata*, 3 vol. in-12.

L'Académie a décidé également que le prix de 3,000 francs, affecté à l'année 1865, serait partagé entre M. Fallex, pour sa *Traduction en vers d'Aristophane*, et M. Édélestan du Méril, auteur d'un ouvrage intitulé, *Histoire de la Comédie*, 1 vol. in-8°.

Prix Lambert. — La récompense honorifique fondée par M. Lambert, pour rémunération de travaux littéraires, a été décernée, cette année, à M. Édouard Plouvier, auteur dramatique.

PRIX PROPOSÉS.

Prix d'éloquence pour 1866. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1866, une *Étude sur Saint-Évremond.*

Les ouvrages envoyés à ce concours seront reçus jusqu'au 15 février 1866.

Prix extraordinaire pour 1866. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix extraordinaire de littérature, qui sera décerné en 1866, un *Lexique de la langue et du style de Mme de Sévigné.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 4,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er mai 1866.

Fondation Souriau, prix de vertu. — Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, sera décerné annuellement; il le sera pour la première fois en 1866. Il est destiné par le fondateur à récompenser, comme le fait depuis longtemps le prix de la fondation Montyon, les actes de vertu, de dévouement ou de courage.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. Saint-Marc Girardin a donné lecture d'un morceau littéraire, *De l'apologue et de la parabole dans l'antiquité*, et la séance s'est terminée par le rapport de M. Sainte-Beuve, directeur, sur les prix de vertu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 28 juillet, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Egger.

La séance s'est ouverte par un discours du président, annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés :

PRIX DÉCERNÉS.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première médaille à M. Jules Guiffrey, pour son *Essai sur la réunion du Dauphiné à la France, avec les négociations qui l'ont précédée et suivie.* Manuscrit in-4°; la deuxième médaille à M. le docteur G. de Closmadeuc, pour son ouvrage sur *les Monuments funéraires de l'Armorique primitive considérés particulièrement dans le Morbihan*, manuscrit avec dessins; la troisième médaille à M. l'abbé Hanauer pour ses ouvrages intitulés, *les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge*, et *Les Paysans de l'Alsace au moyen âge*, 2 vol. in-8°.

Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. l'abbé Cochet, pour son ouvrage intitulé, *la Seine-Inférieure historique et archéologique. Époque gauloise, romaine et franque, avec une carte archéologique de ces trois périodes*, 1 vol. in-4°. — 2° à M. Charles de Linas, pour son ouvrage intitulé, *Orfèvrerie mérovingienne. Les Œuvres de saint Éloi et la Verroterie cloisonnée*, 1 vol. in-8°. — 3° A M. G. d'Espinay, pour ses *Cartulaires angevins. Étude sur le droit de l'Anjou au moyen âge*, 1 vol. in-8°. — 4° A M. Lebrun-Dalbanne, pour ses ouvrages intitulés, *le Trésor de la Cathédrale de Troyes* et *les bas-reliefs de Saint-Jean-au-Marché de Troyes*, 2 vol. in-8°. — 5° A M. Élie A. Rossignol, pour son *Étude sur l'histoire des institutions seigneuriales et communales de l'arrondissement de Gaillac*, manuscrit in-4°. — 6° A M. P. Levot, pour son *Histoire de la ville et du port de Brest*, tome I. *La Ville et le port jusqu'en 1861*, 1 vol. in-8°.

Prix de numismatique. — Le prix de numismatique (fondation de M. Allier de Hauteroche) a été décerné à M. John Evans, pour son ouvrage intitulé, *The Coins of the ancient Britons*, 1 vol. in-8°, avec planches, 1864.

Prix Gobert. — L'Académie a décerné le premier de ces prix à M. Vallet (de Viriville), pour son *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*, 3 vol. in-8°, 1862-1864. Le second prix à M. A. Challe, pour son *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais et les autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*, 2 vol. in-8°, 1863-1864.

PRIX PROPOSÉS.

Prix ordinaires de l'Académie. — L'Académie a prorogé jusqu'à 1866 le terme du concours sur la question suivante : « Rechercher les plus anciennes formes de « l'alphabet phénicien ; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien « monde ; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent, afin de « l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en « le combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques. »

Elle a prorogé également jusqu'à 1866 le terme du concours sur la question proposée pour 1864 et modifiée par la rédaction suivante : « Étudier les formes du « culte public et national chez les Romains ; en décrire les principales cérémonies, « et en faire ressortir le véritable caractère par la comparaison des textes et des « monuments figurés. »

L'Académie proroge jusqu'à 1867 le concours ouvert en 1863, et qui avait pour sujet l'examen des différents textes de la Chronique de Froissart, en substituant à cette question la question suivante : « Étudier les sermons composés ou prêchés en « France pendant le XIII^e siècle. Rechercher les noms des auteurs et les circons- « tances les plus importantes de leur vie. Signaler les renseignements qu'on pourra « découvrir dans leurs ouvrages sur les mœurs du temps, sur l'état des esprits, « sur l'emploi de la langue vulgaire, et, en général, sur l'histoire religieuse et civile « du XIII^e siècle. »

L'Académie propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1867 la question nouvelle qui suit : « Examiner dans leur ensemble les opuscules et fragments con- « nus sous le nom d'*Œuvres morales de Plutarque ;* distinguer entre ces divers ou- « vrages ceux qui sont authentiques, ceux qui sont apocryphes, ceux dont la forme « originale a été seulement altérée par des remaniements postérieurs. S'appuyer sur « les indices de tout genre que peut offrir l'étude historique, philosophique et gram- « maticale des écrits dont il s'agit. »

Chacun de ces prix sera de la valeur de 2,000 francs.

Prix Gobert. — Pour l'année 1866, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1865, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert « pour le travail le plus « savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. »

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1866.

Prix Bordin. — M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels, qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie proroge jusqu'à 1867 le terme du concours sur la question suivante : « Réunir toutes les données géographiques, topographiques et historiques, sur la Pa- « lestine, disséminées dans les deux Talmuds, dans les Midraschim et dans les autres « livres de la tradition juive (Megillath-Taanith, Séder Olâm, Siphra, Siphri, etc.). « Présenter ces données dans un ensemble systématique, en les soumettant à une « critique approfondie et en les comparant à celles que renferment les écrits de « Josèphe, d'Eusèbe, de saint Jérôme, et d'autres auteurs ecclésiastiques ou pro- « fanes. »

L'Académie propose, pour sujet du même concours en 1867, la question nouvelle ainsi conçue : « Déterminer, d'après les historiens, les monuments, les voyageurs « modernes et les noms actuels des localités, quels furent les peuples qui, depuis

« le XIe siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupaient la Thrace, la « Macédoine, l'Illyrie, l'Épire, la Thessalie et la Grèce proprement dite. Comparer, « sous le rapport du nombre et sous celui de la langue, ces peuplades avec la race « hellénique, et exposer quel genre d'influence celle-ci a pu exercer sur elles. »

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix de M. Louis Fould. — Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1866. (Nous avons donné le programme de ce concours dans notre cahier d'août 1863, p. 539.) Les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, devront être déposés avant le 1er janvier 1866.

Archivistes paléographes. — L'Académie déclare que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté du 30 janvier 1865, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont : MM. Ripert-Monclar (Joseph-Anne-Amédée-François de), Lemonnier (Joseph-Henri), Alglave (Émile), Achard (Marie-Antoine-Félix), Maître (Auguste-Léon), Finot (Adrien-Jules-Anastase), Duval (Louis-François-Marin), Pécoul (Auguste-Louis), Dubamel (Léopold-Jean-Pierre-Émile), Demarsy (Alexandre-Charles-Arthur), Blanc (Jean-Marie-Félix).

Après la proclamation et l'annonce des prix, M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Étienne Quatremère, membre de l'Académie. La séance s'est terminée par la lecture d'un mémoire de M. Miller : « De quelques découvertes littéraires faites dans les bibliothèques « grecques de l'Orient. »

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 29 juillet, l'Académie des beaux-arts a élu M. Cavelier à la place vacante, dans la section de sculpture, par suite du décès de M. Duret.

TABLE.

	Pages.
Le Mahâbhârata, par M. Hippolyte Fauche. — Fragments du Mahâbhârata. (1er article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.)	465
Le Trésor de la langue grecque (Article de M. Beulé.)	481
Comicorum latinorum reliquiæ. (5e article de M. Patin.)	494
Saint-Martin, le Philosophe inconnu, etc. par M. Matter. — La correspondance inédite de L. C. de Saint-Martin, etc. par MM. L. Schauer et Alph. Chuquet. (6e article de M. Franck.)	505
Nouvelles littéraires	523

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1865.

Histoire de J. César[1].

Lorsqu'un prince ou un homme d'État se fait auteur, c'est ordinairement pour raconter ce qu'il a fait, expliquer sa politique et la défendre devant la postérité. Le nouvel historien de Jules César nous paraît avoir pris la plume dans une vue plus désintéressée. A notre sentiment, l'étude très-sérieuse et très-attachante dont nous avons à entretenir les lecteurs du Journal des Savants a été une distraction à de graves travaux, et non une occasion de parler de politique moderne par voie d'allusions. Ce n'est pas qu'avec un peu de bonne volonté on ne puisse découvrir dans plusieurs pages de ce livre des récits ou des appréciations d'événements qui réveillent des souvenirs contemporains; mais il y a bien d'autres ouvrages, à commencer par Hérodote ou les lettres de Cicéron, qui nous feraient penser aux hommes et aux longues agitations de notre époque. Toutes les révolutions ont leurs points de ressemblance; en effet, partout et toujours les hommes sont les mêmes, et, comme dit Machiavel, « ils sont nés, ils ont vécu, ils sont morts, tous selon une « même loi de nature[2]. » Nos troubles civils ont eu sans doute de grands

[1] Paris, H. Plon, éditeur, 1865, un vol. in-8°. — [2] « Donde nasce che infiniti che « leggono pigliano piacere di udire quella varietà delli accidenti che in esse si con« tengono, senza pensare altrimente d'imitarle, giudicando la imitazione non solo « difficile, ma impossibile : come se il cielo, il sole, gli elementi, gli uomini fossero « variati di moto, d'ordine e di potenza, da quello ch'egli erano anticamente. » (*Dei discorsi, etc. Prefazione.*) Et plus loin : « Perchè gli uomini, come nella prefazione si « disse, nacquero, vissero e morirono sempre con un medesimo ordine. » (*Dei discorsi*, lib. I, cap. xi.)

rapports avec ceux des Romains. Nous avons imité leurs lois, nous parlons une langue dérivée de la leur, leur littérature forme encore la base de notre éducation. Faut-il s'étonner que l'élève ressemble à son maître?

Ces analogies entre des révolutions si éloignées par le temps ont cet avantage qu'elles jettent une vive lumière sur l'étude de l'antiquité. L'histoire moderne nous explique souvent l'histoire ancienne, et celui qui a pris une part active aux événements de son époque comprendra mieux la vie politique d'Athènes ou de Rome que l'érudit qui s'est borné à l'étude des auteurs grecs ou latins. Toutefois, dès qu'on veut pénétrer dans tous les détails d'une civilisation qui n'est plus, on se trouve à chaque instant arrêté par des problèmes difficiles, pour lesquels il faut recourir à l'érudition et à l'archéologie. Ce n'est pas assez de connaître les anciens auteurs et leurs scholiastes, il faut encore interroger les monuments, les inscriptions, les médailles. Nul renseignement n'est à négliger. Et pourtant, quelque approfondies que soient ces recherches, il est bien rare qu'elles dissipent complétement l'obscurité qui enveloppe des âges si éloignés. Le système électoral des Romains, par exemple, disons mieux, leurs systèmes, ont été l'objet de nombreuses et savantes dissertations; on a commenté tous les textes de Tite-Live, de Denys d'Halicarnasse, de Cicéron et de tant d'autres; on a exploré tous les recueils épigraphiques, comparé entre elles toutes les variantes des médailles des familles Hostilia, Mussidia, Silia; nombreux sont les témoignages recueillis, et pourtant nous ignorons encore par quel procédé matériel les magistrats étaient élus. Qu'importe? diront ceux que rebutent la longueur et la sécheresse de ces études. Il suffit de connaître les grands résultats. De quelque façon que se tinssent les comices à Rome, nous savons, à n'en pas douter, que la corruption y décidait du vote.

Machiavel et Montesquieu se sont contentés de ces notions générales; souvent même ils se sont médiocrement mis en peine d'en contrôler l'exactitude, du moment qu'ils pouvaient alléguer un témoignage autorisé. L'illustre historien de César n'a pas cru devoir suivre leur exemple. Placé à un point de vue si élevé pour juger un grand politique et un grand homme de guerre, il n'a pas dédaigné des travaux minutieux, du moment qu'ils pouvaient jeter quelque jour sur le sujet de son étude. Pour bien comprendre les révolutions du peuple romain, n'était-il pas nécessaire de s'appliquer à découvrir quels ont été les idées, les besoins, les aspirations d'une société organisée sur des bases si différentes de la nôtre? Le volume que nous avons sous les yeux prouve l'étendue

des recherches entreprises par son auteur. Nous croyons qu'il n'y a pas de texte qui n'ait été consulté, pas de commentaire dont la valeur n'ait été pesée avec un soin scrupuleux. Gardons-nous de penser que de pareilles investigations aient seulement pour résultat de satisfaire la curiosité de l'érudit. Elles ont leur importance lorsqu'il s'agit d'asseoir un jugement sur les actions des hommes de l'antiquité. Prenons un exemple : en 707 César débarque en Afrique avec une poignée de soldats, en présence des nombreuses armées de Juba et de Scipion. Tous ceux qui négligeront de se rendre compte de la différence existant entre la guerre moderne et celle des anciens n'hésiteront pas à taxer le dictateur de témérité. Au contraire, si on a étudié leur tactique et leurs armes, on dira avec l'empereur Napoléon Ier que César ne fit point une manœuvre imprudente. Les moyens de défense pour un camp romain étaient très-supérieurs aux moyens d'attaque. Retranché au bord de la mer ouverte à ses vaisseaux, César n'avait rien à redouter, et il ne se compromit pas, en effet.

Tout le monde a entendu parler des recherches topographiques entreprises depuis quelques années par les ordres et sous la direction de l'Empereur, pour déterminer les marches, les batailles, les campements de César. Jusqu'alors ces questions avaient été abandonnées aux conjectures des érudits ou des militaires. Les uns, peu soucieux des règles de la stratégie, ne s'en rapportaient qu'aux textes autorisés; les autres voulaient plier les textes à leurs théories militaires : personne, d'ailleurs, ne s'appliquait à découvrir des témoignages matériels pour appuyer son opinion. Conduites avec méthode, les explorations nouvelles ont donné les résultats les plus satisfaisants. Nous devons à un heureux hasard d'en avoir suivi quelques-unes sur le terrain même, et nous en avons pu apprécier l'importance. Quiconque a vu les fouilles exécutées autour d'Alise et sur le mont Saint-Pierre, près de Compiègne, ne mettra plus en doute l'exactitude des descriptions contenues dans les Commentaires de César. La terre partout en révèle la fidélité. Plus d'un érudit s'était demandé si les Commentaires avaient été écrits jour par jour et pendant les campagnes mêmes qu'ils racontent, comme la correspondance de Napoléon Ier, par exemple; ou bien, s'ils avaient été rédigés dans les loisirs du cabinet, plus ou moins longtemps après les événements, comme les Mémoires de Frédéric II. Après avoir examiné, les Commentaires à la main, les deux localités que nous venons de citer, il nous paraît incontestable que tant de précision dans les détails ne peut s'expliquer que dans l'hypothèse d'un journal tenu pendant la guerre même, ou, tout au plus, par la possession de documents authentiques, tels que des

rapports écrits sur les lieux par les officiers chargés des différents services d'une armée.

Conduit par ce même besoin de tout approfondir, l'auteur de l'*Histoire de J. César* a remonté jusqu'aux premiers âges du peuple romain. En effet la maladie d'un homme mûr s'explique souvent par la vie qu'il a menée pendant son enfance et sa jeunesse. L'Empereur divise l'histoire de Rome en époques, dont il résume les caractères principaux avec brièveté, avec sagacité, avec un grand bonheur d'expression. Il s'attache à montrer que, par un singulier privilége, les premiers gouvernements de Rome ont réuni les conditions les plus propres à favoriser le développement de son énergie, à préparer sa future grandeur, et, selon les paroles mêmes de l'illustre écrivain, « à donner l'imposant spectacle « d'une ville qui devient un peuple, et d'un peuple qui embrasse l'u« nivers. »

Les bornes de cet article ne nous permettent pas de nous arrêter à ce qui n'est, en quelque sorte, qu'une préface à la biographie de César. Nous ne pouvons qu'appeler l'attention du lecteur sur les chapitres consacrés à l'examen de la conquête de l'Italie, et surtout au grand et magnifique tableau du « bassin de la Méditerranée, » cette mer destinée à relier entre elles toutes les parties du monde antique, et à favoriser l'échange des premiers germes de la civilisation. Pour l'élégante précision du style, la fidélité du dessin, la profondeur des aperçus, ce morceau peut être comparé à la fameuse description de l'Italie, qui, dans les Mémoires de Napoléon I^er^, ouvre le récit de ses campagnes de 1796 et 1797. Nous avons hâte d'arriver à l'entrée de César dans l'histoire et au jugement qu'en porte l'Empereur.

De tous les grands hommes de l'antiquité, César est peut-être celui que la postérité a traité le plus sévèrement. Personne sans doute ne s'est avisé de contester son génie, mais on n'a voulu voir en lui qu'un ambitieux sans scrupules et sans conscience, déterminé à plier les hommes sous sa volonté, et ne reculant devant aucun crime pour y parvenir. Montesquieu a résumé toutes les accusations dans une seule phrase célèbre : « Il avait tous les vices et pas un défaut. » Pourtant, si on y regarde de près, il nous semble que tous les crimes de César se réduisent au seul fait d'avoir changé le gouvernement de son pays.

Ce fut le grand reproche de ses contemporains ; la postérité l'a reproduit, pour ainsi dire, de confiance. Mais s'est-on donné la peine de rechercher quelles étaient les institutions qu'il a renversées ? A-t-on examiné si Rome et le monde y ont gagné ou perdu ? Enfin a-t-on essayé

d'apprécier la valeur du témoignage porté contre César par ses contemporains?

Nous le croyons avec le nouvel historien de César, et nous-même, autrefois, dans quelques essais sur l'histoire romaine, nous avons cherché à le démontrer, on doit appeler d'un arrêt émanant de juges suspects de partialité ou de légèreté. Sans doute César visait à constituer une monarchie. Bien que cette forme de gouvernement ait prévalu chez les nations les plus civilisées aujourd'hui, les modernes se sont trouvés d'accord avec les anciens pour condamner César. A notre avis, ce concert singulier est dû à la facilité avec laquelle, en dépit des différences de temps et de mœurs, se transmettent les opinions les plus étranges au moyen de l'éducation littéraire. Les Romains ont répété la leçon des Grecs, nous répétons la leçon des Romains.

Très-probablement l'horreur des Grecs pour le gouvernement monarchique commença avec le grand développement de leur civilisation, c'est-à-dire peu après l'expulsion des chefs qu'ils nommaient *tyrans*[1]. Nous admettrons volontiers que le gouvernement de ces tyrans, dont l'histoire ne nous dit rien, fut, en effet, déplorable, et qu'ils méritèrent leur sort. Libres, les cités grecques formèrent de petites républiques, partout divisées en deux factions, celle des pauvres et celle des riches. Partout, et quelle que fût la faction dominante, la vanité, l'envie, la haine de toute supériorité, furent les caractères saillants du patriotisme hellénique. Les citoyens d'une ville grecque se disaient et se croyaient descendus d'un dieu, ou tout au moins d'un héros. Ils méprisaient et détestaient les étrangers, c'est-à-dire leurs voisins. Non-seulement ils ne les admettaient pas à partager leurs droits de citoyen, mais ils veillaient même à ce que leur propre cité, leur famille divine ou héroïque, ne s'agrandît pas. Si la population augmentait, on en exilait une partie, car, dans l'étroite enceinte d'une acropole antique, la place était trop précieuse pour être partagée. L'esclavage, avec tous les maux qui le suivent, était une condition indispensable à l'existence de ces républiques chétives. En effet, pour gouverner l'État, pour le défendre, pour juger, pour administrer, tous les moments, toute la force, toute l'intelligence du citoyen, étaient réclamés par la patrie. Quelle industrie, quel commerce pouvaient exercer des gens obligés de prendre les armes au premier appel, ou de se réunir à l'*agora* dès qu'il plaisait à

[1] Notons, en passant, qu'au moyen âge ce mot, écrit *tirant* et *tyrant*, ayant peut-être une autre étymologie que τύραννος, avait le sens de persécuteur, bourreau, etc. Nous soupçonnons que l'idée moderne excitée par le mot tyran a été modifiée par la signification du moyen âge.

un de leurs compatriotes de proposer un décret? Travailler n'était pas alors le fait d'un homme libre.

Cet amour de l'autonomie, que l'on confond trop souvent avec l'amour de la liberté, n'excluait pas une certaine ambition nationale. Le Spartiate, l'Athénien, rêvaient l'agrandissement de leur patrie, mais ils se seraient bien gardés de partager leurs priviléges. Ils voulurent avoir des sujets, non des concitoyens; les ilotes de Lacédémone, les alliés d'Athènes, auraient pu dire comment étaient traités les sujets d'une *nation* libre.

Toujours en querelle, les deux factions aristocratique et démocratique ne se trouvaient d'accord que sur un point, c'est à savoir une haine aveugle contre toute supériorité. Aussi l'on s'appliqua à rendre le pouvoir médiocre de fait, et toujours transitoire, quelque bienfaisant, quelque utile qu'il se fût montré. Le mérite fut suspect; on inventa l'ostracisme pour le réprimer, ou l'on s'en remit au hasard pour désigner celui qui commanderait. Avec de semblables institutions, on comprend que l'éloquence devint le seul moyen de gouvernement, car les Grecs, quoique assez corrompus pour vendre leurs suffrages, étaient trop pauvres pour les acheter. Nulle part l'éloquence ne fut autant cultivée qu'en Grèce; nulle part elle n'atteignit à une si grande hauteur; on sait aussi le peu d'effet qu'elle eut pour assurer son indépendance. Il y eut des orateurs pour conseiller l'expédition de Sicile, pour dénoncer l'ambition de Philippe, mais on ne sut trouver ni généraux ni soldats lorsqu'il fallut combattre.

Il y a des admirateurs très-sincères de ces institutions pour répondre que la Grèce leur doit cette multitude de grands hommes utiles à la civilisation qu'elle a produits. Voilà un de ces théorèmes qui, ne pouvant se prouver, ne méritent guère d'être discutés que comme un exercice de rhétorique; mais, le fait fût-il admis, tout le monde reconnaîtra, nous le pensons, que, si la Grèce a donné l'exemple du plus sublime développement de l'esprit humain, il faut aller chercher ailleurs un modèle de gouvernement pour un grand peuple qui veut vivre indépendant, libre et tranquille.

Græcia capta ferum victorem cepit.

Il serait plus exact de dire que, dès avant la conquête romaine, la Grèce initia les Italiotes aux systèmes qui devaient causer sa perte. Le moyen de résister à tant de génies bien-disants, si habiles dans l'art de persuader? Dès que des relations suivies s'établirent entre Rome et la Grèce, les mœurs romaines, les idées romaines, furent profondément modifiées. Les vertus sauvages de l'ancienne république disparurent,

on en eut honte comme de la barbarie. Dans la bonne compagnie de Rome on parla grec autant que latin. Les matrones écrivirent en grec leurs billets doux, et la littérature romaine ne compta que des traducteurs. En matière de philosophie, de morale et de politique, les opinions grecques furent seules admises, en théorie du moins; car, dans la pratique, le bon sens profond de la race latine, son génie positif et un peu routinier, la préservèrent d'applications trop hasardées. Ces opinions devinrent comme le fondement de l'éducation, et c'est sur elles qu'à notre avis s'appuient la plupart des écrivains qui ont jugé César. Convaincu de *tyrannie*, c'est-à-dire d'avoir introduit un gouvernement monarchique, son cas était irrémissible. Il fut condamné par tous les littérateurs; on éleva aux nues ses assassins; on leur attribua des motifs sublimes, qui, en réalité, leur avaient été fort étrangers. Il semble que le successeur de César ne mit pas beaucoup de soin à défendre sa mémoire, trouvant peut-être quelque avantage à laisser attaquer le destructeur d'une république que personne ne songeait plus à rétablir.

Cette république tant regrettée, qui succomba à Pharsale, était depuis longtemps minée à sa base, et n'avait plus conservé que l'ombre des institutions qui avaient fait sa grandeur. Dès que les anciennes rivalités entre les patriciens et les plébéiens eurent cessé de troubler Rome, et que l'égalité eut été proclamée entre les deux ordres, surgit, pour la remplacer, la rivalité entre les familles qui se disaient nobles et les hommes nouveaux. On était noble quand on comptait parmi ses ancêtres, patriciens ou plébéiens, des hommes ayant exercé des charges publiques telles que le consulat ou la préture. Les nobles auraient voulu que ces charges fussent réservées à eux seuls, et ils s'appliquaient à en exclure tous ceux qui n'étaient que les fils de leurs propres œuvres. Outre l'honneur qui s'attache partout à un nom célèbre, les nobles (ou les honnêtes gens, *viri boni*[1], comme ils s'appelaient entre eux) possédaient encore une clientèle héréditaire et de grandes fortunes. Les élections, livrées à la corruption ou à la violence, étaient presque toujours dominées par eux; car, malheureusement, au contact des Grecs et des Asiatiques, les Romains avaient perdu vite leur farouche probité et leur orgueilleux mépris des jouissances matérielles. « Les Romains, dit « avec beaucoup de justesse l'historien de César, avaient subi une in- « fluence comparable à celle qu'exerça sur les Français du XV^e^ et du « XVI^e^ siècle l'Italie, alors, il est vrai, supérieure en intelligence, mais

[1] Cic. *ad Att.* passim.

« moralement pervertie. La séduction du vice est irrésistible, lorsqu'elle « se présente sous les formes de l'élégance, de l'esprit et du savoir. « Comme à toutes les époques de transition, les liens moraux s'étaient « relâchés; le goût du luxe et l'amour effréné de l'argent avaient gagné « toutes les classes. »

Pour satisfaire cette dernière passion, l'industrie et le commerce ne suffisaient pas, et cependant les personnages les plus distingués de la noblesse se livraient à une foule de spéculations dont beaucoup répugneraient maintenant, non-seulement au descendant d'une famille aristocratique, mais encore à quiconque veut passer pour honnête homme. La plupart des nobles prêtaient à usure; ils tiraient de gros revenus du travail de leurs esclaves. Atticus, l'aimable et doux Atticus, non content d'avoir un grand atelier de librairie, entretenait une *école* de gladiateurs, qu'il prêtait ou donnait à ses amis, comme M. Jourdain, « pour « de l'argent[1]. » Caton l'Ancien, et nous remontons avec lui aux beaux temps de la vertu romaine, Caton conseillait à ses collègues, les propriétaires d'esclaves, de séparer les deux sexes avec soin, et de ne permettre leur rapprochement que moyennant finance. « Outre le profit, « cette sage mesure les empêche, disait-il, de faire des sottises. » Mais c'était par d'autres moyens beaucoup plus rapides que se faisaient les immenses fortunes des derniers temps de la république. Elles étaient le fruit de la conquête et surtout de l'administration des provinces tributaires. Autour d'un proconsul et d'un préteur, il y avait une troupe de fonctionnaires, *cohors*, pillant à l'exemple du maître. Chacun rançonnait selon son rang, d'après une certaine hiérarchie, les malheureux sujets de la république, et la populace de Rome, au retour de ces sangsues, vivait des miettes de leurs rapines.

D'après des lois fort anciennes, la carrière des *honneurs* ou des magistratures publiques était graduée, et on n'arrivait au poste le plus élevé, au consulat, qu'après avoir passé par toutes les charges inférieures. Les candidats débutaient par solliciter la questure, qui donnait entrée au sénat. Puis on tâchait d'obtenir l'édilité, place très-recherchée, bien qu'elle entraînât à des dépenses énormes. Officiellement les édiles

[1] Cic. *ad Att.* IV, IV, 2. — [2] *Οἰόμενος δὲ τὰ μέγιστα ῥᾳδιουργεῖν ἀφροδισίων ἕνεκα τοὺς δούλους, ἔταξεν ὡρισμένου νομίσματος ὁμιλεῖν ταῖς θεραπαινίσιν, ἑτέρᾳ δὲ γυναικὶ μηδένα πλησιάζειν.* (Plut. *Cat. Maj.* XXI.)

Le même Caton vendait à vil prix ou chassait ses vieux esclaves pour n'avoir pas à les nourrir, ce qui scandalise à bon droit le bon Plutarque, « qui, dit-il, se garde-« rait de vendre un vieux bœuf devenu inutile. » *Ἄχρηστον γε τοῖς ὠνουμένοις ὥσπερ τοῖς πιπράσκουσι γεγενημένον.* (*Ibid.* V.)

étaient chargés de la surveillance des travaux publics, des jeux, de l'entretien des monuments et des routes; mais, au lieu de faire exécuter les travaux avec les fonds fournis par l'État, c'était à qui se ruinerait pour faire davantage, en dépassant les crédits. L'un bâtissait un aqueduc de ses deniers, un autre des thermes, un troisième un théâtre. Les jeux publics surtout fournissaient l'occasion de déployer une magnificence extraordinaire, et les édiles n'épargnaient rien pour éblouir le peuple par des spectacles nouveaux. Lorsqu'on voit, dans la correspondance de Cicéron, l'insistance de son ami M. Cœlius, pour qu'il lui procure, à tout prix, certaines panthères asiatiques[1], on comprend par quels moyens se gagnait alors la faveur du peuple. D'ailleurs, tout cet argent, employé à embellir la ville éternelle ou à distraire ses habitants, était en réalité placé à gros intérêts. Un édile qui avait fait paraître dans le cirque des animaux encore inconnus, qui avait ouvert au public des jardins ou des portiques splendides, obtenait d'emblée la préture, puis le consulat. On devine que les provinces qu'il allait gouverner lui payaient au centuple ses avances.

Une si cruelle oppression devait amener la révolte. Pourtant ce ne fut pas dans les provinces sujettes qu'elle éclata d'abord, mais en Italie même, et parmi les peuples alliés. L'esclavage abrutit et rend apathique; les sujets de Rome n'osaient lever la tête. Les alliés, un peu moins maltraités que les provinciaux, excités par le parti populaire à Rome, habitués à combattre avec les légions romaines, avaient encore assez d'énergie pour revendiquer leur liberté complète. D'abord ils réclamèrent le droit de cité romaine; puis, irrités par des refus, ils coururent aux armes. La guerre fut courte, mais désastreuse; de part et d'autre, mêmes armes, même discipline, même courage. Vainqueurs, après deux ans de combats continuels, les Romains comprirent qu'il fallait faire des concessions, et tous les peuples de l'Italie, qu'on nommait alors *les Alliés*, obtinrent ces droits de cité qu'ils réclamaient.

Bien que le nombre des citoyens se trouvât si notablement augmenté, nulle mesure ne fut prise pour modifier le système des élections, qui, établi à une époque où les Romains étaient renfermés dans l'enceinte d'une ville, devenait absurde lorsqu'ils étaient répandus dans toute l'Italie. Les comices durent se tenir à Rome, et seulement à Rome, sans doute parce qu'une vieille superstition refusait à tout autre lieu la sainteté nécessaire pour attirer la protection divine. Ainsi, pour user de leurs nouveaux droits, il fallait que les Italiotes vinssent

[1] Cic. *ad Fam.* IV, VIII, 9.

voter au Champ-de-Mars; il fallait qu'ils acceptassent les candidats de la capitale, car les hommes politiques s'y trouvaient réunis; en sorte que, la plupart du temps, les nouveaux citoyens avaient à donner leurs suffrages à des candidats qui leur étaient inconnus. De là leur renoncement volontaire à un privilége onéreux et difficile à exercer; ou bien, s'ils paraissaient dans les comices, ils y venaient entraînés par quelque prétendant ambitieux, plutôt comme une horde envahissante que comme des citoyens qui remplissent un devoir envers la patrie. Observons que ce système électoral, qui nous paraît aujourd'hui si défectueux, ne fut jamais amendé, bien que, dans les derniers temps de la république, on en reconnût tous les vices. Pourtant on avait vu déjà un essai qui aurait dû frapper les bons esprits. Pendant la guerre sociale, les Italiotes avaient remis l'autorité à un sénat ou à une diète, composés de membres élus par les différents peuples confédérés. C'est encore aujourd'hui le système suivi dans tous les pays qui possèdent une représentation élective.

A cette guerre sanglante succéda une effroyable anarchie, plus désastreuse peut-être que la guerre elle-même, et l'on peut s'étonner que Rome y ait survécu. Les armées, composées en grande partie d'esclaves affranchis, car les hommes libres avaient été moissonnés, recrutées dans des provinces où la langue latine même n'était pas en usage, couvraient toute la Péninsule et la ravageaient. Les soldats nommaient leurs généraux, en faisaient des consuls, ou les assassinaient quand ils en étaient las. Cependant les Samnites, et d'autres peuples de l'Italie méridionale, refusaient le droit de cité romaine, et voulaient constituer un État indépendant. A Rome, la faction populaire dominait; mais, à aucune époque, le peuple n'avait été moins libre ni traité avec plus de mépris. Il n'y avait plus de lois, et on ne reconnaissait d'autre pouvoir que celui du glaive.

Telle était la situation de la république lorsque Sylla revint d'Asie à la tête d'une formidable armée. C'était un patricien imbu de tout l'orgueil et de tous les préjugés de sa caste; mais il avait les qualités d'un grand capitaine, et, toujours servi par la fortune, il avait fini par se croire l'instrument de la Providence. Audacieux jusqu'à la témérité, sans pitié, sans remords, il suivait ses desseins avec une inflexible énergie. Ses inspirations ou ses caprices, il les respectait comme des arrêts de la destinée. Il s'annonça comme le restaurateur de l'ordre et le vengeur des opprimés. De fait, en quelques mois, il mit un terme à l'anarchie ou plutôt la noya dans le sang. Des champs de bataille couverts de cadavres, des populations entières exterminées ne lui pa-

rurent pas un exemple assez terrible pour dégoûter les fauteurs de désordres. Il proscrivit 4,700 citoyens, confisqua leurs biens et déclara leurs enfants incapables d'exercer des charges publiques. Le sénat décimé fut renouvelé; le peuple même de Rome, qui manquait après tant de massacres, fut pareillement renouvelé par des esclaves qu'il affranchit en masse et auxquels il donna son nom. Pour faire revivre l'ancienne constitution de la république, ce qui était le but avoué de ses efforts, il anéantit les priviléges des tribuns du peuple, rétablit la prépondérance du sénat, lui confia exclusivement les pouvoirs politiques, judiciaires, administratifs. Après s'être emparé des biens des proscrits, après en avoir gorgé ses créatures, après avoir remplacé les populations du Samnium et de l'Étrurie avec des soldats colonisés par légions entières, il fit des lois contre la brigue, la corruption, les abus de pouvoir des magistrats. Tous ses décrets pour le rétablissement de l'ordre avaient été des actes de violence, et, selon la remarque de l'historien de César, « parmi les actes qualifiés de crime contre la république par « les lois de Sylla, il n'y en avait pas un dont il ne se fût rendu cou« pable. »

En abdiquant la dictature pour user le reste de sa vie dans la débauche, Sylla semblait dégoûté lui-même de son œuvre et douter de sa durée. Il savait qu'on peut arrêter quelque temps un fleuve par une digue, mais qu'on ne parvient pas à le ramener à sa source. Le sénat, trié par lui, composé de ses partisans, souillé du sang des proscrits et enrichi de leurs biens, n'avait ni considération ni autorité. Il ne représentait qu'une faction exécrée. Le peuple, du moins la *plebs* de Rome, ramassis d'étrangers et d'esclaves affranchis, sans industrie, sans propriété, ne vivait que des largesses des ambitieux dont il faisait des préteurs et des consuls. Les soldats de quarante-sept légions colonisées en Italie, ennemis du travail, au lieu de labourer les champs que le dictateur leur avait assignés, s'étaient empressés de les vendre et d'en dissiper le prix. Pauvres maintenant, ils revenaient à Rome grossir la populace turbulente, offrant leurs services à qui voudrait les payer. L'armée, profondément démoralisée par plusieurs années de guerre civile, n'avait plus de patrie, ne connaissait que ses généraux et rêvait de nouveaux troubles, de nouvelles proscriptions, de nouvelles distributions de terre. « Ainsi, dit l'historien de César, tout était frappé de « décadence : la force brutale donnait le pouvoir, et la corruption les « magistratures; l'empire n'appartenait plus au sénat, mais aux comman« dants des armées; les armées n'appartenaient plus à la république, « mais aux chefs qui les conduisaient à la victoire. » Pour personne il

n'était douteux que tout général heureux pouvait devenir un Sylla, et, pour augmenter les inquiétudes d'un si sombre avenir, on se disait que les Cimbres, détruits par Marius à Vercellæ, n'étaient que l'avant-garde de hordes innombrables, en marche vers l'Occident, qui pouvaient, au premier jour, s'abattre sur l'Italie.

Était-il possible, par des remèdes ordinaires, de rendre la vie à un corps si profondément gangrené? La république pouvait-elle reprendre son antique énergie, sans changer radicalement un système de gouvernement dont les vices frappaient tous ceux qui n'étaient pas intéressés à leur conservation? En résumé, le pouvoir dominant était la richesse, pouvoir tempéré, en de certaines et rares occasions, par l'éloquence, ou plutôt par l'art d'exciter les masses; car, pour soulever une multitude malheureuse, il n'est besoin ni d'un Démosthène ni d'un Cicéron. Jusqu'alors les modifications qu'avait subies la constitution de la république n'avaient été que de brusques secousses qui faisaient pencher la balance tantôt du côté du sénat, tantôt vers les tribuns du peuple. Le sénat absorbait tout et ne rendait rien. Il avait le pouvoir judiciaire, et les juges étaient prévaricateurs; il administrait les provinces, et ses gouverneurs étaient concussionnaires. Les tribuns faisaient des lois subversives et changeaient la place publique en un champ de bataille. Une aristocratie égoïste et démoralisée, une démagogie factieuse visaient au même but, à s'emparer des richesses de l'État et du monde entier. Nul effort n'avait été tenté pour que les citoyens possédassent en fait cette égalité de droits que les lois leur accordaient en théorie, pour que les provinces dépouillées de leur autonomie fussent gouvernées avec justice, pour qu'elles obtinssent même la sécurité. Une centralisation abrutissante pesait sur le monde romain. La capitale même, sans cesse agitée par des factions, en proie à tous les vices, épuisée par la guerre et par tous les genres de corruption, perdait chaque jour de son prestige. Et cependant l'empire acheté par tant de sang était menacé, et la grande invasion des barbares se préparait au fond de l'Orient.

C'est cet état de choses que César a changé en passant le Rubicon à la tête de cinq à six mille hommes. S'il lui suffit d'une légion pour mettre en fuite le sénat, les consuls et Pompée; si l'empire a duré tant de siècles malgré les invasions des barbares, l'indiscipline des armées, les crimes et les folies des souverains, il faut bien reconnaître que la société était lasse de la république et qu'elle croyait avoir gagné à son renversement.

L'Empereur s'élève, avec raison, contre les écrivains qui, pour se donner le plaisir de déclamer contre l'ambition de César, en ont fait une

sorte de prophète instruit des secrets de l'avenir, et poursuivant dès son enfance l'asservissement de sa patrie. Chacune de ses actions ils l'attribuent à un calcul. Ils le voient semant des piéges sous les pas de ses ennemis, dans lesquels ils ne manquent pas de tomber. Il leur persuade de servir ses desseins, il les compromet, puis les accable dès qu'ils lui deviennent inutiles. Tant de perversité, réunie à une si extraordinaire clairvoyance, dépasse la nature humaine. Sans doute César fut un des hommes les plus admirablement doués pour la guerre et la politique; mais il n'était pas sorcier, car il avait institué parmi ses légataires plusieurs de ses assassins. Il n'était pas non plus un monstre de dissimulation et de duplicité. Si l'on examine de près sa conduite, on s'aperçoit, au contraire, que sa principale force devant ses contemporains fut sa hardiesse et sa constance à poursuivre au grand jour des plans hautement avoués et qui lui avaient été transmis comme une sorte d'héritage par tous les réformateurs malheureux qui l'avaient précédé.

Il avait sur eux de grands avantages, outre celui d'arriver à son temps et lorsque la coupe allait déborder. A une haute naissance, qui commandait le respect, même à ses ennemis, il joignait l'alliance de sa famille avec Marius. Les Julius avaient depuis longtemps soutenu les intérêts populaires. Un L. Julius Cæsar avait eu la gloire non-seulement de vaincre les Alliés, mais encore de les désarmer en leur accordant les droits de cité romaine. La famille Julia avait souvent défendu les intérêts des provinciaux et comptait une nombreuse clientèle parmi les Gaulois transpadans. Le jeune C. Julius Cæsar semblait avoir été choisi par Marius lui-même pour diriger son parti lorsqu'il ne serait plus, car, en le créant pontife à l'âge de quatorze ans, il cherchait à entourer d'une sorte d'auréole protectrice une tête menacée par l'impitoyable faction qui avait massacré les Gracques et assassiné M. Livius Drusus.

Ce hasard de naissance et cet héritage de faveur populaire préservèrent César d'un danger auquel échappent difficilement les hommes politiques moins favorisés par la fortune. D'une part, pour arriver à une position élevée, ils ont de grands sacrifices, de pénibles concessions à faire au parti qui les adopte, souvent en les détestant; d'un autre côté, l'habitude de servir une faction, de vivre avec elle, de suivre ses inspirations, ne s'efface jamais, même lorsqu'on arrive à en être reconnu comme le chef. Un homme nouveau surtout, appelé à diriger un vieux parti, craint toujours de perdre son estime et sa faveur. Il manque de confiance en lui-même et finit par prendre son entourage pour l'opinion publique. Un des plus honnêtes hommes de son temps et un des plus sages politiques, Cicéron, nous servira d'exemple. Orateur

éloquent et hardi du parti populaire, il parvient à se faire un nom par la voie la plus courte aux hommes nouveaux, en attaquant les abus. Il fait condamner Verrès. Séduit bientôt par le parti oligarchique, Cicéron met à son service sa parole puissante et risque même sa vie pour le défendre. Plus tard, mûri par le malheur, et connaissant l'ingratitude des hommes pour lesquels il a combattu, il voit l'orage prêt à éclater sur la république. Son expérience des hommes ne le trompe pas. « Depuis longtemps Pompée, écrit-il à Atticus, rêve le rôle de Sylla et prépare des tables de proscription : *sullaturit et proscripturit diu*[1]. Les honnêtes gens (*boni*, lisez les gens du parti oligarchique) veulent affamer l'Italie, et rentrer dans Rome avec des soldats étrangers pour tout mettre à feu et à sang. Et pourtant comment puis-je, moi consulaire, me dispenser d'émigrer et de rejoindre ces furieux? » Atticus, homme d'esprit, qui comprenait la faiblesse de Pompée, écrit à Cicéron de demeurer en Italie. Un instant Cicéron adopte ce conseil si prudent : « Tu m'as convaincu, lui répond-il, mais j'ai besoin que d'autres de ma coterie fassent ce que tu me dis de faire : *Tu modo auctoritatem tuam defendito;* adversus me nihil oportet; *sed consciis egeo aliis*[2]. »

Cette peur du qu'en dira-t-on ne pouvait toucher le petit-fils de Vé-

[1] *Ad Att.* IX, x, 6. — [2] *Id. ibid.* Voici quelques autres passages qui montrent l'opinion qu'avait Cicéron de ses amis les honnêtes gens :

« Nec vero ille [Pompeius] urbem reliquit, quod eam tueri non posset; nec Italiam quod ea pelleretur; sed hoc a primo cogitavit, omnes terras, omnia maria movere, reges barbaros incitare, gentes feras armatas in Italiam adducere, exercitus conficere maximos. Genus illud Sullani regni jampridem appetitur, multis qui una sunt cupientibus. »

(*Ad Att.* VIII, xi.)

« In quo [bello] tanta vis sceleris futura est, ut, quum parentes non alere nefarium sit, nostri principes antiquissimam et sanctissimam parentem, patriam, fame necandam putent. Atque hoc non opinione timeo sed interfui sermonibus. »

(*Ad Att.* IX, ix.)

« Quid enim tu illic Scipionem, quid Faustum, quid Libonem prætermissurum sceleris putas?... Quid eos autem, quum vicerint, in cives effecturos? »

(*Ad Att.* IX, xi.)

Il en parle de même après les avoir quittés pour retourner en Italie :

« Me discessisse ab amicis nunquam pœnituit; tanta erat in illis crudelitas, tanta cum barbaris gentibus conjunctio, ut non nominatim, sed generatim proscriptio esset informata; ut jam omnium judicio constitutum esset, omnium vestrum bona prædam esse illius victoriæ; vestrum plane dico; nunquam enim de teipso nisi crudelissime cogitatum est. »

(*Ad Att.* XI, vi, 1.)

nus, le neveu du vainqueur des Cimbres, le gendre de Cinna. César n'eut jamais de coterie. Il écoutait la grande voix du peuple; il méditait l'histoire de ses devanciers, il proclamait leurs principes, résolu de n'imiter ni leurs fautes ni leurs crimes. « César, comme me le disait « M. Royer-Collard, il y a une vingtaine d'années, était un homme comme « il faut. »

Passons rapidement en revue ses premiers actes politiques.

Il avait dix-huit ans lorsque Sylla, tout-puissant alors, voulut l'obliger à répudier sa femme, Cornelia, fille du collègue de Marius, L. Cornelius Cinna. César refusa, fut proscrit, et, pendant plusieurs mois, sa vie fut en danger. Dès qu'il peut reparaître à Rome et aborder la tribune aux harangues, il dénonce les abus de pouvoir et les concussions des magistrats nommés par le dictateur. Il prend en main la cause des Italiotes persécutés, des Gaulois transpadans qui gémissent sous l'oppression des proconsuls. César devait se sentir le génie de la guerre : pourtant il ne veut servir ni sous les généraux de Sylla, ni porter son grand nom et son épée au camp de Sertorius, le dernier des lieutenants de Marius. Par haine de Sylla, Sertorius s'était fait Espagnol; César voulait rester Romain. « Tout en demeurant fidèle à ses convictions, dit son « illustre historien, il semble, dans les premières années de sa car- « rière, avoir évité avec soin de mettre entre ses adversaires et lui cette « barrière infranchissable qui sépare toujours, après le sang versé, les « enfants d'une même patrie. Il avait à cœur de conserver à ses hautes « destinées un passé pur de toute violence, afin que, dans l'avenir, au « lieu d'être l'homme d'un parti, il pût rallier à lui tous les bons ci- « toyens. »

Plus tard, César prend à partie un de ces hommes exécrables tels qu'en créent les révolutions, un certain Rabirius, qui, au milieu d'une orgie, avait exposé sur un plat, aux outrages de ses convives, la tête d'un tribun du peuple[1] tué dans une émeute. L'émeute avait été réprimée militairement par ordre du sénat, et, à la vérité, César poursuivait moins le crime d'un assassin vulgaire que la prétention souvent élevée par le sénat de se mettre au-dessus des lois en proclamant la république en danger. Les honnêtes gens, on sait que les partisans de l'oligarchie se donnaient ce nom, jetèrent les hauts cris, et Rabirius eut pour patrons tout ce que Rome renfermait de vieux politiques, consu-

[1] L. Apuleius Saturninus, en 655. Les causes de cette sédition ne sont que très-imparfaitement connues, mais le prétexte paraît avoir été une loi agraire rejetée par le sénat.

laires, pontifes, censeurs. Cicéron fut son avocat. Il plaida, comme on dirait aujourd'hui, les *circonstances atténuantes,* rappelant que l'émeute avait été vaincue par l'oncle de César, le grand Marius, le père de la patrie [1], le sauveur de la liberté. Il cita beaucoup la loi Porcia, qui ne reconnaît que le peuple pour juge lorsqu'il s'agit de la vie d'un Romain [2]. Rabirius fut sauvé par une de ces supercheries légales protégées alors par une sorte de superstition; mais, quelques jours après, Cicéron, oubliant la loi Porcia, faisait étrangler presque furtivement les complices de Catilina. Alors les rôles étaient renversés. Cicéron était devenu accusateur et prêchait d'exemple la toute-puissance du sénat. César prêtait aux accusés le secours de sa parole, non pour excuser leur crime, qui était manifeste, mais pour empêcher la violation de la loi Porcia et défendre la plus belle prérogative politique du citoyen romain. Catilina fut accablé; le succès et la vanité tournèrent la tête à Cicéron, qui s'aliéna Pompée; César seul grandit dans cette lutte, où il avait toujours soutenu l'honneur de son drapeau et les principes de son parti.

En s'alliant plus tard avec Pompée et Crassus, démentait-il sa conduite passée? Nullement; car Pompée et Crassus, tous deux lieutenants de Sylla, désertaient leur parti et changeaient de politique. Pompée rendait au tribunat ses anciennes prérogatives; il retirait au sénat le pouvoir judiciaire dont ce corps avait honteusement abusé; il décrétait enfin une amnistie en faveur des vaincus de la guerre civile. N'était-ce pas Pompée qui venait à César, soit par amour de la popularité, soit par instinct politique? César avait trop de bon sens et d'esprit pour répudier ses propres principes quand un ancien adversaire les adoptait, et il n'était pas homme à imiter ces méprisables vaniteux toujours prêts à blâmer et à combattre une mesure dont ils ne sont pas les auteurs.

Parvenu au consulat, César continue à proposer ou à soutenir les projets de loi qui, depuis le temps des Gracques, étaient sans cesse écartés par le sénat, et que cependant les citoyens les plus éclairés

[1] « C. Marium quem vere patrem patriæ, parentem, inquam, vestræ libertatis atque hujusce reipublicæ possumus dicere. » (Cic. *pro C. Rab. perd. reo*, X, XXVII.) — [2] « Porcia lex libertatem civium lictori eripuit : Labienus, homo popularis, carnifici tradidit. » (Cic. *pro C. Rab.* IV, XII.) « Tu mihi etiam legis Porciæ, tu C. Gracchi, tu horum libertatis, tu cujusquam denique hominis popularis mentionem facis, qui non modo suppliciis inusitatis, sed etiam verborum inaudita crudelitate violare libertatem hujus populi, tentare mansuetudinem, commutare disciplinam conatus es... » (Cic. *pro C. Rab.* IV, XIII.)

croyaient alors les seuls propres à remédier aux trois grands maux de cette époque : la dépopulation de l'Italie, la misère croissante de la plèbe urbaine, et l'augmentation des esclaves coïncidant avec la diminution des hommes libres. Le premier cri d'alarme avait été jeté, au commencement du VII[e] siècle, par Tiberius Gracchus. Il avait proposé ses lois agraires; elles furent repoussées et il périt avec elles. C. Gracchus les avait reproduites, et, comme son frère, était mort à la peine; Drusus et tant d'autres avaient eu le même sort. Plus heureux et plus politique, César, en réduisant la mesure à de justes proportions, réussit à la faire adopter en dépit de tous les efforts, de toutes les subtilités légales et illégales mises en œuvre pour la combattre. Inutile, nous le pensons, de rappeler au lecteur que la loi Julia, de même que toutes les lois agraires, n'avait pas pour but une division nouvelle de la propriété. On ne prenait rien à personne. L'État disposait d'un territoire inculte, dont il ne tirait presque aucun revenu, et le partageait entre des familles pauvres, à la condition qu'elles le cultiveraient. Créer de petits propriétaires, avoir des laboureurs libres, c'était alors le grand problème. Tout le monde convenait de la nécessité d'un sacrifice, mais, dès qu'il était question de partager l'*ager publicus*, le sénat, et avec lui tous les riches de Rome, s'écriaient qu'on allait ruiner la république et lui ôter ses meilleurs revenus. Or l'*ager publicus* était loué à vil prix en général, très-souvent par une collusion entre le locataire et l'agent de l'État, de sorte que peu de personnes, et seulement celles qui auraient eu le moins besoin de ces terres, en profitaient. Au lieu de les cultiver, les locataires privilégiés y élevaient des troupeaux gardés par des esclaves, ou bien les convertissaient en parcs et en jardins de plaisance. César n'avait pas de peine à prouver que la république pouvait se passer des revenus produits par la portion d'*ager publicus* dont il disposait, et, pour justifier de l'esprit vraiment politique dans lequel son projet de loi était conçu, il faisait remarquer que le premier effet serait d'éloigner de Rome une partie de la plèbe urbaine, rendue par la misère turbulente et dangereuse. César était alors le chef du parti populaire, et, s'il eût été un factieux tel que ses ennemis l'ont représenté, il n'eût pas assurément travaillé à se priver du concours d'une multitude à sa dévotion. En pesant avec impartialité les témoignages qui nous restent sur la loi Julia, nous avons lieu de croire la grande opposition du parti oligarchique fondée sur ce seul fait, qu'elle était une loi agraire et qu'elle reproduisait quelques-unes des dispositions présentées par les Gracques. Son titre, plutôt que sa teneur, suffisait à effrayer le sénat. Cicéron la déclare pernicieuse, mais il n'y voit que la perte d'un revenu

pour l'État [1]. Bibulus, collègue de César dans le consulat, essaya d'en arrêter la discussion à l'aide des subtilités du droit augural. Caton, pour empêcher qu'on n'allât aux voix, parla toute une journée. Ces misérables moyens d'opposition, qui ont trouvé des admirateurs, furent sans effet. César, qui avait montré la plus parfaite courtoisie à l'égard du sénat, et qui, pendant ces longs débats, avait fait preuve d'une grande patience, porta sa loi à l'assemblée du peuple et la fit adopter. Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer, à cette occasion, la différence entre la conduite de César et celle de Pompée. César, se plaignant de la mauvaise foi, des menaces de ses adversaires, supposant même que la violence serait employée pour empêcher le vote des tribus, et le fait semblait probable, fit appel à Pompée et lui demanda s'il pouvait toujours compter sur son appui. « Assurément, répondit Pompée, et, si « l'on tire l'épée, je viendrai à ton aide avec l'épée et le bouclier. » N'est-ce pas là le langage du lieutenant de Sylla, toujours prêt à faire intervenir la force des armes dans une question civile? Tel était cet homme dont on a fait le défenseur de la république et de la liberté.

Nous le répétons, la vraie cause du triomphe de César est sa constance à poursuivre la réalisation d'une idée qu'approuvait la grande majorité des Romains. Il fut un de ces hommes *carrés par la base*, comme disait Napoléon I^er^, qui marchent vers leur but d'un pas ferme, sans jamais se détourner. Ses adversaires n'avaient que des vues courtes et changeaient de tactique et de principes au jour le jour, selon le besoin du moment. Ils ne représentaient pas en réalité un grand parti, mais une coterie entichée de préjugés, favorisant tout abus ancien, contraire à toute innovation, car elle prenait l'état de choses qui faisait sa grandeur pour l'équilibre éternel.

Cet aperçu, que nous empruntons à l'illustre auteur de l'*Histoire de César*, nous semble juste et fondé sur les faits. Il explique et justifie la politique de César, du moins jusqu'à la fin de son premier consulat. Nous attendons avec impatience la suite de cette belle étude, qui nous promet un second volume au moins aussi intéressant que le premier. Nous avons été frappé par la solidité des jugements portés sur César; nous avouerons pourtant que son historien nous a paru céder parfois à cette séduction irrésistible, particulière aux grands hommes, que César exerça sur ses contemporains et qu'il exerce encore maintenant sur

[1] « Præterea si ulla res est, quæ bonorum animos vehementius possit incendere, « hæc certe est, et eo magis quod portoriis Italiæ sublatis, agro Campano diviso, « quod vectigal superest domesticum præter vicesimam? » (Cic. *ad Att.* II, XVI, 1.)

ceux qui lisent sa vie. Peut-être a-t-il un peu d'indulgence pour toutes les actions de son héros. Peut-être va-t-il trop loin en avançant que le bien public fut le grand mobile de César. Nous conservons quelques doutes. Celui qui pleurait à Gades devant la statue d'Alexandre, désolé de n'avoir pas encore un nom aussi grand que le Macédonien, n'eut-il pas un amour passionné de la gloire, la conscience de son génie, une ambition immense? Mais y a-t-il des grands hommes dépourvus d'ambition? Et, pour justifier César, n'est-ce pas assez que son ambition fût inséparable de la grandeur et du bien-être de sa patrie?

P. MÉRIMÉE.

Le Mahâbhârata.

Traduction générale, par M. Hippolyte Fauche; les quatre premiers volumes, grand in-8°, Paris, 1863-1865. — *Fragments du Mahâbhârata, par M. Th. Pavie,* in-8°, Paris, 1844. — *Onze épisodes du Mahâbhârata, par M. Ph. Éd. Foucaux,* in-8°, Paris, 1862.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Après une table des matières aussi longue et aussi aride, il semble que le poëte devrait avoir hâte d'aborder son sujet; mais il ne se presse pas d'y arriver; et, avant que le récit commence, le lecteur doit subir une suite d'épisodes qui ne s'y rattachent en quoi que ce soit, et qui n'ont par eux-mêmes rien de bien attrayant. Ainsi le premier de ces épisodes, le Paoushyaparva, est consacré aux épreuves qu'un gourou despotique fait endurer à ses trois disciples. Pour s'assurer de leur obéissance, il leur donne les travaux les plus rudes à accomplir. A l'un, il commande de boucher un étang dont la digue était rompue, et le disciple est obligé de se servir de son propre corps en guise de bonde, pour fermer l'ouverture par laquelle l'eau s'écoule; à l'autre, que le gourou trouve trop

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août, p. 465.

gras, il impose des jeûnes qui le réduisent presque à la mort; enfin, au troisième, il enjoint de lui rapporter les boucles d'oreilles de la femme du roi Paoushya. Les trois disciples dociles et heureux obtiennent, en retour de leur soumission, le bien suprême, c'est-à-dire la perfection, avec la connaissance approfondie des Védas et de tous les traités de morale [1].

A ce premier épisode en succèdent deux autres, qui sont beaucoup plus développés, et qui forment le Paouloma et l'Astîkaparvas. Bhrigou [2], ancêtre des héros célébrés dans le Mahâbhârata, est un fils du feu, né dans un sacrifice offert par Brahma, l'être existant en lui-même. Il a pour femme la belle Poulomâ, qu'un Rakshasa, ou démon, essaye d'enlever, sur l'avis perfide que lui donne le dieu Agni, le père même de Bhrigou. Dans sa juste fureur, Bhrigou maudit Agni; et c'est depuis ce temps que le feu est condamné à dévorer tout, mais aussi peut tout purifier. Parmi les descendants de Bhrigou, brille le roi Rourou, « illustre « dans les trois mondes, » par son dévouement à son auguste épouse. Il procédait aux cérémonies préliminaires de son mariage, quand la jeune Pramadvarâ, la belle des belles, fut mordue par un serpent et périt de sa blessure, au milieu de ses compagnes éplorées [3]. Cependant le dieu de la mort, Yama, relâche sa proie, à la condition que Rourou donnera la moitié de sa vie pour racheter celle de la jeune fille. Le roi y consent sans hésiter, et il retrouve aussitôt sa fiancée. Mais il jure de se venger sur les serpents, et il les poursuit avec acharnement, un bâton à la main, pour les détruire.

Ici intervient la confuse et interminable histoire des serpents, racontée à Rourou par son père. Je me garderai bien de la reproduire à mon tour; mais il faut que j'en indique les traits principaux, parce qu'il s'y trouve une légende fort étrange, souvent répétée dans les traditions hindoues, et dont on a fait quelquefois plus de cas qu'elle ne paraît en

[1] Adiparva, *Paoushyaparva*, çlokas 679 à 846. Il faut lire dans le texte les détails bizarres de toutes ces aventures, et surtout celles du troisième disciple, appelé Véda; il a lui-même un disciple nommé Outanka, qu'il charge de la recherche des boucles d'oreilles. Outanka, pour obtenir cette conquête difficile, est obligé de manger de la fiente de taureau, de se rincer la bouche suivant les rites pour se purifier, de lutter avec le roi Paoushya, qui lui a servi un mets souillé par un cheveu, d'entrer dans le palais souterrain des serpents, à la poursuite des boucles d'oreilles, etc. — [2] Mahâbhârata, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Adiparva*, çlokas 847 à 1016 et 1017 à 2197. — [3] *Id. ibid.* çlokas 950 et suivants. Il y a dans cette aventure de Rourou quelque chose qui rappelle Orphée avec Eurydice et le dévouement d'Alceste. Il y a même jusque dans la tournure du vers une ressemblance éloignée avec celui de Virgile... « non vidit in herba. » (*Géorgiques*, IV, 458.)

mériter. Il est vrai qu'on la place dans l'âge des dieux, et que, par suite, en lui ôtant tout caractère humain, on lui ôte aussi toute obligation d'être raisonnable.

Deux filles de Brahma, Kadroû et Vinatâ, sont épouses du grand saint Kaçyapa. Kadroû a pour fils un millier de serpents, tous semblables entre eux. Vinatâ n'a que deux fils; mais ils sont aussi puissants que tous leurs cousins réunis; c'est d'abord Arouna, le cocher du soleil, et ensuite Garouda, le roi des oiseaux, qui doit se repaître éternellement de la race des serpents, et qui peut enlever dans les airs la grande tortue, d'une patte, et le grand éléphant, de l'autre. Cependant les dieux assemblés cherchent les moyens de se procurer l'*amrita*, l'ambroisie, qui assure l'immortalité à ceux qui la boivent. Ils sont fort incertains; mais le dieu Nârâyana leur suggère une idée. « Que les dieux, d'une part, et les Asouras « de l'autre part, barattent les eaux de la mer, comme on baratte le lait « dans sa jarre. Ce mélange de tous les simples et de toutes les matières « précieuses, dans l'Océan baratté, produira l'ambroisie [1]. » Les dieux se rendent à cet utile conseil. Ils prennent donc le mont Mandara pour bâton, et le grand serpent Vâsouki pour corde. Les Asouras et les Danavas se mettent d'un côté, tirant sur cette corde vivante; tous les dieux sont du côté opposé. Après de longs efforts en sens inverses, cette montagne énorme barattant l'Océan, l'amrita est enfin obtenue, « ruisselant de tous les sucs des grands arbres, et des simples et des ruisseaux « d'or en fusion. L'eau naturelle de cette mer était du lait, et son « mélange avec des sucs exquis changea ce lait en beurre clarifié. » Il en sortit aussi une foule d'êtres merveilleux : la lune « toute brillante de « ses rayons froids; » la déesse de la beauté, Lakshmî; la nymphe Sourâ; le blanc coursier d'Indra, Outchaiççravas; le médecin des dieux, Dhanvatari; le grand éléphant, Airavâna; et enfin le poison, Kâlakoûta. Les dieux boivent l'ambroisie; mais il faut qu'ils la défendent dans un effroyable combat contre les Asouras et les Danavas, qui veulent s'en emparer. Les démons sont vaincus; le mont Mandara est remis à sa place; et les dieux confient le dépôt de l'amrita à Vishnou, qui le conserve à jamais [2].

Voilà pour l'ambroisie; mais il faut achever l'histoire des serpents.

Kadroû et Vinatâ ont fait un pari entre elles, pour savoir si la couleur d'Outchaiççravas est blanche ou noire; l'enjeu est l'esclavage de

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 1100 et suivants. De la gueule du serpent Vâsouki, ainsi tiré par les dieux, il sort des vents accompagnés de flammes et de fumée. — [2] *Id. ibid.* çloka 1179.

celle qui sera vaincue. Kadroû, pour s'assurer le triomphe, prie ses fils, les serpents, de se prêter à une supercherie[1]; et, comme ils y font quelque difficulté, elle les maudit; ils seront un jour tous brûlés dans un grand sacrifice qu'offrira le roi Djanamédjaya, un de ceux à qui le Mahâbhârata est raconté. Kadroû gagne néanmoins son pari, et Vinatâ est réduite à être l'esclave de sa rivale. Mais heureusement que c'est le moment même où naît son fils, l'invincible Garouda. Il est d'abord, comme sa mère, soumis à l'esclavage des serpents, et il les sert au gré de leurs caprices. Toutefois ils lui promettent la liberté, s'il leur rapporte l'ambroisie. Garouda tente la rude entreprise; après maints combats formidables, il tue le gardien Baoumana; il pénètre jusqu'au trésor, malgré les machines terribles qui le défendent, et il saisit enfin l'ambroisie. Il ne la boit pas cependant, et, fidèle à sa parole, il la rapporte aux serpents, la déposant devant eux sur un lit d'herbes saintes. Mais, par une fraude qui n'est qu'une représaille de celle dont sa mère a été jadis la victime, il a, en secret, averti Indra du lieu où il devait mettre l'amrita, et Indra s'en saisit avant que les serpents aient pu la prendre. Garouda, libre désormais, ainsi que sa mère Vinatâ, se nourrit des serpents. N'étant plus défendus par le puissant oiseau, ils périraient tous, consumés dans le feu d'un sacrifice, sans l'intervention d'un saint brahmane, Astika, fils de Djaratkârou, auquel le serpent Vâsouki, a, par prudence, donné jadis sa sœur en mariage[2].

Je m'arrête au milieu de toutes ces rêveries, dont je n'indique pas même la dixième partie; et je me demande s'il y a dans tous ces détails incohérents et absurdes autre chose que les divagations d'une imagination en délire. Un sens profond se cache-t-il sous cette lutte des dieux et des Asouras, sous ce barattement de la mer qui produit l'ambroisie? Qu'est-ce que cette famille des serpents? Qu'est-ce que Garouda? Ne sont-ce pas là de pures inventions destinées à plaire à des esprits qu'elles peuvent charmer? Enveloppent-elles dans leurs mystérieuses allégories quelques souvenirs de faits historiques? Sont-elles le vêtement bizarre de quelques théories sur l'origine des choses ou sur les phénomènes de la nature? Je laisse ces questions à de plus sagaces et à de plus hardis, et je ne me charge pas de les résoudre. La symbolique m'a toujours paru entourée

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, 1194 et 1195. Kadroû demande à ses fils les serpents de se changer en crins noirs, et de former ainsi une queue fausse au coursier Outchaiççravas, qui devait être blanc tout entier. — [2] *Id. ibid.* çlokas 1475, 1504, 1509, 1542, 1545, 2033, 2073, 2090, 2138. Il y a plusieurs fois, dans ce chapitre, l'énumération des principaux serpents dont Çésha est l'aîné. (Voir les çlokas 1151 et suivants, et 2145 et suivants.)

de grands périls; et, si elle est très-peu sûre déjà dans le monde de la Grèce, si intelligent et si clair, je m'effraye en pensant ce qu'elle peut être dans le monde hindou. Je ne dis pas qu'il ne faille point essayer de percer les ténèbres; mais je les trouve tellement épaisses, que je crois plus prudent d'attendre que quelque hasard heureux les ait en partie éclaircies. Jusque-là, celles du Mahâbhârata, dont on vient de voir un échantillon, me semblent impénétrables.

Mais voilà déjà plus de quatre mille vers, et l'on n'entrevoit même pas encore le sujet. Il commence à poindre dans le chapitre suivant, l'Adivançâvatarana, consacré aux naissances, comme son nom l'indique [1]. Il nous faut apprendre d'abord la naissance du poëte lui-même, l'auteur de la prodigieuse épopée. Krishna Dvaipâyana est né de la nymphe Satyavatî ou Kâlî, qui l'enfanta dans une île de la Yamounâ. De là, le nom qu'il porte, *Dvîpa*, en sanscrit, signifiant une île [2]. Il est fils d'un prince qui, dans un moment d'oubli, a eu commerce avec la fille d'un pêcheur, qui n'est digne de lui que par sa beauté et sa douceur.

Mais Dvaipâyana ne se contente pas de nous raconter son origine, il faut qu'il raconte aussi celle du genre humain, et il fait le tableau de l'âge d'or dont jouirent les hommes, quand les brahmanes repeuplèrent la terre avec les veuves des kshatriyas exterminés par un roi. « Née et « grandie dans le devoir, cette race nouvelle avait une longue vie; et « c'est ainsi que furent complétées les quatre castes, dont les brahmanes « étaient la première. Les hommes vivaient alors partout exempts des « soucis et des maladies. La caste des kshatriyas gouverna donc une « seconde fois cette terre, environnée de l'Océan et parée de ses villes, « de ses forêts et de ses montagnes. Sous ce second empire, la caste des « brahmanes et les trois autres goûtèrent une joie suprême. A l'abri des « fautes qui naissent de l'orgueil et de la colère, les potentats régnaient « avec justice, n'infligeant de châtiment qu'aux seuls coupables. Tandis « que la caste des kshatriyas s'adonnait à la vertu, le ciel favorisait la « terre de ses pluies, versées aux temps et aux lieux opportuns. Personne « ne mourait dans son enfance; et la terre, enfermée dans les limites de

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 2198 et suivants. *Adivançâvatarana* veut dire précisément « Incarnation dans les races supérieures. » C'est qu'en effet ce sont des dieux qui s'incarnent dans tous les héros du poëme. — [2] *Id. ibid.* çlokas 2209, 2321, 2332, 2416 et 2417. La circonstance qui donna la vie à Dvaipâyana est rapportée dans le poëme, çloka 2380, avec une crudité de langage que je n'oserais imiter. Ces détails licencieux se représentent très-fréquemment dans le Mahâbhârata, tout aussi bien que les explications étymologiques, pour lesquelles Vyâsa semble avoir aussi beaucoup de goût.

« l'Océan, était remplie d'êtres arrivés à une longue vieillesse. Les ksha-« triyas célébraient de solennels sacrifices, riches de mille dons, et les « brahmanes lisaient les Védas, les Oupanishads et les Védântas. Les « brahmanes alors ne vendaient pas la sainte écriture, et ne récitaient « pas les Védas en présence des çoûdras. Les vaiçyas, qui labouraient « avec des bœufs, n'attachaient pas à la charrue des vaches maigres, et « les environnaient de soins. Les hommes ne tuaient pas les veaux en-« core à la mamelle, et les marchands ne vendaient pas les denrées avec « de fausses mesures. La justice présidait à toutes les transactions; et, « dévoués tous à la loi, les enfants de Manou réglaient toutes leurs ac-« tions sur le devoir. Toutes les castes se complaisaient chacune dans « ses attributions, et les arbres, suivant les saisons, portaient des fleurs « et des fruits[1]. »

C'est là l'heureux âge du kritayouga; mais ce temps est trop beau pour durer longtemps. Cette félicité est bientôt troublée par les Asouras, qui, chassés du ciel, renaissent sur la terre dans les épouses des rois; ils portent partout le désordre et la dévastation. Envahie et bouleversée par eux, la terre ne peut plus supporter tant de maux; elle se rend chez Brahma pour se plaindre à lui; et le dieu suprême, se laissant toucher, envoie toutes les divinités du ciel dans le monde des hommes, « pour y engendrer selon leurs sexes. » Soumis à cet ordre, les dieux descendent sur la terre et s'y incarnent sous toutes les formes, pour y détruire les Asouras leurs ennemis et y faire le bien des créatures. Le Mahâbhârata fait donc ici une immense énumération des dieux qui se sont incarnés, et qui, en général, n'ont animé que des corps de rois et de rishis. Cette nomenclature généalogique, entremêlée de rares épisodes, remplit quelque trois mille vers; et elle ne semble prendre une sorte d'apparence historique que quand elle arrive, après d'intarissables détours, à la naissance de Bharata, de qui descendent les Kourous et les Pandavas. Bharata est fils du roi Doushmanta et de la belle Çakountalâ, dont Vyâsa raconte la reconnaissance d'une manière assez touchante, quoique toujours très-prolixe. C'est le même sujet que dans le drame fameux de Kalidasa[2]. Est-ce le drame qui a été résumé dans l'épopée? Ou est-ce plutôt l'épopée qui a été développée dans le drame? C'est ce qu'on ne peut guère décider.

Quoi qu'il en soit, Bharata eut de nombreux descendants, parmi les-

[1] Mahâbhârata, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Adiparva*, çlokas 1462 à 2507. La traduction que je donne n'est pas tout à fait textuelle. — [2] *Id. ibid.* çlokas 2944-3118; voir aussi les Œuvres de Kalidasa, par M. Hippolyte Fauche.

quels on distingue : Yayâti, qui est comme le Salomon des Hindous, rempli également de sagesse, et non moins dégoûté des plaisirs dont il s'est rassasié [1]; Kourou, ancêtre des princes rivaux des Pandavas; Çântanou, père de Bhîshma et de Vyâsa Dvaipâyana, le collecteur des Védas et l'auteur du Mahâbhârata [2]. Cependant la race royale est sur le point de s'éteindre; les autres fils de Çântanou sont morts sans enfants. Bhîshma, lié par un vœu, ne peut monter sur le trône ni se marier; et Dvaipâyana, livré aux plus austères pénitences, ne songe point non plus au mariage. Dans l'extrémité où le royaume est réduit, Satyavatî, mère de Dvaipâyana, lui demande de continuer la race, et de s'unir avec les trois veuves de ses frères. L'anachorète cède au désir de sa mère; mais les jeunes femmes répugnent à cet arrangement inspiré par Bhîshma; et, quand le noir et sombre anachorète (Krishna) vient les visiter, l'une ferme les yeux d'horreur, l'autre devient pâle comme la mort, et la troisième substitue une esclave à sa place pour recevoir le rishi. C'est ainsi que Dvaipâyana perpétue la famille de Kourou. Mais la princesse qui a fermé les yeux a un fils aveugle [3]; c'est Dhritarâshtra; celle qui a pâli a un fils aussi pâle qu'elle; c'est Pândou; et l'esclave qui a pris la couche de sa maîtresse a pour fils Vidoura, le plus sage et le plus juste des hommes, bien qu'il soit né d'une çoûdrâ.

Pândou et Dhritarâshtra sont les pères des héros dont les luttes remplissent le Mahâbhârata. Dhritarâshtra, quoique l'aîné, ne peut recevoir la couronne à cause de son infirmité [4]. C'est Pândou qui règne, sous la protection de son oncle Bhîshma, et avec l'appui de Vidoura, le plus jeune des trois princes nés de Vyâsa. Dhritarâshtra épouse la fille du roi de Gândhâra, qui, par abnégation conjugale, se condamne à une cécité volontaire, en se couvrant à jamais les yeux d'un voile pour ne point jouir de la lumière dont son infortuné mari était privé. Pândou a deux femmes, Prithâ ou Kountî, fille du roi Kountibbodja, et Madrî, fille du roi de Madra. Dhritarâshtra a de Gândhârî les cent fils qu'on connaît [5] et une fille nommée Douççalâ. Pândou, après avoir sub-

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 3154 à 3690. Il est assez difficile de distinguer, dans la confusion du poëme, si Yayâti est l'ancêtre ou le descendant de Bharata. Il règne mille ans, grâce au dévouement d'un de ses fils qui lui cède sa jeunesse, et se charge à sa place de tous les maux de l'âge. Les discours qu'on met dans la bouche de Yayâti sont pleins de sagesse; et ils sont comme un cours de morale, de politique et de théologie. Cet épisode, qui remplit au moins mille vers, est un des mieux composés de tout l'Adiparva. Il vaudrait la peine d'en être détaché. — [2] Çântanou, qui règne à Hastinapoura, semble avoir été un assez puissant monarque. (Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 3738 et 3791.) — [3] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 4282 et suivants. — [4] *Id. ibid.* çlokas 4361 et 4375. — [5] Voir plus haut, *Journal des*

jugué la terre et triomphé des rois du Magadha et du Mithila, s'est retiré avec ses deux femmes dans la forêt. Par suite d'une malédiction qu'un brahmane a lancée sur lui, il ne peut avoir d'enfants; mais les dieux y pourvoient. Kountî conçoit trois fils : Youdhisthira, engendré par Yama, le dieu de la mort; Bhîma, engendré par le Vent ou Marouti, et Ardjouna, engendré par Indra lui-même. L'autre femme de Pândou conçoit deux jumeaux par la grâce des Açvins, auxquels il lui a suffi de penser pour devenir mère; ces deux jumeaux sont appelés Nakoula et Sahadéva, et, avec les trois fils de Prithâ ou Kountî, ils forment les cinq fils de Pândou, à qui sont destinés la victoire et l'empire. Ils sont tous nés à un an d'intervalle les uns des autres. Naturellement la naissance de tels princes, qui ne sont que des incarnations divines, est accompagnée de prodiges[1]; et, pour chacun d'eux, « une voix « qui ne sortait pas d'un corps humain » s'est fait entendre et a prédit leurs merveilleuses destinées. Bhîma en particulier est signalé comme devant être le plus fort des hommes[2]; et en effet quelques jours après qu'il venait de naître, étant glissé du sein de sa mère, il fit voler en éclats le rocher sur lequel son robuste corps était tombé. Après avoir obtenu ces cinq fils de la bonté des dieux, Pândou meurt dans les bras de son épouse Madrî, qui se brûle sur son bûcher[3]. De magnifiques funérailles sont faites aux deux souverains, dont les corps ont été rapportés dans la ville d'Hastinapoura, au milieu de la douleur universelle[4].

Les cinq enfants de Pândou, qui vivaient avec lui dans l'ermitage où il s'était retiré, sont ramenés à la ville et confiés à la tutelle de Bhîshma et de Dhritarâshtra. Ils sont élevés avec leurs cent cousins germains, dont l'aîné s'appelle Douryodhana. Bientôt leurs qualités éminentes se

Savants, cahier d'août 1865, p. 477; voir aussi dans le Mahâbhârata, çlokas 4540 et suivants, la liste complète des cent fils de Dhritarâshtra. L'épopée hindoue se plaît à ces énumérations fastidieuses. — [1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çloka 4762. — [2] *Id. ibid.* 4775 et 6258. Bhîma est une sorte d'Ajax; Ardjouna est plus adroit que lui et presque aussi fort; Youddhisthira représente davantage la majesté royale et la sagesse politique, comme il convient à l'aîné de la famille. — [3] Mahâbhârata, *Adiparva*, çloka 4896. Le roi Pândou a été frappé d'impuissance par la malédiction d'un brahmane, qu'il avait surpris sous la forme d'une gazelle. Je ne puis reproduire les détails que donne le poëme hindou. (Çlokas 4562, 4575, 4580, 4585, 4874, 4877, 4889.) Ces détails licencieux reviennent très-fréquemment dans tout le cours de l'épopée, sans que rien les rende nécessaires et les justifie. On a prétendu parfois qu'il fallait attribuer ces impudeurs à la naïveté de ces âges primitifs, et on les a ainsi excusées. Homère est beaucoup plus ancien que le Mahâbhârata, et l'on ne trouve pas dans ses poëmes quoi que ce soit de pareil. C'est un dévergondage d'imagination propre aux brahmanes et aux ascètes. — [4] *Id. ibid.* çlokas 4897 à 4967.

révèlent. Dans tous les jeux, leur supériorité est manifeste. Bhîma surtout fait des prouesses de vigueur, d'agilité et d'adresse. Dans les luttes qu'il engageait avec ses compagnons, fils de Dhritarâshtra, il les jetait à terre et les y tenait tous les cent en s'asseyant sur leurs têtes, sans la moindre peine. D'autres fois, il les prenait par les cheveux, et les faisait marcher tous ensemble malgré leurs cris. Quand il se baignait en leur compagnie, il en prenait dix dans ses bras, plongeait avec eux, et les ramenait à la surface de l'eau à demi asphyxiés. Un jour que les fils de Dhritarâshtra étaient montés sur un arbre, Bhîma le secoua d'un coup de pied, et les enfants tombèrent avec les fruits détachés, sous ce choc[1]. Des succès aussi constants et des plaisanteries aussi rudes humiliaient les Kourouides; et Douryodhana, en sa qualité d'aîné, essaya de se venger, en se défaisant de l'oppresseur. Dans une partie de plaisir où il avait invité les fils de Pândou, il empoisonna Bhîma et le précipita dans le Gange. Mais, au bout de quelques jours de malaise, le héros n'en est que plus fort et mieux portant[2]. Les serpents l'ont reçu et guéri dans leur palais.

Toutefois ce danger donna à réfléchir à Bhîma. Il apprit à ses frères l'horrible piége qui lui avait été dressé, et dont il avait failli être victime. D'après l'avis du sage Vidoura, on garda le silence sur cet attentat; mais on se tint sur ses gardes. En attendant, l'éducation des jeunes princes continuait; et, sous la direction d'un maître fameux, Drona, exilé du Pantchala, Ardjouna était devenu le plus adroit des archers; sa science dans tous les arts de la guerre égalait au moins son incomparable adresse[3]. Les frères d'Ardjouna faisaient presque autant de progrès que lui; mais les fils de Dhritarâshtra, les Kourous, ne restaient pas en arrière, et ils profitaient également des leçons de Drona. D'après les plans de ce maître, et avec l'assentiment de Dhritarâshtra, tous les princes réunis, Pandavas et Kourous, firent en commun une grande expédition contre le roi du Pantchala, dont la vanité de Drona croyait avoir à se plaindre[4]. L'expédition avait réussi, et les princes en étaient

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 4977 à 4986. — [2] *Id. ibid.* 4989 à 5064. C'est par la protection toute-puissante des serpents, habitants des eaux, que Bhîma est sauvé. — [3] *Id. ibid.* çlokas 5237 à 5266. Drona, craignant qu'un de ses élèves, Ekalavya, ne devienne plus habile qu'Ardjouna, le force à se couper le pouce. L'élève, par dévouement à son ancien maître et par respect d'une promesse imprudente qu'il lui a faite, n'hésite pas à se mutiler. (Çloka 5268.) Cette cruauté de Drona n'est pas la seule, et tout son caractère est peint sous un jour passablement sinistre. — [4] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 5172 et 5510. Drona avait eu pour compagnon d'enfance Droupada, qui devint plus tard roi du Pantchala. Enivré de sa fortune, Droupada méconnut son ancien ami; et ce fut pour se venger de cette

revenus couverts de gloire. Mais la rivalité des deux familles ne faisait que s'envenimer chaque jour, et les choses en étaient arrivées à ce point qu'il fallait enfin prendre un parti.

Dhritarâshtra, fort embarrassé de la situation à l'égard de ses neveux, que les peuples adorent, consulte son brahmane Kanika, le meilleur de ses conseillers, le plus instruit des hommes versés dans les matières que traite le Livre des Rois. La politique du brahmane est sans pitié, et voici à peu près le langage qu'il tient au roi :

« Que la verge soit toujours levée; que le châtiment soit toujours me-« naçant; que, toujours bien couvert soi-même, on observe ce que les « ennemis laissent à nu, et qu'on découvre leur côté faible. Que l'en-« nemi ne voie pas le défaut de ta cuirasse; mais vois le défaut de la « sienne; et, si tu as un côté faible, abrite-le comme la tortue cache ses « membres. Une fois l'entreprise commencée, il faut la pousser à bout; « car une épine mal coupée produit une longue douleur. On est loué « pour détruire des adversaires malfaisants. Qu'on utilise à propos chaque « infortune de l'ennemi, pour verser les défaites sur un rival courageux, « et la fuite irremédiable sur celui qui, naguère encore, était vainqueur. « Jamais on ne doit dédaigner un ennemi, tout abattu qu'il paraît; la « moindre étincelle suffit pour consumer de proche en proche une forêt « tout entière. Il faut savoir rester aveugle quand le temps exige qu'on « le soit; mais, au réveil, point de faiblesse. On peut endormir par des « caresses l'ennemi secret qui reste soumis à votre puissance; mais, « après la lutte, il ne faut avoir aucune pitié pour le vaincu qui vous « implore; c'est ainsi qu'on vit dans la sécurité; un ennemi tué ne donne « plus d'inquiétude. On doit tuer sans scrupule un être nuisible[1]. »

Ces farouches conseils étonnent un peu le roi Dhritarâshtra; mais l'impitoyable Kanika le rassure en lui contant l'histoire d'un chacal qui, par son adresse, se défait de ses quatre amis, l'ichneumon, le rat, le loup et le tigre, et qui dévore à lui seul la gazelle qu'ils convoitaient en commun. Puis le brahmane ajoute, pour appliquer les règles du chacal, puisées dans les traités de politique :

« Le roi qui aspire au succès doit supposer que son frère, son ami, « son père lui-même ou son instituteur spirituel, sont au rang de ses en-« nemis. Détruisez ceux que vous craignez, tantôt par des serments ju-« rés, tantôt par des présents. Si l'on est en défiance de votre sincérité,

insulte que Drona dirigea l'expédition où le roi de Pantchala fut vaincu. Cependant Drona laissa à Droupada la moitié de son royaume au sud du Gange, dans la Makandî, et prit pour lui-même l'autre moitié au nord. (Çloka 5512.) — [1] Mahâbhârata, traduction de M. H. Fauche, *Adiparva*, çlokas 5,544 à 5,563.

« ne craignez pas d'employer le poison et le sortilége. Si vous avez lieu « d'être irrité, ne prenez jamais les formes de la colère; mettez le sou- « rire en avant des paroles, et ne repoussez jamais personne par les ap- « parences du mécontentement. Si vous êtes sur le point d'attaquer, ou « même en attaquant déjà, ne laissez pas de dire toujours une parole « amicale; le combat fini victorieusement pour vous, affligez-vous et « pleurez de la défaite du vaincu. Ne vous fiez pas à celui qui ne vous « accorde pas sa confiance; ne vous fiez même pas trop à celui qui vous « l'accorde; le danger que fait naître une confiance excessive peut cou- « per les racines d'un trône. Sachez insinuer habilement vos émissaires « dans l'intimité du monarque ennemi; associez-vous, dans les royaumes « étrangers, les faux dévots, les hérétiques et tous ceux qui leur res- « semblent. Faites parcourir par vos agents tous les lieux publics, les « temples des dieux, les tavernes, les rues, les cours des maisons, les « promenades et les assemblées. Soyez, de langue, un marbre poli, mais « soyez le tranchant d'un rasoir par le cœur; qu'un sourire accompagne « vos discours, quand vous couvez dans votre pensée un dessein épou- « vantable. Soyez tout couvert de fleurs, mais sans fruits; ou, si vous « portez des fruits, qu'on ne puisse jamais y atteindre. Au dehors soyez « semblable à un fruit mûr; mais au dedans soyez un fruit vert, et qu'on « ne puisse jamais vous digérer. Les trois buts de la vie humaine sont « le devoir, l'argent et l'amour; si on les réunit tous les trois, ils sont « excellents; mais il faut éviter que l'un des trois ne règne en tyran au « détriment des deux autres. L'homme qui suit le devoir en sent le des- « potisme, et il est enchaîné sur les deux autres points. L'argent n'est pas « moins tyrannique pour celui que l'avarice aveugle, et l'amour l'est « aussi pour le cœur qui lui laisse prendre trop d'empire... Dans les « conseils comme à la guerre, il faut déployer tous ses efforts sans plaindre « sa peine; quand on désire le succès, il faut y consacrer sans réserve « toutes les ressources de son activité. Que vos amis pas plus que vos « ennemis ne pénètrent jamais vos projets; tant que le danger n'est pas « venu, marchez avec précaution; mais, une fois le péril arrivé et pré- « sent, affrontez-le sans crainte [1]... »

A ces préceptes de conduite politique un peu généraux, Kanika en joint de plus précis; et, pour conclusion dernière, il dit au roi qui l'écoute : « En agissant à l'égard des fils de Pândou et de leurs partisans « comme il convient, prends garde à ne pas te noyer toi-même; défends-

[1] Mahâbhârata, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Adiparva*, çlokas 5566 à 5631.

« toi contre eux; mais songe qu'ils sont forts, parce qu'ils sont les fils de « ton frère. Adopte pour les perdre un plan de conduite tel que tu n'aies « pas à t'en repentir dans la suite. »

De tels conseils, qui feraient grand honneur à Machiavel, sont plus faciles à donner qu'à mettre en pratique. Dhritarâshtra ne peut se décider; mais son fils aîné, Douryodhana, obtient du moins de lui l'exil des Pandavas, qui devront se retirer dans un lointain pays, à Vâranâvata, où l'on saura bien les faire périr dans quelque embûche inévitable. Voici le stratagème homicide que Douryodhana imagine. Il envoie à Vâranâvata un de ses affidés les plus dangereux, Pourotchana, préparer une superbe maison, mais qui sera bâtie avec des matières très-combustibles. Le mortier en a été détrempé avec de l'huile de sésame, de la graisse mêlée à de la laque, du beurre fondu; et partout on a caché des amas de chanvre et de résine tout prêts à s'enflammer. Cette maison a d'ailleurs les plus belles apparences, et elle contient quatre salles splendides. En effet, les Pandavas, arrivés avec leur mère à Vâranâvata, y sont logés quelques jours chez un brahmane hospitalier; mais bientôt le traître Pourotchana leur offre sa maison, et les princes l'acceptent sans paraître se douter du piége. Cependant ils connaissent cette horrible trame, et le sage Vidoura, qui a su la deviner, l'a dévoilée tout entière à Youddhisthira, chargé de veiller au salut de sa mère et de ses frères. Bien plus, Vidoura leur dépêche un ouvrier mineur, qui creusera dans la fatale maison un souterrain caché par une trappe invisible, par où les Pandavas pourront s'échapper quand le moment sera venu [1].

Ces préparatifs en sens contraire ne durent pas moins d'une année. L'infâme Pourotchana, poursuivant ses noirs desseins, se dispose à mettre le feu à la maison, et le jour est fixé. Mais les Pandavas le préviennent; et, « dans une nuit où le vent déchaîne ses mugissements, » ils allument eux-mêmes l'incendie dans la partie de la maison où Pourotchana dormait, et ils se sauvent par le souterrain, qui les conduit en sûreté dans la campagne. Ils sont bientôt sur les bords du Gange, où Vidoura, à qui rien n'échappe, a fait amarrer une barque rapide pour traverser le fleuve. Ils laissent derrière eux la maison de laque en cendres. Sous les débris, les habitants de Vâranâvata, qui sont accourus, trouvent le cadavre de Pourotchana. Ce serait d'assez bonne guerre; mais on trouve aussi le cadavre d'une femme avec ceux de ses cinq fils;

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 5635 à 5815. Tout ce récit est d'abord résumé en quelques vers; mais cette concision paraît sans doute obscure au poëte, et il recommence le récit beaucoup plus complet, çlokas 5652 et suivants.

on s'imagine que ce sont les corps de Kountî et de ses cinq enfants, les déplorables Pandavas. Mais il n'en est rien. C'est une pauvre Nishadî, qui était venue avec sa famille dans la maison, où on l'avait reçue, où on l'avait enivrée de liqueurs spiritueuses, et où elle rencontrait une mort affreuse destinée à d'autres qu'à elle et à ses enfants. Mais les Pandavas, en se sauvant, avaient intérêt à faire croire qu'ils n'étaient plus[1], et six personnes innocentes payaient de leur vie un abominable calcul, qui valait bien tous ceux de Douryodhana et de Pourotchana. Les habitants de Vâranâvata ne manquent pas de s'y tromper, et ils informent le roi Dhritarâshtra que ses neveux et sa belle-sœur ont tous péri dans les flammes, où l'on a découvert leurs restes mutilés. Dhritarâshtra et sa perfide cour se livrent à toutes les démonstrations d'un désespoir aussi violent qu'il est faux. Le sage Vidoura est le seul qui montre assez peu de chagrin; « car il en savait plus que les autres[2]. »

Une fois sur la rive droite du Gange, les Pandavas ont mille dangers à braver au milieu d'un pays sauvage, où ils seraient sur le point de mourir de fatigue et de faim sans l'énergie indomptable de Bhîma, qui porte souvent sur ses larges épaules sa mère et ses frères, et les défend contre tous les périls[3]. Un jour, entre autres, il les protége contre le démon géant et anthropophage Hidimba, qu'il tue « en le brisant en « deux dans la chaîne de ses bras; » mais, aussi faible contre l'amour que vaillant contre ses ennemis, il se laisse séduire par la sœur d'Hidimba, et il a d'elle un fils appelé Ghatotkatcha[4]. Une autre fois, Bhîma délivre la contrée d'Ékatchakrâ d'un brigand non moins cruel qu'Hidimba, et à qui l'on devait donner chaque jour une tonne de riz, deux buffles et un homme pour ses repas. L'odieux Rakshasa venait prendre tous les matins sa proie, et retournait la dévorer dans les bois. Bhîma tue ce second anthropophage comme l'autre; et, sous sa terrible main, bran-

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 5794 à 5822. — [2] *Id. ibid.* çloka 5873. — [3] *Id. ibid.* çlokas 5880 à 5896, et 5903 à 5925. Un soir, Bhîma, chargé de Kountî et de ses frères, les dépose au pied d'un nyagrodha, à l'immense ombrage. En les voyant couchés sur la terre, Bhîma déplore leur infortune dans des termes qui rappellent tout à fait les plaintes de Lakshmana dans une circonstance analogue. (*Râmâyana*, Ayodhyâkânḍa, sarga LIII, çlokas 8 et suivants, et *Journal des Savants*, cahier d'août 1859, page 468.) — [4] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 5927 et suivants. L'épisode de la mort d'Hidimba tient à peu près trois cent cinquante vers; il a été publié plusieurs fois. Hidimba est un ogre féroce; sa sœur Hidimbâ est une bonne ogresse, toute prête à trahir sa famille pour servir son amant. Son fils Ghatotkatcha se met aussi avec dévouement au service des Pandavas ses oncles. Le poëte donne (çloka 6079) l'étymologie du nom de Ghatotkatcha, c'est-à-dire « celui dont la bouche res« semble à une cruche entourée de barbe. »

dissant un arbre arraché au sol, Vaka tombe écrasé. Tout le pays environnant est délivré de l'oppression des Rakshasas, dont Vaka était le chef. Le généreux Bhîma leur impose pour loi de ne plus faire de mal à personne[1]. Les citadins d'Ékatchakrâ sont pénétrés de reconnaissance, et ils veulent retenir les jeunes princes parmi eux.

Cependant les Pandavas apprennent, par un brahmane voyageur, qu'une grande fête se prépare au pays de Pantchala, et que la jeune et belle princesse Krishnâ, fille du roi Droupada, née dans un sacrifice, doit se choisir un époux dans la cérémonie nommée *Svayamvara*. Sur le conseil de leur mère, Kountî, les princes s'apprêtent à se rendre à la fête; et Vyâsa, qui leur apparaît, les décide en leur apprenant que Krishnâ, ou Draoupadî la noire, doit avoir cinq maris, par la volonté de Çiva. Au travers d'une foule d'aventures, qu'il serait trop long de raconter[2], les Pandavas arrivent au Svayamvara, déguisant sous les plus humbles habits la dignité de leur rang. Le concours des peuples est immense dans la vaste enceinte où la fête doit avoir lieu; la main de la princesse est solennellement promise par son frère à celui qui fera passer successivement cinq flèches dans un anneau, et atteindra le but placé en l'air au sommet d'une perche. Les rois se présentent en foule; mais la première difficulté est de bander l'arc qui doit lancer les traits agiles. Personne n'y réussit, et les fils de Dhritarâshtra, qui sont venus aussi de leur côté au Svayamvara, y échouent comme les autres. Mais Ardjouna, le plus habile des archers, bande l'arc sans effort; et, faisant traverser l'anneau par les cinq flèches infaillibles, il perce le but, qui tombe sur le sol. La belle Draoupadî, prix de tant d'adresse, prend une

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 6103 à 6315. Il y a dans l'épisode de Vaka des parties très-touchantes, entre autres les lamentations du brahmane et de sa femme craignant d'avoir à livrer au monstre un de leurs enfants, et les consolations que lui adresse Kountî. On ne saurait méconnaître dans ces exploits de Bhîma les traces des difficultés de toute sorte que les Aryas rencontrèrent en pénétrant dans le sud de l'Inde; mais le Mahâbhârata est rédigé à une époque où le souvenir des temps primitifs est déjà bien effacé, et où la tradition est bien incertaine. — [2] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 6318 et suivants. Il faut noter parmi ces divers épisodes celui de la lutte de Vaçishtha, l'anachorète, et de Viçvamitra, le seul kshatriya à qui il ait été accordé jamais de devenir brahmane (çlokas 6637 à 6694). Cette rivalité des deux grands personnages, auteurs l'un et l'autre d'un mandala du Rig-Véda, est célèbre dans les traditions hindoues. Elle naît à propos de la fameuse vache Nandinî, la source de toutes les richesses. Le kshatriya veut l'enlever de force à l'anachorète; mais la vache divine résiste à toute une armée. Frappé de ce prodige, le roi se convertit; et, à force de pénitence, il obtient le brahmanat (çloka 6695). Il naît une foule de peuples de l'urine de la vache et de sa fiente, entre autres les Yavanas (Grecs) et les Varvaras (Barbares). (Çlokas 6683 à 6686.)

guirlande de fleurs, et la passe, en signe de consentement, sur l'épaule du jeune homme, qui l'accepte.

Mais Ardjouna doit conquérir de nouveau son épouse en l'arrachant à ses rivaux vaincus, qui, par jalousie, veulent la lui enlever. Il la mène à sa mère, qui est ravie d'avoir une telle bru. Par respect pour la parole de Çiva, pour celle de Dvaipâyana, et pour une exclamation imprudente de Kountî, il est décidé que la belle Draoupadî sera la femme des cinq Pandavas. Ce n'est pas, du reste, sans peine que cette étrange résolution est subie; on délibère longuement. Droupada, le père de la jeune fille, résiste vivement, et il faut l'intervention de Vyâsa pour l'y contraindre. Le savant anachorète apprend au roi que les cinq Pandavas sont des incarnations divines, et que sa fille Krishnâ en est également une, qui, de toute éternité, est destinée aux cinq autres. Le mariage est donc célébré, et chacun des cinq princes prend tour à tour, en signe d'union, la main de la princesse[1]. Puis, pour ne point semer de division entre eux, ils conviennent de garder la discrétion la plus absolue sur leurs relations avec elle. Kountî fait les souhaits les plus touchants pour le bonheur de sa belle-fille et de ses valeureux fils[2].

L'union des jeunes gens est bientôt suivie d'une alliance avec Droupada; et les exilés retrouvent dans ce roi, qu'ils avaient jadis combattu, un protecteur puissant. Dhritarâshtra et Douryodhana s'émeuvent de cette situation nouvelle[3]; et, se sentant peut-être menacés, ils songent, d'après l'avis de Bhîshma, à se réconcilier avec leurs cousins, qui pourraient bien revenir à force ouverte. On charge donc Vidoura, resté l'arbitre des deux partis, d'aller dans le Pantchala offrir aux Pandavas de rentrer dans leur pays. Ils veulent bien accepter, et ils rentrent à Hastinapoura, au milieu du peuple ivre de la joie de les revoir après une longue proscription. Les inimitiés anciennes sont éteintes; mais, pour qu'elles ne puissent pas renaître, on convient, d'un accord mutuel, que les Pandavas ne séjourneront pas dans la capitale. Dhritarâshtra leur donne le Khândava, région boisée qui comprend la moitié du royaume. Les cinq fils de Pândou se retirent dans cette province, et ils y bâtissent la grande cité d'Indraprastha[4], entourée de fossés et de remparts, per-

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çloka 7341. Cette union d'une femme avec cinq époux paraissait évidemment monstrueuse aux Hindous, comme elle nous le paraîtrait à nous-mêmes; et Dvaipâyana est obligé de citer des exemples divins pour décider, mais non pour convaincre, ses auditeurs. — [2] *Id. ibid.* 7611 et 7739, et aussi pour les vœux de Kountî, çlokas 7350 à 7358. — [3] *Id. ibid.* La délibération des Kourous et le voyage de Vidoura forment un épisode spécial. (Çlokas 7366 à 7554.) — [4] *Id. ibid.* çlokas 7570 et suivants. La description de la forteresse d'Indraprastha

cée de larges rues, assainie par de vastes jardins, enrichie bientôt par un commerce florissant, et devenant, sous leur sceptre, le fortuné séjour de la paix et comme un paradis sur la terre. Les monarques voisins sont contraints de se soumettre et de suivre l'exemple admirable que leur donne Youddhishthira, en faisant le bonheur de ses sujets[1].

Ardjouna se distingue particulièrement dans les expéditions bienfaisantes que l'on entreprend contre les pays limitrophes, pour les convertir à un si sage régime; et tout irait pour le mieux, n'était Draoupadî, l'épouse commune des cinq frères. C'est en vain qu'ils se sont juré la plus délicate réserve; c'est même en vain que Nârada, le rishi des dieux, est descendu tout exprès du ciel pour leur donner de nouveaux avis[2]. Ardjouna commet, à l'égard de son frère aîné, qui est avec la belle Draoupadî, une indiscrétion involontaire, en se présentant dans une heure interdite. Pour se punir d'une offense que son frère lui pardonne généreusement, il se condamne à un exil de douze ans dans les bois, et à une continence qui durera tout ce temps. Le jeune prince tient la première partie de son engagement; mais il n'est pas fidèle à la seconde; après les douze années révolues, et après cent exploits, il revient à Indraprastha, ramenant avec lui la belle Soubhadrâ, la fille de Vasoudéva, roi de Vrishni et d'Andhaka. Soubhadrâ, bien accueillie par toute la famille et par Draoupadî elle-même, devient la femme d'Ardjouna, qui reste toujours l'époux de Draoupadî, dont il a plusieurs enfants[3]. Ardjouna poursuit ses hauts faits, et il permet au feu de dévorer la grande forêt de Khândava. En retour de cette permission, Agni, qui peut assouvir désormais la faim qui le tourmente, donne au héros le fameux arc Gândîva, fabriqué par Brahma lui-même, deux carquois remplis de traits merveilleux, et un char attelé de coursiers célestes[4].

suppose un état de civilisation fort avancé. — [1] Mahâbhârata, *Adiparva,* çlokas 7593 et suivants. — [2] Nârada, le Dévarshi, raconte aux Pandavas l'histoire des deux frères Sounda et Oupasounda, qui vivaient en parfaite intelligence depuis longues années, quand l'amour d'une femme vint les désunir et les pousser à un combat fratricide où ils s'entre-tuent. L'épisode de Sounda et d'Oupasounda a été publié à part, sans qu'il soit d'ailleurs très-remarquable. (Voir le Mahâbhârata, *Adiparva,* çlokas 7611 à 7742 et 7767 à 7785.) — [3] Mahâbhârata, *Adiparva,* çloka 8039. — [4] *Id. ibid.* çloka 8192. Il peut sembler assez probable que cette légende, malgré des détails extravagants, fait allusion aux obstacles que rencontrèrent les premiers conquérants dans ces régions couvertes de forêts vierges, qu'il fallut détruire par le feu. Si cette conjecture est exacte, on peut voir ici, d'une manière frappante, comment l'esprit hindou interprète et dénature les faits les plus simples. Agni, le dieu du feu, converse avec Ardjouna, fait ses conventions, et, quand il est rassasié, il comble le héros de présents. Le poëte veut-il indiquer par là la fécondité des terres défrichées par l'incendie?

Agni consume donc la forêt tout entière, avec les animaux qui la peuplent, sauf une famille de huppes, qui sont les enfants du saint anachorète appelé Mandapâla[1].

Avec le grand incendie du Khândava, enfin nous parvenons au terme de l'*Adiparva*, ou du premier chant du Mahâbhârata. Dix-sept mille vers pour y arriver! Voilà l'espace que nous avons parcouru, aussi vaste que tout un poëme ordinaire, mais le dixième tout au plus de celui-là. Sur ce seul chant, nous pouvons déjà voir à peu près ce qu'est l'épopée hindoue; nous le verrons bien mieux encore par ce qui va suivre : quelques parties très-belles, mais extrêmement rares, et la presque totalité de l'œuvre illisible par sa déraison et son obscurité. Je passe au second chant, le *Sabhaparva*, et je continuerai à rendre cette analyse la plus exacte et la moins fastidieuse que je pourrai.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Mahâbhârata, *Adiparva*, çlokas 8334 à 8464. Cette histoire des huppes est des plus singulières, et l'on a peine à comprendre de pareilles divagations. Mandapâla a pour épouse d'abord une huppe, dont il a de nombreux fils, et ensuite une perruche, qui ne lui donne pas moins d'enfants. Les noms de ces deux oiseaux expriment-ils une intention de satire contre les femmes?

COMICORUM LATINORUM, PRÆTER PLAUTUM ET TERENTIUM, RELIQUIÆ. *Recensuit Otto Ribbeck.* Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1855, in-8° de xx-413 pages.

SIXIÈME ARTICLE [1].

Les Atellanes : Pomponius et Novius.

Les formes littéraires s'usent à la longue par la répétition des mêmes moyens et des mêmes effets; les genres alors les quittent et en cherchent de nouvelles, quelquefois moins régulières, moins relevées, subalternes même et triviales, mais qui ont chance de leur rendre l'attrait de la nouveauté, de les aider à vaincre de superbes dégoûts :

Varia fastidia cœna
Vincere tangentis male singula dente superbo.

Au lieu des grandes compositions qui n'ont plus cours, il ne reste que de petits ouvrages qui en sont comme la monnaie. C'est l'histoire de toutes les littératures, de tous les théâtres. Nous-mêmes avons eu la monnaie de la grande comédie; nous avons vu la comédie quitter la grande scène pour se transporter sur des scènes inférieures, où s'accomplissait encore l'œuvre comique, avec moins de solennité, d'appareil, plus sans façons, d'une façon plus piquante au gré d'un public blasé.

Cette espèce de déplacement, de déménagement de la comédie, a eu lieu à Rome, au VII[e] siècle, du temps de Sylla, du temps de César, par le renouvellement de l'*atellane* et du *mime*, ces antiques parades devenues le cadre d'une nouvelle *fabula palliata*, d'une nouvelle *fabula togata*, ou plutôt *tabernaria*.

J'ai déjà, dans ce journal[2], retracé et discuté l'histoire de l'*atellane*, de ses formes, de ses fortunes diverses. Je n'y toucherai ici que succinctement et me hâterai d'arriver à quelques nouveaux détails sur les deux poëtes auxquels elle doit d'avoir aussi sa place dans le recueil des fragments de la comédie latine.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 189; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 237; pour le troisième, le cahier de mai, p. 311; pour le quatrième, le cahier de juillet, p. 433; pour le cinquième, le cahier d'août, p. 494. — [2] Cahier de septembre 1848, p. 555 et suivantes.

L'*atellane* était primitivement un canevas comique livré à l'improvisation; une fable à personnages convenus, invariables, originaires de la Campanie; une comédie qui parlait, pense-t-on, en tout ou en partie, le patois osque. Ce genre appartenait en propre à la jeunesse romaine, qui l'interdit aux comédiens de profession. Aussi ne dérogeait-on pas en jouant l'*atellane*, et la jouait-on impunément sous un masque qu'on ne pouvait vous faire quitter comme aux acteurs ordinaires. La constitution de l'*atellane* changea avec le temps. Elle passa des amateurs aux comédiens, de l'improvisation à une rédaction préliminaire, de l'osque au latin, de la prose aux vers. Cette révolution paraît avoir été opérée par Pomponius de Bologne, qui, avec Novius, se distingua dans ce genre, au temps de Sylla, et, on l'a dit, en concurrence de Sylla lui-même. L'*atellane* ainsi renouvelée était particulièrement une sorte de *fabula tabernaria*, qui, sous les masques d'Atella, se moquait des basses classes de la société, surtout de la société *extra muros*, des ridicules de la campagne et de la petite ville.

La biographie de L. Pomponius de Bologne n'est pas longue; moins longue encore est celle de Novius. Nous ne savons du premier, outre ses noms et sa patrie, que la date de sa naissance, rapportée par la Chronique d'Eusèbe à la première année de la CLXXIII^e olympiade, c'est-à-dire à l'an 663 de Rome. Ces renseignements nous manquent pour l'autre, et c'est par conjecture que nous en faisons, avec vraisemblance d'ailleurs, le contemporain aussi bien que l'émule de Pomponius. Leurs *atellanes* ont été citées avec honneur par Sénèque [1], par Velleius Paterculus [2], par Aulu-Gelle [3], par Macrobe [4], mais bien plus encore par les grammairiens, à la curiosité philologique desquels des ouvrages, si pleins, naturellement, d'idiotismes familiers, offraient une abondante matière. Le nombre en était considérable, ce qu'explique le peu d'importance et la facilité du genre. La liste qu'en a définitivement arrêtée, d'après une recension plus sévère qu'on n'avait fait jusque-là [5], M. Ribbeck, ne comprend pas

[1] *Epist.* III. Avant Sénèque il faudrait nommer Cicéron, si c'était, comme le dit M. Ribbeck, p. 214, Pomponius de Bologne, et non pas, comme il est plus vraisemblable, T. Pomponius Atticus, qui fût désigné dans ce passage des lettres de Cicéron (*ad Famil.* VII, XXXI) : « Vides enim exaruisse jam veterem urbanitatem; « ut Pomponius noster suo jure possit dicere : *Nisi nos pauci retineamus gloriam antiquam Atticam.* » — [2] *Hist.* II, IX. — [3] *Noct. Attic.* X, XXIV; XII, X; XVIII, VI. — [4] *Saturn.* I, X; II, I; VI, IX. — [5] Elle laisse place encore cependant à quelque incertitude, en raison de la confusion qui a pu être faite du nom de Pomponius, l'auteur d'*atellanes*, avec celui d'un poëte tragique venu plus tard, P. Pomponius Secundus; du nom de Novius avec celui de son antique prédécesseur Nævius. L'attribution de la même pièce à Pomponius et à Novius à la fois, la désignation d'une

moins de cent onze comédies, dont soixante et dix de Pomponius[1], et quarante et une de Novius[2]. Décomposons-la dans ses principaux éléments, en tenant compte, non du divers génie de deux poëtes qui nous paraissent aujourd'hui, à en juger par des fragments trop rares, trop courts, trop peu significatifs, à peu près identiques; mais de ce qui apparaît dans ces fragments avec un peu plus de clarté, je veux dire les procédés généraux de leur art, la variété de ses applications, ses rapports avec les genres de composition longtemps en faveur au théâtre de Rome, et dont il offrait ou la parodie, ou, dans une certaine mesure, la reproduction.

Parmi tous ces titres, on en distingue, on en recherche d'abord un certain nombre pris des personnages de convention dont l'emploi permanent, à Rome comme à Atella, en tout temps, dans tous les sujets, est le caractère spécial du genre. Parcourons d'abord, avec ce personnel comique, les comédies qu'il a servi à dénommer, qu'il semble avoir marquées, pour nous du moins, plus que toutes les autres, du cachet de l'*atellane*. Un de ses acteurs ordinaires était un vieillard ridicule, un vieux *pas grand'chose*, *senica non sescunciæ*, comme parlent les fragments[3]; l'équivalent, disent les critiques modernes, de notre Cassandre, du Sénateur bolonais, du Pantalon vénitien; avare, débauché, sottement ambitieux, plein d'une stupide confiance en lui-même, se croyant très-fin et toujours attrapé. On l'appelait, chez les Osques, *Casnar*[4], dénomination

même pièce sous plusieurs titres, sont des raisons qui ont pu encore contribuer à grossir ce catalogue. — [1] *Adelphi, Æditumus, Agamemno suppositus, Aleones, Annulus posterior, Ariadne* (?), *Aruspex* vel *Pexor rusticus, Asina, Atalante* (?), *Augur, Bucco adoptatus, Bucco auctoratus, Campani, Capella, Citharista, Collegium, Concha, Conditiones, Cretula* vel *Petitor, Decuma, Decuma fullonis, Dives, Dotata, Ergastulum, Fullones, Galli transalpini, Heres petitor, Hirnea Pappi, Kalendæ Martiæ, Lar familiaris, Leno, Macci gemini, Macci gemini priores, Maccus, Maccus miles, Maccus sequester, Maccus virgo, Mævia, Maialis, Marsya, Medicus, Munda, Nuptiæ, Pannuceati, Pappus agricola, Pappus præteritus, Parci, Patruus, Philosophia, Pictores* (?), *Piscatores, Pistor, Placenta, Porcetra, Præco posterior, Præfectus morum, Prostibulum, Pytho Gorgonius, Quinquatrus, Rusticus, Sarcularia, Satura, Sisyphus* (?), *Sponsa Pappi, Synephebi, Syri, Vacca* vel *Marsuppium, Verniones, Verres ægrotus, Verres salvos* (?). — [2] *Agricola, Asinius, Bubulcus, Bubulcus cerdo, Dapatici, Decumæ, Dotata, Duo Dossenni, Eculeus, Exodium, Ficitor, Fullones, Fullones feriati, Fullonicum, Funus, Gallinaria, Gemini, Hetæra, Lignaria, Maccus, Maccus copo, Maccus exul, Malivoli, Mania medica, Milites Pometinenses, Mortis et vitæ judicium, Optio, Pacilius, Pædium, Pappus præteritus, Parcus, Phœnissæ, Picus, Quæstio, Sanniones, Surdus, Tabellaria, Togularia, Tripartita, Vindemiatores, Virgo prægnans, Zona.* — [3] Pompon. *Pictores*, fragm. I. Non. v° *senica* pro *senex.* O. Ribbeck, p. 204. — [4] Varron. *De Lingua latina*, VI, III.

qui n'est pas sans rapport avec *cascus*, synonyme d'*antiquus* dans l'ancienne langue latine. A Rome il se nommait *Pappus*[1], ce qui revient au même, *Pappus*, tiré du grec πάππος, étant un ancien synonyme d'*avus*. A ce personnage bouffon Pomponius avait consacré son *Pappus agricola*, son *Hirnea Pappi*, la Cruche de *Pappus*, sa *Sponsa Pappi*. Il était, de plus, auteur, comme aussi Novius, rencontre un peu singulière[2], d'un *Pappus præteritus*. Dans les fragments de la première pièce, il semble que le pauvre *Pappus*, époux malencontreux d'une jeune femme, en soit assez mal accueilli à son retour inopiné de la ville, où des affaires l'ont appelé :

Je voudrais bien apprendre de toi d'où vient que tu as tout à coup laissé là tes affaires de la ville.

Volo scire ex te cur urbanas res desubito deseris[3].

Ceux du *Pappus præteritus* de Pomponius et de Novius ne le montrent pas dans une situation moins désagréable et moins ridicule. Chez l'un comme chez l'autre, candidat malheureux à quelque fonction publique, il en était éconduit, c'est le sens de *præteritus*. Dans la pièce de Pomponius, il se consolait philosophiquement de son échec par la pensée de la souveraineté capricieuse du peuple en pareille matière, et l'espoir, la certitude plaisante d'un plus heureux succès dans une meilleure occasion.

Il faut leur passer ces caprices. Ils votent contre d'abord, plus tard ils voteront pour; je le sais.

Populis voluntas hæc est et vulgo data :
Refragant primo, suffragabunt post, scio[4].

[1] Varron. VI, III. — [2] Elle ne semble pas vraisemblable à M. Ritschl, *Parerga plautin. terent. que.* — [3] Pompon. *Pappus agricola*, fragm. III. Non. v° *desubito*. O. Ribbeck, p. 203. — [4] Pompon. *Pappus præteritus*, fragm. Non. v° *suffragantur*. O. Ribbeck, p. 203. — On peut rapprocher du fragment de Pomponius ces beaux passages où Lucrèce et, après et d'après Lucrèce, Horace, ont si bien rendu les mécomptes et l'insistance obstinée de l'ambitieux :

Sisyphus in vita quoque nobis ante oculos est,
Qui petere a populo fasceis sævasque secureis
Imbibit, et semper victus tristisque recedit.

(*De Nat. rer.* III, 1008.)

Sisyphe, nous l'avons lui-même dans cette vie, devant nos yeux, s'obstinant à

Dans la pièce de Novius, si, toutefois, ce n'était pas la même que celle de Pomponius, le triste Pappus s'entendait dire par son fils, avec la grossièreté peu traduisible qu'affectait l'*atellane :*

Tant que tu n'auras à inviter que de tels partisans, tu seras plus près, mon père, de t'asseoir dans le cercueil que sur la chaise curule.

Dum istos invitabis suffragatores, pater,
Prius in capulo quam in curuli sella suspendes natis [1].

Avec le *Pappus* figuraient dans l'*atellane* deux autres personnages, esclaves ou paysans, fort ridicules aussi; mais le premier babillard, avantageux, gourmand, écornifleur, aux joues toujours gonflées, *inflatis buccis,* à qui ce symbole ou de bavarde suffisance, ou d'insatiable gloutonnerie, ou tout ensemble de l'un et de l'autre, avait fait donner le nom de *Bucco;* le second, ancêtre présumé du Polichinelle napolitain ou de l'Arlequin, stupide et balourd, comme l'annonçait son nom, *Maccus*, venu, suppose-t-on[2], du mot grec *μακκοᾶν*, et, par celui-ci, de *μὴ κοᾶν*, et exprimant déjà le trait caractéristique du rôle, un état d'intelligence obtuse, d'imbécillité. Tel était le *Maccus*, non moins vorace, d'ailleurs, que le *Bucco*, de plus débauché, et toujours fort malheureux dans ses aventures galantes. Le *Bucco*, le *Maccus*, ne manquaient à aucune *atellane;* leurs noms, leur surnom, *Sannio*[3], duquel on a cru qu'était venu Zani, le surnom d'Arlequin, se rencontrent fréquemment dans les fragments de Pomponius et de Novius, et quelquefois aussi, comme celui du *Pappus*, dans les titres mêmes de leurs ouvrages. Pomponius avait donné un *Bucco adoptatus*, un *Bucco auctoratus*, c'est-à-dire

aller demander au peuple les faisceaux et les haches, et s'en revenant toujours vaincu et attristé.

Qui dedit hoc hodie, cras, si volet, auferet; ut si
Detulerit fasces indigno, detrahet idem.
Pone, meum est, inquit; pono tristisque recedo.

(*Epist.* I, xvi, 33.)

Le peuple, qui accorde aujourd'hui ces titres, pourra demain, s'il le veut, les retirer; de même que, quand il s'imagine avoir mal placé les faisceaux, il a le droit de les reprendre. « Allons, renonces-y, me dit-il, c'est mon bien. » J'y renonce et m'en vais tout triste.

— [1] Nov. *Pappus præteritus*, fragm. Non. v° *capulum*. O. Ribbeck, p. 225. — [2] Forcellin. *Lexic.* v° *Maccus*. — [3] Cic. *ad Famil.* IX, xvi; *De Orat.* II, lxi.

engagé pour les jeux[1]. On croirait, d'après un fragment de la pièce, qu'il y remplissait l'office de toréador, et qu'en le regardant faire, une femme de peu de goût devenait éprise de lui :

Il a tué fièrement le taureau, et moi m'a blessée d'amour.

Occidit taurum torviter, me amore sauciavit[2].

D'autres comédies de Pomponius, dont *Maccus* était le héros, où il passait par diverses conditions, par divers déguisements, où on le voyait doublé d'un autre lui-même, comme dans les *Ménechmes*, étaient intitulées, *Maccus, Maccus miles, Maccus sequester, Maccus virgo, Macci gemini*. Novius avait fait aussi, outre ses *Sanniones*, son *Maccus*, et, de plus, son *Maccus copo*, son *Maccus exul*. Dans un passage de cette dernière pièce, le très-peu sérieux exilé parodiait l'usage des Romains d'adresser la parole à leur seuil, *limen*, et, selon l'extension que pouvait recevoir ce mot, au seuil d'en bas, le dessous de la porte, au seuil d'en haut, le dessus, au *limen inferum*, au *limen superum*, comme à des divinités domestiques. Il parodiait en même temps l'adieu que, chez Plaute[3], leur fait le jeune Charin, quittant, par chagrin d'amour, la maison paternelle :

Salut, double seuil, et aussi adieu!

Limen superum inferumque salve, simul autem vale.

Le *Maccus* de Novius ne prenait pas congé de ce double seuil sans rappeler facétieusement qu'il s'y était bien souvent heurté, ou la tête ou les pieds :

Limen superum, quod mei misero confregit caput,
Inferum autem, ubi ego omnino omnis digitos defregi meos[4].

Le nom du poëte comique *Dossennus*, était aussi, communauté fâcheuse, celui d'un des personnages de l'*atellane*, appelé peut-être d'abord, on l'a cru, *Dorsennus*, par allusion à son dos contrefait. Quelques fragments le représentent comme un maître d'école, un savant de vil-

[1] « Qui se vendunt ludo auctorati vocantur; auctoratio enim dicitur venditio « gladiatorum. » (Acr. in Horat. *Sat.* II, vii, 59.) — [2] Pompon. *Bucco auctoratus*, fragm. iv. Non. v° *torviter*. O. Ribbeck, p. 193. — [3] *Mercator*, V, i, 1. — [4] Nov. *Maccus exul*, fragm. ii. Non. v° *limen*. O. Ribbeck, p. 221.

lage, qui va jusqu'à dire la bonne aventure, mais ne s'abaisse pas jusqu'à la dire gratis. Dans une pièce de Pomponius, portant le titre imposant de *Philosophia*, on lui disait, le vieil avare *Pappus*, sans doute :

Mon cher Dossennus, puisque ta mémoire se remémore si bien ces choses, fais-moi connaître qui a pris l'argent.

A quoi le devin répondait :

Je ne sais pas donner pour rien mes oracles.

Ergo, mi Dossenne, quum istæc memore meministi, indica
Qui illud aurum abstulerit. — Non didici ariolari gratiis [1].

Le *Dossennus* n'était pas moins digne que le *Pappus*, le *Bucco*, le *Maccus*, de fournir le titre d'une *atellane*. Novius en avait fait une qui s'appelait *Duo Dossenni*.

Ces quatre personnages, au nom, au caractère, et sans doute aussi au masque et au costume invariables, dans lesquels on a cru quelquefois reconnaître l'éternel quatuor de la *Comedia dell' arte*, son Pantalon, son Brighella, son Arlequin, son Docteur, constituaient, presque exclusivement, le personnel très-vulgaire de l'*atellane*. Elle ne laissait pas d'avoir son merveilleux : c'étaient certains spectres, certains épouvantails, risiblement horribles, dont elle faisait peur aux petits enfants, dont elle amusait les grands; le *Manducus*, par exemple, avec sa face pâle et sa large bouche aux longues dents, où il semblait vouloir, comme pour justifier son nom, engloutir les spectateurs. Chez Plaute [2], un naufragé, encore tout transi, mais resté, dans sa triste situation, un assez mauvais plaisant, dit à son compagnon d'infortune : « Si je m'engageais quelque « part pour jouer, dans les jeux, le rôle du *Manducus*? — Pourquoi « cela? lui demande l'autre. — Parce que, reprend-il, j'entends claquer « mes dents. »

Quid si aliquo ad ludos me pro *Manduco* locem?
— Quapropter? — Quia, Pol! claro crepito dentibus.

Il y a des vers où Juvénal [3] a peint, au retour sur la scène de l'*exode*, c'est-à-dire de la petite pièce du spectacle, de l'*atellane*, un jeune paysan

[1] Pomponius, *Philosophia*, fragm. Non. v° *memore* pro *memoriter;* Priscian. XV. O. Ribbeck, p. 204. — [2] *Rudens*, II, vi, 51. — [3] *Satir.* III, 174.

qu'épouvante l'apparition du *Manducus*, et qui se cache tout tremblant dans le sein de sa mère.

Tandemque redit ad pulpita notum
Exodium, quum personæ pallentis hiatum
In gremio matris formidat rusticus infans.

L'*atellane* empruntait encore à la superstition populaire d'autres monstres dévorants, qu'elle introduisait parmi ses acteurs, les *Gumiæ*, les *Lamiæ*, les *Maniæ*. Horace se souvenait peut-être de quelque *atellane*, quand il disait[1] :

Que les fictions qui ont pour objet notre plaisir se rapprochent de la vérité; qu'une pièce de théâtre ne prétende pas nous faire croire tout ce qu'elle voudra; qu'elle ne nous montre pas un enfant retiré vivant du ventre d'une Lamie après son dîner.

Ficta voluptatis causa sint proxima veris,
Nec quodcumque volet poscat sibi fabula credi;
Neu pransæ *Lamiæ* vivum puerum extrahat alvo.

Il y a trace de ce merveilleux grotesque dans ce qui nous reste de Pomponius et de Novius; et ce n'est pas seulement dans quelques traits de dialogue, dans une série d'injures[2], par exemple, où le mot *Manducus* a sa place; dans l'insolente boutade d'un fils qui dit à son père :

Pourquoi? parce que, mon père, tu retombes en enfance, tu as peur des masques;

Quid ita? Quia enim repuerascis, fugitas personas, pater[3];

c'est aussi dans des titres d'ouvrages. Pomponius avait appelé une de ses pièces d'un nom puérilement effrayant, qui se lisait déjà dans une énumération moqueuse de Lucilius[4], *Pytho Gorgonius;* et Novius, qui lui semble en tout si conforme, avait donné, pour ainsi dire, un pendant à cet ouvrage dans sa *Mania medica*.

Dans ce vieux cadre de l'*atellane*, que reprenaient, avec des intentions, des procédés plus littéraires, Pomponius et Novius, vinrent s'enfermer, se transformant, se réduisant, les divers genres de composition drama-

[1] *Ad Pison.* 340. — [2] Pompon. *Pictores*, fragm. II. Non. v° *Manducones*. O. Ribbeck, p. 205. — [3] Nov. *Agricola*, fragm. II. Non. v° *repuerascere*. O. Ribbeck, p. 215. — [4] *Sat.* XXX :

Illo quid fiat, Lamia et Pytho oxyodontes
Quo veniunt, illæ Gumiæ, veterlæ, improbæ, ineptæ.

tique, désormais épuisés; tous ces genres, même la tragédie. J'ai essayé ailleurs[1] d'expliquer comment, par l'intervention de son personnel de convention dans les fables tragiques, l'*atellane* en opérait la parodie, et les ajoutait elles-mêmes, sous cette forme, à son bouffon répertoire. Je persiste à penser qu'on peut ainsi se rendre compte de la rencontre fort inattendue, dans le catalogue de Pomponius, d'un *Agamemno suppositus*, d'une *Ariadne* (?), d'une *Atalante* (?), d'un *Marsyas*, d'un *Sisyphus* (?); dans celui de Novius, d'une pièce intitulée, comme un des chefs-d'œuvre d'Euripide, *Phœnissæ*, et, pour que la *fabula prætexta* ne manquât pas elle-même dans cette prise de possession de la tragédie grecque et latine par la parodie, d'un *Picus*[2].

A plus forte raison, je dois aussi le répéter, l'*atellane* a-t-elle pu faire descendre jusqu'à elle, dans ses traductions familières, les sujets de la *fabula palliata*, et Pomponius produire sur la scène romaine, après Térence, de nouveaux *Adelphes*, après Cécile, de nouveaux *Synéphèbes*.

Mais la vocation véritable de l'*atellane*, c'était de faire concurrence à la comédie romaine, à celle, particulièrement, qui, sous le nom modeste de *fabula tabernaria*, reproduisait, de préférence, dans ses tableaux, les plus humbles classes de la société. C'est ce qui ressort de ces titres par lesquels, presque seuls, nous est représenté le théâtre de Pomponius et de Novius. Les paysans, acteurs primitifs de l'*atellane*, occupaient encore chez eux une grande place; Pomponius les avait mis en scène dans son *Pappus agricola*, dans son *Rusticus;* Novius dans son *Agricola*, son *Bubulcus*, ses *Vindemiatores :* beaucoup d'autres de leurs titres, révélant assez la condition des personnages de la comédie, se rapportent à des détails, et quelquefois à des détails bien vulgaires, de la vie rustique; dans le catalogue de Pomponius, outre *Sarcularia*, se rencontrent *Asina*, *Capella*, *Maialis*, *Porcetra*, *Vacca*, *Verres ægrotus*, *Verres salvos;* dans celui de Novius, *Ficitor, Gallinaria*. Les ouvriers, les gens de métier, semblent aussi avoir été en majorité dans leurs pièces, qui ont pris de là les titres de *Decuma Fullonis*, *Fullones*, *Pexor rusticus*, *Piscatores*, *Pistor*, chez Pomponius; *Fullones*, *Fullones feriati*, *Fullonicum*, *Lignaria*, *Maccus copo*, chez Novius. Certains métiers plus ou moins déshonnêtes, que ne s'abstenait pas de produire sur la scène, sans ménagement aucun, la comédie antique, dont se sont occupées plus que de raison, par une constante tradition de scandale, la *fabula palliata*, la *fabula togata*, la *fa-*

[1] *Journal des Savants*, cahier de septembre 1848, p. 562, 563. — [2] On doit dire qu'il n'est plus question, dans le recueil de M. Ribbeck, comme dans celui de Bothe, d'un *Atrée* de Pomponius, d'une *Andromaque*, d'un *Eurysacès* de Novius.

bula tabernaria, n'ont pas non plus, il s'en faut, manqué à leurs pièces et aux titres de leurs pièces : de là non-seulement la *Citharista* de Pomponius, l'*Hetæra* de Novius, mais, dans le catalogue du premier, ces annonces sans vergogne, *Leno*, *Prostibulum*. Il va sans dire qu'ils avaient conservé aux esclaves le rôle agissant qui leur est attribué partout dans les fables comiques grecques et latines. C'étaient, nous pouvons le supposer, des esclaves fourbes et enjoués, à l'ordinaire, que les *Syri* de Pomponius. Les misères de leur condition, leurs rudes travaux à la campagne, leurs durs châtiments, nous sont plutôt rappelés par cet autre titre, fort lugubre, de Pomponius, *Ergastulum*. Les personnages les plus considérables dont ces titres fassent mention sont l'*Æditumus*, l'*Aruspex*, l'*Augur*, le *Medicus*, le *Præco*, de Pomponius; il faut y voir, probablement, un sacristain, un aruspice, un augure, un médecin, un crieur de fort bas étage. L'*Aruspex* avait pour second titre *Pexor rusticus;* un perruquier de village cumulait, dans cette pièce, avec son humble industrie, la divine fonction de prophète. Pomponius avait décoré une de ses pièces d'un titre bien imposant, *Præfectus morum*. Mais ce synonyme de *censor* ne s'y appliquait, très-probablement encore, qu'à quelque infime magistrat de police, dans quelque petite ville; car nos deux poëtes ont fait quelquefois voyager l'*atellane* hors des faubourgs de Rome, hors de la campagne romaine. Pomponius l'a ramenée à son berceau dans ses *Campani;* il l'a, au contraire, dépaysée dans ses *Galli transalpini*, comme Novius dans ses *Milites Pometinenses*.

Réduite, pour tout modèle, à cet ordre de conditions subalternes, que ne relevaient pas, assurément, les personnages de convention invariablement chargés de les exprimer, l'*atellane* ne laissait pas d'accomplir, dans sa mesure, l'œuvre entière de l'art comique : elle avait, non-seulement sa comédie d'intrigue, dont le mot des critiques anciens, *tricæ atellanæ*, fait assez connaître, à défaut des monuments, et même de leurs ruines, la divertissante complication; mais sa comédie de mœurs, sa comédie de caractère. C'étaient des comédies de mœurs, et, malgré l'humilité des acteurs et de l'action, des comédies de mœurs d'une portée inattendue, que la *Cretula vel Petitor*, que l'*Heres petitor* de Pomponius; l'une, où les disgrâces de l'ambitieux Maccus offraient une image bouffonne des fatigues et des mécomptes de la brigue politique; l'autre, où peut-être était déjà signalée et livrée à la risée, si longtemps avant Horace et Juvénal, la poursuite cupide des héritages, destinée à devenir, au temps de l'empire, comme une profession. C'étaient, d'autre part, des comédies de caractère que ces pièces dont le sujet général, concentré dans certains types, se résumait par ces titres de Pomponius,

les Joueurs, *Aleones*, la Coquette, *Manda;* par ces autres titres de Novius, les Prodigues, *Dapatici*, les Malveillants, *Malivoli*, l'Avare, *Parcus*. Je n'ajoute pas le Sourd, *Surdus*. C'est là une infirmité physique qui peut donner lieu, on l'a vu sur nos scènes inférieures, à des incidents de nature plaisante, mais qui a moins de droits encore au nom de caractère que le travers d'esprit aux dépens duquel Regnard s'est égayé dans son *Distrait*.

A ces trois sortes de comédies, mais dans une proportion inégale, plus à la première qu'à la seconde, et à la seconde qu'à la troisième, se rapportaient de nombreux ouvrages, dont les titres, fort divers, expression de leur riche variété, nous font connaître seulement, et encore bien imparfaitement, l'occasion, le cadre de la pièce, les mêmes bien souvent que pour la *fabula togata*, la *fabula tabernaria*.

Ils étaient pris par exemple d'une date du calendrier, d'une des grandes fêtes religieuses de l'année, dans les *Kalendæ Martiæ*, dans la *Quinquatrus* de Pomponius; peut-être, au contraire, des pratiques du culte privé dans sa *Placenta*, dans son *Lar familiaris*. On se rappelle ce que dit, au prologue de l'*Aulularia*, ce dieu du foyer, des indigentes mais pieuses offrandes dont l'honore chaque jour la fille de l'avare Euclion. Certains événements domestiques donnaient encore lieu à ces titres; Pomponius leur avait emprunté ses *Nuptiæ*, et Novius son *Funus*. Ils rappelaient quelque relation de parenté, de là le *Patruus* de Pomponius; quelque condition domestique, de là la *Dotata*, ou de Pomponius ou de Novius, et la *Tripartita* de celui-ci; quelque acte de la vie civile, quelque acte judiciaire, de là l'*Optio* et la *Quæstio* de Novius; quelque situation sociale, de là le *Dives* de Pomponius et ses *Pannuceati*. Cette dernière pièce est la seule dont on ait pu reconstruire à peu près la fable. On croit que son titre avait trait aux haillons sous lesquels revenait à la maison paternelle un autre enfant prodigue, mieux accueilli de son père que de son frère aîné. Enfin, c'était souvent d'une circonstance particulière, pour nous fort indifférente, que ces pièces recevaient leurs titres, d'un nom propre, comme la *Mævia* de Pomponius, comme le *Pacilius* de Novius; de quelque objet matériel, comme l'*Annulus* et la *Concha* de Pomponius, comme la *Zona* de Novius.

Finissons cet inventaire bien long, quoique incomplet, par un titre d'une nature à part, un titre bien grave, qui donne l'idée de quelque composition allégorique de Novius, dans le genre de nos vieilles moralités, le Procès de la mort et de la vie, *Mortis et vitæ judicium*.

Du reste, l'*atellane*, née aux champs, avait gardé de son origine des façons toutes rustiques; sa gaieté était très-vive, mais aussi très-grossière,

allant volontiers jusqu'à la saleté, et, ce qui est pis, jusqu'à l'obscénité. Il y a beaucoup trop de cette gaieté-là dans les fragments de Pomponius et de Novius. Par compensation, il s'y rencontre quelquefois des passages d'un tour élégant, d'une intention délicate. Je m'imagine que ce contraste singulier était pour quelque chose dans leur succès auprès de la bonne compagnie. Il y a des moments où la bonne compagnie revient, par raffinement, à la liberté des gros mots. Le temps n'était pas éloigné où Catulle en mêlerait avec succès de bien impurs à la pureté de son langage.

Voici quelques-uns de ces traits qui étaient, chez nos deux poëtes, pour des juges plus sévères, la rançon des grossièretés que leur permettaient ou leur imposaient les lois du genre.

On se souvient que, dans une célèbre pièce d'Horace[1], l'usurier Alfius fait rentrer aux ides l'argent qu'il a prêté, pour le replacer aux calendes suivantes. Il était fait à ces dates financières du prêt et de la restitution une allusion spirituelle dans ce joli vers de Pomponius, qui a dû devenir proverbe :

Si calendis domi convivant, idibus cœnant foris[2].

S'ils traitent chez eux aux calendes, ils vont, aux ides, souper dehors.

Une maxime se cachait de même ingénieusement sous le tour dramatique de cet autre vers du même poëte :

Atque auscultare disce, si nescis loqui[3].

Apprends à écouter, si tu ne sais pas parler.

La pensée vaut mieux que l'expression, vieille et insolite, dans ce piquant passage de Novius sur la folie de l'avarice :

Quod magno opere quæsiverunt, id frunisci nequeunt.
Qui non parsit apud se, frunitust[4].....

Ce qu'ils ont amassé à grand'peine, ils n'en peuvent jouir. Qui n'a point épargné, gardé chez lui, celui-là a joui.

[1] *Epod.* II, 67 sqq. — [2] Pompon. *Munda,* fragm. II. Non. v° *convivant* pro *convivantur.* O. Ribbeck, p. 201. — [3] Pompon. *Asina,* fragm. I. Non. v° *auscultare.* O. Ribbeck, p. 192. — [4] Nov. *Parcus,* fragm. A. Gell. *Noct. Attic.* XVII, II, 8. Non. v° *frunisci* pro *frui.* O. Ribbeck, p. 225.

N'omettons pas le passage de Pomponius dont s'est souvenu Sénèque[1] :

> Quidam adeo in latebras fugerunt, ut putent in turbido
> Esse quidquid est in luce.

Quelques-uns se sont si fort enfoncés dans les ténèbres, que tout leur paraît trouble au grand jour.

Des traits de cette sorte, peu nombreux aujourd'hui dans les fragments de Pomponius et de Novius, ne l'étaient sans doute pas dans leurs pièces. Ils se montraient par là, dans ce genre inférieur qui usurpait la place de la vraie comédie, de légitimes successeurs de Plaute, de Térence, d'Afranius.

PATIN.

(La fin à un prochain cahier.)

Aperçu des travaux chimiques qui ont valu le prix biennal décerné par l'Institut à M. Wurtz, professeur à la Faculté de médecine de Paris, en 1865.

M. Wurtz a débuté dans la science il y a vingt-trois ans. Un de ses premiers travaux, l'examen des oxacides du phosphore, fut jugé digne de l'insertion dans le Recueil des savants étrangers par les commissaires de l'Académie.

En mentionnant la découverte du *chloroxyde de phosphore* et celle du *cuivre hydruré*, nous rappellerons un fait digne d'attention, c'est la réduction de ce dernier en *protochlorure de cuivre* et en *gaz hydrogène* par le contact de l'acide chlorhydrique. Certes ce n'est pas la séparation de l'hydrogène d'avec le cuivre qui étonne, mais bien *la séparation de l'hydrogène d'avec le chlore*. Évidemment, pour l'opérer, une force autre que l'affinité mutuelle du chlore et du cuivre doit concourir avec cette affinité, une force comparable peut-être à celle qui détermine la sépa-

[1] *Epist.* III. O. Ribbeck, p. 214.

ration de l'oxygène de l'oxyde d'argent et celui de l'eau oxygénée au moment du contact de ces deux corps, oxyde d'argent et eau oxygénée.

Si un tel début était d'un heureux présage en faveur du jeune chimiste, la valeur des travaux qu'il publia bientôt dépassa les espérances que les premiers avaient données; mais, ne pouvant les examiner tous, nous choisirons les plus saillants, et encore n'en exposerons-nous que les généralités dans l'ordre suivant :

1° *Les ammoniaques composées ;*
2° *Les urées composées ;*
3° *Les radicaux éthérés composés ;*
4° *Les glycols.*

Après avoir fait sentir l'importance des travaux compris dans chacun de ces titres, nous en envisagerons l'ensemble afin de montrer l'influence qu'ils ont exercée sur les progrès de la chimie et ce qu'on a lieu d'en espérer encore.

§ I.

AMMONIAQUES COMPOSÉES.

Longtemps on ne connut, dans la nature organique, que des principes immédiats neutres et acides. La découverte d'une base organique, la morphine, remonte à 1804. Sertuerner la trouva dans l'opium. Mais ce ne fut qu'en 1816 que, définitivement reconnue comme *espèce chimique*, on apprécia toute l'importance de sa découverte. En effet, la morphine renferme quatre éléments, elle jouit d'une partie des propriétés organoleptiques de l'opium, et bientôt, en recourant au procédé de Sertuerner ou à des procédés analogues, les chimistes augmentèrent beaucoup le nombre des alcalis organiques. Et, chose remarquable, la plupart de ces bases ont des propriétés organoleptiques énergiques, soit comme poisons, soit comme médicaments; de plus, en s'approchant de l'ammoniaque, elles établissaient un rapport correspondant à celui qu'on savait déjà exister entre les acides organiques quaternaires et ternaires, l'acide oxalique et les oxacides binaires inorganiques. Enfin, la chimie, à laquelle on devait la production d'acides ternaires et quaternaires analogues à ceux de la nature organique, parvint, après un certain temps, à produire, au moyen de procédés variés, des *bases salifiables ternaires et quaternaires*. De sorte que de nombreux intermédiaires venaient unir des termes qui, ayant été longtemps isolés,

avaient donné lieu à des considérations inexactes sur la manière dont on s'était représenté la composition des corps et leurs propriétés.

En considérant l'*urée* comme une base faible, on peut dire que le premier alcali organique reproduit artificiellement le fut par M. Wöhler en unissant 1 atome d'acide cyanique monohydraté avec un double atome d'ammoniaque :

$$\left(\begin{matrix} O^2Az^2C + {}^2Az^6H \\ O^2H \end{matrix}\right) = ({}^2O\,{}^2C\,{}^4Az\,{}^8H)$$

M. Liebig, en distillant le sulfocyanhydrate d'ammoniaque, obtint la *mélamine* (${}^{12}Az\,{}^6C\,{}^{12}H$).

M. Fritzsche reconnut l'*aniline* (${}^2Az\,{}^{12}C\,{}^{14}H$) en distillant l'indigo ou l'isatine avec de la potasse.

Gerhardt, en distillant la quinine, la cinchonine et la strychnine avec la potasse, découvrit la *quinoléine* (${}^2Az\,{}^{18}C\,{}^{14}H$).

Robiquet et Bussy obtinrent la *sinnamine* (${}^4Az\,{}^8C\,{}^{12}H$) de la réaction du bioxyde de mercure et de la thiosinnamine.

Zinin, en faisant réagir le sulfhydrate d'ammoniaque sur

la nitrobenzine	${}^{12}C\,{}^{10}H\ \ {}^2Az\,{}^4O$
la binitrobenzine	${}^{12}C\,{}^{10}H\ 2\,{}^2Az\,{}^4O$
action prolongée	${}^{12}C\,{}^{10}H\ 2\,{}^2Az\,{}^4O$
nitronaphtaline	${}^{20}C\,{}^{14}H\ \ {}^2Az\,{}^4O$
binitronaphtaline	${}^{20}C\,{}^{14}H\ 2\,{}^2Az\,{}^4O$

obtint :

benzidame (aniline)		${}^{12}C\,{}^{10}H\,{}^4H\,{}^2Az$	(Zinin)
nitraniline	${}^2Az\,{}^4O$	${}^{12}C\,{}^{10}H\,{}^2H\,{}^2Az$	(Hofmann)
semibenzidame		${}^6C\,{}^8H\ \ {}^4Az$	(Zinin)
naphtalidame		${}^{20}C\,{}^{14}H\,{}^4H\,{}^2Az$	(Zinin)
seminaphtalidame		${}^{20}C\,{}^{20}H\ \ {}^4Az$	(Zinin)

M. Wurtz (en février 1849) publia ses recherches sur la production artificielle de quatre alcalis nouveaux, qu'il appela *méthyliaque, éthyliaque, butyliaque* et *amyliaque*. La désinence *iaque* fait allusion à l'ammoniaque, et les mots *méthyle* (${}^2C\,{}^6H$), *éthyle* (${}^4C\,{}^{10}H$), *butyle* (${}^6C\,{}^{14}H$) et *amyle* (${}^{10}C\,{}^{22}H$), signifient que les carbures de ces noms représentent les quatre nouveaux alcalis appelés *ammoniaques composées*, par la raison qu'ils semblent s'être unis, non avec l'ammoniaque (${}^2Az\,{}^6H$), mais avec l'ammoniaque déshydrogénée, l'*amide* représenté (${}^2Az\,{}^4H$); on voit donc qu'en rem-

plaçant 2 atomes d'hydrogène par 1 atome de *méthyle*, d'*éthyle*, de *butyle* et d'*amyle*, l'alcalinité se conserve.

La *méthyliaque* est gazeuse;

L'*éthyliaque* liquide, mais bout à 18°,7 ;

La *butyliaque* et l'*amyliaque* sont liquides; la première bout à 80° et la seconde à 35°.

Ces quatre alcalis ont l'odeur de l'ammoniaque, et forment, avec les acides, des sels analogues à ceux de cette base.

Enfin le procédé de M. Wurtz, pour les produire, a le caractère d'une méthode.

Ainsi 2 atomes de potasse hydratée, chauffée avec 1 atome de *cyanates d'oxyde de méthyle*, d'*oxyde d'éthyle*, d'*oxyde de butyle* et d'*oxyde d'amyle*, donneront les ammoniaques composées correspondantes, par exemple :

$$\underset{\text{acide cyanique}}{O\,{}^2C\,{}^2Az} + \underset{\text{oxyde de méthyle}}{O\,{}^2C\,{}^6H} + 2\,H\dot{H}\,p\dot{o} = 2\,(\ddot{C}\,p\dot{o}) + \overset{\text{méthyliaque}}{\underset{\text{méthyle}}{{}^2C\,{}^6H}} + 2\,\underset{\text{amide}}{Az\,{}^4H}$$

En définitive, la découverte des ammoniaques composées est remarquable à plusieurs égards.

1° Elle n'a point été le fruit du hasard; l'esprit d'induction auquel elle appartient a institué un procédé que recommandent la généralité dont il est susceptible et la simplicité de son exécution.

2° L'alcalinité de ces bases, dans lesquelles 2 atomes d'hydrogène sont remplacés par 1 atome de *méthyle*, d'*éthyle*, de *butyle*, d'*amyle*, est un fait précieux pour la science pure, eu égard à la conservation de l'alcalinité et à la complexité de nature des carbures d'hydrogène qui se substituent à 2 atomes d'hydrogène.

§ II.

URÉES COMPOSÉES.

Une des belles découvertes de la chimie animale est celle de l'*urée* extraite de l'urine, par Rouelle le jeune, en 1774, au Jardin du roi.

Elle cristallise avec la plus grande facilité, et nous avons dit plus haut que M. Wöhler l'a reproduite en unissant l'acide cyanique monohydraté à l'ammoniaque, et, de plus, qu'elle peut être considérée comme une *base légèrement alcaline*.

M. Wurtz, envisageant l'urée représentée par $({}^2O\,{}^2C\,{}^4Az\,{}^8H)$ à l'instar de l'ammoniaque, qui, en perdant 2 atomes d'hydrogène, s'unit à 1 atome

de *méthyle*, d'*éthyle*, etc. rechercha s'il ne serait pas possible de faire entrer ces carbures dans l'urée en en séparant de l'hydrogène; or, non-seulement il obtint :

la *méthylurée*, en remplaçant 2 atomes d'hydrogène par 1 de méthyle,

$$^2O\,^2C\,^4Az\,^6H + ^2C\,^6H,$$

l'*éthylurée*, en remplaçant 2 atomes d'hydrogène par 1 atome d'éthyle,

$$^2O\,^2C\,^4Az\,^6H + ^4C\,^{10}H,$$

l'*amilurée*, en remplaçant 2 atomes d'hydrogène par 1 atome d'amyle,

$$^2O\,^2C\,^4Az\,^6H + ^{10}C\,^{22}H,$$

mais il obtint encore des DI*méthylurées*, DI*éthylurées*, DI*amylurées*, en unissant deux atomes de *méthyle*, d'*éthyle*, d'*amyle*, à l'urée privée de 4 atomes d'hydrogène,

$$^2O\,^2C\,^4Az\,^4H + 2\,(^2C\,^6H)$$
$$\text{———————} + 2\,(^4C\,^{10}H)$$
$$\text{———————} + 2\,(^{10}C\,^{22}H).$$

On prépare les urées composées en traitant le cyanate de potasse par les sulfates de méthyliaque, d'éthyliaque, de butyliaque, d'amyliaque, etc.; il suffit d'ajouter un atome d'eau pour que 1 atome de *cyanate de potasse* ($O\,^2Az\,^2C$) et 1 atome de *sulfate de méthyliate* ($S'''\,^2Az\,^2C\,^{10}H$) + $\dot{H}H$, donnent

$$S'''\,\dot{p}o + \underset{\text{urée déshydrogénée}}{^2O\,^2C\,^4Az\,^4H} + \underset{\text{méthyle.}}{^2C\,^6H}$$

Il est aisé de voir la correspondance des urées composées avec les ammoniaques composées en écrivant la composition de l'urée et celle de l'ammoniaque sous les formes suivantes :

Urée.

$^2O\,^2C\,^4Az + ^2H$
^2H
^2H
^2H remplacés par
$^2C\,^6H.\ ^4C\,^{10}H.\ ^{10}C\,^{22}H$
méthyle éthyle amyle.

Ammoniaque.

$^2Az + ^2H$
^2H
^2H remplacés par
$^2C\,^6H.\ ^4C\,^{10}H.\ ^{10}C\,^{22}H$
méthyle éthyle amyle.

Le *méthyle*, l'*éthyle* et l'*amyle*, en remplaçant 2 d'hydrogène dans l'urée, constituent donc les *urées composées;* comme, en remplaçant 2 d'hydrogène dans l'ammoniaque, ils constituent les *ammoniaques composées*.

§ III.

RADICAUX ÉTHÉRÉS COMPOSÉS.

M. Wurtz, en chauffant avec du sodium des iodures de méthyle et d'éthyle, a enlevé l'iode à ces carbures, et ceux-ci se sont unis ensemble de façon à former des *carbures éthérés doubles*. Exemple d'une série de *composés nouveaux* dont la découverte appartient à M. Wurtz :

$$2\,So \left.\begin{matrix} \text{méthyle} \\ {}^{2}I\,{}^{2}C\,{}^{6}H \\ {}^{2}I\,{}^{4}C\,{}^{10}H \\ \text{éthyle} \end{matrix}\right\} = 2\,({}^{2}I\,So) + {}^{2}C\,{}^{6}H + {}^{4}C\,{}^{10}H \textit{ méthyl-éthyle.}$$

$$2\,So \left.\begin{matrix} \text{éthyle} \\ {}^{2}I\,{}^{4}C\,{}^{10}H \\ {}^{2}I\,{}^{10}C\,{}^{22}H \\ \text{amyle} \end{matrix}\right\} = 2\,({}^{2}I\,So) + {}^{4}C\,{}^{10}H + {}^{10}C\,{}^{22}H \textit{ éthyl-amyle.}$$

§ IV.

GLYCOLS.

Nous sommes arrivés à l'examen du dernier travail de M. Wurtz. Il a exigé plus de six ans d'études laborieuses; mais un succès aussi brillant qu'incontestable les a couronnées; car nous leur devons la connaissance de faits nombreux et heureusement coordonnés. Et, à cette occasion, quelques détails donneront une idée plus juste de l'esprit d'investigation que M. Wurtz, a porté dans ses recherches que ne pourraient le faire de simples paroles, quelque louangeuses qu'elles fussent.

J'avais considéré, de 1818 à 1823, dans mes recherches sur les corps gras la *stéarine*, la *margarine*, l'*oléine*, etc. etc. comme des composés d'*acide stéarique*, d'*acide margarique*, d'*acide oléique* et de *glycérine*, etc. composition qui assimilait les premiers corps gras aux *éthers*, aux *sels*.

M. Berthelot établit par synthèse que la *stéarine* neutre, saturée de glycérine, est représentée par 3 atomes d'acide monobasique et 1 de glycérine.

Il fit ce rapprochement :

L'alcool, ou plutôt l'éther vinique, forme des composés éthérés neutres avec 1 atome d'acide monobasique.

La glycérine, exigeant 3 atomes d'acide *stéarique* pour être neutralisée, est à l'éther vinique, qui n'en exige qu'un seul, ce que l'acide phosphorique, qui exige 3 atomes de base, est à l'acide azotique, qui n'en exige qu'un seul.

M. Wurtz, considérant que l'oxyde d'éthyle ($O\,{}^4C\,{}^{10}H$), c'est-à-dire l'éther (vinique) ne neutralise qu'*un* atome d'acide monobasique, tandis que la glycérine en neutralise *trois*, eut l'heureuse idée de rechercher s'il n'existerait pas un *carbure d'hydrogène* qui, à l'état d'oxyde, se placerait entre l'*éther vinique* et la *glycérine*, parce qu'il neutraliserait 2 atomes d'acide monobasique.

C'est cette pensée philosophique de chercher, non quelques composés correspondants, mais de nombreux composés formant une nouvelle série dont les termes correspondent chacun aux termes d'autres séries, nouvelles ou anciennes, c'est, disons-nous, cette pensée qui a mis entre les mains de M. Wurtz un fil conducteur au moyen duquel il a découvert les faits que nous allons exposer dans deux articles.

Article 1er.

Une association de chimistes hollandais a fait connaître depuis longtemps que volumes égaux de chlore et d'hydrogène bicarboné se condensent en un liquide d'apparence huileuse qu'on a nommé *liqueur des Hollandais*. La composition de cette liqueur est représentée par (${}^4Cl\,{}^4C\,{}^8H$), et celle de l'éther chlorhydrique ou du *chlorure d'éthyle* par (${}^2Cl\,{}^4C\,{}^{10}$). Eh bien, ne peut-on pas considérer la première comme le *chlorure d'éthyle*, dans lequel 2 de chlore auraient remplacé 2 d'hydrogène, c'est-à-dire, en d'autres termes, comme un chlorure d'éthylène (${}^4C\,{}^8H$), l'éthylène se combinant à 4 de chlore lorsque l'éthyle ne se combine qu'à 2 ? Ne pourrait-on pas espérer, en enlevant le chlore à cet *éthylène*, d'obtenir un *carbure d'hydrogène* qui neutraliserait *deux atomes d'acide monobasique?* Ces questions, M. Wurtz a le double mérite de les avoir élevées et de les avoir résolues; seulement, au lieu d'employer le *chlorure d'éthylène*, il a opéré avec le *bromure* ou l'*iodure d'éthylène*.

Ainsi, en prenant 1 atome de *bromure d'éthylène* (${}^4Br\,{}^4C\,{}^8H$), 2 atomes d'*acétate d'argent* 2 (${}^3O\,{}^4C\,{}^6H + \dot{A}g$) et 2 $\dot{H}H$, les 4 Br se sont unis aux 2 atomes d'argent 2 (${}^2Br\,Ag$) et l'éthylène (${}^4C\,{}^8H$) s'est uni aux 2 atomes d'oxygène de l'argent et aux 2 atomes d'eau pour produire le glycol

($^2O\,^4C\,^8H + 2\,\dot{H}H$). Cette formule est donc le bihydrate de l'oxyde d'éthylène, qui ne diffère, en fait d'éléments de l'alcool, que par 2 d'oxygène, et est uni à 2 d'acide acétique, duquel on le sépare en distillant la liqueur avec de la potasse.

Le nom de *glycol* rappelant les mots *glycérine* et *alcool*, fait allusion à ce que l'éther d'alcool vinique neutralisant 1 atome d'acide monobasique, tandis que la glycérine en neutralise 3 atomes, l'oxyde et l'éthylène en neutralisent 2.

Voilà certainement un exemple de l'esprit d'induction remarquable par les découvertes scientifiques qu'il a données; le simple exposé des résultats montrera la grande expansion dont était susceptible la pensée dont le but était la découverte du glycol.

Avant tout, rappelons les deux hypothèses que l'on a imaginées pour se représenter la constitution moléculaire de l'alcool.

La *première* la représentait comme un carbure d'hydrogène équivalent à ($^4C\,^8H$) uni à 2 atomes d'eau 2 ($\dot{H}H$). Ce carbure hydrogène a été appelé *éthérène*, et enfin *éthylène.*

La *deuxième hypothèse* la représentait comme un carbure d'hydrogène équivalent à ($^4C\,^{10}H$) appelé *éthyle,* lequel, uni à 1 atome d'oxygène, constituait l'éther ou l'*oxyde d'éthyle*, et celui-ci, uni à 1 atome d'eau, constituait l'alcool.

Cette hypothèse, imaginée après la première, a compté le plus de partisans.

Longtemps on ne connut que l'alcool du vin. Deux membres de cette Académie, MM. Dumas et Peligot, en reconnaissant dans un produit inflammable de la distillation du bois appelé *esprit de bois* une constitution analogue à celle de l'alcool, firent faire un très-grand progrès à la science. Ils démontrèrent que la nature de l'esprit de bois se prête aux deux hypothèses imaginées pour l'alcool, et, de plus, que les nombreux dérivés de celui-ci, nommés *éthers*, ont leurs correspondants dans les dérivés de l'esprit de bois. Ainsi ce corps, liquide comme l'alcool, peut être représenté :

1° Comme un carbure d'hydrogène équivalent à ($^2C\,^4H$), uni à 2 atomes d'eau 2($\dot{H}H$). Ce carbure fut appelé *méthylène;*

2° Ou comme un carbure d'hydrogène équivalent à ($^2C\,^5H$) appelé *méthyle*, lequel, uni à 1 atome d'oxygène, constitue un éther, *oxyde de méthyle*, oxyde qui, uni à 1 atome d'eau, représente l'*esprit de bois* ou l'*alcool de bois.*

Cette grande découverte fut l'origine de beaucoup d'autres, soit que de nouveaux corps fussent définis, soit que des corps déjà connus se

prêtassent, par leur constitution, à rentrer dans la série des alcools. Pour apprécier les recherches de M. Wurtz, nous présentons la série des alcools, en donnant, pour chacun d'eux, les deux carbures imaginés pour en représenter la constitution spécifique.

1re HYPOTHÈSE :		2e HYPOTHÈSE :	
Alcool de méthylène	$^{2}C\,^{4}H + 2\,\dot{H}H$	Alcool de méthyle	$^{2}C\,^{6}H + O + \dot{H}H$
— éthylène	$^{4}C\,^{8}H + 2\,\dot{H}H$	— éthyle	$^{4}C\,^{10}H + O + \dot{H}H$
— propylène	$^{6}C\,^{12}H + 2\,\dot{H}H$	— propyle	$^{6}C\,^{14}H + O + \dot{H}H$
— butylène	$^{8}C\,^{16}H + 2\,\dot{H}H$	— butyle	$^{8}C\,^{18}H + O + \dot{H}H$
— amylène	$^{10}C\,^{20}H + 2\,\dot{H}H$	— amyle	$^{10}C\,^{22}H + O + \dot{H}H$
⋮		⋮	

Enfin on prend une juste idée du nombre des composés qui dérivent de chaque alcool en considérant :

1° Que chaque éther peut former un composé neutre avec les oxacides;

2° Que chaque éther peut former un composé neutre en s'unissant avec un hydracide; le composé est équivalent à 2 atomes d'hydracide + le carbure d'hydrogène de la première hypothèse $(^{n}C\,^{2n}H)$;

3° Que les comburants, chlore, brome, iode... sont susceptibles de se substituer pour 2 atomes à 2 atomes d'hydrogène, et former plusieurs composés avec un même éther; les atomes d'hydrogène séparés sont unis à autant d'atomes du comburant;

4° Que les alcools font des composés spéciaux acides lorsque le gaz oxygène, leur enlevant de l'hydrogène un nombre égal à celui qui s'est uni à l'hydrogène, s'unit à l'alcool déshydrogéné.

Ces considérations sur les séries des alcools et sur les nombreuses séries des dérivés de chacun d'eux sont bien propres à montrer la fécondité de la découverte du *glycol*, puisque ce corps se comporte à l'instar d'un alcool, relativement à ses dérivés. Mais là n'est pas la limite de cette découverte, M. Wurtz ayant obtenu du propyl-alcool, du butyl-alcool et de l'amyl-alcool [1]. On voit quelles séries nombreuses de composés nouveaux découlent d'un corps découvert, non par hasard, mais par un esprit d'induction éminemment philosophique.

[1]

Glycol	$^{4}O\,^{4}C\,^{12}H$	=	$(^{2}O\,^{4}C\,^{8}H) + 2\dot{H}H$
Propyl-glycol	$^{4}O\,^{6}C\,^{16}H$	=	$(^{2}O\,^{6}C\,^{12}H) + 2\dot{H}H$
Butyl-glycol	$^{4}O\,^{8}C\,^{20}H$	=	$(^{2}O\,^{8}C\,^{16}H) + 2\dot{H}H$
Amyl-glycol	$^{4}O\,^{10}C\,^{24}H$	=	$(^{2}O\,^{10}C\,^{20}H) + 2\dot{H}H$

Article 2.

Il nous reste à montrer que les recherches de M. Wurtz ne sont pas moins remarquables au point de vue des propriétés de certains composés qu'il a découverts qu'à celui de la méthode même qu'il a suivie dans ses expériences. En le faisant, ce sera donner à l'Académie le complément des raisons qui ont déterminé la section de chimie à lui présenter les recherches de M. Wurtz pour le prix biennal.

Propriétés du glycol.

Il est liquide, bout à 197°, se dissout dans l'eau et l'alcool, mais à peine dans l'éther.

Il ne neutralise pas l'acide sulfurique.

Lorsqu'il brûle lentement sous l'influence du noir de platine, il se change en acide glycolique, lequel est au glycol ce qu'est l'acide acétique à l'alcool.

Dans les deux cas, 4 atomes de gaz oxygène agissent de manière que 2 enlèvent 4 d'hydrogène, tandis que les 2 autres, en se fixant, produisent l'acide glycolique et l'acide acétique.

$$\text{Glycol}\quad {}^{4}O\,{}^{4}C\,{}^{12}H + 4O = \underbrace{{}^{6}O\,{}^{4}C\,{}^{8}H}_{\text{acide glycolique.}} + 2(\dot{H}H)$$

$$\text{Alcool}\quad {}^{2}O\,{}^{4}C\,{}^{12}H + 4O = \underbrace{{}^{3}O\,{}^{4}C\,{}^{6}H}_{\text{acide acétique.}} + 3(\dot{H}H)$$

Oxyde d'éthylène.

L'oxyde d'éthylène (${}^{2}O\,{}^{4}C\,{}^{8}H$) correspond à l'oxyde d'éthyle ($O\,{}^{4}C\,{}^{10}H$), et est isomère à l'aldéhyde, c'est-à-dire à l'alcool qui a perdu 4 atomes d'hydrogène.

L'oxyde d'éthylène est susceptible de régénérer le glycol lorsqu'on le chauffe dans l'eau (${}^{2}O\,{}^{4}C\,{}^{8}H$) + $2(\dot{H}H)$.

2 atomes d'oxyde, en s'unissant à 2HH, font un glycol diéthylénique;
3 ——————————————— triéthylénique;
4 ——————————————— tétriéthylénique;

c'est-à-dire trois composés qui n'ont pas leurs analogues dans la série de l'alcool (vinique).

Mais un résultat bien important, ce sont les combinaisons de l'*oxyde d'éthylène* avec l'ammoniaque. M. Wurtz en a obtenu trois extrêmement remarquables par l'énergie alcaline de leurs propriétés; elles sont formées :

$$({}^{2}Az\,{}^{6}H) + ({}^{2}O\,{}^{4}C\,{}^{8}H)$$
$$({}^{2}Az\,{}^{6}H) + 2({}^{2}O\,{}^{4}C\,{}^{8}H)$$
$$({}^{2}Az\,{}^{6}H) + 3({}^{2}O\,{}^{4}C\,{}^{8}H)$$

Ces trois bases possèdent l'alcalinité au plus haut degré; elles forment des sels neutres cristallisables avec les acides, et particulièrement avec l'acide chlorhydrique;

Elles attirent le gaz acide carbonique de l'atmosphère, ainsi que le font la potasse, la soude, les alcalis les plus énergiques.

Il serait intéressant de savoir si elles possèdent à un plus haut degré que l'ammoniaque la propriété de saponifier la *stéarine*, etc.

Au reste, l'oxyde d'éthylène est plutôt basique qu'acide, car il précipite de la magnésie lorsqu'on le mêle avec de l'eau de chlorure de magnésium.

Il précipite à chaud le sulfate de cuivre.

Propyl-glycol.

Nous citerons enfin deux résultats d'une grande importance que M. Wurtz a obtenus avec le *propyl-glycol*. Soumis à une combustion lente, opérée sous l'influence du *noir de platine*, le produit est l'*acide lactique*, représenté par $({}^{6}O\,{}^{6}C\,{}^{12}H + \dot{H}H)$. En effet, il suffit, pour cette production, que 2 atomes d'oxygène enlèvent au propyl-glycol $({}^{4}O\,{}^{6}C\,{}^{16}H)$ 4 atomes d'hydrogène, et que 2 autres atomes d'oxygène remplacent les 4 atomes d'hydrogène enlevés. C'est donc le même résultat que la conversion du glycol en *acide glycolique*, que la conversion de l'alcool en *acide acétique*.

Enfin, si l'on fait bouillir le *propyl-glycol* avec l'acide azotique $({}^{4}O\,{}^{6}C\,{}^{16}H)$, tout l'hydrogène est brûlé, et les 6 de carbone donnent de l'*acide oxalique*, 3 $(\dddot{C}C)$, en absorbant 5 d'oxygène.

Les glycols sont susceptibles de donner naissance à des *ammoniaques composées* (ou *bases éthyléniques*) correspondantes aux *ammoniaques composées* produites auparavant par M. Wurtz avec les diverses espèces d'alcools. C'est à la suite de la découverte des *ammoniaques composées des glycols*, par M. Hoffmann, que ce célèbre chimiste fut conduit à celle de plusieurs bases volatiles dérivées de l'*aniline*, et, plus tard, il fixa l'at-

tention de la science et de l'industrie sur les matières colorantes dérivées de la même source, auxquelles matières la teinture recourt aujourd'hui pour obtenir des couleurs du plus bel éclat, mais qui malheureusement n'ont pas la stabilité de la carmine et de l'indigo.

§ V.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES RECHERCHES DE M. WURTZ.

Si tout le monde s'accorde à considérer Lavoisier comme le fondateur de la chimie, pour avoir démontré que le produit pondérable de la combustion est une synthèse, et non une analyse, comme le prétendait Stahl; démonstration dont la conséquence peut-être n'a pas été assez appréciée quant à l'importance, et cependant elle a conduit à chercher la *simplicité de la composition chimique*, non plus dans les produits d'une combustion complète, mais dans les corps combustibles étudiés avant d'avoir pris part à la combustion; reconnaissons qu'au temps de Lavoisier on attribuait une extrême influence à quelques corps pour imprimer certaines propriétés à leurs composés. L'origine du mot *oxygène* est la conséquence de cette manière de voir. Certes nous sommes loin de méconnaître, en général, l'influence exercée par certains corps sur les propriétés d'un grand nombre de leurs composés, et l'influence de l'oxygène en particulier; mais il faut avoir égard encore à la nature spéciale des corps qui sont unis aux premiers, et, en outre, à deux genres de considérations dont l'importance n'a été appréciée à sa juste valeur qu'à l'époque contemporaine; nous voulons dire d'abord *le nombre des atomes entrant dans une combinaison;* ensuite *l'arrangement des atomes des mêmes espèces chimiques unis en même proportion*, influence désignée aujourd'hui par le mot *isomérisme.* En effet, comment croire que, dans l'acide margarique, où 3 atomes d'oxygène sont unis à 34 atomes de carbone et 65 ou 66 d'hydrogène, cet oxygène puisse avoir la même influence que dans l'acide azotique, où 5 atomes d'oxygène sont unis à 2 d'azote; que dans l'acide perchlorique, où 7 atomes d'oxygène le sont à 2 de chlore? Enfin disons que plus les composés sont nombreux en atomes et en espèces d'atomes, et plus on a de motifs de concevoir la possibilité de divers équilibres dont la conséquence sera des propriétés diverses, c'est-à-dire l'*isomérisme.*

Or l'étude des composés organiques, remarquables sous le rapport et du nombre de leurs atomes élémentaires et de la diversité spécifique de ceux-ci dans des composés ternaires et quaternaires, a fait sentir surtout la nécessité d'ajouter de nouvelles considérations aux bases sur

lesquelles repose la théorie de la combustion de Lavoisier. Mais qu'on ne tire pas de nos paroles la conclusion que nous distinguons plusieurs chimies, une *chimie minérale*, une *chimie végétale* et une *chimie animale*. Une seule existe, dont le caractère essentiel est l'étude de toutes les propriétés physiques, chimiques et organoleptiques, appartenant à chaque espèce chimique, étude faite indépendamment de toute considération d'origine de l'espèce. La qualification de *végétale* ou d'*animale* ne peut appartenir qu'à la chimie appliquée à résoudre des questions du domaine de l'histoire des corps vivants [1].

Les choses amenées à ce point, nous disons que le chimiste, en cherchant à accumuler dans des composés un grand nombre d'atomes, et des atomes de trois et de quatre espèces, et en opérant hors de l'influence de la vie, tend à imiter, à reproduire même, les principes immédiats complexes dont les éléments ont été réunis sous cette même influence; car les éléments de ces principes ne cessent jamais d'être soumis aux forces que nous appelons *physiques* et *chimiques* : mais il y a cette différence, que, dans les corps vivants, les éléments des principes immédiats organiques reçoivent l'*influence de circonstances* fort différentes de celles où ils se trouvent placés dans un laboratoire de chimie, où l'on étudie des réactions étrangères à celles de l'économie organique.

Eh bien, voilà des considérations générales qui devaient précéder ce qui nous reste à dire de l'intime liaison des recherches de M. Wurtz avec la partie la plus élevée de la science :

D'abord avec la *chimie pure*, tendant à rattacher les propriétés acide, alcaline et neutre, des corps complexes, à leur composition chimique, envisagée au quadruple point de vue de la *nature* des atomes, de leurs *proportions respectives*, de leur *nombre* et de leur *arrangement;*

Ensuite avec la *chimie appliquée* à la connaissance des corps vivants, déduite de l'étude des propriétés de la matière relativement aux fonctions de la digestion, de la nutrition, de la circulation, de la respiration et des secrétions; étude dont la nécessité entraîne la détermination des principes immédiats du corps vivant et la recherche des moyens de les reproduire sans l'intervention de la vie, et il est entendu qu'il ne s'agit que de la reproduction des *espèces chimiques*, et non des *produits organisés*.

N'oublions pas que M. Wurtz professe la chimie à la Faculté de médecine de Paris.

[1] *Journal des Savants*, année 1860, p. 685, lire, § I : *la fusion de la chimie organique, végétale et animale avec la chimie minérale a été opérée avant M. Berthelot.*

Des généralités passons à l'application.

Nous venons de parler de l'arrangement des atomes, parce qu'en *fait* leur influence sur les propriétés des composés est réelle.

Mais qu'y a-t-il à présent de certain pour définir cet arrangement dans des corps donnés?

Rien.

Que faire donc pour se livrer à cette étude d'une manière vraiment utile à la science?

Ce qu'a fait M. Wurtz pour le *glycol.*

Imaginer une *hypothèse* d'après des inductions plus ou moins probables, et chercher, avant de la donner au public, à la vérifier, en la soumettant au contrôle expérimental le plus rigoureux.

S'il y a eu *hardiesse* dans la conception du glycol, celui qui en avait prévu l'existence, expérimentateur des plus habiles, a démontré que cette hardiesse n'était point une témérité audacieuse, puisqu'une série de corps nouveaux a été dérivée de l'espèce *glycol*, et que celui-ci, comme l'alcool encore, est devenu un genre, lorsque M. Wurtz a eu découvert le *propyl-glycol*, le *butyl-glycol* et l'*amyl-glycol.*

Au point de vue de la science pure, l'étude du glycol n'a-t-elle pas eu l'avantage de montrer à tous l'utilité des *compositions équivalentes* [1]?

Nous avons parlé des *deux hypothèses* auxquelles la constitution moléculaire de l'alcool a donné lieu : la première, celle de l'*éthylène;* la seconde, celle de l'*éthyle*, et nous avons dit que cette hypothèse avait été préférée à la première.

Aujourd'hui, que nous apprend M. Wurtz? C'est qu'il existe les mêmes raisons pour admettre l'existence de l'*éthylène* dans le *glycol et ses dérivés*, que l'existence de l'*éthyle* dans les *dérivés de l'alcool.*

Exemple doublement frappant, 1° de l'*avantage* d'hypothèses concernant les constitutions moléculaires de composés dérivés, dans lesquels on trouve un *certain composé* constant dans le nombre et dans la nature de ses atomes; et 2° de l'*inconvénient* qu'il y aurait de rejeter absolument, *à une certaine époque de la science*, une de ces hypothèses à l'exclusion de l'autre, sous le prétexte que celle-ci serait moins probable.

Les expériences de M. Wurtz, envisagées relativement à la méthode sous la direction de laquelle elles ont été exécutées, et à leurs relations avec les produits de l'organisation, ne gagnent pas moins à être examinées au point de vue critique.

[1] Voir *Considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications*, par M. E. Chevreul, 1824, p. 52, 55, 61, 190 et suiv.

Le caractère d'exactitude de ses expériences, reconnu de tous les chimistes qui les ont répétées, tient aux vérifications nombreuses auxquelles elles ont donné lieu, par suite de la méthode de tirer le plus possible de composés des corps qu'il étudie; et, dans chaque réaction, de se rendre compte, par la balance, des quantités mises en présence, d'abord avant le contact, ensuite après le contact; on aperçoit dès lors la contre-preuve, le contrôle, par la comparaison des quantités mises en équation.

Évidemment ce mode d'opérer conduit à envisager l'analyse et la synthèse d'une manière corrélative, c'est-à-dire que l'une sert de contrôle à l'autre.

Reconnaissons que M. Wurtz doit à l'exécution rigoureuse de ces règles le caractère d'exactitude qui recommande ses travaux à tous les chimistes.

Ajoutons que M. Wurtz, voulant produire des composés complexes les plus voisins des principes immédiats, s'ils n'y sont pas identiques, recourt avec raison aux *affinités doubles* pour atteindre le but où il tend; c'est-à-dire que sa méthode aboutit à faire des *synthèses organiques;* et, en effet, tels sont les résultats de ses travaux, à savoir :

Les *ammoniaques composées*, où l'hydrogène, corps simple, est remplacé par des carbures d'hydrogène plus ou moins complexes;

Les *urées composées*, où ces carbures, plus ou moins complexes, s'unissent à de l'oxygène, du carbone et de l'azote, en expulsant un double atome d'hydrogène;

Les *radicaux complexes*,

Et enfin *tous les composés du glycol.*

Enfin, lorsqu'on voit se rattacher aux *glycols*, par leur composition, des acides organiques complexes, tels que l'*acide lactique*, si remarquable par sa présence dans le *suc gastrique*, les *muscles*, etc. et par sa formation dans la fermentation d'un grand nombre de matières végétales; l'*acide diglycolique*, nommé aussi *isomalique*, parce qu'il est isomère avec l'*acide malique*, si répandu dans les fruits, l'espérance n'est-elle pas permise que la science chimique parviendra quelque jour à reproduire des *alcalis organiques* utiles à l'homme, la quinine, par exemple? Et les travaux aussi brillants qu'exacts et originaux dont nous venons d'exposer les résultats n'en sont-ils pas la justification?

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Duperrey, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris le 25 août 1865.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le bouddhisme, ses dogmes, son histoire et sa littérature, par M. V. Vassilief, traduit du russe, par M. G. A. Lacomme, avec un discours préliminaire par M. Ed. Laboulaye, membre de l'Institut; Paris, A. Durand et veuve Benj. Duprat, 1865, in-8°, xxxv-362 pages. — Nous avons rendu compte de l'ouvrage de M. Vassilief (*Journal des Savants*, février 1861) à l'époque où a paru la traduction allemande, attribuée à un orientaliste du plus grand mérite. M. Lacomme a pensé qu'une traduction française pourrait être utile aux études bouddhiques, et l'on doit lui savoir le meilleur gré de la peine qu'il a bien voulu prendre. La préface de M. Ed. Laboulaye fait apprécier toute l'importance du bouddhisme dans l'histoire des religions. Ce n'est d'ailleurs qu'un premier ouvrage de M. Vassilief, et il en promet une suite, où l'on trouvera certainement les recherches les plus curieuses, qu'il a pu faire pendant son long séjour à Pékin comme membre de la mission russe.

Le Stoïcisme à Rome, par P. Montée, docteur ès lettres. Lille, imprimerie de Lefèvre-Ducroq; Paris, librairie de Durand, 1865, in-12 de 250 pages. — Ce livre est moins un fragment d'histoire de la philosophie qu'une étude de morale philosophique. Il n'est pas entré dans le plan de l'auteur de tracer l'histoire du stoïcisme, mais seulement de l'étudier chez les stoïciens de Rome qui en ont été les plus illustres représentants. Toutefois M. Montée examine d'abord quelles ont été, en

général, les doctrines du stoïcisme, faisant très-bien ressortir par quelle heureuse inconséquence une métaphysique incomplète et fausse a pu donner naissance à une morale où domine le sentiment du devoir, et qui repose essentiellement sur l'idée du bien. Il étudie ensuite le stoïcisme à Rome chez Sénèque, Épictète et Marc-Aurèle; il en montre la grandeur, sans dissimuler ce qui en faisait la faiblesse et la stérilité, et fait voir quels enseignements il peut encore nous fournir aujourd'hui. Le style de M. Montée, plein d'élévation et d'élégance, se maintient toujours à la hauteur du sujet et n'est pas un des moindres mérites de cette remarquable étude.

Journal de Rosalba Carriera pendant son séjour à Paris en 1720 et 1721, publié en italien par Vianelli, traduit, annoté et augmenté par Alfred Sensier. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de J. Techener, 1865, in-12 de 569 pages. — Rosalba Carriera, artiste vénitienne, dont les pastels eurent une grande vogue au commencement du XVIII^e siècle, vint, en 1720, à Paris, où elle fut reçue à l'Académie de peinture. Accueillie avec empressement à la cour, elle fit les portraits du jeune roi Louis XV et des principaux personnages du temps. Pendant son séjour à Paris, Rosalba rédigea un journal où elle notait les incidents de sa vie, les visites qu'elle recevait ou rendait, les commandes qui lui étaient faites, et, en général, toutes les impressions qu'elle ressentait. Ce journal, curieux pour l'histoire de l'art, a été publié à Venise, en italien, par le chanoine Vianelli (1793). M. Sensier en donne une traduction française accompagnée des remarques de Vianelli, auxquelles il a joint lui-même des notes très-nombreuses, dont l'étendue dépasse celle du texte. Ces annotations et la notice biographique placée à la fin du volume ajoutent beaucoup à l'intérêt de cette publication.

Unité de législation civile en Europe, par Ernest Moulin, avocat à la cour impériale de Paris. Paris, imprimerie de Simon Raçon; librairies de Dentu et de Durand, 1865, in-8° de VII-208 pages. — Ce titre, beaucoup trop général, ne donne pas une idée exacte du livre de M. Moulin. Après quelques réflexions politiques, à la suite desquelles il exprime le désir de voir s'établir en Europe l'unité de législation, l'auteur commence l'examen des principales différences qui existent entre nos lois et celles des autres États européens. Toutefois, jugeant que la plus sérieuse de ces différences est relative au divorce, il consacre plus des trois quarts de son volume à reproduire les rapports et discours prononcés sur cette question dans les chambres, depuis l'Assemblée législative jusqu'à nos jours. Il conclut en demandant le rétablissement des lois qui autorisent le divorce, et termine par une revue rapide de quelques points de législation comparée, notamment en ce qui touche la paternité, les contrats et les hypothèques.

TABLE.

	Pages.
Histoire de J. César. (Article de M. P. Mérimée.)	529
Le Mahâbhârata, par M. Hippolyte Fauche. — Fragments du Mahâbhârata. (2° article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.)	547
Comicorum latinorum reliquiæ. (6° article de M. Patin.)	564
Aperçu de travaux chimiques. (Article de M. E. Chevreul.)	576
Nouvelles littéraires	591

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1865.

Histoire de saint Louis par Joinville, texte rapproché du français moderne, et mis à la portée de tous, par M. Natalis de Wailly. Paris, Hachette, 1865.

« On trouverait à peine en France, dit M. de Wailly, une personne « capable de comprendre la langue de Joinville, contre cent qui sont en « état de lire le latin ou quelque langue moderne. » Cela est malheureusement vrai; l'étude de notre vieille langue, bien que très-facile, est complétement négligée. C'est cette négligence qui justifie des tentatives comme celles de M. de Wailly; à qui ne lit pas les textes originaux, il faut des traductions, si toutefois on doit appeler traductions ces versions de l'une à l'autre entre deux langues aussi voisines que le sont le vieux français et le français moderne. On en jugera par l'échantillon suivant. Voici le texte ancien; il s'agit de Louis IX débarquant et attaquant les Sarrasins qui défendent le rivage : « Quant li roy oy dire que « l'enseigne Saint-Denis estoit à terre, il en ala grant pas parmi son « vessel, ne onques pour le legat qui estoit avec li, ne le voult lessier et « sailli en la mer, dont il fu en yaue jusques aus esselles, et ala l'escu « au col et le heaume en teste et le glaive en la main, jusques à sa gent « qui estoient sur la rive de la mer. Quant il vint à terre et il choisi « les Sarrazins, il demanda quele gent c'estoient; et en li dit que c'es- « toient Sarrazins; et il mist le glaive desous s'esselle et l'escu devant li, « et eust couru sus aus Sarrazins, se ses preudeshomes, qui estoient « avec li, li eussent souffert. » Voici maintenant la traduction : « Quand « le roi ouït dire que l'enseigne Saint-Denis était à terre, il traversa à

« grands pas son vaisseau, et, malgré le légat qui était avec lui, jamais « il ne voulut la laisser, et sauta dans la mer, où il fut dans l'eau jus« qu'aux aisselles. Et il alla l'écu au cou, le heaume en tête et la lance « en main, jusques à ses gens qui étaient sur le rivage de la mer. Quand « il vint à terre et qu'il aperçut les Sarrasins, il demanda quelles gens « c'étaient; et on lui dit que c'étaient des Sarrasins; et il mit la lance « sous son aisselle et l'écu devant lui, et il eût couru sus aux Sarrasins, « si ses prud'hommes, qui étaient avec lui, l'eussent souffert. »

Joinville atteignit un très-grand âge; il mourut à quatre-vingt-quinze ans, en 1319, ayant vu six rois, Louis VIII, Louis IX, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis le Hutin, et Philippe V dit le Long; il avait plus de quatre-vingts ans quand il commença d'écrire ses mémoires, et quatre-vingt-cinq quand il les termina. La ténacité de la mémoire chez les vieillards, pour tout ce qui est de leur jeunesse, explique comment, après un si long temps, il put fidèlement retracer ce qu'il avait vu et su de son bon et saint roi Louis. Le livre de Joinville n'est point une histoire de saint Louis, pas même de la croisade à laquelle il assista. C'est un récit attachant par les particularités, par les détails, par les mots, par les conversations. Avec ce récit on est présent à une foule de petites scènes d'intérieur où le temps et le roi se font voir et toucher.

Ce fut un bon temps et un bon roi; un bon temps, puisque alors la vie de la société fut pleine et entière suivant les conditions qui la régissaient; un bon roi, puisque Louis IX appliqua au service de ses sujets un esprit bien fait, un cœur loyal, un grand courage. Scrupuleux observateur de la justice à l'égard de ses voisins, amoureux de la paix, aussi ferme que bienveillant avec ses barons, gardant, pour me servir de ses propres expressions, les bonnes villes et les coutumes du royaume, son règne fut une ère de prospérité, de tranquillité, de sage gouvernement. Et ce n'était pas un mince bienfait de tenir dans le repos les turbulents barons; rien n'était plus désastreux que les petites guerres intestines qu'ils se faisaient. On brûlait, on pillait, on tuait sans miséricorde; voyez ce que dit Joinville dans le texte de M. de Wailly : « Les « barons vinrent brûlant et détruisant..... le trouble du comte de « Champagne fut tel, que lui-même brûlait les villes avant la venue des « barons pour qu'ils ne les trouvassent pas garnies. Outre les autres « villes que le comte de Champagne brûlait, il brûla Épernay et Vertus « et Sézanne. » Il s'agit d'une guerre des barons contre Thibaut, comte de Champagne, qui éclata au commencement du règne de Louis IX. Le roi imposa promptement la paix aux belligérants.

On sait que la minorité de saint Louis fut troublée par les préten-

tions des barons, et que la reine Blanche, sa mère, défendit son fils contre eux avec prudence et courage. Dans ces circonstances, la fidélité de Paris et son amour se montrèrent avec éclat : « Après que le roi fut « couronné, il y eut des barons qui demandèrent à la reine qu'elle leur « donnât de grandes terres; et, parce qu'elle n'en voulut rien faire, tous « les barons s'assemblèrent à Corbeil. Et le saint roi me conta que ni lui « ni sa mère, qui étaient à Montlhéry, n'osèrent revenir à Paris, jusques « à tant que les habitants de Paris les vinrent querir en armes. Et il me « conta que, depuis Montlhéry, le chemin était tout plein de gens en « armes et sans armes jusques à Paris, et que tous criaient à Notre-Sei- « gneur qu'il lui donnât bonne et longue vie, et le défendît et gardât « contre ses ennemis. » Dans mes citations je me sers toujours de la version de M. de Wailly.

Les écrivains philosophes du XVIII^e siècle ont beaucoup blâmé saint Louis de ses croisades. Sur la seconde je reviendrai; la première se peut défendre. Condamner les croisades en général, c'est obéir à un rationalisme abstrait, qui, en jugeant l'histoire, ne tient aucun compte des conditions. Pour que les croisades fussent injustes, il faudrait que l'islamisme n'eût pas eu les siennes, et qu'après avoir chassé le christianisme de l'Égypte, de la Syrie, de l'Afrique, il ne fût pas venu en Espagne, en Italie, dans le midi de la France, et jusque dans les plaines de Tours. Les deux monothéismes, une fois aux prises, n'entendirent plus se céder pacifiquement l'un à l'autre l'ascendant sur le monde; et, quand, à son tour, le monothéisme chrétien se sentit assez fort, il voulut, par une même impulsion, honorer pieusement son berceau et imposer définitivement un frein aux entreprises musulmanes.

Au temps de saint Louis, les ardeurs et les motifs qui avaient animé les croisés étaient encore puissants, et il est naturel qu'il y ait obéi; plus d'un roi de France avait pris la croix. Sans doute l'heure approchait grandement où ni le sentiment religieux ne suggérerait, ni la politique ne permettrait plus ces lointaines expéditions. Mais, dans la première moitié du XIII^e siècle, un roi d'une piété profonde et sincère put penser qu'il devait à la Terre sainte et au tombeau de Jésus-Christ un suprême hommage. Je ne m'associe donc aucunement au blâme jeté sur la croisade de 1248 par la philosophie du XVIII^e siècle. C'est à un autre point de vue que j'y trouve quelque chose à reprendre; le roi se croisa à l'occasion d'une maladie : « Il fut à telle extrémité, dit Joinville, que l'une des dames « qui le gardaient lui voulait tirer le drap sur le visage, et disait qu'il « était mort. Et une autre dame, qui était de l'autre côté du lit, ne le « souffrit pas; mais elle disait qu'il avait encore l'âme au corps. Comme

« il entendait le débat de ces deux dames, Notre-Seigneur opéra en lui « et lui envoya tantôt la santé; car avant il était muet et ne pouvait « parler. Il requit qu'on lui donnât la croix, et ainsi fit-on. » Pour une guérison qu'il crut devoir à l'intervention divine, je conçois qu'il eût voué quelque pèlerinage, *en langes et pieds nus*, comme on faisait alors; c'était chose privée; mais, pour une œuvre générale, telle que la croisade, j'aurais voulu qu'il la proclamât, comme la seconde, à *la chapelle et sur l'échafaud des reliques*, non dans un lit de malade. Il me semble qu'une morale délicate exigeait que, pour une grâce privée, ce fût non le public qui fût appelé à répondre, mais la personne seule qui avait reçu cette grâce.

L'expédition fut désastreuse, il n'y eut de sauvé que ce qui était resté à Damiette, tout le reste périt de misère et de maladie, fut tué ou fut pris. Saint Louis fut vaillant dans le combat, hardi à entreprendre, héroïque dans la retraite tant qu'il y eut retraite. Surtout il ne fit jamais le roi, et ses gens n'éprouvèrent pas une souffrance qu'il ne voulût partager avec eux. Mais on ne voit pas qu'il ait embrassé d'un coup d'œil de capitaine les difficultés de son expédition et les moyens de les surmonter. Le fait est que l'armée périt parce que son chef ne demeura pas maître du cours du Nil. Les Sarrasins établirent une flottille entre Damiette et le camp des chrétiens qui avaient marché du côté du Caire; tout convoi fut intercepté. La famine se mit dans l'armée, le scorbut s'y joignit; il devint impossible d'avancer, impossible de demeurer; il fallut rétrograder; cette retraite fut conduite avec une grande fermeté, et déjà la malheureuse troupe n'était plus qu'à cinq lieues de Damiette, quand une dernière attaque des Sarrasins, dont le nombre avait crû immensément, l'enfonça et la jeta dans un désordre irréparable. Mais, en tant que général, le roi ne montra aucune capacité éminente; du moins, à part le succès du débarquement et la prise de Damiette, la défense fut partout supérieure à l'attaque; les Sarrasins l'arrêtèrent plus d'un mois sur les bords d'un bras du Nil; quand il l'eut passé, ils l'arrêtèrent encore devant Mansourah; ils l'affamèrent dans son camp; et finalement ils l'écrasèrent en vue de Damiette. Toute l'habileté militaire est de leur côté.

Le désastre du comte d'Artois n'est pas imputable à saint Louis. Arrivé devant la branche du Nil dite de *Tanis*, on se trouva arrêté court; il s'agissait de passer le fleuve devant les Sarrasins campés sur l'autre bord. L'art des ingénieurs était peu avancé; ce qu'on imagina fut de jeter une chaussée d'un bord à l'autre. Beaucoup de jours furent employés à ce travail; enfin, désespérant d'y réussir, on s'enquit de quelque

gué. Un bédouin en indiqua un, profond, périlleux, car on était à la nage dans une partie du trajet. Ce fut le roi qui se chargea de conduire cette dangereuse opération; il emmena ses trois frères et la plus grande partie de la chevalerie et des autres gens à cheval. « Li quens d'Artois, « dit Jean-Pierre Sarrasin, narrateur de la croisade comme Joinville, et « li autre qui faisoient l'avant-garde se ferirent en l'iaue par grant harde- « ment, et par grans prouesses passerent et par grans perils de leur cors « et de leur chevaus. En tele maniere passa li rois et tout li autre après. » Certes ce passage de la branche de Tanis n'a rien à envier au passage du Rhin tant célébré; et même le péril était bien plus grand; car l'armée des Sarrasins qu'on allait chercher était autrement puissante que le chétif corps hollandais qui attendait les plus renommés capitaines et les plus braves troupes de Louis XIV.

« Quant li roys et li autre qui monté estoient por passer le flun, « furent aus chans fors de l'ost, dit le même Jean-Pierre Sarrasin, li roys « commanda à trestous communement, aus haus et aus bas, que nus ne « fust tant hardis que il se desroutast, ains se tenist chascuns en sa ba- « taille, et que les batailles se tenissent près les unes des autres et alais- « sent tout ce pas et tout ordonéement, et quant li premier seroient « passé le flun, qu'il atendissent sur l'autre rive d'autre part tant que li « roys et li autre fussent passé. » De cet ordre si précis le comte d'Artois ne tint aucun compte. A peine eut-il pris terre qu'il remonta le fleuve et alla attaquer le camp ennemi. Cette attaque eut le plus grand succès; il se fit un grand carnage des Sarrasins : « Granz pitiez estoit, dit « Pierre Sarrasin, à veoir tant de corps de gens mors et si grant effusion « de sanc, se ce ne fust des enemis de la foi crestienne? » Là le maître du Temple, frère Giles, conseilla de s'arrêter. Un chevalier inconnu, d'après Pierre Sarrasin, le comte d'Artois lui-même, d'après la *Complainte sur la mort de Guillaume Longue-Espée* (ces détails ne sont pas dans Joinville), répondit : « Toujours y aura-t-il du poil du loup? » Le *poil du loup* était un dicton pour indiquer mauvais vouloir et trahison. Le comte d'Artois ajouta que, si frère Giles avait peur, il pouvait demeurer. « Frères Giles respondi en tele maniere : Sire, je ne mi frere n'avons « pas paour; nous ne demourrons pas, ains irons avecques vous; mais « sachiez que nous doutons que nous ne vous n'en reveignons jà. » On se jeta dans Mansourah, et en effet personne n'en revint.

La *Complainte* dont je viens de parler est en anglo-normand, qui aurait été un dialecte de la langue d'oïl, si l'anglais, l'étouffant, ne l'eût empêché de devenir la langue nationale de l'Angleterre, et qui est resté un grossier patois. Le comte Guillaume de Salisbury, dit Longue-Épée,

accompagna saint Louis dans la croisade, et il fut de cette avant-garde que le comte d'Artois alla perdre dans Mansourah. Joinville raconte d'une manière touchante comment le roi apprit le malheur advenu : « Et alors vint à lui frère Henri de Ronnay, qui avait passé la rivière, « et il lui baisa la main tout armée. Et le roi lui demanda s'il savait « quelques nouvelles du comte d'Artois, son frère; et il lui dit qu'il en « savait bien des nouvelles, car il était certain que son frère le comte « d'Artois était en paradis : Hé sire, ayez-en bon reconfort; car si grand « honneur n'advint jamais au roi de France que celui qui vous est ad- « venu; car, pour combattre vos ennemis, vous avez passé une rivière « à la nage, et les avez déconfits et chassés du champ de bataille, et « pris leurs engins et leurs tentes là où vous coucherez encore cette « nuit. Et le roi répondit que Dieu fût adoré pour les dons qu'il lui « faisait, et alors les larmes lui tombaient des yeux bien grosses. »

Que fût en paradis l'âme du prince qui, par son *orgueil et son surcuider,* avait causé la mort de tant de braves gens, telle n'était pas l'opinion de l'Anglais qui composa la complainte. Il le damne sans miséricorde :

Sa alme est en enfer, en graunt martire.

Il l'accuse même d'avoir manqué de cœur et de courage quand il se vit perdu :

Li count de Artoise sor son grant destrer,
L'eschel de sa launce perça le primer;
N'avoit cor ne courage plus demorer,
Tant fu fort assailli de fer et d'acer;
Le primer qu'il encontra, à terre fist tumber;
Puis s'en turna vers le flume, si s'en voit najer.

Au reste cet Anglais est peu disposé à faire honneur aux chevaliers de France; tout le los est pour le comte Guillaume et les templiers. Suivant lui, un chevalier de Normandie propose à Guillaume Longue-Épée d'essayer de gagner le fleuve et de le passer à la nage; à quoi Guillaume répondit qu'il ne fuira pas pour peur de Sarrasin; qu'il est venu servir Dieu et mourir, s'il le faut, à son service; qu'il vendra cher sa vie, et que c'est se mettre à honte que de tourner le dos et perdre le paradis réservé à qui mourra en combattant les infidèles. Le chevalier normand ne l'écoute pas, il pousse son cheval dans le fleuve, se noie, et, suivant le charitable Anglais :

L'alme fu tantost au deable comandée,
Et meint altre Fraunceis se nea le jour;
De la vie perdre tant avoient paour;
S'il se fussent combatu por le Dieu amour,
Lur almes fussent en joie od lur creatour.

Mais ces détails sont de pure imagination; on le jugerait à la manière, qui est tout à fait celle des chansons de geste; on le jugera encore plus précisément par ceci : au dire de notre Anglais, le comte de Salisbury, dans la mêlée, eut le pied coupé, et il continue à combattre; un peu plus tard, un coup lui abat la main droite, il prend l'épée de la main gauche et en détranche les Sarrasins qui sont autour de lui. Tout cela ne se voit que dans les chansons de geste : les artères de la jambe donnent une abondante hémorragie, qui ne laisse qu'un court moment au plus vaillant héroïsme; très-vite le sang manque, les ténèbres obscurcissent la vue, la force s'en va, la syncope arrive. La vérité est qu'on ne sut que très-imparfaitement ce qui se passa à Mansourah. Joinville n'en dit rien. Jean-Pierre Sarrasin, après avoir raconté que les chrétiens, dont les chevaux étaient si las qu'ils défaillaient tous, n'allant plus que par petites troupes, furent une proie facile, et que quelques-uns se jetèrent dans le fleuve pour s'échapper, mais qu'ils s'y noyèrent, ajoute : « En cele bataille furent ou mors ou pris, on ne « set mie bien lequel : Robers li quens d'Artois, frere le roi Loys de « France, Raouls li sires de Couci, Rogiers li sires de Rosoi en Tie-« raisse, Jehan sires de Chevisi, Erars sires de Braine en Champaigne, « Guillaume Longue-Espée, quens de Salesbieres en Angleterre; tout li « templier furent perdu, et n'en demoura que quatre ou cinc. Moult « grant plenté de nos barons, de chevaliers, d'arbalestriers et de ser-« gans à cheval, des plus preus et des plus esleus de toute nostre ost, « furent perdu, n'onques n'en sot on certaineté. » On voit qu'au moment même, dans le camp des chrétiens, on ignorait ce qui précisément s'était passé. Peut-être en apprit-on plus tard un peu davantage, soit des Sarrasins, soit des captifs qui revinrent. Mais il est certain que, depuis la folie de Mansourah, on n'entendit plus jamais parler ni du comte d'Artois, ni de Guillaume Longue-Épée, ni des autres que nomme Jean-Pierre Sarrasin.

Cette malveillance, visible dans la complainte, du populaire d'Angleterre contre saint Louis et les Français, se montre aussi dans ce récit, que j'emprunte aux *Miracles saint Loys :* « Hue de Norenthonne, du « dyocese de Lincole, repareur de cuirs, qui demoroit en la vile Saint-« Denis et i avoit demoré par trente anz, se moquoit de ceus qui

« oroient au tombel saint Loys, et disoit que li rois Henris d'Engleterre « avoit esté meilleur homme que li benoiet saint Loys, et se moquoit « de ceus qui, par devotion, besoient ledit tombel. Et come cil meesme « Huc fust une fois en l'eglise de Saint-Denis, il prist et gita à terre deux « chandeles qui estoient apuiées au tombel devant dit, en despit de « celui meesmes benoiet saint Loys, pour ce que cil de la vile de Saint-« Denis qui ilecques estoient escharnissoient ledit Hue et le roi d'En-« gleterre desus dit. » Notre corroyeur fut puni de ses mauvais sentiments : une maladie le saisit, dont rien ne put le délivrer, si bien qu'il implora le tombeau qui faisait toute sorte de miracles; et le saint roi, aussi bon après sa mort qu'il l'avait été pendant sa vie, accorda à l'Anglais la guérison de ses souffrances.

Les Sarrasins avaient à leur disposition le feu grégeois, dont les chrétiens ne connaissaient ni la composition ni l'usage. « Ils amenèrent, « dit Joinville, un engin qu'on appelle pierrière, et ils mirent le feu « grégeois dans la fronde de l'engin. Quand monseigneur Gautier du « Cureil, le bon chevalier, qui était avec moi, vit cela, il nous dit ainsi : « Seigneurs, nous sommes dans le plus grand péril où nous ayons « jamais été; car, s'ils brûlent nos châteaux et que nous demeurions, « nous sommes perdus et brûlés; et, si nous laissons nos postes qu'on « nous a baillés à garder, nous sommes honnis; c'est pourquoi nul « ne nous peut défendre de ce péril, excepté Dieu. Je suis donc d'avis et « vous conseille que, toutes les fois qu'ils nous lanceront le feu, nous « nous mettions sur nos coudes et nos genoux et priions Notre-Seigneur « qu'il nous tire de ce péril. Sitôt qu'ils lancèrent le premier coup, « nous nous mîmes sur nos coudes et nos genoux, ainsi qu'il nous l'avait « enseigné. » Le feu grégeois, composition incendiaire, n'était pas aisément maniable, car les Sarrasins le lançaient, non à coups pressés, mais à de grands intervalles de temps. On voit quelle terreur il inspirait, et cependant les chevaliers de saint Louis étaient gens de haute prouesse, et ils en donnèrent mille preuves dans cette désastreuse expédition. Mais le courage, comme les autres qualités morales, a ses formes correspondantes aux diverses périodes historiques. Qu'était ce misérable feu grégeois à côté du feu d'une artillerie bien servie, que pourtant, quand il le faut, le soldat moderne endure avec une stoïque fermeté? Supporter, impassible et sans bouger, des coups venus de loin n'était pas dans la forme du courage d'alors; les légionnaires romains n'avaient pas non plus cette forme de courage, et les historiens ne manquent jamais de nous dépeindre leur malaise quand ils se trouvaient exposés, à découvert et immobiles, aux frondeurs et aux archers.

Lorsque, dans la *Chanson de Roland*, Olivier, voyant l'innombrable armée des Sarrasins s'approcher, conseille à Roland de sonner du cor, pour signaler à Charlemagne le péril où ils sont, Roland répond qu'il n'en fera rien, de peur que quelque soupçon de faiblesse ne s'attache à cet appel et que

Male chanson de lui ne soit chantée.

Le poëte n'a rien exprimé que ne renfermât le cœur de ces vaillants barons. Joinville et les siens, entourés d'une multitude de Sarrasins, se défendaient vigoureusement, mais à grand' peine. Un de ses compagnons, Érard de Siverey, qui venait d'être frappé d'un coup d'épée au visage, tellement que le nez lui tombait sur le visage, lui dit : « Sire, si vous « croyiez que ni moi ni mes héritiers n'en eussions de reproche, je vous « irais querir du secours au comte d'Anjou, que je vois là au milieu des « champs. » Lui aussi craignait blâme et *male chanson*, s'il quittait, sans commandement, un lieu périlleux.

Les ecclésiastiques n'avaient pas encore cessé de porter les armes. « Il « y avait, dit Joinville, un très-vaillant homme dans l'armée, qui avait « nom monseigneur Jacques de Castel, évêque de Soissons. Quand il « vit que nos gens s'en revenaient vers Damiette, lui, qui avait grand « désir d'aller à Dieu, ne s'en voulut pas revenir au pays où il était né; « mais il se hâta d'aller à Dieu, et piqua des éperons et attaqua tout seul « les Turcs, qui, à coups d'épée, l'occirent et le mirent dans la compa-« gnie de Dieu au nombre des martyrs. » Joinville cite un prêtre qui mit en fuite huit Sarrasins : « De ce corps de Turcs à cheval étaient « descendus à pied huit de leurs chefs très-bien armés, qui avaient fait « un retranchement de pierres de taille, pour que nos arbalétriers ne « les blessassent pas; ces huit Sarrasins tiraient au hasard dans notre « camp et ils blessèrent plusieurs de nos gens et de nos chevaux... Un « mien prêtre, qui avait nom monseigneur Jean de Voysset..... partit « de notre camp tout seul et se dirigea vers les Sarrasins, ayant vêtu « une veste rembourrée, un chapeau de fer sur la tête, une lance sous « l'aisselle. Quand il vint près des Sarrasins, qui le méprisaient parce « qu'ils le voyaient tout seul, il tira sa lance de dessous l'aisselle et leur « courut sus; il n'y en eut aucun des huit qui se mît en défense, mais « ils prirent tous la fuite. » Un autre clerc, non pas du camp et dans la croisade, mais à Paris, ayant été volé par trois sergents du Châtelet, qui lui enlevèrent tous ses habits, alla en chemise à son logement et y prit son arbalète et un coutelas. Ainsi armé, il courut après ses voleurs,

en tua un d'un coup de flèche, trancha la jambe à un second, de manière qu'elle ne tenait plus qu'à la botte, fendit la tête du troisième jusqu'aux dents, et, cela fait, se rendit en la prison. Le lendemain, le prévôt l'amena au roi pour qu'il en fît sa volonté. « Sire prêtre, fit le « roi, vous avez manqué à être prêtre par votre prouesse; et, pour « votre prouesse, je vous retiens à mes gages, et vous vous en viendrez « avec moi outre-mer. Et ce traitement je vous le fais encore parce que « je veux que mes gens voient que je ne les soutiendrai en nulles de « leurs méchancetés. »

J'ai dit, en commençant, que le temps de saint Louis fut un bon temps; je reviens sur cette expression, non pour la changer, mais pour la mettre au point de vue relatif, qui est le seul vrai en histoire. Les partisans du moyen âge disent que cette ère de foi catholique fut l'ère suprême du genre humain, en deçà de laquelle il n'y a que paganisme, au delà de laquelle il n'y a qu'hérésie, incrédulité et perversion; les adversaires disent que cette ère est décadence à l'égard de l'antiquité païenne, barbarie et ténèbres à l'égard des temps modernes; mais ceux qui considèrent l'histoire comme un phénomène naturel, où l'antécédent produit le conséquent, ne donnent leur assentiment ni à l'une ni à l'autre de ces assertions; pour eux, le moyen âge est le produit de l'antiquité, et le temps moderne le produit du moyen âge, si bien que ces trois grandes époques ont contribué, chacune pour sa part, à la transmission et au développement de la civilisation supérieure.

Cela posé, il est évident que le moyen âge, et en particulier le XIII[e] siècle et l'âge de saint Louis, est un passage vers un autre ordre meilleur. Il ne possède ni la haute science, ni cette grande morale véritablement humaine, qui s'exprime par le mot tout moderne de *tolérance*.

Le roi avait fait à Joinville, qui nous l'a conservé, un récit suffisant pour caractériser le siècle à cet endroit. Il s'agit d'une conférence de clercs et de juifs qui devait se tenir au monastère de Cluny. « Il y « eut là un chevalier à qui l'abbé avait donné le pain en ce lieu pour « l'amour de Dieu; et il demanda à l'abbé qu'il lui laissât dire la pre« mière parole, et on le lui octroya avec peine. Et alors il se leva et « s'appuya sur sa béquille, et dit qu'on lui fît venir le plus grand clerc « et le plus grand maître des juifs; et ainsi firent-ils. Et il lui fit une « demande qui fut telle : « Maître, fit le chevalier, je vous demande si « vous croyez que la vierge Marie, qui porta Dieu en ses flancs et en ses « bras, ait enfanté vierge et qu'elle soit mère de Dieu? » Et le juif ré« pondit que de tout cela il ne croyait rien. Et le chevalier lui répondit

« qu'il avait vraiment agi en fou quand, ne croyant en elle ni ne l'aimant, « il était entré en son église et en sa maison. Et vraiment, fit le che- « valier, vous le payerez. Et alors il leva sa béquille et frappa le juif près « de l'oreille, et le jeta par terre. Et les juifs se mirent en fuite, et em- « portèrent leur maître tout blessé. »

Tandis que la tolérance est le signe éminent du développement moral, la reconnaissance de la stabilité des lois naturelles est le signe éminent du développement scientifique. Pour Joinville, tout baron qu'il est, chargé du gouvernement d'un grand fief, conseiller de saint Louis, chevalier revenu d'outre-mer, lettré et capable d'écrire ses mémoires, il ne lui vient jamais à l'esprit de mettre en doute le plus extravagant et le plus inutile des miracles. Ici c'est un saint moine pour qui la Vierge prend soin qu'il ne s'enrhume : « Sachez, fit-il (au moine « de Clairvaux), ce que j'ai ouï conter à un prud'homme qui était « couché au dortoir là où l'abbé de Cheminon dormait; l'abbé avait dé- « couvert sa poitrine à cause de la chaleur qu'il avait; et ce prud'homme, « qui était couché au dortoir où l'abbé de Cheminon dormait, vit la « Mère de Dieu qui alla au lit de l'abbé, et lui ramena la robe sur la « poitrine de peur que le vent ne lui fît du mal. » Dans la navigation vers l'Égypte, une montagne surnaturelle les menaça d'un grand péril : « Quand les mariniers virent cela, ils furent tout ébahis, et nous dirent « que nos vaisseaux étaient en grand péril; car nous étions devant la « terre aux Sarrasins de Barbarie. Alors un prêtre prud'homme, qu'on « appelait le doyen de Maurupt, nous dit qu'il n'eut jamais à souffrir en « sa paroisse ni par défaut d'eau ni par trop de pluie, ni de tout autre « fléau, sans que, aussitôt qu'il avait fait trois processions trois samedis, « Dieu et sa Mère le délivrassent. C'était samedi, nous fîmes la pre- « mière procession autour des deux mâts du vaisseau; moi-même je « m'y fis porter à bras, parce que j'étais grièvement malade. Jamais « depuis nous ne vîmes la montagne, et nous vînmes en Chypre le troi- « sième samedi. » Notez que Jean-Pierre Sarrasin ne dit pas un mot de l'obstacle que rencontra la navigation. Joinville rapporte un autre exemple de l'efficacité des trois processions : « Quand la Saint-Remi « fut passée sans qu'on ouït nulles nouvelles du comte de Poitiers (il « amenait l'arrière-ban de France), de quoi le roi et tous ceux de « l'armée étaient en grand trouble, alors je rappelai au légat comment « le doyen de Maurupt nous avait fait trois processions en mer, par « trois samedis de suite, et comment, avant le troisième samedi, nous « abordâmes en Chypre. Le légat me crut et fit crier les trois proces- « sions dans le camp par trois samedis... Avant le troisième samedi vint

« le comte de Poitiers, et il n'était pas besoin qu'il fût venu auparavant; « car, dans l'intervalle des trois samedis, il y eut une grande tempête « en mer devant Damiette. »

La science, telle que les modernes l'ont faite, n'admet point ces interruptions de l'ordre naturel; du moins elle n'en a jamais constaté; et, transformant en loi le résultat empirique d'une expérience qui, depuis des siècles, n'a reçu aucun démenti dans aucun de ses domaines, elle fonde là-dessus toutes ses doctrines et toutes ses pratiques. De la science, cette grande notion s'infuse peu à peu dans les diverses couches des sociétés civilisées.

Pour quiconque jette un coup d'œil attentif sur les associations psychologiques, il n'est pas douteux que le développement moral ne tienne par un lien étroit au développement scientifique. La science donne à l'esprit rectitude et impartialité; rectitude par le vrai qu'on atteint, impartialité pour les résultats toujours finalement acceptés, bien qu'ils choquent opinions, préjugés, croyances. Or la rectitude et l'impartialité ont une étroite affinité avec la justice, qui, en définitive, est la régulatrice des choses sociales. C'est ainsi que le vrai et le bon, le progrès scientifique et le progrès moral, se donnent la main, et que les sociétés acquièrent, dans leurs rapports entre elles et avec leurs membres, plus d'équité et plus de bonté.

L'antiquité a vu sur le trône un empereur philosophe; le moyen âge y a vu un saint roi. Sans doute le roi n'est pas un philosophe, mais l'empereur ressemble beaucoup à un saint. C'est que l'empereur et le roi furent captivés l'un par le côté moral de sa philosophie, l'autre par le côté moral de sa religion. Ils ne furent ni l'un ni l'autre des génies politiques qui modifient les choses sociales, préparent les voies des peuples et devancent les temps. Ils ne furent pas non plus inégaux à leur tâche, et un tendre respect entoure la mémoire de ces deux hommes excellents qui, sévères uniquement pour eux-mêmes, n'eurent, dans les tentations du pouvoir, que la tentation du bien. Mais combien la situation de l'un et de l'autre est différente! L'un, maître du monde civilisé, est solitaire dans son élévation; pas d'États frères qui fassent corps avec le sien; son sénat n'est qu'une ombre; les soutiens de son trône ne sont que des fonctionnaires, et au septentrion s'amasse un orage de nations et d'hommes qui emportera l'empire, tout puissant qu'il est. L'autre est membre d'un vaste corps politique qui embrasse l'Europe entière et où les opinions, les croyances, les intérêts, sont solidaires; les institutions féodales régissent la société, et les barons se pressent autour de leur suzerain; point de barbares à l'horizon; seu-

lement, dans l'avenir, une transformation qui, sans rupture et sans rien de pareil à la catastrophe impériale, amènera une civilisation plus développée.

L'acte reprochable dans la vie de saint Louis est sa seconde croisade. Quand il en fut question, Joinville, qui n'est suspect d'avoir manqué ni de foi dans sa religion ni de dévouement à son saint roi, refusa de l'y suivre : « Je fus beaucoup pressé par le roi de France et le roi de Navarre « de me croiser. A cela je répondis... que, si je voulais agir au gré de « Dieu, je demeurerais ici pour aider et défendre mon peuple; car, si « je mettais mon corps dans les aventures du pèlerinage de la croix, là « où je verrais tout clair que ce serait pour le mal et le dommage de « mes gens, je courroucerais par là Dieu, qui mit son corps pour sauver « son peuple. » C'étaient là les vrais conseils de la religion commandant à Louis IX de faire son office de roi en demeurant pour le bien de son peuple, et non d'aller chercher au loin les mérites d'un pèlerin dévot. Mais une étroite préoccupation du salut l'emporta dans son esprit et le poussa aux rivages de l'Afrique. Du moins, homme généreux qu'il était, n'hésita-t-il point à courir les dangers de la mer, de la guerre, de la peste, et à donner sa vie pour sa dévotion, bien différent en cela de celui de ses arrière-descendants qui, désireux de faire son salut, mais, comme dit Saint-Simon, aimant à le faire aux dépens d'autrui, s'ôta toutes les inquiétudes de sa conscience en livrant aux supplices, aux galères, aux dragonnades, à la spoliation, des hérétiques profondément tranquilles et tout dévoués à sa personne.

Dans ces lointaines expéditions il arriva que des barons et des chevaliers, las d'une longue absence, s'en revinrent à tout prix sans s'inquiéter de la *gent menue* qu'ils avaient emmenée. Joinville avait été mis en garde contre ce méfait : « Monseigneur de Boulaincourt, mon cousin « germain (que Dieu absolve!), me dit, quand je m'en allais outre-mer : « Vous vous en allez outre-mer, fit-il, or prenez garde au retour; car « nul chevalier, ni pauvre ni riche, ne peut revenir qu'il ne soit honni, « s'il laisse aux mains des Sarrasins le menu peuple de Notre-Seigneur, « en compagnie duquel il est allé. » Aussi, quand saint Louis, délivré de captivité, délibéra avec son conseil s'il devait rester en la Terre sainte ou retourner en France, Joinville opina-t-il fortement pour que le roi restât; car, s'il s'en va, les pauvres prisonniers qui ont été pris au service de Dieu et au sien ne seront jamais rendus. Le roi suivit le conseil le plus honorable; il renvoya ses frères; mais, quand il songea au retour, il avait obtenu des Sarrasins la délivrance ou procuré le rachat de plusieurs milliers de captifs qui étaient demeurés entre leurs mains.

Joinville, baron féodal, sénéchal de Champagne, chevalier croisé même ami de Louis IX, serait profondément oublié, comme tant d'autres barons, sénéchaux et chevaliers, s'il n'avait songé à réchauffer ses vieux ans de ses vifs souvenirs de familiarité avec le saint roi et de guerre avec les *félons* Sarrasins. « Ce n'est pas un livre écrit à tête re« posée, dit M. de Wailly dans sa préface, et qui trahisse nulle part « l'étude ou le calcul; c'est une longue déposition dictée et comme « improvisée, depuis la première page jusqu'à la dernière, par un témoin « qui s'abandonne au courant naturel de ses souvenirs. Il ne s'agit pas « pour lui d'être éloquent, mais de laisser parler sa mémoire, son cœur, « son imagination, sa conscience surtout, d'où la vérité jaillit comme « de source. Il ne l'épargne à personne, pas même au clergé qu'il res« pecte profondément, ni au saint roi qu'il a tant aimé sur la terre avant « de le vénérer dans le ciel. Quiconque ne l'a pas lu ne connaît vérita« blement ni saint Louis ni le XIII[e] siècle. Son histoire est du petit « nombre de celles qu'aucune autre ne peut remplacer, et les meilleures « ne sauraient apporter plus d'instruction, mériter plus de confiance, « ni exciter plus d'intérêt. » Ce n'est pas pour décourager, c'est bien plutôt pour encourager l'étude de nos anciens textes que M. de Wailly a écrit sa version. Il compte que Joinville aura de la sorte plus de lecteurs, et que, parmi ceux-là, quelques-uns auront le désir de faire connaissance avec l'original. J'y compte aussi. Je l'ai déjà dit plus d'une fois : pour un Français qui a quelque teinture des lettres, apprendre le vieux français est chose facile et qui n'exige que l'exercice, prolongé pendant quelque temps, d'une lecture assidue et réfléchie. On s'ouvre ainsi l'accès à toute une littérature qui autrement demeure lettre close; et, en vérité, pour quiconque connaît l'antiquité classique et l'ère moderne, n'est-ce pas une lacune préjudiciable, historiquement, de ne rien savoir sur l'époque intermédiaire, sans laquelle l'antiquité semble n'avoir pas d'issue, et l'ère moderne pas d'origine?

É. LITTRÉ.

Le Mahâbhârata.

Traduction générale, par M. Hippolyte Fauche; les quatre premiers volumes, grand in-8°, Paris, 1863-1865. — *Fragments du Mahâbhârata, par M. Th. Pavie,* in-8°, Paris, 1844. — *Onze épisodes du Mahâbhârata, par M. Ph. Éd. Foucaux,* in-8°, Paris, 1862.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Le second chant, ou Sabhaparva, est beaucoup plus court que le premier, et il n'a que cinq mille quatre cent dix-huit vers[2]. Les matières y sont aussi un peu moins variées; et il se résume à peu près tout entier dans l'exil des fils de Pândou, obligés d'aller vivre, pendant quatorze ans, dans les bois après avoir perdu, à une malheureuse partie de dés, leur royaume et leur indépendance.

Cependant Ardjouna, tout en livrant le Khândava à l'action dévorante d'Agni, a eu l'occasion de sauver des flammes un Asoura, nommé Maya, autrement dit Indra; et, par reconnaissance, le bon génie demande à son protecteur ce qu'il peut faire pour lui. Le jeune prince le prie de lui construire un palais, et Maya (Indra) se met aussitôt à l'œuvre. En quatorze mois, le dieu, qui s'y dévoue, l'achève[3]. Rien n'égale ce palais sur la terre, et il ressemble «aux palais de la lune, du «feu et du soleil.» Il brille d'une lumière éclatante; ses remparts, «qui «l'entourent comme une guirlande,» sont bâtis en pierres fines. Chacune de ses faces n'a pas moins de 10,000 coudées de développement. Mais une beauté bien plus précieuse et bien plus extraordinaire, c'est que ce riche palais «est fermé au péché et clos à la douleur.» Aussi le grand Youddhishthira se hâte-t-il de venir l'habiter avec ses quatre frères, leur épouse Draoupadî, toute sa cour et une multitude de brahmanes vertueux et savants, dont le Mahâbhârata ne peut s'empêcher de donner la longue liste. Les rois et les princes, élèves d'Ardjouna dans l'art

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août, p. 465; pour le deuxième, le cahier de septembre, p. 564. — [2] Dans la table des matières de l'*Adiparva*, le second chant, le *Sabhaparva*, a 2511 çlokas; dans l'édition des Pandits, il en a 2709. (Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1865, p. 476.) — [3] *Mahâbhârata, Sabhaparva*, çlokas 80 et suivants.

de la guerre, viennent également y prendre place, et tous les habitants de cette merveilleuse demeure y jouissent d'une félicité sans mélange.

Le roi Youddhishthira, modèle accompli des souverains, y fait sans doute le bonheur de ses sujets, participant, de leur côté, à toutes ses vertus; mais, pour s'en assurer, le dévarshi Nârada descend du ciel, et il vient poser au monarque d'Indraprastha une série de questions sur les devoirs des rois. Nârada est versé dans les Kalpas et les anciennes histoires, instruit des Pourânas et des Itihasas; il est consommé dans les Védas et les Oupanishads; expert en logique, il sait la force et les défauts de la pensée, qui marche avec cinq membres[1]; il est doué d'une mémoire imperturbable, éloquent, savant en politique, poëte inspiré; il ne prend jamais «ses résolutions que dans un complet «affranchissement de l'intérêt, de l'amour et du devoir;» ayant la vaste intelligence de tous les trésors du monde, il prévoit sans peine toutes les conséquences d'un principe et toutes les suites d'une action. Il connaît toutes les parties du Yoga et du Sânkhya; et l'austérité de ses mœurs égale l'étendue de son savoir. Ce grave personnage est accueilli par Youddhishthira comme il le mérite; et voici quelques-unes des interrogations qu'il adresse au roi, en le soumettant à un examen de conscience[2]:

«Es-tu satisfait de tes affaires? Ton âme se complaît-elle dans le «devoir? Goûtes-tu les plaisirs? Rien n'afflige-t-il ton cœur? Suis-tu «toujours la noble conduite de tes vénérables aïeux, tempérant le de«voir par l'intérêt, l'intérêt par le devoir, et tous les deux par l'amour, «qui est l'essence du plaisir? N'y a-t-il aucune erreur dans les sept «parties de l'administration royale? Le secret de tes conseils n'est-il pas «violé par tes ministres? Décides-tu à propos de la paix et de la guerre? «Défends-tu bien ton royaume, sachant toujours ce que méditent tes «ennemis, les indifférents et tes amis? Ne t'abandonnes-tu pas plus «qu'il ne convient au pouvoir du sommeil? Sur la fin de tes nuits, ne «penses-tu pas déjà aux affaires? Toutes tes forteresses sont-elles bien «pourvues d'eau, de blé, d'armes, de machines, de soldats, d'ouvriers «et d'argent? Honores-tu, comme il est juste de le faire, ton brahmane

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. H. Fauche, *Sabhaparva*, çlokas 136 et suivants. Il est clair qu'il s'agit ici des cinq Avayavas, ou membres du syllogisme, qu'on avait cru retrouver dans le Nyâya. J'ai essayé de démontrer que le prétendu syllogisme de Gotama n'en était pas un, au sens où il convient d'entendre ce mot depuis Aristote. (Voir mon travail sur le Nyâya, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, nouvelle série, t. III, p. 198 et suivantes; voir aussi dans le même recueil, t. VIII, mon premier mémoire sur le Sânkhya.) — [2] *Mahâbhârata*, *Sabhaparva*, çlokas 151 et suivants.

« domestique? Est-il doué de modestie? Est-il de race pure? Est-il « soigneux d'entretenir les feux sacrés, et de t'annoncer exactement le « temps propre au sacrifice et la situation des étoiles? Sait-il bien re- « connaître la destinée dans tous les prodiges? Sais-tu bien mettre à « profit les talents de tes serviteurs, appliquant les plus grands aux « grandes affaires, les moyens aux moyennes, et les petits aux petites? « Le général de tes armées est-il un homme de courage, intelligent, in- « corruptible, habile et dévoué à ton service? Donnes-tu à ton armée la « nourriture et la solde, aux termes échus, et n'en retranches-tu jamais « rien? L'homme qui illustre sa valeur par un exploit héroïque reçoit- « il un accroissement d'honneur ou une augmentation de salaire et d'ali- « ments? Honores-tu de tes dons légitimes les hommes versés dans la « science et les matières d'instruction? Soutiens-tu les veuves de ceux « qui ont perdu la vie pour te servir? Commences-tu par te vaincre « toi-même avant de songer à vaincre les autres? Victorieux de tes sens, « tu peux dompter tes ennemis, esclaves des leurs et enchaînés par la « paresse. Ta dépense en valets et en femmes est-elle payée avec la « moitié ou seulement le quart de ton revenu? Tes secrétaires et tes « compteurs règlent-ils chaque jour tes recettes et tes dépenses? Ton « royaume n'a-t-il pas à souffrir de l'oppression des gens avides, des « voleurs, des jeunes princes, tes fils, d'une légion de tes femmes, ou « même de toi? Les cultivateurs sont-ils contents? Quand les récoltes « ont manqué, fais-tu remise d'une partie du tribut? Les métiers sont-ils « exercés par des gens honnêtes? Les hommes d'élite sont-ils classés cinq « par cinq, pour maintenir, par la connaissance des lois, la tranquillité « dans le royaume? Les villages sont-ils organisés à l'image des villes, et « ont-ils communication de tous les décrets émanés de ton pouvoir? N'or- « donnes-tu les châtiments et les récompenses qu'après l'examen le plus « attentif et le plus impartial? Sais-tu bien que l'avarice et l'orgueil ne « font jamais d'amis, et que ces défauts odieux ne provoquent que des « haines? La cupidité ne pousse-t-elle jamais les juges, ignorants des « leçons enseignées dans les Çâstras, à frapper de mort un citoyen in- « nocent que la calomnie accuse d'un crime imaginaire? La soif de l'ar- « gent ne fait-elle pas remettre en liberté un coupable pris en flagrant « délit, convaincu par des témoins oculaires, et nanti même du pro- « duit de son vol? Les percepteurs des impôts n'extorquent-ils pas de « fausses taxes aux marchands que l'espoir du gain amène des pays « éloignés? etc.[1] »

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. H. Fauche, *Sabhaparva*, çlokas 151 à 260. J'ai

Heureusement que le grand Youddhishthira est en règle sur tous ces points, et le sévère Nârada ne peut que le féliciter de sa conduite irréprochable. Après ce sérieux entretien, qui dure toute une heure, la conversation prend une tournure moins grave, et le roi demande à l'ascète s'il a jamais vu un palais aussi beau que celui où il se trouve. Nârada convient que, sur la terre, il n'a jamais vu ni même entendu citer un palais qui fût tout de pierreries comme celui-ci. Mais il connaît, dans les cieux, des palais encore plus splendides : par exemple, le palais de Brahma, celui du roi des mânes, celui de Varouna, celui d'Indra, celui du dieu qui réside au mont Kailâsa. Youddhishthira, dont la vanité ne laisse pas que d'être humiliée, prie Nârada de vouloir bien faire la description de ces résidences divines. Le dévarshi se rend très-volontiers à ce désir, et il décrit successivement le palais du roi des dieux, de Çakra, qui a 150 yodjanas de long sur cinq yodjanas de hauteur; le palais de Yama, le roi des morts, qui est un peu plus petit; le palais de Varouna, le dieu des eaux; celui de Kouvéra, le dieu des richesses; enfin celui de Brahma, qui surpasse tous les autres par ses dimensions et son indescriptible beauté, renfermant, entre autres trésors inestimables, les quatre Védas, avec tous les Çâstras, les Itihasas, les Oupavédas, les Védângas, sans compter toutes les éclipses de lune et de soleil, toutes les planètes, etc. [1] Nârada se complaît dans ces détails, qui paraissent charmer également ses auditeurs, et il énumère un à un tous les êtres et tous les personnages sans nombre qui peuplent ces palais, dont ceux de la terre ne sont qu'une bien faible image.

En se retirant, Nârada conseille à Youddhishthira de faire le fameux sacrifice du Râdjasoûya, qui confère à celui qui l'accomplit le titre de souverain du monde entier et d'empereur universel. Mais il paraît que c'est là une affaire des plus considérables. Le roi consulte ses ministres et ses frères, qui sont d'avis de célébrer le sacrifice. Mais cet avis ne suffit pas au prudent Youddhishthira, et, avant de se décider, il envoie prier Krishna lui-même de venir conférer avec lui. Krishna, descendu des cieux, approuve aussi la grande cérémonie qui se prépare; mais, avant d'y procéder et pour être en réalité le maître de la terre et l'universel empereur, il faut que Youddhishthira ait d'abord détruit la puissance de

beaucoup abrégé cette longue série de questions, qui se répètent souvent, et qui sont peu ordonnées. — [1] *Mahâbhârata*, traduction de M. H. Fauche, *Sabhaparva*, çlokas 275 à 477. Il y a dans ces descriptions de palais beaucoup d'indications géographiques, qui ne sont pas sans intérêt, quoique toujours très-confuses, et beaucoup d'indications mythologiques, qui le sont encore davantage. Le yodjana peut être estimé à une lieue et demie environ.

Djarâsandha, roi du Magadha, tyran qui a subjugué et réduit en esclavage tous les peuples voisins[1]. On accepte ce conseil de Krishna; mais, comme Djarâsandha est très-redoutable, il faut agir par ruse. Bhîma, Ardjouna et Krishna se rendront à sa capitale, sous le costume de brahmanes; Bhîma proposera un duel au terrible roi, qui ne manquera pas de l'accepter, et qui succombera infailliblement. En effet, les trois héros arrivent, après un assez long voyage, à Guirivadjra, capitale du Magadha; ils pénètrent de force dans le palais du roi, qu'ils défient. Djarâsandha, qui les a reconnus pour des kshatriyas, accepte la lutte, et il choisit Bhîma pour adversaire. Les deux héros, n'ayant d'autres armes que leurs bras, combattent corps à corps, en présence du peuple assemblé pour ce curieux spectacle. La lutte, avec toutes ses péripéties, ne dure pas moins de quatorze jours et quatorze nuits. Djarâsandha, fatigué le premier, demande du répit; mais Bhîma, que rien ne lasse, ne lui en accorde pas; et, dans un dernier effort, après avoir fait pirouetter cent fois en l'air le corps de son ennemi, il le déchire en deux morceaux sanglants. Cet exploit terminé, Krishna monte sur le char céleste du vaincu, avec Bhîma, le vainqueur, et avec Ardjouna. Les rois, délivrés de la tyrannie de Djarâsandha, viennent témoigner leur reconnaissance; et ils se soumettent docilement au sceptre de Youddhishthira[2].

Le tyran du Magadha une fois mort, rien ne s'oppose plus à la conquête des quatre points du monde, préliminaire obligé du Râdjasoûya. Cette vaste conquête est bientôt faite; Ardjouna se charge du nord; Bhîma se charge de l'orient; Sahadéva, du midi; et Nakoula, de l'ouest, pendant que l'auguste Youddhishthira reste à Indraprastha, pour administrer la justice et continuer le bonheur de ses sujets[3]. Quand les

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Fauche, *Sabhaparva*, çlokas 571 et suivants. La naissance de Djarâsandha est la plus singulière du monde. Son père, Vrihadratha, avait épousé deux sœurs jumelles, filles du roi de Kaçî ou Bénarès; mais il n'avait pas d'enfants. Par le conseil d'un ermite, il donne à manger à ses deux femmes un fruit que le saint homme avait béni. Les deux sœurs se le partagent, et elles deviennent enceintes; mais, quand elles accouchent, elles n'ont chacune qu'une moitié d'enfant. On jette ces deux moitiés, qui n'ont qu'un œil, un bras, une jambe, etc. Mais une bonne Rakshasî, qui passait par là, rejoint les deux moitiés au lieu de les dévorer, et il en sort un enfant superbe, qui, du nom de sa libératrice, s'appela Djarâsandha. (Voir *Sabhaparva*, çlokas 692 et suivants, et, pour l'étymologie de Djarâsandha, çloka 739.) — [2] *Id. ibid.* çlokas 892-918. La lutte des deux héros est tout à fait celle des boxeurs; c'est à coups de poing qu'ils se battent, et il semble qu'il y a des règles selon lesquelles les coups doivent être portés, même au visage; seulement, les boxeurs du Mahâbhârata se servent aussi de leurs pieds. — [3] *Id. ibid.* çlokas 983-1203. Il y a encore ici beaucoup de détails géographiques très-curieux.

quatre princes sont rentrés à Indraprastha, on procède au sacrifice, qui a déjà exigé tant de préparatifs, et c'est Krishna lui-même qui veut bien se charger de le diriger. Dvaipâyana, l'auteur du Mahâbhârata, est le prêtre officiant; et des personnages presque aussi saints y remplissent les fonctions subalternes. Youddhishthira a soin d'y inviter des milliers de brahmanes, et, après eux, Bhîshma, Vidoura et Dhritarâshtra, avec tous ses fils, Douryodhana en tête. La cérémonie se passe dans toutes les règles, et les hôtes illustres du roi, traités avec la plus extrême munificence, seraient tous satisfaits, sans un incident qui vient jeter la discorde dans la noble assemblée. La corbeille de l'hospitalité, l'arghya, doit être offerte au plus digne parmi les princes. Le sage Bhîshma désigne entre tous Krishna, dont le secours tout-puissant a rendu le Râdjasoûya exécutable. Le choix paraît injuste à Çiçoûpâla, roi de Tchédi; et, dans sa fureur jalouse, il essaye de soulever les autres rois présents au sacrifice. A sa voix, ils vont se retirer tous de l'assemblée. Mais Bhîshma s'efforce de ramener la raison de Çiçoûpâla et de justifier la désignation qu'il a faite. Çiçoûpâla, hors de lui, insulte par les paroles les plus amères le vénérable Bhîshma, le formidable Bhîma, et jusqu'au divin Krishna[1]. Tant d'insolence trouve enfin son châtiment, et Krishna, ne pouvant plus maîtriser son courroux, immole le mortel audacieux. Le sacrifice se termine bientôt, au milieu de la joie générale; et Youddhishthira acquiert enfin le titre si envié d'empereur universel. Krishna remonte au ciel, veillant toujours sur son protégé.

Mais la fortune est encore plus difficile à conserver qu'à obtenir; et Youddhishthira, l'empereur de la terre entière, va courir un immense danger, qui lui viendra de ses passions mal contenues. Douryodhana, le fils aîné de Dhritarâshtra, n'a vu qu'avec la plus vive douleur le palais merveilleux de son cousin, et il y a souffert certaines humiliations secrètes qu'il ne lui pardonne pas[2]. Mais comment se venger? Çakouni, son oncle, lui en offre le moyen. Youddhishthira aime à la fureur le jeu de dés, et il ne sait pas jouer. Quand on le défie, il sait encore moins

[1] *Mahâbhârata, Sabhaparva*, çlokas 1368, 1432 à 1481. La querelle de Bhîshma et de Çicoûpâla rappelle celle d'Achille et d'Agamemnon, vainement arrêtés par Nestor, dans l'*Iliade*. Les paroles piquantes et les injures n'y manquent pas non plus. — [2] *Id. ibid.* çlokas 1664 et suivants. Un jour Douryodhana, ayant à traverser une salle du palais pavée de cristal, relève les pans de sa robe, craignant de marcher dans l'eau; une autre fois, au contraire, prenant une pièce d'eau pour du cristal, il veut marcher dessus, et il est tout mouillé en y tombant. Une autre fois encore, il donne de la tête contre une porte de cristal fermée, qu'il ne distingue pas. Ces mésaventures donnent à rire de lui aux courtisans, et le prince en conçoit le plus violent dépit.

résister à la provocation. Çakouni, qui est le plus habile et peut-être aussi le moins scrupuleux des joueurs, le défiera donc; et, en allumant sa passion aveugle, il arrivera sans trop de peine à le ruiner de fond en comble lui et les siens, que Douryodhana déteste. Ce plan astucieux et infaillible est accepté par le méchant prince. Reste à le mettre à exécution. Douryodhana se rend donc, avec son conseiller, auprès de Dhritarâshtra, et il lui expose en termes brûlants tous ses griefs contre Youddhishthira, les richesses prodigieuses du palais enchanteur, les affronts qu'il y a subis et la rage inextinguible qui s'est allumée en lui. Çakouni, présent à l'entretien, se fait fort de ruiner au jeu le roi d'Indraprastha, et il demande la permission de lui proposer une partie de dés. Dhritarâshtra, incapable de résister à son frère et à son fils, accorde son consentement; et il fait construire une salle tout exprès pour la partie projetée. Il charge, en outre, Vidoura d'aller porter le défi à Youddhishthira. Le sage Vidoura s'acquitte à regret de cette mission, dont il prévoit les funestes conséquences. Youddhishthira, entraîné par son fatal destin, accepte la proposition, qui chatouille sa passion indomptable et sa vanité trop susceptible. Il se rend à Hastinapoura en compagnie de ses quatre frères et de leur épouse Draoupadî[1]. Ils y sont reçus avec tous les honneurs de la politesse la plus bienveillante.

Dès le lendemain de l'arrivée, le jeu commence; mais, avant de se rendre dans la salle, Youddhishthira fait ses conditions. Il est bien entendu que la tricherie est indigne d'un kshatriya, et on ne se la permettra, ni de part ni d'autre. Douryodhana déclare que c'est lui qui tient l'enjeu des pierreries et de l'or, mais que c'est Çakouni, son oncle, qui tiendra les dés à sa place. Ces préliminaires réglés, les rois, Dhritarâshtra à leur tête, entrent dans la salle pour assister solennellement au jeu, dont on pressent le terrible résultat. La première partie qui est jouée est celle qu'on appelle *des amis*. Youddhishthira met pour enjeu une perle superbe « qui a pris naissance dans les gouffres de la mer, et « une parure d'or. » L'enjeu de Douryodhana est égal. Çakouni jette les dés, « dont il connaissait la nature, » et il dit à Youddhishthira : « Tu as « perdu. » Youddhishthira met au jeu ses coursiers, dont chacun vaut une somme d'or immense. Çakouni jette les dés, et lui dit : « Tu as perdu. » Youddhishthira met au jeu son char attelé de huit chevaux blancs; Çakouni jette les dés, et lui dit : « Tu as perdu. » Youddhishthira met au jeu

[1] *Mahâbhârata, Sabhaparva,* çlokas 1719 à 1724, et 2008 et suivants. Il y a ici dans le texte une répétition, que rien ne justifie, pour l'entretien de Douryodhana avec son père. (Voir la traduction de M. H. Fauche, p. 500 et 507.)

cent mille jeunes servantes, instruites dans le chant et la danse et dans les soixantes-six arts, embellies de pierres fines et d'or. Çakouni, « ré-« solu dans sa mauvaise foi, et s'armant toujours de la tricherie, » jette les dés, et lui dit : « Tu as perdu. » Youddhishthira joue autant de mille jeunes serviteurs: Çakouni jette les dés, et lui dit : « Tu as perdu. » Éléphants par milliers, armées entières de guerriers valeureux, quatre cents coffres-forts, entourés de cuivre et de fer, remplis d'or pur, Youddhishthira joue tout cela sans sourciller, et l'implacable Çakouni répète à chaque coup : « Tu as perdu[1]. »

Le sage Vidoura, désolé de cet odieux spectacle, veut suspendre le jeu; mais Douryodhana s'y oppose; et Youddhishthira, qui est dans le délire, s'y oppose aussi; il continue donc par orgueil, et il joue successivement ses haras, ses étables de taureaux, de bœufs, de vaches, de chèvres, de brebis; sa capitale, son royaume, avec tous ses sujets; tous les ornements que portent ses frères. Bien plus, il joue ses frères eux-mêmes, les deux plus jeunes, d'abord : Nakoula et Sahadéva. L'infâme Çakouni lui-même en est épouvanté, et il veut arrêter cet abominable jeu. Mais Youddhishthira persiste; et il joue son frère Ardjouna; il joue son frère Bhîma; il joue sa propre personne; car tout cela lui appartient; il joue tout cela, « bien que ses frères ne méritent pas d'être un enjeu, « bien que la liberté soit la dernière richesse de celui qui perd tout. » Enfin, sur un sarcasme de Çakouni, il se laisse aller à jouer même la malheureuse Draoupadî. Les vieillards qui assistent à ce vertige ont beau s'écrier : « Oh! honte, oh! malheur! » Vidoura, la tête dans ses mains, a beau pousser des gémissements, tous les autres princes ont beau marquer leur douleur par les signes les moins équivoques, Youddhishthira s'entête avec un aveuglement stupide; Çakouni compte les points, ramasse les dés, et s'écrie une dernière fois avec la fureur d'un homme ivre : « Tu as perdu[2]. »

Douryodhana, au comble de la joie, veut qu'on aille sur-le-champ chercher Draoupadî dans le gynécée, où elle se tient, et que, comme esclave, on la confonde aussitôt avec les servantes et « les laveuses de « vaisselle. » Malgré les représentations de Vidoura, il envoie donc son cocher Prâtikâmi, qui, à son ordre, part d'un pied rapide et entre dans le gynécée, « comme un chien entre dans la cour des lions. » Draoupadî refuse de suivre le messager, après deux injonctions successives, et elle ne veut pas même se rendre devant l'assemblée des rois.

[1] *Mahâbhârata, Sabhaparva*, çlokas 2059 et suivants. — [2] *Mahâbhârata, Sabhaparva*, çlokas 2185 et 2186.

sur l'invitation de son auguste époux, Youddhishthira. Mais Douryodhana n'entend pas lâcher sa proie; et, puisque son cocher n'ose pas réussir, il prie un de ses frères, Douççâsana, d'aller s'emparer de Draoupadî et de l'amener de gré ou de force. Douççâsana exécute cet ordre cruel avec brutalité; et, comme la pauvre princesse résiste encore, il la saisit par les cheveux et la traîne à demi vêtue devant les rois réunis. L'infortunée exhale les plaintes les plus touchantes; et, lançant d'obliques regards sur ses cinq époux, qui l'abandonnent lâchement, elle semble leur reprocher leur indifférence coupable. Douççâsana, Çakouni, Douryodhana l'accablent d'outrages. Bhîma s'indigne et s'emporte contre son frère, qui a osé risquer un tel enjeu. Les princes émus délibèrent; et l'on reconnaît que, toute rigoureuse qu'est la loi, elle doit être religieusement observée. Il est décidé que les cinq fils de Pândou, réduits à l'état d'esclaves, seront dépouillés de leurs vêtements et paraîtront nus devant toute l'assemblée. Cet indigne traitement leur est infligé; et Draoupadî elle-même doit se résigner à le subir, invoquant en son âme le dieu Krishna, qui désormais est son seul appui. Douççâsana, se faisant une joie féroce de ses tourments, s'approche et lui arrache la robe dont est couverte sa nudité. Mais, ô prodige! à mesure qu'on enlevait un vêtement, il en apparaissait un autre pour le remplacer. Cent fois Douççâsana essaya de porter sa rude main sur la reine; cent fois de nouveaux vêtements reparurent, avec les couleurs les plus diverses et les formes les plus variées. C'était Krishna, qui défendait ainsi la malheureuse contre la rage de ses ennemis, et lui conservait au moins sa pudeur, dans la perte de tous ses autres biens[1].

L'assemblée des rois est toute troublée de ce miracle; et ils craignent la colère vengeresse des dieux. Bhîma, hors de lui, se tord les mains; ses lèvres tremblent de fureur; et d'une voix tonnante, il s'écrie : « Kshatriyas, qui habitez le monde, recevez de ma bouche ces paroles que jamais homme n'a prononcées avant moi, et que nul autre ne redira jamais. Si je n'exécute pas ce que je vais dire, puissé-je ne point obtenir la voie céleste, où marchèrent mes pères et mes ancêtres. Oui, que cette voie me soit fermée, si, quelque jour, brisant la poitrine de mon ennemi, je ne bois pas le sang de ce scélérat insensé, l'opprobre de la famille de Bharata. » Ce serment épouvante les rois, qui partagent l'indignation du héros et le comblent de leurs éloges, pendant que Douççâsana, qui a vainement amoncelé un tas de vêtements dans la salle, est couvert de confusion. Il faut cependant que la question se résolve.

[1] *Mahâbhârata, Sabhaparva,* çlokas 2295 et suivants.

Youddhishthira pouvait-il, après avoir joué sa personne et l'avoir perdue, jouer la personne de sa femme? Un esclave a-t-il encore quelque chose qui soit à lui? Les plus avisés se partagent sur cette question douteuse, et elle resterait indécise sans l'intervention du vieux Dhritarâshtra, qui, prévoyant les plus funestes résultats de cette querelle, rend la liberté à la princesse, et lui permet, en outre, de lui demander deux grâces. Draoupadî demande la liberté de Youddhishthira et celle de ses quatre autres époux. Dhritarâshtra fait plus, et il rend aux cinq fils de Pândou la ville d'Indraprastha, avec tout le royaume si imprudemment perdu[1].

Il semble que cette leçon devrait suffire. Mais il n'en est rien, et les jeunes princes ne tardent pas à s'exposer à un nouveau désastre. Quand ils sont partis d'Hastinapoura et qu'ils sont retournés dans leur palais, Douryodhana, Douçcâsana, Çakouni et leurs partisans, vont trouver le vieux Dhritarâshtra et lui adressent leurs remontrances. Les fils de Pândou n'oublieront jamais les outrages dont ils ont été abreuvés, avec leur chaste épouse. Leur ressentiment les rend plus redoutables que jamais. La politique voulait qu'on les écrasât sans pitié; mais, puisqu'on les a laissés échapper, il faut au moins réduire leur puissance. On engagera donc une nouvelle partie de jeu; et les vaincus seront astreints à s'exiler durant treize années. Çakouni gagnera comme d'habitude, et les cinq Pândouides devront quitter Indraprastha. En effet Dhritarâshtra, qui ne peut se soustraire à l'ascendant de son fils aîné, permet encore une fois le jeu; Youddhishthira, qui n'est pas corrigé, accepte aussi le défi. On joue donc après avoir fixé les conditions : douze ans d'habitation dans les grands bois, où l'on pourra se faire connaître de ceux qui les traversent; puis, après ces douze ans, une autre année, où l'on se soumettra, avec sa famille, au plus rigoureux incognito. Çakouni prend le cornet; il jette les dés, et il peut dire encore une fois à Youddhishthira l'affreux et inévitable : « Tu as perdu[2]. »

Toute cette peinture de la partie de dés est vraiment frappante; et, si le récit était un peu moins prolixe, ce serait certainement un des morceaux les plus beaux du Mahâbhârata. Il est difficile d'exprimer en traits plus saisissants la frénésie du jeu; cette répétition sinistre sans cesse re-

[1] *Mahâbhârata, Sabhaparva*, çlokas 2405 et suivants. Ce n'est pas tout à fait par compassion et par générosité que Dhritarâshtra se décide; c'est en grande partie par une crainte superstitieuse. Au plus fort de la querelle, un chacal a glapi sous le toit royal et dans la chapelle du feu, où il s'est glissé. Aussitôt les ânes lui ont répondu par leurs braiments, et les oiseaux sinistres, par leurs cris aigus. En présence de tels augures, il n'est personne qui ne tremble, et Dhritarâshtra conjure le présage en cédant. (Çloka 2401.) — [2] *Ibid.* çloka 2513.

nouvelée, « Tu as perdu, Tu as perdu, » est comme un glas funèbre, qui donne le frisson. La joie barbare des vainqueurs, la fureur des vaincus, les emportements de Bhîma, la pudeur de Draoupadî, la faiblesse de Youddhishthira, la soumission de ses frères, les incertitudes de l'assemblée des rois, sont des détails pleins de vérité et d'intérêt. La naïveté même du perdant, quoique poussée bien loin, n'est pas fausse; et l'aveuglement des joueurs peut aller jusque-là. Ce tableau est certainement un peu long; mais il ne laisse pas que d'avoir ses beautés, qu'il serait injuste de ne pas reconnaître. Ces mérites sont trop rares dans le poëme hindou pour ne pas les signaler, quand on les y rencontre.

Fidèles à leur parole et soumis au devoir, les cinq fils de Pândou partent pour la forêt, où ils doivent passer de si longues années. Revêtus de peaux d'antilope noire, ils vont faire leurs adieux à leur mère, Kountî, qui les bénit, et même au pauvre Dhritarâshtra, dont les fils les insultent encore. Mais, au moment où ils sortent d'Hastinapoura, un éclair jaillit d'un ciel sans nuage, et la terre est agitée d'une profonde secousse; le soleil se voile par une éclipse, sans que la lune vienne l'obscurcir; un météore igné fait le tour de la cité et s'évanouit dans l'ombre; les animaux carnassiers, les vautours, les chacals, les corneilles hurlent et croassent dans les temples des dieux, sur les tchaityas, sur les remparts et sur les palais[1]. Tous ces présages épouvantables portent la frayeur dans l'âme de Dhritarâshtra; mais ce qui achève de le troubler, c'est l'apparition de Nârada, qui, arrivant du ciel dans la salle des Kourous, prononce ces paroles alarmantes : « Dans quatorze ans, à compter « de ce jour, tous les fils de Kourou ici présents périront par la faute « de Douryodhana, écrasés par la force de Bhîma et d'Ardjouna. » Nârada remonte aux cieux près de son père Brahma, entouré de maharhis, et laissant les Kourouides dans la stupeur. Drona, lui-même, l'instituteur vénéré des fils de Dhritarâsthra, sent son courage alarmé; il connaît les fils de Pândou, qui furent aussi ses élèves; il ne doute pas qu'ils ne se vengent, à la fin de leur exil; il prédit sa propre mort sous les coups d'un de leurs amis. Dhritarâshtra, qui est plein d'estime pour la science militaire et la valeur de Drona, a les mêmes pressentiments que lui. Il s'y abandonne en un amer chagrin, et il se fait les plus vifs reproches d'avoir condescendu aux exigences de Douryodhana. Il prévoit sa défaite future; et, quoiqu'elle ne doive l'atteindre que dans quatorze ans, elle lui paraît déjà présente et accomplie. Un de ses plus fidèles conseillers, Sandjaya, s'entretient avec lui de ce triste sujet, et il lui dit[2] :

[1] *Mahâbhârata, Sabhaparva*, çlokas 2648 et suivants. — [2] *Mahâbhârata*, traduc-

«Cette guerre, qui doit entraîner la mort de tant d'hommes et de «leurs fils, elle sera ta récompense; car c'est toi qui l'auras causée, en «permettant à ton fils Douryodhana d'insulter si odieusement la belle «Draoupadî. Quand les dieux ont décidé la ruine d'un homme, ils lui «ravissent l'intelligence, et les adversités viennent le visiter. Quand «l'heure de sa perte est venue, son esprit s'obscurcit; et la démence, «qu'il prend pour la sagesse, ne sort plus de son cœur. Les maux lui «paraissent des biens, les biens lui paraissent des maux, et son âme ne «se complaît que dans les idées qui doivent le perdre. La belle Pânt-«châli a été insultée, traînée ignominieusement devant l'assemblée des «rois, outragée devant ses époux; eux-mêmes, réduits à la condition «d'esclaves, ont vu leur courage paralysé par les liens du devoir; ils «ont souffert les injures de tes fils en silence. Mais tout cela me paraît «bien menaçant, et j'en suis pénétré d'inquiétude.» Le vieux roi aveugle convient de tous ses torts; et, pour les atténuer, il rappelle qu'il a fait tout ce qui a dépendu de lui pour adoucir les justes ressentiments de ses neveux.

C'est au milieu de ces appréhensions trop fondées que se termine le second chant.

Le troisième, qui est un des plus longs de tout le poëme [1], raconte la vie des cinq frères dans la forêt (*Vanaparva*, *Aranyakaparva*), où la courageuse Draoupadî n'a pas manqué de les suivre. Quand les princes sont partis d'Hastinapoura, les habitants, qui redoutent le joug despotique de Douryodhana, ont voulu les accompagner et se retirer avec eux. Mais Youddhishthira, quoique touché de ces témoignages d'attachement, a su les faire renoncer à leur projet d'émigration. Il n'a laissé venir avec lui qu'une troupe assez nombreuse de brahmanes, qui n'ont pas craint l'exil, mais qu'il faudra nourrir dans le désert. Parmi eux, se distingue le sage Çaounaka, qui, loin de se laisser abattre, offre au contraire au roi les plus mâles consolations. Versé dans l'Yoga et le Sânkhya, il a placé son bonheur dans la contemplation de l'âme suprême, et il cherche à faire partager aux proscrits sa propre sécurité [2] :

«Mille sujets de chagrin, dit-il à Youddhishthira, mille sujets de «crainte entrent journellement chez l'ignorant, mais non chez l'homme

tion de M. Hippolyte Fauche, *Sabhaparva*, çlokas 2674 et suivants. — [1] *Mahâbhârata*, chant III; l'*Âranyakaparva* a, dans la table des matières de l'*Adiparva*, 11664 çlokas; il en a 17,478 dans l'édition de Calcutta; il est difficile de voir d'où vient une si grande différence, que n'expliquent pas assez de simples transpositions de chiffres. — [2] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Aranyakaparva* ou *Vanaparva*, çlokas 62 et suivants.

« instruit. Les personnes douées d'intelligence et semblables à Ta Ma-« jesté ne s'attachent point à des choses qui font naître le péché, mettent « obstacle à la science et empêchent le salut. En toi habite la raison, « ennemie de tous les vices, alliée des Védas et des lois. Les hommes « de ta condition ne se laissent point abattre par les peines du corps ou les « peines de l'âme, dans leurs propres infortunes ou celles de leurs parents. « La maladie, le contact des choses désagréables, la fatigue et la priva-« tion de ce qu'on désire, voilà les quatre sources d'où naissent les peines « corporelles. Mais, pour éloigner tout ce qui blesse et pour empêcher « qu'on y pense continuellement, il y a deux moyens de calmer la ma-« ladie et le souci. D'abord, les médecins intelligents s'occupent de « rendre la tranquillité à l'âme par des contes qui procurent du plaisir « à l'homme. De même que l'eau contenue dans un bassin est échauffée « par une boule de fer rougie au feu, de même le corps est consumé « par les soucis de l'esprit. Calmez donc votre âme avec la science, « comme on éteint le feu avec l'eau; et, l'âme une fois calmée, le corps « cesse d'être agité lui-même. La peine de l'âme a pour racine le désir; « et c'est en partant du désir que l'homme arrive à s'unir avec la peine; « les craintes, la tristesse ou la joie, tout mouvement du corps ou de « l'âme ne viennent jamais que du désir. L'homme qui se sépare sans « regret des choses, et qui, dans son commerce avec elles, sait en dis-« cerner les inconvénients, s'élève, sans amour et sans haine, à l'indiffé-« rence. Ainsi que l'eau glisse sans s'attacher sur les feuilles du lotus, « ainsi le désir n'entre pas dans les hommes attentifs qui ont vaincu leur « âme, qui sont versés dans les Çâstras, et qui sont riches de science. La « passion ne vieillit pas avec la vieillesse de l'homme; heureux qui peut « rejeter sa soif inextinguible! La fortune elle-même devient trop sou-« vent une misère; trop attachés à la jouissance des biens passagers, les « insensés manquent les biens éternels. La jeunesse, la beauté, la vie, « les trésors, la puissance, les plaisirs, n'ont pas une continuelle durée, « et le sage ne met point là son envie. Il faut renoncer aux richesses ou « se dévouer aux soucis qu'elles engendrent. N'avoir point de désir vaut « mieux que de désirer la fortune, la désirât-on même pour l'employer « au devoir. Ce n'est point en lavant de la boue que les hommes peuvent « arriver au véritable salut. Ne mets donc point ton désir, ô Youddhish-« thira, dans toutes ces choses; et, si tu veux mener une sainte conduite, « affranchis ton âme de toute convoitise[1]... « Renonce aux œuvres, » a « dit le Véda; obéis à sa parole. Le sacrifice, la lecture, l'aumône, la

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 96 et 130.

« pénitence, la véracité, la patience, la répression des sens, le mépris « des richesses : telles sont les huit branches entre lesquelles se divise le « chemin du devoir. »

Youddhishthira est digne d'entendre un tel langage, et il n'a plus de combats à livrer contre ses propres passions pour se rendre à ces nobles conseils. Mais il est plein de sollicitude pour la subsistance des pieux personnages qui l'ont suivi dans les bois, et qui risquent d'y mourir de faim. Çaounaka lui conseille de s'adresser au soleil, dont il lui apprend les cent huit noms sans en oublier un seul. Youddhishthira évoque donc l'astre radieux du jour : « O soleil, lui dit-il, tu es l'œil du monde; tu « es l'âme de tous les mortels; tu es la matrice de tous les êtres; tu es la « règle de quiconque a des actes à faire; tu es la route de tous les rai- « sonnements de la philosophie Sânkhya; tu es la voie suprême des yo- « guis; tu es la porte dont la barrière n'est jamais abaissée; tu es le che- « min de ceux qui aspirent à la délivrance. C'est toi qui soutiens le « monde; c'est par toi que le monde est éclairé; c'est de toi qu'il reçoit la « purification; c'est toi qui ôtes le voile à toutes les fraudes. Les brahmanes « qui ont lu complétement les Védas se tournent vers toi aux temps « fixés, et ils t'adorent avec des hymnes récités dans leurs sections ré- « gulières. Dans les sept mondes joints à celui de Brahma, il n'est rien « qui te surpasse, ô soleil; il est d'autres natures grandes, énergiques; « mais aucune ne possède une splendeur égale à celle dont tu es doué. « Toutes les lumières sont renfermées en toi; tu es le souverain de toutes « les lumières; en toi sont la vérité, la puissance et tous les sentiments « qui naissent de la bonté. Si ton lever ne venait apporter ton éclat au « monde, nos yeux seraient condamnés à la cécité, et les êtres doués de « raison ne pourraient marcher dans les routes du juste, de l'utile et de « l'amour. Quiconque a mis en toi la dévotion de son cœur goûte la « félicité et jouit d'une longue vie, exempt de tous les maux et pur de « tout péché. O maître des aliments, daigne me les accorder, à moi qui « ne désire une abondante nourriture que pour exercer dignement en- « vers tous la sainte hospitalité [1]. »

Le soleil est satisfait de ce pieux hommage, et il se montre en personne à Youddhishthira; puis il lui remet une marmite de cuivre; et, tant que Draoupadî se servira de ce vase, elle en tirera une nourriture inépuisable, composée de légumes, de viandes, de fruits et de racines.

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 166 à 197. J'ai abrégé cet hymne, qui est, comme toujours, d'une grande prolixité, ce qui ne l'empêche pas d'avoir de très-belles parties.

On fait aussitôt l'essai du vase merveilleux; il réussit comme le dieu l'a promis, et la subsistance des fidèles brahmanes est désormais assurée. La nourriture sort sans cesse de la marmite sous ses quatre formes, jusqu'à ce que les besoins de tous les exilés soient apaisés, y compris Youddhishthira et Draoupadî, qui mangent les derniers et se contentent des vighasas ou restes des sacrifices. Le festin s'arrête alors au fond du vase; et tous les jours le miracle recommence, dès qu'il est nécessaire [1].

On peut donc se mettre en route sans redouter de se voir arrêter par le défaut de vivres. Les princes se dirigent vers la forêt de Kâmyaka. Leur route les mène d'abord vers la Yamounâ; puis, allant toujours à l'ouest, vers la Driçadvatî et la Sarasvatî, ils ne tardent pas à arriver au Kâmyaka, espèce d'oasis chère aux anachorètes, au milieu de plaines sablonneuses. Ils y séjournent quelque temps, et ils y reçoivent les visites amicales des rois voisins; mais ils se remettent bientôt en course et se rendent sur les bords du lac Dvaitavana, entouré de verdoyantes forêts et offrant un charmant asile à toute leur escorte. La vie y est fort douce pour les anachorètes, et il semble même qu'elle y est fort agréable, Krishna prenant quelquefois la peine de venir amuser leurs loisirs par des histoires qui les ravissent [2].

Mais ce long isolement ne plaît pas à la belle Draoupadî; et, sans regretter précisément le luxe du palais d'Indraprastha, elle trouve néanmoins que Youddhishthira est bien patient à l'égard de ses cousins, et elle le pousse à quitter les bois. Un kshatriya qui montre trop de longanimité à l'égard de ses ennemis peut passer pour manquer de courage. Certainement il se manque à lui-même; et, quand le roi contemple ses frères dans ce pénible exil, il se doit de frapper les fils de Dhritarâshtra, auteurs de tant de maux. Youddhishthira ne goûte pas ce conseil; et, pour tempérer l'ardeur de son épouse, il lui fait un long éloge de la patience et de la bonté. Le monde est aux patients, et la colère a perdu plus de gens qu'elle n'en a jamais servi. Mais la reine a aussi des principes; et, après avoir dépeint la toute-puissance d'Içvara, le créateur et le maître souverain des créatures, dont il dispose à son gré, elle ajoute [3] :

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hipp. Fauche, *Vanaparva*, çlokas 212 et suiv. C'est Youddhishthira lui-même qui fait la première expérience de la marmite, et il est évident qu'il aide Draoupadî à faire la cuisine pour ses hôtes les brahmanes. — [2] C'est ainsi que Krishna raconte comment il donna la mort à Çâlva, qui voulait venger Çiçoûpâla, tué aussi à l'occasion de l'arghya. (Voir le *Mahâbhârata*, *Vanaparva*, çlokas 615 à 890.) — [3] *Ibid.* traduction de M. H. Fauche, çlokas 1155 et suivants.

« Le créateur n'agit pas comme un père et une mère à l'égard de ses « créatures; il les traite avec colère et semble être pour elles tout autre « qu'il ne doit. Depuis que j'ai vu de nobles personnes remplies de pudeur « et de vertus arrachées de leur condition, tandis que des hommes « ignobles et enivrés de leurs pensées jouissaient du bonheur; depuis « que j'ai vu ton infortune et la prospérité de Douryodhana, j'accuse le « créateur de n'avoir pas les mêmes yeux pour tous. Si Brahma a donné « ta couronne au fils de Dhritarâshtra, violateur des plus saintes lois, « cruel, cupide, déserteur du devoir, que faut-il donc faire pour lui « être agréable? » La piété de Youddhishthira est choquée de ce langage, et il traite sa noble épouse d'athée : « Je me conduis, lui dit-il, « sans considérer le fruit des œuvres. Qu'il y ait une récompense ou « qu'il n'y en ait pas, je fais, autant que je le puis, ce que doit faire un « maître de maison. J'accomplis mon devoir sans penser à ce qu'il peut « me rapporter. Qui veut traire la justice obtient le fruit de la justice; « qui doute d'elle a l'âme vicieuse et fait acte d'athéisme. Je te le dis avec « reproche : ne doute pas de l'équité des dieux. L'homme qui en doute « suit la voie des brutes. Ne veuille donc pas blâmer, d'une âme insen- « sée, le devoir et le créateur. Tout a été fait avec délibération, dois-tu « te dire; abandonne ton sentiment athée; n'accuse plus Içvara, le créa- « teur des êtres; étudie-toi à le comprendre; incline-toi devant lui et « rejette des pensées coupables [1]. »

La reine, ébranlée par ces fortes maximes, essaye de répliquer, mais avec moins d'énergie, et elle céderait assez volontiers, si Bhîma ne venait à son secours. Il veut comme elle que Youddhishthira sorte de la forêt et recommence la guerre contre d'insolents rivaux, qui n'ont triomphé au jeu que par la fraude. Le roi résiste à son frère comme il a résisté à sa femme; et, tout en reconnaissant sa propre faute et le crime de ses cousins, il déclare qu'il tiendra sa parole et qu'il restera dans les bois les quatorze années promises. Toutefois il succomberait peut-être à de si pressantes instances; mais, par bonheur, Vyâsa, le grand yogui, apparaît sur ces entrefaites [2]. Il donne en partie raison au loyal Youddhishthira; mais il va lui indiquer un moyen secret de soulager son souci et d'alléger les peines de ceux qui l'entourent. Ardjouna quittera ses frères pour aller demander aux dieux des armes invincibles, qui devront un jour le faire triompher de tous ses ennemis. Il sera accompagné, dans

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çloka 1200. — [2] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 1432 et suivants.

son voyage, de Narâyana, le grand rishi. En attendant, le roi et les ascètes laisseront le lac de Dvaitavana, et ils retourneront au bois de Kâmyaka. Avant de quitter Youddhishthira, Vyâsa, plein de générosité, lui communique la science suprême, déposée dans des livres que le roi médite tous les jours. Youddhishthira, non moins généreux, fait part de la science sacrée à son jeune frère Ardjouna; et, quand il le croit suffisamment instruit, il lui révèle la mission qu'il doit accomplir. Ardjouna, revêtu de la cuirasse, armé de l'arc, portant l'épée, « ne cédant la route « à qui que ce soit, » anachorète fidèle à son vœu, se rendra dans la région septentrionale vers Indra, son père, et obtiendra de lui tous les *astras*, toutes les armes qui assurent la victoire. Le prince en effet part bientôt, chargé de toutes les bénédictions de sa famille, et particulièrement de celles de Draoupadî. En un seul jour, le char céleste qu'il monte le transporte au pied de l'Himâlaya; en un second jour, marchant toujours avec la rapidité du vent, il dépasse même le Gandhamâdana. Enfin il atteint Indrakîla, et il s'y arrête, parce qu'il entend dans les airs une voix qui lui dit: « Arrête-toi. » Au même instant, il voit au pied d'un arbre un ascète maigre, les cheveux relevés sur le sommet de la tête, couleur jaune tirant sur le noir, et « flamboyant d'une splendeur « toute brahmanique. » L'ascète invite le prince à déposer son arc, inutile dans un lieu où règne la paix éternelle. Ardjouna refuse de quitter ses armes; l'ascète, ne pouvant le persuader, dépouille la forme qu'il a prise et se découvre à lui. C'est Indra dans toute sa puissance. Ardjouna lui demande aussitôt les armes qu'il vient chercher de si loin. Indra consent à les lui remettre; mais, auparavant, il faut qu'Ardjouna ait vu Çiva, le dieu aux trois yeux, le dieu armé du trident. Quand le prince aura rempli cette condition, Indra, qui ne peut rien sans la permission de Çiva, donnera toutes ses armes sans en retenir aucune. Après cette déclaration péremptoire, il redevient invisible; et Ardjouna reste plongé dans la méditation, pour savoir comment il pourra parvenir jusqu'à Çiva[1].

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 1499 et suivants.

SAINT-MARTIN, le Philosophe inconnu, sa vie et ses écrits, son maître Martinez et leurs groupes, d'après des documents inédits, par M. Matter, conseiller honoraire de l'Université de France, ancien inspecteur général des bibliothèques publiques, etc. 1 vol. in-8°, Paris, 1862, librairie académique de Didier.

LA CORRESPONDANCE INÉDITE DE L. C. DE SAINT-MARTIN, dit le Philosophe inconnu, *et Kirchberger, baron de Liebisdorf, membre du Conseil souverain de la république de Berne, du 22 mai 1792 jusqu'au 7 novembre 1797,* ouvrage recueilli et publié par L. Schauer et Alph. Chuquet, 1 vol. in-8°. Paris, 1862, chez Dentu, libraire-éditeur.

SEPTIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

L'homme, après sa faute, serait resté dans l'abîme et sous le joug de celui qui l'avait perdu, si la puissance qui l'avait créé n'était intervenue pour le sauver; car sa chute consistait précisément dans une telle altération de sa nature et de celle de l'univers, qu'elle devait à jamais le séparer de son principe. Mais la grâce divine, en lui offrant les moyens de se relever, devait nécessairement les accommoder à sa nouvelle condition et les choisir parmi les résultats mêmes de sa défaillance, parmi les objets dégradés comme lui et par lui dont il était entouré dans sa prison. « C'est ainsi qu'un coupable, dans son bannissement, essaye, « soit par des emblèmes naturels, soit par d'autres fruits de son indus« trie, de faire parvenir jusqu'auprès de ceux dont il dépend des indices « de son amendement et du désir ardent qu'il éprouve de rentrer en « grâce et de revenir dans sa patrie [2]. »

Le premier de ces instruments de salut qui se présentent dans notre détresse, c'est le temps. Le temps, qui n'existait pas avant que l'homme se fût éloigné de son Créateur; le temps, condition suprême de cette nature corrompue où nous sommes plongés; le temps, accompagnement nécessaire de la génération et de la mort, est aussi la source de

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1863, p. 418; pour le deuxième, celui de novembre, p. 677; pour le troisième, celui de janvier 1864, p. 32; pour le quatrième, celui de février 1865, p. 106; pour le cinquième, celui de juillet, p. 414; pour le sixième, celui d'août, p. 505. — [2] *De l'esprit des choses,* t. II, p. 185.

notre réhabilitation, puisque, si nous n'avions pas le temps pour nous relever, notre déchéance serait éternelle. Il peut être considéré comme l'acte par lequel la puissance divine s'incline vers nous, semblable à une mère de famille qui se baisse vers son enfant, pour le relever quand il est tombé[1]. Saint-Martin est inépuisable dans les comparaisons dont il se sert pour définir le temps : tantôt il l'appelle « une larme de l'é- « ternité, » parce que c'est par lui que l'éternité exhale ou laisse transpirer son amour pour le pauvre exilé; tantôt son imagination le lui représente comme « l'hiver de l'éternité, » c'est-à-dire comme une éternité desséchée, refroidie, à laquelle il ne reste plus qu'un faible rayon de chaleur et de lumière; tantôt il y voit un supplément ajouté à la création pour faire une place à la restauration de l'homme, après que l'*Ennemi* eut pris possession de l'univers; et ce supplément lui fait, à son tour, l'effet d'une allonge ajoutée à une table déjà envahie pour recevoir un hôte bien-aimé[2]. Enfin, on nous permettra de citer une dernière image, qui ne le cède point en hardiesse aux précédentes. « Une des plus « majestueuses et des plus consolantes idées que l'homme puisse conce- « voir, c'est que le temps ne peut être que la monnaie de l'éternité. Oui, « le temps n'est que l'éternité subdivisée, et c'est là ce qui doit donner « à l'homme tant de joie, tant de courage et d'espérance. En effet, com- « ment nous plaindrions-nous de ne plus posséder l'éternité, si, en nous « en donnant la monnaie, on nous a donné de quoi l'acheter[3]. »

Dans ces métaphores ingénieuses où se révèle autant de tendresse que de subtilité, on a cru reconnaître une idée panthéiste. Elles renferment, au contraire, la glorification de la liberté humaine et de la providence divine. Elles signifient, comme Saint-Martin lui-même a soin de nous l'apprendre, que le temps offre à l'homme le moyen de se racheter par la lutte et par la souffrance, car la souffrance est la loi du temps. C'est toujours au prix d'un combat intérieur et de la douleur qui l'accompagne, que les affections misérables de ce monde sont remplacées dans notre âme les unes par les autres, jusqu'à ce qu'on arrive à l'affection vive et unique dont Dieu est à la fois l'auteur et l'objet. Or le temps n'est pas autre chose que cet ordre même, que cette suite de nos affections changeantes, qui a pour terme et pour but l'amour divin. Dès que l'âme est arrivée là, elle échappe, même pendant cette vie, à l'empire du temps et entre dans l'éternité, ou, pour parler plus exactement, c'est l'éternité qui entre en elle, qui s'infiltre dans sa substance[4].

[1] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 1 et 2. — [2] *Ibid.* p. 6-14. — [3] *Ibid.* p. 33. — [4] *Ibid.* p. 10-12.

On le voit, c'est presque la dialectique de Platon transportée des idées au sentiment. C'est que, dans la pensée de Saint-Martin, l'idée, comme nous l'avons déjà observé[1], n'est que le signe intérieur ou l'expression du sentiment. Le sentiment seul, ou, comme on vient de l'appeler tout à l'heure, l'affection, voilà ce qui constitue le fond de notre existence. « Tout est affection, dit Saint-Martin [2], et ce qui n'est pas af« fection est nul. . . Les hommes ne se tourmentent, ne se poursuivent, « ne se battent, que pour des affections, tandis qu'ils croient se battre « pour des opinions. »

Mais les choses ne se passent pas toujours comme nous venons de le dire. Au lieu de se dégager successivement des liens de la corruption par la puissance de l'amour, il arrive souvent à l'homme de s'obstiner dans sa misère et de se complaire dans sa honte. Alors il est ramené malgré lui par la force de la justice, et c'est encore le temps qui devient l'instrument de son salut. Le mal, en se développant et en portant peu à peu tous ses fruits, arrive nécessairement à un degré où il ne peut plus subsister, où il s'anéantit lui-même pour faire place au retour du bien. C'est en cela précisément que Saint-Martin fait consister la justice divine. « C'est, dit-il [3], par cette même loi du temps que toutes les jus« tices divines s'accomplissent, car Dieu laisse porter à l'extrême l'action « perverse, parce que par là elle ne peut manquer de se briser et de se « détruire. »

Le temps n'a pas seulement pour effet de régénérer l'homme, il contribue également à la régénération de l'univers, car il ne peut passer sur cette matière débile sans l'user et la limer en quelque sorte. Or, en l'usant, il livre passage à la splendeur éternelle, qui ne demande qu'à se substituer à nos ténèbres [4].

Pour remonter vers le séjour de l'éternité, ce n'était pas assez pour l'homme d'être aidé par le temps; il lui fallait aussi un point d'appui dans l'espace : car, supposez-le sans habitation fixe dans l'immensité de la création, comment trouverait-il un instant de repos? comment pourrait-il se soustraire aux poursuites de son ennemi, à qui, par sa faute, il a livré l'empire de toute la nature. Telle était précisément la situation de notre premier père immédiatement après sa chute. Semblable à un enfant tombé dans un abîme, non-seulement il manquait de secours, mais il n'avait pas même l'usage de ses propres facultés [5]. Dieu lui accorda donc une marque insigne de sa grâce en le recueillant au moment

[1] Voyez l'article précédent, p. 515. — [2] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 10. — [3] *Ibid.* p. 24. — [4] *Ibid.* p. 26. — [5] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 218.

où il venait de se soustraire à son amour pour se lancer dans un précipice sans fond, et en lui donnant la terre pour abri. C'est ainsi que la terre, en même temps qu'elle est notre prison, est devenue, comme le temps, l'instrument de notre délivrance.

Au reste, quand l'homme fut pour la première fois mis en possession de notre globe, son sort, quoique incomparablement inférieur à celui qu'il avait perdu, restait encore bien digne d'envie. Saint-Martin, qui avait probablement sur ce sujet des lumières particulières, nous assure que, par le fait seul que Dieu était intervenu pour sa délivrance, il était lavé de la souillure du péché. En outre, « l'enveloppe corporelle « dont on l'avait revêtu était l'extrait pur de toutes les substances les plus « vives de la nature, laquelle n'avait point encore subi les catastrophes « secondaires qui lui sont arrivées depuis[1]. » Évidemment c'est à l'état d'innocence du Paradis terrestre que l'écrivain mystique veut faire allusion ici, mais il change tout à fait le caractère que lui donne l'Écriture, puisqu'il représente pour lui, non la première, mais la troisième période de l'existence de l'homme, et ce qu'on peut appeler l'innocence après la faute.

Une loi fut donnée à Adam, aussi parfaite que sa condition, aussi étendue que son pouvoir; car elle lui enseignait les moyens de recouvrer sûrement la félicité perdue, et elle embrassait toute la terre, c'est-à-dire l'universalité de ses descendants. Au contraire, la loi qui l'a remplacée dans la suite des temps, la loi du Sinaï, n'était faite que pour un seul peuple, un peuple choisi, il est vrai, et destiné à servir de modèle au reste du genre humain.

Cette loi supérieure, universelle, pure émanation de la grâce divine, par un aveuglement absolument inexplicable, surtout après une première expiation, Adam ne l'observa pas, ni lui ni sa postérité. « C'est « la terre entière qui leur est donnée pour la cultiver et pour en déraci- « ner les ronces et les épines; et c'est, au contraire, pour l'avoir remplie « d'iniquités, que le Seigneur retire son esprit de dessus les hommes et « qu'il verse le terrible fléau du déluge[2]. » La sévérité ne réussit pas mieux que la douceur, car la terre est à peine repeuplée que de nouveau elle devient le théâtre de tous les vices et de tous les crimes. C'est alors que Dieu, pour sauver l'humanité, ou, du moins, pour lui ouvrir la voie du salut, fait promulguer par ses serviteurs, les Élohim, dans un coin du globe, une nouvelle loi jugée indigne d'émaner directement de lui, c'est la loi de Moïse, la loi lévitique, dont la base est l'institution des sacrifices[3].

[1] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 257. — [2] *Ibid.* p. 257. — [3] Saint-Martin recon-

Comment les sacrifices sanglants peuvent-ils servir à la régénération de l'âme humaine? Voilà ce que Saint-Martin va essayer de nous faire comprendre par une théorie qui lui appartient tout entière, qui est peut-être la partie la plus curieuse de son système, et qui commande d'autant plus l'attention, qu'elle n'a pas été perdue pour l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

Le sang, dans l'opinion de Saint-Martin, est le principe et le siége de toute impureté, sans doute parce que, selon la définition de la Genèse, il est le principe et le siége de la vie matérielle, par laquelle, depuis la première faute, notre âme est enchaînée à la matière. Le sang lui paraît être le tombeau de toutes les propriétés de l'esprit de l'homme et des facultés les plus actives des autres êtres. C'est lui qui les empêche de correspondre avec nous, de nous offrir comme autant de symboles actifs de l'amour et de la pensée de Dieu, de réfléchir dans notre intelligence l'harmonie et la beauté de l'univers, tel qu'il existe dans l'intelligence divine [1]. D'un autre côté, le sang, en même temps qu'il est un obstacle au développement de notre puissance, est l'organe de la puissance de notre ennemi. C'est là qu'il concentre tous ses efforts, parce que c'est là, dans le sépulcre de servitudes qui a été construit pour notre châtiment, qu'il a trouvé un repaire digne de lui [2].

La conséquence de cette proposition étrange, c'est que l'effusion du sang est salutaire, ou, pour nous servir des expressions de Joseph de Maistre, que le sang répandu a une vertu purificatrice. Bien des années avant la publication du *Traité des Sacrifices* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, Saint-Martin écrivait [3] : « On a souvent reconnu l'utilité du sang « appliqué à l'extérieur, comme tirant au dehors toute la corruption. Au « contraire, pris à l'intérieur, il augmente encore cette corruption. Ceci « nous explique combien, depuis la grande maladie du genre humain, « l'effusion du sang était nécessaire. » — « Le sang, depuis le crime, était « la barrière et la prison de l'homme, et l'effusion du sang était nécessaire « pour lui rendre progressivement la liberté [4]. » Voilà comment les sacrifices remontent à l'origine du genre humain, comment ils sont entrés dans les pratiques religieuses de tous les peuples, comment ils ont été prescrits avec tant de soin et en si grand nombre au peuple de Dieu.

Le sang répandu dans les sacrifices produisait un double effet : en attirant au dehors, sans doute par la puissance des affinités électives,

naît que les sacrifices avaient été en usage sur la terre depuis Adam; mais la loi de Moïse en a fait une obligation et une institution publique. — [1] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 185-186. — [2] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 207. — [3] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 316. — [4] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 269.

l'action malfaisante qui est attachée à notre propre sang, il nous rendait une partie de notre liberté perdue, et il servait à la confusion de notre ennemi en lui renvoyant avec la matière qui en est le véhicule, les souillures qu'il avait pris plaisir à provoquer en nous[1]. Nous voyons par cet exemple que le rêve a sa logique comme la pensée, et que l'esprit de l'homme peut mettre la même suite et la même persévérance à la poursuite d'une chimère qu'à la recherche d'une vérité.

Au moins Saint-Martin se contentera-t-il du sang des animaux? Comment le pourrions-nous espérer, puisqu'il place, avant tout, le principe de la corruption dans le sang de la race humaine? Il justifie donc toutes les exécutions dont la Bible nous offre, à chaque page, le récit monotone : le supplice d'Achan, le meurtre d'Achab par Samuel, la proscription de Saül et de ses fils, l'extermination en masse des anciens habitants de la Palestine, sans exception des vieillards, des femmes et des enfants à la mamelle. A ceux qui s'indignent de ces cruautés accomplies au nom du ciel, il répond que leur esprit est fermé aux vérités profondes, et qu'ils sont du nombre de ceux « pour qui le matériel est « tout, tandis que Dieu ne compte que les âmes[2]. »

Ce n'est pas seulement au peuple juif, c'est à l'humanité entière que Saint-Martin applique cette loi de la délivrance des âmes par le sang répandu. Nous n'avons, selon lui, qu'à ouvrir les yeux pour en voir à chaque instant les effets terribles : Ce sont les guerres, les révolutions, les fléaux de toute espèce, les catastrophes de la société et de la nature. Mais quoi! le juste et l'impie, l'innocent et le coupable sont-ils donc enveloppés dans un seul anathème? Dieu a-t-il cessé de distinguer, comme autrefois, les enfants de son peuple et les enfants de l'Amalécite ou de l'Égyptien? Oui, répond Saint-Martin. « Les victimes innocentes entrent « dans le plan de l'économie divine, qui les emploie, comme un sel pur « et conservateur, afin de préserver par là de l'entière corruption et de la « dissolution totale les victimes coupables avec lesquelles elles descendent « dans le tombeau[3]. » On reconnaîtra facilement dans ces mots le principe de la réversibilité, qui joue un si grand rôle dans le système de Joseph de Maistre. Mais là il est à sa place, tandis qu'il ne peut être qu'un objet de surprise dans les pages attendries où l'on appelle le temps une larme de l'éternité, l'homme, la prière de la terre[4], et qui nous montre

[1] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 211. — [2] *Ibid.* p. 214. — [3] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 180; *Ministère de l'homme-esprit*, p. 214. — [4] « Tâchons de ne jamais oublier que l'homme a été fait pour être la fierté de la terre. » (*Ministère de l'homme-esprit*, p. 80.)

Dieu lui-même pleurant en nous, afin de nous relever par sa propre douleur [1].

Le principe de la réversibilité n'en est pas moins une conséquence nécessaire de celui qui reconnaît dans le sang, quel qu'il soit, une puissance de rédemption. Cependant Saint-Martin les sépare, laissant subsister le premier aussi longtemps que le genre humain et regardant le dernier comme purement temporaire. A mesure que l'homme se rapproche de Dieu, à mesure qu'il avance vers l'époque prédestinée pour la réconciliation de la terre et du ciel, il nous montre les sacrifices sanglants abaissés par les prophètes devant les sacrifices spirituels, devant la charité, la justice, la contrition, la prière, jusqu'à ce qu'ils soient complétement abolis par un sacrifice suprême, celui qui a été consommé sur le Golgotha. Pourquoi celui-ci a-t-il été le dernier? parce qu'il rendait inutiles tous les autres, qui n'ont eu pour but que de l'annoncer et de le préparer, parce qu'il n'y a que l'effusion de son propre sang qui puisse délivrer l'homme de la prison que le sang forme autour de lui; parce que, libre et volontaire, le sacrifice de la croix n'a pas seulement affranchi l'homme de ses chaînes matérielles, comme le sang des animaux, il a affranchi son âme, ou plutôt il lui a enseigné à l'affranchir par l'immolation de son être physique et animal; il lui a appris « qu'il « lui fallait voler à la mort comme à une conquête qui lui assurait la pos- « session de ses propres domaines et le faisait sortir du rang des criminels « et des esclaves [2]. »

On voit que les idées de Saint-Martin sur l'œuvre de la rédemption ne sont pas tout à fait celles de l'Église. Il ne dit pas que, par la mort de Jésus-Christ, les hommes aient cessé d'être coupables du péché originel; il dit que Jésus-Christ leur a donné l'exemple de l'affranchissement spirituel par l'immolation volontaire, et que, par la vertu de son sang répandu sur la croix, il a diminué la résistance de celui qui coule dans leurs veines [3]. En un mot, il ne s'agit point pour lui de pardon, mais de délivrance, de péché effacé, mais d'obstacle vaincu. Il ne s'écarte pas moins de la tradition générale dans la doctrine qu'il expose sur l'incarnation.

Le Verbe, le Réparateur, comme il se plaît à l'appeler habituellement, a revêtu les attributs de la nature humaine sous deux formes différentes, l'une invisible et l'autre visible, ou, pour me servir des

[1] *Le nouvel homme*, p. 70. — [2] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 270-271. — [3] « L'effusion volontaire de son sang, auquel nul sang sur la terre ne saurait se « comparer, pouvait seule opérer l'entière transposition des substances étrangères « qui nageaient dans le sang de l'homme. » (*Ibid.* p. 275.)

expressions de Saint-Martin, il y a eu deux homifications séparées l'une de l'autre par un immense intervalle : l'homification spirituelle et l'homification corporelle, vulgairement appelée l'*incarnation*. Aussitôt que son fils est blessé, la mère de famille ne connaît plus de repos et elle rassemble toutes ses forces pour voler à son secours. C'est ainsi que l'amour divin s'est conduit envers nous. A peine l'homme était-il tombé, que l'amour de Dieu, voulant s'unir à lui pour le redresser et le guérir, s'est revêtu de sa forme invisible, celle qui représente son âme dans sa primitive perfection, et est devenu homme dans le sens spirituel [1]. Pour accomplir ce premier acte de notre salut, consistant dans l'union de l'amour divin avec l'ancienne, la première, la véritable image de l'homme, il a suffi que le Verbe, qui, dans les idées de Saint-Martin et de Boehm, n'est pas l'intelligence, mais l'amour, se contemplât dans la Sophie céleste, la Vierge éternelle, éternelle conservatrice du modèle de tous les êtres empreints dans sa substance [2].

Quelle est au juste la nature de ce personnage divin que nous avons rencontré, jouant un rôle passablement humain, dans la vie du général Gichtel ? Ce n'est que dans la correspondance de Saint-Martin avec Kirchberger [3] qu'on pourra trouver une réponse quelque peu satisfaisante à cette question. La Sophie céleste, la *Sophia*, comme on l'appelle ordinairement, n'est point une des personnes de la Trinité; elle n'est point l'esprit ou la raison de Dieu, laquelle se confond nécessairement avec Dieu lui-même; elle n'est point la lumière primitive qui éclaire les merveilles de l'immensité divine; elle n'est que la vapeur ou le reflet de cette lumière, « la conservatrice de toutes les formes des « esprits, comme l'air est le conservateur de toutes les formes maté« rielles; elle habite toujours avec Dieu, et, quand nous la possédons, « ou plutôt quand elle nous possède, Dieu nous possède aussi, puis« qu'ils sont inséparables dans leur union, quoique distincts dans leur « caractère. » Selon toute apparence, il s'agit ici de la pensée de Dieu distinguée de la raison, de son Verbe, et conçue comme une essence à part, semblable aux Éons du gnosticisme. Cette manière de comprendre ou de substantialiser les divers attributs de la nature divine ne doit pas trop nous étonner; elle est très-fréquente dans le mysticisme, et tient, pour ainsi dire, le milieu entre les personnifications poétiques de la mythologie et les idées abstraites de la métaphysique. Quoi qu'il en soit, *Sophia* a, dans les profondeurs du ciel, un rôle analogue à celui

[1] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 188; *Ministère de l'homme-esprit*, p. 275. — [2] *Ibid.* — [3] P. 36 de l'édition Schauer.

qui attendait Marie sur la terre. C'est dans son sein virginal que le Réparateur a revêtu la forme humaine ou que s'est accomplie son homification spirituelle.

L'homification matérielle n'est rien que le complément de cette union céleste [1]. Aussi l'a-t-elle suivie après un long intervalle, et elle n'a été achevée que lorsque le Réparateur eut descendu un à un tous les degrés de notre prison. Il a fallu qu'il s'unît successivement au principe de la nature, à celui de la vie, à celui de la matière, et enfin qu'il devînt chair dans le sein d'une vierge formée de chair et de sang. C'est à cette condition seulement qu'il a pu nous délivrer de toutes nos servitudes et de toutes nos misères, puisque nous sommes les esclaves tout à la fois de la chair et du sang, de la matière, de la vie et de la nature [2].

Le Réparateur ne nous a pas donné directement la liberté; il nous a seulement appris, par sa parole et par son exemple, à quel prix nous la pourrons reconquérir. Il nous a montré, par l'immolation de lui-même, qu'en immolant en nous l'homme matériel et charnel, nous redeviendrons, comme autrefois, esprit et vie. Enfin il n'est pas venu nous sauver malgré nous et sans nous; il nous a seulement ouvert le chemin du salut en supprimant les obstacles qui l'encombraient, et en purifiant en quelque sorte, par la vertu de son sang, l'atmosphère corrompue qui s'était formée autour de nous à la suite de notre dégradation. On dirait une transmutation de la nature, comme celle que les alchimistes cherchaient à opérer dans les métaux.

Le résultat de cette œuvre, c'est d'avoir placé l'homme tellement près de la félicité éternelle, qu'il n'a en quelque façon qu'à lui ouvrir la porte pour la posséder. « La vie divine, dit Saint-Martin [3], cherche « continuellement à briser les portes de nos ténèbres et à entrer en « nous pour apporter des plans de restauration. Elle y vient en frémis- « sant, en pleurant, en nous suppliant, pour ainsi dire, de vouloir bien « concourir avec elle dans cette grande œuvre. » Non-seulement la mission et la vie de Jésus-Christ peuvent se renouveler en nous, mais chacun de nous, pourvu que sa régénération soit complète et qu'elle embrasse tous les éléments de son être, peut faire de plus grandes choses que le Réparateur lui-même, « parce que le Réparateur n'a fait « que semer les germes de l'œuvre et que le nouvel homme peut entrer « en moisson [4]. » On retrouve la même pensée, avec une notable res-

[1] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 188. — [2] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 276. — [3] *Ibid.* p. 468. — [4] *Le nouvel homme*, p. 197.

triction, dans le *Portrait historique*[1] : « Jésus-Christ disait à ses apôtres « qu'ils pouvaient faire les mêmes œuvres que lui et même de plus « grandes. Ce n'était pas leur dire que tous les dons pouvaient appar-« tenir à chacun d'eux, puisque nous voyons, selon saint Paul, que le « même esprit partage ses dons entre les différents hommes. Mais chaque « homme, depuis la venue de Jésus-Christ, peut, dans le don qui lui « est propre, aller plus loin que le Christ. »

Cependant, aussi longtemps que nous vivrons sur la terre, nous serons soumis à la loi du temps, c'est-à-dire à la souffrance, et notre réintégration, quoique mise à la portée de nos forces, depuis que Dieu fait homme est venu nous en tracer le vivant modèle, ne peut être accomplie que par une série de combats et de sacrifices. Ces sacrifices, les seuls qui puissent subsister encore, se ramènent tous à un acte d'immolation intérieure par lequel on s'élève de l'ordre naturel à l'ordre spirituel, de l'ordre spirituel à l'ordre divin.

Il faut que nous commencions par dégager notre esprit du joug de la matière ou nos facultés spirituelles de nos sens extérieurs, en reconnaissant le Seigneur et en nous soumettant à ses commandements, c'est-à-dire en donnant pour règle à notre vie les saintes notions de Dieu et du devoir. Tel est le premier degré de l'esprit, auquel répond, dans l'histoire, l'âge de la loi.

Il faut ensuite que, non contents de connaître Dieu et de l'adorer, nous nous sentions comme soulevés au-dessus de nous par son souffle vivifiant et entraînés par son amour à publier partout son nom et sa gloire, aussi impatients des ténèbres qui enveloppent une partie de nos semblables que nous le serions de celles qui nous envelopperaient nous-mêmes. Cet état, formé par la réunion de la charité et de l'inspiration, de l'action divine et de la liberté humaine, est le second degré ou le second âge de l'esprit, auquel répond, dans l'histoire, l'époque de la prophétie.

A ce second âge en succédera un troisième, où, nous proposant de suivre, non-seulement la loi de l'esprit, mais la loi du Réparateur, et prenant pour modèle Jésus-Christ mort sur la croix, nous ferons le sacrifice volontaire de tout notre être terrestre et mortel et voudrons servir de victime expiatoire aux autres hommes[2].

C'est à ces trois états successifs de l'âme régénérée que Saint-Martin fait allusion dans ses *Œuvres posthumes*[3], lorsqu'il parle des dons de l'esprit pur, des dons de l'esprit saint et de ceux du Verbe. Mais il y en

[1] N° 1123. — [2] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 289-296. — [3] T. Ier, p. 262.

a un quatrième encore plus élevé, qu'il appelle la *sainteté suprême*[1], et qui consiste, après avoir sacrifié intérieurement notre être terrestre et mortel, à immoler aussi notre être spirituel, c'est-à-dire le sentiment de notre personnalité, notre *ichheit*, notre *selbstheit*, comme il écrit au baron de Liebisdorf[2], afin de mettre toutes nos facultés dans la main de Dieu, ou, pour me servir encore d'une de ses expressions, afin que notre volonté soit toute injectée, toute saturée de la teinture divine[3]. L'immolation de notre moi avec l'espérance de le retrouver au sein de Dieu, quand même elle ne serait pas dans l'essence du mysticisme, devait être enseignée par Saint-Martin comme une conséquence nécessaire de sa doctrine de l'incarnation; car, de même que le Christ, avant de descendre dans un corps pareil au nôtre, s'était revêtu de notre forme spirituelle, de même l'homme qui veut imiter son œuvre et remonter, par le chemin qu'il a tracé, dans la vie éternelle, ne doit pas seulement faire l'abandon de sa personne physique, il faut qu'il s'efforce d'incorporer sa personne spirituelle et morale dans la personnalité divine. Tant que cette condition n'est pas remplie, la réintégration n'a pas eu lieu.

Saint-Martin insiste avec force sur la nécessité, il décrit avec complaisance la nature et les effets de cette dernière transformation de notre être. « Il faut, dit-il[4], que la Divinité nous traverse tout entière pour « qu'intérieurement et extérieurement nous puissions remplir les plans « originels de notre principe. » — « Si tu voulais t'observer (c'est à « l'homme de désir que ces paroles s'adressent), si tu voulais t'observer « avec attention, tu sentirais tous les principes divins de l'éternelle es- « sence délibérer et agir en toi, chacun selon leur vertu et leur carac- « tère; tu sentirais qu'il est possible de t'unir à ces suprêmes puissances, « de devenir un avec elles, d'être transformé dans la nature active de « leur agent..... tu sentirais ces divines multiplications continuer et « s'étendre journellement en toi, parce que l'impression que les prin- « cipes de vie auraient transmise sur ton être les y attirerait de plus en « plus, et qu'à la fin ils ne feraient plus véritablement que s'attirer eux- « mêmes en toi, puisqu'ils t'auraient assimilé à eux[5]. »

Quand Dieu est ainsi descendu en nous et s'est assimilé une à une toutes nos facultés, nous en sommes avertis par un signe particulier; sa présence se manifeste par une *sensibilisation spirituelle*, c'est-à-dire par

[1] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 262. — [2] *Correspondance inédite*, édition Schauer, p. 97. — [3] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 432. — [4] *Le nouvel homme*, p. 29. — [5] *Ibid.* p. 45.

un sentiment intérieur qui nous avertit que nous avons cessé de nous appartenir et de vouloir, de penser, d'être par nous-mêmes. « Alors la « langue se tait, elle ne peut plus rien dire, et il n'est pas nécessaire « qu'elle parle, puisque l'être agit lui-même en nous, pour nous, et « qu'il le fait avec une mesure, une sagesse et une force dont toutes les « langues humaines ne seraient pas capables[1]. Mais, tant qu'il y a sentiment, il y a conscience; la conscience n'est donc jamais sacrifiée par Saint-Martin, même quand il nous semble qu'il sacrifie la liberté. Au reste, la liberté ne nous est enlevée que par un acte d'abdication accompli par elle dans un transport d'amour, ce qui est encore une façon d'affirmer son existence.

La personne humaine, selon les idées de Saint-Martin, non-seulement subsiste dans tout le cours de cette vie, quelque effort qu'elle puisse faire pour s'immoler, mais encore elle trouve sur son chemin des obstacles, des ennemis, qui la forcent à combattre sans relâche et qui rendent impossible pour elle le repos au sein de Dieu. Voilà pourquoi il pense que la victoire, la réintégration complète, l'union vainement poursuivie ici-bas, ne nous sera accordée que de l'autre côté du tombeau. « Non, dit-« il[2], la mort n'est plus pour nous que l'entrée dans le temple de la « gloire. Le combat a commencé dès le moment de la chute; la victoire « a été remportée; nous n'avons plus à recevoir de la main de la mort « que la palme du triomphe..... La mort! c'est au vrai sage qu'il est seul « permis de ne plus la compter pour quelque chose, attendu qu'il a eu le « bonheur de goûter la vie. » Voici un autre passage qui n'est pas moins digne d'être cité : « Le sage qui se sera convaincu que ce monde-ci n'est « que comme une traduction du monde invisible ne pourra que se ré-« jouir au lieu de s'affliger quand il verra venir le moment de s'appro-« cher du texte, parce que c'est une vérité générale que les textes sont « préférables aux traductions[3]. » La seule connaissance de la mort devrait être bénie comme une des marques de notre supériorité et comme un gage de la destinée qui nous attend. « Les animaux ne connaissent « point la mort, par la raison qu'ils ne connaissent point la vie[4]. » Enfin, voici en partie un chapitre de *L'homme de désir*, où la soif de cette vie supérieure, qui doit sortir pour nous du sein de la mort, est peinte dans un langage de la plus pénétrante éloquence. J'éprouve d'autant moins de scrupule à le reproduire, que, le sentiment et l'imagination ne tenant pas une moindre place que le raisonnement dans le système de

[1] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 427. — [2] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 48. — [3] *Ibid.* p. 50. — [4] *Ibid.*

Saint-Martin, on lui fait toujours tort quand on sépare sa pensée de l'expression particulière dont il l'a revêtue.

« ..... Dieu suprême, pourquoi laisses-tu plus longtemps dans cette « terre fangeuse celui qui t'aime, qui te cherche, et dont l'âme a goûté « ta vie?

« Mes mains s'élèvent vers toi; il me semble que tu me tends les « tiennes; il semble que mon cœur se gonfle de ton feu; il semble que « tout ce qui est dans mon être ne fait plus qu'un avec toi-même.

« Je parcours dans ton esprit toutes ces régions saintes où les œuvres « de ta sagesse et de ta puissance répandent un éclat éblouissant, en « même temps qu'elles remplissent l'âme de félicités.

« Hélas! le soleil me surprend; une vapeur de feu, en enflammant « l'horizon, annonce au monde ce tabernacle de la lumière. Il vient « animer la nature engourdie; il vient éclairer les yeux de mon corps « et m'offrir le spectacle de tous les objets qui m'environnent.

« Arrête, tu ne m'apportes pas un bien réel, si tu ne viens pas ouvrir « encore plus les yeux de mon esprit. Arrête, puisque, au contraire, tu « viens les fermer.

« Tu vas ne m'offrir que des images mortelles de ces beautés immor- « telles que ma pensée vient de contempler. Tu vas me cacher le soleil « éternel dont tu n'es qu'un reflet pâle et presque éteint.

« Avec toi vont se lever les puissances du monde pour courber les « nations sous leur joug de fer, au lieu de les rappeler à la loi douce « de la vérité [1]. »

Il n'y a que l'homme de désir ou le sage, selon la loi du Réparateur, à qui de telles pensées soient permises et qui puisse saluer son dernier jour comme l'aurore de la lumière éternelle. Mais les âmes vulgaires pour qui le Christ est venu en vain, qui ont passé dans le vide et dans les ténèbres le séjour qu'elles ont fait ici-bas, ou, pour les appeler du nom que leur donne Saint-Martin, *les nations et les hommes du torrent*, que deviendront-ils? Ils seront abandonnés, par une conséquence nécessaire de leur aveuglement, à la puissance qui prend la place de Dieu toutes les fois que nous nous séparons de lui; car l'homme ne peut pas être sa propre fin, il est un fonctionnaire dans l'univers. Lorsqu'il quitte le service de Dieu, il entre au service du démon [2].

Servir le démon, tomber au pouvoir de l'esprit du mal, c'est tout à la fois le crime et le châtiment de ceux qui se détournent de la loi divine; c'est, à proprement parler, leur enfer, le seul qui soit reconnu

[1] *L'homme de désir*, p. 282 et 283. — [2] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 164.

par Saint-Martin, et cet enfer, qui commence dès ce monde, se présente successivement sous trois formes différentes :

D'abord l'âme, partagée entre le bien et le mal, entre l'esprit d'en haut et l'esprit des ténèbres, ressemble à un rivage battu par les flots. Toutes les angoisses viennent successivement l'assaillir et la traversent sans s'y arrêter. C'est l'enfer passif, auquel le sage lui-même n'échappe point toujours et qui devient souvent pour lui une épreuve salutaire.

A l'angoisse succède l'illusion, l'illusion sans remède et sans espérance, qui nous conduit jusqu'au tombeau, occupés de terrestres projets, oubliant que la vie matérielle a une fin et la mort un lendemain. C'est le premier degré de l'enfer actif.

A l'illusion succède l'iniquité, la pratique du mal avec l'amour, avec la volonté du mal, sans interruption, sans surprise, sans remords. C'est le deuxième degré de l'enfer actif et le dernier que puisse atteindre la perversité humaine [1].

Pour ces pécheurs endurcis, comme pour les justes, la vie à venir ne sera que la continuation et le complément de la vie présente. Les justes et ceux qui étaient près de le devenir approcheront de plus en plus du foyer de l'amour et de l'intelligence, jusqu'à ce qu'ils puissent s'unir à lui plus étroitement. Ils seront comme suspendus au triangle universel qui s'étend depuis le premier être jusqu'à la nature, et qui, par chacun de ces trois côtés, les attirera dans son sein. Les pécheurs, au contraire, retenus, malgré la dissolution de leurs corps, sous la domination qui les a perdus, enlevés à la terre, sans avoir la puissance ni même le désir de s'élever vers le ciel, auront à souffrir toutes les angoisses qu'engendre naturellement une telle situation [2]. Les uns et les autres, d'ailleurs, jusqu'au moment de la crise suprême, dont nous parlerons bientôt, garderont leurs traits distinctifs, et, malgré l'absence de toute forme visible, se reconnaîtront entre eux, les premiers par leurs qualités et leurs vertus, les derniers par les marques de difformité que leur auront imprimées leurs iniquités et leurs vices. Là se trouve, pour les élus, une source de félicité qui nous est fermée ici-bas : « Car, dit « Saint-Martin, si les belles âmes pouvaient s'apercevoir, elles fondraient « de joie [3]. » Qui oserait encore, après cela, lui reprocher d'avoir nié l'immortalité personnelle de l'âme humaine!

Nous venons de parler des justes et des pervers, des fonctionnaires de Dieu et des fonctionnaires de Satan; entre ces deux extrêmes n'y a-

[1] *Ministère de l'homme-esprit,* p. 175-178. — [2] *Ibid.* p. 287-288, 296-297; *Œuvres posthumes,* t. Ier, p. 324, 325. — [3] *De l'esprit des choses,* t. II, p. 50-55.

t-il donc point de milieu? N'y a-t-il pas des hommes qui ne font, en quelque sorte, qu'effleurer la vie, ou qui ne vivent qu'à la surface, sans attachement pour le bien ni pour le mal, incapables de grands vices et de grandes vertus, de grandes joies et de grandes peines? Quel sort est réservé à ceux-là? Pour les hommes de cette catégorie, Saint-Martin croit à la nécessité de la métempsycose. Ils meurent sans avoir vécu. Avant même de descendre dans la tombe, ils n'ont été que des ombres. « Aussi faudra-t-il que la vie de ces hommes-là recommence lorsqu'ils « auront quitté cette région visible et apparente, puisqu'ils n'auront pas « vécu pendant le temps qu'ils l'auront traversée, et c'est ce prolonge- « ment de temps qui fera leur supplice[1]. »

Ici il nous est facile de reconnaître une fois de plus l'influence de Martinez et de la cabale, car la transmigration, dans les livres cabalistiques, n'a pas d'autre but que de fournir aux âmes restées incomplètes les moyens d'acquérir les vertus qui leur manquent et de mûrir pour le ciel. Mais nous voyons, dans sa correspondance inédite[2], que Saint-Martin n'accepte cette doctrine qu'avec répugnance, et même qu'il la répudierait complétement s'il n'imaginait d'en faire une nouvelle application. Ce ne sont plus des âmes vulgaires qui, après avoir déjà vécu, reviennent dans ce monde pour suppléer à ce qui leur manque; ce sont, au contraire, les âmes d'élite que Dieu a chargées autrefois d'une grande mission, celles d'Élie, d'Hénoch, de Moïse, qui, à certaines époques, apparaissent de nouveau parmi nous, « pour con- « courir sensiblement à l'avancement du grand œuvre, parce que le « bien coule toujours par les canaux qu'il s'est choisis. » Toutefois il n'insiste pas sur cette opinion et se contente d'affirmer que la métempsycose, en général, ne peut se concilier avec aucun des principes de la théorie spirituelle divine, et doit être comptée parmi les opinions suspectes que nous devons à l'influence des puissances subalternes.

Au reste, pourquoi Saint-Martin aurait-il gardé la métempsycose, puisque la vie future elle-même, la vie séparée du corps, telle qu'il la concevait après la vie présente, n'est, dans son système, qu'une épreuve transitoire, qu'une simple initiation à un état supérieur, amené par une révolution suprême de l'univers? Voici cette idée, exprimée d'une façon très-ingénieuse dans ses *Œuvres posthumes*[3] : « La mort ne doit se re- « garder que comme un relais dans notre voyage. Nous arrivons à ce « relais avec des chevaux fatigués et usés, et nous y venons pour en

[1] *Portraits historiques*, n° 404 — [2] Lettre XXXVIII, p. 113, édit. Schauer. — [3] Tome I, p. 286.

« prendre qui soient frais et en état de nous conduire plus loin. Mais « aussi il faut payer tout ce qu'on doit pour la course qui est faite, et, « jusqu'à ce que les comptes soient soldés, on ne vous met point en « route pour la course suivante. »

Oui, tous les comptes seront soldés, et les voyageurs, se remettant en route, arriveront, quels qu'ils soient, au terme final, c'est-à-dire à la consommation des siècles, à la fin du monde, à la destruction du mal, à la réintégration de tous les êtres au sein de Dieu. D'abord la matière disparaîtra nécessairement usée par le temps, transfigurée, raréfiée, en quelque sorte, par la régénération croissante de la nature humaine, épuisée par sa propre fécondité. En effet, puisque la matière n'est qu'un épaississement de la substance première des choses, produit par la chute de l'homme, à mesure que celui-ci, marchant sur les traces du Réparateur, remontera vers son premier état, elle perdra de son intensité, et la force se substituera, dans son sein, à la résistance. L'équilibre étant rompu entre les deux principes dont elle est formée, l'univers s'écroulera, et ses débris mêmes disparaîtront, dévorés par le feu. Saint-Martin croit pouvoir démontrer physiquement cette future destruction de la matière par la conflagration générale du monde. « Si « le simple feu élémentaire réduit un corps à une si petite portion de « cendres, comment ne pas voir que le feu supérieur pourra réduire « encore davantage, puisqu'il est plus actif, le corps général de la na- « ture[1]? Par un moyen ou par un autre, il faut, si l'œuvre du Répara- « teur ne doit pas rester une œuvre inachevée, que l'univers matériel « soit anéanti. Aux images périssables et grossières dont il est l'assem- « blage devront être substituées les formes éternelles, les seules qui se « puissent offrir à la contemplation divine, parce qu'elles n'appartiennent « ni à l'espace ni au temps[2]. »

La matière une fois détruite, plus de démon; car où demeurerait-il? L'enfer, c'est sa domination, c'est-à-dire lui-même, et, s'il ne demeure plus nulle part, comment pourrait-il exercer son empire? D'ailleurs, puisque le mal peut être réparé, il est évident que le principe d'où il émane, et dans lequel il réside, n'est pas un principe éternel, comme l'ont cru les manichéens[3]. « Il n'y a pas deux principes, dit expressé- « ment Saint-Martin, car on ne peut presque pas dire qu'il y ait deux « pensées, puisque, en comparaison de la pensée bonne, l'autre n'est « qu'une sorte d'étranglement et de raccourcissement opéré par la vo-

[1] *De l'esprit des choses*, t. I, p. 130-131; *Ministère de l'homme-esprit*, p. 463. — [2] *De l'esprit des choses*, t. I, p. 137. — [3] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 278

« lonté sur la même espèce de pensée [1]. » Par conséquent, l'esprit rebelle doit, à la fin des temps, se dépouiller de son orgueil et entrer dans l'harmonie universelle. Dieu, « qui n'a pas d'autre existence que de par« donner, » lui avait ouvert, dès le commencement, les trésors de la grâce, et il ne tenait qu'à lui d'y puiser [2]. Il est étrange que Saint-Martin, avec de telles croyances, ait été accusé de manichéisme. On se rappelle que le fond de ces croyances est dans le traité de Martinez Pasqualis, qui, lui-même, l'avait pris dans les traditions de sa race.

La réintégration du démon emporte avec elle, de toute nécessité, celle des âmes humaines, quelle qu'ait pu être leur conduite sur la terre; car l'intervalle qui séparait *l'homme du désir* des *hommes du torrent* a été comblé par la félicité anticipée de l'un et les épreuves successives des autres. C'est ce résultat même qui justifie, aux yeux de Saint-Martin, les châtiments d'une autre vie. Une peine qui ne relève pas le coupable, qui ne donne pas un autre cours à ses sentiments, lui semble dépourvue de raison, et par conséquent inique. C'est pour cela que nous l'avons vu répudier la peine de mort. « Toutes les jus« tices, dit-il [3], soit divines, soit spirituelles, soit temporelles, soit hu« maines, ne tendent qu'à réveiller en nous une affection. » Nous tous, tant que nous sommes et tant que nous serons au moment de la dissolution universelle, nous nous retrouverons donc dans le sein de Dieu, unis avec lui, et les uns avec les autres, par le lien de l'amour. Cette réunion ne paraît pas, dans la pensée de Saint-Martin, nous enlever la conscience; car il fait la remarque que notre existence est toute dans l'affection, non dans le temps et dans le lieu où elle semble s'écouler. Pourquoi, dès lors, l'affection qui nous est réservée dans l'avenir, et qui, à mesure que nous avançons, s'étend de plus en plus dans nos âmes, ne pourrait-elle pas être conçue sans temps et sans lieu, comme celle de Dieu et comme Dieu lui-même? « Nous serons, ajoute Saint-Martin, « toujours et partout *comme lui* [4]; » il ne dit nulle part : « Nous serons « lui. »

La fin du monde, telle qu'il l'entend, n'est donc point la séparation éternelle des justes et des réprouvés; elle est, au contraire, l'éternelle et l'universelle réconciliation, l'éternelle et l'universelle rédemption, la fin de la justice et le règne de l'amour, non-seulement le triomphe du bien sur le mal, de l'intelligence sur la matière, mais la destruction de

[1] *De l'esprit des choses*, t. II, p. 13. — [2] *Ibid.* p. 15. — [3] *Ibid.* p. 10. — [4] *Ibid.* p. 50.

la matière et l'abolition du mal. Aussi avec quels accents d'allégresse, avec quels cris de jubilation elle est saluée d'avance!

« Réjouissez-vous, régions sacrées, voici les saints cantiques qui se « préparent. Voici les harpes pures qui s'avancent; réjouissez-vous, les « hymnes divins vont commencer; réjouissez-vous, il y a si longtemps « que vous ne les avez entendus! Le chantre choisi vous est enfin rendu, « l'homme va entonner les chants de la jubilation; il n'y a plus d'obs- « tacles qui puissent retenir sa voix; il vient de dissoudre, de démolir « et d'embraser tout ce qui servait d'obstacle à sa prière. Dieu de paix, « sois béni à jamais! *Amen*[1]. »

Telles sont, dans leur ensemble et sous la forme dont lui-même les a revêtues, accompagnées des expressions qui lui sont les plus chères, les idées que Saint-Martin nous présente comme le degré le plus élevé de la révélation et de la science. Elles forment moins un système qu'un poëme, une sorte d'épopée divine en trois chants, qui auraient pour titres : l'*émanation*, la *chute*, la *réintégration*. Aussi n'est-il guère possible d'en faire la matière d'une discussion; car on ne discute pas avec le sentiment et le rêve, ou, si l'on trouvait ce dernier mot trop sévère, avec des intuitions toutes personnelles.

Cependant Saint-Martin était bien convaincu qu'il jouait un rôle considérable dans l'histoire de la philosophie, lui qui prenait le nom de *philosophe inconnu*. Et, en effet, n'a-t-il pas combattu avec les armes de la raison et du bon sens le sensualisme, le matérialisme de son temps, les chimères de Rousseau sur l'origine de la société? N'est-il point le créateur de cette théorie du langage que semblent confirmer les plus récentes observations sur l'origine des langues, et qui, même mutilée et défigurée, a fait une si brillante fortune sous le nom de M. de Bonald? N'a-t-il pas fait dépendre la connaissance de Dieu de la connaissance préalable de l'homme, conformément à une règle de méthode encore suivie aujourd'hui; et cette connaissance de l'homme, ne l'a-t-il pas, le premier, relevée de l'abaissement où elle était tombée dans les écoles du XVIII^e^ siècle? Oui, sans doute; mais la philosophie n'était pour lui qu'une introduction à des spéculations très-peu philosophiques, et un moyen d'établir sa propre insuffisance. « Ma tâche, « dans ce monde, a été, dit-il[2], de conduire l'esprit de l'homme, par une « voie naturelle, aux choses surnaturelles. » Or ces choses surnaturelles, ce ne sont pas, comme on pourrait le croire, les choses de la foi, mais des façons toutes particulières de les comprendre et de les sentir, ou

[1] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 363-364. — [2] *Portraits historiques*, n° 1135.

l'expérience personnelle, les intuitions personnelles, pour ne pas dire les rêves de l'imagination, substituées à la raison et à la tradition dans le commerce de l'âme avec Dieu. C'est ainsi, par exemple, que Saint-Martin a cru reconnaître la présence immédiate de Dieu dans les événements de la Révolution française. C'est ainsi qu'il a aperçu dans chacune des facultés de l'homme les traces vivantes de sa déchéance. C'est ainsi qu'il a découvert cette alchimie théologique qui lui montre le sang répandu comme un réactif à l'aide duquel la matière est précipitée dans les bas-fonds et l'esprit rendu à sa liberté. C'est du sein de cette alchimie que de Maistre a fait sortir l'apothéose du bourreau, la justification de l'inquisition et l'apologie de la guerre.

On comprend, après cela, que le fond de sa doctrine n'appartienne pas plus à la religion qu'à la philosophie. Il croyait fermement être chrétien et travailler avec fruit à l'avancement, au triomphe, à la gloire du christianisme. Mais le christianisme, pour lui, n'était pas une religion; c'était, comme il l'a déclaré expressément, «le terme et le «lieu de repos de toutes les religions [1],» c'est-à-dire ce degré de perfection où les pratiques et les formes extérieures, et même les dogmes définis, nous sont inutiles. «Le christianisme, dit-il un peu plus loin, «n'est que l'esprit même de Jésus-Christ dans sa plénitude. Il nous «montre Dieu à découvert au sein de notre être, sans le secours des «formes et des formules. Le christianisme n'a point de mystères, et ce «nom même lui répugnerait, puisque, par essence, le christianisme est «l'évidence et l'universelle clarté [2].» Le titre de religion lui semblait, au contraire, appartenir au catholicisme, «parce qu'il est la voie d'é-«preuve et de travail pour arriver au christianisme, parce qu'il est la «région des règles et de la discipline, parce qu'il est le séminaire du «christianisme.» Aussi, quand l'approche de la mort a réveillé sa tendresse pour la foi de son enfance, pour l'Église qui lui a donné la première connaissance de Dieu, a-t-il pu dire, sans abandonner une seule de ses convictions, que le catholicisme est la meilleure des religions, et même qu'elle est la religion *véritable* [3]. Il se croyait éclairé par une lumière plus pure que celle du catholicisme et de toute religion, quelle qu'elle puisse être.

Ni philosophie, ni théologie; Saint-Martin n'est pas suffisamment caractérisé quand on l'a appelé un mystique. Il y a bien des genres de mysticisme, presque autant que de systèmes de philosophie et de théo-

[1] *Ministère de l'homme-esprit*, p. 370. — [2] *Ibid.* p. 370-371. — [3] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 326-327.

logie. Celui qu'adopta Saint-Martin venait, en droite ligne, de l'Orient, descendait de la cabale, recueillant sur son chemin je ne sais quels débris de platonisme alexandrin, de gnosticisme, d'alchimie et de théurgie. Au milieu de ce foyer de fermentation, d'où sortaient les plus étranges hallucinations de l'esprit et des sens, Saint-Martin a su garder une modération relative. Ainsi, tout en écrivant un traité sur *la signification symbolique des nombres*, il a protesté contre les propriétés effectives, contre les révélations directes que leur attribuaient ses devanciers et quelques-uns de ses contemporains. Il expliquait l'origine de tous les êtres par le principe de l'émanation, et croyait, avec la foi la plus ardente, en un Dieu libre et personnel, principe de justice et d'amour, avec lequel nous communiquons par la pensée et par la prière; la prière, qui est pour lui la respiration de l'âme [1]. Il appelait la substance de notre être *un désir de Dieu*, il confondait la volonté et l'intelligence avec le désir de l'homme, et il n'a pas cessé de défendre, contre ceux qui les nient, l'existence et les droits de la liberté. Persuadé qu'il y a entre le ciel et la terre des intelligences semblables, mais supérieures à l'homme, avec lesquelles nous pouvons entrer en communication, il a écrit tout un chapitre contre les évocations de Swédenborg et les visions de toute espèce [2]. Dans les instants mêmes où l'enthousiasme mystique semble atteindre, chez lui, les dernières limites, quand il décrit les ravissements de l'âme arrivée à la fin de ses épreuves et reçue dans le sein de l'éternité, il n'oublie pas les droits de la conscience. Fénelon aurait pu recevoir de lui des leçons de prudence. Il a été vraiment, comme il en avait l'ambition, le Descartes de la spiritualité, c'est-à-dire le défenseur de la conscience humaine au milieu des entraînements et des illusions du mysticisme. Il est resté de son pays, en dépit des sacrifices qu'il a pu faire à l'esprit oriental et à l'esprit germanique, le premier, représenté par Martinez Pasqualis; le second, par Jacob Bœhm. Mais, ce qui fait et fera toujours son plus grand titre aux yeux de la postérité, il est resté lui-même une âme aimante et tendre, un esprit d'une trempe délicate et forte, où l'élévation et souvent la profondeur n'excluent pas la finesse; enfin, un écrivain original, dont la grâce naturelle a le don de charmer ceux-là mêmes qu'elle ne persuade point, et dont l'imagination ingénieuse donne un corps à toutes les pensées. De ses ouvrages s'exhale comme un parfum de candeur et d'amour qui suffit pour les sauver de l'oubli.

AD. FRANCK.

[1] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 213. — [2] Le chap. CLXXXIV de *L'homme de désir*.

COMICORUM LATINORUM, PRÆTER PLAUTUM ET TERENTIUM, RELIQUIÆ. *Recensuit Otto Ribbeck.* Lipsiæ, sumptibus et formis B. G. Teubneri, 1855, in-8° de xx-413 pages.

SEPTIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Les *Mimes* : Laberius et Publius Syrus.

On se lassa de l'*atellane* comme des formes qui avaient précédé. Elle ne pouvait compenser longtemps, par la variété des sujets et des plans, l'uniformité de son cadre. En quête d'une forme nouvelle, la comédie s'empara du *mime*. Le mot *mime* avait un double sens chez les Grecs et chez les Romains : il désignait certains acteurs et les pièces que jouaient ces acteurs. Les *mimes*, c'étaient d'abord des acteurs qui délassaient du spectacle par des intermèdes bouffons, moitié gestes, moitié paroles; acteurs imitateurs, comme leur nom l'indique, qui avaient la prétention de copier la vie humaine, et s'intitulaient magnifiquement *biologi*, *ethologi*, *sophistæ;* qui, en même temps, se ravalaient assez pour mériter les sobriquets de *planipedes*, *excalceati*, *panniculi*, *sanniones*, *copreæ*. On désigna plus tard par le mot de *mimes* les pièces que l'on fit pour ces acteurs, pièces de genres divers, comme les comédiens qui les représentaient, dont les unes n'étaient que des parades triviales et indécentes, dont les autres avaient un sujet, un but, quelque chose de semblable à une fable; bien que l'essence du genre fût précisément le désintéressement complet de ce qu'on appelle composition dramatique [2], et, en outre, la liberté, la licence de la peinture, le cynisme de l'expression.

C'est de cette dernière sorte de pièces que s'engouèrent les Romains,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 189; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 237; pour le troisième, le cahier de mai, p. 311; pour le quatrième, le cahier de juillet, p. 433; pour le cinquième, le cahier d'août, p. 494; pour le sixième, le cahier de septembre, p. 564 — [2] Cic. *Pro Cœlio*, XXVII : « Verum « hæc tota fabula veteris et plurimarum fabularum poetriæ quam est sine argu- « mento! Quam nullum invenire exitum potest!... *Mimi* est jam exitus, non fabulæ : « in quo, quum clausula non invenitur, fugit aliquis e manibus, deinde scabella con- « crepant, aulæum tollitur. » Dans la *Critique de l'École des femmes* (sc. VII et VIII), l'annonce du souper termine la dispute, et la comédie qu'on propose d'en faire, par un dénoûment à la façon du *mime*.

après les succès de la *fabula palliata*, de la *fabula togata*, de l'*atellane*, dans l'épuisement de leur théâtre, lorsque toutes les combinaisons dramatiques furent usées, les grands traits comiques enlevés, qu'il ne resta plus à saisir que des nuances, des détails, et qu'encore il fallut, pour réveiller le goût blasé, l'imagination fatiguée du public, les aller prendre dans ce qu'on avait négligé en de meilleurs temps, les conditions les plus basses, la corruption la plus effrénée et la plus raffinée tout ensemble.

Un changement notable avait eu lieu. On était bien loin du temps où la comédie, dans ses plus grands écarts, respectait ce qui, à Rome, resta plusieurs siècles sans atteinte, l'honneur des femmes de condition libre. Elles-mêmes avaient provoqué la comédie à sortir de son ancienne réserve, par l'éclat de leurs passions coupables et de leurs aventures galantes, devenues insensiblement le sujet préféré, habituel, sinon déjà de la *fabula togata*, du moins de l'*atellane*, et surtout du *mime*. Cette licence du *mime*, qui le fit exclure, dit-on, du théâtre de la sévère Marseille [1], ne le rendait que plus agréable à la société dissolue de Rome, et, quand, au nom de cette société, un pouvoir hypocrite, cherchant un prétexte à ses procédés tyranniques, feignait de s'indigner des légèretés, certes bien moins criminelles, d'Ovide, le poëte n'était que trop en droit d'alléguer pour sa défense, non-seulement l'impunité, mais la faveur accordée à de tels excès [2] :

Je ne vois pas que de tant d'écrivains un seul ait été perdu par sa muse : il ne s'est rencontré que moi. Qu'eût-ce été si j'avais écrit de ces *mimes* à la gaieté obscène, aux coupables tableaux des succès de l'amour, où l'on ne voit paraître qu'élégants adultères, que femmes rusées attrapant de sots époux? Voilà pourtant ce que contemplent au théâtre et la jeune fille nubile, et la mère de famille, et le père et son fils, ce que le sénat presque entier consacre par sa présence. Et ce n'est pas assez que les oreilles soient souillées par des paroles profanes, les yeux eux-mêmes s'accoutument à souffrir d'indécents objets; que si, par quelque adresse nouvelle, l'amant vient à se jouer du mari, alors on applaudit; la faveur du public décerne au poëte la palme; le dommage des mœurs tourne à son bénéfice; c'est son seul châtiment. Des pièces si criminelles ne coûtent pas peu au préteur. Fais-toi montrer, Auguste, les comptes de tes jeux, tu y verras combien de fois et à quel prix tu as acheté de tels ouvrages : toi-même tu en as été le spectateur [3], tu en as donné à d'autres le spectacle, tant est partout aimable et commode ta majesté; tes yeux, dont les regards appartiennent à la terre entière, ne se sont pas arrêtés sans plaisir sur

[1] Valer. Max. II, vi, 7 : « Eadem civitas severitatis custos acerrima est, nullum « in scenam aditum *mimis* dando, quorum argumenta majore ex parte stuprorum « continent actus; ne talia spectandi consuetudo etiam imitandi licentiam sumat. » — [2] *Trist.* II, 497 et suiv. — [3] Voy. Suétone, *Aug.* LIII.

les adultères de la scène. Si l'on n'est pas criminel en écrivant des *mimes*, imitation des actes honteux de la vie, une peine plus douce était due aux sujets que j'ai traités.

Denique non video de tot scribentibus unum
Quem sua perdiderit Musa : repertus ego.
Quid ? si scripsissem *mimos*, obscena jocantes,
Qui semper vetiti crimen amoris habent;
In quibus assidue cultus procedit adulter,
Verbaque dat stulto callida nupta viro.
Nubilis hæc virgo, matronaque[1], virque, puerque,
Spectat, et e magna parte senatus adest.
Nec satis incestis temerari versibus aures :
Adsuescunt oculi multa pudenda pati[2].
Quumque fefellit amans aliqua novitate maritum,
Plauditur, et magno palma favore datur.
Quodque minus prodest, pœna est lucrosa poetæ :
Tantaque non parvo crimina prætor emit.
Inspice ludorum sumtus, Auguste, tuorum :
Empta tibi magno talia multa leges.
Hæc tu spectasti, spectandaque sæpe dedisti,
Majestas adeo comis ubique tua est;
Luminibusque tuis, totus quibus utimur orbis,
Scenica vidisti lentus adulteria.
Scribere si fas est imitantes turpia *mimos*,
Materiæ minor est debita pœna meæ.

Voilà, on ne peut récuser un tel témoignage, ce qu'était le *mime*, ce qu'on lui permettait d'être; mais il était encore autre chose. S'il ne se fût recommandé à un goût trop peu scrupuleux que par la facilité expéditive de la composition, par la vulgarité et l'immoralité divertissante des tableaux; s'il n'eût eu, fait étrange mais incontestable, par la portée inattendue de certains traits satiriques, de certaines pensées morales, sa gravité, et même son élévation, on ne s'expliquerait pas, malgré ce que d'autres époques plus voisines de nous ont fait voir de semblable, comment la bonne compagnie, et à sa tête César et Auguste, pouvaient s'amuser de tels ouvrages, comment des poëtes tels que Laberius et Publius Syrus pouvaient se consacrer à les écrire.

[1] Cf. Propert. *Eleg.* II, XIX, 9. Properce redoutait pour Cynthie elle-même ces spectacles corrupteurs; il la félicitait d'y échapper par un séjour à la campagne :

Illic te nulli poterunt corrumpere ludi.

— [2] Cf. Martial. *Epigr.* III, 86.

Decimus Laberius était un chevalier romain, que l'on fait naître par conjecture, d'après l'âge de soixante ans qu'il se donne lui-même dans des vers récités sur la scène en 708, l'an de Rome 648, et mourir, d'après la Chronique d'Eusèbe, la deuxième année de la cent quatre-vingt-quatrième olympiade, c'est-à-dire l'an de Rome 709. Comme beaucoup d'autres nobles personnages de ce temps, il cultivait les lettres; mais on ne peut dire si elles étaient pour lui le simple délassement des travaux de la vie publique ou l'occupation d'une vie de loisir. Il était arrivé à la vieillesse et tenait, au théâtre de Rome, dans ce genre plus que familier de comédie qui y dominait, la première place, quand vint la lui disputer, recommandé par ses succès sur des scènes de province, comme nous dirions, un jeune rival, de talent égal pour le moins, mais de bien moindre condition, le très-spirituel affranchi P. Publilius Lochius Syrus : c'est ainsi que le désigne, en dernier lieu, d'après un passage de Pline l'Ancien [1], M. Ribbeck. Esclave au début de sa vie, comme plusieurs des comiques latins, ses prédécesseurs, les agréments de sa personne, la vivacité de son esprit, le firent distinguer de son maître, qui l'affranchit, lui donna une éducation libérale et seconda ainsi les dispositions naturelles par lesquelles il était appelé aux lettres et au théâtre. On nous a conservé [2] quelques-uns des bons mots qui contribuèrent à l'heureux changement de sa fortune. « Que fais-tu là? » disait un jour son maître à un de ses esclaves, hydropique, qu'il trouvait couché par terre, au soleil. — « Il fait chauffer de l'eau, *Aquam calefacit,* » répondit pour lui Publius Syrus. Une autre fois, comme on disputait à table sur le genre de repos le plus difficile à supporter, Publius Syrus trouva que c'était la goutte. Par ces saillies s'annonçait de loin l'auteur de *mimes* qui devait un jour lutter avec succès contre la vieille renommée de Laberius et succéder à sa royauté dramatique. « Laberius meurt, le mimographe Publius, Syrien de nation, occupe la « scène romaine, » dit la Chronique d'Eusèbe [3].

Nous avons les titres et des fragments d'une quarantaine, environ [4], des *mimes* de Laberius. Le *mime* ne s'y distingue guère de l'*atellane*, qu'il

[1] *Hist. Nat.* XXXV, 17, 58. — [2] Macrob. *Saturn.* II, 7. — [3] « . . . Laberius . . . « moritur. Publius mimographus, natione Syrus, Romæ scenam tenet. » — [4] La liste de M. Ribbeck en comprend quarante-quatre : *Alexandrea, Anna Perenna, Aquæ caldæ, Aries, Augur, Aulularia (?), Belonistria, Cacomnemon, Cæculi, Cancer, Carcer, Catularius, Centonarius, Colax, Colorator, Compitalia, Cophinus, Cretensis, Ephebus, Fullo, Galli, Gemelli, Hetæra, Imago, Lacus Avernus, Late loquentes, Marius (?), Natal, Necyomantia, Nuptiæ, Parilia, Paupertas, Piscator, Restio, Salinator, Saturnalia, Scylax, Sedigitus, Sorores, Staminariæ, Stricturæ, Taurus, Tusca, Virgo.*

avait remplacée dans la faveur publique, que par l'absence de ces personnages de convention du petit drame campanien, dont le continuel retour avait fini par fatiguer. On peut ajouter qu'il ne s'y distingue pas davantage de la *fabula tabernaria*.

Les pièces continuent d'être désignées, soit par des appellations générales, de forme grecque, comme *Colax*, *Ephebus*, *Hetæra;* de forme latine, comme *Virgo;* soit par des noms plus particuliers, pris, la plupart du temps, de certains détails de la vie romaine, et, par exemple, de ces fêtes publiques où le mouvement tumultueux du petit peuple devait offrir au *mime* comme à l'*atellane*, comme auparavant à la *fabula tabernaria*, le modèle de tant d'incidents et de personnages comiques. Laberius avait fait, après Afranius, des *Compitalia;* il avait fait aussi des *Saturnalia*, et peut-être faut-il encore ajouter à ces deux pièces son *Anna Perenna*. Quel en pouvait être le sujet? Était-ce l'aventure romanesque de la sœur de Didon venant chercher un refuge en Italie et troublant, par son arrivée imprévue, le paisible ménage d'Énée et de Lavinie, aventure si agréablement racontée par Ovide[1], si froidement, en plagiaire malheureux d'Ovide et de Virgile, par Silius Italicus[2]? Était-ce, ce qu'on lit aussi chez Ovide[3], le tour joué au dieu Mars par une autre Anna? Dans les deux cas eût été de mise, assurément, ce tour enjoué que la comédie latine, aussi bien que la comédie grecque, donnait volontiers à la fable, même épique et tragique. Il est possible cependant que le sujet cherché ait été tout simplement la fête bachique, grivoise, passablement licencieuse, célébrée par la plèbe romaine sur les bords de l'Anio, en l'honneur d'Anna Perenna. La description qu'en a faite Ovide en tête de ces deux récits (j'ai eu précédemment occasion de la citer[4]) suppléerait alors pour nous, par une sorte de programme en vers charmants, au *mime* malheureusement perdu de Laberius.

D'autres *mimes*, non moins regrettables, empruntaient leurs sujets, et quelquefois aussi leurs titres, à ces réunions plus mondaines des eaux thermales, où les ridicules ne manquaient pas davantage, et, par leur renouvellement annuel, pouvaient défrayer bien des générations de comédies. A l'exemple d'Atta, Laberius avait composé des *Aquæ caldæ*. Si, comme le veut Bothe, le mot *Belonistria* devait se traduire, s'interpréter par *Balaneutria*, Βαλανεύτρια, femme employée aux bains, Laberius aurait encore traité, sous ce titre, un sujet analogue. Pourquoi même son *Lacus Avernus*, malgré les idées mythologiques qu'un tel titre

[1] *Fast.* III, 523 et suiv. — [2] *Punic.* VIII, 39 et suiv. — [3] *Ibid.* 675 et suiv. — [4] Voyez plus haut, cahier de juillet, p. 443.

réveille, n'aurait-il pas été simplement pour lui un des buts de promenade, un lieu de rendez-vous des baigneurs de Baia? Il était question, dans la pièce, d'intrigues amoureuses; nous le savons par une vieille et insolite expression qu'y a notée Aulu-Gelle [1], *mulier amorabunda*.

La vie domestique a elle-même continué de fournir à Laberius, ainsi qu'à ses prédécesseurs, son contingent de sujets et de titres : une pièce intitulée *Natal*, d'autres qu'il a appelées, comme Afranius, *Sorores*, et comme Novius, ou peut s'en faut [2], *Gemelli;* comme Pomponius, *Naptiæ*. Mêmes ressemblances pour la plupart des autres titres. Il a dû mettre en scène, comme Pomponius et Novius, des paysans dans son *Aries*, son *Taurus;* des gens de métier dans d'autres, *Colorator, Fullo, Piscator, Restio, Salinator, Staminariæ*. L'*Augur* d'Afranius, celui de Pomponius, ne l'ont pas empêché de donner pour titre à un de ses *mimes* le nom du même personnage, et de le faire encore agir, lui ou quelque autre de même industrie, dans sa *Necyomantia*. Il s'est quelquefois contenté, comme on avait fait auparavant, pour toute désignation, d'un nom propre, si *Marius* est un titre authentique; d'un surnom ou d'un sobriquet, *Sedigitus;* d'un nom de pays, *Alexandrea, Cretensis, Galli, Tusca;* d'un mot indiquant quelque lieu particulier, *Carcer*, ou quelque objet matériel, *Aulularia, Cophinus*. Nommons en dernier, comme pendant au *Mortis et Vitæ Judicium* de Novius, ce titre abstrait, *Paupertas*.

Les fragments de Laberius témoignent eux-mêmes de la conformité du *mime* avec l'*atellane* et d'une conformité fâcheuse : même immoralité dans les sujets, qui sont de préférence des vices honteux, de graves désordres domestiques, des adultères, jusqu'à des incestes [3]; même cynisme dans l'expression, même recherche des mots obscènes, ou simplement des mots sales.

Par un contraste singulier, dont Pomponius et Novius nous ont offert l'analogue, et qui ajoute à la ressemblance du *mime* et de l'*atellane* un dernier trait, celui du mélange, qui leur est commun, de l'extrême grossièreté et de l'élégance, d'une élégance raffinée, le peu que nous pouvons lire de Laberius dénote un style fort étudié, fort travaillé, précieux jusqu'à l'affectation. Aulu-Gelle a tout un chapitre [4] sur l'archaïsme, le néologisme, la hardiesse populaire et triviale qui caractérisaient sa manière; il y donne de curieux exemples de ces trois sortes

[1] *Noct. Attic.* XI, xv. — [2] La pièce de Novius est intitulée *Gemini*. — [3] Laberius, *Belonistria* : «... Domina nostra privignum suum amat efflictim.» Non. v. *efflictim*. O. Ribbeck, p. 239. — [4] *Noct. Attic.* XVI, vii : «... Verba finxit prælibenter.... «multaque alia hujusmodi novat; neque non obsoleta quoque et maculantia ex «sordidiore vulgi usu ponit...» (Cf. Tertull. *de Pallio*, I.)

de recherche qu'il poursuivait à la fois. Le critique ne laisse pas de citer ailleurs, avec éloge [1], un passage où Laberius s'est montré assurément bien prétentieux. On contait de Démocrite qu'il s'était volontairement privé de la vue pour être moins distrait de ses méditations. Laberius, changeant un peu l'anecdote pour sa commodité, en tirait cette comparaison, qu'il mettait, sans beaucoup de vraisemblance, dans la bouche d'un vieil avare affligé des désordres et des prodigalités de son fils :

Démocrite d'Abdère, ce philosophe physicien, tourna la face d'un bouclier vers le lever d'Hypérion, afin de faire pénétrer dans ses yeux émoussés les traits éclatants de l'airain. S'il émoussa ainsi en lui l'organe perçant de la vue, s'il se priva de la lumière, c'était pour ne point voir prospérer de méchants concitoyens. Ainsi moi-même je veux que l'éclat dont resplendit l'argent éblouisse la fin de mon âge et dérobe à ma vue la prospérité d'un vaurien de fils.

Democritus Abderites physicus philosophus
Clipeum constituit contra exortum Hyperionis,
Oculos effodere ut posset splendore æreo.
Ita radiis solis aciem effodit luminis,
Malis bene esse ne videret civibus.
Sic ego fulgentis splendorem pecuniæ
Volo elucificare exitum ætati meæ,
Ne in re bona esse videam nequam filium [2].

De tels vers, contemporains par le goût, comme par la date, de la poésie tourmentée des *Satires Ménippées* de Varron, sont bien loin du beau naturel inauguré dans le même temps par Lucrèce et par Catulle.

Le rival de Laberius n'aurait pas écrit autrement, s'il était vrai qu'on dût le regarder comme l'auteur des vers de même caractère que lui attribue le Trimalcion de Pétrone [3], pesant dans sa balance Cicéron et Publius Syrus, déclarant le premier plus éloquent, *disertiorem*, et l'autre plus distingué, *honestiorem*.

Le luxe, du souffle de sa gueule dévorante, a tout flétri dans la cité de Mars. Pour le plaisir de ton palais, on nourrit, enfermé, le paon, revêtu du manteau babylonien de son plumage doré; pour toi aussi la poule de Numidie, le coq eunuque; la cigogne elle-même, cet hôte aimable venu des terres étrangères, cet oiseau aux mœurs pieuses, aux pieds effilés, à la voix émule des crotales, cet exilé des hivers, ce signe avant-coureur de la tiède saison, dévouée à ton intempérance, fait son nid dans ta marmite. Pourquoi la précieuse perle de l'Inde, pendant à triple étage?...

[1] A. Gell. *Noct. Attic.* X, XVII : « .... Versibus quidem satis munde atque graphice « factis. . non inconcinniter... » — [2] O. Ribbeck, p. 247. — [3] *Satyric.* 55.

Est-ce pour que la dame romaine, le cou paré des dépouilles de la mer, s'étende, sans retenue et sans honte, sur une couche étrangère? Pourquoi la verte émeraude, ce rare et coûteux cristal? A quoi bon souhaiter les feux du rubis carthaginois? Pour étinceler? Mais l'honnêteté est une escarboucle. Est-il bien qu'une jeune épouse n'ait de vêtement que le vent tissé en étoffe, qu'elle s'expose nue sous le brouillard transparent de sa robe de lin?

Luxuriæ rictu Martis marcent mœnia.
Tuo palato clausus pavo pascitur
Plumato amictus aureo Babylonico[1],
Gallina tibi Numidica, tibi gallus spado :
Ciconia[2] etiam grata peregrina hospita,
Pietaticultrix, gracilipes, crotalistria[3]

[1] Cf. Horat. *Sat.* II, II, 23 et suiv.

« Je n'obtiendrai pas sans peine, je le sais, qu'à la vue d'un paon mis sur la « table tu préfères une poule pour chatouiller ton palais, corrompu, comme tu l'es, « par de vaines idées : et cependant, qu'on paye au poids de l'or le rare oiseau, que « la peinture de sa queue étale un merveilleux spectacle, qu'importe pour ce dont « il s'agit? Te nourris-tu de ses plumes sur lesquelles tu te récries, et, quand il est « cuit, garde-t-il sa beauté? »

Vix tamen eripiam, posito pavone, velis quin
Hoc potius quam gallina tergere palatum,
Corruptus vanis rerum : quia veneat auro
Rara avis, et picta pandat spectacula cauda :
Tanquam ad rem attineat quidquam. Num vesceris ista,
Quam laudas, pluma? Coctove num adest honor idem?

Cette recherche de l'intempérance romaine plus d'une fois flétrie, avant et après Horace, par la satire (Varron, *Sat. Menipp.* Περὶ ἐδεσμάτων, A. Gell. *Noct. Attic.* VII, XVI; Juvénal. *Sat.* I, 143), était contemporaine de Publius Syrus. L'orateur Hortensius en avait, a-t-on dit (Varr. *De re rustic.* III, VI; Tertull. *de Pallio*, etc.), donné l'exemple. — [2] Autre trait de satire probablement contemporaine. (Cf. Horat. *Sat.* II, II, 49 et suiv.)

« Tranquille était l'esturgeon, tranquille aussi le nid de la cigogne, jusqu'aux « exemples donnés par un personnage prétorien. »

Tutus erat rhombus, tutoque ciconia nido,
Donec vos auctor docuit prætorius...

C'est par ironie sans doute que ce personnage, Asinius, ou Sempronius Rufus, est appelé prétorien. D'après une épigramme que rapportent les scholiastes d'Horace, son innovation gastronomique lui fit manquer la préture.

Suffragiorum puncta non tulit septem.
Ciconiarum populus ultus est mortem.

[3] Cf. Ovid. *Metam.* VI, 97 :

... Crepitante ciconia rostro;

et Juvénal. *Sat.* I, 115 :

Quæque salutato crepitat Concordia nido.

Avis, exsul hiemis, titulus tepidi temporis,
Nequitiæ nidum in cacabo fecit tuo.
Quo margarita cara tribaca Indica?
. . . .
An ut matrona ornata phaleris pelagiis
Tollat pedes indomita in strato extraneo?
Smaragdum ad quam rem viridem, pretiosum vitrum?
Quo Carchedonios optas ignes lapideos,
Nisi ut scintilles? probitas est carbunculus.
Æquum est induere nuptam ventum textilem,
Palam prostare nudam in nebula linea[1]?

C'est là une déclamation laborieusement spirituelle et élégante, où de bons critiques ont vu moins l'œuvre réelle qu'un pastiche plus ou moins fidèle de Publius Syrus. On se refuse vraiment à y reconnaître la même main que dans ces belles et simples sentences[2] par lesquelles, bien mieux que par les prestiges du bel esprit, il relevait tout à coup de son humilité le genre vulgaire, grossier, licencieux, auquel il lui fallait se rabaisser. Par elles aussi, péripétie morale d'un effet plus inattendu, plus frappant que celles de la scène, tout ce public confus et tumultueux qu'il avait mission de divertir était ramené, en un instant, des accès d'une gaieté brutale à des pensées sérieuses. Elles ont fait, par une autre métamorphose plus durable, du futile mimographe travaillant aux plaisirs d'une heure de folie, un moraliste toujours écouté; se détachant pour ainsi dire d'elles-mêmes de productions périssables, elles ont pris place, comme des proverbes de la sagesse, dans la mémoire du peuple, elles ont servi de texte aux méditations des philosophes. Sénèque, après son père le rhéteur, qui répète les témoignages d'admiration de Cassius Severus, ne peut se lasser de les citer, de les commenter, louant, avec éloquence, leur sens profond, leur tour heureux, leur autorité sur les esprits, retraçant, en homme qui a pu encore les entendre répéter et applaudir au théâtre, l'effet qu'elles continuent de produire sur les hommes réunis, l'éclatante adhésion qu'elles en obtiennent, les préférant aux plus beaux traits des comiques, des tragiques, les proclamant dignes du cothurne. De bonne heure on les a rassemblées, dans l'intérêt surtout de la jeunesse, mais aussi au grand profit de l'âge mûr. Le recueil, en traversant les âges, s'est grossi de beaucoup de maximes du même genre, antiques et même modernes,

[1] O. Ribbeck, p. 258. — [2] Ces sentences sont presque tout ce qui est resté de Publius Syrus. On ne cite encore de lui que deux titres de pièces, *Murmurco*, *Putatores*, et deux ou trois fragments insignifiants. (Voy. O. Ribbeck, p. 258, 259.)

qui en ont porté le nombre, dans la dernière recension, faite avec beaucoup de soin et de critique par M. Ribbeck, à huit cent cinquante-sept. Rapportons, comme échantillons, quelques-unes de celles qui sont incontestablement de Publius Syrus, et nous sont parvenues avec la recommandation des deux Sénèque, d'Aulu-Gelle, de Macrobe.

La pauvreté manque de peu, l'avarice de tout.

Desunt inopiæ pauca, avaritiæ omnia[1].

A l'avare manque ce qu'il a, autant que ce qu'il n'a pas.

Tam deest avaro quod habet, quam quod non habet[2].

A tous peut arriver ce qui peut arriver à quelqu'un.

Cuivis potest accidere, quod cuiquam potest[3].

Étrangère à nous est toute chose accordée par le sort à nos désirs.

Alienum est omne, quicquid optando evenit[4].

Attendez d'autrui ce qu'à autrui vous aurez fait.

Ab alio exspectes, alteri quod feceris[5].

Le remède aux injures c'est l'oubli.

Injuriarum remedium est oblivio[6].

Pour nul n'est bon l'avare, pour lui-même il est pire que personne.

In nullum avarus bonus est, in se pessimus[7].

De peu manque le mortel qui ne désire que peu.

Is minimo eget mortalis, qui minimum cupit[8].

[1] Senec. *Controv.* III, XVIII. O. Ribbeck, p. 268. — [2] Senec. *ibid.* O. Ribbeck, p. 286. — [3] Senec. *De tranquill. animi*, II, VIII; *Consol. ad Marciam*, IX. O. Ribbeck, p. 260. — [4] Senec. *Epist.* 8, 9. O. Ribbeck, *ibid.* — [5] Senec. *Epist.* 94, 43. O. Ribbeck, p. 261. — [6] Senec. *Epist.* 94, 28. O. Ribbeck, p. 110, 275. — [7] Senec. *Epist.* 108, 9. O. Ribbeck, p. 109, 275. — [8] Senec. *Epist.* 108, 11. O. Ribbeck, p. 109, 276.

A ce qu'il veut, qui peut vouloir ce qui suffit.

> Quod vult habet, qui velle quod satis est potest[1].

Le bienfaiteur reçoit, tout en donnant, s'il donne à qui le mérite

> Beneficium dando accepit, qui digno dedit[2].

Qui peut plus qu'il ne doit voudra plus qu'il ne peut.

> Cui plus licet quam par est, plus vult quam licet.

Supportez, n'accusez pas ce qui ne peut être changé.

> Feras, non culpes, quod mutari non potest[3].

Pleurs d'héritier, rire sous le masque.

> Heredis fletus sub persona risus est[4].

Mauvais est le conseil qu'on ne peut changer.

> Malum est consilium, quod mutari non potest[5].

A trop disputer la vérité se perd.

> Nimium altercando veritas amittitur[6].

C'est presque un bienfait qu'un honnête refus.

> Pars benefici est, quod petitur, si belle neges[7].

Les sentences ne devaient pas manquer aux *mimes* de Laberius; elles n'ont manqué à aucune composition dramatique de l'antiquité : mais, s'il faut en juger par ses fragments, où elles sont rares, elles ne comptaient pas autant dans ses œuvres que dans celles de son rival. Ce qui le distinguait, lui, c'était, outre les grâces un peu affectées de son style, la hardiesse de ses saillies, une verve satirique âpre et redoutable, qui

[1] Senec. *Epist.* 108, 11. O. Ribbeck, p. 109, 284. — [2] A. Gell. *Noct. Att.* XVII, XIV; Macrob. *Saturnal.* II, VII. O. Ribbeck, p. 264. — [3] A. Gell. Macrob. *ibid.* O. Ribbeck, p. 271. — [4] A. Gell. Macrob. *ibid.* O. Ribbeck, p. 273. — [5] A. Gell. *ibid.* O. Ribbeck, p. 277. — [6] A. Gell. Macrob. *ibid.* O. Ribbeck, p. 279. — [7] A. Gell. Macrob. *ibid.* O. Ribbeck, p. 281.

n'épargnait personne[1]. J'ai cité ailleurs[2] la jolie lettre où Cicéron[3], conseillant au jurisconsulte Trebatius de couper court à son infructueuse campagne de courtisan auprès du vainqueur des Gaules, le menace, s'il tarde trop, des railleries de Laberius. Elles s'adressaient quelquefois beaucoup plus haut, elles atteignaient jusqu'à César, qui semble en avoir gardé rancune[4]. Par suite s'est engagé entre le dictateur et l'auteur de *mimes* un drame, approchant du tragique, qui passe en intérêt toutes ces pièces perdues que nous ne pouvons raconter.

L'an de Rome 708, César, revenu de son expédition d'Espagne, donnait des jeux, et, au nombre des spectacles offerts par lui à la curiosité du public, était un concours entre des *mimes* de Laberius et de P. Syrus. Il voulut, vengeance raffinée ou caprice cruel de sa toute-puissance, que Laberius, un chevalier, un vieillard, montât sur la scène et jouât lui-même sa pièce. Laberius céda à des instances, en apparence obligeantes, qui, en réalité, étaient des ordres[5]; mais ce ne fut pas sans réclamer noblement, pathétiquement, contre la violence qui lui était faite, dans cet admirable prologue, l'un des plus beaux débris de la poésie antique[6]:

Nécessité, qui, d'un cours impétueux, traverses dans leur voie et emportes, malgré leurs efforts, la plupart des mortels, en quel abîme m'as-tu précipité, lorsque, chez moi, déjà le sentiment allait s'éteindre? Jamais, dans ma jeunesse, ni les sollicitations, ni les largesses, ni la crainte, ni la violence, ni le crédit, n'eussent pu ébranler mon âme : et voilà que, sur mes vieux jours, je me laisse vaincre sans peine aux paroles engageantes de ce grand homme, qui daigne pour moi descendre à la prière. Les dieux lui ont tout accordé : faible mortel, était-ce à moi de lui rien refuser? Il est donc vrai! après soixante ans d'une vie sans tache, sorti de ma maison chevalier romain, j'y dois rentrer avec le nom de mime. Ah! j'ai vécu trop d'un jour. O fortune, qui ne mets de bornes ni à tes faveurs, ni à tes disgrâces, si, par un effet de ton caprice, ma gloire littéraire devait un jour flétrir dans sa fleur,

[1] « Asperæ libertatis, » dit Macrobe, *Saturn.* II, VII. — [2] Cahier de septembre 1848, p. 567. — [3] *Epist. ad famil.* VII, XI. — [4] A. Gell. *Noct. Attic.* XVII, XIV. — [5] C'est ce que fait entendre Macrobe, *Saturn.* II, VII : « ... potestas non solum si invitat, sed, etsi « supplicet, cogit. » Bayle (*Dict. hist. et crit.* art. LABERIUS) rapproche de ce passage de Macrobe cet autre d'Ausone (*præfat. cent. nupt.*) : « quod est potentissimum im« perandi genus, rogabat qui jubere poterat. » — [6] On en trouve l'éloge et la traduction dans le *Traité des études* de Rollin (livr. III, art. 3). J. J. Rousseau, qui en faisait aussi grand cas, en a lui-même traduit quelque chose dans une note de *La nouvelle Héloïse* (II[e] part. lettre XXIII), où, par une double erreur, les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, dans lesquelles il n'est point question de ce morceau, sont substituées aux *Saturnales* de Macrobe, qui nous l'ont conservé, et traitées dédaigneusement de « fade recueil. » Un dernier traducteur du Prologue de Laberius est M. Pierron, dans le XII[e] chapitre de son *Histoire de la littérature romaine* (1852).

briser, abattre ma renommée, que n'était-ce au temps de ma force, de ma verte jeunesse, lorsque je pouvais, du moins, répondre à l'attente du peuple romain et du grand homme qui m'écoute, lorsque, souple encore, je pouvais plier sous ta main! Mais aujourd'hui, à quoi me réduis-tu? Eh! qu'apportai-je sur la scène? les grâces du visage, la noblesse du maintien, le feu du talent, le charme d'une voix mélodieuse?... Comme le lierre étouffe de ses flexibles rameaux l'arbre qu'il embrasse, ainsi la vieillesse me fait mourir par l'étreinte des années. Laberius est comme la tombe; il ne possède plus qu'un vain nom.

Necessitas, cujus cursus transversi impetum
Voluerunt multi effugere, pauci potuerunt,
Quo me detrusit pœne extremis sensibus!
Quem nulla ambitio, nulla unquam largitio,
Nullus timor, vis nulla, nulla auctoritas
Movere potuit in juventa de statu[1],
Ecce in senecta ut facile labefecit loco
Viri excellentis mente clemente edita
Summissa placide blandiloquens oratio!
Etenim ipsi di negare cui nil potuerunt,
Hominem me denegare quis posset pati?
Ergo bis tricenis annis actis sine nota
Eques Romanus a lare egressus meo
Domum revertar mimus. Ni mirum hoc die
Uno plus vixi mihi quam vivendum fuit.
Fortuna, immoderata in bono æque atque in malo,
Si tibi erat libitum, literarum laudibus
Florens cacumen nostræ famæ frangere,
Cur quum vigebam membris præviridantibus
Satis facere populo et tali quum poteram viro,
Non me flexibilem concurvasti ut carperes?
Nuncine deicis? Quo? Quid ad scenam adfero?
Decorem formæ an dignitatem corporis,
Animi virtutem an vocis jucundæ sonum?
Ut hedera serpens vires arboreas necat,
Ita me vetustas amplexu annorum enecat:
Sepulcri similis nil nisi nomen retineo[2].

A cette plainte éloquente ne se bornèrent pas les représailles de Laberius. Bientôt après, on le vit reparaître jouant dans son *mime* le personnage de Syrus, d'un esclave maltraité, qui se dérobait aux coups et s'écriait :

[1] Le témoignage que se rend ici Laberius est confirmé par une anecdote qu'on lit chez Macrobe. (*Saturnal.* II, VI.) Clodius n'avait pu en obtenir un *mime* pour des jeux qu'il devait donner, sans doute; il s'irritait, il menaçait; le poëte lui dit : « Qu'ai-je à craindre de toi? d'aller à Dyrrachium et d'en revenir. » allusion piquante à l'exil et au retour de Cicéron. — [2] O. Ribbeck, p. 251.

Il nous faut donc, Romains, perdre la liberté!

Porro, Quirites! libertatem perdimus.

Puis vint ce trait sentencieux :

C'est chose nécessaire qu'il ait peur de beaucoup celui de qui beaucoup ont peur;

Necesse est multos timeat quem multi timent;

et, d'un mouvement involontaire, tous les spectateurs, entrant dans l'intention du poëte, et s'appropriant ses paroles comme l'expression du sentiment public[1], tournèrent les yeux vers César. Quand vint le moment de juger, César, peut-être sans injustice, mais heureux que son goût se trouvât d'accord avec sa passion, se prononça pour Publius Syrus. Il le fit en termes plaisants, comme s'il eût pris lui-même le ton du *mime*, et jouant sur ce nom de Syrus, qui se trouvait à la fois, non peut-être sans une intention maligne de l'auteur, et celui du rival de Laberius et celui du personnage infime par la bouche duquel Laberius lui avait fait entendre, à la face de Rome, de si libres paroles, il dit en souriant: « J'étais pour toi, Laberius, mais tu as été vaincu par Syrus. »

Favente tibi me, victus es, Laberi, a Syro.

Là-dessus Publius Syrus reçut la palme, et Laberius, avec un riche présent, un anneau d'or. César le rétablissait ainsi dans son rang de chevalier, dont sa complaisance forcée pouvait paraître l'avoir fait déchoir. Cette autre pièce qui se jouait hors de la scène n'était pas finie. Quand Laberius, d'acteur redevenu spectateur, s'en vint reprendre sa place sur les gradins réservés aux hommes de sa condition, il ne trouva plus où s'asseoir, et Cicéron lui dit, raillant à la fois par une épigramme à double portée et César qui avait rempli le sénat de ses créatures, et le chevalier romain qui venait de se dégrader, « Nous vous ferions bien une « place, si nous n'étions si serrés, » à quoi Laberius repartit, avec son intarissable verve : « Cela m'étonne de vous, accoutumé à vous asseoir « sur deux siéges[2]. » Un si piquant à-propos semblait, dans sa défaite littéraire et son humiliation morale, lui rendre l'avantage qui lui était échappé. Il le reprit dans la représentation du lendemain par d'heu-

[1] Senec. *De ira*, II, xi. — [2] Senec. *Controv.* III, xviii; Sueton. *Cæs.* xxix; Macrob. *Saturn.* II, iii.

reux vers ajoutés à un autre de ses *mimes*. Publius Syrus lui avait dit, avec courtoisie, pour lui adoucir l'amertume de sa victoire : « Celui avec « qui tu as lutté comme auteur, viens-lui en aide comme spectateur :

Quicum contendisti scriptor, hunc spectator subleva.

Laberius lui répliqua, dans un nouveau prologue :

Tous ne peuvent être en tout temps les premiers. Quand tu seras arrivé au plus haut degré de l'illustration, tu t'y maintiendras avec peine; il te faudra bientôt en tomber. Je suis tombé, après moi tombera celui qui me suit. La gloire est du domaine public.

Non possunt primi esse omnes omni in tempore.
Summum ad gradum quum claritatis veneris,
Consistes ægre, nictu citius decidas.
Cecidi ego, cadet qui sequitur : Laus est publica[1].

Nous pourrions poursuivre et donner à la comédie pour épilogue le dédain affecté avec lequel ont parlé de Laberius, Cicéron, qui avait ses raisons pour cela, on vient de le voir; Horace, qui s'est peut-être, cette fois, trop souvenu, sous Auguste, des injures de César; l'un écrivant à Cornificius[2] : « Je me suis à ce point endurci, qu'aux jeux de notre cher « César, j'ai pu souffrir patiemment la présence de T. Plancus, les vers « de Laberius et de Publius ; »

Ego sic jam obdurui, ut, ludis Cæsaris nostri, æquissimo animo viderem T. Plancum, audirem Laberii et Publii poemata ;

l'autre refusant d'approuver certains ouvrages par la raison qu'il lui faudrait admirer aussi comme de beaux poëmes les *mimes* de Laberius.

Nam sic
Et Laberi mimos ut pulchra poemata mirer[3].

Revenons à l'histoire du *mime* et ajoutons-y, à l'époque qui nous occupe, celle de ses plus éclatants succès, deux noms encore. L'un se trouve dans cette lettre de Cicéron[4], rappelée plus haut, où il menace

[1] O. Ribbeck, p. 253. — [2] *Famil.* XII, XVIII. Cicéron n'était pas si indifférent à l'égard des *mimes* qu'il le témoigne ici. Il se les rappelle et les cite assez souvent. (Voy. *Philipp.* II, XXVII; *De Orat.* II, LXI, LXIV, LXVII, etc.) — [3] *Sat.* I, X, 6. — [4] *Famil.* VII, XI.

plaisamment Trebatius des railleries de Laberius; il ajoute « et de notre « ami Valerius. » On ne sait quel est ce Valerius; mais, d'après le sens général de la phrase, on est tenté de voir en lui un auteur de *mimes*. L'autre nom, Cn. Mattius, désigne un personnage qui nous est mieux connu. C'était celui d'un ami de César[1], un de ces officiers qui formaient en Gaule comme sa cour littéraire. Mattius mêlait, en amateur que ne gêne point une vocation spéciale, deux sortes d'occupation bien disparates, une traduction en vers de l'Iliade et la composition de ce qu'on appelait des *mimiambes*[2]. Était-ce une sorte de *mimes?* Bothe le pense; mais M. Ribbeck ne paraît pas être de cet avis, puisqu'il n'en a pas fait mention dans son recueil. Mattius les écrivait dans un mètre honoré du nom d'Hipponax, *scazonte hipponacteo,* dit Terentianus Maurus, qui le loue d'avoir reproduit, avec le mètre, l'agrément de son modèle[3]. Aulu-Gelle et Macrobe ne lui ménagent pas non plus les éloges[4]. Ce qui leur plaît surtout chez lui, ce sont ces recherches savantes, ces grâces coquettes de style qui, chez les auteurs de *mimes* de ce temps, chez Laberius, même chez Publius Syrus, paraissent avoir été une sorte de réaction contre la bassesse du genre.

Le *mime* ayant, à son tour, fatigué, l'*atellane* fut reprise avec succès par Mummius, au temps de Tibère, à ce qu'on croit, puis il revint à la mode. Le *mime* et l'*atellane* sont la comédie de l'empire : ils prennent la couleur de leur temps, de plus en plus licencieux, et à l'obscénité ajoutent un excès de licence impie, qui a fourni des armes à Tertullien, une cruauté sanguinaire digne des princes féroces et du lâche peuple qu'ils devaient amuser. Diane fouettée, le Testament de Jupiter, les Amours de Cybèle, les Trois Hercules affamés, tels sont, selon Tertullien[5], les titres ou les sujets de ces *mimes*. Nous savons, par l'historien Josèphe[6] et par Martial[7], qui a loué bassement de tels spectacles,

[1] Cic. *Famil.* XI, xxviii. L'auteur de cette belle lettre est-il le même que le poëte? On l'a quelquefois mis en doute; on a distingué un C. Mattius, ce serait le premier, et Cn. Mattius, ce serait le second. Cette distinction n'a pas été admise par deux de nos critiques les plus distingués : en 1838, par C. Magnin, *Origines du Théâtre moderne,* Introduction, p. 356; récemment, en 1864-1865, par M. Boissier, *Revue des Deux Mondes; Cicéron et ses amis,* p. 328. — [2] Pline le Jeune (*Epist.* VI, xxi) en attribue à un poëte comique, fort distingué, de son temps, Virginius Romanus (voy. *Journal des Savants,* cahier de mai, p. 320), dans un passage qui peut faire comprendre à quels mérites inattendus pouvait s'élever un genre tel que le *mime :* « Scripsit *mimiambos* tenuiter, argute, venuste, atque in hoc genere eloquentissime. « Nullum est enim genus, quod absolutum non possit eloquentissimum dici. » — [3] *De metris.* — [4] *Noct. Attic.* VI, vi; XV, xxv; XX, ix. *Saturnal.* I, iv. — [5] *Apolog.* XV. Cf. Arnob. *Adv. Gent.* IV, 35. — [6] *Antiq.* XIX, i, 13. — [7] *De Spectacul.* VII.

que, sous Domitien, dans un *mime*, dont le brigand Laureolus était le héros, un supplice réel ensanglanta la scène, un condamné périt sur une croix.

Dans une histoire complète, qu'on ne se propose point ici, on aurait à recueillir bien des exemples de ces honteuses, de ces affreuses prostitutions de la muse comique; on y trouverait aussi l'occasion de la réhabiliter quelque peu, en racontant, d'après les historiens de l'empire, comment, dans l'*atellane*, dans le *mime*, elle éleva quelquefois une voix courageuse contre la tyrannie.

Malheureusement, de la *fabula togata*, de la *fabula tabernaria*, c'est-à-dire de la comédie romaine, noble et familière, de l'*atellane* renouvelée par une rédaction latine et métrique, du *mime* relevé par les agréments de la satire, la vivacité de l'épigramme, le grand sens de la maxime, de ces genres si fort en vogue au VIIe siècle de Rome, et dont plusieurs se perpétuèrent dans les siècles suivants, il est resté bien peu de chose, quelques noms d'auteurs, quelques titres de pièces, d'informes débris, que, toutefois, on ne doit pas dédaigner, où une curiosité légitime cherche à retrouver le génie comique des poëtes, la trace confuse de leurs saillies, les traits, non moins effacés, des modèles qu'ils ont exprimés. Tel l'Hamlet de Shakspeare, dans le cimetière d'Elseneur, ramassant, avec d'autres débris lugubres de la mort, ce qui fut la tête du bouffon Iorick, évoque le souvenir des folles pensées qui y ont autrefois habité.

PATIN.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Heim, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris le 29 septembre 1865.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le Mahâbhârata, traduit complétement pour la première fois du sanscrit en français par Hippolyte Fauche, quatrième volume. Paris, Durand et Duprat, 1865, in-8°, xvi-603 pages. — Avec ce quatrième volume, finit le *Vanaparva*, le Chant de la Forêt, qui est formé à lui seul d'environ trente mille vers. C'est la suite des aventures des Pandavas errant dans les bois. La dernière partie de ce chant contient l'histoire de Râma, c'est-à-dire une longue analyse du Râmâyana, la seconde grande épopée des Hindous. La publication de ce quatrième volume a été retardée par la grève des ouvriers imprimeurs; mais M. Hippolyte Fauche n'en poursuit pas moins son œuvre avec le courage et la constance infatigables qu'on lui connaît. Il est arrivé déjà au quart de sa vaste entreprise, et il nous a donné 50,000 vers sur 200,000.

Voyage en Terre sainte, par M. F. de Saulcy, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Paris, imprimerie de Claye, librairie de Didier, 1865, 2 vol. in-8° de 410 et 355 pages. — On sait que, dans la relation de son premier voyage en Syrie (1853), M. de Saulcy avait exposé, sur l'âge de certains monuments et sur l'emplacement de diverses localités bibliques, des opinions dont quelques-unes ont été vivement contestées. Afin d'étudier sur place la valeur des objections de ses contradicteurs, le savant archéologue a entrepris, en 1863, une nouvelle exploration des mêmes contrées, et il publie aujourd'hui le récit de ce second voyage, dont il a déjà fait connaître partiellement les principaux résultats scientifiques dans plusieurs mémoires lus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous citerons parmi les plus remarquables de ces résultats une étude approfondie des monuments de Jérusalem, dont la description remplit une grande partie du second volume, et l'exploration de l'Ammonitide, que M. de Saulcy n'avait pas visitée dans son premier voyage.

Le grand mystère de Jésus : passion et résurrection, drame breton du moyen âge, avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques, par le vicomte Hersart de La Villemarqué, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Didier, 1865, in-8° de cxxxv-263 pages, avec planches. — Ce nouveau livre du savant investigateur de l'histoire littéraire des peuples bretons complète la série de ses études sur la poésie des races celtiques. Après avoir fait connaître leur génie poétique sous sa double forme, agreste et travaillée, dans le *Barzaz Breiz* (chants populaires de la Bretagne) et les *Bardes bretons;* après avoir apprécié leur inspiration romanesque dans les *Romans de la table ronde* et les *Contes des anciens Bretons*, puis dans *Myrdhinn ou l'Enchanteur Merlin*, et enfin esquissé le tableau de leur épopée religieuse dans la *Légende celtique* et la *Poésie des cloîtres*, il aborde aujourd'hui leur littérature dramatique. Un travail savant et très-développé sur le théâtre chez les nations celtiques sert d'introduction au *Mystère de*

Jésus. M. de La Villemarqué y étudie et y apprécie avec un grand charme de style et une remarquable élévation de pensées le théâtre populaire et religieux dans la Cambrie, la Cornouaille et l'Armorique. L'Irlande et l'Écosse, qui ne paraissent pas avoir possédé cette branche de littérature, restent cette fois en dehors du cadre. Le grand mystère de Jésus (*Burzud braz Jezaz*) est publié d'après une édition gothique (la seconde) imprimée à Paris en 1530, et dont l'unique exemplaire connu est conservé à la Bibliothèque impériale. Les lacunes qu'elle présente ont été comblées au moyen d'une édition de 1622. M. de La Villemarqué s'attache, dans son introduction, à déterminer la date de la rédaction primitive du Mystère à l'aide des lumières que lui fournissent la philologie et la littérature dramatique comparées, et il conclut en assignant à cette production remarquable la date de la seconde moitié du XIV^e siècle. Les vers du *Mystère de Jésus* se partagent en sixains à rimes croisées; ils sont souvent allitérés et compliqués de rimes intérieures. Un pareil système avait nécessité l'emploi de beaucoup de chevilles et ajoutait aux difficultés de la traduction. M. de La Villemarqué a surmonté heureusement ces difficultés. Sa version reste toujours claire et élégante, tout en serrant le texte breton d'aussi près que possible. Le volume se termine par de curieux fragments de poésie traditionnelle qui se chantent encore dans quelques campagnes bretonnes sous le nom de *Dialogues de la Passion*. Le *Mystère de Jésus* sera accueilli avec empressement par tous les amis des lettres, aussi bien que par ceux qui s'occupent spécialement des langues et des littératures des peuples celtiques.

Le Gouvernement des papes et les révolutions dans les États de l'Église, d'après les documents authentiques extraits des archives secrètes du Vatican et autres sources italiennes, par Henri de l'Épinois. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Didier, 1865, in-8° de x-499 pages. — Ce n'est pas une histoire complète des États de l'Église que l'auteur a voulu écrire; il s'est proposé seulement d'en éclairer, par une étude approfondie, une des périodes les plus agitées et les plus intéressantes. M. de l'Épinois ne s'est étendu que sur l'histoire du XIII^e, du XIV^e et du XV^e siècle, se contentant de résumer les événements pour les temps qui ont précédé et suivi. Un grand nombre des documents dont il a fait usage étaient inédits ou peu connus, et, dans la mise en œuvre de ces importants matériaux, l'auteur a fait preuve d'une érudition réelle et d'un esprit attaché avant tout à la recherche de la vérité.

Du Suicide et de la folie suicide, par A. Brierre de Boismont. Paris, imprimerie de Martinet, librairie de G. Baillière, in-8° de xx-763 pages. — Ce remarquable ouvrage, publié pour la première fois en 1855, reparaît aujourd'hui modifié et considérablement développé par l'auteur, surtout en ce qui touche à la partie sociale et morale de l'œuvre, notamment au suicide considéré dans ses rapports avec la civilisation. La préface placée par le savant aliéniste en tête du volume résume l'ensemble du travail et les principaux enseignements qui en ressortent. Dans les diverses parties de cette excellente étude, M. de Boismont recherche successivement les causes du suicide, les derniers sentiments exprimés par les aliénés dans leurs écrits, la physiologie morbide du suicide des aliénés, la nature du suicide; il nous fait connaître avec des développements nouveaux le suicide dans ses rapports avec la civilisation; la distribution des suicides par régions, modes, époques; il indique ensuite le traitement de la manie suicide, et termine par un dernier chapitre consacré à l'examen de plusieurs questions de médecine légale. Des renseignements statistiques puisés aux meilleures sources, des considérations sages et élevées recommandent ce savant ouvrage à l'attention de tous ceux qui, par la nature de leurs études, ont à s'occuper du grave sujet traité par M. de Boismont.

Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand, par Otfried Müller, traduite, annotée et précédée d'une étude sur Otfried Müller et sur l'école historique de la philologie allemande, par K. Hillebrand, professeur à la faculté des lettres de Douai. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Durand, 1866, 2 volumes in-8° de CCCLXXX-452 et 738 pages. — Le célèbre érudit Otfried Müller, mort, il y a bientôt vingt-cinq ans, au milieu des ruines de Delphes, qu'il était venu explorer, a laissé, entre autres ouvrages importants, une *Histoire de la littérature grecque* (Berlin, 1841), dans laquelle l'auteur consigna les principaux résultats de la philologie moderne et ses propres recherches. Ce livre, popularisé en Europe par des traductions anglaises et italiennes, et souvent cité comme une autorité par les savants français, n'avait pas encore été traduit dans notre langue. On saura gré à M. Hillebrand d'avoir entrepris ce travail et d'avoir fait précéder son élégante et fidèle version d'une étude très-développée sur Otfried Müller et sur l'école historique de la philologie allemande. Cette étude offre une analyse intéressante de l'œuvre du savant allemand et un exposé des divers systèmes des écrivains contemporains sur l'antiquité grecque. De nombreuses notes ont pour but, soit de faire connaître, sur quelques points importants, les opinions qui semblent plus généralement adoptées aujourd'hui que celles d'Otfried Müller, soit d'indiquer celles des hypothèses de l'auteur que de récentes découvertes ont détruites ou confirmées.

Table méthodique des Mémoires de Trévoux (1701-1775), par le P. P. C. Sommervogel, de la Compagnie de Jésus. Seconde partie : Bibliographie. Paris, imprimerie de Donnaud, librairie de A. Durand, 1865, 2 volumes in-12 de III-452 et 471 pages. — Voici le complément d'un utile et excellent travail bibliographique dont nous avons annoncé il y a quelques mois le premier volume. (Voir notre cahier de décembre 1864, p. 794.) Cette première partie comprenait, outre un intéressant Essai historique sur les Mémoires de Trévoux, les titres, par ordre de matières, de toutes les dissertations, pièces et mémoires insérés dans ce recueil, qui occupe une place si importante dans l'histoire littéraire du siècle dernier. La seconde et dernière partie, qui paraît aujourd'hui en deux volumes, contient le catalogue méthodique des ouvrages très-variés, au nombre de près de dix mille, dont les journalistes de Trévoux ont rendu compte, avec une table alphabétique des noms d'auteurs. Ce catalogue, rédigé avec le plus grand soin, forme en quelque sorte une bibliographie française du XVIII° siècle, plus complète et plus exacte en bien des points que celles que nous possédions. Le P. Sommervogel n'a épargné aucune recherche pour découvrir les auteurs anonymes, pour vérifier les dates des éditions et les titres des ouvrages, et il a eu l'occasion de relever un bon nombre d'omissions dans les bibliographies publiées jusqu'ici, notamment dans la *France littéraire* de M. Quérard.

De la méthode d'observation dans son application aux sciences morales et politiques, par P. A. Dufau. Paris, imprimerie de Bourdier, librairies de veuve Jules Renouard et de A. Durand, 1866, in-8° de XVI-384 pages. — Développant dans cet ouvrage les théories qu'il avait déjà exposées dans un traité de statistique couronné en 1841 par l'Académie des sciences, M. Dufau s'efforce d'imprimer aux sciences morales et politiques le caractère expérimental qui leur manque. A-t-il vraiment réussi à établir les principes d'après lesquels on doit appliquer la méthode d'observation qui doit « les faire passer au rang de sciences positives ? » Il est permis d'en douter, mais le savant écrivain n'en a pas moins fait un livre utile et digne d'attention par les études et les considérations, presque toujours fort sages, qu'il contient. Signalons pourtant un passage (p. 112) où l'auteur, tout en se défendant d'adopter la maxime,

« la fin justifie les moyens, » cherche à établir que, parfois, le devoir politique peut se séparer du devoir moral et être en contradiction avec lui.

Histoire des évêchés de Cornouailles et de Léon. L'évêque et la communauté politique de Kemper devant le roi Charles VIII et la reine Anne de Bretagne; ce qu'ont été les concessions municipales en Bretagne; par A. Du Châtellier. Brest, imprimerie et librairie de T. Anner, 1865, broch. in-8°. — Cette consciencieuse étude est détachée d'une histoire complète des évêchés de Cornouailles et de Léon que prépare M. Du Châtellier, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), et qui fait suite aux importants travaux de l'auteur sur l'histoire de la Bretagne. Le fragment que nous donne aujourd'hui M. Du Châtellier met en lumière un épisode caractéristique de cette époque de transition, où le pouvoir royal dans toute sa plénitude tendit à se substituer à l'autorité seigneuriale. La lecture de ce chapitre isolé ne peut que faire désirer vivement la prochaine publication de l'ouvrage entier.

Études de législation comparées. Le droit païen et le droit chrétien; par Charles Carpentier. Première étude. Douai, imprimerie de Dechristé; Paris, librairie de A. Durand, 1866, in-12 de VIII-160 pages. — Indiquer quel était l'état des législations du paganisme, ainsi que les idées des philosophes sur les plus importantes questions du droit civil et du droit criminel lors de l'avénement du christianisme; comparer avec ces données l'état de la législation hébraïque et ensuite de la législation chrétienne; signaler les progrès accomplis et ceux qui restent à accomplir, tel est le but que se propose de poursuivre l'auteur dans une série d'études dont la première paraît aujourd'hui. Cette étude a pour objet le droit de propriété de l'homme sur l'homme dans le paganisme, et l'abolition de ce droit par la législation chrétienne. C'est un travail qui se recommande par une remarquable justesse de vues et ne peut que faire augurer favorablement de la suite de l'ouvrage.

TABLE.

	Pages.
Histoire de saint Louis. (Article de M. Littré.)	593
Le Mahâbhârata, traduction par M. Hippolyte Fauche. — Fragments du Mahâbhârata, par M. Th. Pavie. (3ᵉ article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.)	607
Saint-Martin, le Philosophe inconnu, etc. par M. Matter. — La correspondance inédite de L. C. de Saint-Martin, etc. par MM. L. Schauer et Alph. Chuquet. (7ᵉ et dernier article de M. Franck.)	624
Comicorum latinorum reliquiæ. (7ᵉ et dernier article de M. Patin.)	644
Nouvelles littéraires	660

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1865.

Les religions et les philosophies dans l'Asie Centrale, par M. le comte de Gobineau, ministre de France à Athènes. 1 vol in-8°, Paris, librairie académique de Didier et Cie, 1865.

PREMIER ARTICLE.

M. le comte de Gobineau, l'auteur du livre qui doit nous occuper ici, n'est pas un nouveau venu dans la science. Faisant marcher de front la diplomatie et l'étude, il s'est déjà fait connaître par plusieurs ouvrages, dont l'un est un curieux tableau de mœurs encadré dans un récit de voyages [1], l'autre, un savant traité sur les caractères distinctifs des races humaines [2], et le troisième un travail d'une rare érudition, on n'oserait pas dire, dans l'état actuel de la question, d'une exactitude incontestée, sur les écritures cunéiformes [3]. Mais aucune de ces diverses publications, quel qu'en soit le mérite, n'égale, par l'intérêt du sujet et par le talent de l'auteur, celle qui vient de leur succéder. *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale* ne sont pas une œuvre de cabinet ou de bibliothèque que l'on construit avec des matériaux déjà connus, ou un livre fait avec d'autres livres; ce sont des faits, en quelque sorte vivants, recueillis sur place par un spectateur pénétrant et libre de préjugés, impartial sans être indifférent; ce sont les observations personnelles et

[1] *Trois ans en Asie* (de 1855 à 1858); Paris, Hachette, 1859. — [2] *Essai sur l'inégalité des races humaines.* — [3] *Traité des écritures cunéiformes*, 2 vol. in-8°, Paris, Firmin Didot, 1864.

les témoignages directs, authentiques, que M. de Gobineau a recueillis en Perse, pendant les trois ans qu'il y a passés comme ministre de France à Téhéran, avant d'aller représenter le gouvernement de son pays à la cour d'Athènes. Nous ajouterons tout de suite qu'à l'art d'observer M. de Gobineau joint celui d'exposer et de peindre; car les hommes et les choses qu'il a vus, ou que les souvenirs et les traditions de tout un peuple ont fait revivre à ses yeux, il sait les animer de l'esprit qui leur est propre et leur conserver tous les traits de leur physionomie originale. On se sent, en le lisant, transporté sous un autre ciel, au milieu d'une autre race, dans un courant d'idées qui relèvent sans doute des lois générales de l'esprit humain, mais qui diffèrent, par des caractères essentiels, de celles qui sont le fond de notre pensée et de notre existence.

La plus grande partie du volume de M. de Gobineau est consacrée à nous faire connaître l'histoire et les dogmes d'une religion que la Perse a vue naître il y a environ vingt ans, qu'elle a essayé d'étouffer dans son berceau par le supplice de son fondateur et de ses premiers apôtres, et qui, grandie par la persécution, pourrait bien un jour faire trembler ses persécuteurs. Mais, avant de nous entretenir des *bâbys* (tel est le nom des sectateurs de cette croyance nouvelle), il a jugé utile de tracer un tableau général des opinions religieuses et philosophiques de la Perse, depuis le temps où elle s'est convertie, de gré ou de force, à la foi de Mahomet. Nous n'avons aucune raison de nous écarter de cet ordre, qui est d'ailleurs imposé par la nature du sujet. Une religion qui s'établit et qui dure, en dépit de tous les moyens de destruction mis en œuvre contre elle; une religion qui a trouvé des apôtres, des martyrs et des milliers de prosélytes, n'est pas un fait isolé dans l'histoire. Elle se rattache nécessairement à ce qui la précède et à ce qui l'entoure; c'est une branche et quelquefois un simple rameau, dont on ne s'explique ni la nature ni l'origine quand on le sépare de la tige d'où il est sorti.

M. de Gobineau observe avec raison que l'islamisme, si intolérant qu'il soit, ou du moins qu'il ait été dans sa politique, ne l'est pas dans son dogme; car ces paroles sacramentelles, « Il n'y a pas d'autre Dieu « que Dieu, et Mahomet est son prophète, » forment un symbole de foi assez simple et assez large pour convenir également aux opinions les plus différentes, peut-être même les plus opposées. Mais cela suffit-il pour nous rendre compte des sectes diverses et des hérésies presque innombrables qui sont sorties du Coran et se sont abritées, avec plus ou moins de bonne foi, sous son nom? Nous ne le croyons pas; car le même phénomène s'est produit au sein du christianisme, non-seule-

ment dans les premiers siècles de l'Église, quand ni le texte, ni le sens des Évangiles, ni l'autorité qui devait leur servir d'interprète, n'étaient encore bien arrêtés pour les fidèles, mais après que l'Église eut fixé son symbole d'une manière irrévocable et rejeté de son sein quiconque y apporterait le plus léger changement. On ne peut pas dire non plus que cette maxime de Mahomet, « L'encre des savants est plus précieuse que « le sang des martyrs, » ait été pour quelque chose dans les discussions qui se sont élevées et dans les divisions qui n'ont point tardé à s'introduire parmi ses disciples. Les discussions, qu'on les permette ou non, sont un aliment nécessaire, forment le pain quotidien de l'esprit, et amènent irrévocablement la division, au moins dans les opinions. On ne pourra y mettre un terme qu'en supprimant la pensée. Aussi ne tiennent-elles pas une moindre place dans l'histoire des religions que dans celle de la philosophie ou de la politique. C'est même là qu'elles se déploient avec le plus de passion et qu'elles durent le plus longtemps, parce qu'elles portent sur des objets d'un intérêt inépuisable pour la nature humaine. Une religion, si parfaite qu'on la suppose, et précisément parce qu'elle donne l'essor aux plus nobles facultés de notre âme, ne soulève pas moins de questions qu'elle ne se propose d'en résoudre. Chacun de ses dogmes devient pour la pensée un sujet de méditation qu'elle ne se lasse pas de creuser et d'agiter dans tous les sens. Chacune de ses prescriptions réclame un développement ou un commentaire. Aussi longtemps donc qu'il lui reste un souffle de vie et que l'esprit ne s'est pas retiré en elle devant la lettre morte, la foi invisible devant le mécanisme extérieur, elle entretiendra, dans une mesure plus ou moins étendue, la diversité des opinions, et par conséquent la rivalité des sectes.

L'islamisme n'a pas échappé à cette loi générale. A peine Mahomet a-t-il quitté la terre, qu'une première question se présente : en cas de doute sur le sens de ses paroles, où faut-il en chercher l'interprétation authentique? Est-ce dans une tradition orale qui remonte jusqu'à lui et qui doit se transmettre intacte jusqu'à la dernière génération de croyants? Est-ce dans une autorité vivante, héréditaire, instituée par lui et à laquelle, en mourant, il a légué ses pouvoirs? Ceux qui ont adopté la première de ces deux solutions sont les *sunnys*, c'est-à-dire les partisans de la *sunna* ou de la tradition; ceux qui se sont arrêtés à la seconde sont les *shyys*, les sectateurs d'Aly et des imams de sa race; et ce second système est celui qui a prévalu, comme on sait, dans la Perse.

Autre question non moins importante et non moins inévitable; par conséquent, nouveau sujet de division : Dieu est-il l'être absolument

un, l'être indivisible dont parle le Coran? S'il en est ainsi, il est impossible qu'il ait des attributs; car les attributs, étant plusieurs, nous représentent nécessairement une essence multiple et détruisent l'unité divine. D'un autre côté, si Dieu n'a point d'attributs, il n'a aucune action sur le monde ni sur notre propre esprit, il échappe entièrement à l'intelligence de ses créatures; nous pouvons dire ce qu'il n'est pas, mais non ce qu'il est. C'est précisément ce que soutenaient la doctrine du *Tatil* et plus tard la secte des *motazales*, à laquelle appartenait Averroès. Mais une doctrine extrême ne manque jamais de provoquer un excès contraire. En voyant que, par respect de la substance, on réduisait la nature divine à une pure abstraction, et que l'on supprimait tout commerce entre Dieu et l'homme, une secte rivale exagéra les attributs jusqu'à l'anthropomorphisme le plus matériel. Cette secte est celle des *kéramis*, ainsi nommée de son fondateur Mohammed, fils de Kéram. Cette même réaction contre l'averroïsme et les motazales ne peut-elle pas aussi être considérée comme l'origine de la secte des soufys, qui, pour mieux assurer les relations de la Divinité avec l'âme humaine, n'a pas craint de confondre les deux existences en une seule? Et ceux qui adoraient Dieu sous la figure d'Aly, les *Aly-illahys*, et cette autre secte sur laquelle M. de Gobineau nous rapporte de si intéressants détails [1], ces *nossayrys* qui font des principaux attributs de Dieu autant de personnes divines, ne se sont-ils pas inspirés du même principe?

Enfin les théologiens musulmans, comme les théologiens chrétiens et les théologiens juifs, se sont partagés, dans l'interprétation du livre révélé, entre le sens propre et le sens figuré, le sens littéral et le sens allégorique, le sens extérieur et le sens intérieur. Naturellement le sens propre, le sens littéral, est la base de l'orthodoxie, soit chez les sunnys, soit chez les shyys. Mais il y a des sectes nombreuses, puissantes, entreprenantes, qui donnent la préférence au sens allégorique, ou qui professent, comme dit Makrisi, *la doctrine du sens intérieur*. L'une de ces sectes, pour ne pas remonter trop haut dans le passé, est celle des *sheykhys*, encore aujourd'hui très-répandue en Perse, et qui a pour elle la partie la plus éclairée du clergé shyyte. Toutes les fois qu'elle rencontre dans le Coran une proposition ou un récit qui choque la raison, elle affecte de n'y apercevoir qu'un symbole ou une vision. Par exemple, ce n'est pas en réalité, mais dans un songe, que le Prophète a été enlevé au ciel. Par conséquent, il n'a pas fendu la lune en deux avec son doigt; mais, sous cette image étrange, il a caché une idée profonde, que les

[1] Voyez *Trois ans en Asie*, p. 338-371.

sages ont le privilége de découvrir. Une autre manière de se soustraire à la tyrannie de la lettre, c'est de supposer une tradition plus ou moins authentique, qu'on fait remonter soit à Aly, soit à un autre des douze imams, et en vertu de laquelle on fait dire au saint livre tout ce qu'on veut. Ainsi l'on supprimera, en dépit du texte, la résurrection des corps, pour affirmer que la partie matérielle de notre être doit disparaître entièrement après la mort. C'est exactement l'opinion que soutenait, au XIVe siècle, Jean-Pierre d'Olive, et pour laquelle il a encouru les censures de l'Église. Elle fait moins de scandale en Perse, car elle appartient, ainsi que la méthode par laquelle elle se justifie, à une secte nombreuse et qui ne passe point pour hérétique, celle des *akhbarys*. Le sens littéral, au contraire, et la résurrection matérielle, les miracles, quels qu'ils soient, sont défendus par le parti des *moushtehedys*.

L'islamisme persan, tout en professant ostensiblement les mêmes principes, en agitant les mêmes problèmes, et en se partageant entre les mêmes opinions générales que l'islamisme arabe, s'en écarte cependant sur des points essentiels, et conserve, dans la foi commune, une physionomie propre, qui est plutôt nationale que religieuse. C'est ce que les observations de M. de Gobineau ont mis en pleine lumière. Il nous montre les anciennes doctrines des mages et la vieille organisation sacerdotale s'infiltrant peu à peu dans la religion nouvelle, résistant sourdement à sa domination ou la forçant de transiger avec elles, jusqu'à ce qu'elles aient réussi à s'y faire leur place et à lui enlever, au moins en partie, le caractère odieux d'une croyance imposée par l'invasion étrangère. « Ainsi, dit M. de Gobineau [1], insensiblement il arriva « un jour où la religion sassanide se trouva virtuellement ressuscitée, à « peu de chose près, dans le shyysme. »

En effet, un des caractères distinctifs de ce culte, c'est l'existence d'une hiérarchie régulière, puissamment constituée, dont on ne trouve aucune trace dans le Coran, qui n'a jamais été connue des Osmanlis, mais qui rappelle beaucoup celle des prêtres d'Ormuzd. Ormuzd lui-même et les Amschaspands semblent avoir été remplacés par Mahomet, et mieux encore par Aly et les imams qui lui ont succédé. Car le rang que ces personnages tiennent dans la doctrine des shyytes les plus orthodoxes, ne permet pas de les regarder comme des hommes, ni même comme des créatures; ce sont autant d'émanations divines, autant d'incarnations de l'éternelle sagesse. La loi qu'ils ont enseignée au genre humain, ils ne l'ont point faite, et Dieu lui-même ne l'a point créée; elle a existé de

[1] *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale*, p. 59.

toute éternité dans sa pensée, comme l'Avesta et le Honover, si nous en croyons les livres de Zoroastre. Enfin, si Aly ressemble à Ormuzd, surtout dans la foi des Aly-illahys, le satan des Persans modernes, le *Sheytan*, comme ils l'appellent, est une véritable résurrection de l'antique Ahriman. Au reste, il y avait peu de chemin à faire pour arriver à ce résultat, car Satan et Ahriman, depuis les rapports qui se sont établis entre les Juifs et les Perses, ont toujours eu l'un avec l'autre une frappante ressemblance.

Toutes les grandes religions qui aspirent à l'universalité et se promettent la domination, non-seulement des consciences, mais des intelligences, particulièrement les religions monothéistes qui ont leur berceau commun dans la Bible, ont constamment à se défendre contre trois périls. L'un, c'est l'esprit mystique, qui, s'emparant de leurs principes les plus élevés, de leurs espérances et de leurs désirs les plus sublimes, les pousse à un degré d'exagération où ils cessent d'être d'accord avec les lois de la raison, avec les conditions de la société et de la vie. L'autre, c'est l'esprit philosophique, qui prétend, non-seulement s'affranchir de l'autorité des dogmes consacrés, mais les soumettre à sa juridiction, leur imposer ses règles et les rejeter en totalité ou en partie quand ils ne répondent pas à son *criterium* de vérité. Le troisième, c'est l'esprit de secte ou l'esprit d'hérésie, l'esprit de réforme, comme on le nomme quelquefois, qui, sous prétexte de revenir à l'âge d'or des institutions religieuses et de les rendre à leur pureté originelle, les énerve et les dissout, les met en guerre contre elles-mêmes, les prive de l'autorité dont elles disposent encore, ou les transforme au point qu'il substitue à leur place une croyance toute nouvelle.

Ces trois adversaires, que nous rencontrons en présence du judaïsme, du christianisme, de l'islamisme arabe, nous les voyons également aux prises avec l'islamisme persan ou le shyysme, et naturellement, comme la doctrine shyyte elle-même, ils se présentent à nos yeux avec un caractère particulier, qui est l'empreinte du pays, le cachet de la nation. Le mysticisme le plus orthodoxe, dans la Perse de nos jours, est représenté par les soufys; la philosophie qu'on y enseigne se dit l'héritière de celle d'Avicenne, et, par Avicenne, prétend remonter aux premiers âges de la monarchie; enfin, l'esprit d'hérésie et de réforme religieuse y a produit la secte étrange des nossayrys et la foi naissante, encore ignorée en Europe, des bâbys.

Depuis tantôt un demi-siècle que Tholuck et Silvestre de Sacy en ont entretenu pour la première fois le monde savant, la doctrine des soufys a cessé d'être un mystère pour nous, mais leurs mœurs, leurs di-

visions intestines, leurs rapports avec la religion officielle, nous étaient moins connus, ou, pour mieux dire, nous étaient complétement étrangers. Grâce au livre de M. de Gobineau, nous pourrons désormais nous en faire une idée, nous saurons quels sont les fruits du mysticisme quand ses semences, répandues au hasard, viennent à tomber dans des âmes vulgaires et dans des esprits incultes.

M. de Gobineau nous apprend que la connaissance que nous avons en Europe de la métaphysique religieuse, ou, pour parler comme M. Tholuck, de la théosophie panthéiste des soufys, est le partage d'un très-petit nombre d'entre eux. Ils se divisent en une multitude de degrés dont le premier seul, celui des ouréfas, possède les mystères de la secte. Aussi n'ont-ils pas assez de mépris pour les degrés inférieurs, qui, naturellement, se dédommagent en faisant descendre le même dédain les uns sur les autres. Le seul principe qui leur soit commun est celui du quiétisme. Toutes choses leur sont indifférentes, et les hommes autant que les choses. Ils assistent aux événements de ce monde sans y prendre part et même sans les regarder, parce que ce monde et ce qu'il renferme n'est qu'un songe, une ombre fugitive, qui nous dérobe la véritable existence. La véritable existence consiste dans l'anéantissement de soi-même au sein de la divinité. On lit dans le *Galschen-raz*, un des principaux monuments du soufysme, ces audacieuses paroles: « Tout être qui « s'est anéanti et qui s'est entièrement séparé de lui-même, entend re« tentir au dedans de lui cette voix et cet écho : *Je suis Dieu.* » Donc, vivre c'est rêver. Mais, comme on est exposé, à moins d'une force d'âme tout à fait exceptionnelle, à prendre ce rêve pour la réalité, on a imaginé d'écarter ce danger ou de maintenir l'esprit dans le trouble du songe et dans l'exaltation de l'extase par des moyens qu'on ne s'attend guère à rencontrer dans un système de haute spiritualité : nous voulons parler de l'opium et de l'arak, de l'ivresse matérielle appelée au secours de la sainte ivresse de l'âme. C'est à ce degré d'abaissement que le soufysme est descendu aujourd'hui.

Ce n'est pas la première fois que le mysticisme a produit ce résultat. Il s'est formé en Pologne, à la fin du XVIIIe siècle, une secte juive qu'on appelait les nouveaux *hassidim*, c'est-à-dire les nouveaux saints. Comme les soufys de la Perse, ces prétendus saints avaient l'ambition de s'élever au-dessus de l'humanité, ou de confondre dans leurs personnes l'humanité avec Dieu. Ne pouvant atteindre à cette fin sublime par la seule puissance de l'abnégation, ils appelaient à leur secours, non pas l'opium, dont l'usage est inconnu dans ces climats, mais l'eau-de-vie, qui n'est pas non plus étrangère aux illuminés de la religion d'Aly.

Au reste, les soufys ne sont pas les seuls coupables. La nation tout entière, à ce que nous assure M. de Gobineau, s'abandonne aux mêmes excès sans se donner la peine de les justifier par la même fin. On ne nous saura pas mauvais gré de reproduire ici une page qui nous montre de quelle manière les musulmans de la Perse et des pays voisins observent aujourd'hui les sévères prescriptions du Coran.

« L'ivrognerie est un vice général dans l'Asie centrale. On ne se dou« terait jamais que la religion officielle prohibe absolument l'usage même « modéré des boissons fermentées, ni encore moins que la loi civile, sous « cette inspiration, ait édicté et applique encore assez souvent, contre les « contrevenants, des peines d'une dureté, on pourrait dire d'une férocité « disproportionnée à l'objet. Rien n'y fait, et les délits que Mahomet a « voulu prévenir sont de tous les jours, de tous les instants, et de toutes « les classes. Les prêtres aussi bien que les princes passent les nuits à « boire. Les dames de la famille royale, tout autant que les filles du ba« zar, tombent, vers le minuit, ivres mortes sur leurs tapis, et le *thé « froid,* comme on appelle par décence l'arak, l'eau-de-vie d'Europe « même, remplissent les théières et en coulent incessamment à flots. Ce « n'est pas le plaisir de banqueter en compagnie ni de parcourir les de« grés successifs de l'excitation et de la gaieté, c'est encore moins le goût « du breuvage en lui-même qui amènent ces excès. Les Asiatiques n'ai« ment ni la saveur du vin, ni celle des spiritueux. Quand ils boivent, ils « s'arment d'un mouchoir, font, avant d'avaler, une grimace de dégoût, « s'exécutent comme un patient qui s'administre une médecine, et s'es« suient ensuite la bouche avec toutes sortes de démonstrations d'hor« reur. Si quelques-uns des grands achètent à grands frais des vins d'Eu« rope, c'est affaire d'ostentation et pour que leurs hôtes admirent leur « magnificence ; en réalité ils ne reconnaissent que deux classes de bois« sons : celles qui enivrent lentement et celles qui enivrent vite. Depuis « quelques années ils commencent à tenir le *porter* en haute estime, parce « qu'ils le classent dans la seconde catégorie. Arriver le plus prompte« ment possible à ne plus discerner la saveur de ce qu'ils avalent et à « tomber dans la torpeur, voilà ce qui les charme. Le sommeil de l'abru« tissement est l'objet de leurs vœux. Je connais des hommes profondé« ment instruits, avides de connaissances, goûtant avec délices les jouis« sances philosophiques les plus raffinées, et qui ne sauraient se passer « d'être ivres morts tous les soirs[1]. »

Ce n'est point pour excuser les soufys que M. de Gobineau étale à nos

[1] *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale*, p. 69-70.

yeux le nombre infini de leurs complices, c'est, au contraire, pour nous dire que ces complices sont leurs victimes, et pour les rendre responsables en grande partie de la funeste habitude qui, depuis de longues années déjà, a envahi toutes les classes de la société persane. Il les accuse également d'être la cause principale de l'état d'inertie et d'épuisement moral où cette nation est tombée, résignée à toutes les hontes et à toutes les plaies du despotisme, docile à tous les maîtres, courbée sous tous les régimes que peuvent lui imposer ou les révolutions de palais, ou les hasards de la guerre, ou les caprices de la fortune; ne se vengeant des maux qu'on lui fait souffrir que par des satires et des épigrammes. Sans avoir la prétention de contrôler les observations personnelles de M. de Gobineau, nous croyons que c'est faire beaucoup d'honneur au soufysme que de lui attribuer une telle influence sur la marche des événements et sur les destinées de tout un peuple. Le mysticisme, quoiqu'il possède dans l'âme humaine un foyer éternel, a toujours été, par rapport aux événements du monde politique, un effet plutôt qu'une cause. Ce n'est pas le mysticisme alexandrin, gnostique, cabalistique, chrétien, qui a produit la dissolution des peuples de l'antiquité, le mélange de l'Orient avec l'Occident, la décadence et plus tard la dissolution de l'ancien monde; il a été plutôt le fruit de cette confusion universelle qui s'est faite dans les idées et dans les choses pendant les premiers siècles de notre ère. Ce n'est pas le mysticisme des Bonaventure, des Hugues et des Richard de Saint-Victor, des Gerson, ou de l'auteur quel qu'il soit de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui a fait le servage et l'anarchie du régime féodal; on peut dire, au contraire, que ce sont les horreurs et les violences de ce régime, beaucoup trop vanté aujourd'hui par une certaine politique et une certaine morale d'archéologues, qui a poussé les plus nobles esprits du XIII[e] et du XIV[e] siècle à chercher un refuge dans l'amour et dans la contemplation de la nature divine. Les guerres de religion qui ont suivi la naissance de la réforme et la croisade philosophique du siècle dernier ont eu le même résultat. Là où manquent les bouleversements de la société et les agitations de l'intelligence, on trouvera, comme dans l'Inde, une nature implacable et terrible qui ne laissera à l'homme, contre les maux dont il est assailli ou menacé, d'autre recours que l'oubli de soi-même dans l'océan de l'infini. Le mysticisme n'a jamais découragé personne; il a été, au contraire, la consolation, l'espérance, le dernier refuge des âmes découragées. On peut être sûr, malgré les apparences sous lesquelles il se présente dans une foule incapable de le comprendre, qu'il n'en est pas autrement du soufysme. Le soufysme, d'ailleurs, n'est pas une doctrine

née d'hier. Il remonte à la fin du second siècle de l'hégire, et, si son influence avait dû être si funeste, on ne voit pas ce qui resterait encore debout du vieil empire persan. Le soufysme n'est qu'une forme particulière de cette fièvre mystique qui, sans doute, comme nous venons de le dire, a son principe éternel et universel au fond de notre âme, mais qui s'attache avec prédilection aux nations de l'Orient, parce qu'elle trouve dans leur sein et dans le spectacle qu'elles ont sous les yeux, un aliment inépuisable.

Voilà précisément pourquoi il est difficile de croire que le soufysme ne soit qu'une imitation du monachisme bouddhique. Pourquoi aller chercher hors de l'islamisme et hors de la Perse les deux éléments dont il est formé : la doctrine de l'émanation et le quiétisme? Le quiétisme poussé jusqu'aux excès du molinosisme et l'univers considéré comme une suite d'émanations de plus en plus obscures de la substance divine, voilà ce qu'on trouve déjà dans la secte des ismaëlis et d'Abdallah, dont la naissance a précédé celle des soufys[1]; et la circulation de ces idées, dès les premiers siècles de l'hégire, s'explique tout naturellement par la rencontre de la philosophie néoplatonicienne avec un vieux fonds mazdéien, dans le vaste empire des califes. En effet, si nous en croyons l'auteur du *Dabistan*, qui appartenait au soufysme, il aurait existé parmi les sectateurs de l'ancienne religion de Zoroastre, plusieurs sectes, notamment les sipasiens et les djemschaspiens, dont les opinions ne différaient pas essentiellement de celles qu'il professait lui-même[2].

Entre le soufysme et la philosophie la distance n'est pas grande; car les soufys, après tout, ne sont guère que des philosophes cachés sous le manteau de la religion. La philosophie, dans l'islamisme persan, a été, pendant quelque temps, absolument la même que dans l'islamisme arabe: elle se réduisait à la doctrine d'Aristote, interprétée par les commentateurs alexandrins. Cependant, au commencement du XIe siècle de notre ère, elle revêtit un caractère original dans les écrits et les leçons d'Avicenne. Non content de s'éloigner, sur plusieurs points, des interprètes les plus accrédités de la philosophie aristotélicienne et de se faire une place distincte au milieu d'eux, il déclare expressément, au début d'un de ses principaux ouvrages, celui qui porte le titre d'*Al-Schefà* ou *La Guérison*, que ce n'est point dans ce livre qu'il faut chercher l'expres-

[1] Voyez Silvestre de Sacy, *Introduction à l'exposé de la religion des Druzes.* — [2] *Le Dabistan*, traduit en anglais par MM. Troyer et Sheea, t. I, p. 83 et suivantes.

sion de sa pensée, qu'il ne s'y est proposé d'autre but que d'exposer les opinions des péripatéticiens, et que, si l'on veut connaître la vérité, telle que lui-même la comprend, il faut la chercher dans son livre de la *Philosophie orientale*. Ce livre, dont on n'a trouvé jusqu'à présent aucune trace, a-t il réellement existé? Averroès l'affirme et nous pouvons l'en croire sur parole; de plus, il nous donne une idée de la doctine qu'il renfermait, en nous apprenant que, dans la pensée d'Avicenne, la substance divine se confond avec celle des sphères célestes, c'est-à-dire avec la substance de l'univers[1]. A cette manière de concevoir la nature de Dieu venait se joindre la croyance à l'éternité du monde, directement contraire au dogme de la création enseigné par le Coran, et une théorie de l'âme humaine qui, sans nier ouvertement la permanence de la personnalité après la mort, pouvait cependant la rendre douteuse et autoriser les hardiesses de l'averroïsme.

Il serait intéressant de savoir quelle était cette philosophie orientale dont s'est inspiré Avicenne et qui a été le sujet d'un de ses écrits les plus renommés. Il était digne d'un esprit aussi actif et aussi pénétrant que celui de M. de Gobineau de recueillir sur les lieux soit les traditions, soit les documents écrits qui auraient pu répandre quelque lumière sur cette question. Peut-être a-t-il cherché sans rien trouver; car on croit reconnaître comme un écho de l'opinion du pays dans les passages où il nous parle d'une philosophie assyrienne et d'une philosophie chaldéenne. Malheureusement ces noms vénérables ne disent rien à notre esprit. Nous ne savons pas ce que c'est que la philosophie assyrienne, ni même si elle a jamais existé, l'histoire n'en ayant gardé aucun souvenir; et quant à la philosophie chaldéenne, si l'on entend par là les *Oracles chaldaïques* (Λόγια χαλδαϊκὰ), que citent quelques écrivains néoplatoniciens, elle se confond avec la doctrine de l'école d'Alexandrie.

En revanche, on trouvera dans le livre de M. de Gobineau de précieux renseignements sur les destinées de la philosophie persane, presque entièrement identifiée avec celle d'Avicenne, depuis le milieu du moyen âge jusqu'à nos jours. Persécutée et réduite au silence, depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle, par la réaction religieuse que favorisait la domination mongole, elle recouvra toute sa liberté à l'avénement de la dynastie des Séféwys, dont le chef est un partisan déclaré du soufysme, autant dire un esprit indépendant. Elle trouva un interprète éloquent et avisé dans la personne de Moulla-Sadra, surnommé *Akhound*, c'est-à-

[1] Voyez Munk, *Dictionnaire des sciences philosophiques*, art. Ibn-Sina, et *Mélanges de philosophie juive et arabe*, p. 359.

dire le maître par excellence. Placé à la tête du collége d'Ispahan, quand Ispahan était la capitale de l'empire, il forma un grand nombre de disciples, aujourd'hui ses continuateurs et ses émules, qui poursuivent avec ardeur, avec passion, avec honneur, en la partageant entre eux, la tâche si glorieusement commencée par leur maître. M. de Gobineau nous fait connaître, avec leurs noms, leurs ouvrages, la nature de leur talent et de leurs opinions. C'est une esquisse curieuse à plus d'un titre de la philosophie contemporaine en Perse, et qui nous autorise à croire que le soufysme et l'opium n'ont pas encore complétement perdu ce pays.

Cependant il ne faut pas s'imaginer que la philosophie, en face d'un clergé ombrageux, puissant, ait pu élever la voix sans peur et sans résistance. Ce n'est qu'à force d'habileté, de détours, de déguisements de toute espèce, que le restaurateur de la philosophie persane, Moulla-Sadra, a atteint le but qu'il s'était proposé. Nous laisserons à M. de Gobineau le soin de nous dire de quelle manière il s'y prenait. Toute la ruse et l'opiniâtreté de l'esprit asiatique se révèlent dans ce piquant récit.

« Quand il arrivait dans une ville, il prenait soin de se présenter humblement à tous les moudjteheds ou docteurs du pays. Il s'asseyait au « bas de leur salon, de leur talar, se taisait beaucoup, parlait avec modestie, approuvait chaque parole échappée de ces bouches vénérables. « On l'interrogeait sur ses connaissances; il n'exprimait que des idées « empruntées à la théologie shyyte la plus stricte, et n'indiquait par « aucun côté qu'il s'occupât de philosophie. Au bout de quelques jours, « le voyant si paisible, les moudjteheds l'engageaient d'eux-mêmes à « donner des leçons publiques. Il s'y mettait aussitôt, prenait pour texte « la doctrine des ablutions ou quelque point semblable, et raffinait sur « les prescriptions et les cas de conscience des plus subtils théoriciens. « Cette façon d'agir ravissait les moullas; ils le portaient aux nues; ils « oubliaient de le surveiller; ils désiraient même qu'il arrêtât leur imagination sur des sujets moins placides. Il ne s'y refusait pas. De la doctrine des ablutions il passait à celle de la prière, de celle de la prière « à celle de la révélation, de la révélation à l'unité divine, et là, avec « des prodiges d'adresse, avec des réticences, des confidences aux élèves « les plus avancés, des démentis donnés à lui-même, des propositions « à double entente, des syllogismes fallacieux dont les initiés seuls pouvaient trouver l'issue, le tout saupoudré largement de professions de « foi inattaquables, il parvenait à répandre l'avicennisme dans toute la « classe lettrée, et, lorsqu'il croyait enfin pouvoir se livrer tout à fait, il

« écartait les voiles, niait l'islam et se montrait uniquement logicien, « métaphysicien et le reste[1]. »

A côté ou dans les bas-fonds de la philosophie on trouve, chez le peuple persan, comme chez nous, le scepticisme mondain, le scepticisme frondeur, d'autant plus nuisible à la religion, qu'il est plus accessible à toutes les intelligences. M. de Gobineau en cite plusieurs exemples remarquables, marqués à l'empreinte de ce que nous appellerions l'esprit Voltairien; mais il pense que cette disposition, répandue seulement chez les grands et les hauts fonctionnaires de l'État, n'est qu'une importation de l'Europe, sans racines dans le pays et sans influence réelle sur le gros de la nation, ni peut-être sur la vie de ceux-là mêmes qui en font parade. Sans avoir examiné les faits par soi-même, on peut affirmer qu'il en est ainsi; car, même en France, d'où il a jailli comme de sa source naturelle, l'esprit de Voltaire et du XVIIIe siècle en général s'est arrêté sur les hauteurs de la société, dans la classe des lettrés et des courtisans.

Cependant, si, laissant de côté la forme, on veut regarder au fond des choses, on est autorisé à dire que le scepticisme et l'athéisme ne sont pas de date récente dans l'antique royaume d'Iran. Nous ne parlerons pas de Gazâli, qui, à l'exemple de plusieurs théologiens de l'Europe, a fait servir le scepticisme à la glorification de la foi. Mais l'auteur du Dabistan nous apprend[2] qu'il a rencontré, en l'an 1054 de l'hégire, ou 1637 de notre ère, une secte persane qui, refusant toute confiance aux facultés, quelles qu'elles soient, de notre esprit, niait à la fois l'existence de Dieu et celle du monde extérieur. Aussi l'imagination populaire n'a-t-elle pas manqué de leur attribuer des aventures semblables à celles de Marfurius dans le *Mariage forcé*. Une autre secte florissait dans le même temps, qui ne reconnaissait pas d'autre Dieu que l'essence de la matière ou la substance identique des éléments, pas d'autre résurrection que les révolutions périodiques de la nature, pas d'autre paradis que les plaisirs des sens et le bien-être dont on peut jouir pendant cette vie, pas d'autre enfer que la douleur et la privation. Le bien et le mal, dans la pensée de ceux qui professaient cette doctrine, n'avaient qu'une valeur temporaire et relative, ils les faisaient dépendre des institutions et des lois qui sont l'œuvre de l'homme et que l'homme change à sa volonté. Les seules prescriptions qu'ils consentissent à regarder comme des lois naturelles, c'était de montrer beaucoup de dou-

[1] *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale*, p. 87 et 88. — [2] Tome I, p. 195 et suiv. de la traduction anglaise.

traversées successivement suffisent pour purifier l'âme la plus chargée de crimes et pour la réintégrer au sein de Dieu. Il en sera ainsi du monde, qui, purgé des ombres dont il est peuplé aujourd'hui et rendu à sa première essence, devra nécessairement disparaître. Un jour viendra donc où toute forme sera évanouie et où l'éternité régnera seule. C'est de cette façon que les ehl-è-hekk comprennent le jugement dernier. Elle leur est commune avec un grand nombre de mystiques tant de l'Occident que de l'Orient.

S'il est vrai que cette secte, comme le suppose M. de Gobineau[1], embrasse les deux tiers de la population persane, il n'est pas étonnant qu'elle ait dégénéré et que de la perfection morale qui devait lui tenir lieu de culte et de prière, elle soit tombée dans les ténèbres de la théurgie, dans l'adoration des reliques, dans la passion des miracles, dans les superstitions les plus vulgaires. Les doctrines qu'elle professe ne sont point faites pour le grand nombre. Ce sont les doctrines de certains gnostiques et d'une fraction des anciens mages, associées à des idées plus modernes qui existaient déjà chez les karmates, et que nous retrouverons bientôt au sein d'une croyance née d'hier. Mais, quels que soient l'origine et l'état actuel des nossayrys, il est surprenant qu'une telle secte ait pu subsister pendant des siècles au sein de l'islamisme dont elle repousse les traditions et les dogmes, dont elle déteste le prophète, dont elle s'efforce, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, de préparer la ruine. Pour trouver l'explication de ce fait, il faut la chercher dans une pratique étrange qu'on rencontre plus ou moins chez tous les peuples de l'Asie et peut-être chez tous les peuples avilis par un long despotisme, mais qui semble être arrivée, en Perse, à son dernier terme de développement. Nous voulons parler du *ketmân*, sur lequel M. de Gobineau, dans son dernier volume, nous fournit de si intéressantes révélations.

Le ketmân est un système de restriction et de dissimulation qui, même lorsqu'il va jusqu'au mensonge le plus audacieux, le plus persévérant, ne répond pas à l'idée que nous nous faisons de l'hypocrisie. L'hypocrite est méprisé dès qu'il est découvert. L'hypocrite est un lâche qui trahit ses convictions par peur, ou un fourbe qui, n'ayant aucun principe, fait parade de ceux dont il espère être récompensé par quelque avantage personnel. Le ketmân, dont nous avons trouvé un exemple illustre dans la conduite de Moulla-Sadra avec les docteurs shyytes, est non-seulement accepté, consacré par les mœurs,

[1] *Trois ans en Asie*, p. 370.

mais justifié au nom des intérêts les plus vénérables. Il ne vous est pas permis, diront les sages de l'Orient, de compromettre le sort de la vérité, ou de compromettre seulement sa dignité en l'exposant à des regards hostiles ou profanes. L'auteur même de l'Évangile défend qu'on jette les choses sacrées devant les chiens : *non date sacra canibus*. Les mêmes ménagements qu'on doit avoir pour la vérité, le ketmân les prescrit envers les dépositaires de la vérité, envers les interprètes de la foi, de la science que la providence divine tient en réserve pour l'avenir. Pourquoi donc, utile et peut-être indispensable comme vous l'êtes au salut de la bonne cause, iriez-vous affronter la colère de ses ennemis tout-puissants? On comprend que, sur cette pente dangereuse, on passe facilement de la restriction et du silence au mensonge, du mensonge en paroles au mensonge en action. Puisqu'il faut que vous vous mettiez à l'abri de l'orage, si un pas ne suffit pas pour cela, vous en ferez deux; si deux ne suffisent pas, vous en ferez trois. Il y a en Europe bien des honnêtes gens qui font, non-seulement le premier et le second pas, mais le troisième. Descartes, sans en connaître le nom, pratiquait le ketmân le jour où il dédia à la Sorbonne ses *Méditations métaphysiques*. Autant en faisait Voltaire en dédiant au pape sa tragédie de Mahomet. Autant en faisait Leibniz, quand, pour soustraire sa tête au fanatisme de quelques matelots italiens, il se mit à égrener un chapelet. Dans ces deux derniers cas, le ketmân est une forme de l'ironie aussi bien qu'un moyen de défense. En Asie comme en Europe il présente fréquemment ce caractère.

Ce moyen si commode de se glisser partout en rampant et de se conserver en dissimulant son existence, les bâbys le dédaignèrent. Ils osèrent se présenter à visage découvert devant la puissance à laquelle ils aspiraient à se substituer. Aussi ne forment-ils point, dans l'empire persan, une nouvelle variété, une nouvelle secte de l'islamisme, mais une nouvelle religion.

Ad. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le Mahâbhârata.

Traduction générale, par M. Hippolyte Fauche; les quatre premiers volumes, grand in-8°, Paris, 1863-1865. — *Fragments du Mahâbhârata, par M. Th. Pavie,* in-8°, Paris, 1844. — *Onze épisodes du Mahâbhârata, par M. Ph. Éd. Foucaux,* in-8°, Paris, 1862.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Çiva n'est pas facile à rencontrer; et, en le cherchant sur l'Himâlaya, le jeune Ardjouna parvient à un bois riche de fleurs et de fruits, habité par des volatiles et des quadrupèdes de toutes espèces. A peine a-t-il mis le pied dans ce bois qu'un bruit de conques et de trompettes éclate dans le ciel; une pluie de fleurs tombe sur la terre, et des nuages couvrent l'air de tous les côtés. Les cygnes, les canards, les grues, font entendre des cris harmonieux; les kokilas, les paons et les ardées leur répondent, au bord des eaux limpides et des torrents. Le héros comprend que c'est le lieu où il doit établir son ermitage, et il s'y arrête pour s'y livrer à la plus rude pénitence. Voici quelques détails sur la vie qu'il mène dans ces forêts, qui lui semblent délicieuses. Il se revêt d'un habit qu'il tisse avec l'herbe appelée *darbha*, il garde sa peau d'antilope noire, et il marche un bâton à la main. Sa nourriture se compose d'abord de feuilles tombées à terre et desséchées. Durant le premier mois, il ne mange de fruit que toutes les trois nuits; durant le second mois, il met déjà un intervalle double entre toutes ses abstinences. Le mois suivant, il ne mange que tous les quinze jours; et, dès le quatrième mois, il n'a plus que le vent pour sa nourriture. Cette macération ne suffit point. Le jeune prince tient ses bras levés en l'air sans jamais les baisser; il reste debout, ne s'appuyant sur quoi que ce soit, et son corps entier ne porte que sur le bout de l'orteil d'un seul pied. Il ne quitte cette posture fatigante que pour les ablutions prescrites [2].

Cette pénitence extraordinaire, qui peut conquérir au jeune prince le monde des dieux, excite la jalousie des rishis, qui vont le dénoncer

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août, p. 465; pour le deuxième, le cahier de septembre, p. 564; pour le troisième, le cahier d'octobre, p. 607. — [2] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 1538 et suivants.

à Çiva; le dieu les calme, et il se charge d'aller lui-même adoucir Ardjouna, qui ne veut pas d'ailleurs rivaliser avec les dieux par ces austérités inouïes, mais qui veut seulement se procurer les armes dont il a besoin. Çiva se déguise donc en chasseur de montagnes; et, sous ce costume emprunté, il se présente au jeune anachorète. A ce moment, Ardjouna, menacé par un sanglier furieux, bandait son arc, et il tire sa flèche malgré la résistance du chasseur inconnu, qui réclame le sanglier, et qui, au même instant, a tiré aussi sur la bête. Une querelle s'engage, et les deux rivaux en viennent à la lutte. Mais tous les efforts d'Ardjouna sont perdus. Les flèches innombrables qu'il fait tomber sur son adversaire ne portent pas; il veut se servir de son arc Gandîva pour frapper son ennemi; le montagnard le lui arrache des mains. Ardjouna saisit son cimeterre, qui vole en éclats sur une tête qu'il ne peut entamer; à bout de ressources, il prend les rochers et les arbres pour en accabler le kîrata; mais les arbres et les rochers sont également impuissants. Les combattants se saisissent corps à corps. La lutte dure plus d'une heure. Ardjouna succombe, étouffé dans des bras plus forts que les siens. Mais alors le dieu se fait reconnaître; et le kshatriya, le front dans la poussière, demande et obtient, avec le pardon de sa témérité, les armes qu'il est venu chercher de si loin. Çiva lui donne donc le pâçoupata, « qui peut être lancé avec l'arc, la pensée, l'œil ou la parole; » c'est un trait qui ne manque jamais son but, et le dieu montre lui-même au jeune prince comment il doit s'en servir. Il remonte ensuite dans les cieux avec le brillant cortége qui ne l'a pas quitté durant cette aventure[1].

Mais le pâçoupata n'est pas le seul présent que le fils de Prithâ doive recevoir. Varouna, le maître des monstres marins, Kouvéra, le dieu des richesses, Yama, le destructeur du monde, et Indra lui-même, admirateurs de sa dévotion, viennent le trouver. Yama lui fait don de son bâton, « que rien ne peut arrêter; » Varouna lui fait don d'un lacet, dont nul être ne peut éviter l'étreinte; Kouvéra lui donne une arme qui produit la lumière, la force et la vaillance dans celui qui la porte, et produit le sommeil dans l'ennemi qu'elle menace. Enfin Indra promet des armes non moins précieuses, et il les remettra quand Ardjouna sera venu dans son ciel, porté sur le char céleste que conduit le divin cocher Mâtali[2].

Ardjouna, chargé des armes admirables qu'il a déjà reçues, va donc se

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çlokas 1655 et suivants. — [2] *Ibid.* çlokas 1689, 1693, 1702 et 1709.

rendre vers le ciel d'Indra, dans le char que traînent, rapides comme le vent, dix mille coursiers. Mais, avant de quitter les lieux où il a passé de si doux instants, il se baigne dans le Gange, accomplit tous les rites envers les mânes de ses aïeux, et il adresse ses adieux avec effusion au Mandara, la reine des montagnes, qui l'a abrité durant sa pénitence :

« O montagne, qui es le refuge constant des anachorètes vertueux, « des ascètes au cœur pur, aux œuvres saintes, ambitieux d'entrer dans « la route du svarga, les brahmanes, les kshatriyas, les vaiçiyas, qui, « grâce à toi, sont montés au ciel, s'y promènent éternellement, libres « d'inquiétude, avec les dieux ! Roi des monts, asile des solitaires, sacré « pèlerinage, je te fais mes adieux, après t'avoir habité dans le bonheur. « Tes plateaux, tes ombrages, tes rivières, tes torrents, tes saints lacs, « je les ai visités bien des fois. Souvent aussi, j'ai savouré tes fruits em- « baumés ; j'ai bu à tes cours d'eau limpides et odorants qui sortent de « ton vaste corps ; je me suis abreuvé à l'onde de tes ruisseaux, plus « douce que l'ambroisie. Tel qu'un enfant couché mollement sur le sein « de son père, tel, auguste roi des montagnes, j'ai folâtré sur ton sein « bienfaisant, que parcourent des troupes d'apsaras et qui résonne du « bruit des Védas. O montagne, j'ai toujours séjourné avec joie sur tes « plateaux féconds [1] ! »

Bientôt Ardjouna, emporté par le char céleste, a traversé les espaces peuplés de soleils et d'étoiles, qui ont été jadis de saints personnages sur la terre, et il arrive à la cité d'Indra, Amaravatî, l'immortelle. Il y est reçu par Indra lui-même, qui lui témoigne, par tous les moyens dont il dispose, sa tendresse paternelle. Non-seulement il lui remet ses armes les plus efficaces ; mais, de plus, il lui fait donner la plus complète éducation. Quand Ardjouna a fini l'étude des armes, Tchitraséna lui enseigne le chant, la musique et la danse. Ardjouna demeure cinq ans chez le dieu son père. Mais ces délices continuelles finissent par le fatiguer, et il ne pense plus qu'à revoir ses frères et sa mère Kountî. Indra s'aperçoit bien vite du chagrin dont le jeune homme est pénétré ; et, pour le retenir plus longuement, il imagine de le faire séduire par Ourvaçî, la plus belle des apsaras. Tchitraséna va la trouver de la part d'Indra, et il lui dit ce qu'on attend d'elle. Ourvaçî ne se fait pas prier ;

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 1735 et suivants. Ces adieux d'Ardjouna rappellent ceux de Philoctète à l'île de Lemnos, quand il la quitte pour suivre Néoptolème et Ulysse. (Voir le *Philoctète* de Sophocle, vers 1452 et suivants, et le *Télémaque* de Fénelon, livre XV, à la fin.) Mais les plaintes du héros grec sont plus touchantes, parce que son malheur a été plus réel.

et, comme Ardjouna lui plaît dès longtemps, elle va mettre tout en œuvre pour se faire aimer de lui. « Après s'être baignée, elle revêt ses « plus riches parures, ses guirlandes les plus élégantes, et qui sont « comme autant de flèches envoyées par l'amour sous la forme d'Ard- « jouna. Ardente, l'âme transpercée par le dieu qui fait aimer, le cœur « tout entier à une unique pensée, elle se joue déjà en imagination avec « ce beau kshatriya, vaincu par le désir. A l'heure où la lune est plongée « dans la bouche de la nuit, la charmante apsara se rend au palais du « fils de Prithâ. Elle marchait resplendissante et folâtre, portant un fais- « ceau de fleurs dans ses cheveux répandus en boucles abondantes. Elle « semblait, dans sa marche, porter un défi à la lune elle-même. Ses « deux seins, où flottait un vaste collier de perles, arrosés de parfums « célestes, palpitaient à chacun de ses pas; sa taille était ornée d'une « guirlande en forme de ceinture. Ses deux pieds resplendissaient, ornés « de parures sonores et brillantes. Son corps d'argent était enveloppé du « tissu le plus délié, couleur des nues; les dieux eux-mêmes, en la voyant, « sont tout émus [1]. »

Quant à Ardjouna, il ne l'est pas; et, reconnaissant dans Ourvaçî l'apsara la plus chérie de son père, il reste tout à fait impassible; il résiste aux provocations de la nymphe, qui, furieuse de tant de respect et de froideur, maudit le jeune indifférent et le condamne à être eunuque. Mais Indra rassure bientôt Ardjouna, qui ne sentira l'effet de la colère d'Ourvaçî que pendant une seule année. Il redeviendra homme ensuite; et, après la treizième année de son exil, il sera le vainqueur de tous ses ennemis [2].

Pendant cette longue absence d'Ardjouna, ses frères se désolent; et, tout entiers à leur chagrin, ils se rappellent plus vivement que jamais la cause de tous leurs malheurs. Youddhishthira surtout est pénétré de remords, et, un jour que le grand rishi Vrihadaçva vient lui rendre visite, il s'épanche et lui raconte la fatale partie de dés qui a tout perdu. Le saint cherche à calmer ses regrets; et, pour consolation, il lui ra-

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 1817 et suivants. J'ai dû, dans cette description, supprimer quelques détails par trop vifs, notamment celui du çloka 1827. Cette toilette d'Ourvaçî rappelle tout à fait celle de Junon dans l'*Iliade*, chant XIV, vers 153 et suivants. Mais Homère n'a pas un seul mot licencieux. — [2] *Mahâbhârata*, *Vanaparva*, çloka 1875. Ourvaçî cherche une excuse à sa démarche en se disant qu'elle obéit à l'ordre d'Indra, et que le jeune prince l'a provoquée par ses regards. Ardjouna lui répond que, s'il l'a regardée avec tant d'attention, c'était par vénération, la prenant pour la sœur de sa mère. Le dépit d'Ourvaçî est admirablement peint.

conte l'histoire du roi Nala, encore plus malheureux que lui. Nala, qui avait joué aussi son royaume contre Poushkara, en fut réduit à vivre seul dans les bois avec sa fidèle épouse, tandis que Youddhishthira s'y voit entouré de ses frères, héros semblables aux dieux, et de savants brahmanes, semblables à Brahma lui-même. Youddhishthira, qui ne croit pas qu'il y ait au monde de mortel plus misérable que lui, veut entendre toute cette histoire de Nala, et Vrihadaçva la lui raconte d'un bout à l'autre. Je ne la conterai pas à mon tour, parce qu'elle a plus de deux mille vers, et je me bornerai au résumé le plus succinct. Cet épisode est d'ailleurs trop connu pour que je m'y arrête longtemps [1].

Nala est le fils de Viraséna, roi du Nishada. Il est doué de toutes les vertus. Pieux, beau, plein de courage, excellent archer, il n'a qu'un défaut : il aime le jeu de dés. Non loin de ses États, le roi de Vidarbha a une fille accomplie comme Nala; elle se nomme Damayantî, et le renom de sa beauté et de sa vertu est parvenu jusqu'au jeune prince, qui brûle d'amour pour elle. Un jour qu'il erre dans les bois, songeant à sa passion, il prend un cygne [2] aux ailes d'or. Le pauvre volatile implore sa pitié, et il promet, pour prix de la vie qui lui sera laissée, de gagner au roi le cœur de la jeune princesse. A quelques jours de là, il se fait prendre en effet par elle, et il lui parle de Nala en de tels termes que Damayantî en tombe éperdûment amoureuse. Le roi son père, qui la voit pâle et mélancolique sans en savoir la cause, résout de la marier. Il convoque un svayamvara. Outre les princes qui affluent à la cérémonie, les dieux prétendent aussi à la main de la belle jeune fille. Nârada, Parvata, Agni, Indra, Varouna, se mettent sur les rangs, et, apercevant Nala, ils le chargent d'être leur messager auprès de Damayantî. Grâce à leur faveur toute-puissante, le jeune homme entre sans être vu dans le gynécée, où toutes les femmes l'admirent. Il communique loyalement son message; mais Damayantî lui déclare qu'elle n'aimera jamais que lui et qu'elle le préfère à tous les dieux. Elle ne veut pas d'ailleurs les blesser; et, pour que Nala ne paraisse pas s'être rendu coupable d'une infidélité, elle le prendra pour époux devant tout le monde, le jour du svayamvara. D'ailleurs Nala lui-même rend compte aux dieux de l'issue de sa commission.

Le jour du svayamvara venu, Damayantî est fort embarrassée. Com-

[1] *Mahâbhârata,* traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva,* çlokas 2052 et suivants. L'épisode de Nala tient du çloka 2072 au çloka 3067; c'est exactement 1,990 vers. — [2] Dans le poëme, c'est une oie précisément, et non pas un cygne.

ment reconnaître Nala? Entre les dieux et lui, la beauté est la même. Seulement la jeune fille se souvient des signes qui distinguent les dieux : ils ne sont jamais souillés de sueur ni de poussière; leurs yeux restent immobiles; ils se tiennent dans l'air sans toucher terre, et les guirlandes de fleurs dont ils sont parés ne se flétrissent jamais. La princesse, au fond de son âme, prie les dieux de se montrer avec leurs caractères propres. Ils se découvrent aussitôt à elle tels qu'ils sont réellement; elle reconnaît sur-le-champ Nala. Pleine de pudeur, elle le touche à l'extrémité de son vêtement, lui pose sur les épaules une guirlande d'une beauté supérieure, « et le choix de la vierge royale est ainsi déclaré. » Les dieux font à Nala les dons les plus splendides et retournent aux cieux. Mais deux divinités inférieures, Kali et Dvâpara [1], ne prennent pas si aisément leur parti de la préférence accordée à un mortel, et ils jurent de se venger en faisant le malheur des jeunes époux. Les deux mauvais génies cherchent l'occasion; et, après douze ans d'attente, ils la trouvent enfin. Nala néglige un soin de propreté [2]; aussitôt Kali entre en lui pour lui inspirer de mauvaises pensées; et le beau prince consent à engager contre Poushkara, un de ses frères, une partie de dés. Cette partie dure plusieurs mois entiers. Nala perd tout ce qu'il possède, son royaume compris, et il est obligé de quitter sa capitale, qu'occupe le despotique Poushkara. Il en est réduit à errer dans les bois avec sa jeune épouse [3], et Damayantî, qui par prudence a mis ses enfants en lieu de sûreté, peut accompagner le roi proscrit. Les deux infortunés ont à peine de quoi se vêtir; la nourriture leur manque; et Nala, au désespoir, prend la résolution d'abandonner sa femme, qui, libre alors, pourra se retirer chez son père, le roi de Vidarbha. Il exécute en effet pendant la nuit ce lâche dessein, que lui a inspiré le méchant Kali. A son réveil, l'infortunée princesse est épouvantée de la solitude où elle se trouve; elle appelle en vain son époux disparu. Rien ne répond à ses cris, et la voilà dans ces bois impénétrables, exposée à tous les effrois

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çlokas 2239 et suivants. Kali et Dvâpara, personnifiés ici, sont les deux derniers âges du monde, et on peut les assimiler à l'âge d'airain et à l'âge de fer. — [2] *Ibid.* çloka 2256. Le malheureux Nala, en lâchant son urine, en a reçu quelques gouttes sur les pieds, et il a oublié de se purifier jusqu'au crépuscule du soir. Cette négligence donne tout pouvoir à l'esprit méchant; il prend la forme d'un veau; et, sous cette figure, il conseille Poushkara qui doit gagner Nala au jeu. — [3] *Ibid.* çlokas 2310 et 2349. Nala, voulant prendre des oiseaux qui doivent servir à sa nourriture, jette sur eux son vêtement; mais les oiseaux s'envolent et emportent l'habit du roi, qui reste nu. Aussi, quand il quitte perfidement Damayantî, il lui coupe la moitié de son vêtement, qu'il prend pour lui-même, et il la laisse à demi vêtue.

et à tous les dangers. Ils ne lui manquent pas; et, pendant trois jours et trois nuits, elle erre au milieu de tous les périls. Elle arrive enfin à un ermitage où elle voit de nombreux ascètes qui l'accueillent avec bienveillance; mais à peine a-t-elle échangé quelques paroles avec eux, l'ermitage et les ascètes disparaissent à ses regards, et elle croit avoir été la dupe d'une hallucination. Quelques jours après, elle rencontre une caravane à laquelle elle se joint; mais elle doit bientôt s'en séparer. Elle erre de nouveau, à demi nue, folle de douleur et mourant presque de besoin. Elle arrive enfin un soir à la grande ville du roi Soubâhou, et elle est accueillie dans le palais par la mère et la sœur du monarque de Tchédi.

De son côté, Nala subit aussi bien des épreuves. D'abord il est mordu par un serpent; mais le venin n'a d'autre conséquence que de faire changer de figure au prince, qui devient difforme sans être empoisonné. Sous les habits d'un cocher, il se rend, après dix jours de marche, près de Ritouparna, roi d'Ayodhyâ; il se met à son service pour conduire les chars, et il s'acquitte admirablement de cet office, y joignant aussi celui de cuisinier. Il supporterait sans se plaindre ce sort obscur, s'il ne regrettait pas amèrement son épouse chérie, envers qui il a eu tant de torts. Cependant la fortune s'adoucit. Le père de Damayantî a envoyé des brahmes à la recherche de sa fille, et il la voit bientôt revenir à sa cour. Nala, qu'il fait aussi chercher, ne se retrouve pas aussi aisément. Toutes les investigations ont été inutiles, quand Damayantî s'avise d'une ruse innocente. Elle fait publier que, son premier époux étant mort, elle en choisira un second dans un nouveau svayamvara. Ce bruit arrive à Ritouparna; et, voulant obtenir Damayantî, il ordonne à son cocher de le conduire au Vidarbha. Nala obéit, menant les chevaux, qu'il dirige avec une incomparable adresse. Le roi, émerveillé, se fait donner une leçon par son écuyer; et, en retour, il lui communique la science des dés, qu'il possède mieux que personne au monde. Dès que Nala, instruit par son maître, a acquis cette science, le méchant Kali est forcé de sortir de lui [1]. On devine le reste. Arrivé au Vidarbha sous la forme d'un vil palefrenier, Nala est bientôt découvert par la tendresse sagace de sa fidèle épouse; il reprend son ancienne beauté. Il revient dans son royaume; et, savant comme il l'est dans l'art du jeu, il regagne à son frère Poushkara tout ce qu'il avait jadis perdu. Mais, cette fois, magnanime autant que sage, il ne dépouille pas tout à fait le vaincu,

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 2837 et 3026.

comme il avait été dépouillé lui-même, et il continue à régner avec la chaste Damayantî.

Cette histoire, si touchante par la fidélité et les angoisses de la noble Damayantî, ravit et console le roi Youddhishthira; mais le récit ne lui suffit pas; et, imitant la prudence de Nala, il se fait aussi donner la science infaillible des dés par le grand Vrihadaçva. Si l'occasion s'en présente plus tard, il saura du moins vaincre l'infâme Çakouni.

En attendant Ardjouna, qui ne revient pas des cieux, ses frères et Draoupadî prennent la résolution, sur le conseil du sage Nârada, de visiter les étangs sacrés ou tîrthas «en faisant le tour de la terre.» Nârada leur explique avec une interminable longueur tous les bienfaits d'un si saint pèlerinage, et il leur nomme quelques centaines de tîrthas, dont l'action purifiante lave de tous les péchés ceux qui s'y baignent. Le Mahâbhârata consacre pieusement trois ou quatre mille çlokas à une première description de tous ces lacs avec toutes les légendes qui s'y rattachent; puis il en consacre au moins autant à une description nouvelle, quand les princes visitent tour à tour ces lieux consacrés par la dévotion brahmanique, sous la conduite de Lomaça. Il y a dans ces dix ou douze mille vers une foule de renseignements géographiques, dont je ne garantis pas l'exactitude, mais qui méritent d'être étudiés; il peut en sortir d'assez grandes lumières. Je laisse à d'autres le soin de les recueillir, et je me borne à analyser quelques-unes de ces légendes, qui sont pour la plupart très-obscures et d'une uniformité fatigante. Pour la géographie, je me contente de dire que les princes semblent, dans leur itinéraire, descendre le Gange du confluent de la Yamounâ jusqu'à la mer[1], et, rentrant ensuite dans les terres, se diriger à l'ouest jusqu'aux rives de la Godavarî et de la Narmadâ.

Quand les fils de Pândou arrivent dans le Kouroukshétra, Lomaça, leur cicerone, les conduit aux fameux lacs de Râma, fils de Djamadagni, ce terrible vainqueur, qui fit remplir du sang des kshatriyas massacrés cinq étangs immenses. J'en ai déjà dit quelques mots[2]; mais voici des détails nouveaux, que je trouve dans le Mahâbhârata, sur ce personnage et sur les motifs de sa haine contre la caste guerrière.

Râma est le cinquième fils de Djamadagni et de Rénoukâ, fille de

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva,* çlokas 3090 à 10839 ou même 11450, comprenant tout le pèlerinage aux tîrthas. L'édition de Calcutta commet de nombreuses erreurs dans le compte des vers, et M. Hippolyte Fauche les a signalées. Ainsi le nombre des çlokas est moindre qu'il ne paraît au premier abord. — [2] Voir le *Journal des Savants*, cahier de mars 1862, p. 144, et cahier d'août 1865, p. 473. Voir aussi l'article *Râma* dans la *Biographie universelle* de Michaud, 2ᵉ édition.

Prasénadjit. Djamadagni est brahmane comme Bhrigou, de qui il descend; mais son fils doit avoir les mœurs d'un kshatriya, tout en étant de la classe sacerdotale. Un jour que les fils de Rénoukâ sont tous sortis dans les bois pour aller chercher la nourriture quotidienne, Rénoukâ va se baigner à un étang sacré; elle y voit un roi qui s'y ébattait avec son épouse, et elle conçoit pour lui un désir. Toute tremblante à l'idée de cette faute, elle se retire dans l'ermitage; et Djamadagni, la voyant émue et couverte de sueur, devine le péché qu'elle n'a pas commis, mais qu'elle aurait peut-être voulu commettre. L'anachorète la maudit, en lui disant : « Honte à toi! » A ce moment arrivent les quatre fils aînés, et leur père les excite l'un après l'autre à tuer leur mère; mais eux, « au cœur de qui se réveillait la tendresse, » restent sans pensée et sans parole. L'ermite irrité les maudit, et sur-le-champ ils perdent la raison, devenus pareils aux brutes. Râma entre à son tour dans l'ermitage, et Djamadagni lui dit : « Immole cette mère coupable; « que cette action, mon fils, ne trouble pas ton cœur. » A ces mots Râma prend une hache et fait tomber la tête de sa mère. Djamadagni satisfait accorde à son fils toutes les grâces qu'il lui demandera. Râma obtient la résurrection de sa mère, la guérison de ses quatre frères; et, pour lui-même, il obtient d'être sans rival à la guerre.

Râma ne tarde pas à faire usage de ce don merveilleux. Il met à mort le roi Kârtavîriya, qui était venu piller l'ermitage; mais, un jour que Râma est absent, les fils du roi mort surprennent Djamadagni et tuent le vieillard à coups de flèches. Râma brûle sur un bûcher le corps de son père, et, dans sa douleur, il jure d'exterminer tous les kshatriyas. Vingt et une fois il les vainquit en bataille rangée, et remplit de leur sang les cinq lacs du Samantapantchaka, rassasiant par ce sacrifice inouï les mânes de son père et de tous ses aïeux. Puis Râma donne la terre aux prêtres officiants, et comble les brahmanes des présents les plus magnifiques, entre autres un autel d'or massif, qui n'avait pas moins de dix brasses de long sur neuf de haut. Les mânes satisfaits permettent à Râma de demander une grâce. Râma, dont la conscience est inquiète, désire d'être lavé du péché qu'il a commis en immolant les kshatriyas, et de voir les cinq lacs néfastes changés en étangs sacrés, en saints tîrthas. Les pères de Râma lui concèdent cette grâce, et ils retournent dans les cieux. C'est depuis ce temps que les tîrthas de Râma sont si vénérés, et que tous les pèlerins vont s'y baigner comme Youddhishthira et sa cour[1].

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 5096 et

Ce serait beaucoup d'affirmer que tous ces détails sur Râma, le Râma à la hache (*Paraçourâma*), sont exacts et rigoureusement historiques; la fable y tient évidemment une très-grande place; mais ils ne sont pas probablement tous faux, et les principales aventures de Râma doivent être vraies. Ses mœurs farouches, le meurtre de sa mère, sa vengeance sur les kshatriyas, assassins de son père, ses bienfaits envers les brahmanes, dont il a servi l'ambition, la gloire qu'il s'est acquise dans ces temps reculés, tout cela est fort acceptable; et Râma, se conduisant comme un kshatriya, tout brahme qu'il est, demeure une des figures les plus frappantes de l'époque où la société hindoue reçoit son organisation définitive. D'ailleurs la légende, qui ne se fait pas faute du surnaturel et de l'incroyable, atteste que l'ombre de Râma reparaît le 8 et le 14 de chaque mois sur les bords de ses tîrthas; et Youddhishthira, ainsi que ses frères, ne manquent pas de la voir et de l'entretenir dévotement[1].

Après cet épisode de Râma, qui a son côté historique, je citerai celui de Rishyaçringa, qui est purement littéraire.

On se rappelle ce charmant morceau du Râmâyana où est racontée l'histoire de ce jeune et naïf ascète, séduit par les apsaras venues d'une ville voisine[2]. C'est un des tableaux les plus gracieux, les plus complets et les plus sobres de toute la littérature sanscrite. Le Mahâbhârata donne aussi une version de cette fable, qui n'est pas sans analogie avec celle des Oies du frère Philippe. Il serait curieux de comparer les deux poëmes hindous et de voir comment ils ont l'un et l'autre rendu un commun sujet. Je ne le ferai pas ici, parce que ce serait trop long, et je me borne à reproduire en partie la peinture du Mahâbhârata, après avoir cité dans une autre occasion celle de son émule.

Rishyaçringa est fils du saint Vibhândaka et d'une gazelle. Il porte au front une corne qui indique son origine; et son père n'avait jamais vu un autre homme semblable à lui[3]. Le jeune homme est livré,

suivants, et çlokas 11073 et suivants. La série des chiffres dans l'édition de Calcutta est très-fautive; j'y ajoute la pagination de la traduction de M. H. Fauche, pages 370 et 509. Le traducteur suppose que les pandits auront voulu, en comptant parfois un seul çloka pour dix, montrer l'importance qu'ils y attachaient. Ceci expliquerait l'exagération des chiffres démesurément enflés, mais n'expliquerait pas les interversions, qui sont très-fréquentes. — [1] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çloka 11030, page 504 de la traduction de M. Hippolyte Fauche, et çloka 10211, page 513. La confusion et l'interversion des chiffres continuent dans l'édition de Calcutta; et le traducteur s'y est conformé, tout en signalant ce désordre. — [2] J'ai donné l'épisode entier de Rishyaçringa en analysant le Râmâyana de M. Gorresio. Voir le *Journal des Savants*, cahier de décembre 1859, page 740. — [3] *Mahâbhârata, Vanaparva*,

dans l'ermitage paternel, aux plus rudes austérités, fuyant le monde, qu'il ne connaît pas. Le bruit de sa sainteté se répand aux environs; et, pour combattre une sécheresse qui désole un royaume voisin, les brahmanes déclarent que le fléau ne cessera que si le sage Rishyaçringa est amené dans la capitale, où on ne l'a jamais aperçu. Il s'agit donc de faire venir le rude anachorète et de l'arracher à ses bois. Le roi Lomapâda, sur le conseil de ses ministres, charge les courtisanes les plus expertes d'aller séduire le jeune homme. Il n'en est qu'une seule qui ose risquer cette entreprise délicate. Djaradyéshâ, jeune et jolie, prend avec elle plusieurs femmes qui ne le lui cèdent ni en jeunesse, ni en beauté. Elle fait construire un ermitage tout paré de verdure, de fruits et de fleurs; et, le plaçant sur un bateau, elle descend le fleuve avec son séduisant équipage jusqu'auprès des lieux où vit le jeune solitaire. Elle cache l'ermitage flottant sous les arbres de la rive, et elle expédie à Rishyaçringa la plus fraîche et la plus adroite de ses subordonnées, sous la figure d'un brahmane. La nymphe n'a pas de peine à séduire le pauvre ascète; et, après l'avoir enivré de ses charmes, elle le quitte bouleversé d'émotion. A peine est-elle partie que le père de Rishyaçringa rentre dans la cabane. Il demande à son fils d'où lui vient tant de trouble; et le jeune homme, qui n'a jamais vu de femme de sa vie, lui raconte ingénument la visite, les caresses, la beauté, les pieuses ardeurs du brahmane qui est venu le voir. Rishyaçringa veut aller rejoindre cet aimable compagnon pour partager avec lui la pénitence et tous les devoirs du noviciat. Mais le prudent Vibhândaka essaye de mettre son fils innocent en garde contre les ruses des rakshasas, qui emploient toutes leurs séductions pour faire tomber les ascètes dans le péché. Le jeune homme écoute les avis paternels sans les trop comprendre; et, à une nouvelle visite que lui fait bientôt la courtisane en l'absence de son père, il lui dit dès qu'il la voit : « Allons vite à l'ermitage de ta sainteté, « pendant que mon père est sorti. » La courtisane emmène son prisonnier au bateau de fleurs, et elle le conduit, comme elle l'avait promis, au roi Lomapâda, qui le comble de richesses en retour de la fécondité que la présence de Rishyaçringa rend à ses États. Lomapâda lui donne,

çlokas 10002 et suivants, traduction de M. H. Fauche, page 489. Les circonstances de la naissance de Rishyaçringa sont racontées avec une licence de détails analogues à ceux que nous avons déjà signalés plusieurs fois; c'est ici, comme presque toujours, une gazelle qui est la femelle, je n'ose pas dire la femme de l'ascète, père de Rishyaçringa. Elle devient enceinte en se désaltérant dans une fontaine. Étymologiquement Rishyaçringa signifie « corne de cerf, » et c'est là ce qui aura donné lieu à une partie de cette légende.

en outre, en mariage sa fille Çântâ, et il sait apaiser la colère de Vibhândaka, désolé d'avoir perdu son fils[1].

Est-ce le Râmâyana qui a inspiré le Mahâbhârata? Est-ce, au contraire, le Mahâbhârata qui a été copié par le Râmâyana? C'est une question qu'il serait actuellement peu aisé de résoudre. On ne sait point précisément la date d'aucun des deux poëmes. Lequel est le plus ancien? lequel est le plus récent? on l'ignore. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est que l'un a certainement imité l'autre. Il y a ici plus qu'une identité de légende dont les poëtes auront pu essayer de tirer parti. Il y a tant de ressemblance dans les principaux détails, que cette ressemblance ne peut être fortuite. S'il est permis, dès à présent, d'exprimer une opinion, je croirais que le Râmâyana est le modèle et que le Mahâbhârata n'est que la seconde édition d'un conte qui a plu beaucoup aux Hindous, et qui peut aussi plaire à notre goût comme au leur. A mon sens, la peinture du Râmâyana est plus concise et plus originale; elle révèle une inspiration première, que l'autre n'a pas au même degré.

Dans l'épisode du pèlerinage aux tîrthas, je citerai une autre scène de séduction, qui appartient exclusivement au Mahâbhârata : c'est celle de la belle Soukanyâ (mot à mot, la bonne fille). Elle est l'épouse fidèle du vieux Tchyavana, fils de Bhrigou[2]. Un jour qu'elle est au bain, les deux Açvins, les médecins et les cochers célestes, l'aperçoivent, et, ravis de sa beauté qu'ils contemplent sans voile, ils veulent lui persuader de prendre l'un d'eux pour mari, au lieu du vieillard qu'elle sert avec tant de constance. Soukanyâ repousse ces discours corrupteurs; mais les dieux se découvrent à elle, lui proposant, si elle accepte leur amour, de rendre à son vieil époux sa jeunesse et sa vigueur perdues. Soukanyâ, poussée par les conseils des dieux, fait cette ouverture scabreuse à Tchyavana, qui consent sur-le-champ au marché. Le vieillard se plonge dans l'eau où sont plongés aussi les Açvins, et il en ressort ainsi qu'eux plein de jeunesse et de beauté. Les Açvins prient Soukanyâ de choisir, et elle opte pour son mari, sans que les deux frères soient blessés de son choix, bien que ce soit par leur seule faveur qu'elle ait pu le faire à leur détriment.

Tchyavana, moins rassuré, songe à prévenir un ressentiment qu'il redoute, et il promet aux Açvins de leur faire boire le Soma, même en dépit d'Indra, le roi des dieux. Il prépare en effet un sacrifice dont

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva,* çlokas 10006 à 10093, pages 490 à 500 de la traduction de M. Hippolyte Fauche. — [2] *Ibid.* çlokas 10316 et suivants; traduction de M. Hippolyte Fauche, p. 526 et suivantes.

il est lui-même le prêtre officiant, et il va donner le Soma aux Açvins, quand Indra s'y oppose en déclarant que les deux frères jumeaux ne sont que les médecins des dieux, et qu'ils ne méritent pas tant d'honneur. Tchyavana vante la puissance et la bonté de ceux qui lui ont rendu sa jeunesse. Indra ne veut pas céder; et, au moment où le brahmane prend la coupe pour offrir le jus sacré aux Açvins, il lui lance son foudre, dont il l'a menacé. Mais Tchyavana frappe d'immobilité le bras du dieu du ciel, et il fait naître du sein de son sacrifice un épouvantable asoura, qui menace de dévorer Indra. A la vue de ce monstre, Indra, tout effrayé, reconnaît que les Açvins sont dignes du Soma; et c'est depuis ce temps que l'oblation sainte leur est offerte [1].

Enfin j'extrairai du pèlerinage aux tîrthas une dernière légende, qui atteste que les brahmanes ne reculaient pas devant des sacrifices humains. L'exemple que je vais citer n'est pas le seul de ce genre [2].

En arrivant sur les bords de la Yamounâ, les princes exilés entendent parler de Mândhâtri, fils de Youvanaçva, et ils prient leur guide, Lomaça, de leur faire connaître l'histoire fameuse de ces deux rois, célèbres dans les trois mondes par leur piété. Lomaça la leur raconte. Youvanaçva descend de l'illustre race d'Iskshvâkou. Il serait le plus heureux des hommes s'il avait des enfants; mais il en est privé. Il fait donc des sacrifices pour en obtenir, et ses femmes auront des fils après avoir bu de l'eau préparée par les brahmanes avec des formules magiques. Mais, dans la nuit qui a suivi la cérémonie, le roi, dévoré par la soif, est allé se désaltérer à l'aiguière consacrée. Pour ce méfait, qui a détruit le charme, Youvanaçva n'aura qu'un seul fils. En effet ce fils naît au temps ordinaire, et on l'appelle Djantou. Le roi, qui a épousé tout exprès cent femmes, est désolé de n'avoir pas cent fils au lieu d'un. Un

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çlokas 10351 à 10409, p. 529 à 535 de la traduction de M. H. Fauche. Toute l'histoire de Tchyavana est une des plus étranges du poëme, qui en contient de si extravagantes. Livré à la pénitence la plus rude, Tchyavana, sur les bords de la Narmadâ, s'est enterré dans une fourmilière; tout son corps y est enseveli, et on ne voit plus que ses yeux, qui brillent d'un éclat extraordinaire. Une jeune princesse, Soukanyâ, qui est venue dans ces lieux, ne sachant ce que c'est, pique les yeux de l'anachorète avec une épine. Le saint rishi se venge aussitôt sur l'armée de Çaryâti, père de Soukanyâ. Les soldats vont tous périr, parce qu'ils ne peuvent plus satisfaire à leurs besoins naturels. Mais Tchyavana s'apaise et guérit l'armée à la condition qu'on lui donnera la jeune Soukanyâ pour femme. (Çlokas 10318 et suivants.) — [2] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çlokas 10432 et suivants, p. 538 et suivantes de la traduction de M. Hippolyte Fauche. (Voir, dans l'Histoire de l'ancienne littérature sanscrite de M. Max Müller, le sacrifice de Çounahçépha, p. 408 à 416 et 573.)

ritouidj lui propose un moyen de se procurer cette nombreuse postérité : « Immole, lui dit-il, sous mon couteau, ton fils Djantou dans un « grand sacrifice. Tes cent femmes viendront respirer la fumée de son « corps brûlé, et elles te donneront les cent fils que tu souhaites. D'ailleurs Djantou renaîtra dans l'une d'elles, et tu le reconnaîtras à une « marque d'or qu'il portera au flanc gauche. » Pour accomplir ce sacrifice barbare, il faut arracher Djantou tout enfant aux mains des reines, qui le défendent de leur mieux; mais il leur est enlevé; le sacrificateur l'immole sur l'autel; les mères éplorées s'évanouissent d'horreur; et, comme elles ont respiré l'odeur du corps consumé par le feu, elles deviennent chacune enceinte d'un fils. Djantou renaît l'aîné de tous dans sa propre mère, et on le reconnaît à son signe d'or.

Néanmoins cette affreuse immolation d'un homme doit avoir son châtiment, et le ritouidj qui a osé l'accomplir en est puni. Il brûle dans les flammes éternelles du Naraka, c'est-à-dire de l'enfer. Quand Youvanaçva meurt à son tour, il va visiter son gourou dans les feux qui le consument, et il lui demande pourquoi il endure ces tourments. Apprenant que c'est pour avoir accompli l'odieux sacrifice, il veut partager les tortures de son brahmane. Yama, le roi de la mort, consent à cette expiation; et, quand il la croit suffisante, il relâche les deux coupables, qui reviennent à leur ermitage sur les rives de la Yamounâ [1].

Mais c'est assez de ces légendes, qui se multiplient par milliers dans le récit confus et sinueux du Mahâbhârata; et je reviens aux fils de Pândou, qui errent dans les bois et sont affligés de ne point revoir leur frère Ardjouna, absent depuis cinq longues années.

Les Pândavas, fatigués d'attendre si longtemps leur frère Ardjouna, et dévorés d'inquiétude de ne point le voir revenir, prennent la résolution d'aller à sa rencontre. C'est une entreprise très-difficile dans un pays montagneux, couvert de forêts épaisses et habité par des peuplades féroces. La suite nombreuse qui accompagne les princes est un embarras de plus, loin d'être une protection. On se met cependant en route pour le Gandhamâdana, où l'on espère retrouver celui qu'on cherche. On traverse d'abord les États du roi Soubâhou, qui veut bien accueillir et garder à sa cour tous les serviteurs inutiles dont les princes n'ont plus besoin [2]. On reprend ensuite le voyage, et on se dirige vers le lac des lotus de Kouvéra, sous la conduite toujours sûre de Lomaça; il charme les ennuis de la route en racontant les hauts faits de Vishnou,

[1] Mahâbhârata, *Vanaparva*, çlokas 10428 et suivants; traduction de M. Hippolyte Fauche, page 537. — [2] *Ibid.* çlokas 10865 et suivants.

vainqueur de Naraka, roi des Daityas, et sauveur de la terre, sous la forme d'un sanglier. On arrive, après plusieurs journées de marche, aux premières pentes du Gandhamâdana; mais là les pauvres pèlerins sont exposés à un de ces ouragans furieux qui désolent parfois ces contrées, où la nature n'épargne pas ses plus redoutables contrastes.

«Tout à coup s'élève un vent terrible, accompagné d'une pluie torrentielle. Il soulève un nuage de poussière, mêlé d'une grande quantité de feuilles. La terre, l'atmosphère, le ciel, en sont couverts tout à coup. On ne voit plus rien de quelque côté qu'on porte ses regards; et les voyageurs ne peuvent plus même s'entendre mutuellement en s'adressant la parole. Plongés dans l'obscurité, ils ne peuvent plus se distinguer les uns les autres; et le vent qui les entraîne est si fort, qu'il met en poudre les pierres mêmes. C'est un fracas continuel d'arbres rompus et renversés sur le sol. La nature entière est profondément troublée. « Est-ce le ciel qui s'écroule? Est-ce la terre qui se fend? Est-ce la mon- « tagne qui s'entr'ouvre? » Ainsi tous ils pensaient, dans le délire où les jetait ce vent irrésistible. Épouvantés de l'ouragan, et cherchant avec leurs mains, ils se couchent au pied des arbres, contre lesquels ils se serrent, et dans les inégalités du sol où ils peuvent rencontrer quelque abri. Bhîma, chargé de Draoupadî qu'il porte, a trouvé un asile dans un tronc d'arbre; ses trois frères, gardiens fidèles des feux perpétuels, se sont couchés à terre. Lomaça et les brahmanes qu'il dirige se sont fait de semblables refuges.

« Après cette affreuse bourrasque, le vent faiblit tout à coup; la pous- « sière s'apaise; mais la pluie, un instant cessée, reprend avec force. « C'est un bruit continuel de crépitements, comme celui des tonnerres, « et les mobiles clartés de l'éclair ne cessent de sillonner les nuages. Les « larges gouttes de pluie, auxquelles se mêlent des cailloux et des pierres, « inondent le sol, où elles sont fouettées de toutes parts sous les bouf- « fées d'un vent orageux. Troublées, écumeuses, amoncelées, les eaux « se précipitent comme des fleuves, arrachant les arbres qui cèdent sous « leurs efforts et qui roulent avec elles. La rage de la tourmente s'a- « bat enfin; le vent ne souffle plus qu'avec calme; l'eau se rassemble « dans les lieux bas; et le soleil reparaît dans le ciel. Les héros sortent « lentement de leurs retraites passagères; ils se réunissent; et, encore « tout trempés, ils se remettent en route sur les flancs du Gandhamâ- « dana[1]. »

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 10969 à 10985.

Mais la pauvre Draoupadî n'a pas la force, malgré son courage, de supporter tant d'émotions et de fatigues. Elle tombe évanouie; et c'est à grand'peine qu'on parvient à lui faire reprendre ses sens. Mais comment pourra-t-elle affronter tant d'obstacles nouveaux? Bhîma, tout fort et dévoué qu'il est, ne se croit pas en état de toujours l'y aider efficacement. Mais, par bonheur, il se souvient du fils naturel qu'il a eu de la rakshasî Hidimbâ; il l'appelle; et Ghatotkatcha se rend aussitôt à ses ordres. Ghatotkatcha amène avec lui une foule de rakshasas ses pareils; tous ensemble ils chargent sur leur dos la belle princesse, les princes ses époux et les brahmanes; puis, leur faisant traverser les airs d'un vol rapide, ils les déposent au riant ermitage de Nâra et de Nârâyana[1]. Lomaça y était arrivé déjà par le même chemin. On s'y repose durant six jours, et l'on s'y refait du mieux qu'on peut, grâce à la généreuse hospitalité des maharshis.

En se promenant sous ces délicieux ombrages, la belle Draoupadî y voit un merveilleux lotus que le vent y a apporté; et, ravie de cette fleur, elle demande à Bhîma de lui faire un bouquet de fleurs pareilles, pour qu'elle puisse les propager à l'ermitage de Kâmyaka. Le galant Bhîma se hâte de déférer au désir de son épouse; et, se tournant du côté d'où le vent avait apporté le lotus, il se met en recherche. La conquête de la fleur promise à Draoupadî n'est pas aussi aisée que Bhîma le croyait; il doit parcourir bien des escarpements de la montagne, au milieu des animaux féroces qui l'infestent. Entre autres, Bhîma rencontre dans un bois de bananiers un singe énorme, qui lui barre la route. Le héros croit avoir facilement raison de ce ridicule ennemi; et, le prenant par la queue, il veut le faire changer de place; mais, en dépit de sa vigueur incomparable et de tous ses efforts, Bhîma n'ébranle pas même cette queue, qu'il a saisie des deux mains[2]. Honteux, désespéré, il n'a d'autre ressource que de s'asseoir auprès du singe, qui ne veut pas le laisser passer, et de lui demander qui il est. Le singe lui révèle qu'il est le fameux Hanoûmat, «dont il est tant parlé dans le Râ«mâyana,» et il lui raconte une partie de ses aventures. Bhîma exprime le désir de voir Hanoûmat sous la forme qu'il avait quand il traversa la mer. Le singe complaisant satisfait à cette prière; et, comme il est lui-même fils du vent, de Maroute, il reconnaît dans Bhîma un frère qu'il adore. Aussi lui donne-t-il, avant de le quitter, les meilleurs conseils, fondés sur l'étude des différents âges du monde. Guidé par ses indica-

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva,* çlokas 11009, 11039 et suivants. — [2] *Ibid.* çlokas 11177 et 11185.

tions, le héros découvre bientôt le lac de Kouvéra, où croissent les lotus célestes qu'il a promis à Draoupadî. D'ailleurs Bhîma ne parvient à les cueillir qu'après une lutte sanglante contre les cent mille rakshasas qui les gardent, et avec la permission de Kouvéra lui-même. Le héros séjourne ensuite sur les bords de ce lac divin, où ses frères, inquiets de sa longue absence, viennent le rejoindre; et, réunis de nouveau, les quatre Pândavas retournent à la Vadarî, l'aimable séjour de Nâra et de Nârâyana[1].

Pendant qu'ils y habitent, et que le belliqueux Bhîma y engage de nouvelles luttes avec le rakshasa Djatâsoura et avec les Yakshas, la cinquième année de l'exil d'Ardjouna s'est écoulée. Ardjouna, ramené par Mâtali, revient parmi ses frères, et il leur raconte dans le plus grand détail[2] son séjour au palais d'Indra, l'éducation qu'il y a reçue, les exploits divers qu'il a accomplis, avec le secours des armes divines que son père lui a données. La nuit se passe dans ces entretiens si doux après une telle absence; et, le lendemain, Ardjouna fait voir à ses frères ces armes resplendissantes qui doivent leur assurer la victoire. On les admire, en se promettant bien d'en tirer plus tard bon parti, quand le moment sera venu de les employer[3].

On ne pense pas encore à engager la guerre contre Douryodhana; mais on se rapproche des lieux qu'il habite; on abandonne le Gandhamâdana; et l'on redescend peu à peu dans les plaines, aux États du roi Soubâhou, qu'on revoit avec reconnaissance, et à la source de la Yamounâ. On y passe la douzième année de ce long exil, et l'on revient aux bords du lac Dvaitavana, non loin de la Sarasvatî, où déjà l'on a été si heureux[4]. Cependant Bhîma, qui aime toujours à errer, court dans ces bois un grand péril. Il y chassait revêtu de toutes ses armes, quand un immense boa, l'entourant de ses replis, lui saisit les bras et lui ôte toute sa force. Bhîma, dompté dans cette affreuse étreinte, demande au serpent qui il est; et le serpent raconte son histoire à Bhîma et à Youddhishthira, survenu sur ces entrefaites[5].

Ce boa, dont l'étreinte est irrésistible, est le roi Nahousha, le cinquième fils de Somadâyou. Jadis il régnait pieux et bienfaisant sur les trois mondes; mais sa puissance l'enivra d'orgueil, et il eut l'insolence de faire porter sa litière royale sur les épaules d'un millier de brahmanes. Le grand rishi Ayastya a puni ce crime, et il a changé le roi

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva,* çlokas 11450 et suivants. — [2] *Ibid.* çlokas 11942 à 12283; le récit d'Ardjouna contient près de 700 vers. — [3] *Ibid.* çloka 12293. — [4] *Ibid.* çlokas 12323, 12350 et 12358. — [5] *Ibid.* çlokas 12290, 12460 et 12533.

en boa, parce que Nahousha, montant dans sa litière, l'avait insulté en le touchant du bout du pied. Nahousha a donc vécu longtemps sous cette forme de reptile, pour que sa tête orgueilleuse touchât la terre; et il sent maintenant toute l'énormité de ses fautes. Son heureux destin veut que Youddhishthira soit précisément l'homme qui doit faire cesser la malédiction d'Agastya; et le boa lui rend son frère Bhîma, qu'autrement il allait dévorer. Nahousha reprend donc sa forme humaine et il remonte au ciel. Youddhishthira et Bhîma rejoignent leurs compagnons, tout joyeux de les revoir, et l'on retourne ensemble au bois de Kâmyaka, où l'on doit faire une dernière étape[1].

Là, on reste quelque temps à rêver de nouveaux projets et à se préparer à de plus sérieuses épreuves. Mais on y reçoit aussi d'agréables et même d'augustes visites, entre autres celle du dieu Krishna, avec son épouse bien-aimée Satyabhâmâ, et la visite du vertueux Mârkandéya, l'ascète qui connaît le mieux les Pouranas et les antiques légendes. Comme ce grave personnage doit avoir de longs entretiens avec les fils de Pândou[2], il est bon de savoir un peu plus précisément ce qu'il est, afin de mieux apprécier son mérite incomparable.

Mârkandéya s'est illustré par les plus austères pénitences; il est riche des mortifications les plus rudes; mais, quoique chargé de plusieurs milliers d'années, il est inaccessible aux injures de la vieillesse. Sa grande âme est douée de toutes les qualités morales, et son corps n'a rien perdu de sa beauté. Malgré les années innombrables qu'il porte, il ne paraît pas avoir plus de vingt-cinq ans, et il se présente comme un jeune homme à la noble assemblée. Mais chacun sait tout ce qu'il doit de respect et d'admiration au vénérable rishi; on l'honore de la plus profonde politesse; et, une fois que tous les devoirs sont remplis envers lui, c'est Krishna lui-même qui lui demande, au nom de tous, de vouloir bien commencer ses récits. Le dévarshi Nârada, qui est survenu dans l'ermitage, lui cède la parole; Mârkandéya consent à la prendre. Youddhishthira est chargé, conformément aux lois de l'étiquette, de lui poser des questions; et, ne songeant qu'à l'infortune imméritée dont l'accablent les fils criminels de Dhritarâshtra, il demande à Mârkandéya si c'est dans ce monde-ci ou dans l'autre, durant cette vie ou après la mort, que les coupables doivent subir leur châtiment et recevoir leur peine légitime[3].

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çlokas 12556 et suivants. — [2] Les récits de Mârkandéya, plus ou moins intéressants, remplissent 4300 vers, du çloka 12598 au çloka 14648. — [3] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çlokas 12610 à 12615.

Mârkandéya ne répond pas très-nettement à cette question délicate; et, remontant à l'origine des choses, il essaye d'expliquer comment les hommes, d'abord parfaitement purs en sortant des mains du Créateur, se sont corrompus ensuite et sont devenus ce qu'ils sont aujourd'hui [1]. Mais, si l'ascète ne résout pas très-pleinement le problème général de la rétribution des œuvres, il ne laisse pas que de faire acte de flatteur adroit en promettant aux fils de Pândou la victoire qu'a méritée leur vertu, et la ruine du lâche Douryodhana. L'entretien s'élève ensuite au-dessus des intérêts individuels, et l'on prie Mârkandéya de célébrer la grandeur d'âme des brahmanes, en rapportant quelques-unes des légendes qui l'attestent de la manière la plus éclatante. L'homme des anciens jours cite donc quelques traits qui honorent la caste brahmanique, et il s'étend avec complaisance sur cette magnanimité, dont l'éloge ne blessera pas des kshatriyas. Je ne suivrai pas Mârkandéya dans ses récits par trop prolixes et rarement démonstratifs; et je ne m'arrête, parmi les brahmanes si prodigieusement magnanimes, qu'à Manou, fils de Vivasvat, le Noé du déluge indien [2].

Manou, livré aux plus austères pénitences, qui durent depuis dix mille ans, se promène un jour sur le bord de la mer. Il sort des eaux un petit poisson qui implore la pitié du saint anachorète. Faible comme il est, il craint d'être dévoré par les poissons plus gros. Manou, ému de compassion, prend le petit animal dans sa main et le met dans un bocal, où il le nourrit avec un soin vraiment charitable. Mais le poisson grandit, et, gêné dans un vase trop étroit, il demande un nouvel asile. Manou le fait passer dans un grand lac; mais, le poisson grandissant toujours, il lui faut le Gange après le lac, et l'Océan après le Gange. D'ailleurs Manou n'a pas affaire à un ingrat; et le poisson, avant de disparaître dans les vastes eaux, donne à son sauveur un utile avis. Le temps du déluge approche, et un cataclysme universel couvrira les êtres mobiles et immobiles de la terre entière. Il faut donc que Manou sauve et conserve les êtres animés et inanimés, en les faisant entrer dans un vaisseau solide, qu'il construira tout exprès et qu'il munira de bons câbles. Manou exécutera ce grand navire en compagnie des sept grands rishis, qu'il y appellera auprès de lui; il y accumulera, en outre, toutes les se-

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çlokas 12619 et suivants. Il y a en ceci comme une trace de réminiscence biblique. — [2] *Ibid.* çlokas 12746 à 12802. Eugène Burnouf s'est occupé de cette légende du *Mahâbhârata*, et il l'a comparée avec la version qu'en donnent le *Matsya Pourâna* et le *Bhagavata Pourâna*. Il a cité aussi les travaux de Wilson et de M. Bopp sur cet épisode. (Voir le *Bhagavata Pourâna* d'Eugène Burnouf, tome III, préface, p. XXIII et suivantes.)

mences, selon l'ordre indiqué par les brahmanes. Manou se conforme religieusement aux instructions du bon poisson.

Le moment du déluge arrivé, le vaisseau flotte sur les ondes, et le poisson vient s'atteler lui-même à un câble passé sur la corne qu'il porte au front. Il dirige ainsi le navire, pendant de longues années, « au milieu de l'accumulation des eaux » qui couvrent la terre, et il l'amène enfin à une cime de l'Himâlaya, où on l'amarre, et qui, depuis cette époque, s'appelle l'*Attache du vaisseau*[1]. Le poisson, qui n'est autre que Brahma lui-même, le plus puissant des dieux, charge Manou de créer de nouveau tous les êtres, et il disparaît. Manou se prépare à cette grande œuvre par un redoublement d'austérités; et, associé avec sa propre pénitence, il procède heureusement à la création difficile dont Brahma l'a chargé, et à laquelle a assisté Mârkandéya qui la raconte. C'est là le sujet du Pourâna qu'on appelle le Poisson, le Matsya Pouranâ. Il n'est pas besoin d'insister pour voir dans cette étrange légende quelque souvenir du déluge de la Bible.

Youddhishthira, pouvant interroger un homme qui a vu tant de choses, profite de l'occasion et lui demande l'explication des quatre âges du monde, le Krita, le Tréta, le Dvâpara et le Kali, l'âge de vices et de crimes où nous vivons encore, et qui sera châtié par un nouveau déluge. Mârkandéya satisfait très-volontiers la curiosité du roi, et il lui raconte comment, après la destruction des mondes, il est entré dans le corps d'un enfant divin qui avait seul survécu, réfugié sous les branches d'un figuier[2]. A peine entré dans le corps de l'enfant, Mârkandéya y voit la terre entière avec ses villes, ses royaumes, ses rivières, ses fleuves, l'Océan, le ciel, et tous les habitants qui la peuplent. Le saint rishi demeure à parcourir tous ces lieux cent années bien comptées, et ensuite il sort du sein de l'enfant merveilleux, qui le rejette par la bouche comme d'abord il l'y avait reçu[3]. Cet enfant n'est pas autre que Brahma lui-même, qui a daigné instruire Mârkandéya pour que Mârkandéya transmît aux humains la science extraordinaire qu'il a acquise.

Il paraît que toutes ces histoires de Mârkandéya ravissent d'autant plus son auditoire qu'elles sont moins vraisemblables; et Youddhishthira ne se lasse pas plus de l'interroger que le rishi ne se lasse de répondre. Après la magnanimité des brahmanes, on célèbre donc celle

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çloka 12,795. — [2] *Ibid.* çlokas 12897 et suivants. — [3] *Ibid.* çlokas 12,905, 12,928, 12,935 et suivants. Quand Mârkandéya est sorti, l'enfant lui fait encore une foule de révélations toutes plus graves les unes que les autres.

des kshatriyas [1], puis celle des femmes, puis celle d'Agni, fils de Çanyou, celle de Skanda, fils d'Agni, etc. et la conversation, soutenue par tant d'épisodes divers, ne languit pas un instant.

Pendant qu'on écoute avec recueillement et profit l'intarissable Mârkandéya, un autre entretien se passe entre l'épouse de Krishna, Satyabhâmâ, et Draoupadî, l'épouse commune des cinq frères. Par une curiosité assez indiscrète, mais assez naturelle, Satyabhâmâ désire savoir de Draoupadî comment elle vit avec cinq époux, et quels sont les moyens qu'elle emploie pour s'en faire si constamment aimer. Satyabhâmâ se propose, quand elle connaîtra ces moyens, de les employer aussi, à l'égard de Krishna, dont la fidélité conjugale n'est peut-être pas très-sûre [2] :

« Comment fais-tu, Draoupadî, demande Satyabhâmâ, pour triom« pher des fils de Pândou? Comment ne s'irritent-ils pas de marcher « sous ta puissance? Ils sont toujours tes sujets dociles; leurs yeux sont « toujours fixés sur ton visage. Est-ce par un sortilége, par des incan« tations, par la science magique des philtres, que tu les tiens ainsi sous « tes lois, qu'ils trouvent si douces? »

Justement blessée de cette question, la chaste Draoupadî donne une leçon à la déesse, en lui répondant avec douceur et fermeté :

« Tu me parles là de la conduite des femmes malhonnêtes; com« ment puis-je te dire ce que font les femmes qui ne sont pas ver« tueuses? Il ne te sied pas de faire cette demande, ou d'élever ce « doute, épouse bien-aimée de Krishna; car tu es douée d'intelligence. « Quand un époux saura que sa femme est livrée à la science des ra« cines et à la puissance homicide des incantations, qu'il tremble de« vant elle comme s'il était entré dans la caverne d'un serpent. Où « trouverait-il un instant de repos et de plaisir auprès d'une femme « qui peut lui donner la mort en l'empoisonnant? Ces femmes crimi« nelles, qui marchent dans le sentier du vice, sont les ennemies de « leurs époux. Mais, pour moi, je vais te dire franchement toute la con« duite que j'observe envers les magnanimes Pândavas.

« Je mets sans cesse de côté l'orgueil, la colère et la passion; je sers « toujours dévotement les Pândavas; leur épouse commune et soumise, « pleine d'obéissance, me renonçant toujours moi-même intérieure« ment, je cherche uniquement à connaître la pensée de mes époux,

[1] *Mahâbhârata*, *Vanaparva*, çlokas 13145 et 13261. Il faut lire l'histoire de la femme du roi Parikshit changée en grenouille, çlokas 13150 et suivants. — [2] *Ibid.* çlokas 14649 et suivants.

« disposée à immoler la mienne. Je suis inquiète d'un mot que j'ai mal « placé, d'un fâcheux regard qu'on me jette; je veille à ne pas rester « mal à propos, à ne pas m'éloigner à contre-temps; j'étudie le geste « qui doit gouverner ma volonté. Je n'estime aucun autre homme, « fût-il dieu ou Gandharva, jeune, beau, bien paré, opulent. Je n'entre « jamais, je ne mange jamais que mon époux ne soit entré ou n'ait « mangé le premier, lui et ses serviteurs. Quand il revient du dehors, « je me lève aussitôt pour lui offrir un siége et l'eau de l'ablution. Les « vases une fois lavés, la maison bien proprement balayée, les provi« sions soigneusement renfermées, je sucre les aliments et je les donne « au moment fixé. Toujours bienveillante, je n'ai jamais de paresse. « J'évite l'excès dans le rire et l'excès dans le courroux, même quand il « est le plus juste. Je ne désire jamais l'absence de mon, mari et, s'il « s'éloigne, je suis comme une fleur dont la couleur a disparu. Bien « parée et toujours obéissante, je trouve mon plaisir dans ce qui plaît à « mon époux. J'ai appris de la bouche de ma belle-mère quels sont mes « devoirs envers mes parents; et quant à elle, je lui sers moi-même ses « aliments, son breuvage; je lui offre son ombrelle, à cette noble « Kountî, qui a donné le jour à des héros et qui ne s'est jamais souillée « d'un mensonge. Mon sommeil et le sien ont la même durée; elle « marche mon égale en toutes choses, en vêtements, en parure. Je « n'insinue jamais sur elle la moindre calomnie. Quand mes époux « étaient dans la prospérité, je suivais avec la plus scrupuleuse atten« tion l'emploi de toute leur richesse, les travaux de leurs serviteurs, « depuis les bergers jusqu'aux rois tributaires. Aujourd'hui que la for« tune les a abandonnés, je fais tous mes efforts, jour et nuit, pour « supporter le fardeau imposé à mes épaules et que n'endureraient pas « des âmes vulgaires. Je suis réveillée la première, et je me couche « après tous les autres. Voilà, Satyabhâmâ, quelle est, dans tous les « temps, ma grande incantation; voilà comment j'enchante mes époux; « et je n'ai jamais suivi et ne suivrai jamais la route des femmes vi« cieuses[1]. »

A ce noble et sincère langage, Satyabhâmâ sent la faute qu'elle a

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 14658 à 14707. J'ai abrégé ce discours de Draoupadî, qui n'est pas moins prolixe que tout le reste. Mais on peut voir que le sentiment est très-délicat et très-bien rendu. Je ne sais si c'est avec intention que l'auteur du poëme donne une telle supériorité à la femme d'un mortel sur une déesse. Il faut se rappeler que les fils de Pândou sont tous des incarnations; et dès lors Draoupadî peut traiter d'égale à égale avec l'épouse immortelle de Krishna.

commise; elle s'en excuse du mieux qu'elle peut, en demandant un humble pardon; et la prudente Draoupadî lui témoigne sa clémence en ajoutant de nouveaux conseils à ceux qu'elle lui donne par son exemple. Satyabhâmâ se propose de les suivre exactement dans ses rapports avec Krishna; c'est une mortelle qui fait la leçon à la femme d'un dieu. Satyabhâmâ retourne avec Krishna dans les cieux, annonçant à Draoupadî un changement de fortune prochain, qui assurera la victoire aux Pândavas.

Le moment de la vengeance approche, et déjà elle commence par les craintes de Dhritarâshtra. Sur des nouvelles récentes qui lui sont arrivées de ses neveux, le vieux roi est agité de remords. Il plaint la misère qui les accable si injustement, et il se rappelle que la fatale partie de dés n'a été gagnée que par la déloyauté de Çakouni, son frère, et de Douryodhana, son fils. Il exprime hautement ses terreurs et ses regrets. Çakouni, témoin des sentiments qui le dominent, va en faire part à Karna et surtout à Douryodhana. Loin d'avoir les mêmes appréhensions, le jeune prince et ses funestes conseillers forment le projet d'aller dans la forêt jouir du spectacle des souffrances qu'endurent leurs ennemis. Mais il faut toujours la permission du vieux monarque. Comme Douryodhana craint un refus, il l'élude en demandant à son père d'aller à la chasse et en même temps de visiter le Gosha, c'est-à-dire le Parc aux Vaches; le temps est venu de récoler les animaux, qui sont très-nombreux, et de marquer les veaux. Le Gosha, qui est aussi une sorte de lieu de plaisance, est sur les bords du lac de Dvaitavana, où sont réfugiés les Pândavas; et, en allant dans ces parages, on ne peut manquer de les voir[1]. Dhritarâshtra, trompé, se laisse arracher la permission qu'on lui demande, craignant toutefois quelque conflit imprudent avec les princes, dont il connaît la bravoure et la fierté.

En effet, Douryodhana se rend au Gosha, escorté d'une suite ou plutôt d'une armée considérable. Après avoir achevé le récolement des vaches et le marquage des veaux, il se livre aux plaisirs de la chasse; et, trouvant ces lieux charmants, il veut se faire bâtir un palais sur les bords du Dvaitavana. Mais, quand ses gens veulent exécuter ses ordres, les Gandharvas, à qui le lac appartient, s'y opposent de toutes leurs forces. Il faut donc livrer une bataille à ces génies; et Douryodhana, vaincu, est fait prisonnier, ainsi que les principaux chefs de son armée[2].

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva,* çlokas 14747, 14770, 14841. — [2] *Ibid.* çlokas 14868 et suivants. Les Gandharvas sont les musiciens célestes, chargés d'égayer les banquets des dieux; ils habitent le ciel d'Indra. Ici ils résistent à Douryodhana pour montrer leur bienveillance envers les fils de Pândou.

Ceux qui ont pu échapper aux traits des Gandharvas ne trouvent pas de meilleur moyen pour délivrer leur maître que d'aller implorer l'appui des Pândavas, qui sont réfugiés non loin de là, sur une autre partie des bords du lac. Cette prière en faveur de Douryodhana n'est pas agréée par le fougueux Bhîma; mais Youddhishthira et Ardjouna, plus habiles, l'accueillent, et ils infligeront à leurs cousins l'humiliation d'un secours et d'une délivrance. Les Pândavas risquent donc un combat contre les Gandharvas, avec qui ils avaient vécu jusque-là dans une paix profonde. Naturellement ils sont vainqueurs; ils rendent généreusement la liberté à Douryodhana et à toute sa cour. Ils ressuscitent, en outre, tous les Gandharvas qui avaient été tués dans la bataille [1].

Douryodhana, couvert de honte et la rage dans le cœur, rentre à Hastinapoura. Son désespoir est sans bornes, et il veut se retirer dans la solitude pour s'y laisser mourir de douleur et de faim. Il remettra la couronne et tous les soucis du pouvoir à son frère Douççâsana. Cette résolution extrême du jeune prince est combattue par ses conseillers ordinaires, Çakouni, Karna, le fils du cocher, et les autres. Mais Douryodhana résiste à leurs supplications; et, pour le fléchir, il ne faut pas moins que l'intervention des Daityas, qui parviennent, non sans peine, à le ramener à des pensées plus douces et plus sages [2]. Il reprend donc goût à la vie; et, passant bientôt de tant d'accablement à un excès contraire, il ne pense plus qu'à faire la guerre à ses cousins, qui viennent cependant de lui sauver naguère la liberté et la vie.

Cet orgueil insensé effraye le sage Bhîshma, qui sait à quoi l'on s'expose en bravant les Pândavas; mais Douryodhana n'écoute pas son oncle, et il se laisse aller aux flatteries de Karna, qui dirige ses armées, et qui se vante d'être toujours victorieux. Ce ne sont pas tout d'abord les fils de Pândou qu'on attaquera; et, avant de se mesurer à de tels rivaux, on commencera par soumettre la terre, c'est-à-dire quelques voisins trop faibles pour résister. Karna va donc attaquer le roi Droupada, devenu l'allié des Pândavas, et d'autres princes, dont les États sont limitrophes [3]. Il revient bientôt vainqueur de ces expéditions faciles; et Douryodhana, tout enflé des succès de son général, pense à se faire sacrer, à son tour, empereur universel, en célébrant le Râdjasouya,

[1] *Mahâbhârata,* traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva,* çlokas 14918, 14933, 14953 et 15027. — [2] *Ibid.* çlokas 15041, 15080, 15092, 15184 et suivants. — [3] *Ibid. Vanaparva,* çlokas 15211, 15234, 15258. Pour Droupada, voir le *Journal des Savants,* cahier de septembre 1865, p. 560; c'est le père de la belle Draoupadî.

comme Youddhishthira l'avait célébré. Mais Youddhishthira vivant encore, il faut que Douryodhana se contente du simple sacrifice de Vishnou. Il accomplit donc ce sacrifice secondaire sans renoncer à l'autre, et il a l'insolence d'inviter à la cérémonie ses cousins germains. Youddhishthira refuse avec dignité, et il rappelle d'une manière assez menaçante que les Pândavas reviendront, selon leur promesse solennelle, dans la treizième année de leur exil. Karna, toujours de plus en plus enivré de ses succès, obtient que la guerre soit résolue contre les proscrits; et Douryodhana, qui veut arriver enfin au Râdjasouya, ne sait pas se défendre contre ce fatal conseil, ne voyant pas que c'est courir à sa perte [1].

Les Pândavas ne s'inquiètent que très-médiocrement de ces intentions hostiles; mais le grand Youddhishthira, ayant eu un songe où les gazelles de ces bois sont venues le prier de ne pas les détruire jusqu'à la dernière, les princes se retirent des bords du Dvaitavana dans les bois du Kâmyaka, où ils ont déjà vécu. A peine la troupe y est-elle arrivée que Youddhishthira y reçoit deux visites, dont l'une, du moins, lui est fort agréable et le console. C'est celle du sage Vyâsa, l'auteur même du Mahâbhârata, qui vient soutenir le courage du roi en lui promettant la victoire déjà tant de fois promise [2].

L'autre visite n'est pas aussi aimable. C'est celle d'un ascète nommé Dourvâsas, au caractère le plus irascible et le plus fantasque, et qui, n'ayant pas su rester à la cour de Dhritarâshtra, vient essayer sur Youddhishthira ses caprices et ses humeurs. Dourvâsas ne doit pas mieux réussir au Kâmyaka. D'abord il y arrive accompagné de dix mille disciples; et la pauvre Draoupadî, qui ne sait comment nourrir tant de bouches, implore Krishna de venir à son aide. Le dieu descend du ciel à sa supplique; et, comme sans doute la fameuse marmite du soleil a perdu quelque chose de son intarissable fécondité, le dieu la lui rend; Draoupadî peut héberger les hôtes nombreux que l'ascète lui a si inopinément amenés [3]. Mais l'intervention de Krishna était bien inutile; et tous les soins de Draoupadî sont en pure perte. L'intraitable ascète ne veut pas accepter le festin préparé pour lui et les siens; et, sur un mot de lui, voilà les dix mille disciples qui disparaissent avec leur maître. Draoupadî et les princes sont effrayés des suites, et ils tremblent que le farouche Dourvâsas ne se venge après s'être si brusquement esquivé sans motif.

[1] *Mahâbhârata*, traduction de M. Hippolyte Fauche, *Vanaparva*, çlokas 15286, 15306, 15311 et 15339. — [2] *Ibid.* çlokas 15367, 15404 et 15490. — [3] *Ibid.* çlokas 15498, 15526 et 15560.

Mais Krishna les rassure et leur promet de les protéger contre la rancune imméritée de l'inconcevable brahmane.

Une aventure plus pénible que celle-là attend Draoupadî. Un jour qu'elle est restée seule dans l'ermitage, Djayaratha, roi des Sindhiens, qui erre dans ces bois, la surprend; et, malgré sa résistance et ses cris, il l'enlève et l'emmène sur son char. Les Pândavas, ne retrouvant plus leur épouse quand ils rentrent, et apprenant par une servante ce qui s'est passé, se mettent à la poursuite du ravisseur, l'atteignent, et le font prisonnier. Mais ils croient devoir lui laisser la vie à la condition qu'il fera la plus dure pénitence[1]. Djayaratha subit toutes les conditions qui lui sont imposées; mais, dans son cœur, il médite de se venger, et il appelle à son secours le dieu Çiva. Dans un long entretien avec ce dieu sur l'origine des choses, sur le déluge et sur une foule d'autres sujets non moins graves, il demande de pouvoir reprendre les armes et d'accabler un jour les Pândavas qui l'ont humilié. Çiva, qui ne trouve pas probablement que l'agresseur a eu tort, semble prendre son parti. Grâce à lui, Djayaratha pourra vaincre un jour quatre des Pândavas; mais le seul Ardjouna restera invincible et suffira, par conséquent, à annuler toutes les autres victoires du roi des Sindhiens[2].

Malgré tant de prédictions consolantes, venues de divers côtés, malgré la protection visible des dieux, Youddhishthira n'est pas très-rassuré. Pour relever son moral abattu, Mârkandéya, qui n'a pas quitté le roi, lui raconte tout au long l'histoire de l'admirable Râma, l'époux de Sitâ, la belle et noble fille née d'un sillon, le conquérant de Lankâ, le vainqueur de Râvana. Râma aussi a été exilé dans la forêt, où il a vécu quatorze ans, n'ayant d'autre société que sa fidèle épouse et son frère Laksmana; Râma aussi a subi bien des épreuves, qu'il a supportées avec courage, et il a fini par l'emporter sur son rival. Youddhishthira, bien moins à plaindre, bien plus favorisé du ciel, ne doit pas se décourager; et, si la fortune lui est actuellement contraire, des jours meilleurs ne tarderont pas à luire pour lui et ses frères[3].

Mârkandéya se met donc à raconter sans interruption toutes les aventures de Râma; en d'autres termes, le Mahâbhârata donne une analyse

[1] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çlokas 15663 et 15698. Quand Djayaratha, qui emporte Draoupadî, voit arriver l'armée des Pândavas, il demande à sa prisonnière de lui indiquer et de lui nommer chacun des héros. Draoupadî satisfait son ravisseur, et elle décrit chacun des cinq guerriers ses époux. Ces détails sont fort déplacés dans la circonstance où le poëte les suppose. (Voir une scène un peu analogue dans le Râmâyana, *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1859, page 610.) — [2] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çloka 15855. — [3] *Ibid.* çlokas 15861 et suivants.

étendue du Râmâyana. Cette analyse remplit environ quinze cents vers[1]. Je la suivrais ici pas à pas, si je n'avais déjà pris ce soin, et fait un travail tout à fait analogue sur le Râmâyana lui-même[2]. Il est inutile d'y revenir. Mais j'ajouterai quelques remarques sur le caractère particulier de cette analyse et sur les différences qu'elle peut présenter avec l'original.

D'abord il n'y a point à douter que cette analyse n'ait été faite sur le Râmâyana, dont elle reproduit parfois les mots mêmes; par conséquent c'est une preuve que cette partie du Mahâbhârata, si ce n'est le poëme entier, est postérieure. Un peu plus haut[3] j'ai fait une observation analogue; mais, s'il y avait encore quelque obscurité pour l'autre passage, dans celui-ci tout est clair, et c'est le Mahâbhârata qui copie le Râmâyana; ce n'est pas le Râmâyana qui s'inspire d'une légende plus ancienne. Il y a déjà bon nombre de témoignages de ce genre; mais celui-ci est incontestable et absolument péremptoire. Est-ce une interpolation? Est-ce une partie intégrante du poëme primitif? C'est ce que je ne voudrais pas me charger de décider. Plus tard peut-être il sera plus aisé de résoudre ce problème, aujourd'hui trop peu accessible à une critique prudente.

En second lieu, cette analyse du Râmâyana est très-fidèle, soit pour les lignes les plus générales, soit pour les détails. Les destinées de Râma y sont très-exactement reproduites, et il n'y a pas un épisode de quelque importance qui soit omis; tout est rappelé et tout est à sa place. La seule divergence, c'est qu'au dénoûment Sitâ n'offre pas de monter sur le bûcher en preuve de son innocence[4]; mais les dieux viennent témoigner pour elle; le bon roi Daçaratha quitte aussi le ciel pour venir répondre de sa vertu et persuader Râma[5]. Cette divergence est assez grave, et, même dans une analyse, il est assez étonnant qu'on supprime ou qu'on néglige une telle circonstance. C'est peut-être le seul point où le Mahâbhârata s'écarte de son modèle; mais je n'hésite pas à croire que c'est le Râmâyana qui est l'original, dont l'autre poëme n'est que la copie régulière.

En achevant cette longue histoire des malheurs et des succès de

[1] L'analyse du Râmâyana s'étend du çloka 15872 au çloka 16602; c'est quatorze cent soixante vers. Je n'ai pas besoin d'insister sur la longueur de cette analyse; mais il faut toujours se rappeler que le Mahâbhârata a deux cent mille vers. — [2] Voir l'examen du Râmayana, *Journal des Savants*, cahier d'août 1859 et suivants. — [3] Voir le présent article, p. 693. — [4] Voir le *Journal des Savants*, cahier de janvier 1860, page 38. — [5] *Mahâbhârata, Vanaparva*, çlokas 16566 et 16360 et suivants.

Râma, Mârkandéya en fait l'application au roi Youddhishthira : « Voilà, « lui dit-il, ce qu'a souffert et ce qu'a fait jadis Râma à la splendeur « immense; il a éprouvé comme toi cette dure infortune d'habiter dans « les bois. Ne t'afflige donc pas; tu es kshatriya; tu es placé dans une « route où le seul recours est la force des bras. Dis-toi bien aussi que « tu n'as pas commis de faute. Des dieux mêmes, Indra, les asouras, ont « eu à parcourir des sentiers non moins pénibles que les tiens. Uni aux « Maroutes, le dieu qui tient la foudre a triomphé de Vritra. Toi tu as « pour frères et pour appuis des héros qui vaincraient Indra lui-même, « s'ils avaient jamais à le combattre. Râma, qui était sans autres alliés « que les singes et les ours, a bien reconquis la belle Vidéhaine. Tu « viens de reconquérir Draoupadî, perfidement enlevée. Ranime ton « courage. Les magnanimes de ta condition ne doivent pas se laisser « abattre par la douleur. »

Cette première consolation ne suffisant pas encore tout à fait, Mârkandéya raconte, en outre, à Youddhishthira l'histoire de Sâvitrî, fille du roi de Mada, chaste, courageuse, constante comme Draoupadî. Youddhishthira en entendant ce dernier récit, voit tout son chagrin se dissiper, et il commence à espérer dans la fortune, dont le moment n'est plus éloigné.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Traité des propriétés projectives des figures. Ouvrage utile à ceux qui s'occupent des applications de la géométrie descriptive et d'opérations géométriques sur le terrain, par J. V. Poncelet. 2[e] édition, revue, corrigée et augmentée d'annotations nouvelles. Paris, Gauthier Villars, 1865. — *Applications d'analyse et de géométrie qui ont servi, en 1822, de principal fondement au traité des propriétés projectives des figures.* — Paris, Gauthier Villars, tome I, 1862; tome II, 1864.

Un jeune officier du génie, sorti depuis un an à peine de l'école de Metz, était fait prisonnier de guerre, le 18 novembre 1812, à la suite du désastreux combat de Krasnoï. Vêtu des lambeaux d'un uniforme français et mangeant le pain noir des paysans russes, il parcourait à pied les plaines glacées qui séparent Krasnoï de Saratof. Malgré son énergie physique et morale, les souffrances accumulées pendant ce long et terrible voyage avaient épuisé ses forces, et, en arrivant dans ce pays où il ne trouvait pour amis que quelques compagnons d'infortune, il était gravement malade. Acceptant cependant sans lutte inutile la triste destinée dont il ne pouvait prévoir la fin, il chercha dans le travail la seule consolation qui lui fût accessible. Privé de livres et de conseils, il fallait d'abord retrouver les théories superficiellement apprises sur les bancs du collége et de l'École polytechnique; il s'y appliqua avec persévérance, et son esprit, heureusement doué de la puissance d'invention, ne tarda pas à dépasser le but. Non-seulement il retrouva les théories vaguement confiées à sa mémoire, mais il les franchit de bien loin, et lorsqu'en juin 1814 la paix générale vint mettre fin à son exil et à sa vie de privations, il emportait avec lui les matériaux d'un ouvrage excellent et original, qui comptera, ou, pour mieux dire, qui est compté depuis longtemps parmi les plus brillantes productions de la géométrie moderne.

Le *Traité des propriétés projectives*, publié à Paris en 1822 seulement, par M. Poncelet, ne conserve aucune trace des conditions pénibles dans lesquelles les principaux résultats ont été découverts; la forme est aussi excellente que le fond, et une érudition sobre, mais solide, apparaît, lorsqu'il est nécessaire, pour rendre à chacun pleine et complète justice. Ce n'est pas là évidemment l'œuvre d'un prisonnier qui, sorti

à peine de l'école, travaille sans conseil et sans guide. L'auteur a tout refait, tout coordonné, et enchaîné ses résultats par une méthode que de si brillantes applications ont rendue sienne; les inspirations de la solitude et de l'exil ont été fécondées, on le reconnaît, par la lecture et le commerce des maîtres les plus habiles.

M. Poncelet, en donnant, après plus de quarante années, une seconde édition, depuis longtemps désirée et impatiemment attendue, a voulu d'ailleurs livrer au public le secret tout entier de ses recherches et de ses progrès. Deux volumes, publiés sous le titre d'*Applications d'analyse et de géométrie*, contiennent la reproduction exacte et scrupuleuse des cahiers de 1813. La publication de ces documents, précieuse pour l'histoire de la science, est en même temps, envers le public et la postérité, un acte de franchise peut-être sans exemple; ce sera une leçon utile surtout pour ceux qui croient deviner la marche d'un inventeur et la succession de ses idées. Rien de plus inattendu que cet appareil analytique pénible et inexpérimenté, qui devait se terminer par un modèle d'élégance et d'apparente facilité. En détruisant l'échafaudage après avoir construit l'édifice, M. Poncelet eût été pleinement dans son droit, et beaucoup d'autres l'eussent fait à sa place; il faut le féliciter d'avoir agi autrement. Son beau livre subsiste, grandi par quarante années de célébrité, et, s'il n'est plus permis d'y voir l'heureuse inspiration d'un génie facile, il restera, ce qui vaut plus encore, comme un exemple de la perfection acquise par les patients et laborieux efforts d'un esprit sévère, qui, non content d'avoir atteint le but, veut en montrer la route la plus droite.

La méthode employée dans tout l'ouvrage, et qui est clairement indiquée par le titre, consiste à étudier, au lieu d'une figure donnée, la figure souvent plus simple que l'on obtient en la mettant en perspective, et dont les propriétés sont liées, par une dépendance facile à découvrir, à celles de la figure primitive. Quelques lignes d'un traité malheureusement perdu, composé par Pascal, sur les sections coniques, permettent de croire qu'il y employait le même principe, déjà appliqué d'ailleurs par plusieurs géomètres à des questions simples; mais l'emploi qu'en sait faire M. Poncelet lui donne une importance nouvelle et inattendue.

Les systèmes considérés exclusivement dans tout l'ouvrage sont formés de lignes droites, de cercles et de sections coniques. Le savant auteur se demande d'abord et trouve très-facilement sous quelle condition une relation qu'il nomme *métrique* entraîne pour la figure dérivée la relation correspondante de même forme, et il obtient ainsi le type général des propriétés projectives exprimables par des équations.

Il cherche ensuite, et c'est évidemment un second élément essentiel de ses études, à quel degré une figure peut être simplifiée par sa mise en perspective et de quelle façon elle peut l'être. Parmi les résultats les plus saillants et les plus importants de cette recherche, on doit citer le beau théorème relatif à la transformation de deux sections coniques dans le système de deux cercles et, plus généralement, d'un système de sections coniques en nombre quelconque, pourvu qu'elles aient une corde commune, en un système composé d'un nombre égal de cercles.

Lorsque la figure ne contient qu'une seule section conique, sa réduction à un cercle laisse subsister une indétermination plus grande encore, et dont on peut profiter pour satisfaire à d'autres conditions qui apportent souvent d'importantes simplifications. Il résulte, par exemple, des principes de M. Poncelet, qu'un quadrilatère inscrit dans une section conique peut toujours se transformer en un rectangle inscrit dans un cercle, d'où résulte, d'une façon en quelque sorte intuitive, d'élégants théorèmes tels que le suivant :

« Si l'on inscrit à une section conique un quadrilatère ABCD, et « qu'on lui en circonscrive un autre ABCD dont les côtés touchent la « courbe aux sommets du premier, les quatre diagonales de ces deux « quadrilatères se croisent en un même point, » etc..... Les mêmes principes conduisent simplement, et par une voie alors entièrement nouvelle, aux propriétés les plus importantes des sections coniques, et, en particulier, au célèbre théorème que Désargues nommait *la pascale*, et qui est plus connu sous le nom d'*hexagramme mystique*. Les principes de la théorie des polaires réciproques, qui devait, bientôt après, être l'objet d'un beau et important mémoire de M. Poncelet, sont également déduits de la même méthode et exposés dans le même chapitre.

La possibilité de remplacer deux sections coniques par deux cercles conduit M. Poncelet à étendre au système formé par les deux courbes les propriétés projectives démontrées pour deux cercles, et de là naît une considération nouvelle et importante, celle de l'homologie, dépendance analogue à la similitude, mais plus générale, et que le savant auteur étend à des figures de forme et d'espèce quelconques, et qui, comme il le démontre par une généralisation nouvelle, peuvent même avoir trois dimensions.

C'est cette belle et importante théorie de l'homologie qui, généralisée elle-même par M. Chasles, a donné naissance à la théorie de l'homographie, qui joue un si grand rôle dans la géométrie moderne. Signalons enfin comme une des théories les plus élégantes et les plus originales de

l'ouvrage, celle des polygones inscrits dans une section conique et circonscrits à une autre.

Que l'on considère deux sections coniques et, pour fixer les idées, deux ellipses situées l'une dans l'autre, si l'on veut circonscrire à la plus petite un polygone inscrit dans la plus grande, la marche à suivre est toute simple : par un point arbitraire de A on mènera une tangente à B; cette tangente prolongée coupe A en un second point par lequel on mènera une seconde tangente à B, dont l'intersection avec A donne un nouveau point, par lequel on mène de nouveau une tangente à B. Cette construction donne évidemment un polygone qui, en général, ne se ferme pas; mais, s'il arrive qu'il se ferme et que le $n^{ième}$ sommet coïncide avec le premier, cela aura lieu, quel que soit le point primitivement choisi sur A; en sorte que le problème, en général impossible, est, dans certains cas, susceptible d'une infinité de solutions. L'intérêt de ce beau et difficile théorème s'accroît encore lorsqu'on sait qu'entrevu par Euler et Fuss dans des cas très-particuliers, il était resté sans démonstration. Les principes de M. Poncelet s'établissent avec une grande simplicité, et c'est dans le *Traité des propriétés projectives* qu'il a été pour la première fois énoncé et démontré.

Les amis de la géométrie doivent donc à M. Poncelet de sincères remercîments. Pourquoi faut-il cependant qu'il s'y mêle un grave reproche ?

M. Poncelet, si juste pour ses devanciers, ne l'est pas autant envers les lecteurs qui, tous, quoi qu'il semble en penser, lui rendent depuis longtemps justice. Les préfaces et les notes des volumes récemment publiés trahissent un sentiment de mécontentement et presque d'amertume que rien ne justifie. J'ai lu et admiré, pour la première fois il y a vingt-cinq ans environ, le *Traité des propriétés projectives*. J'ai entendu depuis, et à bien des reprises, le jugement porté librement sur lui, et dans l'abandon de conversations intimes, par les plus habiles géomètres de notre temps, et je puis déclarer à mon savant et ingénieux confrère qu'il fait tort à ses contemporains en les accusant de mauvais vouloir. Il n'y a pas cependant d'effet sans cause, et les reproches de M. Poncelet s'adressent à quelques critiques qui ont été faites, et qui devaient l'être, sans empêcher ceux qui les ont proposées de considérer l'ouvrage comme un livre excellent et de premier ordre.

Tout en lui rendant pleine justice, la franchise des géomètres fait nécessairement des réserves, et, sans protester contre une dérogation fructueuse à la rigueur d'Euclide et blâmer des licences qui enrichissent la science, elle les signale et en prend note, pour que, plus tard,

des travailleurs de second ordre fassent disparaître jusqu'au dernier nuage.

Dans un rapport lu par Cauchy à l'Académie des sciences, et dont il faut bien, n'en déplaise à mon illustre confrère, maintenir la rigoureuse exactitude, le grand géomètre, en proclamant l'importance des vérités nombreuses apportées à la science par le jeune capitaine du génie, contestait la parfaite rigueur de quelques-uns des moyens de démonstration. La question est grave et des plus intéressantes, elle mérite d'être nettement posée; nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les termes mêmes de M. Poncelet.

« La géométrie, telle qu'elle a été cultivée par les anciens, ne perdant « jamais de vue son objet, raisonnant toujours sur des formes réelles et « existantes, et ne pouvant même jamais tirer de ses raisonnements des « conséquences qu'elle ne puisse peindre à l'imagination par des images « sensibles, doit nécessairement s'arrêter aussitôt que les objets qu'elle « considère cessent d'avoir une existence positive et absolue. Mais il y a « plus : si les objets de son premier raisonnement ne conservent pas entre « eux une position toujours semblable, et telle qu'il n'y ait absolument « rien à changer dans les formes de ce raisonnement, elle s'arrête encore, « et se refuse, quoi qu'on fasse, à étendre la conséquence de ce même « raisonnement, établi sur la figure primitive, à la nouvelle disposition « de cette figure. Elle exige qu'on reprenne la série des raisonnements « pour lui donner, dans chaque cas, une forme différente et presque tou- « jours nouvelle, et cependant les objets et les propositions auxiliaires « ont conservé une existence positive et réelle; leur dépendance mu- « tuelle et celle qu'ils ont avec la figure donnée est restée la même quant « au fond; seulement la position et l'ordre de grandeur a changé, ce qui « était à droite est actuellement à gauche, ce qui était dedans est actuel- « lement dehors, etc. »

Ainsi, par exemple, après avoir démontré dans la position la plus simple de la figure, c'est-à-dire pour des arcs moins que 45°, les formules qui expriment $\sin(a+b)$ et $\cos(a+b)$, a-t-on le droit de les étendre à tous les cas, sans plus ample explication?

M. Poncelet répond oui, et ses contradicteurs l'accusent en cela non d'être inexact, mais de manquer de rigueur. Mais cette première question, longuement traitée par Carnot, dans la géométrie de position, est d'importance relativement secondaire; et, dans le même ordre d'idées, on en rencontre une autre beaucoup plus grave, que M. Poncelet n'hésite pas à trancher avec la même hardiesse.

« Il nous reste à voir, dit-il, ce qui a lieu quand la corrélation est in-

« directe, c'est-à-dire telle que certaines parties de la figure primitive « deviennent impossibles dans sa dérivée. C'est dans cette circonstance « surtout que la géométrie rationnelle se refuse d'une manière absolue « à suivre les conséquences de l'analyse. »

Supposons, par exemple, qu'une figure de géométrie contienne une sphère et une ligne droite, et que, pour démontrer un théorème, on fasse intervenir les plans tangents à la sphère et passant par la droite; la proposition sera-t-elle suffisamment démontrée, lorsque la droite rencontrant la sphère, ces plans tangents, qui disparaissent du résultat, mais qui jouent un rôle dans la démonstration, ont cessé d'exister?

M. Poncelet affirme qu'il en est ainsi, en acceptant, sans réserve, un principe général, qui se manifeste dans les résultats de l'analyse algébrique et qui appartient bien moins à cette science, comme nous le verrons plus tard, dit-il, qu'au penchant naturel que nous avons à généraliser l'objet de nos conceptions et à établir des lois régulières et des relations permanentes entre elles.

Nous sommes bien loin, on le voit, de la rigueur géométrique. Quelles sont d'ailleurs les limites de l'application d'un tel principe?

Lorsqu'il a été démontré, par exemple, qu'une couche sphérique homogène, dont les molécules attirent suivant une force inversement proportionnelle au carré de la distance, est sans action sur les points intérieurs, est-il rigoureux d'étendre le théorème, sans examen nouveau, au cas où le point attiré est extérieur? Les partisans les plus décidés du principe de continuité n'oseraient certainement pas s'y risquer, et, s'ils reculent cependant sur ce point, leur principe n'étant plus, par eux-mêmes, regardé comme évident, il exige une démonstration; aussi, malgré les explications données par le savant auteur et peu écoutées, paraît-il, Cauchy, dans son rapport, pleinement approbatif à cela près, n'accepte le principe de continuité que comme une très-forte induction. Le mémoire du jeune officier suppose, dit-il, dans son auteur, un esprit familiarisé avec les conceptions de la géométrie et fécond en ressources dans la recherche des propriétés des courbes et des problèmes qui s'y rapportent. Trois géomètres habiles, amis et conseils de l'auteur, MM. Terquem, Servois et Brianchon, conservaient, comme Cauchy, des scrupules, et n'épargnaient pas les objections sur le principe de continuité; la Société des amis des sciences, lettres et arts, de Metz, à laquelle fut présenté le mémoire spécial, imprimé pour la première fois en 1864, et dont nous avons extrait les citations qui précèdent, faisait elle-même ses réserves, et le rapporteur, président de l'Académie, l'accueillait de telle sorte, que l'auteur crut devoir renoncer à l'espoir de faire com-

prendre suffisamment ses idées, avant la publication de l'ensemble de ses recherches.

Il ne semble pas, d'après cela, que la question soit douteuse; du moment que la rigueur est contestable elle n'existe pas; mais cela ne touche en rien au mérite d'invention et à l'intérêt du grand ouvrage, dont les beaux théorèmes n'ont jamais été contredits, et qui contient, de l'aveu de tous, les solutions les plus simples et les plus élégantes de problèmes célèbres et difficiles.

La géométrie, on le sait, prétend à une rigueur absolue, et ne souffre pas même qu'en présence de ses démonstrations un doute puisse effleurer un esprit droit et attentif. C'est sa tradition, son honneur et sa force, comme auxiliaire et maîtresse véritable souvent des règles de la logique. Mais les procédés de l'invention restent libres et indépendants; celui qui trouvera des vérités nouvelles sera toujours accueilli avec reconnaissance; la meilleure part lui appartient et ne lui sera jamais enlevée.

J. BERTRAND.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Dupin, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé à Paris, le 10 novembre 1865.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Victor Le Clerc, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris, le 12 novembre 1865.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 28 octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Ambroise Thomas.

La séance a commencé par un discours du président, annonçant, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix Trémont. — Deux prix de cette fondation ont été décernés par l'Académie; le premier a été partagé entre MM. Croisy et Caillé, élèves sculpteurs de l'École des beaux-arts; le second a été accordé à M. Justin Cadaux, compositeur de musique.

Prix de Maillé La Tour Landry. — Ce prix a été partagé entre M. Robard, architecte, et M. Goddé, peintre, élève de Paul Delaroche.

Prix Chartier. — Ce prix, destiné aux meilleures œuvres de musique de chambre, a été décerné à M. Gastinel, compositeur, ancien grand prix de Rome.

Prix Deschaumes, destiné, tous les cinq ans, à un jeune poëte. — L'Académie, qui disposait cette année de deux médailles, les a décernées, la première à M. Lalluyé, auteur du *Printemps* et du *Poëme de Claude;* la seconde à M. René Clément, auteur de *l'Oncle de Sicyone.*

Prix Lambert. — Une médaille a été accordée, comme témoignage de regrets, à la veuve de M. François-Clément Moreau, auteur de la statue d'*Aristophane.*

Prix d'architecture fondé par M. Achille Leclère. — Le sujet du concours était : « Une villa princière au bord d'un lac. » Le prix a été remporté par M. Joigny, élève de M. André.

Prix d'architecture fondé par M. le duc de Valmy. — Sujet du concours : « Exposer « les principes et les règles générales de l'architecture. Développer la théorie de cet « art, en l'appliquant à notre époque. » Le prix a été décerné à M. Alexandre-Thomas d'Agiout. L'Académie a accordé deux mentions honorables, la première à M. Henri d'Escamps, la seconde à M. Mesnager.

Prix Bordin. — Question mise au concours : « Rechercher les causes qui ont in« flué sur la marche des arts, depuis le commencement de la Renaissance jusqu'à la « fin de cette période de progrès, et celles qui, en sens inverse, ont amené la « deuxième décadence, dont le terme peut être fixé à la moitié du XVIII^e^ siècle. » Le prix a été décerné à MM. Louis et René Mesnard. Une première mention honorable est accordée à M. Achille Hermant, et une seconde mention honorable à M. Charles Durand.

PRIX PROPOSÉS.

Prix Bordin. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du concours de 1866, le programme suivant : « De l'enseignement de la sculpture chez les Grecs « et les modernes; apprécier quelles ont été les causes de ses progrès et de ses dé« faillances. »

Pour l'année 1867, elle met au concours cette question : « Rechercher et démon« trer le degré d'influence qu'exercent sur les beaux-arts les milieux nationaux et « politiques, moraux et religieux, philosophiques et scientifiques. Faire ressortir

« dans quelle mesure les artistes les plus éminents se sont montrés affranchis ou dé-
« pendants de cette influence. »

Les ouvrages destinés à ces concours devront être adressés au secrétariat de l'Institut, les 15 juin 1866 et 15 juin 1867. Chacun des prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 2,900 francs.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, la séance s'est terminée par la lecture d'une notice historique de M. Beulé, secrétaire perpétuel, sur la vie et les ouvrages de M. Meyerbeer, associé étranger de l'Académie.

M. Nanteuil, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris, le 1er novembre.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La médecine dans Homère, ou études archéologiques sur les médecins, l'anatomie, la physiologie, la chirurgie et la médecine dans les poëmes homériques, par Ch. Daremberg. Paris, Didier, 1865, in-8° de IV-96 pages, avec une planche.—M. Daremberg s'est proposé, dans ses études sur la médecine homérique, non de satisfaire une pure curiosité d'archéologue, mais de défendre une thèse d'histoire; il a voulu prouver que les origines de la médecine grecque sont dans les écrivains grecs, et nulle part ailleurs; que la médecine scientifique est autochthone en Grèce et n'a rien à faire avec la médecine orientale; enfin que les poëmes et le cycle homériques contiennent des éléments médicaux que les temps suivants ont développés. Cette thèse, il l'a démontrée par la *nomenclature anatomique*, par les *théories physiologiques*, par la *chimie chirurgicale*. Le *Lexique anatomique* d'Homère est un morceau complet d'érudition; il fait la base des deux autres parties; et le tout ensemble compose un chapitre authentique de la plus vieille histoire médicale.

L'existence des chirurgiens dans les temps homériques est incontestée; on a douté de celle des médecins proprement dits. Cependant un texte la constate: dans l'*Odyssée*, quand Eumée, énumérant ceux qu'on va chercher au dehors pour l'utilité de la maison, nomme le devin, le *médecin des maux* (ἰητῆρα κακῶν), le menuisier, le chantre divin qui charme par ses accents. M. Daremberg a raison de voir, dans ce *médecin des maux*, un médecin non pas seulement pour les blessures, mais pour les maladies.

De cet ensemble de recherches, il résulte qu'Hippocrate n'a rien dit qui ne fût très-exact en nous parlant de ses devanciers et des anciens. Ces anciens remontent jusqu'à Homère. C'est le mérite du travail de M. Daremberg, d'avoir établi cette filiation et montré quelle était cette antiquité à laquelle faisait allusion le médecin de Cos, si vieux lui-même.

Quelles ont été les sources de la médecine homérique? On ne le sait; toutefois il est certain qu'il y avait, avant Homère, des médecins en Égypte et ailleurs. Mais, quant à la médecine scientifique, la seule qui nous intéresse, elle n'a rien d'égyp-

tien ou d'oriental, elle est toute grecque. Préparée dans les temps anté-hippocratiques, Hippocrate en est le premier représentant illustre; et, à partir de cette grande époque, elle se transmet sans interruption, de main en main, jusqu'à nous. Voilà l'histoire dont M. Daremberg vient d'écrire le premier chapitre, et, en toutes choses, un premier chapitre est un chapitre important.

É. LITTRÉ.

Mahomet et le Coran, précédé d'une Introduction sur les devoirs mutuels de la philosophie et de la religion, par J. Barthélemy Saint-Hilaire, 2ᵉ édition, in-8°, CXIII-348 pages. Paris, Didier et Cⁱᵉ, 1865. — Les lecteurs du *Journal des Savants* connaissent en grande partie l'ouvrage de M. Barthélemy Saint-Hilaire par ses articles sur Mahomet (cahiers d'avril 1863 et suivants). A ces articles l'auteur a ajouté quelques développements nouveaux, des extraits du Coran, et surtout une introduction importante sur les rapports que doivent actuellement avoir la philosophie et la religion Cette discussion touche aux questions les plus délicates de notre temps. D'ailleurs, la seconde édition du livre de M. Barthélemy Saint-Hilaire est en tout point conforme à la première.

Les dieux de l'ancienne Rome, mythologie romaine de L. Preller, traduction de L. Dietz, professeur à l'École militaire de Saint-Cyr et au lycée Charlemagne. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1865, in-8° de XVI-519 pages. — M. Preller, qu'une mort prématurée a enlevé récemment à l'érudition allemande, a publié, en 1858, à Berlin, la première édition de ce livre, non moins estimé au delà du Rhin que la mythologie grecque du même auteur. Dans cette étude savante sur les dieux de l'ancienne Rome, M. Preller a recueilli tout ce que les écrivains de l'antiquité nous en ont fait connaître, en s'appliquant à distinguer, dans les traditions de la mythologie romaine, ce qui est vraiment latin de ce qui est d'importation hellénique, et en s'aidant du témoignage des monuments, particulièrement des inscriptions. Après un aperçu des premières religions italiques et des sources auxquelles il faut puiser pour étudier les croyances religieuses des Romains, l'auteur traite séparément de chaque divinité et termine par des recherches sur la destinée et la vie humaine selon les Latins, sur les demi-dieux et les héros, enfin sur les derniers efforts du paganisme dans l'empire romain. Les ouvrages de M. Preller se distinguent par une clarté d'exposition et une méthode qu'on aimerait à rencontrer plus souvent chez les écrivains de l'Allemagne. Le traducteur, M. Dietz, a ajouté encore à ces qualités du livre, qu'il a simplifié et abrégé en supprimant quelques développements et les notes bibliographiques. Ces retranchements, que les érudits regretteront peut-être, ont l'avantage de rendre ce savant travail accessible à un plus grand nombre de lecteurs.

Cicéron et ses amis, étude sur la société romaine du temps de César, par Gaston Boissier. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette et Cⁱᵉ, 1865, in-8° de 523 pages. — Un ancien a dit justement des lettres de Cicéron qu'en les lisant on n'est pas tenté de chercher ailleurs l'histoire de son temps. M. G. Boissier, qui a fait paraître il y a deux ans un savant travail sur cette précieuse correspondance, a su tirer de la même source, par une étude aussi ingénieuse qu'approfondie, presque tous les éléments du remarquable livre qu'il vient de publier sur la société romaine à l'époque de César. Une appréciation littéraire et historique des lettres de Cicéron sert naturellement d'introduction à l'ouvrage, et donne à l'auteur l'occasion de comparer le caractère des correspondances politiques et privées des Romains avec celui de nos correspondances modernes. On trouvera dans ce morceau beaucoup de

vues judicieuses, et un rapprochement piquant entre les lettres familières du grand orateur romain et celles de Mme de Sévigné. Après l'introduction vient une étude très-développée qui occupe une place importante dans ce volume et qui a pour sujet : Cicéron dans la vie publique et dans la vie privée. Sans dissimuler les faiblesses de ce grand homme, M. Boissier, le jugeant avec impartialité d'après ses propres ouvrages et d'après les autres documents contemporains, nous le montre sous un jour plus favorable que ne l'ont fait les historiens de l'école allemande.

Au portrait de Cicéron succèdent ceux d'Atticus, de Cœlius, de César, de Brutus, d'Octave, et le talent de l'auteur, en mettant en relief les traits de ces personnages mêlés à tant de grands événements, fait revivre pour nous toute la société romaine des derniers temps de la République.

Nouveaux essais de critique et d'histoire, par H. Taine. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1865, in-18 de 396 pages. — Les morceaux très-variés réunis dans ce volume offrent une lecture attachante et par leur diversité même et par l'attrait que savent toujours répandre également sur les sujets les plus disparates l'ingénieuse critique de M. Taine et les brillantes qualités de son style. Nous ne pouvons que donner ici les titres de ces intéressantes études : Philosophie religieuse: M. Jean Reynaud; La Bruyère; Balzac, sa vie, son esprit, son style, son monde, ses grands personnages, sa philosophie; Jefferson, l'homme et le politique; Renaud de Montauban, les passions et la morale au moyen âge; Racine, esprit, mœurs, bienséance de son théâtre, sa vie, son esprit et son caractère; les Mormons; Marc-Aurèle; le Bouddhisme; Franz Woepcke.

Histoire de France, par M. Auguste Trognon, ancien professeur d'histoire, ouvrage ayant remporté le grand prix Gobert, décerné par l'Académie française en 1865, Ve volume, in-8°, 688 pages, Hachette et Cie. — Ce cinquième et dernier volume achève l'entreprise de M. Auguste Trognon; il se termine à l'ouverture des États généraux, c'est-à-dire au seuil de la Révolution; et il commence à la paix de Nimègue. Il renferme donc le dernier siècle de la monarchie française. C'est le plus intéressant de tous, puisque c'est dans ce siècle que se prépare la grande rénovation sociale. Les qualités rares qui distinguaient les premiers volumes se retrouvent dans celui-ci à un degré encore supérieur, s'il est possible : science étendue, impartialité, libéralisme sincère en même temps qu'éclairé, élégance de forme qui n'ôte rien à la solidité des principes : voilà ce que l'Académie française a loué, par l'organe de son illustre secrétaire perpétuel, dans l'œuvre de M. Auguste Trognon. Avec les justes proportions que l'auteur lui a données, cette histoire peut être considérée comme le résumé le meilleur et le plus complet des travaux considérables qui, depuis cinquante ans, ont été publiés sur notre histoire antérieure à 1789.

Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV, par A. Chéruel, inspecteur général de l'instruction publique. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette et Cie, 1865, in-8° de x-660 pages. — M. Chéruel, à qui l'on doit la meilleure édition des *Mémoires de Saint-Simon,* vient de compléter cette importante publication par un travail du plus sérieux intérêt, dans lequel il examine avec une incontestable autorité la valeur historique, fort discutée aujourd'hui, de ces mémoires célèbres, dont MM. Villemain, Sainte-Beuve, Nisard et d'autres écrivains, ont, depuis longtemps, signalé tous les mérites au point de vue littéraire. La première partie de l'ouvrage est consacrée à la biographie du duc de Saint-Simon et à l'étude des sources où il a puisé ses récits. M. Chéruel nous le montre concevant, à l'âge de dix-sept ans (en 1692), la première pensée de ses mémoires, ne les per-

dant pas de vue pendant plus de cinquante ans, observant par lui-même, se ménageant des amitiés puissantes qui le tenaient au courant des intrigues de cour, lisant et annotant les journaux qu'il pouvait se procurer; puis, armé de tous ces documents, s'enfermant dans la solitude et retraçant, dans sa vieillesse, avec une grande puissance d'imagination, les scènes auxquelles il avait assisté et les anecdotes qu'on lui avait racontées. L'historien de Louis XIV voulait être vrai, et M. Chéruel ne doute pas de sa sincérité; il s'attache même à défendre l'honnêteté de Saint-Simon contre certaines accusations récentes; mais il pense avec les meilleurs esprits que le témoignage du brillant écrivain est loin d'être sûr, et qu'on ne doit admettre ses jugements qu'après les avoir soumis à un contrôle sévère. C'est ce contrôle nécessaire qui fait l'objet de la seconde partie du livre de M. Chéruel. On y trouve l'examen critique d'un certain nombre d'assertions de Saint-Simon, relatives aux principaux personnages du règne de Louis XIV, tels que Mazarin, Anne d'Autriche, Louis XIV lui-même, Colbert, Louvois, les premiers présidents de Lamoignon et Achille de Harlay, M^me^ de Maintenon, le duc de Noailles, le duc de Vendôme, les maréchaux de Villars et de Tessé, etc. Cet excellent travail, nouveau témoignage de l'impartialité et de la sagacité historique de M. Chéruel, s'appuie principalement sur la comparaison des mémoires de Saint-Simon avec les autres mémoires et les correspondances du temps; mais il existe un document précieux dont le savant écrivain regrette de n'avoir pu faire usage; c'est la correspondance inédite de Saint-Simon, qui pourrait expliquer ou rectifier les exagérations des mémoires et donnerait le moyen d'opposer l'auteur à lui-même, de confronter ses impressions du moment avec les souvenirs de sa vieillesse. Nous souhaitons, comme M. Chéruel, qu'il soit possible de consulter cette correspondance, dont Lemontey s'est servi pour son *Histoire de la Régence*, et qui, de son temps, était conservée aux archives du ministère des affaires étrangères.

Histoire du règne de Henri IV, par M. Auguste Poirson, conseiller honoraire de l'Université. Seconde édition considérablement augmentée, tome III. Angers, imprimerie de Cosnier et Lachèze; Paris, librairie de Didier, 1865, in-8° de 811 pages. — Peu de périodes de notre histoire ont été l'objet de travaux aussi approfondis que celui que M. Poirson a décerné au règne de Henri IV. On se rappelle que l'Académie française a consacré à la première édition de ce consciencieux ouvrage le grand prix Gobert en 1857 et 1858. La seconde édition, améliorée encore par des remaniements heureux et surtout par d'importantes additions, vient de s'augmenter d'un troisième volume, comprenant l'histoire de l'administration sous Henri IV. L'auteur y expose les principes qui dirigeaient le gouvernement de ce prince, la constitution du pouvoir, les conditions dans lesquelles s'exerçait la prérogative royale, et, dans une suite de chapitres pleins de recherches, il nous fait connaître, avec des développements nouveaux, les progrès des diverses branches de l'administration sous ce règne. On remarquera particulièrement les détails instructifs qui ont trait aux finances, à l'industrie, aux voies de communication, aux travaux d'embellissement et d'assainissement entrepris dans les villes, notamment à Paris. L'histoire des tentatives faites à cette époque par la France, pour former des établissements dans les Indes orientales et pour coloniser le Canada, offre aussi un véritable intérêt.

Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, étude historique par M^me^ la comtesse d'Armaillé. Paris, imprimerie de Bourdier, librairie de Didier, 1865, in-12 de VII-336 pages. — La vie de Catherine de Bourbon était restée jusqu'ici dans une sorte d'oubli que n'avait guère cherché à dissiper la curiosité publique. M^me^ d'Ar-

maillé, séduite par le charme de cette douce figure laissée dans l'ombre, l'a remise en lumière dans un livre très-bien écrit, qui se fait lire jusqu'au bout avec un véritable plaisir. Cet ouvrage ne peut manquer de raviver la sympathie générale pour une princesse qui, pendant tout le cours d'une vie traversée de bien des épreuves, se montra dévouée aux intérêts de son frère et de la France jusqu'à la plus entière abnégation. Une correspondance inédite de Catherine de Bourbon, disséminée dans les archives de Paris, de Rouen, de Pau, de Nancy, de Florence, et reproduite par M^me^ d'Armaillé dans le cours de son récit, ajoute encore à la valeur et à l'intérêt de ce livre.

Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth, lettres et documents inédits publiés par E. Feuillet de Conches, tome III. Paris, imprimerie et librairie de H. Plon, 1865, in-8° de LXV-502 pages avec portrait et fac-simile. — Le second volume de cette intéressante publication s'arrêtait au mois d'octobre 1791. De nouveaux documents communiqués à l'éditeur l'ont obligé d'intervertir l'ordre chronologique et de remonter, dans ce tome troisième, jusqu'aux premières années du mariage de Marie-Antoinette. Les cent quatre-vingt-dix pièces réunies dans ce nouveau volume sont des lettres de Marie-Antoinette, de Louis XVI, de Joseph II, de Marie-Thérèse, de Léopold, du comte de Mercy-Argenteau, etc. Elles se rapportent à la période comprise entre le 2 avril 1770 et le 29 août 1791.

Vies des savants illustres depuis l'antiquité jusqu'au XIX^e^ siècle, avec l'appréciation sommaire de leurs travaux, par Louis Figuier. *Savants de l'antiquité*. Paris, imprimerie Poupart-Davyl, librairie internationale, 1866, in-8° de v-468 pages. — Réunir en un corps d'ouvrage les biographies des savants, principalement de ceux qui se sont illustrés dans les sciences exactes, est une entreprise nouvelle, qui nous paraît on ne peut plus digne d'encouragement à cause des services qu'elle peut rendre aux hommes d'étude. M. Louis Figuier, à qui l'on doit déjà plusieurs travaux scientifiques fort répandus, aborde courageusement aujourd'hui la tâche laborieuse et difficile d'écrire la vie et d'apprécier les œuvres des hommes qui se sont le plus distingués dans toutes les branches des sciences depuis les anciens jusqu'au XIX^e^ siècle. Le volume qu'il vient de publier traite exclusivement des savants de l'antiquité et contient quatorze biographies très-développées, dont voici les titres : Thalès, Pythagore, Platon, Aristote, Hippocrate, Théophraste, Archimède, Euclide, Apollonius de Perge, Hipparque, Pline, Dioscoride, Galien, Claude Ptolémée et l'école d'Alexandrie. Ces intéressantes études, écrites avec conscience et avec talent, sont précédées d'un tableau de l'état des sciences pendant la période nommée par l'auteur *antéhistorique*, et qui finit à l'époque de Thalès ou des sept sages.

Étude sur les origines bouddhiques de la civilisation américaine, par Gustave d'Eichtal (première partie). Paris, imprimerie de Pillet, librairies de Didier et de Hachette, 1865, in-8° de IV-86 pages avec planche et gravures dans le texte. — Au mois de juin dernier, M. G. d'Eichtal ayant fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une communication relative au caractère asiatico-bouddhique de quelques bas-reliefs de Palenqué, fut engagé par l'Académie à lui présenter un travail plus étendu sur cette question. C'est pour répondre à cette invitation qu'il publie aujourd'hui la première partie d'un ouvrage dont ses recherches l'ont amené à élargir le cadre. Cette étude offre par elle-même beaucoup d'intérêt, et fait bien augurer de la suite que l'auteur se propose d'y donner. Il s'agissait d'abord de constater quels étaient les rapports géographiques et les communications naturelles entre le nord-est de l'Asie et le nord-ouest de l'Amérique. M. d'Eichtal s'est borné à analyser et à développer le premier travail qui ait été fait sur ce sujet, le mé-

moire de M. de Guignes, inséré en 1761 dans le Recueil de l'Académie des inscriptions, et à réfuter Klaproth, qui avait combattu les conclusions de ce mémoire. Il étudie ensuite le bouddhisme, son développement intérieur et sa propagation lointaine; puis, en prenant pour base les observations de Humboldt et les recherches des savants modernes, il résume les rapports que l'on a remarqués entre les civilisations des deux continents. Les chapitres suivants indiquent les traces de bouddhisme qui paraissent exister chez les peuplades indigènes de l'Amérique du Nord, particulièrement chez les Mandanes, et font ressortir l'analogie de quelques-uns des bas-reliefs de Palenqué avec ceux des temples de Java. Dans un appendice, l'auteur répond à quelques observations de M. Vivien de Saint-Martin sur le mémoire de M. de Guignes : *Les navigations des Chinois du côté de l'Amérique.*

Du Spitzberg au Sahara, étape d'un naturaliste au Spitzberg, en Laponie, en Écosse, en Suisse, en France, en Italie, en Orient, en Égypte et en Algérie, par Charles Martins, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Montpellier, corresp. de l'Institut de France, etc. Paris, imprimerie de Martinet, librairie de J. B. Baillière, 1865, in-8° de XVI-619 pages. — M. Martins s'est proposé de vulgariser, dans cet ouvrage, un certain nombre de faits et de résultats acquis à la science géographique et observés par lui-même dans les voyages lointains qui ont occupé une grande partie de sa vie. Son livre se compose d'une suite de tableaux variés, qui intéresseront vivement tous les amis des sciences naturelles. Les sujets traités par l'auteur ont été d'abord élaborés scientifiquement, et ont fourni la matière de divers mémoires publiés dans des collections spéciales. La forme littéraire que M. Martins donne aujourd'hui à ses récits et à ses observations n'ôte rien à l'exactitude et au mérite sérieux de ces savants travaux. Après une introduction très-instructive traitant de la géographie botanique et de ses progrès les plus récents, on remarquera dans ce volume une excellente description physique du Spitzberg, que l'auteur a visité avec M. Bravais, de l'Académie des Sciences, de curieux chapitres sur les glaciers des contrées polaires, des Alpes et des Pyrénées, sur les causes du froid dans les hautes montagnes, sur la topographie botanique du mont Ventoux, en Provence, et un tableau physique du Sahara oriental de la province de Constantine.

Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre sainte au temps des croisades, par le comte Paul Riant. Paris, imprimerie de Lainé et Havard, 1865, in-8° de XIII-448 pages. — La plupart des historiens ont été d'opinion que les royaumes scandinaves restèrent étrangers au mouvement religieux qui, pendant deux siècles, dirigea vers l'Orient les invasions latines. La participation des peuples du Nord aux croisades, niée par Koch, Gibbon et Heeren, n'a été admise qu'avec une extrême réserve par Wilken en Allemagne, Mills en Angleterre et Michaud en France. Mais, depuis quelques années, une connaissance plus approfondie des documents littéraires et épigraphiques des anciens Scandinaves permet de revendiquer pour eux une place dans l'histoire des croisades et des pèlerinages en Orient. Ces sources, ces documents d'âges divers, M. Paul Riant les a étudiés dans le plus grand détail et contrôlés les uns par les autres. Il est résulté de ses recherches un ensemble de preuves de nature à satisfaire les critiques les plus exigeants et un tableau plein d'intérêt, qui nous présente, sous une face nouvelle, la période la moins connue de la vie des peuples du Nord. Dans ce remarquable travail, M. Riant commence par passer en revue les sources très-nombreuses et très-diverses auxquelles il a puisé; il esquisse ensuite à grands traits les mœurs, le caractère, la constitution de la société scandinave tout entière, au moment où s'ouvrent ses relations avec la

Terre sainte, et marque l'influence de la situation spéciale de chacun des trois peuples frères, les Norwégiens, les Suédois et les Danois, dans leurs rapports avec l'Orient. Un chapitre à part, des plus curieux, nous fait connaître l'organisation des *Jórsalaferd* ou voyages à Jérusalem et les différents itinéraires adoptés par ceux qui les entreprirent. Il y a là des renseignements vraiment neufs et indispensables, d'ailleurs, à l'intelligence de ce qui doit suivre. Après ces préliminaires, le savant auteur aborde le récit des expéditions scandinaves en Palestine, en suivant les faits à mesure qu'ils se présentent dans l'ordre chronologique. Il nous montre, en premier lieu, dans le XI[e] siècle, l'achèvement de la conversion au christianisme des royaumes scandinaves, et la Terre sainte mêlée à l'histoire même des apôtres du Nord et aux légendes des premiers rois chrétiens. Durant cette période, la vie si agitée d'Olaf I[er], roi de Norwége, à la fois guerrier et apôtre, offre l'intérêt le plus dramatique, bien qu'elle soit racontée ici avec toute la gravité de l'histoire. Le XII[e] siècle est la vraie période des *Jórsalaferd,* qui sont dus alors à l'initiative des hommes libres de la Scandinavie. C'est l'époque des expéditions armées, entreprises sans excitation du dehors et sans l'entraînement des prédications religieuses. A cette date se place la croisade de Sigurd I[er], autre roi de Norwége, surnommé *le Hiérosolymitain,* et dont la vie ne présente pas moins d'intérêt que celle d'Olaf I[er]. La chute de Jérusalem, à la fin du XII[e] siècle, et la nécessité de chercher du secours jusque dans les régions les plus reculées du monde chrétien, tournèrent vers les royaumes scandinaves l'attention des souverains pontifes. Pendant quarante ans, la voix des papes provoqua dans le Nord une suite d'expéditions qui peuvent se placer chronologiquement entre les croisades de Ptolémaïs et de Damiette. Enfin, vers le milieu du XIII[e] siècle, cessent les relations actives de la Scandinavie avec l'Orient latin. Ce n'est plus guère que par des secours pécuniaires que les royaumes du Nord prennent part aux croisades, malgré les invitations, plus pressantes que jamais, des souverains pontifes. L'auteur poursuit l'histoire de cette troisième période jusqu'au moment où s'effacent les derniers vestiges des relations qui font l'objet de son savant ouvrage. Le livre se termine par un chapitre fort bien fait et d'un grand intérêt, sur les changements que produisirent les croisades et les pèlerinages en Terre sainte dans les mœurs, l'industrie, les sciences, la littérature des pays scandinaves. Un fait digne de remarque, c'est qu'ils paraissent y avoir favorisé l'établissement des institutions féodales et le développement d'une aristocratie héréditaire, à l'inverse de ce qui se produisait en même temps dans l'Europe occidentale.

Études sur l'Angleterre, par Lucien Davesiès de Pontès. Paris, imprimerie de Lainé et Havard, librairie de Michel Lévy, 1865, in-12 de VIII-412 pages avec portrait. — Ce nouveau volume des œuvres de M. L. Davesiès de Pontès, recueillies par sa veuve, est entièrement consacré à la peinture des mœurs anglaises. Il s'ouvre par deux mémoires d'économie sociale, qui ont pour objet la moralisation des classes dangereuses, le paupérisme et l'assistance. Ce sont de consciencieuses études, inspirées par l'amour du bien et qui font honneur aux lumières, au sens critique et à l'impartialité du regrettable auteur. On remarquera aussi un grand mérite d'observation et des vues élevées dans le morceau suivant, intitulé : La femme en Angleterre, et dans deux fragments intéressants, se rattachant à des travaux malheureusement inachevés : Les élections anglaises, la noblesse et les divisions territoriales en Angleterre. Un second volume du même genre, composé des observations morales et critiques que M. Davesiès avait faites pendant ses voyages dans la Grande-Bretagne, paraîtra prochainement.

La rade de Dunkerque, par M. Jonglez de Ligne, auditeur au Conseil d'État. Pa-

ris, imprimerie de Lahure, librairie de Challamel, in-8° avec planche. — L'auteur de cette étude, après des considérations générales sur l'histoire et l'hydrographie du littoral le plus septentrional de la France, fait ressortir l'utilité de la création d'un grand port de commerce dans le Nord. Il examine ensuite la situation présente de Dunkerque, et, montrant la nécessité de s'opposer d'une manière efficace à l'ensablement progressif de la rade, il propose l'adoption de mesures qui paraissent propres à assurer l'amélioration et la transformation ultérieure de ce port. Ce travail, fait avec beaucoup de soin et de méthode, nous paraît devoir être signalé à l'attention des juges compétents.

ALLEMAGNE.

Melekheth hachir, traité de versification hébraïque, par M. Ad. Neubauer, en hébreu. Francfort-sur-le-Mein, in-18, 64 pages, 1865. — Ce petit ouvrage se compose de cinq chapitres. Le premier est le traité du rhythme, tiré du dictionnaire de Saadyah ibn Danan, rabbin du XVI° siècle; le second, sur le même sujet, est d'un anonyme, instruit sans l'être autant que Saadyah; le troisième et le quatrième chapitre reproduisent deux makames d'Hariri traduites en hébreu; enfin le cinquième chapitre donne la cinquantième et dernière makame de Hariri, composée originairement en hébreu. Une partie de ces différents morceaux était connue par les travaux de M. de Sacy, mais M. Neubauer les a complétés et rectifiés d'après plusieurs manuscrits d'Oxford et de Paris. Il y a joint une courte préface, et il a dédié le tout à la mémoire de sa mère. Les règles du rhythme, en hébreu comme en arabe, sont indispensables pour comprendre la poésie de ces deux langues, où manquent les voyelles proprement dites, et où elles sont remplacées par des points placés au-dessus ou au-dessous des lettres. Les adeptes trouveront, dans cet opuscule de M. Ad. Neubauer, les renseignements les plus utiles sur un sujet peu généralement étudié.

Æschinis orationes e codicibus partim nunc primum excussis edidit, scholia ex parte inedita adjecit Ferdinandus Schultz. Leipzig, Teubner, 1865, in-8° de XXVII-355 pages. — En soumettant à une révision nouvelle les textes des œuvres de l'orateur Eschine, M. Schultz a satisfait à un vœu depuis longtemps exprimé par les savants, et rendu aux lettres grecques un important service. Il a examiné, dans les diverses bibliothèques de l'Europe, vingt-sept manuscrits, dont plusieurs n'avaient jamais été consultés, et, en conférant tous ces textes, en y joignant un ancien commentaire presque entièrement inédit et des notes nombreuses où les variantes sont indiquées avec soin, il a réussi à nous donner une édition d'Eschine plus correcte et plus complète que toutes les précédentes.

Hieroclis synecdemus et notitiæ græcæ episcopatuum; accedunt Nili Doxopatrii notitia patriarchatuum et locorum nomina immutata; ex recognitione Gustavi Parthey. Berlin, Fr. Nicolai, 1866, in-8° de XIV-385 pages. — Parmi les écrits géographiques du Bas-Empire, l'un des plus importants est l'itinéraire d'Hiéroclès, qui contient l'énumération des soixante-quatre provinces et d'environ neuf cent douze villes de l'empire d'Orient, et qui paraît avoir été rédigé sous Justinien, avant l'an 535, selon Wesseling. Dans la nouvelle édition qu'en donne M. Parthey, le texte, revu sur les manuscrits, est accompagné de savantes notes et suivi d'une notice des évêchés et d'un opuscule de Nilus Doxopatrius, documents également intéressants pour l'étude de la géographie de l'empire d'Orient. Une table des noms et des matières termine l'ouvrage.

Catalogus codicum orientalium bibliothecæ Academicæ Lugduno-Batavæ, auctoribus P. de Jung et M. J. de Goeje. Volumen tertium. Leyde, Brille, 1865, in-8° de 394 pages. — Ce troisième volume de l'utile et savant catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque de Leyde contient la description des manuscrits numéros 906 à 1107. Cette série comprend des ouvrages persans, turcs et arabes, relatifs à l'histoire, aux sciences mathématiques, aux sciences naturelles et à la philosophie. La quatrième et dernière partie de l'ouvrage, où se trouveront les additions et les tables, paraîtra prochainement.

Nuove memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica. Leipzig, Brockhaus, Paris, veuve B. Duprat, 1865, in-8° de XVI-526 pages, avec planches.—On connaît les services rendus à l'archéologie par l'*Institut de correspondance* que fonda à Rome, il y a plus de trente-six ans, l'élite des savants d'Allemagne, et auquel des savants français d'un mérite éminent ont apporté le concours de leurs travaux, notamment Quatremère de Quincy, Letronne, Champollion jeune, Petit-Radel, Raoul-Rochette, le duc de Luynes, le prince de Canino, Brassier de Saint-Simon, le duc de Blacas, le comte de Clarac, Ch. Lenormant, etc. Outre ses *Annales* et son *Bulletin*, cette société savante avait commencé à publier un recueil de *Mémoires* dont le premier volume seul a paru en 1832. La direction centrale de l'Institut de correspondance archéologique, composée aujourd'hui de MM. H. Abeken, Lepsius, Mommsen, Haupt, le duc de Luynes, Welcker, E. Hercher, A. Meineke et J. de Witte, a résolu de continuer cet important recueil, et on ne peut que l'en féliciter dans l'intérêt des études archéologiques, qui ont fait de nos jours tant de progrès. Le volume dont nous donnons ici le titre forme le tome second de la collection, ou le tome premier de la nouvelle série. Il est précédé d'une intéressante préface de M. Lepsius, en tête de laquelle le savant égyptologue a voulu placer le nom du vénérable fondateur de l'Institut de correspondance, M. Edouard Gherard, qui vient d'accomplir la cinquantième année de sa promotion au grade de docteur. Les mémoires nombreux et variés réunis dans ce volume sont écrits pour la plupart en langue italienne, les autres en latin ou en français, et tous nous ont paru répondre à ce qu'on devait attendre de l'érudition éprouvée de leurs auteurs. Nous regrettons de ne pouvoir en donner que la simple nomenclature : Jupiter protecteur (*Polieus*) à Athènes, par M. Otto Jahn; — Sur un bas-relief étrusque représentant Apollon au milieu des dernières luttes du siége de Troie, par M. Giancarlo Conestabile; — Minerve sans casque, par M. E. Hubner; — Deux observations archéologiques, par M. C. Cavedoni; — Vénus et Jason, scarabée étrusque, par M. Migliarini; — Aphrodite domptant les bêtes féroces, par M. Stephani; — Sur une inscription trouvée à Pompéi, par M. Fiorelli; — Antiquités découvertes près de l'ancienne Tégée en 1861, par M. P. Pervanoglu; — De curia Julia et continentibus ei ædificiis, par M. Urlichs; — Des *Raseni* de la Toscane et des débris de l'âge de pierre en Italie, par M. P. Capei; — De Calamidis Sosandra, par M. Eug. Petersen; — Monuments relatifs au culte d'Adonis, par M. J. de Witte; — L'Enfance d'Esculape, par M. Kekulé; — De fragmentis quibusdam tituli Attici ad opus aliquod ætatis Pericleæ referendi, par M. A. Kirchhoff; — Sur deux sculptures du palais Mattei, par M. E. Lübbert; — Sur l'Hercule lydien ivre et les amours qui lui enlèvent ses armes, dans quelques peintures de Pompéi, par M. G. Minervini; — Des scarabées grecs et étrusques, par M. C. Friederichs; — De deux figures ailées de la frise du Parthénon, par M. Ad. Michaelis; — De pede a præconibus recitato commentario, par M. M. Haupt; — De vicis urbis Romæ, par M. H. Jordan; — Bronze du musée de Leyde représentant Minerve, par M. K. B. Stark; — Bac-

chus et Pan, par M. O. Benndorf; — Sur deux inscriptions latines, par M. G. Henzen; — De C. Cœlii Saturnini titulo, par Th. Mommsen; — Sur une statue de jeune fille jouant aux dés, par M. G. Wolff; — Athènes, la ville ancienne dans la ville moderne, par M. Rangabé; — Mélanges d'archéologie, par M. E. Curtius; — *Dike* et *Adikia*, par M. H. Brunn; — Ixion, par M. A. Klügmann; — Le combat d'Hercule contre les Amazones, par M. J. Roulez; — Anciens bronzes grecs, par M. W. Wischer; — Du *krobylos* des Athéniens, par M. Conze; — Sur quelques représentations du cycle de la Vénus orientale, par M. Wieseler; — Vase de Cæré, par M. Wolfgang Helbig; — Fragments de papyrus grecs conservés à la bibliothèque royale de Berlin, par M. G. Parthey; — De la réunion des divinités sur les monuments romains, par M. Aug. Reifferscheid; — Observations relatives aux représentations marines sculptées sur les sarcophages romains, par M. L. Lanci; — Constantini Manassis ecphrasis imaginum nunc primum edita, par M. Hercher; — Du livre de Hartmann Schedel de Nuremberg, intitulé : *Opus de Antiquitatibus*, par M. G. B. de Rossi; — Illustrations de quelques monnaies d'argent d'Himère découvertes à Sélinonte, par M. Salinas.

ANGLETERRE.

A grammar of the welsh language, based on the most approved systems, with copious examples from some of the most correct welsh writers, by the Rev. Thomas Rowland, rector of Pennant Melangell, Montgomeryshire. Third edition, greatly enlarged and improved. Bala, R. Saunderson, 1865, in-8° de xvi-255 pages. — La grammaire de M. Rowland, écrite avec une connaissance approfondie du sujet et un esprit de critique qui avait manqué généralement à ses devanciers, est regardée, par les savants du pays de Galles et par les étrangers, comme la meilleure de beaucoup qui ait été consacrée au gallois moderne. L'auteur, très-versé dans les langues classiques, s'est proposé pour modèle les savantes grammaires latines et grecques publiées en Allemagne. Le plan de son travail est clair et méthodique, et les divisions rigoureuses auxquelles il s'est astreint facilitent singulièrement les recherches du lecteur. La dérivation des mots, les conjugaisons et surtout la syntaxe et les principes qui président à la construction des phrases sont exposés avec une netteté remarquable et une puissance d'analyse qui pénètre jusqu'aux moindres détails. On peut regretter que M. Rowland, dans la crainte sans doute de donner à son livre, déjà très-compacte, des dimensions exagérées, n'ait pas éclairé quelquefois ses recherches par la comparaison du gallois moderne avec le gallois ancien et les idiomes congénères : irlandais, gaélique d'Écosse, breton armoricain, comme il l'a fait souvent par la comparaison avec les langues classiques; mais la publication de cette grammaire, perfectionnée notablement dans sa troisième édition, n'en rendra pas moins un important service et aux personnes qui s'occupent spécialement des langues celtiques, et aux philologues qui voudront avoir une source d'information digne de toute confiance sur une des langues les plus remarquables et les plus originales de l'Europe. L'auteur prépare en ce moment un « Livre d'exercices » qui sera le complément indispensable de sa grammaire pour tous ceux qui désirent se livrer à une étude approfondie du breton gallois.

Contributions to the apocryphal literature of the New Testament, collected and edited from syriac manuscripts in the Bristish Museum, with an english translation and notes, by W. Wright, assistant in the department of manuscripts, Bristish Mu-

seum. London, Williams and Norgate, 1865, in-8°. — Ce savant travail est le complément de l'ouvrage publié sur les évangiles apocryphes par M. le docteur Tischendorf, professeur à Leipzig. Ce que M. Tischendorf a fait pour les textes grecs et latins de ces évangiles, M. W. Wright l'exécute aujourd'hui, avec non moins d'érudition, pour les textes syriaques, plus anciens, qui sont conservés à la bibliothèque du Musée britannique. Ces curieux opuscules, accompagnés d'une traduction anglaise et de notes instructives, ont pour titres : le Premier Évangile de saint Jacques, l'Évangile de Thomas l'Israélite, les Lettres d'Hérode et de Pilate, l'Assomption de la sainte Vierge, les Obsèques de la sainte Vierge.

ITALIE.

Statistica della città di Palermo... Statistique de la ville de Palerme, d'après le recensement de la population en 1861, ouvrage publié par le bureau communal d'économie et de statistique. Palerme, imprimerie de Fr. Lao, 1865, in-12 de CCVIII-482 pages. — Ces tableaux du recensement de la population de Palerme en 1861 sont précédés d'une savante introduction historique par M. Fr. Maggiore Perni, avocat, l'un des membres de la commission de recensement. Après des recherches intéressantes sur la population de la Sicile aux diverses époques de son histoire, l'auteur de cette introduction signale les difficultés que présentait, dans les circonstances actuelles, un dénombrement officiel des habitants de Palerme; il indique le plan qui a été suivi dans ce travail et en fait ressortir les principaux résultats au point de vue moral et économique. Un des plus frappants de ces résultats est celui qui constate à quel point l'instruction était négligée, en 1861, dans la ville la plus populeuse de la Sicile. Sur les 194,463 habitants que contenait alors Palerme, 142,412 ne savaient ni lire ni écrire.

TABLE.

	Pages
Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale, par M. le comte de Gobineau. (1er article de M. Franck.)	665
Le Mahâbhârata, traduction par M. Hippolyte Fauche. — Fragments du Mahâbhârata, par M. Th. Pavie. (4e article de M. Barthélemy Saint-Hilaire.)	682
Traité des propriétés projectives des figures, par J. V. Poncelet. — Applications d'analyse et de géométrie, etc. (Article de M. J. Bertrand.)	710
Nouvelles littéraires	716

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1865.

Roma sotterranea cristiana descritta ed illustrata dal cav. G. B. de Rossi, tomo I, con XL tavole. Roma, 1864.

PREMIER ARTICLE.

Les catacombes romaines sont, depuis un quart de siècle environ, l'objet d'explorations savantes, et d'études du plus haut intérêt. Ce n'est pas seulement la science théologique et l'archéologie chrétienne qui, dans ces nécropoles, ont trouvé de nouveaux secours, l'histoire de l'art en a reçu des lumières non moins fécondes et plus inespérées. Toute une époque, qui, jusqu'ici, passait pour n'avoir assisté qu'aux progrès continus d'une décadence sans remède et sans compensation, prend aujourd'hui, grâce à ces catacombes, un caractère tout différent. Évidemment elle a produit, à son insu pour ainsi dire, loin des regards, loin du grand jour, un art nouveau, plein de jeunesse, incomplet, inégal, tout à la fois maladroit et sublime, audacieux et timide, naïf et raffiné, subissant, lui aussi, l'inévitable atteinte de la décadence générale, mais s'en affranchissant parfois pour s'élever à toute la hauteur du grand style et de la vraie beauté, sous l'inspiration d'un principe absolument nouveau et régénérateur.

De quel temps parlons-nous? des trois siècles qui ont précédé la conversion de Constantin et l'émancipation de la religion chrétienne. Aucune époque n'est mieux connue, si l'on se borne à la considérer, en quelque sorte extérieurement, comme la dernière phase de la société païenne. Les monuments abondent; les dates sont certaines; les com-

mentaires les plus savants ont tout décrit, tout expliqué; on suit avec certitude, dans ses moindres transformations, cet art impérial, qui débute avec tant d'éclat sous Auguste, se soutient non sans gloire presque jusqu'à la fin du règne de Trajan, décline avec les Antonins, et tombe, peu à peu, dès le IIIe siècle, aux plus affligeants désordres, aux plus stériles efforts d'un système épuisé; c'est en regard de cet art languissant et si connu qu'il faut placer l'art ignoré et si vivant que les catacombes nous révèlent.

Dans une précédente étude, nous avons abordé une autre période, celle qui suit, au lieu de précéder la conversion de Constantin, et qu'interrompt, au bout d'un siècle, l'invasion des barbares. Là, nous avons cherché, non pas dans les hypogées chrétiens, mais au grand jour, dans Rome même, sur les parois de ses plus antiques églises, dans les débris authentiques de décorations primitives, la preuve que l'esprit chrétien, une fois affranchi et maître de ses œuvres, avait vaincu la décadence, ou tout au moins l'avait comme arrêtée et suspendue, lui imprimant un mouvement rétrograde, et remettant en honneur les grandes conceptions, le style sévère et les saines doctrines, d'abord par réaction contre les raffinements efféminés du goût païen, puis par une sorte d'affinité secrète et d'harmonie préétablie entre les exigences du grand style et les idées simples, profondes et sublimes, que le culte nouveau cherchait à exprimer.

Ce qu'il s'agit d'établir aujourd'hui sur la foi de monuments antérieurs, c'est que ce mouvement de renaissance, qui distingue le IVe siècle devenu ouvertement chrétien, n'est pas né brusquement et du matin au soir, pour ainsi dire, par le seul fait d'un acte politique, d'un édit de pacification; qu'il était, au contraire, préparé de longue main dans le silence, presque dans les ténèbres, hors de la société romaine proprement dite, au sein et sous la protection de cette autre société modeste, obscure, persécutée, qui chaque jour grandissait et marchait, presque avec certitude, à la victoire et à la domination. En un mot, ce sont les origines de la mosaïque de Sainte-Pudentienne que nous voudrions chercher dans les peintures des catacombes.

La difficulté de ce travail, ce qui, jusqu'à ce jour, nous détournait de l'entreprendre, c'est que les catacombes romaines, bien que visitées, décrites et commentées, à plus d'une reprise, par plus d'un docte érudit, n'étaient vraiment connues que de la façon la plus confuse et la plus imparfaite. Aucun ordre chronologique sérieusement établi, sous le contrôle d'une saine critique, ne permettait de dire, avec quelque assurance, l'âge approximatif de telle ou telle série de ces souterrains et des

peintures dont ils sont revêtus. En vain, voilà plus de deux siècles, un admirable explorateur, un esprit éminent, Bosio, avait donné l'exemple de la méthode qu'il aurait fallu suivre : ses traditions presque aussitôt perdues, avaient fait place à un système, très-méritoire assurément et d'intention pieuse, mais qui devait porter à la science des catacombes un irréparable dommage. Dans l'espoir de tirer de ces saints ossuaires, d'après de faux indices, d'innombrables reliques de martyrs supposés, on se mit à les exploiter sans respect et souvent même à la ruine des monuments les plus précieux. Puis, comme conséquence du système, pour en cacher les résultats, pour échapper à la critique, une interdiction absolue, inflexible, de visiter les catacombes. Personne n'y pénétra plus; l'amateur fut exclu aussi bien que l'artiste, l'érudit comme le curieux. De guerre lasse, on cessa d'y penser. Le chemin s'en trouva perdu, et le souvenir même en fut comme effacé.

Grâce à Dieu, la surveillance et la conservation de ces solitudes tombèrent, il y a vingt-cinq ans environ, aux mains d'un homme intelligent, plein de savoir et d'amour de l'art, qui comprit le danger de ce triste régime et résolut d'entrer dans de tout autres voies. Ceux qui ont connu le P. Marchi, même affaibli par l'âge, mais expliquant encore avec tant de passion et de feu, soit son musée Kircher, soit son cimetière de Sainte-Agnès, comprennent ce qu'il avait pu dépenser d'énergie à cette œuvre de sa vie, l'affranchissement des catacombes. Il en vint à ses fins : non jusqu'à faire admettre, comme on le voit aujourd'hui, sous de simples précautions de surveillance et de sécurité, quiconque justifie d'une intention sérieuse de travailler; — les réformes ne marchent pas si vite; — l'interdit fut levé, c'était déjà beaucoup; et l'instigateur de la mesure, payant de sa personne, devint l'introducteur obligé, l'infatigable guide de tous ceux qui sollicitaient la faveur de l'accompagner, attirés par le charme de ses démonstrations, par l'attrait et la nouveauté de tant de trésors perdus qu'il restituait à la science.

On peut donc dire qu'à partir de la direction du P. Marchi, les catacombes devenant accessibles, rien n'empêchait que, sur les traces de Bosio, on n'essayât d'en étudier sérieusement l'histoire. Le zèle ne manqua pas. On vit bientôt paraître des opuscules, même des livres, signalant à l'attention publique cette Rome souterraine, sortie du long oubli où elle était tombée. Nous ne contestons pas le mérite de ces ouvrages; nous nous réservons même de soutenir, à l'occasion, que le plus important d'entre eux, et le plus critiqué peut-être, a rendu et devra rendre encore, tout imparfait qu'il est, de notables services; mais ce n'était pas ce genre d'études que nous appelions de nos vœux. Pour

nous aventurer dans une appréciation de l'art des catacombes, il nous fallait autre chose ques des notions générales, résultats d'impressions et d'études plus ou moins rapides, il nous fallait de longues et patientes recherches, maintes fois répétées, sans parti pris, sans conjecture, soumises au contrôle d'un jugement sévère, et d'incessantes vérifications, en un mot, une vie tout entière, tous les efforts d'un homme d'un grand savoir et d'un rare esprit, se consacrant uniquement à ce labeur immense.

Le P. Marchi lui-même ne nous eût pas suffi, à supposer qu'il eût assez vécu pour terminer le grand ouvrage dont un premier volume seulement a vu le jour. Personne, assurément, ne connaissait les catacombes, ne les aimait, ne leur rendait visite autant et plus souvent que lui; il y passait sa vie; il était érudit, sa mémoire était grande, son goût sûr, exercé; mais à ces dons solides se mêlaient trop d'ardeur, trop d'imagination. Tout savant qu'il était, sa tête allait toujours plus loin que son savoir, et la conjecture, malgré lui, se confondait avec le fait. Dans ses écrits, rien n'est plus difficile que de faire le départ entre ce qu'il a vraiment vu et ce qu'il a cru voir. Aussi les peines qu'il avait prises pour raviver cette admirable branche de l'archéologie, sa longue expérience, ses facultés de premier ordre, menaçaient de demeurer stériles, ou tout au moins de ne porter que des fruits imparfaits, s'il n'avait eu l'idée, disons mieux, s'il n'avait eu la chance de se former un successeur. Ce fut là son chef-d'œuvre. Il inculqua son enthousiasme à un esprit d'une trempe plus fine, d'une portée plus grande, plus froid en apparence, au fond non moins ardent, non moins persévérant que lui. Nous avons eu déjà plus d'une occasion de parler de M. de Rossi, de dire quel est son rôle dans l'archéologie chrétienne, quelle place unique et incontestée il s'est acquise par l'exploration scientifique et l'étude historique des catacombes. Depuis vingt ans il amasse les matériaux de deux ouvrages qu'il a conduits de front et qu'il commence à mettre activement au jour. L'un tout spécial, purement épigraphique, et qui ne s'adresse, en Europe, qu'à un nombre restreint de lecteurs et de juges; l'autre non moins savant, non moins profond, et d'aussi difficile entreprise, mais qui rentre dans la compétence d'un public beaucoup plus nombreux, œuvre d'histoire et de critique non moins que d'érudition.

C'est l'apparition de ce livre qui nous a rendu confiance et qui nous permet d'aborder les mystérieux problèmes du premier art chrétien. Non que M. de Rossi se soit lui-même proposé la solution de ces problèmes; ils ne sont chez lui qu'accessoires; son véritable but est de décrire et d'expliquer les catacombes elles-mêmes, d'en faire l'histoire,

d'en fixer la chronologie; d'indiquer à quels signes se peuvent distinguer les âges différents de ces innombrables sépultures, et comment elles-mêmes elles ont pu subsister et se multiplier ainsi pendant trois siècles, dans des proportions sans mesure, sous le regard inquiet de l'autorité païenne. Quant aux décorations, soit peintes, soit sculptées, dont sont en partie revêtues ces galeries souterraines, il en tient compte, assurément, comme de signes indicateurs d'une haute importance, il s'en occupe même avec prédilection, il les décrit, il les compare, il cherche tous les moyens d'en donner une exacte idée et, cependant, lui-même il en convient, ce qui l'attire de préférence, ce qui le préoccupe, c'est bien plutôt d'en pénétrer le sens que d'en apprécier le mérite; il est plus touché du symbole que de l'art. Mais un tel guide, on le comprend, n'en est pas moins pour nous d'un secours nécessaire; il nous fallait sa clairvoyance pour nous aider à la recherche même des choses dont il ne parle pas. Ces éclaircissements historiques nous enseignent notre chemin, nous épargnent d'inévitables tâtonnements, et font de notre tentative quelque chose de moins téméraire sans la rendre pourtant d'un succès assuré. Il s'agit d'un art plein d'énigmes, sur lequel la critique ne s'est point exercée; nul ne saurait du premier coup en découvrir les lois, en divulguer tous les secrets. Essayer d'en parler même imparfaitement, ce n'est déjà point perdre sa peine.

Avant donc d'en venir à notre propre but, nous avons un détour à faire dont le lecteur nous saura gré; nous devons l'introduire dans l'œuvre de M. de Rossi, en exposer du moins les idées principales, en indiquer les bases, en signaler les traits les plus saillants.

I.

Mais ne faut-il pas d'abord, ce qui, dans toute matière un peu neuve, est une sage précaution et un commencement nécessaire, ne faut-il pas dire sommairement de quels travaux ont été précédées les recherches de M. de Rossi. C'est par là qu'il débute lui-même, rendant un juste hommage à ses prédécesseurs et dressant un exact inventaire de ce qu'ils ont fait avant lui. Le sujet semble aride; c'est de la pure bibliographie: il y fait cependant, comme pour s'essayer, déjà d'heureuses découvertes; il y prend occasion de dire, on va le voir, des choses à peu près inconnues.

Ce qu'on savait jusqu'ici, pour peu qu'on eût quelques notions de ces sortes d'études, c'est que, du IV[e] au VIII[e] siècle, dans la première ferveur du sentiment chrétien, les catacombes avaient été connues et fréquen-

tées mieux qu'aucun lieu du monde. Ceux qui les exploraient n'étaient pas des savants, c'étaient des pèlerins. Des légions de fidèles venant de tout pays et parlant toute langue s'agenouillaient sans cesse aux tombeaux des martyrs. Puis peu à peu, ces tombeaux étant devenus vides par le transport des ossements dans les églises bâties à ciel ouvert, le zèle aussi commençant à fléchir, ou de nouvelles dévotions appelant ailleurs les pèlerins, on peut dire que, dans Rome même, dès le IXe siècle, après la mort de Charlemagne, sous le pontificat de Pascal, on ne savait plus bien s'il existait des catacombes. L'oubli devint complet dans les siècles suivants, et lorsque, après cinq ou six cents années, certains accès de ces galeries souterraines vinrent à être retrouvés, ce fut une vraie découverte comme celle de ces œuvres antiques, de ces trésors de l'art qui revoyaient alors le jour.

Mais à quelle période, à quelle année de la renaissance remonte exactement la découverte des catacombes? Généralement on en fixe la date au 10 décembre 1593, attendu que Bosio déclare avoir fait, ce jour-là, son coup d'essai, sa première exploration souterraine. Il avait dix-huit ans, et descendit, accompagné de plusieurs gentilshommes romains, dans une fondrière qui venait de s'ouvrir en plein champ près de la voie Ardéatine. C'était la bouche d'une catacombe. Il y faillit périr, s'étant engagé trop avant dans l'inextricable labyrinthe de cette nécropole.

Tel fut, en effet, le début de Bosio, sa première découverte; mais on oublie que lui-même, dans un autre endroit de son livre (p. 511), nous apprend que, quinze années auparavant, lorsqu'il n'avait, dit-il, que trois ans, le 31 mai 1578, dans la vigne d'un nommé Sanchez, située sur la voie Salaria, à deux milles environ des murailles de Rome, des extracteurs de pouzzolane trouvèrent l'ouverture d'un cimetière chrétien décoré de peintures, de sarcophages et d'inscriptions; que l'étonnement fut immense, et que, de tous côtés, des personnages de toute condition voulurent voir de leurs yeux cette merveille souterraine. C'est cette découverte dans la vigne de Sanchez, ce sont ces sarcophages, ces inscriptions, ces fresques, dont parle Baronius dans ses annales, et qu'il avait, dit-il, visités par trois fois. A voir son enthousiasme à les décrire, le nombre des peintures, la variété des sujets, il est clair qu'on était tombé là du premier coup sur un des plus précieux et des plus rares échantillons de l'art des catacombes. Presque tous les symboles, toutes les scènes sacrées dont l'image est répétée sans cesse dans les cimetières chrétiens, Baronius les a vus sous cette vigne de Sanchez : le Bon Pasteur, Noé dans l'arche, Daniel au milieu des lions, Moïse frappant le

rocher, le sacrifice dAbraham, les trois enfants dans la fournaise, la multiplication des pains, Lazare ressuscité, le Christ et les douze apôtres, des figures en prière, des fossoyeurs, des agapes chrétiennes, des scènes pastorales, rien n'y manquait. On en fit des dessins, des copies imparfaites, dont quelques fragments se trouvent encore dans les bibliothèques romaines, mais les monuments eux-mêmes à peine découverts furent aussitôt détruits. Aucune autorité n'était intervenue pour les faire respecter, et les chercheurs de pouzzolane les eurent bientôt saccagés sans pitié, à tel point, que, lorsque, quinze ans plus tard, Bosio commençait ses campagnes, il n'existait plus trace de l'hypogée de la voie Salaria. Lui-même nous apprend qu'il fit de vains efforts pour y descendre, que tout était détruit. De là vient qu'il est considéré comme le premier explorateur, comme l'inventeur, et, pour parler à l'italienne, comme le Christophe Colomb des catacombes : ses découvertes n'ont pas péri; elles subsistent encore, pour la plupart du moins; celles de 1578 ont complétement disparu. Il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue purement chronologique ce n'est pas Bosio, en 1593, ce sont les extracteurs de pouzzolane de 1578 qui ont donné la première notion publique de l'existence des catacombes.

M. de Rossi ne s'en tient pas là; il regarde en arrière et se demande s'il est possible que, parmi tant de lettrés et de doctes esprits qui peuplaient l'Italie depuis près de deux siècles avant que Bosio commençât ses recherches, personne n'ait eu la chance de trouver sous sa main un de ces écrits des premiers temps chrétiens, ou même seulement du VIIIe et du IXe siècle, qui attestent l'existence de vastes cimetières sous le sol de la campagne romaine; et que cette lumière n'ait excité personne à faire la tentative de retrouver l'accès de ces antiquités mystérieuses. Ce qui l'encourage à se faire ces questions, c'est qu'il a le moyen d'y répondre, et ce moyen vaut bien la peine que nous en disions quelques mots.

Ne croyez pas que M. de Rossi, depuis qu'il se dévoue à vivre dans ces ténèbres à la lueur des flambeaux, se soit attaché seulement aux peintures, aux sculptures, aux inscriptions funéraires, à ce qui frappe tous les yeux, à ce que tout le monde regarde; il a porté son attention sur bien d'autres détails. Les moindres mots, les moindres signes, tracés soit au charbon, soit à la pointe du couteau, sur le tuf de ces galeries ou sur l'enduit qui parfois le recouvre, il les a recueillis, notés, mis en réserve, pour s'en servir au besoin.

Ne sait-on pas que certains voyageurs, en cela semblables aux enfants, écrivent volontiers leurs noms sur les murailles? Combien de

monuments célèbres dont les parois sont ainsi profanées! Vous y lisez des noms, des dates, des sentences, des réflexions de toute sorte, pour la plupart sans la moindre valeur, mais qui, au bout de quelques siècles, pour un observateur habile, prennent un prix inattendu et lui deviennent autant de guides pour se frayer la route à travers le passé. C'est surtout dans les lieux empreints d'un certain mystère et d'un caractère religieux que ces souvenirs graphiques se multiplient de préférence : aussi les catacombes en sont-elles richement pourvues. Celui qui les visite, sans en être averti, n'en aperçoit d'abord qu'un assez petit nombre; en général ces écritures sont grêles et déliées, gravées peu profondément; le temps, sans les détruire, les a noircies, presque effacées; il faut y regarder de près. Elles n'en forment pas moins de vraies archives chronologiques, et la plus authentique histoire des catacombes. De siècle en siècle jusqu'au IXe les signatures et les dates abondent : ce sont les pèlerins se succédant en foule; ils nous disent leurs noms, leurs vœux, leurs prières, où ils vont, d'où ils viennent, en quel lieu ils sont nés. Puis tout à coup la lacune est complète; tous ces murs sont muets; personne n'a plus rien écrit. Reste à savoir pendant combien de temps et jusqu'à quel moment de nouveaux visiteurs se seront fait attendre.

Qu'après Bosio, et à son exemple, des savants, des lettrés, soient entrés dans ces cryptes, tout le monde le sait et bien des gens ont pu lire de leurs yeux soit le nom de Bosio maintes fois répété dans diverses catacombes, soit d'autres noms de date postérieure venant après le sien, jusqu'au moment où survient la nouvelle lacune qui se prolonge presque jusqu'à nos jours. Mais, avant Bosio et même avant le XVIe siècle, n'existe-t-il aucune trace d'explorateurs précoces et inconnus? C'est là un point que M. de Rossi est seul en mesure d'éclaircir. Or il nous dit que, dès le XVe siècle, on peut constater la présence d'assez nombreux visiteurs. La plus ancienne signature qu'il ait encore trouvée se lit dans le cimetière de Calliste : c'est celle d'un inconnu, d'un nommé *Jean Lonck;* elle est datée de 1432. Puis, dès l'année suivante, le 8 juin 1433, dans ce même cimetière, plusieurs frères Mineurs ont également écrit leurs noms, et jusqu'en 1482, à plusieurs intervalles, quelquefois assez rapprochés, on voit se répéter les visites de frères de ce même ordre réunis souvent par vingtaines; ajoutez, en 1467, toujours dans ces mêmes galeries, les signatures de quelques écossais, puis, le 19 mai 1469, celle d'un abbé de Saint-Sébastien, et vous tiendrez pour évident que, dès cette époque, et pendant environ cinquante ans, cette catacombe, devenue probablement accessible par quelque circonstance fortuite, ne laissa pas que d'être assez fréquentée; mais il est clair en même temps

qu'une curiosité purement pieuse, et non l'amour de la science, dirigeait ces explorations; autrement il en serait resté trace dans les écrits du temps, et surtout dans ces nombreux recueils épigraphiques qui, vers cette époque, commençaient à voir le jour.

L'absence de toute inscription chrétienne dans ces publications, le silence absolu alors gardé par tout le monde sur toute provenance des catacombes, prouvent surabondamment que ces incursions momentanées dans le cimetière de Calliste ne furent qu'un fait sans conséquence, et que l'archéologie chrétienne n'en recueillit aucun profit. Mais ce qui est plus extraordinaire, c'est ce même silence, également observé par d'autres visiteurs de condition bien différente, dont M. de Rossi a découvert la trace dans une autre partie des catacombes, dans le cimetière de Saint-Marcellin et Saint-Pierre, sur la voie Labicane. Il ne s'agit plus ici de simples frères Mineurs, de modestes religieux, ce sont des personnages, de beaux esprits en grand renom, et, qui plus est, des esprits forts. Leur présence en ce lieu est donc assez piquante. C'est une rareté littéraire sur laquelle nous n'insisterons pas, mais qui vaut bien le prix que l'auteur y attache. Pour peu qu'on ait jeté les yeux sur le monde lettré à Rome et à Florence au xv[e] siècle, on connaît en effet cette classique Académie romaine, dont tous les membres, par amour de l'antiquité, avaient latinisé leurs noms, et qui s'était donné pour chef le célèbre érudit Pomponio Leto. Eh bien, c'est cette compagnie, représentée par ses principaux membres et par son chef, qui, en 1475, est descendue aux catacombes. Leurs noms se lisent non-seulement dans le cimetière de Saint-Marcellin et Saint-Pierre mais dans celui de Prétextat, dans celui de Priscille, dans celui de Calliste, toujours avec les terminaisons en VS, écrits, non sans un soin tout pédantesque, en belles capitales, et, ce qui est plus étrange, c'est la formule et le titre que s'arroge le président, REGNANTE POMPONIO LETO PONTIFICE MAXIMO.

Pour comprendre toute la surprise que manifesta M. de Rossi la première fois qu'il découvrit cette formule, il faut savoir que, sous le pontificat de Paul II, Pomponio et ses amis furent judiciairement accusés d'attaques à la foi chrétienne et de conspiration contre la papauté. Chaudement défendus par de puissants amis, ils furent absous, mais leur orthodoxie et leur fidélité n'en restèrent pas moins suspectes à bien des gens. Or, si ces confidences des catacombes eussent alors été publiques, si l'on avait connu la qualification dérisoire ou tout au moins peu respectueuse que s'attribuait Pomponio et qu'il gravait sur la pierre, peut-être eût-il été plus difficile de démontrer sa parfaite innocence. Ce qui

reste problématique, c'est le motif de ces visites. Qu'allaient chercher dans ces pieuses retraites ces esprits raffinés, uniquement épris de l'antiquité païenne, *antiquitatis amatores*, comme ils s'intitulent eux-mêmes? pourquoi s'être aventurés, à plusieurs reprises, dans ces voies souterraines, alors inconnues et plus ou moins périlleuses? M. de Rossi estime que la pure curiosité d'antiquaire, cette passion alors si jeune et si ardente, avait déterminé ces explorations successives. L'espoir de trouver dans ces grottes des monuments romains, des objets d'art antique, tel était le mobile de la docte compagnie. Cet espoir fut déçu, on s'aperçut qu'il n'y avait là que des sépultures chrétiennes, et dès lors on n'en tint aucun compte. De là vient le silence gardé sur ces explorations dans les divers ouvrages qu'ont laissés les explorateurs. Les recueils d'inscriptions de Fra Giocondo et de Pietro Sabino, dont Pomponio Leto est en partie l'auteur, ne donnent pas un seul exemple de l'épigraphie des catacombes. Le musée de Pomponio, dans sa maison du Quirinal, ne contenait pas une seule inscription chrétienne. Et enfin, les Notices des monuments de Rome, rédigées sous la direction de Pomponio Leto et imprimées dans les *Auctores de Roma prisca et nová*, volume sorti des presses de l'Académie romaine, ne font mention ni de catacombes ni de cimetières chrétiens.

Il est donc évident que cette incursion de 1475 ne fut qu'une promenade sans résultats pour la science, et que le monde savant n'en fut pas même informé. On peut en dire autant de plusieurs autres visites, non moins considérables et à peu près contemporaines, dont M. de Rossi rencontre aussi la trace entre les années 1467 et 1493. Toutes ces explorations du XV^e^ siècle sont à coup sûr des faits curieux à constater, des faits dont, jusqu'ici, personne n'avait soupçon; mais, comme elles sont demeurées absolument stériles, c'est à peu près, au fond, comme si elles n'avaient pas eu lieu. Supposons qu'aujourd'hui on vînt à reconnaître que l'Amérique a été découverte un siècle ou deux avant Christophe Colomb, ce serait, pour l'histoire, un coup nul, et, tout au plus, pour la géographie, une simple curiosité. De même, pour les catacombes, il n'y a de véritable découverte que celle dont on a parlé et qui a porté des fruits. Personne, au XV^e^ siècle, n'était d'humeur à prendre au sérieux un tel genre d'investigations. Les esprits étaient trop amoureux de cette antiquité classique alors maîtresse de la mode, à l'apogée de sa puissance et de sa nouveauté. Aussi ces promenades, ces courses gratuites à travers la Rome souterraine, après s'être ainsi multipliées de 1432 à 1493, finissent par disparaître. M. de Rossi ne trouve plus ni signatures ni dates depuis le pontificat de Léon X jusqu'à celui de Grégoire XIII,

époque où l'art et la mythologie antiques sont cultivés à Rome non pas seulement avec ferveur, avec intolérance. Et cependant c'est à ce moment même, c'est lorsque toute exploration des cimetières chrétiens paraît ainsi abandonnée, et que les moyens d'y descendre et d'y pénétrer semblent eux-mêmes perdus une seconde fois, qu'un travail tout nouveau s'opère dans les esprits et prépare la naissance de l'archéologie chrétienne.

N'est-ce pas en effet sous Léon X qu'apparaît la réforme et avec elle le besoin, la nécessité des controverses religieuses? Il fallait se défendre : les droits, les origines de l'Église, étaient mis en question; force était de retrouver ses titres, de fouiller ses annales. Tous ces grands érudits qui honoraient alors l'Italie, sans déserter le culte de l'antiquité profane, entrèrent à qui mieux mieux dans l'étude de l'antiquité sacrée. Mener de front ces deux genres de recherches devint bientôt le signe de la supériorité, et ce champ, si longtemps aride, ne tardant pas à être défriché, il en sortit des trésors. A côté de l'érudition classique, l'érudition ecclésiastique était venue prendre place : les armes qu'avait demandées l'Église lui avaient été fournies, et par surcroît une science nouvelle venait d'être mise au monde.

Dans ce mouvement des esprits qu'arriva-t-il des catacombes? Chose étrange, elles furent théoriquement étudiées, tout en restant pratiquement inconnues. De même que certains astronomes font l'histoire d'une planète par la seule force de leur pensée, et sans le secours du télescope, de même on vit un homme, le Véronais Onofrio Panvinio, vrai prodige d'érudition, se donner pour sujet d'étude la recherche, l'énumération et presque la description des anciens cimetières chrétiens de Rome, bien qu'il n'y fût jamais entré et qu'il les crût probablement ou complétement détruits ou tout à fait inaccessibles[1]. Ce maître illustre, qui n'a presque laissé que des matériaux, mais des matériaux gigantes-

[1] M. de Rossi fait observer que si, à propos de trois cimetières seulement sur quarante-trois, Panvinio semble dire qu'ils existent encore, *exstant adhuc... etiam nunc Romæ cernuntur,* il n'entend indiquer par là que trois chapelles souterraines, qui, de tout temps, pendant tout le moyen âge, sont restées ouvertes, connues, visitées, mais qui n'ont rien de commun avec les cimetières proprement dits. Ce sont les trois ossuaires souterrains attenant à trois églises, Saint-Sébastien, Saint-Cyriaque et Saint-Valentin. L'ossuaire de Saint-Sébastien a même été désigné de tout temps sous le nom de *catacombes,* qui lui appartenait en propre, et ce nom n'a été appliqué que par extension à tous les cimetières souterrains en général. Les deux autres ossuaires avaient encore moins d'importance. Ces trois exceptions ne font que prouver encore mieux combien les véritables cimetières, les véritables catacombes, étaient inconnues à Panvinio et à ses contemporains.

ques, d'où sont sortis les plus savants traités d'antiquités romaines, aussi bien que les premiers essais d'histoire ecclésiastique, mourut de très-bonne heure, à trente-huit ans, comme Raphaël et Mozart, laissant comme eux l'inexplicable énigme d'une fécondité surhumaine. Or c'est l'année même de sa mort, en 1568, que parut ce traité, où, à propos des modes de sépulture en usage chez les premiers chrétiens, il parle de quarante-trois anciens cimetières de Rome, et en parle de telle façon, qu'évidemment il a tout lu, tout compulsé sur la matière, mais n'a pas visité les lieux. M. de Rossi en donne des preuves convaincantes, et Panvinio lui-même le démontre implicitement, car, en déterminant l'emplacement de ces cimetières, il commet des erreurs qu'un simple coup d'œil sur place eût aussitôt rectifiées.

Tel était donc l'état des choses en 1568, dix ans avant qu'on fouillât la vigne de Sanchez. L'histoire écrite des catacombes occupait les esprits : on en parlait, on dissertait, on écrivait sur les sépultures chrétiennes; on ne cherchait pas à en voir. Les catacombes elles-mêmes restaient plus que jamais enfouies, obscures, inexplorées. Seulement tout semblait prêt pour le jour de la révélation. Aussi la découverte de 1578 fit-elle événement. Outre la curiosité qu'elle excita dans la haute société romaine, elle provoqua sur-le-champ les plus sérieux travaux. Quatre hommes d'un vrai mérite, deux Flamands et deux Italiens, se dévouèrent à ces études. Il faut voir avec quel intérêt M. de Rossi suit leurs pas et s'attache à leurs tentatives; comme il s'enquiert de leurs travaux inédits et en recherche les moindres fragments dans les dépôts et les bibliothèques des pays les plus éloignés. C'est qu'il s'agit pour lui de retrouver ses ancêtres, les premiers maîtres de l'archéologie chrétienne. Ce Philippe De Winghe, ce Jean L'Heureux, ce Ciacconio, ce Pompeo Ugonio, sont les premiers qui aient exploré les catacombes avec des intentions d'étude, par conséquent les vrais prédécesseurs de Bosio, les fondateurs de l'édifice dont le couronnement se prépare aujourd'hui. Ils ne s'étaient pas bornés à visiter la vigne de Sanchez; ils avaient entrepris eux-mêmes d'autres fouilles dans le voisinage et même aussi sur d'autres voies que la voie Salaria. Les notes et fragments qui restent d'eux attestent qu'ils étaient sagaces, que leurs travaux étaient bien conduits et leur méthode judicieuse. Ils ont joué le rôle ingrat de ceux qui sèment sans recueillir. De ces quatre antiquaires le plus jeune et le plus distingué, Philippe De Winghe, fut enlevé de très-bonne heure par la fièvre à Florence. Ses manuscrits et ses dessins allèrent s'enfouir à Louvain, sa patrie, et sont encore en partie conservés dans la bibliothèque de Bruxelles. Quant à L'Heureux il mourut,

lui aussi, avant d'avoir rien publié, et ses papiers, comme ceux de De Winghe, passèrent dans les archives d'un collége de Louvain. Mais, grâce à un hasard dont son nom semblait être l'augure, son principal ouvrage, après deux cent cinquante années, vient de recevoir enfin l'honneur de l'impression[1]. Il n'en est pas de même des travaux de Ciacconio, de tous les plus nombreux peut-être, sinon les plus importants : ils sont encore en manuscrit et dispersés en Italie entre plusieurs bibliothèques. Vient enfin le dernier de ces quatre antiquaires, Pompeo Ugonio : associé de bonne heure aux travaux de Bosio et devenu presque son disciple, on ne peut guère lui faire sa part : ses investigations personnelles sont comme confondues dans l'œuvre de son maître.

Au fond ce n'étaient là que des coups d'essai, des tentatives préparatoires. L'explorateur véritable n'était pas arrivé. Il avait à peine dix-sept ans lorsque mourut De Winghe, en 1592, et, dès l'année suivante, commence, on s'en souvient, cette série de découvertes qui, prolongée sans relâche pendant trente-six ans, devait immortaliser son nom. Et cependant peu s'en fallut que ce nom lui-même et ce grand ensemble de travaux ne demeurassent aussi dans l'oubli au moins pendant quelques siècles. Lorsque Bosio mourut, dans l'été de 1629, à peine âgé de cinquante-trois ans, son livre n'était pas terminé. Il n'en avait complétement écrit et revisé que la deuxième partie, la plus importante, il est vrai, celle qui existe aujourd'hui. Les planches, au nombre de deux cents, étaient toutes dessinées et pour la plupart gravées. L'impression allait commencer, lorsque sa mort sembla tout compromettre. La dépense en effet devait être considérable et son avoir n'était pas suffisant. Ses héritiers probablement n'auraient pas pris une charge aussi lourde. Heureusement ce danger lui était apparu, et il avait par précaution institué l'ordre de Malte son légataire universel, lui donnant tout son bien à charge de publier son œuvre. Maltais lui-même et fils d'un père attaché au secrétariat de l'ordre, son legs fut accepté. Les chevaliers se chargèrent de tout, et d'abord de faire terminer l'ouvrage. Le soin d'achever, de revoir et d'ordonner le texte fut confié à un savant homme, de la congrégation de l'Oratoire, le P. Severano, très-inférieur à Bosio, et qui, dans les changements, surtout dans les coupures que le texte a subies, n'a pas été toujours parfaitement inspiré, mais qui avait cette qualité si rare

[1] Il est intitulé *Hagioglypta*, et a été imprimé à Paris, chez Didot, en 1859, sous les auspices et avec l'addition de notes et de commentaires par les PP. Garrucci, Charles Cahier et Arthur Martin.

chez ceux qui entreprennent ces sortes de travaux, de ne pas se croire l'auteur du livre qu'il achevait, de n'y pas trop mettre du sien, de s'effacer devant l'auteur véritable, et de lui laisser tout l'honneur de son œuvre. Ce fut deux ans après la mort de Bosio que l'impression commença : elle dura trois années. C'est donc en 1634 que le livre parut, bien que le frontispice porte le millésime de 1632.

L'attention était éveillée : depuis plus de trente ans que le savant maltais faisait des découvertes, le bruit s'en était répandu. On s'en préoccupait dans le monde savant, surtout dans l'Église lettrée. C'était le temps où le catholicisme cherchait à réparer les brèches que le XVI^e^ siècle lui avait faites. Non content d'avoir vaincu son adversaire en France, de l'avoir contenu en Allemagne, il sentait le besoin de se fortifier pour de nouveaux assauts, de s'amender, de ramener ses ordres religieux au travail et à la discipline, de justifier la vérité de ses dogmes, la permanence de ses traditions. La prétention du protestantisme était de ressusciter le christianisme primitif; dès lors quelle admirable découverte que ces millions de sépultures des plus anciens confesseurs de la foi attestant par des images et des symboles authentiques l'antiquité de la plupart des dogmes contestés! La *Rome souterraine* devenait, pour l'Église et pour la papauté, un arsenal formidable.

Aussi le succès fut immense, supérieur à l'espoir qu'on en avait conçu. Une sorte de révélation sembla frapper les esprits, et on cita plus d'un exemple de conversions opérées par la seule influence de faits si éloquents et si bien attestés. En peu de temps, ce grand, ce superbe volume, fut épuisé malgré son prix; une édition nouvelle devenait nécessaire, et, cette fois, pour pénétrer en tout pays et parler à toute intelligence, ce ne fut pas en italien, dans le texte original, mais dans l'idiome universel, en latin, que le livre dut faire son apparition. Le premier éditeur, le P. Severano, en avait préparé une version fidèle, qui ne vit pas le jour. Ce fut un autre père de l'Oratoire, Paul Arringhi, qui devint le second éditeur de l'œuvre de Bosio. Bien différent de son prédécesseur, il fit entendre et même il affirma qu'il avait refait l'ouvrage de fond en comble. Or M. de Rossi, qui a pris la peine de collationner page par page les deux gros volumes d'Arringhi et le volume unique de Bosio, affirme que, dans la traduction, il n'y a d'autre nouveauté que de verbeuses amplifications, des digressions sans but et sans mesure. Du reste pas une observation substantielle et de quelque valeur sur des monuments découverts depuis la mort de Bosio, rien de neuf, en un mot. Et cependant, si défectueux qu'ils fussent, ces deux volumes, grâce à la vertu propre, à l'intérêt puissant de l'œuvre originale, eurent un succès plus grand

encore que l'édition première. Dès 1659 on les réimprimait à Cologne et à Paris : et le public, acceptant sans contrôle les assertions présomptueuses du traducteur, le tenait pour ce qu'il se donnait, pour le réformateur, presque le créateur de l'œuvre : si bien que le nom de Bosio, au lieu de croître en renommée à mesure que son livre devenait plus célèbre, s'effaçait peu à peu devant celui d'Arringhi entré en possession d'une importance imméritée. Ce n'est pas tout : l'envie se mit de la partie : autant certains esprits accueillaient avec enthousiasme la *Rome souterraine*, autant, chez d'autres, elle avait soulevé d'implacables colères; on ne se contenta pas d'exalter le traducteur, on entreprit de dépouiller l'auteur de toute gloire posthume en lui refusant même la paternité de son œuvre. Les plus honteuses calomnies furent inventées et imprimées pour établir que ce grand travail n'appartenait pas à Bosio; qu'il le tenait d'un de ses oncles, auquel il l'avait dérobé; que sa vie tout entière s'était passée dans la débauche sous l'apparence du travail, et qu'il n'avait usé des catacombes que comme d'un théâtre de secrètes orgies.

M. de Rossi prend la peine de réfuter ces impostures, uniquement fondées sur une faute d'impression du dictionnaire de Moreri[1]; il les discute point par point. C'est vraiment un soin superflu. Pour démontrer que Bosio est l'auteur de son livre, et qu'il était non-seulement le plus laborieux des hommes, mais le moins dissolu et le plus édifiant, il ne faut qu'ouvrir sa *Rome souterraine* dans le texte italien, le véritable texte, la bonne et première édition. On n'a pas lu vingt pages qu'on sait sur quoi compter, on connaît l'homme, on peut se porter fort pour lui. Nous ne savons pas un livre qui exhale un tel parfum de bonne foi, de piété sincère et de merveilleuse sagacité. N'étaient les planches, qui nous déroutent par leur infidélité manifeste, il suffirait de lire avec attention cet immense volume pour avoir vu les catacombes. Les planches sont inexactes par la simple raison qu'elles sont de leur époque : parce que, en 1630, personne, en Italie, ne dessinait exactement et n'était en état de faire d'un objet quelconque une copie vraiment

[1] On lit dans ce dictionnaire, à propos de la *Rome souterraine* de Bosio, qu'elle a été commencée en 1567 ; or Antoine Bosio n'est né qu'en 1575, donc ce n'est pas lui qui peut être l'auteur de la *Rome souterraine*, et, si ce n'est pas lui, c'est donc son oncle, Giacomo Bosio; tel est le raisonnement de Rossotti, d'Apostolo Zeno, de Fontanini, et de bien d'autres détracteurs d'Antonio Bosio, qui ont tous accepté la date donnée par Moreri, sans vérifier si elle était exacte, et si Moreri lui-même avait voulu la donner. Or c'est simplement une faute d'impression, un chiffre retourné : au lieu de 1567, c'est 1597 que Moreri a voulu dire.

fidèle. Qu'on fût plus ou moins habile peu importait, c'était toujours le même procédé, le système de l'à peu près, de l'expression conventionnelle, le parti pris d'arrondir tous les angles, de faire onduler toutes les lignes, de tout interpréter, de ne rien accentuer. Nous reparlerons de ces planches, qui ont tour à tour servi non-seulement à toutes les éditions et traductions de la *Rome souterraine*, mais à d'autres ouvrages postérieurement écrits sur le même sujet. C'était un triste échantillon de l'art chrétien primitif : ces figures banales, sans esprit et sans forme, que rien ne caractérise, dont on ne peut nettement distinguer ni les traits, ni les gestes, ni l'expression, ni le costume, n'étaient pas faites pour donner grand désir de connaître les originaux. Aussi ces planches sont en partie coupables de la longue indifférence qu'ont rencontrée les catacombes jusqu'à ces derniers temps. Ce n'est pas à Bosio qu'on peut en faire un crime : il avait choisi ses artistes avec discernement et les avait bien surveillés; mais, quand il aurait pu, en redoublant de soin, obtenir d'eux ce genre d'exactitude qu'on exigerait aujourd'hui, nous doutons qu'il en eût pris la peine. Encore moins que M. de Rossi, il étudiait les catacombes au point de vue de l'art. Ce qu'il demandait à ses dessinateurs, c'était moins des imitations trait pour trait, des reproductions absolument conformes aux modèles, que de simples indications suffisamment intelligibles pour aider à comprendre le texte.

Il faut donc, quand on ouvre l'œuvre de Bosio, faire abstraction des planches ou ne les considérer que comme des lettres mortes, comme des signes géométriques; en revanche quelle vie dans le texte, quelle ampleur de doctrine, quelle richesse d'érudition! on se sent pénétré de respect devant un tel monument, devant les travaux qu'il suppose. Ne parlons même pas des dangers, des fatigues de ces explorations sans cesse répétées; ce n'est là que le côté physique, en quelque sorte, de cette grande entreprise; il s'agit des études, des lectures, des savants exercices qu'avait dû s'imposer cet éminent esprit pour s'élever à la hauteur de sa mission! Ce long travail préparatoire commença dès son adolescence, dès cette première aventure souterraine qui révéla sa vocation. Du jour où il sentit que les antiquités chrétiennes seraient pour sa vie entière un inépuisable aliment, rien ne lui coûta pour acquérir les notions nécessaires à l'accomplissement de son dessein. Ce qu'il a lu, la plume à la main, passe toute croyance, et la trace en existe dans quatre énormes volumes in-folio, entièrement écrits par lui et conservés à la bibliothèque Vallicelliana. C'est le dépouillement complet de tous les Pères de l'Église, de tous les canons, de tous les conciles, de tous

les actes des martyrs, de toutes les archives ecclésiastiques, en un mot, de tous les documents grecs ou latins, imprimés ou manuscrits, qui pouvaient avoir trait soit aux sépultures chrétiennes proprement dites, soit aux images symboliques, aux scènes bibliques, aux inscriptions mystérieuses dont elles sont revêtues. Et ce n'est là qu'une partie des matériaux de la *Rome souterraine*. La preuve existe qu'on a perdu plusieurs autres volumes de ce même format, plusieurs recueils d'extraits, de citations, de notes, tout entiers de sa main. On peut dire qu'il s'était armé de pied en cap pour entreprendre sa conquête; et, jusqu'à son dernier jour, il ne cessa de poursuivre cette grande œuvre d'érudition concurremment avec la vie active et les fatigues de l'explorateur.

Ce qui était plus difficile encore que de mener à fin ces lectures formidables; ce qui exigeait d'amples ressources non-seulement de force et de volonté, mais de lumière et d'intelligence, c'était de se tracer un plan, une méthode. La méthode de Bosio est la plus simple du monde, la seule naturelle, la seule vraie dans ce genre de recherches. Elle consiste à procéder par ordre topographique, en d'autres termes, à étudier successivement chaque cimetière, chaque groupe de galeries souterraines, comme un ensemble isolé et distinct, à constater sa position, à recueillir les notions historiques, les souvenirs particuliers qui s'y rattachent, les noms qu'il a portés, ceux de ses fondateurs, ceux des martyrs ou des illustres personnages qui y furent ensevelis; puis à relever toutes les inscriptions, à décrire tous les monuments, toutes les peintures qui le décorent, et non pas à passer de cimetière en cimetière, çà et là, au hasard, cherchant par prédilection tel ou tel genre de monuments, telle ou telle sorte d'inscriptions, manière de procéder qui ne peut engendrer que la confusion et le désordre. La méthode de Bosio donnait, une fois pour toutes, des résultats certains; suivie avec persévérance, c'était l'infaillible moyen d'asseoir sur de solides bases la science de l'antiquité chrétienne. Des divisions toutes trouvées s'offraient à l'explorateur : les voies romaines, comme on sait, partent du cœur de la ville et vont rayonnant alentour, à travers la campagne, dans des directions divergentes : elles sont les jalons naturels qui marquent les degrés successifs d'un parcours circulaire autour de la cité. Bosio ne pouvait donc mieux faire, pour diviser son livre, que de suivre tout simplement les voies romaines l'une après l'autre. Il débute par l'Aurélienne et la Cornélienne, puis, passant à la Portuense, et ainsi de suite, de voie en voie, jusqu'à la Flaminienne, il se trouve avoir fait tout le tour de la ville. Seulement, il traite à part les catacombes du Vatican et celles qui s'étendent à l'intérieur des murs.

A-t-il visité et décrit tous les cimetières groupés sur chacune de ces voies? Non; lorsqu'il fut surpris par la mort, il n'avait encore découvert et parcouru que trente cimetières environ. Or Panvinio, nous l'avons vu, dans ses savants calculs, en comptait quarante-trois, et aujourd'hui, après tant de travaux et de fouilles, le nombre en va jusqu'à soixante. Mais les prédécesseurs de Bosio, à eux tous réunis, en avaient tout au plus signalé trois ou quatre, et encore n'en avaient-ils connu que les moindres parties. C'est donc un prodigieux labeur que l'œuvre accomplie par cet homme. Maintenant, qu'il y ait quelques lacunes dans ses descriptions, que l'innombrable quantité de monuments trouvés par lui l'ait mis parfois dans l'embarras, et qu'il n'ait pu suffire à tout; que dans des chambres sépulcrales, où son nom se lit encore, et que, par conséquent, il a dû visiter, des peintures encore existantes soient passées par lui sous silence, c'est que probablement il a cru qu'elles étaient analogues, presque identiques à d'autres qu'il avait décrites précédemment. Ces omissions, d'ailleurs, n'ont-elles pas leur excuse? Le livre n'est-il pas posthume? Combien d'oublis l'auteur n'eût-il pas réparés? Que d'additions il pouvait introduire!

Le seul reproche un peu sérieux qu'il y ait peut-être lieu de faire à Bosio, c'est de n'avoir pas toujours tiré tout le parti possible de sa propre méthode et des immenses matériaux qu'il avait amassés. Tous les dons du grand archéologue étaient en lui, sauf une certaine audace dans la critique et dans l'intuition. Il avait bien parfois l'instinct divinateur, et nous en citerons des preuves, mais son extrême modestie, et sa conscience presque excessive le détournaient d'en faire usage. La conjecture lui faisait peur, non sans quelque raison, car elle a ses dangers, et la plupart du temps il est sage de l'exclure; sans elle, cependant, l'érudition languit; elle en est le sel et la vie. Le problème est de n'en user qu'avec juste mesure, en sachant qu'on en use, comme un moyen de sonder la vérité et avec la résolution d'abandonner aussitôt l'hypothèse, si les faits ne la justifient pas. La circonspection de Bosio est souvent plus que de la prudence, elle va jusqu'à la timidité. Aussi, tout en laissant d'impérissables traces partout où il a passé, grâce à l'ordre excellent, à la clarté parfaite avec lesquels il a classé et décrit ce qu'il a vu, on peut dire qu'il n'a pas fait faire à la restitution de la topographie historique des catacombes tous les progrès qu'avec son vaste savoir on pouvait attendre de lui. M. de Rossi le reconnaît : malgré sa tendre sympathie et sa profonde admiration pour la personne et pour l'œuvre de Bosio, il convient qu'il n'a pas toujours fait de suffisants efforts pour retrouver les véritables noms, la véritable histoire

des cimetières qu'il a décrits; qu'il s'est trop contenté d'enregistrer en quelque sorte les traditions reçues, les dénominations populaires, sans chercher avec soin si elles étaient vraies, c'est-à-dire compatibles avec tels ou tels faits topographiques ou historiques d'une authenticité reconnue. Il est vrai, et M. de Rossi se hâte de le dire, que les documents recueillis par Bosio, si riches, si nombreux, si bien ordonnés qu'ils fussent, ne pouvaient pas encore lui révéler certain ordre de faits qui, seuls, lui auraient permis de rectifier sans scrupule les dénominations traditionnelles qu'il acceptait faute de mieux. Certains *itinéraires*, antérieurs au IX^e siècle, et destinés aux pèlerins, donnent les noms des divers cimetières groupés sur chaque voie et les distances qui séparent chacun d'eux de l'enceinte de la cité. Ce sont là des trésors en matière de topographie : Bosio ne les connaissait pas, et, par cette raison même, il ne pouvait attribuer l'autorité qu'on attache aujourd'hui à une liste des sépultures des plus illustres martyrs romains, que Guillaume de Malmesbury a insérée dans sa Chronique, et qui confirme de point en point les distances marquées sur les itinéraires. A supposer qu'il connût cette liste, Bosio était bien excusable de n'en pas deviner l'importance, puisqu'il n'avait pas le moyen d'en contrôler la justesse, et qu'il devait naturellement tenir assez peu de compte d'un pareil document, écrit en Angleterre par un chroniqueur du XIII^e siècle.

C'est donc faute, non pas de sagacité, mais bien plutôt de notions suffisantes, que Bosio s'est tenu sur la réserve en matière de conjecture et d'intuition historique. Une méthode d'investigation excellente, des résultats analytiques immenses, des données topographiques et historiques incomplètes, telle est sa part dans l'exploration scientifique des catacombes. S'il a laissé beaucoup à faire à ses successeurs, il avait à lui seul fait bien plus que sa tâche, et leur avait, il faut le dire, merveilleusement préparé le terrain. Eh bien, personne ne se présenta pour continuer son œuvre : personne ne comprit ce qu'on gagnait à coup sûr en persistant dans sa méthode. On ne se lança sur ses traces que pour compromettre ce qu'il avait fait. Aussi nous glisserons sur cette triste phase. L'histoire dont nous venons de suivre les moindres incidents présentait jusqu'ici un consolant spectacle; on pouvait s'y complaire : ces grandes nécropoles, à peine découvertes, étaient étudiées avec amour, avec vénération. La science et la religion en avaient fait, à qui mieux mieux, l'objet d'un véritable culte : on aspirait à les connaître, on voulait les comprendre; c'était un but qu'avec patience on était sûr d'atteindre. Bosio disparu, tout change et se transforme. Ce ne sont plus les catacombes qu'on étudie, ce sont uniquement les objets

qu'elles renferment. L'accessoire devient le principal. Les questions d'histoire et de topographie sont mises de côté : il n'y a plus que des problèmes de sainteté, de dévotion; problèmes insolubles à la façon dont on les pose, et dont l'histoire et la topographie auraient pu seules donner la clef.

Deux causes contribuèrent à l'abandon de la méthode établie par Bosio. D'abord les autorisations accordées à de simples particuliers de fouiller à leurs frais les galeries restées vierges pour en extraire des ossements, des reliques de saints et de martyrs; en second lieu, la polémique purement abstraite et théorique dont ce genre de recherches fut le signal et l'occasion.

Est-il besoin de dire que déléguer ainsi le droit de fouilles à des gens qui travaillaient à leur mode et où bon leur semblait, sans plan, sans direction, sans surveillance, c'était le sûr moyen de tout perdre, de tout sacrifier? En procédant ainsi, non-seulement les galeries devaient être attaquées comme au hasard, de tous côtés, sans ordre, sans précautions; mais personne ne devait songer à prendre la moindre note des lieux où on aurait fouillé, à en chercher l'histoire, à tenir un compte exact, à faire la description fidèle des objets découverts. Aussi, pour toute cette période des concessions privées, il ne reste absolument rien; pas un vestige, pas une indication; et, lorsqu'un peu plus tard, lorsque, après Grégoire XV, sous les pontificats d'Urbain VIII, d'Alexandre VII et de Clément IX, l'autorité ecclésiastique, réveillée par de si grands abus, prit en main la direction des fouilles et supprima toute concession privée, l'habitude était si bien prise d'opérer sans méthode, et les traditions de Bosio étaient tellement perdues, que les travaux officiellement conduits ont laissé tout aussi peu de traces que ceux des simples particuliers.

Et cependant, durant cet intervalle, depuis la mort de Bosio jusqu'à la fin du XVII^e siècle, on ne peut dire à quel point les fouilles furent actives et quelle immense étendue de souterrains fut déblayée, explorée et malheureusement dévastée. M. de Rossi nous en donne la preuve, en dépit du silence gardé par les explorateurs; il lui suffit de quelques mots échappés çà et là aux archéologues du temps et recueillis dans des compilations contemporaines, pour apprécier l'importance de ces travaux restés pour nous stériles et inconnus. Ainsi, dans le recueil de Fea, il trouve une description sommaire de fouilles entreprises hors de la porte Portèse, qui mirent à découvert quantité de tombeaux, un entre autres, orné d'une série de riches médaillons des plus rares, de joyaux, de bijoux, de pierres gravées et de médailles. Ailleurs, ce sont des ca-

mées superbes, ou bien un tombeau entièrement incrusté d'or. On a peine à comprendre que les archéologues de ce temps, qui ne manquaient pourtant pas de lumières, aient pu passer avec indifférence devant de tels trésors, les laisser perdre ou vendre à vil prix par d'ignorants ouvriers, et qu'aucun d'eux n'ait eu l'idée d'en consigner la découverte et la description dans une suite, un appendice à l'œuvre de Bosio. Notez que, si, dès l'origine, ce travail si simple eût été entrepris, nous aurions aujourd'hui un supplément à la *Rome souterraine* deux ou trois fois plus précieux et plus considérable que l'ouvrage lui-même.

Il faut pourtant citer, pour la rareté du fait, quelques retours partiels aux saines traditions. Ainsi Fabretti, qui présida, en qualité de directeur des fouilles, de 1688 jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle, à toutes les recherches de reliques entreprises de son temps, raconte avec détail, dans son savant recueil épigraphique, publié en 1700, la découverte de deux cimetières que Bosio n'avait pas connus. Il ne va pas jusqu'à décrire, comme on l'exigerait aujourd'hui, les moindres particularités de ces deux cimetières; il ne donne le plan que de celui des deux qu'on a moins désir de connaître, et, tout en transcrivant les principales inscriptions qui se lisaient sur les tombes, il n'a l'idée ni d'indiquer exactement l'emplacement qu'elles occupaient, ni d'essayer de les classer par ordre chronologique. C'est quelque chose néanmoins que les données sommaires qu'il a songé à nous transmettre, et nous devons lui en savoir gré. Son successeur immédiat, Boldetti, dans toute sa carrière, n'en a pas fait autant. Il est pourtant resté près de cinquante ans en exercice; et personne n'a peut-être assisté à plus de découvertes importantes, vu déblayer autant de fresques dans tout l'éclat de leurs couleurs, trouvé autant de chambres sépulcrales absolument intactes et pures de toute dévastation, autant de tombes inviolées et richement pourvues de médailles et d'autres menus objets d'un si grand intérêt pour l'histoire. Il a même eu cette fortune insigne de lire sur quelques sépultures des dates consulaires remontant aux premiers temps du christianisme. Eh bien, quelle trace en reste-t-il dans son ouvrage intitulé : *Osservazioni sui sacri cemeteri?* Nous donne-t-il la moindre idée des lieux où ces trésors ont été découverts, et les descriptions qu'il en fait nous laissent-elles dans l'esprit la moindre image un peu précise? C'était pourtant un vrai savant que Boldetti, et de plus un parfait honnête homme; il avait l'œil très-exercé : seulement le soin, la diligence, manquaient absolument chez lui. Il faut d'ailleurs lui tenir compte, et c'est vraiment là son excuse, des circonstances où il a vécu et des conflits qu'il a dû soutenir.

Les catacombes, en effet, depuis la mort de Bosio, étaient devenues bien moins un champ de découvertes scientifiques et de paisibles explorations, que l'arène bruyante d'interminables controverses. Nous avons déjà dit comment avait commencé la guerre. Pour ébranler l'autorité de ces sépultures chrétiennes, on avait essayé de calomnier leur historien. On lui avait disputé l'honneur d'avoir composé son livre, on avait accusé ses mœurs, noirci son caractère. Mais ce n'était là qu'un prélude de la campagne qui allait s'ouvrir. En 1691, un Anglais, nommé Misson, publia la relation d'un voyage qu'il venait de faire en Italie. Il avait, disait-il, visité ces tombeaux, ces cimetières, dont, à Rome, on faisait tant de bruit. Ce n'était, à l'entendre, que mensonge et supercherie; pure invention du papisme. Les sépultures existaient bien et même en très-grand nombre, mais elles étaient païennes : les croix gravées sur les tombeaux étaient de fabrique moderne, et les peintures, car il ne niait pas qu'il n'y eût des peintures, et même des peintures chrétiennes, étaient l'œuvre de moines superstitieux qui s'étaient amusés, pendant le moyen âge, à tendre un piége à la crédulité des futures générations. Donc il faisait justice de cette comédie.

L'ouvrage eut grand succès. Les éditions se succédèrent, et aussitôt un autre Anglais, un autre voyageur, Burnet, enchérissant sur les récits de Misson, vint ajouter son témoignage au sien. L'Angleterre avait commencé, l'Allemagne ne se fit pas attendre. Une dissertation théologique et historique fut publiée par le professeur Zorn pour démontrer la vérité des objections de Burnet et de Misson. A Hambourg, à Leipzig, à Helmstad, une foule d'écrits soutinrent la même thèse. Dès lors il devint avéré dans l'Europe savante que les catacombes de Rome étaient au moins suspectes, qu'il fallait y regarder de près. Tout le monde ne croyait pas à la supercherie, mais on admettait l'erreur. Et cette suspicion devint si générale, qu'elle pénétra même à Rome, et que ceux-là qui dirigeaient les fouilles se demandèrent s'ils étaient bien certains du témoignage de leurs yeux. Voyez Fabretti lui-même, dans cette description de ces deux cimetières, trouvés par lui, dont nous avons parlé plus haut; ne fait-il pas l'honneur à Misson et à Burnet de parler d'eux sérieusement? Il va au-devant de leurs attaques. Au lieu de hausser les épaules, il prend la peine de réfuter ces assertions absurdes, ces puérilités, ces chimères, que n'appuyait pas même l'apparence d'un fait ou le moindre commencement d'une preuve. Les adversaires des catacombes avaient pris le haut du pavé, ils avaient la faveur publique : il ne restait aux successeurs de Bosio que le terrain de la défensive et de l'apologie.

Telle fut la situation que dut accepter Boldetti et qui paralysa son zèle et son savoir. Eût-il été actif et diligent, eût-il voulu continuer Bosio, enregistrer paisiblement des faits, il ne l'aurait pas pu : sa tâche était de discuter. La polémique absorba tout son temps, et non-seulement la polémique contre l'incrédulité des Misson et des Burnet, mais, ce qui était autrement grave, contre un bénédictin célèbre, un érudit de premier ordre, l'illustre Mabillon. Notre compatriote avait fait un séjour à Rome, et la façon dont les travaux des catacombes étaient conduits ne l'avait pas édifié. Il regrettait surtout qu'on ne consultât plus l'histoire ni la science, et qu'on s'abandonnât exclusivement à la recherche de reliques dont les signes indicateurs ne lui paraissaient pas suffisamment certains. S'il n'eût fait que parler c'eût été peu de chose, mais par malheur il écrivit, et sa lettre, qu'il ne destinait pas, dit-on, à la publicité, bien qu'elle fût écrite avec grand soin, grande clarté et grande érudition, vint à tomber aux mains de Misson et de ses amis, qui, ne résistant pas à se donner un auxiliaire aussi puissant, firent publier l'écrit accusateur sous ce titre : *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum epistola de cultu sanctorum ignotorum*. Ce fut à Rome un grand scandale, et Mabillon, pour se soustraire aux censures de l'Index, dut luimême réimprimer sa lettre en atténuant quelques-unes de ses observations et en donnant à sa critique un ton plus modéré. On se contenta de cette déférence, les poursuites n'eurent pas lieu, mais on chargea Boldetti de répondre à tous les griefs et de tout justifier. Ce fut l'affaire de sa vie.

Nous n'insistons sur ces détails que pour mieux mettre en lumière la condition des catacombes depuis un siècle que Bosio n'était plus. Notez que, pendant ces controverses, les fouilles allaient toujours leur train. C'était une mine que sans relâche on exploitait sans qu'il en restât rien. Chaque jour voyait déblayer des galeries ou des chambres nouvelles, et personne n'était là pour constater la découverte, pour en apprécier l'importance, pour lui donner son rang, pour en garder mémoire. La plupart des objets trouvés, ceux-là surtout qui étaient de quelque prix et d'un petit volume, disparaissaient sans qu'on s'en aperçût; les autres, les fragments de marbre ou de pierre, les grandes inscriptions, ne pouvant être dérobés, s'accumulaient et formaient des amas dont on ne savait que faire. Aussi de temps en temps on en chargeait des chariots et on les transportait par milliers tantôt dans des musées publics ou privés, tantôt dans des églises. C'était pour les soustraire à la profanation. La précaution fut vaine. Les innombrables inscriptions ainsi portées, du temps de Boldetti, à Santa-Maria-in-Trastevere, ont péri presque toutes

sans qu'on sache comment, et celles qui subsistent n'ont survécu que comme matériaux et sont noyées dans des murailles.

Que de trésors ainsi perdus et sans qu'il nous en reste le moindre souvenir! La faute n'en est pas aux hommes seulement. Si, par hasard, il s'est trouvé, même en ces temps d'agitation, quelque savant d'humeur tranquille se vouant consciencieusement à décrire et à cataloguer les découvertes auxquelles il assistait, une sorte de fatalité n'a pas permis que son travail arrivât jusqu'à nous. Ainsi l'ami fidèle de Boldetti, le compagnon de ses travaux, son confident et son autre lui-même, Marangoni, s'était résolûment acquitté de cette tâche : il avait fait un inventaire de toutes les peintures, de tous les marbres, de tous les monuments trouvés sous terre pendant la longue administration de Boldetti, jour par jour et dans l'ordre où les fouilles avaient eu lieu. La rédaction de ce précieux travail était complète pour dix-sept années, lorsque le manuscrit devint la proie des flammes, et le peu de feuillets qu'on en a conservés ne font qu'augmenter les regrets de cet irréparable dommage.

Pour terminer la revue rétrospective des prédécesseurs de M. de Rossi, il ne nous reste plus qu'un mot à dire de Bottari. C'était un savant prélat, très-renommé pour son érudition classique. Le pape Clément XII ayant acquis les planches de l'œuvre de Bosio, qui depuis cent ans et plus avaient déjà tant servi, voulut qu'il en fût fait usage une dernière fois, et chargea Bottari d'éditer à nouveau la *Rome souterraine*. Celui-ci ne garda de l'œuvre primitive que le titre et les planches; quant au texte, il n'en conserva pas une seule syllabe. Il faut voir avec quel dédain il parle de ce texte : il n'y voit qu'un tissu d'inutiles paroles. Ces descriptions naïves et scrupuleuses, cet ordre topographique, ces recherches historiques, lui semblent des puérilités. Peu lui importe de savoir d'où viennent les monuments, la place qu'ils occupent, l'époque dont ils sont et autres menus détails; il les prend en eux-mêmes et ne s'attache qu'à les interpréter. La *Rome souterraine* de Bottari est donc un commentaire, une étude interprétative des planches de Bosio. Ces malheureuses planches, ces grossières traductions, ces copies infidèles, sont le sujet du livre, c'est sur elles que tout repose. L'auteur les prend pour bonnes sans vérifier si elles sont exactes. Il suffisait de descendre aux catacombes pour faire la comparaison entre l'image et les objets représentés; il ne se donne pas cette peine. Les monuments ne lui sont rien, il prend les planches et les commente, il en explique les sujets, en révèle le sens, les intentions, la partie symbolique. Est-il besoin de dire que, malgré son savoir et sa sagacité, il n'a produit et ne pouvait produire qu'une œuvre abstraite, une œuvre morte?

Et cependant, en refaisant ainsi la *Rome souterraine*, Bottari n'était que le représentant fidèle de l'esprit de son temps. C'était ainsi qu'en général on comprenait alors l'antiquité figurée. On en faisait un texte à commentaire, une occasion de disserter. Le véritable amour des monuments, cette passion du xv^e siècle qui s'est réveillée de nos jours, était déjà complétement éteinte. Aussi les catacombes devinrent, vers ce temps-là, absolument désertes. Plus de visiteurs, plus de signatures. M. de Rossi constate que, depuis Bottari jusqu'à la fin du siècle, ces solitudes étaient tombées dans le même silence et dans le même oubli qu'avant 1578. Ceux qui, par habitude, par occupation machinale, faisaient encore de l'archéologie chrétienne, et ils étaient nombreux, imitaient Bottari, donnaient comme lui des commentaires et des dissertations, sans mettre plus que lui les pieds aux catacombes. Si, du moins, l'abandon eût été général, si personne n'y fût descendu! Mais, hélas! même en ce temps d'indifférence et d'oubli, lorsque ni le public, ni les archéologues, ni le moindre être intelligent, ne troublaient le silence de ces sombres demeures, les coups de pioche et de marteau s'y faisaient encore entendre : les fossoyeurs officiels continuaient leurs dévastations.

Le nouveau siècle prit naissance sans mettre fin à ce régime, et rien, pendant vingt ans, ne fit prévoir des jours meilleurs. Un gardien des saintes reliques, Ponzetti, avait cependant entrepris de dresser chaque année le catalogue des fouilles et des découvertes qui seraient faites sous ses ordres. Cet utile travail, bientôt interrompu, puis repris par les successeurs de Ponzetti, ne ranima pas le zèle et n'éveilla pas même l'attention. Rien ne peut faire comprendre le degré d'incurie et d'ignorance où l'on était tombé à Rome sur toutes ces questions. Il faudrait, pour en avoir idée, lire un volume d'un de nos compatriotes, publié, en 1810, sous ce titre : *Voyage dans les catacombes de Rome par un membre de l'Académie de Cortone*. C'est un curieux échantillon des préjugés et des sottises, des contes à dormir debout, qui alors avaient cours dans les salons de Rome sur ce sujet des catacombes. Misson et Burnet sont des narrateurs véridiques, des observateurs éclairés, des miracles de bon sens comparés au nouveau voyageur. C'était pourtant un galant homme et il a fait depuis des livres estimables, mais il était l'écho de la société romaine et des lettrés italiens. Il est vrai qu'à cette même époque un autre Français, également à Rome, nous faisait plus d'honneur. N'est-ce pas en effet le respectable Séroux d'Agincourt qui alors, un des premiers, enseignait aux Romains à tenir en sérieuse estime les fresques des catacombes? Pourquoi faut-il que M. de Rossi, qui cependant lui rend justice, lui fasse aussi son procès? Il poussa, selon lui,

l'estime pour ces peintures jusqu'à désirer d'en avoir quelques-unes en sa possession, et se fit autoriser à détacher de la muraille des enduits couverts de figures. Exemple déplorable, que le seul Boldetti avait déjà donné, et qui avait causé la ruine d'un célèbre tombeau, celui du fossoyeur Diogène. Notre compatriote eut la main plus heureuse; les peintures détachées par lui ne périrent pas, mais ses leçons portèrent de tristes fruits. Les ouvriers pontificaux, ces destructeurs de catacombes, avaient encore un pas à faire, il le leur enseigna. Instruits par lui, ils pratiquèrent en grand ce nouveau genre de vandalisme. C'était, disait-on d'abord, pour le musée du Vatican qu'on travaillait, et, en effet, vous trouvez bien comme ornements de ce musée quelques fragments de ces peintures; mais à quel prix ont-ils été acquis! Combien de nobles fresques, faute de précautions, sont tombées en poussière! Combien d'autres ont été dérobées!

Il nous tarde d'arriver au temps du P. Marchi pour sortir du désolant spectacle de tant d'abus, de tant de barbarie, pour voir enfin le respect, l'ordre, la lumière entrer dans les catacombes. Nous ne voulons pas dire que Settele, qui exerçait avant le P. Marchi les fonctions de conservateur des cimetières sacrés, n'eût déjà fait des réformes utiles et donné aux travaux de meilleures directions. Mathématicien presque illustre et archéologue estimé, plein de sens et de droiture, il rendit à coup sûr des services; mais l'impulsion vraiment nouvelle que reçut tout à coup l'étude des antiquités chrétiennes, cette révolution libérale qui leva tout interdit, toute clôture des anciens cimetières, cette sorte d'appel lancé à tous les savants de l'Europe : les catacombes sont ouvertes, venez les étudier! tout cela fut l'œuvre du P. Marchi. Nous lui en avons déjà rendu grâce et n'avons pas à y revenir. Seulement, pour lui donner sa juste part, il faut dire les services que lui doit la science, non plus comme conservateur des cimetières sacrés, mais comme simple archéologue. Or, sans nous arrêter aux idées plus ou moins hasardeuses que son imagination se plaisait à émettre, sachons-lui gré d'avoir donné, par des arguments sans réplique, une solution définitive à la question des *arénaires*. C'était, pour les sceptiques en matière de catacombes, une thèse favorite que de ne voir dans les cimetières chrétiens que d'anciennes carrières de pouzzolane (*arenaria*), creusées à autre fin que la sépulture des morts et appropriées seulement à cet usage. La création *ad hoc* de ces galeries sans fin, de ces soixante cités souterraines, est un gros embarras pour ceux qui veulent à tout prix atténuer le caractère miraculeux de la propagation du christanisme dans le monde païen, qui cherchent à faire croire que, dans les trois premiers siècles, il ne

fut qu'une pauvre secte chétive et sans puissance, la religion de quelques mendiants, et que, sans la conversion de Constantin, sans le secours purement humain de la puissance impériale, il eût toujours langui et végété. De là cette explication, si souvent reproduite, que ces excavations prodigieuses les chrétiens des premiers siècles les avaient trouvées toutes faites et en avaient seulement profité. Or c'est tout simplement une chose impossible que les catacombes, telles que nous les voyons, ces galeries étroites s'entre-croisant à angle droit, aient pu servir à l'extraction de la pouzzolane. Les chars ou autres moyens de transport, si petits qu'on les suppose, n'y pourraient circuler. On a, d'ailleurs, trouvé, et particulièrement dans le cimetière de Sainte-Agnès, de véritables *arénaires* antiques, et on a vu qu'ils étaient établis d'abord dans une nature de sol absolument différente de celle où sont creusées les galeries chrétiennes, puis avec des abords, sur un plan et dans des conditions qui excluent toute similitude. Ces questions désormais sont résolues, hors de doute; la controverse est close, et, nous le répétons, le principal honneur en appartient au P. Marchi.

Reste à voir maintenant ce qu'entend faire, ce qu'a déjà fait son élève: nous entrons dans notre sujet; nous sommes en présence de M. de Rossi.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Le grand mystère de Jésus, passion et résurrection, drame breton du moyen âge, avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques, par le vicomte Hersart de la Villemarqué. 1 vol. Paris, Didier. — *The ancient cornish drama,* edited and translated by Mr. Edwin Norris, 2 vol. Oxford.

Toutes les nations chrétiennes, dans le moyen âge, ont eu des mystères. Sans doute le souvenir des jeux scéniques de Rome s'était conservé, du moins parmi les lettrés. Pourtant, quand le goût des représentations théâtrales se réveilla, ce ne fut ni réminiscence, ni imitation; tout naquit spontanément d'une source propre. Quand il n'y aurait eu, dans les siècles passés, en Grèce et en Italie, aucun théâtre, le théâtre chrétien du moyen âge n'en aurait pas moins apparu à son heure; et, à son heure, il pouvait s'ouvrir soit aux choses divines, soit aux choses humaines; assez d'homérides, sans un Homère il est vrai, avaient retracé les épiques aventures de Charlemagne et de ses preux; il n'y avait qu'à puiser à pleines mains dans ce trésor les grandes aventures et les hauts personnages; mais, de ce côté, tout resta muet. Ce furent les choses divines qui, seules, eurent le privilége de trouver des auteurs, des acteurs, des théâtres. La foule, la vraie foule, accourut à ces spectacles, et elle goûta une profonde et sincère émotion à voir, en simplicité, Adam, le paradis et la chute, la passion avec ses poignantes douleurs, la résurrection avec son triomphe sur l'enfer et sur la mort. Ainsi, au moyen âge, comme en Grèce jadis, la religion donna la première impulsion au théâtre; ceci est à noter, mais le parallèle ne peut aller plus loin.

Les nations celtiques ont eu aussi leurs mystères. On donne le nom de *celtiques* à quatre groupes séparés les uns des autres, les Irlandais, les Écossais des hautes terres, les gens du pays de Galles et les bas Bretons. L'érudition a montré que leurs langues, voisines entre elles, méritaient vraiment le nom de celtiques, étant des échantillons modernes du parler qui régnait dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne avant que les invasions les eussent transformées. Partout ailleurs les Celtes ont disparu de la scène du monde; et de cette race jadis si répandue et si puissante, puisqu'elle occupait la Gaule, la Grande-Bretagne et l'Irlande, et quelques parties de l'Italie et de l'Espagne, il ne resterait que des débris, si la France, sous un autre nom il est vrai, et avec une

autre langue, n'en représentait effectivement le rameau gaulois. L'invasion romaine laissa les Gaulois à leur place, et l'invasion germanique, différente en cela de ce qu'elle fut en Angleterre, ne chassa devant elle ni ne relégua les gens du pays; elle ne fit que se superposer, de sorte que, sauf sans doute des points isolés, la loi d'hérédité fondit, de générations en générations, le plus petit nombre, qui étaient les étrangers, dans le plus grand qui étaient les indigènes. Hors de là, et encore là avec ce notable sacrifice de la langue, les populations celtiques n'ont pu conserver une existence politique: elles sont unies à de grands corps qui les entraînent dans leur orbite. Au début du moyen âge, elles jetèrent beaucoup d'éclat : l'Irlande eut des saints qui vinrent éclairer la Gaule mérovingienne; il partit des côtes britanniques de pieux missionnaires dont les noms sont inscrits dans les annales et dans la géographie de l'Armorique, mais les conjonctures devinrent défavorables, et de siècle en siècle leur rôle s'est rétréci.

Les quatre langues celtiques se classent deux à deux : celles de l'Irlande et des Highlands, celles du pays de Galles et de l'Armorique. Le premier groupe diffère du second à peu près comme le grec diffère du latin. Dans chaque groupe, les ressemblances sont beaucoup plus considérables. M. Norris dit que l'irlandais et le highlandais ne diffèrent guère plus l'un de l'autre que l'anglais ne diffère de l'écossais des basses terres, et qu'un étudiant qui lit l'un trouvera peu de difficulté dans l'autre. Il en est de même entre le gallois et le bas-breton; sans être aussi voisins que le sont l'irlandais et le highlandais, ils le sont peut-être autant que l'espagnol et le portugais. Le cornique, c'est-à-dire le parler du pays de Cornouailles, en Angleterre, dans lequel sont écrits les mystères publiés par M. Norris, était encore plus près du bas-breton que le gallois; je dis *était*, car il y a maintenant près de deux cents ans que ce dialecte est complétement éteint : personne ne parle plus celtique en Cornouailles. C'est ainsi que, dans l'Armorique, on peut noter de grands espaces que le breton a abandonnés. Il est toute une partie de la Bretagne, Rennes, Saint-Brieuc, où l'on ne parle et ne comprend que le français; et pourtant, si l'on examine la géographie, on voit que la plupart des noms de lieux y sont bretons.

L'érudition, en montrant que les langues néo-celtiques appartiennent à l'ancien celtique, a, du même coup, résolu une importante question d'ethnographie, et permis aussitôt de classer les Celtes parmi les populations qu'on est convenu d'appeler aryennes. En effet, ces langues portent des traces nombreuses et évidentes d'aryanisme. Ainsi en cornique *abrans*, en bas-breton *abrant*, en gaélique *abra*, sourcil,

représentent le grec ὀφρὺς, qui, avec l'épenthèse d'une brève, correspond au sanscrit *bhrû*, sourcil, et à l'anglais *brow*, front; rapprochements qui montrent aussi que le latin *frons* est de même origine. Le verbe substantif a, dans le celtique, cette particularité qui existe en sanscrit, en latin, en allemand et partiellement en grec, de prendre, pour certains temps, un thème qui a une *s*, et, pour d'autres, un thème qui a *b* ou *f*: en cornique *os*, tu es, et *buf*, j'étais; en latin *es* et *fui;* en anglais *is* et *to be;* en sanscrit *asti* et *bhû*, être; en grec ἐστι et φύω, lequel φύω est le même que les formes en *b* ou en *f* ci-dessus notées, mais n'appartient pas à la conjugaison du verbe substantif. Ces langues constituent donc un débris très-précieux de l'antique idiome parent des origines du grec, du latin, du germain, du sanscrit. Malheureusement, à part un très-petit nombre de courtes inscriptions gauloises, nous ne possédons aucun texte vraiment ancien; les plus vieux ne dépassent pas le VIIIe siècle de notre ère. Dans leur état actuel, une circonstance gêne l'usage qu'on en peut faire pour l'étymologie; les langues néo-celtiques sont infestées de mots latins et, sur le continent, de mots français, si bien que souvent, en y trouvant un mot qui est dans les langues romanes, on ne sait si elles ont prêté ou emprunté.

Le *Grand mystère de Jésus*, mis au jour par M. de la Villemarqué, contient deux parties, la passion et la résurrection. En 1530, un libraire breton, du nom de Quillévéré, en publia une édition à Paris, rue de la Bucherie, mais avec des lacunes. Une autre édition, à peu près complète, en fut donnée en 1622. C'est à l'aide de ces deux textes que M. de la Villemarqué a constitué le sien. Des observations comparatives avec différents textes bretons, dont la composition est datée, le portent à croire que le *Grand mystère* appartient au XIVe siècle; acceptons cette date, car son autorité en toutes ces matières est fort grande.

Sur les drames corniques, M. Norris s'exprime à peu près de même. « La date de leur composition n'est marquée nulle part, dit-il; mais, par « la condition du langage, par la forme des mots anglais qui y figurent, « et par la comparaison avec un ancien vocabulaire cornique du *British* « *Museum*, on peut inférer qu'ils ne dépassent pas beaucoup l'âge des « manuscrits qui les contiennent (le XVe siècle); certainement ils ne « doivent pas être assignés à une période plus ancienne que le XIVe. » L'ouvrage publié par M. Norris contient trois drames, chacun affecté du nom liturgique d'ordinaire (*ordinale*). Ils forment une trilogie, et, à la fin de la première et de la seconde pièce de la trilogie, le principal personnage qui se trouve en ce moment sur la scène invite l'assistance à revenir le lendemain matin de bonne heure pour entendre la pièce

suivante. Le premier ordinaire commence avec la création et se continue par la tentation et la chute, la mort d'Abel, la naissance de Seth, la construction de l'arche, le déluge et la tentation d'Abraham, c'est le premier acte; le second acte embrasse l'histoire de Moïse et l'exode; le troisième, le règne de David et l'accession de Salomon, qui bâtit le temple. Le second ordinaire représente l'histoire du Christ depuis la tentation jusqu'à la crucifixion. Le sujet du troisième ordinaire est la résurrection et l'ascension. Mû par le désir de conserver ce presque unique monument de la langue cornique, M. Norris a donné de grands soins à son travail et fait preuve partout d'une érudition très-sobre, mais très-sûre. Il a publié, à la suite des mystères, un ancien vocabulaire cornique qui ne peut être plus récent que le XIII[e] siècle, et l'a éclairci en rapprochant de chaque article les formes galloises et armoricaines qui s'y rapportent. Enfin les remarques grammaticales qu'il a extraites de ses mystères sont substantielles et utiles à ceux qui s'occupent des langues celtiques.

Sur la date du XIV[e] siècle, je n'ai aucune envie de contredire les deux savants critiques. On remarque en effet que, tandis que les mystères français et anglais qui sont du XV[e] siècle abondent en grossièretés et en indécentes bouffonneries mises dans la bouche des personnages inférieurs, nos drames, tant bretons que corniques, sont à peu près purs de ce déplaisant mélange. « Le réalisme repoussant, le langage « ordurier, les plaisanteries ignobles des bourreaux de Jésus ou de leurs « dignes compères les démons, dit M. de la Villemarqué, si fort du « goût des sujets de Louis XI ou de Gilles de Retz, n'auraient pas été « supportés sur l'ancien théâtre français. On n'en voit pas non plus de « traces sur l'ancien théâtre breton... Les maîtres de la scène bretonne « auraient cru manquer de respect au divin sujet de leur inspiration « dramatique en souillant l'oreille de leurs auditeurs par des expressions « dont le parfait naturel ne rachetait nullement l'indécence. La piété. « jointe à une certaine délicatesse de cœur, dirigeait leur goût et l'em- « pêchait de s'égarer. » De son côté, pour les mystères corniques, M. Norris note qu'ils n'ont pas, autant que les mystères anglais, de ce grossier comique que les assistances du XV[e] siècle aimaient tant.

Dans ces drames celtiques, c'est la piété et l'édification qui donnent le ton. Lazare, le ressuscité de l'Évangile, est triste, et sa sœur Marthe voudrait le voir se réjouir. « Marthe, ma douce et aimable sœur, cela « n'est pas possible, répond-il. Pourrais-je convenablement prendre un « air gai dans la disposition d'esprit où je suis, depuis la tristesse et la « misère, depuis les tourments et les peines que j'ai vus? En vérité,

« personne ne le croirait. » Il a vu les sept supplices pour les sept péchés capitaux : une rivière glacée, fade et dégoûtante, où, sans miséricorde et sans pitié, on jette les coupables; un gouffre bruyant, toujours sombre, creusé par le Malheur, où les pécheurs sont mis en pièces; une salle où l'on pousse mille cris, noire, dure, peuplée de serpents; des milliers de chaudières pleines de plomb bouillant; une eau rapide, noire et fétide, qui gâte tout, et où arrivent les gourmands pour y être repus de crapauds, de salamandres et de hideux reptiles; enfin, pour les impudiques, une montagne élevée, exécrable, creusée de puits profonds, où sont des chiens, des dragons, des horreurs de tout genre, et d'où s'élancent des flammes cruelles. Telles sont les idées qu'on se faisait de l'enfer au moyen âge, et qui provenaient du tartare des païens. Celles de Dante y étaient très-semblables. Dans ces lieux maudits, le poëte florentin n'avait cheminé qu'en pensée; mais, sur le théâtre breton, Lazare parlait de ce qu'il venait de voir, et l'autorité de l'Évangile s'étendait à ces descriptions redoutables.

Judas trahit Jésus, puis, forcené plus que repentant, il va se pendre; mais, dans le drame breton, avant de s'arracher la vie, il intente une accusation contre la Providence : « Pourquoi Dieu m'a-t-il créé pour être « damné à cause de lui ? Mal et bien, c'est la loi commune, entraînent, « selon leur principe et leur essence, chacune des choses créées; ainsi, « je ne puis être constamment honnête, en quelque état que ce soit, si « je suis fait de matière mauvaise. Dieu n'est donc pas juste; il n'est ni « équitable, ni vrai justicier envers tous; loin de là, il est déloyal et dur « de m'avoir fait d'une matière qui doit causer ma perte, en m'empê- « chant de me réconcilier avec lui. » Un être surnaturel, qui surveille ses derniers moments, lui répond que Dieu a donné la raison et le libre arbitre, et dégage la responsabilité de la Providence. Le poëte breton ne va pas plus loin sur cette question, tant agitée parmi les théologiens, du règlement de limites entre la volonté humaine et la toute-puissance divine.

Les faiseurs de mystères puisaient beaucoup dans l'Évangile apocryphe de Nicodème; cela se voit surtout dans le drame cornique; c'est là que ce drame a pris l'huile de miséricorde promise à Adam. Chassé du paradis, le premier homme veut bêcher, mais la terre crie : « C'est chose « merveilleuse, la terre ne veut pas permettre que je la brise pour y « faire produire du grain. » Il demande à Dieu d'intervenir, si Dieu veut qu'il vive, et Dieu commande à la terre de s'ouvrir sous le bras d'Adam. À la fin de ses jours, Adam, lassé de lutter depuis tant de siècles contre la terre, s'arrête, et, s'appuyant sur son instrument de travail et de

pénitence : « Bon Dieu, que je suis fatigué! Que je verrais arriver avec « bonheur l'instant du départ! Que ces ronces ont de dures racines! Mes « deux bras se brisent à les arracher. » Et il envoie son fils Seth à la porte du paradis, pour demander s'il ne finira point par obtenir un peu d'huile de miséricorde du Dieu bon qui l'a créé. Seth, arrivé à la porte du paradis, reçoit du chérubin qui le garde la permission de jeter, à travers la porte, un coup d'œil dans ce lieu de délices. L'ange lui demande ce qu'il voit, et, à chaque interrogation, Seth répond en décrivant une merveille; enfin il dit : « Je vois une fontaine brillante comme de l'ar« gent, d'où coulent quatre grandes rivières, et où l'on voudrait se mirer. « Au-dessus s'élève le grand arbre aux rameaux sans feuilles; son tronc, « du haut en bas, comme ses branches, n'a plus d'écorce, et, quand je re« garde à ses pieds, je vois que ses racines descendent jusqu'aux enfers, « au milieu d'épaisses ténèbres, tandis que son front se perd au milieu du « ciel dans une lumière éclatante. — Le chérubin : Regarde tant que tu « pourras avant de quitter ce lieu. — Seth : O chérubin, ange du Dieu « de grâce, je vois tout au haut de l'arbre, parmi les rameaux, un petit « enfant nouveau-né, enveloppé de langes et serré dans des bandelettes. « — Le chérubin : Cet enfant que tu vois est le Fils de Dieu. Quand les « temps seront accomplis, il rachètera avec sa chair et son sang ton père « Adam, et ta mère, et tous les hommes de Dieu. C'est lui qui est l'huile « de miséricorde promise à ton père; c'est lui qui, par sa mort, sauvera « l'univers entiers. »

La chrétienté du moyen âge donnait aux musulmans le nom haineux de païens malgré leur sévère monothéisme; et, transformé en Mahom, Mahomet était devenu une espèce de Dieu protecteur des infidèles. Dans le drame cornique, ce Mahom s'est changé en saint Mahom; et, ce qui ajoute à toutes ces méprises, Caïphe y jure, malgré l'anachronisme, par ce saint de singulière fabrique.

Jésus est devant Ponce-Pilate. Deux docteurs juifs sont à côté du magistrat, qui leur demande ce que, par la loi, il faut faire à l'accusé. L'un est contre Jésus, l'autre est pour. L'un : « Il s'est fait, sans aucun « doute, dieu et homme par des récits mensongers; à lui est due, par ma « foi, malgré ses dénégations, la peine de mort. » — L'autre : « Docteur, « en aucun cas, il n'est légitime qu'un homme soit mis à mort parce qu'il « prononce de bonnes paroles. Regarde la sirène, moitié poisson, moitié « femme; être Dieu et homme, c'est une chose à laquelle nous donnons « foi. » — L'autre : « Sire docteur, je te dis qu'il mérite la mort. Le « marché était commencé par de bonnes gens dans le temple; tout y « était en ordre, on y voyait bien du monde, et voilà qu'il vient tout

« chasser, tout détruire. » — L'autre : « Je m'étonne de t'entendre ainsi « parler. Tu connais l'Écriture, tu sais qu'il faut souhaiter Satan hors « de toutes les voies. A aucun titre, un marché n'est convenable dans la « maison de Dieu; il n'y convient qu'adorations et mercis à celui qui « est Seigneur de la terre et de la mer. » — L'autre : « Très-certaine- « ment, cet homme en a égaré beaucoup; toujours il s'oppose à notre « loi; aussi doit-il être mis à mort sans retard. Tous les docteurs du « monde ne peuvent le sauver. » — L'autre : « Tu n'es pas son ami, à « ce qu'il me semble. Ce n'est pas bonne conscience, en vérité, de tuer « un homme qui n'est pas jugé. Personne n'a entendu parler d'aucun « mal qu'il ait fait dans le monde. Ce serait pitié qu'un homme si pur « pérît victime d'une fausse accusation. »

Dans le drame cornique de l'origine du monde, après que l'*évêque* a consacré le temple construit par Salomon, se place un épisode dont une Maximilla, d'ailleurs inconnue, est l'héroïne : c'est une femme malade qui vient dans le temple demander guérison. Elle s'assied sur un bois qui est là, et soudain ses vêtements prennent feu. Il faut savoir que, dans la construction, les charpentiers avaient rencontré une pièce de bois qui n'avait voulu jamais être de mesure, se trouvant tantôt trop courte, tantôt trop longue, et que le roi Salomon, informé du miracle, avait commandé de laisser ce bois, avec grand honneur, dans le temple. Par une inspiration dont l'auteur n'explique pas la source, Maximilla s'écrie : « C'est le bois du Christ qui met mes vête- « ments en feu. Mon cher Seigneur Jésus-Christ, Dieu du ciel, par ta « vertu arrête le pouvoir de la flamme et du feu, comme par ton corps « furent rachetés Adam et Ève et placés dans le ciel ! » L'*évêque* entend ces paroles, et, s'indignant, lui demande où elle a appris à nommer Christ le Dieu du ciel, ajoutant que ce nom ne se trouve nulle part dans la loi de Moïse. Il exige de la coupable une rétractation, qui est refusée, et Maximilla, s'exaltant, fait une confession pleinement chrétienne où elle invoque la trinité. Alors l'*évêque*, montant sur son tribunal, la condamne à être lapidée. Les exécuteurs accourent. Maximilla subit son sort; et eux reçoivent de l'*évêque*, pour récompense, des donations en terres.

« Quelle est, demande M. de la Villemarqué, cette Maximilla victime « de son culte pour la croix, condamnée comme sorcière, idolâtre, « hérétique, fille du diable; comme s'étant arrogé le droit de régenter « les évêques, ni plus ni moins qu'un homme; comme obstinée, en- « durcie, incorrigible; qui a pour juge un prélat qu'on dit juif, mais « qui est évidemment franco-anglais, ce que prouve son jargon barbare ?

« Aucun martyrologe ne fait mention d'elle; son nom même ne se « trouve nulle part dans le catalogue des saints. C'est donc un nom « imaginaire; mais il déguise à peine une réalité vivante, et, sous le « masque transparent, tout le monde reconnaît Jeanne d'Arc. » Il est bien vrai que l'évêque, qui, d'ailleurs, parle en très-bon cornique, adresse à son conseiller deux lignes, l'une en mauvais anglais, l'autre en mauvais français :

By godys fast wel y seid;
Vos eet bon se dev m'aeyd.

Mais, quelque singulier que soit ce mélange, j'avoue que je ne vois pas dans Maximilla asssez de traits pour y reconnaître Jeanne d'Arc et me ranger à l'avis de mon savant confrère. Jeanne d'Arc n'est pas seulement une chrétienne qui confesse Jésus-Christ, c'est une paysanne et une vierge qui arrache la France des mains des Anglais. Pour guider l'allusion, il fallait montrer, par quelque coin, la pureté, la paysannerie, l'ennemi, les armes, le bûcher. Rien de tout cela n'est dans Maximilla, lapidée à la mode juive pour acte de christianisme au début du christianisme.

Toutes les sociétés politiques ont, dans leur histoire, des forfaits détestables qu'il ne faut pas moins flétrir que les forfaits individuels. Parmi ceux qui sont reprochables à la nation anglaise, il n'en est guère de plus odieux que la mort de Jeanne d'Arc par le feu. Une prisonnière de guerre! une femme! Venger les défaites par un procès honteux et un supplice atroce! Il eût appartenu au poëte dramatique dont s'enorgueillit l'Angleterre de réparer, par l'idéal dont il était si grand maître, le méfait réel et historique; loin de là, il l'aggrava en le continuant. Shakspeare souilla sa plume des viles calomnies de ses compatriotes, et c'est chez lui que Voltaire a pris le germe de sa mauvaise action. Schiller, attiré par cette auréole de gloire et de douleur, tenta la dangereuse entreprise de donner la forme dramatique aux rapides moments d'une vie de jeune fille sans exemple dans les annales humaines; le succès ne répondit pas complétement à ses efforts. Mais quelle poésie peut s'égaler à cette histoire? Le pur, le grand, le tragique, le merveilleux, tout y est.

La justice rétributive des légendes et des mystères ne pouvait laisser Ponce-Pilate jouir en paix de la condamnation qu'il avait prononcée et de la facilité avec laquelle il s'était lavé les mains de la mort de l'homme-Dieu. Le drame cornique le retrouve et le reprend. L'empereur Tibère

est malade, et l'art des médecins est impuissant. On lui apprend qu'en Judée un homme guérit miraculeusement toutes les maladies. Un messager y est envoyé en grande hâte; mais Jésus avait déjà péri sur la croix. Désappointé, l'empereur se courrouce contre Pilate, et il ordonne qu'on le mette à mort. Mais le rusé gouverneur avait pris la robe de Jésus et la portait constamment; robe merveilleuse qui avait la vertu d'apaiser la colère du prince quand le prince le voyait et lui parlait, et de rendre impuissantes les mains des bourreaux. Ainsi protégé à l'insu de tout le monde, il aurait réussi à échapper, si Véronique n'avait informé l'empereur de ce qui faisait la sûreté du juge de Jésus. On le dépouille, on le jette en prison, il s'y tue, et son corps et son âme deviennent le jouet des démons. Que le drame cornique ait puni Pilate, je le conçois; mais, ce que j'y aime moins, c'est qu'il ait mis dans la bouche de Tibère une profession de foi chrétienne : le sombre maître de Séjan ne méritait pas une pareille réhabilitation.

Dans le drame cornique, la scène de la mort de Judas a moins de caractère que dans le drame breton. Le drame cornique se contente du fait tout simple : « Oui, y dit Judas, j'ai grandement péché en vendant « aux Juifs, pour être mis à mort, le Christ plein de grâce. Mon péché « est plus grand que la merci du Père, et il n'y a point de moyen de « salut pour moi, en vérité. Je vais mettre autour de mon cou un nœud « coulant qui m'étrangle aussitôt. Malheur à moi, que ma fin doive être « si cruelle! » Le drame breton monte à un ton plus haut. Judas vient d'exprimer sa crainte de ne pouvoir être pardonné; une *furie*, dépêchée d'enfer pour empêcher un repentir qui le réconcilie, a entendu ces paroles et reprend : « Tu as dit vrai; jamais, en aucune façon, tu ne « pourras être pardonné. — Judas. Qui es-tu, toi que je n'ai pas ap- « pelée, pour venir me dire dans ma douleur que, j'aurai beau faire, je « ne pourrai jamais être pardonné? — La furie. Chacun me nomme « une *furie*. — Judas. Réponds-moi donc, ô furie, d'où viens-tu? Quelle « est ta croyance? Ton air n'est pas de bon augure. — La furie. Je sors « du puits de l'enfer de glace, où tu seras plongé pour l'éternité dans « cent mille tourments et maux. — Judas. Mon crime serait-il si grand « que je ne pusse l'expier et être ici-bas pardonné? — La furie. Oui! « Ni dans ce monde, ni dans l'autre! Un poids énorme pèse sur toi; de- « mander grâce maintenant, c'est peine perdue. — Judas. Jésus connaît « ma faiblesse; penses-tu donc que lui, qui est le Fils du Dieu vivant, « pourrait ne pas m'écouter? — La furie. Il te hait tant qu'il ne sau- « rait te voir. — Judas. Cependant il nous a dit de tout pardonner à « quiconque serait contrit. — La furie. Oui, contrit du fond du cœur,

« et prêt à satisfaire à Dieu, et qui aurait confessé sa faute comme de « raison. — JUDAS. Ma contrition à moi n'est-elle donc pas bonne? Je « me suis confessé, j'ai avoué ma faute et je n'ai rien caché; j'ai un « extrême et continuel regret, et j'ai fait restitution comme je le devais. « — LA FURIE. Rien n'est capable d'expier un péché aussi lourd que le « tien. N'a-t-il pas dit en ta présence, bien qu'il n'eût aucunement envie « de te faire de la peine : Malheur à l'homme par qui je serai livré! Dieu « ne saurait te pardonner d'avoir vendu sa chair bénite. Tout ce que tu « fais est en pure perte. » Évidemment, dans l'esprit du poëte breton, il s'est passé un conflit entre la doctrine chrétienne de l'efficacité du repentir, même pour les plus grands crimes, et le fait inflexible qui jette Judas dans la rage, le suicide et l'enfer. Il a évoqué la *furie* du désespoir, *qui vient sans être appelée*, pour que les regrets de Judas et sa restitution des trente deniers ne tournent pas en pénitence. Il a besoin de cette intervention pour ne pas croire qu'un homme qui rend le prix de la trahison et qui en est assez chagrin pour ne plus vouloir vivre, allait peut-être obtenir quelque pitié. Mais nulle pitié ne devait tomber sur celui qui avait livré le Fils de Dieu.

M. de la Villemarqué pense que le *Grand Mystère de Jésus* fut joué vers le milieu du XIV^e siècle, à Saint-Pol de Léon, dans la cathédrale, lieu, dit-il, digne du sujet. La cathédrale de Saint-Pol est un beau morceau d'architecture gothique, et c'était en effet dans les églises que se jouaient les anciens mystères. On faisait autrement en Cornouailles : on y voit encore de grands amphithéâtres de pierre qui servaient à ces représentations; un, entre autres, situé, dit M. Norris, en vue du cap Cornwall et de la mer transparente qui vient battre le magnifique promontoire, fournissait un grandiose emplacement aux scènes de la chute, de la passion, de la résurrection, et aux foules qui accouraient de toutes parts. De pareils emplacements ne manquaient pas à notre Bretagne. Là, une zone singulièrement tempérée où le figuier, le camélia et des plantes de serre passent l'hiver en pleine terre sans abri, bien que la vigne y mûrisse mal, est bordée d'une enceinte de roche et de sable où, deux fois par jour, la marée apporte le grand Océan. Tantôt une dentelure de granit qui festonne la côte d'enfoncements et de réduits à parois gigantesques; tantôt des baies gracieusement dessinées que nul pied ne fréquente, et qui pourtant offrent un sable si doux et une mer si belle; tantôt des plaines de sable qui s'étendent à perte de vue; partout des blocs, des écueils, des îlots qui s'avancent loin de la côte et qui, même dans les calmes journées, ne sont jamais sans l'écume et le tumulte de la vague : voilà ce que la vieille terre celtique offrait à

choisir pour ses mystères, ce qu'elle choisit quelquefois pour ses *pardons*. Avec le ciel, la terre et la mer, s'harmonisent les émotions des multitudes rassemblées pour quelque intéressant spectacle; et c'est toucher doublement aux choses infinies que de prêter l'oreille aux vieilles histoires divines en présence de l'immensité.

Les foules y vont chantant et s'en reviennent en pleurant, disait un proverbe breton en parlant de la représentation des mystères. Aussi M. de la Villemarqué, prenant en main la cause des mystères en tant qu'œuvre dramatique, est-il en droit d'écrire : « Si le succès justifie tout, « comme on le prétend aujourd'hui, si, seul, il prouve le mérite, même « littéraire, les dramaturges de l'Armorique en auraient eu un considé- « rable. On se ferait difficilement une idée du succès qu'obtinrent leurs « mystères, surtout le Mystère de Jésus. La tradition est unanime pour « l'attester d'un bout à l'autre du pays bretonnant. Je l'ai constaté en « Léon, en Cornouaille, en Tréguier, en Vannes, dans toutes les paroisses « où la côutume des représentations populaires a persisté jusqu'à nos « jours; partout j'ai entendu parler des magnificences du *Grand mystère*, « des sanglots qu'il faisait pousser, des regrets qu'on éprouve de ne plus « le voir représenter. »

Que le succès justifie tout, c'est une doctrine que je n'aime pas à reconnaître, ne s'agirait-il de la reconnaître que pour les drames bretons, chers à M. de la Villemarqué. Je suis de ceux qui attachent aux mystères un intérêt plutôt de langue et d'histoire que de drame et de composition. Il est certain qu'ils eurent le mérite d'attirer et d'émouvoir la foule. C'est beaucoup, sans doute; mais cette correspondance entre les moyens et les émotions, toujours digne d'attention, tantôt ne s'élève pas au delà du temps et du lieu, et tantôt, au contraire, renferme des traits d'idéal qui demeurent un charme pour toutes les générations futures. Ceci fit défaut aux mystères. Le succès qu'ils eurent était le succès de la Bible et de l'Évangile d'où ils provenaient. Pour faire naître de la poésie dans la poésie de la Bible et de l'Évangile, il fallait des mains plus puissantes que celles qui écrivirent ces drames populaires. L'Esther et le Joas de Racine, l'Ève et le Satan de Milton étaient encore sous les ombres d'un lointain avenir.

É. LITTRÉ.

Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale, par M. le comte de Gobineau, ministre de France à Athènes. 1 vol in-8°, Paris, librairie académique de Didier et Cie, 1865.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

C'est en 1847 que la religion des bâbys annonça son avénement à la Perse. Trois de ses apôtres, au nom du dogme nouveau, prenaient possession de toutes les provinces de l'empire, et elle était fière, non-seulement de ses missionnaires, mais de ses soldats; elle était prête à se défendre par le glaive aussi bien que par la parole. Mais sa naissance remonte à trois ou quatre ans plus haut. Elle fut fondée, vers 1843, à Shyraz, par un jeune homme de dix-neuf ans, appelé Mirza-Aly-Mohammed. Était-il réellement, comme le prétendent ses disciples, un descendant d'Aly, le vrai prophète de l'Iran, et, par conséquent, l'héritier légitime de son autorité, le continuateur prédestiné de son œuvre? Il serait difficile de le démontrer; il serait difficile aussi d'établir le contraire dans un pays où tant de familles, depuis un temps indéfini, revendiquent la même origine. Mirza-Aly-Mohammed pouvait, au reste, se passer de ce prestige, car il réunissait les qualités les plus propres à séduire les esprits et à gagner les cœurs : la beauté, l'éloquence, la grâce, la douceur des mœurs et l'énergie du caractère, une âme enthousiaste, disciplinée par la réflexion, une science qui étonnait les savants eux-mêmes, parce qu'elle semblait puisée, non dans les livres, mais à une source intérieure et divine.

Il se prépara, comme Mahomet, à la mission qu'il voulait remplir par l'étude des croyances qui l'avaient précédé. Il lut l'Évangile dans les traductions persanes des missionnaires protestants. En conversant avec les rabbins de Shyraz, il se fit une idée, non-seulement du judaïsme orthodoxe, mais des principes et des procédés de la cabale, dont on reconnaît l'influence dans ses propres doctrines. Instruit et curieux comme il l'était, il ne resta étranger ni à ces vieux systèmes dont nous parle l'auteur du *Dabistan* comme d'un héritage de la théologie mazdéienne, recueilli avec respect par la Perse musulmane, ni au néopla-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 665.

tonisme alexandrin transfiguré par les Arabes, ni à la tradition encore vivante de la philosophie d'Avicenne.

Il commença par faire profession de l'islamisme le plus rigide, ne parlant qu'avec exaltation de Mahomet, d'Aly et des douze imams, édifiant, par ses actions et par ses discours, tous ceux qui approchaient de sa personne. Il se décida même à faire le pèlerinage de la Mecque. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de chercher, avec M. de Gobineau, l'explication de cette conduite dans un système prémédité d'hypocrisie ou dans une vulgaire pratique du ketmân [1]. Il est arrivé plus d'une fois que le fondateur d'une religion nouvelle n'a eu d'autre but que le désir sincère de réformer ou de ramener à leur pureté originelle les anciennes croyances. Quoi qu'il en soit, Mirza-Aly-Mohammed alla visiter le tombeau du Prophète; et c'est au sein même de la ville sainte, dans le berceau de l'islam, que lui vinrent ses premiers doutes, ses premiers rêves de régénération et ses premiers partisans. Sans deviner ses desseins, que, selon toute vraisemblance, il ignorait encore lui-même, ses compagnons de voyage, éblouis par sa beauté, charmés par son éloquence, étaient prêts à le suivre dans le chemin où il voudrait les conduire.

Non content d'avoir visité le tombeau de Mahomet, il voulut voir, à Koufa, la mosquée en ruines où Aly reçut la mort des mains d'un fanatique. La tradition y montre encore la place que l'apôtre de la Perse teignit de son sang. Mirza-Aly-Mohammed, comme enchaîné par une force irrésistible, y passa plusieurs jours dans une profonde méditation. Il est permis de supposer qu'il pensait au sort qui l'attendait s'il voulait, à son tour, s'ériger en législateur religieux et porter la main sur les Tables de la loi, non pour les éclairer, mais pour les briser. Quand il sortit de ce lieu funèbre, son plan était arrêté. A peine de retour à Shyraz, il prit une attitude décidément hostile à la religion régnante. Sans attaquer directement le Koran, il l'expliquait d'une façon toute nouvelle à un petit nombre d'auditeurs fanatisés et convaincus d'avance. Il leur communiquait mystérieusement ses deux premiers écrits, où, sous la forme d'un journal de son pèlerinage et d'un commentaire sur une sourate du Koran [2], il substituait l'esprit mystique qui le dominait et un fond de théologie panthéiste au monothéisme positif du prophète arabe. En même temps il commença contre les moullas une guerre assez semblable à celle que Jésus-Christ faisait aux pharisiens. Il montra

[1] Voir notre premier article, cahier de novembre, p. 680, 681. — [2] C'est celle qui porte le nom de *Joseph*.

que leurs actions et leurs maximes, leur conduite et leur enseignement étaient en contradiction avec le Livre saint; que la loi divine était surtout violée et méconnue par ceux qui avaient reçu la mission de l'expliquer et de la défendre. Il osa leur livrer bataille jusqu'au milieu du sanctuaire; il prêcha contre eux dans les mosquées, et, répondant à la malignité publique, qui, en Perse comme chez certaines nations de l'Europe, s'exerce avec prédilection contre le clergé, chacun de ses sermons lui valait un triomphe : aussi voyait-il de jour en jour croître sa renommée; dans Shyraz et le pays environnant, tous les regards étaient fixés sur lui.

Les moullas, comme on le pense bien, ne gardèrent point le silence; réunissant leurs efforts contre l'ennemi commun, ils lui opposèrent ce qu'ils comptaient parmi eux de savants théologiens, de dialecticiens exercés. Une foule immense et les principales autorités de la province assistaient à ces luttes, où la victoire restait toujours au réformateur.

S'il s'était borné à signaler l'ignorance et les vices des ministres de la religion, Mirza-Aly-Mohammed, protégé par la faveur populaire, n'aurait couru aucun danger chez une nation spirituelle, naturellement frondeuse et passablement libre en matière de foi. Mais le rôle d'un Luther ou d'un Savonarole de l'islamisme ne lui suffisait pas; il était décidé à fonder une religion nouvelle sur les ruines de celle qu'il avait sous les yeux. Un jour donc il annonça solennellement à ses auditeurs privilégiés qu'il était le Bâb, c'est-à-dire la porte, la porte mystique, la seule porte par laquelle on entre dans la vraie foi et qui donne accès à la connaissance de Dieu. C'est dans le même sens que d'autres ont pu dire qu'ils étaient la Voie et la Vie, et que le philosophe chinois Lao-Tseu a appelé son livre énigmatique *le Livre de la Voie et de la Vertu.*

Le nom de *Bâb*, d'où est venu celui de *bâbys*, donné aux disciples de Mirza-Aly-Mohammed, est conservé jusqu'aujourd'hui à tous ceux qui font profession ou qui sont soupçonnés de croire en lui. Ce nom ne répondait pas encore au rang que s'attribuait le révélateur persan. Au bout de quelque temps, quand il se vit assez fort de la foi qu'il inspirait pour exprimer toute sa pensée, il donna à entendre qu'il n'était pas seulement la porte par où l'on entre dans la connaissance de Dieu, mais, jusqu'à un certain degré, l'objet même de cette connaissance, c'est-à-dire une émanation divine; qu'il n'était pas seulement un prophète, et le plus grand de tous les prophètes qui eussent paru jusqu'alors parmi les hommes, mais la prophétie elle-même, la science, la vérité, l'esprit de Dieu sous une forme humaine et dans leur expression la plus accomplie, au moins pour un temps; enfin qu'il était le *Point.*

Pour expliquer la signification de ce titre bizarre, nous sommes obligé de donner tout de suite une idée de ce qu'il y a de plus caractéristique dans les dogmes du bâbysme.

Le panthéisme et le mysticisme se touchent de si près, que presque toujours, en quelque lieu qu'ils se manifestent, en Occident comme en Orient, ils finissent par se confondre : cette confusion est le fond de la théologie de Mirza-Aly-Mohammed. Sans doute il parle d'un Dieu créateur, parce que création est pour lui synonyme de vie, de fécondité, d'activité. Dieu étant la source de la vie, il ne peut comprendre qu'il ne la laisse point jaillir de son sein et se répandre dans l'immensité. Mais, lorsqu'on veut savoir comment il définit la puissance créatrice, alors on ne trouve plus que l'idée de l'émanation. La puissance créatrice, selon les enseignements du Bâb, s'exerce par sept attributs, dont chacun possède par lui-même la vie, l'activité, la fécondité; par conséquent, dont chacun est une reproduction animée et substantielle, c'est-à-dire une émanation de la Divinité. Ces attributs sont la force, la puissance, la volonté, l'action, la condescendance, la gloire et la révélation. On ne peut s'empêcher de remarquer qu'ils ont beaucoup de ressemblance avec ceux, également au nombre de sept, qui, dans la théologie des cabalistes, représentent l'action de Dieu sur le monde. Ils sont considérés comme les lettres d'un mot ou comme les mots d'un discours par lesquels s'exprime l'essence divine, ou bien par lesquels Dieu se divise en quelque façon lui-même, afin de sortir de son unité pour se manifester dans la création. On les représente encore « comme la porte « de Dieu, relativement à ce qui est dans le domaine des cieux et de la « terre et à ce qui est entre les deux[1]; » ou, pour parler sans figures, c'est par voie d'émanation que Dieu a cessé d'être l'unique existence, et que, tout en restant lui-même, il a donné naissance à la pluralité des êtres. C'est ce que dit, aussi clairement que possible, le Bâb lui-même, dans cette proposition tirée d'un de ses livres : « Dieu est l'unité primitive d'où « émane l'unité supputée. »

Voici d'autres paroles non moins significatives qu'il place dans la bouche de Dieu : « En vérité, il n'y a rien en dehors de moi qui soit « ma création. En vérité, ô ma création! tu es moi[2]. » Qu'on lise le début du *Livre des préceptes*, traduit par M. de Gobineau à la suite de son excellent ouvrage, on verra que Dieu, parce qu'il est « l'unité des « unités et la somme des sommes, » est absolument tout; l'unité d'abord,

[1] *Les religions et les philosophies de l'Asie centrale*, p. 319. — [2] *Le Livre des préceptes*, traduit par M. de Gobineau, p. 469.

et ensuite la pluralité ; ce qui résiste à la division et ce qu'il y a de plus divisible; ce qu'il y a de plus caché et de plus manifeste, de plus ancien et de plus nouveau, de plus tendre et de plus sévère, de plus juste et de plus miséricordieux : « Il n'y a pas une seule chose, sinon dans lui. » Voici un passage du même livre qui doit être, selon toute apparence, le *credo* de la religion nouvelle : « Nous croyons tous en Dieu, et nous « mettons tous notre foi en Dieu ; et nous avons tous commencé en « Dieu, et nous retournerons tous en Dieu, et nous tirons tous notre « joie de Dieu[1]. »

A cette doctrine sur l'origine des êtres vient se joindre, sur la fin du monde et le jugement dernier, une opinion particulière, qui a beaucoup d'analogie avec celle que nous avons rencontrée récemment dans une production du mysticisme[2] due également aux inspirations de l'Orient. Au jour du jugement, qui, selon les calculs du Bâb, n'est plus très-éloigné, on entendra retentir cet arrêt terrible : « Toutes choses sont « anéanties, sinon la nature divine. » Mais cette destruction universelle n'atteindra pas les hommes qui auront connu la vérité, qui se seront nourris de la lecture des saints livres, et qui imploreront, au dernier moment, la miséricorde de Dieu. Tout en perdant le sentiment de leur individualité, ils ne perdront pas absolument, en retournant dans le sein de Dieu, le sentiment de leur existence; ils y trouveront la suprême béatitude, et la béatitude n'existe point, si elle n'est sentie; elle ne peut être sentie sans la conscience[3]. Le paradis, selon la définition qu'en donne le Bâb[4], c'est l'amour de Dieu n'ayant plus rien à désirer, l'amour de Dieu satisfait. « Le plus auguste des paradis, c'est de contempler Dieu « après l'avoir compris[5]. »

Toutes ces idées sont assurément difficiles à concilier avec les traditions et la foi de l'islam ; mais elles ne fournissent pas encore de quoi faire une nouvelle religion ; car, ainsi que nous avons pu nous en convaincre, elles existent aussi, en totalité ou en partie, chez les soufys, les nossayris, les Aly-illahys : ce qui n'empêche pas ces différentes sectes de pratiquer ostensiblement les prescriptions du Coran et de vivre en paix avec le gouvernement et avec les moullas.

La morale enseignée par Mirza-Aly-Mohammed était plus propre que sa théologie à le placer en dehors de la religion officielle. En réprouvant la polygamie, en abolissant pour les femmes l'usage du voile et, par conséquent, de la reclusion; en déclarant supprimées les impuretés lé-

[1] *Le Livre des préceptes*, p. 498. — [2] Voy. le *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1865, 7ᵉ article sur saint Martin. — [3] *Le Livre des préceptes*, p. 479 et 515. — [4] *Ibid.* p. 482. — [5] *Ibid.* p. 484.

gales, et en faisant tomber par là même la barrière qui sépare le vrai croyant du commerce des infidèles; en réclamant indirectement l'abandon de la peine de mort, et en réduisant de son propre chef toutes les rigueurs de la répression à des mesures purement disciplinaires; enfin en prêchant, à l'exemple de Mazdek le Mage, que tout appartient à Dieu, que rien n'appartient aux hommes, et que l'aumône est une obligation rigoureuse comme le payement d'une dette ou la restitution d'un dépôt, il attaquait dans ses fondements la société musulmane. Mais c'est moins par leur morale que par leurs dogmes que les religions se distinguent les unes des autres; et, dans les dogmes mêmes, ce qui les divise le plus, ce ne sont pas les idées, du reste en fort petit nombre, qui en sont la substance, ce sont les termes et les symboles qui servent à les exprimer, c'est le rang et la qualité de ceux qui en sont reconnus les dispensateurs et les interprètes. C'est l'essence même des religions qui veut qu'il en soit ainsi; car, autrement, elles rentreraient bien vite dans le domaine de la libre pensée, de la pure spéculation, et rien ne les distinguerait des systèmes philosophiques. Cette loi n'a pas été ignorée de Mirza-Aly-Mohammed; aussi, au fonds de panthéisme mystique qu'il avait recueilli un peu partout, et qui, chez les peuples de l'Orient, est comme répandu dans l'air, n'a-t-il pas manqué d'ajouter une doctrine particulière sur la révélation et sur lui-même, considéré comme révélateur.

Quoique tous les hommes sortent également du sein de Dieu, tous ne représentent pas, ne possèdent pas au même degré sa pensée. Un très-petit nombre d'entre eux, après y avoir été initiés par une grâce particulière, ont reçu la mission de la découvrir à leurs semblables. Ce sont les prophètes, que Mirza-Aly-Mohammed se plaît à définir « des « souffles de la bouche de Dieu, » c'est-à-dire sa parole vivante. Chacun d'eux a exprimé la pensée divine dans une mesure et sous une forme appropriée à l'intelligence de leurs contemporains. Aussi ne peut-on pas dire qu'ils soient supérieurs l'un à l'autre, car ils n'accomplissent tous ensemble qu'une même œuvre, ils n'expriment qu'une même pensée qui se développe à travers les siècles. Moïse a préparé Jésus-Christ, Jésus-Christ a préparé Mahomet, Mahomet et les apôtres qui lui ont succédé, entre autres les douze imams de la Perse, ont préparé le nouveau révélateur[1]. « Tous ceux, dit-il[2], qui étaient avant moi ont attendu « mon jour. »

[1] Voy. *Le Livre des préceptes*, 1re unité, p. 474 de la traduction de M. de Gobineau. — [2] *Ibid.* 2e unité, § 12, p. 481 de la traduction.

Mais, avec le fondateur du bâbysme, ce n'est plus seulement un prophète qui est descendu sur la terre, c'est la prophétie même, dont le Bâb n'est que le point culminant, ou simplement le *Point*, et qu'il exerce simultanément, dans un mystérieux accord, avec dix-huit personnes, hommes ou femmes, qui sont pénétrées du même esprit que lui, bien qu'elles le manifestent par des attributions ou par des fonctions différentes. Pourquoi ce nombre de dix-huit? Parce qu'il est égal à la somme que forment les lettres du mot *hyy*, « celui qui vit » ou « le « Dieu vivant. » Or on sait que les lettres de l'alphabet arabe et hébreu, comme celles de l'alphabet grec, tiennent lieu de chiffres et représentent chacune un nombre. Au nombre dix-huit, qu'on ajoute encore une unité, un *point*, on aura le nombre qui représente à la fois l'unité divine et le principe actif de la vie de tous les êtres, parce qu'il résulte des lettres du mot *wa'hed*, « l'unique, le Dieu un, » et du mot *ahyy*, « celui qui donne la vie. »

Le *Point* et ses dix-huit assesseurs forment un seul être, un seul esprit, une seule âme en dix-neuf personnes absolument inséparables les unes des autres, et par conséquent immortelles, il faudrait dire éternelles comme la Divinité, dont elles sont l'émanation la plus accomplie. C'est le *Plérôme* des gnostiques, ou peut-être l'*Adam-Kadmon*, l'homme divin de la cabale sous une forme visible. Aussitôt que l'une de ces personnes a perdu la vie, son âme, ou cette partie de l'âme collective, cette force particulière de l'esprit prophétique, de la pensée divine dont elle était l'incarnation, va se joindre à l'âme de celui qui est destiné à prendre sa place : c'est une application du principe de la métempsycose à laquelle n'avaient songé ni Platon ni Pythagore, mais dont on trouve, sous le nom d'*Ibbour*, le premier exemple dans la théologie cabalistique, avec laquelle celle du Bâb nous a déjà offert plusieurs autres ressemblances. Aussi n'a-t-on pas de peine à s'expliquer qu'elle ait fait un certain nombre de prosélytes parmi les Israélites les plus instruits de la Perse; ils étaient émerveillés de trouver en elle les secrets de leur sagesse, oubliant que c'étaient eux-mêmes qui les y avaient introduits.

On voit, par ce que nous savons maintenant de sa nature et de son rôle, que le *Point* n'est pas une personne distincte, ni même la pensée divine incarnée dans la personne de Mirza-Aly-Mohammed, mais le principe éternel de cette pensée, son essence active et vivante, toujours présente au milieu de nous, sous les traits tantôt d'un homme, tantôt d'un autre, que des signes infaillibles signaleront à l'adoration du genre humain, qu'une irrésistible puissance placera à la tête de la religion et

de la société. Aussi le fondateur du bâbysme, que ses disciples, pour le distinguer de ses héritiers, désignent habituellement sous le titre d'Altesse Sublime (*Hezret-è-Alà*), le fondateur du bâbysme parle à chaque instant de celui qui est destiné à prendre sa place, « de celui « que Dieu manifestera, » et il en parle comme d'un être supérieur à lui-même, parce qu'il offrira aux yeux éblouis des croyants une expression plus éclatante et plus accomplie de la pensée de Dieu. « Ô vous, écrit-« il dans *Le Livre des préceptes*[1], ô vous, femmes et hommes, attendez « Celui que je manifesterai. Celui-là est votre bien-aimé. Tous, dans vos « nuits et dans vos jours, vous le désirez. »

L'humilité et l'abnégation dont il ne manque pas de faire preuve quand il se compare à son successeur ne sont point incompatibles avec les attributs sublimes qu'il veut qu'on reconnaisse en lui-même; car, dans ce dernier cas, il pense à sa nature impersonnelle et divine, tandis que, dans le premier, il s'occupe de la forme temporaire et nécessairement imparfaite sous laquelle elle s'est manifestée pendant sa vie terrestre. Il ne faut donc pas s'étonner de l'entendre dire : « Celui « qui rentre en moi rentre en Dieu, mon Seigneur, et celui qui ne « rentre pas en moi ne rentrera jamais en Dieu[2]. » C'est clairement se donner pour médiateur entre Dieu et l'homme. Mais, pour qu'une telle médiation soit possible, il faut absolument que le médiateur soit la plus haute expression ou l'essence même de l'humanité, et que l'essence de l'humanité, sa raison, sa pensée, soit l'essence même de Dieu, et, par conséquent, le principe d'où ont été tirées toutes choses. C'est précisément ce qu'enseigne le Bâb. « En vérité, dit-il[3], j'ai créé l'essence « de toutes choses dans la forme de l'homme et j'ai déterminé toute na-« ture dans Celui que je manifesterai. » — « Tous les hommes viennent « de moi, et moi je viens de Dieu, mon Seigneur[4]. »

Quand il n'y aurait eu dans le bâbysme que cette seule croyance, qui faisait, non-seulement de son fondateur, mais de chacun de ses grands prêtres à venir, une véritable incarnation de la divinité, cela suffisait pour le constituer en révolte ouverte, en état de guerre flagrante contre l'islamisme. Mais, à cette innovation radicale dans la loi, il a voulu joindre une révolution non moins profonde dans les habitudes et dans les mœurs. Nous en ferons connaître tout à l'heure les principaux traits; contentons-nous, ici, d'en citer un seul exemple. Le nombre dix-neuf étant le nombre sacré, le nombre mystique, le nombre divin,

[1] 3e unité, § 5, p. 489 de la traduction française. — [2] *Id. ibid.* p. 488. — [3] *Id. ibid.* p. 489. — [4] *Id ibid.* p. 496.

le lien qui unit le ciel à la terre et l'esprit de Dieu à l'esprit de l'homme, il est nécessaire qu'il règle toute notre vie et qu'il devienne le type de tout ce qui est susceptible de numération, de composition et de partage. Aussi l'année a-t-elle été divisée par le Bâb en dix-neuf mois, le mois en dix-neuf jours, le jour en dix-neuf heures, l'heure en dix-neuf minutes. La même division a été imposée aux poids, aux mesures, aux monnaies, aux ouvrages de l'esprit, et devait entrer plus tard dans l'administration et dans le gouvernement de la société.

On se figure le scandale que soulevèrent toutes ces idées, au moins dans les régions officielles, dès qu'elles eurent franchi l'enceinte du cénacle. Les moullas, exaspérés par leur défaite, avaient trouvé une facile revanche. Ils crièrent au sacrilége, à l'apostasie, au blasphème, et les fonctionnaires civils croyaient avoir découvert le foyer d'une conspiration. Les uns et les autres écrivirent à Téhéran pour appeler sur la tête du coupable les foudres du gouvernement. L'Altesse Sublime écrivit de son côté pour signaler la corruption du clergé et la nécessité d'une régénération religieuse, qu'elle se promettait naturellement d'accomplir. Elle offrait d'ailleurs, dans les termes les plus respectueux, en protestant de son dévouement pour le souverain, de venir prêcher sa doctrine dans la capitale, sous les yeux de la cour, et de la défendre publiquement, dans une controverse dont le gouvernement lui-même serait juge, contre les représentants les plus accrédités de la foi régnante. Comme enjeu de cette partie solennelle, elle livrait sa tête et celle de ses principaux partisans.

Le sceptre de la Perse était alors dans les mains de Mohammed-Shah, un prince malade, ennuyé, sceptique ou indifférent en matière de religion, qui aimait par-dessus tout qu'on le laissât en repos. Il fut aussi irrité de la dénonciation des moullas et des autorités de la province de Shyraz que de la proposition de Mirza-Aly-Mohammed. Il imposa silence aux deux parties, et, pour les empêcher de se disputer à l'avenir, il envoya l'ordre au gouverneur de Shyraz, Nizam-Eddouleh, de confiner sévèrement le Bâb dans sa maison.

Le clergé fut très-mécontent de cette décision ; mais les bâbys affectèrent de la considérer comme une victoire. Puisque les docteurs shyytes, disaient-ils, avaient reçu du pouvoir, leur protecteur naturel, l'ordre de se taire, il fallait qu'on eût reconnu leur défaite et leur impuissance à se relever. Une grande partie de la population fut de leur avis, et ils gagnèrent une foule de prosélytes dans toutes les classes de la société persane, parmi les artisans et les marchands, parmi les savants et les lettrés et jusque dans les rangs du sacerdoce.

Les conquérants de l'ordre spirituel ne sont pas plus faciles à contenter que ceux de l'ordre politique. Le succès ne sert qu'à accroître leur ambition et leur soif de régner. C'est ce que nous démontre une fois de plus l'histoire du bâbysme. Ce n'est point dans la personne de son fondateur qu'il nous offre cette preuve. Soit à cause de la douceur naturelle de son caractère, soit par respect pour la défense du souverain, soit que l'agitation et la lutte fussent contraires à ses principes, Mirza-Aly-Mohammed ne sortit pas de la retraite où l'on voulait qu'il se renfermât. Mais il avait trouvé dans Moulla-Housseïn-Boushrewyèh, un prêtre du Khorassan récemment converti à sa doctrine, un apôtre énergique et passionné. C'était un homme d'un vaste savoir, d'une rare intelligence, d'un indomptable courage, et dans lequel ses ennemis mêmes n'ont jamais cessé de reconnaître un esprit supérieur. C'est lui qui ouvrit au bâbysme une carrière militante, on peut même dire militaire. Conformément à un des articles de sa croyance, selon lequel les attributs de la divinité devaient être partagés entre les dix-neuf personnes appelées à la représenter, sous une forme humaine, sur la terre, il laissa à l'Altesse Sublime, au *Point*, le rôle de la spéculation, et prit pour lui celui de l'action. Il fut le premier missionnaire de la religion nouvelle. Il la prêcha, avec un immense succès dans le Khorassan, son pays natal, ainsi que dans l'Irak, à Ispahan, la ville savante, et enfin à Kashan. Arrivé à Téhéran, dans l'espérance d'y continuer, ou plutôt d'y couronner son œuvre, il fut arrêté par le même système qui avait étouffé la voix de son maître. On lui défendit de prêcher en public, tout en l'autorisant à exposer sa foi dans des entretiens privés, ou, comme nous dirions aujourd'hui, dans des conférences. Mohammed Shah et son premier ministre, Hadjy-Mirza-Aghassy, chez qui le scepticisme n'excluait pas la curiosité, ne dédaignèrent pas de l'entendre; mais ils lui enjoignirent, sous peine de la vie, d'aller répandre la semence divine ailleurs que dans la capitale.

Le zèle apostolique de Housseïn-Boushrewièh trouva bien vite deux imitateurs. L'un était un savant comme Housseïn, et un dévot personnage à qui la vénération publique avait accordé, jusqu'à ce moment, les honneurs d'un saint. Il se nommait Hadjy-Mohammed-Aly-Balfouroushy. L'autre était une femme, Zerryn-Tadj, « la Couronne d'or, » qui, à cause de sa beauté incomparable, reçut le surnom de Gourret-Oul-Aÿn, c'est-à-dire « la consolation des yeux. » Mais la beauté n'était que la moindre de ses qualités : elle y joignait la science, l'éloquence, tous les dons de l'imagination, toutes les séductions de l'enthousiasme et une vertu incontestée, conservée intacte jusqu'à sa dernière heure, quoiqu'elle prê-

châât contre la reclusion à laquelle son sexe est condamné en Orient, et que, au grand scandale des musulmans fidèles, elle se montrât partout le visage découvert. C'est pour cette raison qu'on l'appelait aussi Son Altesse la Pure (*Hezret-è-Taheréh*). D'autres, considérant sa sainteté, l'exaltation de sa foi, sa parole inspirée, reconnurent en elle le successeur d'Aly-Mohammed, après que celui-ci eut subi le martyre. Son père, un des premiers jurisconsultes et des plus grands théologiens du pays, son beau-père et son mari, qui occupaient des positions élevées dans le clergé, comptaient naturellement parmi les ennemis les plus acharnés de la religion nouvelle. C'est dans leurs entretiens passionnés que le nom du Bâb arriva à ses oreilles pour la première fois. Ce sont les explosions de leur haine et de leur colère qui lui inspirèrent en sa faveur un irrésistible penchant, mais où le révélateur seul était intéressé et non l'homme. Gourret-Oul-Aÿn n'a jamais vu, n'a jamais rencontré Aly-Mohammed. Elle s'est contentée d'entrer avec lui en correspondance, et c'est par ses lettres qu'elle a été conquise à sa doctrine au point de devenir la Débora du bâbysme. Ni les supplications ni les menaces de ses deux familles ne purent la retenir. Elle s'arracha à tout ce qui lui était cher, non pour prendre le voile, à l'exemple des héroïnes de la piété chrétienne, mais pour jeter le sien, symbole d'un avilissement séculaire, et pour aller prêcher la foi libératrice dans les rues et sur les places publiques, d'abord de Kaswyn, sa ville natale, ensuite des villes voisines.

Les trois apôtres du bâbysme s'étant réunis pour s'entendre, il fut décidé qu'ils se partageraient la conquête spirituelle de la Perse. Les provinces du sud furent adjugées à Housseïn-Boushrewyèh, à Balfoushy celles du nord; la Consolation des yeux devait s'emparer de l'ouest, et quant à la capitale de l'empire et aux provinces orientales, on jugea que le temps n'était pas encore venu d'y faire une nouvelle tentative.

Tant que leurs adversaires restèrent dans les limites de la dénonciation, de l'argumentation et de l'injure, les apôtres du bâbysme se contentèrent de prêcher et d'enseigner. Ils jugèrent inutile d'employer à l'accomplissement de leur œuvre une autre puissance que celle de la parole. Mais, quand ils virent qu'il n'y avait plus de sécurité pour eux, et que, profitant de l'anarchie où était plongée alors une partie de la Perse, ceux qui n'avaient pu les convaincre cherchaient à les exterminer, alors ils prirent la résolution de repousser la force par la force; ils se constituèrent en un parti armé dont Housseïn-Boushrewièh prit le commandement. Ni l'argent, ni les hommes, ni les appuis extérieurs ne

leur manquèrent. On n'est pas toujours libre, une fois qu'on a les armes à la main, de se tenir exactement sur la défensive. Cette position est particulièrement difficile pour ceux qui se considèrent comme les champions de la vraie foi et qui ont confondu leur cause avec celle de Dieu. Aussi les bâbys ne la conservèrent pas longtemps. La petite troupe que Boushrewyèh avait recrutée dans le Khorassan fit sa jonction avec celle que Balfouroushy avait réunie dans le Mazenderân, et là, grâce à de nombreuses recrues que leur envoyait chaque jour une population déjà gagnée en partie à leur croyance, les deux apôtres se virent bientôt à la tête d'une petite armée, avec laquelle ils se promettaient, non-seulement de tenir en respect, mais de subjuguer leurs adversaires. C'était imiter dans ses œuvres la religion qu'ils prétendaient détrôner. C'était substituer, ou au moins ajouter la propagande de la force à celle de la persuasion.

Pour fanatiser ces soldats de la foi, ces croisés d'une nouvelle espèce, il fallait une voix inspirée. On s'adressa à la Consolation des yeux, qui accepta cette tâche avec enthousiasme et la remplit avec un succès inespéré. Sa seule présence eut pour effet d'accroître notablement, sinon les soldats, au moins les disciples du Bâb. De tous les côtés, on accourut pour la voir et pour l'entendre. A cette multitude déjà électrisée par ses charmes, elle persuada que les temps étaient accomplis, que l'Islam assistait au jour de sa fin, que la Perse, et avec elle toute la terre, allait se prosterner aux pieds de la Divinité incarnée dans l'Altesse Sublime, qu'il ne restait plus aux infidèles qu'un court délai pour confesser leur erreur et se convertir, et que ceux qui n'en profiteraient pas, condamnés sur la terre et dans le ciel, chercheraient vainement un asile, soit dans la vie, soit dans la mort.

La politique joignit ses efforts à ceux de l'éloquence. S'appuyant sur le dogme de la métempsycose tel que l'entendait son maître, Boushrewyèh, investi du commandement suprême, donna à ses officiers les noms des douze imams et des autres descendants d'Aly, leur faisant entendre que les âmes de ces illustres personnages, objet de vénération pour toute la Perse, étaient ressuscitées dans leurs personnes. C'était un moyen d'obtenir à la fois plusieurs résultats également précieux. Il exaltait leur amour-propre et leur courage; il leur assurait le respect et l'obéissance de leurs subordonnés; il rattachait la religion nouvelle au vieux culte national. Aussi tous, officiers et soldats, attendaient impatiemment qu'on les mît à l'épreuve.

Ce moment arriva plus tôt qu'ils ne l'espéraient.

C'était en 1848 ou 1849. Le sceptique et indolent Mohammed

Shah était mort. Le prince qui lui succéda, Nasreddin, ou, comme on l'appelle plus communément, Néreddin Shah, et son ministre l'émir Nizam, après avoir réussi à étouffer les insurrections armées qui signalèrent le début du nouveau règne, résolurent d'en finir également avec le bâbysme. Ils n'attendirent pas que celui-ci eût eu le temps de se développer dans la province où il s'était fixé; ils envoyèrent aux autorités militaires du Mazendérân l'ordre de marcher au-devant de lui avec toutes les forces dont elles pourraient disposer et de le détruire jusqu'au dernier homme dans son dernier repaire. Le gouvernement de Téhéran voulait parler du château-fort que Boushrewyèh avait fait construire dans un lieu appelé le *Pèlerinage du cheik Tebersy*, et qui, destiné à devenir le centre de ses opérations, avait reçu une garnison de 2,000 vaillants soldats avec des provisions, des munitions et tous les moyens de supporter, en cas de besoin, un siége de quelque durée.

Trois corps de troupes, que M. de Gobineau appelle de petites armées, et dont l'un était commandé par Abbas-Kouly-Khan, un des généraux les plus renommés de l'empire persan, furent amenés successivement sous les murs de cette forteresse et obligés de battre en retraite après avoir perdu leurs chefs et essuyé de honteux échecs. Le gouvernement poursuivit son dessein avec d'autant plus d'acharnement, qu'il ne s'agissait plus seulement pour lui de faire respecter son autorité, mais de venger son honneur cruellement blessé. Il envoya contre les bâbys une quatrième expédition, plus nombreuse que les précédentes, placée sous les ordres d'un chef plus habile, et qui leur fit subir un siége dont il n'y a d'exemple dans l'histoire que celui de Massada. Ils vivaient depuis quatre mois dans les trous qu'ils s'étaient creusés derrière les ruines de leur château incendié, obligés à chaque instant de repousser les assauts de l'armée ennemie, n'ayant plus d'autres aliments que les cadavres des chevaux tués sous eux, l'écorce des arbres et l'herbe de leurs cours ou de leurs fossés; ils en étaient venus à manger les cuirs de leurs ceinturons, les fourreaux de leurs sabres et les ossements des morts broyés en forme de farine; enfin ils n'étaient plus que 214 mourants, en y comprenant les femmes, quand ils prirent le parti de se rendre sous la seule condition d'avoir la vie sauve. Cette triste condition ne fut pas respectée. A peine les avaient-ils reçus dans leur camp, que les chefs de l'armée royale, se jouant de la foi des capitulations, les firent périr dans les supplices. La plupart d'entre eux eurent le ventre fendu et l'on trouva leurs entrailles encore remplies d'herbe crue. Cet outrage fut épargné à leur chef Boushrewyèh. Il était mort de ses blessures à la suite d'un héroïque combat, en promettant à ses com-

pagnons d'armes d'être toujours présent au milieu d'eux, et en leur faisant promettre de n'abandonner son entreprise qu'avec la vie.

Abattu dans le Mazendérân, le bâbysme levait la tête avec orgueil et continuait son œuvre de propagande dans les autres provinces de l'empire. Mais c'est à Zendjân, dans le Kamsèh, qu'il obtint ses plus éclatants succès, et c'est là aussi que l'attendait la plus terrible de ses épreuves : c'est là qu'il devait perdre ses plus nombreux et plus vaillants défenseurs dans une tragédie non moins sanglante que celle du château du cheik Tebersy.

La ville de Zendjân renfermait dans son sein un docteur renommé, un saint personnage, que sa science et ses vertus plaçaient au même rang qu'occupait autrefois dans le Khorassan Moulla-Housseïn-Boushrewyèh. Il s'appelait Moulla-Mohammed-Aly. Comme Boushrewyèh, il se convertit avec éclat au bâbysme, et prit sa place à la tête de ses nouveaux coreligionnaires. En peu de temps il réunit autour de lui une armée de quinze mille hommes, sur laquelle, comme chef militaire et religieux, il exerçait un ascendant illimité. Un tel rassemblement ne manqua pas d'exciter, dans les conseils du gouvernement, les plus vives alarmes. On envoya contre le moulla apostat et rebelle des forces deux fois plus considérables que celles dont il disposait. La fortune semblait d'abord sourire aux bâbys. Ils s'emparèrent de la citadelle de Zendjân et retinrent pendant plusieurs jours leurs ennemis consternés dans la plus cruelle incertitude. Sans les nombreux renforts que l'armée royale reçut de toute part, ils restaient les maîtres, ils installaient leur gouvernement, dont tous les membres étaient déjà nommés, et l'on aurait pu voir à l'œuvre une république bâbye, comme on a vu, au XVIe siècle, dans la ville de Mülhausen, une république anabaptiste. Ils succombèrent donc sous le nombre, mais en laissant derrière eux un souvenir ineffaçable de leur énergie et de leur foi. « Certains acteurs de cette « tragédie, dit M. de Gobineau [1], m'en ont raconté sur place des épi- « sodes. Ils m'ont montré, en imagination, les bâbys montant et des- « cendant les terrasses et y portant à bras leurs canons. Souvent le « plancher peu solide, en terre battue, s'enfonçait; on relevait, on re- « montait la pièce à force de bras; on étayait le sol, par-dessous, avec « des poutres. Quand l'ennemi arrivait, la foule entourait les pièces « avec passion, tous les bras s'étendaient pour les relever, et quand les « porteurs tombaient sous la mitraille, cent concurrents se disputaient « le bonheur de les remplacer.

[1] *Les religions et les philosophies de l'Asie centrale*, p. 243-244.

Mortellement blessé dans la bataille, le chef de cette héroïque phalange, Moulla-Mohammed-Aly, expira, comme son prédécesseur Moulla-Housseïn, le sourire sur les lèvres, et en recommandant à ses compagnons d'armes de ne point perdre courage. Le petit nombre de ceux qui lui survécurent commirent la même faute que les défenseurs du château du cheik Tebersy, ils se rendirent sous la condition qu'on leur laisserait la vie. Mais, dès qu'ils se livrèrent entre les mains de leurs vainqueurs, ils furent, les uns massacrés à coups de baïonnettes, les autres attachés à la gueule d'un canon et dispersés en poussière sanglante dans les airs. Les principaux officiers furent traînés jusqu'à Téhéran, chargés de chaînes, pour y subir un autre supplice encore plus raffiné.

Ce que le gouvernement persan a voulu frapper dans le bâbysme, ce n'est pas une idée ou un principe, mais une force matérielle, une puissance armée et organisée. Jugé à ce point de vue, le Bâb aurait dû échapper à ses rigueurs, car il s'était toujours opposé à cette levée de boucliers qui a été si fatale à ses amis. Il défend absolument l'usage des armes [1] et l'emploi de la force, même pour repousser une agression injuste [2]. Mais la politique, surtout quand elle n'est pas gênée par les lois, n'y regarde pas de si près. On se figura que le bâbysme ne pourrait survivre à la perte de son chef spirituel, et l'on ne s'aperçut pas que rien ne pourrait donner plus d'autorité à sa parole ni de durée à son œuvre que la gloire du martyre.

Depuis l'insurrection du Mazendérân, Mirza-Aly-Mohammed était retenu, en quelque sorte comme otage, dans le fort de Tjehrig. Après la prise de Zendjân, il est transporté dans la citadelle de Tébriz, d'où il sait bien, instruit comme il l'est des mœurs et des habitudes de son pays, qu'il ne doit sortir que pour marcher au supplice. Cette pensée ne porte aucun trouble dans son esprit. Il passe son temps à méditer, à prier, à travailler; il parle de sa fin prochaine, non-seulement avec indifférence, mais avec joie; il charme et attendrit ses geôliers. Amené devant ses juges, qu'on appellerait plus justement ses bourreaux, pour être confondu et avili, il les confond lui-même par sa douceur, son éloquence et sa fermeté. On le promène, chargé de chaînes, comme un vil criminel, à travers les rues et les bazars, en l'accablant de coups et d'insultes; on le frappe au visage, on le couvre de boue : rien ne peut l'ébranler. Un dernier outrage, plus cruel que les autres, lui était réservé. Deux de

[1] *Le Livre des préceptes*, 7ᵉ unité, § 6, p. 511 de la traduction. — [2] *Ibid.* 10ᵉ unité, § 6, p. 534 de la traduction.

ses disciples, enfermés avec lui par dévouement et compris dans l'arrêt de sa condamnation, marchaient à ses côtés, partageant son agonie, lorsque l'un d'eux, espérant par cette lâcheté obtenir sa grâce, se mit à le maudire et à lui cracher au visage. C'était le reniement de saint Pierre avec des circonstances aggravantes. Le Bâb résista à cette épreuve comme à celles qui l'avaient précédée. Suspendu par-dessous les aisselles aux remparts de Tébriz, il sert de cible à une troupe de soldats chargés de son exécution. Mais les balles lancées contre lui ne font que couper les cordes qui le tiennent attaché, sans atteindre sa personne. Cet incident, qui pouvait passer pour un miracle, ne sert qu'à retarder sa mort de quelques instants et à la rendre plus cruelle : il est haché à coups de sabre dans un corps de garde. Sa seule consolation, avant d'expirer, est d'entendre ces paroles sorties de la bouche de son compagnon d'infortune, de son disciple resté fidèle : « Maître, es-tu content « de moi? »

De tous les chefs du bâbysme, de tous ceux qui représentent la première génération de ses apôtres et de ses confesseurs, il ne restait plus que la Consolation des yeux. Elle ne tarda pas à avoir le même sort que son maître et ses compagnons. Ce fut en 1852, à la suite d'un complot ourdi contre la vie du roi par deux de ses coreligionnaires et auquel elle était restée absolument étrangère. Elle ne fut pas même accusée de complicité; mais l'occasion parut bonne au gouvernement persan pour détruire tout ce qui restait encore des sectateurs de la nouvelle religion. Il suffisait d'être bâby pour être déclaré coupable de haute trahison. C'est à ce titre que des milliers d'innocents périrent à la fois dans d'épouvantables tortures, et, dans ce massacre, qui semble une imitation des persécutions de l'Église, les plus grands personnages de la cour ne dédaignèrent pas, assure-t-on, de faire l'office de bourreaux. Les victimes, parmi lesquelles on remarquait un grand nombre de femmes et d'enfants, se laissaient égorger en chantant ces paroles consacrées par leur foi : « En vérité, nous venons de Dieu et nous retournons à Dieu; « en vérité, nous sommes à Dieu et nous retournons à lui. »

La Consolation des yeux était nécessairement comprise dans la proscription générale. Mais, soit par respect pour la beauté et le talent, soit par la crainte de soulever l'opinion, on aurait voulu sauver une femme à qui ses ennemis les plus incapables ne pouvaient refuser leur admiration. On n'exigeait d'elle qu'une seule chose, c'était de désavouer, devant le tribunal appelé à la juger, sa qualité de bâbye. Grâce à ce désaveu, qu'on n'exigeait d'elle que pour la forme, elle serait rendue à la liberté et personne ne s'inquiéterait de ses croyances. Elle refusa

le moyen de salut qui lui était offert, ne voulant pas perdre l'occasion, disait-elle, de donner sa vie à Dieu, et regardant comme une honte de renier sa foi pour conserver quelques jours de plus une forme vaine qui ne tarderait pas à s'évanouir. Elle expira sur le bûcher. Le même jour vit mourir le saint Pierre du bâbysme, ce disciple qui avait renié son maître. Seyd Housseïn, après son apostasie, était devenu la proie du désespoir; il n'avait plus la force de supporter la vie, et, quand il eut connaissance de la sentence d'extermination rendue contre ses anciens frères, il accourut avec bonheur prendre sa part de leur martyre.

On peut en croire M. de Gobineau lorsqu'il dit que ces cruautés donnèrent au bâbysme plus de partisans que bien des prédications. A partir de ce moment, il cessa d'exister à l'état de parti politique ou d'insurrection armée pour rester simplement une religion. Il donna un successeur à Mirza-Aly-Mohammed, dans la personne d'un enfant de seize ans, nommé *Mirza-Yahya*, et qui, dans le langage mystique des fidèles, porte le titre d' « Altesse Éternelle » (*Hezret-è-Ezel*). Ce nouveau Bâb ne réside plus en Perse, mais à Bagdad. C'est là, à l'abri de nouvelles persécutions, sur la frontière des deux empires musulmans, au milieu d'un nombreux concours de voyageurs et de pèlerins, que la nouvelle religion a transporté son sanctuaire et qu'elle poursuit le cours de ses destinées, qui, selon toute apparence, sont loin d'être accomplies.

Le bâbysme a déjà fait preuve d'une fécondité intellectuelle qui suffirait à elle seule pour nous convaincre qu'il ne saurait être pris pour une effervescence passagère de l'imagination et du sentiment. Indépendamment du journal de son pèlerinage à la Mecque et de son commentaire sur la *Sourate* de Joseph, le premier Bâb a laissé trois autres ouvrages. L'un, appelé l'Exposition (*Byyan*), contient, sous une forme dogmatique, toute sa théologie. Il est écrit en arabe. L'autre, rédigé en persan, et qui porte le même titre, n'est qu'une amplification du premier. Le troisième en est un abrégé, un précis, destiné en quelque sorte à servir de catéchisme. C'est *Le Livre des préceptes*, que M. de Gobineau a traduit de l'original arabe en français. L'Altesse Éternelle n'est pas non plus restée oisive. Elle a écrit *Le Livre de la lumière*, un ouvrage de l'étendue de deux volumes in-folio, et qui rappelle par son nom le principal monument de la Cabale. On doit à des plumes moins augustes des *effusions*, des prières, des œuvres de controverse. La religion des bâbys ne sera connue exactement et ne pourra être l'objet d'un jugement éclairé que lorsque tous ces écrits seront entrés dans le domaine de la science européenne; jusqu'à ce moment nous sommes obligés de

nous contenter des idées sommaires que nous en donne *Le Livre des préceptes*.

Puisque nous avons déjà pris connaissance de la théologie du bâbysme, il ne nous reste plus qu'à indiquer les traits les plus essentiels de son culte, de sa morale et de sa politique; car, se promettant la conquête du genre humain et se croyant capable de lui suffire, il ne pouvait garder le silence sur les principes de gouvernement qui seraient un jour à son usage.

Le culte du bâbysme, n'admettant, comme nous l'avons dit, aucune des impuretés reconnues par le Koran, s'adresse plus à l'esprit qu'au corps, intéresse plus la pensée que l'action. Il place, par exemple, la méditation au-dessus de la prière, et la prière solitaire, comme la plus rapprochée de la méditation, au-dessus de la prière en commun. Il réduit les fonctions du sacerdoce à la prédication et à l'enseignement. Cependant il prescrit aussi l'usage de certains talismans destinés à rappeler d'une manière symbolique le nombre sacramentel et la présence de Dieu au sein de l'humanité, ainsi que la corrélation des diverses parties de l'univers. C'est un langage dont le mysticisme a rarement pu se passer, et qui l'accompagne comme son ombre partout où il a pu se produire. Quant à la pompe qui est recommandée par *Le Livre des préceptes* dans la célébration des fêtes publiques et dans la décoration des temples, c'est moins un hommage rendu à Dieu qu'une satisfaction accordée à l'homme; car le luxe et l'élégance, les parfums, les vêtements somptueux, sont également ordonnés, à chacun suivant sa fortune, dans la vie privée. « Dieu ne demande de vous, dit le maître [1], qu'amour et « contentement. »

Cette maxime nous livre d'avance le caractère général de la morale du Bâb. Elle peut, en effet, se résumer dans ces deux mots : charité envers les autres, ménagement envers soi-même. La première forme de la charité, c'est la bienfaisance. Aussi est-elle commandée, dans *Le Livre des préceptes*, comme un devoir absolument indispensable. « Ô riches! « dit-il [2], vous tous, tant que vous êtes, vous êtes les préposés de Dieu; « soyez donc attentifs à la fortune de Dieu qui est entre vos mains, et « enrichissez les pauvres de la part de votre Seigneur. » En revanche, il est défendu de rien donner aux mendiants, car la mendicité est un péché. La société, telle qu'elle sera organisée dans l'avenir, sous l'empire de la religion nouvelle, trouvera un moyen de supprimer la misère et de rendre supportables toutes les infortunes.

[1] 10ᵉ unité, § 10. — [2] 8ᵉ unité, § 17.

L'hospitalité n'est pas moins obligatoire que l'aumône. Il faudra l'exercer, au moins une fois par jour, envers un pauvre ou un étranger, n'eût-on qu'un verre d'eau à lui offrir. Les riches feront asseoir à leur table un nombre d'hôtes proportionné à leur opulence.

Si l'on est tenu de faire du bien à ses semblables et de contribuer autant que possible à leur bonheur, à plus forte raison est-il défendu de leur faire du mal, même s'ils ont été injustes envers nous. Ainsi l'on s'abstiendra de repousser la force par la force, de répondre à la violence par la violence, à l'injure par l'injure. Le Bâb fait même un péché de l'impolitesse, et une vertu de la modération de langage dans la discussion. Il montre une sollicitude particulière pour les femmes et les enfants. Non content d'affranchir les femmes de l'esclavage domestique qu'elles subissent en Orient, non content de les soustraire au voile et à la claustration, de les élever au rang d'épouses par l'interdiction de la polygamie et du divorce[1], il veut qu'on les respecte, qu'on les honore, qu'on les aime, qu'on les laisse libres dans les actes qui ne font pas tort à leur honneur ou à leur santé, et même qu'on s'empresse, autant qu'on le peut, de satisfaire leur goût pour l'élégance. Il y a une sorte de galanterie orientale dans ces paroles : « Ornez votre ornement, glorifiez « votre gloire. » Contrairement à l'usage de toutes les nations de l'Asie, il admet les femmes à la table et à la conversation des hommes; il leur ouvre même l'entrée du cénacle prophétique; mais il redoute néanmoins les entretiens prolongés qu'on peut avoir avec elles. « Au-dessus « de dix-huit paroles, craignez, dit-il, de continuer l'entretien, vous ne « sauriez en tirer aucun profit. »

Se souvenant des mauvais traitements qu'il a subis, à l'école, de la part d'un maître impitoyable, il défend de frapper un enfant qui n'a pas atteint l'âge de cinq ans, et exige que, plus tard, il ne soit châtié qu'avec douceur. Il recommande de veiller sur la santé des enfants autant que sur leur éducation, et il ajoute[2] avec une tendresse presque maternelle : « Permets-leur tout ce qui peut les rendre heureux. » Comment ne serait-il pas bon pour les enfants, puisqu'il l'est même pour les animaux? Il prescrit à ses disciples de les ménager et de ne pas leur faire porter des fardeaux disproportionnés avec leurs forces.

Charitable et indulgent pour tout ce qui l'entoure, le vrai croyant ne doit pas être dur pour lui-même. Le jeûne, les abstinences, lui sont

[1] Cette interdiction n'est pas absolue. Il tolère que, une fois marié, on prenne une seconde femme; mais ses disciples se sont fait une loi de n'en épouser qu'une. Le divorce n'est permis que lorsqu'il est devenu absolument nécessaire. — [2] *Le Livre des préceptes*, 5e unité, § 11, p. 506 de la traduction.

interdits passé l'âge de quarante-deux ans. On le dissuade des voyages lointains et fatigants. On lui demande des vertus constantes, et, si l'on peut parler ainsi, les vertus de tous les jours, plutôt que les vertus héroïques, qui attendent, pour se produire, des circonstances exceptionnelles. Ses devoirs envers les autres une fois remplis, on ne lui défend que ce qui lui est nuisible, par exemple l'opium et les liqueurs fermentées; on lui permet tout ce qui peut lui rendre la vie agréable et accroître sa reconnaissance envers celui qui est l'auteur et la source de la vie.

L'esprit d'humanité et de douceur qui distingue la morale du Bâb se révèle aussi dans sa politique. Nous pensons qu'on la définirait d'une manière assez exacte en l'appelant une théocratie paternelle. Nécessairement tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains de celui qui nous représente ici-bas la Divinité elle-même. Il les exerce avec le concours des dix-huit membres du corps prophétique. Puis vient le sacerdoce, qui transmet au peuple les décisions, ou plutôt les oracles rendus par cette assemblée sublime. Tout le reste est tenu d'obéir; mais cette obéissance est à peu près volontaire; car elle n'est imposée que par la foi et par le respect intérieur des décisions émanées de l'autorité. La loi pénale des bâbys ne reconnaît que deux sortes de châtiments : l'amende et la suspension du droit conjugal pour un temps proportionné à la faute. On comprend que, pour la dernière de ces deux peines, il n'y a que la foi du coupable qui puisse en garantir l'application. Quant à la première, celui qui refuse de la subir, est menacé d'une excommunication.

L'autorité religieuse n'est pas seulement appelée à exercer tous les pouvoirs, elle dispose aussi de presque la totalité des richesses de la société, livrées à sa discrétion par des impôts exorbitants. Mais elle s'en sert pour l'entretien du sacerdoce et des édifices religieux, pour l'extinction de la pauvreté, pour le soulagement de toutes les misères, pour l'éducation et l'instruction des fidèles. C'est ce qu'on pourrait appeler un socialisme théocratique.

Assurément ce système, de quelque point de vue qu'on le considère, ne se distingue ni par l'originalité, ni par la force. Son dogme est formé d'éléments divers empruntés à des doctrines plus anciennes. Sa morale, malgré ses qualités incontestables, demeure au-dessous, non-seulement de l'abnégation évangélique, mais de la mâle vertu des stoïciens. Sa politique est une utopie qui, dans la pratique, ne tarderait pas à dégénérer en despotisme. Rien ne lui appartient en propre que sa théorie d'une incarnation permanente de la divinité dans un corps de dix-neuf personnes. Et cependant, dans son ensemble, il parle plus au cœur, à

l'imagination et à l'esprit, il est plus sociable, plus humain, plus poétique, et nous dirions volontiers plus libéral que l'islamisme. Ne renfermât-il que l'abolition de la polygamie et des prétendues impuretés qui séparent les croyants des infidèles, il aurait encore sur lui assez d'avantages, nous n'oserions pas dire pour le détrôner, mais pour lui opposer une rivalité redoutable, et pour servir de transition entre l'Asie et l'Europe.

Ad. FRANCK.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 2 décembre, l'Académie des beaux-arts a élu M. Gérôme à la place vacante, dans la section de peinture, par suite du décès de M. Heim.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Archives de la Commission scientifique du Mexique, publiées sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Tome Ier; tome II, première livraison. Paris, Imprimerie impériale, librairies de Hérold et de A. Durand, 1865, in-8° de 467 et 128 pages, avec planches. — Les Archives de la Commission scientifique du Mexique sont destinées à réunir les documents les plus sûrs, les plus récents, les plus variés, sur une contrée qui nous intéresse à bien des titres, et la publication de cet important recueil nous paraît justifier tout ce que la science était en droit d'en attendre. Le premier volume, consacré, pour la plus grande partie, aux instructions données aux membres de l'expédition, contient de nombreux renseignements qu'on ne saurait trouver réunis ailleurs, et dont l'utilité pratique sera appréciée par toutes les personnes qui, en Europe même, s'intéressent aux études ayant pour objet le Mexique

et les contrées limitrophes. Après les actes officiels qui ont trait à l'institution de la Commission et à l'organisation de l'expédition scientifique, on y trouve des instructions sommaires destinées à guider les membres de cette expédition dans leurs recherches. Nous y avons particulièrement remarqué des esquisses d'histoire, d'ethnographie et de linguistique, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg; des indications sur les monuments anciens des environs de Mexico, par M. le baron Gros; un travail sur la géographie du Mexique, par M. Vivien de Saint-Martin, et des instructions et rapports de MM. de Quatrefages, Milne-Edwards, Decaisne, Ch. Sainte-Claire-Deville, baron Larrey, Michel Chevalier, sur divers sujets se rapportant à l'anthropologie, aux sciences naturelles, à la médecine, à la statistique. La première livraison du second volume nous fait connaître déjà de précieux résultats obtenus. C'est d'abord un rapport de M. Sainte-Claire-Deville sur les documents scientifiques envoyés par les voyageurs de l'expédition pour la géologie, puis un autre rapport de M. le maréchal Vaillant sur des observations météorologiques de M. Guillemin, enfin et surtout un travail très-intéressant et très-étendu de M. Brasseur sur le Yucatan et sur les ruines de Ti-hoo et d'Izamal, accompagné de curieuses gravures. Une planche indiquant la coupe géologique de la route de la Vera-Cruz à Mexico termine cette livraison.

Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle, réunies et annotées par Edmond Le Blant; développement d'un mémoire couronné par l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Tome II : les sept provinces. Paris, Imprimerie impériale, librairies de F. Didot et de A. Durand, 1865, in-4° de CLVI-644 pages, avec planches. — M. Edmond Le Blant avait fait paraître, dès 1856, la partie de ce grand travail qui comprenait les inscriptions des provinces gallicanes, c'est-à-dire des quatre Lyonnaises, des deux Belgiques, des deux Germanies, de la Séquanaise et des Alpes grecques. Le second volume, qu'il publie aujourd'hui, traite des monuments épigraphiques chrétiens des sept provinces du midi : la Viennoise, la première et la seconde Aquitaine, la Novempopulanie, les deux Narbonnaises et les Alpes maritimes. La préface étendue placée en tête de ce second volume, et qui sert d'introduction à l'ensemble de l'ouvrage, fait très-bien ressortir l'importance d'un tel recueil au point de vue de l'histoire et de la philologie, et ne peut qu'ajouter encore à la réputation de l'auteur comme critique et comme érudit. C'est une œuvre considérable, qui se recommande à l'attention des archéologues et des historiens.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1865.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Du bouddhisme au Tibet. Buddhism in Tibet, illustrated by literary documents and objects of religious worship, by Emil Schlagintweit, L. L. D. etc. Leipzig, F. A.

Brockhaus, 1863, xxiv-403 pages, grand in-8°, avec un atlas de 20 planches in-fol. Article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, mai, 273-288.

Le Mahâbhârata. Traduction générale, par M. Hippolyte Fauche. Les quatre premiers volumes, grand in-8°. Paris, 1863-1865. — Fragments du Mahâbhârata, par M. Th. Pavie, in-8°. Paris, 1844. — Onze épisodes du Mahâbhârata, par M. Ph. Ed. Foucaux, in-8°. Paris, 1862. — 1er article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, août, 465-480. — 2e article, septembre, 547-563. — 3e article, octobre, 607-623. — 4e article, novembre, 682-709.

Mahomet et le Coran, précédé d'une Introduction sur les devoirs mutuels de la philosophie et de la religion, par J. Barthélemy Saint-Hilaire; Deuxième édition, in-8°, cxiii-348 pages. Paris, 1865. Novembre, 719.

Le bouddhisme, ses dogmes, son histoire et sa littérature, par M. V. Vassilief; traduit du russe par M. G. A. Lacomme, avec un discours préliminaire par M. Ed. Laboulaye, membre de l'Institut. Paris, 1865, in-8°, xxxv-362 pages. Septembre, 591.

Hoang-viêt-lùat-le. Code annamite; lois et règlements du royaume d'Annam, traduits du texte chinois original, par G. Aubaret, capitaine de frégate, publiés par ordre de S. Exc. le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies. Paris, 1865, deux volumes grand in-8° de xi-394 et 309 pages. Juin, 397.

De la Numismatique hindoue. Essays on indian antiquities of the late James Prinsep, edited with notes and additional matter by Edward Thomas, late of the Bengal civil service. London, etc. Essais sur les antiquités indiennes de feu James Prinsep, publiés, avec des notes et des compléments, par M. Edward Thomas, ex-employé du service civil au Bengale. Londres, 1858, deux volumes in-8°, xvi-435, vii-224 et xii-336 pages, avec de nombreuses planches. — Article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, juillet, 401-413.

Vivada Chintamani, a succinct commentary on the Hindoo law prevalent in Mithila, etc. Vivada Tchintamani, commentaire abrégé sur la loi hindoue adoptée dans le Mithila, traduit du sanscrit de Vatchespati Misra par Prossonno Coumara Tagore, membre du conseil législatif du lieutenant gouverneur du Bengale. Calcutta, 1863, in-8° de lxxxvii-339 pages. Juin, 400.

Dictionnaire classique sanscrit-français, où sont coordonnés, revisés et complétés les travaux de Wilson, Bopp, Westergaard, Johnson, etc. publié, sous les auspices du ministre de l'instruction publique, par Émile Burnouf, avec la collaboration de M. E. Leupol. Nancy, 1865, grand-8° de viii-781 pages. Juin, 397.

Melekhet hachir, traité de versification hébraïque, par M. Ad. Neubauer, en hébreu. Francfort-sur-le-Mein, in-18, 64 pages. 1865. Novembre, 725.

LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Comicorum latinorum, præter Plautum et Terentium, reliquiæ. Recensuit Otto Ribbeck. Lipsiæ... 1855, in-8° de xx-413 pages. — 1er article de M. Patin, mars, 189-204. — 2e article, avril, 237-246. — 3e article, mai, 311-320. — 4e article, juillet, 433-447. — 5e article, août, 494-505. — 6e article, septembre, 564-576. — 7e et dernier article, octobre, 644-660.

Le Trésor de la langue grecque, 3e édition. Firmin Didot, 1831-1865, huit volumes in-fol. — Article de M. Beulé, août, 481-493.

Cicéron et ses amis, étude sur la société romaine du temps de César, par Gaston Boissier. Paris, 1865, in-8° de 523 pages. Novembre, 719-720.

Æschinis orationes e codicibus partim nunc primum excussis edidit, scholia ex parte inedita adjecit Ferdinandus Schultz. Leipzig, 1865, in-8° de XXVII-355 pages. Novembre, 725.

Hieroclis synecdemus et notitiæ græcæ episcopatuum; accedunt Nili Doxopatrii notitia patriarchatuum et locorum nomina immutata; ex recognitione Gustavi Parthey. Berlin, 1866, in-8° de XIV-385 pages. Novembre, 725.

Bibliothèque latine-française. — Cornelius Nepos, avec une traduction nouvelle, par M. Amédée Pommier. — Eutrope, abrégé de l'histoire romaine, traduit par M. N. A. Dubois, nouvelle édition. Paris, in-18 de XXIV-449 pages. Mai, 335.

Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand, par Otfried Müller, traduite, annotée et précédée d'une étude sur Otfried Müller et sur l'école historique de la philologie allemande, par K. Hildebrand, professeur à la faculté des lettres de Douai. Paris, 1866, deux volumes in-8° de CCCLXXX-452 et 738 pages. Octobre, 663.

LITTÉRATURE MODERNE.

Li Livres dou Tresor, par Brunetto Latini, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, de la bibliothèque de l'Arsenal et plusieurs manuscrits des départements et de l'étranger, par P. Chabaille. Paris, 1863, un volume in-4°. — Article de M. Littré, janvier, 5-15.

Hugues Capet, chanson de geste, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Paris, par M. le marquis de La Grange, membre de l'Institut. Un volume, 1864. — Article de M. Littré, février, 88-105.

Barlaam und Josaphat, ein französisches Gedicht des dreizehnten Jahrhunderts von Gui de Cambrai, herausgegeben von Hermann Zotenberg und Paul Meyer. Stuttgart, 1864. — Barlaam et Josaphat, poëme français du XIII° siècle, par Guy de Cambrai, publié par Hermann Zotenberg et Paul Meyer. Stuttgart, 1864. — Article de M. Littré, juin, 337-352.

La Chanson de Roland, traduction nouvelle, avec une introduction et des notes, par Adolphe d'Avril. Paris, 1865, in-8° de CXXXI-206 pages. Juin, 396.

Nouveaux essais de critique et d'histoire, par H. Taine. Paris, 1865, in-18 de 396 pages. Novembre, 720.

Le grand mystère de Jésus, Passion et Résurrection, drame breton du moyen âge, avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques, par le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut. Paris, 1865, in-8° de CXXXV-263 pages, avec planches. Octobre, 661. — Article de M. Littré, décembre, 756-766.

Œuvres de Georges Chastellain, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, tomes VI et VII. Œuvres diverses. Bruxelles, 1864-1865, deux volumes in-8° de XII-461 et XX-486 pages. Juillet, 463.

Les grands écrivains de la France. Nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Regnier, de l'Institut. Paris, 1865, in-8°. — Les Lettres de M^{me} de Sévigné, par M. Regnier, dix volumes in-8°. — Les Œuvres de Malherbe, par M. L. Lalanne, trois volumes in-8°. — Les Œuvres de Corneille, par M. Marty-Laveaux, neuf volumes in-8°. Mars, 207.

Vies des savants illustres depuis l'antiquité jusqu'au XIXᵉ siècle, avec l'appréciation sommaire de leurs travaux, par Louis Figuier. Savants de l'antiquité. Paris, 1866, in-8° de v-468 pages. Novembre, 722.

Histoire de Fléchier, évêque de Nîmes, d'après des documents originaux, par M. l'abbé A. Delacroix. Paris, 1865, in-8° de 656 pages, avec portrait. Juillet, 459.

Les poëtes lauréats de l'Académie française; recueil des poëmes couronnés depuis 1800, avec une introduction et des notices biographiques et littéraires, par Edmond Biré et Émile Grimaud. Nantes, 1864, deux volumes in-12 de XL-395 et 416 pages. Janvier, 72.

Le Livre de l'agriculture d'Ibn-al-Awwam, traduit de l'arabe par J. J. Clément-Mullet, tome Iᵉʳ, in-8° de c-657 pages. Paris, 1864. Mars, 208.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 30, 31 mars et 1ᵉʳ avril 1864. Paris, 1865, deux volumes in-8° de XVII-566 pages avec une planche, et de II-282 pages avec onze planches. Juin, 398.

Causeries sur les femmes et les livres, par Gustave Merlet. Paris, 1865, in-12 de IV-376 pages. Juin, 398.

Archives des missions scientifiques et littéraires. Tome Iᵉʳ, 2ᵉ série, 2ᵉ et 3ᵉ livraison. Paris, 1865, in-8° de 326 pages (p. 193-518). Mai, 334.

Archives de la Commission scientifique du Mexique. Tome Iᵉʳ et première livraison du tome II. Paris, 1865, in-8° de 467 et 128 pages, avec planches. Décembre, 787.

SCIENCES HISTORIQUES.

I. Histoire de J. César. Paris, 1865, un volume in-8°. — Article de M. Mérimée, septembre, 529-547.

Nouveaux récits de l'histoire romaine au IVᵉ et au Vᵉ siècle. Trois ministres des fils de Théodose, Rufin, Eutrope, Stilicon, par Amédée Thierry. Paris, 1865, in-8° de 484 pages. Janvier, 71.

De l'état actuel du Japon. Sir Rutherford Alcock, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique au Japon : The Capital of the Tycoon, a narrative of a three years' residence in Japan, deux volumes in-8°, avec des cartes et de nombreuses illustrations, XXXI-469 et 539 pages. Londres, 1863. — M. Rodolphe Lindau, consul général de Suisse au Japon : Un Voyage autour du Japon, un volume in-8° de 315 pages. Paris, 1864. — 3ᵉ article de M. Barthélemy Saint-Hilaire, janvier, 30-51. — 4ᵉ article, mars, 166-179. — 5ᵉ et dernier article, avril, 209-227. (Voir, pour les précédents articles, les cahiers de novembre et décembre 1864.)

Orient. Voyages d'un critique à travers la vie et les livres, par Philarète Chasles, professeur au Collége de France. Paris, 1865, in-12 de XLV-422 pages. Juillet, 461.

Du Spitzberg au Sahara, étapes d'un naturaliste au Spitzberg, en Laponie, en Écosse, en Suisse, en France, en Italie, en Orient, en Égypte et en Algérie, par Charles Martins. Paris, 1865, in-8° de XVI-619 pages. Novembre, 723.

Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre sainte au temps des Croisades, par le comte Paul Riant. Paris, 1865, in-8° de XIII-448 pages. Novembre, 723.

Étude sur les origines bouddhiques de la civilisation américaine, par Gustave

d'Eichthal (première partie). Paris, 1865, in-8° de IV-86 pages, avec planche et gravure dans le texte. Novembre, 722-723.

II. Nouvelles relations de Mazarin et de Richelieu. — 5ᵉ article de M. Cousin, janvier, 16-35. — 6ᵉ et dernier article, février, 123-143. (Voir, pour les précédents articles, les cahiers d'août, septembre, octobre, décembre 1864.)

Histoire de saint Louis, par Joinville, texte rapproché du français moderne et mis à la portée de tous, par M. Natalis de Wailly. Paris, 1865.—Article de M. Littré, octobre, 593-606.

Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores..... Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome XXII, contenant la 3ᵉ livraison des monuments des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, depuis MCCCXXVI jusqu'en MCCCXXVIII, publié par MM. de Wailly et Delisle, membres de l'Institut. Paris, 1865, in-fol. de XLIV-971 pages. Juin, 394.

Histoire du règne de Henri IV, par M. Auguste Poirson. Seconde édition considérablement augmentée. Tome III. Angers, 1865, in-8° de 811 pages. Novembre, 721.

Histoire de France, par M. Auguste Trognon, ouvrage ayant remporté le grand prix Gobert, décerné par l'Académie française en 1865, cinquième volume, in-8° de 688 pages. Novembre, 720.

Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, étude historique par Mᵐᵉ la comtesse d'Armaillé. Paris, 1865. Novembre, 721-722.

Louis XVI, Marie-Antoinette et madame Élisabeth, lettres et documents inédits publiés par E. Feuillet de Conches, tome III. Paris, 1865, in-8° de LXV-502 pages, avec portrait et fac-simile. Novembre, 722.

Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV, par A. Chéruel. Paris, 1865, in-8° de X-660 pages. Novembre, 720.

L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne, par le Dʳ E. Halléguen. Tome Iᵉʳ, l'Armorique romaine et religieuse. Saint-Germain, 1864, in-8° de CVI-478 pages. Janvier, 72.

Histoire des évêchés de Cornouailles et de Léon. L'évêque et la communauté politique de Kemper devant le roi Charles VIII et la reine Anne de Bretagne; ce qu'ont été les concessions municipales en Bretagne, par A. du Châtellier. Brest, 1865, brochure in-8°. Octobre, 664.

La France sous Louis XV, par M. Alphonse Jobez, ancien représentant. Paris, 1865, in-8° de 569 pages. Avril, 270.

Études sur l'histoire de Paris ancien et moderne, par Lucien Davesiès de Pontès.
— Études sur l'Orient, par le même. Deuxième édition. Paris, 1865, deux volumes in-12 de 319 et 480 pages. Juin, 397.

Histoire de Meaux et du pays meldois, par M. A. Carro. Meaux et Paris, 1865, in-8° de VII-564 pages. Avril, 271.

III. Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe; de ses causes, de ses effets, par C. de Cherrier. — 8ᵉ article de M. Mignet, mai, 288-300. — 9ᵉ et dernier article, juin, 352-377. (Voir, pour les articles précédents, les cahiers de janvier et avril 1861; janvier, novembre et décembre 1862; décembre 1863 et janvier 1864.)

Historia diplomatica Friderici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta, quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus..... collegit..... et notis illustravit J. L. A. Huillard-Bréholles..... In-4°, Paris, 1854-1861. — 4ᵉ et dernier article de M. Avenel, avril, 247-269. (Voir, pour les précédents articles, les cahiers d'octobre 1862, novembre 1863 et août 1864.)

Histoire du règne de Pierre le Grand, par M. N. Oustrialof. Saint-Pétersbourg, 1859. Tome VI. Procès du tsarévitch Alexis. — 5ᵉ et dernier article de M. Mérimée, février, 73-87. (Voir, pour les précédents articles, les cahiers de septembre, octobre, novembre et décembre 1864.)

Don Carlos et Philippe II, par M. Gachard. Bruxelles, 1863, deux volumes in-8°, ensemble de XXII-736 pages. Avril, 271.

Le Gouvernement des papes et les révolutions dans les États de l'Église, d'après les documents authentiques extraits des archives secrètes du Vatican et autres sources italiennes, par Henri de l'Épinois. Paris, 1865, in-8° de X-499 pages. Octobre, 662.

Études sur l'Angleterre, par Lucien Davesiès de Pontès. Paris, 1865, in-12 de VIII-412 pages, avec portrait. Novembre, 724.

Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins. Troisième série, tome V. Bruxelles, 1863, in-8° de 427 pages; tome VI, 1864, 1ᵉʳ et 2ᵉ bulletin, in-8° de 425 pages. Juin, 399.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Tome XV. Genève, 1865, in-8° de VI-359 pages, avec sept planches. Juillet, 464.

IV. Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France. Deuxième série : Antiquités de la France, tome V, 1ʳᵉ partie. Paris, 1865, in-4° de 335 pages. Juin, 396.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et des autres bibliothèques, publiés par l'Institut impérial de France, faisant suite aux Notices et Extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXI, 2ᵉ partie. Paris, 1865, in-4° de 363 pages. Juin, 395.

Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIᵉ siècle, réunies et annotées par Edmond Le Blant; développement d'un mémoire couronné par l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Tome II : les sept provinces. Paris, 1865, in-4° de CLVI-644 pages, avec planches. Décembre, 788.

Histoire de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, d'après des documents inédits, par Alfred Franklin, Paris, 1865, in-12 de VIII-158 pages. Mars, 207.

Journal de Rosalba Carriera pendant son séjour à Paris en 1720 et 1721, publié en italien par Vianelli, traduit, annoté et augmenté par Alfred Sensier. Paris, 1865, in-12 de 569 pages. Septembre, 592.

A Grammar of the welsh language, based on the most approved systems, with copious examples from some of the most correct welsh writers, by the rev. Thomas Rowland. Third edition, greatly enlarged and improved. Bala R. Saunderson, 1865, in-8° de XVI-255 pages. Novembre, 727.

Table méthodique des Mémoires de Trévoux (1701-1775), par le P. P. C. Sommervogel, de la compagnie de Jésus. Seconde partie : Bibliographie. Paris, 1865, deux vol. in-12 de III-452 et 471 pages. Octobre, 663.

Catalogus codicum orientalium bibliothecæ academicæ Lugduno-Batavæ, aucto-

ribus P. de Jung et M. J. de Coeje. Volumen tertium. Leyde, 1865, in-8° de 394 pages. Novembre, 726.

Nuove Memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica. Leipzig, 1865, in-8° de XVI-526 pages, avec planches. Novembre, 726-727.

V. L'Étrurie et les Étrusques, par M. Noël des Vergers. Deux volumes in-8°, avec un volume de planches in-fol. Paris, 1864. — 2° article de M. Beulé, janvier, 51-70. — 3° et dernier article, mars, 180-188. (Voir, pour le précédent article, le cahier de novembre 1864.)

L'île de Thasos, mémoire sur l'île de Thasos, par M. Perrot, membre de l'École française d'Athènes. In-8°, Paris, 1864. — Article de M. Beulé, mai, 321-334.

Roma sotterranea cristiana descritta ed illustrata dal cav. G. B. de Rossi, tomo I con XL tavole. Roma 1864. — 1er article de M. Vitet, décembre, 729-755.

Le Pentateuque mosaïque défendu contre les attaques de la critique négative, par E. Arnaud, pasteur. Strasbourg, 1865, in-8° de VII-189 pages. Juillet, 459-460.

Voyage en Terre sainte, par M. F. de Saulcy. Paris, 1865, deux volumes in-8° de 410 et 355 pages. Octobre, 661.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Saint-Martin, le Philosophe inconnu, sa vie et ses écrits... par M. Matter. Un volume in 8°, Paris, 1862. La correspondance inédite de L. C. de Saint-Martin... Ouvrage recueilli et publié par L. Schauer et Alph. Chuquet. Un vol. in-8°, Paris, 1862. — 4° article de M. Franck, février, 106-122. — 5° article, juillet, 414-433. — 6° article, août, 505-523. — 7° et dernier article, octobre, 624-643. (Voir, pour les précédents articles, les cahiers de juillet et novembre 1863, et de janvier 1864.)

Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale, par M. le comte de Gobineau, ministre de France à Athènes. Un volume in-8°, Paris, 1865. — 1er article de M. Franck, novembre, 665-681. — 2° et dernier article, décembre, 767-787.

Traité des facultés de l'âme, comprenant l'histoire des principales théories psychologiques, par Adolphe Garnier. Deuxième édition, trois volumes in-12, Paris, 1865. — Article de M. F. Bouillier, juillet, 448-458.

Les Devoirs, essai sur la morale de Cicéron, par M. Arthur Desjardins, ouvrage couronné par l'Institut. Paris, 1865, in-18 de XVII-445 pages. Avril, 271.

Le Livre des droiz et des commandemens d'office de justice, publié d'après le manuscrit inédit de la bibliothèque de l'Arsenal, par C. J. Beautemps-Beaupré. Tome Ier, Paris, 1865, in-8° de 430 pages. Mai, 335.

Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne et professeur royal; étude d'histoire privée, contenant des détails inconnus sur le premier jansénisme. Paris, 1865, in-8° de III-400 pages, avec un portrait. Juillet, 458-459.

L'Animisme, ou la matière et l'esprit conciliés par l'identité du principe et la diversité des fonctions dans les phénomènes organiques et psychiques, par J. Tissot, Dijon, 1865, in-8° de XV-504 pages. Juillet, 462.

Contributions to the apocryphal literature of the New Testament, collected and edited from syriac manuscripts in the British Museum, with an english translation and notes, by Wright. London, 1865, in-8°. Novembre, 727-728.

Le mysticisme en France au temps de Fénelon, par M. Matter, Paris, 1865, in-8° de X-424 pages. Juin, 396.

Des sciences politiques et administratives et de leur enseignement, par Émile Lenoël, docteur en droit. Paris, 1865, in-8° de VII-420 pages. Avril, 271.

Les dieux de l'ancienne Rome, mythologie romaine de L. Preller, traduction de L. Dietz. Paris, 1865, in-8° de XVI-519 pages. Novembre, 719.

Le stoïcisme à Rome, par P. Montée, docteur ès lettres. Lille, 1865, in-12 de 250 pages. Septembre, 591-592.

Unité de législation civile en Europe, par Ernest Moulin. Paris, 1865, in-8° de VII-208 pages. Septembre, 592.

Études de législation comparée : le droit païen et le droit chrétien, par Charles Carpentier. Première étude. Douai, 1866, in-12 de VIII-160 pages. Octobre, 664.

De la méthode d'observation dans son application aux sciences morales et politiques, par P. A. Dufau. Paris, 1866, in-8° de XVI-384 pages. Octobre, 663.

Annuaire philosophique, examen critique des travaux de physiologie, de métaphysique et de morale accomplis dans l'année, par Louis-Auguste Martin. Paris, 1865. — Tome I^{er} (année 1864), in-8° de 387 pages. — Tome II (année 1865), livraisons 1 et 4, 128 pages. Mai, 335-336.

Du suicide et de la folie suicide, par A. Brierre de Boismont. Paris, in-8° de XX-763 pages. Octobre, 662.

Manuale di diretto publico e privato ottomano... Manuel du droit public et privé ottoman... avec une introduction et des notes, par le docteur Domenico Gatteschi, ouvrage publié par les soins de MM. Castelnuovo et Leoncavallo. Alexandrie d'Égypte, 1865, in-8° de LXXXII-570 pages. Juin, 399.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Considérations sur l'histoire de la partie de la médecine qui concerne la prescription des remèdes, à propos d'une communication faite à l'Académie des sciences, dans sa séance du 29 août 1864, par M. Claude Bernard, sur les propriétés organoleptiques des six principes immédiats de l'opium; précédées d'un examen des *Archidoxa* de Paracelse et du livre de *Phytognomonica* de J. B. Porta. — 1er article de M. Chevreul, mars, 145-166. — 2^{e} article, avril, 227-237. — 3^{e} article, mai, 301-311. — 4^{e} et dernier article, juin, 377-393.

Aperçu des travaux chimiques qui ont valu le prix biennal décerné par l'Institut à M. Wurtz, professeur à la Faculté de médecine de Paris, en 1865. — Article de M. Chevreul, septembre, 576-590.

Traité des propriétés projectives des figures, ouvrage utile à ceux qui s'occupent des applications de la géométrie descriptive et d'opérations géométriques sur le terrain, par J. V. Poncelet. Deuxième édition revue, corrigée et augmentée d'annotations nouvelles. Paris, 1865. — Application d'analyse et de géométrie qui ont servi, en 1822, de principal fondement au traité des propriétés projectives des figures. Paris, tome I^{er}, 1862, tome II, 1864. — Article de M. Bertrand, novembre, 710-716.

La médecine : histoire et doctrine, par M. Daremberg. Paris, 1865, in 8° de XXIV-491 pages. Juillet, 461.

La médecine dans Homère, ou Études archéologiques sur les médecins, l'anatomie, la physiologie, la chirurgie et la médecine dans les poëmes homériques, par Ch. Daremberg. Paris, 1865, in-8° de IV-96 pages, avec une planche. Novembre, 718-719.

Kholâçat-al-Hissâb, ou Quintessence du calcul, par Behâ-eddin-al-Aamoulî, traduit

et annoté par Aristide Marre. Deuxième édition, Rome, 1864, in-8° de XI-82 pages Avril, 272.

Le Tâlkhys d'Ibn-Albannâ, publié et traduit par Aristide Marre. Rome, 1865, in-4° de XII-31 pages. Mai, 336.

Statistica della città di Palermo..... Statistique de la ville de Palerme, d'après le recensement de la population en 1861..... Palerme, 1865, in-12 de CCVIII-482 pages. Novembre, 728.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

Séance publique des cinq Académies. Prix décernés. Août, 523-524.

Académie française. Élection de MM. Camille Doucet et Prévost-Paradol, avril, 270. — Séance publique annuelle, prix décernés et proposés, août, 524-526. — Mort de M. Dupin, novembre, 716.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort de M. le comte Beugnot, mars, 204. — Séance publique annuelle, prix décernés et proposés, août, 526-528. — Mort de M. Le Clerc, novembre, 716.

Académie des sciences. Élection de M. Foucault, janvier, 71. — Séance publique annuelle de 1864, prix décernés et proposés, mars, 204-207. — Élection de M. Roulin, mars, 207. — Mort de M. Valenciennes, avril, 270. — Mort de M. Duperrey, septembre, 591.

Académie des beaux-arts. Mort de M. Stüler, mars. — Mort de M. Duret, juin, 394. — Élection de M. Strack, juin 394. — Élection de M. Cavelier, août, 528. — Mort de M. Heim, octobre, 660. — Séance publique annuelle, prix décernés et proposés, novembre, 717-718. — Mort de M. Nanteuil, novembre, 718. — Élection de M. Gérôme, décembre, 787.

Académie des sciences morales et politiques. Élection de MM. Cochin, de Raumer, Gladstone, Mortimer-Ternaux, mars, 207. — Élection de M. Lévêque, mai, 334. — Mort de M. Dupin, novembre, 716.

TABLE.

Pages.

Roma sotterranea cristiana. (Article de M. L. Vitet.) 729

Le grand mystère de Jésus, par le vicomte Hersart de la Villemarqué. (Article de M. Littré.) 756

Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale, par M. le comte de Gobineau (2e et dernier article de M. Franck.) 767

Nouvelles littéraires 787

Table des articles et des principales notices contenus dans les douze cahiers de l'année 1865 788

FIN DE LA TABLE.

G. E. Stechert &